3 1761 04491 4380

Ex Libris

PROFESSOR J. S. WILL

LE GALLICANISME AU XVIIIe SIÈCLE

LA

FRANCE ET ROME

DE 1700 A 1715

Histoire diplomatique de la Bulle Unigenitus jusqu'à la mort de Louis XIV

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Dépôt des Affaires Étrangères, Archives d'Amersfoort, etc.)

PAR

ALBERT LE ROY

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

LA

FRANCE ET ROME

DE 1700 A 1715

LE GALLICANISME AU XVIIIe SIÈCLE

LA

FRANCE ET ROME

DE 1700 A 1715

HISTOIRE DIPLOMATIQUE DE LA BULLE UNIGENITUS
JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XIV

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

(Dépôt des Affaires Étrangères, Archives d'Amersfoort, etc.)

PAR

ALBERT LE ROY

PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER

PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1892

Tous droits réservés.

BX
1529
L46
801621

A M. ÉMILE DESCHANEL

Sénateur,

Professeur au Collège de France,

Hommage de respectueuse affection.

A. L. R.

LIBRARY
JUL 1 1 1902
UNIVERSITY OF TORONTO
30162

Ce volume est le premier tome d'une Histoire de l'évolution catholique en France depuis deux cents ans. Elle comprend deux phases bien distinctes : *le Gallicanisme au* XVIIIe *siècle*, *l'Ultramontanisme au* XIXe.

Le Concordat, œuvre personnelle de Bonaparte, clôt la première période, ouvre la seconde. Il anéantit l'ancienne église de France et lui substitue une église ultramontaine qui se résumera en un dogme, en un acte : l'infaillibilité du pape, rejetée par Bossuet, imposée par Pie IX.

Alors éclate, au plein jour, l'irrémédiable divorce entre la démocratie, orientée vers l'avenir, et Rome, tournée vers la théocratie du passé.

De là un conflit, qui met aux prises les doctrines de la Révolution et les traditions du christianisme ;

De là une crise aiguë, qui transforme les deux plus grandes forces sociales, la liberté et la reli-

gion, en puissances ennemies dont l'âme française est le champ clos.

Lutte tragique au fond des consciences, dans la famille, dans la vie publique ; lutte incessante, qui ballotte douloureusement les générations nouvelles de la négation athée au fanatisme sectaire, et qui ne saurait trouver sa solution logique en dehors de ce dilemme :

Ou une église de France séparée de Rome,

Ou une église de Rome séparée de la France;

En un mot, soit un schisme national, soit la dénonciation du Concordat ; mais, à tout prix, la rupture des liens actuels qui, unissant l'église à l'état, les subordonnent tous deux au Vatican.

INTRODUCTION

Sous l'apparence majestueuse d'une immuable unité, l'histoire du catholicisme n'est qu'une série de luttes intérieures et une perpétuelle transformation. Chaque siècle, depuis dix-huit cents ans, est marqué par une fissure dans ce gigantesque édifice et par un écroulement suivi de reconstruction. A travers les révolutions politiques, intellectuelles et sociales, l'église s'effrite, se décompose, mue et se renouvelle, laissant à chacune de ces crises quelque lambeau d'elle-même. Le schisme et l'hérésie sont devenus, pour ce corps pléthorique, des saignées qui parfois le purifient, mais le plus souvent l'appauvrissent. Autour de l'église mère surgissent ainsi des églises dissidentes, et l'esprit chrétien qui leur est commun, au lieu de les conduire à l'harmonie des croyances dans la diversité des rites, les précipite à de furieuses querelles de théologie. Rome anathématise quiconque se sépare d'elle, et ces enfants rebelles, fortifiés par l'indépendance,

grandissent, se multiplient et se pressent, jusqu'à étouffer celle qui les a portés. En dépit des amputations et des amoindrissements, l'église centrale subsiste. Au IXe siècle, la moitié de l'Europe lui échappe : le patriarchat de Constantinople se dresse en face du siège romain, et la communion orthodoxe, groupant contre les barbares toutes les forces de l'Orient, conserve dans la simplicité naïve et charmante de son culte la poésie et la fleur du premier âge chrétien. Avec ces souvenirs qu'elle entourera d'une tendresse profonde, immobile dans l'observance des vieux usages et pieusement attachée aux traces des apôtres, elle garde sous sa domination la contrée tout entière où s'est développé l'Évangile et le sol même où il est éclos, le berceau et le tombeau du Christ, Bethléem, Nazareth et le Golgotha, lieux sacrés dont elle respire, avec une adoration enfantine, le parfum léthargique et doux.

La catholicité, dès lors, se trouve coupée en deux tronçons. Rome riposte à cette scission, qui pouvait être mortelle, en déplaçant l'axe de sa politique et en se rejetant vers l'Occident. Si elle a perdu, par le schisme de Photius, les pays de langue grecque ou slave, elle retient l'Europe germanique et latine. Sa suprématie y durera six siècles, sous la nuit lourde du moyen âge, à

travers les hérésies locales des Vaudois et des Albigeois, de Wiclef et de Jean Huss, que les massacres et les bûchers réduisent, mais dont les appels résonnent, dans ce grand silence asservi, comme de prophétiques avertissements. La papauté ne les entend point ou ne les écoute pas. Elle redouble de tyrannie et fait peser plus cruellement son joug sur les peuples qu'elle pressure et sur les consciences qu'elle exploite. Un cri de révolte simultané éclate en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, en France : c'est la réforme. Elle se répand des confins extrêmes de la Suède jusqu'aux Pyrénées, et par delà les Alpes elle va battre les murailles romaines. Encore une fois, la moitié du patrimoine de saint Pierre, tout le nord de l'Europe, a conquis son indépendance. A la voix de Luther, les bords de la mer Baltique sont livrés au protestantisme ; l'Angleterre, sur l'ordre de ses rois, fonde une église à demi rattachée au tronc catholique, mais essentiellement nationale ; la France même, remuée par la doctrine de Calvin, oscille pendant soixante ans entre l'émancipation religieuse qui flatte son humeur et la fidélité catholique qui séduit son imagination éprise de l'unité. Par la volonté ou le calcul d'Henri IV, le catholicisme l'emporte, mais un catholicisme tempéré par les institutions

du pays et comme imprégné de gallicanisme. A cet instant critique, Rome accepte, subit, propose tous les compromis pour apaiser la fille aînée de l'église. Elle y réussit au prix de longs efforts, et, quand la soumission est enfin accomplie, elle s'applique à reprendre par le menu toutes les concessions qu'elle avait consenties. Les jésuites sont chargés de cette œuvre de longue patience. Ils s'en acquitteront à la gloire de leur institut, au détriment de la paix publique. D'abord, Louis XIV leur résiste, en plein élan de sa jeunesse, dans l'ardeur de ses passions et l'orgueil de sa souveraineté. Mais l'âge vient. Madame de Maintenon crée l'omnipotence des confesseurs et règne sous leur couvert[1], à tel point que M. Schérer a pu nous montrer « le roi pendu au jupon de l'anonyme épouse[2] ». Fille de protestants, elle conspire à l'abolition du protestantisme. Sans hésitation ni scrupule, sans un

(1) Dans la cinquante-septième de ses *Lettres persanes*, Montesquieu a spirituellement défini le rôle respectif de la maîtresse et du confesseur : « Sous un jeune prince, ces deux puissances sont toujours rivales, mais elles se concilient et se réunissent sous un vieux. » Cela ne suffit-il pas à expliquer que le même roi ait désobéi à Bossuet du temps de mademoiselle de la Vallière, et se soit asservi au P. Tellier, sous madame de Maintenon? Au reste, la direction de ce dernier était à la fois impérieuse et accommodante

Père Tellier, ne craignez rien.
Je vous le dis, tout ira bien.
Votre doctrine est trop commode
Pour n'être pas toujours de mode.

(*Chansonnier historique*, éd. Raunié, I, 22.)

2. Étude sur madame de Maintenon. (*Le Temps* du 3 juin 1887.)

mouvement de pitié, elle provoque et hâte la persécution des religionnaires, les conversions en masse à coups de sabre. Quiconque est huguenot doit choisir entre l'abjuration et l'exil. Désormais, sur le sol de France, il n'y aura qu'une religion : celle du prince. Et malgré tout, la révocation de l'édit de Nantes, expiation des audaces gallicanes de 1682, ne suffit pas aux exigences romaines [1]. L'hérésie

1. Les catholiques furent unanimes à applaudir cette mesure odieuse, cette mise hors la loi des protestants français. « On pourrait l'imputer à tous les personnages considérables du temps (a dit fort judicieusement M. Hervé, en son *Discours de réception à l'Académie*), car tous l'ont conseillée ou du moins tous l'ont approuvée, Vauban seul excepté. » Une lettre inédite de Quesnel, du 27 octobre 1685, nous révèle, à ce sujet, les sentiments intimes du parti janséniste qui devait faire montre de zèle, étant suspect de tiédeur envers la monarchie : « Je ne puis m'empêcher de vous témoigner l'agréable surprise que nous avons eue en apprenant la déclaration qui révoque l'édit de Nantes. C'est un coup digne du plus grand roi du monde, et il n'a encore rien fait qui approche de cette grande action, quelque remplie que soit sa vie d'actions grandes et éclatantes. Tous ceux qui l'aiment doivent prier pour une affaire de cette importance qui remet l'unité dans l'église de France. » (Voyez également, sur la révocation, une lettre de Quesnel à M. Fromentin, vicaire général d'Orléans, 15 décembre 1685, Bibl. de l'Arsenal, ms. 5782). Quand il attaquait si passionnément le protestantisme persécuté, Quesnel, déjà réfugié à Bruxelles, ne soupçonnait certes pas qu'un jour prochain, exilé lui-même, emprisonné et traqué, il ne trouverait un asile sûr et la liberté d'écrire que dans un pays protestant.

La volumineuse correspondance du P. Quesnel, que nous citerons maintes fois, appartient aux archives du séminaire ancien-catholique d'Amersfoort. Ces archives, singulièrement riches en documents sur le jansénisme, nous ont été ouvertes, avec la meilleure grâce et la plus parfaite libéralité, par l'archevêque d'Utrecht, M. Heykamp, et par le président du séminaire, M. J.-J. van Thiel. Leur hospitalité si cordiale laisse un souvenir qui ne saurait s'effacer. Dans la vieille maison d'Amersfoort, pleine de tableaux, de livres et de papiers jaunis qui rappellent Port-Royal, dans le langage même de ces prêtres érudits et cependant soucieux des choses du siècle, dans l'austérité de leurs mœurs et leur attachement à une cause vaincue, mais que la défaite a grandie, il y a un charme d'une mélancolie poignante. Il semble que ce soit là, au défaut de

extirpée, il faut purger le catholicisme à son tour, y découvrir une plaie, l'inventer au besoin, et la cautériser au fer rouge. Les jansénistes, de gré ou de force, prendront le rôle des protestants disparus. Le jansénisme n'est-il pas fait tout exprès pour assouvir la haine des jésuites et pour laver les vieux péchés de Louis XIV[1]?

Toute la seconde moitié du XVIIe siècle retentit du tumulte de la bataille qui se livre autour de Port-Royal. Cette abbaye des Champs, où quelques religieuses vivent sous la direction de confesseurs éclairés, non loin de laquelle des hommes pieux recherchent les loisirs de la méditation et le calme d'une vie toute consacrée à l'amour de Dieu, à l'éducation de la jeunesse, à la défense de l'orthodoxie, cette abbaye est transformée, par les calomnies de ses adversaires, en

la maison des Champs, qu'un chrétien découragé par les échecs de la vérité aimerait à se retirer et à mourir dans l'ombre,—dans l'ombre de Pascal, d'Arnauld et de Quesnel.

1. Voici le portrait que trace Saint-Simon : « Un roi très ignorant en ces matières et qui n'avait jamais écouté là-dessus que les jésuites et les leurs, suprêmement ; plein de son autorité, et qui s'était laissé persuader que les jansénistes en étaient ennemis ; qui voulait se sauver, et qui, ne sachant point la religion, s'était flatté toute sa vie de faire pénitence sur le dos d'autrui, et se repaissait de la faire sur celui des huguenots et des jansénistes qu'il croyait peu différents et presque également hérétiques. » (*Mémoires*, éd. in-18, Hachette, V, 72.) Les *Lettres* de la Palatine, belle-sœur de Louis XIV, portent le même jugement : « On avait tellement fait peur au roi de l'enfer qu'il croyait que tous ceux qui n'avaient pas été instruits par les jésuites étaient damnés, et qu'il craignait d'être damné en les fréquentant. Quand on voulait perdre quelqu'un, il suffisait de dire : Il est huguenot ou janséniste. Alors son affaire était faite. »

école de rébellion et de schisme. On attribue à Jansénius, ancien évêque d'Ypres, ou plutôt à son ouvrage posthume *Augustinus*, la machination d'une hérésie en cinq propositions ; puis l'on impute à Port-Royal la contagion et la glorification de cette hérésie. En apparence, il n'y a là qu'un conflit soulevé entre deux systèmes théologiques, mais combien dissemblables ! D'un côté, celui qui exalte le libre arbitre humain et, sous le nom de molinisme, propage une morale aisée dont s'accommode la compagnie de Jésus ; d'autre part, celui qui, immolant notre orgueil devant la grâce divine, formule les règles de conduite les plus austères et les plus pures, telles qu'on les a pratiquées à Port-Royal. Doctrine fidèlement empruntée à saint Augustin, mais trop peu complaisante aux mille faiblesses de l'humanité, trop héroïque pour un siècle où la cour et les grands avaient besoin de directeurs faciles, prompts à l'absolution, et où la fréquence des sacrements devait effacer la fréquence du péché. Pour décréditer les partisans de la morale rigide et rendre haïssables les vertus dont ils donnaient l'exemple, il fallait battre en brèche cette théorie de la grâce derrière laquelle ils s'abritaient, et, pour la détruire, il fallait la rendre hétérodoxe. De là les attaques dirigées contre Jansénius, de là

cette qualification de janséniste infligée à quiconque observait un christianisme trop sévère. Et même, afin d'exciter la jalouse susceptibilité du prince, on supposa que la raideur des mœurs couvrait le plus souvent des opinions factieuses. On persuada successivement à Louis XIV que le jansénisme produisait de mauvais catholiques et que Port-Royal élevait de mauvais citoyens.

Sans doute cette « idéale hérésie », dont on a fait « un pot au noir », suivant la pittoresque expression de Saint-Simon, recélait des germes de démocratie religieuse. Les docteurs de l'école, un Saint-Cyran, un Pascal, un Arnauld, et plus tard un Quesnel, avaient sur l'organisation hiérarchique de l'église, sur le rôle respectif de l'épiscopat et du bas clergé, des conceptions assez indépendantes. Ils gémissaient de voir la piété attiédie, les corporations monastiques impuissantes ou inactives, les prêtres de plus en plus asservis à leurs évêques, et les évêques mêmes, qui trop souvent devaient leur nomination moins à leur sainteté qu'à leur naissance, rivalisant de zèle pour devenir les esclaves de la papauté. Ainsi s'explique, chez plusieurs des maîtres de Port-Royal, une tendance manifeste à ramener le siège de Rome sous le contrôle des églises nationales, à remplacer le pouvoir despotique d'un seul

par le gouvernement représentatif des évêques, enfin à soustraire la foule innombrable des curés et des vicaires à la tutelle parfois si rigoureuse des supérieurs ecclésiastiques[1]. Admettons même que cet assemblage de vues tout individuelles et qui n'ont été formulées nulle part en un corps de doctrine, constituât un plan janséniste pour la réforme intérieure de l'église : il ne s'ensuivrait aucunement que le jansénisme dût être condamné par la plus intraitable orthodoxie. La prétention fondamentale du catholicisme n'est-elle point de combiner des dogmes immuables avec une discipline qui s'assouplisse aux besoins des temps et des peuples? Or, jamais Port-Royal n'a touché aux dogmes établis par les conciles. Son extrême ambition a été de relever la foi, en améliorant les conditions spirituelles et morales où s'exerçait l'activité du prêtre. Loin d'altérer la constitution organique de l'église, il voulait y introduire la vie et ressusciter, par l'initiative des consciences les plus humbles, le christianisme qui s'énervait dans l'obéissance.

1. Ce point est longuement développé dans un ouvrage anonyme, attribué au P. Sauvage, jésuite, *la Réalité du projet de Bourg-Fontaine démontrée par l'exécution* : « Il fut résolu qu'on travaillerait contre l'état monarchique de l'église, et que, pour le détruire, l'on s'efforcerait d'établir l'aristocratique, ou même l'aristo-démocratique. » II, 136, 226.

Un tel programme devait déplaire à Rome, dont il menaçait la centralisation absorbante et la secrète passion d'infaillibilité. Mais en quoi ce réveil religieux, si nécessaire pour réparer les pertes causées par la réformation protestante, différait-il de ce qu'avaient jadis tenté les pères de l'église, les fondateurs d'ordres et de communautés, les plus illustres papes et les assemblées œcuméniques? En quoi la monarchie française pouvait-elle s'émouvoir de cet essai de rénovation ecclésiastique et de renaissance gallicane? Bien plus, dans la rivalité qui surgissait entre les éléments français et les éléments italiens du catholicisme, quel avantage trouvait le roi à écraser cette illustre, cette inoffensive maison de Port-Royal, et à exalter l'orgueil de ses adversaires? — En réalité, des préoccupations plus politiques que religieuses inspirèrent la conduite de Louis XIV. Le jansénisme était un foyer d'agitation intellectuelle. Il entretenait le goût des controverses de théologie, la liberté d'opinion, l'amour de la polémique ; il provoquait une continuelle éclosion de livres hardis, une foule d'écrivains subtils. C'est lui qui avait, sinon créé, du moins alimenté le génie de Pascal. Et son action s'étendait au loin, par une infiltration latente, dans la société mondaine et jusque dans la cour.

Il déversait sur les genres les plus opposés, sur la philosophie, l'histoire, la littérature d'imagination et la poésie, sur le théâtre même, sa fécondité communicative ; il marquait d'un signe distinct Nicole et madame de Sévigné[1], Boileau, Racine, et plus tard Rollin. Un essor aussi vigoureux de la pensée devait surprendre et inquiéter un souverain qui n'admettait point que le talent pût exister hors de son aveu. Toute indépendance, toute spontanéité d'esprit prenaient un air suspect. En vain témoignait-on un respect absolu pour la majesté royale : c'était la ruse d'un parti de disputeurs et d'émancipés. Derrière une religion frondeuse se cachait nécessairement une politique brouillonne.

Le molinisme, au contraire, par des voies calmes et plates, amenait les caractères à cette uniformité d'allure si enviable et si rassurante pour l'autorité du prince. Tandis que Port-Royal, en un demi-siècle, fait jaillir d'un petit nombre de disciples quelques œuvres impérissables, la compagnie de Jésus, établie depuis deux cents ans et répandue de toutes parts, ne peut produire ni un homme ni un livre qui s'impose. Puissance collective la plus considérable des temps modernes,

1. *Dictionnaire des livres jansénistes*, édition de 1755, revue par Patouillet, II, 527.

elle semble s'être constituée pour l'éternité et avoir décuplé son influence sociale, en exterminant parmi ses membres toute velléité d'orgueil individuel. Sur l'anéantissement de leur personnalité, elle a édifié la première des forces anonymes qui ait joué un rôle continu dans l'histoire, duré et grandi sans s'écarter de son but. Le génie n'aura point sauvé Port-Royal; peut-être même l'a-t-il perdu, en le désignant à la vindicte religieuse et monarchique. La médiocrité, tout au rebours, allait assurer aux jésuites une prospérité à long terme. De leurs noviciats il devait rarement sortir une intelligence d'élite ; mais ils apportaient à l'état la certitude et le tribut d'une infinie docilité. Comment Louis XIV aurait-il hésité entre les deux courants qui divisaient l'église, entre ceux qui élevaient la religion au-dessus de son trône et ceux qui la mettaient à son service?

Un acte de bon plaisir peut abattre Port-Royal, mais non pas supprimer son enseignement. Le jansénisme (puisqu'il est convenu d'appeler ainsi cette forme épurée du catholicisme, issue des méditations des solitaires) ne disparaît nullement dans la « dissipation » de l'abbaye des Champs. Il renaît aussitôt de ces ruines, plus vivace et plus autonome. En fait les deux mou-

vements, si rapprochés qu'ils fussent, ne s'étaient jamais confondus. Ils se pénétraient sans s'absorber. L'un se résumait en un système théologique, l'autre se renfermait dans l'enceinte d'une communauté religieuse. On avait cru, tant les points de contact étaient innombrables, que l'avenir du système était indissolublement lié au maintien de la communauté. Les événements prouvèrent, de façon douloureuse et certaine, que le jansénisme avait son existence propre. Mais, à peine allégé du fardeau glorieux de Port-Royal, il change de ton et d'aspect. Durant toute la seconde moitié du XVIIe siècle, sa résistance aux injonctions de Rome s'était appuyée sur la distinction du fait et du droit et sur le silence respectueux. Alors que l'impétuosité de Pascal n'eût point reculé devant une protestation ouverte et courageuse [1], Arnauld préféra ménager l'orthodoxie romaine en souscrivant toutes les condamnations dogmatiques du Saint-Siège, sauf à prétendre qu'elles ne trouvaient à s'appliquer nulle part dans les écrits de Jansénius [2]. En 1705, la bulle *Vineam Domini Sabaoth* portera un coup terrible à cette tactique, et, en 1709, la suppression de

1. « Le Port-Royal craint, et c'est une mauvaise politique. » *Pensées* de Pascal, éd. Havet, II, 117-118. — *Cf.* Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III, 73-98.
2. *La Réalité du projet de Bourg-Fontaine*, II, 191.

Port-Royal va en effacer jusqu'aux derniers vestiges. La *séparabilité du droit et du fait* a vécu dans notre histoire religieuse. Une nouvelle période du jansénisme apparaît, ouvrant d'autres fenêtres sur d'autres perspectives. On ne s'acharne plus contre une vingtaine de pieuses filles, contre les pierres d'une abbaye, contre les ossements d'un cimetière : sur ce point, la victoire est complète et la profanation consommée. Il faut atteindre désormais la doctrine de l'école, personnifiée dans le P. Quesnel, et derrière celui-ci frapper le cardinal de Noailles, représentant des idées gallicanes. La lutte s'engage et met aux prises deux fractions de l'épiscopat. Au lieu de demeurer essentiellement théologique, comme à Port-Royal, elle fait irruption dans la politique, bouleverse le clergé, la cour et les fidèles. Rome essaye d'imposer silence par la constitution *Unigenitus*. Louis XIV la demande, la reçoit, veut la faire accepter, mais ses forces le trahissent. Il meurt et, dès que sa main cesse de peser sur la conscience nationale, l'insurrection éclate. Est-ce une seconde réforme qui doit renouveler de fond en comble le catholicisme français? Est-ce simplement une volte-face dans la marche du gallicanisme? Nul ne peut alors prévoir où s'arrêtera cette émancipation. Toutes les timidités ont pris fin. A la petite guerre, aux escar-

mouches incessantes du siècle passé, succède une mêlée confuse. Rome fulmine des anathèmes exaspérés contre les rebelles, et ceux-ci lancent leurs protestations indignées à la face de l'église. Il ne s'agit plus d'une misérable chicane de procédure, comme le fait et le droit, mais du plus audacieux et du plus redoutable des moyens canoniques : l'appel. A la tête de ce mouvement, que rien ne saurait entraver, figureront des prêtres, des évêques, des communautés entières, toute une portion, la plus pure, du clergé de France. Pascal, au lendemain des *Provinciales*, s'écriait : « Si « mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y « condamne est condamné dans le ciel. *Ad tuum*, « *Domine Jesu, tribunal appello.* » Ce même appel, la nouvelle génération janséniste le portera en premier ressort devant le futur concile, et suprêmement au tribunal de Dieu. Au pape ils opposent l'assemblée œcuménique. Contre la volonté d'un homme, si élevé que fût son rang dans l'ordre épiscopal, ils invoquent, ils réclament le jugement solennel de la catholicité.

C'est au seuil de ce formidable conflit, où s'entre-croisent la religion et la politique, que s'arrête le *Port-Royal* de Sainte-Beuve. Il a suivi durant tout un siècle le développement de cette maison, son rayonnement sur le monde et, plus

directement, sur ces hommes d'élite qui vivaient à l'abri du cloître, dans le recueillement, la piété et l'étude. Il a connu, il nous a fait connaître ces Messieurs ; il a retracé les vertus de ces filles de Dieu et glorifié leur œuvre, à travers les incertitudes du commencement et les splendeurs de la maturité, jusqu'au déclin, jusqu'à la tombe. Reléguant au second plan la théologie jansénienne, il s'est attaché à ce qui constitue l'illustration de Port-Royal : son action sur l'église, sur les lettres, la philosophie, la dialectique, et sur le génie même de ses disciples. Ainsi, dans les sinuosités un peu capricieuses, mais toujours attrayantes de son livre, il rencontre et saisit au passage quiconque a approché le monastère des Champs. Et c'est une galerie de portraits les plus admirables et les plus variés : tantôt de graves figures de prêtres ou de laïques, Saint-Cyran, Lancelot, Singlin, Hamon, Saci, les Arnauld, l'évêque Pavillon, Du Guet ; tantôt les profils exquis, doucement tristes, mais calmes en Dieu, de la mère Angélique de Sainte-Madeleine, de la mère Angélique de Saint-Jean, de la mère Agnès ; parfois des âmes anxieuses de mondains désabusés, Pascal, l'abbé de Rancé, mesdames de Longueville et de Sablé ; ou par intervalles, et pour égayer ce tableau religieux de quelques éclair-

cies littéraires, Corneille, Rotrou, Balzac, Molière et Jean Racine, l'enfant prodigue de Port-Royal.

Elle revit alors véritablement devant nos yeux, sous une lumière claire et franche, cette abbaye où semblait régner d'abord une monotonie silencieuse et ascétique. Chacune des périodes revêt son caractère propre, chacun des six volumes, sa couleur et sa poésie. Le Port-Royal de Saint-Cyran n'est pas celui de Pascal, et la direction triomphante de M. Singlin ne ressemble point aux années découragées de M. Eustace. Il n'est pas jusqu'aux changements multiples survenus en l'esprit de Sainte-Beuve et reflétés dans son ouvrage, qui n'aient précisément leur charme. L'enthousiasme premier pour le jansénisme, cette admiration sans réserve qu'il avait puisée et professée à Lausanne, deviennent une sympathie réfléchie, de plus en plus tempérée par la critique, et aboutissent, en fin de compte, sinon à un détachement du cœur, du moins à un désenchantement de l'esprit[1]. Un jour arrive où il a vidé tout le suc de pensée du Port-Royal, où il en a cueilli toute la fleur. Il jette un mélancolique regard sur la longue étape parcourue, et, déjà saturé de

1. « A peine avais-je fait quelques pas que cette poésie s'est évanouie. » *Port-Royal*, VI, 243.

cette atmosphère trop mystique pour sa vieillesse, il s'éloigne avec le soulagement et la lassitude de l'immense labeur accompli [1]. D'un geste un peu dédaigneux, il écarte le jansénisme de l'âge suivant, inférieur sans doute en génie à celui du grand siècle, mais plus actif, plus militant, plus politique, et partant plus humain. Quesnel lui paraît étriqué auprès d'Arnauld. D'accord, mais l'effort de Quesnel n'a-t-il pas opposé une digue momentanée aux envahissements ultramontains, tandis que l'héroïsme de ses devanciers s'était épuisé en contestations stériles? « Sa vie, écrit « Sainte-Beuve, n'est que la préface indispensable

1. Sainte-Beuve, en une page merveilleuse, a analysé cet état d'âme purement intellectuel, exempt de dogmatisme, sceptique à force de compréhension, et qui faisait de lui *une espèce de naturaliste des esprits*. De ce long voyage, peut-être douloureux, à travers les doctrines, il est revenu maître absolu de sa pensée et des pensées d'autrui, ou, d'un seul mot, le *critique* par excellence :

« Je suis l'esprit le plus brisé et le plus rompu aux métamorphoses. « J'ai commencé franchement et crûment par le dix-huitième « siècle le plus avancé, par Tracy, Daunou, Lamarck et la physio- « logie ; là est mon fond véritable. De là, je suis passé par l'école « doctrinaire et psychologique du *Globe*, mais en faisant mes réserves « et sans y adhérer. De là, j'ai passé au romantisme poétique et « par le monde de Victor Hugo, et j'ai eu l'air de m'y fondre. J'ai « traversé ensuite ou plutôt côtoyé le Saint-Simonisme, et presque « aussitôt le monde de La Mennais, encore très catholique. En 1837, « à Lausanne, j'ai côtoyé le calvinisme et le méthodisme, et j'ai dû « m'efforcer à l'intéresser. Dans toutes ces traversées, je n'ai jamais « aliéné ma volonté et mon jugement (hormis un moment dans le « monde de Hugo et par l'effet d'un charme), je n'ai jamais engagé « ma croyance ; mais je comprenais si bien les choses et les gens « que je donnais *les plus grandes espérances* aux sincères qui vou- « laient me convertir et qui me croyaient déjà à eux. Ma curiosité, « mon désir de tout voir, de tout regarder de près, mon extrême « plaisir à trouver le vrai relatif de chaque chose et de chaque orga- « nisation, m'entraînaient à cette série d'expériences, qui n'ont été « pour moi qu'un long cours de physiologie morale. » *Port-Royal*, II, 513.

« et l'ouverture de ce jansénisme du XVIIIe siècle, « où, pour tout l'or du monde et toutes les pro- « messes du ciel, on ne nous ferait pas faire un pas. »

Puisque le quesnellisme reste un sujet intact, puisque l'histoire de ce retour offensif des nouveaux jansénistes n'a point été touchée récemment, n'est-il pas permis de l'écrire, sans autre ambition que d'ajouter un appendice au *Port-Royal*, comme ces continuateurs modestes qui tiennent à jour les grands ouvrages des maîtres? Du moins la tentative vient à son heure, dans un temps où l'on ne saurait se désintéresser des rapports de la religion et de la politique, et où l'on doit comprendre que la foi d'un peuple, ou celle de sa majorité, est d'ordre aussi national que l'unité même de la patrie. La bulle *Unigenitus*, autour de laquelle se débattent gallicans et molinistes, nous prouvera que les querelles ecclésiastiques et les innovations des théologiens, en apparence si oiseuses, ont une répercussion profonde sur l'état social. Cette démonstration peut offrir un intérêt qui ne soit point exclusivement rétrospectif. Mais pour s'y plaire,— Sainte-Beuve nous en a prévenus, lui qui revenait de tant d'expériences, de croyances et d'illusions! — il ne faut point chercher « l'or du monde » ni même escompter « les promesses du ciel ».

LA FRANCE ET ROME

DE 1700 A 1715

CHAPITRE PREMIER

LES RÉFLEXIONS MORALES DU P. QUESNEL [1]

1671 — 1696

Louis XIV et la direction religieuse de Bossuet. — Quiétisme et jansénisme. — Rapports de Bossuet avec Port-Royal. — Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire. — Ses *Réflexions morales* approuvées par plusieurs prélats. — Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, est nommé à l'archevêché de Paris. — Espoir de Port-Royal. — Visite de Racine à l'archevêché. — L'*Exposition de la foi* par Martin de Barcos. — Ordonnance de Noailles du 20 août 1696; collaboration de Bossuet. — L'ordonnance jugée par Fénelon, par les jésuites, par les jansénistes.

Une direction religieuse, qui ne sut pas éviter les fautes graves, — puisqu'elle commit ou autorisa la

1. Pour la période qui s'étend de 1695 à 1715, notre Dépôt des affaires étrangères contient, au seul fonds *Rome*, 185 tomes (de 370 à 555). Chacun d'eux se compose, en moyenne, de 300 feuillets. On voit quelle énorme quantité de documents se trouve accumulée dans ces volumes. Ils ont été dépouillés, page à page, et constituent la base diplomatique de cette étude d'histoire religieuse. Non moins précieuse, quoique plus technique, est la collection de recueils et de manuscrits jansénistes, formée au siècle dernier par Adrien Le Paige, bailli du Temple. M. Gazier nous a ouvert cette riche galerie, où abondent des pièces, souvent inédites, toujours rares, sur le dix-huitième siècle ecclésiastique et parlementaire.

plus lourde de toutes, en révoquant l'édit de Nantes, — mais qui sur d'autres points exerça une action salutaire, domine tout le milieu du règne de Louis XIV, entre les intrigues amoureuses du début et l'abdication finale aux mains du P. de La Chaise et du P. Tellier. Durant une vingtaine d'années, à partir de 1670, cette direction triomphe avec Bossuet, devenu l'arbitre, le chef incontesté du clergé de France, et, selon la formule de Saint-Simon, le *dictateur de la doctrine*. Elle atteint son apogée dans la déclaration de 1682, qui affermit les libertés gallicanes et proclame à nouveau la supériorité des conciles généraux sur la papauté, dont elle soumet les décisions dogmatiques à l'acceptation des églises. Louis XIV pousse, un instant, l'audace jusqu'à rompre en visière au Saint-Siège. Son ambassadeur à Rome, le marquis de Lavardin, troublé dans l'exercice de ses franchises, menace Innocent XI, qui riposte par une sentence d'excommunication. Aussitôt le parlement de Paris interjette appel de la bulle du pape, et celui-ci, s'obstinant dans sa résistance, laisse momentanément sans évêques trente-cinq diocèses français [1]. Peu s'en faut qu'une rupture définitive n'éclate. Sans l'intervention conciliante de Bossuet, l'église de France pouvait se détacher de Rome, constituer comme celle d'Angleterre un établissement national, étroitement lié aux destinées de la patrie, susceptible d'évoluer vers le progrès, concurremment avec les institutions et les mœurs. Tout autre était le but que visait M. de Meaux. Le grand évêque politique voulait maintenir entre le gallicanisme et les prétentions ultramontaines, au profit de l'unité catholique, un équilibre ingénieux,

1. D'Avrigny, *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, II, 147. Cf. *Recueil des instructions aux ambassadeurs* (*Rome*), par M. Gabriel Hanotaux, t. I, p. 283 et suivantes.

mais factice. Également éloigné des théories complaisantes des jésuites [1] et des rudesses de leurs adversaires, il s'appliquait à exterminer le quiétisme, cette dévotion amollie dont Fénelon avait assumé la défense dans les *Maximes des Saints*. Il poursuivait d'une sévérité implacable les pratiques de la morale relâchée et les rêveries alanguies de madame Guyon, — tendances parallèles dont il signalait les dangereux envahissements. En revanche, on découvrirait dans ses œuvres bien peu de pages dirigées contre le jansénisme. Si la théologie de la grâce lui semblait légèrement outrée chez plusieurs des modernes disciples de saint Augustin, d'autre part ceux qui la professaient emportaient l'estime et la sympathie par la noblesse de leur caractère. Volontiers il se fût joint publiquement à eux pour combattre l'ennemi commun, le molinisme, s'il n'eût craint d'ajouter de nouvelles dissensions à celles qui travaillaient l'église. Le dogme de Jansénius, toujours dénoncé par la compagnie de Jésus, ne le préoccupait point. Après une longue carrière ecclésiastique, il n'y voyait qu'un fantôme érigé en épouvantail. On peut même affirmer et prouver que, dans ses dernières années, il recevait toutes les doctrines, ou à peu près, dont se compose le bagage de Port-Royal [2]. Si celui-ci était hérétique, Bossuet l'est également. Tous deux doivent se trouver ensemble, hors l'église ou dans l'église. L'évêque de Meaux est mort, sinon janséniste, du moins profondément

1. « Ils ont beau faire, — disait Bossuet, — ils ne me feront pas approuver leurs relâchements, et je ne cesserai de combattre leur morale corrompue. » *Mémoires et journal* de l'abbé Le Dieu, II, 27.

2. *Mémoires et journal* de l'abbé Le Dieu, introduction par M. l'abbé Guettée, page CLXXII : « L'école de Port-Royal pensait comme Bossuet, sur tous les points où il était en désaccord avec les jésuites. » Voy. aussi l'étude de M. Ernest Havet, en tête de son édition des *Provinciales*, tome I, page LVI : « La théologie de Bossuet est aussi près que possible de celle des jansénistes. »

attaché à ceux que l'on persécutait comme tels, et persuadé de leur innocence ainsi que de leurs vertus. Il niait absolument que le péril pût venir de ce côté. La question des cinq propositions lui paraissait close, depuis la paix de Clément IX, en 1668. Aussi, dans le plus fort de sa lutte contre Fénelon, écrivait-il : « Certaines gens voudraient bien faire une diversion au quiétisme en réveillant la querelle du jansénisme; mais on ne prendra pas le change [1]. » C'est qu'à ses yeux le jansénisme était une manière d'aimer Dieu, et le quiétisme une façon de dénaturer la religion. L'un constituait une opinion douteuse, l'autre une erreur certaine.

Avant que d'être appelé au siège de Meaux, — car il n'occupa jamais effectivement celui de Condom, — Bossuet avait conçu le projet de se former à l'exercice de ses fonctions pastorales sous la conduite de l'évêque de Châlons, Félix Vialart, universellement honoré comme l'un des prélats les plus pieux et les plus éclairés du clergé de France. Vialart mourut un an trop tôt pour que ce dessein se réalisât. Nul alors ne pouvait soupçonner que la mémoire de cet évêque irréprochable serait un jour discutée violemment, que la haine des jésuites l'accuserait d'avoir fomenté les pires doctrines du jansénisme, préparé le réveil de la secte et provoqué tous les conflits qui précédèrent la bulle *Unigenitus*. — Quel crime était donc le sien? Il avait approuvé la première édition d'un livre imprimé en 1671 par le P. Quesnel, avec l'agrément de l'archevêque de Paris, sous le titre d'*Abrégé de la morale de l'Évangile ou pensées chrétiennes sur le texte des quatre évangélistes, pour en rendre la lecture et la méditation plus*

1. Bossuet, lettre 416, à son neveu, du 9 février 1699.

facile à ceux qui commencent à s'y appliquer [1]. Ce simple ouvrage d'édification, d'abord accepté sans conteste, était destiné à un retentissement considérable et tout à fait inattendu. Il émanait d'un des jeunes écrivains qui gravitaient autour de Port-Royal, d'un de ces amis du dehors qui devaient en recueillir l'héritage intellectuel et en défendre les traditions.

Pasquier Quesnel appartenait à la congrégation de l'Oratoire, où le jansénisme a recruté de nombreux adhérents. Doué d'une nature à la fois méditative et ardente, il apportait dans la polémique religieuse un enthousiasme qu'explique aisément son origine écossaise. Le tempérament généreux, mais exalté, des presbytériens avait laissé en lui une empreinte ineffaçable. L'influence d'Arnauld, le *docteur incomparable* [2], dont il subit l'ascendant dès sa jeunesse, ne fit qu'accentuer ces dispositions natives. Cependant, comme tous les amis de Port-Royal, il redoutait l'écueil des ordinations prématurées. Entré à l'Oratoire en 1657, il s'éprouva deux années entières et célébra enfin sa première messe, le 29 septembre 1659, à l'âge de vingt-six ans. Presque aussitôt la confiance de sa communauté le nomma directeur de l'institution de Paris.

1. Les archives d'Amersfoort (boîte g) contiennent une dizaine de lettres de l'évêque Vialart, fort élogieuses pour le P. Quesnel. — Voy. l'*Histoire du livre des Réflexions morales et de la Constitution Unigenitus, servant de préface aux Hexaples*, 4 vol. in-4, 1723-1739. Cette *Histoire*, due à la collaboration de Charpentier, Lonail et J-B. Cadry, est le plus complet de tous les ouvrages contemporains sur la Bulle.

2. Lettre du P. Quesnel à l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle du roi, à Dijon (communiquée par le P. Ingold, de l'Oratoire). — Dans une autre lettre inédite, du 24 septembre 1694 (archives d'Amersfoort), Quesnel annonçait, en ces termes, la mort d'Arnauld : « La plaie en saignera longtemps, mais il fallait s'attendre à voir éteindre cette lumière, puisqu'elle était faite pour luire dans le ciel, après avoir éclairé la terre durant le temps ordonné de Dieu. »

Si l'on veut juger dans quel esprit il abordait ces nouvelles fonctions, le *Nécrologe des appelants* en offre un fidèle tableau. Le tour naïf du biographe nous dispose à sourire, mais il a je ne sais quel parfum de cloître qui s'harmonise avec la simplicité du sujet. C'est bien le style pâle et pieux du jansénisme au dix-huitième siècle :

« Il faisait état d'avoir plutôt un petit nombre de « saints prêtres avec le temps, que d'en avoir sans « vocation et sans piété, capables de déshonorer le « corps et de peupler l'enfer. Parmi ceux qui furent « sous un si grand maître formés dans la vertu et « dans la science ecclésiastique, on découvre surtout « le confrère Soanen, depuis le saint évêque de « Senez, qui le prit pour son confesseur.

« C'est dans cette maison sainte, le berceau de la « jeunesse oratorienne, qu'a pris son origine le cé- « lèbre ouvrage des *Réflexions morales sur le Nou- « veau Testament*. D'abord, ce n'était que quelques « pieuses pensées fort courtes d'un petit recueil des « paroles de Jésus-Christ, fait par le P. Jourdain, « premier supérieur de l'institution ; mises en latin, « il les avait insérées entre un certain nombre de « versets. Leur brièveté ne laissait pas de jeter « dans l'esprit beaucoup de lumière. M. de Loménie, « comte de Brienne, qui, de ministre et secrétaire « d'État, s'était fait confrère de l'Oratoire, après « avoir quitté la cour et le monde, engagea le P. Ques- « nel à mettre en français ces courtes *Réflexions* et « à y joindre une préface. Ce Père le fit en y ajoutant « d'autres pensées : le tout fut imprimé chez Savreux, « à Paris [1]. »

1. Un *Curriculum vitæ* de Quesnel se trouve aux archives de l'Oratoire. Cette pièce est datée du 16 janvier 1673, à Paris :

« Pasquier Quesnel, fils de Jacques Quesnel, marchand libraire,

Voilà comment et où naquit le livre des *Réflexions morales*. C'est sous cette forme primitive que des amis de l'Oratoire, et particulièrement le marquis de Laigue, le présentèrent à Vialart. Le prélat, après un attentif examen, l'adopta pour son diocèse, et, dans un mandement du 9 novembre 1671, en recommanda la lecture à son clergé et à son peuple, « comme d'un excellent ouvrage que la Providence nous a mis entre les mains. Il faut, ajoute-t-il, que l'auteur ait cette charité lumineuse dont parle saint Augustin, et qu'il ait été longtemps disciple dans l'école de l'Esprit-Saint qui a dicté ce divin livre, pour avoir pénétré avec tant de clarté et d'onction dans l'intelligence des mystères et des enseignements du Verbe incarné. »

En 1680, Vialart était remplacé sur le siège de Châlons par Louis-Antoine de Noailles, depuis six mois évêque de Cahors, et qui professait, à l'exemple de Bossuet, le plus strict gallicanisme allié à une sévère orthodoxie. Malheureusement, la solidité du caractère ne secondait pas chez lui la droiture de la raison. C'était une âme faible, un cœur vacillant. Il comprenait à merveille où résidait le devoir, en quoi consistait la vérité ; mais trop souvent sa vo-

« et de Geneviève Paulery, sa femme. Né à Paris, dans la rue Saint-
« Jacques, le 14e jour de juillet 1634. Baptisé sur les fonts de l'église
« canoniale et paroissiale de Saint-Benoist de la ville et diocèse de
« Paris.

« *Quelles études ?* — Avant que d'entrer dans la congrégation, il a
« étudié sept ans aux humanités et à la rhétorique chez les RR.
« PP. jésuites du collège de Clermont, à Paris.

« *Quel est son titre ?* — Son titre est de 150 livres, assigné sur
« une maison, 16, rue de la Monnaie, à Paris.

« *Quelle pension il a promise ?* — Il n'a rien promis, mais il
« donne 300 livres par an, s'entretient et paye ses voyages.

« *S'il sait le chant et les cérémonies ?* — Il n'a point appris le plain-chant ; il sait quelque chose des cérémonies, et il n'a pas la voix forte. »

Signé : Du Sauzay, secrétaire, et P. Quesnel.

(Communiqué par le P. Ingold.)

lonté faisait défection à sa conscience. Toutes les défaillances et toutes les erreurs de conduite qui marqueront son long épiscopat, on en retrouve l'image sur sa figure molle, souriante et paterne, au regard vague, aux traits pendants. Sans force contre les influences sourdes de la vie quotidienne, contre les mille suggestions de l'intimité domestique, il pouvait avoir des colères ou des rancunes, même une dose réelle d'opiniâtreté; il était incapable de s'arrêter à une idée calme et fixe. Toute son existence a été semée d'éclats et de tempêtes, qui servaient à couvrir la mobilité de son humeur. Il a multiplié les déclarations à la face de Dieu et des hommes, pour les violer ou les rétracter le lendemain. Mais, sans excuser ses fautes, on peut lui pardonner beaucoup; car il eut affaire à des ennemis dont l'inflexibilité cruelle l'a torturé longuement et traîné pas à pas, jour après jour, jusqu'à la plus humiliante des capitulations. C'est pourquoi, au milieu de ses variations éternelles, on lui garde involontairement quelque estime et surtout quelque compassion. Léger comme une femme, sensible comme un enfant, sans cesse en contradiction avec lui-même, il était bon et de bonne foi.

Les contemporains ont signalé à l'envi, et plusieurs ont ridiculisé la nonchalance de cet esprit ballotté. On l'appelait : *Notre reculante Éminence.*

Et Noailles jusques au bout
Sera semblable à la pendule
Qui vient, qui revient et recule [1].

Le cardinal de Janson le jugeait en une phrase

1. *Poésies sur la constitution Unigenitus,* par Grécourt, t. II, 303.

qui résume toute sa carrière : « M. de Noailles sera un jour chef de parti ; mais ce sera sans le vouloir ni le savoir [1]. » A dire vrai, les événements l'ont toujours conduit et porté ; jamais il n'a cherché à en rectifier le cours. Alors qu'il fallait contraindre la destinée et faire violence à la ténacité de ses adversaires, il se laissait aller au fil de l'eau. Cet évêque s'abandonnait à la Providence, comme si elle avait la brutalité du hasard ; ce chrétien était plus désespérément fataliste que pas un des fauteurs de la grâce jansénienne. — Il vécut, de la sorte, dans une instabilité, dont les fluctuations pouvaient paraître ou douloureuses ou plaisantes, suivant les dispositions de ceux qui l'approchaient. Du moins, l'indifférence était impossible. On en venait nécessairement, soit à l'aimer et à le plaindre, comme l'abbé Dorsanne dans son *Journal*, soit à le dénigrer impitoyablement, comme l'abbé Legendre dans ses *Mémoires*. Celui-ci, chanoine et sous-chantre métropolitain, passa trente-trois ans à ses côtés, et l'on croirait qu'il a collectionné tous les travers du prélat pour en tracer un portrait satirique : « C'était, écrit-il, un petit esprit, inégal, tracassier, pointillant et barguignant en tout, aimant à ruser ; disant oui et non, sottement orgueilleux, puérilement vindicatif. Il se présentait mal : son air béat et indolent, ses cheveux plats, son ton de voix languissant et niais [2], ne donnaient pas de lui une grande idée en l'abordant. Ayant à être évêque à cause du nom qu'il portait, un des plus petits troupeaux était tout ce qui lui fallait [3]. »

1. *Mémoires* du duc de Luynes sur la cour de Louis XV, t. II, 311.
2. Saint-Simon dit : « Un parler gras, lent et nasillard. » *Mémoires*, II, 99.
3. *Mémoires* de l'abbé Legendre, livre VIII, 417. — Ce Legendre, qui a laissé des *Mémoires* piquants, mais où pullulent les rancunes

Voilà, sous le regard hostile d'un familier mécontent, Noailles dans son déshabillé épiscopal. Combien différent du grand seigneur majestueux que nous a transmis Voltaire, « plein de vertu et de science, le plus ami de la paix[1] ! » En réalité, le personnage était double, décoratif et mesquin, solennel et boursouflé, sonore et creux. Les deux aspects se développeront parallèlement devant nos yeux, et nous ne saurons parfois auquel croire : l'un aboutirait au panégyrique, et l'autre confine à la caricature.

Fénelon, avec sa finesse et sa mesure habituelles, doublées d'une antipathie instinctive contre Noailles, chez qui il voyait un disciple de Bossuet et un ennemi du quiétisme, a formulé en quelques phrases, sans exagération mais sans pitié, le diagnostic moral de son confrère. Peinture navrante ; car si toutes les lignes en sont sévères, aucune n'est fausse. Il nous le montre : « court et confus. Nulle opinion précise n'est arrêtée dans son esprit; son cœur est

fielleuses et les bavardages de sacristie, avait été nommé chanoine de Paris par l'archevêque de Harlay. Il ne cessa de clabauder durant l'épiscopat de Noailles et applaudit à la nomination de son successeur, M. de Vintimille, dont il mérita les bonnes grâces. Par un testament du 4 février 1733, il légua à l'Université 69.760 livres de capital, pour la fondation de « plusieurs prix d'éloquence, de poésie et de musique ». C'est de là qu'est sortie l'institution du *Concours général*, sous la forme primitive d'une distribution de prix entre les élèves des classes de rhétorique, seconde et troisième des collèges. Qui se souvient aujourd'hui que cette tradition universitaire a pour auteur un prêtre très lettré, mais fort aigre, furieux ennemi du jansénisme, point du tout gallican? Sans nul doute, dans ce qui représente actuellement l'emploi de son legs, il ne reconnaîtrait ni ses intentions ni ses doctrines, ni les sciences ni les méthodes de son temps, rien, en un mot, de ce qui lui était cher. Ses sympathies se porteraient ailleurs. Elles étaient acquises aux jésuites, et le cardinal de Noailles n'a pas eu d'adversaire plus perfide ni de délateur plus calculé. L'abbé Legendre était une vipère que l'archevêché a abritée plus de trente ans, et qui en a profité pour mordre à petits coups, après décès, et couvrir de sa bave venimeuse la mémoire de son bienfaiteur.

1. *Siècle de Louis XIV*, ch. XXXVII.

faible et mou. Si on le presse, on lui fera dire, en l'intimidant, tout ce qu'on voudra contre l'erreur ; mais on n'en sera pas plus avancé... Il dit blanc pour les uns et noir pour les autres, n'entendant pas plus le noir que le blanc. Il est inutile de chercher l'opinion d'un homme qui n'en a point [1]. »

En dessinant cette physionomie d'une plume si nette et si minutieuse, Fénelon manquait à la charité évangélique, mais non pas à la vérité de l'histoire.

A Châlons-sur-Marne, de 1680 à 1695, Noailles eut un épiscopat paisible. Saint-Simon observe malicieusement « qu'il y porta son innocence baptismale, mais qu'il n'avait pas occasion d'y faire montre de sa capacité en affaires ni en doctrines ». Néanmoins il se concilia des sympathies nombreuses. On admirait la modestie de son train, la frugalité de sa table, « un bouilli avec deux petites et grossières entrées [2] ». On le louait de résider continuellement dans son diocèse, loin de la cour où son nom et sa fortune semblaient naturellement l'appeler. De sa part, c'était à la fois insouciance et habileté : il savait combien un évêque se compromettait, combien un caractère aussi fragile que le sien s'userait vite, dans le milieu bruyant de Versailles. Strictement consacré à ses devoirs, il ne commit ni faute ni excès de zèle, borna son ambition à continuer la tâche de son devancier, qu'il regardait comme le parfait modèle de la diligence pastorale. Sa conduite entière s'inspira de cette pensée. A l'endroit de l'œuvre du P. Quesnel, aucune hésita-

1. Fénelon, lettre du 30 novembre 1699, au duc de Beauvilliers. *Œuvres*, éd. Gaume, t. VII, 220.

2. *Mémoires* de Saint-Simon, II, 100. — Dans une lettre au roi, du 13 septembre 1695, le cardinal de Janson parle « du bon usage que M. de Châlons a toujours fait de ses revenus ecclésiastiques ». Archives des affaires étrangères, Rome, 373.

tion ne lui était permise. Vialart l'avait eue en haute estime, et lui-même y trouvait, selon la parole de Bossuet, *un trésor pour son église*. Il ne pouvait donc que témoigner une bienveillance toute spéciale à la nouvelle édition qui parut en 1695, considérablement accrue. Dans l'intervalle des vingt-quatre années écoulées depuis 1671, le livre, en des formes diverses, de plus en plus complètes, avait été imprimé maintes fois, et Bossuet nous atteste avec quelle rapidité les exemplaires s'enlevaient : « La perfection de l'ouvrage eut un effet si heureux, que tous les pays où la langue française est connue, et en particulier la ville royale, en furent remplis, et que les libraires ne pouvaient fournir à la dévotion des fidèles [1]. »

Nicole, mèmement, le plus réservé peut-être et le plus clairvoyant parmi les Port-Royalistes, écrivait à l'un de ses amis, en 1689 : « Si j'avais à choisir un volume avec le *Nouveau Testament* à l'exclusion de tout autre, je vous avoue que ce serait celui-là [2]. » Voltaire enfin, juge bien impartial en ces querelles intimes de théologiens, relève ici « une foule de maximes saintes et pleines d'une onction qui gagne le cœur. Le bien, dit-il, s'y montre de tous côtés, et le mal il faut l'y chercher. » On n'est guère accoutumé à trouver en pareil accord un évêque, un janséniste et Voltaire [3].

1. *Avertissement sur le livre des Réflexions morales*, ouvrage posthume de Bossuet, publié en 1710 par les soins de Quesnel, qui l'intitula *Justification des Réflexions morales*.

2. *Catéchisme historique et dogmatique sur les contestations qui divisent l'église* (par l'abbé de Fourquevaux), II, 157.

3. Certaines anecdotes purement fantaisistes ne méritent pas qu'on s'y arrête. Saint-Simon prétend (*Mémoires*, V, 412) que le P. de La Chaise avait toujours les *Réflexions morales* sur sa table, comme une mine de doctrine et de piété excellente. Voltaire, sur la foi de l'abbé Renaudot, nous montre Clément XI, ce même pape qui con-

Ainsi Noailles traduisait le sentiment commun, lorsqu'il recommandait cette lecture de piété. Son mandement du 23 juin 1695 est conçu en termes chaleureux et véritablement enthousiastes. Il insiste sur l'absolue nécessité, pour les prêtres, « de se nourrir des Écritures et d'en faire leurs chastes délices » ; puis il continue, de ce style un peu guindé qu'il ne dépouilla jamais : « Nous vous en pressons de nouveau présentement, parce que nous avons un nouveau secours à vous offrir. Notre prédécesseur crut vous faire un grand présent, en vous le donnant dans le temps qu'il n'était encore qu'imparfait. Quel fruit donc n'en devons-nous pas espérer pour vous, présentement que l'auteur l'a augmenté et enrichi de plusieurs saintes et savantes réflexions, qu'il a ramassé ce que les Saints Pères ont écrit de plus beau et de plus touchant sur le *Nouveau Testament*, et en a fait un extrait plein d'onction et de lumière? Vous y apprendrez à enseigner les peuples que vous avez à conduire. Vous y verrez le pain de la parole tout rompu et tout prêt à leur être distribué, et tellement proportionné à leurs dispositions, qu'il ne sera pas moins le lait des âmes faibles qu'un aliment solide pour les plus fortes... Ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière. »

Quoi de plus catégorique qu'une telle approbation? Or, à cette date, deux faits sont bien constants, encore que les historiens favorables aux jésuites, et notamment l'évêque Lafitau [1], aient essayé d'équi-

damna Quesnel, lisant son livre et le jugeant irréprochable, jusqu'à déclarer à un visiteur : « Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi. Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi. » — De telles allégations n'ont aucune valeur critique. Ce sont les commérages de l'histoire.

1 *Histoire de la constitution Unigenitus* par Lafitau, évêque de Sisteron, ci-devant chargé des affaires du roi auprès du Saint-Siège, éd. de 1820, p. 28.

voquer : d'une part, l'ouvrage de Quesnel se trouve, depuis un quart de siècle, dans les mains des fidèles; de l'autre, les mandements des deux évêques de Châlons, celui de 1671 comme celui de 1695, se sont produits sans soulever, ni dans le diocèse, ni à Paris, ni dans le reste de la France, la moindre réclamation. Et l'auteur peut écrire à du Vaucel, le 13 mars 1693 : « Le *Nouveau Testament* brille à la cour [1]. »

Un si long silence embarrassera, plus tard, les adversaires de Noailles et les dénonciateurs du P. Quesnel. N'était-ce pas une reconnaissance tacite de l'orthodoxie des *Réflexions morales ?* Vingt-cinq ans d'une possession sans conteste de la faveur publique, l'assentiment réitéré de plusieurs évêques [2] ne constituent-ils pas, à défaut d'une sorte de prescription canonique, la preuve manifeste de l'innocuité d'un livre ? Les molinistes ont si bien senti que c'était leur point faible, dans la campagne dirigée contre les idées gallicanes, qu'ils ont voulu introduire après coup des protestations fictives et les antidater. Tel fut le dessein du sieur Gaillande,

1. Correspondance de Quesnel. (Archives d'Amersfoort.)

2. M. Girard, évêque de Poitiers, M. de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, et bien d'autres, avaient donné une adhésion complète au mandement de Noailles. M. de Bissy, alors évêque de Toul, et depuis ardent constitutionnaire, insérait, en 1696 et en 1697, l'ouvrage du P. Quesnel sur le catalogue des livres *absolument nécessaires* aux curés de son diocèse. Enfin M. d'Urfé, évêque de Limoges, un saint homme qui abandonnait tout aux pauvres et qui, certain jour, n'ayant plus que son anneau pastoral, s'en dépouilla encore, « avait pris goût au *Nouveau Testament* et fait écrire afin qu'on imprimât, pour ceux qui ne sont pas pécunieux, les épîtres et évangiles à part des dimanches et des principales fêtes... L'auteur n'en sera pas fâché, parce qu'il ne doute point que, si l'occasion se présentait, M. des Arquins (*Harlay, archevêque de Paris*) ne lui donnât sur la crête. » Lettre de Quesnel à Valloni, 15 juillet 1695 (Arch. d'Amersfoort). — Valloni est le pseudonyme italien de M. du Vaucel, ancien chanoine et théologal d'Aleth, qui durant quinze ans habita Rome, où il représentait à titre officieux les amis de Port-Royal.

docteur de Sorbonne [1], et l'objet de la brochure qu'il publia tout à la fin de 1712, *Eclaircissements sur quelques ouvrages de théologie* [2]. Il s'y applique à démontrer que les *Réflexions morales* n'avaient pas revêtu leur caractère véritable avant l'édition de

1. Jean-Noël Gaillande, né en 1685, était le fils d'un loueur de carrosses, communément appelé Fiacre. Il étudia, sous la direction du fameux théologien Tournély, son parrain. Les *Nouvelles ecclésiastiques* raillent son ambition précoce, « son ignorance crasse et son plaisir à monter derrière les carrosses, en allant et venant dans Paris, quelquefois en surplis et bonnet carré. » L'abbé Le Dieu, plus impartial et presque aussi sévère, le présente dans son *Journal* (III, 390) comme « un jeune docteur de six mois », personnage sans valeur et sans importance, lors de l'éclat qu'il fit en 1712. Il joua, dans tous les démêlés de la Bulle, un rôle si actif qu'on le surnomma « le colporteur de la Constitution et le valet de pied de monsieur le nonce ». (Arch. nationales, Jansénisme, L, 21.) Mais son esprit brouillon, sa vivacité fiévreuse irritaient ceux mêmes dont il servait la cause. Le cardinal Fleury mandait, à son sujet, au cardinal de Tencin : « Je lui ai dit plusieurs fois qu'il veut se mêler de trop de choses. Il se croit chargé de la sollicitude de toutes les églises et se rend un peu odieux... Il écrit trop à Rome et il est le précepteur de tous les nonces. » (*Mémoires* du président Hénault, 310.) En fait, c'était la mouche du coche, et pendant trente années il bourdonna autour de la Sorbonne, de la cour, du parlement, toujours prêt à s'imposer et à s'enrichir. Les *Mémoires* de l'abbé Legendre (VIII, 372) nous le peignent « du matin au soir, par voies et par chemins, pour fureter et pour ramasser, par lui et par ses espions, tout ce qui se dit et tout ce qui se fait sur les choses du temps. Par là il a eu les entrées chez les ministres, chez les prélats, et, de plus, cela lui a valu deux bons bénéfices en Bretagne qu'on lui a fait donner dans les mois du pape ». Tel est bien l'homme qui débutait à vingt-sept ans, frais émoulu de Sorbonne, en attaquant Bossuet, Noailles et Quesnel, pour faire sa cour aux jésuites, et qui laissa à sa mort, en 1745, tant de meubles précieux, de tapisseries des Gobelins, de damas, de porcelaine et surtout d'argenterie, que la vente attira une foule considérable.

2. Le *Journal* de l'abbé Dorsanne, rédigé d'après les documents originaux de l'archevêché de Paris, place la publication du livre des *Eclaircissements* « vers le mois de janvier 1713 ». Et il ajoute (I, 37) : « Tout le monde l'a cru fait par les jésuites, et on a dit avec beaucoup de vraisemblance que le P. Tellier y avait travaillé. » — La supposition paraît hasardeuse, et nous ne voyons pas sur quel commencement de preuves on peut contester à Gaillande la paternité qu'il réclame. Au reste, les partisans du P. Tellier ont une singulière façon de le justifier. Voici l'argument qu'emploie l'éditeur des *Œuvres complètes* de Fénelon : « Les affaires de l'église, dont ce religieux était chargé par le roi, ne lui laissaient pas de temps pour composer des ouvrages, puisque souvent il en avait à peine assez pour expédier les affaires qui lui étaient confiées. » (Éd. Gaume, VIII, 130.)

1693. A l'en croire, la différence était si éclatante que, dès l'année 1694, un certain Fromageau avait détaché de l'ouvrage complet cent quatre-vingt-dix-neuf propositions suspectes.

Il suffit d'un examen loyal pour renverser cet échafaudage d'hypothèses et d'erreurs. Quesnel en a fait justice, dans une réponse adressée à Gaillande, au mois d'avril 1713. Le titre de cet opuscule est enchevêtré et confus, selon l'usage du temps : *Vains efforts des Jésuites contre la Justification des Réflexions sur le Nouveau Testament, composée par feu messire Jacques-Bénigne Bossuet*. L'auteur établit irréfutablement qu'un seul esprit anime les éditions plus ou moins développées qui se sont multipliées sous sa plume toujours active; il signale, dans les premiers et plus courts exemplaires, les mêmes doctrines qui seront ultérieurement condamnées. Enfin, pour le malheur de Gaillande, tels des passages invoqués par lui se trouvent littéralement extraits « des éditions de 1699 et années suivantes ; ainsi c'est au moins un mensonge grossier de soutenir que M. Fromageau ait composé ce recueil en 1694 [1]. » La période de calme absolu et d'édification incontestée s'étend, dès lors, jusqu'au seuil du dix-huitième siècle. Or, déjà en 1687, les *Réflexions morales*, dans la réimpression de Paris et de Bruxelles, composaient trois gros volumes, où l'on glane sans peine cinquante-trois des propositions que la bulle *Unigenitus* censurera impitoyablement.

1. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 37. Voir *contrà* la *Réfutation des anecdotes*, par Lafitau, p. 87. — Dans les *Vains efforts des Jésuites*, p. 29, Quesnel demande très judicieusement : « Le sieur Gaillande croit-il la réputation de sa bonne foi assez bien établie pour pouvoir être reçu caution, sans être cautionné lui-même ? Le témoin qu'il produit est un *témoin mort*, par qui il fait dire tout ce qui lui plaît. »

En dépit des jésuites et de leurs apologistes, il appert que l'église de France a reçu, propagé et prôné le livre de Quesnel ; que, par une impulsion unanime, elle l'a jugé, non seulement inoffensif, mais pénétré d'une dévotion bienfaisante et communicative.

C'était à Châlons l'intime conviction de Noailles. Il la conserva et la manifesta de nouveau, en venant occuper le siège archiépiscopal de Paris. Rien ne fut plus rapide ni plus insolite que cette translation. L'influence du P. de La Chaise atteignait alors à son apogée. Toutes les dignités et tous les bénéfices passaient par ses mains, tous les choix étaient soumis à son contrôle. Noailles assurément ne pouvait lui agréer, et l'on a peine à croire que le confesseur se soit désintéressé d'une aussi grave nomination. Au surplus, la mort de l'archevêque Harlay de Champvallon, si subitement qu'elle se fût produite, sans prêtre, sans secours, dans une chambre écartée, n'arrivait point à l'improviste. Depuis des mois, on devait la prévoir et en escompter les conséquences. Quatorze ou quinze attaques d'apoplexie [1] avertis-

1. Saint-Simon parle « d'épilepsie », *Mémoires*, I, 180. — Les Archives des affaires étrangères contiennent plusieurs lettres sur cet événement. L'ambassadeur de France à Rome, le cardinal de Janson est le seul à s'apitoyer, dans une langue d'ailleurs assez plate sur « la *mort* de *feu* M. l'archevêque de Paris ». (Fonds Rome, 372.) — Le cardinal Le Camus écrit, le 16 août 1695, à Maille, prêtre du diocèse de Pamiers, suspect de jansénisme et réfugié en Italie : « M. de Paris n'a pu être secouru ni de confesseur ni de chirurgien. Il fut surpris à Conflans, au sortir de son jardin, d'une apoplexie si violente qu'il ne donna jamais un signe de vie. Le clergé regarde cela comme une punition de Dieu. » Et Maille lui répond, le 30 du même mois : « Les Romains ont été fort réjouis de la mort de M. l'archevêque de Paris, qu'il regardent comme une punition de ce qu'il a fait contre les intérêts du Saint-Siège. Le pape ne peut se lasser de témoigner la satisfaction qu'il a d'être délivré des instances qu'on lui faisait en faveur de ce prélat, pour lequel il avait un grand éloignement. On croit qu'il aurait différé sa promotion jusqu'à la mort, pour ne pas être obligé de le faire cardinal. » (Rome, 374.) — Cf. dans la Correspondance inédite de Quesnel, les lettres des 12 et 26 août 1695 :

saient suffisamment de choisir un successeur à ce prélat, qui finit comme il avait vécu, insoucieux de la religion, sceptique et débauché. Les jansénistes, soit piété, soit rancune, ne manquèrent pas de voir là un coup du ciel. L'un deux, M. Tronchai, en fait la remarque avec une nuance de satisfaction : « Ce qui est constant, c'est qu'il n'a point profané les sacrements de l'église, parce qu'il n'en reçut aucun. On dit que le roi, apprenant qu'il n'avait point été confessé, répondit que cela était terrible. Il en fut sans doute si frappé, que cela l'obligea à penser tout de bon à chercher un véritable évêque pour une église qui en a grand besoin [1]. »

La désignation de Noailles paraît avoir été d'ordre bien plus complexe que ne l'imagine ce candide élève de Port-Royal. Un fait toutefois demeure indubitablement acquis : c'est que l'intéressé n'effectua nulle démarche en vue de sa nomination et travailla même à en empêcher le succès. Pour l'amener à Paris, il fallut user de contrainte, comme jadis, pour le transférer de Cahors à Châlons, on avait dû

« On dit les belles qualités de l'archevêque et, entre autres, qu'il aimait le beau sexe et qu'il avait 150.000 livres de rente en bénéfices. »

A Paris circula une épitaphe, ou mieux une épigramme janséniste :

Ci-gît un demi-cardinal,
Prélat parfait selon nature,
Qui fit en cour grosse figure.
Passant, n'en dis ni bien ni mal.

(*Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal*, par Guilbert, 1755, t. III, 212.)

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, V, 283. — Aucun des évêques ne consentit à prononcer l'oraison funèbre du défunt. « Deux choses m'en empêcheraient, répondit l'un d'eux, sa vie et sa mort. » Et quand les curés de Paris, pour se conformer à un vieil usage, se résignèrent à célébrer un service solennel en l'église Saint-Paul, où M. Blampignon, curé de Saint-Merri, lirait un bout de panégyrique, ce fut le P. de La Chaise qui, de la part du roi, interdit prières et discours, — ce même P. de La Chaise, si longtemps complice et créature de Harlay !

étouffer ses scrupules, en faisant intervenir un ordre exprès d'Innocent XI. Saint-Simon va jusqu'à prétendre qu'il n'aurait publié son mandement, si favorable aux *Réflexions morales*, qu'afin de n'être point promu au premier siège de France. Mais l'imagination du grand écrivain semble ici dépasser la mesure, ou bien Noailles aurait déployé une prudence extrême à refuser par anticipation un héritage qui n'était pas ouvert. En effet, le mandement parut le 23 juin, et la mort de Harlay ne survint que le 6 août 1695.

Madame de Maintenon, seule, suscita et fit réussir cette candidature. Elle était momentanément brouillée avec la compagnie de Jésus, à laquelle elle voulait opposer les Missions étrangères. Les supérieurs de cette congrégation, MM. Thiberge et Brisacier, lui suggérèrent le nom de l'évêque de Châlons qui, tout récemment, avait osé créer un petit séminaire en concurrence avec un collège de jésuites. Madame de Maintenon entra dans leur projet, et naturellement Louis XIV y souscrivit. A ce propos, l'*Histoire des Réflexions morales* (I, 14) relate un incident qui serait tout ensemble à l'honneur du prince, de la favorite et du prélat. Noailles venait précisément d'adresser au roi une lettre de représentations, au sujet des sommes extraordinaires qu'il exigeait de l'assemblée du clergé. Et la nomination aurait été obtenue par un billet de madame de Maintenon, terminé à peu près en ces termes : « Cette mort laisse une grande place vide, et je ne connais personne qui soit plus capable de la remplir que l'évêque contre lequel Votre Majesté était, il n'y a que quelques jours, si fort en colère[1]. »

1. *Madame de Maintenon, d'après sa correspondance*, édition Geffroy, lettre du 13 août 1695 à Noailles : « Si l'on vous offre la place

Quoi qu'il en soit de ces menus détails, Noailles arrivait à l'archevêché de Paris, « à son insu et à l'insu du P. de La Chaise, » et certainement malgré les jésuites [1]. Si, comme le disait Saint-Simon, « le camouflet était violent, » ils le lui feront chèrement expier.

vacante, la refuserez-vous, monsieur, sans consulter les gens de bien ? » — Du 18 août, au même : « Je comprends en partie la pesanteur et l'importance du joug qu'on veut vous imposer ; mais, monsieur, il faut travailler. Vous avez de la jeunesse et de la santé. » — Et du 29 août : « Vous n'aurez aucune brebis ni si zélée, ni si respectueuse que moi. »

1. Quesnel donne sur la promotion de Noailles des détails intéressants à recueillir. On y voit quelles espérances le parti janséniste fondait sur le nouvel archevêque : « Il paraît que le roi jeta les yeux sur lui uniquement par l'estime qu'il fait de sa personne. Il lui envoya fort secrètement un courrier pour lui dire qu'il le nommait à l'archevêché de Paris. Il renvoya le courrier, en suppliant Sa Majesté de le dispenser de se charger de ce pesant fardeau, et le refusant absolument. Le roi lui envoya un second courrier, qui lui rapporta la même réponse. Le troisième courrier lui porta l'ordre de venir en personne dire ses raisons au roi. Il arriva samedi 20, ne fit que passer à Paris et alla à Versailles, après que le P. de La Chaise en fut parti pour Paris. On assure que ce prélat paraissait plus mort que vif, de l'angoisse où il se trouvait. Il fit tous ses efforts pour persuader Sa Majesté d'accepter son refus, et le roi lui dit qu'il ne se rendrait point et ne se lasserait point de le lui offrir, qu'il le préférait à tous les autres parce qu'il le croyait plus homme de bien. Enfin il fallut céder du fardeau, le roi lui promettant tous les secours qui dépendraient de lui pour le soulager. La nuit du 20 au 21, Sa Majesté en envoya la nouvelle au R. P. de La Chaise, et on croit que c'était la première nouvelle qu'il en ait eue. On assure que la bonne duchesse de Noailles, sa mère (et en même temps sa fille, parce qu'il est son directeur et son confesseur) a été accablée de cette élévation. Le nouvel archevêque a les qualités qui ne se suppléent pas d'ailleurs, quand on ne les a pas, et il peut tirer d'ailleurs tout le reste. Il a l'innocence et la sainteté de vie éminemment, une piété et une ferveur qui ne se ralentit point, une égalité d'esprit peu commune, une tranquillité parfaite, une assiduité au travail et une vigilance toute épiscopale, une conduite et un ordre où rien ne se dément, ni ne se dérange.

« Je vous écris ce que l'on me mande de ce prélat, qui a très bien gouverné son diocèse. Cependant, je ne voudrais pas qu'on le vantât tant. Il monte sur un grand théâtre où il aura bien des occasions de se faire connaître. Ce qu'on peut craindre pour lui est qu'il n'ait pas la force nécessaire au grand poste où il va être placé... Il y a apparence que le gouvernement de son diocèse sera son unique occupation, et qu'il ne cherchera pas à se faire des matières d'audience comme le défunt. Il n'a guère plus de quarante-

La ville et la cour n'avaient aucun motif d'être exaspérées, comme les révérends Pères; mais elles furent presque aussi surprises que le confesseur royal. Personne ne comptait sur un pareil choix[1]. Les gallicans, en particulier, n'imaginaient point que l'on irait prendre, parmi les prélats, l'un des moindres par le talent et la réputation, sinon par la piété et la naissance. Quiconque avait au cœur l'orgueil et l'amour de l'église de France faisait des vœux pour Bossuet. « Comme M. de Meaux, écrivait Quesnel[2], ne manquera pas d'être demandé par M. le Dauphin, il n'y a pas d'apparence qu'on le refuse, outre qu'il est assurément le plus capable et le plus digne. » En sa faveur plaidaient les services rendus, le génie, la majesté de l'éloquence, un dévouement absolu à son pays et à son roi, et cette dictature persuasive qu'il exerçait sur la religion nationale. Mais il était de petite lignée, même de bourgeoisie assez basse. Or, l'archevêché de Paris a le roi pour pa-

quatre ans, est grand, bien fait et tout à fait aimable..... Il faut peu le vanter et beaucoup prier pour lui, afin qu'il ne manque pas aux desseins de Dieu qui paraissent extraordinaires. » (Archives d'Amersfoort, correspondance inédite de Quesnel, lettre du 26 août 1695 à du Vaucel).

Noailles même, dans une lettre à son frère Gaston, du 23 octobre 1695, justifiait ainsi ses regrets d'abandonner Châlons : « Je ne comprends pas quelles raisons on peut avoir pour trouver mauvais que j'aie de la peine à quitter une épouse avec qui j'ai vécu quinze ans ; que je veuille, avant de la quitter, en finir les principales affaires, qu'un successeur ne pourra consommer ni si promptement ni si utilement, parce qu'il ne connaîtra pas si bien de quoi il s'agit. » (Bibl. nat. ms. 23215.)

1. Les *Mémoires* du marquis de Sourches, publiés par MM. de Cosnac et Pontal, mentionnent, à la date du 15 août 1695 (t. V, p. 32) : « Il était aisé de voir, par toutes les démarches que faisait le cardinal de Bouillon, qu'il souhaitait fortement d'obtenir l'archevêché de Paris ; on assurait aussi que Monseigneur avait parlé fortement pour l'évêque de Meaux, que l'archevêque de Cambrai avait de son côté de forts partisans ; et on nommait encore, entre les prétendants, le cardinal de Janson, l'archevêque d'Auch, l'archevêque de Sens, et l'*évêque de Châlons*. »

2. Correspondance inédite, lettre du 12 août 1695 à du Vaucel.

roissien. Il fallait à Louis XIV un archevêque grand seigneur : Noailles eut le pas sur Bossuet.

L'opinion publique réprouva hautement les préférences de la cour, et, comme à l'ordinaire, une chanson prit la revanche du bon sens sur les intrigues de Versailles :

Sire, votre bonne ville
Demandait un grand prélat;
Votre Majesté facile
Ne nous donne qu'un bêta.
Tout Noailles est imbécile,
Leur visage d'Évangile
Sert aussi mal votre État
Dans l'église qu'au combat [1].

A défaut de qualités plus brillantes ou plus profondes, le nouvel archevêque possédait un flair assez aiguisé et l'intuition rapide des difficultés qu'il affrontait; joignez un goût très vif de la popularité. Du côté du roi il avait été comblé. Pour surmonter ses indécisions, n'avait-on pas poussé la complaisance à tel point que de transférer à son frère cadet, Gaston de Noailles, âgé de vingt-six ans, l'évêché de Châlons et la domerie d'Aubrac, qu'il résignait en même temps [2] ? Il ne pouvait souhaiter davantage. Restait à obtenir les sympathies de son diocèse, l'affection des fidèles, l'attachement du clergé, la respectueuse docilité des congrégations, l'apaisement des rivalités, ou du moins l'obéissance des factions contraires. C'était une tâche rude, et les plus habiles

1. *Mémoires* de l'abbé Legendre, p. 208. — La *Correspondance* de Grimm (I, 199) reproduit ces vers, avec de légères variantes, et les attribue à la duchesse de Bourbon, fille naturelle de Louis XIV.

2. Domerie désignait la dignité abbatiale dans certains monastères. Celle d'Aubrac dépendait du diocèse de Rodez.

auraient pu s'y briser. Après un épiscopat aussi lâche que celui de Harlay, il était nécessaire de porter au gouvernail une main ferme, d'imprimer une direction sûre et d'imposer silence à tous les mécontents. Noailles essaya de louvoyer. Il ouvrait la série lamentable de ses tergiversations. On en eut la preuve dans le premier acte important où il manifesta ses opinions théologiques. Il réussit à s'aliéner les jansénistes, qui ne demandaient qu'à le suivre, sans se concilier les jésuites, qui guettaient l'occasion de le perdre.

Pour Port-Royal, l'avènement de Noailles semblait une faveur d'en haut. Il succédait à un prélat qui avait cruellement traité l'abbaye, et tous, amis laïques, confesseurs, religieuses, regardaient le nouvel archevêque comme celui dont la venue finissait les années de persécution. Qui donc alors aurait pu prévoir que ce libérateur si désiré serait l'auteur même de la destruction et plus fatal au monastère que tous ses ennemis passés ? Aussi bien, les cris de délivrance s'élevèrent avec trop de fracas. On députa, dès les premiers jours, en ambassade à l'archevêché, Racine, — le Racine assagi et sanctifié, qui avait immolé son génie à sa foi et les aspérités de son caractère à la préoccupation de son salut; le grand poète repentant, qui oubliait les vanités du théâtre en faisant la procession, flambeaux allumés, dans une chambre avec ses enfants, et qui rachetait ses ingratitudes de jeunesse en aimant Port-Royal et ses vieux maîtres comme il avait adoré la Champmeslé.

L'accueil de Noailles fut des plus flatteurs, et sa réponse tout à fait encourageante [1]. Nous en avons

1. Port-Royal n'avait pas perdu un moment. M. de Harlay était mort le 6 août. L'installation de Noailles ne dut pas être immédiate,

les termes essentiels dans une lettre de Racine à sa tante, la mère Agnès de Sainte-Thècle, de la communauté des Champs : « Monseigneur a reçu toutes « vos actions de grâces avec une bonté extraordi- « naire. Il m'a chargé d'assurer votre maison qu'il « l'estimait très particulièrement, me répétant plu- « sieurs fois qu'il espérait de vous en donner des « marques dans tout ce qui dépendrait de lui... Je « crois, en effet, ma très chère tante, que vous avez « tout lieu d'être en repos. Je sais même par des « personnes qui connaissent à fond ses sentiments, « qu'il est très résolu de vous rendre justice ; mais ces « personnes vous conseillent de le laisser faire, et de « ne point témoigner au public une joie et un em- « pressement qui ne serviraient qu'à le mettre hors « d'état d'exécuter ses bonnes intentions. »

Port-Royal commit une faute lourde en ne s'arrêtant pas aux sages avis de Jean Racine. Avec cette irréflexion qui s'empare des plus timides lorsqu'un danger terrible semble définitivement écarté, on dédaigna toute prudence. L'un des enfants perdus du parti, dom Gerberon [1], que son grand âge aurait dû

et la lettre où Racine relate sa visite porte la date du 30 août. (Éd. Regnier, VII. 148.)

1. Dom Gerberon, d'abord oratorien, puis bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, était, selon le portrait très exact de l'abbé Legendre (*Mémoires*, 232), « le plus déterminé et le plus ardent janséniste qu'il y ait eu, et très assurément l'un des plus savants. » Hilaire Dumas, moliniste exalté, déclarait même, dans ses *Lettres d'un docteur de Sorbonne* (I, 167), qu'il n'y avait que deux disciples de Jansénius qui soutinssent ouvertement sa doctrine, en l'état où Rome la condamnait : M de Witte, avec qui Fénelon engagea une longue controverse, et dom Gerberon. L'existence de celui-ci fut des plus tourmentées. En 1682, Louis XIV voulut le faire arrêter à l'abbaye de Corbie ; mais il parvint à se réfugier en Hollande. En 1703, sur de vagues dénonciations, l'archevêque de Malines, Humbert de Précipiano, le condamne comme partisan des nouvelles erreurs sur la grâce et le livre au roi de France. Il est incarcéré à la citadelle d'Amiens, puis au château de Vincennes, sans qu'une captivité de six ans puisse briser sa résistance : les *Mémoires chro-*

prémunir contre une telle légèreté, publia un manuscrit dont la seule apparition souleva une véritable tempête.

nologiques (du jésuite d'Avrigny) en conviennent formellement. Cependant, le 18 avril 1710, on lui rend la liberté, après avoir rédigé une manière de procès-verbal, suivant lequel il aurait « lu, juré et signé le formulaire d'Alexandre VII ». Mais plusieurs faits graves rendent ce document éminemment suspect. L'un des deux témoins est le sieur Bochart de Saron, dont nous verrons la duplicité et la bassesse aux ordres du P. Tellier, en 1711. Et, d'autre part, Gerberon, à peine libre, fit paraître la protestation suivante : « L'archevêque de Paris s'avisa, vers le mois de mars 1710, de me contraindre, en me menaçant de me laisser mourir sans sacrements et de me faire enterrer comme un chien... Je regrette tous les jours d'être sorti de la prison de Vincennes. Je supplie toutes les personnes qui liront mes signatures, de remarquer : 1° que j'ai déclaré en termes exprès que je ne signais que pour rendre à l'église la soumission que ses enfants lui doivent ; 2° que M. l'archevêque m'a fait dire très positivement qu'il ne demandait de moi nulle soumission intérieure que pour ce qui a été condamné dans les cinq propositions ; 3° que je n'ai point reconnu, ni signé, que j'eusse jamais enseigné de doctrine qui fût véritablement une erreur, mais qui était ainsi appelée par mes ennemis et mes parties, qui m'en accusent très injustement ; 4° que par conséquent je n'ai nullement renoncé à la doctrine de saint Augustin. » Dom Clémencet nous apprend encore, dans les *Lettres d'Eusèbe Philalèthe à Morenas* (p. 360), que Gerberon consacra les derniers mois de sa vie à rédiger un écrit intitulé : *Vain triomphe du cardinal de Noailles*. Mais une attaque de paralysie l'obligeait à se servir d'un secrétaire, qui trahit sa confiance et supprima son ouvrage. Il mourut, le 29 mars 1711, à quatre-vingt-trois ans, et Moréri a pu lui rendre ce témoignage, que « ni les fatigues, ni les traverses de sa vie ne lui avaient affaibli l'esprit ou diminué rien de sa vivacité naturelle ». — C'était toujours le chrétien enthousiaste, vertueux, immodéré, mais d'une piété exemplaire, qui faisait la guerre d'escarmouches contre les jésuites, sans s'inquiéter s'il serait suivi, et qui, en 1696, mettait le feu aux poudres par la publication du livre de Barcos. Cette imprudence devait être le prélude lointain de la bulle *Unigenitus* et raviver la querelle du jansénisme.

Une lettre inédite de l'évêque d'Amiens, Feydeau de Brou, au marquis de Torcy (Aff. étr. Rome, 445), fournit de bien curieux détails sur l'emprisonnement et le caractère de dom Gerberon :

Amiens, le 31 mars 1705

Monsieur,

J'ai vu plusieurs fois le P. Gerberon, religieux bénédictin, prisonnier dans la citadelle d'Amiens. Je ne puis rendre qu'un bon témoignage des sentiments qu'il m'a fait paraître. En général, il promet toute sorte de soumission. Je ne l'ai point encore mis à l'épreuve sur le détail. Il demande à se confesser et à entendre la messe. Lorsque je pris congé de vous, vous me fîtes l'honneur de me dire

L'*Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination* était l'œuvre d'un homme laborieux, mais sec et opiniâtre, resté au second plan de la précédente génération janséniste, Martin de Barcos, neveu de l'illustre du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Ce Barcos, mort dix-sept ans auparavant, en 1678, appartenait à la période la plus rude et la plus batailleuse de l'histoire de Port-Royal. Tout jeune, il partagea la vie, les études, les malheurs de Jansénius et de Saint-Cyran, qui, l'un et l'autre, l'instituèrent leur héritier. Au sein de l'école, il représente l'élément irréductible, celui qui repoussait toute compromission et, par horreur de Rome, avait la loyauté de signaler les points de division, au lieu de les dérober. De lui et de quelques autres généreusement intraitables, on pouvait dire qu'ils rêvaient une *Réformation gallicane*, sorte de protestantisme

que vous enverriez vos ordres ici, afin qu'on exécutât dans la citadelle ce que j'estimerais convenable sur la conduite spirituelle de ce religieux. Vos premiers ordres portent de ne le laisser parler à personne. Je ne puis lui procurer de confesseur jusques à ce que cet ordre soit adouci. Mon intention serait de prendre de lui les témoignages de soumission que j'estimerai nécessaires par rapport à la sentence de M. l'archevêque de Malines contre lui, et ensuite de lui donner pour confesseur le Père supérieur de Corbie, qui est son supérieur naturel. Le P. Gerberon a soixante-dix-sept ans et, outre ce grand âge, la pierre et une descente. Si le roi ne juge point à propos de le renvoyer à Corbie, comme porte la sentence, ce qui me paraîtrait néanmoins le plus convenable par rapport à toutes ces circonstances, il est du moins à désirer qu'on pourvoie dans la prison à ce qui regarde sa conscience. J'ai eu l'honneur de vous observer aussi que les dix sols par jour qui sont ordonnés pour lui dans la citadelle, desquels il faut retrancher deux sols pour son lit, ne sont point suffisants pour un homme aussi âgé et aussi infirme. Si le roi jugeait à propos de le renvoyer à Corbie, on pourrait charger le Père prieur de cette abbaye de le représenter toutes fois et quantes et de me certifier de sa conduite tous les trois mois. Par là on préviendrait la crainte que l'on peut avoir d'une seconde évasion. J'ai écrit tout ceci au R. P. de La Chaise. Je suis, monsieur, etc. »

Les Archives d'Utrecht renferment un grand nombre de lettres de dom Gerberon, ainsi que divers mémoires relatifs à sa captivité et à sa rétractation.

mitigé, où les rites persistants du catholicisme couvriraient des doctrines analogues à celles de Calvin, et où l'on voulait unir une forte hiérarchie épiscopale au dogme tout individualiste de la grâce [1]. Les jésuites en avaient déduit cette définition captieuse : « *Un janséniste est un calviniste qui dit la messe* [2]. » Cent ans plus tard, Lamennais, dans toute sa fougue ultramontaine, reprendra la formule : « Le jansénisme, enfant honteux de la Réforme, en vain méconnaît et désavoue sa mère [3]. »

On mesure aisément ce que Barcos avait gardé de cette éducation ultra-jansénienne, si l'on observe qu'il était constamment en conflit d'opinions avec les modérés de Port-Royal, surtout avec Nicole, politique et temporiseur par excellence. Au lendemain de la mort de Saint-Cyran, il venait de se produire plus qu'une divergence de tactique, une véritable scission intime entre les deux fractions du parti : les habiles et les impatients. Barcos était de ces derniers. Il ne pouvait supporter les dissimulations mesquines et les puérils subterfuges que Pascal avait désapprouvés tout le premier, qu'Arnauld eut la faiblesse de couvrir de sa grande autorité [4], et qui jetèrent une ombre fâcheuse sur la haute moralité de Port-Royal. La minorité voulait suivre des voies courageuses et droites, aboutir même, s'il le fallait, à une protesta-

1. Nous trouvons actuellement l'image de cette conception religieuse, si large et si démocratique, d'une part dans l'église vieille-catholique de Hollande, de l'autre dans l'église épiscopale d'Angleterre et d'Amérique. Sous une forme plus catholique à Utrecht, moins ritualiste à Londres ou à New-York, c'est bien l'application, aussi parfaite que possible, des doctrines de Port-Royal sur le maintien de l'épiscopat et la création d'églises nationales dans la vaste unité du christianisme.

2. *Mémoires* de Feydeau, cités par Sainte-Beuve, (*Port-Royal*, III, 595.)

3. *Réflexions sur l'état de l'église*, 1808.

4. Fénelon, *Œuvres*, IV, 574, *Première lettre au P. Quesnel.*

tion, toute de franchise et de clairvoyance. N'étant point écoutée, elle se soumit, ou plutôt se résigna. Ainsi s'expliquent l'isolement et le silence où se réfugia Barcos. Sans jamais dénouer ses relations avec le monastère des Champs, il avait quitté Paris et s'était retiré dans son abbaye de Saint-Cyran, qu'il réforma selon les règles les plus austères. Il blâmait tout bas, et quelquefois même à mi-voix, la direction nouvelle imprimée aux intérêts Port-Royalistes, et reprochait à Arnauld d'avoir introduit dans l'ancienne maison un tour de mondanité qui la profanait [1]. D'humeur naturellement chagrine, il s'irritait d'être confiné dans sa solitude du Poitou, et qu'on ne le consultât plus sur les destinées du parti livrées à d'autres chefs. Enclin par tempérament aux entreprises de longue haleine et aux œuvres de longue patience, il consacra tous ses loisirs à l'élaboration d'un traité théologique sur la grâce, rédigé en questionnaire, à la façon d'un catéchisme. Pavillon, le pieux évêque d'Aleth, le lui avait demandé et le destinait aux élèves de son séminaire. Il fut mis effectivement entre leurs mains, adopté et récité durant vingt ans, et des copies manuscrites en circulaient, avant qu'une impression malencontreuse le répandît dans le public [2].

1. « Il prétendait qu'on avait trop de commerce à Paris avec le grand monde, qui s'introduisait peu à peu dans le couvent par les entretiens des grilles, où les dames de qualité prenaient plaisir de s'aller délasser du bruit de la cour, à entendre parler des religieuses stylées à débiter les sentiments de saint Augustin sur la grâce et sur la prédestination. » *Mémoires* du Père Rapin, jésuite. — Cf. Sainte-Beuve, *Port-Royal* II, 541.

2. Les plus zélés partisans de Noailles ont essayé de mettre au compte des jésuites la publication de l'ouvrage de Barcos : « M. le maréchal, duc de Noailles, frère du prélat, a dit à des personnes de ses amis que les ennemis du jansénisme avaient fait imprimer adroitement l'ouvrage de l'*Exposition de la foi*, peu après que son frère a pris possession de l'archevêché de Paris, afin que ce livre,

Cette *Exposition de la foi* donnait prise à la critique : le fait est indéniable. Un ami des jansénistes, ami du premier degré et leur correspondant à Rome, Maille écrivait, le 5 juin 1696, à l'évêque de Grenoble, le cardinal Le Camus, à propos de ce livre qui menait grand tapage jusqu'en Italie : « Il y en a ici un exemplaire que j'ai lu. J'y ai trouvé quelques propositions trop dures, mais dans le fond je ne crois pas qu'il contienne des hérésies. Certainement on a eu très grand tort d'avoir publié cet ouvrage. Cependant il me semble que, pour ne point exciter de nouvelles contestations, on ferait bien de ne le point censurer [1]. » Ainsi il était aisé de prévoir quel orage allait déchaîner le volume de Barcos, et que la compagnie de Jésus mettrait le nouvel archevêque en demeure de choisir entre les deux courants qui partageaient l'église : d'un côté le molinisme, soutenu par le roi et par Rome ; de l'autre Port-Royal, appuyé sur saint Paul et saint Augustin.

Noailles avait assez de finesse pour découvrir le piège, trop peu pour l'éviter. Je doute qu'il ait fait au P. Bourdaloue la déclaration fameuse, enregistrée par tant d'historiens, « *qu'il voulait toujours être l'ami des jésuites, et jamais leur valet* [2] ». Des paroles aussi tranchantes cadrent mal avec son caractère timoré, avec son langage circonspect et incolore. En revanche, cette formule devait refléter l'état moyen de son esprit. On surprend sur le vif les

où toute la doctrine de Jansénius est renfermée, faisant bruit, cela obligera ce prélat à faire une déclaration de ses sentiments, ayant toujours passé pour avoir du penchant de ce côté-là. » (Arch. nat., L. 438, *papiers du P. Léonard.*) Ce témoignage, trop intéressé, ne semble pas de nature à prévaloir sur la confusion du parti janséniste et les aveux de dom Gerberon.

1. Aff. étr. Rome, 378.

2. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 17.

fluctuations et les demi-mesures dont il était coutumier, dans l'accueil longtemps indécis qu'il réserva à l'*Exposition de la foi*. Clandestinement imprimée, sans doute à Orléans, elle fut signalée au chancelier lors de son apparition, et la police fit main basse sur 600 exemplaires à peine introduits dans Paris. Tout d'abord on chargea deux théologiens de l'examen du livre incriminé. La Sorbonne espérait un résultat nul, et son attente ne fut pas déçue. Mais, sous les criailleries des molinistes, l'opinion s'était échauffée. La faculté de théologie se divisait. Il y eut une dénonciation à l'officialité diocésaine. L'autorité ecclésiastique, une fois saisie, ne pouvait éluder une décision en règle. Il lui fallait établir l'orthodoxie ou l'hétérodoxie de l'ouvrage. Alternative des plus périlleuses ! Approuver l'*Exposition de la foi*, c'était aller contre les intentions du roi et rompre en visière aux ultramontains. Censurer l'œuvre posthume de Barcos, c'était blesser profondément Port-Royal et faire un sacrifice de conscience à la raison d'État.

Incapable de prendre un parti, mais devinant à merveille qu'on lui tendait une embûche, dès son entrée dans cet archevêché, et qu'on voulait l'engager par là à se déclarer « ou contre les jésuites ou contre les jansénistes : contre les jansénistes, s'il condamnait, ou contre les jésuites, s'il ne condamnait pas [1], » Noailles imagina un instant de renvoyer le procès en Sorbonne. C'eût été faire banqueroute, avant une année révolue d'épiscopat, aux espérances

1. *Avertissement sur l'ordonnance et instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris du 20 août 1696*, p. 346. Cet *Avertissement*, publié avec l'*Exposition de la foi* et diverses autres pièces (in-12, 1699, à Cologne, chez Marteau), est généralement attribué à Quesnel.

que la cour, la ville et le clergé avaient fondées sur lui. Il dut se résoudre à agir et à parler. « On l'a pressé l'épée dans les reins, écrivait Quesnel, et il n'a pas eu la force de résister[1]. » L'instruction pastorale du 20 août 1696, longuement élaborée à sa maison de campagne de Conflans, fut son premier acte public, la première de ces épreuves épineuses et de ces croix que les événements infligeront à sa mollesse. Cette fois pourtant, il déchargea sur d'autres épaules la plus lourde part du fardeau. Encore qu'il ait assumé officiellement la pleine responsabilité de l'ordonnance, en réalité il s'adjoignit un collaborateur, pour sortir d'un pas si hasardeux. Et il avait été choisir le plus éminent des prélats français, Bossuet, comme s'il lui fallait abriter derrière ce théologien, réputé infaillible, l'audace de ses résolutions. Telle était son incertitude, ou son insuffisance, qu'il passa la plume à M. de Meaux pour toute la portion dogmatique, la plus considérable de l'ouvrage, relative au problème de la grâce. Noailles s'était réservé d'écrire le préambule[2]. Il y rappelait succinctement les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII, et blâmait l'*Exposition de la foi* de renouveler la première des cinq propositions condamnées.

1. Lettre inédite de Quesnel à du Vaucel, du 20 septembre 1696. (Arch. d'Amersfoort.) — Le même Quesnel mandait, huit jours plus tard, à l'abbé Golfer au sujet de l'ordonnance : « Dieu veuille qu'en voulant éteindre le feu, on n'ait pas jeté dessus de l'huile, au lieu d'eau ! La dernière partie est belle, est juste, est excellente ; mais je la voudrais voir ailleurs, ou mieux accompagnée... Quoique je croie qu'il n'y a rien dans ce livre (de Barcos) qui ne soit de saint Augustin, je ne laisse pas de blâmer beaucoup celui qui l'a fait imprimer si à contre-temps, et qui ne devait pas mettre pour titre : *Exposition de la foi*. Mais, avec tout cela, je ne comprends pas comment on peut l'avoir chargé de tant d'exécrations. » (Bibl. nat. ms. 19737.)

2. L'abbé Jean-Jacques Boileau (ou M. Pirot, d'après Quesnel), aurait fourni le canevas, — ce qui donnerait à Noailles deux collaborateurs pour un aussi mince ouvrage. De là le mot piquant

En cette forme, l'ordonnance du 20 août 1696 était passablement contradictoire. La première partie atteignait Barcos et, par ricochet, Saint-Cyran et tout Port-Royal. L'autre moitié, due à Bossuet, était une apologie de la grâce augustinienne, telle que l'entendait et l'enseignait le jansénisme[1]. Ainsi, du même coup, l'on frappait un livre dont on glorifiait la doctrine. Ce contraste était-il voulu? Avait-il pour objet, dans la pensée des auteurs ou de l'un seulement d'entre eux, de satisfaire à la fois deux camps irréconciliables? L'illusion semblerait d'autant plus grave que cette pièce à double face ne fut pas lancée à la légère. Bossuet — nous en avons pour garant le *Journal* de son secrétaire[2], — reconnaissait formellement le concours qu'il avait prêté à Noailles. Il destinait même, par une dérogation à ses habitudes littéraires, cette ordonnance issue d'un travail commun, à figurer dans ses œuvres. C'est que, selon les termes de l'abbé Le Dieu, il la regardait comme son propre ouvrage. Enfin, aurait-il insisté avec tant d'énergie pour qu'elle fût reçue et approuvée à Rome, si son honneur d'évêque et sa réputation de théologien n'eussent point été en jeu, si la rumeur publique n'avait pas associé son nom à celui de l'archevêque de Paris?

Bossuet, dès lors, ne put manquer d'être douloureusement affecté des complications qui survinrent. Par bonheur, la curie garda le silence. Elle craignit

d'un contemporain : « Ce qui paraît venir de la plume du cardinal n'est pas mauvais, pourvu qu'il soit fait par le chanoine Boileau. » (*British Museum*, manuscrit additionnel 29507, f° 107.)

1. Un bibliophile passionné de la fin du XVIIe siècle, le P. Léonard de Sainte-Catherine, augustin déchaussé, attribue aux jésuites ce commentaire sur l'ordonnance du 20 août 1696 : « Que les jansénistes signent la première partie, nous signerons la seconde. » (Arch. nat., L. 438.)

2. *Journal* de l'abbé Le Dieu, I, 155. — Voy. aussi les lettres de Bossuet, des 3 et 4 septembre, 27 octobre, 5 et 18 novembre 1696.

sans doute de déplaire à M. de Meaux, dans un moment où il exerçait un tel ascendant sur l'église gallicane, sur l'esprit du roi, et où il prenait un rôle prépondérant dans les démêlés grandissants du quiétisme. En France, les réclamations éclatèrent, innombrables. Toutefois, le plus fervent et le plus habile défenseur du molinisme, Fénelon hésitait à porter son jugement. Quoiqu'il pressentît chez Noailles un adversaire, il tenait encore à ne le pas indisposer. Trois ans plus tard, quand la lutte sera déchaînée entre eux et que l'archevêque aura coopéré à la condamnation des *Maximes des Saints*, il parlera avec une ironie mordante de cette ordonnance qui « soufflait le chaud et le froid [1]. » Mais, à l'heure où elle parut, — et l'on retrouve bien là sa duplicité coutumière, — M. de Cambrai gardait quelque espoir de conquérir Noailles, l'un des trois examinateurs auxquels les ouvrages quiétistes de madame Guyon avaient été déférés. Il se tire d'embarras, le 9 septembre 1696, en une lettre mielleuse, sans signification précise, d'une obscurité voulue sous la banalité des éloges. A cette date, après un intervalle de dix-huit jours à peine, l'opinion publique n'était pas encore fixée et surtout ne pouvait être connue à Cambrai. Or, Fénelon se donnait de garde de la devancer imprudemment : « Vous n'avez point « ménagé les termes, Monseigneur, et vous vous « êtes servi des plus forts dans votre condamnation. « Je l'ai fait lire à des gens de ce pays [2], qui n'en « sont pas aussi contents que moi, et à qui je n'ai « pu arracher une seule parole sur votre ordon-

1. Lettre au duc de Beauvilliers, du 30 novembre 1699. *Œuvres*, VII, 220.
2. Cette désignation équivoque peut s'appliquer aussi bien, sous la plume de Fénelon, à des jansénistes qu'à des molinistes.

« nance: leur silence parle assez... Vous pourriez « bien, Monseigneur, avoir le sort des personnes « qui ne flattent aucun parti et qui les blessent tous. « Pour moi, j'imiterais avec joie votre bon exem- « ple. » — C'est ce morceau que Noailles publiera, en 1712, pour se justifier des accusations de jansénisme que Fénelon colportait contre lui. Le coup atteindra durement l'archevêque de Cambrai. Son unique excuse sera d'avoir oublié la lettre complimenteuse du mois de septembre 1696. Probablement il ne l'avait écrite que pour y intercaler cette phrase de sollicitation : « Préparez-vous à la patience, dans le besoin où je suis de vous dérober du temps. Je n'ignore pas vos grandes occupations, mais je n'ignore pas aussi votre zèle pour l'église et votre bonté pour moi. » A dire vrai, au milieu des soucis et des humiliations que lui valait sa folle bienveillance pour madame Guyon, Fénelon eût accepté quoi que ce fût qui conjurât une censure en cour de Rome. Il souscrivait à l'ordonnance de Noailles, dans l'espoir de lui complaire. Tellement le politique et l'ambitieux passaient en lui l'évêque et le chrétien!

Les jésuites, au lieu d'envisager le seul fait qui découlait de l'ordonnance, c'est-à-dire la condamnation d'un ouvrage de leurs adversaires, s'attachèrent à l'esprit même de l'instruction pastorale et y découvrirent avec indignation « la profession de foi du jansénisme ». Mais pouvaient-ils ne se point appliquer des paroles aussi transparentes que celles-ci : « Nous ne souffrirons pas que des gens sans autorité comme sans charité s'ingèrent de juger de la foi de leurs frères et donnent atteinte à leur réputation sur de légers soupçons? » Enfin, n'étaient-ils pas directement visés, lorsque l'archevêque interdisait de

se servir de « cette accusation vague et odieuse de jansénisme [1] » ?

Par contre, les amis de Port-Royal ne savaient que répondre à une pareille énigme de théologie. Une fois de plus, ils présentèrent le spectacle de leur indiscipline. Or, cette indépendance d'allure et de langage dont ils étaient justement fiers (les dogmes réservés) devenait, en face de l'ennemi, une grossière erreur de tactique et une fatale cause d'insuccès. Les plus sages, conseillés par Du Guet [2], voulaient qu'on négligeât les côtés défectueux de l'ordonnance, pour n'en retenir que la substance toute irréprochable. Quesnel même, que les amertumes de l'exil auraient pu incliner à des vues moins prudentes, exhortait dès l'abord ses partisans à ne pas « se piquer », comme le faisaient les molinistes, et plus tard il déclarait que l'œuvre de Noailles offrait « un excellent abrégé de la doctrine de l'église sur la grâce et un précis des écrits de saint Augustin [3] ».

Telle était, presque généralement, l'opinion des ecclésiastiques groupés autour de Port-Royal. Ce furent les laïques, souvent plus zélés et plus compromettants, qui formulèrent des restrictions ou des plaintes. Nous en avons un fidèle écho dans l'*Histoire du Cas de conscience* [4]. Sous les louanges offi-

1. *Recueil des mandements* du cardinal de Noailles, 1718, page 20 et suivantes.

2. *Lettre* de Du Guet au docteur J.-J. Boileau, du 3 décembre 1696.

3. *Entretiens sur le décret de Rome*, page 16. — Quesnel écrivait, le 12 octobre 1696 : « Les jésuites sont très mécontents. Ils voient bien qu'ils perdent leur procès pour le fond, et que leurs adversaires ne perdent que l'accessoire. » Dans une autre lettre, du 19 octobre, adressée à du Vaucel, il cite le spirituel jugement de Boileau-Despréaux sur l'ordonnance : « Voilà Jansénius condamné, et le jansénisme mis sur le pinacle. » (Archives d'Amersfoort, correspondance inédite de Quesnel.)

4. Tome I, page 117 : « Plus l'archevêque est digne du respect et de la vénération qu'on a pour lui, plus on est touché de voir qu'en-

cielles décernées à l'archevêque de Paris, sous les protestations de dévouement qui semblent plutôt dictées par la politique ou par le devoir que par un élan spontané, ne sent-on pas percer un mécontentement sourd? Et, pour brocher sur le tout, voilà dom Gerberon qui joint une nouvelle maladresse à celle, déjà si lourde, qu'il avait commise en imprimant le livre de Barcos. Loin de se repentir de sa bévue, il l'aggrave et la souligne par des *Remarques* virulentes, où éclate l'esprit de faction [1]. Quelques années plus tard, arrêté et interrogé à Bruxelles, il voudra faire croire qu'elles avaient été publiées du consentement exprès de Noailles. En cela, il dupait ses juges, à moins que lui-même n'eût été dupé par l'abbé Boileau, l'un des prêtres jansénistes de l'archevêché. Mais la bonne foi du prélat apparaît avec une telle évidence, que nul, parmi les historiens jésuites, ni d'Avrigny, ni Lafitau, ni Bérault-Bercastel, ne s'est avisé d'énoncer même un doute.

Ainsi, dans cette courte ordonnance, inspirée par Bossuet et dont Noailles portera la responsabilité, sont enfermées les causes, au moins occasionnelles, de toutes les calamités qui bientôt fondront sur l'église de France. Quesnel a eu raison d'écrire: « La

rainé par de mauvais conseils, il agisse toujours contre la fin qu'il se propose. Ainsi on le vit avec regret brouiller toutes choses dans l'ordonnance de 1696, expliquer d'une part à son nouveau troupeau ce qu'il devait croire sur la grâce toute-puissante de Jésus-Christ et sur la prédestination avant tout mérite, et condamner de l'autre un livre qui ne contenait que la même doctrine. » — Cette *Histoire du Cas de conscience*, due à la collaboration de Louail, Quesnel, Fouillou, Petitpied et mademoiselle de Joncoux, contient en huit volumes in-12 une foule de documents capitaux. Elle présente, pour la période antérieure à la bulle *Vineam* (1696-1705), la même importance que l'*Histoire du livre des Réflexions morales* pour les années qui environnent la constitution *Unigenitus*.

1. *Remarques sur l'ordonnance et sur l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Paris, portant condamnation du livre intitulé :* Exposition de la foi. — Voir le *Dictionnaire des livres jansénistes*, tome III, page 439.

haine des molinistes date de là. » Il aurait dû ajouter : « Et la défiance de Port-Royal. » Tant il peut sortir de complications pour l'avenir d'un pays, et d'entraves au développement de l'esprit humain, d'une simple querelle de théologie ! C'est que la question de la grâce, si oiseuse en apparence, en réalité si essentielle à l'existence du christianisme, ne recèle rien moins que le règlement des rapports de l'homme et de Dieu. De ce problème, selon qu'il est examiné superficiellement, à la façon des molinistes, ou désespérément, à la manière de Pascal, découle une religion commode et lâche, ou bien une foi rude et robuste. Mais, pour approfondir de tels mystères, ce ne sont pas les instructions pastorales ni les traités dogmatiques qu'il faut consulter, ni même les plus grands écrivains qu'il faut croire. Bossuet, tout le premier, s'égare à vouloir nous traduire en langage humain et à discuter logiquement ces points les plus abstraits de la métaphysique chrétienne. Si l'on trouvait sous une autre plume que la sienne cette définition de la grâce, n'y verrait-on pas un modèle achevé de galimatias théologique ? « Le juste peut observer les commandements, puisque si quelquefois il ne peut pas, comme le concile de Trente l'a décidé, il peut du moins, en faisant ce qu'il peut, demander ce qu'il ne peut pas, et qu'il est par ce moyen aidé pour le pouvoir. Voilà une première vérité [1] ». Hélas ! cette vérité, qui luisait peut-être miraculeusement devant Bossuet, est enfouie pour nous dans les ténèbres, et toute la rhétorique du monde ne l'en dégagerait pas. N'interrogeons ici ni les théologiens, ni les doctes, mais bien la conscience des humbles, qui vaut toutes les

1. *Justification des Réflexions morales*, paragraphe XIV.

sagesses et toutes les sciences. « Le cœur, écrivait l'auteur des *Pensées*, a ses raisons que la raison ne connaît point. C'est le cœur qui sent Dieu, et non la raison. » — Pour avoir suivi cette voie secrète du cœur, les hommes et les héritiers de Port-Royal, depuis Saint-Cyran et Pascal jusqu'à Quesnel, ont éclairé par intervalles la pénombre de la grâce. Si parfois même ils s'abusent, mieux vaut leur enthousiasme courageux et naïf que la dialectique opiniâtre de Bossuet ou la rouerie sentimentale de Fénelon.

CHAPITRE II

LE PROBLÈME ECCLÉSIASTIQUE

1696—1699

Le cardinal Sfondrate, auteur du *Nodus*. — Impression de l'ouvrage posthume. — Réclamation de cinq évêques gallicans. — La cour de Rome et la politique de temporisation. — Une diversion en France : le *Problème ecclésiastique*. — Son origine controversée. — Intervention de Bossuet ; l'*Avertissement aux Réflexions morales*. — Justification de Quesnel.

La polémique soulevée autour du dogme de la grâce, à l'occasion du livre de Barcos, était à peine calmée, que soudain elle se ravive avec une égale intensité, sur des nouvelles venues d'Italie. C'est encore un ouvrage posthume qui enflamme les passions théologiques : les morts sèment la discorde parmi les vivants, sous le couvert de la religion. La cause du conflit est un traité latin, *Nodus prædestinationis dissolutus*, composé par un certain Sfondrate, qui devint cardinal en décembre 1695, malgré l'opposition de la France. « Le pape, mandait notre ambassadeur [1], semble toujours fort disposé de faire

1. Lettre du cardinal de Janson au roi, du 27 septembre 1695. Aff. étr. Rome, 373. — Le 20 décembre de la même année, Maille écrivait au cardinal Le Camus (*ibid.*, 374) : « Sa Sainteté veut que le cardinal Sfondrate quitte son abbaye et qu'il réside à Rome. Elle a une très grande passion de le voir. On croit que ce cardinal sera tout-puissant et que les *zelanti* le mettront à la tête de leur parti, qui sera apparemment le maître dans le prochain conclave. »

ardinal M. Sfondrate, abbé de Saint-Gall, et je n'oublie rien pour l'en détourner. Je croirais que si Votre Majesté m'adressait dans une de ses dépêches un article un peu fort sur la partialité de cet abbé et sur les liaisons intimes qu'il a avec la maison d'Autriche, cela pourrait peut-être faire quelque impression sur l'esprit de Sa Sainteté. » Et, de fait, il avait affiché dans un précédent volume, *Gallia vindicata*, des sentiments hostiles aux libertés de l'église gallicane. Tout dévoué au molinisme, et d'ailleurs assuré de la bienveillance personnelle d'Innocent XII, il professait les opinions les plus singulières sur le péché originel, sur la grâce, sur l'état des enfants morts sans baptême [1]. Son *Nodus*, amas confus de conceptions étranges et si contraires à l'orthodoxie catholique que les écrivains de la compagnie de Jésus, un Lafitau, un Reboulet, se gardent d'y faire allusion, était discuté avant que de paraître. On savait, dans l'entourage du Saint-Siège, qu'il contenait des théories audacieuses; et les plus intimes amis de l'auteur, au nombre desquels se trouvait le futur Clément XI, alors cardinal Albani, s'étaient interposés pour en ajourner l'impression. Sfondrate avait suivi docilement leurs conseils. Aussi bien, cette imagination exaltée et bouillonnante recouvrait une conscience scrupuleuse et une parfaite rectitude de conduite. Les jansénistes le respectaient en le

1. Les *Lettres à Morenas*, de dom Clémencet (p. 365), et l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, de l'abbé Racine, continué par Troya d'Assigny, résument ainsi (XIV, 3) le système de Sfondrate : « Ce cardinal enseigne que, dans l'affaire de la prédestination, Dieu, autant qu'il est en lui, n'a point distingué entre Caïn et Abel, entre saint Paul et Judas, mais qu'il veut le salut également de tous ; que les enfants qui meurent sans baptême sont destinés à quelque chose de meilleur que la vie éternelle; que Judas a peut-être reçu de plus grandes grâces, et en plus grand nombre, que saint Pierre et la Madeleine. » (Voy. aussi les *Entretiens d'un jésuite avec une dame*, I, 225.)

combattant. Et, quoiqu'il propageât le dogme encore litigieux de l'immaculée conception dans un mémoire qui devait les exaspérer, Maille écrivait à l'évêque de Grenoble : « Le cardinal Sfondrate mène une vie fort retirée et fort régulière. Il est sage et pieux, et paraît avoir de la tête... Ceux qui jugeaient de son humeur par ses livres croyaient que c'était un homme tout de feu [1]. » — Il ne put jouir une année entière de cette pourpre obtenue non sans obstacles. Toute la correspondance diplomatique de Rome, durant les premiers mois de 1696, est remplie de détails sur sa santé languissante et sur les chances de plus en plus précaires de guérison. En effet, le rôle ecclésiastique de Sfondrate avait assez d'importance pour que le roi prît un intérêt politique à suivre les phases de sa maladie. Vers la fin d'août, l'état devenait alarmant : « Il a reçu l'extrême-onction, annonçait le cardinal de Janson, et depuis deux jours on croit à chaque moment qu'il va passer. » Cette dépêche partait de Rome le 4 septembre, et Sfondrate mourait la nuit suivante. Il n'emporta point les regrets du parti français. On le considérait comme un ennemi, et notre ambassadeur était « persuadé que ses anciens engagements avec la maison d'Autriche subsistaient toujours, quelques bonnes dispositions qu'il témoignât [2] ». Cette mort même allait précipiter la publication du *Nodus*, si longtemps différée. Des amis enthousiastes, zélés pour la mémoire de Sfondrate, mais surtout *zelanti*, — comme on appelait les plus ardents des ultramontains, — décidèrent l'immédiate impression du livre. Ce fut, par toute la chrétienté, une stupéfaction pro-

1. Aff. étr. Rome, 378, 21 février et 27 mars 1696.
2. Aff. étr. Rome, 377.

fonde de voir apparaître de telles monstruosités théologiques, sous le nom d'un prélat romain [1]. Loin de trouver une circonstance atténuante en ce que l'auteur n'était plus là pour défendre ou expliquer son œuvre, l'opinion s'irrita de ce qui semblait une bravade posthume. En France, nulle voix d'abord n'osa s'élever en faveur de Sfondrate. Fénelon, après trois années de silence, risque une justification timide, d'une sincérité suspecte, à tout le moins fort calculée. Elle se produit à l'heure décisive où les consulteurs romains, chargés de statuer sur le quiétisme des *Maximes des Saints*, sont divisés en deux fractions égales, où l'affaire va être portée devant la congrégation du Saint Office, et où il s'agit, soit d'une condamnation humiliante, soit d'une glorieuse réhabilitation. En souscrivant, seul de l'épiscopat français, à des doctrines ouvertement adoptées par la plupart des membres du Sacré Collège, l'archevêque de Cambrai tentait un suprême effort pour attendrir ses juges et conjurer l'orage qui le menaçait [2].

Le clergé de France s'était prononcé en un sens tout opposé, par la voix de ses chefs les plus éminents. Louis XIV explique leur démarche dans une dépêche au cardinal de Janson, du 25 février 1697 : « Quelques-uns des plus savants évêques de mon royaume ont découvert des propositions qu'ils croient

1. « Il fallait que ce bonhomme eût le crâne bien étroit et qu'il fût un peu visionnaire. Les dévots y sont sujets. » Lettre inédite de Quesnel, du 28 décembre 1696. (Archives d'Amersfoort.)

2. Fénelon s'occupa même de faire imprimer en Flandre une défense de Sfondrate, composée par le P. Gabrielli, procureur général des Feuillants, depuis cardinal, et qui était alors un des dix examinateurs du livre des *Maximes des Saints*. Le 3 octobre 1698, il écrivait à l'abbé de Chanterac (*Œuvres*, IX, 539) : « Je vais tâcher de faire imprimer l'ouvrage que vous m'avez envoyé, *mais je ne dois pas y paraître en rien.* » Dans deux lettres latines, du 9 janvier 1700 et du 20 octobre 1702, le cardinal Gabrielli remercie l'archevêque de Cambrai des soins qu'il a donnés à la publication de ce volume, intitulé *Disponctio notarum XL*.

dangereuses pour la foi, dans le dernier livre du cardinal Sfondrate et qui a paru depuis sa mort. Ils ont cru que leur devoir et l'attention qu'ils ont pour ce qui regarde la religion les obligeaient également à faire connaître au pape leurs sentiments sur ces propositions. Ils écrivent à Sa Sainteté sur ce sujet, et, comme il n'y a rien dans la lettre qu'ils ont signée qui ne marque leur soumission pour le Saint-Siège et leur respect particulier pour la personne du pape, je veux bien que vous lui rendiez la lettre qu'ils vous adresseront. Elle est signée par les archevêques de Reims et de Paris, les évêques de Meaux, d'Arras et d'Amiens, et l'archevêque de Reims vous l'enverra[1]. » Cette manifestation avait une portée considérable, à raison de l'influence de ceux qui la tentaient. Le siège de Reims était alors occupé par Le Tellier, frère de Louvois : ceux d'Arras et d'Amiens, par deux prélats énergiques : de Sève de Rochechouart, qui refusa de publier la bulle *Unigenitus*, et Feydeau de Brou, qui, avec une rare délicatesse, voulut résigner son évêché, pour ne l'avoir obtenu qu'en achetant une charge d'aumônier du roi [2]. Les deux derniers étaient Noailles et Bossuet : l'un, qui occupait la situation la plus en vue de l'église de France, l'autre, qui en était la lumière et l'honneur.

Ces cinq signatures, au bas d'une lettre au pape, avaient le caractère d'une protestation officielle et collective du clergé gallican. Et le ton même, dont ils dénonçaient les théories de Sfondrate, était le signe manifeste d'une indignation contenue à grand'peine :

1. Aff. étr. Rome, 380.
2. « M. d'Amiens était un homme extrêmement aimable, fort rompu au monde, goûté et recherché, mais un saint évêque, tout appliqué à son étude et à son diocèse, dont il ne sortait que le moins qu'il pouvait, et qui y donnait tout aux pauvres. » Saint-Simon, *Mémoires*, I, 268.

« Saint Père, il est du devoir des évêques de découvrir les erreurs sans acception de personne : plus elles sont en haut lieu, plus elles doivent être vigoureusement brisées. Aussi sommes-nous contraints de déférer ces propositions à Votre Sainteté Apostolique. » Et plus loin : « De ces subtilités nous pouvons dire à bon droit, *ils ont tissé des toiles d'araignée pour prendre les âmes faibles* [1]. » A une requête d'une précision aussi rigoureuse, Innocent XII n'osa répondre, ni par un acquiescement, ni par un refus. Les deux solutions étaient également périlleuses : condamner un cardinal ou blesser l'épiscopat français. Notre ambassadeur, qui connaissait par un long usage toutes les ruses de la curie, prévoyait et annonçait à quel subterfuge elle allait recourir : « Quoique la doctrine de ce livre soit blâmée de tous les gens savants, cependant je suis persuadé que Sa Sainteté aura quelque peine à flétrir la mémoire d'une de ses créatures, et que cela tirera en longueur [2]. » Telle était bien, et telle est encore la diplomatie du Vatican. Différer les solutions, les faire longtemps espérer ou craindre, pour les imposer de guerre lasse aux parties en présence, c'est la tactique constante des prélats romains. Elle permet à volonté d'écraser un livre et un homme, — ainsi Fénelon et ses *Maximes des Saints* — ou d'éluder un jugement, comme il advint dans l'affaire de Sfondrate.

Respectueux observateur des formes, le pape s'empressa, dès qu'il eut en main la lettre des évêques, de la faire tenir au sieur Bernini, assesseur du Saint Office. Celui-ci était chargé de présenter un

1. Le texte latin de cette lettre se trouve dans les *Œuvres* de Bossuet, éd. de Besançon, t. XVII, p. 351.
2. Cardinal de Janson au roi, 19 mars 1697. Aff. étr. Rome, 381.

rapport sommaire ; puis on nommerait des théologiens qui devraient lire, relire, commenter le *Nodus*, et dès lors l'affaire serait en bon chemin pour aller se perdre dans les oubliettes ou les paperasses d'une congrégation invisible. Du moins la responsabilité apparente du chef de l'église était sauve. Il enlevait aux évêques une arme dont ils auraient pu faire un redoutable emploi, en censurant eux-mêmes les propositions que, par condescendance, ils déféraient directement au tribunal apostolique. Le droit de juridiction en premier ressort leur appartenait expressément, selon toutes les traditions canoniques, et le cardinal de Janson n'avait point manqué de signaler ce danger à la clairvoyance du pape. Il s'en explique longuement dans une dépêche au roi, du 26 mars 1697. Innocent XII répondit verbalement à l'ambassadeur et par lettre aux cinq évêques, avec de douces paroles qui ne constituaient ni un engagement réel, ni une fin de non-recevoir. Autant la démarche des prélats français avait été loyale, autant l'attitude de la curie était louche et tortueuse. La seule excuse que comporte l'irrésolution du Souverain Pontife, nous la trouvons sous la plume de Maille, en termes un peu vifs, mais trop justifiés. « Comme le *bonhomme* n'entend point ces matières, il se laisse tromper par les partisans du molinisme, qui lui font croire que le livre ne contient rien qui n'ait été soutenu par d'autres théologiens, ce qui est très faux [1]. »

Les mois s'écoulèrent après les mois, sans qu'il intervînt aucune solution à propos du *Nodus*. Voici comment ce silence a été interprété par Saint-Simon :

1. Lettre au cardinal Le Camus, du 27 août 1697. Aff. étr. Rome, 386.

« La pourpre de son auteur, quoique mort, le protégea. » C'est se tirer d'embarras par un mot plus ingénieux qu'exact. La vérité est moins simpliste. Rome eût accordé volontiers une condamnation, si l'on eût consenti à la payer son prix. En principe, elle ne donne ni ne rejette rien ; mais elle échange, à condition de n'y pas perdre. Ce commerce de petites complaisances, troquées contre de grosses capitulations, constitue à jamais la politique, la toute-puissance et le mercantilisme du Saint-Siège [1]. Quant au misérable volume de Sfondrate, Innocent XII l'aurait livré sans débat, si la France l'eût acheté par un acquiescement à cette doctrine de l'infaillibilité qui hantait déjà le cerveau des papes, deux siècles avant qu'un plus audacieux osât l'imposer à la conscience catholique. Mais Louis XIV n'était nullement disposé à vendre les libertés gallicanes pour un méchant traité de théologie : il laissait à Ésaïi, de patriarchale mémoire, le goût et la réputation de conclure des marchés de dupe. Enfin, devant des instances plus pressantes, il écrivit à son agent, le cardinal de Bouillon : « Vous ne pouvez donner un meilleur conseil à Sa Sainteté que de s'abstenir de me porter des plaintes sur ce que je ne souffre pas que l'infaillibilité soit enseignée dans

1. L'abbé de Polignac, plus tard cardinal, et longtemps chargé des affaires de France auprès du Saint-Siège, a porté, sur la politique romaine et sur les faits dont il était témoin, un jugement dont on ne dépassera jamais la sévérité : « Je n'espère point que la postérité s'amuse à lire mes discours, si ce n'est pour avoir des mémoires contre la cour de Rome, dont la conduite est devenue si contraire à l'esprit du fondateur, qu'elle devrait souhaiter que ses ennemis n'en pussent découvrir aucun monument. L'intérêt sordide et la crainte servile sont les deux seuls ressorts qui font jouer sa machine, et, quoique dans tous les temps elle n'ait pas été insensible à l'un et à l'autre, elle avait au moins la prudence de le mieux cacher. Puisque notre unique ressource contre sa prostitution est d'en parler avec sincérité, il ne serait pas juste de s'en contraindre. » Lettre à Torcy, 16 mars 1709. Aff. étr. Rome, 495.

mon royaume, et vous avez eu raison de lui dire qu'elle doit être contente que je ne fasse pas exécuter ponctuellement mon édit, qui ordonne d'enseigner l'opinion contraire. Je suis persuadé que vous n'avez rien omis pour lui faire savoir que le silence sur cette question est ce qui convient le plus à la cour de Rome [1]. »

Le roi de France refusant d'abroger la déclaration de 1682, le pape se refusa à sacrifier le livre de Sfondrate. Il faut ici reconnaître, sinon admirer, cet art et ces artifices dont use le Vatican pour accomplir ou empêcher de grandes choses, pour neutraliser les événements les plus considérables et faire échec aux hommes les plus habiles, avec de tout petits moyens.

Les molinistes français, élevés à bonne école italienne, montrèrent qu'ils savaient à merveille jouer des infiniment petits. Pour jeter le désordre parmi l'épiscopat gallican et frapper Noailles, il leur suffit d'une brochure de vingt-quatre pages, lancée avec une savante perfidie. Le titre en est interminable : *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'archevêché, à qui l'on doit croire de Messire Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, ou de Messire Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696.* Par des rapprochements adroitement concertés, par des citations découpées à souhait, on s'évertuait à mettre le prélat en contradiction avec lui-même. N'avait-il pas, à un an d'intervalle, approuvé les *Réflexions morales* de Quesnel et censuré l'*Exposition de la foi* de Martin de Barcos? Restait à démontrer, — et l'auteur du pamphlet ne s'en souciait guère, — que les deux ouvrages renfer-

1. Aff. étr. Rome, 384. Dépêche du 15 août 1697.

maient bien la même doctrine, qu'ils étaient pénétrés du même esprit théologique.

Le *Problème* parut, non pas au commencement de 1699, comme on le croit généralement, mais au mois de décembre précédent. Au surplus, cette erreur, commise ou répétée par tant d'historiens, s'explique aisément : les exemplaires avaient été distribués de façon clandestine et ne portaient ni le nom de l'éditeur, ni le lieu, ni l'année de l'impression. La première mention de ce factum, dans les mémoires du temps, se rapporte à la condamnation qu'il encourut au parlement de Paris. Nous en avons la date très précise, — 10 janvier 1699[1] : or les formalités de procédure exigeaient, tout au moins, que la publication fût antérieure de trois ou quatre semaines. Mais ce détail de chronologie est secondaire. L'important serait d'établir d'où vient le *Problème*, qui l'a conçu, composé, répandu, et, puisqu'il s'agit d'un libelle anonyme, qui en a pu tirer profit. Quand nous saurons qui avait intérêt à le faire, nous serons tout proche de savoir qui l'a fait. Le vieil adage romain, *is fecit cui prodest*, a sa valeur jusque dans la critique historique. Aussi bien nous découvrirons, pas à pas, d'autres et de plus sûrs indices, pour nous

1. *Mémoires* du marquis de Sourches, 12 janvier 1699, t. VI, 108 : « L'archevêque de Paris eut une très longue conférence avec le roi dans son cabinet, et on sut ensuite que certain libelle qu'on avait fait contre lui serait brûlé à Paris par la main du bourreau. » — Cf. *Journal* de Dangeau, 15 janvier 1699. — Voici comment les *Mémoires* de l'abbé Legendre (V, 245) racontent l'exécution de l'arrêt du parlement : « Je me trouvai par hasard à la cérémonie (sur le parvis de Notre-Dame) et je me souviens que, pour la rendre plus pathétique, le greffier qui y présidait, — c'était M. Dongois qui, l'ayant été soixante ans, a laissé deux millions de bien, — fit amasser la populace avant que de commencer et lui fit un petit discours, par malice ou par faux zèle, sur l'outrage qu'on faisait à M. l'archevêque. » — « Cette exécution eut lieu aujourd'hui. » Lettre de l'abbé de Beaufort à Gaston de Noailles, du 12 janvier 1699. Bibl. nat. ms. 23208.

guider à travers ce labyrinthe. Sainte-Beuve, toutefois, si complet d'ordinaire, nous fait ici défaut. Non seulement il n'élucide pas cette question confuse, mais il oublie même de la signaler. Il traverse l'année 1699, il étudie l'épiscopat de Noailles, sans tenir compte de cet incident gros d'orages : c'est une des lacunes de son *Port-Royal*.

Quesnel, en revanche, a posé les premiers jalons et nettement circonscrit le champ de notre examen : « Le nouveau problème est d'apprendre à qui on « doit attribuer le *Problème ecclésiastique*, aux moli- « nistes ou à leurs adversaires ? Le parlement nous « fait assez entendre que ce *mystère d'iniquité* ne « peut venir que des *ennemis de l'église:* mais le « même problème revient toujours : Qui sont ces « *ennemis de l'église* qui ont opéré ce *mystère d'ini-* « *quité*? Sont-ce les jésuites? Sont-ce les jansénistes « prétendus? Je vois le monde partagé, mais d'un « partage fort inégal. Les jésuites en chargent les « jansénistes, et je ne vois qu'eux de leur sentiment. « Les jansénistes l'attribuent aux jésuites, et tout le « monde le croit comme eux [1]. »

Quesnel ne se borne pas à diriger une accusation vague ; il marque du doigt celui qui a servi de secrétaire et le somme de se justifier : « A peine le « *Problème* a-t-il commencé de paraître, que le « public a dit tout d'une voix : C'est d'un tel. On « s'est bien attendu qu'il ne l'avouerait pas, mais il a « dû aussi s'attendre, de son côté, qu'on ne s'en rap- « porterait pas à lui. Eh ! vraiment, on serait bien « simple d'en croire sur sa parole le fameux avocat « des équivoques et des restrictions mentales. »

1. *Solution de divers problèmes très importants pour la paix de l'église*, p. 2 (par Quesnel), Cologne, 1699.

Tout ce passage vise plus qu'un libelliste, il flétrit le procédé de polémique cher à la compagnie de Jésus, la tactique déloyale dont elle avait usé, en 1690, lorsqu'elle fabriqua les fausses lettres d'Arnauld, qu'on a surnommées la *fourberie de Douai* [1]. Et, dans la masse de ses adversaires, les coups de Quesnel vont droit à la cabale des Normands. On désignait ainsi les trois fortes têtes de la société : les PP. Lallemand, Doucin et Daniel, normands par la naissance, jésuites par choix ; c'est-à-dire l'intrigue greffée sur la chicane, se compliquant et s'envenimant l'une l'autre.

Cependant la seule pensée qu'on pût leur attribuer le *Problème* les emplissait d'indignation. Ils se récriaient, avec des éclats et des transports, avec des airs de sincérité qui ébranlaient les contemporains et qui laissent encore des doutes à certains esprits prévenus ou confiants. Dès la première heure, ils avaient senti qu'il fallait renier cette dangereuse paternité et la mettre au compte de quelque janséniste, plus enthousiaste qu'avisé. A force de zèle, ils ont découvert deux auteurs, et des plus qualifiés, pour un si mince opuscule. Ils sont même arrivés, des deux parts à la fois, sinon à extorquer une reconnaissance en règle, du moins à persuader que l'aveu était formel et consigné en un procès-verbal authentique. C'était trop obtenir ; mais, dans leur égarement, ils s'étaient jetés sur toutes les pistes possibles et avaient eu la malchance de réussir en partie double. A un moment, ils se sont vus tristement embarrassés et tout à fait ridicules. Le *Problème* avait deux éditeurs

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, tome V, 465. — D'après l'*Histoire de la sortie du P. Quesnel des prisons de l'archevêque de Malines* (1 vol. 1718, p. 68), un certain Adrien Delcourt, président du collège de France à Tournay, « a été complice de la fourberie de Douai et a bien voulu passer pour le faux Arnauld. »

responsables, dom Gerberon et dom Thierry de Viaixne. N'importe, l'un et l'autre n'étaient-ils pas jansénistes? On était sûr au moins d'avoir un coupable. Pour Gerberon, il ne devait pas être impossible de lui arracher une signature, du genre de celle dont on abusa, en 1710, au donjon de Vincennes et qu'il répudia si énergiquement, en rétractant toute rétractation réelle ou supposée. Or, jamais document n'a été produit où il fît seulement allusion au *Problème*. Nul doute que s'il eût souscrit la moindre déclaration, elle ne fût pas demeurée dans l'ombre : les querelles théologiques ne connaissent pas tant de délicatesse. C'est donc bien à tort, — soit ignorance, soit mauvaise foi, — qu'un historien dévoué aux jésuites, Languet de Gergy, évêque de Soissons, puis archevêque de Sens, a lancé cette allégation : « Le P. Gerberon, revenu dans la suite de ses erreurs, a avoué avant sa mort la composition du *Problème*[1]. » Encore une des calomnies, entre mille, dont on a chargé la mémoire du bénédictin janséniste, après avoir abreuvé sa vie de persécutions et l'avoir voulu faire passer pour un « calviniste masqué [2] » !

Si l'unique et suspecte autorité de Languet accuse dom Gerberon, il n'y a contre dom Thierry de Viaixne qu'une phrase enregistrée par d'Aguesseau [3].

1. *Mémoires de Languet de Gergy sur madame de Maintenon et la cour de Louis XIV*, publiés par Théophile Lavallée, p. 415. — Voy. aussi Lafitau, *Réfutation des Anecdotes*, p. 80.

2. *Abrégé de l'Histoire de M. Fleury*, par François Morenas. Ce Morenas était historiographe d'Avignon et, selon l'expression des *Nouvelles ecclésiastiques*, « le prête-nom des jésuites. »

3. *Œuvres* du chancelier d'Aguesseau, t. XIII, p. 196. — L'oratorien Tabaraud réfute cette version dans sa *Seconde lettre à M. de Bausset* (p. 120) et dans son *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon* (p. 88). « Il est vrai, écrit-il, que parmi les papiers saisis chez dom Thierry, lorsqu'il fut arrêté en 1703, on trouva des lettres qui prouvaient qu'il avait copié et fait copier le *Problème* par ses élèves pour dom Sénoc, son ancien maître, et pour quelques amis, dans un temps où l'imprimé était d'une rareté extrême. Ce

Et l'on sait avec quelle précipitation, longtemps après les faits, sur des souvenirs assez incertains, ont été rédigés les *Mémoires* du chancelier. Il est ici non moins mal renseigné que Saint-Simon, qui attribue le *Problème* à l'abbé J.-J. Boileau, par une grossière confusion avec un ouvrage publié trois ans plus tard, le *Cas de conscience* [1]. D'Aguesseau ne faisait, au reste, en inculpant dom Thierry, que répéter une version colportée par la moitié des molinistes, tandis que l'autre moitié criait haro sur Gerberon. Et l'indigence de leur invention ne rougissait point, à la même heure et sur les deux pistes, d'utiliser les mêmes artifices et de débiter les mêmes fables. C'était escompter par trop imprudemment la docilité des contemporains et la crédulité de l'histoire. Dom Thierry, prétendaient-ils, se serait déclaré le père du *Problème*, et non pas dans des conversations fugitives, mais dans un procès-verbal officiel. Celui-là non plus n'est pas arrivé jusqu'à nous. Qui aurait pensé que les jésuites conservent si

fut sur cette circonstance qu'insista le plus M. d'Argenson, dans les interrogatoires qu'il lui fit subir à Vincennes. Mais ce religieux lui protesta constamment que ni lui, ni aucun de ses confrères, n'avaient eu part à la composition du libelle. Comment, en effet, n'aurait-il pas pu s'en procurer quelques exemplaires pour ses amis, s'il en eût été l'auteur, afin de s'éviter la peine de le copier de sa main ? Ce fait prouve donc, au contraire, qu'il était étranger à sa composition. Observez, d'ailleurs, que les lettres sur lesquelles portait l'information justifiaient que les copies avaient été faites postérieurement à l'impression et à la publication. Concluons de tout cela que M. d'Aguesseau s'est trompé sur le véritable auteur du *Problème*, comme il s'était trompé, de l'aveu de M. de Bausset, sur celui de l'*Exposition de la foi catholique*, qu'il attribuait, dans le même mémoire, à dom Gerberon, quoique tout le monde convienne que ce dernier était de l'abbé de Barcos. »

1. Voyez, sur l'abbé J-J. Boileau, les *Nouvelles ecclésiastiques* du 6 juin 1735, le *Supplément du dictionnaire* de Moréri, et le *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité au XVIIIe siècle* (I, 256). — Dans la *Revue historique* (tome VI de 1878), M. Gazier a publié une notice relative au *Problème*, à l'occasion d'une monographie de M. Tamizey de Larroque, *Notes sur la vie et les ouvrages de l'abbé J.-J. Boileau*, 1877. — Cf. Saint-Simon, éd. Boislisle, VI, 101.

négligemment les pièces de conviction livrées par un adversaire? Pousseraient-ils, d'aventure, la complaisance jusqu'à les perdre, ou la charité jusqu'à les détruire? Du moins, voilà des actes authentiques qui prendraient place fort utilement dans leurs archives et résoudraient des énigmes embrouillées à plaisir [1].

Cependant, si d'Aguesseau s'est trompé sur le véritable auteur du *Problème*, — et à la suite de d'Aguesseau un certain nombre d'écrivains, jusqu'à Bérault-Bercastel, qui, comme l'âne de Buridan, ne parvient pas à choisir entre dom Thierry et dom Gerberon, — il existe un cortège de preuves assez solides pour rétablir la vérité. C'est d'abord (détail qui a sa signification) l'inextricable embarras des jésuites devant cet obstacle historique. Les modernes auteurs, affiliés ou favorables à la compagnie, qui se sont occupés, soit de Port-Royal, soit de la bulle *Unigenitus*, mentionnent à peine ce libelle et en esquivent lestement les origines. A dire vrai, l'explication leur devient malaisée, en présence d'un flagrant délit dûment constaté. Il y a, en effet, unanimité parfaite, — et l'on sait si la chose est rare en ces matières de controverse, — pour proclamer ou pour confesser, avec joie ou avec dépit, que le *Problème ecclésiastique* a été imprimé à Bruxelles, en

1. Une *Correspondance inédite de dom Thierry de Vlaixne* (Arcis-sur-Aube, 1880) a été publiée par M. Hérelle, professeur au lycée d'Évreux. Dans une préface très rapide, M. Hérelle admet, sans discussion préalable, que dom Thierry ait composé le *Problème*, et il exprime le regret de ne pouvoir suivre ultérieurement sa trace, ni celle de ses correspondants. En consultant les archives d'Utrecht et d'Amersfoort, il aurait trouvé, non pas dix-sept, mais environ quatre cents lettres de dom Thierry. Il y a là de quoi retracer la vie d'un des jansénistes les plus tourmentés, de quoi même écrire l'histoire des bénédictins de Saint-Vanne et celle du diocèse de Châlons, durant les trente années qui avoisinent la bulle *Unigenitus*. — Voir particulièrement une lettre du 20 octobre 1712, où dom Thierry se déclare tout à fait étranger au *Problème*. (Arch. d'Amersfoort, boîte *i*.)

septembre 1698, par les soins du P. Souâtre, jésuite, et aussitôt expédié en ballots à divers membres de la congrégation qui se chargèrent de le distribuer[1]. Ce fait une fois acquis et certifié par M. de Bagnols, intendant de Flandre, les molinistes ont imaginé qu'un janséniste avait pu et dû remettre le manuscrit au P. Souâtre, qui tout benoîtement s'était hâté de le faire paraître. Personne n'a pris au sérieux cette mystification, et ceux qui l'avaient hasardée n'ont osé la maintenir[2]. Le cas était mauvais, au point de n'être pas niable, même pour les plus effrontés des casuistes. Le P. Daniel, dans une lettre à l'archevêque de Paris, jette par-dessus bord son confrère, — il vaudrait mieux dire son compère : « Depuis qu'on eut des indices qu'un jésuite de Flandre avait contribué à l'impression, Votre Grandeur sait comment nos supérieurs se comportèrent et la justice qu'on en a faite[3]. » En réalité, on usa du P. Souâtre pour jouer une misérable comédie : « Sa punition fut pénible, dit malicieusement Quesnel ; elle consista en une translation de Lille à Maubeuge. Si c'eût été un janséniste, il serait à la Bastille pour y pourrir. » Et, six mois plus tard, il écrivait sur le même ton : « Le commissionnaire du P. Daniel est

1. Lettres de l'abbé de Beaufort à Gaston de Noailles, du 12 janvier et du 22 février 1699 : « On sait que c'est un jésuite de Lille qui l'a donné (le *Problème*), écrit de sa main, à imprimer à Bruxelles, et qu'il en a corrigé les épreuves. Il s'appelle Souâtre. On sait de plus qu'il ne l'a pas composé, n'en étant pas capable. Son provincial lui a écrit pour savoir de qui il a reçu ce bel ouvrage : voilà où l'on en est. » Bibl. nat. ms. 23208.

2. C'est dans les périodes de scepticisme religieux ou politique que des adversaires peuvent entretenir un commerce intellectuel et jusqu'à des relations de camaraderie. Mais l'ardeur des passions, soulevées autour de la querelle du jansénisme, excluait toute intimité, même littéraire, entre zélateurs et persécuteurs de Port-Royal. Et, comme on disait alors en langage biblique, *non coutuntur Judæi Samaritanis*.

3. *Solution de divers problèmes très importants pour la paix de l'église*, p. 143.

retourné à Lille, après sa rigoureuse pénitence de Maubeuge [1]. » La plaisanterie avait eu du moins le mérite d'être fort courte. Mais croit-on que tout se fût borné à ce châtiment anodin, si le P. Souâtre avait agi contre la volonté et les intérêts de sa compagnie? Ne l'eût-on pas mandé à Paris pour une justification possible? N'aurait-il pas publié, à son de trompe, le nom du janséniste de qui venait le manuscrit, s'il y avait eu dans l'affaire la moindre trace de jansénisme? Hélas! tout son crime était un excès de maladresse et de s'être laissé prendre, comme un voleur, la main au sac. Pourtant il ne lui convenait d'être tourmenté, ni trop fort, ni trop longtemps, et d'un seul mot il sut rentrer en grâce. Le procédé mérite qu'on le retienne : « Lassé de souffrir pour les fautes d'autrui, il s'en plaignit et dit que, si bientôt on ne le délivrait, il déclarerait que le P. Doucin était l'auteur de l'ouvrage [2]. » Ses renseignements venaient de bonne source. On le dispensa de les utiliser.

Le silence de Souâtre est déjà un sûr garant de la culpabilité de ses amis. Mais nous avons, pour la faire toucher du doigt, des témoignages encore plus probants. Ce ne sont pas les affirmations réitérées du P. Quesnel, dans ses innombrables brochures et dans sa correspondance inédite [3]. Quesnel, trop di-

1. Lettres de Quesnel à du Vaucel, du 20 juin 1699 et du 6 février 1700. Archives d'Amersfoort.

2. *Journal* de l'abbé Dorsanne, I, 2.

3. La *Correspondance* de Quesnel sera l'objet d'une publication prochaine, pour servir de complément à la présente étude. On y rencontre de libres considérations sur l'histoire politique et religieuse, — comme aussi dans les lettres inédites de Soanen, évêque de Senez, réparties à Amersfoort entre cinquante-neuf cartons de documents, dont la provenance et les vicissitudes sont nettement établies. La plupart de ces papiers ont appartenu à Soanen même ou à Colbert de Croissy, évêque de Montpellier. Recueillis et classés par

rectement intéressé, pourrait sembler sujet à caution. C'est la déposition accablante de trois hommes dignes de créance et particulièrement au fait des menus incidents de la vie ecclésiastique : Bossuet, Noailles et l'abbé Le Dieu.

L'archevêque de Paris s'est expliqué maintes fois, en des termes assez catégoriques pour lever toute incertitude. L'écho de son irritation et des paroles souvent amères qu'il proférait contre les jésuites se retrouve dans divers écrits contemporains, mais principalement dans la *Lettre de M. l'évêque d'Agen à M. de Pontchartrain* (1712), dans le *Journal* de l'abbé Dorsanne et les *Anecdotes* de Bourgoin de Villefore, — ces deux derniers ouvrages composés sous ses yeux et en quelque sorte sous sa dictée, véritablement « faits pour lui et dont il est le héros [1] ». Par malheur, nous ne possédons pas la correspondance de Noailles durant cette période. Elle a disparu au cours de nos révolutions, ou peut-être se dérobe-t-elle dans des archives de famille soigneusement closes. Du moins, voici une lettre inédite de son frère, l'évêque de Châlons-sur-Marne, qui ne laisse point de doute sur leurs sentiments communs : « J'ai lu le libelle qu'on a imprimé contre vous. Il sent bien la boutique de ceux qui le renient. On voit

M. Dilhe, ils changèrent de détenteur, très peu de temps avant sa mort, comme il résulte de la pièce suivante :

« Ce jourd'hui, 23 mai 1764, j'ai mis en dépôt, par l'entremise de M. l'abbé Sartre, dans la bibliothèque des RR. PP. de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, la caisse ci-jointe de manuscrits dont j'étais dépositaire. Fait à Paris, le jour et an.

« Léonard Dilhe, prêtre de l'église de Montpellier. »

De là ces documents passèrent aux mains de M. Rondeau, prêtre de l'Oratoire, puis de MM. Roch et Amable Pâris, décédés, l'un le 14 avril 1837, l'autre le 11 février 1845. Ils sont actuellement en lieu sûr, dans les archives de l'église de Hollande, qui perpétue si noblement les traditions de Port-Royal.

1. *Anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution Unigenitus*, t. I, avertissement, p. XIII.

leur malice, mais du surplus c'est un mauvais ouvrage et très méprisable [1]. » — Les *Mémoires* et le *Journal* de l'abbé Le Dieu, secrétaire de Bossuet, ne sont pas moins affirmatifs. Ils parlent constamment du « *Problème* des jésuites [2]. » Et cette expression est d'autant plus significative que Le Dieu s'astreint à reproduire, avec une absolue fidélité, les opinions et le langage de M. de Meaux. — Celui-ci, d'ailleurs, a résumé et précisé sa pensée, dans une lettre à son neveu, du 9 février 1699, que nous avons déjà citée. Il y désigne clairement les jésuites, « certaines gens qui voudraient bien faire une diversion au quiétisme, » et qui accusent « M. de Paris d'être le chef des jansénistes ». Nous verrons même qu'il ne craignit pas d'intervenir directement dans cette bagarre théologique. Il prit la plume pour défendre les *Réflexions morales*, exalter la doctrine de la grâce et mettre en pièces les théories du *Problème*. C'était la seconde fois qu'il venait en aide à son métropolitain dans l'embarras.

Il ne suffit pas d'avoir restitué aux jésuites la responsabilité d'un libelle qui troublait les consciences catholiques et suspectait l'orthodoxie du premier prélat français. On doit encore, dans cette société où tout se cache sous un anonymat modeste en apparence, mais qui recouvre le plus prodigieux orgueil collectif, chercher quel a été l'instrument d'une haine recuite et implacable. Les soupçons de Noailles, auquel l'exaspération enlevait quelque clair-

1. Bibl. nat. ms. 23206, lettre de M. de Châlons à l'archevêque de Paris, du 31 janvier 1699.

2. *Journal* de l'abbé Le Dieu, t. III, p. 33, et passim. — Cf. les lettres du P. Roslet, des 8 et 29 juin 1700, annonçant au cardinal de Noailles que « l'insolent *Problème* a été rapporté et condamné tout d'une voix par les cardinaux du Saint Office, dont le jugement a été confirmé par le pape », et transmettant à Paris des exemplaires de la condamnation. Bibl. nat. ms. 23227.

voyance, s'égarèrent d'abord sur le P. Daniel, — ce qui permit aux molinistes de se répandre en protestations, et à l'accusé de proclamer très emphatiquement son innocence. La Compagnie ne perd jamais une occasion d'étaler ses victimes, d'apitoyer l'univers sur les persécutions qu'elle provoque, comme sur les humiliations qu'elle dévore. Et voici que l'un des siens avait la bonne fortune d'essuyer la colère d'un archevêque irrité. Tout aussitôt, une légende s'établit, adroitement colportée par les affidés de la congrégation. Peu s'en fallait qu'on ne travestît Noailles en Dioclétien et le révérend père en martyr. — Les jansénistes, au contraire, prenaient un malin plaisir à suivre les phases du conflit. Ils jugeaient des coups et recueillaient les commentaires. La correspondance de Quesnel nous en offre un agréable spécimen : « Le P. Daniel étant allé voir Mgr de Paris pour lui dire de vive voix ce qu'il lui avait écrit, ce prélat lui répondit : « *Je vous croirai, quand vous m'aurez trouvé l'auteur du Problème, qui ne peut vous être inconnu,* » et lui tourna le dos [1]. » La cour et le public pensaient à l'unisson. Nous en avons la preuve dans une décision de Louis XIV, qui rayait le P. Daniel du nombre des historiographes royaux et lui retranchait sa pension.

Aussi bien, les explications du jésuite restaient nécessairement ambiguës et contournées. Il ne pouvait se dégager pleinement qu'à la condition de découvrir son confrère et ami, l'un des Normands, le P. Doucin. Or, le secret était si bien gardé, dans le camp moliniste, que ni les recherches de Noailles,

1. Lettre de Quesnel à du Vaucel, 15 août 1699. Arch. d'Amersfoort.

ni la curiosité des jansénistes ne parvenaient à mettre la main sur le coupable. Un moment, Quesnel, impatient de connaître la provenance du *Problème*, s'imagina être sur la vraie piste. Il reçut de Paris et propagea la nouvelle, que le P. Jouvency avait composé cet opuscule en latin. « Un autre, ajoutait-il [1], « le montra au P. Daniel sans lui en dire l'auteur; « le P. Daniel, le trouvant assez à son gré, le « traduisit en français et le fit imprimer. Voilà « sur quoi il dit qu'il n'en est pas l'auteur. Il n'en « est pas le premier, mais il est le second; et, à « l'égard du public qui n'a vu que le français et « qui ignore absolument le latin, il en est le pre- « mier et le seul, et son serment demeure toujours « un serment équivoque. » Quelque créance que mérite Quesnel [2], on ne saurait souscrire à cette hypothèse. La vérité oblige à décharger le P. Jouvency, aussi bien que son traducteur présumé, et à mettre en cause le P. Doucin. Non que sur ce dernier la lumière se soit immédiatement faite : elle a flotté longtemps avant que de se fixer. Les *Anecdotes* de Villefore et d'autres ouvrages de l'époque ont ouvert le procès. Tabaraud l'a repris et soutenu d'arguments solides [3]. Il existe, en effet, un concours de détails et d'indices qui revêtent ici le caractère de la certitude. Ce P. Doucin s'était rendu, en 1697, au congrès de Ryswick, à la suite du comte de Crécy, et en était revenu l'année suivante. Soit à l'aller, soit au retour, en passant par Lille et par Bruxelles,

1. Lettre de Quesnel à du Vaucel, 20 mars 1700. *Ibid.*

2. « On ne me soupçonnera point, sans doute, écrivait Quesnel, d'user d'équivoque et de restriction mentale. On sait que ce sont là des drogues dont je n'ai jamais tâté. » Lettre à l'abbé Boileau, citée par Bérault-Bercastel, *Histoire de l'église*, XII, 227.

3. *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon*, p. 466 et passim. Voyez aussi le *Discours* qui sert d'introduction au grand recueil janséniste du XVIIIe siècle, les *Nouvelles ecclésiastiques*, p. 9.

il avait dû s'aboucher avec le P. Souâtre et le libraire belge qui se chargea de l'impression du livre. Le procédé paraît d'autant plus vraisemblable, si l'on remarque que le cardinal de Noailles, « pour quelques excès du P. Doucin, lui avait fait ôter une pension du clergé, qu'il avait attrapée d'un temps de faiblesse et de disgrâce, des dernières années d'Harlay ». Ainsi ce religieux, en publiant le *Problème*, trouvait le double avantage de satisfaire une vengeance personnelle et de servir la gloire de sa compagnie.

A résumer tout cet imbroglio, il est manifeste qu'un libelle, dirigé contre le « venin du jansénisme », n'émanait ni d'une plume, ni d'une inspiration janséniste. Sans doute, les archives d'Utrecht renferment une lettre du 3 juillet 1712, adressée à Quesnel par mademoiselle de Joncoux, dans laquelle cette ardente amie de Port-Royal revendique pour les siens, et particulièrement pour le bénédictin dom Barthélemy Sénoc, la composition du *Problème* [2]. Mais c'est l'intempérance d'une imagination plus enthousiaste qu'équilibrée. Cette appréciation fantaisiste, nullement étayée sur des faits, ne saurait prévaloir contre les témoignages positifs que nous avons recueillis, contre les dires de l'archevêque de Reims, de l'archevêque de Paris, et finalement contre Bossuet. Car l'évêque de Meaux jette dans le débat le poids

1. Saint-Simon, *Mémoires*, V, 411.

2. Dans *Port-Royal* (VI, 279), Sainte-Beuve a tracé un délicieux portrait de mademoiselle de Joncoux, cette active et trottinante ambassadrice du jansénisme. Soanen, évêque de Senez, la surnommait « l'ange gardien ». Quesnel l'appelait familièrement : « Notre cher petit frère le coq, qui est si bien ergoté que je ne crois pas qu'il y en ait dans la ménagerie de Versailles qui voulût ergoter contre lui. » (Correspondance inédite avec du Vaucel. Archives d'Amersfoort.) Et dans une lettre à Vuillart, du 12 février 1701 : « Ce petit coq est un peu hermaphrodite, il est coq et poulette, mais fine poulette. » (Bibl. nat. ms. 19730.)

tout-puissant de sa parole. Indigné de tant de perfidie, saisi de compassion pour les infortunes de Noailles, il démasque les auteurs du pamphlet et les fauteurs de désordre. L'opuscule où il consigne ses sentiments a traversé de singulières vicissitudes. Ce ne devait être, d'abord, qu'une série de notes destinées à accompagner une nouvelle édition des *Réflexions morales*. On la préparait en 1699, et le nom de Bossuet allait lui conférer une haute valeur doctrinale, comme à un livre devenu classique et solennellement adopté dans l'église de France. Le *Problème* arrêta court ce bel élan. Il appartenait à M. de Meaux, ou de livrer bataille ou de garder le silence. Il se tut, sans rien abdiquer de ses sympathies pour l'ouvrage de Quesnel. En vain les ennemis de Port-Royal ont supposé que cette sage réserve était une secrète rétractation ; en vain Lafitau [1] prétend-il que Bossuet voulait « mettre six-vingt cartons, pour ôter autant d'erreurs capitales qu'on ne pouvait en aucune façon excuser », et qui en faisaient « un des plus pernicieux livres que l'hérésie ait produits ». Une telle allégation est proprement mensongère. L'abbé Le Dieu témoigne avec quelle spontanéité et quelle ardeur Bossuet a pris la plume, dès que la piété des *Réflexions morales* et la religion de Noailles ont été contestées [2]. Une lettre du prélat à son métropolitain est une véhémente déclaration de guerre aux partisans du molinisme : « Si la doctrine contraire à saint Augustin s'établit jusque dans l'épiscopat, comme je vois qu'on y travaille, tout est perdu ! C'est à vous qu'il est réservé de détruire cette doctrine ; j'y emploierai, sous vos ordres, tout ce qui sera jamais en mon

1. *Réfutation des Anecdotes*, p. 92.
2. *Journal* de l'abbé Le Dieu, I, 383, et passim.

pouvoir, et je consacre à cet ouvrage important tout le reste de ma vie [1]. »

Il rédigeait, à cet effet, un mémoire en vingt-cinq chapitres, pour servir de préface apologétique aux *Réflexions*. Noailles, de son côté, s'apprêtait à les honorer d'une approbation qui confirmât celle de Châlons-sur-Marne. En retour, on demandait au P. Quesnel quelques modifications. De quel ordre et de quelle étendue ? C'est sur ce point que s'engagea une âpre controverse. Selon les uns, il s'agissait de transformations capitales, qui touchaient à l'économie même de l'ouvrage : de là cette fable des six-vingt cartons, saisie au vol et colportée par les jésuites. Mais nous tenons aujourd'hui toutes les pièces du débat, et l'on sait pertinemment, par une lettre de Vuillart, du 14 mars 1699, la réponse que fit M. Pirot, théologien de l'archevêché, au libraire, « lequel se plaignait qu'on tendît à le ruiner, en faisant des changements à un livre que le public lui laisserait, s'il le soupçonnait d'être changé ou altéré. » — « Cela, dit le docteur, ira à peu de chose, peut-être à deux ou trois cartons [2]. » Enfin, nous possédons, d'une part dans les œuvres de Quesnel, de l'autre dans les papiers de Bossuet [3], — et la concordance est absolue, — une nomenclature très exacte des corrections, non pas exigées, mais suggérées : elles atteignent le chiffre de vingt-quatre. Or, de l'examen auquel il est facile de se livrer sur le texte antérieur, il résulte que toutes, hormis deux, sont de pures variantes de rédaction pour la clarté ou l'élé-

1. *Lettre CCIX*, du 12 janvier 1699. *Œuvres* de Bossuet, t. XVII, p. 367.
2. *Vains efforts des jésuites* (par Quesnel), p. 102.
3. *Journal* de l'abbé Le Dieu. Voyez (p. 239) les appendices composés par le savant et consciencieux éditeur, M. Guettée.

gance du style, et ne se rapportent nullement à la question litigieuse de la grâce.

Après ces démêlés bruyants et publics, Noailles se désintéressa personnellement de l'édition; Bossuet garda en portefeuille le travail qu'il avait préparé et auquel il réservait le titre d'*Avertissement sur le livre des Réflexions morales*. Il se contenta d'en distraire quelques passages et de les communiquer aux théologiens de l'archevêché, Beaufort et Boileau, qui les délayèrent longuement et lourdement en quatre *Lettres*[1], sous forme de réponse au *Problème*.

Bossuet, néanmoins, n'avait eu garde de supprimer son *Avertissement*. Plusieurs fois, durant les trois années qui précédèrent sa mort, il reprit et remania le manuscrit, loin de songer à le détruire, comme ses adversaires l'ont gratuitement supposé. Ainsi, le 5 octobre 1701, à Germigny, il en fait transcrire une copie au net, qu'il corrige de sa main et sur laquelle il mentionne les chapitres et les alinéas. Cet exemplaire s'est conservé; il a passé récemment sous les yeux de M. Guettée, quand il compulsait les dossiers de l'abbé Le Dieu. Celui-ci, d'ailleurs, dans son *Journal*, est fort explicite sur les intentions du prélat. D'abord, à la date du 8 octobre 1700 : «Son écrit me tomba entre les mains, à Paris, ces jours passés, lorsque je travaillais avec lui à mettre ses papiers en ordre. Il m'ordonna de le porter à Meaux, pour le joindre aux matières de la grâce. » Puis, le 12 février 1703 : « Monseigneur m'a fort demandé son ouvrage contre le *Problème*... J'ai écrit à Meaux pour le faire chercher et on ne l'a pas trouvé. — Au moins, dit M. de Meaux, que j'aie les quatre *Lettres* de M. Boi-

1. *Lettres d'un théologien à un de ses amis à l'occasion du Problème ecclésiastique adressé à l'abbé Boileau*. 1 vol. in-12. Anvers, 1700.

leau : car elles contiennent toute la substance de mon écrit[1]. » Devant un pareil accord de citations si précises, on conviendra que Bossuet ne perdit jamais de vue l'opuscule que les circonstances et son affection pour Noailles lui avaient inspiré. Les dimensions en étaient exiguës, mais la portée considérable. En pleine maturité de son génie et de sa dictature théologique, au couronnement même de sa carrière, le grand évêque faisait alliance avec les idées, sinon avec les hommes de Port-Royal, et fournissait des armes posthumes contre leurs impitoyables ennemis. C'était le développement logique et courageux du programme esquissé dans ses lettres à Arnauld, dont il était resté l'ami, le correspondant assidu, par delà l'exil, malgré les condamnations de la Sorbonne et du Saint-Siège.

Peut-on nier qu'il se réservait de publier son travail à un moment propice, qu'il le revoyait souvent et le rangeait au nombre des manuscrits achevés et utiles, dont il voulait assurer la fortune? Si ses intentions eussent été différentes, pourquoi s'en serait-il si complaisamment occupé, pourquoi en faisait-il tirer plusieurs copies, dont une visiblement destinée à l'imprimeur? Ah! sans doute, un pareil traité, frais éclos de la plume de Bossuet, chargé de ses ratures, et cependant tout imprégné d'un parfum janséniste et comme d'un arrière-goût des *Provinciales*, est un cruel défi à l'adresse du molinisme. Si Bossuet est orthodoxe, ceux qu'il défend le sont également, ceux qu'il combat cessent de l'être! Or, qui oserait discuter l'orthodoxie du dernier des Pères de l'église, le plus sublime des modernes apologistes chrétiens?

Pour mettre la foi à couvert, sans manquer de

1. *Journal* de l'abbé Le Dieu, I, 155 et 383.

respect à une si grande mémoire, on a cherché et finalement découvert un compromis. Entre les œuvres de M. de Meaux, il faut isoler cette partie gênante et malsaine, qui contaminerait le reste peu à peu. Et, de fait, dans le monument glorieux de sa doctrine, toujours catholique, mais nettement gallicane, il y a déjà trop d'éléments suspects. Le cardinal de Bausset l'a compris et, en historiographe zélé, propose un biais ingénieux et commode : « Il laissa, dit-il, cet *Avertissement* parmi ses papiers, comme un écrit inutile qui ne devait plus avoir aucun objet. » A la rigueur, au début de ce siècle, quand parut l'*Histoire de Bossuet*, on pouvait risquer des hypothèses aussi audacieuses. La publication du *Journal* de Le Dieu leur a porté un coup mortel et a rétabli la vérité, bien douloureuse pour plusieurs.

Le 12 avril 1704, Bossuet mourut, à soixante-dix-sept ans. Le sort de ses manuscrits inédits avait été l'une de ses dernières préoccupations. Diverses copies de l'*Avertissement* se trouvaient en mains sûres, et l'archevêque de Paris était l'un des détenteurs [1]. Ce-

1. Le témoignage de Noailles corrobore pleinement celui de l'abbé Le Dieu. Voici une pièce inédite, qui ne laissera aucun doute aux esprits de bonne foi : c'est le post-scriptum d'une lettre de l'archevêque de Paris à l'évêque de Carcassonne, en date du 7 novembre 1718 : « J'oubliais très mal à propos de vous répondre sur le discours que vous m'apprenez de M. l'évêque d'Agde. Je ne comprends pas où il l'a pris. Je ne puis avoir dit ce qu'il me fait dire, j'aurais parlé contre la vérité. Feu M. de Meaux, non seulement n'a jamais abandonné son ouvrage sur le livre du P. Quesnel, mais il l'a achevé entièrement et me le remit entre les mains, pour en faire l'usage que je jugerais à propos. Nous étions même convenus que je le ferais imprimer avec mon mandement à la tête d'une nouvelle édition du livre du P. Quesnel, et cela aurait été exécuté, si les jésuites n'avaient traversé notre dessein en pressant le pape de leur donner son premier décret contre ce livre. Je puis encore vous assurer, monsieur, que M. l'évêque de Meaux regardait cet ouvrage comme un des meilleurs qu'il ait jamais faits. C'est, en effet, un des plus beaux et des plus solides morceaux de théologie qu'on puisse voir. Je ne comprends donc point encore une fois où M. d'Agde a pris ce qu'il

pendant six années s'écoulèrent, sans qu'on entendît parler de cet opuscule, et les molinistes pouvaient le croire disparu ou condamné à l'oubli. Mais, en 1710, un libraire de Lille, Jean Brovello, l'imprime et le débite à nombreux exemplaires. Le titre en est légèrement transformé et devient la *Justification des Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. N'importe, c'est bien le style du maître. Nul ne s'inscrit en faux contre cette publication, ni Bissy, qui occupe le siège de Meaux et détient dans ses archives de quoi vérifier l'exactitude du texte, ni l'abbé de Saint-André, qui avait la confiance spirituelle de Bossuet, ni Le Dieu, qui possédait sa confiance littéraire. Et ce dernier reconnaît que l'altération, tant incriminée, n'est point imputable à l'éditeur, mais à lui-même qui, en qualité de secrétaire, a écrit *Justification* sur l'enveloppe de l'original. Au surplus, le lecteur était dûment averti par les premières lignes de la préface : « Une chose qui n'est pas de cet illustrissime auteur, c'est le titre [1]. »

Dès l'instant que chacun admet l'ouvrage pour bon et authentique, tout se réduit à savoir par quel concours de circonstances il a pu être publié. Le libraire Brovello l'a reçu des mains de Quesnel : celui-ci est le premier à en convenir. Mais d'où Quesnel tenait-il bien le manuscrit ? A ce point commence l'imbroglio, que vainement les molinistes s'acharnent à démêler. Leurs soupçons se portèrent sur J.-J. Boileau, de l'archevêché de Paris, sur Le Brun, doyen de Tournay, enfin jusque sur l'abbé Le Dieu. Pour ce dernier, l'erreur n'est pas douteuse ; sa

vous a dit sur cela. » Arch. nat. Jansénisme, L 21, minutes des lettres du cardinal de Noailles.

1. *Justification des Réflexions morales*, avertissement, p. IV.

loyauté n'a nul besoin d'être démontrée, et, si d'aventure la démonstration était nécessaire, il l'a faite péremptoirement dans une lettre du 27 mars 1712[1]. Restent Boileau et Le Brun, celui-ci l'homme de confiance de Bissy, celui-là de Noailles. Ni l'un ni l'autre n'aura osé livrer la pièce, sans l'assentiment et la connivence du prélat auprès duquel il vivait dans une étroite intimité. — Le Brun a eu entre les mains l'exemplaire de Le Dieu, durant toute la semaine sainte de 1709, qu'il a passée à Meaux, logé chez l'évêque et partageant sa table, du 23 mars, veille des Rameaux, au mardi 9 avril, après la Quasimodo. Dans l'intervalle, il a mis à coup sûr ce curieux ouvrage sous les yeux de Bissy, qui s'écria un jour devant témoins : « Les jansénistes veulent le faire imprimer. » Le Dieu a consigné le mot et relaté la date, avec sa précision habituelle. — Contre J.-J. Boileau, les présomptions sont-elles moindres ? C'est lui qui, au lendemain du *Problème*, a reçu les instructions et les documents nécessaires pour rédiger les quatre fameuses *Lettres* qui suppléèrent à l'*Avertissement* de M. de Meaux. Et, de plus, comme il vit dans l'ombre de l'archevêché, ayant à sa disposition tous les papiers des archives, il a pu, soit employer une copie initiale, soit utiliser celle qui était confiée à Noailles. — En somme, derrière Le Brun, derrière Boileau, comparses qui servent d'instruments et masquent la vérité, nous entrevoyons les personnages responsables, deux des membres les plus éminents de l'épiscopat. L'une et l'autre faction souhaiterait évidemment que l'éditeur fût le chef de l'adverse parti. Est-ce Noailles qui laisse publier la *Justification* pour réhabiliter Quesnel, pour réduire

1. *Mémoires* de l'abbé Le Dieu, pièces justificatives, p. 246.

à néant l'accusation de jansénisme proférée contre les plus pieux des catholiques français, enfin pour opposer la souveraine autorité de Bossuet comme une digue à la marée montante du molinisme [1] ? Est-ce Bissy qui, par d'adroits intermédiaires, fait tenir à Quesnel ce manuscrit, afin de raviver le péril janséniste et d'envelopper parmi les suspects son prédécesseur même dont la gloire l'importune? — La question demeure indécise et insoluble. Un nuage volontairement épaissi plane sur toute cette intrigue, où l'on a voulu commettre et peut-être déprécier le plus grand prélat du dix-septième siècle. Mais il était dit que le *Problème ecclésiastique*, si compliqué dans ses origines, produirait à son tour des ricochets d'incidents, de brochures et de querelles. Des évêques s'y trouvent englobés, et le nom de Bossuet est mis en cause. Les artifices des théologiens, loin d'éclaircir ce mystère, rendent les ténèbres si compactes, qu'entre le point de départ et le but également visibles, il subsiste pour l'historien une zone inexplorée, impénétrable à ses investigations.

1. Une phrase de la correspondance du P. Roslet met en cause la responsabilité du cardinal de Noailles : « Chacun convient que votre Éminence a fait un coup de prudence en donnant la *Justification*. » Lettre du 26 mars 1712. Bibl. nat. ms. 23227.

CHAPITRE III

ÉLECTION DE CLEMENT XI. — LE CAS DE CONSCIENCE.

1699—1703

Nomination de Noailles au cardinalat. — Maladie et mort d'Innocent XII. — Préparatifs du conclave. —Papables et non papables. — Caractère du cardinal de Bouillon ; ses démêlés avec Louis XIV. — Mort du roi d'Espagne. — Contre-coup en Europe et au conclave. — Conflit de notre ambassadeur, le prince de Monaco, avec le Sacré Collège. — Comment se fait un pape. — Élection de Clément XI (cardinal Albani). — Les origines du *Cas de conscience*.— Participation ou tolérance de Noailles. — Quarante signatures sont réunies. — L'opinion de Fénelon et celle de Bossuet. — Condamnation du *Cas* à Rome et à Paris ; l'archevêque devance le pape. — La plupart des signataires se rétractent. — Exil de Petitpied et de quatre autres docteurs.

Par un contraste qui montre bien le caractère relatif et tout local des polémiques religieuses, le *Problème* agitait le monde ecclésiastique en France et restait à peu près inconnu de l'autre côté des Alpes. S'il n'avait été l'objet d'une condamnation sommaire du Saint Office, le 2 juillet 1700, on douterait même que le nom du livre fût arrivé jusqu'à Rome. Les Archives des affaires étrangères, qui, par leurs multiples correspondances, apportent l'écho ou la rumeur des moindres événements au regard de la diplomatie, sont ici obstinément silencieuses. C'est à peine si l'on trouve deux lignes dans une lettre du cardinal Le Camus à Maille, où d'ailleurs se révèle une complète ignorance de la matière : « Vous aurez vu sans doute les *Problèmes* qu'on a faits pour M. l'arche-

vêque de Paris. On y ménage peu les jésuites [1]. » En réalité, les Romains avaient d'autres et de plus graves intérêts à débattre. Un changement allait se produire sur le trône de saint Pierre. Innocent XII (Pignatelli), — celui-là même dont les jansénistes avaient salué l'avènement, en 1691, par un bon mot qui était une allusion aux armes de sa famille : l'infaillibilité enfermée dans la marmite [2], — Innocent XII traînait depuis des mois une santé chancelante, aujourd'hui moribond, demain ressuscité. Vers la fin d'octobre 1699, une crise plus violente se déclara. Le prince de Monaco, ambassadeur de France, en donne tous les détails dans ses dépêches au roi : « La goutte lui monta à l'épaule, dont il fut assez incommodé. Sur le soir, cette fluxion lui tomba tout le long du bras et descendit même jusqu'à son genou. » Cependant, comme pour mêler à cette maladie un élément lugubrement comique, des ambitions impatientes s'agitaient au Vatican, venaient rôder autour des appartements du pape et cherchaient à pénétrer jusqu'à son lit : il s'agissait de lui arracher *in extremis* une nouvelle fournée de cardinaux. Ceux mêmes qui le soignent s'efforcent à utiliser cet état de langueur où il est plongé, en impétrant quelques suprêmes faveurs. Ainsi le prince de Monaco nous peint « le camérier Acquaviva tenant la porte de la chambre du pape, pour que personne n'y entre, et remuant ciel et terre pour que Sa Sainteté fasse la promotion ». Mais Innocent XII baissait d'heure en heure et, de l'avis des médecins, « n'était capable ni de promotion ni d'aucune autre affaire [3]. » Notre ambassadeur ajoutait : « C'est

1. Aff. étr. Rome, 396.
2. *Causa Quesnelliana*, art. 14, et *Mémoires chronologiques et dogmatiques* (par d'Avrigny), t. II, 170. — Pignatta signifiait proprement un pot à faire cuire la viande.
3. Aff. étr. Rome, 394. Lettres au roi, des 5 et 10 novembre

déjà le visage d'un mort que le sien. » et il suppliait Sa Majesté de faire mettre en route les cardinaux français pour le prochain conclave. Hélas! c'était une fausse alerte, et, le 10 novembre, il terminait sa dépêche par ces mots : « Bien des gens veulent que ce n'ait pas été la goutte que son grand mal, mais plutôt une attaque d'épilepsie [1]. »

Innocent XII se rétablit juste à point pour élever au cardinalat, le 21 juin 1700, Noailles, archevêque de Paris, sur la présentation de la couronne de France [2]. Les termes si élogieux de cette nomination ne laissaient guère prévoir avec quelle rudesse ce même prélat sera traité, sous le pontificat suivant, alors

1699. — Archives d'Amersfoort, lettre inédite de Quesnel à du Vaucel, du 21 novembre : « On m'écrit, du 18, que le bruit de la mort du pape courait à Paris, qu'il avait reçu l'extrême-onction. »

1. *Journal exact de la maladie du pape* (Aff. étr. Rome, 394) : « Sa Sainteté soupa à son ordinaire à une heure de nuit, et quoique le matin elle ne mangeât à son dîner que trois ou quatre cuillerées de potage aux herbes, la moitié d'un œuf, un biscuit de Savoie et cela sans appétit, le soir elle ne mangea que quatre cuillerées de panade, un œuf frais, trois biscuits de Savoie et deux prunes, et ce repas est le plus grand qu'il ait fait depuis jeudi. »

2. Louis XIV l'avait recommandé au choix du pape dans une lettre des plus pressantes, le 14 décembre 1699 (Aff. étr. Rome, 394) : « Nous nommons et présentons à Votre Sainteté (pour la promotion des couronnes) notre très cher et bien amé cousin, Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris... Son mérite et sa vertu sont déjà connus de Votre Béatitude... Nous regardâmes comme une preuve éclatante de sa modestie les difficultés qu'elle lui fit apporter à consentir à notre choix. Il ne s'y soumit que par obéissance, et nous crûmes que notre autorité serait heureusement employée à donner à l'église de Paris un prélat dont les mœurs, la piété, les bonnes œuvres et la doctrine avaient édifié les églises de Cahors et de Châlons... Ses diocésains ont reçu de lui d'excellentes instructions. »

Les *Mémoires* du marquis de Sourches (VI, 275) relatent la remise du chapeau, à la date du 22 juillet 1700 : « Le roi, après sa messe, qu'il entendit exprès en bas dans sa chapelle, prit la barrette des mains de l'abbé de Barrière, et la mit sur la tête du cardinal de Noailles, en lui disant : « *Je vous la donne de bon cœur, et je souhaite que vous en puissiez jouir longtemps.* » Ensuite le cardinal alla s'habiller de rouge dans la sacristie, et remonta chez le roi pour lui faire ses remerciements. De là, il alla rendre ses visites à tous les princes et princesses de la maison royale. »

qu'on l'accusera, ou peu s'en faut, de schisme et de rébellion.

Dès le 15 janvier, sur l'avis de complications réitérées dans la santé du pape, Louis XIV avait résolu et hâté le départ de trois cardinaux français, MM. d'Estrées, de Janson, de Coislin [1]. Leur nouveau collègue, Noailles, les rejoindra quelques mois après. Ce lui est une occasion de rendre au Saint-Siège la visite traditionnelle, en participant aux travaux du conclave. Son éloignement n'était pas sans soulever certain émoi à la cour. Le roi, tout plein d'affection et presque d'engouement pour lui, regrettait d'être si longtemps privé de ses lumières. Cette appréciation et cette tendresse se traduisent sous la plume de madame de Maintenon, truchement de la pensée du prince. Le 27 septembre, elle écrit de Fontainebleau à son cher cardinal : « Je suis si touchée de votre voyage, Monseigneur, que j'ai songé cette nuit que je vous disais adieu. Après que je vous l'aurai dit, en effet, il n'y aura plus personne à qui je parle avec liberté, du moins pour en user souvent [2]. » Le 13 octobre, il quittait Paris, et, dix jours plus tard, c'était une autre lettre de madame de Maintenon : « Vous savez que j'en ai toujours voulu à cette calotte qui vous fait tant courir, et que je ne l'ai pu désirer, dès qu'on m'annonça qu'il vous en coûterait, et à nous aussi, une absence de plusieurs mois. C'est

1. « Les cardinaux de Janson et de Coislin avaient été obligés de relâcher à Monaco, à cause du gros temps, et le pape, ayant su qu'ils venaient, avait dit en riant qu'il serait bien aise de les voir arriver, mais qu'il espérait que sa santé leur donnerait le moyen de se reposer longtemps. On ajoutait qu'il avait dit ensuite, après que le cardinal de Bouillon s'était retiré, que ce cardinal avait eu le plaisir d'ouvrir la porte sainte, mais qu'il lui ôterait l'honneur de la fermer. » *Mémoires* du marquis de Sourches, 7 mars 1700, t. VI, p. 237.

2 *Correspondance générale de madame de Maintenon*, éd. Lavallée, t. IV.

bien du temps sur celui qui me reste, et je trouve fort triste de vivre et de mourir sans son archevêque, en qui on a toute sorte de confiance. J'aime mieux cette dignité que le cardinalat, qui ne me paraît bon qu'à aller à Rome et à faire souvent de mauvais choix. »

Cette année 1700 marque l'apogée du crédit de Noailles, le moment heureux où la bienveillance royale s'étend sur lui et le comble de faveurs. Une autre époque viendra, où il sera regardé avec indifférence, avec mécontentement, avec colère, finalement suspecté et mis à l'écart, comme un serviteur infidèle. Alors, douloureusement ulcéré, il songera avec mélancolie à ces années joyeuses où son roi l'aimait et chargeait madame de Maintenon de le lui dire.

Le 27 septembre, Innocent XII se décide à mourir [1]. Depuis dix-huit mois, on était dans l'attente de cet événement, et les divers partis nouaient cyniquement leurs intrigues pour préparer l'élection, qui, au gré de la France, qui, selon les vœux de l'Empereur, le plus grand nombre suivant les intérêts romains, lesquels, pour le Sacré Collège, priment toujours les autres. Avant de rendre le dernier soupir, le pape avait pu savoir que sa succession était publiquement ouverte, que les compétitions se multipliaient. Le 19 octobre, le cardinal de Janson mandait au roi : « Il y a déjà cinquante-deux cardinaux dans le conclave, et il n'y en a plus que sept à venir [2]. » Le cardinal de

1. Aff. étr. Rome, 413. Lettre du cardinal de Bouillon à Torcy, du 9 février 1700, au sujet d'un consistoire tenu par le pape : « Sa Sainteté y fit paraître une vigueur de corps et d'esprits vitaux, surprenante dans un âge si avancé, et après une si longue et si dangereuse maladie accompagnée de tant de rechutes... Il n'y a dit rien de contraire à la raison ni au bon sens, et qui ne fût même très édifiant. »

2. Aff. étr. Rome, 410.

Noailles arriva l'un des derniers. Précédé d'une haute renommée, on comptait qu'il serait d'un grand secours dans les délibérations. Aussi bien il apportait les instructions du gouvernement français, très formelles sur les exclusions nécessaires, mais insuffisantes sur la désignation du candidat. Durant deux années, pourtant, les informations s'étaient accumulées dans nos archives. Des notices sur chaque cardinal avaient été produites et se sont conservées [1]. On y classait les membres du Sacré Collège sous diverses rubriques : *papables, non papables : fermes et entreprenants, doux et faciles ; inclus et exclus*. Tout d'abord, le 11 janvier 1700, dans un mémoire secret, il avait été recommandé au cardinal de Janson d'appuyer l'exaltation du cardinal Spada, « quoique son âge peu avancé y soit un grand obstacle. » D'autre part, le prince de Monaco, notre ambassadeur extraordinaire à Rome, avait reçu des instructions signées du roi. Nous y relevons ce passage : « Le cardinal Albani, étant encore bien moins âgé que le cardinal Spada, ne doit pas être présentement regardé comme un sujet *papable* mais, lorsqu'il sera sur les rangs, le roi est persuadé qu'on ne pourra pas faire un meilleur choix [2]. » Les événements devaient infliger à ces prévisions diplomatiques le plus complet démenti. Le cardinal Albani montera effectivement sur la chaire de saint Pierre, mais son pontificat, loin d'être pacifique, bouleversera l'église, engendrera une agitation qui remplit tout le dix-huitième siècle, et dont nous éprouvons encore le contre-coup. Aucun pape, ce

1. Aff. étr. Rome, 397 et tomes suivants.
2. Aff. étr. Rome, 399.

semble, n'exerça une influence plus néfaste sur le développement du catholicisme.

Né en 1649 à Urbin, Jean-François Albani, après avoir été avocat, devint secrétaire des brefs sous Innocent XI, puis cardinal en 1690. Il avait quarante et un ans, ce qui est la prime jeunesse pour recevoir la pourpre. Et, lors de la nouvelle vacance du siège apostolique, venant juste de dépasser la cinquantaine, il ne paraissait point possible que son nom fût mis en avant. Au reste, il y avait une ou deux semaines, tout au plus, qu'il remplissait les conditions requises par les lois ecclésiastiques. Son biographe, ou plutôt son panégyriste, l'évêque Lafitau, l'avoue fort ingénument : « Par une vive crainte de nos plus « saints mystères et par les plus bas sentiments de « lui-même, il n'avait encore pu se déterminer à « prendre la prêtrise; il savait avec quelle prépa- « ration de cœur un prêtre doit monter à l'autel, et, « dans la multitude de ses occupations, il avait tou- « jours craint de n'avoir pas le temps de s'y bien « préparer. Dieu vainquit cette résistance que son « humilité avait formée. Le cardinal, qui n'était « encore que diacre, se rendit aux sollicitations de « la grâce; il fixa un jour auquel il serait ordonné « prêtre, et, voyant approcher le temps de son ordi- « nation, il se retira chez les prêtres de la Mission, « pour ne s'occuper que de Dieu seul. Sa retraite « fut des plus longues; il reçut la prêtrise aux quatre- « temps de septembre; et la mort même d'Inno- « cent XII, qui arriva huit ou dix jours après, ne le « tira pas de sa solitude. Il n'en sortit que le jour de « Saint-Bruno, pour aller dire sa première messe « dans l'église des chartreux; et, dès le mois sui- « vant, Dieu lui donna toute la plénitude de ce même « sacerdoce qu'il venait de recevoir. De l'autel où il

« venait pour la première fois de célébrer nos saints « mystères, il alla se renfermer dans le conclave [1]. »

Sous les phrases voilées et ambiguës de Lafitau, deux faits apparaissent avec une suprême évidence: le cardinal Albani n'est devenu prêtre et n'a songé à le devenir que lorsqu'il en a senti l'utilité toute proche, et il a célébré sa première messe dans le court intervalle qui sépare la mort d'Innocent XII de l'ouverture du conclave. Jamais pas a-t-il été franchi à un moment plus opportun, avec plus de dextérité ? Clément XI sera le représentant de cette politique italienne qui procède de Machiavel et qui a élevé jusqu'au génie l'art de profiter de la fortune. Ses ennemis doivent reconnaître et même admirer sa souplesse ; mais ses partisans les plus dévoués en souffrent et parfois en rougissent. Leur gêne se trahit dans cette phrase du jésuite Reboulet: « Les dispositions intérieures où il se trouva peu de temps avant la mort du pape lui firent comprendre que Dieu demandait de lui qu'il ne différât pas à recevoir l'ordre de prêtrise [2]. » On ne saurait expliquer plus gauchement une coïncidence plus fâcheuse, ni plaider plus pauvrement les circonstances atténuantes pour les calculs d'un ambitieux.

Les Italiens, ses compatriotes, le jugeaient à merveille, en le définissant « un éternel composé de oui et de non [3]. » Son collègue au conclave, le cardinal d'Estrées, lui attribuait « un naturel facile, timide et gracieux, quoique un peu double [4] ». Saint-Simon, d'ordinaire si mordant et si impitoyable dans ses portraits, et d'ailleurs fort opposé

1. *Vie de Clément XI*, par Lafitau, t. I, p. 43.
2. *Histoire de Clément XI*, par Reboulet, t. I, p. 40.
3. *Anecdotes secrètes*, t. III, p. 57.
4. Aff. étr. Rome, 412. Cardinal d'Estrées à Torcy, 19 octobre 1700.

à Clément XI, a parlé de lui avec une indulgence qui ne lui est pas coutumière : « Il était sans cesse tiraillé dans son intérieur domestique. Son incertitude, ses variations, sa faiblesse avaient ôté toute confiance en ses paroles. Les larmes, dont il avait une source et une facilité abondante, étaient sa ressource dans tous ses embarras ; mais elles ne l'en tiraient pas. Au fond, un très bon homme, et honnête homme, doux, droit et pieux, s'il fût resté particulier sans affaires. » Pour pénétrer jusqu'aux recoins de l'âme et du caractère de cet énigmatique personnage, il faut interroger le témoin qui l'a le mieux connu et peut-être le plus aimé : le cardinal de Bouillon. Celui-ci, l'un des grands politiques de la fin du dix-septième siècle, a commis la seule faute de déplaire à Louis XIV et de n'en pas mourir comme Racine, mais de résister, au contraire, avec une opiniâtreté orgueilleuse. Grand ami des jésuites et, par conséquent, de Fénelon, il avait essayé, étant ambassadeur de France à Rome, de jouer un double jeu et de faire approuver le livre des *Maximes des Saints*, dont le roi réclamait et lui ordonnait de poursuivre la condamnation [1]. Sa désobéissance fut démasquée, et sur-le-champ Louis XIV résolut de briser le mandataire indocile. Toutes les pièces de

1. Il existe, aux Archives des affaires étrangères (Rome, 380), une curieuse lettre où Louis XIV désavoue le P. de La Chaise et sacrifie Fénelon :

« Au cardinal de Janson.

« Versailles, 15 mars 1697.

« Mon cousin,

« Ayant appris que le P. de La Chaise vous avait écrit en faveur du livre de l'archevêque de Cambrai, je lui ai demandé ce qu'il en était. Il m'a dit que non seulement il vous avait prié de lui être favorable, mais qu'il vous avait même envoyé le livre. Comme vous pouviez croire que cette recommandation vous a été faite par mon ordre, il est nécessaire que vous sachiez que je suis bien éloigné d'y avoir aucune part, et que je ne veux jamais entrer dans ce qui

ce débat, qui éclaire non seulement l'histoire de Fénelon, mais un côté de la politique française. — les innombrables lettres du cardinal, tour à tour hautaines, respectueuses, suppliantes, les réponses du roi, sèches et tranchantes, inexorables, — sont réunies aux Archives des affaires étrangères. Il y aurait là matière à un beau livre.

Comme on pouvait fatalement le pressentir, Bouillon fut vaincu. La haine de Louis XIV le réduisit à l'impuissance, lui interdit le territoire français, confisqua ses biens. Mais le cardinal prit sa revanche. Devenu doyen du Sacré Collège et président du conclave, il mit Albani sur le trône de saint Pierre. Cela lui suffisait. Dorénavant le roi de France serait obligé de composer avec la papauté ou de s'humilier devant elle. Sous ce pontificat, il s'accomplirait de grandes choses. Rome se vengerait des dédains et des insultes de Louis XIV, des audaces de l'assemblée de 1682, des velléités d'indépendance de Bossuet. Le triomphe des jésuites était assuré sur les ruines du gallicanisme. Bouillon avait tout calculé, tout prévu : Clément XI ne fut que l'instrument de ses rancunes, — rancunes impitoyables de prêtre aigri et de diplomate cassé aux gages.

Dès 1698, il avait jeté les yeux sur Albani. Voici ce qu'il écrivait au roi, avant la rupture définitive, mais lorsque déjà les relations étaient tendues : « C'est un homme d'une très grande habileté et capacité pour quelque sorte d'affaires que ce soit. Il a plus de solidité dans l'esprit qu'il n'a de vivacité. Son extérieur est grossier, mais il n'est rien moins que cela... Ses mœurs ont toujours été très pures et

peut avoir quelque apparence de nouveauté que pour en empêcher le progrès. Aussi mon intention est que vous gardiez le silence sur ce livre et que vous ne fassiez aucune démarche qui puisse marquer que je l'approuve. Sur ce, etc... »

très réglées. Ceux qui ne lui veulent pas de bien, ou pour lesquels il ne fait pas tout ce qu'on attend de lui, l'accusent de n'être pas sincère et de donner de bonnes paroles à tout le monde : ce que je ne crois pas venir de son peu de sincérité, mais d'un penchant louable, qu'il pousse trop loin, qui est de vouloir plaire à tout le monde, ce qui fait que les effets ne répondent pas toujours à ses paroles... Comme il est fort attaché à la conservation des prérogatives du Saint-Siège, je suis persuadé que, s'il devenait pape, il les défendrait avec fermeté; mais, selon moi, ce ne serait jamais que par les manèges et l'habileté des négociations, et nullement par des ruptures d'éclat dont il a une horreur extrême, aimant la paix par-dessus toute chose... Il est touché de la véritable gloire, et il voudrait rendre son pontificat grand et illustre à la postérité. Ce qui fait que, pour moi, je le croirais un parfaitement bon pape [1]. »

Loin de regarder comme éminemment suspects des renseignements qui émanaient d'une pareille source, Louis XIV les prit au pied de la lettre et continua d'y ajouter foi, après la disgrâce du cardinal de Bouillon. Aussi Albani était-il, dans les instructions de Noailles, l'un des candidats préférés. — L'intrigue, au sein du conclave, fut menée suivant les rites. On batailla d'abord, pour se compter, sur les noms de Marescotti, Pantiatici, Acciacioli et Carpegna. Mais déjà le chef d'une des factions les plus importantes, Ottoboni, était tombé d'accord avec les cardinaux français et avec ce qu'il y avait de considérable parmi les Italiens, que, « si enfin Acciacioli ne pouvait

1. *Mémoire sur les cardinaux qui, par leur âge et leurs autres qualités, sont aujourd'hui regardés les plus papables*, fait par le cardinal de Bouillon et envoyé à Sa Majesté, le 25 juin 1698. (Aff. étr. Rome, 388.)

réussir, il ferait ses derniers efforts pour Albani, à qui la plus grande partie du collège témoigne de l'inclination, nonobstant sa grande jeunesse[1]. »

Un événement grave, destiné à bouleverser la politique européenne, à précipiter de nouveau l'une contre l'autre la France et la maison d'Autriche, accéléra les délibérations du conclave. Charles II, roi d'Espagne, venait de mourir, et son testament appelait à lui succéder le second petit-fils de Louis XIV, le duc d'Anjou. C'était le triomphe, du moins apparent et momentané, de notre influence sur toute l'Europe occidentale. Cet accroissement subit de la puissance française effraya, non seulement l'empire d'Allemagne et l'Angleterre, mais tous les petits états de l'Italie, qui allaient servir d'enjeu dans la guerre prochaine et qui formaient la portion la plus convoitée de l'héritage espagnol. Le Sacré Collège, toujours soucieux de maintenir la papauté dans une indépendance absolue et de la soustraire à la domination comme à l'ingérence des couronnes, résolut d'abréger un interrègne préjudiciable aux intérêts catholiques.

En même temps, M. de Monaco, ambassadeur de France, s'abandonnait à un mouvement d'impatience et de colère, fort malencontreux. Une collision s'étant produite entre les gardes du prince Vaïni et la police urbaine, il avait pris fait et cause pour le prince, l'un des grands seigneurs romains les plus dévoués à notre politique et tout récemment décoré du Cordon Bleu. Bien plus, il s'était aventuré assez sottement dans la bagarre ; ses gens avaient été blessés ou maltraités, et peu s'en fallut que lui-même ne fût atteint[2]. Outré de dépit, il exigea hautement

1. Aff. étr. Rome, 410. Cardinal de Janson au roi, 2 novembre 1700.
2. *Mémoires* du marquis de Sourches, t. VI, p. 312, 17 nov. 1700.

une réparation complète. Comme elle tardait à se produire et que les cardinaux mêlaient à leurs regrets quelques allusions à son imprudence, les pourparlers furent rompus. Sans attendre les ordres du roi, il quitta son poste, se retira à San Quirico, en Toscane. Le Sacré Collège, alarmé, adressa en toute hâte à Louis XIV une lettre pénétrée de soumission et de respect. Albani rédigea la minute, et les trois chefs d'ordre du conclave la signèrent, au nom de tous leurs collègues. C'était, de la part des membres français, un désaveu, au moins indirect, de la conduite de notre ambassadeur. Aussi bien, dès le premier jour, le cardinal de Janson informait le roi que toutes les remontrances avaient été inutiles auprès du prince de Monaco. : « Il a cru qu'il y allait « de la gloire de Votre Majesté de ne rester point à « Rome, dans une conjoncture où son caractère avait « été insulté d'une manière si horrible. Nous avions « cru qu'à la prière du collège, et par le châtiment « qu'on prétend faire incessamment des coupables, « il aurait pu se contenter de la lettre que le collège « a écrite à Votre Majesté, de la manière dont elle « est conçue, et rester à Rome jusques à ce qu'il eût « sa réponse. Son départ a surpris et affligé [1]. » Ce coup d'éclat, qui ne devait être qu'une fausse sortie, se termina piteusement. Louis XIV en aperçut l'inanité et le péril, dans un moment où la présence de notre agent diplomatique était plus nécessaire que jamais, où son intervention officieuse et opportune pouvait déterminer une élection favorable. Il invita le prince de Monaco à regagner Rome incontinent; mais, pour couvrir cette volte-face, il expé-

1. Aff. étr. Rome, 410. Cardinal de Janson au roi, 8 novembre 1700.

dia un courrier aux cinq cardinaux français, — MM. d'Estrées, de Janson, Le Camus, de Coislin et de Noailles, — avec des instructions précises : « Je serai content, si vous pouvez obtenir quelque changement que ce soit dans la lettre que les cardinaux m'écriront, seulement afin qu'il paraisse que mon ambassadeur n'a pas été obligé de se soumettre à leur décision. » En somme, il lui importait peu de sacrifier l'amour-propre et d'abaisser l'orgueil de M. de Monaco, si sa dignité royale restait sauve et que notre politique y trouvât son compte.

Ainsi fut fait, « le plus honorablement possible, » — disent les correspondances officielles, — mais non sans humiliation pour celui qui rebroussait chemin, désavoué par son roi. Un mois plus tard, le 2 janvier 1701, une mort rapide enlevait le prince de Monaco. Les tribulations qu'il venait d'essuyer, l'amertume dévorée tout bas d'un retour sans gloire, ne furent assurément pas étrangères à l'issue fatale de sa maladie.

Ouvert le 11 octobre, le conclave semblait « se porter à des longueurs », lorsque les événements d'Espagne et le pas de clerc de notre agent diplomatique provoquèrent une solution immédiate, imprévue, à peine explicable pour ceux-là mêmes qui en étaient les instigateurs. Jusqu'ici les historiens ont mal connu les détails et les causes de cette évolution, si grosse de conséquences pour l'avenir du catholicisme. Nous en avons l'analyse exacte et pittoresque, dans la lettre collective des cardinaux français au roi, en date du 23 novembre 1700. C'est la peinture, prise sur le vif, des intrigues déchaînées entre deux pontificats, au sein d'un parlement ecclésiastique qui enfante laborieusement son maître. Devant nos yeux se dressent toutes les péripéties du

drame, tantôt tragiques et grandioses, tantôt risibles, toujours vraiment humaines :

« La nouvelle de la mort du roi d'Espagne ne fut « répandue dans le conclave qu'un peu devant la « nuit. Nous sortions du scrutin de l'après-dînée. « Cela causa une grande agitation. Ceux qui vou- « laient exciter du tumulte représentaient avec cha- « leur que c'était une honte de laisser l'église sans « chef dans une conjoncture si importante; qu'il fal- « lait un pape qui pût pourvoir au plus tôt à ses « besoins et empêcher les suites funestes que cette « mort pouvait causer en Italie et ailleurs; qu'il fal- « lait un homme ferme, sage, modéré, qui pût aussi « se concilier l'amitié des princes. Ces bruits s'exci- « taient principalement par les créatures d'Alexan- « dre VIII, toutes passionnées pour le cardinal Al- « bani [1]. »

L'entremise d'Ottoboni et de Médicis, chefs du parti italien, ramène les suffrages de quelques dissidents, de ceux qui composaient les factions d'Innocent XI et d'Innocent XII. Tous se mettent, d'un commun accord, à *pousser la pratique* d'Albani :

« Comme je ne dormis guère la nuit du vendredi « au samedi, — continue celui des cardinaux fran- « çais qui tenait la plume, — et que Médicis me vint « réveiller deux ou trois fois, j'envoyai un valet de « chambre assez éveillé rôder dans les galeries et « voir aux portes s'il y avait du monde, et lui or- « donnai de s'approcher de celle d'Albane. Il enten- « dit que le cardinal Ottobon, qui y était entré pour « l'informer des dispositions qu'il trouvait dans les « factions, le pressait de consentir à son élection, et

1. Aff. étr. Rome, 410.

« que l'autre pleurait à chaudes larmes et résistait « en disant qu'il ne voulait pas en entendre parler, « qu'il connaissait ses défauts, qu'il n'en était pas « capable, qu'il ne pouvait en conscience accepter le « pontificat. Cela dura un quart d'heure, et le car- « dinal Ottobon l'exhortait toujours. Il sortit enfin, « sur les onze heures d'Italie, c'est-à-dire une heure « et demie devant jour. »

« Cette forte résistance, à une telle heure, et sans « qu'on pût présumer que quelqu'un l'entendît, avait « un air de sincérité qui me toucha; car, quoiqu'il « eût toujours vécu en homme de bien, je ne le « croyais pas si délicat; mais la persévérance avec « laquelle il s'est opposé pendant deux jours à son « élection, ses larmes et ses sanglots, les confé- « rences qu'il a voulu avoir avec le cardinal Collo- « redo, qui a fort contribué à le déterminer, les avis « qu'il a demandés à divers théologiens avant que « d'acquiescer, le trouble qu'il témoignait quand on « lui en parlait, celui qu'il a fait paraître dans la « chapelle où il a été élu de toutes les voix, hors la « sienne qu'il a donnée au cardinal Pantiatici et non « pas au doyen, comme il s'y attendait, la manière « dont il a été touché en prononçant un petit dis- « cours sur son acceptation, les soupirs et les lar- « mes qui lui échappaient quand les cardinaux lui « sont venus faire leur première salutation, après « avoir revêtu des habits pontificaux, ont surpris et « attendri tout le monde, et personne n'a douté qu'il « n'agît avec sincérité. »

Il y a, dans ce morceau sans apprêt, écrit en face des événements, une saveur rare et comme un parfum de franchise, qui contraste avec l'atmosphère ambiante de duplicité romaine. Tous les détails en sont saisissants, sous leur simplicité un peu mes-

quine : ces cardinaux qui veillent, ce domestique que l'on envoie écouter aux portes, ces promenades nocturnes à travers les corridors du conclave, et surtout ce futur pape qui gémit et qui pleure, tandis que le cardinal Ottoboni le sermonne, le supplie et le malmène, d'égal à égal, pour la dernière fois. Mais que penser, en cette conjoncture, de la résistance d'Albani? Est-ce, de sa part, calcul ou sagesse, défiance de soi ou suprême et machiavélique habileté? A cette heure décisive, il plane déjà sur sa conduite et ses pensées intimes, la même obscurité morale qui dominera tous ses actes. Énigme vivante au trône de saint Pierre, il s'était préparé dès longtemps à ce rôle mystérieux. Tel nous l'avons vu, lors de la publication du *Nodus*, dévoué à Sfondrate et aux *zelanti*: tel, dans son désir tardif et subit de recevoir la prêtrise, lorsque Innocent XII est à l'agonie, et dans son empressement à expédier sa première messe, pour entrer en cellule *papable*, et pour en sortir pape. Tel, enfin, nous entrevoyons d'ensemble le personnage, timide mais tenace, éperdument ambitieux, plein de finesses et de roueries parfois indéchiffrables, sachant jouer vingt personnages divers, et dans chacun d'eux se mouvant aussi à l'aise que si jamais il ne devait en dépouiller les sentiments ni le langage; en un mot, le modèle achevé du « comédien [1] », selon l'expression de Polignac, et l'un des papes les plus fameux, au regard de l'histoire.

Malgré des adjurations unanimes, le cardinal Albani prolongeait sa résistance. Et son trouble allait à ce point, — soit orgueil surmené, soit excès

1. Aff. étr. Rome, 496. Cardinal de Polignac à Torcy, 27 avril 1709.

de joie contenue, soit défaillance de l'âme, — que « la fièvre le prit avec de violents vomissements et qu'on se crut obligé de lui faire garder le lit [1] ». Alors l'agitation redouble au sein du collège et se répand jusque dans Rome. Tout ce public, moitié religieux, moitié laïque, qui entoure les *monsignori* italiens, court aux portes du conclave, se précipite dans les églises, brûlant des cierges, récitant des prières, envahissant les confessionnaux. En même temps, les cinquante-huit cardinaux, tantôt par groupes, tantôt l'un après l'autre, défilent dans la cellule du malade et, au risque de redoubler sa fièvre, ses larmes et sa désolation, lui renouvellent leurs vœux, d'abord avec humilité, puis impérieusement, et veulent de force lui imposer la tiare. Il se débat, se lamente ; il dispute, il conjure ses collègues d'écarter de lui ce calice, de lui épargner cet honneur disproportionné à son mérite. Le Camus ne voit plus de ressource que dans l'intervention et l'ordre même de Dieu ; il prend en main le *Pastoral* de saint Grégoire et s'approche du lit. Vain effort : Albani s'évanouit, juste à temps pour ne pas répondre. C'est que le triomphe n'était pas réservé à ce cardinal demi-janséniste, à tout le moins suspect de complaisance pour les maximes et les gens de Port-Royal. Un pareil succès attendait l'abbé de Tencin, — celui-là qui devait plus tard déshonorer la pourpre, condamner à Embrun le vertueux évêque Soanen, diriger, hélas ! notre politique comme ministre d'Etat, et scandaliser croyants et libertins par ses débauches et par son faste. En 1700, simple conclaviste de Le Camus, il avait déjà cette souplesse d'esprit qui, mêlée à un infini scepticisme,

1. Lafitau, *Vie de Clément XI*, I, 49.

allait le porter plus haut que n'eussent jamais fait l'honnêteté des mœurs et la rectitude du caractère. Albani le trouvait aimable, d'une gaieté bien française, s'entretenait avec lui et l'écoutait volontiers. Aussi, violant toute consigne, le jeune Tencin s'introduisit dans la cellule du prélat récalcitrant, et, dès l'abord, il obtint un merveilleux résultat : ce fut de dérider cet éternel larmoyeur. Un sourire éclaira le visage de l'infortuné qui jouait le rôle du pape malgré lui, lorsqu'il vit un si petit abbé tenter courageusement une épreuve où venait d'échouer tout le Sacré Collège. L'autre arrivait, armé de pied en cap, muni d'un énorme livre pour étayer ses arguments : c'était ce *Pastoral* de saint Grégoire, dont une syncope avait empêché la lecture. Il l'ouvrit dévotement à un passage où il est enseigné que « l'on cesserait d'être humble, si l'on n'obéissait pas à la voix de Dieu, quand elle nous est marquée par l'unanimité des suffrages ». Albani continua de batailler, mais pour la forme. En ne se hâtant point d'accepter, il voulait se rendre encore plus désirable. Il fallut de nouveau que tous les cardinaux, ses collègues, vinssent défiler ou s'agenouiller devant son lit : tant il tenait à établir par avance leur sujétion et son autorité! Il sera le premier pape qui se soit fait si longtemps prier, le premier aussi qui ait nourri plus que la chimère, l'entêtement de l'infaillibilité ; comme si, dans ce mot seul et dans cette idée, il trouvait l'assouvissement de son orgueil.

Tout a un terme, même la modestie feinte des ambitieux. Une consultation de quatre théologiens, — le P. Massoulié, dominicain, le P. Alfaro, jésuite, le P. Charles-François de Varese, observantin, et le P. Thomassi, théatin, — eut raison des derniers scrupules d'Albani et lui infligea une douce contrainte :

« Il était, nous dit Lafitau [1], si défait que sa vie même paraissait menacée ; l'avis des consulteurs lui rendit un peu le calme, et la fièvre cessa. » Le jésuite Reboulet va plus loin et, dans l'excès de son zèle, nous dépeint « l'état de maigreur où il était tombé depuis deux jours, indice trop certain de la sincérité de ses paroles [2]. » En vérité, cette maigreur soudaine a toutes les apparences d'un miracle ; mais les détails les plus invraisemblables concordent avec le personnage de Clément XI, avec ces continuelles maladies qui n'amenaient jamais ni guérison ni mort, avec ce flux de larmes qui baignait ses yeux et inondait ses joues, chaque fois qu'il était embarrassant de parler et impossible de se taire.

Pour lui redonner des forces, les cardinaux furent admis, selon l'usage, à lui baiser la main. Ils semblaient tous assez émus, un peu penauds, encore sous le coup de la scène violente qu'il leur avait faite la veille, quand « il les citait au tribunal de Dieu, s'ils ne se déterminaient à un plus digne choix, et les rendait responsables de tous les maux qu'ils auraient causés à l'église ». Cette cérémonie du baisemain, la contenance docile et les témoignages de respect du Sacré Collège réconfortèrent Albani. Il pleura, mais très peu, à la hâte et comme par habitude ; puis, tout à coup, il eut le courage de répondre qu'il « acceptait », de s'habiller et de gagner la chapelle Sixtine, où le scrutin lui donna l'unanimité. Aussitôt il se prosterna au pied de l'autel, et ne se releva que pour improviser un discours de remerciement en latin. Entré simple prêtre au conclave, il allait en sortir Souverain Pontife ; mais, conformément aux rites, l'évêque d'Ostie dut au

1. *Vie de Clément XI*, I, 52.
2. Reboulet, *Histoire de Clément XI*, I, 43.

préalable lui conférer l'épiscopat. Ainsi, après quatre journées de tergiversations, tout était résolu, achevé en quelques minutes. Le cardinal de Bouillon, doyen du conclave, et plusieurs cardinaux en demeurèrent interdits. Ils comprirent que l'église venait de se choisir un chef énergique, opiniâtre, sous des semblants de douceur. Ce quinquagénaire, prématurément cassé et souffreteux, traînera vingt et un ans une vieillesse cacochyme, mêlant la médecine à la diplomatie, se remettant d'une maladie grave par un coup d'état ecclésiastique contre les libertés gallicanes, s'accrochant passionnément à la vie, jusqu'à ce qu'il ait réduit cette monarchie française, naguère si hautaine.

A peine Albani proclamé sous le nom de Clément XI, le prince de Monaco alla lui porter ses félicitations officielles. Il rend compte au roi de cette entrevue, dans une dépêche du 14 décembre, et explique longuement que le pape « répandit un torrent de larmes, avant de pouvoir proférer un seul mot. » Ignorait-il que c'était le préliminaire obligé de toute conversation avec le nouveau pontife ? Sans revenir sur cet épisode banal, retenons les mélancoliques regrets dont notre ambassadeur reçut la confidence : « Il me dit que le cardinal Albani était heureux quand il n'était que cardinal, qu'il pouvait pour lors rendre ses très humbles services aux grands rois et obliger encore ses amis, mais qu'il avait perdu toute sa félicité par le poids dont il se trouvait présentement chargé, qu'il n'était pas possible qu'il n'y succombât, et qu'il pleurerait tous les jours de sa vie le repos, la douceur et la tranquillité qu'il avait perdus, aussitôt qu'il avait été élevé sur la chaire de saint Pierre [1]. »

1. Aff. étr. Rome, 408.

Une des premières préoccupations de Clément XI fut de traduire en actes les sentiments qu'il avait souvent manifestés et qui lui valaient son exaltation. Il proclama sa volonté formelle d'observer la bulle d'Innocent XII contre le népotisme. On savait sa tendresse pour sa famille, et l'on fut d'autant plus étonné, quand il déclara à son frère « qu'il serait l'héritier du cardinal Albani, mais qu'il n'aurait jamais un sol du bien de l'église, et qu'il voulait qu'il n'eût en Rome que le même rang qu'il avait avant qu'il fût pape [1] ». Voilà de généreuses intentions, relatées dans un style affreusement enchevêtré. Celui qui tenait la plume, le cardinal de Noailles, ne se piquait pas d'élégance. Il se bornait à regarder minutieusement autour de lui, à noter ses impressions et à les transmettre au roi. Correspondance triste et navrée, comme l'âme de tant de

1. Aff. étr. Rome, 412. Cardinal de Noailles au roi, 27 novembre 1700. — Clément XI n'avait pas su dérober à ses proches ni leur faire accepter les côtés mesquins et futiles de son caractère. Une lettre du maréchal de Tessé, du 6 mars 1709 (Aff. étr. Rome, 495), nous fournit, à cet égard, un curieux document : « La signora Bernardina, belle-sœur de Sa Sainteté et femme de D. Horatio Albani, me disait, dans la dernière conversation que j'eus avec elle, qu'elle avait espéré qu'alors que de la simple prélature il passa au cardinalat, la pourpre l'aurait rendu plus ferme et qu'il ne s'amuserait pas tant aux petites subtilités qui avaient servi à son élévation: mais qu'elle avait bientôt reconnu que son tempérament l'emportait, et que les mêmes indécisions et l'envie qu'il avait que tous ceux auxquels il parlait et avec lesquels il traitait fussent contents, ne lui passaient point ; qu'enfin, lorsque sa bonne fortune et les conjonctures l'élevèrent au pontificat, elle avait alors plus que jamais espéré que, n'ayant plus besoin des mêmes manèges. Sa Sainteté pourrait prendre sur elle de dire oui et non, et que la tiare mettrait dans sa conduite des sentiments de souverain, mais qu'enfin elle avouait avec douleur qu'elle retrouvait dans le pontife les sentiments, les petits manèges et les petites subtilités de *monsignore* Albani. » — Ce portrait, dont toutes les lignes semblent exactes, atteste-t-il l'observation perspicace d'une femme qui a souvent eu le modèle devant les yeux, ou seulement la rancune d'une belle-sœur ambitieuse et aigrie, sorte de *parente pauvre* qui se raille de l'infaillibilité et la voudrait un peu plus généreuse ? Cette dona Bernardina est-elle une artiste qui cisèle un médaillon et saisit la ressemblance, ou bien une *cousine Bette* qui clabaude dans les corridors du Vatican ?

pèlerins sincères qui, de Rome, ont rapporté un cruel désenchantement. Venus chrétiens et repartis hérétiques, ainsi Luther et Lamennais. Pour Noailles, fermement attaché au catholicisme, il sut rester dans l'orthodoxie ; mais il avait hâte de retrouver la raison calme, les pratiques réglées du clergé gallican.

Le 18 décembre, le chapeau lui fut remis dans un consistoire public, le premier qui suivit le sacre et le couronnement de Clément XI. Il n'eut pas le courage de prolonger son séjour, d'attendre une seconde assemblée, où le pape fît la cérémonie de « lui fermer et ouvrir la bouche », suivant l'expression consacrée. « Ce ne sera pas un malheur, écrivait-il [1], car je puis aisément me passer d'avoir la bouche ouverte dans cette ville, où j'espère que Votre Majesté ne me renverra plus. » — Le Souverain Pontife parut indifférent à son départ. Il ne déploya, pour le retenir, ni instances affectueuses, ni même cette grâce superficielle, que les Italiens et surtout les prêtres excellent à manier. C'est qu'il y avait entre eux, depuis l'impression du *Nodus*, une grave dissidence d'opinions, et Clément XI n'était pas homme à dépouiller les vieilles rancunes, encore qu'elles fussent préjudiciables aux intérêts catholiques. Il se rappelait l'active coopération de Noailles, d'abord à la lettre des cinq évêques, puis aux délibérations de l'assemblée du clergé qui venait de dénoncer les théories de Sfondrate, de ce même Sfondrate dont lui, cardinal Albani, était l'ami, l'exécuteur testamentaire, et dont il avait publié l'œuvre posthume. Bien plus, il voyait dans l'archevêque de Paris un contempteur de son autorité, non seulement un

1. Aff. étr. Rome, 412. Lettre du 20 décembre 1700.

disciple de Bossuet, partisan des maximes de 1682, gallican déterminé et foncièrement hostile à l'omnipotence papale, mais encore le protecteur secret du jansénisme. A ce titre, il importait de ne le pas conserver trop longtemps à Rome, où pouvait se répandre le venin de ses doctrines. Tôt ou tard, en France, un incident quelconque, habilement suscité, le forcerait à choisir son camp et à se découvrir. Autour de Port-Royal et de Quesnel, n'existait-il pas des querelles théologiques toujours pendantes ? Noailles y serait fatalement mêlé et ne saurait tenir une neutralité perpétuelle.

Le 4 janvier 1701, l'archevêque de Paris se mit en route. Deux jours auparavant, il avait rendu les derniers devoirs au prince de Monaco, qu'une courte maladie venait d'emporter et qu'il « assista avec une charité digne de lui[1]. » Dans son diocèse, il trouva toutes choses en état, un calme parfait en apparence, et des populations joyeuses de recouvrer leur pasteur. A la cour, l'accueil ne fut pas moins enthousiaste. On célébrait à l'envi ses vertus, son caractère, ses hautes facultés. Parti pour Rome avec une réputation naissante d'ingénieux diplomate, il rentrait couvert de gloire, ayant accompli et dépassé tout ce qu'on augurait de lui. A sa seule intervention on attribuait l'heureux dénouement de cet interrègne pontifical et l'élection de Clément XI, que l'on s'imaginait devoir favoriser la politique française. Noailles, tout le premier, demandait à rabattre de l'exagération de certains éloges : « Je ne mérite pas les applaudissements que l'on a mandé à Votre Majesté que j'ai reçus pendant le conclave, ni la bonté qu'elle a eue de le croire. J'y ai fait paraître de

1. Aff. étr. Rome, 418. Lettre du cardinal de Janson au roi.

mon mieux le zèle que j'ai pour le bien de son service, comme pour celui de l'église [1]. »

Ce plein accord de l'archevêque avec son clergé et ses ouailles, cet apaisement des disputes ecclésiastiques n'allaient pas durer de longs mois. Le parti janséniste, depuis la condamnation du *Problème*, avait obtenu une manière de satisfaction et gardait le silence. L'avènement même de Clément XI n'était pas sans lui causer quelque espoir. Il paraissait impossible d'aggraver désormais la situation créée aux amis de Port-Royal : peut-être, au contraire, le nouveau pontife se relâcherait-il de la rigueur de ses devanciers. Quesnel traduisait cette politique expectante dans une lettre à du Vaucel : « J'ai peur qu'il ne soit de ces bons papes qui ne font ni bien ni mal. Je n'ai pas assez de connaissance de ce qui le regarde pour faire son horoscope [2]. » Les premiers actes de Clément XI, le soin avec lequel il recruta son entourage parmi les cardinaux et les théologiens les plus dévoués à la compagnie de Jésus, dessillèrent promptement les yeux des jansénistes. Et, comme la prudence ni le tact n'étaient leur fait, ils semblèrent prendre plaisir à compromettre, à exaspérer Noailles, à s'aliéner sans retour sa bonne volonté vacillante et timorée.

Durant l'absence du cardinal, il s'était noué, aux alentours de l'archevêché, une intrigue qui ne se produisit au grand jour qu'après une année révolue. Le point de départ est un *Cas de conscience* très singulier, que certain confesseur de province soumet à ses confrères de Paris, MM. les docteurs de Sorbonne. En voici l'analyse, d'après l'ouvrage le

1. Aff. étr. Rome, 412. Lettre du 20 décembre 1706.
2. Lettre inédite du 11 décembre 1700. Arch. d'Amersfoort.

plus complet qui ait paru sur cette matière [1] :

« Un prêtre avait entendu depuis plusieurs années, « dans une ville de Normandie, les confessions d'un « ecclésiastique, et lui avait donné l'absolution sans « aucun scrupule par rapport à sa doctrine et à ses « sentiments, le croyant un homme de Dieu. Dans la « suite, ayant été averti par d'autres ecclésiastiques « que son pénitent était un homme d'une doctrine « suspecte, et en particulier qu'il avait de mauvais « sentiments sur les cinq propositions condamnées « par Innocent X et Alexandre VII, il se crut obligé « d'avoir hors le confessionnal une conférence avec « lui et de lui découvrir les soupçons qu'on formait « contre sa foi. »

La réponse de l'ecclésiastique interrogé fut très catégorique :

« Il proteste : 1° qu'il condamne les cinq propo- « sitions et les a toujours condamnées purement et « sans restriction, dans tous les sens dans lesquels « l'église les a condamnées; 2° qu'à l'égard de « l'attribution de ces propositions au livre de Jan- « sénius, il croit qu'il lui suffit d'avoir une soumis- « sion de respect et de silence à ce que l'église a dé- « cidé sur ce fait; 3° que, persuadé par les brefs « d'Innocent XII que le pape n'en exigeait pas da- « vantage de ceux qui signaient le formulaire, il « l'avait signé, soit purement et simplement, soit en « exprimant dans sa signature qu'il ne le signait « qu'en cette manière. »

« Après ces éclaircissements, le confesseur ne se « trouvant pas assez habile pour décider par lui-même « si les sentiments de son pénitent étaient bons « ou mauvais, il eut recours aux docteurs de Sor-

1. *Histoire du Cas de conscience*, t. I, 16.

« bonne, et, leur ayant exposé le fait dans un mé-
« moire, il les supplia instamment de vouloir décla-
« rer si ces sentiments étaient nouveaux et singuliers;
« s'ils étaient condamnés par l'église; et enfin s'ils
« étaient tels que le confesseur dût exiger de son pé-
« nitent qu'il les abandonnât pour recevoir l'abso-
« lution. »

Ce passage résume, avec une absolue fidélité, la genèse du *Cas de conscience*. La provenance n'en est pas discutable comme celle du *Problème*, et l'on y a vainement cherché (d'Aguesseau, par exemple) la main des jésuites. Ils ont une assez lourde part dans les malheurs et les fautes de l'église depuis le seizième siècle, pour qu'on ne les grève pas de charges supplémentaires. Constater leur innocence par aventure, les justifier d'une imputation inexacte, c'est garder le droit d'apprécier utilement tous les actes reprochables qui leur incombent. Il ne doit y avoir dans l'histoire, — c'est-à-dire au regard de la conscience des siècles, — et particulièrement dans l'histoire religieuse, ni bouc émissaire, ni idole impeccable.

Les jansénistes ont la pleine responsabilité du *Cas de conscience*. Et ce n'est même pas, quoiqu'on ait tenté de le prétendre, un « cas » imaginaire, théorique en quelque sorte et spéculatif, pour servir de thème à des exercices d'école ou à des controverses de casuistes. De l'aveu des intéressés, qui devaient appliquer tous leurs soins à effacer cette maladresse insigne, il s'agit bien d'un « cas véritable et réel, non supposé et fait à plaisir [1] ». Une critique attentive réussit à en découvrir l'origine directe, malgré la pauvreté des sources, en dépit des indications erro-

1. *Histoire du Cas de conscience*, t. I, 17.

nées et des fausses pistes trop longtemps suivies. Sainte-Beuve, dont les méprises littéraires sont si rares, s'est trompé de point en point, en alléguant que le *Cas* avait été « proposé naïvement » par M. Eustace, confesseur des religieuses de Port-Royal, et rédigé par M. Besson, curé de Magny[1]. Il n'en est rien. De même, le rédacteur du *Cas* nous égare sciemment, lorsqu'il le place dans une ville de Normandie. C'est en Auvergne, à Clermont-Ferrand, que la question a été soulevée, et nous pouvons tenir la clef des personnages, tout comme s'il s'agissait d'un chapitre des *Caractères*. Le « pénitent » était l'abbé Louis Périer, neveu de Pascal, « parfait honnête homme et sur les mœurs duquel il n'y avait rien à reprendre », mais connu dans toute la contrée pour « un franc janséniste ». Le prêtre, auquel il s'adressait, avait nom Fréhel et occupait la cure de Notre-Dame-du-Port, à Clermont. Celui-ci se confessait à un M. Gay, supérieur du séminaire, qui le blâma vertement « de ne pas faire son devoir à l'égard de l'abbé Périer » et lui refusa, non seulement l'absolution, mais de l'entendre au confessionnal. Fréhel, — au témoignage d'un contemporain, l'abbé Cluzeau, fervent moliniste, — avait la réputation d'être « homme d'esprit, mais entêté pour le parti ». Il s'avisa de proposer à quelques théologiens, qu'il savait favorables à ses sentiments, le *Cas de conscience* sur le silence respectueux. Aussitôt, M. de Champflour, vicaire général du diocèse, fut instruit par de dévots bavardages et, pour plaire en haut lieu, il avertit simultanément le P. de La Chaise et M. de Meaux[2].

1. *Port-Royal*, VI, 169.
2. Voyez une étude sur Etienne de Champflour, dans les *Mélanges de biographie et d'histoire* (Bordeaux, 1885) par Ant. de Lantenay, pseudonyme de M. l'abbé Bertrand, professeur au grand séminaire, — et, dans la *Correspondance inédite de Massillon* (éd. Blampi-

Quel fut tout d'abord, à Paris, le correspondant à qui le curé Fréhel donna communication de son projet, nous l'ignorons. On a désigné, sans preuves, MM. Eustace, Ellies Du Pin, Besson, et bien d'autres. Ce qu'il importe de relever, c'est que la première rédaction en règle émane de M. Roulland, docteur de Sorbonne. Il y fait « l'éloge des sentiments exposés dans le *Cas*, et les approuve en termes positifs et qui marquent qu'il pensait la même chose que le pénitent » [1]. Cette résolution fut arrêtée le 26 janvier 1701. Restait à recueillir des adhésions. Elles arrivèrent, une à une, durant le mois de février. Déjà seize noms figuraient au bas de la pièce, quand on la présenta à M. Petitpied. Il formula plusieurs objections, demanda quelques changements, et manifesta particulièrement le désir de consulter le cardinal de Noailles. Parti de Rome le 4 janvier, l'archevêque était rentré à Paris dans les derniers jours du même mois [2]. Il avait donc assisté, sinon à tous les préparatifs, du moins à l'exécution de ce petit complot théologique. Qu'il en eût connaissance, le fait n'est pas niable. Sans y prêter les mains, il laissa

gnon, 1869, p. 615), une lettre de Champflour à Bossuet, du 20 novembre 1702. — L'acharnement de ce vicaire général dans l'affaire du *Cas de conscience*, ses dénonciations contre les jansénistes, obtinrent immédiatement leur récompense : l'évêché de la Rochelle, avec 50.000 livres de revenu. Voici, d'après une brochure de Quesnel, le portrait moral du personnage : « On n'eut pas beaucoup de peine à porter M. de Champflour à écrire une lettre ardente au feu P. de La Chaise, et il y a sujet de croire qu'on lui épargna pour le moins la moitié de la peine... Cette lettre mendiée fut lue au roi par le Père confesseur. Elle n'était faite que pour cela, et, avec les gloses qu'on peut s'imaginer, elle eut tout l'effet que sa révérence souhaitait. Si elle a été, comme il est plus que probable, le fondement de l'élévation de cet ecclésiastique à l'épiscopat, c'est pour lui un grand sujet de tremblement, puisqu'elle a aussi été comme la semence de tous les troubles qui depuis ce temps-là affligent l'église de Dieu. » *L'intrigue découverte ou Réflexions sur la lettre de M. l'abbé Bochart de Saron*, avertissement, p. V.

1. *Histoire du Cas de conscience*, t. IV, 10.

2. Le 28, d'après les *Mémoires* du marquis de Sourches, VII, 11.

l'affaire s'engager sous ses yeux, avec une complaisance qui devait être regardée comme une approbation tacite. L'original du *Cas*, revêtu de dix-sept signatures, fut remis à l'abbé Pirot, grand-vicaire. « M. Pirot le garda environ deux mois et en parla à M. le cardinal. On ne sait pas bien ce qui se passa entre son Éminence et lui ; mais, lorsqu'il le rendit quelque temps après à M. Petitpied, il ne lui dit pas un seul mot du silence respectueux[1] ». Tous ces détails résultent d'une lettre écrite, le 8 février 1703, au cardinal de Noailles par le docteur Bourret, l'un des premiers signataires[2]. Cette lettre n'a pas été contredite. Elle établit que ce document, destiné à soulever les colères de Rome, à encourir les foudres canoniques, à subir même les censures de Noailles, avait séjourné six ou huit semaines à l'archevêché, de notoriété publique.

Petitpied, qui occupait une situation éminente parmi les théologiens amis de Port-Royal, ne se contenta pas de l'acquiescement du grand-vicaire Pirot ; il se retourna vers M. Vivant, curé de Saint-Leu, l'un des familiers du cardinal. Ce curé prit son rôle à cœur. Il examina de nouveau la question devant Noailles, et lui lut l'exposé du *Cas* tout entier. Lecture pesante et peu récréative, mais qui ne laissait aucune place à l'équivoque. Instruit de la sorte à deux reprises, le prélat perdait le droit d'exciper de son ignorance et de modifier son jugement, à l'endroit d'une doctrine qu'il connaissait trop bien. Alors, comme pour engager sans retour l'autorité diocésaine et lever les derniers scrupules

1. *Histoire du Cas de conscience*, t. IV, 11,

2. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, du 21 juin 1737, et le *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la vérité* (première partie, p. 304), ont imprimé, par erreur, Bourlet. Le *Cas de conscience*, qui porte la signature de l'intéressé, donne l'orthographe véritable.

des docteurs indécis, M. Vivant rendit le manuscrit, en marquant les endroits qu'il trouvait à propos, après en avoir parlé à M. le cardinal de Noailles, de changer ou de retrancher tout à fait. Le passage relatif au silence respectueux n'était pas plus visé que précédemment. Il s'agissait de menues corrections de forme, et surtout d'effacer « certaine allusion à son Éminence et au *Problème ecclésiastique*, dont il ne convenait point de rappeler le souvenir ».

Ces conseils furent suivis à la lettre par Petitpied. Il restitua le *Cas* à M. Bourret et refusa de signer, jusqu'à ce que les modifications requises eussent été introduites. On passa outre : peu de jours après, les adhésions atteignaient le chiffre de vingt-trois. C'est là ce qui constitue la première version du *Cas de conscience*.

Pour obtenir le nom très enviable de Petitpied, on imagina une seconde rédaction, d'où serait éliminée chacune des expressions qui avaient déplu, soit à M. Pirot, soit à M. Vivant. Ce travail d'expurgation une fois accompli, tout obstacle semblait écarté. Mais le docteur Petitpied inventa une dernière précaution : « Il en voulait parler lui-même à son Éminence. Il alla donc à l'audience de M. le cardinal et lui dit qu'on le pressait de signer le *Cas de conscience*, dont son Éminence avait entendu parler et dont M. Pirot devait lui avoir rendu compte. M. le cardinal répondit qu'il ne voulait point être mêlé dans cette affaire-là. M. Petitpied ajouta qu'on avait retranché de l'exposé du *Cas* tout ce qui regardait son Éminence. M. le cardinal parut content de ce retranchement et ne dit rien davantage. »

L'attitude, les paroles, les sentiments de Noailles permettaient qu'on s'y méprît. Petitpied supposa très légitimement que le silence du prélat confirmait

les déclarations des deux examinateurs, Pirot et Vivant. Aussi bien, toutes les phrases litigieuses avaient disparu de la formule amendée qu'on plaçait sous ses yeux : il signa donc, le 20 juillet 1701 [1]. En peu de jours, son exemple détermina quarante docteurs [2]. « Plusieurs étaient les mêmes qui avaient signé la première résolution. Mais généralement tous ces messieurs, hors les molinistes et ceux qu'on appelle jansénistes rigides, y trouvaient alors si peu de difficulté que, si on l'avait voulu, on l'aurait fait signer par plus de cent docteurs [3]. »

Entre les deux versions du *Cas*, la différence de texte et de sens était-elle considérable ? Il suffit d'une confrontation rapide pour reconnaître que la première rédaction est infiniment plus tranchante et plus batailleuse. Les vingt-trois docteurs du 26 janvier 1701 déclaraient, en effet, que non seulement il n'y avait point de nouveauté ni de singularité dans les sentiments de l'ecclésiastique en question, mais qu'ils contenaient une doctrine saine et pure, telle qu'on l'enseignait communément dans l'église catholique. Au contraire, la réponse des quarante est conçue en termes circonspects, strictement négatifs, et qui reproduisent, presque mot pour mot, la question du consultant :

« Les docteurs soussignés, qui ont vu l'exposé, sont d'avis que les sentiments de l'ecclésiastique dont il s'agit ne sont ni nouveaux, ni singuliers, ni condamnés par l'église, ni tels enfin que son con-

1. On a essayé, sans indices suffisants et contrairement à la chronologie de l'*Histoire du Cas de conscience* (I, 36), de reporter cette pièce à l'année 1702. Voyez le livre de M. de Lantenay : *Mélanges de biographie*, p. 169.

2. En y comprenant M. Langevin, dont le nom n'a point été imprimé.

3. *Histoire du Cas de conscience*, I, 19, et IV, 13.

fesseur doive exiger de lui qu'il les abandonne pour lui donner l'absolution. Délibéré en Sorbonne, ce 20 juillet 1701. »

Il serait sans intérêt de relever la liste des vingt-trois et celle des quarante, d'énumérer tous ces noms de théologiens, tombés hélas! dans les oubliettes de l'histoire. Notons plutôt, s'il faut à tout prix instituer un parallèle, que le premier *Cas* est une apologie du jansénisme et la glorification du silence respectueux, tandis que le second réclame simplement tolérance et droit de cité pour une doctrine religieuse que la paix de Clément IX, en 1668, avait régulièrement autorisée.

Pendant douze mois pleins, un calme, que l'on peut croire définitif, succède à cette chasse effrénée aux signatures, à cette agitation où s'entremêlent Sorbonne, moines et séculiers, sous le regard bienveillant d'un vicaire général que ne désavoue pas son archevêque. Mais, par une indiscrétion inexplicable, voici qu'en juillet 1702 on publie la première édition du *Cas*, et la seconde en septembre de la même année. C'est une révolution dans le diocèse de Paris, une clameur dans toute l'église de France. Noailles s'arrache à la torpeur indolente et hautaine où se complaît son âme de grand seigneur. Il veut des rétractations formelles, au bas de la pièce qu'il a laissé colporter naguère dans les antichambres de son palais, et, pour ce faire, il met en campagne le même M. Vivant, qui, le printemps passé, récoltait des adhésions [1]. Au demeurant, homme à toute besogne, et

1. *Histoire du Cas de conscience*, I, 252 : « M. Vivant faisait entendre à ceux qu'il ne pouvait gagner autrement, que M. le cardinal, en leur demandant cette signature, n'exigeait point d'eux qu'ils renonçassent à leurs sentiments, mais seulement qu'ils ne s'élevassent point contre son ordonnance. Je sais bien que des docteurs ne sont pas excusables d'avoir signé, sur cette assurance verbale, un

qui lut, un beau matin, cette enseigne malicieuse crayonnée sur sa porte : « Vivant, maître à signer et à *dessigner*, va montrer en ville [1]. »

Noailles jouait là une partie capitale. Il lui fallait sauver son honneur, prouver, contre toute vraisemblance, qu'il était étranger à la fortune du *Cas* et ne l'avait connu que pour le supprimer, sans retard ni merci. Par malheur, il s'élève des témoignages accablants. Ce ne sont pas simplement les assertions vagues des jésuites, recueillies et propagées par Colonia et Patouillet, dans le *Dictionnaire des livres jansénistes* [2], ni même les commérages malintentionnés de l'abbé Legendre, qui déclare, avec son assurance coutumière, comme s'il avait tout vu, tout su et tout sauvé : « Le père du *Cas* est M. J.-J. Boileau. Il y avait, dans la minute, beaucoup de choses de la main de l'archevêque. Bourret, allant dans les maisons présenter le *Cas* à signer, disait bonnement que c'était de la part de M. le cardinal. » Les jansénistes aussi incriminent Noailles, d'abord de connivence, puis de trahison, dans ses rapports avec les éditeurs du libelle. L'accusation est expressément formulée par les cinq auteurs de l'*Histoire*, organe officiel du parti, — et cela, en 1705, quand les dissensions semblent conjurées, que la maison des Champs est encore debout

acte dont les termes signifient tout le contraire; mais le procédé du sieur Vivant n'en est pas moins indigne, je ne dis pas d'un prêtre, mais d'un honnête homme. »

1. Il existe, à la Bibliothèque nationale (ms. 23213), le brouillon de la formule de rétractation rédigée par Vivant et remaniée par Noailles. Cette pièce est accompagnée d'un billet, du 30 décembre 1702, où Vivant s'exprime ainsi : « Je crois prévoir que personne ne sera content de cette lettre telle que je l'envoie à votre Eminence, que plusieurs refuseront de la signer, et que ceux qui se plaignent du *Cas* imprimé ne se contenteront pas de ce qu'auront dit ceux qui la signeront. »

2. Éd. de 1755, t. II, p. 209.

et que le prélat combat énergiquement les tendances ultramontaines. Du moins, le langage qu'on lui prête concorde avec ce que nous savons de son humeur : « Quelques docteurs consultèrent son Éminence, qui trouva bon qu'ils signassent, pourvu qu'ils ne le commissent point [1]. » Enfin, l'évêque de Senez, Soanen, a jugé son confrère en quelques mots irréformables : « Dans Port-Royal, après avoir aimé, il a accablé. Dans le *Cas de conscience*, après avoir travaillé, il a poussé ses ouvriers [2]. »

De fait, les *ouvriers*, par un misérable revirement, se sont laissé *pousser* sans protestation. Était-ce crainte, obéissance au maître, soumission aux lois de l'église? La débandade fut honteuse, parmi les quarante théologiens. On n'a même pas à leur concéder cette excuse, qu'ils cédaient à la pression toute-puissante de l'épiscopat. Car les innombrables mandements, qui jaillirent de tous les points de la France, sont postérieurs à cette volte-face sans vergogne. L'évêque de Coutances ne publia sa censure que le 26 mars 1703 ; l'évêque de Clermont [3], le 15 avril,

1. *Histoire du Cas de conscience*, I, 20. — *Œuvres* de Fénelon, VIII, 156. — Noailles écrit à son frère, l'évêque de Châlons, le 21 janvier 1703 : « Je crois l'intention de ceux qui ont signé bonne, on ne peut cependant les excuser d'imprudence et de témérité. » Bibl. nat. ms. 23215.

2. *Lettres* de Jean Soanen (éd. de 1750, in-12), t. I, p. 54. — Tel est aussi le sentiment de Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, *Œuvres*, t. III, p. 100.

3. Le mandement de M. de Clermont (Bochart de Saron) fut déféré au parlement de Paris par le procureur général du roi et condamné, le 9 mai 1703. Les *Mémoires* du marquis de Sourches (VIII, 81) résument ainsi cet arrêt : « Le parlement marquait qu'ayant eu l'évêque de Clermont pour un de ses membres, il était bien fâché d'avoir à prononcer contre un de ses enfants, mais que l'étendue de la sollicitude pastorale et l'application que l'évêque de Clermont avait depuis longtemps pour la conduite de son diocèse avaient apparemment fait qu'il ne s'était pas souvenu en faisant son mandement des maximes anciennes du parlement qu'il avait si bien sues autrefois. Les agents généraux du clergé ne manquèrent pas d'envoyer en diligence des copies de cet arrêt à tous les évêques. »

celui de Poitiers, le 18, l'archevêque d'Auch, le 1er mai, l'évêque de Sarlat, le 6 mai, l'évêque de Vence, le 12 du même mois, — et ce sont les diocèses où l'autorité religieuse s'est tout d'abord émue. Fénelon, qui devait consacrer à cette polémique quatre instructions pastorales, a daté la première du 10 février 1704, et les suivantes des 2 mars, 21 mars, et 20 avril 1705. Elles sont, il est vrai, si effroyablement longues et si maussades, que l'archevêque de Cambrai a dû prendre son temps pour frapper si lourdement des ennemis à terre. Aussi bien, à la faveur du *Cas de conscience*, il hasardait une thèse nouvelle qui deviendra plus tard un dogme : l'infaillibilité de l'église. Quant à Bossuet, on cherche vainement et arbitrairement, de l'un et de l'autre côté, à accaparer sa mémoire, à usurper l'immense prestige de son nom. Sans nul doute, il s'est occupé de cette controverse qui soulevait l'opinion et mettait en branle tous les cénacles théologiques. Malgré son âge avancé et ses infirmités cruelles, il avait même commencé un travail qui resta inachevé et disparut dans le va-et-vient de ses manuscrits, au cours du dix-huitième siècle. Mais son secrétaire Le Dieu en a gardé souvenance, et il note dans le *Journal* : « M. de Meaux prend feu. Il m'a dit qu'il pourrait bien arriver que le roi lui commanderait de lui dire son avis sur le *Cas de conscience*, qu'il faut qu'il se trouve prêt, et m'a chargé de lui trouver les livres qui regardent cette matière[1]. »

Les jésuites de la cour, — le P. Martineau, confesseur de la duchesse de Bourgogne, le P. de Trévoux, confesseur du duc de Chartres, l'abbé Dumas,

1. *Journal* de l'abbé Le Dieu, I, 357; *Histoire des Jésuites*, par M. l'abbé Guettée, III, 87.

prête-nom du P. Tellier pour l'*Histoire des cinq propositions*, — s'évertuaient à lancer l'évêque de Meaux dans la mêlée, avec l'espoir qu'il décocherait au passage quelques traits mordants contre les exagérations jansénistes. Bossuet tenait pour un système intermédiaire. Sans aller jusqu'à cette théorie de l'infaillibilité universelle, que les molinistes et Fénelon attribuaient à l'église, c'est-à-dire au Saint-Siège, il ne pouvait se contenter du *silence respectueux*, inventé par Arnauld, adopté par l'école de Port-Royal, et qui n'implique aucune adhésion intérieure de l'esprit, mais une simple déférence extérieure envers le Souverain Pontife. Selon lui, le fidèle doit aux décisions de l'autorité ecclésiastique une soumission de *foi humaine*, indépendamment de la croyance de *foi divine* aux définitions dogmatiques.

Le débat s'élargissait ainsi, devenait plus complexe qu'il ne plaisait aux jésuites et à leurs amis de l'imaginer. La paix de Clément IX était notoirement fondée sur la *distinction du fait et du droit*, et nous avons l'écho des sentiments de Bossuet dans une phrase de Le Dieu : « C'est là où M. de Meaux trouve la difficulté de condamner le *Cas*[1]. » Cependant il était obsédé par les évêques de Chartres, de Noyon, et par M. Pirot, qui, le 3 janvier 1703, venait implorer son secours contre les quarante, — signe avant-coureur de la défection de Noailles.

Cette dernière visite eut pour effet d'écœurer l'âme un peu rude, mais toujours si loyale, de Bossuet. « Il ne disait mot , » nous rapporte son secrétaire. Comme Paris entier, il soupçonnait l'archevêque

1. *Journal* de Le Dieu, I, 366. — Voyez aussi l'*Histoire des Jésuites*, par M. l'abbé Guettée, III, 90.

d'avoir favorisé l'éclosion du factum qu'il s'agissait présentement d'abolir. Néanmoins, la nécessité était pressante : derrière le premier prélat du royaume, la bonne renommée de l'église de France était engagée en cette aventure. L'évêque de Meaux accepta de s'interposer, à titre bénévole, — car, disait-il, « c'est l'affaire de M. le cardinal de Noailles, » — et surtout il y employa son neveu, l'abbé Bossuet. Les chansonniers s'emparèrent de cette donnée plaisante. Des couplets coururent la ville, où son Eminence était assez mal traitée.

Le prélat qui s'emporte

y rimait très richement avec

L'abbé neveu qui court de porte en porte.

Durant la seconde quinzaine de janvier 1703, ce ne furent que lettres et conciliabules, afin de ménager une solution pacifique. Voici comment, autour de Bossuet, étaient appréciées ces marches et contre-marches : « On tâche de ramener les docteurs à l'amiable, et M. le cardinal de Noailles les fait inviter de toutes parts à revenir et à abandonner leur délibération. C'est à quoi je vois que M. l'abbé Bossuet travaille, allant et venant chez les docteurs pour les décider à se soumettre [1]. »

Le résultat dépassa les prévisions de M. de Meaux et l'affligea profondément. Il y eut dans les rangs du clergé, et jusque parmi l'épiscopat, un mouvement général de bassesse et comme un de ces « élans vers la servitude », dont parle Tacite. Un tel spectacle arracha au grand prélat des cris d'indignation contre

1. *Journal* de Le Dieu, I, 375,

les *évêques lâches*, qui abaissaient la majesté de leur caractère devant des intérêts politiques. Toutefois, de la part de Fénelon, aucune compromission ne pouvait le surprendre. Il l'avait taxé, dès longtemps, de « parfait hypocrite » ; il avait noté sa « finesse », sa « dissimulation », sa « cachotterie » en toute chose, et « son affectation à se laisser toujours une porte de derrière, sans jamais parler net ». Le *Cas de conscience* lui fournit l'occasion de considérer un autre aspect du personnage, violent envers les faibles, et de le résumer dans cette définition succincte, mais complète : « Un esprit extrême qui outre tout[1]. »

1. L'abbé Le Dieu, qui reflète les sentiments, les sympathies et aussi les passions de Bossuet, a tracé un curieux portrait de Fénelon, vu par le dehors, en son faste aristocratique : « J'approchai avec grand respect. Il me parut, au premier abord, froid et mortifié, mais doux et civil, m'invitant à entrer avec bonté et sans empressement. « Vous me faites plaisir, dit-il, venez, entrez... » Il me fit asseoir au-dessus de lui en un fauteuil égal au sien, ne me laissant pas la liberté de prendre un moindre siège et me faisant couvrir... La table fut servie magnifiquement et délicatement : plusieurs potages, de bon bœuf et de bon mouton, des entrées et ragoûts de toute sorte, un grand rôti, des perdreaux et autre gibier en quantité et de toute façon, un magnifique fruit, des pêches et des raisins exquis, quoique en Flandre, des poires des meilleures espèces, et toute sorte de compotes, de bon vin rouge, point de bière, le linge propre, le pain très bon, une grande quantité de vaisselle d'argent, bien pesante et à la mode .. Les domestiques portant la livrée étaient en très grand nombre, servant bien et proprement, avec diligence et sans bruit. Je n'ai pas vu de pages : c'était le laquais qui servait le prélat ou quelquefois l'officier lui-même. Le maître d'hôtel me parut homme de bonne mine, entendu et autorisé dans la maison.

« L'entretien fut aussi très aisé, doux et même très gai. Le prélat parlait à son tour et laissait à chacun une honnête liberté. J'y ai trouvé en vérité plus de modestie et de pudeur qu'ailleurs, tant dans la personne du maître que dans les neveux et autres.

« Le prélat mange très peu, et seulement des nourritures douces et de peu de suc. Il ne but aussi que deux ou trois coups d'un petit vin blanc, faible en couleur et par conséquent sans force. On ne peut voir une plus grande sobriété et retenue. Aussi est-il d'une maigreur extrême, le visage clair et net, mais sans couleur. Je crois pour moi que c'est le chagrin qui le ronge... Ses manières sont aisées et polies, mais avec le visage d'un saint Charles. » *Journal* de l'abbé Le Dieu, II, 155.

Parmi les quarante, les plus opiniâtres étaient Petitpied et Bourret, docteurs de Sorbonne, Hideux, curé des Saints-Innocents, Blampignon, curé de Saint-Merri, et Ellies Du Pin, professeur de philosophie au collège royal. La plupart des autres signataires se sentaient embourbés dans une fâcheuse entreprise et ne cherchaient qu'à sortir honnêtement d'embarras. Le premier qui vint à composition fut un certain Antoine Herlau, de la maison de Navarre : il eut avec Bossuet plusieurs conférences particulières, mais sans réussir à poser les bases d'un accord.

C'est le P. Noël Alexandre, jacobin, qui, après avoir été l'un des plus enthousiastes fauteurs du *Cas de conscience*, donna l'exemple d'une rétractation aussi légère que l'avait été son adhésion. Ame excessive et pusillanime, tempérament exalté et instable, ce moine jeta le désarroi dans un groupe déjà fort ébranlé. Sa lettre du 8 janvier 1703, sous couleur d'explication doctrinale et de justification théologique, était la répudiation de tout ce qui s'était accompli avec son assentiment formel. En voici le ton et l'allure : « Je ne connais point l'ecclésiastique qui me demanda mon avis sur ce *Cas*. J'avouerai à votre Éminence que je me serais contenté d'y répondre verbalement et que je ne l'aurais pas signé, si j'avais cru qu'on l'eût fait imprimer. » Le jésuite d'Avrigny a, d'un mot pittoresque, caractérisé cet état d'esprit : « Il battait la chamade [1]. » Du moins, une telle réponse offrait à l'archevêque un moyen sûr de rompre le faisceau des opposants. Beaucoup blâmaient la démarche du P. Alexandre, plusieurs l'approuvaient, d'autres hésitaient à se pro-

1. *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, II, 303.

noncer, lorsqu'une mesure rigoureuse vint effrayer les plus hardis et réduire les politiques au silence : le docteur Bourret, réputé pour son zèle et sa liberté de langage, était exilé à Quimper-Corentin par lettre de cachet. Cette menace produisit un résultat soudain. Onze docteurs, parmi lesquels Noël Alexandre, adressèrent au cardinal une lettre officielle de soumission; ils interprétaient le *silence respectueux* comme un acquiescement intérieur aux décisions de l'église sur les points dogmatiques. Bientôt après, dix-huit docteurs, à l'instigation de l'archevêque de Reims, présentaient une autre requête, très humble de forme, mais assez vague en ses conclusions. Noailles était disposé à s'en accommoder. Bossuet se récria, et il obligea son métropolitain à rédiger une instruction pastorale contre le *Cas de conscience*.

Par un retour bizarre, qui semble une ironie du destin et le châtiment de tant et de si tristes capitulations, Pirot, le même Pirot, fut encore chargé de préparer ce mandement. Comme l'affaire était d'importance, son plan subit de nombreuses retouches. Les évêques de Chartres, de Blois et de Noyon y introduisirent des corrections capitales. M. de Meaux ne voulait à aucun prix intervenir officiellement. Il évita de traiter la question devant le roi, mais consentit à fournir des documents pour l'élaboration du travail. C'était le procédé dont il avait usé déjà en 1696, ne se mettant pas en vedette, et cependant toujours prêt à donner au cardinal le concours de sa science théologique.

Le mandement parut, daté du 22 février, avec un retard de plusieurs jours qu'il est assez malaisé de justifier. Il serait utile, toutefois, et même essentiel pour le bon renom du cardinal, d'établir péremptoirement qu'il n'a pas eu la main forcée par les

nouvelles de Rome, ni par les injonctions de la cour, et qu'il n'a point commis cette vilaine supercherie d'antidater une pièce conçue, signée et publiée à son corps défendant. Les jésuites s'étaient vantés de lui *faire boire le calice jusqu'à la lie,* et leur prédiction se réalisait. Noailles n'ignorait pas que le *Cas de conscience* était déféré à Rome. Or, une condamnation du Saint Office, devançant la sienne propre, semblerait dirigée contre lui, au moins autant que contre les quarante. Mais il connaissait les lenteurs habituelles de la curie, celles surtout des congrégations, et pensait avoir un long laps de temps pour arranger l'affaire et l'enterrer. Si tous les docteurs se rétractaient spontanément, les fulminations romaines arriveraient trop tard. Par malheur, il s'était trompé dans ses calculs. Clément XI appliqua à la solution de cet imbroglio une diligence inusitée. Alors que tant d'instances traînaient des années entières, celle-ci fut expédiée en moins de trois jours. Le décret est du 13 février, et tout laisse croire que le courrier, porteur du *Cas de conscience*, était arrivé à Rome le 10 du même mois[1]. Cette précipitation couvrait un piège tendu à Noailles par le pape, et que leur vieille animosité suffit à expliquer. Mais l'archevêque était sur ses gardes. Il apprit l'existence du décret, obtint qu'on retardât de quarante-huit heures l'ouverture et la communication

1. *Histoire du Cas de conscience*, t. I, 134. — Aff. étr. Rome, 434, lettre du roi au cardinal de Janson, du 12 mars 1703 : « Le nonce du pape m'a remis le bref que Sa Sainteté m'a écrit, au sujet de l'écrit intitulé *Cas de conscience*, et qui avait été condamné à Paris avant qu'on sût que Sa Sainteté en avait usé de même à Rome. » — *Cf.* Bibl. nat. ms. 23208, lettre (sans date) de l'abbé de Beaufort à Gaston de Noailles, évêque de Châlons : « L'ordonnance ne sera publique que demain, et elle sort de dessous la presse. Ce matin, après la grand'messe, M. le cardinal a trouvé dans ses lettres de Rome un bref du pape, par lequel il condamne le même *Cas*, mais seulement en termes généraux : *Condemnamus et reprobamus.* »

officielle des plis venus de Rome, et, le 5 mars au matin, son instruction pastorale était répandue dans Paris. Le lendemain, il écrivait au pape toute la joie qu'il éprouvait de voir son jugement confirmé par un bref reçu le même jour où il publiait sa censure. « Bien des gens crurent, — selon le chancelier d'Aguesseau, — qu'il aurait pu renverser la phrase et dire qu'il avait publié sa censure le même jour qu'il avait reçu le bref[1] ».

Le Souverain Pontife se trouvait joué par l'accord du roi et du cardinal, — ce qui rend très clair et très piquant à la fois le dénouement d'une intrigue, restée obscure pour tous les historiens. En réalité, ils ne pouvaient déchiffrer cette énigme diplomatique, ignorants qu'ils étaient d'une dépêche transmise, le 12 mars, par Louis XIV à Clément XI. Elle recèle, non sans une pointe d'ironie, la philosophie de l'incident, d'où Noailles sortait vainqueur au regard de Rome, diminué aux yeux de son diocèse :

« Très Saint Père,

« Nous voyons avec plaisir par le bref que Votre « Sainteté nous a écrit, le 13 du mois dernier, et que « le sieur Gualtieri, son nonce ordinaire, nous a remis « de sa part, la justice qu'elle rend à notre zèle pour « le maintien de la paix dans l'église, et à l'extrême « attention que nous apporterons toujours à prévenir « le dangereux effet des nouvelles opinions. Celles « que Votre Sainteté regarde comme pernicieuses « dans le libelle intitulé *Cas de conscience* avaient « été déjà condamnées par le cardinal de Noailles, « archevêque de Paris, et Votre Sainteté aura su « qu'immédiatement après cette condamnation nous

1. *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France. Œuvres*, t. VIII, p. 223.

« lui avions donné tout l'appui qu'elle devait attendre « de notre autorité, pour arrêter le cours des erreurs « qu'on tâchait de faire revivre. Ainsi, nous avions « accompli ce que Votre Sainteté souhaitait de nous, « avant même que nous eussions reçu les instances « qu'elle nous en a fait porter par son nonce [1]. »

Cette lettre fine, correcte, indépendante, comme la plupart de celles que Torcy minutait alors et que le roi signait à l'adresse du Saint-Siège, se gardait bien d'analyser le mandement de Noailles. C'est que, sous prétexte de censurer le *Cas de conscience*, l'archevêque infligeait aux jésuites une nouvelle et rude volée de bois vert, en se retournant contre « leurs libelles pleins d'aigreur et d'amertume [2] ». Bossuet avait été l'inspirateur de cette ingénieuse diversion dont ils payaient les frais, à la satisfaction générale : « Leur insolence, disait-il, avait besoin d'être réprimée [3]. » Aussitôt le calme se fit, dans l'un et l'autre camp. Les molinistes, tout fiers du décret pontifical, affectaient de ne point entendre les malicieux commentaires de l'archevêché, et suspendaient le cours des innombrables factums dont ils inondaient un public qui ne les lisait pas. Les libellistes du parti adverse avaient jeté, pour adieu, cette apostrophe aux jésuites : « Mes Pères, on sait que vous vous applaudissez de

1. Aff. étr. Rome, 432.

2. N'était-ce pas, de la part de Noailles, une réponse spirituelle au pape, qui lui demandait des mesures implacables contre les jansénistes? Voici le passage capital de la lettre de Clément XI, du 13 février 1703 : « Pour ces docteurs qui devraient bien plutôt s'élever contre les pernicieux ennemis de l'église que signer leurs noms pour renverser les constitutions apostoliques, nous voulons absolument que vous leur fassiez subir un chatiment si rigoureux que les autres n'aient pas envie dans la suite d'entreprendre rien de semblable. » Bibl. de l'Arsenal, ms. 6418, 38 D.

3. *Journal* de l'abbé Le Dieu, 3 mars 1703. — *Histoire des Jésuites*, par M. l'abbé Guettée, III, 91.

la rétractation du P. Alexandre. C'est vous applaudir de bien peu de chose. Des moines, et surtout des mendiants, sont communément des âmes vénales que leur intérêt mène [1]. »

L'émotion était grande à Paris, dans le monde ecclésiastique. Sans compter les curés et les théologiens signataires, combien n'y avait-il pas de prêtres qui s'étaient compromis à louer la doctrine du *Cas*, soit par inclination sincère, soit pour faire leur cour

1. *Lettre aux jésuites sur les écrits séditieux répandus contre la décision du Cas de conscience* (insérée dans l'*Histoire du Cas*, t. I, p. 115). — Il semble que la frayeur ait égaré l'esprit, d'ordinaire plus ferme, du P. Alexandre. Voici, à cette date même, une lettre qu'il adresse au cardinal de Noailles Elle est écrite sous le coup de la peur, et pleine de flagorneries :

« 23 mars 1703.

« Monseigneur,

« Quoique j'aie été jusqu'à présent assez tranquille, fondé sur la protection de votre Eminence, sur la pureté reconnue de ma doctrine, sur la droiture de mes intentions et sur ma soumission parfaite aux constitutions du Saint-Siège, au jugement de mon archevêque et à la volonté du roi, on m'a dit une nouvelle assez fâcheuse pour me causer de l'inquiétude et pour m'obliger à implorer de nouveau votre protection. Sur le midi, comme je descendais pour dîner, après six heures d'application à l'étude, on m'a assuré qu'il y avait une lettre de cachet pour moi et qu'on le savait de bonne part. Marion, docteur de Sorbonne, avait dit hier qu'il savait qu'on avait délibéré en trois conseils du roi sur mon exil. J'avoue à votre Eminence que cela me fait beaucoup de peine. Je suis prêt à donner toutes les marques et toutes les assurances de ma soumission parfaite, si celles que j'ai données ne suffisent pas. J'eus l'honneur de le dire, il y a deux mois et demi, à votre Eminence. Je le lui répète encore. Est-il possible qu'après tout ce que j'ai écrit et tout ce que j'ai fait, le roi, qui est si juste et si bon, me voulût condamner à l'exil ? Il y a trente ans que je travaille pour l'église. J'ai eu l'honneur de dédier à Sa Majesté neuf volumes in-folio. J'ai été maltraité du côté de la cour romaine, sous le pontificat d'Innocent XI, pour avoir soutenu les droits de Sa Majesté. Je me souviens que le révérend père de La Chaise le dit autrefois au roi en présence de votre prédecesseur, lorsque je présentais à Sa Majesté une partie de mes ouvrages. Après tout cela, je serais exilé par un monarque si juste et si bon ? J'ai peine à me le persuader. Je vous supplie de veiller pour moi et d'empêcher que Sa Majesté ne soit surprise.

Ce serait un événement très affligeant, non seulement pour moi, mais pour mon libraire, si j'étais éloigné, pendant qu'il imprime un ouvrage dont le pape a accepté la dédicace et dont plus de la moitié est imprimée. » Noël Alexandre.

(Archives nationales. Jansénisme, L. 13.)

aux hommes du cardinal! Tous apprirent avec stupeur l'arrivée du décret romain et de deux brefs également dirigés contre les jansénistes : l'un, adressé au roi et que les colporteurs vendirent librement dans les rues; l'autre, destiné à l'archevêque, qui n'en souffla mot, mais ne put empêcher les jésuites d'en distribuer des copies.

Noailles voulut ménager des fiertés légitimes, ne point infliger gratuitement à son clergé un désaveu aussi pénible à l'autorité du sacerdoce qu'à la conscience des fidèles. La lecture solennelle de l'ordonnance aux prônes paroissiaux eût été une mortification trop extrême pour les curés qui avaient signé le *Cas*, un *mea culpa* trop humiliant pour le prélat. On se contenta d'un affichage sans profusion, aux portes des églises et dans les lieux accoutumés. Mais il n'était plus temps d'étouffer l'affaire. Chaque semaine amenait un nouvel incident. Le conseil d'état intervenait à son tour, renchérissait sur les puissances ecclésiastiques, et, le 5 mars, il rendait un arrêt qui associait le pouvoir royal à la condamnation du *Cas de conscience*. D'autre part, le cardinal faisait circuler dans les sacristies, dans les presbytères et les communautés, un formulaire qu'il fallait souscrire, pour effacer la faute des quarante et réhabiliter l'orthodoxie de son Éminence. Avec un zèle maladroit et apeuré, le pauvre homme prenait à la lettre les conseils ou plutôt les ordres que lui envoyait madame de Maintenon : « Est-il impossible, disait-elle, d'effacer ce soupçon d'aimer et de favoriser ceux qui sont du parti janséniste? Quelle force vous auriez, si ce nuage de jansénisme pouvait se dissiper [1]! » Alors,

1. Cette lettre, écrite de Marly, n'est pas du 19 février 1701, comme

il s'attelait à cette besogne ardue de laver sa réputation, et, soit bonne volonté, soit égarement, il passait la mesure. En *écrasant*, selon le désir de Clément XI, quelques docteurs de Sorbonne et une douzaine de curés, il comptait rentrer en grâce. Les infortunés se laissèrent violenter, à la grande honte de celui qui en tirait profit. Tous signèrent, hormis cinq : Gueston, chanoine régulier de Saint-Victor, exilé à Valence ; Ellies Du Pin, emprisonné à Châtellerault; de Lan et Couet, l'un théologal, l'autre grand vicaire de Rouen, que l'on tint à l'écart; Petitpied, qu'on relégua à Beaune. Seul, au fond de la Bourgogne, et durant deux années, celui-ci résista à l'archevêque, au conseil d'état, au pape et au roi. La Sorbonne même l'excluait de son sein, comme jadis Arnauld. A la fin, pour garder son honneur sauf et maintenir l'intégrité de sa foi menacée par l'évêque d'Autun [1], Petitpied céda la place et gagna les Pays-Bas. Il y rejoignait Quesnel [2].

le supposait Lavallée, mais bien du 19 février 1703 (éd. Geffroy).

1. *Examen pacifique* (ouvrage posthume de Petitpied), t. I, p. XVII. — Une lettre de l'ancien évêque d'Autun au cardinal de Noailles, du 28 octobre 1703, prouve qu'on avait « renouvelé contre Petitpied une ancienne ordonnance du diocèse, qui défend à tous prêtres étrangers d'y dire la messe et d'y faire aucune fonction ecclésiastique, qu'ils n'aient justifié d'un *exeat* de leur ordinaire et obtenu une permission par écrit. » Bibl. nat., ms. 23225.

2. Nicolas Petitpied, né en 1665, était neveu d'un docteur du même nom, lequel exerçait les doubles fonctions de conseiller-clerc au Châtelet et de curé de Saint-Martial. Elevé par lui dans les plus fermes idées gallicanes, Nicolas obtint sa licence avec distinction et occupa, en 1701, une chaire de Sorbonne, qu'on lui enleva lors du *Cas de conscience*. Il vécut auprès de Quesnel, de 1705 à 1718. Rappelé en France à cette époque, puis exilé une seconde fois, de 1728 à 1734, il ne mourut qu'en 1747. Son rôle a été considérable dans les querelles qui suivirent la bulle *Unigenitus* et dans les convulsions de Saint-Médard, qui déchirèrent si profondément le parti janséniste. D'abord favorable aux convulsions, de loin, durant son séjour en Hollande, il les combattit résolûment, dès qu'il en vit de près les détails et les acteurs. — Petitpied a laissé de nombreux ouvrages de polémique. C'était un écrivain vif et alerte, « une belle plume », nous dit Barbier; un théologien agréable, l'un des plus

lumineux parmi tant d'imaginations fumeuses et sur des questions fort obscures. Le *Dictionnaire* de Colonia et Patouillet lui reproche d'employer un style « mordant et chagrin », de produire « des injures et des calomnies, une littérature odieuse et infamante ». Ses amis affirment, au contraire, que « les disputes de l'église n'altérèrent en rien la douceur, la charité et l'humanité, qui formaient le fonds de son caractère ». « Qui est-ce qui ne l'aimait pas? demande l'abbé d'Etemare. Il avait le talent de se faire aimer de tout le monde. » (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, VI, 172.) Et M. de Senez, en une lettre du 8 octobre 1718 (t. I, 196), rend témoignage aux *charmes du pieux pèlerin:* « Dieu vous a donné le talent de dorer ce que vous touchez et de porter le jour parmi les ténèbres. » Enfin, dans la malheureuse issue du *Cas de conscience* où Petitpied se sacrifia et fut sacrifié, il n'est pas jusqu'à l'abbé Legendre, un ennemi, qui n'ait honoré son abnégation : « Le plus regrettable des trois exilés était M. Petitpied, homme savant et de mérite, qui depuis a mené une vie errante et cachée. Combien de fois avons-nous ouï dire à son oncle, sous-chantre et chanoine de notre église: *Mon neveu est bien malheureux. Il est la victime de M. le cardinal. Il n'a fait, ni dans le commencement, ni dans le progrès de cette affaire, que ce que le prélat a voulu.* » — Voilà un nom qu'il faudra joindre à ceux de dom Thierry de Viaixne, de dom Gerberon et de tant d'autres, pour dresser la liste trop longue des erreurs ou des abandonnements de Noailles.

Il existe, aux Archives d'Amersfoort (boîte W), une volumineuse correspondance de Petitpied, qui commence en 1703 et s'étend sur la période la plus orageuse de sa vie.

CHAPITRE IV

CAPTIVITÉ ET ÉVASION DE QUESNEL

1703

Quesnel à Bruxelles.— La vie en exil. — Opinion des protestants sur le jansénisme. — Philippe V intervient. — Arrestation de Quesnel et de dom Gerberon. — Saisie de leurs papiers. — Efforts des jésuites pour trouver la trace d'un complot.— Concours de Fénelon; silence de Bossuet. — Perquisition chez Rollin; incarcération de Germain Vuillart. — La persécution religieuse sous Louis XIV. — Projets d'évasion de Quesnel. — Les obstacles et les dangers, le mur percé, la délivrance. — Fuite d'asile en asile; les déguisements nécessaires. — Sortie de Bruxelles et arrivée à Liège. — Nouvelles polémiques de Quesnel; sa *Lettre* à van Susteren.

L'auteur des *Réflexions morales,* le théologien qui avait assumé l'écrasant héritage de Pascal et d'Arnauld, venait de traverser mille épreuves. Son attitude de protestation en quelque sorte passive, sa ténacité à combattre les nouveautés dogmatiques sans se séparer du centre de l'unité, son opposition aux erreurs de Rome, et mèmement ses déclarations réitérées de communion avec Rome, enfin ce courageux ensemble de loyales contradictions qui subsistent encore dans l'église épiscopale d'Utrecht, créaient à Quesnel une situation fort difficile à soutenir. Aussi Fénelon, contrairement à ses habitudes, semblait-il plaider la cause de la franchise, lorsqu'il le sommait de choisir un parti : « Vous faites *trop ou trop peu.* Ou revenez de Hollande, pour signer le formulaire et pour régler désormais votre foi par votre serment

pris à la lettre, ou demeurez en Hollande, et joignez-vous au dénonciateur (M. de Witte) pour appeler au concile [1]. » Cet appel nécessaire, que Pascal conseillait quarante ans plus tôt, qui eût tranché définitivement le cruel conflit où se débattait l'église de France, en lui épargnant un siècle entier de dissension et d'épuisement, cet appel répugnait au tempérament de Quesnel, chez qui l'inflexibilité se doublait de prudence. Le docteur était inébranlable, le polémiste toujours armé pour la lutte; mais, dès qu'il fallait passer de la dispute au fait et encourir le reproche de schisme ou seulement de singularité, la longue discipline ecclésiastique éveillait en lui une foule d'honorables scrupules. Sans doute l'exil a été la résolution stoïque et irrévocable de sa vie. Encore ne l'a-t-il prise qu'après y avoir été acculé par les circonstances et entraîné par Arnauld. Nous le verrons, dans la suite de sa carrière, intrépide pour la défensive, ne laissant jamais emporter ni entamer les positions qu'il occupait, n'en sortant jamais non plus, et, par là, hors d'état de poursuivre ses victoires ; en un mot, destiné à une défaite posthume, après avoir triomphé en détail sur presque tous les points.

Une haine implacable poursuivait jusqu'à l'étranger ce fidèle représentant de la tradition jansénienne, dépositaire des papiers d'Arnauld, confident de ses suprêmes volontés. Les outrages pleuvaient sur lui, en attendant de plus efficaces persécutions. « Chien enragé et plus qu'enragé, » l'appelaient les molinistes, dans leur libelle, *Causa Quesnelliana* [2]. Voire ils l'inculpaient — et l'on sait si c'était le moins pardonnable des crimes, — de vouloir *créer une nou-*

1. *Œuvres* de Fénelon, IV, 574. *Première lettre au P. Quesnel.*
2. Voy. l'*Idée du libelle intitulé* : « *Procès du P. Quesnel* » (attribué à Quesnel), 1705, p. 7.

velle église. « Tout ce qu'on gagne, leur répondait-il, à répandre en l'air de telles accusations, c'est de faire rire le monde et de se rendre soi-même ridicule [1]. » Par malheur, il se faisait illusion sur la santé morale de cette opinion publique que les jésuites avaient maniée trop longtemps. Dix-huit années de séparation effective, et presque de divorce intellectuel sur les plus graves questions de la vie religieuse, rendaient la grande âme de Quesnel inintelligible à la majorité de ses compatriotes. Faut-il s'en étonner? Port-Royal languissait; Bossuet était entré dans le silence de la vieillesse et le recueillement des derniers jours; Fénelon, un moment humilié sous les déboires du quiétisme, redressait sa tête altière et méditait une revanche; le P. de La Chaise était directeur du roi, madame de Maintenon régnait. Au contraire, Bruxelles était si loin : les livres, imprimés là-bas, avaient trop de chemin à parcourir et le plus souvent restaient en route, ou, s'ils arrivaient à destination, des milliers de voix s'élevaient pour les anéantir, dans les évêchés, dans les congrégations, dans les chaires paroissiales. Et personne pour les défendre, à moins que d'affronter les arrêts du parlement, les brefs du pape, la colère du prince, l'excommunication et l'emprisonnement, sans compter les fureurs du

1. *Motif de droit*, 1704; p. 51. — L'abbé Legendre, dont les *Mémoires* sont un tissu de commérages et de calomnies glanés parmi la domesticité, a entassé sur les *réfugiés catholiques* des révélations extravagantes : « On découvrit que le jansénisme était un ordre, qui avait des abbayes, des hôpitaux, des prieurés, des collèges, et des officiers tant subalternes que majeurs. M. Arnauld en avait été général. Depuis sa mort, l'ordre était gouverné, sous le titre de prieur, par le P. Quesnel. Tous deux avaient du mérite et une si grande réputation, qu'ils étaient jaloux l'un de l'autre. Si le P. Quesnel savait moins, il écrivait plus finement. Le patriarche du jansénisme était un homme franc et ouvert; son Élisée était rusé et taciturne. L'un ne pouvait dissimuler, tant il était raide; l'autre savait à propos se raidir ou plier. » *Mémoires*, livre V, 263.

peuple qui criait haro sur le mutin. Contre de telles puissances conjurées, contre le bras séculier et les foudres ecclésiastiques, la cause de Port-Royal gardait la plume seule de Quesnel, et cependant l'issue de la lutte demeurait indécise. Ce vieillard infatigable, qui improvisait des brochures au fond des Pays-Bas, dans une retraite n'ayant pour témoins qu'une demi-douzaine de fidèles, tenait tête à Louis XIV et à Rome, les battait l'un après l'autre, et les forçait à se réconcilier, pour le vaincre lui-même. Bien peu, parmi les contemporains, ont senti l'étrange majesté de ce spectacle. Si quelques-uns l'admiraient tout bas et en suivaient anxieusement les péripéties, je ne vois guère, entre les gens en place, que Racine qui ait eu le courage de conserver son attachement à Quesnel, — « un homme, écrivait-il, pour qui vous savez que j'ai un très grand respect [1], » — et de permettre à ce janséniste, à ce rebelle, de l'appeler « son illustre ami ».

Renié par quiconque recevait le mot d'ordre moliniste, l'auteur des *Réflexions morales* n'était pas moins vivement combattu par les protestants de Hollande et les réfugiés calvinistes. Ils ne soupçonnaient point qu'un siècle plus tard certaines œuvres du grand oratorien, profondément libéral, mais toujours orthodoxe et catholique jusqu'à la mort, jusqu'aux plus douloureux sacrifices d'affection, deviendraient une lecture recommandée et pieuse chez un grand nombre de congrégations réformées. Au lendemain de la révocation de l'édit de Nantes, les religionnaires, proscrits par Louis XIV, affectaient de séparer leur cause de celle du P. Quesnel, de

1. Lettre à Jean-Baptiste Racine, du 26 janvier 1698. Éd. Regnier, t. VII, p. 195.

le tenir pour un réprouvé et un hérétique, en insurrection contre son église et son roi. Tels étaient bien les sentiments du ministre Basnage, pasteur de la communion wallonne. Au président Hénault, tout jeune et frais émoulu des leçons de l'Oratoire, qui manifestait son extrême curiosité de voir le fameux docteur janséniste, il répondit, avec un dédain où percent des passions confessionnelles fort exclusives : « Vous vous imaginez que l'on s'en occupe ici, vous croyez qu'il y joue un rôle. Détrompez-vous. Quesnel est ignoré du public et méprisé de ceux qui le connaissent. Lui et tous les gens de sa sorte y sont pris pour ce qu'ils sont en effet : des intrigants, des hommes de mauvaise foi, qui devraient être de notre parti, s'ils étaient conséquents [1]. » N'est-ce pas un honneur, rendu au catholicisme selon Port-Royal, que d'avoir été repoussé et par les fanatiques du molinisme et par les disciples zélés, mais trop étroits, de la Réforme ?

Pour achever de conquérir l'opinion, pour pénétrer ces couches inférieures du peuple et même du bas clergé qui ne s'embarrassent point de lire les gros factums théologiques, il eût fallu lancer contre le jansénisme la meute des chansonniers, ces journalistes d'il y a deux cents ans. Mais l'esprit se range mal à la remorque des jésuites, et cette fois encore l'arme indispensable de la gaieté populaire leur échappa. On ne chansonna point les exilés, on nargua leurs vainqueurs tout-puissants. Dans les rues de Paris se débitait ce quatrain, *parodié de M. Despréaux :*

Contre Quesnel en vain s'unit Rome et Versailles,
Pour lui toute la France a les yeux de Noailles,

1. *Mémoires* du président Hénault, p. 41.

La ligue ignacienne a beau le censurer,
Le public révolté s'obstine à l'admirer [1].

Faute de rimeurs pour attacher le grelot et jeter le premier quolibet, la compagnie de Jésus chercha et découvrit des complices parmi l'épiscopat, en France et dans les Pays-Bas. La longue polémique du *Cas de conscience* avait soulevé une agitation qui devait retomber sur les jansénistes, et particulièrement sur le plus qualifié d'entre eux, que sa situation d'étranger exposait à tous les coups de la justice flamande. Déjà, en août 1701, l'un de ses plus intimes disciples, Joseph de Brigode, avait été cité devant l'archevêque de Malines, Humbert de Précipiano, et réprimandé pour distribution d'ouvrages pernicieux [2]. Presque à la même date, Quesnel était averti par des amis dont on a retrouvé les lettres, qu'il ferait sagement de quitter Bruxelles. Il se crut bien caché, en parfaite sûreté dans une si grande ville, et ne s'arrêta pas à ces conseils.

Il eut, en effet, quinze mois de répit. Mais, dès le début de 1703, les événements se précipitent. C'est consécutivement, en février et en mars, le bref du pape et l'ordonnance de Noailles contre les quarante. Les mandements des évêques les plus dévoués à la politique ultramontaine se succèdent sans interruption, et, dans les Pays-Bas, la faculté de Louvain prend les devants. Son *Jugement* « sur huit articles extraits, entre plusieurs autres, d'un Cas de conscience signé le 20 juillet 1701, mais dénoncé seulement depuis peu à l'université et proposé à la faculté de théologie de la part de M. l'archevêque de Malines, » paraît le 10 mars, avant que la décision

1. *Poésies sur la constitution Unigenitus*, éd. de 1724, t. I, p. 174.
2. *Causa Quesnelliana*, p. 7.

papale ait eu le temps d'arriver. Ainsi Louvain devance Rome même, et l'explication en est des plus aisées. Un jour donné, les molinistes de Paris, maîtres absolus de la majeure partie de l'épiscopat, ont décidé l'extermination du *Cas*, et par le même courrier ils ont demandé, en Italie un bref du Souverain Pontife, en Flandre un jugement de la sacrée faculté. Pareil a été l'empressement à leur répondre, et les deux solutions se sont produites presque simultanément. Mais là ne se bornent pas les volontés du P. de La Chaise. Il sait que l'archevêque Humbert de Précipiano est emporté contre les novateurs, surtout depuis la publication d'un article favorable aux quarante dans le *Journal des Savants* de son diocèse. Il a donc la certitude de trouver en ce prélat un instrument docile, et, « cette affaire lui tenant extrêmement à cœur »[1], sur-le-champ il réclame l'intervention du roi d'Espagne, petit-fils de Louis XIV. Philippe V expédie, de sa main, une lettre au marquis de Bedmar, gouverneur des Pays-Bas, avec des instructions relatives au P. Quesnel. Tous les écrits du temps ont reproduit cette dépêche, d'une importance capitale pour l'histoire diplomatique. Peut-être le texte fourni n'est-il pas scrupuleusement exact[2]; mais la réalité de la lettre est à la fois attestée par les jésuites, qui devaient en savoir le fin mot, et par les jansénistes,

1. *Relation de la délivrance du R. P. Quesnel*, par M. Bellissime, ms. des Archives d'Amersfoort. La Bibliothèque nationale en possède une copie, de la main de mademoiselle de Joncoux, dans le ms. 19736, tout entier consacré à la captivité et à l'évasion de Quesnel.

2. Cette pièce ne figure, aux Archives des affaires étrangères, ni dans le fonds *Espagne*, ni dans le fonds *Pays-Bas*. En revanche, il se trouve aux Archives nationales (Histoire ecclésiastique, Jansénisme, L 14) une lettre du roi d'Espagne au marquis de Bedmar, datée du 26 décembre 1703, à Madrid, et qui implique l'existence de la précédente, car elle débute ainsi : « Mon cousin, j'ai appris avec beaucoup de douleur que Quesnel, chef d'une secte pernicieuse à la religion et à l'état, s'était sauvé de la prison où il était arrêté par mes ordres. »

intéressés à rejeter tout l'odieux de l'incident sur M. de Malines. En quoi pouvait-il servir aux partisans de Quesnel, de confesser gratuitement qu'il avait contre lui, non seulement la France et le Saint-Siège, mais encore la cour de Madrid?

Aussi bien les faits, qui sont constants, rendent superflue toute discussion des voies et moyens qu'il plut au pouvoir ecclésiastique d'adopter. Les coups d'État, politiques ou religieux, sont d'ordinaire fort simples de conception et de mise en œuvre; car toujours ils émanent d'esprits que les scrupules ou les délicatesses n'attardent point. Le rôle de l'histoire est formel, devant ces actes de victorieuse brutalité. Il n'est pas besoin d'y chercher de longues déductions morales. Pour les flétrir, il suffit de les raconter. Les grandes iniquités se condamnent elles-mêmes; elles ne résistent point à la pleine et calme lumière de la conscience humaine.

Le 30 mai 1703, ordre est donné d'arrêter le P. Quesnel et le P. Gerberon. A cette fin, l'official de l'archevêché de Malines, van Susteren, se transporte à Bruxelles avec plusieurs archers. Ils enveloppent « le refuge de Forest » où habitait Quesnel. Celui-ci eut le temps de disparaître, tandis que la force armée parlementait. On ne trouva au gîte que le jeune Joseph de Brigode. Susteren s'empara de lui, faute de mieux, et se mit à examiner les papiers, manuscrits et correspondance, qui formaient des liasses considérables, « cachées sous du blé[1]. » Au cours de cette perquisition, le P. Quesnel rentra par la cuisine. Était-il revenu sur ses pas pour enlever des pièces compromettantes? Les jésuites l'ont pré-

1. Bibliothèque de l'Arsenal, mss. 3366-3374, t. VIII, p. 254. *Abrégé de l'histoire de l'église,* par la sœur Bellavoine.

tendu. Obéissait-il à une sorte d'impulsion irrésistible et providentielle? Il l'a déclaré en termes exprès : « J'avais toutes les facilités possibles pour échapper à ceux qui venaient me prendre, et je leur avais, en effet, échappé en sortant du logis; mais Dieu me ramena et me jeta, pour ainsi dire, lui-même dans leurs mains[1]. » Quoi qu'il en soit, il aperçut Brigode qu'une escorte conduisait; il entendit le bruit des soldats et se blottit près d'un tonneau, derrière un paravent. On l'y découvrit. Le chef des archers lui demanda son nom et ce qu'il faisait là. Il répondit qu'il priait Dieu et s'appelait M. de Rebeck. C'est le pseudonyme sous lequel il se dérobait habituellement, depuis son départ de France.

L'official avait commission pour se saisir de sa personne et l'incarcérer sans délai. Quesnel protesta avec énergie, en exigeant des justifications qui lui furent naturellement déniées. Il dut céder à la violence. « Il est certain, écrit-il à ce sujet[2], que « j'ai été arrêté sans aucune information qui ait pré- « cédé, sans qu'il ait été rendu aucun décret, aucune « sentence contre moi, par aucun juge ecclésiastique « ni séculier. Je demandai à voir l'ordre, selon le « droit que j'en avais, et je savais qu'on avait montré « à d'autres personnes, arrêtées par les gens de « M. l'archevêque, l'ordre en vertu duquel on les « arrêtait. L'official me le refusa, en ajoutant qu'il « n'y était pas obligé, et que je ne savais pas tout. Je « ne sais ce qu'il entendait par ces dernières paroles. « Peut-être voulait-il dire que c'était par un ordre « secret, ou du pape, ou de l'inquisition, et qu'en « vertu de cet ordre supérieur il avait le droit de

1. *Idée générale du libelle*, préface, p. IX.
2. *Motif de droit du R. P. Quesnel*, p. 55.

« passer par-dessus toutes les formalités de la jus-
« tice. » Les suppositions de Quesnel étaient fondées. Derrière la cour d'Espagne, il y avait le sacré tribunal de l'inquisition; derrière l'archevêque de Malines, le Souverain Pontife et la congrégation de l'Index. Les *Réflexions morales* venaient d'être officieusement signalées à Rome comme un ouvrage téméraire, et leur auteur dénoncé comme un personnage dangereux. A peine le coup de force, consommé à Bruxelles, était-il connu en Italie, que notre ambassadeur près le Saint-Siège, le cardinal de Janson, adressait au roi cette dépêche :

« Sire, dans la dernière audience que j'ai eue du
« pape, Sa Sainteté m'a parlé des troubles que
« les jansénistes continuent d'apporter en Flan-
« dres et en Hollande, qu'on y avait arrêté le P.
« Quesnel et le P. Gerberon, bénédictin de Corbie,
« et qu'il ne doutait pas qu'on ne découvrît par
« là toutes leurs cabales et qu'il croyait qu'ils
« avaient leurs liaisons en France, mais qu'il espé-
« rait que votre Majesté continuerait à donner sa
« protection pour maintenir la pureté de la foi. Il
« m'a paru par son discours qu'il était plus disposé
« à renouveler les bulles de ses prédécesseurs contre
« le jansénisme [1]. »

Louis XIV donnait, tout au moins, son assentiment moral aux mesures prises contre Gerberon et Quesnel, puisque dans le même temps il sollicitait à Rome une nouvelle décision dogmatique qui devait les atteindre. Deux années plus tard, le pape, se rendant à ses instances réitérées, publiera cette bulle si funeste à la pacification de l'église, si grosse de complications théologiques, dont on a pu dire à bon

1. Aff. étr. Rome, 434. 17 juillet 1703.

droit : « La bulle *Vineam* fut l'origine et la cause de la destruction de Port-Royal, et le *Cas de conscience* fut l'occasion de la bulle *Vineam* [1]. »

L'arrestation de Quesnel est un des épisodes de cette lutte, où les nécessités politiques et religieuses semblent au premier plan, mais où les rancunes privées tiennent une large place, où l'on voit la cour de France se mettre à la remorque des jésuites et Clément XI viser directement Noailles, chaque fois qu'il frappe l'auteur des *Réflexions morales*.

Dom Gerberon n'est dans cette aventure qu'un comparse dont on use et qu'on emprisonne, sans souci de son grand âge, à seule fin de paraître obéir à des considérations de principe et de ne point s'attaquer isolément à Quesnel, ce qui eût risqué d'accroître et son influence et sa popularité. Au reste, Gerberon, chargé d'infirmités, devenait bien vite une capture embarrassante. Ne reprochait-on pas à ce malheureux vieillard de soixante-quinze ans « d'avoir eu femme et enfants en Hollande [2] » ? L'accusation était à tel point ridicule, que le prélat saisit le premier prétexte pour se délivrer de son prisonnier. Après une excommunication solennelle, il le remit à Louis XIV, qui manifestait sa royale complicité en « le réclamant comme son sujet [3] ». La justice

1. *Lettres d'Eusèbe Philalèthe à Morenas*, p. 334.

2. *Relation de la délivrance du R. P. Quesnel*, lettre du 31 août : « On a demandé au P. Gerberon des choses très pitoyables. » Bibl. nat. ms. 19739.

3. Il y a, aux Archives des affaires étrangères (fonds Pays-Bas, t. LXIII f° 244), une lettre de Torcy au marquis de Bedmar, du 17 décembre 1703, qui établit nettement la connivence du gouvernement français : « J'envoie à Valenciennes un officier de la prévôté, avec les ordres nécessaires pour conduire le P. Gerberon dans la citadelle d'Amiens... Il fera savoir son arrivée à votre Excellence et il se rendra sur la frontière pour le recevoir, dès que votre Excellence le fera avertir par le commandant de Valenciennes du jour qu'elle l'y fera conduire. »

française l'oubliera durant six ans, d'abord à la citadelle d'Amiens, puis au donjon de Vincennes, jusqu'à ce qu'il paraisse opportun de lui arracher une ombre de rétractation. Glorieuse victoire remportée sur un octogénaire mourant, tenu au secret, anéanti par la souffrance et par la solitude, réduit finalement à force de mensonges, mais qui, à peine libre, protestera avec éclat contre une violence physique doublée d'une insigne collusion !

Quesnel n'était pas destiné à végéter si longtemps dans les prisons épiscopales. Par contre, on lui appliquait à Bruxelles un traitement beaucoup plus rigoureux qu'au P. Gerberon. Non seulement il lui était interdit de correspondre avec le dehors, mais de s'entretenir, ne fût-ce qu'une fois, avec son frère, en présence de témoins. Et, pour appuyer l'insinuation de schisme dirigée contre lui, on le privait de célébrer la messe et même d'y assister, quoique cette faveur fût accordée aux pires criminels détenus dans les cellules voisines. Aussi bien, ses partisans élevaient la voix et cherchaient à ameuter l'opinion populaire, instinctivement hostile aux tribunaux d'exception. Or, la procédure ecclésiastique, la plus arbitraire de toutes, faisait ravage dans les Pays-Bas, et il n'était guère de communauté religieuse, ni de famille mêlée aux controverses du temps, qui n'en eût souffert ou ne craignît d'en souffrir. Les jansénistes se récriaient surtout, d'un concert unanime, contre la confiscation des papiers de Quesnel. Leurs doléances passionnées pouvaient même laisser croire qu'il y avait là des pièces précieuses pour les molinistes, et d'où découleraient d'accablantes révélations contre l'école de Port-Royal. Van Susteren et le P. de La Chaise s'étaient flattés de cet espoir et ils étalaient leur joie avec une maladresse

bruyante, dans des libelles enfantins. A l'officialité de Malines, on dépouillait, en grande hâte, les milliers de feuilles manuscrites qui formaient les archives du jansénisme en exil. Les jésuites, chargés de ce soin, les faisaient copier par leurs écoliers en triple exemplaire : l'un pour le pape, l'autre pour le roi de France, le troisième pour le roi d'Espagne [1]. Les plus intimes amis du prisonnier, ses nombreux correspondants attendaient avec anxiété le résultat de cet examen inquisitorial, qui pouvait compromettre les meilleurs catholiques et livrer leurs noms à des haines sans scrupules. Quiconque avait entretenu un commerce avec Arnauld et les autres réfugiés tremblait d'être regardé comme un complice. La frayeur eût été moindre, si l'on avait pu connaître l'importance et la nature des documents dont Quesnel était détenteur. Mais toute communication avec lui restait impossible, et l'on savait uniquement que « lettres, écrits, livres, effets avaient été enlevés sans aucune formalité de justice, sans inventaire, sans reconnaissement, sans apposition de scellés [2] ».

Quelques semaines écoulées, le silence des molinistes avoua clairement que le butin du fougueux Susteren était de médiocre valeur. Au lieu de publier d'énormes, de mirifiques et mystérieux plans de conspiration, tout pleins de l'esprit de secte, preuves palpables de la *grande trahison* des jansénistes [3], on s'avisa que l'official de Malines faisait

1. Arch. nat. Jansénisme. L 14. — *Mémoires* du marquis de Sourches, VIII, 103. — *Relation de la délivrance du R. P. Quesnel :* « J'ai vu moi-même une lettre entre les mains d'un de ces écoliers, dont le père est de mes amis. N'est-ce pas là un vrai pillage ? » Bibl. nat. ms. 19739.

2. *Motif de droit*, p. 58.

3. Voici comment les plus déterminés ennemis de Quesnel pallièrent leur déconvenue : « On trouva beaucoup de mystères d'iniquité dans ses écrits, où il appelle son parti *la vraie église* et parle

fausse route, que le P. Quesnel avait dû mettre ses secrets à l'abri et que c'était à Paris même qu'on avait plutôt chance de les intercepter. Dès le premier jour, Fénelon, qui veille à la frontière et veut à tout prix prendre sa revanche de l'affaire du quiétisme, au décidé qu'à Bruxelles on n'aboutirait à rien. Les Flamands ne sont point expéditifs, ni assez habiles à tirer parti de ce qui leur tombe sous la main. Et le pauvre van Susteren, — « jeune homme fort ignorant, qui ne fait rien et qui ne saurait rien faire sans les jésuites, qui sont à l'archevêché depuis le matin jusqu'au soir [1], » — ne pourra ni comprendre, ni extraire, ni divulguer tout ce que recèle de monstruosités la correspondance de Quesnel, bien lue et bien employée. L'archevêque de Cambrai a autrement confiance dans l'art des théologiens de la cour, stylés et choisis par le P. de La Chaise. Aussi, le 4 juin, écrit-il à l'abbé de Langeron, son confident : « On trouvera apparemment bien des gens notés « dans leurs papiers, et il serait capital qu'on char- « geât des gens bien instruits et bien intentionnés, « d'un tel inventaire. Il faudrait, pour bien faire, y « poser un scellé et faire transporter le tout à Paris, « pour examiner les choses à fond. Je conçois, par « les choses que M. *Robert* (La Chétardie, curé de « Saint-Sulpice) m'a dites très souvent, que ces « gens-là avaient un commerce très vif avec les pre- « mières têtes de Paris, et qu'ils savaient beaucoup « de choses secrètes, mais de source. Il faudrait « interroger les domestiques et autres affidés de la « maison où ils ont été pris, pour savoir où sont tous « leurs papiers ; car des gens précautionnés et ac-

de la Romaine avec mépris. » *Abrégé de l'histoire de l'église*, par la sœur Bellavoine, t. VIII, 254.

1. *Relation de la délivrance du R. P. Quesnel.*

« coutumés à l'intrigue auront, selon toutes les ap-
« parences, mis dans quelque lieu écarté et de con-
« fiance les choses les plus capitales... Si on peut
« trouver des gens comme M. Boileau. M. Du Guet
« et le P. de La Tour, dans les papiers saisis à
« Bruxelles, il faut les écarter et ôter toute res-
« source de conseil à M. le cardinal de Noailles. »

Enfin, comme l'archevêque de Cambrai, ne peut se résigner à écrire une lettre, tant soit peu étendue, sans y glisser une parole mordante ou une allusion railleuse à l'adresse de Bossuet, voici les réflexions qu'il ajoute à propos du *Cas de conscience* toujours pendant, et que venait encore compliquer la mésaventure de Quesnel : « Vous ne me mandez rien m
« de la santé de M. de Meaux, ni de ses opinions, ni
« de son procédé, ni du parti qu'il prendra pour se
« déclarer par quelque acte public. Si on fait des
« mandements, il faudra bien qu'il parle, ou que son
« silence découvre son fond [1]. »

Sous chacun de ces mots, on sent une fièvre de jalousie, une soif de vengeance impuissante. Mais Fénelon aura beau renouveler les sommations indiscrètes et les menaces détournées, il n'amènera point Bossuet à dévier de la ligne de conduite qu'il s'était fixée et qu'il a scrupuleusement suivie, depuis l'ordonnance de 1696. C'est un gallicanisme résolu, inaccessible aux avances et aux caresses ultramontaines, très favorable à ce que la doctrine de Port-Royal contenait de piété, d'héroïsme et de vertu. Bossuet avait reconnu et admiré la hauteur morale des solitaires; il conservait pour Arnauld une inaltérable affection, respectait la science, la ferveur, l'abnégation de Quesnel, appréciait son livre des

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 574, lettre du 4 juin 1703 à l'abbé Langeron.

Réflexions morales. Déjà même n'avait-il pas pris la plume pour le justifier? Le *silence* où M. de Meaux s'enferme, à partir de 1702, est intentionnel et obstiné. On ne trouvera, dans sa correspondance, ni une lettre, ni une ligne dirigée contre Quesnel. En admettant qu'il n'acceptât point tel ou tel détail attentivement choisi dans un bagage gigantesque, issu d'une improvisation presque incessante, du moins il avait en singulière estime son talent, ses œuvres et sa personne. Jamais il n'eût attaqué un ennemi hors d'état de se défendre, à plus forte raison un ami malheureux, enfermé sans jugement dans les cachots de l'église. L'insistance de Fénelon n'était pas pour l'ébranler et devait le faire un peu sourire. Des rappels à l'orthodoxie, venant de l'homme même qui avait écrit les *Maximes des Saints*, protégé Molinos, couvert madame Guyon et patronné le P. La Combe, pouvaient-ils alarmer la foi et la conscience de M. de Meaux?

Cependant, sur un point essentiel, les réclamations de l'archevêque de Cambrai obtenaient satisfaction : les papiers jansénistes étaient retirés à l'incapable Susteren et transportés à Paris. Un second et très sévère dépouillement, entrepris avec le ferme propos de montrer un Quesnel *schismatique* et *hérétique*, aboutissait à un misérable échec. On découvrait de-ci, de-là un mot, parfois une phrase, qui pouvaient devenir à moitié suspects, à grand renfort de commentaires, mais rien qui fît corps, — ni un opuscule, ni un chapitre, ni même un passage, dont la divulgation fût un triomphe pour les molinistes et légitimât les illégalités commises. Un coup de massue avait été annoncé, dont les novateurs ne se relèveraient point ; or il ne s'agissait, en fin de compte, que de bavardages ecclésiastiques et de quelques

vivacités de style, dans une correspondance toute privée. Aussi Quesnel, dès qu'il aura recouvré la libre faculté d'écrire, lancera cette apostrophe et ce défi au P. de La Chaise : « Il y a plus de six mois « que vous publiez partout que vous avez entre les « mains les papiers les plus secrets des prétendus « jansénistes. Vous montrez une cassette, mais « vous ne l'ouvrez jamais[1]. » Et le P. de La Chaise, qui ne se soucie ni d'ouvrir la cassette ni de la rendre, demeure sourd, tantôt plongé dans ses dévotions, tantôt absorbé par ses graves fonctions de confesseur royal[2]. Il ne lui sourit pas d'entamer publiquement un colloque avec un réprouvé sous le coup de peines canoniques, d'autant que ce mécréant a bec et ongles, de l'esprit, de l'érudition, et manie fort lestement la plume. La lutte serait trop inégale.

1. *Lettre du R. P. Quesnel au R. P. de La Chaise*, p. 2. — Faut-il croire, avec bon nombre d'écrivains modernes, que madame de Maintenon « lisait tous les soirs à Louis XIV des cahiers de la correspondance du P. Quesnel » pour attiser sa haine contre les jansénistes ? Elle-même s'en est vantée, dans une lettre à madame de Caylus, du 5 avril 1717. (Séminaire de Versailles, *Lettres édifiantes de madame de Maintenon*, VII, 315.) *Cf.* abbé Migne, *Dictionnaire des hérésies*, II, 781 ; Sainte-Beuve, *Port-Royal*, V, 483 ; VI, 180. — Sans révoquer le fait en doute, on lui trouve un air apprêté de légende inventée après coup. Il y a en histoire, et particulièrement en histoire religieuse, des anecdotes tellement offertes à point, qu'on s'en défie instinctivement comme d'un piège.

2. Que sont devenus les papiers de Quesnel, en sortant des mains du P. de La Chaise ? On perd complètement leur trace, et nos recherches ont été vaines, aussi bien à Utrecht et à Amersfoort qu'à Paris dans les grands dépôts publics, à moins que deux recueils de *Correspondance* de Quesnel, catalogués à la bibliothèque de l'Arsenal sous les n°s 5781 et 5782, ne contiennent des bribes de cette volumineuse collection. Déjà, en 1761, on se préoccupait du sort de ces documents. Les jésuites, à la veille d'être expulsés, s'étaient efforcés de donner le change, en dénonçant la parti janséniste et en affirmant qu'on relèverait la preuve de ses conspirations antérieures, dans les papiers de Quesnel enfermés aux archives des affaires étrangères. Le duc de Choiseul ordonna de sérieuses investigations, et le chef du dépôt établit, par une note officielle du 19 septembre 1761, qu'aucune des pièces confisquées à Bruxelles, le 30 mai 1703, ne figurait dans nos archives diplomatiques. (Aff. étr. Mémoires et documents Rome, tome IX.)

Après avoir mis en jeu de si vastes moyens, de si gros personnages, et surexcité à haute dose la curiosité des plus indifférents, il ne restait donc qu'à faire amende honorable, à reconnaître les erreurs accumulées et à relaxer Quesnel. Une retraite de ce genre est toujours humiliante ; car la disproportion saute aux yeux entre l'énormité des efforts et la pauvreté du résultat. Un politique eût lâché prise, par lassitude et par sagesse. Un homme d'église devait se piquer au jeu, par orgueil et par profession d'infaillibilité. Avouer sa défaite, c'était déchoir et endurer une blessure d'amour-propre ; avouer son erreur, c'était ravaler le caractère du sacerdoce et déprécier lourdement un crédit, sitôt discuté, déjà disparu.

Les Pays-Bas avaient trois jansénistes sous les verrous. Ne fallait-il pas que Paris en possédât au moins un? Pouvait-on se laisser distancer par un archevêque de Malines? Au reste, en choisissant bien sa victime, il y avait chance de happer, cette fois, tout ou partie des documents si ardemment pourchassés. Le public ne s'enquerrait guère de leur provenance, pourvu qu'on lui offrît quelque régal inédit. Sinon, il était d'humeur à faire volte-face et à se déclarer en faveur de Quesnel. Depuis trop longtemps il se morfondait, en quête d'un scandale janséniste, dont on rebattait ses oreilles et dont on frustrait ses yeux. Il finirait par n'y plus croire.

Après maintes hésitations, c'est sur M. Vuillart que tomba la préférence du P. de La Chaise. Il avait d'abord été question de Rollin; mais cet excellent homme , fort ami de Port-Royal , jouissait d'une telle réputation d'honnêteté inoffensive, qu'il semblait difficile et presque ridicule d'échafauder un complot où il jouât le rôle de recéleur malfaisant. Sa situation au collège de Beauvais eût laissé suppo-

ser que les jésuites poursuivaient moins un devoir de conscience que la satisfaction d'une haine vivace. Cependant Rollin fut mandé chez M. d'Argenson, et une perquisition immédiate ordonnée à son domicile. Comme il avait oublié précisément sur sa table un papier de quelque conséquence, il s'avisa, nous dit son biographe, d'un *stratagème innocent*, ce qui signifie « un pieux mensonge » en style d'éloge académique : « Il pria l'exempt de bien vouloir lui laisser prendre les devants de quelques pas, parce que les écoliers étaient actuellement dans la cour en récréation, et que, s'ils le voyaient arriver avec un officier de la police, c'était de quoi faire un grand éclat, qui se répandrait en un instant dans tout Paris. L'exempt, conformément à ses ordres d'user de beaucoup de politesse, consentit à cette demande, et M. Rollin eut le temps de faire disparaître le papier qui l'inquiétait. Ainsi la visite de son appartement et de son cabinet ne le chargea point. La chose, néanmoins, fut sue dans le public et alarma plusieurs des parents qui lui avaient confié leurs enfants. En conséquence, le nombre de ses pensionnaires diminua de moitié dans le cours de l'année suivante [1]. »

N'osant point frapper Rollin, la colère des molinistes se rabattit sur Germain Vuillart. C'était « un lettré des plus lettrés, et un saint homme [2] ». Simple laïque, sans ambition, mais de grand sens et de parfait conseil, il avait servi longtemps de secrétaire à l'un des plus fervents auxiliaires de Port-Royal aux jours de sa prospérité, M. Le Roi, abbé de Haute-Fontaine. Dans une condition discrète et effacée, qui

1. Éloge par M. de Boze, dans les *Opuscules* de Rollin, t. I, p. 62.
2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, VI, 249.

convenait à la modestie naturelle de ses goûts autant qu'à l'humilité voulue de son cœur, M. Vuillart avait été chargé de missions importantes pour le salut du parti [1]. A mesure que le danger croissait et que les hommes d'énergie se faisaient rares, il avait consenti à s'employer davantage et devenait à Paris le correspondant le plus autorisé du P. Quesnel, après avoir été à ses débuts le mandataire officieux et comme l'intendant du grand Arnauld. Tous ceux que j'appellerais volontiers les jansénistes du dehors et les Port-Royalistes dans le monde, Racine, Boileau, Rollin, l'honoraient de leur affection. Mais sa fidélité, toujours active, sans être jamais bruyante, avait amassé contre lui de secrètes inimitiés, encore qu'il évitât de se mettre en évidence et se maintînt scrupuleusement dans l'ombre. Peu à peu, les exagérations de l'esprit de parti avaient transformé en un conspirateur ténébreux celui qui n'était qu'un loyal ami des vaincus, et les jésuites l'avaient pompeusement affublé du titre, disproportionné à son rôle, de *procureur général de l'ordre des jansénistes à Paris*. Ce grand mot, répété à pleine bouche et partout, devait servir d'épouvantail aux âmes candides et dévotes, légitimer une arrestation qui ne reposait sur rien autre. La dénomination était la preuve du crime, et le crime était l'origine de la dénomination. En un mot, ce qui est supposé est vrai. Voilà le triomphe de la casuistique appliquée aux choses humaines, comme base du droit des gens ainsi que du droit pénal.

Le 2 octobre 1703, M. Vuillart était incarcéré à la Bastille, pour avoir noué des intrigues avec les

1. Les archives de l'église d'Utrecht renferment trois énormess liasses de lettres inédites de M. Vuillart, adressées aux personnages les plus marquants du jansénisme.

novateurs des Pays-Bas. Il y demeura douze années entières, sans interrogatoire, sans confrontation, jeté au fond d'une cellule, où l'on voudrait oublier et surtout faire oublier son nom. S'il est nourri pendant un si long temps aux frais de l'État, c'est qu'on n'a ni l'audace de le supprimer, ni les moyens de l'amener en justice. Quoi qu'on fasse, quoi qu'on tente, sa volonté ne sera point brisée, non plus que sa raison. Mais, lorsqu'il sortira de cet horrible cauchemar, à soixante-seize ans révolus, sauvé par mademoiselle de Joncoux, qui obtient sa grâce du régent quinze jours après la mort de l'impitoyable Louis XIV, il sera trop tard. Sa vieillesse, usée dans l'obscurité et le froid des hautes murailles, n'est plus capable de supporter la liberté ni le plein air. Il s'éteint, dès la sixième semaine de son élargissement, le 23 octobre 1715[1], et suit juste d'un mois sa bienfaitrice, qui n'a pu résister à l'excès de son zèle, à toutes les fatigues endurées pour arracher de prison les victimes de l'intolérance. N'était-elle pas vouée à périr ainsi sur la brèche, l'alerte et pieuse fille, véritable ange de Port-Royal au déclin, disputeuse comme un docteur, mais passionnément charitable, et qui courait Paris, brouettée dans sa vinaigrette[2]? Sans doute les optimistes, qui ne sont point ennemis des gouvernements forts, diront que M. Vuillart est mort de joie et ne le plaindront qu'à demi. Nous sommes, il est vrai, dans un temps où il devient à la mode de parler plaisamment de la Bastille, de contester qu'elle ait jamais donné asile à des prisonniers d'État quelque peu dignes de pitié, et, sinon de

1. Le volume de Quesnel, *Vains efforts des jésuites*, contient (p. 82) une curieuse lettre sur la mort de M. Vuillart.

2. On appelait alors vinaigrette une brouette ou chaise à deux roues, traînée par un homme.

nier dès maintenant son existence, à tout le moins de déclarer doctement et de vouloir persuader à nos neveux que les lettres de cachet avaient du bon, pour les familles et pour le prince. De si grands esprits doivent s'estimer fort heureux de n'avoir point vécu au glorieux siècle de Louis XIV, et de n'avoir été ni coupables, ni simplement suspects de jansénisme[1].

Le même jour que M. Vuillart, un bénédictin de Saint-Maur, dom Jean Thiroux, prieur à Meulan, était emprisonné. Deux mois auparavant, le 6 août 1703, un autre bénédictin de Sainte-Vanne, dom Thierry de Viaixne, — que l'on avait cherché à compromettre dans l'affaire du *Problème*, — était envoyé au donjon de Vincennes. Chez l'un et chez l'autre, la police procédait avec méthode à la saisie et à l'enlèvement de tous les papiers, quels qu'ils fussent. Et ce n'était point au hasard que l'on frappait l'ordre de Saint-Benoît en la personne de deux hommes également considérables dans leurs communautés. La cour voulait témoigner qu'elle ne menaçait pas seulement des exilés comme Quesnel et Gerberon, des laïques comme M. Vuillart, mais bien tous ceux, au sein de l'Église de France, qui sembleraient associés

1. Sainte-Beuve (*Port-Royal*, VI, 250) a fait justice de ces actes d'arbitraire scandaleux, concertés et accomplis sous couleur de raison d'Etat : « On ressent une indignation profonde de ces iniquités qui flétrirent la fin d'un grand règne, et l'on conçoit une horreur nouvelle pour les hypocrites ou les fanatiques qui les conseillèrent. Je ne crains pas de dire que l'embastillement de M. Vuilllart est un des crimes moraux qui signalèrent l'influence triomphante des Tartufes sur la conscience de Louis XIV. » — A qui voudrait approfondir le détail de ces incarcérations, les archives de la Bastille, déposées à la bibliothèque de l'Arsenal et dont M. Ravaisson a déjà publié quelques fragments, offrent des matériaux inépuisables. Par malheur, ces documents, qui forment près de trois mille liasses, ne sont pas encore catalogués, et les recherches s'y effectuent à tâtons. Un archiviste érudit, M. Frantz Funck-Brentano travaille actuellement à porter la lumière dans ce chaos.

à la diffusion des doctrines nouvelles. La congrégation des bénédictins avait reçu les premiers coups, parce que dès longtemps elle manifestait ses sympathies pour la morale des *Provinciales*, la pédagogie de Port-Royal et la théologie d'Arnauld. Enfin, en arrêtant deux réguliers, convaincus d'entretenir une correspondance étendue et soupçonnés d'être en relations avec les gens des Pays-Bas, il subsistait toujours cet espoir, mal déguisé, de surprendre le trésor des mystères jansénistes, qui voltigeait ainsi qu'un fantôme devant les yeux du P. de La Chaise, et qui, par cinq fois, — chez Quesnel et Gerberon, chez les deux moines français et chez M. Vuillart, — s'évaporait en fumée, ne laissant pour tout butin que des résidus dérisoires.

A Bruxelles même, où les jésuites tenaient la meilleure de leurs prises, elle allait leur glisser entre les doigts. De nombreux amis de Quesnel multipliaient les efforts, ceux-ci pour provoquer sa mise en liberté, ceux-là pour faciliter son évasion. Et leurs sympathies trouvaient un écho jusque dans l'épiscopat français. L'évêque de Senez s'intéressa à cette grande infortune, comme s'il pressentait de loin sous quels complots molinistes et quelles subtilités de procédure lui-même devait un jour succomber : « L'a-t-on cité ? écrira-t-il à Noailles. L'a-t-on voulu ouïr ? Lui a-t-on donné des avocats pour le défendre, comme le concile de Trente en donna aux luthériens et aux calvinistes ? Le livre des *Réflexions morales* blesse les jésuites : cela suffit. Il faut dès lors qu'il soit farci d'erreurs, quoique tout le royaume n'y en ait point vu pendant trente ans... C'est un innocent qu'ils veulent lapider et rendre hérétique, pour avoir dit trop de vérités [1]. »

1. *Lettres* de Jean Soanen, t. I, pp. 71 et 95.

Van Susteren se faisait fort d'amener Quesnel à composition et de lui arracher, par violence ou par ruse, les aveux nécessaires : car il s'agissait moins de le condamner que de l'amoindrir dans l'opinion de ses partisans. De la sorte, il comptait réparer l'échec que lui avait valu l'infructueux dépouillement des manuscrits. Afin de dompter la résistance du prisonnier, sa force morale en même temps que son énergie physique, — car ce septuagénaire avait une volonté intraitable dans un corps assez débile, — on ne lui ménageait aucun des supplices de l'emprisonnement. Il semblait, au contraire, que tout fût mis en œuvre pour lui rendre cette existence insoutenable et le réduire, soit par la maladie, soit par la détresse de l'âme, soit même par un mortel désœuvrement. A cet effet, toute conversation lui était interdite, tout moyen d'écrire refusé. Il réussit néanmoins, dès les premiers jours, à détacher du plomb des vitres de sa chambre et à tracer péniblement ces quelques lignes : « Ne soyez pas en peine de moi, je suis logé de bel air sur la cour des écuries. Une fenêtre regarde sur le jardin d'une hôtellerie ou auberge, qui est entre l'archevêché et les dominicains. Voilà tout ce que je puis vous dire, n'ayant ni plume ni papier. Tout à vous [1]. » Est-il exact que ce billet ait été découvert par le geôlier dans un coin des draps, et qu'il portât la suscription : « Pour M. Ernest, chanoine de Sainte-Gudule [2] ? »

1. *Mémoires chronologiques et dogmatiques* de d'Avrigny, II, 317.
2. Une des lettres du P. Quesnel pendant sa captivité contient ce passage : « Voilà un billet écrit sur de la toile que j'avais mise dans le collet du pourpoint. On peut se servir ou de toile ou d'une membrane fine qui ne fasse point de bruit, et la mettre dans le collet de la chemise qu'on m'envoie tous les samedis, avec une aiguille et du fil blanc et de la soie noire pour recoudre. C'est en cas qu'on ait besoin d'écrire que je propose cela. » 15 juillet 1703. Archives d'Amersfoort.

Admettons la véracité du fait, et ne chicanons pas les molinistes sur une trouvaille qui les transporte de joie [1]. Le prétexte, au surplus, leur parut excellent pour redoubler de rigueur et exercer une surveillance, ou plutôt une tracasserie de tous les instants.

Quesnel nous a laissé de sa cellule une peinture qui vaut d'être relatée, car elle jette un jour fâcheux et vrai sur le régime pénitentiaire dans les prisons d'église. Or, la justice ecclésiastique a toujours légitimé son existence, en droit, par des nécessités canoniques, en fait, par la supériorité de sa répression toute paternelle. En voici un spécimen, malheureusement bien défectueux :

« Le lieu était très malsain, le soleil n'y entre « jamais, et, comme il est très humide et qu'il n'y a « point de cheminée pour pouvoir se sécher un peu, « un homme de soixante-dix ans n'y eût pu demeurer « en hiver, sans danger d'y devenir paralytique ou « même d'y finir ses jours. Le principal mur fait « partie d'une ancienne muraille de la ville. Il est si « pourri qu'il y croît une espèce de petits champi- « gnons fort vilains, qui sortent quelquefois du mur, « trente, quarante ou cinquante à la fois. L'honnê- « teté m'empêche de marquer une autre source de « l'infection du lieu. Il y a au nord une fenêtre bien « barrée, par où j'aurais pu respirer un meilleur air, « mais elle fut condamnée par les soins du sieur van « Susteren qui, pour ces sortes de choses, ne cède « en vigilance ni aux geôliers des prisons, ni aux « comites des galères... Une des plus grandes incom- « modités était la peine que j'avais à trouver le « temps de prendre du repos durant la nuit. Car pour « le jour, outre que je n'y suis pas accoutumé, le

1. *Motif de droit*, p. 79.

« bruit de la cour des écuries, sur laquelle la chambre « est située, celui des chevaux, des valets qui s'y « trouvaient souvent et d'une espèce de corps de « garde qui était à la porte de ma prison, et composé « de six valets ou domestiques qui étaient dans un « mouvement continuel, ne me permettaient pas de « prendre du sommeil. Ce bruit durait environ jusqu'à « onze heures du soir, et à trois heures et demie du « matin les cloches du voisinage, qui étaient, pour « ainsi dire, à mes oreilles, me réveillaient de ma- « nière à ne me pouvoir rendormir [1]. »

Cependant, un des frères du prisonnier, Guillaume Quesnel, supérieur de l'Oratoire d'Orléans, était accouru à Bruxelles, le 1er juillet. Il y avait été devancé par M. Anselme de Brigode, qui venait également intercéder pour son frère. Tous deux se présentèrent à l'archevêché, sans décliner leurs noms, et comme de simples ecclésiastiques français. Le prélat, qui avait fait préparer des sièges pour les recevoir, les laissa debout, dès qu'il connut l'objet de leur visite, et les accueillit fort mal. Il leur refusa même de transmettre aux détenus deux lettres décachetées. Guillaume Quesnel se plaignant de cette mise au secret, qu'on n'appliquait ni aux assassins ni aux pires criminels : « Ils n'ont commis, interrompit l'archevêque, ni assassinat ni meurtre, mais ce sont des gens qui se sont mêlés de choses qui ne les regar-

1. *Relation de la délivrance du R. P. Quesnel.*—La *Gazette de Hollande*, du 16 juillet 1703, contenait la nouvelle suivante : « On prétend qu'on a trouvé, dans les papiers du P. Quesnel et du P. Gerberon, divers écrits qui découvrent leurs relations avec ceux que l'on nomme jansénistes et que l'on dit n'être pas de l'opinion de l'infaillibilité du pape, qui semble à présent prévaloir en France depuis l'affaire du *Cas de conscience*. L'archevêque de Malines a envoyé quelques-uns de ces écrits au pape et aux deux rois. Cependant ceux qui défendent la cause de ces prisonniers soutiennent qu'ils ne pourront jamais être convaincus d'avoir rien fait, ni contre la loi, ni contre le temple, ni contre César. »

daient pas. Ils ont écrit contre l'église et contre l'état. » Enfin, comme on le pressait de les faire passer en justice, il ne voulut point en prendre l'engagement avant que tous leurs papiers eussent été lus, ce qui pouvait employer une année entière. Devant cette méchante défaite, désespérant d'avoir jamais gain de cause auprès de l'autorité ecclésiastique, ils introduisirent une requête au conseil souverain de Brabant, avec le concours d'un avocat de Paris, M. Brunet, qui les avait accompagnés. Mais le gouverneur des Flandres ne se souciait guère de soulever un conflit d'attributions avec l'archevêque de Malines. L'internonce se déroba pareillement, en alléguant ce singulier prétexte, « que, si l'affaire était arrivée il y a trois ans, on s'en serait tiré aisément, parce qu'on était alors fort satisfait à Rome du P. Quesnel, mais que depuis ce temps-là on avait eu quelque sujet de mécontentement. » En réalité, il ne fallait rien attendre des voies régulières, ni de l'intervention des tribunaux, et le salut ne pouvait venir que d'un plan d'évasion habilement concerté.

Guillaume Quesnel répugnait à ce procédé, qui sentait le complot. Il dut s'y résigner, devant les instances d'amis nombreux et impatients, résolus, s'il était nécessaire, à agir en dehors de lui. Mais il n'avait nulle confiance dans le succès de cette tentative hasardeuse, et ne s'y associait qu'afin de contenir des excès de zèle compromettants. Quelques enthousiastes organisèrent ainsi un projet d'enlèvement compliqué et fort audacieux. L'exécution en était livrée à deux hommes d'un dénûment notoire et d'une noblesse douteuse, un certain marquis d'Aremberg et un comte de Salazar. Quesnel lui-même sera contraint d'avouer que ses sauveurs n'avaient pas les

antécédents les plus nets, ni la meilleure réputation. En revanche, ils apportèrent à l'accomplissement de leur dessein un héroïsme, un mépris du danger, un désintéressement, qu'on eût difficilement rencontrés chez de plus parfaits gentilshommes. D'Aremberg, chevalier de fortune, sorti presque aveugle de l'armée à la suite de la bataille de Nerwinde, devait à l'un des frères du P. Quesnel d'avoir été sauvé, ainsi que sa femme et ses enfants, de la plus affreuse misère [1]. Or, il ne possédait d'autre moyen, pour s'acquitter envers ce bienfaiteur, que de dévouer sa vie à l'œuvre de délivrance. On était arrivé, grâce à une blanchisseuse qui avait l'accès de la maison, d'abord à connaître exactement dans quelle cellule se trouvait le détenu, puis à recevoir de lui trois ou quatre billets fort courts, tracés à grand'peine. Dès lors, d'Aremberg et dom Livio Salazar savaient sur quel point diriger leurs efforts [2]. La lucarne du cachot, ouverte dans une muraille épaisse, était garnie de barreaux trop profondément scellés pour qu'il y eût chance de les ébranler. Par contre, elle donnait directement sur un estaminet, où Salazar eut le bon esprit de louer une chambre « de douze florins par mois », sous le nom de marquis de Monténégro. Entre ce cabaret et le bâtiment de l'archevêché, s'étendait une ruelle obscure qui aboutissait à un grenier à foin et à une

1. « En allant voir un jour d'autres pauvres, Guillaume Quesnel l'avait trouvé logé dans un galetas du faubourg Saint-Antoine, avec une femme bien faite et dans la dernière désolation, et deux enfants, un garçon et une fille, presque nus, n'ayant qu'une paillasse et manquant de tout. Touché d'une si grande pauvreté, il avait pris soin pendant longtemps de cette famille, il lui avait fait lui-même et lui avait procuré par d'autres des aumônes abondantes. » *Histoire du Cas de conscience*, t. IV, p. 97.

2. La plupart des détails, ignorés jusqu'ici, de cette évasion sont extraits de la *Relation de la délivrance du R. P. Quesnel*, écrite par M. Bellissime. C'est le pseudonyme de l'avocat Brunet, qui avait suivi Guillaume Quesnel à Bruxelles et qui l'assista devant le conseil de Brabant.

écurie. « De sorte (raconte l'un des acteurs de cette courageuse entreprise) que, montant avec une échelle sur la pointe de la petite ruelle, l'on pouvait atteindre de la main à la fenêtre du P. Quesnel [1]. » Leur intention était de percer dans le mur, à la faveur de la nuit, une brèche assez large pour qu'un homme y passât. Mais, avant de s'attaquer à cet énorme bloc de pierres, encore fallait-il être sûr de travailler utilement et d'arriver à l'endroit propice. Or, le temps pressait. Depuis le 15 août, il n'était plus possible de correspondre par l'entremise de la blanchisseuse, dont les allées et venues avaient paru suspectes ; et la disposition des lieux ne permettait malheureusement pas de transmettre des nouvelles, comme à M. de Brigode, par de « grosses lettres de papier qu'on arborait à une fenêtre située vis-à-vis, quoique un peu éloignée ». On eut alors recours à une ingénieuse combinaison, pour se bien assurer du logement du prisonnier. Guillaume Quesnel consentit à revêtir un costume d'emprunt, — manteau d'écarlate, perruque, chapeau, épée, — et, dans cet équipage, à se rendre au cabaret, en prenant le titre de chevalier du Plessis. Dom Livio et le marquis d'Aremberg l'attendaient. Tous trois allèrent se mettre à table, sous un berceau, devant la fenêtre présumée du P. Quesnel.

Restait à lui faire entendre qu'ils étaient là et à choisir entre plusieurs moyens, les uns infructueux, les autres téméraires, celui qui pouvait attirer son attention, sans donner l'éveil aux gardiens. Rien n'était plus difficile, eu égard à ses habitudes méditatives et à la vie tout intérieure qu'il menait. Au

1. *Histoire de la sortie du P. Quesnel des prisons de l'archevêché de Malines*, 1718, p. 23. Ce récit est une apologie de d'Aremberg et de Salazar, dont certains amis de Quesnel avaient parlé avec trop de dédain.

lieu d'imaginer des distractions futiles, de regarder sans cesse au dehors et d'écouter le moindre bruit, comme la plupart des détenus ordinaires, il employait sa journée à psalmodier des hymnes et des psaumes, ou à se promener dans sa cellule, en lisant les Écritures. — Dom Livio avait entonné une chanson italienne sans qu'il prêtât l'oreille, et déjà ceux d'en bas craignaient de ne pas réussir à piquer sa curiosité, lorsque le chevalier du Plessis eut l'inspiration de reprendre un vieil air qui avait bercé leur enfance. Était-ce l'effet de la voix, du rythme ou des paroles ? Le résultat fut immédiat. Quesnel passa un moment la tête entre les barreaux, comme pour dire : « C'est ici que je suis. »

Ce point gagné, et non le moins considérable, il fallait encore surmonter mille obstacles : les palefreniers des écuries voisines se couchaient fort tard, les chiens aboyaient à tout venant. La nuit suivante, d'Aremberg voulut échanger quelques mots avec le P. Quesnel. Dom Livio, à peine âgé de vingt-cinq ans et fort agile, devait tenter l'escalade. A l'aide de cordes, il descendit sans bruit par la croisée de sa chambre, appliqua une échelle le long de la haute muraille et, grimpé sur le dernier échelon, put frapper à la lucarne. Durant un quart d'heure, il multiplia les appels, mais en vain. Quesnel apparemment était endormi, et il ne l'aurait éveillé qu'au péril de mettre en émoi les valets et les chiens d'alentour. D'ailleurs, comme il se cramponnait à la toiture, un mouvement imprudent faillit tout perdre : une tuile tomba dans la ruelle avec fracas. Il eut juste le temps d'enlever son échelle et de regagner son lit, tandis que les domestiques se levaient, lourds de sommeil, et juraient en allumant leurs falots.

Le lendemain, d'Aremberg et Salazar choisirent dans le mur mitoyen du grenier et marquèrent avec un couteau l'endroit où ils entreprendraient leur forage, pour aboutir à la chambre du P. Quesnel. Ils résolurent d'aller de l'avant, quoiqu'ils eussent reçu un billet du prisonnier qui, informé de leur projet, les suppliait d'y renoncer : « Je ne saurais, écrivait-il, entrer dans un tel dessein d'enlèvement, de brisement de barreaux, de murs, etc. Il en naîtrait de grandes affaires, des procès criminels contre les gens. Dieu a d'autres moyens pour me tirer des mains de mes adversaires, s'il le veut. Ces voies déshonoreraient la vérité [1]. » Par bonheur, les deux braves aventuriers, qui s'occupaient du salut de Quesnel, avaient une piété plus tiède et une humeur moins scrupuleuse. Ils se méfiaient des *moyens de Dieu* laissés à eux-mêmes, et ne croyaient pas inutile d'y joindre les voies humaines et quelque secours de leur façon. D'Aremberg se procura les instruments nécessaires, en persuadant à un maçon qu'il s'agissait de mettre le feu à un magasin de foin des ennemis. Cela fait, avec l'aide d'un couvreur que lui indiqua certain notaire fort mal famé à Bruxelles, dom Livio entama sa besogne, à la lumière d'une lanterne sourde, « le mardi soir, onzième de septembre ». Le mur, bâti de briques et de pierres de taille rangées en échiquier, offrait une résistance imprévue. Pour comble de gène, Quesnel, debout au premier bruit, les conjurait d'abandonner une tâche où ils risquaient d'être surpris et de perdre la liberté. Comme ils s'obstinaient, le pieux vieillard ne se défendit plus, enclin par nature à ce fatalisme qui est au fond

1. *Histoire du Cas de conscience*, t. IV, p. 96; *Idée générale du libelle*, p. XI. — La lettre originale se trouve à la Bibliothèque nationale (ms. 19735). Il en existe une copie aux archives d'Amersfoort

de la doctrine de la grâce et qui porte aux suprêmes limites l'intervention de Dieu, ainsi que la touchante résignation du prédestiné. Tombant à genoux, il pria la nuit entière, tandis que la brèche se creusait lentement et que, dans les desseins d'en haut, se préparait sa délivrance toute proche ou sa claustration impitoyable. Et, durant ces longues heures, une supplication sortait de ses lèvres, qui, sans nul doute, était la paraphrase de la veillée dernière au jardin des Oliviers : « Seigneur, que votre volonté soit faite, et non la mienne ! »

Au petit jour, les cinq trous étaient percés, mais il restait encore pour une heure et demie de besogne, que la prudence conseillait d'ajourner au lendemain. A l'intérieur de la chambre, ces ouvertures béantes se trouvaient cachées par le lit de Quesnel et par son manteau, qu'il avait coutume de disposer en forme de rideau. De l'autre côté, dans le grenier, les ouvriers masquèrent l'orifice, en déplaçant quelques bottes de paille. Il s'en fallut de peu, toutefois, qu'on ne s'arrêtât en si bon chemin. A la veille de « fondre la cloche », d'Aremberg avait exhorté Guillaume Quesnel à prendre la route de France. En effet, quelle que fût l'issue de l'entreprise, les jésuites n'auraient pas manqué de le faire saisir, comme complice de l'évasion, réussie ou avortée. Soit qu'il cédât à cet avis, soit qu'il eût perdu tout espoir, le père supérieur quitta Bruxelles, dans les premiers jours de septembre. Il avait laissé ses instructions à M. de Brigode et à l'avocat Brunet, en les chargeant, si par aventure le prisonnier était délivré, de payer les sommes promises : quarante pistoles à dom Livio, cinq au notaire, autant au couvreur.

Guillaume parti, ses deux représentants n'accordèrent aucune créance aux récits du marquis d'Arem-

berg et de ses hommes. Ils y voyaient une mystification, destinée à berner les vrais amis de Quesnel et à leur extorquer quelque argent. Le lendemain même que les cinq trous eurent été forés, ils refusèrent les trois pièces de trente sols que dom Livio réclamait, « pour faire boire ceux qui étaient du complot. » Tout au plus consentaient-ils à en remettre une seule, et pour la dernière fois. Les deux gentilshommes se révoltèrent et sortirent, exaspérés ; puis, sans se laisser rebuter par cet affront, ils allèrent emprunter chez une marchande voisine les quatre-vingt-dix sols qui leur étaient indispensables.

L'incrédulité de M. de Brigode allait à ce point qu'il voulait, dès l'instant, rendre à son banquier les cinq cents florins mis en réserve pour régler les frais éventuels de l'évasion. M. Brunet eut la sagesse de l'en détourner. Au demeurant, ils étaient en droit de s'étonner, si une telle brèche était ouverte au mur de la prison, qu'on ne leur apportât ni un billet, ni un objet, aucun signe de vie, de la part du P. Quesnel. Celui-ci avait, effectivement, une lettre toute prête ; mais, dans son anxiété et l'élan de ses prières, il n'eut pas la présence d'esprit de la remettre aux artisans de sa délivrance.

Dans la nuit du 12 au 13, MM. de Brigode et Brunet dormaient à poings fermés, alors que le marquir d'Aremberg achevait son ouvrage. Quelle ne fut pas leur surprise, — et aussi leur honte, — lorsqu'on vint les avertir, à trois heures du matin, que leur ami était en sûreté chez le curé de Sainte-Catherine ! Levés en grande hâte, ils coururent porter le tribut de leur joie au P. Quesnel, celui de leurs remords aux deux hommes qu'ils avaient injustement suspectés et qui venaient de se conduire avec tant d'éclat.

Grâce à leur insouciance, aucune mesure n'était

prise, ni aucune voiture commandée, pour fuir de Bruxelles, dès l'aube. C'est précisément à ce concours de maladresse que Quesnel dut de n'être pas rejoint, sur les grandes routes, par la maréchaussée des Pays-Bas. Tellement, en cette aventure, tout déconcertait les prévisions! Brunet et Brigode avaient peine à en croire leurs yeux et leurs oreilles, à ne point crier au miracle, quand on leur contait les détails de cet invraisemblable enlèvement : — A onze heures, on avait attaqué le noyau de la brèche; un peu après minuit, le P. Quesnel pouvait glisser la tête, mais non pas les épaules. Si maigre et si petit qu'il fût, l'ouverture était trop étroite. On l'élargit encore, et tout obstacle paraissait écarté, lorsque l'hôtesse, occupée à soigner son mari malade, entendit un bruit inusité et s'approcha de l'écurie. Dom Livio ne perdit pas son sang-froid. Le pistolet au poing, il marcha vers cette femme et lui enjoignit de regagner sa chambre, sans souffler mot de ce qu'elle avait vu. Elle obéit. Mais le couvreur, à son tour, voulait se dérober; il fallut le retenir de force. Quelques derniers coups de pic facilitèrent le passage à travers ce mur de trois pieds et demi. Le P. Quesnel dut se mettre en chemise et en caleçon; il tendit d'abord son chapeau, sa casaque, son habit et une des parties de son bréviaire, laissa sa robe de chambre derrière lui et sortit enfin, les bras le long du corps, tiré aux épaules par Salazar et son compagnon. Ceux-ci l'habillèrent, tant bien que mal, et le portèrent jusqu'à la rue, en fracturant la porte de la petite allée. De là, ils le conduisirent à un cabaret du voisinage, où logeait M. d'Aremberg. Mais telles étaient la surprise et l'inquiétude du vieillard, aux mains de ces inconnus qui l'arrachaient à sa prison, qu'à peine semblait-il sentir le prix de

sa liberté. Le calme et le contentement lui revinrent, en pénétrant chez le curé de Sainte-Catherine. Dès que M. de Brigode eut apporté les fonds qu'il détenait à cet usage, la somme convenue fut répartie entre les auteurs ou les complices de l'évasion. « Tous, déclare M. Brunet, gardèrent un secret inviolable, quoique ce fussent des misérables et des fripons. » En réalité, ce qui avait déterminé d'Aremberg et Salazar, sinon le notaire et les coopérateurs par lui fournis, c'était bien moins l'appât du gain qu'une double sympathie pour la famille de Quesnel et pour sa cruelle situation de prisonnier d'église.

Cette intervention presque miraculeuse se produisait à point nommé. Le surlendemain, il eût été transféré dans un cachot véritablement inaccessible. Et si, dans les deux nuits du 12 et du 13 septembre, il y eut quelque infraction aux mesures rigoureuses prescrites aux geôliers; si, par exemple, les valets, las de veiller et de troubler le sommeil de celui qu'ils gardaient, s'allèrent coucher paisiblement et ne laissèrent aucun chien en sentinelle dans le corridor, c'est à l'absence de l'official que ce relâchement de surveillance doit s'imputer. Van Susteren, en effet, s'était rendu à Malines, persuadé que le triple départ de Guillaume Quesnel, d'Ernest Ruth d'Ans, chanoine de Sainte-Gudule, et du curé de Sainte-Catherine, celui-là pour la France, ceux-ci à la campagne, devait lui laisser pleine sécurité. Or, c'est au moment où tous les plans d'évasion semblaient abandonnés et impraticables, que le plus audacieux réussissait contre toute vraisemblance. Aussi bien Quesnel, déjà « jaune et défait », eût été incapable de supporter la prolongation de ce régime et de passer l'hiver entre de vieux murs moisis d'humidité.

Restait à ne point compromettre un succès si merveilleusement obtenu et à dérouter les recherches de la police flamande. Alors commence une fuite, d'asile en asile, à travers Bruxelles. Nous en avons toutes les péripéties, bizarres et même plaisantes, dans la *Relation* de M. Bellissime. Les amis de Quesnel, dès l'abord, jugèrent imprudent qu'il demeurât au presbytère de Sainte-Catherine et l'obligèrent à se retirer chez un bourgeois, dévoué à la cause janséniste. Bien leur en prit. Le jour de l'évasion, — 13 septembre, — le porte-clefs était venu, à une heure et demie, selon la coutume, servir le déjeuner du prisonnier. Quelle ne fut pas sa stupéfaction, en apercevant cette brèche et en trouvant la cellule vide ! Sur-le-champ, le gouverneur de la place donna l'ordre de fermer les portes, et la rumeur se répandit dans la ville, soulevant les commentaires les plus opposés. L'un des derniers instruits fut l'archevêque. Pour le préparer à cette désolante nouvelle, la lui rendre moins intolérable et calmer le premier émoi de sa colère, ne fallait-il pas appeler son confesseur, le P. Maes, jésuite ? Malgré cette précaution, le prélat fut saisi d'un accès de rage, de tremblement nerveux et de grincement de dents, à tel point qu'autour de lui on redoutait l'apoplexie. Il passa ainsi près d'une heure à écumer, et la première parole qu'il prononça fut : « Que dira le roi de France? » Si même nous en croyons M. d'Arcé, secrétaire du conseil royal, il s'abandonna jusqu'à s'écrier qu'il reprendrait le P. Quesnel à tout prix et le condamnerait aux galères. Cependant, d'innombrables perquisitions fouillaient à Bruxelles toutes les maisons suspectes ; les ponts-levis restaient fermés deux jours entiers et ne s'ouvrirent que devant les plaintes

les murmures et les quolibets de la population.

Dans l'intervalle, celui qu'on cherchait avait quitté la demeure du bourgeois pour celle d'une veuve, proche l'église Sainte-Catherine. Cette courte, mais périlleuse sortie, dans un des quartiers les mieux surveillés, s'effectua, vers dix heures du soir, par un temps pluvieux et sombre. Quesnel, habillé en ecclésiastique, était précédé et suivi de deux amis. En traversant le quai ou, comme on dit là-bas, le rivage, ils eurent une vive alerte. Un sergent de police avait été aposté, pour frapper du pied bruyamment chaque fois qu'un passant tournait le coin de la rue, et pour courir sus à quiconque s'enfuirait. Mais les trois hommes continuèrent lentement leur marche et passèrent à quelques toises du sergent, sans être remarqués.

Quesnel demeura chez cette veuve une semaine entière, à l'abri du danger. Le 20 septembre, un scrupule délicat, digne d'une âme élevée à la pure école de Port-Royal, le détermina à déloger. Le curé de Sainte-Catherine connaissait sa retraite. Or, tous les jours, ce prêtre pouvait être appelé à l'archevêché et interrogé, comme déjà l'avaient été MM. de Brigode et Ruth d'Ans. Il s'agissait de lui épargner le supplice d'un mensonge. Sur la foi d'un billet anonyme, Quesnel et son compagnon se préparèrent à suivre une personne inconnue, qui viendrait les prendre et les conduirait à un autre gîte, ignoré cette fois du curé de Sainte-Catherine. Les circonstances mystérieuses de cette nouvelle odyssée valent d'être relatées, d'après le texte même de M. Bellissime :

« On nous marquait, entre autres choses, de nous « déguiser en femmes. Un tel déguisement fit un peu « de peine au P. Quesnel. Cette bonne dame et ses « filles nous aidèrent à attacher une jupe sur nos

« habits et nous accommodèrent la faille, qui est « une espèce de voile en usage dans ce pays-là et qui « est fort commode pour se déguiser, car il couvre « toute la tête et descend jusqu'à la ceinture. Nous « avions besoin d'un semblable habillement, car il y « avait quinze jours qu'on n'avait fait la barbe au P. « Quesnel, et il y en avait plus de huit qu'on ne me « l'avait faite. Nous sortîmes en cet équipage, le « P. Quesnel portant sous son bras et sous sa faille « un petit paquet de linge, et nous allâmes au cime- « tière de la paroisse de Sainte-Catherine. Nous nous « y mîmes à genoux devant une petite chapelle, qui « est à gauche en entrant. Il vint, un moment après, « une femme habillée de la même manière que nous, « se mettre à genoux auprès de nous, qui nous dit, « suivant le mot du guet, qu'on nous avait donné : « « Êtes-vous Catherine? » Nous répondîmes qu'oui, « et, sans plus parler, nous la suivîmes. Elle mar- « chait seule, la première, le P. Quesnel au milieu, « et moi le dernier, à dix ou douze pas les uns des « autres. Quand nous fûmes au bout du rivage, je « vois une espèce de sentinelle, l'épée au côté, qui « regardait attentivement toutes les personnes qui « passaient, et qui se mit derrière le P. Quesnel et « le suivit douze ou quinze pas : ce qui me causa « beaucoup d'inquiétude. Mais, heureusement, il « s'arrêta et revint un peu sur ses pas. Quand j'eus « passé, il fit la même chose à mon égard et me « suivit aussi un peu de temps. Mais enfin il nous « quitta, et nous arrivâmes chez un bon bourgeois « dont la femme nous prenait au commencement « pour des duellistes, qui se cachaient pour éviter de « tomber entre les mains de la justice. »

Ce ne devait pas être le terme de leurs promenades errantes à travers Bruxelles. Le 28 septembre,

ils eurent encore à changer de logement. La veille au soir, la maison du pasteur de Sainte-Catherine avait été investie par ordre de l'archevêque. Le curé était absent, mais on emprisonna son vicaire, M. Verschuren, et du même coup le notaire et l'artisan qui avaient participé au complot. Quant au marquis d'Aremberg et à dom Livio Salazar, ils avaient pu gagner la frontière.

Accomplies avec fracas, ces arrestations contraignirent le fugitif à chercher un autre asile. Une fille dévote offrit sa maison, et, pour la seconde fois, le P. Quesnel dut revêtir la jupe et la faille. Mais le travestissement était de beaucoup meilleur, « un bon ecclésiastique étant venu le raser deux ou trois jours auparavant. » Aussi, quand ils arrivèrent à leur nouveau logis, l'hôtesse y fut trompée, tout comme les gens de la police. « Elle me demanda, — dit M. Bellissime, — où était mon compagnon (qui était présent avec sa faille, mais qui, ayant la barbe faite, était pris pour une vieille servante). Cela nous fit un peu rire. » — Ne semble-t-il pas que ce sont là des détails tirés, non de l'histoire d'un des graves personnages du jansénisme, mais de quelque équipée du temps de la Fronde, et que l'on eût souhaitée traduite en rimes par la verve d'un Scarron ?

Une cinquième étape fut la dernière. Il devenait impossible de courir ainsi de gîte en gîte. L'épouvante régnait à Bruxelles, devant les menaces de l'archevêque, et les plus courageux commençaient de s'intimider. A deux reprises, Ernest Ruth d'Ans avait été amené à l'officialité et sommé de répondre, sous la foi du serment, aux six questions suivantes :

1° Si le P. Quesnel ne s'était pas retiré chez lui, la nuit de son évasion ;

2° S'il ne lui avait pas parlé depuis cette évasion ;

3° S'il ne savait pas où il pourrait être ;

4° S'il ne connaissait point dom Salazar ;

5° S'il n'avait pas eu part à la confection du trou ;

6° Si, depuis trois ou quatre semaines, il n'avait pas été dans le cabaret de la *Terre de promission* [1].

Ruth d'Ans avait la bonne fortune de pouvoir répondre négativement sur tous les points ; mais ses déclarations ne suffirent pas à l'official, qui le confronta avec la cabaretière. Elle affirma ne pas le connaître, et, de fait, il n'avait jamais été chez elle.

Tant de périls accumulés et comme les mailles d'un réseau d'espionnage, qui semblaient se rétrécir et envelopper les uns après les autres tous les jansénistes de marque, déterminèrent les amis de Quesnel à un acte d'audace qui devait le sauver définitivement ou les compromettre sans retour. La tentative réussit. Un passe-port des états généraux de Hollande fut mis à la disposition du P. Quesnel, qui, sous un nom d'emprunt et un costume de gentilhomme, — habit gris de fer doublé de rouge, avec boutons de vermeil et perruque nouée, — sortit de Bruxelles, le 2 octobre. Sur son trajet, à Wabres, à Gembloux, à Namur, puis en descendant la Meuse, il eut à surmonter maintes traverses. N'ayant de papiers en règle ni pour l'Espagne, ni pour la France, il était à l'entrée de chaque ville examiné, interrogé, gardé à vue ou mis en lieu sûr jusqu'au lendemain. C'est miracle qu'il ait pu accomplir ce voyage de dix jours, sans être reconnu et sans retomber aux mains des

1. Ainsi appelé, parce que l'enseigne était une grosse grappe de raisin portée par les espions de Josué.

émissaires de l'archevêque. Il se serait trahi à chaque nouvelle alerte, s'il n'avait été couvert par la présence d'esprit de son compagnon, — ce même M. Brunet, qui, après l'avoir défendu comme avocat, l'avoir protégé sur les grandes routes, a tenu le *Journal* de cette longue aventure, en gardant modestement l'anonyme.

A Huy, juste au point de toucher la terre libre du pays de Liège, une dernière exigence faillit tout remettre en question. Le commandant de place pour les Hollandais trouva leurs passe-ports insuffisants, en exigea d'autres, et les consigna dans leur hôtellerie, en plaçant à la porte une sentinelle nuit et jour. Là encore, après une semaine d'attente, les obstacles disparurent presque par enchantement. Un écolâtre du chapitre, M. d'Entremange, répondit d'eux. Et, le 13 octobre au matin, le P. Quesnel montait sur un bateau qui, à trois heures de l'après-midi, le déposait sain et sauf devant le quai de Liège, hors la portée de ses ennemis.

Aussitôt il reprend la plume, multipliant lettres et brochures pour sa justification. Il écrit au roi, au P. de La Chaise, au chancelier [1]. Il lance d'abord son *Motif de droit*, puis l'*Idée générale du libelle*, deux réfutations éclatantes des factums molinistes. Comme l'archevêque de Malines continue les poursuites entamées et redouble de violence contre celui qu'il appelle un *fugitif*, fièrement ce fugitif relève l'insulte, réclame un juge qui ne soit ni suspect, ni emporté, ni vindicatif, et légitime son évasion par l'indignité d'une procédure « où toutes les formes de la justice étaient violées ». En même temps, il somme les jésuites, et spécialement le confesseur

1. Voir ces lettres, dans l'*Histoire du Cas de conscience*, t. V, p. 194 et suivantes.

royal, de publier sa correspondance qu'ils ont saisie et qu'ils cachent, en alléguant qu'elle est chargée de crimes. Il les défie de relever dans ses papiers, qu'ils détiennent depuis six mois, autre chose que de « rares paroles ambiguës peut-être et moins mesurées qu'il ne fallait à l'égard de quelques prélats, mais cachées dans l'obscurité d'un chiffre et la poussière d'un coffre ». Sûr de la bonté de sa cause, il en appelle à l'opinion et à la conscience des catholiques, pour statuer entre ses accusateurs et lui.

Il circule, à travers ces écrits qui se pressent, une éloquence, une force que Quesnel n'a pas souvent atteintes, et la fougue décuplée d'une improvisation étouffée six mois, qui s'est nourrie dans le silence et grandie dans l'isolement. Mais c'est avec la *Lettre* du 5 décembre 1703 *à M. van Susteren*, qu'il se surpasse manifestement lui-même. Il ne se défend plus, il attaque. Il affirme et il prouve que le fantôme du jansénisme n'a jamais existé que dans l'imagination des jésuites. Ne sont-ils pas intéressés à flétrir la foi des meilleurs chrétiens, à renverser la théologie de saint Augustin remise en honneur par Port-Royal, à introduire et à imposer leurs doctrines plus souples, leur morale plus commode, leur direction des âmes adaptée aux temps nouveaux, enfin leur action continue et toute-puissante sur l'administration des états ? Il montre qu'il ne s'agit point là de la cause d'un individu, mais d'une grande iniquité accomplie par ceux mêmes qui se déclarent ici-bas les représentants de la justice éternelle. Et, prenant corps à corps le jeune official de l'archevêché, — « qui roule carrosse à Bruxelles, riche de patrimoine, revêtu d'un canonicat, mais sans aucune résidence, avec toutes les commodités de la vie, une table délicate et abondante, engraissé des émoluments

du vicariat et du butin qu'il fait sur les prisonniers, » — il le met en demeure de restituer ce qu'il lui a volé ou tenté de lui voler : ses livres, son honneur, ses biens, ses amitiés, tout ce qui lui permettait de vivre dans le travail, la considération et la paix. « Je ne sais, s'écrie-t-il avec ironie à la fin de sa *Lettre*, si vous oseriez dire que vous retenez ce que vous avez à moi, pour les frais de ma capture et de mon procès. Cela ne pourrait monter bien haut, quand ils vous seraient dus. Mais, loin de cela, j'ai bien d'autres dépens, dommages et intérêts à prétendre sur vous, pour les pertes que vous m'avez causées. Vous ne direz pas non plus que c'est pour ma nourriture; vous ne voudriez pas faire à votre prélat cet affront, de mettre à prix les restes et, pour ainsi dire, les miettes de sa table. » En vain Susteren cherche-t-il à abriter tant de violences et de méfaits sous le nom de l'archevêque et la volonté du roi : Quesnel le démasque et l'ajourne au tribunal de Dieu, pour avoir abusé de son pouvoir, persécuté, prévariqué, calomnié, et, d'un seul mot, déshonoré aux yeux des hommes le sacerdoce et la juridiction de l'église.

Van Susteren n'a jamais répondu à cette *Lettre*. Humbert de Précipiano a imité le silence de son official. En apparence, c'était le dédain; en réalité, l'humiliation et l'impuissance, qui fermaient leur bouche et arrêtaient leur plume. Il leur convenait mieux d'instruire un procès par contumace, d'attaquer un absent et de le condamner sans débats. N'était-ce pas le seul moyen qui leur fût laissé pour triompher de Quesnel et proclamer sa défaite ?

Au reste, l'impulsion est donnée. L'archevêque de Malines a trouvé un écho à l'autre extrémité de la France. Du fond d'un obscur diocèse de Provence,

tout près d'Avignon, ville papale, une voix lui répond et, pour faire sa cour au Saint-Siège, provoque le P. Quesnel, que l'on croyait encore sous les verrous ecclésiastiques. De là, « cette misérable ordonnance mendiée ou arrachée par surprise [1]. » Qu'elle ait été dirigée lâchement contre un vaincu réduit à se taire, ou que ce soit le bruyant coup de clairon d'un prélat avide de tapage et de renommée, du moins elle ne manquera pas son but. Derrière le tout petit évêque d'Apt, nous voyons poindre les jésuites, la cour de Rome et Louis XIV. Ils sont coalisés, non seulement en vue de frapper le livre des *Réflexions morales*, mais de plier l'église de France à la docilité, en attendant qu'elle fût mûre pour la servitude.

1. Quesnel, *Idée générale du libelle*, XVIII.

CHAPITRE V

LA BULLE *VINEAM*

1705-1708

Foresta de Colongue, évêque d'Apt, censure les *Réflexions morales*. — Théorie de l'infaillibilité papale. — L'action des jésuites à Versailles. — Revanche de 1682 : la révocation de l'édit de Nantes et la guerre au jansénisme. — Louis XIV demande une bulle pontificale. — Madame de Maintenon et le cardinal de Noailles. — La bulle *Vineam Domini*. — Le gallicanisme est-il une religion ou une politique ? — L'assemblée du clergé : gallicane, nullement janséniste. — Elle accepte la bulle par voie de jugement. — Colère de Clément XI. — Est-il l'un des évêques ou l'évêque unique ? — Conflit entre Fénelon et M. de Saint-Pons. — Le cardinal de Janson remplacé à Rome par l'abbé de la Trémoille. — Bref du pape (31 août 1706). — Louis XIV le refuse. — Arrêt secret du parlement. — Les parlementaires et le gallicanisme. — Noailles résiste longtemps et capitule soudain. — L'assemblée de 1710.

L'évêque d'Apt, Foresta de Colongue, était un ambitieux que l'ennui de la province et d'une résidence fort maussade rendait important, agité et maladroit. Entré assez tard dans l'état ecclésiastique, il avait passé toute sa jeunesse, « jusqu'à vingt-cinq ans et plus, d'une manière assez mondaine, parmi les dames, faisant des vers de galanterie et d'amour [1]. » De tels débuts promettaient un prélat tolérant. Tout au contraire, il se hérissa de pédantisme ; féru de théologie, il n'y comprenait goutte. Déjà, dans l'affaire du *Cas de conscience*, il avait commis une faute

1. Archives d'Utrecht. Correspondance inédite de du Vaucel, lettre du 2 avril 1705 à Mr de Brigode.

lourde, en prenant la tête de l'épiscopat français, quoique l'un des moindres et, comme dit d'Aguesseau, « l'un des enfants perdus » parmi les membres du haut clergé. A peine publié, son mandement était supprimé, le 25 mai 1703, par le parlement de Provence, sans que cette mesure de rigueur le ramenât à des sentiments plus calmes. « Aussi hardi qu'ignorant [1], » il semblait chercher les bizarreries et les multiplier à plaisir dans l'administration de son diocèse. C'est lui qui avait approuvé les visions béates de Marie d'Agreda, « une madame Guyon espagnole » [2]; lui qui, en 1697, permettait la chasse à ses curés, « hors le temps de carême et d'avent, les dimanches et les fêtes. » Ce bouillant prélat aimait avoir des prêtres bottés et bons vivants, le carnier au côté, l'épervier au poing, le fusil sur l'épaule, ou de doux jésuites à qui il abandonnait, les yeux fermés, la direction de son séminaire et l'éducation de la jeunesse. Aussi bien, on lui passait ses fantaisies et ses écarts : n'était-il pas un zélé partisan de l'infaillibilité, non seulement pour l'église, mais pour le pape, non seulement quant aux dogmes, mais quant aux faits de la vie civile et de la politique romaine ? [3] En interdisant les *Réflexions morales*, il pensait s'illus-

1. D'Agnesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France, depuis 1697 jusqu'à 1710*. Œuvres, t. VIII, p. 230.
2. Michelet, *Histoire de France*, XVI, 136.
3. Aff étr. Rome, 436, lettre de Ravechet à Torcy, du 4 mai 1703 : « M. d'Apt n'attribue pas seulement au pape l'infaillibilité lorsqu'il prononce sur le dogme ou sur un fait qui appartiendrait au dogme, ce qu'aucun pape n'a prétendu jusqu'à présent, les théologiens ultramontains ne la lui accordant qu'au regard du dogme. Mais M. d'Apt la lui donne encore dans le jugement des causes civiles, ce qui est une imagination toute nouvelle et qu'aucun autre que lui n'a forgée jusqu'à présent.... De plus, ces mêmes principes appliqués à M. d'Apt en qualité d'évêque, comme en effet il se les applique, prouveraient encore que lui-même et tout autre évêque serait infaillible, ce qui n'est rien moins qu'une erreur et qu'une hérésie. »

trer par une initiative audacieuse qui le placerait en évidence ; or, il ne fit qu'attacher le grelot au compte des molinistes, instrument inconscient de leurs desseins et dupe de sa propre vanité. L'ordonnance du 15 octobre 1703, loin d'être un acte de bravoure, avait le grave tort de se présenter comme une dénonciation injurieuse, élaborée avec perfidie et destinée à flétrir, dans ses écrits et sa vie même, un théologien discutable peut-être, mais avant tout un prisonnier malheureux. Pour la confusion de M. d'Apt, il se trouva qu'à l'heure précise où il foudroyait Quesnel, celui-ci recouvrait sa liberté. Il avait cru *exécuter*, sans appel et sans discussion, un homme hors la loi, voué à finir sa vie dans un cachot d'église ou dans un monastère de pénitence, réduit à ne jamais plus dire un mot ni écrire une ligne pour sa justification publique. Et voilà qu'il avait affaire à un contradicteur, évadé de sa cellule, prêt à la controverse et prompt à la riposte, fortifié par la persécution, aguerri par la solitude, véhément, incisif, et dont la verve éloquente faisait pâlir les pauvres élucubrations du petit prélat provençal. Celui-ci courbe la tête, laisse passer la tourmente et cherche à faire oublier sa sortie malencontreuse, tandis que le P. Quesnel l'accable de sarcasmes et étale au grand jour l'incorrection de son ordonnance. Voyez avec quelle souplesse il rappelle M. d'Apt au respect des règles canoniques, en s'abritant derrière l'autorité du cardinal de Noailles : « On admire, comme une chose jusqu'à présent inouïe, qu'un simple évêque français censure et condamne, à la vue de toute la France, de toute l'église, un ouvrage adopté par un cardinal archevêque de la capitale du royaume, ouvrage approuvé d'un autre côté par deux des évêques de Châlons, par plusieurs docteurs de Sorbonne, sous

les yeux de la faculté de théologie de Paris, approuvé dans l'usage par un grand nombre d'autres évêques, de docteurs et de personnes de toutes conditions, qui l'ont entre les mains depuis vingt et trente ans, sans y avoir rien trouvé que d'édifiant[1]. » Plus loin, il invoque le *scandale* que doit causer à Rome « une insulte faite au Sacré Collège en la personne d'un de ses plus illustres membres ». Il souligne l'*erreur intolérable* commise par M. d'Apt, qui n'a pas craint de trancher, *tout seul*, un débat de cette importance, alors que cinq évêques — dont Bossuet lui-même, — venaient d'offrir à l'église un solennel exemple et de déférer au Saint-Siège le livre monstrueux du cardinal Sfondrate. Quesnel poursuit, presse Foresta de Colongue, et lui pose ce dilemme: ou d'intenter une action contre Noailles devant la prochaine assemblée du clergé, ou de reconnaître que sa bonne foi a été surprise. Il ne lui laisse ainsi d'autre issue qu'une rétractation, d'autre ressource que de rejeter la faute sur son promoteur et les gens de son entourage, à moins qu'il ne préfère avouer s'être mépris sur le titre même et qu'il a condamné le *Nouveau Testament* de Quesnel, ayant sous les yeux le *Nouveau Testament* de Trévoux[2]. Cette échappatoire lui évite de rester plus longtemps en une posture agressive dont le cardinal de Noailles avait le droit de s'offenser. Et, de fait, l'hypothèse malicieuse que le P. Quesnel suggère pour secourir l'évêque embarrassé en le rendant à jamais ridicule, ne serait-elle pas tout uniment la vérité? Foresta de Colongue ne s'en peut défendre. Comme van Suste-

1. *Mémoire touchant l'ordonnance publiée sous le nom de M. l'évêque d'Apt* (par Quesnel), p. 2.
2. Quesnel, *Entretiens sur le décret de Rome*, p. 24.

ren, comme Humbert de Précipiano, il s'enferme dans un silence majestueux et prudent. Il ne lui sied pas d'entamer un dialogue avec un interlocuteur, dont les reparties sont trop lestes et les raisons trop probantes. Il avait compté sur un adversaire en effigie, qu'il écraserait d'admonestations et qui, muet derrière les verrous, semblerait confondu par la puissance de sa logique. Au lieu de cette combinaison commode, ce devenait une vraie bataille de théologie, de dialectique et de bon sens. M. d'Apt se dérobait. L'année suivante, il attestait à l'évêque de Marseille et à son grand-vicaire que jamais il n'avait entendu condamner l'excellent livre du P. Quesnel, imprimé par ordre du cardinal de Noailles, mais que les jésuites lui avaient extorqué une ordonnance, ou plutôt une signature[1]. N'était-ce pas saisir un peu bien gauchement la planche de salut qu'on lui jetait avec une compassion dédaigneuse?

Tandis que Foresta de Colongue battait en retraite pitoyablement, la haine des molinistes s'appliquait à ruiner en détail le crédit de Quesnel et à décrier son orthodoxie. Par intervalles, des mandements timides rangeaient le livre des *Réflexions morales* au nombre des ouvrages suspects. La censure n'était point encore formelle ni qualifiée ; mais la coalition grossissait dans l'ombre et attendait son heure. Derrière la petite guerre d'escarmouches dont le *Problème*, le *Cas de conscience*, le mandement d'Apt étaient les épisodes, de plus graves projets s'ourdissaient entre la France et la cour de Rome. Louis XIV voulait frapper le jansénisme au cœur, extirper cette incorrigible hérésie. Clément XI n'aurait eu garde de contrarier un si beau dessein. Il

1. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 19.

guettait avidement l'occasion de châtier les résistances groupées autour de Port-Royal. Dès le milieu de l'année 1703, le roi avait manifesté le désir d'un accord entre les deux pouvoirs civil et religieux, pour résoudre la question de doctrine laissée en suspens depuis la paix de Clément IX, mais surtout pour arrêter le réveil du jansénisme au sein des congrégations et jusque parmi l'épiscopat. Le 7 mai, il chargeait le cardinal de Janson d'excuser auprès du Saint-Siège la conduite de ses parlements [1], obligés de sévir contre certaines ordonnances par trop ultramontaines, publiées à propos du *Cas de conscience*. « Mais, ajoutait-il, lorsque le pape voudra agir *de concert avec moi* dans les matières où la pureté de la foi sera intéressée, on prendra les précautions nécessaires pour empêcher que les anciens usages de mon royaume ne soient attaqués, et pour lors je seconderai de toute mon autorité les bonnes intentions de Sa Sainteté [2]. » Et, comme le Souverain Pontife avait compris à demi-mot et parfaitement accueilli cette invitation discrète, deux mois plus tard Louis XIV insistait ; il prescrivait à notre ambassadeur de continuer ses négociations : « J'ai été « bien aise de voir par votre lettre que Sa Sainteté « paraissait disposée à renouveler les bulles de ses « prédécesseurs contre le jansénisme. Je suis per- « suadé qu'une nouvelle constitution sur ce sujet

1. Aff. étr. Rome, 433. Dépêche du roi au cardinal de Janson, du 27 juin 1703 : « J'ai vu avec plaisir que le pape était assez instruit des maximes de mon royaume pour n'être point blessé de l'arrêt que le parlement de Paris a rendu contre le mandement de l'évêque de Clermont. » Autre dépêche, du 7 mai 1703 : « L'évêque d'Apt, en Provence, a publié aussi un mandement où il avance des propositions que les plus zélés partisans des prétentions de la cour de Rome ne soutiendraient peut-être pas. Il ne faut pas qu'elle s'étonne, si le parlement de Provence fait son devoir sur ce sujet. »

2. Aff. étr. Rome, 433.

« serait utile à l'église dans la conjoncture présente, « pourvu qu'elle se fasse *de concert avec moi* et « qu'il n'y ait aucun terme qui puisse en empêcher « la publication dans mon royaume. J'ai cru qu'il « était nécessaire de vous instruire de cette vue, afin « de vous mettre en état de disposer le pape à la « suivre, lorsque je vous ferai savoir plus particu- « lièrement mes intentions. Mais, avant que de vous « envoyer l'ordre d'en parler, je veux examiner ce « que l'on peut demander à Sa Sainteté pour le bien « de l'église, et les termes qu'il sera nécessaire « qu'elle évite pour ne point préjudicier aux droits « de ma couronne. Vous remercierez présentement « le pape de l'assurance qu'il vous a donnée, que dé- « sormais il ne ferait rien sur de pareilles matières « que *de concert avec moi*, et vous lui ferez con- « naître que c'est le seul moyen d'éviter tous les « jours quelque nouvel incident [1]. »

Cette dépêche — où le mot de *concert* revient deux fois et où la même pensée reparaît à chaque ligne, sous la grisaille du langage diplomatique, — trahit la préoccupation tenace de Louis XIV, en ce déclin de sa vie. A travers les complications de la politique extérieure et les hasards de la guerre, parmi les angoisses de l'invasion imminente et les déboires de la succession d'Espagne, son esprit s'attache obstinément à la poursuite de l'unité religieuse. Madame de Maintenon et le P. de La Chaise, peut-être aussi une conscience lassée des péchés d'autrefois, oublieuse du temps joyeux et lointain de La Vallière, refusent à cette vieillesse chargée de remords tout espoir de pardon, si d'abord il ne rétablit l'ordre dans l'église. La révocation de l'édit de Nantes n'é-

1. Aff étr. Rome, 133. Le roi au cardinal de Janson, 18 juin 1703.

tait qu'un premier gage. L'anéantissement du jansénisme doit compléter cette grande œuvre et couronner pieusement un règne glorieusement commencé. Rome, en y prêtant les mains, effacera le malentendu de 1682, les imprudences et les fautes du gallicanisme. Or, Bossuet, à partir de 1704, n'est plus là pour arrêter cette frénésie qui jette la cour et le prince aux pieds des jésuites, agents de la toute-puissance papale. Et Louis XIV, dépourvu d'une direction plus fière, plus royale et vraiment française, livré aux seuls intérêts et aux seules passions de ceux qui l'asservissent en le flattant, se met à postuler des bulles, lui qui jadis osait les discuter, les interdire et les enfreindre.

Le 29 août, le 17 septembre, de nouvelles dépêches partent de Versailles, explicites et pressantes. Comme s'il importait de bien préciser à qui appartient le rôle prépondérant, de laisser le témoignage d'une initiative personnelle et de démarches réitérées, le roi dresse le modèle de la bulle à faire. Il l'expédie à Rome, en exemplaire double, aux cardinaux de Janson et Ottoboni. Nous avons ce *scenario* théologique. On y sent l'âme d'un maître qui manie les dogmes ainsi que des bataillons, et en use pour gouverner les hommes.

Mémoire [1]

« Il faudrait une nouvelle constitution en forme de « bulle,

« Qui confirmât les constitutions d'Innocent X et « d'Alexandre VII,

« Où il ne fût parlé que du jansénisme,

1. Annexé à la lettre du roi au cardinal de Janson, du 29 août 1703. Aff. étr. Rome, 434. — *Cf.* Archives du Vatican, Francia D. 2266.

« Qu'il y fût déclaré que le silence respectueux sur « le fait de Jansénius ne suffit pas pour satisfaire à « l'obéissance due au Saint-Siège, parce qu'on voit « depuis longtemps que c'est le moyen dont on se « sert pour éluder les jugements rendus par l'église « et renouveler les questions décidées,

« Qu'il soit exprimé que la constitution est rendue « à la prière du roi,

« Qu'il n'y ait point de *motu proprio* ni de clause « qui contienne défense de lire les livres condamnés, « même à l'égard des personnes qui ont besoin « d'une mention expresse,

« Que l'adresse aux archevêques et évêques y soit, « les clauses *Nulli ergo*, etc., *Si quis autem*, et tout « ce qui pourra rendre la constitution plus authen- « tique. »

Le Souverain Pontife laissa passer sans objection les clauses restrictives de ce projet. C'était affaire de style, qui n'atteignait point le fond de la doctrine. Puisque le roi de France réclamait des précautions oratoires pour ménager l'épiscopat, on pouvait les lui accorder ou, tout au moins, les lui promettre. Et le cardinal de Janson multipliait les lettres à Louis XIV et à Torcy, où il énumérait les paroles flatteuses et banales prodiguées par le Vatican : « Le pape m'a dit, écrivait-il le 27 août 1703, que les jansénistes travaillaient avec application à le brouiller avec Votre Majesté, mais qu'il espérait qu'ils n'y réussiraient pas, voulant agir de concert avec elle. »

En invoquant le péril janséniste, en affirmant sa volonté de marcher *de concert* avec le gouvernement français, Clément XI réussissait à donner le change sur ses intentions. Cependant il suivait, non sans persévérance, le plan qu'il avait formé. Dans le silence des congrégations, une bulle se préparait,

dont ceux-là mêmes qui la sollicitaient ne pouvaient prévoir ni la nature ni la portée. Le jour où il la recevra, Louis XIV ne reconnaîtra plus le modèle bien correct qu'il avait envoyé. La cour de Rome lui en servira une contrefaçon italienne et perfide.

Selon l'usage, les préliminaires traînèrent en longueur. Autour de Clément XI, certains cardinaux et *monsignori*, non pas jansénistes, mais réfractaires à l'omnipotence de la compagnie de Jésus, s'efforcent à retarder la conclusion de cette controverse doctrinale, où vont sombrer la fortune de Port-Royal, la théologie d'Arnauld, la philosophie de Pascal, et qui consommera le triomphe du molinisme. Ce ne sont que jeux et débats secrets au sein de la curie, marches et contre-marches d'une stratégie savante, dont la médiocrité du cardinal de Janson n'aperçoit que les manifestations extérieures. Ses lettres au roi relatent ce que chacun peut voir; elles distinguent à peine ce qui se brasse, et point du tout ce qui se pense. La politique romaine échappe à notre ambassadeur. Il en ignore les artifices, les machinations raffinées, souterraines et lentes.

A Versailles, on s'inquiète de ces retards, on n'imagine pas de tels atermoiements pour un résultat si mince et si facile ; on veut surtout tenir en main le texte de la bulle, avant qu'elle devienne définitive et publique. Le cardinal de Janson est invité à y pourvoir au plus vite. Alors, désespéré de l'impatience des uns, de la nonchalance calculée des autres, il laisse éclater son ennui et son accablement : « Cette affaire ne finira pas si tôt ! » Mais la France ne trouve point on compte à un ajournement qui risque d'être indéfini. Elle s'irrite, parle haut, réclame l'achèvement d'une bulle destinée, somme toute, à confirmer les précédentes. Clément XI peut-il se refuser à rappe-

ler, en termes mesurés et formels, et à sanctionner les condamnations édictées depuis cinquante ans pour alléger les maux de l'église ?

Malgré les instances et les caresses de Louis XIV, il est manifeste que le pape redoute de s'engager et de trouver un mécompte au terme de cette aventure. Il lui déplaît de se mettre à la remorque du roi de France, d'avoir l'air de fournir une bulle fabriquée sur commande. Pour que l'inspiration théologique vienne, aisée, abondante et suave, il lui faut choisir son heure et n'être ni troublé, ni pressé par les pouvoirs temporels. Enfin, une arrière-pensée le domine, comme elle dirige à travers les âges toute la politique du Saint-Siège. C'est donnant donnant, que les marchés s'effectuent à Rome. Or, Clément XI voit à merveille le cadeau qu'il fait à Louis XIV, et ne découvre nulle part ce qu'on lui offre en échange. Ne veut-on pas, au contraire, enserrer sa bulle entre des barrières humiliantes, jusqu'à lui marquer ce qu'il doit taire et lui dicter ce qu'il doit dire, à seule fin de ne pas mécontenter les parlementaires de Paris et de province ?

Dès lors, à quoi bon se hâter ? Mieux vaut aiguiser les désirs du prince. Pour obtenir la bulle, dont il a besoin et envie, peut-être finira-t-il par lâcher quelque grosse concession ? — Point : Louis XIV, que la vieillesse, jointe aux revers des armes, rend avare non moins que dévot, ne veut pas plus céder au pape une de ses prérogatives qu'à la maison d'Autriche une de ses villes fortes. Il sait l'éternelle tactique des ultramontains, que le cardinal de Janson défini ainsi dans sa lourde prose : « Tout le dessein de cette cour a toujours été et est encore, sous ce pontificat, de tâcher d'augmenter leur autorité et d'empiéter autant qu'ils pourront sur nos libertés et sur

nos usages » (dépêche du 29 mai 1703). Aussitôt, le roi répond de Versailles, par le courrier du 18 juin : « On est plus appliqué à Rome à usurper de nouveaux avantages et à soutenir ses prétentions qu'à travailler au bien et aux intérêts solides de la religion [1]. »

Une considération seule pouvait inciter Clément XI à publier sans délai la bulle qu'on lui demande contre les jansénistes : c'est qu'elle gênerait infiniment son ennemi personnel, le cardinal de Noailles, et l'obligerait à brûler ses vaisseaux, en répudiant les hommes et les idées de Port-Royal. Déjà, des sentiments hostiles à l'archevêque de Paris sourdaient parmi l'entourage du pape, moins prudent que le pape même, et perçaient dans les communications diplomatiques. Le 16 juillet 1703, Torcy écrit au cardinal de Médicis, pour le remercier d'avoir défendu son collègue contre « des intrigues particulières qui altéraient la confiance de Sa Sainteté ». A cette date, Noailles possède encore un reste de crédit. Ce n'est plus l'affection enthousiaste et tendre dont madame de Maintenon lui donnait jadis le chaleureux témoignage. Entre eux, il s'est glissé un *nuage de jansénisme*. Elle l'en a prévenu, sous une forme de moins en moins amicale. Insensiblement, elle se retire de lui, sans brusquerie, sans éclat, avec une opiniâtreté qui se glisse dans l'esprit du roi et s'en empare subtilement. Cette victoire-là, entre toutes celles qu'a remportées madame de Maintenon sur la volonté amollie de Louis XIV, est peut-être la plus décisive et qui prouve le mieux son empire clandestin. Car il aimait son archevêque, il l'estimait, le respectait, et, pour l'en détacher, il a

1. Aff. étr. Rome, 433.

fallu le long effort de ses confesseurs et les obsessions continuelles de sa directrice de conscience. L'heure est proche où, à l'occasion des jésuites, Noailles recevra une première admonestation : « Il ne faut point, monseigneur, leur déclarer la guerre. » Bientôt, madame de Maintenon prépare la rupture publique, en mandant au duc de Noailles : « Le cardinal et moi nous brouillons tous les jours de plus en plus. Il veut me rendre garant des dégoûts que les autres gens lui attirent. Il fait des injustices à un de mes amis (*Godet des Marais, évêque de Chartres*), qui me révolteraient s'il les faisait à mon laquais. Ma destinée est de mourir par les évêques; vous savez ce que M. de Cambrai m'a fait souffrir. C'est bien pis d'être mal avec son archevêque[1]. » Elle excelle vraiment à ces lamentations hyperboliques, à ces pleurs de circonstance, qui recouvrent la plus impitoyable sécheresse de cœur. Sa nièce, madame de Caylus, qui la pénétrait à fond, pour avoir tour à tour pâti de son caractère, usé de ses conseils et profité de son élévation, analysait à merveille ce goût dénaturé des choses ecclésiastiques : « Il me paraît que ma tante se rend bien commune aux évêques. » Ainsi cette femme étrange, — veuve de poète besogneux, gouvernante des enfants adultérins du roi, promue, aux dépens de la maîtresse en titre, à la fonction quasi-légitime d'épouse, et devenue enfin ce qu'elle souhaitait, garde-malade d'un vieillard et souveraine d'un royaume, — allait plonger ses derniers jours, ceux de Louis XIV et la France, dans le chaos des querelles religieuses. N'importe, sa satisfaction était complète ; elle touchait aux dernières choses sur lesquelles son sexe peut porter les mains, à ce

1. *Madame de Maintenon*, éd. Geoffroy, lettres des 5 janvier et 3 avril 1706.

que les hommes se réservent avec le soin le plus jaloux : la constitution de l'église. Dans la révocation de l'édit de Nantes, elle avait eu sa part : dans l'anéantissement du jansénisme et l'humiliation des doctrines gallicanes, le rôle prépondérant lui revient. Erreur ou crime, exploit ou fantaisie, c'est bien son œuvre. Au regard de l'histoire, la bulle *Vineam* lui appartient. « Elle se croyait, nous dit Saint-Simon, l'abbesse universelle, elle se figurait être une *mère de l'église* [1]. »

Cependant, l'instance engagée à Rome languissait. On parlementait, correspondait à satiété, et la solution n'arrivait point. A la fin de 1703, le pape, se sentant trop pressé sur ce sujet, avait déclaré « qu'il fallait qu'il y travaillât lui-même et qu'il prendrait son temps ». Ce temps devait être mesuré non sans parcimonie, car l'affaire avançait « avec la lenteur et la circonspection qui sont naturelles à la cour de Rome [2] ».

L'année 1704 se passa toute entière en tergiversations. Clément XI répugnait à donner communication préalable de son bref. Il lui semblait que c'eût été amoindrir l'autorité spirituelle, soumettre l'inspiration d'en haut au contrôle profane de quelques diplomates dépourvus de lumières théologiques. Protestants et

1. Œuvres de d'Aguesseau, VIII, 245, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France :* « M. de Chartres ne se contentait pas de traiter tous les jours avec madame de Maintenon, sur laquelle il avait pris un grand ascendant; il lui envoyait des mémoires pleins de figures vives et pathétiques pour lui persuader, et par elle au roi, que c'était trahir la vérité et favoriser l'erreur, faire gémir le bon parti et triompher le jansénisme, offenser le pape et déshonorer Sa Majesté.... Nous avions donc à combattre en même temps et le directeur de madame de Maintenon et le confesseur du roi, plus difficiles à vaincre que madame de Maintenon et le roi même, si l'un et l'autre avaient agi par leurs propres lumières. »

2. Aff. étr. Rome, 433. Lettre du cardinal de Janson à Torcy, du 30 octobre 1703, et réponse de Torcy, du 24 novembre.

jansénistes, n'iraient-ils pas répétant que Sa Sainteté avait consulté en France la manière dont elle devait dresser sa bulle[1] ? — De son côté, Louis XIV exigeait impérieusement que cette pièce vînt à Paris, pour être lue, étudiée, et, s'il y avait lieu, renvoyée à Rome après correction. En revanche, il promettait une discrétion impénétrable et de point mésuser du droit qu'il revendiquait : « Mon intention a toujours été, signifiait-il à son ambassadeur, lorsque j'aurai reçu le projet, de faire examiner seulement et en secret si les termes conviennent aux usages et aux maximes de mon royaume, sans examiner le fonds[2]. » — Toutefois le pape, qui avait assigné le mois d'octobre pour extrême délai, se dérobait de semaine en semaine, confiait aux cardinaux Ferrari et Gabrielli le premier travail d'élaboration, et ajournait son intervention personnelle après le règlement des interminables cérémonies chinoises. Une réponse aussi décevante avait arraché au cardinal de Janson cette exclamation découragée : « En vérité, on est à plaindre, quand on a à traiter avec un prince qui change si facilement de sentiment et qui a si peu d'attention aux paroles qu'il donne[3]. » Et le roi lui répondait, le 10 novembre : « Je vois qu'il n'y a plus de terme final. »

Une politique moins obstinée aurait abandonné cette affaire déjà vieille, ou tout au moins l'aurait laissée aller. Mais Louis XIV n'est pas homme à lâcher prise. Il jure de secouer l'apathie romaine. Le 27 janvier 1705, il fait savoir avec une particulière énergie que sa complaisance est à bout, que la bulle

1. Aff. étr. Rome, 443. Cardinal de Janson au roi, 19 août 1704.
2. Aff. étr. Rome, 443. Le roi au cardinal de Janson, 8 septembre 1704.
3. Aff. étr. Rome, 444. Cardinal de Janson au roi, 21 octobre 1704.

doit être rédigée, signée et expédiée au plus tôt, en spécifiant absolument qu'elle a été donnée sur les instances de Sa Majesté, faute de quoi elle ne pourrait être reçue en France. Au surplus, il avertit le Souverain Pontife que, s'il ne se décide à fournir cette explication doctrinale avant l'assemblée du clergé convoquée pour le printemps, il y a grande chance que celle-ci se substitue au Saint-Siège et prenne la résolution qu'on ne peut arracher à la mollesse italienne. Cette perspective d'être supplanté par les évêques français transforme l'attitude de Clément XI [1]. Une seule dépêche, une menace opportune, obtiennent ce qu'on implorait en vain depuis deux ans : non plus des promesses vagues, mais bien la réunion des sept commissaires chargés de présenter au pape des propositions fermes.

Ainsi, la cour de Rome est venue, comme par miracle, à des intentions plus dociles et des mesures plus promptes. Le roi de France va être servi à souhait : on procédera à la mise hors l'église du jansénisme *silencieux*, toléré depuis la paix de Clément IX. C'est, au dedans, le triomphe de la politique moliniste la plus effrénée, la revanche du parti des ducs, Chevreuse et Beauvilliers, et surtout de Fénelon, ces trois grands vaincus du quiétisme. C'est, au dehors, une première victoire remportée sur l'inertie de Clément XI, que Louis XIV contraint à obéir et attache à sa fortune.

Le 31 mars, la bulle part pour Paris, mais dans le plus profond mystère. Le pape n'envoie même pas de courrier spécial. Il a peur de l'opinion des

1. Aff. étr. Rome, 451. Le cardinal de Janson écrit au roi, le 3 mars 1705 : « Rien n'engage Sa Sainteté à se presser que la crainte qu'elle a que l'assemblée du clergé ne prenne quelque résolution sur cette matière et que par là son autorité n'en soit blessée. »

puissances étrangères et du « murmure qu'on pourrait faire partout, que sa détermination a été prise dans le cabinet de Sa Majesté [1] ». A Versailles, la satisfaction est générale, et la nouvelle, vite ébruitée, se répand dans le public. Tour à tour, le brouillon pontifical est soumis au cardinal de Noailles, au premier président de Harlay, au procureur général d'Aguesseau. Et chacun interprète à sa guise ce témoignage de haute confiance, accordé par Clément XI. Pour Noailles, c'est un hommage rendu aux libertés de l'église gallicane [2] ; pour les parlementaires, la reconnaissance de leur droit d'enregistrement et de contrôle sur les brefs introduits en France; pour les courtisans, les ministres et Louis XIV même, c'est l'illusion trop flatteuse que le Souverain Pontife traite d'égal à égal avec le roi très chrétien; enfin, pour le P. de La Chaise, véritable vainqueur, mais qui se refuse modestement à sa gloire, c'est l'apothéose de la compagnie de Jésus, c'est la domination, désormais assurée, d'une direction toute-puissante à force d'humilité.

Des diverses consultations demandées à Paris, il résulta que le projet de bulle était satisfaisant, régulier de doctrine et modéré de forme. Il semblait devoir anéantir les jansénistes ou du moins les réduire à l'impuissance, en condamnant l'opinion dont ils avaient fait la clef de voûte de leur système, « qu'il suffit d'avoir un silence respectueux pour les faits décidés par le Saint-Siège, sans y donner une créance intérieure. »

Le *silence respectueux*, qui allait devenir la pierre d'achoppement du jansénisme, était une tac-

1. Aff. étr. Rome, 451. Cardinal de Janson au roi, 31 mars 1705.
2 Aff. étr. Rome, 452. Noailles à Torcy, premiers jours d'avril 1705.

tique fâcheuse, une attitude presque déloyale, bonne tout au plus pour des casuistes, indigne assurément de la grande école d'honnêteté qui avait produit les *Provinciales* [1]. En ces matières de dogme, où la foi est engagée, où les droits de la conscience sont imprescriptibles, il n'y a ni place ni heure pour le *silence respectueux*. Si une doctrine est fausse, il faut la combattre. — « Il faut crier, disait Pascal, d'autant plus haut qu'on est censuré plus injustement... Jamais les saints ne se sont tus. » — Si elle est fondée, il faut s'y soumettre, encore qu'elle soit tyrannique. La vérité ne comporte pas le silence, l'erreur n'a pas droit au respect.

Quoique le fond de la bulle parût correct aux théologiens de la cour et les clauses de style aux plus rigides parlementaires, les ministres de Louis XIV relevèrent deux passages défectueux : ici, il était question de l'obéissance due au Saint-Siège, et ils n'en voulaient pas ; là, il n'était point fait mention des instances du roi, et ils y tenaient absolument. Cette addition et cette omission entraînèrent une controverse de deux mois. Rome persistait à ne rien modifier. Sur le premier point, notamment, le pape était intraitable. Il se figurait qu'on lui tendait un piège, qu'en éliminant l'obéissance due à sa primauté ou en la remplaçant par l'obéissance due à l'église, « on voulait l'obliger de consentir à un des articles de l'assemblée du clergé en 1682, qui porte que les bulles et les constitutions des papes en matière de foi n'ont point de force, si elles ne sont reçues par le consentement de tous les évê-

1. Fénelon a traité ce sujet avec une réelle force d'argumentation, mais qui n'abdique point suffisamment ses sympathies molinistes, dans une lettre au P. Lami, du 4 mai 1706. (*Œuvres*, t. VII, p. 613.)

ques [1]. » De part et d'autre, l'orgueil était en jeu : Louis XIV s'ingéniait à capituler sans honte, et Clément XI s'armait d'une ténacité inflexible. L'envoi de son bref à Paris avait comblé la mesure des concessions. Il appréhendait le ridicule, qui brise tous les pouvoirs humains et qui n'épargnerait même pas son infaillibilité. Déjà le monde des chancelleries se riait de cette négociation sans fin, et la rumeur courut dans la populace romaine qu'on attendait que *le Saint-Esprit vînt de France*.

Il importait de précipiter les événements, soit pour éviter de plus longs colloques, soit pour arriver en temps utile devant l'assemblée du clergé, qui touchait au terme de ses travaux. Ordre fut donné à notre ambassadeur d'accepter les conditions papales « à toute extrémité [2] ». Mais auparavant le cardinal de Janson, « meilleur courtisan que théologien [3], » voulut tenter un dernier effort et risquer au Vatican une grande scène dramatique, sentimentale et pieuse. Lui-même l'a racontée, dans une lettre au roi [4] :

« Je puis assurer Votre Majesté que je répondis « au pape avec toute la force imaginable, sans man- « quer au respect qui lui est dû, et, le voyant toujours « également opiniâtre et ferme à n'y pas donner les « mains, je pris la liberté de lui dire que, comme dans « trois jours l'église célébrait la fête de saint Pierre « dont il remplissait si dignement le siège, je le « priais, et comme cardinal et comme évêque, qu'en « célébrant la sainte messe sur l'autel où le corps de « ce grand saint repose, il lui demandât les lumières

1. Aff. étr. Rome, 452. Le cardinal de Janson au roi, 19 mai 1705.
2. Aff étr. Rome, 453. Le roi au cardinal de Janson, 6 juillet 1705.
3. C'est le jugement que porte d'Aguesseau, dans un *Mémoire sur la constitution Unigenitus*. Ce document inédit, très important pour l'histoire de la bulle, appartient à la collection d'Adrien Le Paige.
4. Aff. étr. Rome, 453, 30 juin 1705.

« nécessaires pour connaître en quoi consistait son « autorité et pour dresser cette constitution dans des « termes qui, sans blesser son autorité légitime, pus- « sent nous laisser dans nos principes et qu'il pût par « là éteindre les restes du jansénisme. Je lui fis cette « prière d'une manière si forte et si pathétique, qu'il « m'en parut touché et me dit qu'il me promettait « qu'il ferait cette prière à saint Pierre, avec sincérité « et de toute l'abondance de son cœur. »

Les prières du pape eurent le résultat qu'il fallait prévoir. Il fit répondre, le lendemain de la fête, par le cardinal Paulucci, que son opinion restait la même et plus formelle, s'il était possible, après avoir imploré le secours du ciel. Ainsi la France devait passer sous des fourches caudines, préparées de longue main. Pour en adoucir l'amertume, — *le amarezze*, comme il disait, — Clément XI laissa espérer qu'il « fermerait les yeux sans se plaindre », si l'assemblée du clergé mentionnait que les bulles antérieures d'Innocent X et d'Alexandre VII « avaient été reçues de toute l'église ». Ce timide rappel des prérogatives gallicanes effarouchait encore la susceptibilité romaine !

Louis XIV se félicita hautement d'une satisfaction si mince, à peu près insignifiante, mais obtenue à grand'peine, et précieuse autant qu'inespérée. Il mande sur-le-champ au cardinal de Janson : « Vous pouviez être assuré que je serais très content de l'expédient que vous avez proposé et qu'enfin Sa Sainteté accepte, puisque j'étais résolu de recevoir la bulle quand même... Je suis persuadé que les évêques de mon royaume feront un bon usage du nouvel expédient [1]. »

1. Aff. étr. Rome, 453. Le roi au cardinal de Janson, 20 juillet 1705.

Dans l'intervalle, la bulle *Vineam* était publiée à Rome, le 16 juillet, et arrivait à Versailles, le 27. Elle est accueillie avec enthousiasme par tout le cortège de politiques, de prélats de cour, de gens de robe, qui gravite autour du roi. Le cardinal de Noailles, lui-même, la lit « avec grande joie », la trouve « très belle et très bonne », et conclut : « Il n'y a pas, ce me semble, de difficulté à la recevoir. Je crois, au contraire, qu'il le faut faire au plus tôt, et avec tout l'honneur qui sera possible. Mais il faut auparavant que le roi l'ait reçue en forme... On réglera ensuite la manière dont Sa Majesté l'enverra à l'assemblée [1]. » — C'est là précisément l'épreuve périlleuse. Autour du prince, et sans son agrément, personne ne se fût avisé de soulever une chicane ni même une objection sur la bulle : les courtisans laissaient cette besogne à Messeigneurs du clergé ou à Messieurs du parlement. Le maître étant dévot, il était de bon ton de pratiquer la religion, mais surtout il était de bon goût d'ignorer les choses d'église.

Dès ce moment, le centre d'action se déplace. A Rome, tout rentre dans le repos : le cardinal de Janson n'a plus de quoi alimenter sa correspondance. Il y fait alterner des soupirs de soulagement avec l'écho des félicitations qu'on lui adresse ou qu'il se décerne à lui-même, pour une si grosse affaire menée à bien. Cependant, ni sa nature indolente, ni son esprit rebelle aux grands desseins ne se relèveront du travail et des soucis que la bulle *Vineam* lui a causés. Bientôt chacune de ses lettres deviendra une élégie, qui se termine en demande de rappel et en désir passionné de finir ses jours auprès du roi, c'est-à-dire,

1. Aff. étr. Rome, 453. Cardinal de Noailles à Torcy, 27 juillet 1705.

de vivre loin de Rome, le plus longtemps et le plus oisivement possible.

Le 3 août, l'assemblée du clergé, réunie sous la présidence du cardinal de Noailles, eut officiellement communication de la bulle. Lorsqu'on l'étudia d'un peu près, ce fut une sensible déception. Non que l'opinion janséniste constituât une minorité importante, ni même qu'elle comptât des représentants avérés, au sein de l'assemblée. En dehors de Noailles, qui tournait déjà à tous les vents et, selon l'expression de du Vaucel, était toujours prêt à *pilatiser* [1], il n'y avait guère que Colbert, archevêque de Rouen, qu'on pût accuser de sympathie pour les doctrines incriminées. Or, — remarque un contemporain, chez qui la malveillance la plus outrée n'exclut ni le don d'observation, ni la verve [2], — « le plaisant jansénisme que celui de cet archevêque ! Il tonnait dans ses mandements contre la morale relâchée, et il avait une musique entretenue, et les meubles les plus somptueux ne l'étaient point assez pour lui. Il criait après les ecclésiastiques qui étaient trop du monde, et il aimait passionnément le jeu, la conversation des dames et la bonne chère. Pour l'avoir faite trop bonne, il mourut jeune d'un cancer. » Un pareil prélat, qui mérite presque de tous points le portrait satirique de l'abbé Legendre, ne représentait que de fort loin la tradition et la lignée de Port-Royal. A dire vrai, le rigorisme théologique, doctrinal et pratique, qui procède de Saint-Cyran et qui constitue proprement le jansénisme, — dans l'ordre littéraire avec Pascal, dans la vie spirituelle avec la première et la seconde mère Angélique, dans la controverse religieuse avec

1. Archives d'Utrecht. Correspondance inédite de du Vaucel, lettre du 20 septembre 1705.
2. *Mémoires* de l'abbé Legendre, ch. VI, p. 267.

Arnauld et Quesnel, dans le siècle avec Boileau et le Jean Racine des dernières années, — ce rigorisme ne trouvait guère d'adeptes parmi des prélats grands seigneurs, plus attirés vers la cour et les bénéfices que vers la Trappe de l'abbé de Rancé ou la solitude de la maison des Champs. Tout au plus, certains nourrissaient-ils, à l'égard du Saint-Siège et des jésuites, un esprit d'indépendance, contrefaçon épiscopale du jansénisme vrai. Chez eux, ce n'était qu'une reproduction amplifiée et batailleuse du gallicanisme. Celui-ci, avec ses étroitesses et ses habiletés, — emprunt fait par le haut clergé à l'arsenal juridique des parlements, — n'a jamais été une forme de religion nationale, mais bien une formule de résistance à Rome. *Le jansénisme était une foi, le gallicanisme est une politique.* Les envahissements ultramontains ont d'abord rencontré sur leur passage le roi, qui s'est couvert ensuite de la volonté impersonnelle et collective des parlements. Les évêques français — au temps où il y avait encore un épiscopat, et non pas seulement les agents dispersés d'un chef unique, — ont jugé que la tactique était avantageuse et la position sûre. Ils s'abritaient derrière des textes de loi laïque, derrière des sentences de justice rendues par des magistrats à perruque. Ils se mettaient à la remorque des gens de robe, se faisaient les protégés des présidents à marteaux. Alors le gallicanisme existait, et, dans l'assemblée de 1705, il avait encore des représentants, élèves de Bossuet, tout imbus des maximes de 1682.

L'assemblée était donc gallicane, nullement janséniste. Ceux des prélats qui respiraient rarement l'atmosphère de la cour et qui n'étaient pas dévorés d'ambition avaient gardé le souvenir et le culte de nos franchises. Ils attiraient à leur sentiment bon

nombre des députés du second ordre qui siégaient près d'eux, en une situation moins dépendante et plus relevée qu'on ne l'imagine d'ordinaire. Or, il n'est pas douteux que, chez la plupart des membres, une stupéfaction et un mécontentement extrêmes avaient succédé à la lecture attentive de la bulle. La réflexion confirma cette impression première, loin de l'atténuer. Voilà donc cette constitution papale, qu'il s'agissait de recevoir en France, que le roi lui-même avait sollicitée [1], qui condamnait sans merci le *Cas de conscience*, le *silence respectueux*, en un mot, abattait les suprêmes barrières de Port-Royal ! C'était la défaite du monastère à jamais consommée, le glas de sa ruine imminente ! Mais qu'importait aux grands évêques ? Ni leurs intérêts, ni leurs affections n'étaient là. Pour beaucoup même, la sainteté de Port Royal devenait odieuse, lourde à leur ingratitude comme un remords, cruelle à leur frivolité comme un exemple.

La bulle *Vineam* avait, à leurs yeux, un tort autrement grave. Elle touchait à un point essentiel de doctrine et le résolvait confusément. Par l'interdiction du *silence respectueux* [2], elle établissait l'autorité de l'église sur les faits dogmatiques, elle exigeait la *soumission intérieure*, mais sans spécifier s'il fallait croire d'une foi humaine ou d'une foi divine. Le débat, dès longtemps ouvert entre les gallicans et les ultramontains, entre Bossuet et Féne-

1. *Actes du clergé*, t. XIII, p. 876.
2. La substance de la bulle est ainsi résumée par Noailles : « Sa Sainteté prononce en termes exprès que ne pas condamner intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius condamné dans les cinq propositions, mais prétendre que le silence respectueux suffit, ce n'est pas renoncer à l'erreur, mais la cacher ; ce n'est pas obéir à l'église, mais s'en moquer. » *Recueil de mandements du cardinal de Noailles* (1718), p. 384.

lon, aboutissait à une conclusion énigmatique qui livrait passage à de futures contestations. Et le pape, sous couleur de tout trancher, augmentait le désordre, plongeait les esprits dans un chaos théologique, à moins que l'assemblée ne délimitât les pouvoirs et les obligations du Saint-Siège, arbitrairement substitué au concile.

Un rimeur du temps a retracé la genèse de la bulle. C'est un chapitre d'histoire ecclésiastique mis en chanson :

Quand cinq fois huit docteurs illustres
Eurent signé le *Cas* fameux,
Qui sur un fait plus que douteux
Nous permettait de ne rien croire,
Contre une entreprise si noire
Clément saintement irrité
S'arma de son autorité :
Mais, en réprimant leur audace,
Il voulut qu'on leur fît la grâce
De les écraser seulement.
C'était les traiter doucement,
Comme vous voyez[1].

L'assemblée du clergé se résignait à *écraser* quelques jansénistes, mais non point à frapper les gallicans, ni surtout à exalter la toute-puissance du Souverain Pontife. L'orgueil de celui-ci exigeait de parler seul dans le silence de l'église, et que les évêques en leurs diocèses ne fussent que l'écho fidèle et automatique de sa voix. Tout au contraire, la prétention de l'épiscopat français était de *juger conjointement* avec le pape, de ne donner cours et validité à ses bulles qu'après les avoir analysées, discutées, adoptées, finalement pressées à tel point, que l'interprétation admise pût contredire à l'intention et au texte même de l'auteur.

1. *Poésies sur la Constitution*, II, 292.

Ainsi fut fait pour la bulle *Vineam*. La commission chargée de l'étudier et de présenter un rapport se composait de l'archevêque de Rouen, des évêques de Coutances, d'Amiens, d'Angers, de Senlis, de Blois et de Fréjus, des abbés de Louvois, de Fourcy, de Bussy, de Catellan, de Vienne, Joubert et Fagon. Elle avait été désignée, après un discours du cardinal de Noailles, semé des traits les plus vifs contre Fénelon et les autres partisans des principes ultramontains. Cependant, tout en ayant les honneurs de la présidence, les menus plaisirs de la représentation et des harangues officielles, l'archevêque de Paris manquait d'autorité. Il aurait voulu que l'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy, figurât dans la commission, et il dut y renoncer devant la volonté du roi sèchement déclarée [1]. En effet, malgré l'éclat de son nom, quoiqu'il fût le neveu de l'ancien ministre et le frère de Torcy, alors secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. de Montpellier était mal en cour : on l'accusait d'incliner vers Port-Royal.

La commission mena ses travaux sans précipitation, pour bien marquer toute l'importance qu'elle attachait à son mandat. Du 10 au 20 août, elle siégea chaque jour, tantôt chez son président, tantôt au couvent des Augustins. Le 21 août, M. l'arche-

1. D'Aguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France :* « Le roi dit au cardinal de Noailles : « Eh bien, Monsieur, vous mettez l'archevêque de Rouen à la tête de la commission de la bulle, et l'évêque de Montpellier sera un des commissaires. Voilà une commission qui ne fera pas grand'peur aux jansénistes. » Le cardinal de Noailles ayant voulu répondre quelque chose sur le sujet de l'évêque de Montpellier, le roi lui dit : « Si je parlais à un autre que vous je lui défendrais formellement de mettre un tel sujet dans une commission de cette nature; mais pour vous, je suis persuadé qu'il vous suffit de savoir que cela ne me fait pas de plaisir, pour n'y plus penser. » (*Œuvres*, VIII, 261.

vèque de Rouen fut en mesure de lire son rapport à l'assemblée générale. Il y posait trois maximes fondamentales :

1° Que les évêques ont droit, par institution divine, de juger des matières de doctrine :

2° Que les constitutions des papes obligent toute l'église, lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs ;

3° Que cette acceptation de la part des évêques se fait toujours par voie de jugement [1].

Après cette solennelle affirmation des sentiments communs et cette revendication des prérogatives de l'épiscopat, le rapporteur concluait à l'acceptation de la bulle. L'assemblée se rangea à cet avis par un vote unanime. Mais on avouera que les considérants du rapport en affaiblissaient singulièrement la conclusion, si même ils ne la détruisaient de tous points. Et ce contraste, ingénieux sans doute, très conforme aux habitudes un peu captieuses du gallicanisme, mais fort rude à la vanité pontificale, était encore souligné par les commentaires du cardinal de Noailles et de l'archevèque de Rouen. Ils avaient tracé si fièrement la ligne de démarcation entre les exigences romaines et les nécessités nationales, qu'au moment de clore l'assemblée et d'arrêter le procès-verbal définitif, quatre évêques, — qu'on appela les *quatre protestants*, MM. de Coutances, de Blois, d'Angers et de Senlis, — refusèrent d'apposer leurs signatures, sous prétexte qu'on avait inséré les deux discours de Noailles et de Colbert auxquels ils ne pouvaient souscrire. Cet incident souleva une discussion trop longue, où de part et

1. Procès-verbal de la première séance du vendredi 21 août. — Cf. *Histoire du Cas de conscience*, t. VII, p. 18.

d'autre on s'échauffa. Cependant les opposants ne réussirent point à entraîner la majorité de leurs collègues. C'étaient, somme toute, quatre prélats de la plus mince valeur et qui, n'ayant pu se distinguer jusque-là par l'exagération de leur molinisme, brûlaient d'envie de faire un coup d'éclat. — L'évêque d'Angers, Michel II Le Pelletier, ne devait sa fortune ecclésiastique qu'à son père, jadis ministre d'État et contrôleur général. — Celui de Coutances, Loménie de Brienne, n'aurait laissé nulle trace de son passage, s'il n'était intervenu, au dernier plan d'ailleurs, dans la querelle du quiétisme et n'avait mérité les éloges et la reconnaissance de Fénelon. — Quant à Jean-François de Chamillart, évêque de Senlis, et frère du ministre qui a emporté la réputation d'un honnête homme trop incapable, c'était la risée de la cour, où il occupait la charge de premier aumônier de la Dauphine. Les portraits qu'ont laissés de lui les contemporains nous le montrent fait à la ressemblance de son aîné : ignorant, crédule, vertueux, toujours à la suite de quelqu'un, et même, ce qui était rare parmi les prélats courtisans, « ayant peut-être conservé son innocence baptismale. » Au demeurant, « le meilleur et le plus imbécile des hommes, dont le visage et le maintien ne le témoignaient guère moins que le discours. Sans quoi que ce soit de l'orgueil ni de l'impertinence si ordinaire aux enfants, aux frères, aux proches des ministres, c'était une fatuité de bonté et de confiance qui le persuadait de l'amitié de tout le monde, qui le rendait libre et caressant. Ses nièces et tout ce qui le voyait en familiarité se moquaient de lui grossièrement, et il le comprenait si peu qu'il en riait le premier [1]. » — Voilà les trois personnages

1. Saint-Simon, *Mémoires*, VII, 47.

qui, pour faire pièce au cardinal de Noailles, s'étaient mis sous la direction de l'évêque de Blois, David-Nicolas de Bertier. Celui-ci, fine mouche et intrigant, était l'âme du complot et le chef de la bande. Mais l'inspiration véritable venait de plus haut et de plus loin. Bertier prenait le mot d'ordre de Fénelon, dont il avait été le coopérateur aux missions de Saintonge, et à qui il était redevable de sa promotion à l'épiscopat. — Nous avons la bonne fortune de posséder une lettre, adressée par l'archevêque de Cambrai au duc de Chevreuse, — en octobre ou novembre 1705, la date est douteuse, — et où, pour qui sait lire, l'intrigue et le piège crèvent les yeux : « Le cardinal (de Noailles), écrit Fénelon [1], est dans une étrange situation auprès du roi. Le roi l'a fait reculer honteusement sur chaque chose, le couteau sur la gorge : il n'a rien fait qu'à toute extrémité. Ainsi, il a tout le démérite de la mauvaise volonté auprès du roi, et toute la honte d'une rétractation manifeste dans le public. M. de Blois l'a poussé à bout en pleine assemblée. »

Cette lettre, postérieure de deux mois à la réception de la bulle, marque l'issue des délibérations. Noailles en sortit, déjà diminué. D'autre part, les évêques *protestants*, n'ayant pu obtenir gain de cause, se retournèrent vers Louis XIV, par l'entremise de madame de Maintenon [2]. La décision royale favorisa

1. *Œuvres* de Fénelon, lettre LIX, t. VII, p. 248.

2. *Histoire du Cas de conscience*, t. VII, p. 22. — Le fait est également confirmé par une lettre que Godet des Marais, évêque de Chartres, adresse à Rome et où il prétend « avoir engagé l'évêque de Blois à parler au roi ». Cette lettre appartient aux archives du Vatican, qui furent transférées à Paris, de 1811 à 1814, et déposées à l'hôtel Soubise, sous la garde de Daunou. A cette époque, un janséniste convaincu, très fidèle au souvenir de Port-Royal, M. Silvy, auteur de quelques écrits polémiques contre les jésuites, eut l'heureuse curiosité d'examiner ce que contenaient ces archives sur les querelles religieuses du siècle passé. A son instigation, M. Beau-

leurs prétentions : les deux discours ne devaient point figurer au procès-verbal, ou bien l'on y devait insérer également tous ceux des autres députés. Le président prit « la résolution humiliante de conjurer l'orage[1] », en supprimant les harangues en litige. Et la séparation de l'assemblée vida un différend qu'un peu de fermeté chez Noailles eût empêché de naître et de tourner à sa confusion.

Tandis que les prélats rentraient dans leurs diocèses ou demeuraient à Paris, pour vaquer, soit à leurs affaires, soit à leurs plaisirs, les derniers actes de l'assemblée recevaient leur exécution. Elle avait terminé ses travaux, en adressant au pape une lettre solennelle qui, sous l'aménité du langage, déguisait l'amertume des procédés subis. En même temps, elle expédiait à tous les évêques du royaume une circulaire, pour les exhorter à publier la constitution par des mandements, autant que possible simples et uniformes. Enfin, elle remerciait le roi de

camp, curé de Sucy-en-Brie, et M. Contrault, instituteur, dépouillèrent et analysèrent, avec de fort longs extraits, les documents rassemblés sous cette rubrique : *Francia, Giansenismo*. C'est ce travail, où nous puiserons abondamment et dont nous devons communication à la bienveillance de M. Gazier, qui nous a permis de pénétrer indirectement dans les archives du Vatican. Livrées, en apparence, depuis quelques années aux recherches des érudits, elles sont, en réalité, — pour tout ce qui porte atteinte à l'orthodoxie, — aussi rigoureusement closes que la fameuse armoire du séminaire de Saint-Sulpice qui recèle les manuscrits inédits de Fénelon. Aucun profane, aucun indépendant ne pénètre au fond de ces lieux sacrés, le « saint des saints » du molinisme. Ou plutôt, on y ouvre les portes à double battant, mais on y enferme les documents précieux et nuisibles sous triple serrure. La jouissance en est restreinte à quelques initiés qui ne publient rien, et pour cause. Il serait inutile, à leur gré, sinon dangereux, de faire trop de lumière sur l'apparition de la bulle *Unigenitus* et le déclin du gallicanisme. On risquerait de ne pouvoir plus démontrer que le jansénisme est une hérésie et que Pascal, Arnauld et Quesnel ont été de mauvais chrétiens.

1. D'Aguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France*, VIII, 280.

sa protection et suppliait Sa Majesté d'accorder des lettres patentes pour l'enregistrement.

Cela fait, la question semblait épuisée et définitivement close. Mais elle allait se rouvrir à Rome et s'envenimer en un clin d'œil. La curie vivait, quant aux choses de France, dans une illusion béate et profonde, en dépit des avertissements de l'expérience. On se figurait, au Vatican, que la bulle serait reçue révérencieusement, comme une bénédiction céleste. Au regard même des jansénistes, c'était, dans la pensée du pape, « une porte honnête pour sortir de leurs mauvais engagements [1]. » Le cardinal Ottoboni, tout dévoué aux intérêts français, et qui transmettait régulièrement à nos ministres les informations demi-secrètes du Sacré Collège, écrivait, le 21 juillet 1705, à Torcy [2] : « Je suis persuadé que le clergé félicitera le Saint Père, qui assurément en aurait une grande satisfaction. Si votre Excellence jugeait à propos de le faire suggérer à quelqu'un des principaux évêques, je suis sûr qu'une telle démonstration plairait sensiblement au pape. » Ainsi, le Souverain Pontife s'attendait à recevoir de France des congratulations enthousiastes et de chaleureuses protestations de reconnaissance. Une première lettre du roi, en date du 24 août, concourut à alimenter les espérances de Clément XI et à préparer de lourdes déceptions. Sans doute, les lenteurs de l'assemblée causaient là-bas quelque surprise ; mais, le 15 septembre, le Souverain Pontife exprimait encore au cardinal de Janson sa pleine confiance en Louis XIV [3].

1. Aff. étr. Rome, 453. Cardinal de Janson au roi, 21 juillet 1705.
2. Aff. étr. Rome, 453.
3. Aff. étr. Rome, 454. Cardinal de Janson au roi, 29 septembre 1705.

Les molinistes de Paris, prenant leurs désirs pour la réalité, dupeurs et dupes tout ensemble, adressaient de l'autre côté des Alpes des lettres extravagantes, où la crédulité le dispute à la fantaisie et à la sottise. Le chanoine Vivant, toujours souple d'échine et de convictions, mandait, le 7 septembre 1705, au P. Roslet, minime, l'accueil chaleureux fait à la bulle en Sorbonne le 1er du mois, l'unanimité de l'acceptation, et que le doyen, François Loysel, agé de quatre-vingt-six ans, déjà député en 1655 auprès d'Innocent X, avait pleuré de joie à ce spectacle. Peu s'en faut qu'il ne nous le montre entonnant le cantique du vieillard Siméon. Une autre lettre, également au P. Roslet, relate, par le menu, les marques de pénitence et de conversion que les jansénistes avaient prodiguées en Sorbonne; mais il s'y trouve cette phrase inquiétante et contradictoire à ce qui précède: « Quelques-uns se retirèrent, quand on vint à lire la bulle. Je crains bien que les jansénistes ne se soient cachés à la faveur de cette acclamation, et qu'ils n'aient eu ce beau prétexte pour ne pas opiner du tout [1]. »

Cependant, il était impossible de tromper indéfiniment les Romains. Une fatuité candide ou un aveuglement prodigieux les avait empêchés de voir la vérité, convaincus qu'il suffisait à Rome d'avoir parlé pour que la France se prosternât. Ce pauvre cardinal de Janson, que ses soixante-treize ans, l'amour du repos et l'horreur des complications rendaient follement optimiste, annonçait au roi, le 29 septembre, que le pape avait reçu *fort agréablement* la lettre de l'assemblée du clergé, qu'il y ferait réponse,

1. Ces lettres figurent aux archives du Vatican : *Francia, Constituzione Vineam*, 2267.

et qu'il était ravi de l'enregistrement de la bulle au parlement. « Voilà, s'écriait notre ambassadeur, grâces à Dieu, cette grande affaire entièrement terminée [1] ! » Son jugement portait à faux, comme de coutume, et cet accès d'enthousiasme éclatait au moment même où l'accord se rompait. Les yeux du pape s'étaient dessillés tout à coup en lisant les lettres patentes, et sa bonhomie onctueuse se changea en une colère d'autant plus rude qu'il avait été joué. Or, l'astucieux politique qui occupait le trône de saint Pierre, et qui n'avait gardé des faiblesses humaines qu'un orgueil de diplomate fier de ses tours, supportait d'être bravé en face, mais non pas d'être berné. Il laissait aux gouvernements temporels la violence et les coups de force ; mais la ruse était son lot. Il ne permettait point qu'on y touchât, et il enrageait d'être battu à ce jeu-là, battu avec ses propres armes.

Aussitôt, il entre dans une grande agitation. Sur l'imprimé des lettres patentes que son nonce lui a envoyé, il jette des notes au crayon, souligne des passages, biffe chaque mot qui lui rappelle les maximes maudites de 1682. La lettre du clergé subit le même sort. Et le cardinal de Janson, qui croyait tout fini et qui, prêt à boucler ses malles, sollicitait un congé pour rentrer en France, apprend ces nouvelles désastreuses, le 13 octobre, de la bouche du cardinal Paulucci.

Le pape déclare net que la manière dont les évêques ont reçu la bulle constitue « une marque d'ingratitude et une injure contre le Saint-Siège ». Tout le choque et le blesse dans la triple déclaration dogmatique de l'assemblée ; mais le discours de l'arche-

1. Aff. étr. Rome. 454.

vèque de Rouen, qui en est le commentaire, a particulièrement le don de l'exaspérer. De même, la lettre circulaire aux évêques, où il relève cette phrase malsonnante à des oreilles romaines : « Nous savons tous que, dans l'examen d'une affaire si importante, nous n'agissons pas en simples exécuteurs des décrets apostoliques, mais que nous jugeons et que nous prononçons véritablement avec le pape [1]. » Aux yeux des ultramontains, une telle doctrine est la suppression ou du moins l'avilissement de la primauté ; c'est l'établissement d'une oligarchie épiscopale sur les ruines du siège de Rome, peut-être même l'acheminement à quelque presbytérianisme démocratique, rêvé par l'imagination fumeuse d'un Saint-Cyran, déguisé par la prudence diabolique d'un Arnauld, et qui a donné naissance, — du moins les jésuites l'affirment, — au projet de Bourg-Fontaine. Quesnel ne nourrissait-il pas le dessein de rabaisser au simple rang d'évêque, *primus inter pares*, celui qui pour les molinistes est le chef de l'église et, en un certain sens, l'évêque unique? Autrement, disent-ils, que signifierait cette déclaration faite par lui et confirmée maintes fois : « En mettant à part les divers degrés de prééminence dans la juridiction, tous les évêques ont une même et égale puissance pour les fonctions purement épiscopales, le pape dans son diocèse et les autres évêques dans le leur [2] ? » — Eh quoi! réduire le Souverain Pontife aux bornes du diocèse romain, ne lui laisser qu'une étroite portion d'autorité au lieu de la suprême et universelle magistrature religieuse, n'était-ce pas l'indice que, ce premier

1. « Aussi librement, dit l'archevêque de Rouen, que s'ils étaient assemblés avec le pape dans un concile. » *Histoire du Cas de conscience*, t. VII, pp. 32, 68.
2. Quesnel, *Entretiens sur le décret de Rome*, p. 66.

coup porté, un autre suivrait, et qu'après avoir décapité l'église, tôt ou tard on s'aviserait d'abolir l'épiscopat?

Ces frayeurs hantaient depuis longtemps, comme un cauchemar, le cerveau de Clément XI. Elles étaient entretenues et aiguisées par les familiers du Vatican, qui trouvaient leur compte à évoquer le spectre janséniste. La haine de la France, violemment accrue par tant d'humiliations dont Louis XIV avait abreuvé les Romains dans Rome même, éveillait chez le pape un désir impérieux de venger ses prédécesseurs. L'astre du Roi-Soleil pâlissait. Il avait perdu ses grands ministres, ses meilleurs capitaines, et la fortune des armes désertait sa vieillesse. L'Europe coalisée fondait sur lui; son royaume était menacé ou envahi, au nord, à l'est, en Provence, tandis que la couronne d'Espagne chancelait sur la tête de son petit-fils, Philippe V. Jamais heure fut-elle plus propice pour faire expier les brutalités d'autrefois et amener le gallicanisme à composition? L'année qui vient, 1706, mettra le comble à nos revers : le pape, sachant en tirer profit, contraindra Louis XIV à subir ses injonctions et à tolérer ses lettres comminatoires.

D'abord, le roi ne saisit pas la gravité de la querelle qu'on lui cherche. Il a reçu la bulle avec une bonne foi parfaite, jusqu'à prescrire à ses parlementaires : « Au moins qu'il n'y ait pas de tracasseries[1] ! » Et voilà que la curie se passionne et s'emporte, pour des locutions de théologie insérées par mégarde. On lui a donné satisfaction sur le fond des choses, et elle s'inquiète de ce qu'ont pu dire, écrire ou faire

1. *Œuvres* de d'Aguesseau, VIII, 267. *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France*.

quelques prélats assemblés qui jouaient au petit concile. « Il semble, mande le roi au cardinal de Janson, qu'on ait voulu chercher à Rome des prétextes de mécontentement et qu'on les aurait fondés sur d'autres termes, si ceux qu'on attaque, et dans mes lettres patentes et dans la lettre du clergé, en avaient été supprimés [1]. » Tout bien pesé, il n'y faut voir que des doléances platoniques, comme le Saint-Siège a coutume d'en répandre contre les événements, les institutions et les hommes. Néanmoins (Louis XIV le déclare), il est prudent au pape d'en demeurer là et de ne point crier trop haut. Qu'il mette une sourdine à ses protestations, et l'on pourra entamer des pourparlers avec lui, chercher les bases d'une transaction. — « On fut longtemps, remarque l'abbé Legendre, à s'ajuster sur la manière. » — A cette négociation, moitié diplomatique, moitié religieuse, qui traînera plus de six ans, reprise et rompue, le cardinal de Noailles va s'employer; il achèvera de s'y user et de s'y amoindrir. Dans l'intervalle, la papauté tendra de nouvelles embûches, et, quand la bulle *Vineam* aura projeté ses derniers ricochets, la bulle *Unigenitus* sera prête à renouveler les troubles; car on a juré de ne point laisser l'église de France à ses destinées libres et paisibles. Louis XIV, avec la destruction de Port-Royal, Clément XI, par ses attaques contre les *Réflexions morales*, vont ressusciter le jansénisme, en lui livrant de nouveaux assauts. Mais ne faut-il pas un prétexte à châtier certains évêques dont l'attitude a déplu? Or, comme le disait le cardinal Fabroni, on trouvera dans l'œuvre du P. Quesnel de quoi punir le

1. Aff. étr. Rome, 454. Le roi au cardinal de Janson, 6 novembre 1705.

cardinal de Noailles, président de l'assemblée[1]. Qu'importe que la religion en souffre, que des milliers de consciences en gémissent, que toute une grande église, la première de la chrétienté, soit déchirée, pourvu que le cardinal Albani, devenu pape, puisse assouvir une vieille vengeance et asseoir sa domination absolue!

La bulle *Vineam* avait été reçue et publiée uniformément dans tous les diocèses de France, sauf à Saint-Pons, où Percin de Montgaillard enregistrait le fait accompli, non sans mettre Clément XI en contradiction avec Clément IX[2]. C'était le dernier survivant des dix-neuf prélats de 1667, qui avaient osé signer une lettre au pape en faveur des quatre évêques opposants et, par cette énergique intervention, avaient intimidé le parti moliniste, hâté la paix de l'église et prolongé de quarante ans l'existence précaire de Port-Royal. Attaché du fond de l'âme à ces souvenirs, et plutôt, à dire vrai, ami des jansénistes que janséniste même, — comme on peut s'en assurer dans ses lettres inédites à Petitpied[3], — il sentait l'épiscopat glisser sur une voie de soumission lâche, et il se révoltait. De là, ce mandement solitaire qui ne satisfit point complètement les fauteurs du *Cas de conscience*, déconcerta les gallicans, transporta de fureur les ultramontains, mais qui, somme toute, était un acte de fidélité et de cou-

1. *Abrégé chronologique* (par Nicolas Legros), p. 29; *Annales pour servir d'étrennes aux amis de la vérité* (par Adrien Le Paige), p. 274.

2. Lafitau (*Histoire de la Constitution*, p. 57) affirme à tort que le mandement de Montgaillard maintenait la suffisance du *silence respectueux*. En réalité, l'évêque de Saint-Pons sacrifiait cette doctrine condamnée, mais il le faisait avec une indépendance d'allure qui devait irriter les Romains.

3. Archives d'Amersfoort, boîte *g*.

rage ; de là, cette polémique pesante, entamée par Fénelon qui, *selon le désir du R. P. Tellier* (il l'avoue lui-même[1]), consacrait deux *Réponses* et une *Lettre* à détruire les doctrines et rabaisser le caractère de M. de Saint-Pons. Ces factums virulents, fabriqués par ordre, n'ont rien ajouté à la gloire littéraire ou théologique de M. de Cambrai, et ne font guère honneur à sa mansuétude chrétienne. Sans doute, il apporte au débat plus de verve, d'impétuosité, d'érudition que son contradicteur octogénaire ; il y étale ces qualités pompeuses dont parle d'Aguesseau : « Une noble singularité, je ne sais quoi de sublime dans le simple, et un certain air de prophète[2]. » Sans doute aussi, il a eu raison avec éclat, devant l'église et devant le monde, puisque la cour de Rome a censuré, le 18 janvier 1710, le mandement et les autres écrits de Montgaillard. Rien, depuis la condamnation des *Maximes des Saints*, ne pouvait être plus agréable à Fénelon que de réserver pareil traitement à un adversaire. Mais, par delà les décisions toujours fragiles, souvent serviles des congrégations romaines, au suprême tribunal de l'opinion qui fixe l'histoire, croit-on que l'archevêque de Cambrai se soit grandi en outrageant un collègue universellement respecté, en lui reprochant « les tours de passe-passe les plus odieux dans un évêque de quatre-vingts ans, qui est le revancheur banal de la morale sévère[3] ? » Durant huit longues années, il excitera

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 294. Lettre au duc de Chevreuse, du 24 novembre 1709.

2. *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France*, VIII, 195.

3. *Œuvres* de Fénelon, VII, 302. Lettre au duc de Chevreuse, du 16 janvier 1710. — Dans les documents molinistes que renferment les archives du Vatican (*Francia*, 2075), Montgaillard est communément traité de « bête féroce » et de « galeux ».

Louis XIV à réclamer une bulle contre ce vieillard ou à le faire déposer en concile provincial. La bulle n'arrive point[1]. La curie elle-même juge le châtiment disproportionné à la faute ; le parlement refuse d'enregistrer un bref arraché à grand'peine ; le roi recule devant la convocation d'un concile à Narbonne, et la bassesse de la délation va rester sans récompense. Mais Fénelon veille. Chaque fois que l'affaire languit, il renouvelle ses plaintes et crie plus fort. Il n'admet pas qu'un si beau procès se puisse terminer par un acquittement; encore moins, qu'il tombe aux oubliettes ou s'évapore en fumée. Dans les derniers jours de décembre 1712, il rappelle au Saint-Siège presque impérieusement ses obligations : « Ne pense-t-on plus à prononcer un jugement solennel contre M. de Saint-Pons? Il est capital, ce me semble, de ne laisser point sans quelque censure acceptée en France un évêque français qui a osé se jouer avec tant de scandale des constitutions du Souverain Pon-

1. Cette affaire de M. de Saint-Pons met en lumière la duplicité de la politique religieuse de Louis XIV, en ses dernières années, alors qu'il est tiraillé entre un confesseur jésuite, toujours pressé de recourir à l'infaillibilité romaine, et les parlementaires, gardiens jaloux de l'indépendance gallicane. Dans l'entre-deux de ces opinions extrêmes figurent, avec des nuances imperceptibles, les évêques, les ministres, l'ambassadeur du roi, préoccupés à des degrés divers de maintenir nos franchises, sans trop déplaire au pape. De là, des mensonges inévitables, qui sautent aux yeux en dépouillant les archives des affaires étrangères (Rome, 504 et suiv.). Le 13 juin 1710, à Versailles, Torcy formule à Gualtieri cette déclaration catégorique : « Je ne sais sur quoi le pape se fonde, quand Sa Sainteté prétend que le roi lui a fait demander de condamner le mandement de M. l'évêque de Saint-Pons. Sa Majesté le désavoue, comme votre Eminence pourra le tenir du cardinal de la Trémoille. » Or, le même jour, à Rome, le cardinal de la Trémoille écrivait au roi: « Je dis à Sa Sainteté que Votre Majesté m'avait ordonné de lui proposer de sa part de faire une constitution contre M. de Saint-Pons, en la concertant avec Votre Majesté, comme celle qu'elle avait faite sur le *Cas de conscience*. » — Voilà donc, sur un point assez grave qui touche non seulement à la politique générale, mais à l'honneur d'un évêque, notre diplomatie prise en délit flagrant de contradiction et d'inexactitude volontaire.

tife et du serment du formulaire[1]. » Ou bien il déverse sa bile sur les gens de robe, défenseurs trop ardents des usages du royaume et des prérogatives de leur compagnie : « On veut, s'écrie-t-il, pousser les choses si loin, que Rome n'ose plus envoyer jamais aucun jugement dogmatique en France contre la nouveauté, afin qu'elle empoisonne librement toute la nation. En effet, Rome n'ira point changer le style de toutes ses bulles ; ce serait se dégrader et se laisser corriger son thème par le parlement... Si ces chicanes ont lieu, elle n'a qu'à se taire, et les jansénistes, défaits du Saint-Siège, n'auront plus à ménager que M. le cardinal de Noailles, les évêques et le parlement. Ceci nous mène peu à peu au schisme[2]. » A travers ces lamentations déclamatoires ou ces dénonciations envenimées, on entend grincer la haine d'église, l'ambition déçue. Et le contraste des deux personnages apparaît au plein jour : chez Fénelon, une âme glorieuse, doublée d'un génie facile ; chez Montgaillard, une conscience intrépide, que la marquise d'Huxelles peignait d'un trait : « La flétrissure romaine ne l'amollira pas[3]. » Mettons que dans cette querelle l'orthodoxie ni l'habileté ne soient du côté de M. de Saint-Pons. Il lui reste la supériorité de l'honnête homme.

En poursuivant Montgaillard avec une âpreté si opiniâtre, Fénelon avait un triple dessein : il se signalait à Rome par le zèle le plus pur, « tout bar-

1. Archives du Vatican, *Francia, Giansenismo*, 2074. Lettre inédite au P. Daubenton. — La réponse de Daubenton (fin janvier 1713) se trouve dans les *Œuvres* de Fénelon, VIII, 128.

2. *Œuvres* de Fénelon, VII, 313. Lettre au duc de Chevreuse, du 17 avril 1710. Voyez également celles des 24 février, 20 mars et 24 juin de la même année.

3. *La marquise d'Huxelles et ses amis*, par M. Édouard de Barthélemy. Lettre du 20 février 1710.

bouillé d'opinions moliniennes [1] »; il achevait de se relever et de reprendre pied à Versailles ; mais surtout il évinçait Noailles, « ami intime de M. de Saint-Pons, » et le décréditait du même coup. « Les évêques, écrivait-il [2], vacilleront toujours , pendant qu'ils verront le *mauvais parti* ménagé et favorisé par l'homme qu'ils regardent comme le chef et le président du clergé. » Pour ramener l'ordre dans l'épiscopat et réduire les prélats dissidents, le procédé est bien simple : il s'agit tout uniment d'amoindrir l'influence de l'archevêque de Paris. Et, voulant souligner le caractère désintéressé de ses conseils, Fénelon ajoute une profession d'humilité parfaite et de souveraine indifférence aux choses de la politique, car il ne songe qu'à la grandeur du roi : « Je n'ai aucun besoin ni désir de changer ma situation. Je commence à être vieux, et je suis infirme. Il ne faut point que le P. Tellier se commette jamais, ni fasse aucun pas douteux pour mon compte. Je n'ai jamais cherché la cour : on m'y a fait aller ; j'y ai demeuré près de dix ans, sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour moi, sans demander la moindre grâce, sans me mêler d'aucune affaire, et me bornant à répondre, selon ma conscience, sur les choses dont on me parlait. On m'a renvoyé : c'est à moi à demeurer en paix dans ma place. Je ne doute point qu'outre l'affaire de mon livre condamné, on ait employé contre moi, dans l'esprit du roi, la politique de *Télémaque* ; mais je dois souffrir et me taire... Tout ce que je désire est la liberté de défendre l'église contre les novateurs, et l'espérance qu'on appuiera

1. Lettre de Quesnel à M. Schort, 19 octobre 1709. Archives d'Amersfoort.

2. *Œuvres* de Fénelon, VII, 662. *Fragment d'un mémoire sur les affaires du jansénisme.*

ce que je ferai pour la bonne cause, quand il méritera d'être soutenu[1]. »

Aucune de ces paroles sonne-t-elle franc dans la bouche de l'éternel ambitieux qui, « joignant la politique à la mysticité[2], » dressera jusqu'au dernier jour des projets de gouvernement, des plans d'administration, et, faute de pouvoir diriger la France, s'ingéniera, plume en main, à composer des lois pour la république de Salente ? En se disant corrigé de l'envie de mener les hommes, Fénelon trompait son correspondant ou s'ignorait lui-même. Qu'importe, si de sa lettre il restait quelque impression dans la mémoire du prince ! La disgrâce politique est un mal qui ne se peut guérir que par la contagion. Quiconque en est atteint a besoin de contaminer autrui. Plus il voit de victimes, moins il souffre ; plus les disgrâces se multiplient à ses côtés, mieux il oublie la sienne propre. Fénelon en est la preuve vivante, quand il écrit au confesseur du roi, c'est-à-dire au roi même : « On doit tout craindre du chancelier et de quelques ministres, du procureur général, de quantité de magistrats en crédit et d'un nombre incroyable d'honnêtes gens prévenus[3]. » Aussi bien, il a déjà

1. *Ibid.* 664-665. — Le 9 janvier 1707, Fénelon écrivait à la duchesse de Mortemart (VII, 257) : « Je suis très éloigné d'avoir le cœur malade contre M. le cardinal de Noailles ; je voudrais, au contraire, être à portée de lui témoigner tous les sentiments convenables ; mais je ne crois pas devoir faire des avances qui feraient croire au monde que je me reconnais coupable de tout ce qu'on m'a imputé et que j'ai quelque démangeaison de me raccrocher à la cour. » — Dès lors, que signifie cette lettre du P. Lallemand, du 17 mai 1711 ? « Tout Paris vous attend ici, Monseigneur, au premier jour. M. le dauphin a demandé votre retour au roi, pour seule grâce qui lui tiendrait lieu de toutes les autres. » (*Œuvres* de Fénelon, VII, 702.)

2. D'Aguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France.* (*Œuvres*, VIII, 197.)

3. *Œuvres*, VII, 663. — En même temps, Fénelon se faisait valoir, à Rome, par ses sympathies déclarées pour l'infaillibilité papale.

la joie de voir, jour après jour, décliner la faveur de Noailles, et la main de madame de Maintenon se retirer de lui. Il attend le moment opportun pour donner à l'arbre vermoulu le dernier coup de cognée, et Port-Royal en fournira l'occasion. Si le cardinal maintient le monastère contre les attaques réitérées des jésuites, il soulève contre soi Rome et Versailles. Au contraire, s'il immole des religieuses qu'il croit saintes, des doctrines et des souvenirs qu'il juge irréprochables, à des dénonciations qu'il méprise venues d'adversaires qu'il redoute, il perd l'estime publique et sa juste fierté. Mais il est cardinal, il est Noailles, il est homme de cour, et il lui faut aller là où il conquerra l'approbation des grands et la bienveillance du prince. Donc il livrera Port-Royal, pour prolonger de quelques mois un crédit qui s'épuise ; il boira ce calice odieux, péniblement, goutte à goutte, et consommera l'iniquité en cherchant à ne rien voir, à ne rien entendre, parmi les défaillances, les angoisses et les capitulations de sa conscience. Cependant, de quoi lui servira-t-il d'avoir accompli cette lâcheté suprême, s'il garde encore quelque bribe d'énergie et ne consent point à abdiquer devant la compagnie de Jésus ? Madame de Maintenon, qu'aucune satisfaction n'apaise, tant qu'il reste un coin de l'âme qui lui échappe, l'invite à la complète obéissance par une lettre impitoyable : « Je ne puis jamais cesser de respecter mon archevêque, d'estimer vos vertus, et, si j'ose le dire, d'aimer votre personne; mais il est vrai que tous ces sentiments ne me causent plus que de l'amertume. » Et brusquement elle lui objecte ce qui les sépare : « Il y a

Ce point résulte formellement d'une lettre de l'abbé Alamanni (VII, 657) : « Sa Sainteté connaît à merveille que, sans prononcer le *petit mot*, vous ne disconvenez point dans la substance. »

un article que vous ne touchez pas dans votre lettre, Monseigneur, qui est celui des jésuites, que le roi ne regarde point comme intéressant votre conscience, mais comme une pure vengeance que vous pourriez lui sacrifier, soit que vous ayez voulu en effet vous venger, ou que vous ayez cru devoir les punir de leur manque de respect pour vous... Votre bon cœur doit beaucoup souffrir, si vous donnez au roi des sujets de tristesse. La mienne est grande[1].» — Qu'a-t-il fait pour s'attirer de tels reproches? Il a soutenu, à l'encontre des jésuites, les droits de l'ordinaire, l'indépendance de l'épiscopat. Il leur impose l'obligation de solliciter à l'archevêché une autorisation régulière de confesser et de prêcher; il n'éprouve nul besoin de fortifier cette milice sans patrie, qui s'abat sur la France, conquiert la cour, et dresse ses autels dans les plus riches paroisses qu'elle rançonne en pays conquis. Bref, il commet le crime de se rappeler qu'il existe un clergé gallican, de l'aimer, de le défendre contre une concurrence internationale.

Ainsi l'orage s'assemble et grossit sur la tête de Noailles. Il n'a pas su conclure les démêlés théologiques de la bulle *Vineam*. La question reste ouverte, la plaie saigne, béante, sans cesse aigrie à Rome par l'éloignement, les délais ou les commentaires injurieux. Et voici que les changements effectués dans le personnel diplomatique viennent aggraver un conflit naturellement fort épineux. En mai 1706, notre ambassadeur près le Saint-Siège et le nonce du pape se trouvent simultanément remplacés. Au cardinal Gualtieri succède, à Versailles, un prélat plus ardent et plus belliqueux, le cardinal Cusani.

1. *Madame de Maintenon*, éd. Geffroy, lettre du 3 juillet 1709.

Quant à Janson, ses supplications ont fini par être entendues et exaucées. De fait, le pauvre homme était lassé, usé, cacochyme, diplomate fini et vieillard maniaque, plus soucieux de sa santé que de ses négociations, et qui remplissait ses dernières dépêches de la seule description de ses maladies : « Il y a près de quatre mois que je n'ai pu aller à l'audience du pape, ayant de moment en moment des quintes de toux si violentes que je suis contraint de prendre de l'eau chaude pour adoucir cette toux, et je jette une abondance si grande de pituite que cela ne serait pas praticable ni respectueux devant Sa Sainteté. Je me vois maigrir tous les jours, et je sens bien que mon tempérament est tout à fait dérangé[1]. » A force de tourmenter le roi, il obtient, en mars 1706, d'être relevé de ses fonctions et, pour comble de joie, d'être nommé grand aumônier. On ne lui donne pas à Rome immédiatement de successeur. « Le choix est difficile, écrit Torcy, dans un temps où tant de bons sujets sont employés aux armées. » Il est convenu que le petit abbé de la Trémoille, auditeur de France, gérera l'ambassade jusqu'à ce qu'un titulaire soit officiellement désigné, en réalité jusqu'à ce que lui-même ait décroché le chapeau de cardinal. Avec son entregent et ses relations, ce sera l'affaire de quelques semaines. N'est-il pas le frère d'une femme devant qui tout plie : madame des Ursins, d'abord princesse de Talleyrand-Chalais, en secondes noces duchesse de Bracciano ; véritable fleur d'intrigue, sorte de Maintenon mondaine, romanesque et folle, un beau jour toute-puissante à la cour de Madrid ; puis, après de grands triomphes, allant mourir en exil, sultane de quatre-

1. Aff. étr. Rome, 463. Cardinal de Janson à Torcy, 16 février 1706.

vingts ans, sans l'auréole de la dévotion et la coquetterie puritaine de Saint-Cyr; enfin, pour compléter le portrait, moins parvenue que l'autre, mais non moins intelligente; plus courtisane, mais sans l'odieux d'une vieille maîtresse qui se fait épouser et devient à moitié reine ? — L'abbé de la Trémoille est un pâle reflet de la princesse des Ursins, élevé par elle à la condition de diplomate. Laid, petit et bossu, il se sauve par l'esprit, un esprit endiablé, bouffon, et par un certain bon sens qui lui fait voir clair et dire juste, là où le pauvre Janson ne voyait goutte et ne pensait rien. Au moral, un déplorable personnage, cynique, dépravé, exempt de tout scrupule. Il trouve moyen de se pousser, grâce à sa sœur, et, à peine promu cardinal, de se brouiller avec elle, accumulant injures et scandales. Ce ne sont, du reste, entre eux que ruptures, raccommodements, cris de haine, serments d'affection, toujours en public, avec des volte-faces écœurantes ou grotesques. A Rome, on les connaissait bien tous deux, et il semblait difficile qu'on traitât sérieusement un ambassadeur « ainsi perdu d'honneur et de réputation ». Jadis, pour avoir compati aux infortunes conjugales du duc de Bracciano, il s'était attiré, de la part de la duchesse, un terrible avertissement. « Elle voulut le perdre, dit Saint-Simon, et elle le fit déférer à l'Inquisition pour de fâcheuses débauches. L'abbé sentit son cas si sale qu'il s'en alla à Naples, de peur d'être arrêté. La terreur qui lui était restée et la vie qu'il continuait de mener la même le rendirent souple avec sa sœur [1]. » C'est dans un intervalle de *souplesse* qu'elle entreprit de le faire cardinal. Un désir d'elle était un ordre au

1. *Mémoires* de Saint-Simon, III, 186-187.

Vatican. Candidat de la princesse des Ursins, il reçut la pourpre au mois de mai 1706, beaucoup plus tôt que s'il eût été le candidat des couronnes et seulement présenté par Louis XIV.

En dépit de ses vices et de sa détestable renommée, la Trémoille parvint à s'imposer, à tenir son rang d'ambassadeur. On consentit à oublier le discrédit qui pesait sur ses mœurs, à fermer les yeux sur ses dettes criardes, sur sa passion effrénée du jeu. On lui pardonna d'être un « panier percé », sans cesse occupé, dans ses lettres, à mendier un bénéfice, une pension, ou mieux encore un emprunt qu'il ne remboursait jamais [1]. La rouerie du politique couvrit les misères de l'homme d'église. En lui, Rome trouvait avec qui négocier ; la France avait enfin un représentant qui savait, selon l'occurrence, parler haut ou se taire, attendre des instructions et gagner du temps, ou bien se résoudre à l'improviste et l'emporter par un coup d'audace. Certes, la partie était malaisée entre le pape et le roi, l'épiscopat français et le Sacré Collège, entre Fabroni et Noailles. La Trémoille ne tenta point de rapprocher soudain des adversaires irréconciliables, ni même de faire cesser prématurément le combat ; mais, tandis que les coups pleuvaient autour de lui,

1. Le 19 mai 1708, il écrit à Torcy (Aff. étr. Rome, 483) : « Je n'ai plus du tout de crédit. Je prie Sa Majesté qu'elle veuille bien se souvenir de moi dans les vacances de bénéfices... J'ose supplier le roi de vouloir bien me donner une gratification qui me soit payée ici, afin que je puisse, en payant une partie de ce que je dois, conserver mon crédit, sans quoi je me vois en état de ne pouvoir continuer le service avec honneur. » Et plus loin : « Il y a présentement deux Cordons Bleus vacants. Je n'ai jamais osé importuner le roi sur cela. Si ce n'était point une témérité à moi de supplier Sa Majesté de me l'accorder, je vous supplierai de vouloir bien lui faire cette très humble prière. » — Quel quémandeur ! Dans la même lettre, il n'a pas honte de postuler gloutonnement un bénéfice, une gratification et le Cordon Bleu !

égaré dans la bagarre, il affectait de ne rien voir et de n'être jamais atteint.

Depuis le mois d'octobre 1705, Clément XI avait pris, au regard de la France, une attitude nouvelle qu'il garda durant une année entière. Tout en continuant d'admettre notre ambassadeur à ses audiences, il feignait de ne plus s'inquiéter de notre gouvernement ni des actes de l'église gallicane. C'est ainsi qu'il en usait dans ses accès d'humeur, boudant les rois et les évêques, Louis XIV, Noailles ou M. de Saint-Pons [1]. La lettre de l'assemblée du clergé, à laquelle — nous l'avons vu — il réservait d'abord si bon accueil, et qui, après coup et à l'instigation de Fabroni, se transformait en provocation irrespectueuse, n'obtint même pas l'honneur d'une réponse. « On crut, remarque d'Aguesseau, que le ressentiment du pape se terminerait à cette espèce de mépris du clergé qui lui avait écrit, et qu'il ne le condamnerait que par son silence [2]. » Mais le silence cessa de lui suffire, dès qu'il fut possible d'élever la voix sans danger. Nos défaites précipitées en Italie, la perte consécutive du Milanais, du Piémont et du royaume de Naples, l'éloignement de nos troupes obligées de regagner les Alpes et désormais hors d'état de mettre le Saint-Siège à la raison, — comme en 1687, au temps du marquis de Lavardin, — délièrent la langue du Souverain Pontife. Au Va-

1. « Le pape ne laissa exhaler sa colère que par la faible vengeance de faire mettre l'arrêt du parlement à l'index, où nous le crûmes honorablement placé avec tant d'autres arrêts, qui ont été rendus pour la défense de nos maximes et que Rome canonise lorsqu'elle les condamne. Nous crûmes devoir ignorer cette démarche et ne nous en venger que par le mépris. C'était l'ancienne maxime de la France, qui aurait cru faire trop d'honneur à la congrégation de l'Index, si elle s'était élevée hautement contre les décisions de ce conciliabule. » D'Aguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France* (*Œuvres*, VIII, 345.)

2. *Ibid.* VIII, 283.

tican, on a le culte de la fortune et la religion du succès. La gloire militaire et la force y sont prisées d'autant plus haut qu'on les redoute davantage et qu'on est fatalement à leur discrétion. « J'ai vu, écrivait Louis XIV au cardinal de la Trémoille, depuis le commencement du pontificat présent, que les demandes les plus justes, les plus conformes même au bien de l'Église, sont refusées, si elles ne sont appuyées de menaces et de voies de fait[1]. » C'est la revanche de Rome, après avoir cédé servilement à un roi victorieux, d'humilier insolemment un monarque vaincu, abandonné de ses alliés. Or, le désastre de Ramillies semblait marquer la ruine de la puissance française. Clément XI ne laissa point échapper cette occasion d'être brave à bon compte, justifiant comme à plaisir le mot du président de Harlay à Louis XIV, qui se piquait d'avoir des égards pour les papes : « *Sire, il faut leur baiser les pieds et leur lier les mains*[2]. » Assez longtemps Rome avait eu les mains liées par les exigences et les fiertés gallicanes. Venait l'heure de couper ses lisières, et sans retard elle s'émancipait. La vengeance est un régal délicieux et impie, que l'église interdit, mais qu'elle se permet, quand il s'agit de maintenir ses droits et de châtier l'audace des pouvoirs temporels. A ce prix, la vengeance devient sainte, elle concourt à la gloire de Dieu.

1. Aff. étr. Rome, 475. Lettre du 7 mars 1707. — *Ibid.*, 505. Lettre du cardinal de la Trémoille, du 5 juillet 1710 : « Le pape craint extraordinairement ceux qui ont la force en mains, et non seulement ne craint pas ceux qu'il croit ne pouvoir pas lui faire du mal, mais il est capable de profiter du temps de leurs disgrâces pour regagner sur eux l'autorité qu'il perd de la part de ceux qu'il craint. »

2. La cour de Rome, selon l'usage des poltrons qui se croient les plus forts, croyait pouvoir abuser impunément de la faiblesse de son adversaire. » D'Aguesseau. *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France.* (*Œuvres*, VIII, 249 et 330.)

C'est cette œuvre vindicative que Clément XI allait accomplir en se jetant dans les bras de l'Empereur, du côté où virait la fortune. La veille encore le Saint-Siège et l'Empire étaient ennemis jurés, ainsi qu'au temps des Gibelins et des Guelfes. Subitement la politique du Vatican tourna. L'ambassadeur d'Allemagne, le marquis de Prié, jadis toléré à grand'peine, eut en mains toutes les forces de l'église. « Les cardinaux, les prélats, les prêtres, les moines, la noblesse et le peuple, tout est espion pour lui. C'est à qui s'empressera de l'avertir de tout. Il est le dieu de Rome [1]. » Et la Trémoille, déjà revenu des courtes illusions de son noviciat diplomatique, s'écrie en un jour de franchise ou de désespoir : « Les ambassadeurs laïcs ont toujours plus d'autorité que les ecclésiastiques [2]. »

Le pape, en même temps, prenait une mesure, la plus douloureuse qu'il pût infliger non seulement à l'orgueil, mais à la tendresse de Louis XIV : il accordait le titre de roi à l'archiduc, compétiteur de Philippe V. Le souverain, touché dans son affection d'aïeul, proteste avec colère, rappelle au pontife romain ses engagements réitérés et le convainc de manquement de foi. Mais Clément XI ne se déconcerte point : il établit un *distinguo* subtil et déclare qu'il a « reconnu l'archiduc, non comme roi d'Espagne, mais comme roi en général ». Voilà une réponse que les jésuites ne sauraient désavouer. Quarante ans après les *Provinciales*, ils ont sur le trône de saint Pierre un élève accompli,

Ce soufflet hypocrite donne à Louis XIV un avant-goût du traitement qu'on lui ménage. Le 31 août 1706, un bref part de Rome, à son adresse. Il a été repro-

1. Aff. étr. Rome, 496. L'abbé de Polignac à Torcy, 27 avril 1709.
2. Aff. étr. Rome, 514. Lettre du 7 novembre 1711.

ché aux jansénistes d'avoir parlé de cette pièce en des termes sévères, et Quesnel même a écrit : « Le style est de la façon de quelque régent de collège qui ne sait pas vivre [1]. » A dire vrai, le style, quelle qu'en soit la rudesse, est le moindre défaut de ce bref. Le fond en est détestable, l'inspiration odieuse, insolente et brutale, et chaque mot y sue la haine. L'accueil fait à la bulle *Vineam* a froissé chez le pape le point le plus sensible : cette passion d'infaillibilité qu'il n'ose avouer tout haut, mais que ses familiers flattent bassement et surexcitent jusqu'à la manie. Fabroni se complaît à ce rôle, dont les procédés sont classiques : le Mathan d'*Athalie* et le Narcisse de *Britannicus* nous en offrent de parfaits exemplaires, agrandis et portés à la mesure du théâtre. Par là, le cardinal romain, enchérissant sur ses rivaux, tire des conséquences de la bulle tout le profit imaginable. Aux premières nouvelles venues de Paris, il s'écrie douloureusement qu'on n'aurait pas pu faire pis à Genève, *che non si poteva far peggio in Ginevra* [2]. Au lendemain de la défaite de Ramillies, il remarque avec onction que « toutes les disgrâces qui arrivaient à la France étaient une juste punition de l'indignité scandaleuse avec laquelle l'assemblée du clergé avait reçu la constitution du pape[3] ». Sur l'heure, Clément XI, prompt aux effusions et aux larmes, se jette dans des regrets sans fin. Il ne voulait point accorder cette bulle, il avait résisté longtemps, puis cédé par lassitude aux prières royales, et là-bas on ne lui en savait aucun gré ; on subissait impatiemment ce qu'il regardait comme un « bien-

1. *Entretiens sur le décret de Rome*, p. 65.
2. Archives d'Amersfoort. Lettre de Quesnel à mademoiselle de Joncoux, du 16 septembre 1706.
3. *Histoire du Cas de conscience*, t. VII, 147.

fait considérable ». Louis XIV ne s'occupait même pas de faire respecter son autorité, sa personne et ses actes. L'assemblée du clergé non plus n'en avait cure, et s'avisait de lui répondre, sinon par une révolte ouverte, au moins par des sarcasmes mal déguisés. Aussi bien, puisqu'il le fallait, il apprendrait au roi et au clergé de France ce que pesait la juste colère pontificale.

Envoyer le bref n'était rien, quoique Clément XI, fort indécis, l'eût gardé une année entière, soit *in petto*, soit en minute, interrogeant les événements et ne se décidant à faire le saut qu'après les grands désastres militaires de l'été de 1706. Le remettre en mains propres à Louis XIV rencontrait d'autres obstacles. C'était l'aller braver en face à Versailles, et, malgré ses défaites, il était toujours le Grand Roi. Le nonce Gualtieri, français de cœur, se refusa formellement à cette besogne. Cusani même, choisi tout exprès pour l'accomplir, n'en eut pas le courage. Le séjour de Paris lui plaisait, — à tel point qu'on dut reléguer à Tulle sa maîtresse, une certaine dame de Montaigu, trop intrigante [1], — et il redoutait fort,

1. Aff. étr. Rome, 499. Lettres de d'Argenson, lieutenant de police, à Torcy, du 4 mars et du mois de juin 1709 : « Madame de Montaigu, dont il est revenu au roi des discours fort désagréables, a paru successivement dans une familiarité d'habitudes avec plusieurs personnes de qui l'on ne pouvait dire si l'usage excessif du vin de Champagne n'avait pas plus de part à leur attachement que toute autre cause. Il est vrai enfin que celui de M. le nonce paraît plus sérieux, mais toute la preuve qu'on en a ne consiste qu'en une régularité de visites, qui commencent presque tous les jours à six ou sept heures du soir et finissent entre neuf et dix. » — « L'ordre du roi qui relègue à Tulle madame de Montaigu lui a été notifié. Elle n'a paru ni dans les promenades publiques ni dans les spectacles, et ses discours ont été plus sages et plus mesurés que je ne m'y serais attendu. Elle a dit à ses amies qu'elle était fort incommodée d'un rhumatisme et elle s'est fait ordonner par un médecin d'aller au Mont-Dore. Ainsi, j'espère que le véritable motif de son absence sera connu de peu de personnes et qu'elle continuera de nous aider à prévenir l'éclat qui était à craindre. »

s'il osait présenter le bref, d'être obligé de faire ses malles et de repasser la frontière. Il laissa donc s'écouler six mois, berçant Clément XI de raisons dilatoires, en vérité reculant devant de fâcheuses querelles, devant une autre *papomachie*[1], comme les jansénistes appelaient la bulle *Vineam*. Mais les ordres de Rome devenaient plus pressants; le cardinal Paulucci avait dépêché des instructions qui ne laissaient aucune échappatoire. Cusani dut alors risquer une démarche capitale. Il alla solliciter du roi la permission de lui remettre officiellement le bref du pape, ainsi qu'un second, destiné au cardinal de Noailles, mais qui ne semblait pas fort urgent, car il séjournait depuis quinze mois dans les bureaux de la chancellerie romaine : c'était une réponse, altière et menaçante, à la lettre déjà vieille que l'archevêque de Paris avait envoyée au nom de l'assemblée.

Louis XIV consentit à une communication officieuse des brefs, et les transmit au premier président et au procureur général. Leur sentiment fut identique : les deux pièces étaient également inacceptables. Écrites avec arrogance, elles développaient des doctrines qui ne pouvaient être admises, ni présentement, ni jamais. Et il ne fallait point songer, par des remaniements, à les rendre meilleures ou même passables. Rien n'y valait d'être épargné; chacune des phrases contenait une offense, soit au roi, soit à l'église gallicane. Le rédacteur montrait l'assemblée, livrée « aux suggestions de certains esprits artificieux, semant en secret de la zizanie, se réunissant, non pas tant pour recevoir la constitution que pour mettre des bornes à l'autorité du

1. Archives d'Amersfoort, boîte 1e. Lettre de Ruth d'Ans à mademoiselle de Joncoux, du 9 août 1707.

siège apostolique ou plutôt pour l'anéantir ». Ailleurs, il s'écriait dans un mouvement oratoire : « Ce serait le triomphe du jansénisme, aussi bien que du quiétisme et de toutes les hérésies qui pourront naître à l'avenir! » Enfin, il avertissait les évêques, ou mieux il les sommait « de n'avoir pas la hardiesse d'usurper la plénitude de puissance que Dieu n'a donnée qu'à cette unique chaire de saint Pierre », et il leur enjoignait « d'apprendre à révérer et à exécuter ses décrets, loin d'avoir la présomption de les examiner ou de s'en rendre juges ». Ce dernier mot résumait, tout seul, l'intime pensée de Clément XI, et Paulucci la traduisait dans ses instructions : « Il est impossible d'accepter que le clergé de France soit juge du jugement du pape. »

De pareilles prétentions, en un pareil langage, que les parlementaires soulignèrent fort habilement, ne permettaient pas d'hésiter. Par occasion, et pour complaire au Saint-Siège, on pouvait amnistier de légers écarts de style qui contrariaient nos usages. Mais, en de si graves circonstances, un acte de faiblesse eût été une irrémédiable humiliation. Vaincu par l'Europe coalisée, Louis XIV ne se laissait pas abattre. Allait-il donc se prosterner devant une fiction diplomatique, la majesté spirituelle de la papauté? — Il fit mander Cusani, le reçut avec hauteur, lui rendit les deux brefs : le sien, parce qu'il en trouvait les termes offensants; l'autre, encore plus violent de forme, parce que « l'assemblée du clergé ne subsistant plus, personne n'avait de caractère pour recevoir ou pour écrire des lettres au nom de cette assemblée [1] ». Il termina l'audience en interdisant au nonce de l'entretenir désormais

1. Aff. étr. Rome, 475. Lettre du roi au cardinal de la Trémoille, 28 mars 1707.

de cette affaire, sous quelque prétexte que ce fût. Si par hasard on s'obstinait à lui délivrer publiquement, ainsi qu'au cardinal de Noailles, ces brefs qu'il voulait ignorer, le parlement y mettrait bon ordre.

Devant cette défense et cette menace, Cusani ne pouvait que s'incliner. Mais Clément XI ne l'entendait pas ainsi. Libre au roi de France de fermer sa porte avec fracas : on atteindrait le but aussi bien, et mieux encore, par un moyen détourné. Vers le printemps de 1707, les copies des brefs, manuscrites, puis imprimées en latin et en français, se répandirent une à une. On soupçonna généralement (d'Aguesseau tout le premier[1]) Cusani d'avoir conçu cette diversion et de l'avoir exécutée. Du moins, l'opinion était saisie, le débat porté au grand jour, avec autrement d'éclat que si un morceau de parchemin, déposé à Versailles, eût été déféré à justice par Messieurs les gens du roi.

La publication clandestine à peine effectuée, Clément XI pousse les hauts cris : *Ce sont les jansénistes!* tel est son premier mot. « Ils ont inventé cet expédient, pour exciter le parlement et embrouiller si bien l'affaire que l'accommodement ne se fît point[2]. » On ne s'attendait guère à voir ici les jansénistes. N'ont-ils pas tout intérêt à se tenir cois, à éviter un nouvel esclandre qui rejaillira sur eux et les rendra plus infortunés encore ? — Mais la vérité, la vraisemblance même, sont hors de cause. Le jansénisme est un épouvantail facile à manier et toujours prêt.

A cette époque précisément, le maréchal de Tessé,

1. *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France.* (*Œuvres*, VIII. 287.)
2. Aff. étr. Rome, 477. Polignac à Torcy, 9 juillet 1707.

brave soldat et fort honnête homme, aussi étranger au vocabulaire de la diplomatie qu'aux choses d'église, traverse l'Italie, chargé d'une mission militaire. Il arrive à Rome, parmi les complications de cet imbroglio. Sans rien entendre aux négociations théologiques, la rectitude naturelle de sa conscience lui fait pressentir la vérité. Il démasque la politique astucieuse et féline, les subtilités savantes et misérables de la curie. Dans une phrase, il parle plus clair que d'élégants mémoires de chancellerie : « Ce Saint Père se fie fort sur son éloquence et sur l'habitude que l'on dit ici que les pontifes se sont faite de mentir très souvent, sans croire pécher, et peut-être celui-ci a-t-il fait une bulle particulière pour se conserver ce privilège [1]. »

En chargeant les jansénistes d'une accusation fort injuste et qu'il savait telle, le pape commettait une de ces fraudes où il se délectait, autant par habitude que par utilité, plus encore par un goût inné d'Italien et de casuiste pour les supercheries perfides. Certes, livrer les brefs à la publicité était une rouerie qui pensait servir la politique romaine et contraindre Louis XIV à se départir de son attitude indifférente et passive, railleuse et presque méprisante. Clément XI, irrité de ce mutisme, s'était juré que le roi de France viendrait à composition. Il crut y avoir réussi. Le 23 avril 1707, le cardinal de la Trémoille se rendit au Vatican et aborda cette matière des deux brefs, sur laquelle il était resté jusque-là bouche close. Aussi bien, c'était la première fois qu'il recevait des instructions à ce sujet et que le marquis de Torcy l'informait des difficultés pendantes. Voici comment il exprime sa surprise et son ennui à l'un

1. Aff. étr. Rome, 493. Maréchal de Tessé au roi, 19 octobre 1708.

de ses correspondants, l'abbé de Pomponne : « Sa Sainteté et Sa Majesté ne m'en avaient point encore parlé, et je commence à entrer dans cette affaire en un temps où elle a déjà fait bien du chemin, pour s'aigrir de part et d'autre. Il ne manquait plus que cela, et je prévois une suite très fâcheuse [1]. » Au grand désespoir du pape, le cardinal termina sa visite en demandant le retrait des deux brefs.

Jamais Louis XIV ne sollicitait de faveur auprès du Saint Père, sans accompagner d'une menace la démarche courtoise de son ambassadeur. Cette diplomatie à double visage mettait en sûreté les maximes de France. La cour de Rome avait à choisir, de céder bénévolement à nos prières ou de recevoir nos injonctions. A cet effet, le parlement entra en scène, pour seconder l'action de la Trémoille. Par une délibération fortement motivée, il refusait l'accès du royaume au bref du pape, en prohibait l'impression et le débit, ordonnait que tous les exemplaires en fussent saisis et qu'il fût procédé contre ceux qui les avaient distribués. Mais, au bas, le chancelier effaça la formule d'usage, — « qu'il serait lu et affiché partout où besoin serait, » — et la remplaça par ces mots : « A condition toutefois que l'arrêt ne sera ni répandu, ni imprimé, ni publié jusqu'à nouvel ordre. » Il ajouta en marge : « Le roi m'a dicté lui-même cette condition et me l'a fait écrire devant lui au crayon. »

Cette restriction froissa cruellement l'amour-propre des gens de robe. D'Aguesseau, aussi dévoué à son roi qu'attaché aux prérogatives de sa compagnie, nous a livré sur le vif les sentiments de ses collègues : « On rendait un arrêt secret pour supprimer

1. Aff. étr. Rome, 481. Lettre du 23 avril 1707.

un bref public, en sorte qu'à proprement parler c'était l'arrêt qu'on supprimait et non pas le bref. Mais il fallut se consoler de cette espèce de suppression, en regardant cet arrêt comme un titre qui serait plus d'usage pour la postérité que pour le siècle présent [1]. » Hélas ! cette prévoyance des grands parlementaires, travaillant à long terme et réservant à leurs arrière-neveux le bénéfice des jugements hardis que l'arbitraire royal rendait caducs, était une généreuse illusion. Que reste-t-il aujourd'hui de ces monuments judiciaires, dressés en face de Rome comme une digue nationale? Des textes raboteux, des harangues sonores, parfois éloquentes, souvent maussades, et qu'on ne lit plus, c'est-à-dire, rien que des parchemins et des mots. Et que reste-t-il aussi du gallicanisme, de ses libertés et de ses traditions, de l'orgueil de nos légistes, des droits de la couronne ? A peine quelques souvenirs d'histoire, des termes désormais sans signification et sans vertu, l'ombre vaine de ce qui fut l'église d'un peuple et n'est plus qu'une province religieuse de l'ultramontanisme.

Jadis, alors même que la monarchie était décidée à fléchir, le parlement couvrait sa retraite et servait à obtenir des conditions plus sortables. Ainsi, dans l'affaire du bref, cet arrêt rendu à huis-clos, soigneusement étouffé, n'avait qu'une valeur comminatoire. Mais, brandi à propos, il pouvait alarmer la pusillanimité de Clément XI, pour peu qu'on y joignît quelques réticences adroites. Louis XIV n'eut garde de négliger aucun moyen efficace : il pria Sa Sainteté d'observer que, « les Allemands étant aux portes de Rome, il était de sa prudence de se con-

1. *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France.* (*Œuvres*, VIII, 290.)

server des amis pour l'avenir [1] ». Le Souverain Pontife ne laissait pas que d'avoir déjà fait cette remarque, dans ses loisirs. Il était bon de ravaler la morgue française ; encore ne fallait-il pas exalter outre mesure l'orgueil tudesque. L'église ne doit souffrir aucun maître ; elle a pour ennemi quiconque se hausse jusqu'à vouloir la regarder en face et l'asservir. Dès lors, il lui importe de maintenir égaux les deux plateaux de la balance et de ne se point brouiller avec le roi très chrétien. A la réflexion, le pape se radoucit. Sans retirer formellement ses brefs, il n'insiste pas pour leur remise immédiate et se déclare « bien aise d'accorder cette suspension aux pieuses intentions du roi, mais non à la crainte des parlements [2] ». C'était dire, un peu trop haut, que le fameux arrêt ne lui faisait aucunement peur. Enfin, pour témoigner qu'il ne désarmait pas et demeurait sur ses gardes, il lançait impertinemment cette boutade italienne : « Le clergé de France voudrait me réduire comme un simple curé [3]. »

Une accalmie succède à ces pourparlers. Durant près d'un an, — du printemps de 1707 au début de 1708, — on semble oublier à Rome toutes les récriminations engendrées par la bulle *Vineam*. Louis XIV espère que cette vieille querelle est à jamais finie, que *le monstre s'évanouira* [4], suivant l'expression de Torcy, et, le 18 janvier 1708, il mande à la Trémoille : « Les éclaircissements donnés au pape, sur la con-« duite de la dernière assemblée du clergé de mon « royaume, doivent satisfaire Sa Sainteté. Le silence

1. Aff. étr. Rome, 476. Lettre du roi au cardinal de la Trémoille, 20 juin 1707.
2. Aff. étr. Rome, 476. Polignac à Torcy, 26 avril 1707.
3. Aff. étr. Rome, 476. Cardinal de la Trémoille au roi, 17 mai 1707.
4. Aff. étr. Rome, 473. Polignac à Torcy, 20 juin 1707.

« qu'elle garde, après avoir vu les bonnes raisons « alléguées sur ce sujet, me donne lieu de croire « qu'elle en est contente. Ainsi, vous devez attendre « tranquillement qu'elle soit la première à vous en « parler, et, si dans la suite elle vous fait savoir ce « qu'elle pense, je vous informerai de mes intentions « sur le compte que vous m'en rendrez [1]. » Notre ambassadeur accueille avec enthousiasme des projets si attrayants et si commodes. Même sa confiance ne va pas sans un grain de crédulité : « Sa Sainteté me dit hier, pour la troisième fois, qu'elle voulait commencer *une nouvelle vie* avec le roi [2]. » En réalité, ces déclarations de paix et d'amour ne sont qu'un jeu destiné à amuser notre diplomatie. Dans le même temps, le pape dresse à Noailles, ou laisse dresser par Fabroni, un traquenard hypocrite : la condamnation des *Réflexions morales*. C'est un affront préparé de longue date, infligé, — nous le verrons, — en connaissance de cause, à l'archevêque de Paris. Voilà comment la cour de Rome emploie, à raviver des passions, les moments de répit qu'elle pourrait consacrer à la pacification religieuse. Sous couleur de passer l'éponge et d'effacer les dissentiments anciens, elle a demandé au cardinal de Noailles un mémoire qui résumât les doctrines et les actes de l'assemblée de 1705. Le mémoire est rédigé, puis transmis sans retard ; mais le pape y trouve des lacunes. Pour le corroborer et le compléter, il réclame, à la fin de mars 1708, deux lettres, l'une du roi, l'autre de Noailles. Sur les instances du cardinal de la Trémoille et de l'abbé de Polignac qui, dans toute cette négociation, le seconde avec succès, on se décide à donner satisfaction au Saint-Siège, « plutôt que de

1. Aff. étr. Rome, 478.
2. Aff. étr. Rome, 482. Polignac à Torcy, 10 mars 1708.

réveiller par un refus les soupçons et les inquiétudes d'une cour qui croit toujours que la France veut détruire la papauté[1]. »

Le 31 mai, Louis XIV expédie à son ambassadeur une dépêche ainsi conçue :

« Mon cousin, après avoir examiné le mémoire « des conférences du cardinal Fabroni avec l'abbé de « Polignac, j'ai jugé qu'il n'y avait pas d'autre moyen « d'éviter le piège caché sous les propositions captieu- « ses de la cour de Rome, que de faire écrire par le car- « dinal de Noailles la lettre qu'il a dressée et que je « vous envoie, et d'y joindre en même temps celle « que j'écris au pape. Mon intention est que vous « rendiez l'une et l'autre à Sa Sainteté. La déclaration « qu'elles contiennent suffira, si elle ne cherche « qu'une juste satisfaction sur les plaintes qu'elle a « faites. Si elle prétend, au contraire, engager le « clergé de mon royaume à s'éloigner de ses anciennes « maximes, elle ne doit pas espérer d'obtenir ce « qu'elle souhaite, et je jugerai de ses intentions par « la manière dont ces lettres seront reçues et par « l'effet qu'elles produiront[2]. »

Sous une forme cérémonieuse, la dépêche du roi au pape ne revêtait pas une signification moins précise :

« Très Saint Père,

« Le zèle que nous avons pour la conservation de « la saine doctrine nous ayant porté à demander à « Votre Sainteté la dernière constitution qu'elle a « donnée pour empêcher le progrès des erreurs du « jansénisme, nous avons vu avec déplaisir qu'on ait

1. Aff. étr. Rome, 490. Polignac à Torcy, 3 avril 1708.
2. Aff. étr. Rome, 490. Le roi au cardinal de la Trémoille, 13 mai 1708.

« tâché de noircir auprès de Votre Béatitude la con-
« duite que le clergé de notre royaume, assemblé par
« notre permission, a tenue en recevant cette consti-
« tution. Nous savons que ses intentions ont toujours
« été de marquer le respect qu'il a pour Votre Sain-
« teté, et qu'il ne s'est rien passé en cette occasion
« que de conforme à ce qui a été fait en d'autres
« occasions semblables. Elle en sera plus particulière-
« ment instruite par la lettre que le cardinal de
« Noailles, président de la dernière assemblée, écrit
« à Votre Béatitude, comme témoin de ce qu'il
« a vu et de ce qu'il sait des sentiments de ses con-
« frères. Nous la supplions aussi de croire que nous
« emploierons toujours avec plaisir notre autorité
« à maintenir dans notre royaume la vénération
« due au chef de l'Église et au vicaire de Jésus-Christ
« sur la terre, et que nous souhaitons très sincère-
« ment qu'il plaise à la divine bonté de conserver long-
« temps un si grand pape pour le bien de ses fidèles [1]. »

Ces deux lettres partirent simultanément de Versailles. Ignorées jusqu'ici, elles éclairent d'un nouveau jour un point d'histoire assez mystérieux; elles montrent le complot ourdi à Rome, et par quelles voies secrètes la haine vouée au cardinal de Noailles relie la constitution *Vineam* à la constitution *Unigenitus*.

Depuis plusieurs années, les relations étaient assez tendues entre le Saint-Siège et l'archevêque de Paris. Celui-ci, malgré la pourpre, semblait avoir perdu tout crédit au Vatican. Son frère, M. de Châlons, ayant reçu du roi l'abbaye d'Hautvillers, le pape refusait de lui accorder l'expédition gratis de ses bulles [2]. Il fallut que Louis XIV intervînt et

1. Aff. étr. Rome, 483.
2. Une lettre de l'abbé Dorsanne à M. de Châlons, du 19 juin 1706

rappelât l'usage immémorial qui allouait ces mêmes faveurs aux proches parents des cardinaux : « Je ne m'en mettrais point en peine, écrivait le roi, si je n'apprenais que la raison qu'on objecte, pour frustrer le cardinal de Noailles d'un droit dont ses confrères ont toujours joui, est fondée sur ce qu'il n'a pas fait à Rome un séjour de six mois, après avoir reçu le chapeau. J'ai peine à comprendre qu'un pape dont le zèle est aussi éclairé veuille punir un archevêque de Paris de son empressement à revenir gouverner son église. Je m'assure, au contraire, que Sa Sainteté lui aurait elle-même conseillé de presser son retour, s'il eût eu la moindre velléité de prolonger son séjour après le conclave [1]. » Peut-être n'y avait-il là qu'un caprice de quelque prélat romain, mal disposé pour les Français. Mais Noailles, aussi fier de son état que de sa naissance et sensible à la plus légère piqûre d'amour-propre, endurait avec peine ces témoignages de mauvais vouloir [2].

(Bibl. nat. ms. 23208), fonde le refus du pape sur ce que Gaston de Noailles, à l'exemple de l'un de ses prédécesseurs, Vialart, avait supprimé la formule : *apostolicæ sedis gratiâ*. Il voulait être évêque par la grâce de Dieu, et non par le bon plaisir de l'évêque de Rome, son collègue. Ce n'était pas là une simple querelle de mots, mais bien le signe visible d'un dissentiment fondamental entre romains et gallicans, à tel point que Louis-Antoine de Noailles, encore sur le siège de Châlons, écrivait, le 16 mai 1695 : « Puisque M. de Meaux a porté son ordonnance à M. le nonce, il faut bien qu'il ait aussi la mienne... J'ai fait réflexion que M. le nonce n'aurait pas été content d'y voir que j'y suis qualifié évêque de Châlons par la permission divine seulement; ainsi j'en ai fait imprimer quelques exemplaires où j'ai ajouté : par la grâce du Saint-Siège. » Et, dans une autre lettre adressée à son frère, le 25 juillet 1706, le cardinal résume son opinion doctrinale sur le *sedis apostolicæ gratiâ :* « Au surplus, si vous ne voulez rien de Rome, vous pouvez sans inconvénient vous en passer ! » (Bibl. nat. ms. 23215.)

1. Aff. étr. Rome, 466. Le roi au cardinal de la Trémoille, 30 août 1706.

2. « Je crains, écrivait Noailles à son frère Gaston (le 17 septembre 1706), que la lettre de recommandation du roi ne fasse pas un grand effet, surtout depuis l'affaire malheureuse de Turin; car la politique nous est très contraire à Rome. Le cardinal Grimani y domine, et

Il avait cru, en envoyant sa lettre, mettre fin à cette petite guerre, satisfaire Clément XI et désarmer l'envie. Il n'en fut rien. Sa plume avait-elle trahi ses intentions pacifiques ? S'était-il donné le plaisir d'insérer quelque expression malicieuse, avec l'arrière-pensée « d'éviter le panneau » qu'on lui tendait ? Pour en juger, il suffit de lire le passage qui souleva, autour du pape, une explosion de colère : « Très Saint Père, j'ai eu une profonde douleur, dès que j'ai su que l'*homme ennemi (inimicus homo)*, qui ne cesse jamais de *semer de l'ivraie*, avait par ses artifices fait entendre à Votre Sainteté que la bulle *Vineam Domini Sabaoth* n'avait pas été acceptée, dans l'assemblée du clergé de France de 1705, avec le respect et la soumission qui lui est due [1]... » Dans cette phrase, le cardinal Fabroni, « homme fier, intraitable, accoutumé à menacer les papes du jugement de Dieu [2] », voulut se reconnaître. Il prétendit que Noailles l'avait insulté grossièrement. — « C'est donc moi, s'écriait-il, qui suis le diable ! » — Chacun des termes susceptibles d'un sens double ou fâcheux, *inimicus homo*, *calumniantur*, *alicujus sermo levis*, lui semblait dirigé contre sa personne et, par delà, contre le Souverain Pontife : « On se moque du pape, mais nous entendons à Rome le latin et même le français [3]. » Il associait ainsi fort habilement Clément XI à son propre ressentiment; il le décidait à ne point accepter la lettre de l'archevêque de Paris et à la renvoyer, pour que son au-

le pauvre cardinal de la Trémoille n'obtient rien. » (Bibl. nat. ms. 23215)

1. *Histoire du Cas de conscience*, t. VII, 472. — L'expression *inimicus homo*, tant reprochée à Noailles, se trouve précisément au début de la bulle *Vineam*. Il n'est donc point surprenant que l'archevêque de Paris l'ait relevée.

2. *Nouvelles ecclésiastiques*. Discours préliminaire, t. I, p. 7.

3. Aff. étr. Rome, 491. Polignac à Torcy, 14 juillet 1708.

teur y effectuât de considérables modifications. Noailles n'en devait être qu'à moitié surpris. L'avant-veille du jour où le courrier emportait sa missive, le 29 mai, n'écrivait-il pas au marquis de Torcy : « Il me paraît qu'il n'y a point dans ma lettre d'air ni de réparation ni de palinodie, ce qui ne vaudrait rien. On ne peut en tirer aucun avantage contre nos maximes, et je doute qu'on en fasse trophée à Rome. Je ne voudrais pas même répondre qu'elle y fût reçue, mais il n'y a pas moyen d'aller plus loin, et, si on n'y en est pas content, il n'en faut plus parler [1]. »

Ceci marque bien à quelles intentions se heurtait la « pétulance » de Fabroni. Nonobstant, il était malaisé de prévoir l'issue du différend. Chez Noailles, deux sentiments bataillaient et succombaient tour à tour, — la mollesse et l'entêtement, — ou plutôt ils se pénétraient l'un l'autre, produisant le plus étrange et le plus indéfinissable caractère. D'abord, ce fut l'entêtement qui l'emporta : pour combien de temps, nul ne le savait, et Noailles moins que personne ! Il déclara ne vouloir rien modifier au texte de sa lettre, ni à la doctrine qu'elle formulait, et sur-le-champ Fabroni lui répondit par un coup droit : la publication du bref contre les *Réflexions morales*. Il avait eu l'habileté de pousser l'archevêque de Paris jusque dans ses derniers retranchements, de lui arracher une fin de non-recevoir catégorique, et d'en tirer parti pour entraîner la volonté de Clément XI encore chancelante. Aussi bien, dès le 9 août, Noailles voit distinctement et il explique à Torcy l'enchaînement de l'intrigue romaine : « Le cardinal Fabroni inspire au pape toute la chaleur qui a paru dans cette affaire.

1. Aff. étr. Rome, 490. Cardinal de Noailles à Torcy, 29 mai 1708.

C'est un homme dangereux, et je doute que le cardinal de la Trémoille et l'abbé de Polignac l'aient bien connu. J'éprouve déjà le ressentiment dont il avait menacé, par la censure du livre auquel je prenais quelque intérêt. Elle est résolue, il y a quelque temps, mais il la retenait, pour voir de quel style j'écrirais[1]. » La lettre de Noailles était arrivée vers le 15 juin ; on avait mis une ou deux semaines à l'examiner et à la rejeter ; enfin, le bref contre Quesnel paraissait le 13 juillet. Cette coïncidence prouve surabondamment que le style de Noailles n'agréait pas aux ultramontains.

Le pape, malgré tout, cherche encore vaguement un terrain de conciliation ; de même le cardinal de la Trémoille, durement ballotté entre ses obligations gallicanes et ses inclinations romaines, et qui, dans chacune de ses dépêches au roi, supplie « qu'on n'ajoute point à la guerre temporelle la guerre spirituelle ». Mais le meilleur vouloir du monde reste impuissant : une solution rapide ou une complication inextricable dépendent de Fabroni, détestable arbitre pour un accommodement. C'est lui seul, à cette date, qui peut, selon sa fantaisie, bouleverser l'église ou la pacifier ; or, il préfère courir les risques et récolter les profits d'un bouleversement absolu. Tout d'abord, il a l'air de s'en désintéresser, mais notre ambassadeur ne se fie pas à ses mines : « L'affaire, écrit-il, dort et dormira jusqu'à ce que le cardinal Fabroni la réveille[2]. » Celui-ci guette l'heure où Noailles, impatient comme tous les indécis, aura perdu son sang-froid, et ce moment propice ne tardera guère. L'archevêque est en proie à une inquiétude aiguë : il voit, découvre ou invente des pièges de toutes parts, il grossit les misères réelles qu'on

1. Aff. étr. Rome, 484. Cardinal de Noailles à Torcy, 9 août 1708.
2. Aff. étr. Rome, 492. Lettre à Torcy, du 8 septembre 1708.

lui suscite à Rome, et se croit persécuté par l'un, trahi par l'autre. Sans doute Fabroni est son ennemi juré, et Clément XI ne lui pardonne pas, ne lui pardonnera jamais la dénonciation de Sfondrate, déjà vieille de onze ans. Mais ses soupçons vont plus loin et deviennent iniques, à force d'être exagérés. Depuis l'origine et durant tout le cours de cette négociation, il s'est imaginé qu'on le desservait au Vatican, que ceux qui avaient mission d'y soutenir les intérêts français répugnaient à le défendre, si même ils n'aidaient à le combattre. Il s'en ouvrit, à Paris, avec une telle insistance que la rumeur publique s'empara de cette nouvelle. Le marquis de Torcy dut en aviser Polignac : « Il se plaint d'avoir été abandonné et de vous et de M. le cardinal de la Trémoille... Il est vrai qu'il revient de tous côtés qu'on ne cesse de le décrier auprès du pape [1]. » Noailles avait d'ailleurs pris soin, dans une lettre quasi-officielle au même Torcy, de retracer ses griefs et de réclamer un meilleur concours : « Je ne sais si je me suis assez bien expliqué sur ce que je demande au roi, au sujet des insultes qu'on me fait à Rome. J'espère que vous aurez liberté de représenter fortement à M. le cardinal de la Trémoille et à M. l'abbé de Polignac qu'ils doivent me défendre un peu mieux et qu'il n'est pas juste que je sois maltraité. » C'était, en termes voilés, accuser nos agents diplomatiques de faire chorus avec ses pires ennemis : insinuation fort grave, qui n'est nullement étayée de preuves suffisantes. Certes, la volumineuse correspondance des Affaires étrangères, de 1705 à 1710, nous montre un la Trémoille soucieux d'éviter les écueils, un Polignac toujours prêt à fléchir les maximes de France

1. Aff. étr. Rome, 473. Lettre du 22 juillet 1709.

en un sens qui plaise aux cardinaux et qui permette de devenir cardinal. De là à une mauvaise foi insigne et agissante, à une lâche traîtrise qui livre le premier prélat de France en ayant mission de le protéger, il y a une marge telle à franchir, de tels périls à braver, une telle désobéissance aux ordres du roi, qu'il eût fallu être bien piètre courtisan pour tenter l'aventure. Le cardinal et l'abbé étaient hommes, tous deux, à concevoir peut-être un aussi méchant dessein, mais non pas à le réaliser.

Si Noailles s'abusait sur les sentiments que d'aucuns lui portaient, en revanche il voyait fort clairement et la source et les suites de cette interminable querelle. Il savait qu'on lui reprochait, là-bas, tout uniment de ne point déserter la doctrine du clergé français, de ne vouloir pas souscrire à l'opinion du pape, suivant laquelle « les évêques ne sont que les exécuteurs des décisions du Saint-Siège et comme des appariteurs chargés de la publication de ses décrets [1] ». En se refusant à modifier son *Mémoire*, il avait pris une excellente attitude dont il n'aurait jamais dû se départir ; car, pour peu qu'il s'engageât dans des discussions de texte, des suppressions, des additions, à la recherche de synonymes, d'expressions équivalentes ou atténuées, déplaçant des virgules ou intervertissant des épithètes, il était voué d'avance à un échec. En face de lui, se dresseraient tous les théologiens du Vatican, préparés dès l'enfance à la casuistique, à l'art de dominer et de tromper les hommes avec des mots latins ; subtils à déguiser leur pensée sous des distinctions, nourris d'arguments, gorgés de citations à double fin, soit pour confondre leur adversaire, soit pour abriter

1. D'Aguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France. Œuvres*, VIII, 295.

leur retraite. On le conviait à ce périlleux exercice, en lui jurant qu'il suffirait de quelques menues corrections pour rendre sa profession de foi irréprochable. D'Aguesseau a plaisamment conté comment, à Rome, on entendait ce travail :

« Le cardinal Fabroni comparait le *Mémoire* à une « mine où il y avait beaucoup d'or, mais aussi beau- « coup de terre ; et, quand il y lisait ce qui était « pour le pape, il s'écriait : *Voilà l'or ;* mais, lors- « qu'il tombait sur ce qui était pour les évêques de « France, il disait : *Voilà la terre.* Il voulait donc « que, pour épurer entièrement l'or de cette mine et « le séparer de ce mélange de terre qui en altérait « la pureté, le cardinal de Noailles le remît au creu- « set pour en faire sortir une lettre qui fût toute « d'un or pur et digne d'entrer dans le sanctuaire du « Souverain Pontife [1]. »

L'archevêque de Paris avait amplement raison de se méfier d'un pareil alambic : il en serait sorti quelque fatras moliniste et la scandaleuse répudiation des traditions gallicanes. Plût à Dieu qu'il restât dans le droit sentier et ne s'en écartât jamais ! Il gardait l'honneur intact et pouvait écrire à Torcy : « Si ce m'est un grand démérite à Rome, ce doit m'être un grand mérite en France, et je n'en demande d'autre récompense que d'être un peu soutenu [2]. » Hélas ! pourquoi fallait-il qu'il n'eût point en lui-même ce ferme et nécessaire soutien, et qu'il fût réduit à le mendier près du roi ? En quoi sa fidélité religieuse et son indépendance épiscopale avaient-elles besoin du patronage monarchique ou de la tutelle parlementaire ? C'est qu'il manquait à Noailles, non la clairvoyance de l'esprit, ni la connaissance du devoir,

1. *Ibid.*, 296.
2. Aff. étr. Rome, 485. Lettre du 18 novembre 1708.

mais la seule force qui permette d'affronter les orages et vaille mieux que l'illumination du génie : la fierté du caractère.

Faute de ce ressort énergique, et par une certaine lenteur d'âme impropre aux capitulations soudaines, mais capable d'abandonnement à long terme, l'archevêque de Paris, après une résistance ouverte, allait tout sacrifier, sans profit, sans courage et sans franchise. L'assemblée quinquennale du clergé, — en 1710, — rendait une solution plus urgente : elle pouvait difficilement se clore, sans avoir publié le procès-verbal de la précédente assemblée de 1705. Le Saint Office, de son côté, avait remis l'affaire sur le tapis, comme il appert d'une lettre du P. Roslet au cardinal de Noailles [1]. Enfin le pape, observant que les voies de rigueur et les vivacités de Fabroni réussissaient mal, recourait à ses moyens préférés : il appelait notre ambassadeur, pleurait durant toute l'audience, déclarait que « jamais pontificat n'avait été plus méprisé que le sien, mais qu'il s'en attribuait toute la faute et voyait bien que Dieu le punissait de n'avoir pas résisté jusqu'au bout à son élévation ». Ces épanchements ne servaient qu'à couvrir une détermination plus efficace : il envoyait à Versailles un nonce extraordinaire, Salviati, chargé d'entamer une négociation particulière avec le cardinal de Noailles, aux lieu et place de Cusani qu'avait laissé éclater à tous les yeux son insuffisance et sa légèreté. L'archevêque fut-il flatté de cette mesure spéciale, qui le mettait presque sur un pied d'égalité avec le Saint-Siège ? Du moins, il reçut Salviati avec empressement et bonne grâce, et, le 10 mars 1710, intervenait une *Explication* dres-

1. Aff. étr. Rome, 487. Lettre du 28 juin 1710.

sée par Noailles et signée par ceux des évêques qui, présents à l'assemblée de 1705, assistaient encore à celle de 1710. Cette *Explication* solennelle était rédigée sous forme d'annexe au procès-verbal primitif. Quelque mesurés qu'en fussent les termes, la cour de Rome n'allait pas s'en accommoder. Pourtant ce désaveu implicite de nos franchises, cette rétractation publiquement consentie arrachaient à d'Aguesseau un cri de révolte : « Il est triste, écrivait-il à Torcy, triste et humiliant pour l'église gallicane et pour toute la France, de voir qu'on soit obligé de s'expliquer d'une manière si tremblante et si peu digne de la simplicité épiscopale sur le pouvoir le plus incontestable des évêques et le plus inséparablement attaché à leur caractère. Je ne puis m'empêcher de déplorer l'état où la politique réduit peu à peu la vérité. Et qui sait même combien nous conserverons encore ces fidèles restes que nous ne sauvons qu'à la faveur de quelques expressions ambiguës, en sorte que l'équivoque qui était autrefois l'ennemi de la vérité semble devenir à présent la seule voie par laquelle nous puissions la défendre ! Pardonnez, s'il vous plaît, monsieur, ces sentiments qui échappent à un cœur peut-être trop français [1]. »

Voilà avec quelle émotion le grand parlementaire, dans une pièce destinée à demeurer secrète et jusqu'à présent inédite, laissait éclater sa douleur, ses tristesses de magistrat et ses angoisses de patriote. Plus réservé dans ses *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France*, il y juge néanmoins avec sévérité le personnage oblique et fuyant du cardinal : « Dupe de sa facilité et de son peu de prévoyance, il fit ce que le roi voulait sans plaire au roi,

1. Aff. étr. Rome, 512. Mémoire de d'Aguesseau à Torcy.

il chercha la paix et ne la trouva pas [1]. » De même, l'évêque de Senez, associé aux actes et à la politique de Noailles, gémissait de le sentir si peu résistant, courbé et abattu sous le moindre poids, et disait de lui, avec une nuance de pitié, de blâme et d'indulgence, comme s'il s'agissait d'un enfant plus étourdi que coupable : « Il a tant adouci son jugement de 1705 qu'il l'a anéanti par ses explications de 1710 [2]. » Et toutes ces concessions étaient en vain, et cette défection lamentable ne pouvait ni réduire, ni ébranler l'obstination romaine. Le cardinal de Noailles, prosterné devant le pape, n'était pas encore assez bas, ni assez pénitent, ni assez déshonoré, aussi longtemps qu'il n'aurait point traîné sa pourpre et son orgueil à Canossa, comme un tout-puissant d'Allemagne.

Au lieu d'aboutir à un résultat net et pratique, cette contestation, — prolongement lointain de la bulle *Vineam*, — allait s'enlizer dans l'oubli, sauf à renaître, deux années plus tard, sous les espèces de la constitution *Unigenitus*. En septembre 1711, on recommence la comédie de 1707 : le pape expédie en France deux brefs. L'un, adressé au roi, n'offre aucune prise à la critique; mais l'autre, destiné à Noailles, est un *correctif à la gracieuseté* du premier, et, sous couleur de réconciliation, va ressusciter la discorde. Par bonheur, Louis XIV l'arrête au passage : « Il semble, écrit-il au cardinal de la Trémoille, que Sa Sainteté ait voulu profiter de cette occasion et de ma complaisance pour faire admettre par le clergé de mon

1. D'Aguesseau, *Œuvres*, VIII, 320.
2. *Lettres* de Soanen, I, 55. — Cette lettre, du 5 septembre 1714, dont l'éditeur n'a pas fait connaître le destinataire, était adressée à mademoiselle de Joncoux. (Archives d'Amersfoort. Correspondance inédite de Soanen.)

royaume les propositions les plus opposées aux maximes de l'église gallicane. Un pareil bref, bien loin de cimenter l'union, aurait excité de nouvelles brouilleries, s'il fût devenu public. J'ai cru faire plaisir au pape, — et vous le lui direz de ma part, — d'empêcher des suites fâcheuses, en ordonnant au cardinal de Noailles de me rendre ce bref, que j'ai fait remettre au nonce Cusani, afin de le renvoyer à Sa Sainteté. Je n'omettrai rien pour empêcher que la connaissance s'en répande dans mon royaume, et si le pape est bien conseillé, il n'oubliera rien de son côté pour en supprimer toute idée [1]. » C'est la scène finale de l'imbroglio qui s'est noué autour de la bulle *Vineam* et de l'assemblée de 1705. Rome aurait encore voulu traîner les choses en longueur, éterniser la controverse; elle propose une variante de rédaction, la quatrième ou la cinquième. Mais Louis XIV est lassé et répond avec hauteur : « Je ne demande point ce bref, je le regarde comme inutile. C'est à Sa Sainteté d'examiner s'il lui convient de l'écrire. Il me suffit qu'elle sache qu'il ne sera point reçu. [2] »

Le 16 et le 23 août 1712, ce sujet revient, pour la dernière fois, sous la plume de la Trémoille. Il a signifié au pape que « c'était une affaire finie depuis longtemps, et qu'il valait mieux n'en plus parler [3] ». Clément XI en a eu quelque peine, mais si peu ! Il a jeté sur la bulle *Vineam* la suprême pelletée de terre,

1. Aff. étr. Rome, 513. Le roi au cardinal de la Trémoille, 25 septembre 1711.

2. Aff. étr. Rome, 514. Le roi au cardinal de la Trémoille, 16 novembre 1711.

3. Aff. étr. Rome, 519. Cardinal de la Trémoille au roi, 16 avril 1712.

sans même verser de larmes : car il ne lui chaut de remuer des cendres vaines. Justement, il porte de nouveaux projets dans sa tête et réserve à Noailles une surprise de sa façon.

CHAPITRE VI

LA DESTRUCTION DE PORT-ROYAL

1709

Port-Royal *républicain*. — L'intolérance de Louis XIV jugée par un royaliste. — Procédure dirigée contre la maison des Champs; le rôle de Noailles. — La communauté refuse de souscrire la bulle *Vineam*. — Plaideuses et martyres. — Objections à Rome sur la forme. — La sublimité de Port-Royal. — Interdiction des sacrements; le « pain de l'âme » clandestin. — Clément XI autorise la dispersion. — L'école de Ponce-Pilate. — Mort du P. de La Chaise; avènement du P. Tellier. — Décret portant extinction du titre de l'abbaye des Champs. — Le glas du monastère. — Jugements des contemporains. — L'église détruite, le cimetière profané. — La fin de Port-Royal est un réveil janséniste. — Détresse morale de Noailles.

Le cardinal de Noailles venait de dévorer silencieusement les outrages que lui infligeaient les Romains. Ce n'était pourtant là qu'une part, et la moindre, de sa douleur. Il en était une autre, plus cruelle et plus intime, qui le tenaillait au profond de son âme. La bulle *Vineam* allait avoir en France un contre-coup fatal : la destruction de Port-Royal des Champs. Par un raffinement odieux, on chargeait de signifier la sentence, d'extirper le jansénisme et de briser son nid, celui-là même qui était réputé le secret protecteur de la faction. Engagé dans cette voie, il sera obligé de tout consentir. Pour rendre excusables ses résistances de doctrine et sa dernière rébellion plume en main, il exécutera ponctuellement les ordres qu'on lui donne ; il n'aura

d'héroïsme que lorsqu'il s'agit d'exterminer un couvent et d'en laisser maltraiter les filles. De là, cette odieuse contradiction où il se débat : à Rome, disputant six années entières sur la bulle ; à Paris, invoquant cette bulle même et l'imposant à des religieuses, afin d'anéantir leur communauté ! Contradiction dont il devait rougir et son cœur saigner, quand les amis de Port-Royal expirant lui jetaient à la face ses promesses et ses rétractations : « On efface en un temps, pour plaire à la cabale triomphante, ce qu'on avait écrit contre elle en un autre; » ou bien, quand ils lui reprochaient à mots couverts d'être souple avec les puissants, impitoyable avec des femmes : « Mon Dieu, s'écriaient-ils, ne souffrez pas plus longtemps que l'homme de votre droite soit dans la main de ceux qui font la guerre à vos saints; délivrez-le de cette servitude qui ternit sa gloire. Pardonnez-lui, Seigneur, il ne sait ce qu'il fait, il est séduit par les menteurs qui l'environnent [1]. »

Séduit, Noailles l'était sans aucun doute, mais non pas convaincu. Il allait frapper Port-Royal, et cependant il ne cessait de le vénérer et de le plaindre. Il reconnaissait qu'Arnauld, Pascal, Nicole, les Messieurs de la maison des Granges et les religieuses de la maison des Champs, n'avaient jamais été hors de la vérité ni de la foi, et qu'en eux, au contraire, s'était épanouie la fleur la plus rare de la piété chrétienne, sous le rayonnement du génie et le souffle du divin. Mais ni la raison ni la tendresse ne pouvaient lui retenir le bras : il avait peur.

En trahissant Port-Royal, il espérait se sauver.

1. *Gémissements d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port-Royal des Champs* (éd. de 1734, pp. 43 et 64.) Les trois premiers *Gémissements* sont de l'abbé d'Etemare, le quatrième est du P. Boyer.

Au reste, homme à courte vue, encore plus imprévoyant que coupable, il n'a point distingué d'abord où il allait, jusqu'où devaient l'entraîner la mollesse de son cœur et la conjuration de ses ennemis. Il pensait, en offrant des gages, désarmer les haines ultramontaines, et il n'a fait que les porter au paroxysme en révélant sa pauvreté morale. Peu à peu, il glissait sur une pente où l'on ne s'arrête plus, à moins d'une surhumaine énergie. Mais où donc l'aurait-il puisée, lui qui, suivant l'expression saisissante de du Vaucel, *n'avait pas de sang aux ongles* [1] ? A quoi, jusqu'alors, avait-il usé son temps et déployé son zèle, sinon à « édifier de misérables ordonnances qui, à force de pencher de çà et de là, clochent de tous côtés et tombent d'elles-mêmes [2] ? » Pour soutenir l'échafaudage branlant de sa popularité, de son orgueil temporel et épiscopal, il est de nécessité absolue que sa détresse n'apparaisse point au plein jour, et de cacher aux regards curieux le désarroi de sa conscience, le délabrement de sa doctrine. Aussi veut-il paraître prêt et ardent à l'action : en 1705, il porte la guerre chez les partisans du molinisme ; en 1706, il se rabat sur les amis de Jansénius. C'est l'activité tournoyante de la girouette, c'est le mouvement d'une nature indécise et flottante, dont la théologie suit les impulsions de l'utilité ou du hasard, dont la bonté native subit les suggestions du mal, dont la raison discerne le vrai et cède à la contagion de l'erreur.

Voilà comme il se laisse infliger des besognes qui lui répugnent. Il les méprise et les accepte. L'initiative, certes, ne vient pas de lui. A plu-

1. Archives d'Utrecht. Correspondance inédite de du Vaucel, t. IX, lettre du 7 mai 1705.
2. *Ibid.* Lettre du 27 août 1705.

sieurs reprises, il a même détourné le coup qui menaçait Port-Royal ; mais la résolution s'est ancrée dans l'esprit du souverain, et force est de devenir ou complice ou rebelle. Un archevêque, un cardinal peut désobéir quand le pape ordonne ; un courtisan, un Noailles n'a point à hésiter quand le roi parle. Car le roi de France, à cette date, entend usurper toutes choses, l'empire du monde et celui de l'église. Des plumes qui ne seront pas taxées de dénigrement ont blâmé « ces théories byzantines d'un despotisme illimité ». « Il faut en convenir (écrivait M. le duc « Albert de Broglie), le maître des consciences « après la révocation de l'édit de Nantes, on aurait « dit que ce n'était pas un pontife, mais un roi, qu'il « ne s'appelait pas Innocent XI, mais Louis XIV. « Louis XIV, dans le siècle auquel il a donné son « nom, avait fait de l'établissement de l'intolérance « en quelque sorte son affaire personnelle. Il affi- « chait assez naïvement la prétention de régenter « le catholicisme en le défendant. Il entretenait à « dessein une sorte de confusion entre sa gloire et « celle de Dieu... Peu de choses, suivant nous, ont « fait plus de mal à la foi que les hymnes d'adulation « et les maximes (il faut dire le mot) de pure servi- « tude que fit entendre le clergé français au pied du « trône de Louis XIV [1]. » Quel est l'historien, sévère à la monarchie, qui ait osé, plus hardiment que M. de Broglie, signaler chez le Grand Roi « une péni- « tence dépourvue d'humilité et suspecte d'hypocri- « sie, l'enivrement d'une volonté orgueilleuse se « plaisant dans l'incapacité et la bassesse de ses mi- « nistres ? »

Contre Port-Royal, il semble que Louis XIV ait

1. Le *Correspondant*, du 25 septembre 1853 : *Un dernier mot sur la religion de Leibnitz*, par M. Albert de Broglie.

bandé son esprit et tourné à heure dite toutes les ressources de sa politique, avec une froide opiniâtreté. Cette maison le gênait. Après les protestants expulsés, c'était encore un asile pour la pensée indépendante et chrétienne, en dehors des voies tracées et prescrites ; bien plus, ce devait être un repaire de « républicains [1] ». Par quelle aberration de jugement, quelle illusion ou quelle mauvaise foi, les conseillers du prince et le prince même pouvaient-ils employer de si grands mots, disproportionnés à l'objet de leur colère ? Jadis, chez les Messieurs de Port-Royal, on avait soupçonné, non sans vraisemblance, des velléités de réformation ecclésiastique, le rêve d'une religion plus libérale et, par contrecoup, d'une société plus libre. Ils avaient résisté à l'invasion ultramontaine : donc ils étaient les adversaires de l'autorité monarchique et peut-être aussi de l'unité nationale. Par la controverse religieuse, ils se préparaient à la révolte politique. Janséniste signifiait démocrate.

Admettons que ce fût vrai, et il s'en faut presque de tous points. Quelle différence n'y avait-il pas entre le Port-Royal de 1660, abritant une compagnie d'hommes illustres qui répandaient au loin l'éclat de leurs œuvres ou le rayonnement de leurs croyances, et le Port-Royal démantelé de 1705, où dix-sept religieuses languissaient dans le silence et s'acheminaient vers la tombe, frustrées même du droit de recevoir de nouvelles professes ? Voilà les dix-sept « républicaines » qui inquiétaient la monarchie ! Naguère, cette maison, trop pleine de vertu, de

1. Marmontel, *Régence du duc d'Orléans*. (Œuvres complètes, éd. de 1819, tome XVIII, p. 395.) — Saint-Simon, *Mémoires*, VI, 419 : « Elevé dans l'opinion que ce qu'on appelait jansénistes était un parti républicain dans l'église et dans l'état. »

science et de gloire, pouvait offusquer la majesté royale ; à présent, ce n'est plus qu'une moribonde, dont l'agonie trop lente déconcerte les impatients qui l'épient [1]. Louis XIV a juré qu'elle mourrait ; et ni sa conscience, ni surtout son confesseur ne le laissent en paix, tant que Port-Royal respire. La demeure maudite n'aurait qu'à lui survivre et à refleurir, sous son héritier ! Ces filles, les unes octogénaires, les plus jeunes ayant pris le voile depuis un quart de siècle, attachées comme le lierre aux murailles du cloître, sont tellement acharnées à la vie ! Elles sentent que le salut possible, c'est le maintien de leur institut, de jour en jour diminué, parmi ces ruines de jour en jour plus croulantes. Tant qu'il reste une religieuse, le Port-Royal subsiste. La petite lampe du sanctuaire brille encore, pâlissante comme un crépuscule, mais douce comme l'aube d'un lendemain meilleur et la certitude d'une résurrection.

Il faut déraciner cette dernière espérance, ne plus laisser dans aucun lieu, dans aucune âme, de place où elle renaisse. Louis XIV se charge de l'extermination ; mais, pour que l'œuvre soit à jamais consommée, il importera d'y veiller après lui, d'en assurer l'accomplissement continu et lointain. La compagnie de Jésus a recueilli cette tâche. Elle et les siens ont pour mission de signaler à l'église les retours offensifs du jansénisme et de les entraver. « Les autres « sectaires, a dit Joseph de Maistre, sont au moins « des ennemis avoués qui attaquent ouvertement une

1. La mère Baudrand, prieure, écrit à mademoiselle de Joncoux, le 19 mars 1706 : « Si vous voyiez notre communauté, elle vous ferait pitié. Elle n'est composée que de vieilles, d'infirmes et d'impotentes, et j'ai, moi seule, ces trois qualités. S'il fallait être exilée bien loin, je crois que je demeurerais en chemin. » *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), III, 449.

« ville que nous défendons. Ceux-ci, au contraire, « sont une portion de sa garnison, mais portion « révoltée et traîtresse, qui, sous les livrées même du « souverain, et tout en célébrant son nom, nous « poignarde par derrière, pendant que nous faisons « notre devoir sur la brèche. Je doute que l'histoire « présente dans ce genre rien d'aussi extraordinaire « que l'influence de Port-Royal. Quelques sectaires « mélancoliques, aigris par les poursuites de l'auto- « rité, imaginèrent de s'enfermer dans une solitude, « pour y bouder et y travailler à leur aise. Sembla- « bles aux lames d'un aimant artificiel dont la puis- « sance résulte de l'assemblage, ces hommes, unis et « serrés par un fanatisme commun, produisent une « force totale capable de soulever les montagnes. « L'orgueil, le ressentiment, la rancune religieuse, « toutes les passions aigres et haineuses, se déchaî- « nent à la fois. L'esprit de parti concentré se trans- « forme en rage incurable [1]. »

Joseph de Maistre, assurément, nous en fournit un exemple. Catholique, il se complaît à dénoncer des catholiques, à les expulser de l'orthodoxie, sans respect ni pour leur malheur ni pour leur sincérité. Pêle-mêle, il flétrit « des ministres, des magistrats, « des savants, des femmelettes du premier rang, des « religieuses fanatiques... » En vérité, qu'on juge où réside le fanatisme ! Est-ce du côté des persécutés ou des persécuteurs, de ceux que le bras séculier frappe pour un crime d'opinion ou de ceux qui, cent ans révolus, aiment à dénaturer la religion des morts et à inventer de nouveaux hérétiques ? Les querelles d'é-

1. *De l'église gallicane*, par Joseph de Maistre, chap. III et IV. — Le P. Timothée (de la Flèche) a trouvé mieux encore : « A Port-Royal, écrit-il avec un grand sérieux, on avait aboli les sacrements. » *Mémoires du P. Timothée*, p. 30.

glise engendrent de ces haines. Rien ne les désarme ; elles cherchent à souiller les mémoires les plus pures. Et ce sont, communément, des écrivains étrangers aux conflits théologiques qui ramènent le sang-froid et l'impartialité dans l'histoire religieuse. Ainsi Michelet, que ne pouvait séduire la doctrine rigide de la grâce jansénienne, — car, livré aux entraînements du libre examen, il répudie toutes les formes de la révélation et les estime d'autant plus redoutables qu'elles se dépouillent d'une part de leurs erreurs et s'accommodent à l'esprit moderne, — Michelet rend aux illustres solitaires un hommage désintéressé : « Les jansénistes furent les derniers chrétiens. Ils soutenaient ce qui est le fonds du christianisme, la grâce, contre le libre arbitre. Ce qu'il y avait en France de plus saint, c'était Port-Royal [1]. » Ici, le libre penseur donne au catholique une leçon de charité et de justice ; il le rappelle à la piété et à la pitié, au principe même de l'évangile. Joseph de Maistre insulte, et Michelet salue celles qui vont mourir.

Pour abattre la maison des Champs, le concours de l'autorité ecclésiastique était indispensable et ne fera point défaut. En apparence, il s'agissait uniquement de demander aux religieuses une adhésion en règle à la bulle *Vineam*. Procédure habile et captieuse : on les invitait à déserter le *silence respectueux*, la *distinction du fait et du droit*, tout ce dont elles vivaient depuis trente-sept ans, sur la foi des traités. En signant, elles désavouaient leur con-

1. *Histoire de France*, éd. Lacroix, t. XVI, p. 299. — Michelet se rencontre avec Quesnel, qui, le 20 septembre 1706, écrivait à mademoiselle de Joncoux : « Malgré leurs ennemis, la postérité les regardera comme des saintes. » (Correspondance inédite. Archives d'Amersfoort.)

duite passée; en ne signant point, elles s'élevaient contre la volonté du pape et du roi, précipitaient l'arrêt fatal. Impuissantes et déshonorées dans un cas, insoumises et réfractaires dans l'autre, elles aboutissaient à la même fin et ne pouvaient aucunement être sauvées. Leur condamnation était voulue sans rémission par la cour et serait ratifiée sans conteste par l'église. Restait à choisir entre deux genres de morts. Celle-là convenait mieux, qui serait la plus héroïque, exempte de tout compromis, et qui leur permettrait de soutenir le plus longtemps leur résistance.

Le 18 mars 1706, lorsque M. Gilbert, grand vicaire de Noailles, intima au nouveau confesseur de Port-Royal, M. Marignier [1], l'ordre verbal de lire aux religieuses la bulle *Vineam* et de souscrire en leur nom une formule préparée par l'archevêché, l'unanime résolution du monastère fut de ne point céder. Cette formule était ainsi conçue : « Les bulle et ordonnance ont été lues et publiées à la grille de Port-Royal des Champs par moi, prêtre soussigné, préposé à la conduite des religieuses, et reçues par elles avec le respect dû à Sa Sainteté et à Son Éminence. » Après réflexion, et sur l'avis de la communauté, M. Marignier apposa sa signature, le 21 mars, au bas de cette pièce, en y ajoutant une simple phrase : « *Sans déroger à ce qui s'est fait à leur égard, à la paix de l'église, sous le pape Clément IX* [2]. »

1. M. Marignier remplaçait M. Eustace qui, mandé le 8 décembre 1705 chez le lieutenant de police, avait jugé prudent de disparaître et de se réfugier, d'abord à Vitry-le-François, puis à l'abbaye d'Orval.

2. Pour cette période, le livre le plus substantiel est l'*Histoire abrégée de la dernière persécution de Port-Royal* (par l'abbé Olivier Pinault), 3 vol. in-12, 1750. — Sainte-Beuve ne paraît pas l'avoir connu. Il ne le cite nulle part, à côté des *Mémoires historiques et*

Ces quelques mots allaient servir à les accabler. Ils ne faisaient pourtant que rappeler la mesure solennellement prise en leur faveur par le Souverain Pontife, portée à la connaissance du public par l'archevêque de Paris, M. de Péréfixe, et qui, sous son successeur, M. de Harlay, et sous Noailles même, — durant dix années, — leur avait assuré le repos. En souscrivant la bulle avec restriction, suivaient-elles la meilleure et la plus heureuse tactique? On peut en douter : c'était la continuation du vieux système de Port-Royal, le dernier achoppement de ces vaines concessions où elles venaient butter depuis un demi-siècle et où finalement elles allaient se briser. Par là elles perdaient le bénéfice de la situation singulière qui leur était créée. A personne en France, sauf à elles et aux religieuses de Gif, à nulle congrégation, nul prêtre, nulle femme, on n'avait demandé un tel acquiescement, dont la bulle *Vineam* pouvait fort bien se passer, promulguée qu'elle était par l'assemblée du clergé et reçue par tout l'épiscopat, hormis M. de Saint-Pons. Sur ce point, Quesnel, l'oracle du parti, et Voltaire, à qui les choses du jansénisme sont passablement indifférentes, se prononcent en termes presque identiques : « On veut, écrivait Quesnel en avril 1706, que la bulle soit lue et publiée à la grille ; c'est une nouveauté à l'égard des religieuses [1]. » Et Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV* : « C'était une nouveauté introduite dans l'église de faire signer des bulles à des filles [2]. »

chronologiques de Guilbert, dans le sixième volume, un peu pressé et haletant, de ce *Port-Royal* qui restera son œuvre maîtresse.

1. *Histoire abrégée de la dernière persécution*, I, 100. — On trouve les mêmes sentiments dans la correspondance inédite de l'abbé d'Étemare, fougueux janséniste, qui plus tard sera convulsionnaire, et spécialement dans une lettre du 7 avril 1706 à M. Terreau. (Archives d'Amersfoort.)

2. *Œuvres complètes* de Voltaire, éd. Garnier, t. XV, 50.

Il semble, dès lors, selon l'humaine logique, qu'elles devaient se dérober à une signature d'exception qui était, soit une marque de défiance, soit un acte de tyrannie. Mais il n'en va pas ainsi dans les mœurs de la vie religieuse. L'éducation théologique qu'elles avaient reçue se pliait mal à un refus tout sec. On procédait d'autre sorte au temps d'Arnauld et de la mère Angélique, et jusqu'au terme elles voulaient se conduire comme si la mère Angélique était encore abbesse et que M. Arnauld continuât de les inspirer. Or, le *sans déroger* était une expression digne de prendre place dans le vocabulaire janséniste, à côté du *silence respectueux*, de la *distinction du fait et du droit*, et de la *croyance de foi divine* opposée à la *croyance de foi humaine*.

Hélas ! la subtilité ne devait pas plus les préserver de périr que ne l'eût fait une insurrection ouverte ou une entière soumission. « Leur perte était résolue, déclare un contemporain, de quelque manière qu'elles eussent agi. C'est ce que le cardinal de Noailles dit expressément à leur confesseur [1]. » Du moins elles se défendront jusqu'au bout, elles lutteront désespérément pour leur droit, dignes héritières des gens de robe et des légistes qui avaient contribué à la grandeur de leur maison. Elles iront de tribunal en tribunal, d'appel en appel, mêlant la dévotion rigoureuse à la procédure chicanière, employant leurs derniers jours à prier et à disputer, confiantes en Dieu, mais ne négligeant rien devant la justice des hommes, et, pour reprendre le mot de Sainte-Beuve, « plaideuses en même temps que martyres [2]. » Elles s'acquittaient si bien de leur double

1. *Quatrième gémissement*, p. XXXVIII ; *Histoire abrégée de la dernière persécution*, t. 149.
2. *Port-Royal*, t. VI, p. 192.

tâche qu'un moment elles pensèrent confondre l'infortuné Noailles. En toute cette affaire, nous verrons le cardinal agir et raisonner comme une femme, et les religieuses, au contraire, tenir bon comme des hommes et argumenter comme des docteurs de Sorbonne.

Au printemps de 1706, Louis XIV décide d'intervenir à Rome et de solliciter une bulle *sans frais*, « la règle étant que ce qui est accordé *ad instantiam regis* le soit gratuitement [1]. » Si la demande est dressée au nom du roi, c'est l'archevêque de Paris qui rédige le mémoire introductif, c'est lui qui jette à Port-Royal la première pierre. Presque en même temps, le 17 avril, un arrêt du Conseil frappait durement la communauté, en lui interdisant sous les peines les plus sévères de recevoir des novices. Déjà, en 1679, cette défense avait été faite verbalement; mais on n'y avait pas tenu la main de trop près, et plusieurs dérogations s'étaient produites, de 1680 à 1685, avec l'assentiment formel ou tacite de l'autorité diocésaine. Cette fois, c'était bien la mort du monastère qu'on décrétait hypocritement : la mort à petit feu, par extinction lente et sûre. Le temps se chargerait, lui tout seul, d'anéantir le Port-Royal. Il s'agissait seulement d'attendre que la dernière de ces vieilles femmes disparût à son tour, à l'heure de Dieu : était-ce trop exiger d'une monarchie qui se croyait éternelle, d'une papauté qui se dit infaillible ? Mais l'impatience du roi ne s'accommodait point de ces lenteurs et de ces incertitudes. La maison des Champs, jadis constituée en vertu d'une bulle pontificale, ne devait régulièrement s'éteindre que sous l'effet d'une autre bulle. Ces raisons étaient longuement déduites dans

1. Aff. étr. Rome, 483. Le roi au cardinal de la Trémoille, 12 avril 1708.

le mémoire du cardinal de Noailles et dans les lettres de Louis XIV à son ambassadeur [1]. Par une bizarre contradiction, le même souverain avait sollicité de Clément IX, en septembre 1671, la disjonction des deux maisons de Port-Royal, et maintenant réclamait, auprès de Clément XI, l'annulation du partage, l'abolition du monastère des Champs et le retour de ses revenus à l'abbaye de Paris.

Si valables que soient les motifs allégués, (et peut-il jamais en exister de meilleurs que le ferme propos de détruire le jansénisme?) la révocation d'une bulle s'obtient malaisément en cour de Rome. La Trémoille, pour ménager l'orgueil du roi, lui écrit que les religieuses trouvent autour du Vatican « de grands protecteurs [2] ». Or, il eût été fort empêché de nommer plus de deux cardinaux ouvertement dévoués ou même secrètement favorables à la cause de Port-Royal. En réalité, le pape éprouvait des scrupules à procéder contre les usages. Sur le fond, il se rangeait aux intentions du prince ; l'occasion lui semblait propice pour terminer une contestation ancienne et abattre un nid de rebelles ; mais la forme, qui souvent à Rome prime le reste, n'était pas sans lui laisser de sérieuses préoccupations. Volontiers, il supprimait, d'un trait de plume, la communauté des Champs, et cependant il répugnait à accepter la nouvelle abbesse que Louis XIV avait appelée à la direction de la communauté de Paris. Était-elle donc de mœurs douteuses, de naissance médiocre, d'instruction bornée ? Non pas : elle appartenait à la règle de Saint-Benoît, et il fallait la trans-

1. Aff étr. Rome, 465 et 466. Le roi au cardinal de la Trémoille, 12 juillet, 23 et 30 août 1706.
2. Aff étr. Rome, 466. Cardinal de la Trémoille au roi, 14 septembre 1706.

férer à la règle de Cîteaux! Cela seul retenait la bulle, suspendait les résolutions du pape, procurait quelques mois de répit à Port-Royal. Condamné en principe, il n'était couvert, à Rome même, que par des minuties de procédure; mais ces entraves dérisoires ont souvent plus de résistance et de durée que des arguments solides, étayés sur le bon droit. La religion et la politique recèlent, comme la nature, leurs infiniment petits, qui tiennent parfois le premier rôle et dont le jeu, complice du hasard, aide, recule ou transforme les plus grands événements, contre toute vraisemblance.

Louis XIV n'admettait point qu'on s'arrêtât à de pareilles vétilles, ni surtout qu'on osât les invoquer contre lui. Aussi, quand le cardinal de la Trémoille lui transmet ces misérables excuses, adresse-t-il sur-le-champ à notre ambassadeur une dépêche ostensible qui répond, point par point, aux objections de la curie :

« Mon cousin,

« Quoique votre lettre du 30 de novembre m'ait informé de la peine que vous aviez d'obtenir les bulles demandées pour l'abbesse que j'ai nommée à l'abbaye de Port-Royal, les difficultés formées sur ce sujet me paraissaient si nouvelles que je ne doutais pas d'apprendre la fin de cette affaire par vos premières lettres. J'ai vu cependant, par votre dépêche du 7 de ce mois, que le pape délibérait encore, et par conséquent Sa Sainteté retardait le bien que j'ai voulu faire en nommant une nouvelle abbesse à cette maison. La translation d'une règle à une autre n'est pas une chose extraordinaire, et l'on serait bien embarrassé à Rome de faire voir qu'il n'y ait point de dispense accordée pour cet effet depuis le ponti-

ficat d'Innocent XI. Je sais qu'il s'en trouve plusieurs, et je puis dire qu'il y en aurait encore davantage, si moi-même je ne m'étais en quelque façon assujetti à ne point faire de ces translations que dans les cas de nécessité et suivant ce que je croirais que le bien de l'église demanderait. C'est dans cet esprit que j'ai choisi l'abbesse que j'ai nommée au pape pour la maison de Port-Royal, la croyant plus capable que personne d'y rétablir la règle [1]. »

Il restait à imaginer un biais qui donnât satisfaction aux volontés du roi, sans porter atteinte aux us et coutumes de la cour romaine. Aussi bien il était urgent de prendre une décision. Louis XIV envoyait des lettres mécontentes, et la Trémoille écrivait, le 15 février 1707 : « J'ai parlé sur cela, des grosses dents, à M. le cardinal Sacripanti et au pape très fortement. Il est bien difficile de finir ici une affaire, de telle nature qu'elle soit [2]. » Le désaccord, entre Rome et Versailles, ne roulait que sur les voies et moyens nécessaires pour ratifier la désignation de l'abbesse. Clément XI voulait deux bulles distinctes, l'une de translation, l'autre de provision; notre gouvernement estimait qu'une seule était suffisante. En fin de compte, on se rallia à la combinaison du Souverain Pontife, dans l'espoir que cette marque de condescendance accélérerait les formalités et pourrait exercer une influence heureuse sur le conflit soulevé par la constitution *Vineam*. Louis XIV était pressé d'aboutir : en deux bulles ou en une, peu lui importait. Il savait toute l'étrangeté de la mesure qu'il venait

1. Aff. étr. Rome, 467. Le roi au cardinal de la Trémoille, 30 décembre 1706.

2. Aff. étr. Rome, 475. La Trémoille à Torcy, 15 février 1707. — *Ibid.* 479, 11 janvier 1707 : « Si le roi, écrivait notre ambassadeur, avait une armée dans les états de Ferrare et de Bologne, les choses deviendraient plus faciles. »

ainsi solliciter, après avoir laissé le clergé de France battre en brèche officiellement l'omnipotence du Saint-Siège. Et la Trémoille faisait observer, avec un ingénieux à propos, combien cette situation double exigeait de prudence : « On ne peut pas leur dire crûment que le pape n'est pas supérieur aux conciles, dans le temps qu'on lui demande une chose défendue par les conciles [1]. »

L'instance se poursuivait simultanément devant la justice royale. Dans les derniers mois de 1706, les religieuses de Port-Royal de Paris avaient présenté une requête, aux fins d'attribuer à leur maison tous les biens de l'abbaye des Champs, moyennant une pension viagère aux religieuses dépossédées. Le 29 décembre, cette requête était prise en considération, et un arrêt du Conseil chargeait le sieur Voysin, conseiller d'état, de visiter les deux monastères et de dresser un procès-verbal détaillé de tout ce qui concernait les personnes, les revenus, les charges, depuis dix années. M. Voysin s'acquitta de cette mission, le 8 et le 19 janvier 1707. Cependant, un nouvel arrêt, statuant au fond, intervenait le 9 février, qui révoquait l'ancien partage quant à ses effets civils et, pour le surplus, renvoyait les parties devant la juridiction ecclésiastique. C'était infliger au cardinal de Noailles un fardeau dont il ne se souciait guère et qui allait lourdement lui peser [2]. Aux lettres de soumission, aux plaintes respectueuses que

1. Aff. étr. Rome, 492. Cardinal de la Trémoille à Torcy, 15 septembre 1708.

2. Les *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), IV, 594, analysent très judicieusement l'état moral de Noailles : « On voulait contenter le roi et, sentant bien qu'on n'était pas un prophète Nathan, on pliait. » Et plus loin, V, 10 : « Il s'agit de se *déjansséniser* aux yeux du roi; rien ne coûte et ne peut être trop prompt. »

lui adressent les religieuses des Champs, il refusera obstinément de répondre. Que répondrait-il, en effet ? Comment expliquer sa conduite, partagé qu'il est entre une compassion impuissante et une rigueur attristée, entre ses sentiments propres qui l'inclinent à l'indulgence et les ordres du roi si formels contre les filles de Port-Royal ? « Elles ne sont pas hérétiques — lui-même le déclare, — leur foi est pure ; mais ce sont des rebelles et des désobéissantes[1]. » Dès lors, son intime sympathie se bornera à ne point brusquer les événements, à souffrir les incidents multiples d'un procès compliqué, et peut-être à souhaiter, sans beaucoup de bravoure, quelque secours d'en haut pour celles qui n'ont plus rien à espérer de la terre.

Durant des semaines et des mois, on échangea des dires et des réponses, par devant l'officialité de Paris[2]. L'affaire fut appelée le 6 juillet, et les plaidoiries remplirent huit audiences, au milieu d'un concours inusité. Le nonce y envoyait régulièrement son auditeur, « pour voir si l'on ne dirait rien qui pût blesser l'autorité du pape[3] ». M. Hébert, avocat

1. *Mémoires historiques et chronologiques*, IV, 153. — *Cf.* Sainte-Beuve, *Port-Royal*, VI, 191. Et plus loin, p. 208 : « Ce sont de bonnes filles, disait le cardinal, et bien régulières ; à l'exception de leur désobéissance et de leur opiniâtreté, il n'y a rien chez elles que de louable. »

2. Les amis de Port-Royal des Champs se plaignent de la précipitation déployée au cours de cette procédure, qui semble pourtant avoir été bien longue. Ils citent, il est vrai, plusieurs exemples assez concluants, celui-ci entre autres : « Du 7 au 11 mai, c'est-à-dire en quatre jours, la requête des filles de Paris est présentée, examinée, le projet d'arrêt est dressé, et le 12 on le fait signer au roi. Que de zèle ! Heureux les misérables plaideurs, si on leur administrait la justice avec autant de célérité qu'on en apporte ici pour accabler l'innocence ! Mais gardons-nous d'être surpris : les jésuites conduisent cette affaire. » *Mémoires historiques et chronologiques*, IV, 300.

3. *Histoire abrégée de la dernière persécution*, I. 244, et *Mémoires historiques et chronologiques*, IV, 376.

de Port-Royal des Champs, fut écouté avec une attention bienveillante. Il ne manqua point de mettre en lumière le dilemne terrible et déraisonnable où l'on enfermait ses clientes : d'une part, on leur interdisait de compléter leur communauté par des novices : de l'autre, on les spoliait juridiquement, sous prétexte que leur nombre diminuait sans cesse et que la congrégation ne se renouvelait plus. C'était leur reprocher le mal de langueur dont elles mouraient, qu'elles essayaient de combattre et qu'on leur défendait de guérir.

Devant un tribunal moins prévenu, elles auraient eu assurément gain de cause ; mais l'official était soumis à l'archevêque, et l'archevêque au bon plaisir royal. Après tout, un procès perdu — elles en avaient l'habitude, — n'étonnait point leur courage. Déboutées le 3 août, elles interjettent aussitôt appel à Lyon, à la primatie de France. Les significations sont faites, le jour même, tant aux religieuses de Paris qu'à M. Vivant, commissaire-enquêteur désigné par Noailles et décidément voué à ce rôle ingrat de collecteur de signatures [1].

L'intrusion de l'ennemi dans la place s'accomplit méthodiquement. On a cerné Port-Royal, on l'isole, on l'épuise, on en occupe toutes les avenues, toutes les portes, et peu à peu on rétrécit le cercle de fer, jusqu'au moment de donner l'assaut. Les choses encore allaient trop lentement au gré de Louis XIV. Un jour, à Versailles, il accueillit le cardinal par ces mots très secs : « Si

1. Les *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), IV, 252, rapportent que les gens sages gémirent des complaisances de M. Vivant : « Ceux qui aiment les bons mots lui appliquèrent ce passage de l'Apocalypse : Vous avez la réputation d'être vivant, et cependant vous êtes mort. *Nomen habes quod vivas, et mortuus es,*

l'évêque de Chartres avait eu cette affaire entre les mains, en quinze jours elle aurait été finie, et il y a six mois que vous nous tenez là [1]. » Ce n'était pas le dernier délai.

A voir par le dedans, du côté des assiégés, — et non par le dehors, en curieux ou en sceptique, — cette résistance opiniâtre, on découvre, quoi que dise Sainte-Beuve, mieux que « la ténacité singulière et ridicule d'une vingtaine de filles, vieilles, infirmes, et la plupart sans connaissances suffisantes ». On y trouve la revendication d'un principe et d'une tradition, la recherche et la soif du martyre, une ardente frénésie de la croix et, par-dessus tout, la répudiation des mille petites bassesses qui pouvaient galvaniser Port-Royal, mais en lui dérobant le souffle de vie, « dernière étincelle qui reste d'un embrasement du feu de la charité [2]. » Devant cette immolation héroïque et silencieuse, il n'y a que la sympathie qui voie juste et qui en pénètre la beauté morale. Ni la critique, ni le sarcasme, ni l'indifférence ne sont ici de saison, en face de gens qui aiment mieux périr que se diminuer : *singuliers*, peut-être, mais admirables ; *ridicules*, non pas, mais plus grands que nature et suspects à la commune humanité, parce qu'ils la dépassent. Il est, en effet, certaine sublimité que la raison toute froide et la sagesse toute pure jamais n'atteindront. Il y faut un souffle de passion, un frisson de fièvre, un grain de folie : ou la religion ou l'amour, pareillement aveugles, pareillement inspirés,

1. *Mémoires historiques et chronologiques*, IV, 431. — Il n'est pas inutile d'observer que cet évêque de Chartres, dont Louis XIV prône si fort les mérites et la diligence, était Godet des Marais, le propre confesseur de madame de Maintenon.

2. Correspondance inédite de Quesnel, lettre du mois de septembre 1703 à l'abbesse de Port-Royal des Champs. (Archives d'Amersfoort.)

et sortis des mêmes profondeurs de l'âme, soit pour aller à la créature, soit pour monter à Dieu.

On raille aujourd'hui, de loin et à bon compte, celles qui se perdaient par fantaisie de défendre une formule et d'écrire : *sans déroger*. Or, il n'était point question de quelques mots sacramentels, mais bien de savoir si le Port-Royal se renierait et bifferait d'un trait son passé. Entre le suicide lâche dans l'ombre et la mort bravée au grand jour, les religieuses avaient à choisir : elles ont préféré la mort. Ni Pascal, ni Arnauld n'eussent fait autrement. Ainsi, leur mémoire et le nom de leur maison demeurent et demeureront intacts. Il en subsiste un souvenir de gloire, un parfum de fidélité. N'est-ce pas beaucoup plus qu'une existence prolongée à grand'peine, aux dépens de la loyauté et de l'honneur [1]?

« Il semble, écrivait Quesnel à M. Marignier, qu'on ne leur demande presque rien pour sauver tout; dans la vérité, on leur demande tout, et on ne leur promet rien [2]. » Pourquoi les pressait-on si fort, et refusaient-elles si net de se rétracter? C'est qu'une fois la rétractation admise, elles n'étaient plus à craindre, elles n'existaient plus. Mais elles flairaient le piège et se gardaient d'y tomber. Après avoir allégué les arguments de doctrine les plus péremptoires, elles se retranchaient derrière un point de fait, qui ne pou-

1. *Histoire abrégée de la dernière persécution*, I, 99.

2. Dans une étude sur *les Cartésiens et les jansénistes* (*Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1888), M. Ferdinand Brunetière a brillamment indiqué qu'en 1709 il ne s'agissait pas de l'existence d'une maison, mais du salut ou de la ruine d'une des formes les plus hautes de la pensée humaine : « La destruction de Port-Royal, conclut-il, qui semble n'être dans notre histoire politique intérieure qu'une mesure d'ordre administratif, à la vérité violente et tyrannique, est dans notre histoire intellectuelle et morale un fait presque aussi considérable que celui de la révocation de l'édit de Nantes. »

vait manquer d'embarrasser Noailles : « La diversité « de sentiments de la plupart des prélats, disaient-« elles dans une lettre au cardinal d'Estrées [1], nous « oblige d'être encore plus fortement attachées à ce qui « a été si solennellement décidé par le Saint-Siège en « 1668 ; car, sans cela, votre Éminence voit assez que « nous pourrions être contraintes de changer de sen-« timents *autant de fois que notre archevêque en « changerait*, ou que les archevêques, ses successeurs, « en auraient de différents des siens. Nous ne voyons « donc de sûreté pour nous, Monseigneur, qu'en de-« meurant toujours stables dans les mêmes senti-« ments, au milieu de cette variété. » Sans doute il était de bonne guerre d'opposer ainsi Péréfixe à Noailles et Noailles à lui-même, le prélat de 1695 à celui de 1708 ; mais c'était plus malicieux qu'utile. Les religieuses des Champs ressemblent à un avocat qui, dans une affaire perdue d'avance, ne se refuse pas le plaisir de dauber l'adversaire, sauf à encourir le maximum de la peine.

Le 11 et le 12 août 1707, M. Vivant avait fait à Port-Royal « une visite simple et pastorale », au cours de laquelle il ne parla presque point des difficultés pendantes, et qu'il termina en rendant témoignage qu'elles pratiquaient exactement les vertus de leur état. Après cette visite doucereuse, il se produit comme un redoublement d'hostilités, signalé par les plus rigoureuses mesures qu'on pût appliquer à toute une communauté. Au lendemain de la mort de M. Marignier (31 août 1706), les religieuses avaient pris pour confesseur un jeune prêtre irréprochable, M. Havart. Le cardinal de Noailles l'accepte d'abord ; puis, sans motif apparent, il lui or-

1. 14 décembre 1708. *Histoire abrégée de la dernière persécution*, II, 63.

donne de ne point reparaître à Port-Royal et de retourner immédiatement dans son diocèse [1]. Au lieu d'examiner les noms que la congrégation lui propose, il s'oublie jusqu'à dire « qu'il fallait chercher quelque Irlandais qui n'entendît pas le français, de peur qu'il ne se gâtat avec elles[2] ». Enfin il désigne, à la sollicitation de M. Vivant, deux ecclésiastiques pour la direction d'une maison si peu nombreuse. Ce sont : M. Pollet, vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et M. Chevrolat, régent de théologie au séminaire. M. Vivant ne s'était pas trompé dans le choix de ses agents. Ils allaient accomplir une rapide besogne. Le 28 septembre, M. Pollet rendait compte au cardinal des dispositions des religieuses et emportait l'autorisation de leur retirer les sacrements. De retour à Port-Royal, il en avertit la mère prieure. Elle répondit, avec un grand sang-froid, que dans une matière aussi importante elle ne pouvait s'en rapporter à un avis verbal, et demanda de quels crimes elles étaient donc chargées pour qu'on les privât de l'eucharistie. Le jour de la Toussaint, elles se présentèrent toutes à la sainte table. M. Chevrolat, soit par mégarde, soit par charité,

1. Les *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), IV, 396, résument ainsi la visite de M. Havart à l'archevêché, le 18 août : « De quel diocèse êtes-vous ? lui dit le cardinal. Vous êtes jeune « et infirme, l'air de Port-Royal ne vous est pas bon, il est contraire « à votre santé. M. l'archevêque de Rouen est un bon évêque ; vous « pouvez vous retirer, quand les religieuses auront quelqu'un pour « vous remplacer. — Mais, Monseigneur, répliqua M. Havart, quand « quelqu'un sera venu, ne pourrais-je pas rester sacristain, comme « je l'étais ci-devant ? — Non répondit le cardinal. » — « Et, en effet (ajoute l'historiographe janséniste), c'était renfermer le loup dans la bergerie ! Il aurait administré les religieuses en secret. »

2. *Histoire abrégée de la dernière persécution*, I, 344. — Les *Mémoires* de Guilbert, V, 23, insistent sur ce mot de Noailles qui fut pris à la lettre et froissa vivement la piété Port-Royaliste : « Un Hibernois était en effet un homme très propre à ergoter l'infaillibilité, mais peu propre à entendre le langage des religieuses. Cet idiome lui aurait été plus étranger que celui de la Cochinchine. Il fallut abandonner cette idée hibernique. »

communia la prieure qui passait la première; mais celui qui servait la messe (on n'a pas gardé son nom) avertit l'officiant et l'empêcha de communier les autres religieuses. Il va sans dire que, de ce chef, elles dressèrent un acte et introduisirent une requête « en réparation de scandale », devant l'official de Paris, qui ne consentit point à suivre l'instance. Ainsi, toutes choses se déroulaient de la même allure que lors de la première dispersion, avant la Paix de l'église. Les refus de sacrements, qui font ici un timide début, apparaîtront dorénavant à chacune des crises du jansénisme, pour atteindre, vers 1750, leur apogée et remplir les parlements de retentissants plaidoyers.

Le 5 novembre, Noailles charge encore M. Pollet de réclamer des religieuses une adhésion pure et simple à la bulle *Vineam*. Devant une résistance motivée sous forme d'acte capitulaire, le cardinal se résout à leur interdire les sacrements, par une sentence qui les déclare contumaces et désobéissantes aux constitutions apostoliques. L'ordonnance est datée du 18 novembre 1707, et fut signifiée à Port-Royal, le 22. Dès le 1er décembre, elles appellent à Lyon et revendiquent leur droit de communion pascale. On espérait, par la disette eucharistique, les amener à capitulation. C'est en vain. Par-dessus les murailles de l'abbaye, malgré la surveillance et le danger, des mains pieuses apportent, dans le plus grand secret, le « pain de l'âme » qui leur inspire la force d'affronter la persécution. La cour riposte en arrêtant leur homme d'affaires, M. Le Noir de Saint-Claude [1], en saisissant leurs biens, en

1. L'arrestation de M. Le Noir de Saint Claude fut opérée par deux exempts et huit archers, le dimanche matin, 20 novembre, à la sortie de l'église de Port-Royal des Champs. « Quelques paysans

leur laissant à peine un revenu de 8.000 livres. Le reste est mis sous séquestre et réservé à la maison de Paris.

En France, devant la double justice ecclésiastique et royale, la procédure est close. Depuis longtemps on a dépassé les bornes de l'équité et l'on est allé fort au delà du droit. Désormais, c'est au pape à concerter les résolutions dernières. Aussi, durant l'année 1708, le centre de l'intrigue se transporte à Rome. Le terrain y est déblayé par la régularisation du titre de la nouvelle abbesse, préposée à Port-Royal de Paris ; toutefois, ce n'est là qu'une mesure préparatoire, une « bagatelle [1] ». Louis XIV attend la suite, cette bulle qui doit prononcer la fusion des deux communautés. Clément XI n'y a proprement aucune répugnance [2] ; mais il n'aime point qu'on le presse, il fait chaque chose avec une prudente lenteur, pour montrer aux rois et aux peuples le prix de ses bien-

assemblés dans la cour, en attendant l'heure de la messe, crurent qu'ils ne devaient point laisser enlever celui qu'ils regardaient comme leur père. Armés aussitôt de bûches qui se trouvèrent sous leurs mains, ils allaient fondre sur l'escorte, lorsque M. de Saint-Claude arrêta leur impétuosité et les remit dans le devoir. » *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), IV, 526.

1. Aff. étr. Rome, 476. Le roi au cardinal de la Trémoille, 25 juillet 1707. — Le 13 du mois précédent, le cardinal de Noailles mande à la Trémoille : « Si le pape savait le préjudice que cause ce retardement et l'avantage qu'en tirent les jansénistes, zélée comme est Sa Sainteté contre cette malheureuse cabale, je suis persuadé qu'elle aurait donné avec joie les bulles et la translation sans aucune condition, dès le premier moment. » Et le 18 mai 1708, il s'écrie, impatienté par les scrupules de Rome : « J'avoue que je ne comprends pas que le pape, étant aussi déclaré qu'il l'est contre cette cabale, ait voulu paraître la ménager dans cette occasion, jusques à ne pas dire un mot de la désobéissance de ces filles, et, au lieu d'en faire le motif de la suppression, en aller chercher d'autres qui ne sont point les véritables. Ce silence est tellement affecté qu'on ne peut douter qu'il n'y ait eu un dessein formé en faveur du parti et qu'il n'ait été soutenu par quelque ministre du pape ou quelque officier de la daterie. » Bibl. nat. ms. 17748.

2. Aff. étr. Rome, 477. Cardinal de la Trémoille au roi, 10 septembre 1707.

faits. C'est beaucoup déjà qu'il ait, en dix-huit mois, transféré une religieuse de la règle de Saint-Benoît à la règle de Citeaux. Cette simple formalité a nécessité deux brefs. Le pape prendra son temps pour le troisième ; il est fatigué, il a besoin de repos. Le cardinal de la Trémoille s'en explique à Torcy, le 17 décembre 1707 : « Les bulles de madame l'abbesse de Port-Royal partent ce soir. Je vous supplie encore, monsieur, de ne vous pas impatienter pour la bulle d'union. Il a fallu travailler plus qu'on ne peut s'imaginer [1]. »

Après quelques mois de répit, le 27 mars 1708, Clément XI se décide à parler. Sans avoir entendu les religieuses des Champs, il cède aux instances que lui adressent à la fois Louis XIV, Noailles, la Trémoille, les jésuites de France et tous les molinistes du Sacré Collège. Madame de Maintenon elle-même écrit à Sa Sainteté une lettre « justement faite (nous dit l'abbé de Polignac) pour lui toucher le cœur et pour en tirer des larmes [2] ». Le pape la reçoit et la lit *avec un plaisir extrême*. Mais, soit inadvertance, soit calcul et désir de rabaisser la fierté gallicane à chaque occasion qui se présente, et surtout en échange de ses bons offices indispensables, il a glissé dans la bulle « quelques-unes des prétentions les plus contraires aux maximes du royaume [3] ». Tel fut, du moins, le prétexte invoqué à Versailles et mis au compte des parlementaires, d'Aguesseau et Pelletier [4]. En réalité, le vice de la bulle était autrement grave, impardonnable aux yeux de Louis XIV. Sans doute

1. Aff. étr. Rome, 478.
2. Aff. étr. Rome, 490. Polignac à Torcy, 14 avril 1708.
3. Aff. étr. Rome, 473. Torcy à Polignac, 17 mai 1708.
4. Aff. étr. Rome, 483. *Observations* du premier président et du procureur général, en date des 17 et 18 mai 1708.

elle édictait la suppression de Port-Royal des Champs, mais elle y ajoutait cette atténuation charitable, que les religieuses, au nombre de vingt-six, conserveraient jusqu'à leur mort la jouissance du monastère. A cet effet, la maison de Paris, devenue propriétaire unique des deux domaines, était obligée de constituer à chacune des filles qu'on laissait par pitié mourir dans leur vieux murs, une pension viagère de 200 livres.

C'était bien l'extinction de l'abbaye des Champs, mais une extinction à échéance incertaine. Louis XIV ne pouvait s'en accommoder. Il répondit au nonce que, « s'il recevait le bref, il n'aurait pas le plaisir de voir durant sa vie la destruction de Port-Royal[1]. » Du même coup, il renvoyait à Rome cette pièce imparfaite et malsonnante, et s'apprêtait à vertement admonester le cardinal de la Trémoille pour la maladresse dont il avait fait preuve. Torcy s'en charge par avance. Il excelle à ce rôle épineux, il sait traduire

1. Les *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), V, 106, remarquent à bon droit que, dans ce bref, « le pape non seulement ne taxe point les religieuses d'hérésie, mais semble même affecter de ne faire nulle mention de ce qui s'est passé entre le cardinal de Noailles et ces filles, au sujet du certificat et de la clause, *sans déroger*, qu'elles y avaient ajoutée. Le Saint Père observe le même silence sur la procédure faite à l'officialité de Paris et sur l'appel à Lyon. » Guilbert explique ensuite, avec l'ordinaire prolixité janséniste, que ce silence rejaillissait en blâme sur Noailles : « Le cardinal était désagréable, depuis la réception de la bulle *Vineam* par l'assemblée du clergé, à laquelle il présidait. De plus, il avait entrepris, dans l'affaire de Port-Royal, contre les droits de la cour romaine ; il était donc important de le mortifier. On ne pouvait se déclarer plus ouvertement contre lui qu'en ne donnant pas un mot d'approbation à son zèle au sujet du certificat, et qu'en ne caractérisant ces filles par aucune note d'improbation de leurs sentiments. Elles étaient, par conséquent, coupables suivant l'archevêque, et elles étaient innocentes suivant le Souverain Pontife. » En ce dernier point, Guilbert semble outrepasser la vérité et confiner au paradoxe. Disons plutôt qu'elles étaient réellement innocentes et pieuses devant Noailles, réellement coupables et jansénistes devant Clément XI, mais que l'archevêque, par défection, le pape, par rancune, aboutissaient à dénaturer leurs jugements. Nous voyons ainsi Port-Royal condamné par son demi-complice, et presque absous par son pire adversaire.

presque galamment des reproches qui, sous la dictée du roi et dans le premier éclat de sa colère, prendraient un autre tour :

« Monseigneur, — écrit-il à notre ambassadeur, le « 31 mai 1708, — il faut, s'il vous plaît, que vous « me permettiez de vous contester un peu les louanges « sur la bulle de Port-Royal. Je vous assure qu'elle « est d'un style si extraordinaire et tellement faite « pour gâter ce qu'on souhaitait, plutôt que pour « l'achever, que je ne puis me résoudre à louer votre « Éminence en cette occasion. Elle me pardonnera « cette liberté, et j'ai d'autant plus le soin que votre « Éminence ne s'en offense pas, que je n'ai point « encore d'ordres du roi de lui en écrire et que Sa Ma- « jesté n'a pas même pris sa dernière résolution sur « l'usage qu'elle fera de cette bulle, qui paraît dressée « exprès pour faire recevoir en France la condamna- « tion de nos maximes. Je ne sais pas qui la paiera, « mais, quelque argent qu'on en donne, comptez, je « vous supplie, qu'elle sera trop chèrement achetée[1]. »

A cette mercuriale, lancée d'un air aimable, et d'autant plus cinglante, la Trémoille fit une réponse assez penaude : « Je ne prétends point soutenir ce qui a été fait, si j'ai tort. Il faudra tâcher d'y remédier et me renvoyer la bulle, en me marquant les choses qui font de la peine[2]. » Au demeurant, il était *très mortifié*, selon l'expression de l'abbé de Polignac, à qui il avait montré la lettre du ministre et laissé voir sa blessure d'amour-propre. Alors, Torcy, poursuivant cette correspondance semi-officielle, félicita le cardinal de la bonne grâce avec

1. Aff. étr. Rome, 490.
2. Aff. étr. Rome, 491. Cardinal de la Trémoille à Torcy, 23 juin 1708 ; Polignac à Torcy, même date.

laquelle il endossait la réprimande : « J'admire la « manière dont votre Éminence a bien voulu recevoir « les avis que j'ai pris la liberté de lui donner sur la « bulle de Port-Royal. Quelle que soit votre douceur « à accueillir de pareils avertissements, je prévois, « Monseigneur, par la conduite que vous tenez, que je « n'aurai pas lieu de les renouveler souvent. Je vous « promets cependant de le faire, si jamais l'occasion « s'en trouve, puisque vous connaissez le motif qui « me fait agir et que vous regardez ces avis comme « une marque certaine du véritable attachement et « du respect avec lesquels, etc [1]. »

Dûment mis en demeure de se relever dans l'esprit du roi, la Trémoille y tendit tous ses efforts. Il presse le pape, les cardinaux, la congrégation des brefs ; il veut qu'on retouche la bulle en trois semaines. Mais son ardeur opiniâtre se heurte à l'inertie romaine. Tantôt la canicule disperse les théologiens du Vatican, tantôt le pape est invisible, ou le sous-dataire Bechetti malade. Quand enfin l'on est tombé d'accord, l'expédition de la pièce traîne aux mains des scribes : « C'est une misère, s'écrie Polignac, que d'avoir affaire à ces gens-là durant les chaleurs [2]. » Et le mot s'applique aussi bien aux infimes commis de la daterie qu'aux membres influents du Sacré Collège. A Rome, tout se prolonge, s'use et s'aplanit par des ajournements.

La bulle rectifiée part, le 15 septembre, fort différente de la première quant au style et aux effets, quoique portant la même date du 27 mars précédent. Elle est enregistrée au parlement, le 19 décembre.

1. Aff. étr. Rome, 484. Torcy au cardinal de la Trémoille, 19 juillet 1708.
2. Aff. étr. Rome, 482. Polignac à Torcy, 25 août 1708.

Louis XIV y trouve tout ce dont il a besoin pour forcer définitivement la main à Noailles, et particulièrement cette clause impitoyable : « Afin que le nid « où l'erreur a pris de si pernicieux accroissements « soit entièrement ruiné et déraciné, les religieuses, « tant du chœur que converses, qui sont présente- « ment au monastère de Port-Royal des Champs, « peuvent et doivent être transférées, *ensemble ou* « *séparément*, dans le temps, la manière et la forme « que vous jugerez à propos, suivant votre discré- « tion et conscience, en d'autres maisons reli- « gieuses ou monastères que vous choisirez. »

C'est à l'archevêque de Paris que ce discours s'adresse. Quel usage va-t-il faire des pleins pouvoirs que Rome lui délègue?

Clément XI renouvelle ici le procédé par trop commode de Ponce-Pilate. Il ne veut pas lui-même châtier les filles de Port-Royal, il laisse ce soin au cardinal de Noailles. Pour sa part, il fournit la bulle réclamée, en se désintéressant de ce qui peut advenir. Il regrette la dispersion, et cependant il la permet et charge l'autorité diocésaine de la consommer. En cette occurrence, il a la main forcée par les *zelanti* de Rome et surtout par les politiques de France. Si sa première bulle ne vise point « la mauvaise doctrine » des religieuses et ne les expulse pas de la maison des Champs, c'est de propos délibéré. La correspondance du cardinal de la Trémoille nous résume les raisons et les sentiments contradictoires qui s'agitaient dans l'esprit du pape : « Il jugea, par sa clémence ordinaire, que c'était assez punir leur entêtement sans noircir leur réputation, et qu'il ne convenait pas de laisser à la postérité un monument de leur désobéissance. Le motif allégué de la pauvreté du monastère qui abondait en religieuses et de l'opu-

lence de celui qui en manquait, sans entrer plus avant dans les causes de cette disproportion, avait paru suffisant pour autoriser la réunion et pour faire voir qu'elle était de justice. Mais, dès que la cour a désiré qu'on ne dissimulât rien sur le jansénisme, Sa Sainteté d'abord y a donné les mains, jugeant que le roi savait mieux que personne ce qui convenait en France au bien de la religion, et la nouvelle bulle n'a rien ménagé sur cet article [1]. » Ainsi, de l'aveu de la Trémoille, c'est à la demande et à la réquisition de Louis XIV que le pape a supprimé Port-Royal pour cause d'hétérodoxie, alors qu'il ne voulait invoquer que le dépérissement de la communauté.

Il en sera de même des rigueurs superflues et brutales de la dispersion. Dès le début, et très expressément, Clément XI a combattu, non par sentiment, mais par politique, des cruautés que rien ne lui semblait nécessiter, ni en droit, ni en fait. Un an auparavant, le 5 novembre 1707, notre ambassadeur écrivait à Torcy : « Le pape a eu avis qu'on désirait de séparer les religieuses qui restent au Port-Royal des Champs, dans divers monastères. Sa Sainteté dit que la principale raison, pour laquelle on veut supprimer cette maison, est la doctrine et l'opiniâtreté des religieuses ; qu'il serait, par conséquent, très dangereux de les faire passer dans d'autres monastères et qu'il est bien plus expédient de les laisser pendant leur vie en celui où elles sont [2]. » Cette opinion, indulgente ou timorée, se reflète dans la teneur de la première bulle et dans la prolongation viagère accordée au Port-Royal. Elle suggérait à Clément XI, pour apaiser le conflit, une transaction

1. Aff. étr. Rome, 492. *Remarques* du cardinal de la Trémoille sur la bulle de Port-Royal, jointes à sa lettre du 15 septembre 1708.
2. Aff. étr. Rome, 478.

qui endormait ses remords, satisfaisait Louis XIV en principe et renvoyait à une date indéterminée la suppression irréparable. Ce tempérament rassurait la conscience papale, en remettant les choses au temps, c'est-à-dire à Dieu. Par cette voie de lenteur, personne ne tuait la communauté ; elle mourait de vieillesse et d'inanition, comme un cierge s'éteint, faute de cire. — Et l'on ne peut pas prétendre que les intentions du Souverain Pontife aient changé sur le tard. Jusqu'à la dernière heure, il a désapprouvé ce qu'il acceptait ; il n'a fait que céder aux exigences réitérées du roi, ou plutôt il a abandonné les choses à leur cours naturel, et livré à d'autres les moyens d'action, sans jamais rien commander lui-même. En voici la preuve, de la main de la Trémoille :

« La raison du pape était qu'il valait mieux laisser « à Port-Royal des Champs celles qui s'y trouvaient « jusques à leur mort, que de les disperser en divers « monastères, parce que tout le mal qu'elles pouvaient « faire chez elles est déjà fait, au lieu qu'en se répan- « dant ailleurs elles y pourraient porter l'esprit qui « cause aujourd'hui leur ruine. C'est ainsi qu'on en « use lorsque la contagion est dans une ville. On ne « permet à personne d'en sortir, bien loin d'en dissi- « per les habitants. On a donc jugé qu'il fallait laisser « un point si délicat à la prudence et à la discrétion « de M. le cardinal de Noailles, et c'est ce qu'on a fait « dans la nouvelle bulle [1]. »

Ainsi se placent en leur vrai jour les mesures de violence dirigées contre l'abbaye. C'est Louis XIV, sous l'inspiration de son entourage dévot, qui les a prises, dictées et imposées ; le pape qui les a con-

1. Aff. étr. Rome, 492. *Remarques* du cardinal de la Trémoille, 15 septembre 1708.

tresignées à regret, et Noailles qui les accomplira, la mort dans l'âme, avec ce zèle tardif et inquiet dont les cœurs apeurés couvrent la mollesse ou la nouveauté de leurs convictions. Peut-être le cardinal ne se fût-il point résigné à devenir l'exécuteur des basses œuvres molinistes; peut-être eût-il réussi à éterniser une affaire qui pendait depuis trois ans et qu'il hésitait encore à poursuivre, six mois après a bulle intervenue. Mais, à cette date, un personnage entre en scène, qui emporte les derniers obstacles et force les dernières volontés : le P. Tellier, jésuite et confesseur du roi.

Son avènement marque une évolution dans le grand règne, ouvre et domine l'arrière-période du déclin. Le 21 février 1709, il remplace le P. de La Chaise, décédé le 20 janvier, et, selon l'expression de l'abbé Grégoire, « il le fait regretter » [1]. Tout aussitôt la politique religieuse change, non pas de front, mais d'allure. C'est bien le même but, ce ne sont plus les mêmes procédés. Le P. de La Chaise avait quelque timidité d'esprit, de l'indécision tout au moins, sinon de la sensibilité [2]. Le P. Tellier ne connaît pas de scrupules : bagage inutile dont il ne s'encombre point. Il a besoin d'agir beaucoup et d'aller vite. « Jusqu'alors, nous dit l'abbé Legendre, il avait

1. *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes*, p. 366.

2. « Vers quatre-vingts ans, le P. de La Chaise, dont la tête et la santé étaient encore fermes, voulut se retirer : il en fit plusieurs tentatives inutiles... Il fallut continuer à porter le faix jusqu'au bout. Les infirmités et la décrépitude qui l'accueillirent bientôt après ne purent le délivrer. Les jambes ouvertes, la mémoire éteinte, le jugement affaissé, les connaissances brouillées, inconvénients étranges pour un confesseur, rien ne rebuta le roi, et jusqu'à la fin il se fit apporter le cadavre et dépêcha avec lui les affaires accoutumées. » Saint-Simon, *Mémoires*, IV, 286. — Du Vaucel (correspondance inédite, lettre du 28 janvier 1706) appelle le P. de La Chaise : « Sa Révérence qui radote, ou peu s'en faut. »

vécu en demi-loup-garou. » Et madame de Maintenon le présente pareillement à madame des Ursins comme un homme « très enfermé et tout attaché à l'étude ». A peine chargé de la direction du roi, il se fixe sa tâche : humilier le cardinal de Noailles et le perdre. « Or, ce n'était pas une petite affaire d'entreprendre un archevêque de Paris qui était d'une vie intègre [1]. » Il lui faut aussi compter avec la favorite. D'abord, ils ont peine à se concilier : l'intérêt les divise, ou mieux la jalousie et certaine fièvre de domination qui fait aimer le pouvoir, moins pour ce qu'il rapporte que pour lui-même. Sur ce terrain, ils se trouvent naturellement en conflit. Elle a l'oreille du maître ; lui, la feuille des bénéfices. Elle avance lentement et toujours, par les conversations du soir, « chacun dans un fauteuil, aux deux coins de la cheminée ». Lui, au contraire, dicte sa loi par intervalles, avec de grands accès de sévérité et des mercuriales à voix basse, dans l'humiliante posture d'une confession, lorsque la conscience du prince réclame une absolution complète ou que l'étiquette exige une communion publique. Tous les deux, néanmoins, — le directeur et la demi-reine, — sentent la nécessité d'un accommodement. Les affaires de la cour, les clientèles ennemies, les bouffées d'orgueil peuvent les mettre aux prises ; mais une poursuite supérieure, une même affinité d'instinct les rapprochent fatalement. Ils veulent établir sur la France l'empire absolu du catholicisme, balayer les velléités de résistance qui s'opposent à l'omnipotence du roi, reflet de l'infaillibilité du pape. Dès lors, ils s'entendront sur l'essentiel et se partageront le surplus. Chez elle et chez lui, il y a

1. *Mémoires* de l'abbé Legendre, 276.

une passion exclusive. Ils ont l'étoffe de deux *tyrans d'église*[1].

Saint-Simon nous a laissé du P. Tellier une peinture effroyable[2] : « De taille médiocre, maigre avec « de gros os, l'air et le maintien d'un franc paysan, « avec des yeux d'un travers farouche qui eussent fait « peur au coin d'un bois et qui lui donnaient une phy- « sionomie affreuse, fausse, profonde, toute telle enfin « qu'il était en dedans... Sa tête et sa santé étaient de « fer, sa conduite en était aussi, son naturel cruel. « Confit dans les maximes et dans la politique de la « Société, autant que la dureté de son caractère s'y « pouvait ployer, il était profondément faux, trompeur, « caché sous mille plis et replis, et, quand il put se « montrer et se faire craindre, exigeant tout, ne don- « nant rien, se moquant des paroles les plus expressé- « ment données, lorsqu'il ne lui importait plus de les « tenir, et poursuivant avec fureur ceux qui les avaient « reçues. C'était un homme terrible, qui n'allait à rien « moins qu'à destruction, à couvert et à découvert, et « qui, parvenu à l'autorité, ne s'en cacha plus. Dans « cet état, inaccessible même aux jésuites, excepté à « quatre ou cinq de même trempe que lui, il devint « la terreur des autres ; et ces quatre ou cinq même

1. Saint-Simon, *Mémoires*, XI, 89.

2. Saint-Simon, *crits inédits*, II, 470, et *Mémoires*, IV, 289. — Michelet (*Histoire de France*, t. XVI, p. 267) a refait, en le noircissant outre mesure, mais avec des traits de caricature puissante, le portrait du P. Tellier : « Un vieux cuistre, durci, recuit, dont l'âcre fiel jaunissait ses yeux louches. S'il ne les eût baissés, on n'eût pu supporter son regard de travers, faux, menteur, et pourtant d'un fou furieux... Il était fou de haine et de vengeance. Il empoigna cet énorme pouvoir que les deux ducs (Chevreuse et Beauvilliers) lui mettaient dans les mains, comme une massue pour écraser, comme un cruel fouet de pédant, un knout, un martinet de fer... Il vivait dans une seule idée (la grandeur des jésuites) sans voir rien autre, ni ciel, ni terre. Il était clos dans cette monomanie, comme une bête dans une cage de fer. Ses confrères en avaient terreur. A peine cinq ou six, de sa trempe, hasardaient d'approcher du monstre. »

« n'en approchaient qu'en tremblant... Le prodigieux « de cette fureur jamais interrompue d'un seul instant « par rien, c'est qu'il ne se proposa jamais rien pour « lui-même, qu'il n'avait ni parents ni amis, qu'il était « né malfaisant, sans être touché d'aucun plaisir d'obli- « ger, et qu'il était de la lie du peuple et ne s'en ca- « chait pas ; violent jusqu'à faire peur aux jésuites « les plus sages, et même les plus nombreux et les « plus ardents jésuites, dans la frayeur qu'il ne les « culbutât jusqu'à les faire chasser une autre fois[1]. »

Que si l'on soupçonne le pinceau de Saint-Simon d'avoir exagéré la couleur et projeté certaines ombres trop crues pour rendre la figure plus ténébreuse, on peut consulter tous les mémorialistes du dix-huitième siècle. Avec plus de vivacité ou de modération dans la forme, leur réponse sera également accablante pour le P. Tellier : « Il avait, nous dit d'Aguesseau, passé sa vie à régenter des écoliers ou à écrire contre les jansénistes, ou contre le séminaire des Missions étrangères ; croyant pouvoir gouverner l'église de France comme une classe du collège de Clermont, et, par malheur pour cette église, assez hardi et assez heureux pour y réussir[2]. » Duclos le représente « animé d'un orgueil de mauvais ange avec un corps robuste, un esprit ferme et capable d'un travail

1. Dans ses *additions* au *Journal* de Dangeau (XII, 338), Saint-Simon va jusqu'à dire que le P. de La Chaise mourant supplia Louis XIV de ne pas retirer sa confiance à la Compagnie, « qu'un malheureux coup était bientôt fait, qu'il en croyait ses confrères tout à fait incapables, mais que de tels coups n'étaient pas sans exemples et qu'il se croyait obligé de lui donner le conseil le plus prudent. » Dans le même passage, l'historien nous montre un P. Tellier « ignorant, insolent, impudent, impetueux ; sa duplicité, sa fausseté sa noirceur, sa profondeur étaient extrêmes, et, en même temps, une simplicité de bas convers de couvent qui venait d'une extrême audace et d'une grossièreté qui donnait de l'admiration. »

2. *Mémoire* inédit sur la constitution *Unigenitus*, par d'Aguesseau. (Collection Adrien Le Paige.)

opiniâtre, sans la moindre vertu sociale, ayant tous les vices d'une âme forte [1]. » Et même l'un des panégyristes de la compagnie de Jésus, Languet de Gergy, archevêque de Sens, après avoir rendu hommage à sa piété, ajoute cette restriction : « Il avait un grand zèle contre le jansénisme, et peut-être son zèle fut-il trop vif. Le peu d'expérience de ce religieux lui fit faire bien des démarches qui aigrirent les disputes [2]. »

De propos délibéré, les amis du P. Tellier ont laissé dans l'obscurité le commencement de sa carrière, espérant faire croire qu'il n'avait point touché aux querelles religieuses, avant de devenir confesseur royal. Mais c'est peine perdue : nous tenons la preuve de son ingérence dans l'affaire des cérémonies chinoises. Il publia, sur ce sujet, une *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires*, qui souleva maintes protestations. Réfuté par le grand Arnauld, l'ouvrage fut déféré au tribunal de l'Inquisition romaine. Les traces de ce procès sont devenues fort rares; il semble que l'on ait méthodiquement travaillé, en haut lieu, à les anéantir. Toutefois, on n'a pas pu supprimer certains écrits du temps qui y font allusion ; ainsi les *Lettres d'un théologien*, par l'abbé Couet, grand vicaire de Rouen, et surtout la correspondance manuscrite du P. Quesnel, qui écrivait à Nicole, le 10 juillet 1692 : « Le livre de la *Défense*, par le P. Tellier, a eu un sort qui est encore un peu douteux. Si les choses s'étaient passées avec ordre et sans cabale, il aurait été condamné hautement. Et il l'a été autrefois, car, après le rapport de celui qui en était chargé au Saint Office et

1. Duclos, *Mémoires secrets*, I, 136.
2. *Mémoires de Languet de Gergy*, publiés par Th. Lavallée, 432.

qui était tout à fait contraire à ce livre, tout le monde allait à la condamnation. Le cardinal d'Estrées fit tant qu'il obtint qu'on nommerait un second rapporteur, et ce deuxième rapporteur ne fut pas plus favorable... Enfin, les sollicitations et les mouvements de cette Éminence ont empêché qu'il n'ait été mis absolument parmi les livres défendus. On a donné cinq mois à l'auteur pour venir à Rome apporter ce livre corrigé ou l'y corriger[1]». Le jésuite ne répugna pas à entreprendre ce long voyage et plaida lui-même sa cause devant le Saint Office. Il put gagner des années, mais non pas enterrer l'affaire. Le 8 janvier 1701, Quesnel mande à M. Vuillart : « Pour les prémices du pontificat, on a mis à l'index le livre du P. Tellier [2]. »

Somme toute, le traitement était assez doux et le jugement assez tardif. Nous verrons si, au P. Quesnel dont les *Réflexions morales* avaient recueilli l'approbation de tant d'évêques, on offrira de même sorte les moyens de se justifier, et des délais, et des égards; si, tout au contraire, on ne lui déniera point le droit strict de comparaître à Rome et d'être entendu par ses juges, avant d'encourir une condamnation irréformable.

Nul ne prévoyait, à la mort du P. de La Chaise, que le choix du roi tomberait sur l'un des plus effacés et des moindres parmi les jésuites, uniquement distingué pour avoir eu un méchant volume censuré par l'Inquisition. Pendant un mois, l'emploi resta vacant, et le prince n'eut pas de directeur. Entre les trois candidats que le défunt lui avait proposés, il se décida enfin pour Tellier [3]. Celui-là, sans doute, ne

1. Archives d'Amersfoort. Lettres inédites de Quesnel.
2. *Ibidem.*
3. « M. de Caylus tenait de madame de Maintenon qu'après la mort

serait ni envahissant, ni intraitable, ni ambitieux ; il bornerait son désir à avoir quelque grasse prébende, un confessionnal soustrait aux gens du commun, et un seul pénitent, mais du plus haut état. Peu de semaines écoulées, cet homme tenait en main toutes les forces de la cour et circonvenait l'esprit du roi. Il en avait pénétré les faiblesses, il en occupait les avenues, maître désormais dans la place. A loisir, il pouvait suivre son dessein « d'embarrasser de ses toiles le cardinal de Noailles, comme une araignée fait une mouche [1] ». Six années durant, il remuera tous les fils de la politique, ourdira les plus redoutables trames, consommera les résolutions les plus périlleuses, grosses de nouveautés et de menaces, sans sortir de l'ombre discrète et de la situation, subalterne en apparence, où il s'est volontairement confiné. Mais on perce à jour ce mystère d'orgueil caché sous un excès de modestie, ces visées de gloire toute humaine abritées sous la robe du révérend Père. Et la gaieté publique chansonne :

Tellier, plus que roi dans l'État,
Dans l'église plus que prélat,

du P. de La Chaise, les jésuites présentèrent trois des leurs; ils parurent en même temps devant le roi. Deux tinrent la meilleure contenance qu'ils purent, et dirent ce qu'ils crurent de mieux, pour parvenir au poste éminent qui faisait tant de jaloux. Le P. Tellier se tint derrière eux, les yeux baissés, portant son grand chapeau sur ses deux mains jointes, et ne disant mot. Ce faux air de modestie réussit : le P. Tellier fut choisi. Il avait raison de baisser les yeux, car il y avait quelque chose de louche ou de travers dans son regard. On le fit remarquer au roi; et on lui dit qu'il pourrait y avoir du danger pour madame la duchesse de Bourgogne de voir cet objet pendant sa grossesse. Le roi balança quelque temps pour le renvoyer, mais enfin il passa par-dessus. » *Vie de M. de Caylus, évêque d'Auxerre*, t. I, 39.

1. Saint-Simon, *Mémoires*, VIII, 165. — Le cardinal de Noailles n'ignorait pas les sentiments du P. Tellier à son endroit, et les payait de retour : « Je prie Dieu, écrivait-il à madame de Maintenon, de faire connaître au roi le péril qu'il court en confiant son âme à un homme de ce caractère. » *Journal* de Dorsanne, I, 17. — Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXXVII.

Plus pape que le pape même,
Sans tiare et sans diadème [1].

Du moins, on ne lui contestera pas d'avoir possédé la profondeur dans les vues et surtout cette fermeté dans l'exécution, brutale à l'occasion, mais rapide et sûre, qui caractérise l'homme d'État. Sa direction a été néfaste, mais non pas sans grandeur. Il rêvait de tout subordonner à sa Compagnie et d'y faire servir Rome même. Il atteint le but, avec une logique de fer, sans s'émouvoir de rien. Il n'a pas d'entrailles, mais un cerveau de mathématicien, qui traite le gouvernement des hommes comme un problème glacé et les hommes eux-mêmes comme des chiffres bruts, alignés sur le papier. Quelle précision, d'ailleurs, et quelle sécurité dans ses calculs! Il en donne un éclatant témoignage, en s'acharnant contre Port-Royal. Jusqu'alors on avait correspondu, parlementé, plaidé, lancé des bulles, sans résultat. Tellier intervient. Il reprend l'affaire et, dès l'abord, il la résout.

Aussi bien, il s'est assuré la coopération d'un éminent complice : Fénelon est de moitié dans son jeu. Depuis dix ans, l'archevêque de Cambrai tâche de rentrer en grâce et de reparaître en scène, à force de zèle contre les jansénistes. Le *Cas de conscience*, l'évêque de Saint-Pons, le P. Quesnel, tout lui est prétexte à mandements, à lettres, à grand étalage d'une orthodoxie batailleuse. Il semble qu'il eût été du devoir d'un prélat, censuré naguère, de garder une attitude plus humble et de ne point s'ériger en justicier de l'église. Il ne le comprit pas, ou plutôt son ambition débordante l'entraîna dans la

1. *Poésies sur la Constitution*, II, 3.

polémique, avec les allures d'un fanatisme mielleux. Il avait tant de fautes politiques et religieuses, tant d'écarts de théologie à se faire pardonner, qu'il brûlait de découvrir un plus coupable et de se réhabiliter à ses dépens. Port-Royal arrivait à point pour tenir lieu de bouc émissaire. En contribuant à cette ruine imminente, Fénelon accomplirait une œuvre pie, agréable à Dieu, chère à Louis XIV, et qui ne serait pas inutile au rétablissement de son crédit. Sous le patronage du P. Tellier, peut-être rentrerait-il triomphalement à la cour, d'où les *Maximes des Saints* et les utopies de la république de Salente l'avaient exilé. Déjà ses deux intimes amis, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers, avaient reconquis la faveur royale. N'était-ce pas eux qui venaient d'appuyer et d'imposer le nouveau confesseur, sans le concours et presque en dépit de madame de Maintenon? Or Tellier, leur créature, se trouvait assez isolé dans sa dignité nouvelle pour ne point dédaigner l'alliance de l'archevêque de Cambrai.

Celui-ci était de bonne foi en s'associant à une coalition moliniste contre Port-Royal. Ses sentiments à cet égard ne souffrent pas d'équivoque. Il a toujours combattu la grâce augustinienne, toujours considéré la religion d'Arnauld, de Pascal et de Quesnel, comme attentatoire à l'unité de l'église. Et, pour saisir le vif de sa pensée, il suffit de relire certaine lettre du duc de Bourgogne, datée du 21 mai 1708. L'élève est le fidèle écho du précepteur: « J'es-
« père, par la grâce de Dieu, que je ne tomberai ja-
« mais dans les pièges que les jansénistes voudront
« me dresser. Je connais le fond de leur doctrine, et
« je sais qu'elle est *plus calviniste que catholique*. Je
« sais qu'ils écrivent avec esprit et justesse; je sais

« qu'ils font profession d'une morale sévère et qu'ils « attaquent fortement la relâchée; mais je sais en « même temps qu'ils ne la pratiquent pas toujours. « Vous en connaissez les exemples qui ne sont que « trop fréquents [1]. » Dans cette lettre adressée à Fénelon, on voit avec une tristesse extrême que de pareilles erreurs, et surtout cette mensongère accusation d'immoralité jetée à la plus sainte école du catholicisme, aient pu sortir de la bouche d'un homme d'église, d'un homme de savoir et de génie, qu'elles aient pu être recueillies par un prince appelé à gouverner les peuples et qui les connaîtrait sur la foi d'un tel maître. A tout le moins, pour porter des jugements si impitoyables et pour les inculquer en une cervelle royale, encore faudrait-il n'avoir pas subi l'attrait de madame Guyon, ni traduit en beau langage les extravagances de son quiétisme! N'est-ce pas une comédie par trop théologique, que d'entendre l'hérésie de Molinos dénoncer de très haut et stigmatiser l'hérésie de Jansénius ?

Quant à la connivence de M. de Cambrai et du P. Tellier, point n'est besoin d'insister. Elle éclate à travers la *Correspondance* de Fénelon, dans les lettres qu'il échange avec le confesseur, de 1710 à 1715, et, dès l'année 1709, dans ses confidences au duc de Chevreuse. Ce sont des recommandations incessantes : le 18 novembre, « de cultiver l'homme, je vous en conjure, dont nous avons tant parlé » ; — le 23, « de le mettre en garde contre le duc d'Antin qui est très dangereux sur le jansénisme ; » — enfin, le 24, « de délibérer avec le P. Tellier s'il y a lieu de brûler, ou de faire imprimer par les PP.

1. *Œuvres* de Fénelon, t. VII, p. 264, lettre LXXVIII.

Lallemand et Germont (*jésuites*), certain écrit polémique de l'archevêque [1]. »

Dans la bataille suprême qu'on va livrer autour de Port-Royal, chacun a sa partie. Fénelon commande, le confesseur agit, et Noailles se dévoue. C'est lui qui ouvre l'assaut et, debout sur la brèche, reçoit les horions des deux camps. Il a seulement voulu attendre que l'essai d'appel ecclésiastique, introduit par les religieuses, ait échoué devant la primatie. Or, l'iniquité était tellement criante, de condamner ainsi une communauté sans l'avoir entendue, que l'official de Lyon accorda, le 8 avril, un relief d'appel avec défense de passer outre, et que le primat lui-même hésitait entre un acte de courage périlleux et un déni de justice éhonté. Le 24 avril 1709, Torcy le tira d'embarras par cette dépêche fort claire : « Le roi m'a commandé, monsieur, de vous écrire « qu'il avait su que votre official a cassé la procédure « faite à Paris au sujet du monastère de Port-Royal « des Champs. Sa Majesté a trouvé beaucoup de pré- « cipitation dans une pareille sentence, rendue sur « une affaire où personne n'ignore qu'elle s'intéresse. « Elle veut savoir, monsieur, si vous avez été instruit « de la conduite que votre official a tenue en cette « conjoncture, et elle espère aussi qu'à l'avenir vous « y veillerez de manière qu'elle n'aura pas lieu d'en « être mécontente. Sa Majesté le serait beaucoup, si « elle trouvait de la part de l'officialité de Lyon des « obstacles à l'exécution de ses pieuses intentions [2]. »

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 292-293. — Fénelon appuie, à trois reprises, dans la même lettre : « Si vous jugez, avec le P. Le Tellier, que ma lettre doive être supprimée, vous n'avez qu'à la brûler... Décidez donc, mon bon duc, avec le P. Le Tellier... Je soumets mon jugement au vôtre et à celui du P. Le Tellier. »

2. Aff. étr. Rome, 496. Torcy à l'archevêque de Lyon.

Le primat saisit à merveille ce qu'on exigeait de lui. Désormais son official se tint coi.

De même l'archevêque de Paris, sous l'action du P. Tellier, se déterminait à seconder les extrêmes desseins de la cour et du parti moliniste. Au préalable, il cherchait à se couvrir de l'illustre nom de Bossuet, en retrouvant fort à propos et en publiant, le 15 avril, sous forme de mandement, une lettre de ce prélat aux religieuses de l'ancien Port-Royal, pour les inviter à la soumission. Écrite en 1664, elle gardait, en 1709, tout le parfum et le piquant de la nouveauté. Par malheur, une critique sans pitié a démontré que cette pièce de polémique, si adroitement exhumée, n'était que le brouillon d'un projet dont il ne fut jamais fait usage, et que contredisent et réfutent maints ouvrages subséquents de M. de Meaux [1]. Le coup, pour être de mauvaise guerre, n'en atteignait pas moins Port-Royal moribond. Enfin, le 11 juillet, — huit mois après la bulle du pape, huit mois remplis de fluctuations, de demi-mesures et de remords, — Noailles souscrivit le décret fatal, portant extinction du titre de l'abbaye des Champs. Il avait franchi le Rubicon [2]. Dès lors, les

1. *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), V, 438, 496. — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, IV, 275. — Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, II, x.

2. Une dernière démarche auprès de Noailles, en faveur de Port-Royal des Champs, fut tentée, le 14 mars 1709, par mademoiselle de Joncoux. La spirituelle et pieuse mouche du coche janséniste nous en a laissé une relation, un peu bien badine pour de si graves conjonctures : « Ne sachant que me répondre, M. le cardinal me dit : « Mais, mon Dieu, ne vous mêlez point de ces affaires-là ; ce sont des affaires de l'église, et, n'étant qu'une fille, vous ne devez point du tout vous en mêler. — Je lui répondis : Mais, puisque ce sont des affaires de l'église dont les filles ne doivent point se mêler, pourquoi donc tourmente-t-on ces pauvres filles pour des affaires d'église ? Elles sont filles comme moi, et je vous avoue que, tant qu'on les tourmentera pour de telles affaires, je me croirai en droit de m'en mêler et d'y prendre part. — Il avait fort envie de rire de tout

faits se pressent. Il a hâte, — et nous aussi, — de courir au terme. La maison de Port-Royal, condamnée, mais non détruite, se dresse devant lui comme un vivant reproche. Suivant le mot de Quesnel, « il la faut voir finir [1] ».

Le 3 août 1709, un arrêt du parlement, rendu par défaut, consacre la légalité de l'attentat qui se prépare. La justice royale ratifie toutes les conséquences civiles du décret de Noailles, en tant qu'il supprime la bulle de partage de 1671 et porte attribution des biens de la communauté déchue. Simultanément, les

cela... Je lui marquai combien j'étais touchée de votre état, que cela me tiraillait l'âme. — Je le sais bien, reprit-il, cela vous tiraille l'âme et le corps aussi. Et croyez-vous que leur état ne me fasse pas de peine ? — Je lui dis qu'il m'en faisait aussi beaucoup. A quoi il a répondu que la différence qu'il y avait entre lui et moi, c'était que je sentais votre mal où il n'était pas, et que pour lui il le sentait où il était. — Je crois, lui dis-je, que nous le sentons tous deux au même endroit. »

Voici comment se termina l'entretien : « Je lui dis ensuite que les personnes qui n'entendaient rien à la question de doctrine sur laquelle on vous tourmentait étaient indignées qu'on vous réduisît à vivre d'aumônes, en laissant prendre votre bien à des religieuses qui avaient mangé le leur ; que cela était indigne et tout à fait criant. — Je sais bien, me répondit-il, qu'elles ne manquent de rien ; et, si elles manquaient de quelque chose, je le leur donnerais, car je ne veux pas qu'elles manquent de rien, et je leur donnerai quand elles en auront besoin. — Mais pourquoi, lui dis-je, ne manquent-elles de rien ? Parce que des personnes comme moi vendent leur cotillon, plutôt que de les laisser manquer de quelque chose ; car je vendrais certainement le mien plutôt que de les laisser dans le besoin. — Vraiment, me dit-il en riant, je le sais bien, que vous vendriez plutôt votre cotillon ; mais, mon Dieu, vous vous ferez des affaires. — Il y a longtemps, lui répliquai-je, que je suis au-dessus des affaires : quand on a une coiffe, on ne s'en met pas beaucoup en peine, et je ne la changerais pas pour la pourpre. — En lui disant cela, je lui fis une profonde révérence, et je me retirai. » *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), V, 415-418.

Ce prélat souriant, verbeux, presque simplet, que nous présente mademoiselle de Joncoux, est-il bien le même qui, par terreur ou par servilité, contresigne dans le même temps les mesures les plus odieuses à sa conscience épiscopale ? Envisagé sous ce nouvel aspect, le personnage serait tragi-comique. Mais, si la comédie se joue au palais de l'archevêché, c'est à Port-Royal des Champs que va se dérouler la tragédie.

1. Archives d'Amersfoort. Correspondance inédite de Quesnel, lettre du 4 juin 1708.

actes de l'officialité de Lyon sont annulés, et il est interdit d'y donner suite. Reste à expulser la congrégation, déjà virtuellement dépossédée. Là encore, on chemine avec le même souci des formes ecclésiastiques et judiciaires, véritable parodie de la religion et des lois, que nous rencontrons à chacune des phases de ce duel entre nos religieuses et la toute-puissance du prince. Le mardi 1er octobre, madame de Château-Renaud, supérieure du Port-Royal de Paris, se présente au monastère des Champs, pour y établir son droit abbatial. La prieure, mère Anastasie du Mesnil, chez qui nous voyons revivre l'antique esprit de la maison et une ardeur que rien n'abat, reçoit la visiteuse avec distinction, mais lui refuse l'accès du cloître; ou plutôt elle lui propose d'y entrer, « en mettant à part ses prétentions et en séparant madame de Château-Renaud d'avec l'abbesse de Port-Royal ». A l'appui de sa résolution, elle invoque la nullité des actes intervenus par défaut, et l'appel comme d'abus interjeté contre le décret du cardinal de Noailles. Où donc est-il, cet appel suprême, seule et chimérique ressource? Partout à la fois et nulle part, devant toutes les juridictions possibles, sans être accueilli par aucune. L'officialité même de Lyon leur est fermée : car ces pauvres filles emploient leurs derniers jours à signer des requêtes et à solliciter des juges qui se dérobent. Quelque assaut qui les frappe, elles ont un exploit tout prêt pour y répondre. L'archevêque de Paris et M. Vivant, son vicaire général, ne sauraient faire un pas sans se trouver face à face avec l'huissier de Port-Royal des Champs.

Madame de Château-Renaud, fort bien stylée pourtant, mais novice en procédure, demeure interloquée des raisonnements de la prieure. Elle n'est

point de taille à disputer avec un théologien et un procureur de cette trempe. La *Relation* même qu'elle a laissée de sa visite avoue son infériorité dans un combat à coups de textes de lois, de citations des pères, des papes et des conciles. Ne pouvant, ce jour-là, ou ne voulant point forcer la porte de l'abbaye, elle se contenta d'un simulacre de prise de possession, parcourut tour à tour les endroits extérieurs du cloître, l'église et la maison des Granges. Elle les toucha selon l'usage, fit sonner la cloche à toute volée, et les notaires qu'elle avait amenés dressèrent un procès-verbal en règle. Après quoi, elle alla sans retard (ce sont ses propres termes) « rendre compte à madame de Maintenon de l'affaire ci-dessus [1] ». — Les admirateurs de la vieille favorite, — ceux-là mêmes qui tancent Victor Cousin de ses passions littéraires pour les jeunes héroïnes de la Fronde et qui louent la mémoire de cette ancienne femme de chambre de madame de Montespan, — jurent qu'elle n'a point trempé les mains dans la ruine de Port-Royal. Nieront-ils, par hasard, et la mission et le retour, et le « rendu compte » de madame de Château-Renaud ?

Le glas du monastère a retenti avec le battement de cloche de la nouvelle abbesse. Ce n'est plus affaire aux hommes d'église, mais aux gens de police. Comme Judas devant les soldats du grand-prêtre, Noailles s'efface devant Voyer d'Argenson. Et, malgré tout, c'est bien Noailles que les jansénistes et le peuple, les contemporains et l'histoire déclarent responsable et comptable envers Dieu ; c'est lui qui a livré Port-Royal. L'auteur des *Gémis-*

1. *Histoire abrégée de la dernière persécution*, II, 230. — Sainte-Beuve. *Port-Royal*, VI, 214.

sements l'accuse avec douleur, dans le style exclamatif qui lui est propre : « O sainte vallée ! ô sacrée « demeure ! ô cendres des saints qui reposent dans « ces lieux ! Celui qui devait vous servir de père, qui « a été le témoin d'une si rare vertu, et qui même « quelquefois s'en est déclaré le défenseur, a-t-il donc « pu ?...[1] » — Il croyait, le malheureux archevêque, s'être déchargé de tout déboire, dès l'instant qu'il avait fait appel au bras séculier. Mais la manière dont on procéda allait mettre le comble à sa confusion et à son châtiment, en l'obligeant de rougir de son œuvre, sans pouvoir la répudier.

Dans la séance du Conseil d'Etat du 26 octobre 1709, le roi rendit un arrêt qui donnait commission au sieur d'Argenson, lieutenant de police de Paris, « de se transporter à Port-Royal des Champs, d'y entrer de gré ou de force, d'y visiter toute la maison et en particulier les archives, » et, sans délai, d'emmener les religieuses pour « les conduire en différents diocèses et les mettre, seule à seule, en des couvents séparés[2]. »

L'exécution eut lieu le 29 octobre. La nuit précédente, par une coïncidence surnaturelle au gré des uns, fortuitement symbolique au gré des autres, mais touchante et poétique à coup sûr, les deux lampes du dortoir s'éteignirent avant l'aube. Et pourquoi les lumières du soir auraient-elles continué leur office, dans le sanctuaire désormais vide ?

Ce fut, sous la conduite de d'Argenson, une solennelle expédition armée : « On y prit toutes les précautions qu'on aurait pu prendre contre une troupe de voleurs résolus à se défendre au péril de leur

1. *Troisième gémissement*, préface, p. 67.
2. *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), V, 48.

vie [1]. » Près de trois cents archers étaient sur pied. En vain alléguerait-on que cet excès de zèle, ridicule et odieux, émanait de quelque subalterne. Tout avait été concerté à Versailles : l'argent, les lettres de cachet, les ordres y furent remis à M. d'Argenson qui, l'avant-veille, un dimanche, se rendit à l'archevêché et resta fort longtemps en conférence avec son Éminence. Noailles devait être, ce jour-là, singulièrement troublé, à moins qu'il ne se réservât le bénéfice éventuel de quelque irrégularité de procédure; car, en donnant au lieutenant de police l'autorisation d'entrer dans la clôture de l'abbaye, il omit, volontairement ou non, d'ajouter les obédiences des religieuses, nécessaires pour les transférer d'un couvent dans un autre. Mais d'Argenson, qui ne s'embarrassait pas de si peu, mentit effrontément et attesta qu'il avait ces pièces par devers lui [2].

Noailles essaiera, le surlendemain, de feindre l'ignorance. Il dira pathétiquement à MM. Robert et Benoise, conseillers au parlement, qui venaient, l'un et l'autre, s'informer du sort de leurs sœurs, que tout s'est fait en dehors de lui et qu'il était seulement question d'éloigner trois ou quatre des plus mutines. Il risquera, nous dit le marquis de Torcy, « quelques plaintes au roi sur la conduite militaire dont on avait usé contre les filles de Port-Royal des Champs, enlevées sans sa connaissance et sa participation [3] ». Ce sont là de pitoyables et stériles justifications inventées après coup. Tout plaide ici contre le cardinal, et la visite du lieutenant de police est un témoignage irréfragable qui ne lui laisse même pas le bénéfice de la bonne foi.

1. *Histoire abrégée de la dernière persécution*, II, 248.
2. *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), V, 74.
3. *Journal inédit de Torcy*, publié par M. Frédéric Masson, p. 65.

Les menus détails de cette journée du 29 octobre, journée d'agonie pour Port-Royal, sont entrés dans le commun domaine de l'histoire. Ils nous ont été conservés par les relations multiples, mais concordantes des religieuses, et les écrivains dévoués aux jésuites n'en ont contesté aucun point essentiel. Enfin, Saint-Simon les a résumés, avec son éloquence indignée, en une page impérissable. Et que reste-t-il à dire après lui, quand Sainte-Beuve a passé sur ses traces ? — Les plus exaspérés jansénistes, dans leurs récits, n'ont rien ajouté à la vérité : elle suffit à être atroce. On a osé, gémissent-ils, « armer des troupes, former une espèce de siège, investir la place de loin, la presser de près, y entrer par surprise et s'en rendre maître, sans qu'on lui donnât le temps de se reconnaître [1] ». Admettons que les instructions royales aient été moins rudes. Elles ne furent pas suivies. D'Argenson, avec ses estafiers habitués à opérer dans des maisons d'un autre genre, a traité ces saintes filles comme il n'eût pas fait une Manon Lescaut. Il appelle la communauté au chapitre et leur accorde un quart d'heure pour préparer leurs paquets, que d'ailleurs il visite au passage. Une à une, il les place dans des voitures toutes prêtes qui les emportent à l'instant, sans qu'elles puissent ni s'entretenir en hâte, ni savoir seulement où elles vont.

1. *Second gémissement*, p. 77. — Au milieu de cette opération militaire, l'émotion publique ne craignit pas d'affronter les regards et le courroux de M. d'Argenson : « Les hauteurs étaient bordées de monde, et surtout d'une quantité de pauvres des environs, venus à l'ordinaire pour recevoir le pain et le potage qu'on avait coutume de leur distribuer. Leurs besoins leur ouvrirent la bouche. On n'entendait que cris et expressions de douleur : — « Qu'allons-nous devenir, misérables ? Il faut donc que nous périssions ! » — Ces cris réitérés, et chaque fois répétés par les échos et les bois, faisaient un accord plaintif... Le magistrat affecta de ne rien entendre, et par conséquent n'excita point cette foule irritée. » *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), VI, 77.

A grand'peine consent-il à renvoyer au lendemain le départ de la sœur Euphrasie Robert, agée de quatre-vingt-six ans, déjà frappée de plusieurs attaques d'apoplexie, paralytique et privée de raison, mais qui retrouva un éclair d'intelligence pour murmurer ces mots : « C'est aujourd'hui le jour de l'homme, celui de Dieu viendra à son tour. » Peu s'en fallut qu'elle ne mourût en route, avant d'arriver à Mantes. Elle ne survécut que six jours à ce voyage meurtrier.

Un même esprit d'héroïsme les soutenait à l'heure cruelle de la séparation, l'esprit du Port-Royal rassemblé pour la dernière fois, et qui allait s'éparpiller dans des communautés hostiles, comme un fleuve se perd dans les sables. A la longue, et par des procédés ou captieux ou tyranniques, par l'interdiction des sacrements [1], on arrachera à la plupart d'entre elles des rétractations et des signatures, dont les jésuites mèneront grand bruit [2]. Qu'importe s'il y eut des défaillantes? N'ont-elles pas, avec une prévoyance heureuse, protesté d'avance contre toute soumission extorquée à leur isolement ou à leur faiblesse, par violence ou par surprise? N'ont-elles pas, le 8 mai 1707, signé en chapitre un acte qui reste l'affirmation authentique et collective de leur foi, contre laquelle ne sauraient prévaloir des contradictions incertaines, imputables au défaut de liberté [3]? — « Je crains, s'écriera l'auteur des *Gémissements*, la tenta-

1. Bibl. nat. ms. 23225, lettre de Bissy, évêque de Meaux, au cardinal de Noailles, 5 novembre 1709.

2. Voyez un opuscule moliniste, *Recueil de pièces concernant les religieuses de Port-Royal des Champs qui se sont soumises à l'église*, (avec avertissement du P. Lallemand). — *Cf.* au point de vue janséniste le tome VI des *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert).

3. *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), IV, 273.

tion qui accompagne leurs souffrances; je crains l'infirmité de la chair; je crains, mon Dieu, la profondeur de vos jugements. Qui m'assurera que l'épreuve ne sera point au-dessus des forces[1]? » — Mais, quand bien même la masse du troupeau sacré aurait cédé, une élite reste encore qui garde, par-delà le règne de Louis XIV, la religion de Port-Royal, religion du cœur, de la raison et de la volonté. A tout le moins, la prieure, mère Anastasie du Mesnil, et la sœur Gertrude du Valois, mourront inébranlables : celle-là, le 18 mars 1716, privée de communion; celle-ci, le 8 novembre 1722, rétablie à la participation des sacrements, sans avoir, l'une ni l'autre, rien signé ni rien concédé de bouche qui les diminuât.

A la nouvelle de la dissipation de la maison des Champs, ce fut, dans le monde religieux, une universelle stupeur; puis les plaintes et les clameurs des jansénistes s'élevèrent au milieu du grand silence de l'autre parti [2]. Pas une voix n'osa hautement approuver l'action qui venait d'être commise. Dangeau, selon l'expression saisissante de Saint-Simon, « passe sur tout cet article comme chat sur braise[3] ». Fénelon même, soit retour de bonté, soit politique, soit écœurement, a jugé nécessaire de formuler ses réserves sur les voies et moyens : « Un coup d'autorité, comme celui qu'on vient de faire à Port-Royal, ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles et l'indignation contre leurs persécuteurs. » Mais, vraisemblablement, c'était là une précaution

1. *Second gémissement*, p. 60.
2. L'évêque de Saint-Pons, Percin de Montgaillard, écrit à la marquise d'Huxelles, le 14 novembre 1709 : « A qui est-ce que ces pauvres créatures faisaient assez de mal pour ne pas les laisser mourir ensemble? » *La marquise d'Huxelles et ses amis*, par M. Edouard de Barthélemy.
3. *Journal* de Dangeau, XIII, 248, addition de Saint-Simon.

épistolaire; car Fénelon poursuit sa lettre en dénonçant avec fracas la *Théologie* de M. Habert, ouvrage janséniste, et il aboutit à cette conclusion des moins pacifiques : « Le ménagement qu'on garde perd tout [1]. » — Il faut descendre jusqu'à nos jours pour trouver sous une plume ecclésiastique l'apologie sans ambages du traitement infligé à Port-Royal. Dans une compilation qui voudrait paraître un livre et qui ne réussit qu'à être un pamphlet contre « la solitude maudite », un prêtre a écrit : « De l'aveu même des jansénistes, les ordres de la cour furent exécutés avec beaucoup de douceur et de charité [2]. » *Douceur*, quand on introduit des soldats avinés dans un couvent [3] ! *Charité*, quand on déterre les ossements des sépultures ! A la dispersion brutale, en effet, allait succéder la plus scandaleuse des profanations.

Il ne suffisait pas d'avoir vidé la maison des Champs. Elle subsistait, sinon comme monastère, du moins comme enseignement, tant que l'édifice était debout, le cimetière intact, et qu'on pouvait venir en pèlerinage sur les tombes des solitaires. Pour tuer le jansénisme, il fallait l'atteindre jusque dans son passé, frapper les cadavres de ses martyrs. Le P. Tellier ne recula point devant cette besogne. Il persuada à son pénitent que les murs, les croix, les squelettes blanchis ou les fosses encore fraîches de Port-Royal étaient une menace à l'état et une insulte à l'église.

1. Lettre au duc de Chevreuse, du 24 novembre 1709. (*Œuvres* de Fénelon, VII, 294.)

2. *Les premiers jansénistes et Port-Royal*, par M. Ricard, prélat de la maison du pape, professeur de théologie dogmatique aux facultés d'Aix et de Marseille, p. 468.

3. « Les serviettes pleines de vin et de tabac, poussées avec les pieds et jetées dans le réfectoire des sœurs, marquaient assez que la sobriété, la modestie et les autres vertus en étaient sorties avec elles. Tous ces gens n'avaient de bon sens que quelques moments du matin. » *Histoire abrégée de la dernière persécution*, II, 269.

Aussi bien, Louis XIV ne laisse pas que d'avoir ici une personnelle responsabilité. Il avait lui-même surveillé l'accomplissement de ses desseins. Le 1er novembre 1709, — trois jours après l'enlèvement, — il recevait à son audience Voyer d'Argenson, qui rendit compte de ce qui s'était passé et « déclara à Sa Majesté qu'il avait été surpris de la constance de ces religieuses et surtout de leur parfaite obéissance. Le roi répondit qu'il était content de leur obéissance, mais fâché qu'elles ne fussent pas de sa religion [1]. » C'est cette dissidence prétendue qui, toujours invoquée par les jésuites et perfidement exploitée, arracha toujours à la vanité du prince autant qu'à son orthodoxie les pires résolutions contre les hommes et les choses de Port-Royal.

Les sulpiciens, madame de Maintenon, plusieurs évêques amis de la cour et impitoyables aux vaincus, enfin les influences les plus diverses, se coalisent pour effacer jusqu'à la trace de la trop fameuse abbaye. C'était le devoir de Noailles d'arrêter cette fureur de vandalisme religieux. Le courage lui manque. Depuis qu'il a connivé au forfait, il n'ose élever la voix, tant son déshonneur lui pèse ! Une fois encore il consent à tout, mais à condition de n'y pas tremper les mains et de laisser faire le bras séculier. — Un arrêt du Conseil, le 22 janvier 1710, prescrit la démolition des bâtiments, sous prétexte qu'il serait superflu de les conserver et trop dispendieux de les entretenir. En même temps, une ordonnance du lieutenant de police, bon catholique et administrateur économe, offre à l'encan les pierres de Port-Royal [2]. Il était stipulé, toutefois, qu'on épargnerait l'église et réser-

1. *Histoire abrégée de la dernière persécution*, II, 371.
2. *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), VI, 265.

verait deux logements, l'un pour le chapelain, l'autre pour le fermier qui allait exploiter le moulin, l'enclos et les terres environnantes, au compte de l'abbesse de Paris [1]. Mais, dans la rage de destruction, l'église eut son tour. Dès lors, rien n'apparaissait plus à fleur de terre que les pierres tombales. L'heure était venue de s'attaquer à elles, de fouiller le sol et de lui faire rendre tout ce qu'il recélait de débris jansénistes.

Comme par gageure et parti-pris de scandale, on pratiqua ces violations de sépultures avec un raffinement d'atrocité. Au printemps de 1711, ordre était donné de défoncer le cimetière où trois mille personnes avaient été inhumées. Quelques corps furent enlevés à temps. Le marquis de Pomponne sauva de la voirie les dépouilles de sa famille; il fit déposer en lieu sûr, à Palaiseau, les restes des trois illustres abbesses, la mère Agnès et les deux mères Angélique, ainsi que le cœur du grand Antoine Arnauld. Cette maison des Arnauld avait été la racine de Port-Royal. Et voici qu'on ne la regardait plus que comme la source empoisonnée de l'hérésie. Pomponne même, en suppliant le roi d'autoriser la translation des cendres, s'excusait de cet acte pieux et le justifiait humblement en ces termes : « Afin que la postérité perdît la mémoire que ces corps avaient été enterrés dans un lieu qui avait eu le malheur de déplaire à votre Majesté. » On put également soustraire les dépouilles des princesses de Longueville et de Conti, de MM. Le Nain de Tillemont, Racine, Le Maître, de Sacy, de Pontchâteau, de Coislin, et de quelques autres en petit nombre. Le reste fut aban-

1. Archives d'Utrecht. Lettres de mademoiselle de Joncoux au P. Quesnel, 13 janvier, 23 janvier, 21 février 1710.

donné à la main impitoyable et à l'indécente grossièreté des fossoyeurs. Deux mois entiers, en novembre et décembre 1711, cette terre sanctifiée par la mort fut piétinée, éventrée, salie par des hommes « qui n'étaient guère en état d'écouter ni la raison ni la nature, à cause de l'excès du vin qu'ils prenaient pour travailler à un ouvrage de cette sorte ». Les cadavres en lambeaux, jetés sur le sol au hasard, devenaient la proie des chiens. Même les ouvriers ne prenaient pas la peine de lever un corps entier, quand ils le trouvaient; mais ils le hachaient à coups de bêche, pour le placer dans les mannequins qui servaient à transporter ces ossements du lieu de la fosse au monceau qui était dans le chapitre : « Sauf, dit un témoin oculaire, à laisser pendre une tête, un bras ou une jambe, pourvu que le tronc pût tenir dedans ou dessus [1]. »

Détournons les yeux de ce spectacle.

Ainsi, rien n'aura préservé de la voirie, de la dent des animaux, de la risée des fossoyeurs ivres, — comme au dernier acte d'*Hamlet*, mais dans toute l'horreur de la réalité, — ceux et celles qui avaient été les meilleurs artisans de l'œuvre divine ici-bas. Nous qui passons près d'eux et qui les rencontrons au bord de la grande route de l'histoire, nous nous attardons mélancoliquement à les admirer et à les plaindre. « Morts même, a dit Michelet, ils ont été persécutés. » Et tous successivement, jansénistes de la première heure, du plein éclat de Port-Royal, ou leurs successeurs amoindris, pâles et débiles du dix-huitième siècle, que pouvaient-ils, sinon s'incliner et se soumettre en Dieu ? Plus tard, on a affadi, rogné, mutilé

1. *Second gémissement*, avertissement, p. 105. — *Histoire abrégée de la dernière persécution*, II, 402. — *Mémoires historiques et chronologiques* (de Guilbert), VII, 87-95.

le christianisme, jusqu'à le transformer en religion commode pour des âmes sans zèle et des cœurs sans vertu. Mais eux, qui acceptaient intégralement le dogme surnaturel de la grâce, ils étaient la fleur de l'humanité religieuse et rayonnaient au loin, insoucieux de gloire, altérés de justice. Qu'on les aime ou simplement qu'on les respecte, le cœur se serre à les voir, profanés, reparaître à la lumière du jour, restes informes, lambeaux sans nom, qui devaient retourner à la poussière, dans le travail mystérieux de la mort. Là où ils ont grandi, prié, abîmé leur orgueil et spiritualisé leurs pensées, on ne leur laisse même pas le repos de la terre ni le temps d'y pourrir. La férocité de l'homme change en un désert morne cette contrée dont ils avaient fait un sanctuaire pour la foi, un asile pour la raison, un lieu d'attente pour les désabusés du monde [1]. Personne désormais n'habitera cette vallée où, durant un siècle, passaient, actives et pourtant recueillies, les vierges à la robe blanche marquée d'une croix rouge, comme une goutte de sang du Christ qui tacherait la pâleur d'un lis. Aucun bruit, aucune rumeur terrestre, que le sifflement des ajoncs sous la bise, ne troublera plus cette solitude, où jadis s'élevaient, à la nuit tombante, dans le calme du soir, les cantiques psalmodiés par les religieuses.

En déracinant l'abbaye des Champs, les molinistes croyaient avoir aboli la secte même. Tout au rebours de leurs calculs, ils lui infusèrent une seconde vie. Les *Nouvelles ecclésiastiques*, moniteur officiel du jansénisme, en font la remarque : « Port-Royal avait succombé sous leurs coups, mais son

1. « Au lieu de la voix de ces anges revêtus de corps mortels, on n'entend plus que des cris de bêtes farouches. » *Deuxième gémissement*, p. 51.

esprit vivait encore [1]. » Ce ne sera plus, à dire vrai, qu'une doctrine de seconde main, dérivée de son cours naturel : Quesnel après Arnauld, l'inspiration de Hollande après celle de Port-Royal, l'opposition plutôt gallicane et politique des évêques après la résistance toute théologique du monastère. Le jansénisme du dix-septième siècle gravite en littérature autour des *Provinciales :* celui du siècle suivant, autour des *Réflexions morales*. Ces deux titres seuls mesurent l'espace intermédiaire. L'un aboutit à la Paix de l'église, l'autre à la constitution *Unigenitus* et à l'appel. La bulle *Vineam* sert de transition.

L'opinion publique, d'ordinaire, cède aisément aux faits accomplis. Aussi les contemporains, le premier émoi calmé, se résignèrent à ce qui était irréparable et conforme à la volonté du prince. Quelques voix cependant ne se lassèrent pas de protester, au nom de l'évangile, contre l'iniquité triomphante. L'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy, tient le premier rang parmi ces fidèles de la cause vaincue. « En détruisant les bâtiments de Port-Royal des Champs, s'écrie-t-il, qu'a-t-on avancé? Port-Royal est toujours vivant aux yeux de la foi [2]. » Soanen, évêque de Senez, n'est pas moins énergique ; par-delà le malheur qu'il déplore, il s'en prend à celui qui en est l'auteur ou du moins le principal complice : l'archevêque de Paris. Dans les événements qui vont se dérouler, il voit et il nous montre *les pierres de Port-Royal* suspendues sur la tête de Noailles et

1. *Discours sur les Nouvelles ecclésiastiques* (par l'abbé Nicolas Le Gros).

2. *Œuvres* de Colbert, III, 666, lettre du 16 juin 1734 à madame de Rohan. — Et dans une autre lettre, du 16 juin 1732, aux religieuses du Calvaire du Marais (III, 546) : « Tant que le monde subsistera, on parlera de Port-Royal des Champs, quoique les murailles en soient détruites. »

s'abattant, l'une après l'autre. Au lieu du repos que le cardinal pensait acheter, c'est la guerre qu'on lui déclare. Et d'avance il a démasqué son infirmité morale, ses alternatives de fierté et d'abaissement, des mois entiers de courage compromis tout à coup par une reculade insensée. Si seulement il avait exigé des gages, s'il avait su faire sa paix et celle de l'église de France aux dépens des jansénistes, sa conduite, sans mériter d'excuse, comporterait une explication. Devant certaine école historique et religieuse, la fin justifie les moyens ; à tout le moins, elle aide à les admettre. Ici, rien de tel : il n'y a pas calcul, mais faiblesse ; on cherche une trahison, on trouve une couardise. Les jansénistes l'eussent souhaité plus clairvoyant, ami ou adversaire, mais non pas l'un et l'autre. M. l'abbé d'Étemare, fort jeune alors, et qui jouera un grand rôle parmi les catholiques réfugiés en Hollande à l'époque des convulsions, a prévu, dès 1712, le marché de dupe que vient de passer Noailles : « Que ne se réservait-il au moins, par une clause secrète, l'assurance de vivre en repos à l'avenir ? Il semble que les jésuites ne se puissent assouvir que lorsqu'ils auront traité M. de Paris comme ils ont traité Port-Royal [1]. » Vainement le cardinal multipliait les efforts pour désarmer la haine moliniste et ultramontaine. Nous en avons, hélas ! une preuve inédite et accablante : certain *Mémoire* écrit tout entier de sa main, adressé au pape, et où il s'évertue à démontrer — en trois points — qu'il n'est ni *capo fautore di tutti i giansenisti*, ni *traditore della santa sede*, ni même *nemico capitale di tutti i gesuiti* [2].

1. Archives d'Amersfoort. Correspondance inédite de l'abbé d'Étemare, lettre VIII.

2. « Ni protecteur du jansénisme, ni traître au Saint-Siège, ni même ennemi juré des jésuites. » Archives du Vatican, *Francia, Giansenismo*.

Tout d'abord, il proteste de son dévouement au Souverain Pontife ; puis il ajoute, au sujet des jésuites : « J'en ai toujours eu et j'en ai encore actuel-
« lement quelques-uns pour amis ; je les ai toujours
« distingués dans ce diocèse et dans les deux autres
« que j'ai eu à gouverner. Je ne leur ai jamais fait de
« mal. » Enfin, venant aux jansénistes, il se défend de les avoir protégés et même de les avoir plaints. — C'est une page navrante pour sa renommée. En voici la traduction sur l'original italien :

« Il ne faut autre chose pour le prouver que les
« invectives contre moi dont les libelles jansénistes
« sont remplis. On sait avec quelle fureur ils s'expli-
« quent en toutes occasions à mon égard, Je les ai
« condamnés plusieurs fois, depuis que je suis
« dans cette place, et ne les ai épargnés en rien.
« C'est sur mes mémoires que le cardinal de Jan-
« son, sans le savoir cependant, a sollicité la dernière
« bulle contre eux, et jamais bulle n'a été reçue par
« le clergé de France avec plus de respect et de sou-
« mission, du moins pour le fond... Je la fais exé-
« cuter dans mon diocèse, et on ne peut dire qu'au-
« cun évêque la soutienne plus fortement que moi.
« La destruction du Port-Royal est une dernière
« preuve de ma disposition au sujet des jansénistes.
« Si on dit que le roi y a plus de part que moi, per-
« sonne n'ignore que j'ai fait pour cela tout ce qui
« était de mon ministère et que je ne pouvais faire
« ce qu'a fait Sa Majesté, dont l'autorité est plus
« souveraine et plus militaire, n'étant pas assujettie
« comme moi aux procédures toujours plus longues
« qu'il ne conviendrait en pareil cas [1]. »

1. Archives du Vatican, *Francia*, *Constituzione Vineam Domini*, 2268.

En vérité, il semble que l'archevêque regrette de n'avoir pas fait davantage contre la maison des Champs. Peu s'en faut même qu'il ne se vante de ce qui n'est pas son œuvre. — Voilà le côté misérable de Noailles. Nous le verrons sous un aspect tout différent, presque héroïque, dans les démêlés qui vont suivre. C'est que le personnage est double sans être faux, contradictoire sans hypocrisie, énigmatique à son insu, par détresse d'âme, par naissance et par état. Sortez-le de sa condition, ôtez-lui la pourpre, la cour, les obligations du monde ; jetez-le dans quelque évêché de province, dans un couvent ou dans un presbytère, aux armées ou dans la vie civile : il redeviendra un parfait honnête homme. Car, à tout prendre, il est désintéressé par nature ; il ne veut rien de mal, il ne sait pas ce qu'il veut. Quand ses actes sont condamnables, il n'en retire aucun profit. Et voilà aussi par où il se relève. A deux reprises, en 1709 et en 1711, il est la dupe des jésuites, mais il ne tardera pas à s'en apercevoir. Chez lui, le remords suit de tout près la faute. Il vend Port-Royal et ne se laisse pas payer.

CHAPITRE VII

PREMIÈRES ATTAQUES CONTRE QUESNEL ET NOAILLES.

1708 — 1711

Les *Réflexions morales* à Rome. — Le dénonciateur : P. Timothée (de la Flèche). — Gallicans et molinistes au Vatican. — Clément XI règne, et Fabroni gouverne. — Décret pontifical du 13 juillet 1708. — La triple alliance contre Noailles : Fénelon, le P. Tellier, madame de Maintenon. — Intervention des évêques de Luçon et de la Rochelle. — Mission de l'abbé Chalmette. — Le vrai Fénelon ; flagrant délit de sa correspondance. — Jalousies épiscopales. — Une réception chez le cardinal de Noailles. — *Réponse à la sibylle d'Argenton*, fable théologique. — Mandement de l'évêque de Gap. — Noailles riposte par une ordonnance. — Madame de Maintenon chapitre son archevêque. — La direction politique des directeurs de conscience. — Le déclin d'un grand règne.

Parallèlement aux ricochets de la bulle *Vineam* et à la lente agonie de Port-Royal des Champs, une troisième intrigue se nouait à Rome contre les *Réflexions morales*. Après le coup de boutoir de l'évêque d'Apt, on avait laissé languir l'affaire, pour la réveiller au moment propice. Elle était en bonnes mains. Fénelon l'avait faite sienne avec sa passion coutumière, et il notait, dès 1703 : « Il faudrait examiner le livre du P. Quesnel, approuvé à Châlons[1]. » Sous la plume de l'archevêque de Cambrai, *approuvé à Châlons* est une périphrase ingénieuse qui vise le cardinal de Noailles, sans prononcer son nom. Mais d'autres soins retiennent les théologiens

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 569, lettre CVII.

et romains et français. Il n'est pas temps de frapper l'ouvrage; on commence par harceler l'auteur qui, tout rompu qu'il soit au vacarme des polémiques, demeure interdit devant ce redoublement d'hostilités: « Le pauvre P. Quesnel, écrit-il, est tympanisé à double carillon. » En France et dans les Pays-Bas, les deux cloches molinistes alternent, se répondent ou font chorus, contre le chef avéré du jansénisme. Il importe d'étouffer sa voix, qu'elle ne parvienne point aux indécis du gallicanisme. Tant il est redoutable, ce prêtre isolé, sans école, sans église, qui célèbre le culte dans une petite chambre transformée en oratoire, et n'a d'autre ressource que sa plume, d'autre force que son talent, pour triompher du pape, des révérends pères et du roi! Cependant, il partage l'opinion publique, il tient l'issue de la lutte incertaine, et, quand Bossuet meurt, il lui rend hommage, comme un disciple plus audacieux à un maître vénéré : « C'était l'oracle du clergé de France, une bouche d'or. Qui sera donc, dorénavant, l'écrivain épiscopal? [1] » Certes, Quesnel a le droit d'invoquer ce patronage illustre, alors que des quiétistes ou des casuistes en grand nombre osent revendiquer M. de Meaux, qui toute sa vie les a combattus. Mais quel scandale et quel éclat parmi les plus purs ultramontains! Pour venger la religion outragée, on fait appel à un jésuite de marque. Il s'agit de rendre l'auteur des *Réflexions morales* suspect tout à la fois à Rome et à Versailles. Le P. Lallemand, de la « cabale des Normands », et intime ami du P. Tellier, accepte la tâche et s'en acquitte à souhait. Il publie, en 1704, *le P. Quesnel séditieux*,

1. Correspondance inédite de Quesnel, lettre du 12 mai 1704. Archives d'Amersfoort.

en 1705, *le P. Quesnel hérétique* : deux libelles anonymes et perfides. Il lui eût fallu être bien maladroit pour ne pas réussir dans ses attaques contre un absent, que l'exil seul rendait odieux. Cette retraite, réputée volontaire, signifiait apparemment qu'il ne se trouvait plus assez de liberté, en France sous Louis XIV, dans l'église sous Clément XI!

Le double réquisitoire du P. Lallemand aboutissait à un jugement de rigueur contre le livre des *Réflexions*. Il y relevait « des manières de parler ou peu justes ou même vicieuses, des endroits où le galimatias domine, des sentences fades ou peu judicieuses », enfin la marque d'un « hérétique également opiniâtre et insolent [1] ». A la vérité, ce n'était là qu'un sentiment tout individuel, l'héréticité du P. Quesnel n'étant point encore prononcée dans les formes. Mais le bon jésuite avait précisément mission de préparer les voies, et ne s'embarrassait point de scrupules : « Il me suffit, s'écriait-il, qu'il soit reconnu hérétique matériellement, comme on parle dans l'école, et, s'il veut que je sois calomniateur pour cela, c'est à lui de le prouver; je l'en défie à mon tour. » Cette attaque enflammée d'un homme qui n'agissait ni à la légère, ni en son privé nom (dans la compagnie de Jésus chacun parle pour tous), montre la sourde et lente machination du complot. Elle rend invraisemblable la fameuse anecdote qui a traîné partout, sur la foi de l'évêque d'Agen, et qui représente le P. de La Chaise faisant sa lecture habituelle et ses délices des *Réflexions*. On n'imagine guère le confesseur royal, placé en sentinelle pour veiller à l'orthodoxie de la couronne,

1. *Le P. Quesnel séditieux*, passim. — *Le P. Quesnel hérétique*, avertissement.

gardant ainsi sur sa table, lisant chaque jour et recommandant à l'occasion un ouvrage que la société poursuit de sa haine, et qui émane de son plus rude adversaire.

La bulle *Vineam*, qui condamne en bloc la doctrine et les œuvres du jansénisme, ralentit la campagne de dénonciation personnellement dirigée contre Quesnel. Mais, en 1707, survient un nouvel assaut : le 3 juillet, l'archevêque de Besançon, le 5 août, l'évêque de Nevers interdisent la lecture des *Réflexions morales* [1]. Ce ne sont encore là que des escarmouches, issues de la fantaisie d'un prélat plus ou moins théologien, et qui ne dépassent pas les limites d'un diocèse. Soudain, à la fin de cette année, l'affaire se trouve mystérieusement agitée à Rome. Le gouvernement français l'apprend par aventure, si nous en croyons une dépêche chiffrée de Torcy à l'abbé de Polignac, du 26 décembre 1707 : « Vous « savez peut-être que M. le cardinal de Noail- « les, étant évêque de Châlons, approuva l'ou- « vrage du P. Quesnel, qui était une traduction du « *Nouveau Testament* avec des notes qu'il dit ne con- « tenir rien que de très bon et de très édifiant. On « dit qu'on veut présentement censurer ce livre à « Rome. M. le cardinal de Noailles m'a confié que « cette nouvelle lui faisait de la peine, ne doutant pas « que ceux qui ne lui veulent pas de bien ne se ser- « vent de ces nouvelles armes pour l'attaquer. Il « voudrait donc, sans paraître, tâcher d'empêcher « cette condamnation. Je lui ai dit qu'on pourrait

1. Edouard de Bargédé, évêque de Nevers, et François-Joseph de Grammont, archevêque de Besançon, sont deux prélats fort effacés, qui ne figurent nulle part dans les mémoires du temps, et dont les noms ne mériteraient même pas d'être recueillis, s'ils n'avaient été, pour Quesnel, des ennemis de la première heure.

« peut-être se servir utilement du cardinal Ottoboni « et que je vous écrirais pour en conférer avec lui. « Je le fais, et je remets à votre prudence d'en user « de manière qu'on ne vous croie point fauteur du « P. Quesnel et des gens de sa cabale [1]. »

C'est le premier document de nos archives diplomatiques, où les *Réflexions morales* soient mentionnées et rapprochées du nom de l'archevêque de Paris. Polignac sentit de reste l'importance de la nouvelle et la gravité du péril. Le 7 février 1708, il répond au secrétaire d'État des affaires étrangères : « Je vous avouerai que la commission qui regarde « le livre du P. Quesnel m'a paru comme à vous « très délicate, et par les mêmes raisons. Néan- « moins, comme j'ai toujours une très forte envie de « servir M. le cardinal de Noailles et que le motif « qui le porte à désirer que ce livre ne soit point con- « damné n'a rien en soi que de juste, je ferai sans « hésiter tout ce qui me sera possible pour répondre « à ses intentions et à votre confiance. Je prendrai « cependant toutes les précautions nécessaires pour « n'être pas soupçonné de défendre la conduite ou « la doctrine de cet auteur, qu'on regarde ici comme « le chef des jansénistes, et, si je ne puis obtenir qu'on « laisse en repos son ouvrage, du moins il ne tiendra « pas à moi qu'on ne distingue celui qui l'a fait de « celui qui l'a approuvé. Je n'en ai point encore « parlé à M. le cardinal Ottoboni, parce que j'ai voulu « m'informer auparavant de l'état de l'affaire. J'ai « appris qu'en effet le livre était entre les mains des « examinateurs [2]. »

Ainsi, les *Réflexions morales* étaient déférées à une

1. Aff. étr. Rome, 473.
2. Aff. étr. Rome, 482.

congrégation. Mais par quelle voie la cour de Rome avait-elle pu être saisie ? comment l'attention du pape éveillée sur un ouvrage qui circulait depuis trente ans, imprimé et réimprimé à des milliers d'exemplaires ? Jamais pareille mesure ne se produit par une sorte de phénomène spontané. Il ne saurait y avoir examen que s'il y a dénonciation : or, dans le cas présent, le dénonciateur échappait à toute recherche. Instinctivement l'on soupçonna les jésuites. Qu'ils eussent part à l'idée première et leur rôle dans l'intrigue, ce n'est point douteux ; mais ils étaient trop avisés pour se mettre en évidence. Ils lancèrent un homme à eux, le R. P. Timothée, capucin français, qu'aucune besogne n'effrayait, pourvu qu'on la payât son prix. Déjà, au bout de ses bassesses, il entrevoyait la crosse et la mitre. Ce personnage, — de son vrai nom, Jacques Peschard, fils d'un apothicaire de la Flèche, — était arrivé à Rome, en avril 1703, comme secrétaire du procureur général de son ordre. Noailles, dès l'origine, flaira son intervention ; ce n'était alors qu'une hypothèse fort vraisemblable [1]. Nous avons actuellement, à cet égard, une certitude absolue : les archives du Vatican montrent à plein l'action de ce religieux, et lui-même s'en est vanté dans ses *Mémoires*[2] : « J'étais, dit-il, depuis longtemps prévenu contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel ; j'y avais aperçu un poison dangereux, habilement déguisé sous de pieux sentiments et des expressions catholiques ; je l'avais défendu à mes pénitents, et j'en souhaitais fort la

1. Archives nationales, Jansénisme, L 21, *Minutes des lettres du cardinal de Noailles*, 23 septembre 1713.

2. Les *Mémoires* du P. Timothée (de la Flèche), capucin, évêque de Béryte (in-12, 1774), ont été publiés et probablement remaniés par l'abbé Bernard de la Tour ; mais les documents cités sont conformes aux originaux des archives du Vatican.

condamnation. » Il était mieux placé que personne pour l'obtenir. Clément XI, à la seconde audience, l'avait distingué et lui accordait ses petites entrées, en ordonnant aux officiers du palais de l'introduire, dès qu'il paraîtrait dans les antichambres. Le Timothée, sans retard, voulut éprouver et consolider son crédit. A la troisième audience, il frappa le grand coup. Mais laissons-le raconter lui-même sa démarche, et gardons-nous d'altérer la naïveté cynique de ses aveux :

« Je pris la liberté de demander au pape s'il con-
« naissait le livre des *Réflexions morales* et s'il savait
« qu'on l'eût dénoncé : il répondit qu'il n'en avait
« aucune idée et qu'il ne croyait pas qu'on en eût fait
« de dénonciation. J'en pris occasion de parler des
« désordres que ce livre faisait en France et des
« erreurs dont il était rempli, qui toutes tendaient à
« renouveler le baïanisme, le jansénisme, le riché-
« risme, depuis longtemps proscrits par le Saint-
« Siège, et je finis en me déclarant dénonciateur.
« Le pape, qui m'écoutait attentivement, parut
« alarmé du danger que la foi courait en France ; il
« m'ordonna de faire un extrait des endroits les
« plus mauvais du livre, afin de l'examiner et de le
« faire examiner à loisir : il voulut savoir quel en
« était l'auteur. — C'est, lui dis-je, le P. Quesnel,
« prêtre de la congrégation de l'Oratoire de France.
« — Ah ! dit alors Sa Sainteté, c'est une congréga-
« tion tout à fait gâtée, qui ne fait point mystère de
« soutenir le jansénisme. Il n'en est sorti que trop
« de sujets qui ont fait bien du mal à la religion. —
« L'audience fut terminée par de grands éloges qu'on
« fit de mon zèle : on reçut ma dénonciation, et on
« m'exhorta à continuer mes travaux [1]. »

1. *Mémoires* du P. Timothée, p. 6.

Quel peut bien être le sentiment qui poussa l'évêque de Béryte, fort avancé en âge, à nous retracer les tristes moyens qu'il employait jadis, n'étant encore que P. Timothée, pour faire son chemin et atteindre l'épiscopat? On voudrait que ce fût le remords qui eût inspiré ces *Mémoires*, comme il a dicté telles pages des *Confessions* de Jean-Jacques. Mais, hélas! il n'y a ici que la vanité qui soit en cause. Certains historiens attribuaient aux jésuites le mérite et l'honneur d'avoir emporté la condamnation des *Réflexions morales*. L'évêque-capucin prend la plume, pour revendiquer son bien et « la gloire qu'on lui dispute ».

A quelques jours d'intervalle, le pape accueillit son visiteur par cette exclamation : « Ah! père Ti-« mothée, qu'avons-nous lu dans vos extraits? S'ils « sont fidèles, on peut dire sans balancer qu'il a paru « jusqu'ici peu de livres plus dangereux. Nous étions « dans l'empressement de vous voir pour vous « applaudir sur votre zèle. Nous sommes surpris « qu'on ait tant tardé à le dénoncer et que MM. vos « évêques de France, qui ne peuvent l'ignorer, « aient paru insensibles à la plaie mortelle qu'il fait « à l'église et qu'il doit faire à leurs troupeaux. C'en « est trop; ne différons plus à donner nos ordres : « allez trouver de ma part l'assesseur du Saint Office « et qu'il me parle du livre des *Réflexions*[1]! » Quoi qu'il en soit de ce petit discours, qui sonne assez faux par son air apprêté et académique, la conclusion en est conforme à la réalité, et, sinon les termes, du moins les faits sont exacts. La congrégation du Saint Office reçut communication de l'ouvrage; mais, quand il s'agit de choisir des examinateurs, on ne trouva plus l'affaire aussi simple que les

1. *Mémoires* du P. Timothée, p. 8.

zelanti l'espéraient. L'assesseur Casoni, depuis cardinal, était un esprit éclairé, indépendant, un « janséniste », disent les ennemis de Quesnel [1]. Il ne voyait pas là matière à censure et ne se souciait guère d'attacher son nom à cette œuvre ingrate et périlleuse. Doué d'une rare érudition théologique, il savait qu'à côté des points de dogme il existe des opinions réservées : que la doctrine infaillible de l'église laisse une liberté de discussion théorique aux grandes écoles qui se partagent les plus illustres docteurs : les uns vont de préférence à saint Augustin, les autres à saint Thomas, — sans compter ceux qui errent sur les traces d'Arius, de Molina ou de Molinos.

D'après la version du P. Timothée, Casoni avait résolu d'enfouir le procès des *Réflexions morales* dans

1. Le gouvernement français regardait Casoni comme un partisan de la politique allemande et un agent du P. Quesnel. Aussi notre ambassadeur avait-il pour instructions de combattre énergiquement sa promotion au cardinalat. Le 18 mars 1704, Janson écrivait au roi : « Pendant sa longue nonciature à Naples, ce prélat a répandu la mauvaise doctrine dans tout ce pays-là, où l'on n'en avait pas de connaissance, et il a même fait traduire tous les livres de cette secte en italien pour les mettre entre les mains d'un chacun. » (Aff. étr. Rome, 411). — Plus formel encore était un *Mémoire au sujet du sieur Casoni*, envoyé, la même année, à notre ministre des affaires étrangères : « Si Casoni protégeait le quiétisme avec quelques ménagements, il n'a plus gardé de mesures lorsqu'il a été question du jansénisme. Valloni (*Du Vaucel*), l'agent principal de cette secte, ne faisait rien à Rome sans son conseil. Les lettres et les livres du parti venaient souvent à son adresse. Il communiquait au pape avec empressement tout ce qui pouvait le disposer favorablement pour les défenseurs de Jansénius. Il voulait qu'ils eussent raison et que le jansénisme ne fût qu'un fantôme. » (Aff. étr. Rome, 415.) — A distance, il faut l'avouer, on n'entrevoit guère ce personnage tel que le dépeignent nos diplomates : servant tantôt les intérêts de madame Guyon, tantôt ceux du P. Quesnel, aujourd'hui *quiétisant*, demain Port-Royaliste. Ce serait une physionomie contradictoire jusqu'à l'invraisemblance. Aussi bien, Casoni ne semble avoir été qu'une variété italienne du cardinal de Noailles : plus éveillé d'esprit, aussi flottant d'humeur, assesseur du Saint Office et pourtant favorable à la liberté d'écrire, en un mot, gallican à Rome et sous la pourpre, — ce qui devait le rendre incompréhensible et odieux aux exaltés du Vatican.

les ténèbres et le secret du Saint Office. Trois années se passèrent sans obtenir de résultat, sans même qu'on eût nommé les examinateurs. Mais, nous dit modestement l'évêque de Béryte, « un capucin zélé et animé par des vues de religion n'est pas aisé à endormir [1] ». En effet, il remit au pape une plainte sous forme de placet, où il remontrait que l'affaire, entamée depuis trois ans, aurait dû être terminée. Clément XI aussitôt de mander l'assesseur, qui s'excusa fort habilement, en invoquant les lenteurs causées par la bulle *Vineam* dans les travaux des congrégations. Quelques mois plus tard, Casoni était revêtu de la pourpre et remplacé dans ses fonctions au Saint Office par un théologien beaucoup plus souple, du nom de San Vitale. Celui-ci déclara à son ami Timothée que rien encore n'avait été fait, ni même ébauché, contre l'œuvre de Quesnel; la congrégation, à l'en croire, ne possédait même pas l'exemplaire que devait fournir le dénonciateur. Sans retard, le capucin français répara son oubli, et les choses allèrent d'un meilleur train. Il ne restait plus qu'à désigner un rapporteur : le P. Timothée se vante d'avoir proposé au pape et fait accepter le P. Alexis Dubuc, théatin, professeur de théologie au collège de la Propagande [2].

1. *Mémoires* du P. Timothée, p. 15.

2. Le P. Dubuc, né en 1640, s'était d'abord consacré à la conversion des protestants français. En 1698, il se rendit à Rome, et Innocent XII le retint auprès de lui, en le nommant professeur, puis préfet des études à la Propagande. Il s'employa chaudement en faveur de Fénelon, dans le procès des *Maximes des Saints*. C'était un adversaire acharné, non seulement du jansénisme, mais des idées gallicanes et de la déclaration de 1682. Il porta si loin le mépris de nos maximes et l'apologie de l'infaillibilité papale, que Louis XIV voulut prendre contre lui des mesures de rigueur et réclamer son extradition ; il fut même question, en 1708, de l'enlever clandestinement, et le cardinal de la Trémoille était du complot. (Aff. étr. Rome, 471, 495). Mais, grâce à Clément XI qui paya le roi de France de belles promesses, le théatin put finir ses jours tranquillement à Rome. Le 7 janvier 1710, le P. Roslet, min me, fait en deux lignes son oraison funèbre, dans une lettre au cardinal de Noailles :

C'était une nomination scandaleuse. Il fallait toute l'effronterie du futur évêque de Béryte pour oser, non pas même la conseiller, mais la concevoir. Alors qu'il s'agissait d'un livre approuvé, patronné par Noailles, qui chargeait-on de l'examiner? Un ennemi personnel et déclaré de l'archevêque, un prêtre rebelle, dont la France demandait l'expulsion ou l'emprisonnement, et qui de loin narguait Louis XIV, insultait à Noailles et allait le juger.

Les révérends pères, le capucin et le théatin, s'entendaient à merveille, comme des augures derrière l'autel ou comme larrons en foire. La scène est plaisante où le Timothée apporte d'une main la lettre pontificale, de l'autre les volumes de Quesnel. Lui-même nous la raconte : « Le P. Dubuc, mon ami, homme de mérite, zélé catholique et déjà instruit du mal que faisait le livre des *Réflexions*, fut charmé de la commission ; il baisa avec respect le billet du pape, m'embrassa tendrement et m'écouta fort attentivement. Nous eûmes bien des conférences sur cette affaire[1]. » Mais, grisés par le succès, les deux complices se comportèrent avec maladresse et faillirent tout gâter. Le P. Dubuc rédigea un rapport passionné et haineux (ses amis conviennent qu'il était écrit « avec trop de feu et en termes peu mesurés »), à telles enseignes que le pape ordonna une plus ample et plus sérieuse information, pour aboutir à un arrêt « exempt de préjugé ». Cette volte-face

« Il ne retournera de sa vie en France ; il est mort. Dieu lui fasse paix ! » (*Ibid.*, 487.) Ami du cardinal de Bouillon dans la fortune adverse, le P. Dubuc est, comme son protecteur, une des figures épisodiques qui gravitent autour de notre jansénisme et qui formeraient le sujet d'intéressantes monographies. On ne peut ici qu'indiquer ces silhouettes au passage ; il importe de négliger les comparses et les menus faits, pour courir aux événements et aux hommes de la grande histoire.

1. *Mémoires* du P. Timothée, p. 17.

et l'obligation de recommencer leurs intrigues sur nouveaux frais jettent l'alarme chez les jésuites. Eh quoi ! voilà une affaire, antérieure de plusieurs années à la bulle *Vineam*, qui ne parvient pas à se conclure. Va-t-elle disparaître sous de plus graves préoccupations, telles que les cérémonies chinoises et la guerre de succession d'Espagne ? Non pas, Quesnel aura son heure, — Clément XI le veut ainsi, — au plus fort des querelles diplomatiques. On espère, à la faveur de nos désastres, obliger Louis XIV à recevoir un bref qui condamne l'œuvre maîtresse du jansénisme, sans avoir souci des susceptibilités gallicanes.

Cependant, Rome usait d'un surcroît de précautions, qui devaient sembler disproportionnées à la simple censure d'un livre et à l'appareil si souvent employé d'un décret pontifical. Avant que les suffrages eussent été recueillis au sein de la congrégation, le pape commanda des jeûnes et des prières publiques, fit faire des aumônes extraordinaires, célébra lui-même la messe du Saint-Esprit, « afin d'obtenir, paraît-il, la protection particulière si solennellement promise par Jésus-Christ à son vicaire, quand il prononce sur les matières de foi. » Toutes ces formalités remplies, le décret fut publié et affiché dans Rome, le 13 juillet 1708. La doctrine de Quesnel y était déclarée *séditieuse, pernicieuse, téméraire, erronée et manifestement jansénienne; le texte de l'Évangile corrompu et altéré*. En conséquence, le Souverain Pontife, dans le style habituel de ce genre de documents, défendait l'impression, le débit et la lecture du livre, sous peine d'excommunication, et exigeait que tous les exemplaires fussent remis aux évêques et aux inquisiteurs, pour être brûlés.

Le P. Timothée, par un irrésistible besoin de

dramatiser les événements, nous montre le valet de chambre du pape entrant dans sa cellule et lui apportant les six premiers exemplaires, encore tout humides au sortir des presses. Le vaniteux capucin croit avoir tout fait et que ce bref est l'unique fruit de son zèle. Or, il n'a été qu'un instrument docile et inconscient aux mains d'un plus profond politique, véritable moteur de la machine pontificale : le cardinal Fabroni. Celui-ci aime à rester dans la coulisse, évite de paraître en scène, et pourtant, selon l'expression de du Vaucel, c'est lui qui fait « remuer les marionnettes [1] ». Asservi aux jésuites, il tient sous sa dépendance le pape même, « dont la confiance va jusqu'à souffrir d'être grondé par cette Éminence en certaines occasions [2] ». Aussi bien, il plaît à Clément XI d'exécuter les résolutions qu'on lui dicte, pourvu qu'il en ait, devant le monde catholique, la responsabilité extérieure et la gloire effective. Jamais Souverain Pontife n'a plus timidement subi la domination de son entourage, avec les apparences et la réputation d'une volonté impérieuse. Ceux qui pénètrent au Vatican témoignent, à mots couverts, de cette sujétion dorée, déguisée sous le beau nom de toute-puissance, et qui n'est qu'une forme de l'esclavage monarchique. Le pape-roi ne sait, en effet, que ce qu'on veut bien lui laisser voir, lire ou entendre ; il ne reçoit à ses pieds qu'un petit nombre de silencieux, il ne s'entretient qu'avec des interlocuteurs triés sur le volet ; il gouverne l'église, et il est gouverné par sa domesticité ecclésiastique. Clément XI en offre une preuve éclatante : « Il est mal servi, écrit

1. Correspondance inédite de du Vaucel, t. IX, 25 mars 1706 (Archives d'Utrecht).
2. Aff. étr. Rome, 555. *Journal de l'abbé de Targny pendant son voyage à la suite de M. Amelot*, 18 février 1715.

Polignac, on le trahit, et il ne fait pas tout ce qu'il faut pour secouer le joug de ces pestes domestiques [1]. » Comment, d'ailleurs, eût-il secoué le joug de Fabroni, dont les desseins secondaient si bien les siens propres? En châtiant les *Réflexions morales*, il se vengerait de Louis XIV, de la dernière assemblée du clergé et, par-dessus tout, de l'archevêque de Paris; le jansénisme payerait les écarts du gallicanisme. Quesnel l'a compris et dit excellemment : « La vraie cause de la condamnation du *Nouveau Testament de Châlons* n'est autre que le ressentiment conçu contre M. le cardinal de Noailles. » Mais, ajoute-t-il, « la conduite de la cour de Rome est insoutenable; car elle en a trop fait ou trop peu. Elle en a trop fait, sans doute, si ce prélat est innocent, et elle en a fait trop peu, s'il est aussi coupable qu'elle le prétend [2] ».

Dès le printemps de 1708, Polignac, qu'on ne soupçonnera ni de jansénisme, ni de répulsion pour les maximes romaines, tenait un langage pareil. C'était, il est vrai, avant la publication du décret, et peut-être n'eût-il pas parlé si catégoriquement quelques mois plus tard. Voici les termes de sa dépêche à Torcy, du 3 avril : « Il y a cinq jours que j'eus occasion d'entre-
« tenir le pape sur le livre que vous savez. Il me disait
« que M. le cardinal de Noailles avait des amis et des
« ennemis qui lui faisaient également tort. Je répon-
« dis à Sa Sainteté que ce qu'on ne pouvait faire tom-
« ber sur lui directement, on le rejetait sur ses amis,
« mais toujours dans le même dessein de lui nuire, et,
« pour preuve qu'on n'en voulait qu'à sa personne, j'ap-
« portai l'exemplaire du livre que depuis si longtemps

1. Aff. étr. Rome, 491. Polignac à Torcy, 30 juin 1708.
2. Quesnel, *Entretiens sur le décret de Rome*, pp. 28, 55 et 224.

« l'on n'avait point songé à faire condamner, mais qu'on « attaquait aujourd'hui sans nécessité, uniquement « pour faire croire que M. le cardinal de Noailles avait « favorisé l'auteur et sa doctrine, quoique dans la suite « il n'eût épargné ni l'un ni l'autre. Sur quoi je pris « la liberté d'exhorter le pape de ne se point faire le « ministre de la haine particulière et surtout de celle « d'un religieux qui venait de le commettre si mal à « propos avec le roi [1]. »

« Ministre de la haine » est une expression bien hardie, et Polignac n'a pas dû l'employer devant Clément XI. Il l'aura imaginée au sortir de l'audience et s'en sera servi sans scrupule dans sa correspondance officielle. C'est un mot d'escalier, comme disait Jean-Jacques Rousseau, un de ces mots merveilleux qui viennent après coup, l'entretien une fois terminé. Du moins, Polignac avait distingué clairement et signalait les deux meneurs : un religieux et un cardinal, le P. Dubuc et Fabroni. Il négligeait à dessein le P. Timothée, la mouche du coche.

L'intervention de Fabroni est manifeste. C'est à lui qu'aboutissent les fils innombrables de la diplomatie romaine; c'est lui qui active ou qui ralentit une affaire, à sa fantaisie. On s'étonne, en France, que la bulle de Port-Royal soit si malaisée à obtenir et que le décret contre Quesnel sorte si facilement. Ce que Louis XIV réclame ne peut aboutir; ce dont il n'a cure est préparé, publié, expédié, avec une célérité rare. Faut-il mettre cette contradiction au compte du hasard, providence des historiens dans l'embarras ? Non pas, car Polignac nous donne la clef de l'énigme : « C'est que le cardinal Fabroni se mêle de l'un et n'est point du tout entré dans l'autre. Or,

1. Aff. étr. Rome, 490.

les affaires de ce pays-ci vont comme elles sont menées par ceux à qui le pape les renvoie[1]. » Pour les *Réflexions morales*, Fabroni avait pleins pouvoirs et s'était engagé à fond. Il considérait ce procès comme son œuvre propre, comme un moyen sans retour d'infliger à l'archevêque de Paris « des mortifications indirectes». A cet effet, il avait pressé le Saint Office, enlevé la condamnation du livre, puis soudain il ordonne de surseoir à la publication du décret. Que signifie cette évolution ? Tout simplement, que l'on va tenter un suprême effort auprès de Noailles et lui mettre le marché à la main. Il s'agit de l'induire en rétractation, au sujet de l'accueil fait à la bulle *Vineam*. Sinon, le P. Quesnel est frappé et, par ricochet, son approbateur. Cette démarche, doublée d'une menace, se produit à la fin de mai. Elle échoue : le courrier de France ne rapporte point la déclaration qu'on attendait du cardinal. Aussitôt Fabroni démasque avec éclat la réponse qu'il tenait prête. En vain la Trémoille et Polignac lui remontrent qu'il choisit mal son temps, que l'attitude de Noailles envers Port-Royal donne satisfaction au P. Tellier, qu'enfin « les accusations intentées contre le prélat n'ont d'autre fondement que la malice de ses ennemis[2]». Il n'importe : la résistance de l'archevêque français a blessé les Romains ; on lui décoche, par retour du courrier, le décret élaboré depuis deux mois au Saint Office[3]. Ici les dates, nous l'avons dit, sont probantes, et les faits lumineux ; la diplomatie du Vatican, dans un accès de colère, n'a pas eu le temps ou n'a

1. Aff. étr. Rome, 491. Polignac à Torcy, 2 juin 1708.
2. Aff. étr. Rome, 490. Polignac à Torcy, 26 mai 1708.
3. Par une sorte de défi aux idées gallicanes, et pour bien attester que le pape prenait sa revanche, on affecta de calquer le bref sur la lettre écrite par cinq évêques (dont Bossuet et Noailles) contre les erreurs de Sfondrate, le 23 février 1697.

pas pris la peine de dissimuler les mobiles de sa brutale résolution. Et Polignac, présent sur les lieux, nous retrace, jour après jour, la marche précise des événements : « Ce que je mandais la dernière fois comme un pronostic, écrit-il le 21 juillet à Torcy [1], s'est vérifié dans le moment, car le cardinal Fabroni ne fut pas plus tôt sorti de chez moi qu'il fit mettre sous la presse la censure ci-jointe. Elle fut affichée le samedi au soir. Vous devez, monsieur, regarder cette pièce comme la réponse du pape à la lettre de M. le cardinal de Noailles... Je répliquai au cardinal Fabroni que cette vengeance ferait un très mauvais effet. » En réalité, le coup porté par le Saint-Siège visait beaucoup plus haut que ne le supposait notre auditeur de rote : derrière Quesnel, derrière Noailles, c'était Louis XIV même qu'on voulait atteindre. Le roi de France n'avait-il pas approuvé et couvert son archevêque ? Une telle complicité du pouvoir civil, la fière revendication de nos droits dans un conflit d'ordre ecclésiastique, avaient ému Clément XI et lui arrachaient une de ces déclarations solennelles que la papauté lance aux jours de bataille : « Notre Seigneur n'a pas promis à saint Pierre de lui conserver un royaume temporel, mais il lui a promis de maintenir son autorité spirituelle. » Était-ce donc par des motifs tout uniment spirituels que le Saint Office censurait les *Réflexions morales?* Fabroni même n'avait pas le front de le prétendre.

Par bonheur, il existait encore, dans notre magistrature, un certain nombre de chrétiens indépendants, qui savaient élever la voix contre les nouveautés ou les abus ultramontains. On n'eût point osé produire devant eux ni faire enregis-

1. Aff. étr. Rome, 491. — *Journal* de Dangeau, t. XII, p. 212, 28 août 1708.

trer au parlement un bref du pape, dont l'exécution était confiée, non seulement aux évêques, mais aux inquisiteurs de la foi [1]; car jamais l'autorité de l'Inquisition n'avait été admise par un tribunal de France. Il en résulta que le décret du 13 juillet 1708 ne fut ni reçu, ni supprimé ; il demeura lettre close et ne put circuler dans le royaume que de manière clandestine. La censure dogmatique des *Réflexions morales* n'en subsistait pas moins, jetée à tous les échos de la catholicité. Le P. Quesnel, suivant l'expression rageuse de Fabroni, « était condamné avec toutes ses sauces, et le nom de l'approbateur n'était pas oublié [2] ».

Le théologien frappé si durement, et qui croyait « mériter quelque égard, après une possession et une bonne foi de trente-cinq ans [3] », se défendit avec une verve éloquente. Ses *Entretiens sur le décret de Rome* sont l'un des plus alertes et des mieux inspirés parmi les innombrables écrits de circonstance qui jaillissaient de sa plume. Il invoque adroitement, d'une part, l'irrégularité de la procédure durant laquelle il n'a été ni cité ni entendu, de l'autre, le caractère offensant d'un bref rendu sans que le roi ait été pressenti, et introduit en France au mépris de

1. Aff. étr. mémoires et documents Rome, VIII, f° 237 : « Les jésuites sont par état inquisiteurs de la foi dans les pays où il n'y a pas de tribunal de l'Inquisition romaine, et c'est à raison de cette qualité qu'ils ont avec le nonce du pape en France une relation confidentielle intime. Les choses ont été ainsi depuis le jésuite Cotton sous Henri IV. » *Mémoire* de Le Dran (premier commis des affaires étrangères) sur la vue du roi Louis XIV, en 1708, de faire procéder contre le mandement de M. de Saint-Pons.

2. D'Aguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France*. Œuvres, VIII, 299.

3. Quesnel, *Entretiens sur le décret de Rome*, p. 180.— « Vous avez sans doute, écrit-il à mademoiselle de Beaubrun le 29 décembre 1708, ouï parler de la condamnation du *Nouveau Testament de Châlons* et des *Réflexions morales*. L'auteur n'en est pas fort ému » Correspondance inédite de Quesnel. Archives d'Amersfoort.

nos usages. Par là, il espère intéresser Louis XIV à sa cause, lui prouver qu'il est, non pas l'adversaire, mais le fidèle sujet et le serviteur de la monarchie, puisqu'il en revendique les droits intimement liés aux franchises gallicanes. Certes, l'occasion est unique pour réconcilier la doctrine toute française du jansénisme avec la politique religieuse et nationale de Bossuet. Mais quoi ! entre les théologiens de l'exil et la faveur du prince, trop d'obstacles se dressent et comme d'insurmontables barrières : le crédit muet du P. Tellier, l'empire mystérieux de madame de Maintenon, la ruine déjà jurée de Port-Royal. Et pourtant Louis XIV, à ses heures de fierté, se réveille et se cabre sous l'aiguillon ultramontain. Il avertit le cardinal de la Trémoille que sa patience est lassée et qu'il veut rester maître en ses états, maître absolu de la police ecclésiastique : « Il paraît, depuis quel-« que temps à Rome, plus d'affectation que d'ordinaire « à condamner les livres composés et imprimés dans « mon royaume, et il semble que quelques particuliers « de cette cour aient principalement attention à faire « de la peine au cardinal de Noailles, en le nommant « sans sujet dans les ouvrages que l'on condamne. « Quoique ces sortes de censures n'aient lieu en France « qu'autant que j'en autorise la publication, mon in-« tention est cependant que vous veilliez à prévenir, « autant qu'il dépendra de vous, les mauvais offices que « l'on peut rendre au cardinal de Noailles auprès du « pape, et que vous donniez tous les soins nécessaires « pour le maintenir dans l'esprit de Sa Sainteté aussi « bien que le demande l'utilité de l'église[1]. » Sans nul doute, le roi avait dicté cette dépêche, sous le

1. Aff. étr. Rome, 493. Le roi au cardinal de la Trémoille, 15 novembre 1708.

coup du désespoir qui s'était emparé de l'archevêque de Paris. Celui-ci, « accoutumé à combattre en fuyant[1], » ne pouvait se résoudre à lutter de pied ferme et à rendre aux Romains affront pour affront. D'autres, ou moins pieux ou moins défiants d'eux-mêmes, auraient pris allègrement cette mésaventure et répondu par quelque boutade, — comme Torcy, conseillant au cardinal Gualtieri de se composer une excellente bibliothèque avec les livres mis à l'index. Mais Noailles n'avait ni insouciance ni gaieté, rien de ce qui console des sottises humaines, fussent-elles théologiques et papales. De même que Clément XI toujours pleurait pour gagner sa cause, l'archevêque de Paris perdait la sienne avec force soupirs et grande mélancolie. Le décret du 13 juillet 1708 l'avait atteint au plus intime de sa conscience religieuse et de sa dignité épiscopale : il voulait remettre sa démission, abandonner la crosse et la mitre, déposer la pourpre, pour se réfugier dans quelque monastère. L'abbé Le Dieu, qui le voyait fréquemment et de près, nous le représente profondément affligé « par la flétrissure de son nom et de sa personne qui lui est suscitée par les jésuites », bien résolu à quitter la place et à céder au temps ; mais, ajoute-t-il, « il n'en fera rien, mieux conseillé[2] ». Tellement on savait que nul état d'âme ne persistait chez lui, pas plus les accès de mollesse que les crises d'énergie ! Dans tout cet imbroglio, seule une femme, mademoiselle de Joncoux, voyait plus clair que les docteurs, les évêques et les politiques, lorsqu'elle annonçait à Quesnel, bien longtemps à l'avance, le dénouement pitoyable et fatal, par « l'abandon

1. D'Aguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France*. Œuvres, VIII, 306.
2. *Journal* de l'abbé Le Dieu, III, 191, septembre 1708.

que ferait du livre l'éminentissime approbateur [1] ».

Comme toutes les volontés chancelantes qui n'aiment ni à prendre parti ni à assumer les trop lourdes responsabilités, Noailles trouvait une amère satisfaction à se persuader qu'il était trahi. Il lui fallait cette tragique pensée pour secouer son engourdissement béat. Il s'ouvrait alors à tout venant, criait ses soupçons, chargeait la Trémoille et Polignac. Celui-ci se justifia auprès de Torcy avec un grand sang-froid : « Je « vous suis très obligé, monsieur, de toutes les peines « que vous avez prises pour guérir M. le cardinal de « Noailles sur mon chapitre. Je dis guérir, parce qu'en « vérité c'est une maladie. Ceux qui sont au fait de « toutes ces choses haussent les épaules et plaignent « un homme si sage et si vertueux de se laisser ainsi « tromper par des fanatiques. Ils lui font perdre ses « amis en l'empêchant de les connaître et le rendent « ingrat malgré lui. Pour moi, je ne cesserai point « de l'aimer et de le servir ; mais, ou j'y perdrai mon « latin, ou je lui ferai connaître son erreur qui n'est « en vérité point pardonnable [2]. » Il y a dans ce langage un certain air de franchise, à moins que ce ne soit un mélange de grâce et d'adresse, qui donne, à s'y méprendre, l'illusion de la bonne foi. Moins heureux était la Trémoille en ses explications : « Je ne veux, écrivait-il, d'autres témoins de ma conduite que les révérends pères jésuites, qui, quand ils seront interrogés, seront obligés de dire la vérité. » La caution, assurément, n'est pas des plus bourgeoises ; mais elle suffisait au ministre. Il acceptait les bons pères comme « des témoins irréprochables [3] ».

1. Correspondance inédite de Quesnel, 8 septembre 1706. Archives d'Amersfoort.
2. Aff. étr. Rome, 497. Polignac à Torcy, 17 août 1709.
3. Aff. étr. Rome, 498. Cardinal de la Trémoille à Torcy, 12 octobre 1709. — Torcy à la Trémoille, 7 novembre 1709.

D'autres fois, Noailles se retourne vers le Souverain Pontife, qu'il accuse de *tonner* sur le clergé de France, ou encore vers le nonce, qu'il souhaiterait qu'on traitât avec rigueur : « Renvoyez-le dans la Romagne, dont le pape lui a destiné la présidence depuis longtemps. Il ne fera rien en ce pays et pourra procurer de nouveaux embarras [1]. » Au demeurant, l'infortuné cardinal ne consent pas à s'avouer que la machination romaine est dirigée, non seulement contre sa personne, mais contre l'église de France. Volontiers, il rapetisserait le conflit aux proportions d'une affaire toute privée. Fabroni le hait, les jésuites le dénoncent, le pape le livre. Que reste-t-il sur quoi il puisse compter? La Trémoille penche toujours du côté de la fortune. Quant à l'ambitieux abbé de Polignac, que ne ferait-il pas pour décrocher le chapeau? Deux années durant, on lui donne l'espoir, le rêve, le cauchemar du cardinalat ; on le lui offre, on le lui retire, et vingt fois il s'y laisse prendre, comme une alouette au miroir, comme une grenouille à quelque chiffon rouge. Après tant de promesses et de déceptions, il en vient à voir toutes choses couleur de pourpre ; rien d'autre au monde n'existe plus pour lui. Certes, il a des droits à ce qu'on ne le laisse pas se morfondre. Il est joli cavalier, aimable, fringant, il fera noblement figure dans les cortèges, et l'habit cardinalice lui siéra à merveille. Il est beau diseur, « nul ne parle mieux que lui [2] » ; c'est une « sirène ecclésiastique [3] ». Or, le Sacré Collège aime les haran-

1. Aff. étr. Rome, 506. Cardinal de Noailles à Torcy, 25 octobre 1710.
2. Aff. étr. Rome, 476. Cardinal de la Trémoille à Torcy, 26 avril 1707.
3. D'Aguesseau, *Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France*. Œuvres, VIII, 348. — « Le plus beau parleur du temps, » disent les *Mémoires* du président Hénault, p. 116.

gues cicéroniennes, les périodes pompeuses lancées d'une voix chantante, et ne déteste pas une élégante débauche de versification latine[1]. Enfin, il a un titre meilleur encore, le premier, presque le seul pour un homme de France : la protection de madame de Maintenon. Notez plutôt ce qu'elle lui écrit, le 12 juin 1708, elle toujours si prudente et si réfléchie, plume en main. Aucun des éditeurs, depuis La Beaumelle jusqu'à M. Geffroy, n'a relevé cette lettre :

« Il faut, monsieur, que vous ayez deviné les sen-
« timents que j'ai pour vous pour me remercier comme
« vous le faites, car je ne me souviens point d'avoir
« rien fait qui ait pu me les attirer. Il est vrai, mon-
« sieur, que je vous estime infiniment, que je crois
« que vous êtes un des hommes du monde le plus
« propre à bien servir le roi et l'état, que j'ai souvent
« été touchée de voir si peu de fortune avec tant de

1. Sur les mérites littéraires de Polignac et sa réception à l'Académie française en remplacement de Bossuet, on peut consulter l'*Histoire du cardinal de Polignac*, par Chrysostome Faucher (t. II, pp. 12 et suivantes). L'abbé Legendre disait de lui : « C'est un bel esprit plus qu'un bon esprit, un esprit de ruelles plus que d'affaires. » (*Mémoires*, 336.) — Quant aux jansénistes, leurs sentiments sur son compte étaient contradictoires. Ils lui avaient tendu les bras, et il leur échappa, toujours insaisissable. Soanen, dans une lettre inédite, du 23 mai 1731 (archives d'Amersfoort), nous l'offre comme un modèle de *prélat pacifique*. Et, tout au rebours, l'agent du parti à Rome, Tourreil, écrit à du Vaucel : « C'est un homme qui crève d'esprit et de politesse, mais à qui on ne peut se fier, à cause de l'extrême envie qu'il a, dit-on, de s'avancer. » (Archives d'Utrecht. Correspondance de du Vaucel, t. IX, 27 janvier 1707.) Saint-Simon le juge pareillement avec une sévérité un peu aigre. — Il semble que la mesure équitable, et toujours si difficile, entre l'apologie et le dénigrement, ait été trouvée par le cardinal de Bernis (*Mémoires*, t. I, ch. X) : « Il ne lui a manqué pour être grand qu'un peu plus de nerf dans le caractère ; son âme était molle et paresseuse ; les dépêches souvent sacrifiées aux muses. » — Venant après Bossuet, qui fut le dernier des pères de l'église, Polignac, par contraste, est un exemplaire accompli du cardinal de salon et d'académie, un peu trop galant au gré des hommes, un peu trop latinisant au gré des femmes, mais si délicieux, si musqué, oubliant et faisant oublier à toutes et à tous qu'il y avait un prêtre caché sous le grand seigneur.

« naissance et de mérite et de courage pour soutenir « ce malheur. Voilà ce que j'ai cru, monsieur, sur la « foi du public et sur le témoignage particulier du maré- « chal de Noailles en qui j'ai une entière confiance. « J'espère qu'après une telle déclaration vous ne dou- « terez jamais que je ne sois une des personnes du « monde que vous devez le plus regarder comme votre « très humble et très obéissante servante. Si vous me « faites l'honneur de m'écrire, monsieur, je vous sup- « plie que ce soit sans cérémonies et de les garder « pour le lieu où vous vivez.

« Maintenon [1]. »

Une pareille épître équivalait à une fortune ou déjà faite ou toute proche. A ce moment du règne, Polignac et Bissy sont les deux nouvelles étoiles qui se lèvent à l'horizon de la cour et qui vont éclipser l'astre pâlissant de Noailles. La correspondance de madame de Maintenon en est un sûr garant. Nous venons de voir avec quels égards cette Égérie, — comme l'appelaient les jansénistes, — traite le petit auditeur de rote. Hélas! c'est d'une autre plume et d'une autre encre qu'elle condamne l'archevêque de Paris, son archevêque! « Je suis, écrit-elle au duc de Noailles, plus affligée que jamais sur ce qui touche votre oncle; il a des ennemis, il leur donne beau jeu pour le brouiller tout à fait avec son maître [2]. » Les ennemis existent, — madame de Maintenon en con-

1. Aff. étr. Rome, 473. — Torcy écrivait à Polignac, à peu près dans le même temps : « Je ne puis m'empêcher de louer votre zèle et votre attention aux affaires ecclésiastiques, et je conclus, voyant votre piété, qu'il fallait nécessairement que vous en eussiez beaucoup lorsque vous êtes parti de France, puisqu'il est reçu comme une maxime constante que le voyage de Rome ne rend pas meilleur. » — (*Ibid.*, 483, 2 février 1708.)

2. *Madame de Maintenon*, éd. Geffroy, lettre du 22 mars 1711.

vient, — et ce ne sont plus gens d'Italie, *monsignori* du Vatican ou *zelanti* du Gesù, mais bien des évêques de France qui visent droit à Noailles, tandis qu'il parlemente avec la mauvaise foi de Fabroni. On le surprend à l'improviste, on le malmène d'importance. Et, quand il se retourne, il ne trouve devant lui que deux méchants prélats de province qui lui aboient aux jambes. Mais, si l'on cherche un peu, il est aisé de mettre en lumière les meneurs qui se cachent. Pour ce faire, il suffit de regarder à Cambrai, au confessionnal et à l'alcôve du roi. Fénelon, le P. Tellier, madame de Maintenon sont les trois premiers rôles de notre politique religieuse.

Torcy, qui, malgré sa situation de secrétaire d'État, apprenait parfois assez tard les plus grosses déterminations, n'a jamais osé attaquer en face, ni même dénoncer sur le papier, la tyrannie sournoise de madame de Maintenon. En revanche, il s'est appliqué, dans ses notes au jour le jour, à signaler l'espionnage officiel exercé par les jésuites : « Depuis, dit-il, que le P. Tellier était confesseur, le nonce savait les partis que le roi prendrait sur les affaires de Rome avant même que Sa Majesté les eût mises en délibération[1]. » Quel scandale n'était-ce pas, non seulement pour les âmes véritablement pieuses, mais pour les gallicans et les parlementaires, pour quiconque avait souci du renom français, que de voir un prince « partagé entre son archevêque et son confesseur », et se rangeant à la volonté du dernier[2] !

Le P. Tellier possède le merveilleux talent de masquer ses incursions audacieuses dans la politique et d'abriter, sous des dehors discrets, cette fièvre d'in-

1. *Journal inédit du marquis de Torcy*, 30 avril 1710.
2. *Anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution Unigenitus*, I, 59.

trigue dont il est dévoré. Fénelon, moins heureux ou plus impatient, se découvre sans cesse. Il va se jeter à corps perdu dans le complot ourdi contre Noailles et s'y compromettre gravement ; car il laissera derrière lui une *Correspondance* accablante, que l'on a trop peu lue et que des disciples enthousiastes ont publiée avec l'illusion d'honorer sa mémoire [1]. Quoi que fassent et disent désormais les apologistes, ce sont les lettres de l'archevêque de Cambrai qui précisément le confondent. Lui-même s'accuse, et, pour le convaincre de fourberie, on n'a qu'à le citer. En vain certaine école accumule à son profit louanges, plaidoyers, justifications. A tout bien considérer, il a pu, dans l'affaire du quiétisme, être entraîné de bonne foi par les événements. Dans la querelle du jansénisme, nous l'allons rencontrer provocateur et de mauvaise foi.

Morose et jaloux, sous couleur de désintéressement et de bonhomie, tel est vraiment Fénelon. La légende nous le montre retiré de la lutte, dégoûté des honneurs, tout à Dieu [2]. En réalité, il ronge son frein ; l'exil lui est odieux, son palais archiépiscopal s'ouvre à tout venant, son oratoire est une officine où l'on brasse, à tour de rôle, politique et théologie. On lui interdit les grandes entreprises, il se rabat sur les moyennes. Ne pouvant être diplomate, il se fait casuiste ; à défaut des secrets d'État, il a les mystères de la religion. Il épilogue sur les dogmes, au lieu d'être premier ministre et de décider de la

1. *Œuvres complètes* de Fénelon, édition dite de Saint-Sulpice, 10 vol. in-8, 1851.

2. M. Ferdinand Brunetière, dans son étude sur *les Cartésiens et les Jansénistes*, a esquissé en raccourci, — comme il y excelle, — le Fénelon dénonciateur et policier, si différent de « l'aimable et souriant prélat que l'on continue de nous montrer à travers son *Télémaque* ». *Revue des Deux-Mondes*, du 15 novembre 1888, p. 423.

paix ou de la guerre. Au fond du cœur, il lui reste un espoir tenace, une furieuse envie de rentrer en triomphateur à Versailles. Mais, d'année en année, les chances diminuent, l'horizon se rétrécit, la vieillesse pèse. Il veut se venger du dépit de son impuissance. Et ce merveilleux génie emploie ses derniers jours à tendre des embûches ecclésiastiques, et ce cœur aigri exulte à la pensée que Noailles se laisse prendre à son piège.

D'un œil sûr, Fénelon a distingué chez l'archevêque de Paris le point mal défendu. La « dissipation » de Port-Royal, à laquelle il s'est associé d'assez mauvaise grâce, indispose contre lui tous les partis : la cour le suspecte, les jésuites le dédaignent, les jansénistes crient à la trahison, le peuple se détache de lui et ne croit plus guère à de bonnes intentions que n'accompagne aucune énergie. Ce sont là autant de fissures et de lézardes à la puissance de Noailles. Pour que l'édifice croule, encore faut-il un accident propice et un endroit où porter les premiers coups. On n'attaque pas sans grandes précautions un cardinal archevêque de Paris. Les doctrines sont fugaces, les paroles insaisissables; mieux vaut un imprimé. M. de Cambrai le savait de reste, depuis ses mésaventures quiétistes. Or, Noailles n'écrivait pas, mais il avait approuvé plusieurs ouvrages d'édification ou de théologie, et tout d'abord les *Réflexions morales* du P. Quesnel. Voilà où l'on peut l'atteindre, et certes on ne s'en fera point faute. « C'était, nous dit un contemporain, quelque chose de bien flatteur pour Fénelon que de penser qu'il y aurait une bulle contre un livre approuvé par le cardinal, comme il y en avait une contre son livre des *Maximes des Saints* [1]. » De moins rusés auraient directement

1. *Anecdotes ou mémoires secrets*. I, 58.

déféré à Rome les *Réflexions morales* et enveloppé de la même censure l'auteur et l'approbateur. Cette tactique, trop simple, était trop périlleuse. Quesnel en pouvait sortir absous, et Noailles grandi. On eut recours à des combinaisons plus profondes.

A l'extrémité du Poitou, dans « les vapeurs épaisses du palus-méotide de Luçon et de l'air marin et salin de la Rochelle [1] », deux prélats consentirent à exécuter une basse besogne devant laquelle eût reculé la délicatesse de M. de Cambrai. Il s'agissait, par un éclat public, de dénoncer Noailles, de l'inculper de jansénisme ou de complicité criminelle avec les jansénistes. Les deux évêques étaient choisis à souhait. Nous avons déjà rencontré l'un d'entre eux, ce Champflour à qui son zèle effréné dans l'affaire du *Cas de conscience* et son acharnement contre les maximes de 1682 avaient valu d'être « bombardé à la Rochelle »; au demeurant, « l'ignorance et la grossièreté même, et qui ne savait qu'être follement ultramontain ». Saint-Simon, qui ne mâche point les mots et n'adoucit pas d'ordinaire les ridicules de ses personnages, a résumé celui-ci d'un seul trait, « un véritable excrément de séminaire [2] ». L'autre, Valderies de Lescure, est traité avec plus d'indulgence; il est « moins ignorant, mais aussi grossier, aussi ultramontain, impétueux et boute-feu par nature ». Tous les deux, cela va de soi, livrés aux jésuites, et de vrais « animaux mitrés ». La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, homme de confiance de madame de Maintenon, et fort opposé à tout ce qui sentait de près ou de loin le jansénisme, portait sur l'un et

1. Lettre de l'évêque du Mans à M. Barbé, 1711. (Collection Adrien Le Paige.)
2. Saint-Simon, *Mémoires*, V, 413, et *Additions* au *Journal* de Dangeau, IX, 79.

l'autre évêque un jugement pareil au fond, mais plus courtois en la forme : « Je les connais il y a longtemps. Ce sont de bonnes gens, point du tout malins [1] ». Le style ecclésiastique, on l'avouera, manié par une plume moliniste, n'a ni la saveur ni la brutalité de celui d'un Saint-Simon.

Fénelon, ayant jeté son dévolu sur MM. de Luçon et de la Rochelle [2], envoya, pour les styler à point, certain abbé Chalmette, dressé à cette tâche peu commune. Il fallait, à tout prix, susciter un péril janséniste et pousser un cri d'alarme, qui eût du retentissement. A ces fins, il tente l'expérience de deux côtés à la fois. Tandis que son émissaire travaille dans le marais vendéen, lui-même suit une autre piste. Un docteur de Sorbonne, Louis Habert, grand vicaire de Châlons-sur-Marne, très estimé par les deux Noailles, — le cardinal et l'évêque, — avait publié, en 1707, une *Théologie* qui menait grand bruit et contre laquelle les jésuites clabaudaient fort ; on y trouvait la pure doctrine de saint Augustin interprétée dans un esprit qui rappelait trop le Port-Royal. Fénelon lança contre Habert les comparses dont il disposait, sans se commettre en personne. Une *Dénonciation* virulente parut, réclamant des mesures de rigueur contre l'ouvrage. De qui pouvait bien venir ce factum ? Il serait à souhaiter, pour l'honneur de Fénelon, qu'il s'en fût hautement déclaré l'auteur ou qu'il eût gardé un silence absolu. Mais il accumule dans sa *Correspondance*

1. *Mémoires* de l'abbé Legendre, livre VI. — Voyez, à la Bibliothèque nationale (ms. 23483), des lettres inédites de La Chétardie au cardinal de Noailles.

2. « Des évêques sans lumière et sans science, » dit simplement Quesnel, dont il convient de remarquer la constante modération à l'égard des personnes. Correspondance inédite, 5 mai 1711. Archives d'Amersfoort.

contradictions, aveux, dénégations : « J'ai de la répugnance, écrit-il un jour, à condamner par un mandement la *Théologie* de M. Habert. On croira que c'est pour piquer M. le cardinal de Noailles, son protecteur. Je pencherais à faire faire une simple dénonciation par un homme qui l'exécuterait bien, sur mon projet de lettre que vous avez lu [1]. » Au contraire, il répond à madame la maréchale de Noailles, qui cherchait à provoquer une réconciliation entre les deux archevêques : « Il est vrai que j'ai su qu'un théologien écrivait pour dénoncer la *Théologie* d'un docteur de Paris, nommé M. Habert, que je ne connais point : mais je n'ai aucune part à la *Dénonciation*... Elle n'est de moi, ni en tout ni en partie [2]. » Et, vers le même temps, à son cher ami, le duc de Chevreuse, il confesse la vérité : « Je n'ai pas fait la *Dénonciation* ; mais je l'ai lue et un peu corrigée : elle n'est qu'un tissu des morceaux pris de moi [3]. » Est-il possible de trouver délit plus flagrant et mensonge plus palpable?

L'affaire de l'abbé Chalmette, différemment conduite, donnait de meilleurs résultats. Un des intimes de Fénelon, François Andrault de Langeron, le *petit abbé*, dont certaines lettres ont été annexées à la *Correspondance* de son protecteur avec plus de piété que de discernement, traçait, à la fin de l'année 1707, le plan de la mission poitevine : « Il est très utile de faire quelque démarche contre le jansénisme dans le diocèse de la Rochelle ; mais je crois qu'il faut joindre à la censure, qui est un coup

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 318. Lettre au duc de Chevreuse, 3 juillet 1710.
2. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 66. Lettre à madame la maréchale de Noailles, 7 juin 1712. — Lettre au P. Tellier, 12 mars 1712 (VII, 690).
3. *Œuvres* de Fénelon, VII, 336. Lettre au duc de Chevreuse, 16 mars 1711.

d'autorité, l'instruction, qui est un moyen propre pour la persuasion [1]. » Sans doute, l'entreprise était incommode, car il fallut deux ans et demi pour mener à bien cette instruction persuasive. Fénelon avait réglé, dès le temps du *Cas de conscience*, la conduite que ses agents devaient observer dans leurs « conférences secrètes » avec l'évêque de la Rochelle : « Il est capital qu'aucun de nos amis ne puisse être soupçonné ni de discourir ni de s'intriguer... Il faut ôter tout prétexte de dire que nous nous donnons du mouvement contre les jansénistes [2]. » Voilà ce prudent et cauteleux personnage dont on a célébré les vertus, plaint la résignation, et sur le compte duquel Picot s'est attendri : « On connaît heureusement bien, s'écrie-t-il, l'éloignement de M. de Cambrai pour toute espèce de cabale [3]. » En vérité, l'on se demande si c'est l'historien qui trompe ici le lecteur, ou si ce n'est pas Fénelon qui dupe même l'historien jésuite. La cabale ? Mais elle éclate partout en cette intrigue. On y voit l'âpreté, on y respire la joie avec laquelle le grand quiétiste rumine et perpètre la condamnation d'un ouvrage, composé par Quesnel, approuvé par Noailles, sanctionné par Bossuet : trois ennemis qu'il va terrasser du même coup.

Ce sera la revanche des *Maximes des Saints*.

De quoi s'agit-il, en somme ? De décréditer Noailles, — il répète le mot sans cesse [4], — de le « décréditer parmi les évêques et les docteurs ». Mais

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 631. L'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette, 23 décembre 1707.
2. *Œuvres* de Fénelon, VII, 573. Lettre à l'abbé de Langeron.
3. *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle* (par Picot), éd. de 1806, t. I, p. 59.
4. *Œuvres* de Fénelon, VII, 345-347. Lettres au duc de Chevreuse, 9 juin et 27 juillet 1711.

presque aussitôt il ajoute, en chrétien excellent et charitable qu'il est : « Dieu sait si j'ai de l'animosité contre lui [1] ! » Tant il voudrait nous faire croire que le seul amour de la vérité règle son cœur et dirige sa plume, qu'il n'a d'autre souci que d'extirper l'hérésie quesnelliste et de ramener son auteur dans les voies de l'orthodoxie ! Comme il est un merveilleux artiste, un virtuose aimable, derrière qui se dérobe un théologien quinteux, il fait illusion à plusieurs et, sur ce thème ingrat, il exécute des variations brillantes. Ainsi son adjuration à Quesnel : « Votre situation est terrible, mon père ; moins vous tremblez pour vous-même, plus je tremble pour vous... Vous êtes l'oracle de tous. Les pas que vous avez faits sont grands : mais, comme ils sont hors de la voie, plus ils sont grands, plus ils vous égarent. Cependant, la vie s'écoule, le dernier jour s'approche, et les temps se hâtent d'arriver. Bientôt vous rendrez compte à Jésus-Christ de tout ce que vous avez fait depuis tant d'années contre l'autorité de son épouse [2]. » Quesnel lui répond avec une élévation et une éloquence au moins égales : « Je vous l'ai déjà dit, je n'ai ni école ni disciples. Je ne suis chef d'aucun parti ; je n'en connais aucun, ce seul nom me fait peur, j'ai en horreur tout parti, soit dans l'état ou dans l'église. Mon nom est *chrétien* ; mon surnom est *catholique* ; mon chef est Jésus-Christ, ma foi c'est l'évangile, les évêques sont mes Pères, et le Souverain Pontife est le premier de tous [3]. »

Entre ces affirmations contradictoires, — l'une

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 308. Lettre au duc de Chevreuse 20 mars 1710.
2. *Œuvres* de Fénelon, IV, 606. *Seconde lettre au P. Quesnel.*
3. *Réponse aux deux lettres de Mgr l'archevêque de Cambrai,* (par Quesnel), 1711, p. 81.

d'un prélat jetant l'anathème, l'autre d'un prêtre voulant rester et mourir dans l'église, — qui donc a qualité pour prononcer en dernier ressort, sinon celui qui résume toutes les théologies et confondra tous les théologiens ? Devant ces lourds problèmes de la foi, l'histoire hésite et se récuse : car elle ne se targue pas d'infaillibilité, elle ne vise qu'à être modeste, respectueuse et sincère. Mais, si les dogmes lui échappent, elle retient ce qui est de son domaine propre : l'analyse des mobiles humains dans la vie collective, la recherche des mots qui sonnent vrai et des phrases qui mentent. Ainsi se reconstitue, jour après jour, comme en un miroir, l'image du passé. Tel personnage, que les contemporains admiraient, auquel ils avaient cru, remonte à la lumière, transformé et méconnaissable. Son sourire devient grimace, sa bonne grâce hypocrisie, son étalage de vertu marchandise, ses serments d'abominables tromperies. Et quelle surprise n'est pas la nôtre, lorsqu'à ce minutieux examen l'individu se dédouble en quelque sorte ! Le littérateur reste intact, l'honnête homme disparaît. Au lieu d'une grande figure, qu'on révérait sur la foi des traditions, nous retrouvons, côte à côte, la splendeur du talent et la pauvreté morale, en un mot, le génie sans la conscience.

N'est-ce pas bien là ce qui surnage de Fénelon ? Français, il écrivait à un Français, ou plutôt, disgracié à un autre disgracié : « Les libertés de l'église gallicane sont de véritables servitudes [1]. » Il se montrait, parmi notre épiscopat, le plus ardent propagateur des doctrines écloses et florissantes au delà des monts. Quand le bref du pape l'avait frappé, deux partis s'of-

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 315. Lettre au duc de Chevreuse, 3 mai 1710.

fraient à lui : ou de regimber sous l'aiguillon et d'imiter l'indépendante fierté de Port-Royal, ou de se prosterner sous l'humiliation; de s'en parer comme d'une gloire et de bénir les sévérités du Très-Haut. Cette dernière solution lui avait agréé, soit par dévote résignation, soit par un goût inné du grandiose et du théâtral. De là, les mouvements de son zèle pour ces Romains qui l'avaient abaissé, pour quiconque en France représente leur politique; de là, sa complaisance infinie pour le Gesù. Quesnel a percé à jour ce calcul : « Vous ne voulez pas, s'écrie-t-il, vous faire d'affaires avec les jésuites; vous avez besoin d'eux et ils ont besoin de vous. Et, ce qui est inconcevable, vous vous déclarez leur chef et leur protecteur [1] ! » Tactique périlleuse, qui eût exigé une prudence consommée. Or, toujours les passionnés se découvrent par quelque endroit; ils ne sont pas hommes à laisser lentement couler les choses, ils ont besoin d'accélérer les événements, de faire montre de leurs efforts. Et le moindre écart de vanité suffit à démonter ou à compromettre leurs projets les mieux concertés.

L'honneur de Fénelon allait sombrer là où de plus novices auraient pressenti l'écueil. Mais il avait la faiblesse d'écrire, de laisser écrire autour de lui des lettres inconsidérées, de les lancer de par le monde, sans prévoir qu'elles deviendraient un jour des pièces à conviction et la base même d'un procès posthume. Sa mémoire en est tristement atteinte. Jamais on ne justifiera son intervention louche auprès de MM. de Luçon et de la Rochelle, pas plus que son attitude équivoque au regard de la *Théologie* d'Habert. Les charges contre lui sont écrasantes. Nous savons

1. *Réponse aux deux lettres de Mgr l'archevêque de Cambrai*, p. 24.

pertinemment que la condamnation des *Réflexions morales*, prononcée par les deux évêques vendéens, a été machinée et mise au point par l'archevêque de Cambrai. Fénelon est l'inspirateur à distance, l'abbé de Langeron tient la plume et ordonne, l'abbé Chalmette opère sur les lieux et persuade, Champflour et Lescure obéissent aveuglément. Le 23 juin 1708, Langeron, *l'intime ami*, dans une lettre fort détaillée, fournit à Chalmette des indications précises sur l'art de rédiger une bonne et solide censure en forme d'instruction pastorale. Qui veut connaître la recette devra se reporter à cette fastidieuse dissertation théologique. Quelques semaines plus tôt, le même secrétaire écrivait au même correspondant : « J'envoie demain, par une voie très sûre, la censure contre le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, que vous m'avez confiée à Cambrai. J'y serai vers le 20 du mois prochain ; alors M. l'archevêque l'aura examinée, et je vous manderai ce que je lui aurai entendu dire [1]. » En bon français, cela signifie tout uniment : — Je vous renverrai bientôt, avec les corrections de Monseigneur, le brouillon que vous nous avez proposé.— Mais le style ecclésiastique semble avoir été inventé pour envelopper les choses trop simples de circonlocutions tortueuses.

Quoi qu'il en soit, l'abbé de Langeron, au cours de ses exposés sur la grâce et de ses doléances sur les progrès du jansénisme, laisse échapper quelques paroles malheureuses : « Je souhaite de tout mon cœur que M. l'évêque de la Rochelle soit bientôt en état de tirer de vous tout le secours que vous êtes capable de lui donner... Il faut fortifier l'opposition entre le P. Quesnel et saint Augustin [2]. » A mesure que

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 631.
2. *Œuvres* de Fénelon, VII, 640.

les mois s'écoulent, la conspiration se révèle avec plus d'évidence. Le 26 avril 1710, nouvelle lettre de même provenance, et toujours écrite de Cambrai, sous les yeux de Fénelon : « Je ne puis vous dire trop de bien de l'ouvrage que M. l'évêque de la Rochelle m'a fait l'honneur de me confier. Il est très clair, très profond, très décisif, et je suis persuadé qu'il fera de très grands biens. » Cependant, il suggère un changement utile, la suppression d'un passage du mandement qui visait Jansénius, et il conclut en ces termes : « M. l'archevêque pense la même chose et est vivement touché du zèle de votre prélat, et remercie Dieu de donner en sa personne un évêque aussi pieux et aussi savant à son église[1]. » C'est vraiment dommage que nous ne possédions pas les réponses du missionnaire Chalmette ; mais l'intempérance épistolaire de l'abbé de Langeron y supplée et suffit à mettre Fénelon en fâcheuse posture. Ce qui n'empêchera pas M. de Cambrai, deux ans plus tard, de se récrier et de s'inscrire en faux contre le rôle qu'on lui prête de collaborateur clandestin. Dans une lettre adressée le 7 juin 1712 à la maréchale de Noailles, il proteste de son dévouement au cardinal archevêque de Paris, il se flatte de n'avoir que « candeur, respect, zèle et ménagement pour sa personne », et, avec plus de précision encore, il ajoute : « Vous m'apprenez, madame, qu'on a assuré M. le cardinal que j'ai eu part au mandement des évêques (*de Luçon et de la Rochelle*) et qu'il ne s'est rien fait sur ce sujet que de concert avec moi. Non, je n'ai aucune part à ce mandement ; si j'y avais part, je le dirais sans embarras : les évêques ne m'ont point consulté sur cet ouvrage ; il n'y a eu aucun concert

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 670. L'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette.

entre eux et moi, je n'ai vu ce mandement que comme le public, et après son impression [1]. »

On ne peut, sans une stupéfaction mêlée de tristesse et de pitié, rapprocher cette lettre de celles que nous venons de reproduire. Y eut-il jamais négation plus hardie, défi plus audacieux à la vérité? Si la correspondance de l'abbé de Langeron avec l'abbé Chalmette n'est pas apocryphe, Fénelon a menti sans vergogne. Or, l'authenticité de cette correspondance n'est point discutable. Intercalée dans celle de M. de Cambrai, elle a été imprimée conjointement. Des éditeurs, à qui l'enthousiasme ôtait le sens critique, ont cru donner là de menus billets complémentaires ; en réalité, ils ont préparé de toutes pièces un acte d'accusation contre leur auteur.

Fénelon a connu le projet des deux évêques, il les a encouragés, il a travaillé à leur compte et mis à leur service tout son entourage d'abbés et de théologiens rompus à la casuistique [2]. Bien mieux, c'est lui qui, après avoir corrigé le mandement, fixe les conditions et choisit l'heure de la publication. Sinon, que signifierait encore cette lettre de M. de Langeron, la dernière que nous tenions de lui [3]? « Le « style, écrit-il à l'abbé Chalmette (il s'agit toujours de « l'instruction pastorale), le style est clair et facile; « rien ne fait de peine à entendre. J'avais remarqué « quelques expressions en petit nombre : vous trouve- « rez des marques au crayon dans les endroits; mais « cela m'a paru si peu de chose, qu'ayant trouvé une

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 67.

2. Fénelon était en correspondance avec Champflour, comme le prouve une lettre du 20 mars 1709 à son petit-neveu, le marquis de Fénelon : « M. l'évêque de la Rochelle me mande, etc. » *Œuvres*, VII, 429. — Que sont devenus ces documents, si précieux pour l'histoire, si redoutables à la mémoire de Fénelon ?

3. L'abbé de Langeron mourut à Cambrai, le 10 novembre, 1710.

« occasion sûre pour renvoyer l'ouvrage que je gardais « depuis longtemps, et étant fort pressé par la per- « sonne qui devait partir, je n'ai pas cru que cela valût « de retarder. J'attends beaucoup de cet ouvrage [1] .»

Cette lettre porte la date du 11 mai 1710. Deux mois après, le 10 juillet, MM. de Luçon et de la Rochelle apposaient leur signature au bas de l'ordonnance qu'ils ne devaient produire qu'au commencement de 1711. Ils condamnaient les *Réflexions morales* avec la dernière véhémence, en déclarant que « cet ouvrage était plein de dogmes impies et d'un « poison qui portait la mort dans le cœur; que les « blasphèmes de l'hérésie de Jansénius y sont répan- « dus en cent endroits; que c'est partout la même « doctrine, partout le système impie qui fait Dieu in- « juste et cruel, qui de soi anéantit la charité, l'espé- « rance, la vigilance chrétienne, qui inspire à l'homme « l'indolence pour le bien, la tranquillité dans le crime, « etc. ». — La violence calculée de ce langage, il n'y a pas à s'y méprendre, visait non seulement l'auteur des *Réflexions*, mais celui surtout qui avait couvert le livre de son patronage : le cardinal archevêque de Paris. Et, pour bien souligner cette intention, les deux évêques recoururent à un procédé insolite : ils négligèrent de faire distribuer le mandement dans leurs propres diocèses, où d'ailleurs le P. Quesnel était peu lu, mais ils répandirent à Paris un nombre considérable d'exemplaires (février 1711). En outre, on placarda quinze cents affiches sur les murs, particulièrement et à profusion autour de la cathédrale, « où elles formaient comme un *titre* [2], » et sur la porte même du palais archiépiscopal.

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 672.
2. *Mémoires* de l'abbé Legendre, livre VI.

Une telle provocation appelait une répression sévère. Noailles était attaqué traîtreusement. Comment eût-il pu prévoir cette conduite séditieuse de la part de deux petits évêques, et surtout de Valderies de Lescure, que lui-même avait sacré [1] ? Le mobile auquel obéissaient les signataires de l'ordonnance devait être double : ils cédaient à la pression du parti moliniste, aux instances de Fénelon, aux sollicitations secrètes du P. Tellier ; mais aussi ils goûtaient un plaisir, plus profane que chrétien, à traiter d'égal à égal et même à tancer vertement, du fond de leurs diocèses de province, le premier prélat du royaume, un Noailles dont la naissance, le crédit, la hauteur et (il faut bien le dire) le luxe les importunaient. Dans leur fait, il y a du zèle orthodoxe, mais tout autant et plus peut-être de jalousie. Rendons-nous compte de la distance qui séparait les grands sièges épiscopaux des tristes évêchés perdus dans des contrées lointaines : les uns fastueux, les autres misérables. L'écart n'était pas moindre entre le diocèse de Paris et ceux de Senez, de Conserans ou de Saint-Papoul, qu'entre le premier et le second ordre du clergé. Tantôt, le revenu diocésain s'élevait à 300.000 livres, comme à Strasbourg, à 180.000, comme à Paris, à 100.000, comme à Cambrai ; tantôt, il descendait, à Vence, par exemple, au chiffre infime de 7.000 livres [2]. Pour toucher du doigt ce contraste, odieux à des hommes que la religion ne préservait pas de toute vanité terrestre, et qui, rendus égaux par l'épiscopat

1. L'archevêque de Paris écrivait à son frère, Gaston de Noailles, le 14 octobre 1699 : « Je vais sacrer M. de Luçon dans ma chapelle. J'espère qu'il sera un bon évêque. » Bibl. nat. ms. 23206.

2. *Dictionnaire ecclésiastique et canonique portatif* (par dom Brézillac, 1765).

devant Dieu, pouvaient se croire égaux au même titre devant le siècle, il suffit d'ouvrir un écrit du temps, le très impartial *Journal* de l'abbé Le Dieu, et d'y lire avec quel éclat Noailles recevait gens de cour et gens de robe, gens de finance et gens d'église, comment on faisait dans ses salons la haie ainsi qu'à Versailles :

« Au milieu de son audience remplie d'évêques, « de grands seigneurs et de grandes dames, tout le « monde debout et les évêques mêmes, aussi bien « que les dames, comme chez le roi ; le silence même « était très grand dès les antichambres, où les pau- « vres prêtres attendaient, le chapeau sous le bras, « les cheveux fort courts et la tonsure faite, en pos- « ture de suppliants ou de séminaristes qui vont à « l'examen pour les ordres; leur extérieur était « beaucoup plus composé qu'à l'église ou à l'autel. « Les dames que j'y ai vues, entre autres madame de « Soubise, étaient toutes vêtues de noir, des coiffes « sur leurs têtes, et la gorge couverte jusqu'au men- « ton... Le cardinal occupe le milieu de la cheminée « avec ceux qu'il entretient ; les plus distingués « d'entre les prêtres se pressent à la porte de ce ca- « binet pour se faire voir, et, quand le cardinal con- « duit quelqu'un, ils profitent de cette occasion pour « dire leur petit mot et recevoir quelque sèche ré- « ponse. Pour moi, qui n'avais rien à demander, mais « au contraire un présent à faire, je n'ai pas laissé « d'éprouver le froid de son abord et la sécheresse « de sa réponse, pour ne pas dire sa gronderie... Il « était en vraie conversation inutile avec deux da- « mes, leur parlant fort négligemment et toujours la « tête allant de côté et d'autre de la chambre, sans « jamais finir. Ennuyé de perdre là mon temps à « voir faire des grimaces, je me retirai, bien résolu

« de ne paraître jamais, si je puis, à ce spec-
« tacle [1]. »

Quand, chez un simple prêtre, l'accueil hautain de Noailles soulevait une révolte mal contenue, combien plus ne devait-il pas aigrir et enfieller l'âme de certains évêques, introduits et reçus comme des solliciteurs ! Au sortir d'une de ces audiences, l'archevêque de Paris n'était plus pour eux un confrère, mais un ambitieux qui cherchait à se distinguer et à les avilir. Dès lors, on s'explique le sourd travail de leur rancune, les biais et les raffinements dont ils usaient pour se venger. Sous couleur de garder leurs ouailles « à travers les bons et les mauvais pâturages », ils proscrivaient les *Réflexions morales*, en parfaite connaissance de cause. Or, comme l'écrivait à Noailles l'évêque de Montpellier, Colbert de Croissy : « C'est moins le livre du P. Quesnel que le vôtre, monseigneur, et vous devez le soutenir, non pas tant parce qu'il vous appartient, que parce que c'est le plus excellent ouvrage qu'on puisse mettre entre les mains des ecclésiastiques et de tous les fidèles [2]. » Colbert ici reflète le sentiment d'une fraction du clergé, sinon janséniste, assurément très favorable à Quesnel et hostile aux fluctuations de Noailles. A l'autre extrémité de l'opinion, l'abbé Legendre, ennemi de l'archevêché, mais à l'ordinaire respectueux de la cour et des jésuites, ose incriminer le confesseur royal : « Cette instruction était-elle véritablement de MM. de Lescure et de Champflour ? Le titre le dit, mais on ne le crut pas. A quoi pensait le P. Tellier d'avoir mis une si belle pièce sous le nom de gens si peu propres à faire croire qu'elle

1. *Journal* de l'abbé Le Dieu, I, 352.
2. *Œuvres* de Colbert, évêque de Montpellier, III, 3. Lettre du 25 novembre 1711.

fût d'eux ? » Et Legendre, avec une grande ardeur, s'applique à disculper les deux évêques qui seraient, à l'en croire, « doux, civils et paisibles, d'une petite santé, craignant le travail, plutôt timides qu'entreprenants, et incapables d'une action forte [1] ».

En somme, ce mandement, dirigé contre Noailles sans prétexte et sans provocation, imprimé à Paris, — tout le laisse croire, — et apposé aux carrefours de la ville avant que d'être expédié à Luçon et à la Rochelle, « fait un fracas épouvantable, » de l'aveu même du P. Lallemand [2]. Selon la très juste expression d'un mémoire anonyme, c'est « le *Problème* ressuscité [3] ». Dans le clergé, les plus modérés s'en indignent : tout le premier, l'évêque du Mans, Lavergne de Monthenard de Tressan, qui certes n'avait aucun goût à défendre les *Réflexions morales :* car il était le client des jésuites, ayant occupé près de Monsieur la charge de premier aumônier avant de se retirer dans le Maine, « d'y amasser force écus et d'y faire le béat [4] ». Son jugement est des plus sévères : « Voici « la porte ouverte à un schisme dans l'épiscopat. Si « le mandement de ces deux prélats n'avait d'autre « motif que le zèle de préserver leurs diocèses de la « mauvaise doctrine du livre du P. Quesnel, ils de- « vaient renfermer la publication de leurs censures « dans leurs diocèses. Mais pourquoi tapisser tout le « cloître Notre-Dame et les avenues de l'archevêché « des affiches et placards de leurs mandements ? Leurs « diocèses ne s'étendent pas à Paris. C'est une insulte « qu'ils ont voulu faire au diocèse de Paris et à celui

1. *Mémoires* de l'abbé Legendre, livre VI.
2. *Œuvres* de Fénelon, VII, 689. Lettre du P. Lallemand à Fénelon, du 5 mars 1711.
3. *Lettre d'un ecclésiastique de Paris à un grand seigneur de la cour étant en province.* (Collection Adrien Le Paige.)
4. Saint-Simon, *Mémoires*, VI, 222.

« qui le gouverne; ce n'est donc pas le zèle pour leurs « diocésains qui leur a fait tenir cette conduite, car « les yeux et les oreilles des Poitevins ne portent pas « jusqu'au parvis Notre-Dame [1]. » Tout moliniste qu'il est et « drôle de beaucoup d'esprit », au témoignage de Saint-Simon, Lavergne de Monthenard de Tressan nous paraît argumenter fort juste.

L'opinion publique était unanime [2]. Les plus honnêtes gens de Paris s'élevaient contre la démarche des prélats, et les faiseurs de gazettes reprenaient, en méchants vers, le thème de M. du Mans. Voici, par extraits, un échantillon de cette littérature facile, telle que la pratiquaient les journalistes d'alors :

Réponse à la Sibylle d'Argenton
sur l'instruction pastorale du pasteur d'Amis [3].

Dans une ferme d'importance
Un berger gouvernait plusieurs troupeaux nombreux.
Il avait sous sa dépendance
Les bergers d'alentour et des pâtres sous eux.
Cet illustre berger avait un chien d'élite,
Très chéri des brebis et très haï des loups ;
Les voleurs fréquemment avaient senti ses coups,
Chacun rendait justice à son rare mérite...

Mais bientôt,

Contre lui les loups pleins de rage,
Ayant instruit un chien politique et menteur,
Firent insinuer par ce maître flatteur
A deux petits bergers d'un fort lointain village

1. Lettre à M. Barbé (collection Adrien Le Paige). Elle est citée en partie dans le *Journal* de Dorsanne, I, 7.

2. Fleury, évêque de Fréjus, depuis cardinal et premier ministre, écrivait à Noailles en des termes analogues : « J'ai appris, avec une vraie douleur, l'insolente dénonciation qu'on avait fait afficher à la porte de l'archevêché. La licence monte à un point qui ne se peut supporter, si on ne l'arrête par un exemple, et il n'est pas possible que cela ne dégénère en quelque suite fâcheuse pour l'église. » Tabaraud, *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon*, p. 416.

3. Archives nationales, Jansénisme, L 21.

Que ce chien qu'on vantait beaucoup
Était assurément un loup.

Et les « provinciaux » le crurent ingénument :

Ces bergers sans esprit, couple ignorant et rustre,
Sans en avoir rien dit à ce berger illustre,
Étant poussés par le mâtin,
Dans la ferme avec insolence
Se rendirent un beau matin.

Ils y furent « crossés » d'importance :

Leurs houlettes bientôt en leurs mains se cassèrent,
Et le berger fameux méprisa les rustauds
Qui tout confus s'en retournèrent,
Applaudis seulement de certains francs nigauds.

Ils tâchaient pourtant de faire bonne contenance, en regagnant leur habitacle au fond de quelque Poitou :

Aussi nos deux guerriers chez eux ont été dire
Qu'ils avaient assommé le chien au grand collier,
Mais d'un orgueil si vain et si particulier
Les gens sensés ne font que rire.

Ces deux petits bergers avaient mis leurs neveux
Porchers dans cette métairie.
Notre illustre berger, pour leur effronterie,
De leur toit à cochon les fit sortir tous deux.

La moralité de cette fable théologique, — qui ne brille pas par l'atticisme et qui semble sortie de la plume d'un piètre rimeur de sacristie, infime Veuillot du siècle passé, — résume du moins avec exactitude le dénoûment du conflit. Noailles, dans le premier mouvement de colère, cherchant où atteindre les deux prélats, s'avisa qu'ils avaient l'un et l'autre un neveu au séminaire de Saint-Sulpice. Or, ces jeunes gens étaient grandement suspects d'avoir débité l'ordonnance de leurs oncles. L'archevêque, faute de mieux, fit un exemple à leurs dépens [1]. La « métai-

1. *Journal* de Dangeau, XIII, 354. « Les jésuites sont fort amis de

rie » ecclésiastique (le fabuliste la nomme d'un mot fort irrévérencieux que nous n'écrirons pas deux fois) devient, pour les amis de Noailles, « la maison de l'évêque, la piscine probatique ». Quoi qu'il en soit de ces métaphores contradictoires, le directeur de Saint-Sulpice, M. Lechassier, reçut l'ordre de congédier les deux jeunes séminaristes et les congédia en effet[1]. Dès lors le cardinal crut son honneur vengé et sa dignité sauve. Selon la remarque de Saint-Simon, « il commit la faute capitale d'imiter le chien qui mord la pierre qu'on lui jette et laisse le bras qui l'a ruée[2] ».

Ce n'était pas terminer la querelle, mais bien l'étendre et l'envenimer. Noailles s'imaginait avoir résolu toute difficulté, quand il objectait doctement que, ni au séminaire de Luçon, ni à celui de la Rochelle, on ne supporterait un clerc qui colportât et placardât par la ville, en plein jour, un pamphlet contre l'évêque du lieu. C'était raisonner à merveille: mais, dans le train ordinaire de la vie, les actes valent souvent mieux que les raisons. Or, les actes de l'archevêque étaient incohérents. Incapable d'énergie soutenue, il usait de violence soudaine. Il espérait, par cette manœuvre, se réserver le rôle glorieux : on lui apporterait d'humbles excuses et il accorderait

ces deux évêques et sont affligés de l'ordre qu'a donné ce cardinal. On craint que cela n'achève de les brouiller. »

1. *Lettre d'un ecclésiastique de Paris à un grand seigneur :* « Saint Ambroise rejeta autrefois de son séminaire un jeune homme dont la manière de marcher lui avait paru trop hautaine pour un ecclésiastique. Il y avait ici quelque chose de plus que de n'avoir pas une démarche assez composée. » — Fénelon écrivait, tout au contraire, le 16 mars 1711, au duc de Chevreuse : « Quand même ces prélats auraient tort (ce qui n'est pas), leurs neveux n'en seraient nullement responsables. Les séminaires sont des écoles publiques, dont on ne doit chasser que des gens qui ont mérité cette punition. Il ne faut pas laisser échapper une occasion si décisive pour montrer au roi combien M. le cardinal de Noailles est prévenu et poussé. » (*Œuvres*, VII, 336.)

2. Saint-Simon, *Mémoires*, V, 414.

un généreux pardon. Ses adversaires furent plus habiles. A peine l'affaire ébruitée, les deux séminaristes s'étaient rendus chez le P. Tellier. Ils en revinrent avec le conseil, — c'est-à-dire l'ordre, — de ne point fléchir, et l'assurance que, « pour avoir encouru la disgrâce de monseigneur le cardinal, ils n'avaient pas encouru celle du roi [1] ».

En même temps, et pour comble de maladresse, le cardinal affectait de croire que l'ordonnance n'émanait pas des deux évêques, mais qu'elle était l'ouvrage d'un faussaire ou d'un mystificateur. Que signifiait alors la sévérité déployée contre les neveux, punis pour un méfait que leurs oncles n'auraient pas commis? — Noailles recommençait à flotter entre une volonté molle et un cœur orgueilleux, sans savoir profiter des retours favorables de l'opinion. Il était douloureusement obsédé par les avis, les supplications, les menaces de l'un et de l'autre parti. Les jésuites et leurs avocats l'exhortaient à détourner la tête avec indifférence ; mais ce genre de résignation est plus facile à offrir qu'à pratiquer : « S'il eût pu mépriser l'affront, conclut sentencieusement l'abbé Legendre, tous les honnêtes gens se fussent déclarés pour lui. » Au rebours, nous voyons, par les lettres de Rome, que l'on s'acharnait contre l'archevêque de Paris, à seule fin de laisser, derrière Quesnel, toujours ouverte la querelle du jansénisme. Clément XI venait de se refuser à la reprendre et à l'aigrir encore par un nouveau décret sur les *Réflexions morales* [2]. Les molinistes, faisant volte-face, espérèrent obtenir en France un meilleur résultat, et leur

1. *Relation du différend entre M. le cardinal de Noailles et MM. les évêques de Luçon et de la Rochelle*, p. XVI. — *Lettre de M. l'évêque d'Agen*, p. 18.

2. Aff. étr. Rome, 487. P. Roslet au cardinal de Noailles, 28 février 1711.

espoir ne fut pas déçu. La guerre religieuse, à coups de plume, ressuscitait avec le même éclat qu'au temps de l'*Augustinus*, des *Provinciales* et de M. Arnauld. A quoi servait-il d'avoir abattu Port-Royal, puisque la fureur ultramontaine s'obstinait à souffler sur des cendres presque éteintes?

Cependant Noailles se fût borné à la mesure de discipline prise dans l'intérieur de son séminaire, si par deux fois ses adversaires n'avaient manifesté la résolution de continuer la lutte et de le pourchasser sans merci. Le 4 mars 1711, c'était l'évêque de Gap, Berger de Malissoles, qui « se fourrait en cette affaire, comme diable en miracles[1] », et joignait sa protestation à celle de MM. de Luçon et de la Rochelle[2]. Sous une forme plus courtoise, l'intention était pareille, et la seconde attaque aggravait la portée de la première. Au surplus, Champflour et Lescure ne se souciaient pas d'abandonner à un nouveau venu le profit de cette polémique épiscopale et, par un trait d'audace, ils adressaient au roi une lettre chargée de récriminations acerbes contre le cardinal de Noailles. A peine Louis XIV l'avait-il reçue que le public en eut connaissance.

L'archevêque de Paris ne sut pas garder son sang-froid ; mais pouvait-il bien demeurer impassible, en présence d'un semblable défi? C'était trop exiger de la patience humaine et de la mansuétude la plus évangélique. L'épître lue au roi, communiquée à la cour, à la ville, au clergé, déconsidérait Noailles et lui enlevait toute autorité sur les fidèles, s'il tolérait les insinuations dirigées contre lui. Cette fois, les prélats

1. Saint-Simon *Mémoires*, VI, 184.
2. Le démêlé de l'évêque de Gap avec Noailles remplit tout le manuscrit 2651 de la Bibliothèque de l'Arsenal.

poitevins, n'ayant pas le loisir d'envoyer leurs brouillons à Cambrai et réduits à user de la seule plume de l'abbé Chalmette, avaient eu la main lourde. Une allusion maligne eût passé sans obstacles, une perfidie bien emmiellée eût diverti les curieux, fait le tour des salons, des ruelles et des presbytères; Noailles même ne pouvait se fâcher, par crainte du ridicule. Mais le rédacteur trop zélé alla jusqu'à écrire : « Les évêques des villes impériales ont souvent été les principaux fauteurs de l'hérésie[1]. » Le cardinal répondit, sur le même ton, par une ordonnance qui, visant à la fois MM. de Luçon, de la Rochelle et de Gap, interdisait la lecture de leurs mandements et de leurs lettres dans le diocèse de Paris (28 avril).

La cour fut indignée. Elle trouva que c'était aller trop vite en besogne, qu'il fallait attendre satisfaction de la justice du roi, avant de se faire justice soi-même. L'archevêque avait bien effectué une démarche officielle à Versailles; mais, tout en requérant l'intervention royale contre des prélats qui semaient la discorde, il crut de son devoir d'administrateur ecclésiastique de parler à son diocèse, aux prêtres et laïques qu'un plus long silence eût déconcertés. Il y était poussé presque irrésistiblement par la clameur publique, par les instances réitérées et solennelles des curés de la ville et de la banlieue, des communautés séculières et régulières, qui venaient à l'archevêché l'assurer de leur dévouement et solliciter, sinon exiger une protestation formelle. Dans le même temps, son frère, l'évêque de Châlons, lui écrivait une lettre pressante, où il réclamait une répression vigoureuse

1. « L'indigne lettre de Luçon et de la Rochelle fait passer M. le cardinal de Noailles pour un fauteur d'hérésie et le chef déclaré des hérétiques. » Correspondance inédite de l'abbé d'Etemare (Archives d'Amersfoort).

et traitait rudement les trois prélats provocateurs : « C'est une louange d'être blâmé par eux, et un blâme d'en être loué... Je soupçonne que la lettre et la dénonciation sortent de la même fabrique. Le Doucin est un grand correcteur de mandements [1]. » Voilà en quels termes deux évêques, et non des moindres parmi l'épiscopat français, les Noailles, pouvaient à bon droit parler de leurs confrères et juger les révérends pères jésuites!

Les correspondances que le P. Roslet, minime, envoyait de Rome régulièrement au cardinal, et qui sont fort précieuses à consulter, — car elles reflètent les impressions d'un groupe demi-janséniste à l'ombre du Vatican, — sont aussi fermes et non moins ardentes que les lettres de Gaston de Noailles, datées de Châlons-sur-Marne : « M. le cardinal Gualtieri, « écrit-il, n'a pas de peine à croire que la pièce scan- « daleuse a été fabriquée par le P. Tellier. Nous ne dou- « tons point qu'il n'y ait un soulèvement universel « contre les auteurs d'un pareil attentat, qui n'a pas « d'exemple dans toute l'histoire ecclésiastique. Nous « regardons cela comme une heureuse occasion que le « ciel a donnée à votre Éminence de convaincre toutes « les personnes raisonnables de la malice de ses enne- « mis. Votre Éminence doit tirer de cette lettre auda- « cieuse le même avantage qu'ils tirèrent du fameux « *Cas de conscience*... Les jésuites de Rome disent que « les évêques de la Rochelle et de Luçon pouvaient « bien condamner dans leurs diocèses Quesnel qui a « été condamné à Rome, mais qu'ils n'ont eu aucune « raison de s'en prendre à votre Eminence. C'est « ainsi que parle toute cette cour. Le palais, le Sacré

1. Lettre de Gaston de Noailles au cardinal, 24 avril 1714. Bibl. nat. ms. 23206.

« Collège, Fabroni même, et tous les ordres, les « jésuites même, condamnent la lettre séditieuse [1]. »

Que ce soit Tellier, Doucin ou Chalmette, c'est toujours la main des jésuites qu'on aperçoit dans cette intrigue, s'ingéniant à la ranimer dès qu'elle menace de s'assoupir. Et si les molinistes de France ne savent en tirer bon parti, déjà l'on parle à mi-voix de leur venir en aide, d'évoquer l'affaire au Saint-Siège, pour ce qu'elle regarde la juridiction épiscopale. Or, la solution ne serait pas douteuse. Il y a beau temps que Polignac a noté les sentiments que l'on nourrit autour de Clément XI à l'endroit de Noailles : « Les Romains, naturellement vindicatifs, ne laisseront échapper aucun prétexte à le mortifier [2]. »

Les temps ne sont pas mûrs encore pour de si graves déterminations. Le parti ultramontain, prédominant à la cour et qui a l'oreille du roi, espère réduire l'archevêque de Paris, sans déployer le trop lourd appareil d'un recours au Souverain Pontife. Madame de Maintenon se charge de tenter l'épreuve et d'amener Noailles à composition. Pour s'acquitter de cet office, elle use d'un ton sec et tranchant. C'est ainsi qu'elle aime, l'humble pénitente, à sermonner son archevêque. Elle se soucie moins de le convaincre que de l'effrayer : elle veut qu'il cède, et, pour l'y contraindre, elle emploiera les mots les plus hautains : « Hier, on disait tout haut dans le salon de Marly que jusque-là vous faisiez pitié, mais qu'on ne peut plus vous excuser [3]. » Ou bien elle prend le biais d'écrire au duc de Noailles ce qu'elle n'ose pas dire tout crûment au cardinal : « Monsieur votre

1. Aff. étr. Rome, 487. P. Roslet au cardinal de Noailles, 23 mai, 30 mai, 13 juin 1711.
2. Aff. étr. Rome, 496. Polignac à Torcy, 1er juin 1709.
3. *Mémoires* de Languet de Gergy, archevêque de Sens, p. 435.

oncle a demandé la permission de venir ici mercredi pour faire ses plaintes en forme. J'ai grand'peur que cette audience ne fâche beaucoup celui qui la donnera et celui qui l'a demandée [1]. » Etrange spectacle! Madame de Maintenon parle au nom de Louis XIV, et ne fait que traduire les sentiments de son propre confesseur. Elle déploie des objurgations véhémentes et pathétiques : « Au nom de Dieu, ne rejetez pas les moyens de paix!... Quelle scène de voir notre archevêque déféré à Rome !... Confondez vos ennemis, consolez le roi et tous les gens de bien! » Et cependant, nous entendons dans la coulisse une voix qui lui souffle ses mouvements d'éloquence et ses citations de théologie. C'est La Chétardie, curé de Saint-Sulpice, son guide et son inspirateur, La Chétardie, qui correspond avec les fortes têtes de l'épiscopat moliniste et qui, pour couvrir Berger de Malissoles, adresse une lettre aigre-douce au métropolitain d'Embrun. Brulart de Genlis, gallican si courageux que d'aucuns le disaient janséniste : « Tout le monde (c'est La Chétardie qui parle) considère ici M. de Gap comme un défenseur de la bonne doctrine et qui ne peut pécher que par un excès de zèle dont bien d'autres n'ont pas assez [2]. » En ce temps, où madame de Maintenon fait de la morale et dicte son devoir à un cardinal, où un simple curé gourmande son archevêque, la hiérarchie ecclésiastique disparaît ; il n'y a plus que deux pouvoirs en présence : Rome et Versailles. Pour l'un, l'église est la tutrice des états ; pour l'autre, la théologie est un accessoire de la politique. Tous deux se rencontrent en ce point, que la

1. *Madame de Maintenon*, éd. Geffroy, lettre du 27 avril 1711.
2. Lettre à l'archevêque d'Embrun, du 15 mai 1711. Bibl. de l'Arsenal, ms. 2051.

religion est un élément, le plus essentiel peut-être, de l'art de gouverner les hommes.

Là réside le véritable nœud du problème, du conflit tour à tour soulevé entre la Réforme et la papauté, entre la Ligue et les Valois, entre les protestants et Richelieu, entre les jansénistes et Louis XIV, entre les parlementaires et les jésuites, et présentement entre le monde moderne et le catholicisme. D'un côté, on se prévaut des dogmes de la liberté, de l'autre, on se réclame des enseignements du Christ; ici, l'on veut réaliser le progrès humain; là, préparer la cité de Dieu. Et que subsiste-t-il, en fin de compte, après toutes les ardeurs de la lutte? Rien, ou presque rien qui rappelle, soit le Christ, soit la liberté. Les sociétés civiles s'efforcent à subordonner la religion, qui cherche elle-même à les asservir. De part et d'autre, c'est la ruse, la défiance, la haine, jamais l'amour, ni le désir de la paix. Les évêques entre eux se jalousent, se dénoncent. L'un des plus vantés, Belzunce, qui occupe le siège de Marseille, écrit à son confrère de Gap : « L'archevêque de Paris n'est « pas le juge des évêques, ni le censeur de leurs man- « dements. Cela ne doit pas se souffrir sans dire mot. « On pourrait supposer que ce mandement est un « libelle dont M. le cardinal n'est pas l'auteur et le « censurer... Comptez sur moi et gardez-moi le secret. « J'ai mandé au R. P. Tellier ce que je pensais sur « cela[1]. » Voilà où en reviennent toutes choses. A ce déclin du règne qui sombre bourgeoisement dans la bigoterie sénile, l'horizon est plus borné qu'on ne l'imagine. Ce n'est plus le Louis XIV fier et jeune du dix-septième siècle, enveloppé de gloire militaire,

1. Lettre de l'évêque de Marseille à l'évêque de Gap, du 15 mai 1711. Bibl. de l'Arsenal, ms. 2051.

de rayonnement intellectuel, de toutes ces productions du génie qui naissent autour de lui et qu'il croit avoir fait naître; c'est un vieillard inquiet et malade, livré à ceux qui le conseillent et le soignent, qui lui promettent le ciel et caressent ses manies; c'est le Roi-Soleil, devenu la proie d'une prude, le même homme qui a aimé La Vallière, dansé sur le théâtre de la cour et fait jouer *Tartufe!* Par quel triste retour est-il tombé à cette vie de ménage étriquée, clandestine et dévote, où elle et lui appartiennent à leurs directeurs de conscience? Ainsi, notre politique religieuse oscille au gré d'un Tellier, jésuite taciturne, ayant toujours l'enfer à la bouche, les indulgences à la main, et d'un La Chétardie, bavard et vaniteux, qui montre à tout venant les lettres de madame de Maintenon, sa pénitente [1].

1. La Chétardie écrit au cardinal de Noailles, le 26 juin 1711 : « Il m'est venu tout d'un coup dans l'esprit de vous mander que vous feriez bien de condamner solennellement Quesnel; que ce serait un acte héroïque de vertu pour vous; que peut-être votre salut était-il attaché à cette humiliation dont je vois la grandeur et *que je ne vous avais pas jusqu'ici conseillée;* que cette condamnation édifierait toute l'église; que vous devez ce bon exemple, que rien ne serait plus glorieux pour vous; que vous apaiseriez entièrement le schisme qui va s'élever; que le pape et le roi en seraient plus touchés que personne, et reprendraient un cœur nouveau pour vous; que vous devriez fouler aux pieds toute considération humaine et n'écouter là-dessus aucun conseiller que votre conscience, nullement le maintien d'une autorité mal entendue en cette occasion... Songez-y, monseigneur, de peur que vous ne répondiez pas aux desseins de Dieu sur vous, ce qui est toujours suivi d'une diminution de grâces et d'une soustraction de secours; enfin, qu'une semblable victoire sur vous-même vous attirerait des bénédictions infinies, que vous mettriez Dieu de votre côté et qu'il prendrait votre défense en main. » Bibl. nat. ms. 23483. — C'est ainsi qu'un curé sulpicien, confesseur et client de madame de Maintenon, faisait la leçon à un cardinal.

CHAPITRE VIII

LOUIS XIV DEMANDE UNE BULLE

1711

Disgrâce de Noailles. — Ses griefs contre le P. Tellier. — Le roi donne commission au duc de Bourgogne d'examiner l'affaire des évêques. — Publication de l'opuscule de Bossuet, *Avertissement aux Réflexions morales*. — La lettre de l'abbé Bochart. — Valet de chambre, laitière et chanoine. — La seconde *Bocharde*. — Noailles dénonce le confesseur royal et sa compagnie. — Interdiction de plusieurs jésuites à Paris; les pouvoirs maintenus au P. Tellier. — Les deux clergés, séculier et régulier. — Retrait du privilège des *Réflexions morales*. — Encore Fénelon. — Louis XIV veut une bulle pontificale pour trancher le différend. — La demande officielle est introduite au Vatican. — Résistance du gallicanisme à la clause *Proprio motu*. — La théologie en vers : le *Philotanus*. — Quesnel et les grammairiens molinistes. — Les deux christianismes : Rome et Port-Royal. — Le Sacré Collège. — Mœurs romaines. — Le jansénisme et la philosophie.

Le mandement de Noailles contre les trois évêques lui avait valu une disgrâce complète et l'exclusion de Marly. Aussitôt, les tenants du molinisme chantent victoire, et le P. Lallemand, écho du P. Tellier, congratule Fénelon, le 17 mai 1711 : « M. le cardinal a écrit au roi une lettre très piteuse où il promet de tout faire... De fortes résolutions devraient être prises sur-le-champ. Tout Paris vous attend ici, monseigneur, au premier jour. M. le Dauphin a demandé votre retour au roi, pour seule grâce qui lui tiendrait lieu de toutes les autres [1]. » On le voit,

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 702.

l'intrigue est bien liée et semble vouée au succès : il s'agit d'abattre Noailles et de relever M. de Cambrai. Mais, si ingénieux que soit le plan, il faut compter avec les hasards et les influences de cour, avec les habitudes et les préférences du roi, enfin avec les ressouvenirs fâcheux du quiétisme. Aussi Fénelon, plus perspicace que les PP. jésuites ses correspondants, mesure les obstacles et doute du résultat : « Je crains les sollicitations des dames en faveur de ce cardinal... S'il ne se rend pas, il n'y a pas un seul moment à perdre pour le décréditer [1]. » Or, Noailles refusait de « se rendre », et le « décréditer » n'était point si facile. Il maintenait ses droits envers l'église comme envers la couronne, fermement, sans arrogance. Atteint dans ses sentiments les plus chers, dans son orgueil d'évêque et son dévouement au prince, il ne rétracta aucune de ses paroles, ne répudia aucun de ses actes ; mais, en une lettre énergique, il remontra à Louis XIV où s'arrêtait l'autorité du pouvoir civil, où commençait le domaine de la libre conscience épiscopale : « J'espère, dit-il, que, quand Sa Majesté aura eu la bonté de faire un peu de réflexion sur mon procédé et sur celui qu'on a eu à mon égard, elle verra que je n'ai pas tort et qu'il n'est pas juste que, pendant que des évêques, *les derniers de tous en toute manière*, ont la liberté de faire à tort et à travers des mandements, un archevêque de Paris ne l'ait pas. » Le même jour (4 mai 1711), il écrivait à madame de Maintenon : « Mon malheur est complet, madame, je suis « calomnié, outragé et disgracié. J'espérais que le « roi voudrait bien me faire donner une satisfac-

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 347. Lettre au duc de Chevreuse, du 27 juillet 1711.

« tion convenable à l'injure atroce que j'ai reçue. Au « lieu de cela, je ne reçois que des marques de « mécontentement de Sa Majesté. Elle paraît se dé- « clarer contre moi ; elle trouve mauvais qu'on me « donne dans Paris des marques d'amitié et de con- « sidération ; elle défend aux docteurs, et avec quelles « circonstances, de suivre en cela leur inclination et « de témoigner l'indignation qu'ils ont tous de l'af- « freuse calomnie répandue contre moi. Enfin, Sa « Majesté me défend de paraître devant elle. Ainsi, « il ne manque rien à mon malheur ni à ma dou- « leur [1]. »

Le cardinal se prononçait irrévocablement sur deux points : la direction du P. Tellier, l'orthodoxie des *Réflexions morales*. Il déclarait tout net à Louis XIV, à madame de Maintenon, au chancelier Voysin, combien l'intrusion du confesseur royal dans la politique lui semblait périlleuse, combien sa personne suspecte, son caractère équivoque, sa doctrine complaisante. Il signalait, à maintes reprises, les vices communs à toute la Compagnie, « leur mauvaise morale tant de fois condamnée et « jamais abandonnée de leur part, au contraire très « suivie dans la pratique ; leur esprit de hauteur et de « domination, si opposé à l'esprit de Jésus-Christ et à « celui qu'il demande dans tous les ouvriers évangéli- « ques ; le peu de déférence qu'ils ont pour les évêques ; « leurs entreprises téméraires ; leur dessein formé « d'avilir l'épiscopat, non seulement en le divisant, « mais aussi en le remplissant de sujets faibles et quel- « quefois même mauvais, pourvu qu'ils dépendent « d'eux, trompant ainsi la religion de Sa Majesté et

1. Bibl. nat. ms. 23484. — Des extraits de ces deux lettres ont été insérés dans le *Journal* de Dorsanne, I, 5.

« abusant indignement de sa confiance [1] ». Quant à l'ouvrage de Quesnel, il continuait de le juger d'une parfaite innocuité, et, dans sa *Lettre à l'évêque d'Agen* [2], il s'écriait avec une heureuse ironie : « Quel « prodige ! On veut que ce livre soit rempli du poison « mortel de l'hérésie, que ce soit le plus pernicieux « livre que l'hérésie ait enfanté, et, durant trente ans, « ni prêtres, ni docteurs, ni laïques, ni religieux, ni « évêques, ni cardinaux, ni amis, ni ennemis, personne « ne s'en est aperçu, tous ont bu dans la coupe em- « poisonnée de Babylone, et tous en ont été enivrés « sans le savoir. » Cependant, soumis d'instinct à l'autorité ou spirituelle ou monarchique, Noailles par avance s'incline devant un arrêt que prononcerait le pape et qu'accepterait le roi. Il s'engage à « ne met- « tre ni souffrir jamais la division dans l'église pour « un livre dont la religion peut se passer, et, si notre « saint père le pape jugeait à propos de censurer celui- « ci dans les formes, à recevoir sa constitution et sa « censure avec tout le respect possible [3] ». Sans nul doute, on eût excusé le cardinal de Noailles de défendre les *Réflexions morales* avec une obstination chevaleresque ; à la rigueur, on lui eût permis ou pardonné sa vivacité dédaigneuse à l'égard des trois prélats ; mais la cour ne pouvait tolérer ses violences contre les jésuites, ni surtout le procès qu'il intentait au P. Tellier, « pour s'être mis en tête

1. Cardinal de Noailles au roi, 7 novembre 1712. Bibl. nat. ms. 23484.

2. L'évêque d'Agen était Hébert, ancien curé de Versailles. Ce prélat, bien qu'assez éloigné des opinions du cardinal de Noailles sur les *Réflexions morales*, s'élevait avec chaleur contre la conduite des évêques poitevins. Il existe à la Bibliothèque nationale (mss. 23213, 23214, 23216 et surtout 23217) une série de lettres d'Hébert à l'archevêque de Paris sur ce que Soanen appelait « l'affaire des trois imbéciles qui se sont prêtés à la vengeance des jésuites ».

3. *Recueil des mandements du cardinal de Noailles*, 545.

d'avilir l'épiscopat ». Oubliait-il donc, l'imprudent, que le révérend père était un pouvoir dans l'État, bien supérieur aux évêques, à peine inférieur au pape même?

Tout en tenant à l'écart l'archevêque de Paris, Louis XIV cherchait un moyen de régler pacifiquement, au dedans du royaume, la querelle soulevée par MM. de Luçon, de la Rochelle et de Gap. Il donna commission au duc de Bourgogne, son petit-fils, de traiter cette affaire et de négocier une transaction qui rapprochât les évêques divisés. Le Dauphin, assez étranger aux matières théologiques, quoiqu'il eût été l'élève de Fénelon, fit appel au concours de l'archevêque de Bordeaux et de l'inévitable curé de Saint-Sulpice. La Chétardie, que madame de Maintenon glissait partout, pour avoir des informations sur toutes choses. Mais le plus consulté et le plus influent sans aucun mandat officiel, c'était Thiard de Bissy, le très moliniste évêque de Meaux.

Les tâtonnements, projets et contre-projets, inséparables d'une contestation aussi compliquée, absorbèrent un fort long temps. De mai à juillet 1711, on discuta sans rien résoudre: on retourna la question sous mille faces, sans avancer d'un pas. Comment terminer le conflit, comment absoudre les évêques provocateurs ou réhabiliter Noailles, avant que de prononcer sur les *Réflexions morales*, de les condamner sans appel ou de les déclarer irrépréhensibles? Or, l'une et l'autre solution était grosse de dangers. Le pape avait flétri l'ouvrage, et, encore que son décret ne fût pas registré en France, c'était contre le livre une lourde présomption. D'autre part, Quesnel venait de se ménager l'appui posthume du plus grand docteur de l'église moderne, du plus il lustre des gallicans, Bossuet. On a vu comment, en

réponse au *Problème*, et pour servir de préambule à une édition nouvelle, M. de Meaux avait rédigé un *Avertissement aux Réflexions morales*. Dix années entières, cet *Avertissement* sommeilla dans l'oubli. Soudain, en 1710, au lendemain du décret de Clément XI contre Quesnel, à l'instant même où les deux évêques lancent leur mandement belliqueux, l'opuscule de Bossuet est publié à Lille, sous le titre de *Justification des Réflexions morales*. En tête du volume, se trouvait une introduction qu'on a généralement attribuée à Quesnel et qu'il n'a point désavouée. Seul, en effet, il était capable de porter un coup si terrible au parti ultramontain et de lier adroitement sa cause à celle de Noailles, en invoquant un patronage que celui-ci ne pouvait renier. Mais d'où provenait la copie qu'il livra à l'impression ? On a soupçonné, tour à tour et sans preuve, les anciens secrétaires de Bossuet, puis quelque janséniste habile ou quelque moliniste insidieux, également intéressés à couper la retraite au cardinal, à le compromettre sans rémission aux yeux du roi, du pape et de l'épiscopat. A quoi bon creuser sans fin l'insoluble énigme de cette publication? Selon que le manuscrit a été transmis à Quesnel par un familier de Bissy ou par un de ceux qui fréquentaient l'archevêché, on y peut voir l'intention de ravaler Bossuet ou de le grandir ; dans l'un et l'autre cas, le ferme propos de tendre un piège à Noailles et de le faire trébucher.

Sommé de choisir, le cardinal se prononce pour les vaincus, pour ceux qu'à Port-Royal il a blessés mortellement, pour un ouvrage dont l'auteur s'est exilé, suspect à Versailles de rébellion, à Rome d'hétérodoxie. Et le prélat prend cette résolution, avec la certitude de déplaire au prince, à madame de Main-

tenon, à la majorité des évêques, aux jésuites, ses ennemis implacables, à Clément XI, qui guette l'heure de le frapper. Quel vent d'héroïsme, de sainteté ou de folie a passé sur Noailles? Il brave tout ce qu'il avait accoutumé de craindre ; il étale une fierté qu'on ne lui connaissait point, et, pour éveiller ces sentiments nouveaux, il a suffi qu'il se sentît atteint ou effleuré par quelques méchantes paroles, sorties d'une officine d'église. Ni le *Problème ecclésiastique*, ni le *Cas de conscience*, ni la *bulle Vineam*, ni les aigreurs de Rome, ni les gémissements du jansénisme égorgé ne l'avaient pu tirer de sa quiétude et de sa torpeur. Là où le P. Tellier, le cardinal Fabroni, le pape même avaient échoué, MM. de Luçon et de la Rochelle touchent le but, du premier coup.

Renouées en apparence pour la tenue de l'assemblée du clergé, au mois de juin 1711, les relations étaient suspendues de fait entre la cour et le cardinal de Noailles. Ce dernier rejetait, non sans hauteur, un expédient que le Dauphin proposait, que Bissy avait conçu, et qui consistait à soumettre aux métropolitains des trois évêques l'appréciation des mandements en litige : il serait par eux statué sans appel, et Noailles, métropolitain lui-même, devait souscrire d'avance à leur décision et révoquer son propre mandement. En se refusant à cette combinaison, l'archevêque demeurait sur un terrain très ferme. Il avait en mains la police de son diocèse et venait de l'exercer à l'encontre de prélats indiscrets et insolents : c'était son droit. Il ne s'agissait point d'excuses à offrir, mais bien à recevoir. Hors de là, nul accommodement possible.

Un incident imprévu, fait à souhait pour Noailles, conspira précisément à justifier sa conduite et à créer une situation qu'avec un peu d'adresse il eût pu

rendre inexpugnable. Dans toute la France, un vaste complot se tramait pour lancer, à heure dite, quelques douzaines d'ordonnances épiscopales sur le livre des *Réflexions morales* et, par ricochet, sur l'archevêque de Paris. Le centre du complot était à la cour, dans le cabinet du P. Tellier. On en eut la preuve la plus irréfragable. Une lettre que l'abbé Bochart de Saron, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, adressait par la poste à l'évêque de Clermont, son oncle, fut apportée tout ouverte au cardinal de Noailles. Il faut reproduire cette lettre, qui constitue une des pires manœuvres imaginées par les jésuites. Elle éclaire tristement, mais à plein jour, les artifices mis en jeu pour déchaîner les passions molinistes, déconsidérer le clergé gallican et nécessiter l'intervention papale :

« J'ai eu d'assez longues conférences avec le R. P. « touchant l'affaire des deux évêques et de son Émi- « nence. Voici, mon très honoré seigneur et oncle, « où les choses en sont. M. le Dauphin, M. l'arche- « vêque de Bordeaux, M. l'évêque de Meaux, « MM. Voysin, de Beauvilliers et Desmarets travail- « lent, par ordre du roi, à examiner le fonds de l'af- « faire. Et, quand ils auront trouvé les biais néces- « saires pour finir cette contestation, ils en feront « rapport à Sa Majesté. Pour les procédés person- « nels, on est dans la résolution de donner quelque « satisfaction à son Éminence ; mais, sur le fond, « ces deux évêques gagneront leur procès. Le livre « du P. Quesnel sera proscrit, et l'on fera justice aux « évêques que le mandement attaque. J'ai vu, entre « les mains du P. Tellier, plus de trente lettres des « meilleures têtes du clergé qui demandent justice au « roi du procédé de son Éminence. Le P. Tellier « m'a dit qu'avant huit jours il en aurait encore autant.

« Le secret est promis à tous ceux qui écriront, et « jamais son Éminence ni le public n'en auront au- « cune connaissance. J'ai l'honneur de vous envoyer « la lettre au roi que le P. Tellier vous prie de si- « gner. Il en garde une copie pour l'envoyer sans « signature à plusieurs prélats qui lui demandent un « modèle. Il faut, s'il vous plaît, que vous y mettiez « une enveloppe et un cachet volant. J'ai ordre du « P. Tellier de la lui envoyer à Fontainebleau en cet « état; il part aujourd'hui pour s'y rendre, et le roi « va coucher à Petit-Bourg, chez M. d'Autin...

« Le P. Tellier n'a point vu le mandement que « vous devez signer avec l'évêque de Saint-Flour. Il « trouve votre précaution sage de souhaiter qu'il soit « vu avant que de paraître. Vous pouvez me l'adres- « ser, si vous le souhaitez; je le donnerai à de bons « réviseurs qui l'éplucheront exactement. J'ai l'hon- « neur d'être, mon très honoré seigneur et oncle, « votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé Bochart
à Vincennes, le 15 juillet 1711.

« Dans l'impatience où est le P. Tellier de votre « lettre, vous ne sauriez l'envoyer trop tôt. »

Une pièce de ce genre semble de prime abord apocryphe, tant elle étale cyniquement ou ingénument ce qu'il serait fort utile de cacher. Le *modèle*, l'*enveloppe* et le *cachet volant*, mais surtout les *bons réviseurs qui éplucheront exactement*, enfin l'*impatience* du post-scriptum, ont un air d'audacieuse contre-façon, de parodie ou de caricature. Et cependant rien n'est plus authentique. L'abbé Bochart a dû avouer, pris qu'il était en flagrant délit et confondu par le dépôt de sa lettre au greffe de l'officialité pari-

sienne. Pour Noailles, c'était une aubaine précieuse, mais enveloppée de tant de mystère qu'on a peine à s'expliquer la trouvaille. Une version, plus pittoresque que vraisemblable, courut Paris. L'abbé Legendre, toujours à l'affût des nouvelles et des commérages, n'a pas manqué de saisir cette anecdote et de nous la conserver : « Au lieu de venir à Paris mettre lui-même « à la poste, pour une pleine sûreté, une lettre de cette « conséquence, l'abbé Bochart en chargea son valet « de chambre. Ce valet de chambre, soit par paresse « ou par étourderie, confia cette lettre à une laitière « qui faisait des commissions ; cette laitière rencontra « un chanoine de Vincennes qui allait à Paris et le pria « de remplir sa commission, ce qui fut accepté. Par « là, cette lettre tomba entre les mains de l'homme du « monde le plus propre et le plus disposé à en abuser. « Ce chanoine, nommé Fénestranges, homme de parti « et peu ami du trésorier, n'eut pas fait deux cents « pas qu'il entra en soupçon de ce qui était dans le « paquet, sur ce que la femme avait ouï dire aux do- « mestiques du trésorier [1]. » Incontinent, si nous en croyons Legendre, le Fénestranges brûla d'ouvrir la lettre. Très perplexe et très curieux à la fois, il courut chez le curé de Saint-Gervais, et là, d'un commun accord, ils firent sauter le cachet. « A la lecture, ils crièrent au miracle [2]. »

Cette histoire a le défaut d'être trop jolie. Le domestique et la laitière, le chanoine et le curé sont des personnages de vaudeville ou de mélodrame, ajustés

1. *Mémoires* de l'abbé Legendre, livre VI.

2. La même exclamation s'élève de toutes parts : « C'est une espèce de miracle qu'elle lui soit tombée entre les mains, » écrit Fouillou au P. Quesnel, le 2 août 1711 (archives d'Utrecht, *Ad Quesnellum epistolæ*). — Et, de Rome, le P. Roslet mande au cardinal de Noailles, le 15 août : « Voilà le mystère d'iniquité découvert par un coup miraculeux. » Aff. étr. Rome, 487.

trop à point pour que la vérité y trouve son compte. La vie réelle est plus simple. C'est la fiction et la légende qui dramatisent ainsi les événements [1].

Quoi qu'il en soit du chemin suivi par la lettre, elle arriva jusqu'à Noailles. Celui-ci avait la partie belle; il ne sut pas en profiter. Au lieu d'aller promptement à l'audience du roi, de lui montrer la pièce et de ruiner à jamais le crédit du P. Tellier, il ébruita la nouvelle et se lamenta publiquement. Il commit surtout la lourde faute de solliciter l'appui de madame de Maintenon : « J'ai recours à vous, madame, pour tirer de cette découverte tout l'avantage qu'elle doit produire. Dieu ne l'a permise ou, pour mieux dire, ordonnée que pour faire connaître au roi l'abus que le P. Tellier fait de sa confiance, et combien il est nécessaire pour le salut de Sa Majesté qu'elle la mette en meilleures mains. Quand il n'y aurait que le décri où il est tombé, ce serait une raison assez forte pour l'ôter de sa place [2]. » L'archevêque se rendit enfin à Fontainebleau, mais trop tard. Louis XIV était prévenu, retourné et stylé. Le père confesseur avait déjà paré le coup qui le menaçait. N'importe, il fut six jours sans dormir [3]. L'alerte avait été chaude et l'effronterie extrême.

Quesnel a commenté cet incident dans une page éloquente :

« Qui n'admirera l'empire que le confesseur prend

1. Comparez le récit du cardinal de Noailles, dans sa lettre au Dauphin, du 25 juillet 1711 : « Dieu a permis et peut-être même ordonné qu'un paquet de M. l'abbé Bochart à M. l'évêque de Clermont, son oncle, soit tombé entre mes mains. Des inconnus, l'ayant trouvé, l'ont porté décacheté à un prêtre de leurs amis, qui, après avoir lu de quoi il s'agissait, se crut obligé de leur conseiller de me faire remettre ces pièces, ce qui a été fait aussitôt. » *Journal* de Dorsanne, I, 13. — Ce n'est pas plus clair, et c'est moins piquant que l'histoire de la laitière.

2. Lettre du 11 août 1711. Bib. nat. ms. 23484.

3. *Lettres d'un théologien*, par l'abbé Couet, p. 373.

« sur nos seigneurs les évêques ? Il veut qu'ils écri-
« vent au roi, mais il ne veut pas leur laisser la liberté
« d'écrire comme ils le jugeront à propos. Il leur
« envoie, non tant un modèle où ils puissent changer
« quelque chose, que la lettre même tout écrite. Il a la
« bonté de leur épargner la dépense du papier. Tout
« ce qu'ils ont à faire est de la signer, d'y mettre une
« enveloppe et de l'envoyer sous cachet volant. Ainsi,
« voilà le père confesseur qui s'érige en secrétaire
« général des évêques de France. Mais, d'un autre
« côté, tous ces monseigneurs se rendent aussi les
« secrétaires de sa Révérence. Le père partage avec
« eux le travail. Il prend pour lui telle part qu'il lui
« plaît dans la lettre ; il s'en réserve l'essentiel, le
« corps, les pensées, le tour, le style, tout ce qui
« doit porter coup ; il en laisse le reste à nos seigneurs,
« la signature, le soin de la plier, de la cacheter, de
« la mettre à la poste. Il n'y manquait qu'une chose
« pour lui donner sa dernière forme et la rendre
« plus authentique. C'était qu'on y lût à la fin : *Signé,*
« *Michel Tellier, J. I.* Et plus bas : *Par sa Révé-*
« *rence, l'évêque de.....*

« Au reste, il faut que les lettres soient envoyées
« au R. P. et non pas, selon la coutume, aux secré-
« taires d'État. Ce père ne se fie pas à eux, il n'a
« garde de leur révéler ses mystères. Il ne se fie pas
« même aux évêques, quelque confiance que les évê-
« ques aient pour lui. Il faut qu'à la faveur d'un cachet
« volant, sa Révérence lise de ses yeux ce que ces
« prélats écrivent au roi. Il veut voir si ses illustris-
« simes serviteurs auront suivi ses ordres de point
« en point ; si quelqu'un d'entre eux ne se sera point
« émancipé d'y mettre quelque peu du sien.

« La seconde chose qui me fait horreur, c'est que
« la trahison ne tombe pas seulement sur M. le car-

« dinal, mais encore sur la personne sacrée du roi. « Sa Majesté croit recevoir des lettres des évêques, et « ce sont des lettres du P. Tellier. Elle croit entendre « la voix de ses pasteurs, et c'est la voix d'un étran- « ger [1]. »

Voilà ce qu'il fallait que Noailles dît à Louis XIV avec toutes les formes nécessaires, et il avait cause gagnée. Les théologiens l'y conviaient, les gens de sens rassis l'en pressaient instamment, et les gazetiers lui tenaient même langage :

> La lettre qu'en vos mains a mise un Dieu vengeur
> Découvre l'imposture et punit l'imposteur [2].

Personne cependant ne sera « puni». Le cardinal de Noailles va sortir de là diminué, le P. Tellier grandi; l'abbé Bochart lui-même voudra blanchir sa conduite, en attestant qu'il n'a eu d'autre mobile que la gloire de l'église, la paix du royaume et l'amour de son roi. A cet effet, il compose une nouvelle lettre, rendue publique à dessein, dont l'objet manifeste est de mettre à couvert l'éminentissime confesseur. Louis XIV fut peut-être le seul homme de France qui crut ou feignit de croire aux allégations mensongères de cette seconde *Bocharde* [3]. Une clameur générale salua « l'abbé cabaliste », déclarant avec impudence qu'il avait tout fait par pur zèle, de son propre mouvement, et que le P. Tellier n'avait ni inspiré ni même connu sa résolution. A deux siècles d'intervalle, si détaché qu'on soit de ces vieilles querelles, à grand'peine demeure-t-on froid devant une telle puissance d'hypocrisie. Pour une fois, l'on serait

1. *L'intrigue découverte, ou Réflexions sur la lettre de M. l'abbé Bochart de Saron*, p. 21 et 22.
2. *Lettre en vers à son Eminence le cardinal de Noailles.*
3. Lettre de Pierre de Langle, évêque de Boulogne, à Gaston de Noailles, 16 septembre 1711. Bibl. nat. ms. 23207.

tenté d'emprunter le vocabulaire des théologiens et de crier, comme dans les disputes d'école, à ce Bochart qui est déjà bien loin : *Mentiris impudentissime.*

Mais à quoi bon se colleter avec un personnage dont les contemporains ont fait justice ? L'évêque de Boulogne, le vertueux Pierre de Langle, qui figurera au premier rang des défenseurs du gallicanisme, se prononce énergiquement contre l'auteur avoué et les moteurs secrets de cette intrigue. Sa correspondance inédite avec Gaston de Noailles, plus impétueux que son frère le cardinal, en est un irrécusable témoignage : « Mon zèle et mon ardeur pour vouloir faire quelque chose qui fût digne d'un évêque orthodoxe, qui n'adore point la fortune, qui la méprise même et qui est pénétré de la grandeur de son état, augmente chaque jour, à mesure que j'apprends le contraire de plusieurs de nos confrères, lâches et esclaves de la faveur jésuitique [1]. » Et dans une autre lettre : « Est-il permis à un ecclésiastique, à un prêtre, qui a juré dans son ordination l'obéissance et le respect à son évêque diocésain, de machiner de la sorte, de cabaler, d'écrire insolemment contre son propre évêque [2] ? » Enfin, il accuse tout net la compagnie de Jésus d'être l'unique source des maux de l'église ; il demande que l'abbé Bochart, qui *se barbouille de plus en plus*, reçoive le traitement qu'il mérite. Mais, conclut-il mélancoliquement, « tant que les princes et les puissances se laisseront obséder par une nation impérieuse, telle que sont les hommes qui gouvernent leurs consciences, il n'y a guère de justice à attendre de leur côté. Il faut avouer que l'état épiscopal est dans un étrange avilissement. La nomination aux

1. Bibl. nat. ms. 23207. Lettre du 29 août 1711.
2. *Ibid.*, 16 septembre 1711.

évêchés et aux dignités ecclésiastiques se fait maintenant par le seul canal d'un homme outré et sans mesure [1]. »

L'archevêque de Paris, à son tour, reconnaît que le danger réside dans la présence et l'influence des jésuites à Versailles. Il laisse le misérable trésorier de la Sainte-Chapelle en proie à sa confusion et à la risée publique :

> Bochart, à lui-même contraire,
> Dit le oui, dit le non sur une même affaire,
> Et nous jette dans l'embarras
> De savoir quand il ment et quand il ne ment pas [2].

Tandis que l'abbé s'évertue à écrire sa justification sous la dictée du P. Doucin et du P. Sicaut, le cardinal de Noailles consomme un acte décisif. Il adresse au roi, le 11 août, un avertissement solennel, sous forme de lettre où l'on sent frémir une émotion vraiment épiscopale [3] :

« Il ne m'est pas permis de différer davantage de « déclarer à Votre Majesté que le P. Tellier ne « mérite pas la confiance dont elle l'honore, qu'il est « incapable de la conduire dans la voie du ciel, et « qu'en un mot la conscience de Votre Majesté n'est « point en sûreté entre ses mains. Ce n'est pas, « Sire, ce qu'il fait contre moi qui me détermine « à parler contre lui. Je pensais de même avant que « de savoir ses mauvais desseins à mon égard. « J'étais informé qu'il a peu d'expérience dans la « conduite des âmes et encore moins dans le com- « merce du monde, ayant été toujours plus occupé

1. Bibl. nat. ms. 23207. Lettre du 12 octobre 1711.
2. Collection Adrien Le Paige, recueil 1713-1715.
3. *Anecdotes ou mémoires secrets*, I, 45. — Cf. *Réfutation des Anecdotes*, par Lafitau, p. 142.

« à l'étude dans le collège où il a passé sa vie qu'à « l'administration des sacrements et aux affaires de « l'église. Je savais qu'il avait fait un mauvais livre « condamné deux fois à Rome, malgré la grande « protection qu'il y eut, qui ne put qu'adoucir la « condamnation ; je savais que, loin de se soumettre « à la censure de son livre, il en soutint toujours la « doctrine et s'opposa plus fortement qu'aucun de « sa compagnie aux décrets du pape sur les cérémo- « nies de la Chine. Au lieu de cette soumission « aveugle pour le Saint-Siège, dont il a fait profes- « sion, il résiste toujours aux décisions du pape. « Décret sur décret, explications sur explications « n'ont pu encore le soumettre, non plus que le reste « de sa compagnie. Et elle tombe aujourd'hui, au « grand scandale de toute l'église, dans la désobéis- « sance qu'elle reproche avec tant de raison aux jan- « sénistes.

« J'avoue, Sire, qu'instruit de tout cela je fus sen- « siblement affligé quand je sus que Votre Majesté « avait choisi le P. Tellier pour son confesseur et « que je craignis beaucoup que Dieu ne bénirait pas « son ministère ; mais je crus devoir renfermer en « moi-même mes justes craintes, dans l'espérance « qu'il profiterait des sages avis que Votre Majesté « veut bien donner à ceux qui ont l'honneur de l'ap- « procher. Cependant, tout le monde voit aujour- « d'hui que, loin d'en profiter, il se sert de la con- « fiance de Votre Majesté pour la tromper et em- « ployer le crédit que lui donne sa place pour « séduire les évêques, les diviser et exposer l'église « à un schisme. Les pièces découvertes par un coup « de la Providence inespéré ne laissent plus lieu d'en « douter, et l'on frémit lorsqu'on entend dire que ce « père était prêt d'affirmer avec serment qu'il n'avait

« aucune part aux contestations présentes, et que « Dieu découvre si nettement qu'il en est le princi- « pal auteur. Votre Majesté peut-elle en conscience « laisser son âme en de telles mains? Et puis-je y « contribuer en donnant mes pouvoirs à un homme « qui en fait un si mauvais usage? Je conjure Votre « Majesté, avec toute l'instance possible, d'y penser « aussi sérieusement que l'importance de l'affaire le « demande, et de considérer devant Dieu combien un « changement est nécessaire pour le bien de sa con- « science[1]. » L'archevêque terminait sa lettre en protestant qu'on ne pouvait être plus opposé que lui aux jansénistes et à toute nouveauté, ni plus enclin à plaire au roi en cela et en toute chose.

Quelle que fût l'excellence de ces conseils, Louis XIV n'eut garde de les suivre. Il avait l'âme acoquinée à l'âme du P. Tellier, des habitudes de direction déjà anciennes et tranquillement gardées. Que lui parlait-on de changer cet état de sécurité pour un autre, incertain et périlleux? Il s'y refusa et, comme toujours dans les conjonctures délicates, il chargea madame de Maintenon de répondre en son lieu. Elle s'acquitta de ce devoir par un billet très sec (13 août 1711).

Dès lors, il appartenait au cardinal ou de s'effacer devant le P. Tellier ou de relever la tête. La fierté

1. Bibl. nat. ms. 23484. Brouillon original de la main de Noailles. — Dès cette époque, les jésuites dissimulaient soigneusement le nombre des membres de leurs communautés. On lit dans une lettre de Noailles au roi, en date du 7 novembre 1712 : « Sur trente-sept confesseurs environ qu'ils avaient dans leur collège (je dis *environ*, car je crois qu'il y en a davantage et que la liste qui m'a été donnée n'est pas exacte), j'en ai ôté douze par ce que je sais qu'ils ne gardent point les règles dans l'administration des sacrements, surtout à l'égard de leurs écoliers à qui on leur voit toujours donner l'absolution et la communion, malgré leurs mauvaises habitudes et la corruption où ils paraissent toujours. Je n'ai pu, Sire, mettre les choses saintes dans de telles mains sans me rendre coupable de la profanation qu'elles en feraient. » (Bibl. nat. *ibid.*)

l'emporta; le sang des Noailles, subitement réchauffé, alluma chez ce débonnaire une généreuse audace [1]. Il prit le grand parti de ne point renouveler aux jésuites, du moins aux plus compromis d'entre eux, les pouvoirs de prêcher et de confesser. Ce coup d'état ecclésiastique est consommé au milieu d'août 1711, et l'archevêque s'en explique dans une nouvelle lettre à madame de Maintenon. Il cherche à concilier la mesure de principe qu'il a cru devoir prendre et les tempéraments qu'il y introduit, par déférence envers le roi : « Sa Majesté, dit-il, ne laissera pas d'être « fâchée; mais, pour lui plaire, il ne m'est pas per- « mis d'offenser Dieu. Je crains même d'en trop « faire, pour marquer mon respect et ma soumission « pour elle. Je donne de nouveaux pouvoirs au P. « Tellier, quoique ce soit celui qui mérite le mieux « de ne plus en avoir. » En réalité, cette exception, cette faveur réservée au jésuite qui avait cure de la conscience royale, était une manière d'admonition, de remontrance indirecte, adressée à un pénitent qui plaçait mal sa confiance et dont le salut courait des risques graves.

La compagnie de Jésus jeta des cris d'indignation, intéressant à sa cause la majeure partie des évêques, tandis que la ville et même la cour se déclaraient pour Noailles [2]. Et le roi, qui ne pouvait heurter de front la volonté de son archevêque, trouva ce biais heureux et cette vengeance habile, de rani-

1. Le P. Roslet écrit au cardinal de Noailles, le 3 octobre 1711 : « Ceux qui connaissent votre grande débonnaireté craignent, à Rome comme à Paris, que vous ne vous relâchiez trop tôt à l'égard des jésuites. » (Aff. étr. Rome, 487.) Et dans une autre lettre, du 26 décembre : « Votre Eminence fera cesser les murmures de ceux qui se plaignent de votre grande douceur et qui lui souhaitent plus de fermeté. » (Bibl. nat. ms. 23227.)

2. *Journal* de l'abbé Le Dieu, III, 342 : « Tous les Noailles sont dans un grand mouvement. La cour et tout Paris sont pour eux. »

mer la querelle languissante de Luçon et de la Rochelle. A cet effet, il transmit des ordres au Dauphin chargé d'instruire l'affaire. Nous les entrevoyons dans une lettre que ce prince écrit aux deux évêques, le 4 septembre 1711[1]. En même temps, les jésuites italiens clabaudent contre l'archevêque de Paris. Un de ses correspondants à Rome, l'abbé Philopald, le tient au courant de ces menées, à la fois bruyantes et perfides : « J'ai eu avis, mande-t-il le 19 septembre, par un canal très assuré, que le pape a été prévenu contre votre Éminence et qu'il a paru offensé jusqu'à dire que *vous vous érigez en pape*[2]. »

Par contre, les jansénistes de France et leurs rares amis d'au delà des monts laissent éclater leur allégresse et applaudissent à l'énergie du cardinal : « L'effet est merveilleux, s'écrie le P. Roslet, on dit publiquement que Sa Sainteté n'oserait entreprendre à Rome ce que votre Éminence a fait à Paris[3]. » Pareillement, dans l'épiscopat français, toute la fraction hardiment gallicane se conjouit et félicite Noailles. De Langle écrit à M. de Châlons, c'est-à-dire, par une voie détournée, à l'archevêque même : « Je vous supplie, monseigneur, de faire « mon compliment à M. le cardinal de ce qu'il a « commencé à faire sentir à ceux qui ne reconnais- « sent point d'autorité supérieure à la leur qu'il est « cependant au-dessus d'eux et qu'il est leur maître... « Nous pouvons dire que c'est notre affaire commune « plus que celle de son Éminence votre frère. Cette « manière de punir un corps de communauté cou- « pable et toute révoltée m'a paru bien simple, bien

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 19.
2. Aff. étr. supplément Rome, II.
3. Aff. étr. Rome, 487. Lettre du 18 octobre 1711.

« sage et bien modérée, et elle devrait être même très « efficace pour rappeler dans le devoir des gens « moins présomptueux et qui mettraient moins leur « confiance dans leur crédit auprès des puissances « temporelles. Mais rien ne les fera revenir de leur « égarement, tant qu'ils seront écoutés et soutenus « par ces mêmes puissances de la terre. C'est pour- « quoi je pense, monseigneur, qu'il faudrait les aller « attaquer dans leur fort et avoir assez de courage « pour entreprendre d'éclairer ceux qui n'ont vu « jusqu'à présent que par leurs yeux et qui se sont « laissés prévenir par leurs artifices [1]. »

Ainsi Noailles n'était point isolé dans sa résistance. Plusieurs des prélats faisaient cause commune avec lui ; d'autres l'approuvaient, sans oser se déclarer; enfin, le clergé du second ordre, en grande majorité, s'associait à sa prise d'armes contre une congrégation envahissante, ambitieuse, fort habile à détourner des paroisses les fidèles riches, à accaparer les héritages et les âmes pieuses, la direction des consciences et l'éducation de la jeunesse. Quand Noailles fustigeait les révérends pères, c'était la revanche du petit clergé séculier, besogneux et crotté, qui courait les campagnes pour administrer les sacrements aux pauvres, tandis que les séculiers se cantonnaient dans les villes, auprès des nobles, des Turcarets véreux et repentis sur leurs vieux jours, et de la race toujours croissante des bourgeois gentilshommes. Et ces prêtres déjà patriotes (avant que le mot eût revêtu son sens moderne), ces bons Français en soutane, dont les successeurs briseront les cadres des trois ordres et entreront les premiers

1. Lettres du 29 août et du 16 septembre 1711. Bibl. nat. ms. 23207.

dans la Révolution, ce bas clergé, honni et volé par les moines, trouve dans un prélat patricien son vengeur et son guide.

La cour ne se méprend pas sur l'étendue du mouvement auquel Noailles préside et dont il porte au grand jour les secrètes revendications. Elle y répond par deux mesures immédiates : le retrait du privilège des *Réflexions morales* et la demande à Rome d'une constitution. C'est un ultimatum, suivi d'une déclaration de guerre, non plus aux jansénistes ni à Quesnel, mais aux gallicans, et d'abord à l'archevêque de Paris. Qui le niera? Le P. Tellier n'a-t-il pas annoncé, en propres termes, « qu'il fallait absolument, ou que sa place de confesseur du roi lui fût ôtée, ou que le cardinal de Noailles fût déposé [1] » ? Depuis assez longtemps, Louis XIV était tiraillé entre son directeur et son archevêque. Sommé de choisir, il optait pour le jésuite.

Bossuet n'avait pas prévu ce dénouement, lorsqu'en pleine splendeur du règne il traçait, dans les *Oraisons funèbres*, le tableau de la majesté royale alliée à la rigoureuse observance du christianisme,

1. *Journal* de Dorsanne, I, 18; *Anecdotes secrètes*, I, 52. — Noailles a fait justice des procédés du confesseur dans une lettre adressée au roi, le 7 octobre 1712 : « Je sais bien que le grand crédit du P. Tellier, sous lequel tout le monde tremble, pourra soutenir contre moi ceux qui le craignent ou qui espèrent de lui fortune, et voilà ce qui fera le schisme dont Votre Majesté aura de la douleur et dont les suites pourront être sur sa conscience. Il ne m'est pas permis, Sire, de craindre ce crédit redoutable du P. Tellier; il ne doit pas m'empêcher de parler, quoi qu'il m'en puisse arriver. Je l'éprouve déjà, puisqu'il me fait refuser audience de Votre Majesté, à moi, votre archevêque. » Le 7 novembre de la même année, il écrivait encore au roi : « Je sais que la religion oblige de pardonner les plus grandes injures; ainsi, quoiqu'il n'y en ait point au-dessus de celle que les jésuites m'ont faite, m'ayant accusé et dénoncé au public, même à toute l'église, comme un fauteur d'hérésie, je leur pardonne du meilleur cœur du monde et attends avec patience le jugement que rendra sur cet article, entre eux et moi, le juge souverain des vivants et des morts, au tribunal de qui je ne les crois pas si puissants qu'à ceux de ce monde. » Bibl. nat. ms. 23484.

ou bien lorsqu'il signait d'une main ferme, à la fois catholique et française, les maximes de 1682. Que devenait Louis XIV, le monarque selon son cœur, à l'image duquel il avait conçu la *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, que devenait-il entre les mains tenaces d'un confesseur morose, qui exploitait sa vieillesse, ses remords et ses affres? Sous l'influence de Tellier, il s'abaissait, lui, le maître absolu, presque infaillible, jusqu'à se rétracter et venir publiquement à résipiscence. Il avait, en 1709, interdit la réception d'un bref de Clément XI contre les *Réflexions morales*, et maintenant il sollicitait de ce même pape une bulle contre ce même livre. Il s'était toujours soigneusement défendu d'induire le pouvoir civil en de vaines polémiques, à l'occasion d'un ouvrage que cautionnaient d'illustres évêques, que protégeait surtout la mémoire de M. de Meaux. Et, tout à coup, le voilà qui change de politique religieuse, qui, par un arrêt du conseil (14 novembre 1711), abolit le privilège des *Réflexions morales* et, pour juger d'une telle œuvre, préfère l'autorité du P. Tellier à celle de Bossuet [1].

Combien, cependant, les gêne tous et les irrite l'appui posthume donné à Quesnel par le grand docteur de l'église de France [2]! Plût à Dieu que jamais Bos-

1. De Langle, évêque de Boulogne, fait entendre, à ce sujet, une éloquente protestation dans sa lettre à Gaston de Noailles, du 13 décembre 1711 : « Comment se peut-il faire et est-il naturel de préférer le sentiment d'un simple prêtre religieux, sur la doctrine d'un livre de religion, aux sentiments des grands évêques morts et vivants qui l'ont approuvé, et dont un des plus savants évêques du monde a bien voulu faire l'apologie? Cela ne se comprend pas. Une telle préférence me paraît bien injurieuse à tout l'ordre épiscopal. Peut-on, en conscience, laisser passer un coup si assommant sans crier et sans se plaindre? Adieu, monseigneur, il ne m'est pas possible d'en dire davantage; j'ai le cœur trop serré. » Bibl. nat. ms. 23207.

2. Philopald mande au cardinal de Noailles, le 12 avril 1712 : « La défense du *Nouveau Testament* par M. de Meaux embarrasse

suet n'eût rédigé et qu'on n'eût jamais publié cette odieuse *Justification* qui les importune! Le 24 octobre 1711, MM. de Luçon et de la Rochelle, sans cesse appliqués à souffler l'incendie, adressent au Dauphin une lettre mécontente. On l'a retrouvée dans les papiers de Fénelon, qui, de loin, dirige les deux prélats comme des marionnettes, les fait mouvoir, parler, se taire, leur met la plume en main et des pensées en tête. A son instigation, ils se plaignent au Dauphin que « M. le cardinal de Noailles ait fait im-
« primer de nouveau la *Justification des Réflexions*
« *du P. Quesnel*, composée par feu M. l'évêque de
« Meaux... N'est-ce pas un manque de bonne foi de
« M. le cardinal à l'égard du roi et une marque visible
« qu'il ne veut pas condamner ce livre pernicieux[1]? »
Quelques lignes plus bas, ils supplient très humblement Monseigneur qu'il leur soit permis de lancer une seconde instruction pastorale, prête depuis de longs mois. Comme si la première n'avait point suscité un fracas assez considérable, ni suffisamment bouleversé l'église! Mais il leur tarde de produire cette nouvelle pièce; il ne sera pas dit que Fénelon y aura mis inutilement la main[2]. « Cette instruction
« pastorale, ajoutent-ils, *justifie* feu M. de Meaux
« de la calomnie qu'on lui fait aujourd'hui d'avoir
« soutenu et *justifié* un livre hérétique, et nous le la-
« vons d'un écrit diffamant qu'on lui attribue, lors-
« qu'on sait qu'il l'a lui-même supprimé. Quel intérêt
« plus pressant que d'ôter aux partisans d'un livre hé-

bien les plus zélés adversaires de ce livre. » Aff. étr., supplément Rome, XI.

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 28.

2. La collaboration de Fénelon aux mandements, factums, mémoires, lettres des deux évêques ne peut être contestée. Elle est avouée et célébrée, à chaque page de l'édition de Saint-Sulpice. *Voyez* t. VIII, 148, et passim.

« rétique l'autorité d'un grand prélat dont ils se cou-
« vrent faussement, et de *justifier* un grand prélat
« qu'on accuse faussement d'avoir autorisé l'erreur ! »
Il conviendrait que MM. de Luçon et de la Rochelle, — piètres écrivains et qui répètent un peu bien souvent le même verbe, — eussent au moins quelques clartés de logique, sinon de théologie, et une opinion propre et stable, pour, contre ou sur Bossuet. Ne venons-nous pas de lire, dans la même lettre, ici, que la *Justification* avait été « composée par M. de Meaux », là, que c'était « un écrit diffamant qu'on lui attribue faussement » ? Encore faudrait-il opter, une fois pour toutes, entre ces commentaires contradictoires.

Voilà le dédale où se débattent les deux évêques, et voici la distinction qu'ils vont imaginer. — Après avoir nié que la *Justification* fût de Bossuet, on a été réduit à confesser qu'il en était l'auteur. Alors on se rabat sur un désaveu qu'il aurait formulé. A qui et quand ? On ne le sait guère, ou plutôt l'on invoque un témoignage unique, et le plus récusable de tous, celui de madame de Maintenon. Or, il n'existe d'elle ni déclaration, ni lettre à ce sujet. Quant aux vagues propos qu'on lui prête, voyons ce qu'ils valent et quelle en est la source. Ils ont pour auteur et garant un certain P. Martineau, confesseur du duc de Bourgogne, qui, après la mort et sous le nom du prince, envoya à M. de Luçon « une addition que le P. Tellier jugeait importante [1] ». Il s'agissait d'insérer dans le mandement des deux prélats « l'attestation d'une personne au-dessus de toute exception, laquelle avait entendu dire plusieurs fois à feu

1. La lettre du P. Martineau à M. de Lescure, évêque de Luçon (27 février 1712), figure dans la correspondance de Fénelon. *Œuvres*, VIII, 49.

M. l'évêque de Meaux que le *Nouveau Testament* du P. Quesnel était tellement infecté de jansénisme, qu'il n'est pas capable de correction [1] ». Cette *personne au-dessus de toute exception*, c'est la petite-fille d'Agrippa d'Aubigné, née huguenote et devenue catholique jusqu'au fanatisme, veuve du cul-de-jatte Scarron, maîtresse et puis épouse de Louis XIV valétudinaire. Quelle créance accorder à un mot d'elle, qu'elle n'a jamais contresigné, — elle qui écrivait tant, — un mot qu'elle aurait dit au Dauphin, et dont le Dauphin n'a jamais entretenu personne, sauf peut-être ce confesseur qui s'en souvient à point nommé, pour le communiquer, sur l'ordre de Tellier, aux évêques poitevins? Et ceux-ci en font un carton qu'ils intercalent dans leur mandement. Combien d'intermédiaires et combien suspects, depuis madame de Maintenon, qui garde le silence, jusqu'à ce P. Martineau, qui l'aurait dû garder et ne point livrer à de basses querelles le nom d'un prince, le langage d'un mort et des bribes de confession!

Que signifient, d'ailleurs, ces bavardages de cour et d'église, au prix des intentions formelles de Bossuet, des soins apportés par lui à la conservation, à la mise en état, à la revision de ce manuscrit? L'abbé Le Dieu raconte, et nous avons rappelé [2], comment M. de Meaux chercha et fit recopier cet opuscule, auquel il réservait le titre d'*Avertissement aux Réflexions morales*, mais que son secrétaire dénomma, — et Quesnel à sa suite, — *Justification*. La rubrique était, sinon plus exacte, du moins plus alléchante et plus batailleuse.

Tenu en échec sur le terrain théologique, le parti

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 160.
2. Pages 61-68.

moliniste prend sa revanche, de par la volonté du roi, en traduisant les *Réflexions morales* à la barre du conseil d'état, avant que de les faire comparaître et de les flétrir à Rome. La campagne est conduite à merveille. Fénelon, qui doit à la rancune toutes les ressources de sa diplomatie, comme au mysticisme toutes les défaillances de sa pensée religieuse, a choisi avec un soin jaloux les conditions de la lutte engagée contre Noailles. Il a trop d'esprit pour invoquer les intérêts de la société de Jésus. On se sert des révérends pères à titre de précieux auxiliaires, mais on ne va pas mettre flamberge au vent pour les défendre : « Au nom de Dieu, écrit l'archevêque de Cambrai à « son bon duc de Chevreuse le 19 décembre, que « l'affaire qui fait tant de bruit ne roule point sur les « pouvoirs refusés aux jésuites ! Quand le public sup- « pose qu'il ne s'agit que de ce refus, il est indigné de « ce qu'un tel refus est la cause de la disgrâce du « cardinal. On le regarde comme un prélat courageux « contre la cour, comme saint Chrysostome que les « jésuites oppriment par vengeance. Il faut écarter « cette querelle de la Compagnie : c'est à elle à souf- « frir avec patience et humilité ; rien ne peut lui faire « tant d'honneur. Elle a besoin de montrer combien « elle est patiente ; elle ne doit point souffrir que le « roi s'échauffe sur cet article. Il faut tourner tout « son zèle du côté des évêques opprimés, de la disci- « pline canonique violée, et plus encore de la foi en « péril. Je vous conjure de parler fortement là-dessus « à M. Bourdon (*P. Tellier*[1]). »

Il y avait six ou huit mois que les évêques de Luçon et de la Rochelle chantaient la même antienne, quoique d'un ton plus bas et d'un air plus humble.

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 367.

Dès les premiers jours d'avril 1711, ils avaient conjuré le roi de « retrancher son privilège du plus pernicieux livre que l'hérésie ait enfanté ». Mais avec quelle douceur et quelle onction reprenaient-ils aussitôt : « Nous supplions encore un coup Votre Majesté d'être persuadée qu'il n'y a aucun ressentiment qui nous fasse agir en cette occasion, puisque nous sommes remplis d'amour, d'estime et de respect pour M. le cardinal [1]. » Qu'auraient-ils fait, grand Dieu ! s'ils l'avaient moins aimé, s'ils n'avaient pas été ses frères en épiscopat, ministres du ciel et hommes de paix ?

Au conseil d'état, l'affaire ne fut pas résolue sans contestation. On enleva l'arrêt (il va sans dire), qui fut ainsi libellé : *Pour certaines sages considérations*, etc. En cela, le roi avait agi contre le gré de Ponchartrain et de d'Aguesseau. Tous deux estimaient qu'on trahissait les intérêts de la France « en approuvant tacitement la condamnation faite à Rome par un bref qui est contre les libertés de l'église gallicane ; à quoi on dit que le roi a répondu que sa conscience lui est plus chère que sa couronne [2] ».

L'avocat Mathieu Marais, qui a tenu et nous a légué un mémorial fidèle de la vie bourgeoise et parlementaire durant les vingt-trois premières années du règne de Louis XV (1715-1737), ne connaît pas aussi parfaitement toute cette genèse de la bulle *Unigenitus*. Il s'imagine que l'on précipita par dépit ce qui fut consommé par tactique : « On attendait de Rome une constitution, le pape a tardé, et *le roi a fait le pape*. C'est un genre de martyre, pour notre cardinal, autre que celui du cardinal de Tournon,

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 696.
2. *Journal* de l'abbé Le Dieu, III, 359, décembre 1711.

mais c'est toujours un martyre [1]. » Voilà une étrange manière de présenter les événements à contre-jour. Loin de remplacer la constitution, l'arrêt du conseil était destiné à la préparer et la hâter. Le roi ne voulait aucunement *faire le pape*, mais amadouer Clément XI, lui donner des gages et vite obtenir la bulle, en témoignant par avance qu'elle serait fort bien accueillie. La France faisait un premier pas, afin que la cour de Rome en fît quatre.

Ces artifices ingénieux, greffés sur une mesure brutale, n'étaient point au goût des prélats, — en petit nombre, il est vrai, — qui professaient le pur gallicanisme. Colbert, évêque de Montpellier, dans une lettre à Noailles du 25 novembre 1711, traduit cette impression avec vivacité. Il se plaint qu'on ait surpris la religion du roi, en faisant révoquer le privilège des *Réflexions morales*, et il s'écrie : « C'est « moins le livre du P. Quesnel que le vôtre, monsei- « gneur. Je l'examine par moi-même depuis près de « vingt ans et je n'y trouve rien que d'admirable... « C'est le jugement que j'en ai toujours porté, devant « et depuis la tempête qui s'est élevée... Non seulement « je n'en ai point défendu la lecture dans mon diocèse, « mais je le recommande à tous les ecclésiastiques et « à tous les laïques qui me consultent sur cela. » N'oublions pas que cette lettre est écrite au lendemain de l'arrêt du conseil, et nous jugerons si M. de Montpellier était pusillanime, s'il donnait au cardinal de

1. *Journal et mémoires de Mathieu Marais*, éd. de Lescure, I, 150. — Le cardinal de Tournon, envoyé par le Saint-Siège en extrême Orient pour régler la question des cérémonies chinoises, mourut mystérieusement à Macao, le 8 juin 1710, après avoir été séquestré par les jésuites. Les Macaonais l'avaient affublé d'un nom qui, à distance et pour les profanes, semble plutôt gai que tragique : *To-to-la-o-re*.

timides avis : « Soutenez donc, monseigneur, ce que « vous avez commencé avec tant d'honneur et d'avan- « tage pour l'église. Votre exemple soutiendra tous « ceux des évêques de France qui sont zélés pour les « intérêts de la vérité ; et si cet exemple venait à leur « manquer, il serait à craindre qu'ils ne tombassent « dans le découragement. Que le petit nombre ne « vous rebute pas, il est peut-être plus grand que « vous ne pensez[1]. »

On ne savait, jusqu'à présent, quel accueil Noailles avait pu réserver à cette lettre où circule un souffle généreux. Nous avons retrouvé sa réponse aux archives d'Amersfoort[2]. Elle est datée du 14 décembre 1711, à Conflans. Le cardinal y manifeste sa résolution de ne point faiblir, de ne rien désavouer ; mais on voudrait sous sa plume plus de gravité et d'élévation, un peu de cette grande allure épiscopale qui distingue Colbert, et non pas seulement une mollesse têtue qui confesse son ignorance et son ennui. Après un préambule de politesse et de remerciement, Noailles poursuit : « Il y a beaucoup de prélats dans « votre province et dans le voisinage qui ne parlent « pas comme vous sur le livre qui fait aujourd'hui « tant de bruit et m'attire une si grande persécution. « L'arrêt du conseil ne leur en donnera pas plus « d'estime. Pour moi, il ne me fera pas changer de « sentiment sur cet ouvrage ; il faudra pour cela que « j'y trouve des erreurs que je n'y ai point encore « vues. Je vous avoue, monseigneur, que je ne le « connais pas tant que vous, que je ne l'ai jamais lu « tout entier, et que je me suis rapporté à différentes « personnes sur les endroits que je n'ai pas lus. Je

1. *Œuvres* de Colbert, III, 4.
2. Carton 38, n° 10.

« ne puis croire qu'elles m'aient trompé, mais je « ne veux point l'examiner tant que le vacarme « durera ; on ne trouve point la vérité dans le « trouble et dans la chaleur de la dispute [1]. »

Vit-on jamais approbateur d'un livre, et d'un livre tellement discuté, convenir avec autant d'aisance qu'il ne l'a pas bien lu et qu'il n'est pas trop sûr de l'opinion qu'il professe, mais qu'en dépit de tout il n'en veut point démordre? On se demande involontairement si c'est par conviction chrétienne ou par orgueil humain, ou seulement pour maintenir les droits de l'ordinaire en face du pape et du roi, que Noailles à ce moment refuse de condamner Quesnel. Il le fera l'année suivante, sans excuse, maladroitement et trop tard. Pourtant les conseils pleuvent sur lui, de tous côtés. Philopald, en posture d'être bien informé, lui écrit de Rome, dans les premiers jours d'octobre : « Une personne de grande autorité me fit « l'honneur de me dire, il y a quelque temps, que si « elle était à la place de votre Éminence, elle révo- « querait l'approbation avant que la condamnation « parût, et cela serait d'autant plus aisé que le roi, « révoquant son privilège, paraît y avoir naturelle- « ment frayé le chemin [2]. » Et le 31 du même mois, dans une lettre en chiffre pareillement adressée à l'archevêque, Philopald revient à la charge avec instance : « Selon ce qu'on annonce de Paris, il y a « apparence que, pour plaire au roi et à monseigneur « le Dauphin, le cardinal de Noailles sera obligé de « condamner le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, « et pour cela on parle de demander au pape une « constitution. Sur quoi, je prendrai la liberté de

1. Archives d'Amersfoort, carton 38.
2. Aff. étr., supplément Rome, XI

« représenter à votre Éminence que, si cela est comme « on me le suppose, je croirais absolument qu'il n'est « pas de son intérêt qu'on demande la constitution ; « car il y a apparence que, si cela se faisait, elle n'au- « rait pas lieu d'être satisfaite [1]. »

On peut affirmer que l'archevêque de Paris n'intervint en aucune manière à Rome, pour solliciter une bulle contre les *Réflexions morales*. Son amour de la paix lui conseillait, et son intérêt lui ordonnait la prudence. Une pièce de ce genre ne pouvait être conçue, faite et promulguée qu'à ses dépens : c'était l'évidence même. Lafitau, toutefois, s'évertue à nous donner le change. Dans un récit fort embrouillé où s'entassent les contradictions, il allègue, tour à tour, que, « loin d'appréhender une constitution apos- « tolique, Noailles paraissait la désirer », mais qu'il « en avait compris les suites et cherchait à les éviter » ; enfin, que « le livre fut porté au tribunal du Saint-Siège, du consentement ou même par le conseil du cardinal [2] ». A se rétracter et se démentir de la sorte, il est possible qu'une fois par hasard on approche la

1. Aff. étr., *ibid.* — Le P. Roslet tient exactement le même langage (7 et 14 novembre 1711) dans cette curieuse correspondance adressée à Noailles, où il se livre avec d'autant plus d'abandon qu'il la croyait toute confidentielle et détruite au fur et à mesure : « Souvenez-vous, s'il vous plaît, monseigneur, de brûler toutes mes lettres comme je fais des vôtres. » Soit calcul, soit négligence, et par une heureuse fortune pour l'histoire, ces documents ont été conservés (Bibl. nat. mss. 23227-28.) Ils nous donnent, semaine par semaine, la physionomie des événements à Rome, depuis l'automne de 1711 jusqu'au commencement de 1713. On y reconnaît, peut-être mieux que sous la plume ardente de Philopald, la tactique toute défensive que le cardinal avait adoptée. Le P. Roslet, qui en était à la fois l'inspirateur modeste et l'exécuteur docile, aussi dévoué à Noailles qu'indifférent à Quesnel, la résumait ainsi : « Il faut laisser dire et laisser toujours espérer la constitution et toujours continuer à en faire sentir les difficultés. » (Lettre du 26 mars 1712.) — La mort l'emporta à temps, le 28 janvier 1713, pour ne pas voir l'échec de ses combinaisons dilatoires et la brutale mise en demeure de l'*Unigenitus* infligée à son cher cardinal.

2. Lafitau, *Histoire de la constitution Unigenitus*, 81.

vérité, mais ce ne sera jamais qu'au travers d'innombrables perfidies.

Si léger et si imprévoyant qu'il fût en mainte occasion, l'archevêque n'était pas homme à fournir des verges contre soi ni à faire chorus à ses pires ennemis. Or, depuis trois mois, les jésuites criaient partout qu'on ne pouvait sortir d'embarras qu'au moyen d'une bulle pontificale, et Fénelon mandait au duc de Chevreuse, dès le 14 septembre 1711 : « Il serait « très important que le roi pressât le pape de finir « par une décision précise, foncière et tranchante « contre les dernières équivoques, une contestation si « dangereuse et à l'église et à l'état. Rome, qui se « trouve dans des temps très fâcheux, qui craint les « maximes de France et les ressources de crédit de « M. le cardinal de Noailles, n'a garde de s'avancer « qu'autant qu'elle sera encouragée et vivement pres- « sée par le roi ; mais il faut qu'elle puisse compter « sur un ferme et constant appui[1]. » Les vœux de Fénelon allaient se réaliser sans retard, et certes ils n'avaient pas pour objet de complaire à l'archevêque de Paris. Celui-ci, toujours ignorant ou insoucieux du péril, s'abandonnait à une quiétude complète, depuis que le P. Roslet lui avait transmis cette nouvelle erronée et rassurante : « Il n'est pas possible d'obtenir ici un nouveau décret sur le livre de Quesnel[2]. » Et, sans autre préambule, il apprend un beau matin que non seulement la constitution est demandée et promise en principe, mais encore qu'il est question de la braquer contre lui. « Que diriez-vous, lui écrit son correspondant de Rome, si Fabroni persuadait le pape d'y faire insérer votre nom après celui de

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 357.
2. Aff. étr. Rome, 487. Lettre du P. Roslet au cardinal de Noailles, 28 février 1711.

Quesnel [1] ? » Alors, pour détourner l'orage ou du moins en amortir les coups, il fait contre fortune bon cœur : il atteste le ciel que d'avance il se soumet très respectueusement aux décisions papales. Les jansénistes le voient avec douleur prendre cette attitude humiliée. Ils se communiquent les uns aux autres la défaillance nouvelle du prélat, sur lequel ils avaient tant fondé d'espoir et qui leur cause de telles amertumes [2].

Aussi bien, il importe de retracer sous quelle forme, en quelles conditions, par quels intermédiaires s'est produite, à Rome, la demande officielle de la constitution. Voici la version de Philopald, selon qu'elle résulte de deux dépêches au cardinal de Noailles : « Hier au soir, — 11 décembre, — monsei-
« gneur le cardinal de la Trémoille reçut les ordres
« de la cour. Il m'a fait l'honneur de me dire ce matin
« qu'il venait de prendre quelques mesures pour tra-
« vailler à cette affaire. Je crois qu'il y trouvera plus
« de difficultés qu'on ne l'imagine à Paris, et que le
« pape aura bien de la peine à se résoudre à accorder
« cette constitution, si on ne lui donne auparavant de
« bonnes assurances touchant la réception qu'on en
« fera. Ce qui s'est passé à l'égard de la constitution
« *Vineam*, nonobstant ce qu'il assure que lui avait
« promis M. le cardinal de Janson qu'elle serait abso-
« lument reçue comme l'avaient été celles d'Inno-
« cent X et d'Alexandre VII, l'a bien dégoûté de ces
« sortes de constitutions [3]. » Une semaine s'écoule,

1. Aff. étr. Rome, 487. Lettre du P. Roslet, 24 octobre 1711.

2. Correspondance inédite de l'abbé d'Etemare (archives d'Amersfoort), lettre du 4 novembre 1711, à Ruffin : « Le roi a écrit à Rome pour demander une constitution contre le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, et M. le cardinal a dit au roi et à M. le Dauphin qu'il la recevrait. »

3. Aff. étr. Rome, supplément XI; Philopald au cardinal de Noailles, 12 décembre 1711. — Le P. Roslet écrit pareillement de Rome,

et par le courrier suivant. — 19 décembre. — Philopald rend compte de ce qui s'est passé dans la dernière audience pontificale : « M. le cardinal de la Trémoille « me fit hier l'honneur de me le raconter. Il dit tout « d'abord à Sa Sainteté que le roi, voulant faire cesser « la division que le livre causait dans le royaume, « priait Sa Sainteté de vouloir bien le condamner par « une constitution, qu'il l'assurait que, pourvu qu'on « n'y insérât rien qui soit contraire aux maximes de « l'église gallicane, elle serait unanimement reçue « dans tout le royaume. Sa Sainteté reçut la demande « avec plaisir, promit qu'on ferait la constitution « conformément aux maximes du royaume, dit à la « Trémoille qu'il pouvait s'entendre avec Fabroni « qui est chargé de tout le détail, et, sur ce que son « Eminence lui représenta que le roi souhaitait que « Sa Sainteté eût la bonté de qualifier quelques-unes « des propositions du livre, elle répondit qu'elle « n'avait point de difficulté de le faire, qu'il serait « aisé de trouver dans ce livre-là un bon nombre « de propositions qualifiables, et qu'il pouvait en « parler à Fabroni, lequel Fabroni a dit ou fait dire « depuis à la Trémoille qu'on pouvait fort bien qua- « lifier quelques propositions, mais qu'il appréhen- « dait que cette qualification ne fît plus de mal que « de bien et ne donnât occasion à certains esprits « inquiets et subtils de susciter de nouvelles « brouilleries. Vous voyez par là, monseigneur, « que l'affaire est en de mauvaises mains. Votre « Eminence connaît parfaitement bien Fabroni et

le 5 décembre : « Sa Sainteté m'a marqué une grande répugnance à donner une constitution, craignant qu'elle ne lui attirât autant d'embarras que la précédente. Je n'ai eu garde de le rassurer là-dessus, mais je lui insinue au contraire que sa crainte est bien fondée par l'attachement que les Français ont à leurs usages. » (Bibl. nat. ms. 23227.)

« n'ignore pas l'entier dévouement qu'il a pour les « jésuites. Elle sait sans doute qu'avec cela son « caractère est d'être fort têtu, si opiniâtre dans les « sentiments qu'il a pris que tous les hommes du « monde ne pourraient le faire changer, et un esprit « violent qui s'abandonne aisément à un zèle in- « discret [1]. »

Ces deux lettres, l'une avant, l'autre après la visite de la Trémoille au Vatican, nous mettent en plein jour les incessantes variations de la politique romaine, mobile et bizarre comme un kaléidoscope. On suppose d'abord que les difficultés seront nombreuses, que le pape aura une peine infinie à se résoudre, — et le voilà, tout au rebours, qui reçoit la demande avec plaisir et s'engage à se conformer aux usages de France. Bien plus, il accepte, il promet de qualifier quelques-unes des propositions du livre, il trouve la chose toute simple et tout aisée; or, ce sera là, durant des mois, la pierre d'achoppement de la bulle. Ainsi vont les négociations en cour de Rome. Rien n'est plus dangereux, plus oblique, plus éternel et plus traînant que la diplomatie en soutane.

Toutefois, le gouvernement français avait multi-

1. Aff. étr. Rome, supplement XI; Philopald au cardinal de Noailles, 19 décembre 1711. — *Cf.* lettre du P. Roslet, du 22 décembre : « La qualification va jeter le pape dans un grand embarras. Ayez soin, s'il vous plaît, monseigneur, de porter la cour et les magistrats à tenir ferme sur cette demande et à ne s'en point relâcher. Car on gagnera par là tout le temps que votre Eminence peut désirer, et peut-être n'osera-t-on entreprendre cette qualification, ce qui mortifiera beaucoup les jésuites qui publient depuis quinze jours qu'il y aura bientôt une constitution qui justifiera la conduite des évêques et la leur. J'ai pris des mesures avec le cardinal de la Trémoille pour empêcher que votre nom ne soit fourré dans la constitution, en cas qu'elle se fasse. » — Et, le 26 décembre, il ajoute : « Cette affaire doit naturellement occuper un grand temps, étant comme celles qui, selon la maxime d'ici, ne finissent jamais mieux que quand elles ne finissent point. » (Bibl. nat. ms. 23227.)

plié les soins et les précautions pour stimuler le zèle de la curie. Ce point ressort clairement d'un mémoire du cardinal de Janson : « Sa Sainteté a grand intérêt, pour le bien de la religion et pour tout ce qui « est même de son autorité, de faire une constitution « qui puisse être reçue en France, puisque le roi « l'assure qu'il donnera des lettres patentes en cette « conformité qui seront enregistrées au parlement, et « qu'elles seront reçues par tous les évêques avec « respect, sans qu'il soit rien ajouté dans leurs man- « dements qui puisse faire de la peine à Sa Sainteté « ni blesser son autorité, et que même ils seront tous « conformes et que Sa Majesté y veillera de si près « que tout s'exécutera sans difficulté dans tous les « diocèses [1]. » Enfin, nous possédons, aux archives des affaires étrangères, les instructions mêmes que Louis XIV transmettait au cardinal de la Trémoille, le 16 novembre 1711. Pour la première fois, le roi notifiait à notre ambassadeur son désir d'obtenir une constitution pontificale, et simultanément il lui ordonnait de faire une démarche officielle au Vatican. Cette dépêche a été publiée *in extenso* par M. d'Avenel [2]. Comme elle est fort longue, assez diffuse, et qu'en l'insérant tout entière nous n'ajouterions rien au double récit de Philopald et du cardinal de Janson, il suffira d'en reproduire le début :

« Mon cousin, lorsque je fais réflexion au zèle que « le pape a toujours témoigné pour le maintien de la « pureté de la foi, je crois lui faire plaisir de lui décou- « vrir les atteintes qu'elle reçoit dans mon royaume, « et de m'adresser en même temps à Sa Sainteté pour

1. Aff. étr. Rome, 513. Mémoire du cardinal de Janson, octobre 1711.

2. *Les évêques et les archevêques de Paris, depuis saint Denys jusqu'à nos jours*, par M. le vicomte d'Avenel.

« lui demander les remèdes au mal que j'aperçois et « les secours nécessaires au maintien de la saine « doctrine. Le pape a déjà reconnu qu'elle était atta- « quée par les propositions contenues dans le livre du « P. Quesnel. Mais Sa Sainteté, en le condamnant, « n'a rien fait pour mon royaume, puisqu'il est im- « possible d'y recevoir un bref qu'elle déclare donné « *de son propre mouvement* [1], et qui contient encore « d'autres expressions qui ne doivent jamais être ad- « mises. Elle aurait évité cet inconvénient, si elle eût « voulu se souvenir de la promesse qu'elle fit, il y a « quelques années, au cardinal de Janson, de me « communiquer ce qu'elle voudrait faire qui regar- « derait la France et d'agir de concert avec moi par « rapport au bien de la religion. Ce qui a été omis « peut aisément se réparer, et c'est dans cette vue « que je veux aujourd'hui que vous demandiez de ma « part au pape une constitution contre le livre du « P. Quesnel, que Sa Sainteté a déjà condamné par « son bref du 13 juillet 1708. Vous lui rappellerez « le souvenir de la promesse qu'elle avait faite au « cardinal de Janson d'agir de concert avec moi, et « vous lui ferez connaître qu'en lui demandant une « constitution contre le livre du P. Quesnel, je ne « lui demande que la suite de ce qui a été fait par « elle-même et par les papes ses prédécesseurs contre « l'hérésie de Jansénius, puisque le livre dont il « s'agit en renouvelle les propositions. Vous ajou- « terez que sur ce fondement et regardant la consti- « tution que je demande comme une suite de celle que « le pape a donnée lui-même au sujet du *Cas de* « *conscience* et du *silence respectueux*, je m'engage « à faire accepter cette nouvelle constitution par les

1. La clause *proprio motu*, dans les pièces pontificales, était inconciliable avec les traditions gallicanes.

« évêques de France avec le respect qui lui est dû, « et qu'en la recevant ils useront uniquement des « termes dont le cardinal de Janson était convenu « avec Sa Sainteté au sujet de la dernière constitu- « tion[1]. »

Ainsi, dans la pensée de Louis XIV, c'était un contrat synallagmatique. Il sollicitait du pape une bulle dont la France avait besoin, et par contre il répondait de ses parlements ainsi que de ses évêques. Il soulignait ce point avec une particulière insistance : « Vous demanderez un projet d'acceptation et vous « me l'enverrez. Toutes les expressions en seront « examinées, de manière que lorsque j'en serai con- « venu avec Sa Sainteté, elle pourra être sûre que « les évêques de mon royaume s'y conformeront « entièrement, et vous lui donnerez ma parole qu'ils « accepteront la constitution de la manière uniforme « dont je serai demeuré d'accord avec elle[2]. » Devant cette *parole donnée*, le pape se crut suffisamment couvert et prémuni contre toute mésaventure diplomatique. A lui d'accomplir son travail de théologien : Louis XIV, faisant son métier de roi, assurerait le sort de la bulle, au mieux des intérêts politiques et religieux. Cependant, avec un peu de clairvoyance, le Saint-Siège eût flairé le danger. Par quel miracle pouvait-il mettre au jour un monument de doctrine ecclésiastique qui flattât tout ensemble les ambitions ultramontaines et les passions gallicanes? Quel monstre amphibie espérait-on de sa complaisance? C'était marier le Grand Turc avec la république de Venise, l'infaillibilité papale avec les maximes de 1682.

1. Aff. étr. Rome, 514. Le roi au cardinal de la Trémoille, 16 novembre 1711.
2. *Ibid.*

Clément XI eut plus de confiance, de candeur ou d'infatuation. Il s'imagina qu'aussitôt sa bulle promulguée, la paix régnerait, de gré ou de force, dans l'église de France. Port-Royal n'avait-il pas été balayé par l'orage ? Et quelle résistance pouvait tenir là où le Port-Royal venait de succomber ? — Si les hommes de la curie avaient prêté une oreille attentive aux bruits qui s'élevaient par-delà les Alpes, à la rumeur déjà grossissante de toute une fraction de l'épiscopat gallican, ils eussent perdu quelque peu de leurs illusions et de leur outrecuidance. Ce n'est pas des réclamations isolées, mais bien un concert formidable de protestations, qui accueille, l'annonce, encore vague, du recours introduit à Rome. Quiconque, prêtre ou magistrat, a gardé la notion des franchises nationales, gémit de ce nouvel affront qu'on leur prépare. Des parlementaires comme d'Aguesseau se récrient contre « la grande plaie que l'on fait à nos libertés [1] ». Quesnel exilé, mais toujours intrépide dans son catholicisme en dépit du pape et du roi, adresse d'Amsterdam à Petitpied, le 15 novembre 1711, une lettre qui traduit l'opinion vraie des jansénistes, directement visés par la manœuvre de Louis XIV :

« Je ne suis guère surpris de ces sortes de démar-
« ches. Il n'y a rien à quoi je ne me sois toujours
« attendu. C'est l'affaire des jésuites, c'est tout dire.
« Je n'ai guère le courage de rien faire, parce que je
« suis assuré que tout cela ne fera rien changer aux
« projets. Le parti est pris, l'autorité est engagée,
« l'opposition est faible, et, quelque raisonnable que
« soit un écrit, il n'y a personne pour le faire valoir.
« Je verrai si je pourrai faire quelque chose ; mais,

1. Aff. étr. Rome, 522. D'Aguesseau à Torcy, 14 avril 1712.

« comme à Rome ils ne voudront pas paraître exami-
« ner un livre qu'on doit avoir déjà examiné pour le
« décret. il ne s'agira là que de donner une nouvelle
« forme à la condamnation, et cela ira vite, tant par
« cette raison que pour ne pas donner au prélat le
« temps de se reconnaître. Il aurait dû faire agir les
« gens du roi et empêcher qu'on ne portât à Rome
« immédiatement les causes que les évêques de France
« doivent juger en première instance. On clabaude
« pour les règles et contre les abus, et on agit contre
« ses propres principes. Je me porterais par moi-
« même à ne rien faire et à attendre en paix tout ce
« qu'on voudra faire, parce que cela ne servira qu'à
« donner plus de poids à la condamnation en faisant
« dire qu'on a été écouté, qu'on n'a rien eu de bon
« à dire, que le jugement a été contradictoire. Enfin,
« je doute fort qu'on reçoive aucune justification. On
« dira : — « Qu'il se retire d'un pays hérétique, qu'il
« signe le formulaire, et puis on verra. C'est un homme
« noté, un fugitif, un homme qui a une sentence
« sur le corps, qui est contumace, qui ne s'est point
« purgé. Un tel homme ne doit pas être écouté. » —
« La partie est trop forte, le meilleur parti serait de
« porter en silence l'humiliation et d'attendre le juge-
« ment de Dieu qui réformera ceux des hommes[1]. »

C'est bien là une lettre écrite à la hâte, sous le coup des nouvelles d'Italie. On le sent de reste à la précipitation et à la négligence du style, à ces répétitions de mots qui sont rares sous la plume de Quesnel, même dans ses billets les plus rapides et les plus informes.

L'évêque de Boulogne porte un arrêt non moins sévère et plus désintéressé. Il dénie, en principe,

1. Correspondance inédite de Quesnel. Archives d'Amersfoort.

qu'on ait le droit de renvoyer à Rome et le livre des *Réflexions morales* et le différend des trois évêques avec Noailles ; car les deux procès, tout en paraissant distincts, sont liés étroitement. En fait, il répudie par avance une constitution qui, suivant le mot d'un autre prélat très modéré, M. de Langres [1], « achèvera de déshonorer l'église et dont on aura plus de peine à se servir, quand on l'aura reçue, qu'il n'y en avait à trouver les moyens convenables pour terminer cette affaire en France, suivant nos règles et nos usages [2] ». Il est constant que la bulle était demandée dans des conditions anormales, qui devaient déconcerter les gallicans, transporter d'aise les ultramontains et gêner notre ambassadeur. Cette situation forme la trame du *Philotanus*, le moins fastidieux des innombrables poèmes suscités par la constitution.

Le P. Philotanus, peint à la ressemblance de la compagnie de Jésus,

> Arrive à Rome, et chez les cardinaux
> Sème en entrant quantité de jaunaux,
> Persuadé que la plus belle entrée
> Se fait toujours par la porte dorée [3].

Il comparaît devant le trône du Souverain Pontife et commence sa harangue en ces termes :

> Archi-Saint-Père, un livre sacrilège,
> Depuis longtemps en France répandu,
> Mériterait d'être enfin défendu
> Par une bulle ; et notre compagnie
> Est pour jamais à Rome trop unie

1. François-Louis de Clermont-Tonnerre, évêque de Langres (1695-1724), avait été auparavant aumônier du roi et vicaire général de son oncle, M. de Noyon. Il fut appelé à l'évêché-pairie de Langres « par symétrie, — nous dit madame de Maintenon, — afin qu'on vît trois pairs dans la famille ». (Saint-Simon, éd. de Boislisle, II, 366.)
2. Lettre de l'évêque de Langres au cardinal de Noailles, 12 avril 1711. (Collection Adrien Le Paige, recueil 1713-1715.)
3. *Poésies sur la constitution*, I, 39.

Pour endurer plus longtemps un auteur
Qui de vos droits est le perturbateur.

Le pape accueille Philotanus, comme il faisait le cardinal de la Trémoille, avec force gémissements :

Je le sens bien, répliqua Clément onze
En larmoyant, et n'ai le cœur de bronze,
Lorsque je vois régner de tels abus;
Mais faut souffrir, père Philotanus :
C'est hasarder que de faire une bulle;
Et je crains fort qu'en France, sans scrupule,
Mon nom flétri, mes sentiments bernés,
On la renvoie avec un pied de nez.

Ce digne jésuite, dont nous avons rencontré le congénère, — mais en bonne prose, — dans les *Provinciales*, ne reste pas court d'arguments :

Ne craignez rien; j'ai parole absolue
Du grand Louis; l'affaire est résolue
Entre nous deux. Je dispose à mon gré
De son esprit, par le moyen sacré
Du tribunal où, quand je le confesse,
J'en obtiens tout, pour peu que je le presse;
Si vous doutez de ma sincérité,
Je me fais fort qu'à Votre Sainteté
Il écrira lettre formelle et vive
Pour vous prier que cette bulle arrive ;
En vous jurant qu'à son premier aspect
Elle sera reçue avec respect.
— En ce cas-là, dit-il, c'est autre chose.

L'entretien continue sur ce ton en vers assez médiocres, et le disciple d'Escobar finit par persuader au pape que non seulement la France est dans l'attente anxieuse de sa bulle, mais que le Portugal, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et les Flandres la recevront avec joie et vénération.

Voilà le seul élément de gaieté, — et combien mince! — que nous fournisse la naissance de l'*Unigenitus*. Les jansénistes se gaussent des molinistes, qui leur rendent la pareille; mais tout cela vous a un air guindé, béat et faux, de plaisanteries écloses

dans une sacristie, entre la boîte à encens, les surplis et les cierges. Tandis que l'école de Port-Royal accuse les jésuites d'hypocrisie et de complot, ceux-ci chargent leurs adversaires d'un rigorisme outré, presque inhumain, et d'une indépendance religieuse qui frise l'hérésie. Non contents d'avoir déféré les *Réflexions morales* au Saint Office, ils lancent contre l'ouvrage les grammairiens de la société, et, dans un libelle bizarre et pédant, *le P. Quesnel à l'Académie*, ils cherchent à convaincre l'écrivain janséniste d'un double crime : d'avoir tout ensemble offensé le pape et Vaugelas, l'Évangile et la grammaire. Il semble que Vadius ou Trissotin ait tenu la plume.

Pour peu qu'on forçât le côté mesquin de cette querelle de mots et de personnes qui se superpose à la grande contention d'idées soulevée par Port-Royal, on atteindrait les limites du ridicule, qui confine souvent aux profondeurs creuses de la théologie scolastique. De la métaphysique au galimatias il n'y a qu'un pas, et de là à l'absurde un autre pas à franchir. Les théologiens, en leurs disputes, s'entr'aident à faire le saut, et volontiers nous traîneraient derrière eux, comme moutons de Panurge. Mais ce ne sont que les difformités grotesques et comme les verrues de l'histoire. On les note au passage et l'on va plus loin chercher ce qui importe vraiment et ce qui dure : les leçons morales, les traits de mœurs caractéristiques, que recèlent les faits sociaux. Ici, ce qu'il convient de retenir et d'éclairer, c'est le conflit engagé entre deux forces inégales d'intensité et de vertu : d'une part, le christianisme sublime et intérieur, éclos à Port-Royal ; de l'autre, le catholicisme politique et mondain, épanoui à Rome. Mis aux prises, ils vont batailler durant un demi-siècle

autour de la bulle *Unigenitus*. Parlementaires, philosophes, encyclopédistes se mêleront à la lutte. Il en sortira le bannissement de l'ordre des jésuites et la lente agonie du jansénisme qui meurt de sa victoire même ; l'amoindrissement général de la vie chrétienne et le triomphe, définitif en apparence, du voltairianisme ; le dégoût des religions, et pourtant l'opiniâtre besoin d'une religion épurée, nationale, qui sera l'église constitutionnelle. Tous ces courants opposés convergent à un seul terme et s'y absorbent : la Révolution française, sous son quadruple aspect, économique, intellectuel, humanitaire et religieux.

Sans doute, l'énormité du résultat contraste avec la médiocrité du point de départ et dépasse étrangement les calculs, les espérances même des premiers acteurs. Mais qui niera que de la majesté classique du règne de Louis XIV à l'activité bouillante et réformatrice de Jean-Jacques ou de Diderot, la transition soit impossible et surtout inexplicable, si l'on omet le problème à la fois théologique et social du réveil janséniste? C'est entre Quesnel et les jésuites, entre le gallicanisme et la papauté, que la philosophie, semée par la Régence, apparaît à la lumière, comme une plante vivace qui brise en naissant le roc lézardé du christianisme. Pour saisir les détails et l'issue de cette mêlée, il faut en relever les origines et les causes. Combien alors on s'émerveille que la lutte ait pu être si longue et si incertaine entre la toute-puissance internationale de Rome et la vigueur purement locale du jansénisme ! La doctrine augustinienne de la grâce n'a vécu, n'a dompté momentanément l'orgueil humain, que par la sainteté de ceux qui en étaient les docteurs et les exemples. Port-Royal s'est imposé au monde par sa

pureté, et c'est pour abolir cette pureté même, odieuse et offensante, que jésuites, roi, courtisans et pape se sont coalisés contre la maison des Champs. Le quiétisme, efféminé par essence, était tombé dès le début, avec le P. Lacombe, dans la mollesse et la dépravation. La Rome des cardinaux fastueux et débauchés dictait à l'univers des principes de vertu et d'honneur que, toute la première, elle n'observait plus. Et le catholicisme, par mille fissures, suait la corruption, le luxe et l'impudicité, tout en continuant de prêcher les vertus évangéliques. Seul, au milieu de ces fanges, le jansénisme reste debout, jusqu'au jour lamentable où il versera dans l'aberration hallucinée des convulsions. Partout ailleurs, en cet âge troublé, la femme contamine l'idée religieuse. Madame Guyon déshonore Molinos, et Marie Alacoque ridiculise Molina, tandis que les vierges de Port-Royal, — depuis la première abbesse, qui réforma la communauté, jusqu'à la mère Anastasie du Mesnil, qui ne cède qu'à la main militaire, — ont toutes conservé une mémoire immaculée et contraint leurs ennemis à l'admiration et au respect. Ces femmes sont des saintes. Leur âme est exigeante et fière, leur foi simple et stoïque. Le jansénisme est une religion chaste, au-dessus, trop au-dessus peut-être de la commune humanité. En vain les jésuites ont épluché, sondé dans tous les sens, insidieusement interrogé l'histoire de Port-Royal, le siècle entier qui se déroule de Saint-Cyran à la mort de Quesnel (1719) : ils n'en ont pas tiré un atome de scandale.

Cependant qu'on prépare au Vatican des foudres impitoyables, qu'on y tremble de voir ressusciter quelque monastère d'où sortirait un nouvel Arnauld ou un second Pascal, qu'on refuse cruellement la vie

conventuelle et les sacrements à de pauvres filles, voyez quelle juste dispensation Clément XI fait de ses faveurs ! Il canonise André d'Avellino, Félix de Cantalice, Catherine de Bologne, Michel Ghisleri, toute une pléiade de bienheureux et de béates, qui n'ont d'autres titres que l'obscurité de leur nom, la platitude de leur destinée et la protection des révérends pères. En revanche, les *Provinciales* sont à l'index, l'œuvre entière d'Antoine Arnauld est prohibée ; les meilleurs théologiens, les plus honnêtes prêtres de France, Lherminier, Habert, Juénin, ont leurs livres censurés ou notés ; Quesnel va être mis hors l'église, sous prétexte d'avoir dénaturé les Écritures ; Bossuet même est suspect. Que reste-t-il qui trouve grâce aux yeux du pape ? — La compagnie de Jésus toute seule, et sa fade, son écœurante littérature de piété.

Y a-t-il, en effet, rien de commun entre le clergé de France et les *monsignori* du Sacré Collège ? Comparez l'existence d'un de nos évêques et celle d'un prélat romain, le presbytère d'un de nos curés et le parloir assiégé du Gesù, nos confessionnaux de campagne, le plus souvent déserts, et les savantes ou tortueuses directions de conscience d'un moine italien, inquisiteur du Saint Office ou consulteur de congrégation ! Ce n'est ni la même condition sociale, ni le même état d'âme, ni la même religion, ni le même prêtre, ni le même homme. Pour l'un, il y a une patrie, la France, et une église qui s'y adapte, sans que les institutions ou les croyances aient à en souffrir. Pour l'autre, Rome seule existe, et les diversités de races, d'imaginations, de caractères, d'usages, doivent s'absorber dans une immuable, pesante et majestueuse uniformité. De là, cette révolte que suscitent, parmi la curie, les moindres prérogatives, les plus chétives libertés concédées aux gou-

vernements civils. C'est à peine si les *zelanti* distinguent entre les schismes, qui brisent le lien ecclésiastique, et les concordats qui le détendent, entre la rupture violente et la demi-liberté. Pour eux, — et le P. Roslet en avertit le cardinal de Noailles : « Les maximes de l'église gallicane paraissent plus pernicieuses que celles de l'anglicane[1]. » En un mot, à Rome et hors de Rome, ce n'est plus le même christianisme : ici, une doctrine consolante qui engourdit les tristesses de l'âme ; là, une autorité impérieuse qui vise à l'universelle domination.

Vue sous ce jour, la vie cardinalice cesse d'être monstrueuse ou parfois même impie en ses raffinements de luxe et d'ostentation, pour ne plus nous apparaître que comme une vulgaire maladie de l'orgueil, portée à son acuité suprême, centuplée par la force du sentiment religieux et la crédule obéissance des foules. Prenez, à quelque époque que ce soit, la liste du Sacré Collège; notez combien de ridicules y grouillent, combien de vices s'y alimentent, combien d'infamies s'y perpètrent, et quelle somme de bassesses humaines se peut et se doit réunir pour qu'il en sorte, par élection, sinon par sélection, un pontife souverain et infaillible[2] ! A cette fin d'année 1711, où le roi demande au pape une mesure funeste aux destinées de l'église comme à la paix de la France, quels sont les personnages qui détiennent, autour de Clément XI, nerveux et flottant, le mystérieux, le redoutable pouvoir de

1. Aff. étr. Rome, 487. Le P. Roslet au cardinal de Noailles, 7 mars 1711.

2. L'évêque de Pamiers, J.-B. de Verthamon, dans une lettre à Colbert, évêque de Montpellier (17 janvier 1724), jugeait en ces termes le Sacré Collège : « Si ceux qui portent la pourpre avaient écrit sur leur front ce qu'ils ont fait pour y parvenir, ils n'en seraient pas si enflés. » Archives d'Amersfoort.

recueillir la vérité divine, de la traduire en langage mortel et de la promulguer ? — Passons une rapide revue de ces cardinaux. C'est d'abord Fabroni, « d'un naturel ardent et féroce, qui obtient tout en criaillant[1] » ; ce sont les deux frères Albane, neveux du pape, jaloux l'un de l'autre jusqu'à la frénésie, mais pareillement vendus aux puissances, tantôt à la France, tantôt à l'Empire, et toujours cherchant le « robinet » le mieux ouvert ; c'est Sacripanti, sorti d'une échoppe de tailleur, arrivant à laisser une fortune de 100.000 pistoles[2] ; Barberini, « d'une horrible duplicité, méchant et incapable de droiture » ; Imperiali, « fantasque, bourru et bizarre[3] » ; Grimani, « un scélérat de premier ordre et qui ne prenait même pas la peine de se cacher d'être capable de toutes sortes de crimes et de n'y être pas un apprenti[4] » ; Médicis, « qui ne portait jamais sa calotte, était vêtu presque en cavalier : ses bas rouges étaient toute sa marque ; on ne le voyait que malgré lui vêtu en cardinal et seulement aux cérémonies[5] », mais il ne dépensait jamais moins de vingt-cinq louis d'or par jour en eaux rafraîchissantes et en glaces[6] » ; Pignatelli, « sans foi, sans honneur, et peut-être sans religion, hypocrite le plus déshonoré du Sacré Collège[7] » ; Colonna, sans nul talent, excepté d'être bon cocher et bon violoniste ; Corsini, joueur : Caprara, usurier ; Altieri, « moins que rien, un zéro » ; Carpe-

1. Aff. étr. Rome, 539.
2. Archives d'Amersfoort, boîte R ; lettre de Rome à l'abbé d'Etemare, 6 janvier 1727.
3. Aff. étr. Rome, 494.
4. Saint-Simon, *Mémoires*, II, 362. — Une dépêche du cardinal de la Trémoille (Aff. étr. Rome, 494) dépeint le Grimani comme « un Vénitien capable de tous les crimes, noir, méchant et sans religion ».
5. Saint-Simon, *Mémoires*, II, 363.
6. *Correspondance inédite de Mabillon et Montfaucon*, II, 78.
7. Aff. étr. Rome, 494.

gna, « qui avait amassé beaucoup d'argent dans sa charge de vicaire, en tolérant quelques abus dans la ville [1] » ; Acciaioli, « amoureux de la nièce d'Ottoboni, qu'il voulait épouser avant d'être cardinal [2] » ; Ottoboni lui-même, dont nos correspondants officiels à Rome ne médisent guère, car il appartient à la faction française, mais que nous savons être « un panier percé, méprisé par le désordre de ses dépenses, de ses affaires, de sa conduite et de ses mœurs [3] » ; enfin, Negroni, Génois d'une extrême cupidité, cher aux juifs avec qui il trafiquait, odieux au peuple qui voulut le lapider, à cause de la cherté du blé, quand il fut préfet de l'annone, « capable d'aimer mieux l'empereur (et surtout son argent) que Dieu même, » et qui mérite de figurer dans cette galerie cardinalesque, avec une physionomie mi partie de *Tartufe* et d'*Avare* qui eût réjoui Molière : « Un jour, voulant faire la vendange dans sa vigne Montalte, il fit confesser tous ses domestiques pour une communion générale, et, après leur avoir dit la messe, il les mena couper le raisin avant que de les communier, de peur qu'ils ne mangeassent des grappes [4]. » Quelle illumination de casuiste et d'Harpagon que cette idée d'exploiter, au profit de ses vendanges, la crainte salutaire d'un péché mortel entre l'absolution et l'eucharistie ! Au reste, celui-là, les *zelanti* mêmes l'avaient toisé, le recevant « dans leur troupe sur le pied d'un cynique pour insulter leurs adversaires, sauf à le désavouer ». Et l'abbé de Polignac ajoute dans son mémoire : « Les cardinaux

1. Aff. étr. Rome, supplément X. L'abbé Melani à Torcy, 11 septembre 1700.
2. Aff. étr. *ibid.*
3. Saint-Simon, *Mémoires*, V, 155.
4. Aff. étr. Rome, 506. Mémoire de l'abbé de Polignac sur le Sacré Collège.

périraient plutôt que de voir à leur tête un homme qu'ils regardent avec autant d'horreur que de mépris [1]. »

Toutes ces appréciations, — sauf deux ou trois plus rudes, dues à la plume de Saint-Simon, — émanent de nos agents politiques, de nos informateurs accrédités ou secrets, et sont extraites des archives des affaires étrangères. C'est le jugement officiel de notre diplomatie sur le Sacré Collège.

Aujourd'hui, les airs de mortification, les allures chagrines et persécutées qu'affecte la cour romaine, rendent plus malaisée à comprendre la grande vie mondaine et pontificale au siècle passé. Etrange amalgame d'élégance et d'art, de piété et de débauche, de profane et de sacré, — les dehors tout sacrés, les dessous tout profanes! Voici, par exemple, la description de la chapelle papale à la Minerve : « Le « pape a été conduit en cavalcade par les cardi- « naux, la noblesse de Rome et les conservateurs. « Quoique le temps ait été peu favorable, la cavalcade « n'a pas laissé d'être belle et magnifique. Il n'y a eu « que dix cardinaux qui ont monté à cheval ; ils étaient « précédés d'un grand nombre de prélats et de sei- « gneurs romains. Le pape était dans une chaise décou- « verte, en forme de litière, portée par deux mules « blanches. Les roses ont été distribuées en la ma- « nière ordinaire [2]. » L'aspect du Corso, ce jour-là, ne devait rien avoir d'évangélique. Les fidèles de la Minerve s'occupaient, assurément, beaucoup plus des splendeurs de la mise en scène que des dogmes de la religion, et songeaient moins à Dieu qu'au pape. Des milliers de regards étaient tournés vers les cardinaux

1. *Ibid*
2. Aff. étr. Rome, 555. Journal de l'abbé de Targny pendant son voyage à Rome à la suite de M. Amelot, 25 mars 1715.

et les mules. Combien vers le livre de prières, combien vers l'autel ?

A Padoue, les choses s'accomplissaient encore plus gaiement, si nous en croyons du Vaucel : « Ce ne sont « que mascarades, que comédies, mais la *giostra* (ou « le carrousel) l'emporte sur tout. On la fit dimanche, « et on l'a continuée hier et aujourd'hui. Le cardinal-« légat et le cardinal-archevêque y sont présents sous « une loge dressée exprès et magnifiquement parée, « avec d'autres loges de côté toutes remplies de dames « superbement vêtues. Ce qu'il y a de plus incom-« mode pour le cardinal-légat, c'est qu'il a fallu qu'il « ait donné la collation à toutes les dames, samedi, « hier et aujourd'hui, dans son palais, avec quantité « de confitures, de liqueurs, etc., ce qui lui coûtera « plus de deux cents pistoles. Il se perdrait de « réputation et passerait pour épargnant et ava-« ricieux, s'il en usait autrement. En vérité, toute « cette grandeur temporelle et cette mondanité ne « convient guère aux ministres de Jésus-Christ [1]. » — Quelle distance, en effet, pour une âme élevée à l'austère école de Port-Royal, simplement et loyalement chrétienne, quelle distance entre cette religion de tréteaux ou de carnaval et la pure doctrine prêchée dans la Judée par le Messie de Nazareth ! Doux aux humbles, rude aux puissants, c'est un Dieu de bonté pour quiconque a soif d'espérance et besoin d'être consolé ; mais aussi c'est un réformateur impitoyable des abus qu'il flagelle et des injustices qu'il condamne. Des siècles ont passé sur son épopée terrestre, sur ce court et lumineux sillage qui va de l'étable de Bethléem à la croix du Golgo-

1. Archives d'Utrecht. Correspondance inédite de du Vaucel, t. X ; lettre à Codde, du 4 mars 1710.

tha, sur cette destinée commencée dans la détresse de toute chose, et qui semble finir dans une détresse pire encore, — une royauté de dérision et d'ignominie, — mais qui réellement s'achève en une transfiguration et un rajeunissement de l'humanité. Où donc le Christ, après dix-sept siècles, eût-il retrouvé sa patrie, son héritage, sa religion et sa parole? Est-ce dans les pompes et les parades des cardinaux, dans ces illusions de magnificence qui remplacent les simplicités de la foi primitive? Est-ce dans une des maisons de la compagnie de Jésus, où toutes les fenêtres de l'âme sont tournées vers la politique, non vers Dieu? N'est-ce pas, au contraire, sous les voûtes de Port-Royal-des-Champs, dans la cellule de Pascal, puis plus tard en exil, dans la demeure d'Arnauld, et maintenant dans l'oratoire de Quesnel? A Rome, l'esprit du christianisme s'est évaporé; il n'en subsiste que l'apparence, le rite et le cérémonial, linceul de pourpre qui recouvre un cercueil. Une religion qui languit de la sorte, étiolée, gangrenée, demande à être transformée. Il faut que le souffle du jansénisme l'épure et lui rende miraculeusement la vie, ou bien que la philosophie qui approche lui injecte son virus et précipite l'œuvre de décomposition.

CHAPITRE IX

GENÈSE DE LA CONSTITUTION

1712-1713.

Quesnel à Amsterdam. — Une congrégation examine les *Réflexions morales*. — Intervention des évêques de Laon et de Langres. — Mort du duc de Bourgogne. — *Mémoire* posthume publié sur l'ordre de Louis XIV. — Lettres de divers prélats et bref du pape. — Quel est l'auteur du *Mémoire*. — Nombreuses charges contre Fénelon. — L'affaire des trois évêques déférée à la curie.— On travaille à la constitution. — Lenteurs romaines. — Cent trois nouvelles propositions dénoncées.— Lettres hardies de Noailles à Louis XIV et à madame de Maintenon. — L'archevêque de Cambrai et le P. Daubenton. — Le pape s'engage à communiquer la bulle en France avant sa publication. — Pressantes instances du roi. — Voyage du P. Timothée à Paris.— La bulle *Unigenitus* promulguée le 8 septembre 1713. — Manquement de parole de Clément XI ; déboires du cardinal de la Trémoille. — Rome a compté sans le gallicanisme.

Les préparatifs ourdis à Rome et en France contre le livre des *Réflexions morales* ne troublaient aucunement la retraite laborieuse du P. Quesnel. Depuis que le territoire des Pays-Bas espagnols lui était interdit, il résidait à Amsterdam, en compagnie de quelques amis dévoués qui l'entouraient de soins, de respect et d'affection. C'était pour lui, comme jadis pour Arnauld, un cadre familier, religieux et sévère, qui rappelait les jours anciens de Port-Royal ou de l'Oratoire et donnait l'illusion de la vie conventuelle, dans une sorte de prolongement de la patrie. Ainsi, les exilés pouvaient imaginer encore qu'une

église se groupait derrière eux, alors qu'ils ne devaient plus compter que sur le génie de leur chef et la fidélité d'un petit nombre de disciples. Parmi ceux-ci, l'un des plus attachés à la doctrine et à la fortune de Quesnel, Petitpied, a retracé l'existence intime de la colonie janséniste. Voici ce tableau, sous la forme un peu rapide et négligée d'une lettre :

« Nous sommes tout accoutumés au Prinse-Gracht, « et notre maison est plus commode que je ne « l'avais cru d'abord. Sans y faire beaucoup de dé- « pense, nous l'avons rendue propre et logeable. Je « n'ai jamais été si bien logé que je le suis. L'endroit « où je me suis mis, et qui ne convenait point aux « autres, paraissait peu commode aux amis qui nous « venaient voir ; c'était une partie du magasin fort « malpropre. J'en ai fait à peu de frais une chambre « bien carrée, sur le devant, avec la vue du canal. « M. Dupuis (*Quesnel*) est logé près de moi, sur le « derrière. Nous lui avions donné, comme il était « bien juste, la plus belle chambre de la maison « et la plus commode au premier étage ; mais il n'y « a passé qu'une nuit. Dès le matin, il me vint dire « qu'il y mourrait, si on ne le plaçait ailleurs. Il est « très sensible au bruit, et le canal est fort tumul- « tueux. Il a donc mieux aimé se placer sur le der- « rière, dans une chambre haute où l'on n'entend « aucun bruit. M. de la Place (*Fouillou*) ne craint « point le bruit ; il a pris la belle chambre sur le « canal, et moi je suis logé au-dessus de lui. « M. Dubois (*Brigode*) est au premier étage sur « le derrière, dans la plus grande chambre qui « ne l'est pas encore assez pour toutes les affaires « qu'il a. Nous avons une chambre séparée pour la « chapelle, des chambres pour les domestiques, et, « sans déplacer personne, nous pouvons encore rece-

« voir deux amis et les loger, l'un dans la salle « d'entrée où l'on reçoit le monde, l'autre dans la « salle à manger... Le Groën-Marck n'est point in- « commode ; au contraire, il me paraît fort agréable, « surtout en ce temps-ci. Il est toujours fini à huit « heures du matin, et à peine nous en apercevons- « nous. Il commence à cinq heures par l'arrivée de « cent ou six-vingt bateaux, chargés de toutes sortes « de salades et d'herbes très fraîches et très vertes. « Tout cela est rangé fort proprement dans des petits « paniers ; toutes les herbières se fournissent là et « vont vendre en détail dans la ville. A huit heures, « tous les bateaux disparaissent, et il n'y a plus « aucune apparence de marché [1]. »

Quel calme dans cette maison de vaincus et de persécutés ! Et quel contraste nous offre leur résignation chrétienne avec les impatiences de la cour de Rome ! Ce sont les proscrits qui s'accommodent de leur sort ; ce sont les proscripteurs qui trouvent la peine trop lente et trop douce.

Déjà l'on travaille au Vatican à satisfaire les vœux de Louis XIV et les rancunes des molinistes. Une congrégation spéciale est instituée par le pape pour examiner les *Réflexions morales* et recueillir toutes les pièces du procès. Elle comprend les cardinaux Ferrari et Fabroni, Banchieri, assesseur du Saint Office, et le P. Damascène, franciscain, commissaire au même tribunal. On leur adjoint neuf théologiens ou consulteurs : Le Drou, augustin, évêque de Porphyre et sacriste du pape ; Tedeschi, bénédictin, évêque de Lipari ; le P. Bernardini, dominicain, maître du sacré palais ; le P. Selleri, également

1. Archives d'Amersfoort. Correspondance inédite de Petitpied, 18 mai 1713.

dominicain et secrétaire de la congrégation de l'Index ; le P. Palermo, cordelier ; le P. Elie, franciscain du tiers ordre ; le P. Castelli, prêtre de la Mission ; le P. Terroni, barnabite, et le P. Alfaro, jésuite [1]. La composition même de cette commission était un audacieux déni de justice et le signe d'une condamnation anticipée. Sur les treize membres, trois à peine entendaient le français ; les autres, suivant un mot qui courut Rome, avaient besoin du don des langues accordé aux apôtres ou de l'infaillibilité grammaticale de M. de Cambrai. C'est sans doute à ce titre qu'ils se dispensèrent de lire les *Réflexions* et ne les eurent même pas sous les yeux ; car on se contenta d'en déposer un seul exemplaire sur la table de la conférence [2]. Tous, d'ailleurs, sauf l'évêque de Porphyre, avaient déjà pris parti contre les doctrines et les œuvres de Quesnel. Enfin, la présence de Fabroni, furieux adversaire du cardinal de Noailles et zélateur de l'ultramontanisme, était un défi manifeste. Il ne s'agissait point de juger froidement le livre incriminé, mais d'exécuter son auteur.

A ce propos, le cardinal de la Trémoille écrit au roi, le 2 janvier 1712, en lui signalant les obstacles qui surgissent [3] :

« Je n'ai encore rien de particulier à mander à « Votre Majesté sur la constitution qu'elle m'a « ordonné de demander au pape, pour condamner « l'ouvrage du P. Quesnel. On y va de bonne foi, et « avec l'intention de la satisfaire sur cela ; mais on « trouve de la difficulté pour qualifier les proposi-

1. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 55.
2. Aff. étr. Rome, 518.
3. Lettres du P. Roslet au cardinal de Noailles, 11 juin et 8 octobre 1712. Bibl. nat. ms. 23228.

« tions, parce que cet auteur a écrit avec tant d'art « et de circonspection qu'il est difficile de tirer de « son livre des propositions particulières, au moins « sans mettre des pages entières d'où on puisse tirer, « par ce qui est devant et par ce qui est après, la « malignité de sa proposition, et il est très difficile de « mettre tout cela dans une constitution. S'il n'était « question que de condamner le livre sans spécifier « les propositions, ce serait une affaire bientôt finie. « Cependant, M. le cardinal Fabroni, à qui le pape en « a donné le soin, y travaille de son mieux et avec « zèle, et a fort envie de seconder celui de Votre Ma- « jesté en cela ; car personne n'est plus persuadé que « lui de la nécessité de condamner ce livre. »

Malgré tout le bon vouloir de Fabroni, il est si périlleux d'extraire et de qualifier des propositions, que deux années entières vont être employées à cette besogne. Mais on n'a garde d'avertir le roi ni son ambassadeur que les choses puissent ainsi traîner en longueur. Certains politiques, à Rome et à Paris, espèrent, en gagnant du temps, amener Noailles à une rétractation, qui livrerait Quesnel désarmé aux foudres pontificales. C'est bien mal connaître le caractère du cardinal ; il n'ouvrira la bouche qu'après que le pape aura parlé et si la censure des *Réflexions* lui barre toute retraite. Néanmoins, par des voies détournées, il surveille attentivement les menées occultes et la diplomatie du Vatican. Son agent Philopald le tient au courant des moindres événements de la curie, et lui donne l'assurance que son nom ne sera point inséré dans la bulle comme il l'avait été précédemment dans le bref. En retour, il supplie l'archevêque de garder un silence absolu : « L'affaire étant du dernier secret, si on venait à pénétrer que vous en avez eu vent, cela serait ca-

« pable de précipiter le personnage qui a bien voulu « me la communiquer[1]. » Ainsi, gallicans et ultramontains, jansénistes et jésuites accumulent les intrigues, les pièges, mines et contre-mines. Les partisans de Noailles ne manquent pas de se couvrir du nom de Bossuet, le grand docteur de l'église de France, et de jeter dans la balance « le poids de ce prélat dont la défense du *Nouveau Testament* embarrasse déjà bien les adversaires du livre ». Les molinistes ripostent en invoquant l'autorité de Fénelon qui, de loin, s'intéresse passionnément à ces préparatifs de guerre théologique et s'empresse d'y contribuer par des lettres et des mémoires, où naturellement il prend le contre-pied de M. de Meaux. Quesnel seul, l'inculpé, conserve et déploie une inaltérable philosophie, un christianisme stoïque. Les menaces pleuvent sur lui, les injures l'assaillent : il n'en poursuit pas moins sa tâche, toujours prêt à se justifier du schisme ou de l'hérésie qu'on lui impute, sollicitant l'unique faveur d'être entendu avant que d'être jugé, et défendant les *Réflexions morales*, non point par vanité d'auteur, mais par fidélité d'école. Voici en quels termes il écrit au P. Ruffin, de l'Oratoire, le 15 janvier 1712, alors qu'en France on vient de le frapper et qu'à Rome on se prépare à le flétrir :

« Dieu sait à quoi il veut faire aboutir tout ce « qui se passe au sujet du livre. Tantôt on le regarde « comme abîmé, tantôt on le voit comme revenir sur « l'eau. Tout ce qu'il y a de bon vient de Dieu et est « à Dieu, il ne saurait périr. Ce que les hommes char- « nels ont condamné au feu en peut être consumé.

1. Aff. étr. supplément Rome, XI. Philopald au cardinal de Noailles, 2 avril 1712.

« Mais la vérité, dont le papier n'est que l'enveloppe, « demeurera éternellement, et, si les hommes la « bannissent de la terre, ils ne sauraient la chasser du « ciel où nous la retrouverons toujours. C'est une « chose admirable que le sort de ce petit ouvrage. Qui « n'aurait cru que sous la protection d'un archevêque « de Paris, d'un cardinal, d'un homme de la faveur, « il était à couvert de l'orage? Et c'est cette protection « même qui a attiré sur lui l'orage et la tempête. Si « j'avais mendié et recherché cette protection, j'en « aurais du scrupule, mais elle s'est présentée d'elle-« même. Je ne laisse pas d'avoir sujet de craindre « d'y avoir trop mis ma confiance[1]. »

En effet, tandis que les adversaires de Quesnel le poursuivent avec acharnement, tandis que le pape et le roi, Fénelon et les jésuites se coalisent contre lui, nul parmi ceux qui l'approuvent intérieurement n'ose élever la voix pour le défendre. Les évêques de France, sympathiques à sa cause, les grandes congrégations, timides héritières de Port-Royal, Noailles même, redoutent de se compromettre en gardant à l'exilé plus qu'une estime muette. D'autre part, le Dauphin continue son enquête, fort empêché de conclure. Il lui faut opter entre un parti considérable dans l'état et le premier prélat du royaume. Quelqu'un va sortir amoindri de cette lutte : sera-ce le P. Tellier ou Noailles? Il en résultera fatalement une grande victoire et une grande défaite doctrinale : sera-ce le triomphe ou le suicide du gallicanisme ?

Les esprits les moins férus de jansénisme sentaient à tel point la gravité de cette crise que deux prélats, jusqu'alors étrangers aux querelles métaphysiques de

1. Archives d'Amersfoort. Correspondance inédite de Quesnel.

la grâce, MM. de Laon et de Langres [1], voulurent s'interposer en faveur du cardinal. Ils remirent au Dauphin, le 3 février 1712, un *Mémoire sur les affaires présentes*, où ils déclaraient avec une rare énergie : « M. le cardinal de Noailles n'a pas porté sa faux dans une moisson étrangère. Et nous sommes contraints de dire que MM. les évêques de Luçon, de la Rochelle et de Gap ont agi contre tous les saints canons ; c'est le scandale de l'église de France. » Au regard de la politique ecclésiastique et des prérogatives essentielles de l'épiscopat, le *Mémoire* répudie hautement la procédure suivie dès le début de cette affaire. MM. de Laon et de Langres revendiquent les justes droits des évêques sur la condamnation des livres et des auteurs suspects ; ils se récrient contre l'évocation directe à Rome de litiges qui appartiennent à l'ordinaire et qui ne méritent point de susciter des constitutions pontificales : « Nous reconnaissons, écrivent-ils, la prééminence « du pape, en disant qu'il a l'appel des jugements des « évêques ; mais nous assurons, avec tout le respect « qui est dû à sa dignité, qu'il ne peut jamais pré- « tendre d'être juge en premier ressort. Et comme la « contestation présente regarde le livre des *Réflexions* « *morales sur le Nouveau Testament*, approuvé par « M. le cardinal de Noailles et condamné par MM. les « évêques de Luçon, de la Rochelle et de Gap, et le « mandement des mêmes évêques condamné par M. le « cardinal de Noailles, votre justice et votre piété « éclairée, Monseigneur, vous feront obtenir de Sa « Majesté de ne pas chercher des juges hors de son « royaume, dans le temps qu'il y a en France tant

1. Clermont de Chaste, évêque de Laon (1695-1721), et Clermont-Tonnerre, évêque de Langres (1695-1724).

« d'évêques éclairés et bien intentionnés pour conser-
« ver la saine doctrine, qui sont les juges légitimes de
« cette affaire. »

Cette requête, si fortement motivée, eut-elle quelque influence sur l'esprit du Dauphin? On ne sait; car il mourut le 18 février 1712, sans avoir pu terminer l'instruction du différend ni présenter au roi des propositions fermes. Les contemporains nous ont laissé de touchants détails sur cette mort qui, venant après tant d'autres dans la famille royale décimée, et moins de huit jours après celle de la Dauphine [1], portait à Louis XIV le coup le plus cruel. Il ne restait autour du trône qu'un enfant de deux ans et des bâtards scandaleusement légitimés. On pleura le duc de Bourgogne, non de ces larmes feintes que l'étiquette exige et qui avaient coulé avec tant de peine, lors de l'agonie de son père, le grand Dauphin. Sur la tête de ce jeune prince, ce n'était pas seulement le parti des ducs, — Chevreuse et Beauvilliers, — mais bien la France entière, fatiguée de la guerre, avide de repos et de liberté, qui avait fondé ses espérances. La Palatine, communément insensible aux misères de la cour, est saisie de compassion à ce spectacle [2]. Et Saint-Simon, frappé dans ses affections les plus chères et ses calculs les plus secrets, cède à l'émotion qui le presse. Il s'épanche, vingt lignes durant, en exclamations désolées et, par un phénomène unique peut-être sous

1. La Dauphine, à son lit de mort, avait refusé l'assistance du P. de la Rue, jésuite, son confesseur ordinaire. Elle réclama un autre prêtre. Ce fut un affront éclatant pour la compagnie de Jésus, un avertissement pour le roi et une solennelle protestation contre la tyrannie du P. Tellier. Au reste, cette mésaventure n'empêcha pas le P. de la Rue de prononcer à la Sainte-Chapelle, le 24 mai 1712, l'oraison funèbre d'une pénitente aussi insoumise. La Société pliait l'échine. — Voyez le *Journal* de Dangeau, XIV, 83.

2. *Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans*, éd. Jaeglé, 1880, t. I, p. 102.

sa plume, il devient déclamatoire à force de tristesse. Combien ne fallait-il pas qu'il fût troublé, l'implacable railleur et l'arracheur de masques, pour écrire ces deux phrases : « Dieu montra à la France un prince qu'elle ne méritait pas... La terre n'en était pas digne, il était mûr déjà pour la bienheureuse éternité [1] ! » Enfin, si nous interrogeons celui à qui le duc de Bourgogne était *le monde entier*, quelle douleur et quel déchirement chez Fénelon, en recevant l'affreuse nouvelle ! « Il me semble, s'écrie-t-il, que tout ce que j'aime va mourir[2]. » A quoi sert, dorénavant, à M. de Cambrai de s'être rattaché si âprement à la politique, au lieu de se confiner et de mourir au monde dans une retraite religieuse? Quelque jour, l'avènement du duc de Bourgogne, élevé à l'école de Salente, devait amener la réparation des disgrâces imméritées, la revanche des humiliations dévorées loin de Versailles. Dès là que son prince n'est plus, que sera-t-il lui-même, prélat vieilli et délaissé ? Que deviendront son orgueil et son ambition, les chimères, les tendresses, les ran-

1. *Mémoires* de Saint-Simon, VI, 250. — La jeunesse du duc de Bourgogne avait été terrible ; le même Saint-Simon, dans ses *Additions* au *Journal* de Dangeau (XIV, 91), nous le montre : « Dur et colère, impétueux avec fureur, incapable de souffrir la moindre résistance, même des heures et des éléments, sans entrer en des fougues à faire craindre que tout ne rompît dans son corps ; opiniâtre à l'excès et passionné pour toute espèce de volupté de femmes, et ce qui est rare ensemble avec un autre penchant : aimant le vin, la bonne chère, la chasse avec fureur, et la musique avec une sorte d'enlèvement, et le jeu encore, où il ne pouvait souffrir d'être vaincu et où le danger avec lui était extrême ; enfin, livré à toutes les passions et transporté de tous les plaisirs. Souvent farouche et porté à la cruauté, et surtout barbare en railleries et à produire les ridicules ; avec cela, de la hauteur des cieux et regardant les hommes, quels qu'ils fussent, comme des mouches et des atomes avec lesquels il n'avait aucune ressemblance ; à peine MM. ses frères lui paraissaient-ils intermédiaires entre lui et le genre humain. »

2. Le 27 février 1712, Fénelon écrit au duc de Chevreuse : « Hélas ! mon bon duc, Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'église et pour l'état... Je suis saisi d'horreur et malade de saisissement sans maladie. » (*Œuvres*, VII, 373.)

cunes, tout ce qui couve dans la cervelle fumeuse séduisante et fausse, où se forgeait le rêve du *Télémaque*[1] ?

Sur cette tombe à peine close, éclate une violente controverse, à l'occasion d'un *Mémoire de Monseigneur le Dauphin pour N. T. S. P. le pape*, imprimé par ordre exprès du roi. Quel profit Louis XIV pouvait-il bien attendre de cette publication ? Voulait-il abriter sa politique religieuse derrière le souvenir respecté de son petit-fils, ou disculper celui-ci de toute complaisance occulte envers le jansénisme ? Du moins il n'aboutit qu'à livrer aux querelles des factions la bonne foi du duc de Bourgogne. Tout aussitôt, les jésuites comblèrent d'éloges outrés cet écrit minuscule qui condamnait nommément Quesnel, tacitement le cardinal de Noailles. Rome exulta et le prince défunt fut chargé de bénédictions : « Il s'est expliqué, dit le pape en reprenant un mot fameux, comme aurait pu le faire, non un empereur, mais un évêque[2]. »

Cependant, l'on ne s'était pas borné à communiquer le document au Saint-Siège ; on l'avait adressé à tous les évêques de France, « avec ordre de mander en cour l'impression qu'il avait faite sur eux[3] ». Cette impression fut défavorable, dans bon nombre de diocèses. En vain Louis XIV avait pris la précaution de joindre une préface au *Mémoire* et d'y dé-

1. De Rome, le P. Roslet mande au cardinal de Noailles, le 18 mars : « Votre Éminence a raison de dire que Dieu sait tirer le bien des plus grands maux, puisque la grande perte que la France vient de faire occasionne la destruction d'une forte cabale et l'affaiblissement d'une autre, c'est-à-dire des Cambrésiens et des jésuites. Ils publient dans cette cour que M. de Cambrai allait être ministre, et sur cela on paraissait disposé à le faire cardinal. » Bibl. nat. ms. 23227.

2. *Bref de N. S. P. le pape au roi sur le Mémoire de Monseigneur le Dauphin.*

3. Collection Adrien Le Paige ; recueil 1713-1715.

clarer solennellement : « Cet écrit s'est trouvé parmi « les papiers de sa cassette, tout de la propre main « du prince, avec des renvois et des ratures qui font « voir à l'œil que c'est son ouvrage. L'autographe « demeure entre les mains du roi [1]. » On ne crut pas à la parole royale. Il semblait que cette pièce fût trop avantageuse, trop opportune, pour être bien authentique. Aussi l'évêque de Boulogne, dans sa réponse à M. de Pontchartrain (16 mai 1712), après avoir protesté qu'il recevait avec infiniment de respect l'ouvrage de Monseigneur le Dauphin, continuait, d'un ton d'ironie transparente sous les épithètes laudatives : « Vous souhaitez que l'on vous fasse savoir l'effet que « ce *Mémoire* aura produit, afin que vous en puissiez « rendre compte à Sa Majesté. Cela suppose que son « intention est que nous lui fassions connaître, dans « un esprit de vérité, de simplicité et de paix, ce que « nous-même nous en aurons pensé... Ce qui m'a le « plus touché dans ce *Mémoire* jusqu'à l'étonnement « et l'admiration, c'est que ce prince, qui a l'humilité « de reconnaître qu'il n'est pas un profond théologien, « ne laisse pas d'y exposer avec une habileté infinie « tout le système de Jansénius sur la grâce et d'y dé- « couvrir, avec une précision aussi juste et aussi exacte « que pourrait le faire le théologien le plus profond, « tout le venin de la doctrine de Jansénius contenu « dans les cinq fameuses propositions [2]. » Un prélat pouvait-il, avec une politesse plus railleuse, insinuer

1. Dans une dépêche au cardinal de la Trémoille, du 10 mars 1712 (Aff. étr. Rome, 518), Louis XIV est encore plus explicite sur cet écrit : « Mon petit-fils ne me l'avait point encore fait voir, et ce n'est qu'après sa mort que je l'ai trouvé dans sa cassette...Je ne demande pas le secret au pape; au contraire. Excitez encore à cette occasion Sa Sainteté à m'aider, comme elle le peut, dans toutes les démarches à faire contre le jansénisme. »

2. Collection Adrien Le Paige; recueil 1713 1715.

qu'un homme du métier, quelque moliniste rompu à la casuistique, avait passé par là? — L'évêque de Sisteron ne tient pas un autre langage dans ses lettres au cardinal de Noailles : « Beaucoup disent que « ce *Mémoire* renferme des suppositions évidentes ; « de plus, que, parlant aussi savamment qu'il fait des « questions de la grâce, ce prince ne saurait avoir eu « le temps de les si bien approfondir ni en parler si « doctement. Quoi qu'il en soit, puisque le roi a *adopté* « le *Mémoire* pour être de feu Monseigneur son petit-« fils, un silence respectueux est le seul parti qu'on « puisse prendre en cette rencontre [1]. »

Les membres de l'épiscopat ne sont pas seuls à formuler des réserves. Voyez ce qu'écrivent les disciples de Bossuet, les amis de Noailles, les partisans de Quesnel. L'abbé Le Dieu s'exprime avec une âpreté tranchante qui ne lui est point habituelle et qui trahit son irritation : « Tous les honnêtes « gens ont été indignés de la manière dont le « cardinal de Noailles est traité dans ce *Mémoire*. « Monseigneur le Dauphin y parle des subtilités du « jansénisme et de toutes les distinctions les plus fines « sur la grâce, qui font connaître que l'écrit n'est « point de lui [2]. » Un correspondant de Petitpied va plus loin et ne doute pas que « cet ouvrage n'ait été dressé par M. de Cambrai [3] ». Voilà une incrimina-

1. *Ibid.* — Noailles usait des mêmes termes, mais non pas dans le même esprit, quand il mandait au cardinal de la Trémoille, le 30 mai 1712 : « Je dois garder le silence respectueux à l'égard de l'écrit de feu M. le Dauphin, mais le public ne le garde pas certainement. Personne ne le veut croire véritablement de ce prince, et tous les gens de bon sens en ont dit ce que votre Éminence me fait l'honneur de m'en écrire. J'ai été sensiblement touché que l'on n'ait pas plus ménagé la mémoire d'un aussi grand prince. » Bibl. nat. ms. 17748.

2. *Journal* de l'abbé Le Dieu, III, 370. Cf. *Anecdotes secrètes*, I, 66, et *Journal* de Dorsanne, I, 22.

3. Archives d'Amersfoort, boite R. Lettre du 12 mai 1712 à Petitpied.

tion directe. Petitpied la relève et la précise, en un factum de circonstance [1]. Il reconnaît « trop évidemment la main des jésuites » dans les attaques haineuses dirigées contre l'église catholique de Hollande. Et ce fatras théologique, assumé par un prince qui confesse lui-même « n'être pas théologien et n'avoir lu que très légèrement certains livres de saint Augustin », a tout l'air d'une copie faite sur un brouillon de l'ancien précepteur ou de quelque jésuite de cour. A tout le moins, la surveillance de Fénelon n'est pas niable [2]. Elle saute aux yeux, à chaque page de sa *Correspondance*, durant les années 1711-1712, et les éditeurs même de Saint-Sulpice en ont laissé échapper l'aveu très explicite : « Une lettre du duc de Bourgogne, rapportée par l'abbé Proyart (*Vie du Dauphin*, II, 293), nous apprend que M. de Cambrai avait donné au prince quelques avis à ce sujet [3]. » Il suffit de lire cette lettre, à la fois gênée et craintive, pour sentir que c'est encore un écolier devant son maître, — et quel maître ! — le plus insinuant, le plus persuasif, le plus dominateur qui fût jamais. De loin comme de près, à Cambrai non moins qu'à Versailles, et après quinze années révolues de séparation, *le cher archevêque* gardait son ascendant sur le petit duc de Bourgogne, émancipé par le mariage, mais combien gauche, la

1. *Réflexions sur un écrit intitulé* Mémoire de Monseigneur le Dauphin, etc., avec une déclaration du P. Quesnel sur ce Mémoire. — Le parlement condamna au feu ces *Réflexions*, le 17 juin 1712.

2. Le 8 mars 1712, Fénelon questionne vivement le duc de Chevreuse : « N'y avait-il point dans les papiers de notre très cher prince quelque écrit de moi ? N'y avait-il point de mes lettres que je lui écrivais pendant le siège de Lille ? » (*Œuvres*, VII, 374.) Madame de Maintenon le rassure en répondant au duc de Beauvilliers, le 15 mars : « Je voulais vous renvoyer tout ce qui s'est trouvé de M. de Cambrai, mais le roi a voulu le brûler lui-même. » (*Ibid.*, 376.)

3. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 62.

plume en main ! Est-ce un prince de trente ans, héritier présomptif de la couronne de France, ou un adolescent devant son pédagogue, qui découvre ces tours de style ? « J'espère, moyennant la grâce de « Dieu, ne jamais me départir des bons principes. « Je vous sais gré de ce que vous me les rappelez, et « des autres avis que vous me donnez, et que je rece- « vrai toujours avec plaisir, et, ce me semble, avec « la volonté sincère d'en profiter. » Tous ces *et* qui se suivent et s'enfilent donnent l'impression d'une leçon mal apprise, ânonnée péniblement.

Les contemporains ont jugé dès l'abord et signalé ce que cette attitude d'un prince, transformé en théologien posthume, avait d'équivoque et de fâcheux. Un des livres les plus importants publiés à cette date, en face même des événements, la *Relation du différend entre M. le cardinal de Noailles et MM. les évêques de Luçon, de la Rochelle et de Gap*, n'est pas tendre pour le duc de Bourgogne : « Lorsqu'on « parcourt l'histoire ecclésiastique, on y trouve « avec douleur que les plus grands maux de l'Église « sont presque toujours arrivés quand les princes se « sont mêlés des affaires de la religion. » Derrière le Dauphin, mort à point pour endosser la responsabilité du *Mémoire*, chacun cherche qui a dicté ce morceau de lourde théologie moliniste. Il est impossible de désigner nommément, entre plusieurs qu'on soupçonne, celui qu'on accuse. Les indices sont trop minces, et, pour un pan de soutane qu'on a cru entrevoir, il en est beaucoup, jésuites en titre ou non, à qui cette soutane a pu appartenir. Des présomptions morales ne suffisent pas à condamner un individu, mais bien elles conspirent à charger un parti, manifestement coupable ou complice du méfait. Un seul point nous arrête : le roi de France atteste

hautement dans la préface du *Mémoire*, il répète dans une lettre au cardinal de la Trémoille, qu'il détient « l'original écrit de la main de son petit-fils [1] ». Or, sans témoigner plus de superstition à la véracité des rois qu'à l'infaillibilité des papes, un mensonge ici semble improbable et peu conforme au caractère de Louis XIV [2]. Aussi bien, tous ces contradictoires se pénètrent et se concilient aisément. Plus d'un en cette affaire a pu être de bonne foi, tous même, sauf celui qui, ayant composé ou inspiré le *Mémoire*, profitait de la mort du prince et se taisait. Louis XIV voyait, reconnaissait l'écriture de son petit-fils, sans que jamais entre eux il eût été question ni donné lecture du travail ébauché. Et ce travail même ne peut-il pas être tout uniment un exercice de catéchisme, un pensum théologique, infligé à un prince que les jansénistes se vantaient d'avoir persuadé [3], que l'on savait fort ennemi du P. Tellier depuis l'affaire Bochart, et dont il était prudent de secouer l'apathie et de réchauffer la foi ?

Noailles, dûment convaincu qu'une résistance de front ne ferait qu'exaspérer le roi, changeait de tactique et biaisait. Il avait assisté la Dauphine à ses derniers moments; il s'était trouvé mêlé, par ses fonctions, à tous les deuils, à toutes les tristesses les plus intimes de la famille royale. Alors, devant cette accalmie politique créée par la mort, il tenta

1. Aff. étr. Rome, 518. Le roi au cardinal de la Trémoille, 10 mars 1712.

2. *Journal* de Mathieu Marais, I, 148 : « C'est bien la moindre chose que le roi soit cru quand il dit qu'il a entre les mains la pièce écrite de la main de son petit-fils et qu'il l'a fait imprimer par ses ordres ; il y a de la témérité de le nier après cela, et on doit respect à son roi lorsqu'il parle. »

3. *Œuvres* de Fénelon, VII, 369. — Saint-Simon, dans ses *Additions* au *Journal* de Dangeau (XIV, 125), appelle ce *Mémoire* « un essai pour soi-même et un canevas du *pour* en attendant le *contre* ».

de reparaître à Versailles. Mais Louis XIV savait tourner au profit de sa couronne et de sa gloire les pires malheurs domestiques. Il accueillit l'archevêque par ces mots : « Ne voulez-vous rien sacrifier pour adoucir ma douleur ? » Et le prélat, fort ému, souscrivit tout ce qu'on lui demandait, jusqu'à une déclaration contre le jansénisme. « Elle est si forte, disait-il, qu'elle me brouillerait infailliblement avec le parti, si le mérite que me donne auprès des jansénistes la persécution des jésuites ne me mettait à couvert de leur indignation [1]. » Il ne soupçonnait certes pas que, deux semaines auparavant, le roi était prêt aux résolutions les plus extrêmes et déclarait à tout venant « qu'il fallait en finir avec le cardinal, qu'il ne pouvait plus se contenir, qu'il le croit janséniste, qu'il le regarde comme le premier sujet qui lui ait tenu tête, qu'il veut lui parler et rompre ensuite avec lui [2] ». Mieux valaient ces grands éclats, ces menaces terribles aussitôt évanouies, que les sourdes déterminations où Louis XIV se complaisait, le premier flot de bile épanché. C'était là le côté dangereux de cette Majesté, intempérante dans ses volontés, généreuse dans ses pardons, et sournoisement impitoyable dans ses rancunes. Madame de Maintenon, placée à bonne source pour connaître et la cour et l'église, suivait les progrès de la désaffection. Elle en fait la remarque avec une mélancolie feinte : « Le « roi garde depuis quelque temps un silence sur M. le « cardinal qui m'est fort suspect. Vous savez que sa « colère n'est pas dans le premier mouvement et « qu'elle augmente par les réflexions... Il sera toujours

1. Cardinal de Noailles à madame de Maintenon, 14 mai 1712. Bibl. nat. ms. 23184.
2. *Madame de Maintenon*, éd. Geffroy, lettre au duc de Noailles, du 23 janvier 1712.

« très désavantageux à M. le cardinal d'être opposé « à un roi pieux et qui soutient la bonne cause. C'est « le fait[1]. »

Qui donc a, peu à peu, abandonné Noailles et autorisé contre lui des mesures de rupture et de coercition, sinon celle même qui assiégeait l'esprit du prince, accaparait sa confiance et par là tenait mystérieusement les fils de notre politique? Avec quelle habileté et quelles précautions ne se mêlait-elle pas aux grandes choses de la diplomatie ou de la religion, sous le couvert des goûts modestes qu'elle cultivait à Saint-Cyr! La maîtresse d'école dérobait au public crédule la maîtresse royale et la femme d'État. — Pour Louis XIV, pareil phénomène se produit. Plusieurs voudraient, par respect monarchique, que tout l'imbroglio de la bulle *Unigenitus* fût né à Rome, dans le cerveau de jésuites intrigants et de *zelanti* cosmopolites. Mais les dépêches officielles de notre dépôt des affaires étrangères ne laissent, à cet égard, subsister aucun doute. C'est Louis XIV qui avait demandé la bulle; c'est encore lui qui défère au pape, le 12 avril 1712, l'affaire des trois évêques, renonçant ainsi à l'une des plus essentielles prérogatives de l'église gallicane et livrant au Saint-Siège une contestation qui n'eût jamais dû sortir de France. Cet abandon de nos vieux usages déconcertait et désolait les parlementaires attachés aux lois du royaume, les évêques encore épris de leurs droits, quiconque avait le sentiment de la dignité nationale et l'horreur des envahissements romains. « En rendant le pape seul juge de la doctrine, — « s'écrie d'Aguesseau, — on le met en l'état de faire « passer, quand il le voudrait, toutes les opinions

1. *Madame de Maintenon*. Lettre au duc de Noailles, 23 janvier 1712.

« des ultramontains sur son infaillibilité, sur le pou-
« voir qu'il prétend avoir de déposer les rois et de
« disposer de leurs couronnes, pour autant d'articles
« de foi [1]. »

Non moindre était la gêne de notre ambassadeur à Rome, qui se voyait contraint d'abaisser devant Clément XI l'indépendance religieuse de son pays. Combien cependant il y avait, chez le cardinal de la Trémoille, de modération, de scepticisme, et d'aversion pour les conflits! Mais la tiédeur de son gallicanisme ne lui avait point ravi toute fierté diplomatique ni l'orgueil du nom français. Or, il trouvait par trop humiliantes certaines commissions qui incombaient à son ministère. C'était, d'abord, le *Mémoire* du Dauphin, qu'à sa profonde confusion il devait remettre entre les mains du pape : il en suffoquait de honte. Philopald, dans une dépêche chiffrée, raconte ainsi l'événement au cardinal de Noailles : « Peut-être jamais la Trémoille n'a été dans un état « plus violent qu'il le fut en recevant cet écrit avec « ordre de le communiquer, à cause de ce qui y re- « garde votre Éminence. Il me dit qu'en le recevant il « s'était fait tant de violence que tout ce jour-là il « souffrit une palpitation de cœur très considérable [2]. » De même, lorsqu'arrive à Rome l'affaire des trois évêques. Une décision en ce sens, grave et subites avait été prise à Versailles, sans que le cardinal de la Trémoille fût ni consulté ni prévenu. On voit, dans la *Correspondance* de Fénelon et dans les lettres inédites du secrétaire d'état Voysin, conservées à la bibliothèque de l'Arsenal, comment le roi, attristé

1. Aff. étr. Rome, 522. D'Aguesseau à Torcy, 14 avril 1712, et le *Mémoire* de d'Aguesseau, du 6 mai.
2. Aff. étr. supplément Rome, XI. Philopald au cardinal de Noailles, 9 avril 1712.

de la mort de son petit-fils, peu soucieux de choisir un autre arbitre et moins encore de l'être lui-même, ignorant et dégoûté tout ensemble de ces chicanes théologiques, pensa résoudre la difficulté pendante en saisissant le Souverain Pontife. Le 13 avril 1712, Voysin écrit à l'évêque de Gap : « Monsieur, le « différend que vous avez avec M. le cardinal de « Noailles n'ayant pas pu être terminé par la voie « d'accommodement, qui aurait été indubitable- « ment la meilleure, le roi m'a commandé de vous « faire savoir que Sa Majesté trouve bon que vous « portiez l'affaire au pape. Je mande la même chose à « M. le cardinal de Noailles [1]. »

Par qui cette procédure anormale avait-elle été suggérée, soit à Louis XIV, soit à ses ministres? Par Fénelon, croyons-nous, et ses lettres concourront à le prouver. Mais en les analysant, il faut toujours se souvenir que le personnage est double, souriant et fielleux; il faut tenir ponctuellement la comptabilité de ses actes : d'une part, les mensonges officiels que lui dicte sa raison, de l'autre, les aveux qui échappent à son exubérance ambitieuse. Dans sa *Correspondance*, combien de courants opposés, de remous et de tourbillons! Il y a les lettres où il se surveille, celles à sa famille, où il semble s'abandonner avec une bonhomie charmante; celles au duc de Bourgogne, où il se fait doux par calcul, humble par vanité; celles au P. Tellier, où il conspire à mots couverts, en jurant qu'il est revenu de tout ici-bas; celles au duc de Chevreuse, où il échange des mots de passe avec un complice; celles, enfin, destinées au public, où il est tout désintéressement, tout abnégation et *pur amour*, — comme on disait au temps du quiétisme.

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 2051.

Parmi cet océan de duplicité, il s'agit de discerner ce qu'il a fait, au travers de ce qu'il cache et de ce qu'il dit. Un beau jour, il envoie au P. Tellier cette lamentation : « On ne me fait part de rien ; je « n'ai de commerce ni avec M. de Meaux ni avec « vous, mon révérend père. Jamais homme n'a été « plus éloigné que moi d'entrer dans les affaires « d'autrui [1]. » Et, la semaine précédente, il adressait au duc de Chevreuse un *Projet de réfutation* dirigé contre le cardinal de Noailles, canevas du volumineux *Examen* qui est bien la plus lourde et la plus acrimonieuse de ses œuvres de controverse. Un billet, joint au manuscrit, indiquait les intentions ou plutôt les appréhensions de l'auteur. En voici le début : « Ce projet est écrit à la hâte, d'une écriture « difficile à lire, et que je n'ai pu confier à personne « pour en faire une copie nette. D'ailleurs, sans ména- « gement, parce que j'ai voulu y relever des choses « odieuses et en inspirer de l'indignation. Je n'ai pré- « tendu écrire que des mémoires informes pour ceux « qui auront peut-être un véritable ouvrage à publier. « Je me borne à fournir des matériaux à un bon écri- « vain, si on veut faire écrire. Il ne me convient point « de donner une scène avec ce cardinal : ainsi, je vous « supplie très instamment de ne confier cet écrit qu'au « seul M. Bourdon (*P. Tellier*)... Je consens qu'on « fasse usage de mes réflexions, si on les juge utiles ; « mais je ne veux point être sur la scène [2]. » Quel absolu contraste entre ces deux lettres sorties de la même plume, à neuf jours d'intervalle ! Et comment expliquer la différence de ton et d'allure, sinon en

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 69. Lettre au P. Tellier, 27 juin 1712.
2. *Œuvres* de Fénelon, VII, 377. Lettre au duc de Chevreuse, 18 juin 1712.

ce que l'une est adressée au confesseur royal, l'autre à « l'intime ami », celle-là ostensible, celle-ci confidentielle? A de telles preuves, accablantes, signées, irréfutables, les héritiers et les éditeurs de Fénelon semblent en ajouter comme à plaisir. Parmi les manuscrits de l'archevêque de Cambrai, ils ont trouvé en foule des demandes et des réponses, intercalées à leur date, et qui émanaient des correspondants les plus divers: le cardinal Gabrielli, le P. Daubenton, les évêques Bissy, Champflour et Lescure. Avec un zèle pieux ou aveugle, ils ont inséré pêle-mêle ces documents qui découvrent Fénelon, l'éclairent d'un jour le plus souvent fâcheux et suppléent de façon précieuse, mais incomplète, aux lettres du prélat dont on nous a frustrés.

Sans cette publication, peut-être n'aurions-nous pas actuellement, au moins sous la forme imprimée, maintes pièces qui compromettent M. de Cambrai ou qui même touchent à la personne et à la politique de Louis XIV. C'est, par exemple, le billet du 11 avril 1712, par lequel le marquis de la Vrillière, secrétaire d'état, prévient MM. de Luçon et de la Rochelle que le roi leur permet de « se pourvoir à Rome, ainsi qu'ils l'estimeront à propos [1] ». C'est encore une lettre, singulièrement maladroite, où le même M. de la Vrillière nous révèle la part de collaboration royale à la requête que les deux évêques présentent au pape: « Comme il a paru qu'il y avait « en quelques endroits des termes qui pourraient « être regardés comme un peu durs, il en a été mis « d'autres à la place... Je ne vous donne cependant ces « changements de la part du roi que comme des

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 59.

« observations, et non comme des ordres absolus [1]. »
On regrette de surprendre Louis XIV dans ce rôle clandestin de réviseur des papiers d'église. Attitude d'autant plus surprenante que le roi sent à merveille l'irrégularité de cette démarche et le pas de clerc où il s'engage. Jamais, ce semble, il n'a écrit ni fait écrire de plus pauvre dépêche que celle du 12 avril 1712 au cardinal de la Trémoille. Pour la première fois, — et il s'en excuse presque, — il annonce à son ambassadeur qu'il y a conflit public élevé, depuis quinze mois, entre plusieurs membres de l'épiscopat français, et tout aussitôt il dicte des instructions qu'en son for il juge périlleuses, contraires à l'usage, au droit et à l'intérêt. Il s'agit d'une faute grave à commettre. Louis XIV le sait et ne s'y dérobe pas :

« Mon cousin, la querelle du cardinal de Noailles « et des évêques de la Rochelle et de Luçon n'a déjà « fait que trop de bruit; ainsi, je ne doute pas que « vous ne soyez informé de son origine, de son pro- « grès et de l'état où elle est demeurée, au scandale « de plusieurs, sans aucune utilité pour l'église. Les « évêques de la Rochelle et de Luçon, attaqués dans « leur doctrine, m'ont demandé la permission de se « plaindre au pape du mandement que le cardinal de « Noailles a publié contre eux. Quoiqu'il n'y ait qu'à « perdre pour moi de laisser porter à Rome de pa- « reilles affaires et que cette cour trouve toujours les « moyens d'en profiter au préjudice des maximes de « mon royaume et des libertés de l'église de France, « j'ai cependant jugé qu'il y avait des raisons très « fortes d'accorder à ces deux évêques la permission « qu'ils m'ont demandée. Ainsi, j'ai consenti qu'ils se

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 69. Le marquis de la Vrillière à M. de Champflour, 10 juin 1712.

« pourvussent au pape, et, quoiqu'ils diffèrent encore « à se servir de la liberté que je leur ai donnée, j'ai « cru cependant devoir vous en avertir, afin que vous « ne vous opposiez pas aux démarches qu'ils jugeront « à propos de faire. S'il est nécessaire, dans la suite, « que vous agissiez en mon nom dans cette affaire, je « vous le ferai savoir; mais, avant que d'y entrer, je « souhaiterais que la constitution que j'ai demandée « à Sa Sainteté eût été donnée [1]. »

Après une telle missive, encore convient-il d'être moins rempli d'admiration pour l'impeccable diplomatie du grand roi. A quoi bon greffer une procédure nouvelle sur la demande toujours pendante d'une constitution ? Sans doute, on y travaille, mais avec quelle lenteur romaine ! Le cardinal de la Trémoille nous en révèle toutes les traînantes formalités : « Comme il faut qu'une pièce de cette conséquence « soit bien faite : que le livre du P. Quesnel est « long : que les théologiens aient le temps d'examiner « et de tirer les propositions qui doivent être qua- « lifiées, d'en faire ensuite leur rapport aux cardinaux « du Saint Office ; que ces mêmes cardinaux les « examinent de leur côté, et qu'ensuite on étende la « bulle, cela ne se peut pas faire sans y employer « beaucoup de temps. » Au demeurant, la Trémoille se persuade ou veut persuader au roi que *l'ouvrage avance* et qu'il aura bientôt « l'honneur d'en envoyer le modèle sans perdre un moment [2] ». Or, il va

1. Aff. étr. Rome, 518. Le roi au cardinal de la Trémoille, 12 avril 1712.

2. Aff. étr. Rome, 519. Cardinal de la Trémoille au roi, 28 mai 1712. — Le P. Roslet, plus sincère et peut-être mieux informé que l'ambassadeur, écrit, tout au contraire, à l'archevêque de Paris : « L'affaire de la constitution recule, plutôt qu'elle n'avance. On voudrait ne l'avoir pas promise, parce qu'on craint que les plus habiles consulteurs ne déclarent qu'on doit se contenter de la simple prohibition. » Bibl. nat. ms. 23227.

rester seize mois dans cette posture expectante.

L'obstacle principal qui arrêtait les Romains, c'était d'avoir à marquer et à qualifier les propositions des *Réflexions morales*. Une condamnation *in globo* eût été autrement facile et prompte. Philopald le mande à Noailles (16 avril 1712), et la Trémoille ne cesse d'en entretenir timidement le roi, pour l'amener à se départir d'une exigence qui désole le pape. Ce pauvre Clément XI est, une fois encore, plongé dans une crise de désespoir qui le fait fondre en eau. « L'autre jour, en disant la messe, Sa Sainteté répandit une si grande quantité de larmes qu'on fut obligé de lui changer le mouchoir [1]. » En effet, quelque soigneusement triée qu'eût été la commission chargée de l'examen des *Réflexions morales*, les consulteurs étaient aux prises sur bon nombre de points, et le pape allait se voir contraint de les départager. Tâche ingrate; car non seulement il fallait opter entre les diverses écoles théologiques, mais avouer indirectement et trancher par un coup d'autorité les plus graves dissentiments de doctrine. Dès lors, on prévoyait que le Souverain Pontife, fort embarrassé, « prendrait le parti de ne qualifier que les propositions sur lesquelles tous seraient d'accord, en mettant la clause, *sans approuver les autres* [2] ». A ce prix, Louis XIV trouve les délais bien longs, la procédure interminable; il presse la Trémoille, qui n'en peut mais et qui répond : « Les examinateurs veulent se mettre à couvert de toute critique, et Sa Sainteté veut que cette constitution soit faite avec toutes les précautions

1. Aff. étr. supplément Rome, XI. Philopald au cardinal de Noailles, 9 avril 1712. — *Cf.* lettre du P. Roslet, du 16 avril. Bibl. nat. ms. 23227.

2. Aff. étr. Rome, 520. Le cardinal de la Trémoille au roi, 2 juillet 1712.

imaginables[1]. » Au commencement de l'été de 1712, notre ambassadeur annonce à Versailles que la bulle sera terminée vers octobre ou novembre, et il motive le retard intervenu en ce qu'on a « rencontré plus de discussion qu'on ne se l'était figuré d'abord[2] ». Redoublant d'impatience, le roi écrit à la Trémoille : « Il est certainement nécessaire que « l'ouvrage soit solide ; mais, si l'on veut éviter géné- « ralement tout sujet de critique, on ne le finira « jamais. Cependant, le mal presse, et la constitution « est l'unique remède qu'on y puisse apporter[3]. »

Voilà précisément en quelles conjonctures (août 1712) les trois prélats venaient emmêler les fils de la bulle et jeter au travers une intrigue inopportune et chagrine. La Trémoille, selon les instructions du roi, va s'évertuer à faire passer la constitution, — qui est d'un intérêt général, — avant la contestation toute personnelle des évêques.

En ce même mois, surgit un incident inopiné : cent trois propositions, extraites après coup des *Réflexions morales*, sont dénoncées à la congrégation. Sans doute, on a jugé que la première fournée n'était pas suffisante, et le pape, « désireux de faire un bon ouvrage dont Sa Majesté soit contente, » laisse entamer un nouveau travail et de nouvelles informations.

1. Aff. étr. Rome, 520. Le cardinal de la Trémoille au roi, 9 juillet 1712.

2. « On croit, écrit le P. Roslet à Noailles, le 30 avril, avoir trouvé des propositions impies, scandaleuses, séditieuses, hérétiques ; mais il faut du temps pour en découvrir bien le venin. Cela étant, on ne doit pas trouver étrange que les approbateurs ne s'en soient pas aperçus. Vos propres ennemis conviennent que cela les peut excuser. Les plus sages et les plus habiles, qu'on ne consulte point, sont toujours d'avis que cette constitution peut avoir de fâcheuses suites, et qu'il aurait été beaucoup mieux d'obliger Quesnel à corriger son livre, en retranchant ou expliquant les propositions qui peuvent avoir un mauvais sens. » Bibl. nat. ms. 23227.

3. Aff. étr. Rome, 520. Le roi au cardinal de la Trémoille, 12 août 1712

Au regard de notre ambassadeur, le Souverain Pontife affecte d'être fâché de cette mesure dilatoire, alors qu'il n'y avait plus qu'à coucher la bulle par écrit. En réalité, l'empressement de la curie était médiocre. Elle avait conscience de l'imprudence grave où elle allait tomber, à seule fin de satisfaire une fantaisie royale, et elle s'efforçait de gagner du temps. Le très habile cardinal Fabroni réussit à convaincre la Trémoille que les cent trois propositions ne venaient nullement de gens qui eussent intérêt à *tirer la bulle en longueur*, mais bien de ceux qui « recherchaient avec le plus de soin le venin du livre, pour en faire connaître davantage toute la malice [1] ». Par hasard, Fabroni disait vrai. Les cent trois propositions émanaient des jésuites qui, par d'autres voies et pour d'autres causes, tendaient au même but que Louis XIV [2]. Celui-ci voulait une constitution immédiate, afin de rétablir l'ordre, l'unité religieuse dans ses états, et de faire respecter sa puissance que les jansénistes avaient bravée et que Noailles tenait en échec. Les jésuites la voulaient également, pour terrifier les rebelles et les indépendants, pour étendre sur l'église le niveau de leur propre tyrannie et de la commune servitude. Et ces deux pouvoirs, l'un pressé d'avoir sa bulle, l'autre qui la souhaitait complète et irrésistible, pesaient d'un même effort sur Clément XI indécis [3].

1. Aff. étr. Rome, 520. Le cardinal de la Trémoille au roi, 27 août 1712.

2. Aff. étr. Rome, 520. Le cardinal de la Trémoille à Torcy, 3 septembre 1712 : « Par le peu que j'ai pu tirer sur cette matière dans laquelle on agit avec beaucoup de secret et beaucoup de réserve, j'ai lieu de croire que ces propositions ont été envoyées de France. Je n'en suis cependant pas assuré. »

3. Le pape dit au cardinal de la Trémoille en murmurant : « Je ne sais comment l'entend le P. Tellier, il me fait écrire à tous les ordinaires par le roi et par l'ancien auditeur de la nonciature pour accélérer la constitution, et il fait faire par cette dénonciation nouvelle

Noailles, plus intéressé que personne dans ce double procès ecclésiastique issu des *Réflexions morales*, y reconnaît sans hésitation l'œuvre des jésuites. N'est-ce pas eux, en France, qui ont poussé les évêques de Luçon et de la Rochelle à user de l'autorisation du roi et à introduire leur requête auprès du pape ? A Rome, n'est-ce pas eux qui ont déterminé le Souverain Pontife à écrire d'abord une lettre fort sèche à l'archevêque de Paris (3 septembre 1712), puis un bref aux deux prélats, d'un tour assez aigre et assez ultramontain pour que Louis XIV en regrettât la publication ? Mais, autant Noailles était résolu à ne pas rompre en visière à la papauté, autant il affirmait rigoureusement ses droits contre les jésuites. Il n'ignorait pas quelles ramifications, quelles agences de renseignements et de provocations ils avaient établies des deux côtés des Alpes, et que l'un deux, « le P. Daubenton, avait moyenné un commerce de lettres entre M. le cardinal Ottoboni et le P. Tellier [1] ». Aussi, pour arrêter l'effet de ce complot, pour suspendre, s'il est possible, le travail de la constitution, il hasarde à Paris un de ces coups violents qui échappent parfois à sa longanimité. Le 7 octobre 1712, il adresse au roi la lettre la plus courageuse et la plus fière que Louis XIV peut-être ait jamais reçue de l'un de ses évêques. Voici sous quelle forme le cardinal refuse de rendre aux jésuites les pouvoirs dont il les a privés :

« J'ai, ce me semble, assez fait connaître dans les « affaires du clergé le désir extrême que j'ai de plaire

tout ce qui est capable de la reculer. » *Anecdotes secrètes*, I, 96. — Le P. Tellier ayant avancé un jour devant le roi que le livre de Quesnel contenait plus de cent propositions condamnables, il était nécessaire d'en censurer au moins cent une; ce qui fut fait.

1. Aff. étr. Rome, 521. M. de la Chausse à Torcy, 22 octobre 1712.

« à Votre Majesté et de lui donner satisfaction en « toutes choses, pour ôter tout prétexte d'en douter. « J'aurais pu aisément trouver des difficultés aux dons « immenses que nos assemblées ont faits à Votre « Majesté. Elle sait que plusieurs prélats, même de « ceux qu'elle a le plus honorés de son estime, en « auraient eu des scrupules à ma place. Elle n'a pas « oublié que j'en ai eu comme eux; mais, au fond, ne « s'agissant que d'un bien temporel, qui n'est pas es- « sentiel à la religion et qu'on peut donner dans une « pressante nécessité, j'ai surmonté mon scrupule et « travaillé le premier à la ruine du clergé, pour « sauver votre état et pour soutenir votre trône. Il « ne s'agit pas aujourd'hui, Sire, d'un bien temporel; « il n'est pas question d'argent, mais de sacrements, « de la parole de Dieu, de la conduite des âmes dont « il m'a chargé, du pouvoir de les lier et de les délier « dans le ciel; en un mot, du sang de Jésus-Christ; « ainsi, de tout ce qu'il y a de plus sacré, de plus « essentiel et de plus important dans la religion. « Il ne m'est pas permis d'en disposer à ma fantaisie, « et, si je l'ose dire (et pourquoi ne l'oserai-je pas, « parlant à un roi aussi religieux que Votre Majesté « et ayant l'honneur d'être son pasteur?), il ne lui « est pas permis d'y toucher ni de s'en mêler. Elle « sait que son autorité, quoique sacrée, puisqu'elle « vient de Dieu, quoique souveraine et absolue, ne « s'étend point jusqu'aux choses sacrées, dont je suis « seul chargé...

« Ce ne serait pas certainement une excuse légi- « time pour moi au tribunal de Dieu, si j'employais « des ouvriers ou mauvais ou douteux, de dire que je « l'ai fait pour faire ma cour à Votre Majesté et pour « lui plaire; je la chargerais devant Dieu sans me « décharger, et elle rendrait compte comme moi de

« toutes les iniquités que commettraient ces ouvriers « infidèles. Je conjure donc Votre Majesté, par toute « la piété et toute la religion que Dieu lui a données, « de me laisser la liberté de remplir ce ministère « selon son esprit et sa volonté, et de me tirer de la « dure et terrible nécessité *ou d'offenser Dieu ou* « *d'offenser Votre Majesté*[1]. »

Soit que cette antithèse lui ait plu, soit que ce dilemme lui paraisse résumer heureusement « l'extrémité où l'on veut le réduire », il reprend textuellement la phrase dans une lettre adressée à madame de Maintenon, ce même jour, 7 octobre 1712. Il met en pleine lumière les conséquences de l'une et de l'autre solution : « J'offenserai le roi, si je ne rends « pas les pouvoirs à tous les jésuites ; j'offenserai « Dieu, si j'emploie à son service des ouvriers re- « lâchés, révoltés, et en qui je ne puis prendre con- « fiance[2]. » Au reste, il ne veut pas s'inquiéter de ce que sont les jésuites, mais de ce que doit être l'autorité royale. A-t-elle compétence pour trancher ces questions purement ecclésiastiques ? Et ne serait-ce pas « lui faire porter la main à l'encensoir ? » Du même coup, il remet sur le tapis le *Mémoire* du Dauphin : « Feu Monseigneur en était si persuadé qu'il m'a dit « plusieurs fois qu'il se garderait bien de m'en parler « et qu'il était convaincu que les princes ne doivent « point entrer en pareilles affaires. *Ce n'est point à* « *nous à nous mêler de cela*, ce sont ses propres pa- « roles. » Voilà, sous le patronage de l'archevêque de Paris, de quoi contrebalancer l'intervention posthume du duc de Bourgogne. Le fait était de telle importance si des indiscrétions se produisaient dans le public, que

1. *Anecdotes secrètes*, I, 99.
2. *Ibid.*, 100.

madame de Maintenon tout aussitôt répondit au cardinal une lettre capitale, dont les *Anecdotes secrètes* contenaient un passage et dont M. Geffroy nous a restitué le texte intégral : « Vous traitez, disait-elle, « l'affaire des jésuites d'affaire spirituelle, qui intéresse « votre conscience et dont il faudra rendre compte. Sa « Majesté la regarde comme un procédé particulier, « comme une vengeance contre des gens que vous « avez cru qui vous offensaient et qui vous ont offensé « en effet. C'est le ressentiment de cette vengeance « que le roi voudrait que vous sacrifiassiez à ce que « vous lui devez et à l'amitié qu'il a toujours eue pour « vous. Car, de dire que les jésuites sont incapables « de confesser, il n'est pas possible, monseigneur, « qu'ils soient devenus tels dans un moment[1]. » Ces derniers mots étaient souverainement habiles et constituent le plus solide argument contre Noailles, qui avait attendu sa trente-deuxième année d'épiscopat et la seizième de sa résidence à Paris pour exécuter les mesures qu'il réputait indispensables. L'objection venait naturellement à l'esprit et semblait péremptoire. Mais Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, qui lui aussi avait tardé à prendre contre les jésuites des précautions nécessaires, opposait aux critiques cette justification ingénieuse : « Je demande tous les jours pardon à Dieu de ne l'avoir pas fait plus tôt[2]. »

L'archevêque de Paris ne voulut point rester sous le coup des soupçons offensants que madame de Maintenon formulait, sans nul doute, avec l'agrément du roi. Il riposta, sur un ton d'ironie légère, que « le plus ou le moins des confesseurs jésuites à Paris ne

1. *Madame de Maintenon*, éd. Geffroy. Lettre du 9 octobre 1712 au cardinal de Noailles.
2. *Lettres d'un théologien à un évêque* (par l'abbé Couet), p. 381.

pouvait donner tant de peine à Sa Majesté ». Et, poursuivant sa pointe, il ajouta que les révérends pères étaient devenus « incapables, non par ignorance, ni par mauvaises mœurs, mais par relâchement de morale, par indépendance et par le schisme qu'ils ont voulu introduire dans le diocèse et dans l'épiscopat ». D'un mot, il les accuse de corrompre l'église et de « tenir chez eux boutique ouverte de simonie [1] ». Ce trait arrache aux défenseurs de la Compagnie des protestations courroucées, et Lafitau se fera leur interprète, longtemps après, dans la *Réfutation des Anecdotes* : « La passion transporte le cardinal au point de ne pas s'apercevoir qu'écrivant au roi il emploie des expressions que la bienséance même ne connaît pas [2]. »

Noailles cependant se sentait soutenu, porté dans sa résistance par l'opinion publique. Le peuple, le bas clergé, la plupart des congrégations savantes, applaudissaient au courage de l'archevêque. La bourgeoisie et les salons le célébraient comme le libérateur de l'église gallicane. A Versailles même, certains courtisans chuchotaient ses louanges entre deux portes, en se gaussant du confesseur et de la Maintenon [3]. Jamais, dans ce pays qui a créé *Tartufe*, le jésuite n'a été populaire. Il aura peine à le devenir, encore que la mode et le ton conspirent d'aventure en sa faveur. Mais, à la fin du règne de Louis XIV, on

1. *Anecdotes secrètes*, I, 105.
2. *Réfutation des Anecdotes*, 142.
3. Il existe aux Archives nationales (L. 438) une lettre autographe de Noailles, adressée à un ministre, pour condamner la fréquence et la cherté des voyages à Marly, « où tant de femmes inutiles font bonne chère aux dépens du roi, pendant que tant de pauvres meurent de faim. Que ce serait une chose agréable à Dieu, édifiante et consolante pour le peuple, que le roi abrégeât ses séjours à Marly, qu'il y menât moins de monde et qu'il donnât aux pauvres ce qu'il épargnerait par là ! »

était écœuré de cette atmosphère de religion à demi mondaine et de confessionnal ambulant, qui enveloppait le trône et l'alcôve du prince. Noailles, le premier, avait eu l'audace de se plaindre tout haut. Gazetiers et rimeurs faisaient chorus. Voyez, par exemple, une *Requête à M. l'archevêque sur l'interdiction des jésuites:*

Seigneur, plaise à votre Eminence
Donner un moment d'audience
Aux pécheurs de votre cité
Assemblés en grand comité,
Pour lui remontrer humblement
L'injustice du traitement
Fait à ces bons *Agnus Dei*
Qui tollunt peccata mundi,
A ces saints qui se font eux-mêmes
En tous lieux pour nous anathèmes.
Nous, pécheurs de profession,
Gens de toute condition,
Princes, ducs, marquis et comtes,
Maréchaux, barons et vicomtes,
Gens de palais et maltôtiers,
Agioteurs, banqueroutiers,
Nous, corruptibles magistrats,
Marchands de perfides contrats,
Débauchés, maris infidèles,
Abbés de cours et de ruelles...
Chacun de nous, tranquillement
A ses désirs s'abandonnant,
Sous la protection des pères,
Toujours clements et débonnaires,
S'allait confesser à l'envi,
Et moyennant un *peccavi*,
Mais *peccavi* sans conséquence,
Sans douleur et sans repentance,
Obtenait de tout mainlevée.
. . . . . .
Mais aujourd'hui qu'allons-nous faire ?
Faudra-t-il désormais, contrits,
Aller confesser nos délits
A quelque curé rigoriste,
Dont la figure janséniste
Et les rébarbatifs dehors
Vous glacent le sang dans le corps;
Qui de cent questions gênantes
Frappent vos oreilles tremblantes,
Vous demandant combien de fois,
Quand, comment, quels sont vos emplois,

Qui, sans égards ni pour naissance,
Ni pour rang, ni pour bienséance,
Vous remettent l'absolution
Dans six mois, à condition
Que, toute autre affaire cessante,
Votre vie vraiment pénitente
D'un véritable changement
Leur soit un assuré garant [1].

A ne voir qu'à la surface et par le dehors les événements qui s'accomplissaient, les jésuites semblaient mortellement frappés et Noailles définitivement victorieux. Hélas ! l'énergie de l'archevêque était un feu de paille, à peine allumé, sitôt éteint. Fénelon, qui connaissait l'homme, le jugeait avec une froide et cruelle perspicacité : « Il varie, il recule, il re-« tombe facilement du côté où son goût, sa confiance « et ses préjugés confus le font pencher [2]. » Dans une lettre plus familière au duc de Chevreuse, il complète ainsi le portrait : « M. Pochart (*le cardinal « de Noailles*) ne refusera rien : il coulera, paiera « d'équivoque, et croira gagner tout en gagnant du « temps. En effet, il n'a qu'à en gagner un peu. Il se « voit tout auprès d'un avenir où il pourra lever la « tête, faire trembler Rome et prévaloir à la cour [3]. » Cet *avenir*, dont il est tant question sous la plume de M. de Cambrai, c'est la mort de Louis XIV, l'établissement d'une régence avec un roi de trois ans, la ruine du parti moliniste et la toute-puissance de l'archevêque de Paris. « Les défenseurs de la bonne « cause, écrit-il au duc de Beauvilliers le 25 décembre « 1712, n'ont de ressources que par leur seul crédit « auprès de la personne du roi. Dès que cette personne

1. Archives nationales. Histoire ecclésiastique, L. 13.
2. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 121. Lettre au P. Tellier, 9 octobre 1712.
3. *Œuvres* de Fénelon, VII, 375. Lettre au duc de Chevreuse, 8 mars 1712.

« leur manquera, il ne leur laissera plus aucun sou-
« tien [1]. » Pour prévenir cette redoutable éventualité et anéantir l'influence de Noailles, Fénelon multiplie les efforts. — Tantôt, il suggère des mesures rigoureuses contre ce prélat; il supplie Louis XIV « d'examiner quels remèdes seraient proportionnés à un si grand péril de l'église ». Et, pour convaincre le P. Tellier à l'entremise duquel il a recours, — tout en déclarant que « le confesseur du roi n'a qu'un demi-crédit, » — il termine sa lettre par cette adjuration : « Voilà, mon révérend père, ce que je crois
« devoir en conscience vous représenter pour en
« rendre compte au roi. Je parle comme si j'étais au
« moment de ma mort. Il me semble que je suis, par
« la grâce de Dieu, infiniment éloigné de tout ressen-
« timent et de toute vue humaine [2]. » C'est toujours chez Fénelon ce procédé de l'attendrissement et des déclarations pathétiques, par lequel il cherche à donner l'illusion de la sincérité. — Tantôt, il entretient avec le P. Daubenton, alors à Rome, une correspondance dont nous ne possédions jusqu'ici que la moins intéressante portion : les réponses du père jésuite. Les éditeurs de Saint-Sulpice ont jugé prudent de ne point imprimer l'essentiel : les lettres mêmes de Fénelon. Mais elles sont venues à Paris, de 1811 à 1813, avec les archives du Vatican ; elles ont séjourné à l'hôtel Soubise et il en a été pris copie. Or, lisez ce que l'archevêque de Cambrai écrivait au P. Daubenton, dans les derniers jours de décembre 1712 : « Il
« me tarde de voir la constitution que le pape prépare
« contre le livre du P. Quesnel. Elle est très néces-

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 381. Lettre au duc de Beauvilliers, 25 décembre 1712.
2. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 122. Lettre au P. Tellier, 9 octobre 1712.

« saire pour remédier à la contagion (car ce livre, « muni d'une si grande autorité, est dans les mains de « tout le monde)... L'affaire de MM. de Lugon et de la « Rochelle peut être retardée par celle du livre du « P. Quesnel ; mais ne pourra-t-on pas toujours la faire « aller au moins lentement avec l'autre, pour montrer « qu'on la veut finir? De telles causes sont précieuses « pour l'autorité du Saint-Siège, et leur décision « régulière est très importante pour soutenir les zélés « défenseurs des constitutions apostoliques... Les « fauteurs du parti travaillent à faire en sorte qu'au- « cune nouvelle décision ne puisse venir de Rome en « France. On veut en fermer le chemin. On veut que « la France ne doive recevoir que les constitutions « qu'elle a demandées, comme si le médecin ne pou- « vait jamais secourir le malade, quand celui-ci est « dans un état d'extrémité où il ne demande point « le médecin... Le Saint-Père, sage, éclairé, pieux « comme il l'est, ne pense-t-il point que le temps pré- « sent est bien précieux? Il peut échapper sans retour, « on n'en reverra peut-être aucun d'aussi favorable « de plusieurs siècles [1]. » Voilà Fénelon tout entier, qui se manifeste et se démasque dans la demi-clarté d'une confidence intime. Daubenton adresse à sa Grandeur, à la fin de janvier 1713, les éclaircissements qu'elle souhaite, et lui mande que les qualificateurs se sont réunis au Vatican pour rendre compte des travaux de leurs assemblées [2]. A cette date, il y a comme un arrêt ou un ralentissement dans la mise en œuvre de la bulle. Sur les instances de la Trémoille, le pape promet qu'elle sera communiquée au roi avant

1. Archives du Vatican, Francia, constituzione Unigenitus, 2270, et Giansenismo, 2074.
2. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 128.

que de paraître [1]. Cette promesse à peine faite, il s'en repent et cherche à l'éluder. Le bruit court, à maintes reprises, qu'il hésite à terminer son ouvrage. Enfin, si nous en croyons Lafitau [2], les deux correspondants attitrés du parti janséniste, — le P. Roslet et M. de la Chausse, — supplient Noailles de ne pas retirer son approbation aux *Réflexions morales*, et lui attestent que jamais la constitution ne sera promulguée.

De son côté, le P. Quesnel tente un dernier effort en écrivant à Clément XI, le 22 juillet 1712, une lettre « fort soumise et pleine d'esprit », — ce sont les termes mêmes du cardinal de la Trémoille. Il y demande fort éloquemment de ne pas être condamné sans avoir été entendu, et s'offre à expliquer tous les passages déférés aux consulteurs et qui tomberaient sous le coup d'une qualification. « Il serait à souhai-« ter, s'écrie notre ambassadeur, que la constitution « fût bientôt faite ; car, plus elle tardera, plus le « P. Quesnel et ses adhérents trouveront moyen « d'embrouiller la conclusion [3]. » Cent cinquante-cinq propositions avaient été relevées, examinées une première fois, pour passer ensuite entre les mains des cardinaux du Saint Office et être qualifiées par-devant le pape. Néanmoins, la Trémoille n'était pas rassuré, et il le confessait à Torcy : « Je désire la « paix plus que je ne l'espère. On aurait pu prendre « des expédients qui auraient pacifié toutes choses, « sans venir à une décision qui donnera peut-être « de l'embarras ici et causera du trouble dans

1. Aff. étr. Rome, 521. Cardinal de la Trémoille au roi, 12 novembre 1712.
2. Lafitau, *Histoire de la constitution Unigenitus*, 91.
3. Aff. étr. Rome, 526. Cardinal de la Trémoille au roi, 7 janvier 1713.

« l'église de France [1]. » Puis, le 14 janvier, dans une dépêche au roi : « Il ne manque pas de gens « qui tâchent d'insinuer qu'il y aura des difficultés « en France pour la réception de la bulle [2]. » De Versailles, on lui envoie les meilleures paroles, les instructions les plus réconfortantes, et sur-le-champ il se remet en campagne, avec moins d'enthousiasme que de docilité. Le Souverain Pontife s'oblige de nouveau à placer son projet sous les yeux de Louis XIV, avant de le rendre définitif et de le publier ; mais il est manifeste que l'impulsion vient du dehors, que la curie suit le mouvement et ne le dirige pas. « Si elle n'avait point entrepris « cette affaire, — déclare M. de la Chausse, — elle « ferait de sérieuses réflexions avant de s'y enga- « ger [3]. » La Trémoille le sent à merveille et ne laisse plus au pape aucun répit. Il veut qu'on travaille sans relâche, que la bulle soit prête pour la fin du carême. Clément XI cède, moitié résigné, moitié chagrin, et prend le ciel à témoin que, s'il tombe malade, c'est notre ambassadeur qui en sera cause.

Deux fois la semaine, il y a congrégation du Saint Office sur le livre de Quesnel. A chaque séance, on étudie huit propositions par le menu, et les discussions sont interminables. Cependant, le Saint-Père se fait un devoir d'y assister ; il prend la parole « très longtemps et très bien à son ordinaire, et avec tant d'individualité et de doctrine que cela ne se peut faire sans un grand travail [4] ». Par suite, de nou-

1. Aff. étr. Rome, 526. Cardinal de la Trémoille à Torcy, 7 janvier 1713.
2. Aff. étr. Rome, 526. Cardinal de la Trémoille au roi, 14 janvier 1713.
3. Aff. étr. Rome, 527. M. de la Chausse à Torcy, 11 mars 1713.
4. Aff. étr. Rome, 527. Cardinal de la Trémoille au roi, 25 mars 1713.

veaux délais deviennent nécessaires : on ne saurait dresser la bulle avant le milieu de juin. Que de déceptions alors, que de colères dans le camp moliniste ! Elles éclatent à travers la correspondance qu'entretient Fénelon avec le P. Daubenton et le P. Lallemand. Celui-ci annonce que la constitution paraîtra aux environs de la Pentecôte, et l'archevêque de Cambrai écrit à son cher Daubenton des lettres de désespérance qui sont de véritables traités didactiques. Il a bien grande hâte qu'une solution intervienne, tandis que « le pape et le roi conspirent ensemble de si bonne foi contre l'erreur [1] ». La mort de l'un ou de l'autre pourrait tout empêcher, en rompant le concert des deux pouvoirs, temporel et spirituel. Car rien n'est assuré, tant qu'on n'a pas entre les mains le texte d'une bulle pontificale fulminée contre le Quesnellisme. Sur ce point, Fénelon, en post-scriptum d'une lettre, laisse naïvement percer son effroi : « Il est très constant que « nous tomberions dans un inconvénient qui serait « extrême, si la constitution ne venait pas. Le parti « crierait avec une insolente dérision : *Parturiunt « montes, nascitur ridiculus mus*. Il dirait que Rome « n'a pu rien trouver pour fixer sa condamnation, « qu'elle n'a osé se commettre à l'examen des évêques « de France, que le livre demeure hors d'atteinte, que « Rome a enfin reculé, que M. le cardinal de Noailles « a prévalu sur elle pour soutenir la bonne cause. Ce « serait un étrange triomphe du jansénisme et une « séduction presque universelle en France [2]. » Daubenton, pour rendre courage à M. de Cambrai, lui

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 139. Lettre au P. Daubenton, 13 avril 1713.
2. *Ibid.*

transmet de minutieux renseignements sur l'état actuel de l'affaire. Il a vu les notes écrites de la propre main de Sa Sainteté, en marge des quatre-vingt-quatre propositions déjà discutées : « C'est un prodigieux travail ; il y aurait de quoi faire un gros volume. » Et le jésuite se répand en louanges sur l'application et la capacité du Saint-Père, puis en lamentations sur les moyens dont on use pour l'intimider et le détourner d'achever sa bulle : « On lui « écrit, et aux cardinaux, des lettres sans nombre, « pour leur représenter le péril où le pape exposera « son autorité, la mauvaise disposition des évêques « de France et du parlement ; mais le pape est ferme « et ne changera pas [1]. »

Aussi bien, comment Clément XI eût-il pu s'émouvoir des rumeurs confuses qui s'élevaient au delà des monts ? Comment eût-il prêté l'oreille à des avis contradictoires, à des sommations tumultueuses ? Dans un camp, c'était l'évêque de Gap qui consacrait à l'infaillibilité doctrinale et personnelle du Souverain Pontife un dithyrambe où il le comparait et presque l'égalait à Dieu : « Parlez, très Saint-Père, et je re- « cevrai la vérité sortant de votre bouche avec le même « respect et la même soumission que si elle sortait de « la bouche même du Seigneur, puisque c'est l'écouter « lui-même que d'écouter Votre Sainteté et que ce se- « rait l'outrager lui-même que de prévariquer sur l'en- « tière obéissance qui vous est due [2]. » De son côté, l'évêque de Langres tenait un tout autre langage, dans une lettre destinée au roi, mais qui fut rendue publique et dont le pape eut assurément connais-

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 145. P. Daubenton à Fénelon, 22 avril 1713.

2. Bibl. de l'Arsenal, ms. 2051. Lettre de l'évêque de Gap au pape, 17 septembre 1713.

sance : « La constitution que Votre Majesté veut « demander sur le *Nouveau Testament avec des* « *Réflexions morales* du P. Quesnel, non seulement « déshonorera son clergé, mais fera naître plus de diffi- « cultés avec la cour de Rome qu'il n'y en aurait à ter- « miner en France les affaires présentes de l'église[1]. » De ces deux voix opposées, l'une ultramontaine, l'autre gallicane, à laquelle entendre? Quel parti choisir, qui ne soulève des protestations formidables, une conflagration religieuse, peut-être un schisme ? Et, d'autre part, il n'est plus permis de se réfugier dans une abstention insouciante. On a soulevé trop imprudemment les pires passions théologiques, et l'opinion surexcitée exige la solution du conflit. Le pape saura combien il en coûte de laisser en suspens, d'agiter et d'exaspérer la conscience religieuse de tout un peuple.

Avant d'arriver au terme, c'est-à-dire à la publication de la bulle, il reste un dernier obstacle à franchir, une suprême résistance de Clément XI à forcer. Au mois de juin, dans le temps même où le gouvernement français croit le projet terminé et en attend communication, tout s'arrête à Rome comme par enchantement. Est-ce l'habileté des jansénistes qui persuade au pape que cette affaire est devenue fort indifférente à Louis XIV, alors qu'elle lui tient au cœur de jour en jour davantage ? Est-ce l'arrivée du diacre Chalmette, agent de MM. de Luçon et de la Rochelle, qui relègue momentanément au second plan le travail de la constitution? Est-ce la condamnation portée par le parlement de Paris contre un livre du P. Jouvenci, *Histoire de la Société*, et l'humiliant désaveu auquel les jésuites sont contraints à l'endroit des

1. *Lettre de l'évêque de Langres au roi* (1713).

plus constantes doctrines de leur institut, qui subitement réveillent à Rome toutes les défiances anciennes contre le gouvernement français[1] ? — Pour la Trémoille il n'y a là qu'une halte tout accidentelle, comme il arrive parfois aux entreprises les mieux conduites et les plus avancées[2]. D'autres y voient ou veulent y voir un refroidissement dans les intentions du pape et l'indice d'une volte-face prochaine. Enfin, le P. Quesnel reçoit de divers correspondants l'assurance que « cette affaire de la constitution embarrasse beaucoup la cour de Rome, qu'il y avait grande apparence qu'on ne la poursuivrait point et

1. Mademoiselle de Joncoux écrit à Quesnel, le 17 avril 1713, à propos de l'arrêt du parlement et de la déclaration des jésuites : « Il s'est passé de furieuses scènes entre le roi, le premier président, le procureur général et le premier avocat général. Ils ont été obligés d'obéir aux ordres du roi, sans avoir même la liberté de marquer dans l'arrêt que l'on agissait ainsi par ordre du roi... On a eu beau lui donner des mémoires capables de produire tout un autre effet, lui représenter l'importance de l'affaire pour sa personne sacrée, pour celle de ses descendants et pour l'état, on n'a rien gagné, parce que le P. Tellier réglait et conduisait tout, et tout ce que cela a produit a été que Sa Majesté a dit qu'elle voulait absolument être obéie... Ce crédit énorme des jésuites a irrité le parlement au delà de tout ce qu'on peut imaginer. Enfin, le jour venu, le roi exigea encore que cela se fît du matin, à la petite audience, et qu'il n'y eût personne. J'en fus avertie la veille. Je n'eus pas le crédit d'y entrer, quoique je sois fort connue de gens qui auraient pu me rendre ce service et qui l'auraient même fort souhaité. Je ne laissai pas néanmoins d'être placée derrière une tapisserie où l'on entendait et voyait même, à la faveur d'un petit trou. » (Archives d'Amersfoort, boîte W.) — Dans cette séance à huis clos, l'abbé Pucelle, l'un des parlementaires les plus hostiles au parti moliniste, prononça un discours en dix lignes qui nous a été conservé (24 mars 1713) : « La difficulté, Messieurs, n'est pas de trouver dans le livre du P. Jouvenci des erreurs condamnables. Elles se présentent en foule. La peine n'est que d'appliquer la punition que méritent l'auteur et l'ouvrage. Les ordres du roi nous arrêtent : nous devons nous y conformer et retenir dans nos cœurs une juste douleur de voir qu'on préfère l'indulgence à la justice. La sévérité aurait pu être plus nécessaire dans cette occasion que dans toute autre, puisqu'on peut regarder la doctrine qui est répandue dans ce livre comme le péché originel de la Société. » Collection Adrien Le Paige, recueil 1713-1715.

2. Aff. étr. Rome, 528. Cardinal de la Trémoille au roi, 3 juin 1713.

qu'elle s'assoupirait ; mais (ajoute-t-il) il ne faut pas chanter triomphe avant la victoire [1] ».

Quel que fût le prétexte imaginé ou saisi par le pape, il n'y a point à se méprendre sur la cause réelle de ses tergiversations. Placé entre Louis XIV, les jésuites, les gallicans et les ultramontains, Clément XI ne savait à qui croire. Selon l'usage romain, il consultait beaucoup moins l'intérêt de l'église que son intérêt propre, et subordonnait la théologie à la politique. Or, « quelque promesse qu'on lui fît en France que la constitution serait bien reçue [2], » il n'avait aucunement confiance et ne pouvait se résoudre à faire le saut. Il fallut que notre ambassadeur employât les grands moyens et lui jurât que la parole du roi le mettait entièrement en repos. — A Paris, l'on s'était ému de ce retardement inopiné. Louis XIV recommandait à la Trémoille de ne rien négliger auprès de Sa Sainteté : prières, exhortations, conseils, menaces. Reprenant alors son rôle et son style de roi très chrétien, il formulait, le 7 juillet, cette déclaration qui était une mise en demeure polie : « J'avoue que je croirais manquer au zèle que « j'ai eu et que je veux marquer en toutes occasions « pour le bien de l'église, si quelque considération « temporelle m'obligeait à me désister de la demande « que je fais depuis si longtemps de la constitution. « Comme je ne la sollicite que par rapport au maintien « de la saine doctrine, le pape devrait avoir plus « d'empressement de me l'envoyer que je n'en ai

1. Arch. d'Amersfoort. Lettre de Quesnel au P. Ruffin, 23 juin 1713.

2. Aff. étr. Rome, 528. Cardinal de la Trémoille au roi, 17 juin 1713.

« moi-même de la recevoir. Continuez cependant « de presser Sa Sainteté, etc [1]. »

Cette dernière phrase est l'éternel refrain qui, deux années de suite, termine les dépêches écrites par le roi de France à son ambassadeur. L'histoire véridique ne saurait céler, ni par complaisance, ni par respect, ni même par une vue d'étroit patriotisme, les erreurs de notre diplomatie non plus que les fautes de nos princes. Aussi constaterons-nous qu'en toute cette négociation le pouvoir civil fait appel à l'autorité religieuse; que celle-ci se dérobe et résiste longtemps, et qu'enfin, si la bulle *Unigenitus* est lancée, les jésuites, maîtres à Versailles, l'ont voulue et l'ont obtenue, malgré Rome même. Clément XI a eu la main forcée par Louis XIV, et Louis XIV sa volonté subjuguée par mille stratagèmes de religion domestique.

Au demeurant, les plus fanatiques partisans du recours au Saint-Siège ne se dissimulent point que c'est un pur palliatif, qui procurera quelques mois à peine de répit et n'atteindra nullement le mal en sa racine. On ne termine rien, on ajourne la crise, au risque de la rendre plus aiguë et plus fatale. Qu'importe? Louis XIV est bien vieux et ne demande qu'à mourir dévotement entre les bras de l'église, de madame de Maintenon et du P. Tellier. Après lui qu'adviendra-t-il de la monarchie française? Il ne sait trop, mais sans doute il a déjà vaguement entrevu ce que son arrière-petit-fils annoncera gaiement : « Après moi le déluge ! » — Celle qui l'approche de tout près, chaque jour, à chaque heure, et qui exerce sur lui une domination d'autant plus

1. Aff. étr. Rome, 528. Le roi au cardinal de la Trémoille, 7 juillet 1713.

absolue qu'elle est plus humble, s'en explique avec madame des Ursins : « M. le cardinal de la Tré-
« moille mande que la constitution est faite, qu'on
« l'aura dans huit jours, et qu'il peut assurer par
« avance qu'il n'y a rien qui puisse changer nos
« libertés. Dieu veuille que les malheureuses affaires
« des deux partis puissent finir, quand même elles
« devraient recommencer quelque jour! Car il ne faut
« pas espérer que cette hérésie soit sans retour [1]. »

La lettre qui contient ce passage est du 18 septembre 1713. A cette date, la bulle est consommée et voyage, par un courrier extraordinaire, de Rome à Paris. Comment se peut-il qu'après avoir gaspillé une année et demie, de décembre 1711 à juin 1713, on ait en deux mois rattrapé le temps perdu et si lestement expédié une besogne si considérable? En effet, il ne s'agissait de rien moins que de faire un triage parmi cent cinquante-cinq propositions, d'en retenir cent une, de les qualifier et, selon le latinisme en usage, d'*étendre* le projet de la bulle. Or, le 8 juillet 1713, ce travail n'était pas commencé; on en était encore à rassembler des matériaux, à récolter des avis et à consulter des textes. « Je
« crois, disait une dépêche de la Trémoille au roi,
« que Sa Sainteté prendra le parti de ne qualifier
« que les propositions sur lesquelles les examina-
« teurs seront tous d'accord aussi bien que les car-
« dinaux de la congrégation (car j'ai su qu'ils n'é-
« taient pas d'accord sur toutes) [2]. » Et simultanément M. de la Chausse écrivait au marquis de Torcy : « Il est certain que les consulteurs ne s'accordent

1. *Madame de Maintenon*, éd. Geffroy. Lettre du 18 septembre 1713 à madame des Ursins.
2. Aff. étr. Rome, 529. Cardinal de la Trémoille au roi, 8 juillet 1713.

« pas sur la qualification de toutes les propositions. « Quelques-uns en déclarent *erronées*, que les autres « assurent pouvoir être soutenues comme *orthodoxes*. « Il est à prévoir qu'ils se réduiront à celles qui leur « paraîtront être sans exception [1]. » Par un bizarre revirement, les choses allaient suivre un tout autre cours. Clément XI, nonobstant certaine indisposition assez pénible, — l'une de ces crises d'asthme dont il souffrait à chaque changement de saison ou de résidence, — se jetait à corps perdu dans l'aride besogne que jusqu'alors il n'avait eu garde de précipiter. Il semble que durant les premiers jours de juillet 1713 il ait pris la résolution subite et impétueuse, à son ordinaire, de se débarrasser au plus tôt de cette affaire maussade, traînante et mal engagée, en comblant et au delà les vœux de Louis XIV. Nous verrons si ce zèle tardif ne couvre point quelque piège. Quoi qu'il en soit, le pape ne ménage ni ses forces ni son temps. Il travaille « quasi jour et nuit, avec une application qui peut-être même intéresse sa santé [2] ». C'est qu'il tient formellement à ce que tout soit achevé, rédigé, publié, avant que des indiscrétions aient le loisir d'éclore, de voler à Paris et de mettre Louis XIV en défiance. Quant à la Trémoille, il est sous le charme, enchanté du pape et fier de son rôle. Il en informe le roi avec une douce simplicité, et le supplie de ne plus s'inquiéter d'un délai de quelques jours ou de quelques semaines, mais bien de se préparer à la joie que causera en France cette glorieuse constitution.

Clément XI, par surcroît de sollicitude, n'a pas voulu laisser à des consulteurs vulgaires ni à des

1. Aff. étr. Rome, 529. M. de la Chausse à Torcy, 8 juillet 1713.
2. Aff. étr. Rome, 529. Dépêches du cardinal de la Trémoille au roi, 8 et 15 juillet 1713.

cardinaux ignorants le soin d'assembler les propositions censurables. Déjà il a su écarter et envoyer à Liège, en qualité de vicaire général, le sacriste Le Drou, trop indulgent aux doctrines de saint Augustin. Mêmement il se méfie du cardinal Ferrari, qui a signalé le danger de frapper le thomisme en voulant atteindre Quesnel, et qui s'est écrié un jour, en pleine congrégation, à la lecture d'une phrase incriminée des *Réflexions morales* : « *Questo è la dottrina medesima di San Tomaso* [1]. » Pour une telle entreprise le pape ne veut ni contradicteur ni contrôle. Il a seulement député à Paris, auprès des jésuites de la rue Saint-Antoine, le capucin en qui il a toute confiance, Timothée (de la Flèche), surnommé « le courrier de la bulle ». Le moine est arrivé le 14 juin 1713. Il a vu le P. Tellier, dès le matin, sans avoir encore pu secouer la poussière d'une si longue route. Incontinent, il adresse au pape, sous le couvert du cardinal Paulucci, une série de lettres signées de son nom, mais conçues, inspirées, dictées par le père confesseur qui n'écrit jamais dans les conjonctures graves. Les originaux de ces lettres actuellement invisibles sont à la bibliothèque du Vatican ; nous en avons la copie tirée, en 1812, à l'hôtel Soubise.

Le 3 juillet, le P. Timothée mandait au cardinal Paulucci :

« Que le R. P. Tellier est un grand homme et qu'il « est digne de louange et qu'il fait de bien! Il s'acquiert « une gloire immortelle par sa fermeté et son zèle à « soutenir la bonne cause et les intérêts du Saint-Siège « et à s'opposer à ceux qui leur sont contraires. Dieu « le conserve longues années, de même que notre « grand roi, toujours plein de religion et de respect

1. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 59.

« pour Sa Sainteté et de vrai désir de détruire le « mauvais parti. La constitution, qu'il demande et « sollicite avec tant d'ardeur, presse on ne peut plus ; « son retardement, il le faut dire et sans exagération « à votre Eminence et par elle à Sa Sainteté, cause « des préjudices infinis à la religion. Si nous ne « voyons au plus tôt ce grand et si nécessaire ou- « vrage, la religion est perdue en France sans « ressource. Encore un coup, je n'exagère pas, je « parle après avoir vu, entendu et observé des choses « qui feraient gémir et frémir de frayeur Sa Sainteté, « si elle en était pleinement informée. Ah ! que ne « suis-je à ses pieds pour l'en instruire à fond ! »

Et le 8 août, dans une lettre au pape même :

« Le P. Tellier donne tous les jours de nouvelles « preuves de son attachement pour Votre Sainteté. Il « a beau avoir des contraires, rien ne le rebute ; sa « sainte compagnie en souffre, mais, bien loin de se « décourager et de paraître sensible aux coups que « l'on porte tous les jours à ce saint ordre, dont il « semble qu'on ait conjuré la perte parce qu'il fait de « plus en plus éclater son dévouement à Votre Sain- « teté et au Saint-Siège, il s'anime davantage à dé- « fendre l'église et fait bien voir que ses intérêts lui « sont bien plus chers que ceux de sa compagnie et « les siens propres.

« La grande vertu de M. de Meaux (*Thiard de « Bissy*) le rend recommandable à toute la cour. Le « roi l'écoute avec plaisir et comme un saint même. « Lui et le P. Tellier sont ceux sur lesquels Sa Sainteté « peut plus compter. Personne n'a, comme ils l'ont, « l'oreille du roi... Le mal augmente tous les jours, « notamment par la lecture de ce mauvais livre (les « *Réflexions morales*). Il est peu de personnes qui, par « les soins affectés des gens du parti qui s'attachent

« de plus en plus à le distribuer, ne l'aient chez soi,
« tant chez les ecclésiastiques que chez les religieux
« et religieuses et que chez les séculiers. Il y est
« comme le *livre mignon et chéri*.

« J'ai entretenu plus d'une fois M. le cardinal de
« Noailles, et fort au long; ces entretiens ne me con-
« firment que trop que c'est à lui que l'on doit imputer
« l'état pitoyable où se trouve la religion en France...
« Très Saint-Père, que Votre Sainteté n'écoute pas
« facilement toutes sortes de gens; qu'elle ait la bonté
« de suspendre son jugement sur ce qui pourra lui
« être dit et redit pour la justification de cette Emi-
« nence! M. le cardinal, je le répète, est la principale
« cause de tout le mal qui règne dans le royaume
« pour le spirituel. La religion est toute défigurée en
« France depuis onze ans que j'en suis sorti; je l'y
« vois si changée que je n'y reconnais plus rien [1]. »

A ce coup, Clément XI n'hésite plus. La première lettre du P. Timothée a levé ses scrupules, la seconde le trouve employé à mettre en œuvre les documents que lui fournissent le cardinal Fabroni et le P. Daubenton, — celui-ci agent direct de M. de Cambrai. Il se consomme alors un véritable coup d'état théologique, que l'on n'a pas suffisamment éclairé. Au lieu de recueillir et de s'approprier la tâche des consulteurs, le pape la remanie de fond en comble, sans même prier la congrégation de procéder à une nouvelle étude. Parmi les propositions que les examinateurs avaient déclarées condamnables, il en élimine un certain nombre; parmi celles qu'ils avaient jugées orthodoxes et irréprochables, il en retient arbitrairement plusieurs. De la sorte, sur cent cinquante-cinq passages dénoncés, cinquante-quatre

1. Archives du Vatican. Francia, Giansenismo, 2263.

sont hors de cause, cent un sont réservés pour servir de thème et de cadre à la bulle. Nous négligerons ici de discuter les textes [1]. Outre que ce serait fort insipide, la démonstration est faite depuis longtemps, que, parmi les fameuses propositions, la plupart sont littéralement extraites des pères de l'église, beaucoup d'autres sont excellentes en soi, quelques-unes seulement douteuses [2]. Les théologiens

1. Voyez en appendice le texte de la bulle.

2. Clément XI a grand soin, au début de la constitution *Unigenitus*, de rappeler qu'elle a été sollicitée par les évêques de France et par « son très cher fils en Jésus-Christ, Louis, roi de France très chrétien ». Pour expliquer son intervention tardive, il invoque les ravages qu'ont causés les *Réflexions morales* : « Le venin de ce livre est très caché, semblable à un abcès dont la pourriture ne peut sortir qu'après qu'on y a fait des incisions. » — Les incisions, ce sont ici les cent une propositions condamnées, d'après un choix plus ou moins heureux. — Le pape poursuit : « A la première ouverture, le lecteur se sent agréablement attiré par de certaines apparences de piété. Le style de cet ouvrage est plus doux et plus coulant que l'huile ; mais ses expressions sont comme des traits prêts à partir d'un arc qui n'est tendu que pour blesser imperceptiblement ceux qui ont le cœur droit. »

Il est malaisé de pénétrer dans le dédale des cent une propositions sans tomber en un fatras théologique. Essayons cependant de recueillir quelques-unes de ces phrases *schismatiques*, *hérétiques*, ou tout au moins *erronées*, et de montrer qu'on les retrouve dans les textes saints ou les auteurs sacrés. (Cf. *la constitution Unigenitus avec des remarques et des notes*, par Gudver.)

Propositions censurées par la bulle.	Textes à l'appui des propositions.
2e *Prop.* — La grâce de Jésus-Christ, principe efficace de toute sorte de bien, est nécessaire pour toute bonne action, pour la commencer, la continuer et l'achever. Sans elle, non seulement on ne fait rien, mais on ne peut rien faire. *Joan*, XV, 5.	Sans la grâce, on ne peut rien faire, ni rien achever, ni rien commencer. *S. Aug.* Lib. 2 ad Bonif., ch. 9.
12e *Prop.* — Quand Dieu veut sauver l'âme, en tout temps, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu. *Marc*, II, 11.	Cette proposition est littéralement transcrite de saint Prosper, *Poème contre les ingrats*, ch. 16.
13e *Prop.* — Quand Dieu veut sauver une âme et qu'il la touche de la main intérieure de la grâce, nulle volonté humaine ne lui résiste. *Luc*, V, 13.	Quand Dieu veut sauver quelqu'un, nulle volonté de l'homme ne lui résiste. *S. Aug.* De Correct. et grat., ch. 14.

jadis ont ergoté sur la matière intarissablement, noirci du papier, et publié des livres que personne ne lit plus. Pour le profane, il en ressort tout uniment que la morale de Quesnel, pure et même rigoureuse, que sa théologie de la grâce, issue de

26e Prop. — Point de grâces que par la foi. *Luc*, VIII, 48.	Jésus-Christ nous a donné entrée par la foi à la grâce. *S. Paul.* Epist. ad Rom., V, 1, 2.
27e Prop. — La foi est la première grâce et la source de toutes les autres. II *Petr.*, I, 3.	Il n'y a point de foi sans grâce, ni de grâce sans foi. *Hypognost.*, lib. 3, c. 14, ap. Aug. Quelle est la grâce que nous avons reçue la première ? C'est la foi. *S. Aug.* Tract. 3 in Joan., n. 8. La foi est le commencement du salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justice. *Concile de Trente*, sess. 6, ch. 8.
28e Prop. — La première grâce que Dieu accorde au pécheur, c'est le pardon de ses péchés. *Marc*, XI, 15.	La première grâce que reçoit le pécheur est celle par laquelle ses péchés lui sont remis. *S. Aug.* Tract. 3 in Joan., § 8.
59e Prop. — La prière des impies est un nouveau péché, et ce que Dieu leur accorde un nouveau jugement sur eux. *Joan.*, X, 25.	La prière de celui qui détourne ses oreilles pour ne pas entendre la loi sera exécrable. *Prov.*, 28, 9. La prière qui ne se fait point par Jésus-Christ, non seulement ne peut effacer le péché, mais elle devient elle-même un nouveau péché. *S. Aug.* In Psalm., 108.
62e Prop. — Qui ne s'abstient du mal que par la crainte du châtiment, le commet dans son cœur et est déjà coupable devant Dieu. *Mat.*, XXI, 46.	Qui ne s'abstient du mal que par la crainte du châtiment le commet véritablement. *S. Aug.*, Serm. 169.

Le parallèle que nous venons d'esquisser et que nous pourrions continuer et étendre indéfiniment, remplit les sept énormes volumes in-4 des *Hexaples ou six colonnes sur la constitution Unigenitus*. Cet ouvrage est une éclatante démonstration de l'orthodoxie des *Réflexions morales*. On y établit avec quelle légèreté la bulle retient et censure des propositions que le pape avait classées comme douteuses (*dubia*), la 23e, par exemple, ou comme devant être écartées (*dimittenda*), ainsi la 12e et la 22e.

Tout particulièrement, sous les numéros 79, 80, 81, 82, 83 et 84, le rédacteur de la bulle a voulu interdire aux laïques, et spécialement aux femmes, la lecture des Ecritures que Quesnel leur conseillait avec instance. C'est, du même coup, censurer saint Basile, saint Chrysostome, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire pape, et surtout

Port-Royal et de saint Augustin, dure aux faiblesses humaines et toute fervente en Dieu, que les préceptes de son enseignement révoltaient les lâches complaisances des jésuites. Apôtre de l'austérité religieuse, il devait être également odieux à Rome et à Versailles.

La constitution une fois *étendue*, Clément XI ne perd pas un jour. Il pense surprendre Louis XIV et Quesnel, l'église de France et l'opinion publique, frapper un de ces coups subits qui déconcertent toute résistance. — Quesnel, depuis l'apparition de son volume des *Vains efforts*, si sévère aux « maquignonnages » de la cour de Rome, prévoit que rien ne retiendra plus les fureurs ultramontaines. « Je

saint Augustin qui, dans son sermon 56, formulait cette règle expresse : « Continuez d'écouter dans l'église, selon votre coutume, la lecture de l'Ecriture Sainte, et la relisez encore dans vos maisons. » De même la proposition 86, qui recommande la liturgie en langue vulgaire, est conforme à un passage de saint Paul (*I ad Corinth.*, *14*) ; la proposition 87, sur le danger des absolutions faciles et la nécessité de laisser aux pécheurs le temps du repentir, est directement extraite de saint Cyprien (*de Lapsis* et *Epist. 59 ad Cornel. pap.*) : la proposition 101, contre la multiplication des serments et des formulaires, occasions de parjure pour beaucoup, pièges pour les faibles et les ignorants, s'inspire à la fois du Décalogue et de saint Mathieu (V,53) ; enfin, la plus fameuse entre toutes, la 91e, ainsi conçue : « La crainte même d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir. On ne sort jamais de l'église, lors même qu'il semble qu'on en soit banni par la méchanceté des hommes, quand on est attaché à Dieu, à Jésus-Christ et à l'église même par la charité. » — Cette proposition est la paraphrase d'une lettre de saint Gélase aux évêques d'Orient et la traduction libre d'un passage de saint Augustin (*Epist. ad Classic.*) « Si quelque fidèle est frappé d'anathème injustement, cet anathème injuste fait plus de mal à celui qui le lance qu'à celui qui le souffre avec patience. » Or, Quesnel supportait les injures, les exils, les excommunications, les mépris du monde, les haines sacerdotales, avec un héroïsme qui permet de lui appliquer le texte de la 98e proposition, jadis rétorquée contre lui, mais qui tourne à sa gloire : « Etre persécuté et souffrir comme un hérétique, un méchant, un impie, c'est ordinairement la dernière épreuve et la plus méritoire, comme celle qui donne plus de conformité à Jésus-Christ. » En effet, ce sont toujours mêmes violences et mêmes bassesses, venues des mêmes pharisiens, à Jerusalem ou à Rome, au temps de Caïphe ou de Clément XI.

m'attends bien, écrit-il, à recevoir du rabat-joie plus qu'à foison. Heureux qui n'est rien et qui, fidèle à la vérité et à ses devoirs, passe les moments si courts de cette vie fugitive dans un coin de la terre et y sait gémir pour l'église et pour lui-même [1]. » C'est dans cette attitude résignée, fière et inébranlable, qu'il se prépare à subir l'assaut dirigé contre son livre et à encourir les foudres papales. — Louis XIV, au contraire, vit en pleine illusion. Sur la foi de la Trémoille, il s'imagine qu'avant de rien décider, le Souverain Pontife soumettra à notre ambassadeur le *plan général* de sa constitution, qu'il en rédigera le texte en tenant compte des observations présentées, et qu'enfin il enverra ce brouillon à Paris, pour qu'il y reçoive les corrections du roi, des ministres ou du parlement. Cela fait, l'œuvre pontificale retournerait à Rome et serait digne de voir le jour [2]. Aussi bien, il expose cette combinaison avec ingénuité, dans une dépêche du 28 août : « J'espère « que Sa Sainteté continuera d'apporter la même appli- « cation à consommer une affaire aussi importante, « et que le projet qu'elle m'enverra sera dressé de

1. Archives d'Amersfoort. Lettre au P. Ruffin, 20 mai 1712. — Les plus intimes amis de Quesnel ne se dissimulaient pas que la publication des *Vains efforts* rendait toute réconciliation impossible entre l'école de Port-Royal et celle du Gesù. Du Vaucel écrivait à Petitpied, le 16 février 1713 : « Je crois, entre nous, que ce livre fera plus de mal que de bien, j'entends à Rome, où l'on a les oreilles si délicates sur la plupart des maximes qu'on débite dans cet écrit. » (*Ibid.*, boîte R.)

2. Voici comment d'Aguesseau, dans son *Mémoire* inédit sur la constitution *Unigenitus*, raconte ce marché de dupe : « On demanda au pape qu'il voulût bien envoyer au roi le projet de sa constitution avant que de la faire publier. On lui rappela ce qu'il avait fait lui-même, en l'année 1705, touchant la bulle *Vineam Domini Sabaoth*... Le Saint-Père, comptant sur sa ressource ordinaire, qui est de ne pas tenir ce qu'il promet, parut se rendre aux instances que le cardinal de la Trémoille lui fit de la part du roi sur ce projet. Moyennant quoi il s'engagea, au nom de Sa Majesté, à faire recevoir purement et simplement dans ses états la constitution du pape. »

« manière qu'il n'y aura nulle difficulté à recevoir sa « constitution dans mon royaume. Je l'attends avec « toute l'impatience que je vous ai marquée dans mes « lettres précédentes [1]. » Les événements allaient brusquement dessiller les yeux de Louis XIV. Une dépêche, partie de Rome le 26 août 1713, se croisait avec la sienne et lui annonçait un incident inopiné. La Trémoille, mû par un beau zèle, avait remis à Sa Sainteté une sorte de mémento gallican : c'était le résumé des clauses et des termes que la France rejette, avec l'indication succincte « de ce que Sa Majesté souhaitait qu'on insérât dans la bulle et de ce qu'elle souhaitait qu'on n'y mît pas [2] ». Il rappelait, en tête de ce mémoire, que le gouvernement français attendait communication préalable de l'ouvrage, comme le pape l'avait promis plusieurs fois. — Parfaitement, répondit le cardinal Albani. — Mais Clément XI ne se souciait ni de la parole de ses cardinaux ni de ses propres engagements. Et quand tout fut prêt, le 26 août, il avisa la Trémoille « qu'il ne pouvait envoyer le projet en France avant de le publier ». A ces mots, notre ambassadeur se récrie, proteste, invoque la foi jurée, remémore au Souverain Pontife ses innombrables serments et les circonstances toutes récentes où il déclarait « qu'il est non seulement de son devoir, mais de son intérêt, de s'assurer si la constitution serait bien reçue. Au cas, ajoute-t-il, où le pape reprendrait sa liberté, le roi ne se regarderait plus comme lié aucunement [3] ».

1. Aff. étr. Rome, 529. Le roi au cardinal de la Trémoille, 28 août 1713.
2. Aff. étr. Rome, 529. Cardinal de la Trémoille au roi, 26 août 1713.
3. D'Aguesseau, en évoquant les faits, ajoute ce simple commentaire : « Le ministre avait en cette occasion plus de courage que le maître; il suivait ses ordres, et ceux qui les lui avaient donnés ne

Vaines menaces, car on n'avait point le loisir de dépêcher à Paris un courrier extraordinaire. Avant même qu'il eût franchi les Alpes, la bulle serait promulguée. Clément XI n'avait donc qu'à laisser couler les choses. Il préféra mentir, soit pour piper la Trémoille une dernière fois et gagner quelques heures, soit par péché de malice et par raffinement. Ce mensonge gratuit doit peser lourdement sur la mémoire du pape, déplorable auteur de l'*Unigenitus*. En s'excusant de ne pouvoir soumettre ses résolutions, ses actes et ses écrits à si lointaine distance, du moins il ne faisait aucune objection de principe et même il offrait de communiquer son projet à l'ambassadeur de France, « lequel étant instruit des sentiments de Sa Majesté, cela serait suffisant ». Au surplus, il attestait le ciel que jamais bulle n'aurait été plus correcte ni plus inoffensive. Il prenait grand soin de n'y rien insérer qui pût effleurer les maximes gallicanes. Dès lors, était-il juste qu'il allât exposer une constitution universelle, faite pour toute la chrétienté, au contrôle des seuls évêques de France?

De telles explications trahissaient la vieille rancœur du traitement infligé à la bulle *Vineam* et devaient démasquer les intentions romaines. Mais la Trémoille, habile à l'occasion, n'appliquait plus son habileté qu'à servir les calculs de son orgueil. « Pauvre dupe [1], » il ne vit goutte dans la tactique du Saint-Siège. Aussi, quand le pape lui objecta qu'il ne fallait point ajourner inutilement cette publication tant désirée, que déjà des prières étaient indiquées pour implorer l'assistance de Dieu, — prières qu'il voulait suivre de très près, suivant la coutume, — notre ambassadeur

suivirent pas leurs principes. » *Mémoire* sur la constitution *Unigenitus*.

1. *Journal* de Dorsanne, I, 404.

s'inclina ou ne fit que de timides restrictions. Lisez ce qu'il mande à Torcy, sous cette même date du 26 août : « Si, par respect pour le pape, je dois dire que « c'est moi qui me suis trompé, quand j'ai cru que Sa « Sainteté m'a dit plusieurs fois qu'elle enverrait le « projet de la bulle en France avant que de la publier, « elle doit au moins avouer qu'il y a eu de l'équivoque, « comme elle l'avoue en disant présentement qu'elle « n'a jamais entendu de l'envoyer en France, mais « seulement de me la communiquer ici... Pourvu que « le roi en soit content et qu'on ne trouve rien dans « cette bulle qui puisse faire de la peine, je prendrai « volontiers toute la faute et toute l'équivoque sur « moi ; car il n'en arriverait qu'un bien qui serait que « la bulle en sera publiée six semaines plus tôt [1]. » Ces graves nouvelles parviennent à Fontainebleau, où se trouve la cour, le 13 septembre. Dès le lendemain, le roi adresse à la Trémoille une réponse qu'on eût voulue plus hautaine. Mais il a une telle soif de tenir enfin la bulle, qu'il s'émeut à peine des manquements de foi du Souverain Pontife. Il se borne à formuler de prudentes réserves, au sujet de cette pièce dont il ignore la teneur : « Comme je ne puis savoir si les « termes en ont été mesurés de manière qu'elle « puisse être reçue dans mon royaume sans donner « atteinte aux maximes qui doivent être inviolable- « ment observées, je ne puis aussi prendre aucun « engagement jusqu'à ce que toutes les expressions « en aient été bien examinées [2]. »

A Rome, les événements se pressent. La constitution *Unigenitus* arrive au jour, elle court déjà le monde,

1. Aff. étr. Rome, 529. Cardinal de la Trémoille au roi et à Torcy, 26 août 1713.
2. Aff. étr. Rome, 529. Le roi au cardinal de la Trémoille, 14 septembre 1713.

tandis que Louis XIV se prépare à dresser la fragile barrière des précautions gallicanes. Le 2 septembre, cinq jours avant la publication, le cardinal de la Trémoille a expédié à Paris les plus stupéfiantes dépêches. L'une, à Torcy, est ainsi conçue : « J'ose vous « dire (ne prenez, s'il vous plaît, pas cela pour un trait « de vanité) que je suis assez content de moi [1]. » Et au roi, voici comme il raconte la lecture qui lui a été faite par le cardinal Fabroni du projet de la bulle, à la réserve néanmoins des propositions mêmes : « Il « m'a paru que toutes les expressions que Votre Ma- « jesté souhaitait y être insérées y sont, et qu'elle « n'en contient aucune de celles dont elle souhaitait « que le pape s'abstînt. Je l'ai confrontée avec la dé- « pêche du 16 novembre 1711, par laquelle elle m'or- « donnait de demander cette constitution. Elle est fort « longue. Je ne sais point encore le nombre des pro- « positions condamnées. Elle ne contient point « d'ailleurs d'expressions, de termes ni de clauses qui « ne soient exprimés dans les bulles d'Innocent X et « d'Alexandre VII. Cependant, je n'ai pas laissé de « faire quelques remarques sur de certains endroits, « que j'ai prié Sa Sainteté ou de supprimer ou de « changer, quoique quelques-uns soient compris dans « lesdites bulles, afin qu'elle soit encore mieux reçue. « Je ne sais si Sa Sainteté y aura égard. » En post-scriptum, il annonce que le pape s'est décidé à faire les changements et les suppressions demandés [2], et

1. Aff. étr. Rome, 530. — Avant même que la bulle fût arrivée en France, Noailles, dans une lettre du 11 septembre, manifestait ses inquiétudes au cardinal de la Trémoille : « J'apprends de plusieurs endroits avec déplaisir et étonnement que le pape ne veut plus communiquer le projet de la constitution. Je crains que cela n'en rende l'acceptation plus difficile et n'attire de nouveaux embarras. » Bibl. nat. ms. 17748.

2. D'Aguesseau, dans son *Mémoire* sur la constitution *Unigenitus*, explique cette marque de condescendance : « Jamais la cour de

il conclut en ces termes mémorables : « Je n'ai point « vu les propositions condamnées, et ce n'est point « mon affaire; mais, quant au reste, j'ose dire à « Votre Majesté que je ne crois pas qu'il y ait la « moindre chose qui puisse faire de la peine par rap- « port aux maximes du royaume, et j'espère qu'elle « aura lieu d'être satisfaite[1]. » C'est bien là un des cas les plus rares et les plus accomplis de l'aveuglement diplomatique. La Trémoille a une taie sur les yeux. On dresse un piège devant ses pas, et non seulement il y tombe, mais il pense entraîner avec lui le roi de France. Or, il ne s'agit point d'une illusion fugitive, mais d'une erreur tenace. Il ne s'aperçoit pas que Clément XI, par un ingénieux artifice, fait tout converger vers la gloire du Saint-Siège, la confusion du gallicanisme et l'expansion des doctrines ultramontaines. Si Rome a tant tardé à se laisser convaincre et à octroyer la bulle, c'est qu'elle veut, d'une main, donner peu de chose, et de l'autre reprendre l'essentiel : les derniers lambeaux de nos libertés ecclésiastiques. Elle espère que le marché passera à la faveur du contentement royal, que le parlement se taira, que les prélats applaudiront, que la cour exultera, que nul ne verra ou n'osera montrer du doigt l'audacieux accroc fait à la tradition gallicane. Clément XI se trompe. A cette date, il existe encore en France des évêques et un clergé français.

Rome ne parut si facile sur le style de ses décrets. Le cardinal de la Trémoille en fut surpris lui-même; mais on lui accordait tout sur la forme, parce qu'on voulait refuser tout sur le fond. »

1. Aff. étr. Rome, 530. Cardinal de la Trémoille au roi, 2 septembre 1713.

CHAPITRE X

LA BULLE DEVANT L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ

Septembre 1713 — Février 1714.

Impressions du Sacré Collège. — La bulle arrive à Fontainebleau (25 septembre). — Opinion de Joly de Fleury et de d'Aguesseau. — La tactique du P. Tellier. — L'archevêque de Paris révoque son approbation des *Réflexions morales*. — Fénelon propose une assemblée spéciale d'évêques. — Ses factums en l'honneur de la bulle. — Attente et impatience de Clément XI. — Convocation de l'assemblée. — Prélats à retenir, mander ou congédier. — Présidence de Noailles. — L'*Unigenitus* dans les œuvres de Crébillon fils. — Partis en présence. — L'opposition : l'archevêque de Tours, les évêques de Verdun, Châlons-sur-Marne, Senez, Boulogne, Saint-Malo, Bayonne, Laon et Auxerre. — Les quarante de la majorité. — Essai de classification. — Les créatures ; les fanatiques ; les ambitieux ; les politiques ; les repentants. — Daniel Huet et Beauvilliers de Saint-Aignan. — La commission de l'assemblée présente son rapport. — Résistance de Noailles et de huit évêques. — Adoption de l'instruction pastorale. — Les neuf opposants refusent de signer le procès-verbal. — Victoire du molinisme. — Hosanna du jésuite Lafitau.

La bulle à peine signée et publiée, Clément XI s'inquiète des conséquences possibles de son audace. Il regrette d'avoir cédé à des prières trop instantes et cherche à rejeter sur son entourage une responsabilité qui l'importune. On répand le bruit que Fabroni a tout fait, qu'il a malmené le pape « comme un petit garçon ». Et Saint-Simon, si perspicace de près, mais de loin assez crédule, va ajouter foi à ces bavardages et leur donner couleur historique 1. Aussi

1. Saint-Simon, *Mémoires*, VII, 2 : « Fabroni laisse le pape éperdu sort, et de ce pas envoie afficher la bulle par tous les lieux publics. »

bien le Souverain Pontife, artiste consommé pour la mise en scène, trouve moyen d'utiliser le mécontentement de quelques cardinaux. Les plus indépendants du Sacré Collège se récrient, non pas sur le fond de la bulle, qui leur importe peu, mais sur le procédé insolite dont on use, en promulguant une constitution avant de la leur faire passer par les mains. Carpegna et Cassini portent au pape, non sans vivacité, les doléances de leurs collègues contre cette irrégularité de forme [1]. Aussitôt, les jansénistes de s'imaginer qu'ils ont des alliés dans Rome même et qu'une fraction des cardinaux répudie les doctrines de l'*Unigenitus*. Or, Clément XI avait avantage à exploiter cette confusion, à faire valoir auprès de Louis XIV le service rendu. Il accueillait avec apparat et provoquait vraisemblablement les visites des cardinaux, qui venaient revendiquer leurs prérogatives méconnues : n'était-il pas sage de se prémunir contre les risques éventuels d'une constitution lancée à tout hasard et sujette à controverse ? Les réclamations qu'on lui adressait étaient purement romaines et cardinalices ; c'était affaire de ménage entre le pouvoir exécutif et l'assemblée délibérante du Vatican. Mais le Pontife ne laissa point échapper une si belle occasion de parler *urbi et orbi* : « Il protesta que la publication s'était faite à son « insu, et paya les cardinaux de compliments, d'ex- « cuses et de larmes, qu'il avait fort à commande- « ment [2]. »

En même temps qu'il jouait sur place cette petite comédie d'une révolte à double fin, destinée, soit à rendre la bulle caduque en cas d'échec, soit

1. *Journal* de Dorsanne, I, 41. — *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, XIV, 114.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, VII, 2.

à aiguillonner la volonté du roi, Clément XI avait recours à un autre subterfuge. Encore qu'il eût préalablement communiqué cette pièce au P. Tellier (l'abbé Legendre l'avait vue dès le mois d'août sur la table du confesseur [1]), cependant il importait de sauver les apparences et de réussir à force de vitesse. A cet effet, un marché fut conclu avec le cardinal de la Trémoille, ministre de Louis XIV, et le P. Daubenton, agent des jésuites. Une lettre de ce dernier au cardinal Fabroni en livre la preuve. Elle est écrite le 2 septembre, à vingt-deux heures, style romain : « Je supplie très humblement votre Éminence de dire à Sa Sainteté que monseigneur le cardinal de la Trémoille n'enverra pas la bulle par un courrier extraordinaire ; mais son Éminence juge qu'il serait très à propos que samedi prochain elle pût envoyer par le courrier ordinaire un exemplaire de la bulle, et que la bulle ne se publiât à Rome, ou du moins ne s'y distribuât, qu'après que ledit courrier serait parti, de sorte que le roi pût recevoir la bulle huit jours avant que qui que ce soit la reçût à Paris. La raison de son Éminence est que le roi l'ayant fait examiner et en étant content, il imposerait silence à tous ceux qui voudraient y trouver à redire [2]. »

1. *Mémoires* de l'abbé Legendre, VI, 298.

2. Archives du Vatican. Francia, Giansenismo. — Rapprochons certaine lettre du P. Daubenton au P. Croiset, du 9 septembre 1713. C'était un chant de triomphe si éclatant et si malhabile que les jésuites crièrent à la contrefaçon, — eux, les auteurs de la fourberie de Douai ! Cette lettre, fort longue, débutait ainsi : « Vos vœux sont enfin accomplis. Voilà le fameux livre des *Réflexions* de Quesnel et tous les écrits apologétiques réduits en poussière par les foudres que le Dieu du ciel a mis dans les mains de son vicaire en terre ; voilà le cardinal de Noailles et l'engeance quesnelliste écrasés sous les pieds du plus grand pontife qui ait paru sur la chaire de Rome... Quelle joie pour vous, mon révérend père, et pour le prélat de votre voisinage (*l'évêque d'Apt*) ! Je dois le féliciter ici de l'heureux succès que nous avons donné à son entreprise ; le petit diocèse où son

Ainsi l'unique préoccupation des Romains était d'abattre l'opposition gallicane par un véritable coup de force ecclésiastique : il fallait que la bulle arrivât en France et y fût solennellement acceptée, qu'elle devînt publique et fût proclamée loi de l'église et de l'état, sans laisser même aux mécontents le temps de se coaliser et d'agir. La fraction du clergé, qui vivait sur la foi ou sur l'illusion des maximes de 1682, se réveillerait un beau matin, bâillonnée et asservie. — D'Aguesseau a jugé cette tactique d'un machiavélisme naïf, avec toute la sévérité du parlementaire de vieille roche : « Le pape, fertile en petites finesses qui sont ses ressources ordinaires, « crut apaiser le roi en donnant sa constitution au « cardinal de la Trémoille pour l'envoyer à Sa Majesté « avant qu'elle ne fût publiée à Rome, afin de compenser en quelque sorte par cette démarche honorable « l'irrégularité du reste de son procédé. Il pouvait s'épargner une cérémonie non seulement puérile, mais « insultante. A quoi servait-il que la constitution fût « partie pour la France avant que d'être publiée à « Rome, puisqu'elle fut publiée à Rome avant que « de pouvoir être arrivée en France? Mais, encore « une fois, tout ce jeu, plus digne du théâtre italien « que de la gravité du Saint-Siège, était superflu [1]. » Ces tergiversations incessantes, traits d'audace et retours en arrière, demi-mesures et brusques déterminations, trahissent le douloureux état d'âme du pape et l'agitation de sa pensée. « Sa Sainteté, écrivait la Trémoille, se cache de moi en tout

grand zèle a éclaté devient en cette occasion le premier du royaume. » Arch. nat. Histoire ecclésiastique, Jansénisme, L 17.

1. *Mémoire* inédit de d'Aguesseau. Collection Adrien Le Paige. — Cf. *Journal* de Dangeau. XIV, 485. Le minutieux historiographe mentionne par erreur que la constitution condamne 102 propositions.

ce qu'elle peut [1]. » Il semble qu'en cette aventure le Souverain Pontife ait rougi de la besogne qu'on lui faisait accomplir, besogne qui bouleversait l'église, que la plupart des contemporains ont maudite et que l'histoire, cette postérité impartiale, doit condamner inexorablement. Michelet, avec une légitime indignation, dans le style nerveux et imagé de sa dernière manière, nous montre, en face du *Plutus* d'Aristophane et du *Gargantua* de Rabelais, « la farce combien supérieure de l'*Unigenitus*, où la Rome idiote, sans s'en apercevoir, se moqua d'elle-même, exterminant et le catholicisme et le christianisme, et, que dis-je? toute religion [2] ! » Complaisamment, l'historien-poète déroule la genèse miraculeuse de la bulle, les efforts continuels des jésuites vers l'infaillibilité personnelle d'un homme, et les quatre mots qu'il faut lire entre les lignes de la constitution : « *Le pape est Dieu.* » Même impression sous la plume, non pas tremblante et fébrile, mais si ferme et si philosophique d'Edgar Quinet. Cette raison sereine, doublée d'une imagination lumineuse, a compris à merveille quelle perturbation religieuse, intellectuelle et politique, éclate au moment où Louis XIV va mourir, et où la fin d'un siècle, d'un règne, d'un état social, présage un monde nouveau et des idées nouvelles : « En vérité, s'écrie-t-il, le dix-huitième siècle s'ouvre avec plus de solennité qu'on ne le dit. Du haut du Vatican, le pape jette

1. Aff. étr. Rome, 537. Cardinal de la Trémoille au roi et à Torcy, 5 et 19 juin 1714 : « Sa Sainteté parle aux uns d'une manière, aux autres d'une autre... Il paraît toujours qu'elle goûte ce qu'on lui représente et qu'elle y fait attention ; mais, soit qu'elle change de sentiment elle-même, soit qu'elle se laisse emporter par celui des gens dont le zèle passe quelquefois les bornes, j'ai vu très souvent qu'elle agit différemment de ce qu'elle a donné à croire qu'elle fera. »

2. Michelet, *Histoire de France*, XIV, 324.

l'évangile dans l'abîme. » — Se trouvera-t-il, en France, quelqu'un pour ramasser cet évangile et le garder des insolences romaines ? Plusieurs, entre les évêques, s'y essaieront, avec l'appui des parlementaires et les secrets encouragements du bas clergé : mais autour du roi, personne ! Et qui donc, à Versailles ou à Marly, eût été assez mauvais courtisan pour ne pas battre des mains quand le prince était satisfait. Or, Louis XIV rayonnait de joie en recevant la bulle. « Vaincu par l'Europe, il se relevait triomphant dans la théologie [1]. » C'était le couronnement superbe, l'apothéose de sa gloire : le pape et lui, dictant d'un commun accord la paix aux peuples et la loi aux consciences.

La constitution arrive à Fontainebleau, le lundi 25 septembre. Elle tombe à l'improviste, « parmi les divertissements de la chasse, de la comédie, des opéras, du jeu [2] ». Cette foule oisive et vaine, qui une fois encore par année se rassemble pour les délassements de l'automne, et dont la gaieté contrainte offre un pâle reflet des splendeurs et des fêtes continues d'autrefois ; cette suite de jeunes seigneurs et de dames que la bigoterie et l'austérité importunent ; tout ce monde, entassé dans les petits appartements, ne se pique guère de casuistique, mais rêve d'une cour où l'on s'amuse, après cette queue de règne interminable où l'on s'ennuie. Aussi quels soupirs de soulagement vont s'élever à la mort du Roi-Soleil devenu le roi dévot ! Quel débordement de belle humeur, quelle liesse et quelle bombance, quand le régent ouvrira les écluses ! En septembre 1713, il faut mettre une sourdine à ses rires, garder une mine benoîte

1. Michelet, *Histoire de France*, XIV, 334.
2. Lettre de du Vaucel à Petitpied, 5 octobre 1713 (Archives d'Amersfoort, boîte R.) — « La constitution est affreuse et horrible. » Lettre du même au même, 9 octobre.

et confite, au milieu de distractions que surveille le père confesseur. Les politiques, qui flattent le goût du prince, prennent des plaisirs officiels juste ce que l'étiquette exige. Ils connaissent ou plutôt devinent les événements, aux moindres écarts qui surviennent dans les habitudes royales si minutieusement ordonnées. Ainsi pour la réception de la bulle : « Le mar-
« quis de Torcy, —raconte d'Aguesseau[1],— la porta
« au roi le matin avant le conseil, et la première
« chose qui fit juger au chancelier de Pontchar-
« train comme à d'autres qu'elle était arrivée, fut
« que dans le conseil qui se tint cette matinée même
« le roi n'en demanda point de nouvelles. Il n'y dit
« pas même qu'il l'eût reçue, plus maître de cacher
« sa joie que de cacher son impatience, comme cela
« arrive à la plupart des hommes; et ceux qui savent
« ce que c'était alors que le conseil ne doivent pas
« être surpris de ce silence, puisque, comme le chan-
« celier de Pontchartrain le dit en cette occasion à
« M. de Fleury, avocat général, le conseil des mi-
« nistres n'était plus que pour la forme. Toutes les
« résolutions importantes se prenaient en particulier
« avec chacun des ministres chargés du détail des
« affaires, soit parce que la défiance réduit enfin les
« princes à ne parler qu'à un seul homme, soit parce
« que la paresse naturelle du roi qui avait l'esprit
« fort droit, mais qui craignait d'être obligé d'en faire
« usage pour se déterminer entre les différents avis,
« s'accommodait mieux d'une forme de gouvernement
« où il croyait conduire lui-même et où il était tou-
« jours conduit. »

Par une heureuse fortune, il nous est permis de confronter l'appréciation de d'Aguesseau avec celle de

1. *Mémoire* inédit.

l'avocat général, Joly de Fleury. L'une et l'autre sont inédites et singulièrement probantes. Ces deux parlementaires, mêlés à tous les incidents de la bulle, aux suprêmes querelles d'église qui assombrissent et qui abrègent les dernières années du roi, se rencontrent ici dans les mêmes jugements, presque dans les mêmes termes. Tant il y a d'unité et d'uniformité dans le tour d'esprit légiste! « Le 25, — « écrit Joly de Fleury [1], — j'entendis murmurer « que la constitution du pape portant condamnation « du livre du P. Quesnel était arrivée. J'allai chez M. le « chancelier qui me dit que l'on n'en avait point parlé « au conseil, mais qu'il se doutait qu'elle était arri- « vée, parce que le roi, qui demande depuis longtemps « à tous les conseils si elle est arrivée et qui la de- « mande avec un empressement extraordinaire, n'en « a rien dit dans le dernier conseil, ce qui marque « que son impatience est satisfaite. »

En quelques heures, toute la cour fut instruite. La nouvelle vola de Fontainebleau à Paris, puis se répandit dans les provinces. Le texte même de la pièce pontificale passa de main en main : un exemplaire avait été remis au premier président de Mesmes, un autre au cardinal de Noailles, et l'on sait que le P. Tellier en était déjà nanti. D'où que vinssent les indiscrétions, elles soulevèrent un mouvement immédiat de révolte, et d'Aguesseau nota dans son journal que l'*Unigenitus* serait « la croix, non seulement des théologiens, mais des premiers magistrats du royaume [2] ». Même émoi parmi le clergé

1. *Récit de M. Joly de Fleury, premier avocat général, de ce qui s'est passé relativement à la bulle depuis l'arrivée de cette constitution jusqu'à la mort de Louis XIV*. Collection Adrien Le Paige.

2. *Mémoire* inédit. — Le cardinal de Noailles mande, le 11 décembre, au cardinal de la Trémoille, avec une ingénieuse concision, l'effet *théologique* produit par la bulle : « Les propositions sur

fermement gallican. Soanen, évêque de Senez, écrit au cardinal de Noailles : « Je ne puis appeler autrement que *vraie tempête* ce nouveau décret qui me fait trembler pour l'église de France [1]. » A Fontainebleau, près du roi, les critiques sont nécessairement moins vives. Mais ce qui donne la mesure exacte du mécontentement général, c'est la surprise ou la froideur que témoignent les plus souples d'entre les gens de cour et d'église. L'évêque de Meaux lui-même, Bissy, l'homme de toutes les soumissions, eut peine à se résigner à cette humiliation nationale ; il confessa que la bulle était reçue à Paris comme elle l'eût été à Genève [2]. Seul le P. Tellier détonnait par une joie exubérante, opiniâtre, acharnée à dompter les résistances et à faire taire les railleries. Saint-Simon a retracé, en quelques pages admirables, cette lutte souterraine d'un jésuite contre les secrétaires d'état, les parlementaires, les plus clairvoyants de l'épiscopat et, d'un mot, contre le bon sens français. Et c'est le jésuite isolé, mais tenace, qui l'emporta. Tant il y a de ressources dans une volonté de fer aux prises avec des caractères irrésolus ! Tant un esprit médiocre, qui va droit à son but, a d'empire sur une politique vacillante et sur un roi caduc, lassé d'être obéi ! Tellier, que rien n'abat, met en jeu tous les ressorts de sa diplomatie, toutes les ruses de sa profession. Moitié directeur de conscience,

le délai de l'absolution soulèvent tous les bons confesseurs et les gens qui craignent le relâchement dans la morale ; celles qui regardent la lecture de l'Ecriture sainte mettent de mauvaise humeur les femmes comme les hommes et les laïques de toute condition, et les propositions sur l'excommunication alarment et aigrissent les magistrats, les courtisans et tous les gens de palais. Ainsi, dans toutes les professions, il y a des gens fâchés. » Bibl. nat. ms. 17748.

1. *Lettres* de Soanen, I, 36 (25 octobre 1713).
2. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. 37.

moitié ministre occulte, « il fronça le sourcil sur « Bissy, comme sur un homme dans sa dépendance, « qui ne tenait pas encore son chapeau ; il parla ferme « à Rohan et lui fit entendre le péril qu'il courait à ne « pas tenir les promesses qui lui avaient valu la « charge de grand aumônier ». Sous les menaces de ce tout-puissant, les plus audacieux tremblent et plient : sous ses caresses, les plus ambitieux adoucissent leur fierté et viennent à composition ; enfin, les plus sages gardent le silence. Combien en reste-t-il qui osent encore élever la voix? Lui seul, dispensateur des grâces, maître de la feuille des bénéfices, dictait à Louis XIV son devoir au nom de Dieu, et lui promettait en retour le salut de son âme si gravement compromise. Il semble qu'on distingue, à travers le long espace de l'histoire, cette voix doucereuse au confessionnal, aigre dans la controverse ; il semble qu'on aperçoive ce geste qui courbait la fierté du prince, ce regard qui faisait baisser le regard du pénitent royal. Parfois son contentement débordait ; il se congratulait, pour la plus grande gloire de l'église. « Il comptait, nous dit d'Aguesseau, le nombre des « propositions condamnées, comme César aurait pu « compter celui de ses victoires : Cent une proposi- « tions condamnées, s'écrait-il, quelle honte pour les « approbateurs d'un tel livre[1] ! »

En effet, c'était bien le coup le plus cruel qui pût être porté à l'archevêque de Paris. On exécutait le plan de campagne dès longtemps dressé par Fénelon, et qui se résumait en cette formule cauteleuse : « Si on laisse faire M. le cardinal de Noailles, il « hasardera de plus en plus impunément et gagnera « toujours du terrain ; plus il sentira qu'on le ménage,

1. *Mémoire* inédit.

« moins il ménagera ceux qui l'auront ménagé[1]. » La bulle à peine éclose, l'ère des ménagements est finie; l'attaque va être menée avec promptitude et rudesse. Les *Réflexions morales* seront condamnées par ce même prélat qui naguère les cautionnait. Pour se laver du reproche de jansénisme, il reniera des hommes qu'il estime et des idées qui lui sont chères. A chaque page de sa correspondance, Quesnel prévoit, attend le désaveu que lui réserve le cardinal, et regrette d'avoir gardé trop de confiance et d'affection à celui qui l'abandonne. Ainsi dans une lettre à sa sœur : « C'est la protection que M. de « Noailles a donnée au livre qui a causé à ce livre sa « disgrâce. Cette Éminence me l'avait présentée sans « que je la lui eusse demandée. Je croyais, en ce « temps-là, que c'était une sauvegarde sûre, et tout le « contraire est arrivé[2]. » L'archevêque de Paris ne sut même pas effectuer une retraite habile, imaginer un prétexte à ce changement de front subit et mal explicable. Il voulut se donner les apparences d'avoir devancé la constitution du pape. En réalité, il déploya une précipitation, une étourderie, disons le mot, une duplicité, qui n'abusèrent personne. Il obtint que la communication officielle de la bulle fût retardée de quarante-huit heures, et, dans l'intervalle, il publia (le 28 septembre) un mandement qui désavoue toute la première partie de sa carrière épiscopale et qui ouvre la seconde, semée de faux pas, d'écarts et de retours : « Nous ne pouvons, — écrivait-il au seuil de cette triste palinodie, — souffrir que notre nom paraisse davantage à la tête d'un ouvrage que Sa Sain-

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 336. Lettre du 16 mars 1711 au duc de Chevreuse.
2. Correspondance de Quesnel, 29 mai 1715 (Archives d'Amersfoort).

teté condamne. Aussi nous ne voulons pas perdre un moment à révoquer l'approbation que nous lui avons donnée dans un autre diocèse où nous le trouvâmes autorisé par notre prédécesseur. » Et il s'efforçait de justifier cette contradiction, en rappelant sa promesse d'obéir, dès que le pape aurait prononcé. Était-ce bien l'obéissance aux volontés romaines, le désir de tenir une parole un peu vite engagée, qui inspiraient sa détermination ? Dangeau, personnage très officiel, le croit [1]. D'Aguesseau, tout à fait libre d'esprit quand il relève pour lui seul ou pour la postérité, non pour les contemporains, ses impressions au jour le jour, se demande si l'idée dominante, inconsciente peut-être, du cardinal n'a point été bassement de conserver la présidence de l'assemblée [2]. En rompant en visière au pape, il se brouillait avec la cour, partant, avec la masse de l'épiscopat. Or, il n'était pas homme à prendre si rapidement un si grave parti ; il fallait qu'on l'y poussât insensiblement et à son insu. Quelque jour, il se réveillerait au camp de l'opposition ; jamais il n'y serait entré de son plein gré. A la fois humble et hautain, étriqué et grandiose, il fléchit sous le poids du rôle qu'il occupe dans l'état et dans l'église, au premier rang du clergé. Le pré-

1. *Journal* de Dangeau, XV, 1.

2. *Mémoire* inédit de d'Aguesseau : « Le mandement parut fort extraordinaire à ceux qui en jugeaient de sang-froid. Ils ne blâmaient pas le cardinal de Noailles d'avoir voulu révoquer son approbation et ôter des mains des fidèles un livre qui devenait une pierre de scandale, parce que l'amour de la paix suffisait pour autoriser une pareille disposition. Mais que, sans croire le pape infaillible, et avant même que sa constitution fût reçue, le cardinal de Noailles condamnât le même livre qu'il avait si solennellement et si longtemps approuvé, et qu'il le condamnât sans en rendre aucune autre raison que la condamnation du pape, c'est ce qui paraissait fort étrange et ce qui, en effet, pouvait être assez difficile à excuser. »

sident de Harlay l'avait toisé d'un mot fort juste, lorsque, traversant la salle d'honneur de l'archevêché et regardant ses armes ornées d'un grand chapeau, il s'écria : « Voilà un chapeau bien trop grand pour une petite tête ! » La tête, effectivement, était fluette, menton mince, crâne étréci. Le regard noble, le profil béat avaient une certaine majesté ecclésiastique : mais, derrière ces tempes comprimées et plates, on sentait qu'au lieu d'un vouloir stable il y avait un amour-propre fragile. De là cette constante préoccupation de soi, qui marque toutes les actions du cardinal : il capitulera par égoïsme, il s'insurgera par orgueil. Et, si l'on veut analyser l'incohérence même de sa vie publique, ce n'est point à la situation de l'église qu'il faut regarder, mais bien à la condition tout intime de son âme. En septembre 1713, il a peur et, dans un accès de panique, il s'humilie et se désavoue.

« Quand on tremble, on ne compte pour vrais amis que les trembleurs. » Soanen avait le droit d'infliger ce verdict à la défaillance morale du cardinal de Noailles ; car lui, simple prélat d'un diocèse dauphinois perdu dans les montagnes, allait, presque seul entre cent vingt évêques, malgré le pape, malgré le roi, malgré la clameur moliniste, garder sa sympathie courageuse à l'auteur des *Réflexions morales*. Il refusera de « jeter la dernière pierre sur un innocent que les jésuites veulent lapider et rendre hérétique malgré lui, pour avoir dit trop de vérités[1] ».

Ce n'était pas seulement un esprit aiguisé comme M. de Senez, qui pénétrait la pitoyable faiblesse du

1. *Lettres* de Soanen, I, 87, 95 (lettres XXI et XXIII).

cardinal. Elle sautait à tous les yeux, on en faisait des gorges chaudes. Et du Vaucel envoyait à Petitpied ces vers qui couraient Paris :

Tellement on voit le bonhomme
Timide, peu solide, et fléchir tour à tour,
Tantôt au moindre bref de Rome,
Tantôt au souffle de la cour,
Toujours mou, chancelant, inégal à lui-même,
Qui, comme un autre Nicodème,
Connaît la vérité, mais qui n'ose parler,
Et qu'un jésuite fait trembler [1].

L'accord, cependant, s'était établi entre le P. Tellier et Bissy, revenu à des sentiments dociles. Tous deux avaient compris que l'heure était propice pour asseoir leur suprême domination et que ce n'était pas trop de leur double subtilité pour refouler les inquiétudes royales. Louis XIV avait eu un moment d'hésitation, une lueur de clairvoyance. Quelques voix indépendantes étaient arrivées jusqu'à lui : grands seigneurs, en qui survivait la passion nationale contre les ultramontains ; parlementaires, qui écoutaient leurs scrupules de légistes ; familiers et domestiques de toute condition, qui supportaient impatiemment la prépotence sans cesse accrue du confesseur. Certaine lettre anonyme, adressée à M. de Beauvais, et que le duc de Beauvilliers, son frère, apporta à Fontainebleau, faillit tout rompre. Voici comment Joly de Fleury raconte l'aventure : « Le roi dit au « P. Tellier : « Mais, après tout, cette lettre dit assez « vrai ; car il me paraît que vous avez bien des enne- « mis et que tout le monde est contre vous. Surtout « depuis la constitution, je vois tout le monde ré- « volté. » Le P. Tellier répondit que, quand on vou- « lait le bien, on se faisait bien des ennemis, que

1. Archives d'Amersfoort, boîte R. Lettre du 6 novembre 1713.

« c'était l'esprit de parti, etc. Le roi, en continuant, « lui dit : « Effectivement, je crois que dans le parle- « ment par exemple, dans la robe, vous auriez bien « peu d'amis. » Le P. Tellier en convint et dit ce- « pendant qu'il ne laissait pas d'en avoir [1]. » C'était payer d'audace, car on eût trouvé malaisément plus de quatre ou cinq parlementaires à qui le jésuite et la constitution ne fussent pas également haïssables [2]. D'Aguesseau a traduit le sentiment presque unanime de ses collègues, avec cette ironie solennelle et dédaigneuse qu'il affectionne : « J'avais intérêt à « demander qu'une telle bulle fût déposée au greffe « du parlement, pour être une preuve durable et « un monument éternel de la faillibilité du pape [3]. »

1. *Récit* de Joly de Fleury.

2. Un seul, parmi les gens du roi, était ouvertement attaché à la politique moliniste et à la personne du P. Tellier : c'était l'avocat général Chauvelin, *avocat du pape plutôt que du roi.* D'Aguesseau, qui ramasse ainsi le personnage, a laissé de lui un portrait plus détaillé : « Il était né avec un esprit droit, et son cœur me paraissait d'accord avec son esprit, jusqu'au jour que l'alliance qu'il contracta avec l'évêque de Meaux par le mariage de sa sœur avec le neveu de ce prélat lui fit croire qu'il voyait les cieux ouverts, que la fortune l'appelait et qu'avec l'applaudissement que ses talents, qui étaient grands pour la parole, lui attireraient du public, il n'y avait rien de si élevé dans l'état à quoi il ne pût aspirer. Il n'était pas moins bien lié avec les jésuites qu'avec l'évêque de Meaux. Une lueur de fortune et de mauvais conseils accoutumèrent donc le jeune avocat général, qui était digne d'un meilleur sort, à endurcir son front pour soutenir l'iniquité de ceux qui étaient le canal des grâces. Il apprit leur langue et il osa la parler, en oubliant presque la sienne. Nous croyions entendre l'évêque de Meaux, ou plutôt un jeune jésuite abusant de ses talents et fier du succès de son éloquence. » Si ce jugement ne suffisait pas, ou s'il semblait provenir d'un collègue doublé d'un rival, voici qui montre mieux toutes les espérances que la compagnie de Jésus avait fondées sur Chauvelin. Il s'agit d'une lettre écrite par le capucin Timothée à Clément XI, le 29 juillet 1715 : « C'était le magistrat du royaume qui nous était le plus dévoué et dont on avait lieu de tout attendre, surtout dans les différends présents, où il donnait toute son attention, conjointement avec le cardinal de Bissy. La petite vérole a enlevé ce grand homme, âgé seulement de trente-deux ans. Le roi et toute la France le pleurent. » Archives du Vatican, Francia, Giansenismo, 2258.

3. *Mémoire* inédit de d'Aguesseau.

En dépit de cette boutade, les gens du roi eussent été désolés que la cour prît le parti d'envoyer la bulle au Parlement pour être enregistrée avec lettres patentes. Il eût fallu répondre par un refus catégorique. Or, si haut placée que soit la conscience d'un magistrat, il préfère ne point heurter la volonté du prince et n'avoir jamais à déployer l'intrépidité de son cœur. Quand on apprit que l'*Unigenitus* suivrait un autre chemin, toute la robe se sentit soulagée, le procureur général en particulier, qui craignait « et la prévention du maître et la trahison des confrères ». « Nous sortîmes, conclut-il, du cabinet du roi, presque aussi contents que des écoliers à qui on accorde un congé inespéré. »

Les consultants du parti moliniste, Tellier, Bissy, le secrétaire d'état Voysin [1], — « je ne sais, ajoute

1. Voysin a laissé, parmi les personnages détestés de la fin du règne, une trace singulièrement odieuse. Saint-Simon le représente « sec, dur, sans politesse ni savoir-vivre, et pleinement gâté, comme le sont presque tous les intendants ; homme à peine visible et fâché d'être vu, refrogné, éconduiseur, qui coupait la parole, qui répondait sec et ferme en deux mots, qui tournait le dos à la réplique ou fermait la bouche aux gens ». (*Mémoires*, IV, 414.) — D'Aguesseau le juge à la même mesure : « Emporté de bonne heure par le torrent des affaires, il n'avait jamais eu le loisir de s'instruire. Jeune conseiller au parlement, jeune maître des requêtes, jeune intendant, jeune conseiller d'état, il était demeuré toujours jeune du côté de la science. » *Mémoire* inédit (collection Adrien Le Paige). — Ce personnage, *noir, édardé et rebutant*, prit insensiblement, grâce à madame de Maintenon et aux bâtards dont il était le valet, et garda sur l'esprit du roi un ascendant tyrannique, l'ascendant du domestique sur le maître vieilli. Après la retraite de l'austère Pontchartrain, lors des capitales affaires de la bulle et de la légitimation, Voysin, à force de bas offices, devint (nous disent les *Additions* de Dangeau, XV, 186), « le presque unique ministre et l'unique presque pour tout ». Seul, au milieu de cette cour plongée en dévotion, il perpétuait avec une ridicule fatuité les élégances d'antan, et trois fois par jour il changeait de costume pour paraître devant le roi : le matin, en robe de chancelier ; l'après-midi, en manteau court ; le soir, en justaucorps de damas avec le cordon bleu en écharpe. Et Louis XIV trouvait cela charmant de la part de son favori. Mais toute la cour s'en divertissait, et Lauzun, à qui l'on demandait des nouvelles de Marly, répondit avec désinvolture : « Il n'y en a point d'autre,

le même d'Aguesseau, lequel était le plus ignorant des trois, » — avaient longtemps cherché le procédé dont on userait pour recevoir officiellement la constitution. Ils flottaient entre une assemblée générale du clergé et des assemblées provinciales. L'un et l'autre moyen avait ses précédents, mais aussi comportait des périls et des obstacles. Fénelon les tira d'embarras, Fénelon, l'ange gardien de la bulle, ou (comme l'a dit fort joliment Michelet) « le poëte, l'apôtre, le berger d'Orient, qui vient s'agenouiller à son Noël [1] ». Le 11 septembre, avant même que la pièce pontificale soit arrivée, quand on ne sait pas encore si elle est en route et qu'il n'a pu apprendre, sauf par les émissaires du confesseur royal, qu'elle est achevée et signée, déjà l'archevêque de Cambrai ouvre son cœur au jeune marquis, son neveu et « très cher fanfan », dans une lettre qu'il lui expédie « par la voie sûre de M. Bourdon (*P. Tellier*) ». Il y dicte un plan, qui de point en point sera suivi :

« Je te prie de dire à M. Colin (*P. Lallemand*) qu'il « me paraît qu'on peut, en prenant bien ses mesures, « faire d'abord à Paris une assemblée de trente ou qua- « rante, tant cardinaux qu'archevêques et évêques, « pour accepter la bulle d'une manière courte, claire, « précise, pure, simple et absolue. Le procès-verbal « de cette assemblée extraordinaire peut servir de « modèle à ceux des provinces. On peut y dresser un « modèle de mandement, que les provinces suivront « aussi. Si M. le cardinal de Noailles veut faire cette « acceptation pure et absolue, et s'il commence par « s'y engager par écrit, on ne peut lui faire trop

sinon que le roi s'amuse à habiller et déshabiller sa poupée. » *Additions* au *Journal* de Dangeau, *ibid.*

1. Michelet, *Histoire de France*, XVI, 330.

« d'honneur pour la présidence, etc.[1] Sinon, on doit « y pourvoir autrement.

« Dès que le roi appuiera fortement pour l'accepta- « tion de la bulle, il y aura tout au moins vingt évêques « contre un, pour l'accepter d'une façon pure, simple « et absolue. Il est fort à désirer qu'on voie une ac- « ceptation unanime de tous ; mais enfin, quand même « il arriverait qu'une douzaine d'évêques refuseraient « d'accepter sans quelque clause restrictive, le torrent « prévaudrait, et le mal même se pourrait tourner à « bien. Il est quelquefois nécessaire que le scandale « arrive, *ut eruantur ex multis cordibus cogitatio-* « *nes*... Mais il faut que le roi parle ferme : il lui sera « glorieux de le faire ; et on ne pourra point se plaindre « raisonnablement qu'il entre dans le spirituel avec « une autorité qui opprime les consciences, puisqu'il « ne fera que la fonction de protecteur des canons, « qui est de procurer l'unanimité des membres avec « leur chef pour une décision dogmatique canonique- « ment prononcée[2]. »

Cette lettre, si elle n'a point été faite après coup et audacieusement antidatée, revêt un caractère en quelque sorte prophétique. Elle raconte, prévoit ou dirige les événements avec une sûreté rare, et les faits vont se plier à l'injonction de M. de Cambrai. Un mois plus tard (12 octobre 1713), le prélat, informé des résolutions de Rome et des incidents de Fontainebleau, mande au P. Daubenton : « Je vous dois, « mon révérend père, une des plus grandes consola- « tions que j'aie senties depuis que je suis au monde ;

1. Cet *etc.*, au milieu d'une lettre si capitale, est inquiétant. On se demande s'il est venu spontanément sous la plume de Fénelon, ou fort adroitement sous celle des éditeurs sulpiciens.

2. *Œuvres* de Fénelon, VII, 471. Lettre au marquis de Fénelon, 11 septembre 1713.

« c'est celle de lire la nouvelle constitution contre le « livre du P. Quesnel[1]. » Suivent des éloges à la personne du pieux et savant pontife, auteur de l'*Unigenitus*, et une fastidieuse énumération des erreurs condamnées : « On y voit une grâce..., on y voit un « monstrueux système..., on y voit deux espèces d'é- « glises..., on y voit l'esprit de présomption..., on y « voit les principes du schisme... » Quand aura-t-il tout vu?

Au surplus, tandis qu'il multiplie ses félicitations à Rome, Fénelon ne perd aucunement de vue le but qu'en France il s'est assigné. Dans un *Mémoire sur la forme et les solennités avec lesquelles il convient de recevoir la bulle* [2], — *Mémoire* quasi-officiel, destiné au P. Tellier et qui sans nul doute fut présenté à Louis XIV, — l'archevêque revient très longuement sur l'idée qu'il a déjà émise. Il supplie le roi de ne s'en pas rapporter aux remontrances intéressées ni aux conseils suspects des parlementaires, mais d'abord de consulter en secret des évêques éclairés, c'est-à-dire molinistes. Et, poussant son attaque contre les *magistrats laïques* : « Il est aisé, « s'écrie-t-il, de voir qu'on veut, sous prétexte de la « forme, anéantir le fond, et fermer toutes les avenues « du royaume aux décisions du Saint-Siège sur la foi, « afin que le jansénisme échappe aux jugements du « vicaire de Jésus-Christ. On veut même, sous ce pré- « texte spécieux, donner le change aux deux puis- « sances dont on craint le concert, et les opposer l'une « à l'autre. Le siège apostolique pourrait-il désormais « nous envoyer aucune décision dogmatique dans nos

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 192. Lettre au P. Daubenton, 12 octobre 1713.
2. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 186. — *Cf.* Lafitau, *Histoire de la constitution*, 104.

« plus pressants besoins, si nous rejetions une bulle si « nécessaire et que le roi a demandée avec tant d'é- « clat? » Enfin, le rédacteur du *Mémoire* précise ses vues sur l'accord qu'il souhaite entre les évêques, et sur les moyens qui lui paraissent propres à l'obtenir. — Avant de raconter la campagne ecclésiastique qui va s'ouvrir, il est curieux d'en tenir le plan, dressé de main de maître par le tacticien du molinisme : « Il me paraît à désirer qu'on fasse à Paris une « assemblée extraordinaire. Quand même elle ne se- « rait composée que d'environ trente évêques, elle ne « laisserait pas d'augmenter la solennité de la bulle. « On pourrait facilement y appeler une douzaine d'é- « vêques peu éloignés, lesquels s'y rendraient comme « par hasard. » L'euphémisme est charmant, et la plaisanterie tout à fait aimable, encore qu'irrévérencieuse pour la majesté de l'épiscopat. Car Fénelon tient à établir que le mot ne lui a point échappé *par hasard*. Il a déjà la composition toute prête de *son* assemblée et il la soumet, comme un *scenario*, à son collaborateur Tellier : « On pourrait y mettre, « par exemple, MM. les archevêques de Sens, de « Bourges, de Rouen et de Reims. On pourrait y « faire entrer MM. les cardinaux d'Estrées, de Rohan « et de Polignac. Par là, M. le cardinal de Noailles ne « serait point le chef de l'assemblée ; ce serait M. le « cardinal d'Estrées... M. le cardinal de Rohan pour- « rait veiller sur ses deux collègues plus anciens que « lui. M. le cardinal de Polignac ne manquerait pas « de suivre les instructions de Sa Majesté. Quoiqu'il « ne soit point évêque, il pourrait entrer dans une « assemblée extraordinaire, à l'exemple de M. le car- « dinal Mazarin, qui n'avait que la tonsure. »

Telle à peu près que Fénelon l'a conçue, la pièce va être jouée. Mais comment on en vint là, à travers

quelles péripéties et malgré quelles résistances, la correspondance diplomatique nous l'apprend. — Le 28 septembre, Louis XIV accusait réception de la bulle, dans une dépêche au cardinal de la Trémoille. Il y affirmait sa satisfaction et rappelait la longue épreuve à laquelle sa patience avait été soumise. Quant aux voies et moyens de l'acceptation, sa réponse était subordonnée à un minutieux examen qui exigeait quelque délai. Entre temps, il chargeait l'ambassadeur de remercier le pape de ses soins et de lui attester les dispositions conciliantes du gouvernement français. Il ne cherchait, au demeurant, qu'à « faciliter et presser la publication de la bulle [1] ».

Torcy, dans sa lettre du même jour au même la Trémoille, est encore plus explicite et plus imprudent. Il complimente le cardinal sur la consommation de l'ouvrage, sur la précaution qu'on a eue d'en écarter tous les termes qui pouvaient donner lieu à quelques contestations. « Il me paraît, observe-t-il fort ingénûment, par la lecture que j'en ai faite, que cet écrit est dressé avec beaucoup de sagesse et de la manière qu'il convenait pour le faire accepter ici sans dispute. » Quelques lignes plus bas, il mentionne que c'est là « son jugement particulier ». Il n'importe : le coup est porté et l'erreur commise. On va vivre à Rome, quinze jours durant, sur cette illusion, et notre diplomatie sera mal en point pour rectifier sa déclaration première. Il faudra cependant revenir à une plus judicieuse appréciation des faits, à une plus saine intelligence de la bulle. La confiance du roi, l'optimisme de Torcy se dissiperont, au contact du sens rassis et de la froide analyse des parlementaires. Et quant à faire entériner la constitution en

1. Aff. étr. Rome, 530. Le roi au cardinal de la Trémoille, 28 septembre 1713.

un clin d'œil, sans débats, par la double autorité religieuse et civile, on s'apercevra bien vite que c'était le plus décevant des mirages.

Entre tous les projets suggérés, il en est un, celui de Fénelon, qui retient l'attention et la faveur royale. Il est prôné par le P. Tellier, la plupart des ministres et spécialement Voysin, enfin par quiconque a le désir de flatter les goûts du prince. En revanche, il est combattu par le chancelier de Pontchartrain, qui ne saurait admettre qu'on livrât les destinées de la religion et de la France à une *assemblée de rencontre*, et, plus résolûment encore, par le procureur général d'Aguesseau, qui résume ainsi ses sentiments sur la matière : « Après avoir marqué les in-
« convénients d'une assemblée d'évêques trouvés
« fortuitement à la suite de la cour, dont la forme
« serait peu canonique, n'imposerait pas assez aux
« évêques absents, et ne produirait pas ce courant et
« cette uniformité qui pourrait seule assurer la paix
« de l'église, je me réduisais au parti de suivre ce qui
« avait été pratiqué dans la réception du bref d'In-
« nocent XII contre le livre des *Maximes des Saints*,
« c'est-à-dire de convoquer des assemblées de chaque
« province ecclésiastique du royaume, pour délibérer
« sur l'acceptation de la bulle *Unigenitus* [1]. »

L'influence du P. Tellier devait fatalement l'emporter. Le 4 octobre, il fut résolu en conseil, après lecture du *Mémoire* dressé par le procureur général et les avocats généraux, d'assembler les archevêques et les évêques qui se trouvaient à la suite de Sa Majesté ou bien à Paris [2]. Le lendemain, la nouvelle était publique. Quand elle parvint à Rome, la

1. *Mémoire* inédit de d'Aguesseau.
2. Aff. étr. Rome, 530. Torcy à d'Aguesseau, 4 octobre 1713.

Trémoille n'en comprit pas d'abord toute l'importance; il crut qu'il s'agissait d'une simple formalité. La bulle, en effet, lui semble irréprochable, pour la rédaction s'entend, et par rapport aux maximes du royaume : car il juge un peu bien considérable le nombre des propositions censurées, ce chiffre fatidique de cent une qui ne s'explique que par la nécessité de dépasser la centaine. Mais c'est là un détail qui disparaît dans la majesté de l'œuvre, une tache légère, imperceptible, insignifiante. Les intentions du pape sont si pures ! Il n'a voulu blesser personne, et il s'évertue à le persuader à notre ambassadeur. Or, il est fort éloquent, et la Trémoille assez crédule : « Sa Sainteté m'ajouta que « non seulement elle s'était appliquée à ne mettre « aucune expression, ni clause, ni termes qui pussent « déplaire, mais qu'elle s'était encore étudiée à y en « mettre qui pussent en quelque manière excuser ceux « qui avaient protégé ce livre. » En vérité, il est des grâces d'état, et les alentours du Vatican sont fertiles en chimères. On y découvrait à la bulle des qualités et des vertus, qui allaient s'évanouir sous les regards curieux de nos légistes et de nos évêques.

Aussi, quand s'est écoulé le temps normal de l'aller et du retour des courriers, la Trémoille est-il instamment sollicité de faire connaître l'accueil réservé à l'*Unigenitus* et les sentiments personnels de Louis XIV. Il en serait fort embarrassé, le pauvre diplomate ! Car on n'a pas même pris la peine de lui fournir des renseignements sur ce qui se décide à Fontainebleau, entre Torcy, Voysin, d'Aguesseau et Tellier. Il s'en plaint à mots couverts, très respectueusement, dans une dépêche au roi, du 21 octobre : « Les lettres de France portaient seulement, dès la « semaine passée, que la bulle y était arrivée, et plu-

« sieurs de cet ordinaire en parlent, chacune à sa ma-
« nière. Le pape est fort inquiet d'en apprendre des
« nouvelles ; mais, comme je n'ai encore rien reçu
« sur cela de la part de Votre Majesté et que, sur ce
« que divers particuliers en écrivent, je ne sais quel
« jugement former sur la manière dont elle a été
« reçue, j'évite de rencontrer les neveux et les mi-
« nistres du pape ; j'ai même été passer quelques
« jours à la campagne et me contente de dire que le
« séjour de Votre Majesté à Fontainebleau empêche
« les lettres de partir par l'ordinaire et les retarde au
« moins d'une semaine[1]. »

Certaines correspondances privées avaient apporté des rumeurs favorables, et déjà le bruit se répandait dans Rome que la bulle était *fort agréée*. La Trémoille supplie, par courrier extraordinaire, qu'on le tire d'incertitude. Plaise au ciel qu'il n'ait pas à détruire les riantes espérances conçues par Clément XI ! De Marly ou de Versailles, on lui adresse des réponses évasives qui redoublent son émoi. Il passe le mois d'octobre dans une continuelle agitation, sans nouvelles officielles susceptibles d'être communiquées au Vatican. De jour en jour, les lettres particulières présentent les événements sous un aspect plus sombre : la bulle rencontre en France de graves contradictions. Et la Trémoille demeure stupide, devant ce désastre inopiné.

Tandis qu'à Rome on ignore, on espère ou l'on craint, et que chacun vit dans l'attente, les choses au delà des monts se sont précipitées. Dangeau nous livre les faits tout secs, avec sa précision coutumière : « Le clergé s'assemblera le lundi 16 du mois
« chez M. le cardinal de Noailles qui en sera président.

1. Aff. étr. Rome, 530. Cardinal de la Trémoille au roi, 21 octobre 1713.

« Outre les évêques qui sont présentement à Paris, on « a mandé les évêques qui n'en sont qu'à trente lieues. « Les évêques qui n'ont pas encore été sacrés ne « laisseront pas d'être de l'assemblée, et les évêques « aussi qui se sont démis de leurs évêchés [1]. » Mais il n'en va guère comme le supposait le candide Dangeau ; le recrutement de l'assemblée ne se fait point de façon si simple ni si fortuite. Le P. Tellier a son plan de derrière la tête et l'exécute. Qui donc l'en détournerait ? Serait-ce le roi ? « Sa satisfaction, dé- « clare un témoin clairvoyant [2], dépendait de celle de « son confesseur. Il avait autant d'impatience de faire « recevoir la constitution dans son royaume qu'il en « avait eu de la recevoir lui-même. Sur le fond de la « doctrine, dont il était bien éloigné de se croire ca- « pable de juger, il avait pour garants le pape et son « confesseur. » Quant aux questions de forme et aux moyens de procédure, Louis XIV les enveloppait d'un suprême dédain. Il laissait ces broutilles aux parlementaires et aux ministres, mais il se réservait avec un soin jaloux les cas compliqués du cérémonial. Aussi, relativement à la convocation de l'assemblée, quand Voysin lui eut dit que tout serait correct et selon les lois de l'état, et le P. Tellier que tout serait solennel et suivant les traditions de l'église, sa majesté et sa conscience se trouvèrent en repos. Le jésuite eut le champ libre pour machiner son œuvre. Il examina fort attentivement quels évêques il valait mieux laisser dans l'atmosphère de leurs diocèses, quels au contraire pouvaient sans inconvénient et même avec profit respirer l'air de la cour. Cette enquête terminée, il dressa la liste, en partie

1. *Journal* de Dangeau, XV, 4.
2. *Mémoire* inédit de d'Aguesseau.

triple, des prélats à retenir, à mander ou à congédier.

Voilà bien ce que d'Aguesseau appelait « un hasard de commande et un impromptu fait à loisir ». Saint-Simon, qui, dans toute la portion de ses *Mémoires* afférente à cette période, ne décolère pas et trace du P. Tellier un portrait noir à la Callot [1], a défini en deux mots le système : *jardiner et choisir*. Ce jardinage théologique et cette sélection arbitraire allaient produire leur fruit, en rompant l'unité de l'église et l'accord doctrinal de l'épiscopat français. Certes, si Saint-Simon nous a reproduit exactemen les paroles du confesseur sur la composition de l'assemblée, elles sont terribles : « J'y fourrerai les évê-« ques *in partibus*, et ceux même qui sont nommés et « qui n'ont pas encore leurs bulles, pour être par eux « plus fort en voix et les opposer à quiconque voudra « raisonner... Avec ce chausse-pied nous verrons qui « osera résister au pape et au roi. Les défauts se sup-« pléeront par l'autorité, et la bulle sera reçue comme « que ce soit : voilà ce qu'il faut ! » Or, la volonté de cet homme était loi, et tout allait marcher au gré de ses desseins, s'il ne s'était rencontré un cardinal et quelques évêques assez audacieux pour vouloir

1. Saint-Simon raconte ainsi l'un des épisodes de ses discussions avec le P. Tellier : « Il me dit tant de choses, si énormes, si atroces, si effroyables, et avec une passion si extrême, que j'en tombai en une véritable syncope. Je le voyais bec à bec entre deux bougies, n'y ayant du tout que la largeur de la table entre deux ; éperdu tout à coup par l'ouïe et par la vue, je fus saisi, tandis qu'il parlait, de ce que c'était qu'un jésuite, qui, par son néant personnel et avoué, ne pouvait rien espérer pour sa famille, ni par son état et par ses vœux, pour soi-même, pas même une pomme ni un coup de vin plus que tous les autres, qui par son âge touchait au moment de rendre compte à Dieu, et qui, de propos délibéré et amené avec grand artifice, allait mettre l'état et la religion dans la plus terrible combustion, et ouvrir la persécution la plus affreuse pour des questions qui ne lui faisaient rien, et qui ne touchaient que l'honneur de leur école de Molina. » *Mémoires*, VII, 9.

juger après le pape, discuter avec le roi et même tenir tête à un très humble représentant de la société de Jésus.

Le 16 octobre, comme Dangeau l'avait annoncé, l'assemblée extraordinaire du clergé se réunit à trois heures chez M. le cardinal de Noailles. Le discours qu'il prononça, à l'ouverture de la séance, nous a été conservé [1]. C'est une apologie de sa conduite envers le P. Quesnel et de ses sentiments à l'endroit des *Réflexions morales*. D'un bout à l'autre de ce plaidoyer, l'archevêque se met en scène, s'applique à démontrer que, s'il y eut un coupable, ce n'est pas lui assurément ; car il n'a fait que suivre l'exemple de ses prédécesseurs, à Châlons, à Paris. Il rejette ainsi sur M. Vialart, sur M. de Harlay, jusque sur M. d'Urfé, évêque de Limoges, et sur Bossuet, justificateur du livre, cet énorme fardeau de responsabilité, l'écrasant anathème de l'*Unigenitus*. Aussi bien, puisque le pape a statué, il retire, à la face de la catholicité, une approbation concédée par erreur et qu'il regrette avec humilité. *Humanum est decipi*. Quelque tour hautain que l'archevêque voulût imprimer à son discours, — en rappelant que les plus grands hommes de l'église, les plus illustres évêques des premiers siècles, un saint Basile, un saint Jérôme, un saint Augustin se sont trompés lourdement et publiquement rétractés, — toutefois il lui est cruel de faire un tel *mea culpa* devant l'assemblée qu'il préside. Les molinistes avaient bien prévu que ce serait un moyen sûr de rabaisser le caractère et d'affaiblir l'autorité du cardinal : il se condamnait de sa propre bouche, il se ravalait lui-même, devant tous ses collègues. Quel aliment aux mille petites rancunes

1. Archives nationales, L. 438.

ecclésiastiques, aux convoitises des prélats provinciaux, qui considéraient avec envie les richesse et l'éclat du premier siège du royaume !

Vingt-neuf évêques assistaient à cette séance, vingt-trois autres arrivèrent ultérieurement : soit, au total, un peu plus du tiers et moins de la moitié de l'épiscopat français. Nous verrons comment cette assemblée se divisa en deux fractions passionnées et finalement irréductibles; mais, d'abord, il importe d'en étudier les éléments, les tendances, d'y noter les physionomies saillantes; d'un côté, les politiques, de l'autre, les saints ; ceux qui cherchaient à la cour leur intérêt, ceux qui lisaient dans l'Évangile leur devoir; ici, les ultramontains opiniâtres, là, le petit bataillon, moitié gallican, moitié Port-Royaliste, et, dans l'intervalle, la masse flottante des évêques serviles, pâte docile et molle sous la main rude de Tellier.

Au premier rang, près de Noailles, pour l'enserrer, l'espionner et le réduire, le cardinal de Rohan et le futur cardinal de Bissy. Seul, Polignac manque à l'appel, pour compléter le quatuor des *porporati* que la Palatine a dessiné d'un trait si leste : « Le cardi-
« nal de Noailles est certainement un cardinal ver-
« tueux et d'un grand mérite, ce qu'ils ne sont pas
« tous. Nous en avons quatre ici tous différents les
« uns des autres. Trois ont ceci de commun entre
« eux qu'ils sont faux comme bois de potence; mais
« ils sont de figure et d'humeur diverses. Le cardinal
« de Polignac est bien élevé ; il a de la capacité, il
« est insinuant, il a une voix douce : il est trop adonné
« à la faveur et à la politique, ce qui lui fait faire
« toutes les fautes qu'on peut lui reprocher[1]. Le cardi-

1. Ce Polignac, diplomate et bel esprit, que nous avons ren-on-

« nal de Rohan a belle mine comme madame sa mère, « mais il n'a pas de taille ; il est vain comme un « paon, plein de fantaisies, tripotier, intrigant, esclave

tré à Rome auditeur de rote, était rentré en France, depuis 1709. Plus soucieux de jouer un rôle politique que d'administrer un diocèse, il avait pris part, comme ministre plénipotentiaire, aux conférences de Gertruydenberg et au congrès d'Utrecht. C'était déjà, pour le charme du style et la pompe de la parole, l'académicien raffiné qui écrira l'*Anti-Lucrèce;* pour les grâces mondaines, le prélat de salon et de ruelle qui ensorcellera la duchesse du Maine. « Il parlait bien, nous dit le malicieux Grimm dans sa *Correspondance* (I, 80) ; mais il parlait tout le temps. » — et d'ordinaire, faut-il ajouter, sur les sujets les plus étrangers à la théologie. Dès lors, qu'eût-il fait à l'assemblée de 1713, sinon d'y montrer sa belle humeur souriante et noble, la suprême élégance avec laquelle il portait la pourpre dont le pape, l'année précédente, avait récompensé ses services ? Mieux valait qu'il se tînt à l'écart. Fénelon le jalousait, le P. Tellier redoutait sa verve mordante : les jansénistes ne voyaient en lui qu'un sceptique et un ambitieux, qui savait à peine dire la messe. Et le *Journal* de Dorsanne, qu'on serait tenté d'appeler « le journal de Noailles », nous représente le personnage s'analysant lui-même, en un rare jour de mélancolie : « Le roi le regardait comme un homme superficiel, madame de Maintenon comme un homme léger, le cardinal de Rohan et l'évêque de Meaux comme un homme qu'ils avaient mis à leurs pieds, le public comme un homme déshonoré. » Mais, si les zélateurs de Port-Royal et ceux du molinisme lui sont également sévères, en revanche tous les purs lettrés du dix-huitième siècle le couvrent de louanges, depuis le chancelier d'Aguesseau jusqu'aux *Mémoires* du marquis d'Argenson et aux *Mélanges* de Bois-Jourdain (II, 450). Voltaire, dans le *Temple du goût,* célèbre avec enthousiasme et déclare *presque infaillible*

Ce cardinal qui sur un nouveau ton
En vers latins fait parler la sagesse,
Réunissant Virgile avec Platon,
Vengeur du ciel, et vainqueur de Lucrèce.

Enfin l'incomparable, mais acrimonieux Saint-Simon laisse pour un moment son humeur dénigrante, lorsqu'il lui faut tracer le portrait de Polignac : « C'était un grand homme très bien fait, avec un beau visage, beaucoup d'esprit, toute sorte de savoir, avec le débit le plus agréable, la voix touchante, une éloquence douce, insinuante, mâle, des termes justes, des tours charmants, une expression particulière ; tout coulait de source, tout persuadait... Il voulait plaire au valet, à la servante, comme au maître et à la maîtresse. Il butait toujours à toucher le cœur, l'esprit et les yeux. » — C'est qu'il était de la descendance morale d'Alcibiade, de Cinq-Mars et de Lauzun, de la race athénienne et française de ces éternels charmeurs qui, soit dans une démocratie, soit à la cour du grand roi, tantôt l'épée au côté, tantôt la barrette sur la tête, séduisent, enchantent et pervertissent la crédulité des contemporains. Longue suite, à travers les âges, de triomphateurs sans génie, de héros sans

« des jésuites ; il croit tout gouverner et il ne gou-
« verne rien, il croit être sans égal au monde. Le
« cardinal de Bissy, est laid ; il a la mine d'un paysan
« bien lourd ; il est fier, méchant et faux, plus dissi-
« mulé qu'on ne saurait l'imaginer, flatteur jusqu'à la
« fadeur ; on voit sa fausseté dans ses yeux ; il a des
« moyens, mais il ne s'en sert que pour faire du mal.
« Ces trois cardinaux pourraient mettre le Noailles
« dans un sac et le vendre, sans qu'il s'en aperçût,
« comme dit le proverbe : ils sont tous trois bien plus
« fins que lui. Le Bissy ressemble au Tartufe comme
« deux gouttes d'eau, il en a toutes les manières [1]. »

Rohan, dans l'assemblée qui s'ouvre, jouera les rôles de haute tenue ; il y fera le personnage décoratif et majestueux. Devenu, les contemporains nous l'attestent, « esclave du P. Tellier en même temps que grand aumônier de France [2] », il est homme à

victoires, de fascinateurs sans scrupules ! Et le sortilège ici se doublait encore des caresses de l'homme d'église, de toutes les audaces d'une courtisanerie qui osait dire à Louis XIV, sous une averse battante : « Sire, la pluie de Marly ne mouille point. »

1. *Lettres* de Madame, duchesse d'Orléans, éd. Charpentier, I, 213.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, VI, 420. — Crébillon fils a écrit un roman à clef, *Tanzaï et Néadarné*, sur les démêlés de la bulle *Unigenitus*. Rohan y est représenté de façon transparente, sous le nom de Saugrenutio (I, 67) : « Moins attaché au culte de la divinité qu'à ses intérêts personnels, il ne parvint à la place qu'il occupait qu'à force d'intrigues et de souplesses. Il était encore jeune et d'une figure agréable, qui lui avait peut-être plus servi à la cour que toutes ses cabales. Mauvais théologien, mais séduisant auprès des femmes, remplissant mal les devoirs de son état pour vaquer trop bien à ceux qu'il s'imposait auprès d'elles, il avait, selon le bruit public, passé de l'appartement d'une princesse au pontificat de Chéchian. Curieux dans ses habits jusqu'à la plus excessive propreté, précieux dans ses discours, composé dans ses manières, somptueux en équipages, délicat dans son luxe, aimant la table, asservi à toutes les passions, courtisan adroit, prêtre impérieux, bon chansonnier, conteur plaisant, on avait de lui cent bonnes épigrammes. Il était vain, aimait à passer pour homme à bonnes fortunes, et se piquait par-dessus tout d'avoir la bouche et les dents d'une beauté singulière. » Voilà, dans une œuvre romanesque et sous une plume fantaisiste, un portrait fort exact et (ce qui ne gâte rien) spirituel et malicieux. Toute l'aventure de *Tanzaï* pivote autour du

accomplir les pires vilenies, fièrement, sans sourciller jamais. On sait son origine : fils de la Soubise et par elle petit-fils de certain cuisinier, marmiton, puis portemanteau, qui s'éleva jusqu'à la noblesse en servant Henri IV dans ses plaisirs, le futur cardinal osa tirer parti des relations que sa mère avait entretenues avec Louis XIV, aux environs de sa naissance. Il y trouvait, — et il s'en vantait fort, le bon fils et le bon prêtre qu'il était, — l'agréable présomption qu'un peu de sang royal et doublement adultère coulait dans ses veines [1]. Aussi bien, celui qui devait finir en consacrant Dubois archevêque de Cambrai et en prenant, à soixante ans passés, des bains de lait pour se rendre la peau plus douce et plus tendre, pouvait débuter et se pousser dans le monde en déshonorant un peu plus la jeunesse galante de sa mère. Il avait, au témoignage de quiconque l'a approché, de merveilleuses facultés naturelles, et vérifiait à la lettre, d'après le marquis d'Argenson, cette expression singulière et proverbiale : *Les gens de qualité savent tout sans rien apprendre.* Ses succès de collège, de séminaire, de Sorbonne avaient été éclatants ; mais une paresse inouïe gaspilla de si beaux dons. Tous les écrivains du temps s'accordent sur ce point. Duclos l'a signalé dans ses

cardinal Saugrenutio. Se décidera-t-il, ou non, à *lécher l'écumoire*, c'est-à-dire à recevoir la constitution, pour devenir et rester *pontife de Chéchian*, c'est-à-dire grand aumônier? Les hésitations de Saugrenutio, ses envies, ses dégoûts et ses retours, enfin toutes les scènes de comédie ecclésiastique qui se déroulent autour de la terrible et séduisante écumoire, sont retracés par Crébillon sur le mode badin, tantôt avec des procédés de caricature énorme, tantôt avec des sous-entendus grivois et des déshabillés affriolants. C'est que nous ne sommes plus à Saint-Cyr, chez madame de Maintenon, mais bien dans le boudoir de madame de Parabère ou de madame de Pompadour, ou mieux dans l'alcôve de la du Barry, quand elle crie après souper à Louis XV : « La France, ton café f... le camp. »

1. *Souvenirs* de madame de Caylus, p. 58.

Mémoires secrets, avec une nuance de sympathie pour ce vaurien de cardinal : et l'abbé Legendre dit encore plus expressément : « Il aurait été les délices « et l'admiration de son siècle, s'il eût continué dans « ses premières inclinations. Le monde le gâta, l'a- « mour des plaisirs lui fit perdre le goût de l'étude et « celui des choses sérieuses : le jeu, la table, sa toi- « lette et la conversation des dames devinrent son « occupation [1] ». Nulle existence, il est vrai, dans la frivolité du dix-huitième siècle naissant, n'a été plus frivole, plus dissipée et plus stérile. Pendant trente années, il traîna de Versailles à Strasbourg, et de son palais de Saverne à l'ambassade de Rome, « un désinvolte merveilleux, sa princerie et sa pourpre, » pour emprunter la langue si pittoresque de Saint-Simon. Déjà en 1708, un des correspondants de la marquise d'Huxelles, M. de Coulanges, traduisait le sentiment non équivoque de la cour : « On ne parle que des « bonnes fortunes de M. l'évêque de Strasbourg et que « de ses progrès dans l'empire amoureux[2]. » Quels exploits, quelles conquêtes pour un cardinal, et combien dignes d'ajouter un chapitre alléchant à l'*Histoire amoureuse des Gaules !* Mais Bussy-Rabutin n'était plus là pour esquisser cette silhouette de prélat don Juan. Et, somme toute, l'opinion mondaine lui savait gré de ne pas déroger outre mesure, d'apporter même quelque modération dans le scandale. Cette discrétion, d'ailleurs, lui était rendue facile : « Il trouve « assez d'occasions de satisfaire son goût pour le plai- « sir avec les grandes princesses, les belles dames et « les chanoinesses à grandes preuves, pour ne pas « encanailler sa galanterie et n'être pas du moins ac- « cusé de crapule. » Ainsi parle le fort libre marquis

1. *Mémoires* de l'abbé Legendre, p. 357.
2. *La marquise d'Huxelles et ses amis*, lettre du 18 janvier 1708.

d'Argenson, et tel est aussi l'avis du très grave chancelier d'Aguesseau, sur le caractère et l'influence politique de Rohan : « La vie qu'il menait s'accommo-« dait si peu à la dévotion dont le roi faisait sincère-« ment profession qu'elle lui aurait attiré de très mau-« vais offices, si le crédit des jésuites, qui voulaient « l'opposer au cardinal de Noailles, n'avait été plus « fort que les scrupules du roi [1]. » Dans ces premières intrigues de la constitution, Rohan se donne l'air de tout diriger ; sa vanité, sa morgue, la faveur dont il jouit, le jettent en évidence ; mais il ne tient réellement que le troisième rôle de la pièce. D'Aguesseau se fait un malin plaisir de rendre les deux premiers au P. Tellier et à l'évêque de Meaux. Encore ne faut-il point méconnaître le grand éclat de représentation où Rohan se complaisait et qui attirait tous les regards. Certains repas, de quarante mille livres l'un, ont eu leur action, leur vertu persuasive sur la raison et la doctrine des évêques invités. Il y avait de pauvres prélats, éblouis par un tel luxe, qui ne supposaient point qu'un cardinal si riche, si bien paré, si galant, si bel amphitryon, pût jamais se tromper sur le dogme, non plus que sur la manière de plaire au roi et de ne pas déplaire au pape. Un homme de ce rang, cavalier et danseur accompli, devait connaître à fond les règles du cérémonial ecclésiastique. En vain quelques censeurs lui reprochaient de manger avec des publicains et des femmes pécheresses [2]; en vain Soanen murmurait contre des procédés plus gastronomiques que chrétiens, misérable prélude d'une assemblée conciliaire : « Je crains, observait-il, que la délicatesse des repas du cardinal ne fasse

1. *Mémoire* inédit de d'Aguesseau.
2. *Journal* de Dorsanne, I, 107. — *Histoire ecclésiastique* de l'abbé Racine, XVI, 136.

perdre le mauvais goût de la bulle [1]. » C'était là, dans la foule des satisfaits et des voluptueux, un petit nombre de voix dispersées et impuissantes. Mais, si les estomacs épiscopaux avaient des complaisances, le bon sens national prenait sa revanche et fustigeait les convives de Rohan. « On ne voit, écrit le P. Ti-« mothée au pape, que chansons, pasquinades, satires, « poésies et libelles contre ces saints prélats, et il n'y « a point d'horreurs que l'on n'en vomisse [2]. » Ce que les révérends pères, défenseurs de la bonne cause, qualifiaient d'horreurs vomies contre l'église semblerait aujourd'hui trop fade. On a fait des progrès dans l'art de l'invective et de la calomnie ; mais les libres penseurs d'alors avaient du moins le mérite d'être spirituels. La matière cléricale était plus neuve, moins fastidieuse, et prêtait mieux à rire. Après le clergé gallican et rigide du dix-septième siècle, venait le clergé débauché, impie, fanfaron du dix-huitième. Pour juger du ton de ces vieilles polémiques rimées, voici l'un des morceaux dirigés contre le cardinal de Rohan :

A ce cabaret canonique
On voit les prélats de la chique
Quatre-à-quatre se rassembler.
Là, pour opiner sans trembler
Sur une céleste lecture,
D'abord la sobre prélature
Boit à longs traits, selon son rang,
De la vigne le plus pur sang.
Ce préalable était fort sage,
Car ces messieurs, dans leur jeune âge,
Ont tous lu : *Jejunus venter*
Non audit verba libenter [3].

1. *Mémoire* (anonyme) *sur la vie de M. de Senez*. Archives d'Amersfoort, boîte E.
2. Archives du Vatican. Francia, Giansenismo, 22 janvier 1714.
3. *Poésies sur la constitution*, II, 155.

Et cet autre rondeau sur *les repas de la belle Éminence*, — comme les appelle le *Philotanus* :

Qu'il passe ou qu'il ne passe pas
Ce bref qui fait tant de fracas,
Et qui donne à la cour romaine
L'intelligence souveraine;
Ce n'est point là mon embarras.
L'autre jour, sortant d'un repas
Au Marais 1, nombre de prélats
Décidèrent la panse pleine
Qu'il passe.
Mirepoix cria : « Barrabas
Sur Jésus-Christ prendra le pas ?
Ah ! que plutôt la mort m'advienne.
Cocher, qu'en Sorbonne on me mène,
Nous verrons s'ils diront là-bas
Qu'il passe 2. »

Les vers sont mauvais, mais le fait est exact. Et le P. Tellier lui-même écrit au pape, le 16 janvier 1714 : « Monseigneur le cardinal de Rohan, qui a fait des merveilles dans cette grande occasion et donné des marques authentiques de son rare génie, a assemblé et régalé, la semaine passée, chaque jour neuf ou dix évêques [3]. » De l'aveu de tous, le régal existe. Il ne s'agit que d'en apprécier la délicatesse culinaire, la somptuosité patricienne et l'opportunité théologique. — Duclos, dans le portrait qu'il a tracé de ce prélat dont le revenu officiel, pour le seul évêché de Strasbourg, atteignait 300.000 livres, sans compter nombre d'abbayes et de bénéfices [4], Duclos s'est efforcé

1. Le cardinal de Rohan habitait, au Marais, l'ancien hôtel de Guise.
2. *Poésies sur la constitution*, II, 52.
3. Archives du Vatican. Francia, Constituzione Unigenitus, 2277.
4. Saint-Simon a décrit, dans une page fameuse, l'existence que menait Rohan et que copiaient de leur mieux plusieurs de ses collègues, moins bien rentés, du Sacré Collège : « Un cardinal est en droit de passer sa vie au jeu, à la bonne chère, et avec les dames les plus jeunes et les plus jolies; d'avoir sa maison pleine de monde

de le travestir en simple grand seigneur, ignorant et irresponsable de toutes les intrigues où l'on mêlait sa pourpre : « Il se reposait de la doctrine sur des sa-« vants dont il était le bienfaiteur, et des fonctions « épiscopales sur un domestique mitré. Ces premiers « princes de l'église ne regardent pas autrement les « évêques *in partibus* qui leur sont attachés... Devenu « malgré lui, le chef d'une cabale, il ne prêta guère « que son nom, son palais et sa table aux prélats du « parti, et sa voix au P. Tellier, dont il recevait béni-« gnement les ordres et l'avouait quelquefois avec « humilité. » C'est là diminuer à l'excès et même dénaturer le personnage. Rohan a pu se décharger négligemment des soucis de l'évêché de Strasbourg et les rejeter sur quelque coadjuteur. Mais il a eu, dans la longue affaire de la constitution, une politique, une doctrine qui n'ont jamais fléchi. Sa politique

pour le rendez-vous et la commodité des autres, de leurs amusements, de leurs plaisirs, et pour le centre des siens ; d'y donner des bals et des fêtes, et d'y étaler tout le luxe et la splendeur en tout genre qui peut flatter, surtout de n'entendre plus parler de livres, d'étude, de rien d'ecclésiastique ; d'aller régner dans son diocèse, sans s'en mêler ; de n'en être pas seulement importuné par ses grands-vicaires, ni par le valet sacré et mitré payé pour imposer les mains ; et d'y vivre sans inquiétude dans un palais à la campagne, au milieu d'une cour, comme un souverain, parmi le jeu, les dames et les plaisirs, pleinement affranchi là comme à Paris et à la cour de toute bienséance... Et le roi, si volontiers austère pour les autres, était accoutumé non seulement à passer, mais à trouver tout bon des cardinaux. » *Mémoires*, VI, 417. — Ces mœurs, que Rohan n'était pas seul à pratiquer et que tant d'évêques suivirent à l'imitation des cardinaux, expliquent le profond discrédit où tomba le haut clergé durant le dix huitième siècle. Ne justifient-elles pas la réforme que les jansénistes et les politiques de la Constituante voulurent introduire dans l'église, la réforme ecclésiastique, financière et sociale de la constitution civile ? En réduisant les revenus monstrueux de l'épiscopat, en améliorant la situation misérable des prêtres, la Révolution abattait sur le tard un trop long héritage d'iniquités et d'abus. Elle confisquait, par une mesure arbitraire d'apparence, mais pour en faire une répartition équitable aux pauvres, — à ceux de l'hôpital ou du presbytère, — des biens qu'un usage, plus arbitraire encore et souvent scandaleux, avait rendus odieux à la conscience nationale.

était tout uniment une condescendance absolue aux volontés du roi. Sa doctrine, l'abbé Legendre l'a définie d'un mot : « Une joie secrète de mortifier le cardinal de Noailles. » Il s'est appliqué à cette double tâche avec une rare opiniâtreté. Sa paresse, pour une fois, fut vaincue. Il mit tout son génie, son astuce et ses grâces, au service d'une ambition déchaînée et d'une jalousie plus que sacerdotale. Il fut l'homme de la bulle, à cette fin d'assouvir sa rancune et d'élever l'évêché de Strasbourg au-dessus de l'archevêché de Paris.

Toutefois, le seul Rohan n'aurait pas assuré le succès de l'entreprise. Son neveu Tallard, stylé par Tellier et porté par l'intérêt, l'avait bien déterminé à jeter par-dessus bord ses dernières frayeurs, à entrer tête baissée dans le complot. Mais un retour d'hésitation, un réveil d'honnêteté était encore possible. Il fallait placer près de lui un auxiliaire et un complice, un mentor et un espion. Le confesseur royal avait sous la main l'unique individu égal à cet emploi : Henri de Thiard de Bissy, évêque de Meaux. Unissant leurs efforts, ils seront les *deux oracles* de la constitution, et le P. Timothée, qu'on retrouve à chaque pas dans cette conjuration, pourra mander au pape, le 15 décembre 1713 : « Votre « Sainteté a de vraies obligations à ces deux savants « et dignes pères de l'église pour leur ardeur à faire « recevoir les ordres du Saint-Siège. Sans eux, il y « aurait eu bien d'autres embrouilles [1]. » Enfin, le P. Tellier, brochant sur le tout, décerne à ses collaborateurs ce *satisfecit* éloquent : « Nous suons sang « et eau, M. le cardinal de Rohan, M. l'évêque de « Meaux et moi ; et nous espérons réussir, malgré « Noailles, qui a un parti parmi les évêques [2]. »

1. Archives du Vatican. Francia, Giansenismo, T.
2. Archives du Vatican. Constituzione Unigenitus, D, 2277.

Bissy est un personnage de dernier plan, presque un comparse, promu au premier rang par une fortune heureuse, une audace à tout rompre, et d'abord par la volonté de madame de Maintenon. Il n'a ni la modestie perverse et toute-puissante de Tellier, ni l'urbanité de Polignac, ni la sournoiserie sublime et caressante de Fénelon, ni les séductions musquées de Rohan, ni la lâche et tournoyante honnêteté de Noailles. C'est un rustre, devenu évêque et resté hypocrite : Escobar, candidat à la pourpre et assis sur le siège même de Bossuet. Pour l'entrevoir dans le plein exercice de sa suprématie moliniste, il faut relire les pages enflammées et véridiques où Saint-Simon met à nu « cette âme forcenée d'ambition, sous le pharisaïque extérieur d'un plat séminariste ». Il en démasque la fausse simplicité, la grossièreté native; il le montre acoquiné au P. Tellier, et ne faisant « tous deux qu'un cœur et qu'une âme [1] »; bien plus, il pénètre la fascination de cette médiocre intelligence sur le génie hautain de madame de Maintenon : « Elle se crut la prophétesse qui sauvait le « peuple de Dieu de l'erreur, de la révolte et de l'im- « piété. Dans cette idée, excitée par Bissy, et pour se « mêler de plus en plus des choses ecclésiastiques, « elle anima le roi à toutes les horreurs, à toutes les « violences, à toute la tyrannie qui furent alors exer- « cées sur les consciences, les fortunes et les per- « sonnes, dont les prisons et les cachots furent rem- « plis. Bissy lui suggérait tout et obtenait tout [2]. » Que si l'on récuse la clairvoyance ou l'impartialité de Saint-Simon, d'Aguesseau ne saurait être suspect. Dans un brillant parallèle, il oppose Rohan à M. de Meaux et il accable celui-ci sous le contraste : « Prélat

1. Saint-Simon, *Mémoires*, VI, 411.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, VIII, 165.

« de mœurs innocentes, sans vices, mais sans ta-
« lents, il n'était pas de ceux dont on dit qu'ils savent
« tout sans avoir rien étudié. On pouvait dire de lui,
« au contraire, qu'il avait beaucoup étudié sans avoir
« rien su; formant des doutes et ne pouvant les ré-
« soudre: toujours en travail pour enfanter la vérité
« et ne l'enfantant jamais, ou du moins ne produisant
« que des notions confuses; esprit naturellement obs-
« cur et contentieux. De bonne foi disputant toujours
« contre les autres, et souvent peu d'accord avec lui-
« même, il n'avait jamais cueilli que des épines dans
« le champ de la théologie [1]. »

Voilà comment un duc et pair, comment aussi un parlementaire illustre, jugeaient l'*Elisée* de madame de Maintenon, celui que la Palatine appelait *le plus grand cuistre qui fût à Paris*. Avait-il au moins l'estime et la sympathie de ses collègues de l'épiscopat? Tout au rebours, molinistes, gallicans, jansénistes tombent d'accord pour le mépriser. Bossuet disait publiquement : « Ce M. de Toul est un fripon, c'est vraiment un petit fripon. » Et l'abbé Le Dieu nous donne les plus précis, les plus étonnants détails sur les manies et les bassesses de ce « babillard, incapable de garder un secret ». Ses ridicules apparaissent en foule, à ce point qu'on a peine à les retenir et à les fixer au passage. Il est mesquin dans l'ostentation, bouffi dans la sottise, odieux dans l'avarice et, par-dessus tout, grotesque dans le contentement de soi. Le jour même de son arrivée à Meaux, il s'occupe de choisir des prêtres assistants pour les cérémonies. Pieux ou sceptiques, vertueux ou légers, instruits ou illettrés, peu lui importe : il les veut *petits*. Et, quand on lui propose

1. *Mémoire* inédit de d'Aguesseau.

des sujets, obstinément il répète : « — De quelle « taille sont-ils? — D'une taille commune. — Ils se- « ront donc bien auprès de moi, puisqu'ils étaient « auprès de feu M. de Meaux, qui n'était pas plus grand « que moi [1]. » Tandis qu'il tremble d'avoir à ses côtés quelque ecclésiastique trop haut d'un ou deux pouces et qui semblât lever la tête au-dessus de celle de son évêque, il alimente comme à plaisir par ses bizarreries la verve railleuse de son entourage. Et Dieu sait s'il existe pires diseurs de médisances que des vicaires généraux attendant la prélature et daubant leur prélat ! Celui-ci, d'ailleurs, est fait à souhait pour n'inspirer ni respect ni confiance. L'abbé Le Dieu et l'abbé Bossuet observent, dès le premier jour, qu'il manque de sérieux. Que penser, en effet, d'un monseigneur qui se dispute avec son aumônier et le traite en laquais ; qui jamais n'invite ses curés à dîner, par économie : qui, tous les soirs, mande son maître d'hôtel, règle avec lui la dépense de la journée et souvent le sermonne pour avoir payé trop cher ; qui surveille le nombre des verres de vin bus à table ou dans l'office ? A ce spectacle, Le Dieu s'écrie, non sans légitime indignation : « Tout ceci est une comédie plutôt qu'une conduite épiscopale [2]. »

A l'autre pôle du clergé français, il semble que Bissy eût pu compter sur la bienveillance et la complicité de M. de Cambrai. Point : Fénelon le traite avec un suprême dédain, dédain de grand seigneur et d'écrivain de génie pour un petit prélat et un petit cerveau : « M. de Meaux est un bon homme, « mais une fort médiocre tête. Il émeut tout et ne ré-

1. *Journal* de l'abbé Le Dieu, II, 112.
2. *Ibid.*, II, 277. — Il y a, dans l'*Histoire de la Calotte* (1725), un brevet d'archiviste décerné au cardinal de Bissy, en vers burlesques ou soi-disant tels, qui ne valent pas d'être cités.

« sont rien, comme le soleil de mars [1]. » — Dans l'entre-deux, à mi-chemin des jésuites et des gallicans, Bissy ne rencontre pas meilleur accueil. Le cardinal de Polignac, en pleine assemblée du clergé, lui jetait au visage cette apostrophe cinglante : « Vous êtes le seul qui brouillez l'église et l'état. Je publierai partout que vous avez menti au Saint-Esprit et parlé contre votre propre pensée. » Sur le même ton continuait le cardinal d'Estrées : « Monsieur, vous ne parlez pas comme un évêque, mais comme un barbare [2]. » Et faisant allusion au peu de sympathie que M. de Meaux nourrissait pour Noailles, son métropolitain, et aux regards de convoitise qu'il tournait vers le siège de Paris, ce même cardinal d'Estrées murmurait malicieusement : « Les canons défendent d'épouser la veuve de celui qu'on a fait mourir. »

Les séductions de Tellier et la faveur royale devaient affermir les convictions de Bissy jusque-là chancelantes, l'attacher définitivement au parti moliniste, c'est-à-dire au succès. Aux environs de 1712, il hésitait encore et cherchait sa vocation théologique. Fénelon doutait de lui, le suspectait de complaisance envers le jansénisme, et de fait il y eut une heure, en octobre 1713, où il parut reculer devant l'abdication que la bulle *Unigenitus* exigeait de l'épiscopat. Il confiait ses angoisses à M. de Montpellier, qui eut soin de garder la précieuse lettre de son confrère. Elle figure imprimée dans ses *Œuvres*, et l'on y relève cette phrase compromettante : « Je « vous dirai dans la dernière sincérité qu'il est vrai « qu'au premier abord il y a eu quelques propositions

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 307, 316. Lettres au duc de Chevreuse, du 24 février et du 4 mai 1710.
2. *Anecdotes secrètes*, I, 2e partie, 34.

« de la bulle qui nous firent de la peine[1]. » Mais, dès que son ambition l'aiguillonnait, Bissy savait sauter par-dessus les obstacles. Il n'était pas pour se morfondre dans un stérile attachement à une cause vaincue : il allait droit à la fortune, voulait s'élever aussi haut que possible dans la hiérarchie de l'église et les dignités de l'état, devenir « le grand inquisiteur de France[2] ». Sa vie s'écoulera tout entière, comme les dernières années de Fénelon, en l'attente fiévreuse d'un rôle politique que le cardinal Dubois et le cardinal Fleury, l'un après l'autre, lui déroberont. Il se démènera tristement dans l'envie et l'agitation, heureux seulement s'il peut éclabousser quelques égaux moins présomptueux, faire la police et répandre la terreur parmi l'épiscopat. L'assemblée de 1713-1714 va lui permettre d'utiliser ses talents, de déployer sa prestigieuse aptitude à l'intrigue. Durant un quart de siècle, il exercera ce même métier, plume en main ou l'oreille à l'affût, bataillant, dénonçant, promettant, sollicitant, sans s'essouffler ni se lasser jamais. Les contemporains l'en ont admiré et l'en ont plaint. « On croyait, dit Bois-Jourdain, que ses cendres, après sa mort, ne pourraient demeurer en place. » Possédé d'un besoin vertigineux de mouvement, il tournait, tournait sans cesse, à vide le plus souvent, et broyait du néant pour ses rêves d'action déçus.

Nous venons de voir les arcs-boutants et les champions de la bulle, et, comme on disait alors, les *crieurs* des jésuites. Reste le menu peuple des évêques. C'est une curieuse galerie à parcourir.

Dès la seconde séance, l'assemblée se coupe en

1. *Œuvres* de Colbert de Croissy, III, 8.
2. *Mélanges historiques, satiriques et anecdotiques* de Bois-Jourdain, III, 15.

deux fractions inégales : d'un côté, quarante prélats avec Rohan et Bissy ; de l'autre, huit avec Noailles. En apparence, le dissentiment est théologique ; en réalité, il est national. On croirait au recommencement de la bulle *Vineam*. Les évêques de France seront-ils les serviteurs du pape ou ses coopérateurs? Recevront-ils sa constitution, comme il sied à des hommes libres et à des dignitaires de l'église, en l'examinant, ou, comme il convient à des fonctionnaires ecclésiastiques et à des commis, en l'enregistrant ? Tel est l'unique problème qui se pose devant l'assemblée. Les habiles s'évertueront à le compliquer, à étouffer sous une casuistique parasite les termes fort simples du débat : les droits respectifs de Rome et de l'église de France, en matière de discipline et de dogme.

Ce que les molinistes désiraient enlever par force ou par surprise, nous le savons de reste : c'était la soumission absolue et la capitulation du gallicanisme. Ce qu'ils redoutaient et voulaient empêcher à tout prix, l'un d'eux, le P. Daubenton, l'explique sans ambages à M. de Cambrai : « S'il arrivait que l'as-« semblée présente imitât en quelque chose celle de « 1705, cela serait capable de faire mourir le pape. « Toute la terre s'est remuée pour le détourner de « donner cette constitution, plusieurs cardinaux lui « ont remontré qu'il s'exposait à recevoir un second « affront : il a tenu ferme pour faire plaisir au roi, « qui a demandé la constitution avec de grands em-« pressements. Si donc on venait à la recevoir avec « des restrictions et des explications chagrinantes « pour Rome, ce serait un triomphe pour les malin-« tentionnés et un chagrin mortel pour le pape [1]. »

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 200. Lettre du P. Daubenton, 9 dé-

Or, c'est précisément à la voie des *restrictions* et des *explications chagrinantes* que vont recourir les prélats unis au cardinal de Noailles. Ils n'auront pas le courage ou la franchise de résister en face à la constitution, c'est-à-dire au Souverain Pontife; mais, après avoir bien consulté leur conscience et l'opinion publique, ils s'arrêteront à un moyen terme insuffisant.

Derrière eux, dans les provinces et à Paris, au fond des communautés ou dans les presbytères, parmi les familles de robe et jusque dans certains évêchés, il se forme et bientôt éclatera au grand jour une rébellion autrement énergique et opiniâtre. On peut, dès la fin de 1713, en noter les symptômes. Un calembour court les rues, qui traduit le sentiment de bon nombre de sceptiques; car jamais la gaieté française ne perd ses droits: « Le pape ne peut pas vivre longtemps, sa constitution est mauvaise [1]. » Du désarroi profond et du découragement où la bulle pontificale jeta les âmes vraiment religieuses, l'abbé Dorsanne a tracé un émouvant tableau. Son style, froid d'ordinaire et sèchement précis, se hausse presque à l'éloquence : « De toutes parts, — lisons-nous « dans son *Journal*, — on entendait le cri des con- « sciences effrayées: les incrédules s'en applaudirent; « les hérétiques en triomphèrent et s'en prévalurent; « les libertins en raillèrent; et de là ce déluge de vau- « devilles et de poésies indiscrètes dont furent inon- « dés tous les cercles et tous les rendez-vous publics. « De là ces conversations frivoles, où des savantes

cembre 1713. — A peu près à la même date, le 23 décembre, le cardinal de la Trémoille écrivait de Rome pareillement : « Plusieurs lettres particulières de Paris viennent tous les ordinaires, où l'on n'entend que des invectives contre la bulle. » (Aff. étr. Rome, 531.)

1. Lettre de Petitpied de Vaubreuil à son frère Nicolas Petitpied, 26 octobre 1713. (Arch. d'Amersfoort, boîte R.)

« en jargon s'érigeaient en théologiennes pour soutenir « l'infaillibilité des décrets romains, et où le philo- « sophe et l'ignorant soumettaient les sacrés oracles « à leurs critiques insolentes. Ces excès sont fâcheux « sans doute; mais il n'était guère possible de faire « des réflexions modérées sur une pièce où régnait « si peu de modération. Chez les grands, en un mot, « comme chez le peuple, la surprise était la même. Le « scandale fut universel, et du centre du royaume il « passa de provinces en provinces, dès que la bulle « y fut répandue. L'agitation dure encore, et la tem- « pête n'est pas apaisée [1]. »

Gardons-nous d'interroger exclusivement et de croire sur parole un adversaire déclaré de l'*Unigenitus*. Les molinistes nous fourniront d'irrécusables témoignages de l'émoi soulevé dans les cloîtres et dans les monastères. Et lequel d'entre eux serait plus qualifié pour en convenir que le P. Timothée, en une lettre au pape ? De son aveu, le parti de Noailles est en mesure de former un schisme : il s'appuie déjà, ou du moins il peut compter sur les pères de l'Oratoire, les bénédictins, les congrégations de Citeaux et de Saint-Bernard, tous les chanoines réguliers, les dominicains, « et grand nombre de mauvais moines et de religieux d'autres ordres, avec tout ce qu'il y a de prêtres séculiers [2] ». — Il est même, et dès la première heure, un prélat qui s'élève hautement contre la constitution, qui déclare ne la pouvoir accepter *sans trahir sa conscience*, qui in-

1. *Journal* de Dorsanne, I, 47. — *Cf.* Lafitau, *Réfutation des Anecdotes*, 145, et, dans la 24e des *Lettres persanes*, tout le passage qui se termine ainsi : « Cette constitution défend de lire un livre que tous les chrétiens disent avoir été apporté du ciel : c'est proprement leur Alcoran. »

2. Archives du Vatican, Francia, Giansenismo, T. Lettre du P. Timothée au pape, 22 janvier 1714.

vite ses collègues à maintenir les prérogatives séculaires et sacrées du gallicanisme, à ne courber la tête ni devant les erreurs ni sous les menaces. Il écrit à Bissy : « Je parle dans les principes et avec toute la liberté d'un évêque français qui n'attend rien de la cour de Rome. » Et au marquis de la Vrillière, secrétaire d'état : « Le roi a trop de religion pour vouloir que nous recevions la loi de lui sur ces matières [1]. » Celui qui tenait un tel langage au ministre de Louis XIV et à l'agent de Clément XI, qui ne redoutait pas plus les foudres ultramontaines qu'il ne sollicitait les faveurs de Versailles, celui-là n'avait pas été convoqué à l'assemblée de 1713, quoiqu'il fût neveu du grand Colbert et gouvernât le diocèse considérable de Montpellier. Ce prélat lettré, riche, mondain, avait le tort impardonnable d'être indépendant ; on ne disposait pas de lui ; on ne le faisait ni penser ni se rendre sur un signe du P. Tellier.

Un seul homme dans l'assemblée égalait la force d'âme de Colbert, avec plus de science théologique et de vertu épiscopale : c'était Soanen, évêque de Senez. Naturellement modeste, humble de cœur autant que ferme d'esprit, timide pour agir, inébranlable pour résister, il gardait les manières simples, la vie austère, la règle stricte et la piété ardente dont il avait jadis contracté l'habitude dans les maisons de l'Oratoire. Nul plus que lui ne réprouvait la constitution et n'était résolu à la combattre ; mais il préférait accomplir son devoir sans éclat ni ostentation, sans rien faire qui tournât vers lui l'attention publique. Non qu'il reculât (il saura le prouver) devant les responsabilités et les actes héroïques, mais il estimait qu'étant l'un des moindres, et par la nais-

1. *Œuvres* de Colbert de Croissy, III, 14 et 15.

sance et par l'importance du siège, entre tant et de si nobles prélats, il n'avait point à user d'une initiative ni à déployer un zèle qui pussent être taxés d'orgueil. Néanmoins, le parti quesnelliste, dont Soanen allait plaider la cause, à peu près seul dans l'assemblée à défendre l'orthodoxie des *Réflexions morales* ; Quesnel lui-même, devenu (il le constate avec tristesse) *un loup-garou pour beaucoup de gens* [1] ; tous ceux enfin qui représentent, en France ou hors de France, la lignée de Port-Royal et d'Arnauld, paraissent alors se méprendre sur M. de Senez et doutent presque de son dévouement[2].

Combien sont-ils donc, parmi les mitrés de 1713, qui, devant le péril ou dans la fortune adverse, auront la fidélité rare et l'indomptable ténacité de Soanen?

1. Correspondance inédite de Quesnel, lettre à Soanen, 25 janvier 1714 (Arch. d'Amersfoort).

2 Petitpied de Vaubreuil écrit à son frère Nicolas, le 18 janvier 1714 : « M. de Senez est arrivé à Paris vendredi dernier. Il a dit qu'il serait venu à pied avec son bâton s'il n'avait pu trouver de voiture. Le public a peine à en avoir bonne opinion, persuadé que sa prélature fut la récompense de mauvais offices rendus à sa congrégation. » (Arch. d Amersfoort, boîte R.) — Cette impression avait été accréditée dans le monde janséniste par Quesnel, qui appréciait fort injustement le caractère de Soanen. Tous deux appartenaient à l'Oratoire, mais avaient suivi des voies différentes : l'un allant rejoindre Arnauld en exil, l'autre acceptant l'épiscopat. Quesnel blâma la résolution de son confrère avec une excessive acrimonie. Nous en avons la preuve dans ce passage d'une lettre à du Vaucel, du 4 novembre 1695 : « Le P. Soanen est un petit politique à qui le désir de faire fortune a fait tourner la tête. J'ai été son meilleur ami, et je crois que cela est fait pour toujours. Il m'a écrit plusieurs fois ici. La dernière fois que je lui écrivis, ce fut à l'occasion d'une maladie aiguë et prompte qui pensa l'emporter. Je lui mandai que j'en avais de la joie et que j'avais eu, au contraire, de la douleur d'apprendre qu'il était sur la liste des évêchés; que j'espérais que cet accident lui ôterait du cœur toutes ces pensées d'élévation; que c'était apparemment la dernière fois que je lui écrirais, parce que s'il devenait une fois évêque je prenais congé par avance de sa petite Grandeur. Il ne me répondit point, et je lui ai tenu parole. » (Arch. d'Amersfoort.)— Quesnel ne soupçonnait pas, en formulant ce jugement inique, que M. de Senez serait dans l'épiscopat un de ses plus zélés défenseurs et le seul prélat assez stoïque pour immoler sa vieillesse à la doctrine des *Réflexions morales*.

Combien, qui placeront leur honneur chrétien au-dessus des honneurs du monde, et qui, à quatre-vingts ans, échangeront leur palais épiscopal contre le monastère et les neiges de la Chaise-Dieu? — Déjà Noailles hésite, tâtonne et tremble, tantôt désavouant les *Réflexions*, tantôt réhabilitant Quesnel, comme s'il eût pris plaisir à entretenir l'équivoque et à répudier le livre pour sauver l'auteur. Un moment, l'on espère qu'il va se redresser sous l'aiguillon romain. Il a trouvé une formule saisissante et concise; or, il est homme à marcher droit sur la foi d'une formule, qui lui dicte son devoir et lui montre sa route : *La vérité est préférable à l'unité.* Belle et solennelle maxime, mais inutile et creuse, et que bientôt emportera le vent! Après quinze années, nous le verrons précisément sacrifier la *vérité* à l'*unité*, ce qu'il aime à ce qu'on lui impose, ce qu'il croit à ce qu'on lui persuade.

Autour du cardinal se groupent neuf prélats : l'archevêque de Tours, les évêques de Verdun, de Châlons-sur-Marne, de Senez, de Boulogne, de Saint-Malo, de Bayonne, de Laon et d'Auxerre. C'est la portion la plus éclairée et la plus pure du haut clergé français.

L'archevêque de Tours, Isoré d'Hervault, portait dans l'assemblée la parole au nom des opposants. Fort attaché aux libertés gallicanes, d'une humeur douce et spirituelle (quoique le P. Timothée l'appelât le *boute-feu* [1]), il avait compris dès l'abord la gravité et le danger de la bulle, et s'était écrié en la lisant : « Voilà la plus grande affaire qu'ait eue l'église depuis les apôtres [2]! » Ancien auditeur de rote, il connaissait les hommes, les mœurs de la

1. Archives du Vatican, lettre au pape, du 16 janvier 1714.
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1757, page 9.

curie, et il appliquait à Rome le mot relaté par Salluste : « Cette ville est à vendre; elle ne cherche qu'un acheteur [1]. »

Hippolyte de Béthune, évêque de Verdun, était (selon le terme même de Colbert de Croissy) *plus ferme qu'un rocher*. Il entretenait avec plusieurs de ses confrères, et particulièrement avec MM. de Noailles, une correspondance assidue, où perce une généreuse audace : « Je suis résolu, écrivait-il dès le début de 1714, à défendre la vérité, l'église et l'état jusqu'au dernier soupir [2]. » Il avait l'horreur des outrés molinistes, retranchait aux jésuites l'administration des sacrements dans son diocèse, et les regardait comme des rebelles à l'Évangile et aux pères. Publiquement il appelait le P. Tellier « un très méchant homme qui surprenait la religion du roi [3] », et il osa proclamer « que l'avilissement du clergé était honteux, mais que plus d'un évêque ferait bien voir qu'il portait sous sa croix un cœur de gentilhomme ».

M. de Châlons-sur-Marne nous est déjà connu : c'est Gaston de Noailles, le frère du cardinal. Doué d'un esprit plus juste et plus stable, il n'a ni la grâce, ni la mollesse, ni les séductions, ni les abandonnements de son aîné. Aussi, tant qu'il vivra, jusqu'en 1720, l'archevêque de Paris restera debout. Ce cadet qu'il a élevé, grondé, puni, auquel il adressait des lettres de réprimande et de vertes mercuriales; ce cadet offre, à son tour, un point d'appui et un tuteur à la volonté flottante du chef de famille et du chef de parti. Il suffit de lire leur longue correspondance manuscrite [4], pour sentir qu'à dater de

1. *Journal* de Dorsanne, I, 287.
2. Bibl. nat., ms. 23207. Lettre du 2 mars 1714 à Gaston de Noailles.
3. Bibl. nat., ms. 23216. Lettre du 8 septembre 1715 au cardinal de Noailles.
4. Bibl. nat., mss. 23206 et 23215.

1713 le gallicanisme militant peut avoir son représentant officiel, son personnage décoratif à Paris, mais que sa raison et son soutien sont à Châlons-sur-Marne. C'est l'évêque qui écrira à l'archevêque, le disciple au maître, en août 1714 : « Je suis votre « frère et prêt à faire tout pour vous, excepté ce que « ma conscience ne permet pas. Il y a des temps où « la prudence chrétienne demande qu'on résiste ou- « vertement ; or, il me paraît que nous sommes dans « ce cas. On porte à l'excès l'autorité du pape et du « roi. Le père confesseur n'est-il pas aussi fier et aussi « emporté ? Ne sort-il pas tous les jours de sa boutique « des libelles furieux [1] ? » Et lorsque la tempête grossira, lorsqu'il faudra parer à des menaces multipliées, livrer quelque chose peut-être de sa fortune, de son crédit ou de sa liberté pour ne rien céder de ses croyances, l'évêque de Châlons se résoudra par avance à des sacrifices que jamais l'archevêque de Paris n'a voulu directement envisager : « Je com- « mence, dit-il, à retrancher une partie de mon domes- « tique, afin de m'accoutumer au retranchement et « qu'en diminuant ma dépense je ménage quelques « fonds qui me puissent servir en cas de saisie [2]. »

De Langle, évêque de Boulogne, est un caractère de même trempe. A la sollicitation de Bossuet, il avait été nommé précepteur du comte de Toulouse, celui des fils de madame de Montespan qui tenait de plus près au cœur du roi. Après s'être acquitté à souhait de cette tâche malaisée, il fut promu à l'épiscopat. Le *chef de la troupe noire*, — c'est ainsi qu'il désignait Tellier, — ne devait pas avoir d'adversaire plus déterminé ni plus convaincu. Lui, du moins,

1. Bibl. nat., ms. 23206. Lettres du 12 et du 16 août 1714.
2. Archives d'Amersfoort, boîte *g*.

ne se laisserait pas traiter par les tribunaux ou les émissaires de Rome, en « écolier qui doit apprendre [1] » et en exécuteur muet des jugements du Saint-Père. Vainement on le tenta, on fit miroiter devant ses yeux quelque bel avancement ou quelque gros bénéfice. Le confesseur alla jusqu'à lui dire : « Il me « semble, monseigneur, que vous n'êtes pas bien où « vous êtes ; l'air de la mer peut être contraire à votre « santé. — Je vous remercie, mon père, j'y veux vivre « et mourir. » La réponse de M. de Boulogne était habile non moins qu'honnête ; car il ne s'agissait, dans la pensée du jésuite, que de lui tendre un panneau où il tombât, et finalement de le berner. Il n'était pas le seul dans l'assemblée à qui l'on eût jeté l'appât. Un témoin, en posture d'être bien informé, nous raconte comment la ruse fut découverte : « Des évêques causant entre eux, quelqu'un eut la légèreté de dire qu'on lui avait promis un archevêché. Cela fila jusqu'à douze qui trouvèrent qu'on les avait leurrés du même morceau [2]. » C'est encore De Langle, à qui Crillon, évêque de Vence et depuis archevêque de Narbonne, demandait s'il prétendait corriger le pape. — « Croyez-vous donc, répliqua M. de Boulogne, que le pape soit incorrigible [3] ? » Ce prélat modeste et doux, sans ambition et sans faste, qui vendait sa vaisselle d'argent pour en donner le prix à son hôpital et à son séminaire, qui poussait la simplicité jusqu'à n'avoir qu'une seule soutane violette et à la faire durer dix ans, répugnera constamment à se mettre en évidence, à

1. Bibl. nat., ms. 23216. Lettre de De Langle au cardinal de Noailles, fin de janvier 1715.
2. Archives d'Amersfoort, boîte R. Lettre de Petitpied de Vaubreuil, du 4 février 1714.
3. Duclos, *Mémoires secrets*, I, 151. — *Anecdotes secrètes*, I, 129.

prendre la tête des évêques *protestants* ou *non-conformistes*, — c'est la double expression dont il usait. Aussi bien, dans mainte conjoncture difficile, lorsqu'il faudra chercher un terrain de conciliation entre Noailles toujours indécis, Soanen et Colbert toujours ardents, presser les uns, calmer les autres, c'est De Langle qui servira de lien, portera les messages, ménagera les compromis, empêchera le groupe gallican de se désagréger et d'étaler au grand jour ses lamentables divisions.

Tout autre est Desmarets, évêque de Saint-Malo : un timoré doublé d'un politique, bien intentionné et honnête ; mais inquiet, frissonnant, éperdu, au plus léger bruit venu de Versailles, au moindre mot de blâme sorti de la bouche d'un ministre, et qui, en présence de Louis XIV, aurait tout rétracté et tout consenti, non par lâcheté, mais par tremblement et vénération de la majesté royale. Dans ses relations avec les autres opposants et d'abord avec M. de Montpellier, qu'il trouve trop *raide* et trop *amer*, il est proprement le reflet provincial du cardinal de Noailles. Un trait peint l'homme : il ne signe point ses lettres et il invite ses correspondants à suivre son exemple [1]. Quand viendra l'heure des accommodements avantageux et que l'âge s'appesantira sur lui, il sera l'un des premiers à fléchir, pour vivre en paix et être bien en cour.

L'évêque de Bayonne, Dreuillet, fera meilleure figure et ne vieillira pas, comme M. de Saint-Malo, aux mains des jésuites, après avoir débuté dans les rangs de leurs adversaires. Droit et adroit tout ensemble, — ce qui n'est point un mérite banal, — il se conduira avec sagesse, se décidera avec ma-

1. Bibl. nat., ms. 23207. Lettre à Gaston de Noailles, du 8 septembre 1717.

turité, prêchera avec éloquence et publiera de beaux mandements, quoique d'un style « un peu patelin et trop prédicateur », au dire de Gaston de Noailles. Isolé à l'extrémité de la France, n'ayant avec ses coreligionnaires que de rares communications, il adresse cependant à l'archevêque de Paris des lettres toujours judicieuses, réconfortantes et pratiques. Il se fait respecter des prélats molinistes et, si par hasard on attaque sa doctrine, il a la riposte vive et cinglante : l'archevêque d'Arles, entre autres, le fanatique Forbin de Janson, l'apprendra à ses dépens.

Reste l'arrière-garde du groupe : MM. de Laon et d'Auxerre.

L'évêque de Laon, Clermont de Chaste, n'aura que des velléités de courage, à peine nées, déjà finies. Dans le privé, il convient que ses collègues constitutionnaires sont au milieu d'un bourbier, que pour les en tirer il faudrait des *bœufs* et qu'ils n'ont que des *ânes*. Comme on protestait, il prie de se nommer ceux qui se sont appliqué ses paroles, et s'engage à aller chez eux leur en faire satisfaction. Son cœur est du côté de Noailles, mais son estomac, point. Que deviendrait-il, si, par excès d'héroïsme, il déplaisait au prince et qu'une lettre de cachet l'obligeât de passer le carême dans une ville où manque la marée fraîche[1] ? Sa vertu ne l'expose point à sortir de Paris, à résider dans son diocèse, ni surtout à troubler son alimentation. Aussi, très docilement *il revint au troupeau*, — c'est le terme du jésuite Lallemand dans le post-scriptum d'une lettre à Fénelon. L'infortuné n'y gagna rien. Ceux qu'il quittait le haïrent, ceux qu'il suivait le méprisèrent, sans aucun gré de sa désertion. Et le même P. Lallemand, pour ré-

1. *Journal* de Dorsanne, I, 102.

compense, lui administre une volée de bois vert: « M. de Laon est aussi libre dans sa taille, depuis « son abjuration, que s'il avait fait les choses de la « plus glorieuse manière du monde. Une conversion « comme la sienne ne fait honneur ni à l'église, ni à « l'épiscopat, ni au pénitent. Il n'aurait d'autre parti « à prendre que de s'aller cacher, s'il était capable d'en « prendre un bon [1]. » Clermont de Chaste essaya de ce biais, mais trop tard. Il disparut, se terra au fond d'un palais moisi, dans sa méchante ville de Laon, lui qui tant aimait l'air de la cour! Et durant sept années, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, devenu pieux peut-être, il ne chercha qu'à se faire oublier.

Opposée est la conduite de Caylus, évêque d'Auxerre. Ancien vicaire général de Noailles, dont il chérit la personne, dont il professe les croyances, il se laisse abuser par un double sentiment, généreux mais naïf : le désir de ne point contrarier le roi, l'espoir d'induire le pape à donner des explications satisfaisantes sur une bulle détestable [2]. Personne ne comprit cette tactique raffinée. M. d'Auxerre demeura comme un paria parmi les molinistes. Les rieurs prétendirent que le secrétaire d'état Voysin l'avait exorcisé au nom de Louis XIV ; d'autres, que sa belle-sœur, la séduisante madame de Caylus, lui faisait jouer le jeu de madame de Maintenon. Quoi qu'il en fût, il se rendit. On ne saurait en charger sa mémoire; car il a lourdement expié cette faiblesse d'un jour. Il l'a expiée par la persévérance de son repentir, par son attachement à ses devoirs épiscopaux, par l'amour qu'il portait à ses prêtres et à ses diocésains, par son union intime, tendre et touchante, avec

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 221, 222. Lettres du P. Lallemand, 11 et 16 février 1714.
2. *Vie de M. de Caylus, évêque d'Auxerre* (2 vol. 1765), t. I, 45.

MM. de Senez, de Montpellier et de Saint-Papoul ; par sa fidélité de quarante ans (1715-1754) à des idées que le temps entamait, à des hommes que la mort fauchait autour de lui : enfin, par la noblesse de son attitude et la hauteur de son caractère, lorsque, seul survivant des évêques jansénistes, il maintient leur doctrine, protège leur souvenir et meurt debout sur la brèche, les bras levés droit au ciel, dans un geste de protestation, de prière et d'appel, comme le Christ mélancolique de Port-Royal ! Grand seigneur exquis, en même temps que polémiste enflammé, nature contentieuse dans la lutte jusqu'à l'orgueil, douce dans le ministère apostolique jusqu'à l'abnégation, Caylus avait des scrupules de rare humilité : il ne voulut même pas accepter d'un ami très cher M. Dilhe, une bague de 200 livres, n'en ayant jamais eu qui valût plus de deux ou trois pistoles, et la magnificence n'étant point de son goût.

C'est dans l'épiscopat suspect de jansénisme que de tels hommes vont s'abriter ; on ne trouve là ni un Polignac, ni un Rohan, ni un Tencin, ni un Dubois. Et cependant ces pauvres saints prélats, plutôt confus qu'enorgueillis de leur rang, le capucin Timothée les proclame « des séditieux et des ennemis mortels du Saint-Siège, pleins d'entêtement, de passion et de fureur [1] ».

Voyons quels étaient et ce que valaient leurs adversaires.

Quarante évêques, sous la direction de Rohan et de Bissy, formaient la majorité de l'assemblée, majorité servile, prête à suivre les ordres du pape et du roi, et à recevoir la bulle, soit par goût, soit

1. Archives du Vatican, Francia, Giansenismo, T. Lettre du P. Timothée au pape, 22 janvier 1714.

par nécessité, soit par calcul[1]. Tant il y avait de dissemblance et de contradiction entre l'épiscopat de 1682 et celui de 1713, entre le principat gallican de Bossuet et la revanche de l'ultramontanisme! C'est que, dans l'intervalle, les confesseurs et madame de Maintenon, la vieillesse surtout, ont courbé la raison de Louis XIV, faussé les ressorts des institutions religieuses, perverti l'âme et le personnel du haut clergé. En trois années seulement (1710-1713), Tellier a promu seize évêques d'entre les quarante; il tient dans sa main le sort et l'avancement des autres. Comment, dès lors, ne serait-il pas sûr de sa majorité?

Que si l'on décompose, par provenance ou par affinité, les éléments de cette masse ecclésiastique, ce sont les *créatures* qui y pullulent. Créature de l'antichambre et domestique crossé, cet Humbert Ancelin, nommé au siège de Tulle en qualité de fils de la nourrice du roi, un frère de lait

1. Voici la liste de ces quarante-deux prélats : MM. *de Rohan*, évêque de Strasbourg ; *de Thiard de Bissy*, év. de Meaux; *de Gesvres*, archev. de Bourges; *de Mailly*, archev. de Reims; *de Vintimille du Luc*, archev d'Aix; *Desmarets*, archev. d'Auch; *de Beaurau du Rivau*, archev. de Toulouse; *de Bezons*, archev. de Bordeaux; *d'Aubigné*, archev. de Rouen; *Humbert Ancelin*, ancien év. de Tulle ; *Brulart de Sillery*, év. de Soissons; *d'Argouges*, év. de Vannes; *Daniel Huet*, ancien év. d'Avranches; *Bochart de Saron*, év. de Clermont ; *de Chamillart*, év. de Senlis; *de Ratabon*, év. de Viviers ; *de Clermont*, év. de Langres; *de Bertier*, év. de Blois; *François de Crillon*, év. de Vence; *Baglion de la Salle*, év. de Mende; *de Grammont*, év. d'Arèthuse, suffragant de Besançon; *Le Normant*; év. d'Évreux; *Le Pileur*, év. de Saintes ; *d'Hennin-Liétard*, év. d'Alais; *de Beauvilliers de Saint-Aignan*, év. de Beauvais ; *Louis de Crillon*, év. de Saint-Pons; *de Malezieu*, év. de Lavaur ; *de Loménie de Brienne*, év. de Coutances ; *de Briqueville de la Luzerne*, év. de Cahors; *Bouthillier de Chavigny*, év. de Troyes; *de Fleuriau*, év. d'Orléans ; *Blouet de Camilly*, év. de Toul; *de Bargedé*, év. de Nevers; *Poncet de la Rivière*, év. d'Angers ; *Sabatier*, év. d'Amiens ; *de Chateauneuf de Rochebonne*, év. de Noyon; *de Mérinville*, év. de Chartres ; *Turgot de Saint-Clair*, év. de Séez ; *d'Hallencourt de Drosmesnil*, év. d'Autun; *Crissé de Sanzay*, év. de Rennes; *Rogier de Crévi*, év. du Mans ; *Phélippeaux d'Herbault*, év. de Riez.

de Louis XIV ne pouvant recevoir moins qu'un évêché. Créatures de Fénelon, l'évêque de Blois, David-Nicolas de Bertier, personnel ennemi de Noailles ; l'évêque de Vannes, d'Argouges, chez qui madame de Sévigné admirait, avec une nuance d'étonnement chrétien, la splendeur de la table, ainsi que « la plus belle et agréable maison et la mieux meublée qu'on puisse voir[1] » ; l'évêque d'Aréthuse, le jeune de Grammont, neveu et suffragant de cet archevêque de Besançon qui, dès 1707, proscrivait les *Réflexions morales* : l'évêque de Coutances, Loménie de Brienne ; l'évêque de Lavaur, Malezieu ; l'évêque de Langres, Clermont-Tonnerre, qui en 1711, dans l'affaire de Luçon, avait parlé presque hardiment, mais qui en 1713 ment à toutes ses promesses, « faisant beaucoup de bruit avant le combat, et le premier vaincu[2] » ; enfin, M. de Viviers, Martin de Ratabon, âme damnée des jésuites, qui jadis, étant évêque d'Ypres, « ne bougeait de Paris et prétendait qu'il y avait une vapeur dans sa cathédrale qui le faisait évanouir toutes les fois qu'il y entrait[3]. » O magique influence des cendres de Jansénius, son lointain prédécesseur, à quoi n'avez-vous pas servi ? Les Romains vous exploitaient pour en tirer des bulles, des formulaires, des dispersions ou des anathèmes, et Ratabon, prélat de ruelles, était heureux de savoir un brin de théologie pour fuir à Versailles votre souffle empesté et ne point respirer le brouillard malsain des Flandres.

Encore voici les créatures, ou, comme disait De Langle, la *farine* de Tellier : Le Normant, évêque

1. Madame de Sévigné, lettre du 30 juillet 1689.
2. *Mémoire* inédit de d'Aguesseau.
3. Saint-Simon, *Mémoires*, VI, 402.

d'Évreux, « un cuistre de la lie du peuple [1] » ; Le Pileur, évêque de Saintes, le plus valet de la troupe, qui saluait le père confesseur *chef de l'église gallicane* [2] : un Crissé de Sanzay à Rennes, un Chamillart à Senlis ; un Turgot, d'abord aumônier du roi, puis chargé du diocèse de Séez, — et qui tous n'avaient donné d'autres gages de leur expérience, de leur savoir ou de leur piété, qu'une obéissance pleine et passive aux desseins de la compagnie.

Créature aussi de madame de Maintenon, l'intrigant Camilly, évêque de Toul, porte-queue de Rohan et flatteur de bas étage : mais surtout le piètre archevêque de Rouen, Claude-Maur d'Aubigné, « un gros « et grand pied plat, lourd, bête, ignorantissime ; « d'ailleurs pauvre, crasseux et huileux à merveille [3] ». Celui-là mérite une place à part dans la galerie des ambitions éhontées. Issu d'une vieille famille angevine, les d'Aubigny, il altéra la dernière lettre de son nom, se fit passer pour un parent de la favorite, arrivé du fond de l'Aunis et dressé à Saint-Sulpice par le confesseur de la dame, Godet des Marais. Bientôt les armes, les parchemins, les livrées devinrent pareils; les intérêts et les convictions se rejoignirent. Claude-Maur, le *bon gros garçon*, tour à tour évêque de Noyon et métropolitain de Rouen, éprouva que la bienveillance d'une parente, même d'occasion, peut faire la fortune d'un petit abbé, s'il est sage et bien pensant. Fut-il toutefois assez sot, — Saint-Simon le suppose, — pour mourir de la mort de cette prétendue cousine, qu'à Saint-Cyr, en sa propre maison, l'on pleura modérément ? C'eût été excès de reconnaissance et déploiement ridicule des vertus de

1. Saint-Simon, *Mémoires*, V, 340.
2. *Preuves de la liberté de l'église de France*, p. 4.
3. Saint-Simon, *Mémoires*, II, 160.

famille [1]. Aussi bien les Rouennais, ses ouailles, ne le regrettèrent point, comme lui sa bienfaitrice : ils avaient appris à leurs dépens par où péchait le personnage : le néant de son caractère, le décousu de ses idées, le tour grotesque de ses écrits. Une fois même le parlement de la province, ému de certain mandement qui rompait toute communion avec le cardinal de Noailles, rendit un rigoureux arrêt, interdisant la publication de ce factum et enjoignant aux particuliers de « se servir d'eau chaude pour le détacher des lieux où il se trouvait affiché [1]. » De loin on le jugeait comme de près, à Paris comme à Rouen. Le gazetier de la régence fait en peu de mots son oraison funèbre : « L'archevêque d'Aubigné est mort samedi, « sans avoir rendu l'esprit, parce qu'il n'en avait pas. » C'est un constitutionnaire de moins. Il était pour « les 101 propositions et n'en entendait pas une [3]. »

Derrière les favoris personnels de madame de Maintenon, mais encore sous sa protection et sa conduite immédiates, vient le groupe des simples *fanatiques*, violents par zèle plus que par profit : Bargedé, évêque de Nevers, un des premiers dénonciateurs de Quesnel ; Briqueville de La Luzerne, évêque de Cahors ; Bochart de Saron, évêque de Clermont, que nous avons vu mêlé à toutes les explosions du molinisme ; MM. d'Angers et de Noyon, Poncet de La Rivière et de Rochebonne, obscurs mais fervents complices de la cabale ; l'évêque d'Amiens, Sabatier, qui s'emploiera à harceler De Langle, « à mettre la faux dans la moisson d'autrui » et à déverser sur son

1. « Il a suivi de près sa patronne, qui a cru lui rendre service en le faisant charger de deux fardeaux (*Noyon* et *Rouen*), pour lesquels ses épaules ni sa tête n'étaient pas assez fortes. » Correspondance inédite de Quesnel, lettre du 28 avril 1719 à l'abbé l'Enfant.

2. *Journal* de Buvat.

3. *Gazette de la Régence*, publiée par M. de Barthélemy, 1887.

diocèse les lettres de cachet ; Fleuriau d'Armenonville, qui à Orléans accomplira une semblable besogne et, durant vingt années, par l'espionnage, les incarcérations, le violement du secret des confessions, bouleversera et mettra au pillage les communautés d'hommes et de femmes, détruira les écoles, en exilera les maîtres, sèmera la terreur et récoltera l'insurrection, dans les presbytères par des interdictions fulminées en masse, et jusque dans les familles par des refus de sacrements atrocement multipliés[1].

Restent les deux fortes têtes de la bande : François de Mailly, archevêque de Reims, et Mérinville, évêque de Chartres.

Mailly est une des plus étranges figures de cet épiscopat bigarré ; c'est un énergumène, auprès duquel Fleuriau et Sabatier pâlissent, mais un énergumène à bon escient. Qu'y a-t-il donc à la base de ses convictions si tumultueuses ? Rien qu'une furibonde jalousie. Il est le rival-né de l'archevêque de Paris : car les Mailly et les Noailles se disputent madame de Maintenon et tout ce qu'elle traîne après elle de faveur ouverte ou occulte. Aussi M. de Reims, — il s'en est vanté, — embrasse éperdument le parti de la constitution, « parce que le cardinal de Noailles était contre, et il aurait été contre avec la même violence, si le cardinal de Noailles avait été pour[2] ». Entré dans cette voie, il n'en démordra point. Il bataille avec son chapitre, avec ses curés, avec ses moines, avec le parlement, qui supprime ses instructions et ses mandements et qui condamne au feu plusieurs de ses lettres[3]. Sous Louis XIV, il

1. Voyez la table des *Nouvelles ecclésiastiques*, art. Fleuriau.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, XI, 202.
3. L'archevêque de Reims imagina de répondre avec une rare insolence à l'un de ces arrêts du parlement. Il adressa, le 24

outrepasse impunément les volontés du prince. Sous la régence, il tiendra tête aux injonctions comme aux défenses royales, il se mettra en rébellion déclarée et, somme toute, il obtiendra gain de cause. L'ambition du cardinalat le dévore. « C'est « une maladie bien commune, a dit Saint-Simon, et « qui prend les gens de bonne heure. » Mailly couva cette fièvre vingt-et-un ans, de 1698 à 1719. Sans aucune inclination religieuse (on prétend même que sa mère le fit prêtre à coups de bâton), il eut la vocation de la pourpre, vocation irrésistible et terriblement contrariée. Pour elle, il avait vécu « les coudes percés, dans un coin de Saint-Victor » ; il avait trimé jusqu'en plein âge mûr, médiocre aumônier du roi ; il avait « roui longtemps dans ce petit état, enviant celui des soldats à qui il voyait monter la garde [1] ». Pour la calotte rouge qui miroitait au loin devant ses yeux fascinés et humides, il avait subi la prêtrise, enduré l'épiscopat ; même, ô profanation ! étant archevêque d'Arles, il avait volé et envoyé au pape un morceau du corps de saint Trophime, — ce

mars 1718, aux doyens de son diocèse, une lettre-circulaire, dont voici le passage capital : « Prenez part à mon bonheur, monsieur, et rendez grâces à Dieu avec moi de ce que je suis parvenu à souffrir quelques mauvais traitements pour la gloire de son nom. Ma lettre à S. A. R. vient d'être non seulement supprimée, mais indignement flétrie par le parlement, qui n'a pu être retenu ni par le profond respect qu'il doit au grand prince à qui elle est adressée, ni par le sacré caractère de celui qui l'a écrite. Mais je me trouve honoré de cette prétendue injure. N.-S. J.-C. nous a préparés aux maux que nous avions à souffrir pour la défense de la vérité : « *On vous livrera aux magistrats pour être tourmentés*, disait-il à ses disciples, *on vous fera mourir et vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom.* » Matth. 24. 9. Bien loin donc d'être mortifié du jugement qui vient d'être rendu, nous nous en glorifions dans le Seigneur, et, pour conserver à jamais le souvenir d'un tel arrêt, nous le ferons registrer au greffe de notre officialité, aussitôt que nous en aurons reçu une expédition, et nous fonderons une messe à perpétuité qui sera célébrée dans notre palais chaque année le jour de son exécution, 22 mars 1718. »

1. Saint-Simon, *Mémoires*, III, 197 ; XI, 200.

qui n'était qu'une peccadille, — et correspondu clandestinement avec le Saint-Siège, — ce qui était autrement grave et lui valut une rude mercuriale. A la fin, sa patience sera récompensée, et Clément XI lui expédiera le chapeau, mais sans avoir préalablement consulté la cour de France. Alors éclatera un beau tapage : pour Mailly, il y aura loin de la coupe aux lèvres, et de la barrette envoyée à la barrette mise sur la tête. Il restera près d'un an dans ce rôle ambigu, cardinal à demi sorti de l'œuf. Saint-Simon a tracé un délicieux tableau du personnage, au moment de sa mésaventure : « Il était en calotte noire, « mais il avait la rouge dans sa poche ; il l'en tirait « de temps à autre devant moi, la considérait avec « ravissement, par ci par là la baisait, puis me disait, « les yeux enflammés, qu'il ne se la laisserait pas du « moins arracher de ses mains ; en vérité, je crois « qu'il couchait avec elle, comme font les enfants avec « une poupée qu'on vient de leur donner[1]. » Le conflit cependant manquera de s'aigrir jusqu'à la rupture diplomatique avec Rome, jusqu'à l'emprisonnement de M. de Reims qu'il était question d'appréhender au corps. Par bonheur, surviendra juste à point un accommodement théologique, sorte d'amnistie plénière. Le régent, afin de sceller la paix, concédera le chapeau à ce cardinal encombrant, dans l'espoir aussi d'amadouer Clément XI et de grapiller, en échange, un semblable cadeau pour l'excellent abbé Dubois. Au surplus, jamais Mailly ne dissimula son jeu. Fanatique il était dans l'âme, et fanatique il se montrait. Dès en arrivant à Reims, il prenait le

1. Saint-Simon, *Mémoires*, XI, 211. — Les caricatures du temps représentent Mailly en écrevisse, avec cette devise : *Ex igne rubescit*. Et Mathieu Marais, dans ses *Mémoires*, I, 290, rappelle le mot de Rabelais, que les écrevisses *se cardinalisent à la cuite*.

contre-pied de son prédécesseur, Charles-Maurice Le Tellier, prélat pacifique et libéral, dont il voulait effacer l'administration et, s'il se pouvait, le souvenir. Sur ses pas, les jésuites rentraient en maîtres; or, ni lui ni eux n'entendaient que cette transformation se fît à la muette et presque honteusement. On annonça la grande nouvelle par une de ces figures allégoriques que les révérends pères affectionnent. Sur le théâtre de leur collège, dans un ballet de leur composition, on vit une entrée de cyclopes qui, armés de marteaux ou de maillets, venaient en cadence briser à coups redoublés de misérables lézards: transparente allusion aux armes des Mailly, qui portaient d'or à trois maillets de sinople, et à celles de Le Tellier, qui renfermaient dans l'écu trois lézards [1].

Après qu'il eut mis à feu et à sang ce diocèse qu'il avait reçu si calme, Mailly s'en alla comme il avait vécu (21 septembre 1721). Pour toute oraison funèbre, il recueille au passage le sarcasme et le mépris de quiconque a tenu une plume durant le premier tiers du dix-huitième siècle. Seul l'abbé Legendre, qui était son théologien, jette une note élogieuse dans ce concert: « Grande perte pour l'église de Reims ! Je n'ai point « connu d'homme plus affectueusement français. » Il serait triste pour « l'esprit français » et honteux pour « l'église de France » de se résumer en ce boute-feu qui, n'ayant jamais rien écrit de sensé ni rien fait pour édifier personne, expire au milieu des quolibets, criblé de dettes et rongé de vices, sans confession, Dieu sait en quel état de corps et d'âme! Il faut reproduire certains détails, si techniques et si

1. *Histoire du différend entre M. l'archevêque de Reims et six de ses prêtres au sujet de la constitution Unigenitus.* — Cf. Table des *Nouvelles ecclésiastiques*, art. Mailly.

répugnants qu'ils soient : « Tout couvert d'une es-
« pèce de lèpre ou de pustules, il avait aux jambes
« deux plaies, d'où sortaient des ruisseaux de ver-
« mine. Sur sa poitrine s'était ouvert un cancer qui
« le dévorait. Avant sa mort son corps était déjà pres-
« que tout pourri. Sa famille lui fit ouvrir la tête. On
« était fort embarrassé de savoir ce qu'elle y cher-
« chait ; les causes de sa mort n'étaient que trop vi-
« sibles. M. le duc d'Orléans, qui savait ce qui s'était
« passé à Arles lorsqu'il en était archevêque, ne crai-
« gnit pas de dire que cet état était l'effet de la maladie
« honteuse qu'il y avait gagnée [1]. » Ce que le régent colportait avec son insouciance sceptique et son impiété fanfaronne, ce que les contemporains répétaient, les uns gaiement, les autres scandalisés, ce qu'un prêtre, continuateur de l'abbé Racine, n'hésitait pas à imprimer sur un prince de l'église, l'histoire a le devoir de l'enregistrer. Pour rendre une fidèle image du passé, elle ne doit rien céler ni rien omettre. La postérité ne comporte ni pruderie, ni complaisance, ni huis-clos. Cependant la religion souffre, la conscience publique gémit de voir un homme perdu occuper le siège de Reims, peser dans les conseils de l'état, porter le chapeau rouge, appartenir à ce Sacré Collège qui nomme le chef et fixe les destinées de la catholicité, alors que Noailles, honnête pusillanime, sera inquiété quinze ans, que Soanen martyr sera déchu de ses droits épiscopaux, que MM. de Montpellier, de Boulogne, d'Auxerre, de Saint-Papoul seront enveloppés dans un torrent de délations, que des prêtres en foule, et des plus irréprochables, seront

1. *Abrégé d'histoire ecclésiastique* (de l'abbé Racine), XV, 32. — Buvat dit également dans son *Journal*, septembre 1721 : « Il parut sur son corps quantité de bubons rouges de la largeur d'un liard, qui s'ouvrirent et d'où sortirent des vers. »

envoyés en disgrâce ou en exil, des moines enfermés dans des communautés lointaines, des parlementaires circonvenus et menacés, des laïques irréprochables jetés à la Bastille. Désolant et odieux contraste entre l'impunité triomphante du crime et les tortures infligées aux plus gens de bien, — contraste qui crève les yeux devant le cadavre de Mailly et nous offre l'énigme d'une providence obscure, d'un Dieu presque fantasque ! Ce spectacle arrache un cri d'effroi et de pitié à l'âme épouvantée de Saint-Simon : « Quelle fin de vie dans un prêtre et dans « un évêque, toute d'ambition, et persécuteur « effréné par ambition et par haine ! Il passionna « les honneurs, il goûta seulement des plus grands « comme pour s'y attacher davantage. Ce qu'ils « avaient pour lui de plus flatteur lui fut montré et « porté, pour ainsi dire, jusqu'au bord de ses lèvres. « La coupe lui en fut subitement retirée sans qu'il y « pût toucher, au moment d'y mettre la bouche et « d'en boire à longs traits. Livré à des douleurs « cruelles, puis à un état de mort, et paraître devant « Dieu tout vivant de la vie du monde, sans avoir « eu un moment à penser qu'il l'allait quitter et « paraître devant son juge : voilà le monde, son « tourbillon, ses faveurs, sa tromperie et sa fin [1] ! »

En regard, l'autre aspect du fanatisme moliniste, avec le très pieux, très honnête et très désintéressé Moustiers de Mérinville. Petit-neveu et coadjuteur de Godet des Marais, il hérita de lui, à vingt-six ans, l'évêché de Chartres, la confiance de madame de Maintenon et la direction de Saint-Cyr. Un peu bien jeune pour un tel fardeau, il voulut modestement s'y soustraire. Mais la pénitente de son grand-oncle, devenue

1. Saint-Simon, *Mémoires*, XII, 3.

sa protectrice, força ses scrupules et le contraignit d'accepter. Ce ne fut pas, d'ailleurs, le plus mauvais de ses choix. Elle avait en lui un prélat dévotieux, exact, appliqué, résidant, esclave de sa consigne, bon serviteur du pape et du roi, ignorant qu'au-dessus des volontés de Louis XIV il y eût les libertés de l'église de France, au delà des bulles de Clément XI les dogmes constitutifs de la religion et la parole de Dieu : en un mot, ultramontain acharné, mais de si bonne foi ! Les jansénistes de marque, ceux qui ont le plus souffert du zèle de M. de Chartres, rendent hommage à ses sentiments et à son caractère. Colbert même s'exécute, encore bien qu'à regret : « Vous paraissez, lui écrit-il, agir avec plus de sin- « cérité qu'un autre, ayant sucé de bonne heure les « principes qui vous font trouver la bulle *Unigeni-* « *tus* digne des plus beaux jours de la primitive « église [1]. » C'est presque un éloge, c'est assurément un témoignage de respect, de la part d'un évêque qui avait parfois la dent dure et que des vexations redoublées pouvaient exaspérer contre ses dénonciateurs.

Au second plan, dans un jour discret et un silence prudent, une demi-douzaine de prélats *politiques* se réservent et attendent. Les clameurs grossières les offusquent, les grandes résolutions les embarrassent. Ils suivent le torrent pour n'être pas suspects, mais ils le suivent sans enthousiasme.

Le plus machiavélique et le plus qualifié d'entre eux est l'archevêque de Bordeaux, Armand Bazin de Bezons. Dorsanne, qui a connu le personnage, qui l'a entendu juger à l'archevêché de Paris par ses confrères de l'épiscopat et ses collègues des conseils

1. *Œuvres* de Colbert de Croissy, II, 345.

de la régence, le résume en une métaphore géométrique : « On eût dit que dans sa tête il arrondissait « un cercle où il faisait entrer Rome et la France, le « cardinal de Noailles et la bulle, saint Augustin et « Molina. » Sans vices criants, mais aussi sans vertus d'éclat, Bazin de Bezons savait tirer des hommes et des choses tout le profit que comportent une subtilité rare et une délicatesse moyenne. Ceux qui l'ont approché et coudoyé journellement, après la mort de Louis XIV, ne pouvaient ni lui retirer leur estime ni lui accorder leur sympathie. On sentait un calcul sous chacun de ses actes, une précaution sous chacune de ses paroles. Saint-Simon, qui l'affectionne et le traite plus indulgemment qu'il n'a fait peut-être aucun dignitaire ecclésiastique, le loue « d'avoir toujours tenu une conduite honnête avec le cardinal de Noailles, les cardinaux de Rohan et de Bissy et les jésuites, sans bassesse d'aucun côté, ni prostitution ». Il l'excuse par là, au moins tacitement, d'avoir porté à ses limites extrêmes l'art des complaisances et des palinodies, des accommodements et des retraites heureuses. A peine relève-t-il, pour unique défaut, « un peu de patelinage et grand'peur de se mettre mal avec les gens en place et de crédit ». Cette *grand'peur* chronique devint couardise et déshonnêteté, quand il remit à Dubois le dimissoire que d'autres, Noailles par exemple, avaient refusé ; quand, sacrilège et complice, il laissa ce misérable abbé recevoir dans une paroisse de son diocèse, des mains de l'évêque Tressan plus misérable encore, tous les ordres en une seule matinée : le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. Qu'était-ce, en effet, sinon un préliminaire fastidieux et indigeste de l'archiépiscopat ? Mais les préoccupations purement morales n'avaient guère de prise sur l'âme de Bezons. A ses

yeux, la vie est un jeu, où d'ordinaire on gagne si l'on est adroit, où forcément l'on perd si l'on est naïf. Or, il ne veut ni être naïf ni surtout perdre. A cette fin, il louvoie au milieu des écueils, il double le cap des tempêtes. Un moment même, il sera en passe de devenir une puissance politique, lorsque le régent voudra créer dans le clergé un tiers-parti médiateur, qui ne se déclarât ni pour les appelants ni pour les constitutionnaires, et dont M. de Bordeaux serait l'inspirateur. Le projet ne put aboutir, soit que l'idée ne valût rien, soit que le parti fût introuvable, soit que d'avance le chef décourageât l'armée. Bezons n'avait pas plus l'étoffe d'un homme d'état que la virilité d'un homme de cœur. Versailles ou le Palais-Royal bornait son horizon. Il naquit, vécut et mourut courtisan.

Combien plus médiocres encore ceux qui l'entourent! Beauvau du Rivau, archevêque de Toulouse, est un fort galant homme, mais un petit cerveau. A Tournay, sa non-résidence avait scandalisé toute la frontière[1]. A peine paraissait-il dans son diocèse une fois l'an. Cependant il sut racheter ses absences passées, lors du siège de 1709. Il s'enferma dans sa ville épiscopale, fit merveille de sa personne et de sa bourse. On l'en récompensa largement : le 29 juillet 1713, il fut transféré à l'archevêché de Toulouse, et plus tard à celui de Narbonne. Le midi le gâta. En 1713 il était hésitant, en 1720 il sera fervent constitutionnaire, en 1730 fougueux moliniste. Colbert, son suffragant, eut en lui un ennemi implacable, non par haine personnelle, mais par entraînement : la tête n'était pas forte. Aussi quel chemin avait-il parcouru, et quelle conversion effectuée vers l'ultra-

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 333. Lettre du 5 janvier 1711 au duc de Chevreuse.

montanisme, depuis le temps où M. de Cambrai le regardait comme un demi-janséniste, à tout le moins comme un allié du cardinal de Noailles ! Témoin certaine lettre, du 19 décembre 1709, au duc de Chevreuse, lettre confidentielle où Fénelon demandait à son correspondant une discrétion absolue et au P. Tellier « le secret de confession sans excepter personne ». Il semble vraiment qu'on lise un rapport de police ecclésiastique : « M. de Tournai ne fait presque rien « et n'étudie jamais. Il a de la douceur, de l'insinua- « tion, du savoir-faire, beaucoup de politique et d'envie « de parvenir. Je le crois honnête homme selon le « monde ; je crois même qu'il a une sincère religion ; « mais il n'est ni assez instruit ni assez touché pour « discerner le jansénisme et pour le combattre avec « zèle. D'ailleurs, il considère que les temps peuvent « changer, que le parti peut se relever sous le règne « de Monseigneur (*le grand Dauphin*), que le car- « dinal de Noailles est dans une grande place avec « un grand parti. Il attend beaucoup de la protection « de madame la princesse de Conti, favorable au jansé- « nisme. Son goût n'est pas pour les jésuites, quoi- « qu'il ait des égards infinis pour leur plaire [1]. » Beauvau du Rivau allait compléter ce portrait provisoire, en tournant au moindre vent, mais toujours orienté vers le soleil royal. C'était, par nature, un esprit et un caractère à la suite.

De la même pâte sont les deux prélats de la très noble famille de Crillon : François, évêque de Vence, Louis, évêque de Saint-Pons. Le premier, dînant à Sainte-Geneviève, disait bien haut que la constitution était détestable. On lui demanda pourquoi il l'avait acceptée. « C'est, répondit-il, qu'il n'était pas

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 299.

« possible de faire autrement, sans s'arracher le blanc « des yeux et se battre les uns contre les autres [1]. » Le second, poli, gracieux, conciliant, « amateur des jésuites comme de bons croyants [2], » était destiné à faire fortune et à occuper le siège métropolitain de Toulouse. D'une plume alerte et malicieuse, le président Hénault a dessiné le portrait de ce grand seigneur d'église, « le plus aimable avec la plus belle figure, « le plus malpropre et le plus paresseux, le plus spi- « rituel et l'un des plus instruits parmi les membres « du clergé [3] ».

Voici encore deux prélats choisis par le P. Tellier et dociles en apparence, mais qui lui échappaient parfois ; car, si leurs actes restaient toujours corrects, leurs pensées étaient douteuses et leurs paroles un peu bien libres.

L'évêque d'Autun, Hallencourt de Drosmesnil, flottera toute sa vie entre ses intérêts romains et ses croyances légèrement gallicanes. Néanmoins, en 1729, il refusera de recevoir dans le diocèse de Verdun l'*Office de Grégoire VII*, glorification scandaleuse de l'omnipotence pontificale et symbole de l'asservissement des trônes au pape-roi, en attendant le pape infaillible, le pape-Dieu [4].

Quant à M. de Crévi, évêque du Mans, il excellera dans l'assemblée à dérider ses collègues et à esquiver par un badinage les graves responsabilités. « Si les quarante, disait-il, — et il était du nombre, — ont pris un parti qui met la foi à couvert, il est certain qu'il n'y met pas la bonne foi. » Et lorsqu'il lui fallut prononcer sur la constitution *Unigenitus*, il l'accepta

1. *Anecdotes secrètes*, I, 179.
2. Table des *Nouvelles ecclésiastiques*. — Cf. *Œuvres* de Colbert de Croissy, III, 124.
3. *Mémoires* du président Hénault, 157.
4. *L'Avocat du diable*, t. I, 317, article 21.

en ajoutant cette pantalonnade théologique : « Je n'ai « jamais lu le livre des *Réflexions*, mais j'en ai ouï « dire beaucoup de bien. Il a été pendant longtemps « le sujet de l'édification publique, et nous savons qu'il « a été approuvé par plusieurs saints évêques. Cependant, le pape le condamne : cette contrariété forme « un grand embarras. D'un côté, des saints qui approuvent, et de l'autre un pape qui condamne. Il faut « bien néanmoins obéir au Saint-Père. Quelques-uns « de messieurs les évêques qui ont opiné avant moi « ont dit qu'il fallait défendre la lecture de l'Écriture « Sainte à cause de son obscurité. La bulle n'est pas « moins obscure ; et pour cette raison il faudrait en « interdire la lecture. Mais enfin on convient de la « nécessité de donner des explications ; mon avis est « donc qu'on en donne et qu'on défende de lire la « constitution sans ces explications, afin qu'elles lui « servent de contre-poison[1]. » La bouffonnerie était osée et la raillerie fort irrespectueuse. Mais, parmi tant d'hommes graves assemblés comme représentants de l'église de France en une manière de concile de cour, pas un, — l'abbé Legendre le remarque, — « ne fut indigné d'une expression si indécente, et tous « ne firent qu'en rire ».

Si M. l'évêque du Mans était un politique spirituel, son collègue de Riez, Phélippeaux d'Herbault, est une variété de politique peureux. Il venait seulement de recevoir sa nomination, quand il lui fallut siéger, voter, prendre parti. Quel tourment pour un novice, sous le regard du P. Tellier! Quel conflit

1. Le *Catéchisme historique et dogmatique*, ouvrage janséniste de l'abbé de Fourquevaux, cherche à justifier le langage de M. de Crévi : « Il avait trouvé le secret de concilier les lumières de sa conscience avec la parole qu'il avait donnée au P. Martineau, jésuite, de recevoir la constitution. » II, 209.

entre les inclinations de son cœur et les inquiétudes de son inexpérience, entre son estime pour Noailles et sa vénération pour une majorité si considérable, appuyée sur la volonté du roi, la science du confesseur et l'omniscience du pape ! Dans la lutte, il devait se ranger du côté de la force et *faire la culbute sans façon*. C'est en ces termes rudes que Soanen qualifie sa conduite, et voici comme il l'explique : « Ses intentions sont bonnes, mais ses biens sont grands[1]. » De tous les prélats d'alors, hélas ! ou peu s'en faut, on en pourrait dire autant. Les honneurs et les grasses abbayes attiraient leurs yeux, plus que l'Évangile. Issus de noblesse et nourris à la cour, c'est toujours là qu'étaient leurs pensées, et vers la feuille des bénéfices que louchait leur convoitise.

En est-il un plus parfait exemple que Gaspard-Guillaume du Luc de Vintimille, archevêque d'Aix, et futur archevêque de Paris en 1729 ? Celui-là est le politique et le mondain par excellence. Il a, — nous dit un de ses confrères, — « plus d'égard pour les dames que pour les meilleurs prêtres[2] ». Sur le tard, il devint fanatique à son tour, violent et persécuteur ; mais, durant sa jeunesse épiscopale, certaine passion le domine, qui exclut le fanatisme : la gourmandise[3]. Une réputation de gourmand émérite

1. Soanen, lettre inédite du 5 septembre 1714. Archives d'Amersfoort.

2. *Lettres* de Soanen, I, 333.

3. L'*Histoire de la Calotte*, recueil de facétieux pamphlets, contient un *Brevet de grand maître d'hôtel*, pour M. l'archevêque de P... (1730).

De par le Dieu porte-marotte,
Nous, général de la calotte...,
Demandons pour le régiment
Non des âmes illuminées,
Mais des faces enluminées.
Et pour conserver de tout point
Et l'allégresse et l'embonpoint.

s'attache à son nom, le précède partout. Quand il sera nommé à Paris, le premier renseignement qu'on colportera sur lui, c'est qu'il raffole des écrevisses. Mathieu Marais écrira au président Bouhier : « Les rieurs disent qu'on lui a dédié le *Cuisinier français* avec des commentaires. » On l'appellera couramment, parmi les frondeurs du jansénisme, monseigneur *Ventremille*, et sur la porte du palais archiépiscopal, le jour où il remplacera Noailles, une affiche manuscrite annoncera au peuple que « saint Antoine est mort et qu'il a laissé son cochon[1] ». Les plaisanteries ecclésiastiques sont décidément trop épaisses. Il était temps que Voltaire arrivât.

Venons à l'élément le plus singulier de l'assemblée, au trio des *repentants* : Brulart de Sillery, évêque de Soissons ; Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes ; de Gesvres, archevêque de Bourges. Ils votent avec le parti moliniste, souscrivent à toutes les résolutions de la majorité ; mais à peine ont-ils donné ce gage de soumission et de faiblesse, que le remords les prend à la gorge. Leur vie désormais s'écoule dans des alternances de fièvre et d'abattement, parmi des velléités de rétractation impuissantes et honteuses.

Brulart de Sillery ne put résister à ce supplice. On le vit pleurer de n'avoir pas eu assez de courage pour suivre ce qu'il croyait juste, et de s'être asso-

Momus, en père de famille,
Et jaloux de se montrer tel,
Nomme Gaspard de Vintimille
Pour grand maître de notre hôte .
Volupté, gourmandise innées,
Par l'usage en lui raffinées,
Dons si chers au dieu des festins,
Vertus des prélats calotins,
Soyez enfin les bienvenues !

1. *Journal* de Barbier, II, 82.

cié à une mesure, doctrinale en la forme, mais qui n'était qu'une odieuse vengeance personnelle. Il avouait, avec de grands soupirs, que « toute l'affaire, « du commencement à la fin, n'avait été qu'un mys- « tère d'iniquité contre le cardinal de Noailles ; que, « quelque parti qu'il eût choisi, à moins qu'il n'eût été « déshonorant pour lui, on eût pris l'opposé [1] ». En peu de temps, le désespoir mina sa santé. Il s'y joignait des déboires d'ambition, le dégoût d'avoir passé sa vie à *faire bouillir du lait aux bons pères*. Les jésuites, en effet, avaient exploité sa candeur, son orgueil, cette soif impatiente de parvenir qui l'avait abaissé jusqu'à leur servir d'instrument. Il s'en frappa lourdement la poitrine. Ses derniers mois se traînèrent dans les angoisses du repentir ; ses derniers jours, dans les affres et les épouvantes de la mort, qui bientôt l'obligerait à comparaître devant Dieu et à rendre compte de son ministère. C'étaient des protestations contre la bulle, des gémissements, des plaintes, des cris désolés, des hurlements qu'on entendait de la rue. Vainement sa famille cherchait à l'isoler, à étouffer ces scènes déplorables. La rumeur circulait, de proche en proche ; des détails se répandaient par les domestiques, par les médecins et les gens de santé, comme on disait alors. Le monde religieux s'en entretenait, et Gaston de Noailles écrivait à De Langle, en mars 1714 : « Notre « comprovincial est très mal. M. le cardinal a en- « voyé savoir de ses nouvelles, et il lui a répondu qu'il « lui demandait pardon de ce qu'il avait fait et que son « grand mal venait du chagrin qu'il éprouvait d'avoir « déshonoré l'épiscopat. Ses gens disent qu'il en parle « sans cesse et qu'il regarde son mal comme une pu-

1. Duclos, *Mémoires secrets*, I, 151.

« nition de Dieu[1]. » Les jésuites veillèrent avec anxiété autour de cette agonie : tant ils redoutaient une manifestation au grand jour, qui désavouât la bulle et les confondît. Ils ne furent rassurés que lorsqu'il eut rendu l'âme. Du moins il laissait un testament olographe contenant ce passage : « Je déclare que, dans « tout ce que j'ai fait par rapport à la constitution « *Unigenitus*, j'ai agi contre mes lumières et contre « ma conscience. J'en demande pardon à Dieu que j'ai « offensé en cela, à l'église que j'ai scandalisée, et au « roi que j'ai trompé[2]. » On travailla et l'on réussit à dérober à Louis XIV la connaissance de cette fin tragique et des circonstances qui l'accompagnaient. Il fallait écarter de son esprit tout ce qui pouvait le provoquer à réfléchir et à voir clair. Or, ce Brulart de Sillery se permettait de mourir d'une façon incorrecte et tapageuse. Il s'en allait en cassant les vitres, « première victime de la constitution qui s'en immola bien d'autres[3] ».

L'évêque de Troyes, Bouthillier de Chavigny, a le remords moins exalté. Il le porte avec lui, deux ans encore sur le siège de Troyes, puis quatorze ans sur le siège de Sens. C'est un remords qui ne tue point son homme, mais qui l'incline à la douceur et à la conciliation. Il craint d'avoir erré en acceptant la bulle, il regarde avec indulgence et envie ceux qui ont eu le bon sens de faire un meilleur choix. Aussi, devenu métropolitain de Sens, refusera-t-il de tracasser son suffragant Caylus.

Même humeur et même tour d'esprit chez le cardinal de Gesvres. Archevêque de Bourges depuis

1. Archives d'Amersfoort, boîte *g*.
2. Archives d'Amersfoort, boîte 7.
3. Saint-Simon, *Mémoires*, VII, 151.

1694, il y a dix-neuf ans, en 1713, qu'il aspire au chapeau, et la moindre défaillance pourrait ruiner sa candidature. Il courbe donc la tête silencieusement devant la bulle. En 1719, quand il possède la pourpre, il se remet à penser, à parler, à agir librement, suivant l'allure naturelle de son caractère pacifique et modéré. Tous les excès le choquent, les brutalités le révoltent, les iniquités émeuvent sa compassion. De là sa sympathie pour Soanen. Sans adopter peut-être les opinions formelles de l'évêque de Senez en matière de théologie ou de discipline, il s'indigne des humiliations et des souffrances infligées à ce *martyr de Jésus-Christ*. Et « le bon riche », — c'est le nom que Soanen lui donne dans sa correspondance, — envoie, de 1730 à 1740, de grands secours d'argent au prisonnier de la Chaise-Dieu. Mais, comme la repentance des faibles n'atteint pas toujours le fond de leur conscience et que le plus souvent il subsiste en eux quelque chose du vieil homme, le cardinal entend tout à la fois répandre ses libéralités sur le parti janséniste et les enfermer dans un profond mystère. Quoi qu'il fît, ses intentions étaient percées à jour. On savait, et l'on disait communément, qu'il cherchait par des œuvres pies à réchauffer la tiédeur de sa foi et à réparer les torts de sa vie ecclésiastique. Il avait été un archevêque nominal, sans résidence, jusqu'à démeubler son palais de Bourges afin de n'y point habiter. Aussi peu cardinal qu'archevêque, il fuyait les voyages de Rome, et pour sa fortune et pour sa santé qu'il soignait également. Devenu vieux, il s'éloigna complètement du monde, ne remplissant même plus ses devoirs de courtisan. « Il vécut en solitaire, dans sa maison, où « sa pourpre ne lui fut d'aucun usage que pour s'en- « tendre donner de l'Éminence par ses valets et se

« voir vêtu de rouge dans ses miroirs [1]. » Mais bien il songeait aux intérêts de son âme. Il espérait, en abandonnant au jansénisme une part des écus dont il était idolâtre, faire pénitence par la sainteté d'autrui, et que l'intercession de Soanen lui vaudrait le pardon de Dieu.

Pour clore ce dénombrement, il reste trois évêques méprisés, et un saint.

Celui-ci est Pierre-Daniel Huet, ancien évêque d'Avranches [2], qui, pour s'adonner sans trouble à la passion de l'étude, avait troqué l'administration de son diocèse contre une abbaye. Retiré chez les jésuites, il profite de leur immense bibliothèque et, tout en voulant vivre à l'écart des polémiques religieuses dans le seul commerce de la science, il se laisse à son insu pénétrer par l'atmosphère du molinisme. En 1713, il est parmi tous ces prélats le plus éminent, le plus cultivé, et certes le plus détaché de la politique ; il est une des lumières de son siècle, et il se tait ! Qu'on lise les procès-verbaux de l'assemblée : pas une ligne où soit son nom, pas un mot sorti de sa bouche. Il laisse à d'autres la tâche de batailler pour la bulle. Seulement, quand vient son tour, il prend la plume et signe, avec la majorité, comme un savant docile et distrait, qui juge oiseuses ces querelles d'en bas.

Les trois derniers évêques que nous avons réservés, MM. d'Auch, d'Alais et de Beauvais, si tristes personnages soient-ils, exercent sur leurs confrères

1. *Journal* de Dangeau, XVIII, 10 décembre 1719, *addition* de Saint-Simon.

2. Etant évêque, Huet n'avait pas ralenti ses travaux littéraires. Enfermé presque tout le jour dans son cabinet, il faisait répondre à ceux qui venaient lui parler d'affaires qu'il étudiait : « Eh! pourquoi, disait-on à Avranches, le roi ne nous a-t-il pas donné un évêque qui ait fait ses études ? »

une autre autorité et un autre prestige que le simple Huet, prélat démissionnaire.

L'archevêque d'Auch, Desmarets, est une manièr de bohème crasseux et débraillé. On le choisit, néanmoins, comme l'un des six commissaires chargés d'examiner la bulle. C'était misère que de confier une pareille tâche à un tel homme, misère aussi que de lui abandonner la direction des âmes et la surveillance des prêtres. N'était-il pas incapable de se diriger et de se surveiller lui-même, d'apporter quelque propreté dans sa tenue et quelque ordre dans sa maison? A Paris, raconte Saint-Simon, « il passait sa vie en « hôtel garni et en robe de chambre, sans voir per- « sonne, ni ouvrir aucune lettre qu'il reçût, qu'il lais- « sait s'amasser en monceaux. A la fin, le roi se lassa « et dit de le renvoyer à son église. L'embarras fut « d'autant plus grand d'entreprendre le voyage qu'il « en était depuis assez longtemps aux emprunts pour « vivre et aux expédients. Refusé partout où il s'a- « dressa, et pressé sans relâche, son secrétaire s'a- « visa de lui proposer d'attaquer cette montagne de « lettres et de paquets fermés, pour voir s'il ne se « trouverait point quelque lettre de change. Faute de « ressource, il y consentit. Le secrétaire se mit en « besogne et trouva pour cent cinquante mille livres « de lettres de change de toutes sortes de dates, dans « l'ignorance desquelles il mourait de faim [1] ». Muni de ce viatique, Desmarets put retourner à Auch, et continua de donner à ses ouailles l'exemple d'une incurie et d'une paresse sordides, sans nulle qualité de prêtre ni d'honnête homme qui compensât la grossièreté de ses instincts. Son palais ressemblait à une bauge puante et fangeuse.

1. *Mémoires* de Saint-Simon, VI, 373

Hennin-Liétard, évêque d'Alais, ne trouva dans la bulle qu'un prétexte excellent à souffleter Noailles. Il en usa avec une basse jalousie, ecclésiastique et provinciale. Exécré dans son diocèse, il n'admettait pas qu'un prélat ami des jansénistes fût adoré dans le sien. De petite naissance, il enrageait d'être présidé et dominé par un aussi grand seigneur. Besoigneux, dépensier et criblé de dettes, il enviait la fortune personnelle, les revenus, les abbayes, le luxe, le train de maison et la pourpre de l'archevêque de Paris. Au cours de l'assemblée, il laissa tous ses ressentiments éclater en quelques mots que rapporte Colbert : « Si le cardinal de Noailles se fût présenté, « la bulle à la main au milieu de nous et qu'il eût dit : « *Voici une bulle qui renverse l'Evangile, je per-* « *drai la vie plutôt que de la recevoir :* pas un de nous « n'eût osé le contredire. Mais il se contenta de dire : « *La bulle est obscure, il faut l'expliquer :* et dès « lors nous dîmes : *Nous le tenons*[1] *!* » — C'est bien le mot que, dans le camp moliniste, les violents prononcèrent à mi-voix, que les prudents pensèrent tout bas, quand ils sentirent Noailles enveloppé dans leurs filets. Hennin-Liétard le cria à gorge déployée, en sot et brutal qu'il était. Mais il ne faisait que traduire et trahir le contentement commun.

Descendons enfin au dernier degré de cette institution épiscopale, qui, dans la primitive église, avait suscité des martyrs, au moyen-âge des héros, des savants et des propagateurs de la foi, et qui, au dix-septième siècle, atteignait en Bossuet son suprême resplendissement. A Beauvais, sur le siège même qu'avait occupé et illustré M. de Buzanval, l'un des patrons de Port-Royal-des-Champs, voici que

1. *Œuvres* de Colbert de Croissy, I, x, et II, 97.

nous apercevons l'abjecte figure de Beauvilliers de Saint-Aignan. La cour de Rome, précisément en cette année 1713, soulevait à propos de ses bulles mille objections, et il fallut entamer des négociations interminables [1]. Cette opposition eût été justifiée, pour peu qu'elle excipât de l'inaptitude morale du nouvel évêque; les événements allaient en fournir de trop nombreux témoignages. Mais les Romains n'invoquaient qu'un délit d'opinion, Beauvilliers de Saint-Aignan ayant soutenu en Sorbonne une thèse de licence sur les libertés gallicanes. Ce fut Fénelon qui, par l'entremise du P. Daubenton, leva les difficultés: il laissait au clergé de France un dernier et triste cadeau. Ce jeune abbé, sorti de Saint-Sulpice, que M. de Cambrai recommandait si chaudement [2], que l'abbé Gaillande traitait de « digne prélat travaillant avec bien du zèle [3] », que le P. Timothée, dans une lettre au pape, exaltait comme « un des plus sages et des plus vertueux ecclésiastiques du royaume et le plus attaché au Saint-Siège [4] », allait scandaliser l'église par l'excès de son inconduite. Demi-frère du duc de Beauvilliers, il recevait un siège épiscopal avant même d'avoir quitté les bancs du séminaire. Ni la raison, ni la maturité, ni la piété ne suivirent la crosse. En théologie, il flottait avec la pleine facilité de l'ignorance. Réputé gallican, il s'embourba dans l'ultramontanisme et se livra aux jésuites. « Sa « religion, écrivait De Langle, n'est plus celle de « Jésus-Christ, mais celle de Molina [5]. » Plût à Dieu

1. Aff. étr. Rome, 528 et 533.
2. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 174. Lettre du 12 juillet 1713 au P. Daubenton.
3. Archives du Vatican, Francia. Giansenismo.
4. *Mémoires* du P. Timothée, 152-153.
5. Lettre du 14 mars (171.) à l'abbé Monnier. Archives d'Amersfoort, boîte E.

qu'il n'y eût en lui à réprouver que la doctrine! L'infamie de ses mœurs obligea sa famille à alléguer le dérangement de son cerveau. Madame de Beauvilliers, sa belle-sœur, chez qui il logeait à Paris et qui l'affectionnait aveuglément, sut ses premiers désordres; elle essaya de les arrêter, mais en vain; de les cacher, mais sans succès. Ils jaillissaient au dehors, de toutes parts, malgré les soins, les caresses, les supplications qu'elle multipliait. De la sorte, dit Saint-Simon, « elle but à loisir le calice de la chute de M. de Beauvais ». Et quelle chute ! Il se laissait tomber dans la plus basse crapule. Madame de Beauvilliers, effrayée de la rumeur publique qui grossissait, fit appel à l'intervention de Noailles, pour sauver ce malheureux. Les remontrances, paternelles au début, puis indignées et virulentes du cardinal, n'emportèrent aucun résultat. Ce « parfait séminariste, si gauche, si plat et si béat [1] » qu'on demandait pour lui « un maître à danser, qui lui apprît au moins à faire la révérence et à entrer dans une chambre », s'était vite dégourdi et encanaillé. Il cumulait tous les vices avec tant d'effronterie qu'on dut lui arracher sa démission et l'enfermer dans un monastère pour le reste de ses jours, afin d'éviter la dégradation et la déposition juridique. Encore qu'il fût sous les verrous, puis gardé à vue au noviciat des jésuites [2], il trouva des ressources pour alimenter ses débauches, mais avec moins de retentissement et sans compromettre au même degré l'épiscopat. Beauvilliers de Saint-Aignan ouvre la série de ces prélats éhontés et pourris, qui, avec Dubois et Tencin, régneront

1. *Mémoires* de Saint-Simon, VI, 406.
2. *Journal* de Barbier, mai 1726.

sur l'église et gouverneront l'état, au risque de les ruiner et de les déshonorer tout ensemble.

La composition de l'assemblée, telle que nous venons de l'analyser, explique et permet de préjuger ses actes. A sa tête est un chef nominal, sans autorité, qui trône et ne gouverne pas. Noailles le constate et s'en attriste : « Je ne suis plus apparemment le président, car on ne me communique rien [1]. » En effet, tout se tramait en dehors de lui d'abord, et bientôt contre lui. Aucun des six commissaires, chargés de l'examen de la bulle, n'avait été pris parmi ses partisans. C'étaient le cardinal de Rohan ; Desmarets, archevêque d'Auch ; Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux ; de Bertier, évêque de Blois ; Brulart de Sillery, évêque de Soissons ; Bissy, évêque de Meaux. — Rohan et Bissy dominaient la commission, comme ils allaient dominer l'assemblée. Le 15 janvier 1714, ils déposèrent sur le bureau un très ample rapport qui faisait le procès des 101 propositions et l'apologie de la constitution *Unigenitus*. Le cardinal de Rohan en commença immédiatement la lecture et la continua durant les séances des 16, 17, 19, 20 et 21 janvier. Ce dernier jour, la scission tant redoutée éclata publiquement. Le P. Lallemand l'annonce à Fénelon, en des termes qui valent d'être enchâssés : « *Enfin, voilà l'apostume qui crève* [2]. » L'apostume, c'est une déclaration du cardinal de Noailles et de ses huit collègues, formulant des réserves sur les conclusions du rapport qui tendent à l'acceptation directe de la bulle, offrant toutefois de la rece-

1. *Journal* de Dorsanne, I, 85. — Le 15 janvier, Noailles écrivait au chancelier Voysin : « Je ne suis point élu président de cette assemblée. Je ne le suis que par mon ancienneté, et franchement je ne l'ai été que de nom ; on y a fait presque tout sans moi et beaucoup de choses contre moi. » Bibl. nat., ms. 17748.

2. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 212. Lettre du 21 janvier 1714.

voir, après avoir obtenu à Rome des explications. En réalité, ils appréhendent et ils voudraient épargner à la France le déchaînement de nouvelles contestations religieuses; ils prévoient le trouble que vont susciter vingt-deux qualifications, jetées en bloc et au hasard sur des textes où l'erreur est insaisissable. L'archevêque de Paris trouve *la chose sans exemple* et le proclame dans une lettre au cardinal de la Trémoille : « Si cinq propositions notoirement « hérétiques, qualifiées chacune en particulier, agitent « l'église depuis si longtemps, combien se battra-t-on « pour cent une, si l'on ne prévient les disputes en ex- « pliquant clairement en quoi consiste l'erreur[1] ! » Le pressentiment n'était que trop fondé. Mais comment des explications pouvaient-elles remédier au mal? Ou bien elles tendraient à bouleverser la constitution, et sûrement le pape les refuserait; ou bien elles seraient anodines, et ne serviraient de rien. En tout état de cause, le parti moliniste répudiait ce procédé comme portant atteinte à la majesté du Souverain Pontife. Bissy l'avoue crûment, avec sa rudesse coutumière : « Il nous a paru que rien ne pouvait être « plus désagréable au Saint-Siège que de lui deman- « der une explication de sa bulle, parce que c'était sup- « poser qu'après deux ans et demi de travail il n'avait « fait qu'un galimatias inintelligible[2]. » Fénelon, qui voit toutes choses sous un jour plus politique que théologal, songe uniquement à aller vite en besogne : Louis XIV est mortel, et qui sait ce qui suivra? Il communique ses craintes à son cher Daubenton : « Puisqu'une réception de bulle devient si difficile « sous un roi si sage et si puissant, qui l'a tant deman-

1. Archives nationales, Jansénisme, L, 21. Cardinal de Noailles au cardinal de la Trémoille, 29 janvier 1714.
2. *Œuvres* de Colbert de Croissy, III, 9.

« dée, que serait-ce si nous avions le malheur de le « perdre et de tomber dans une minorité orageuse ? « Il me paraît qu'on ne doit admettre aucune explica- « tion, ni dans l'acte solennel, ni dans aucun mande- « ment d'évêque[1].» Ainsi parle M. de Cambrai, ainsi veut Tellier, ainsi fera l'assemblée. La commission, résumant ses travaux, propose : — 1° de témoigner la joie que le clergé de France éprouve à découvrir dans la bulle la doctrine constante de l'église ; — 2° d'en recevoir le texte et l'esprit avec une respectueuse soumission ; — 3° de censurer et d'interdire le livre des *Réflexions morales* : — 4° de préparer un modèle d'instruction pastorale destinée à l'épiscopat français ; — 5° d'adresser au pape une lettre de remerciements et de faire auprès du roi une démarche analogue.

Ainsi qu'il arrive souvent dans les assemblées délibérantes, les deux partis vont se compter sur une question de procédure. Mais déjà l'on soupçonne le contingent probable des évêques opposants, ceux-là mêmes qui, huit jours auparavant, le 14 janvier, se réunissaient chez le cardinal de Noailles et prenaient la résolution de ne plus participer aux travaux de l'assemblée. A cette délibération avaient assisté l'archevêque de Tours, MM. de Verdun, de Laon, de Châlons-sur-Marne, de Senez, de Boulogne, de Saint-Malo, de Bayonne et d'Auxerre. Pour rompre leur dessein, il fallut un ordre de Louis XIV, transmis par Voysin à chacun des prélats réfractaires et itérativement au cardinal de Noailles. Il leur était enjoint de se rendre aux séances, d'y exposer leurs sentiments en toute liberté. Des mesures de rigueur seraient exercées contre eux, s'ils troublaient la tran-

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 206. Lettre du 2 janvier 1714.

quillité de l'état. Ils obéirent au roi, en mettant leur conscience à la gêne [1].

Le 22 janvier, on discuta. Les molinistes exigeaient qu'immédiatement l'on souscrivît la bulle. Noailles et l'archevêque de Tours voulaient qu'on renvoyât l'examen du rapport après lecture de l'instruction pastorale. C'était gagner du temps et s'abriter derrière les difficultés que soulèverait la rédaction de cet exposé dogmatique. Le 23 janvier, on vota. Huit évêques suivirent Noailles. Un seul lâcha pied : M. d'Auxerre. Quarante voix adoptèrent les conclusions de la commission. Dès lors, le groupe hostile à la constitution existait au plein jour. Chacun de ceux qui le composaient encourait la responsabilité de son audace, en face de l'omnipotence monarchique et papale.

Il y eut une semaine de répit, pour permettre aux commissaires de mener à bonne fin l'instruction pastorale. Besogne malaisée : les opposants le savent et s'en réjouissent, ils espèrent qu'elle n'aboutira point. L'un d'eux, Gaston de Noailles, l'exprime sous une forme plaisante : « On croit que l'ours n'est pas assez léché pour oser paraître en public [2]. » Mais Rohan et Bissy sont d'habiles gens. Leur plan est fait, leurs efforts ne resteront pas infructueux. Il en sort une œuvre composite, étrange ; merveille

1. Le cardinal de Noailles explique sa conduite et ses intentions dans une lettre à Voysin, du 15 janvier 1714 : « Vous aurez vu les raisons qui nous portaient à quitter l'assemblée. Dès que le roi ordonne que nous nous y trouvions, nous n'avons qu'à obéir... Tout me fait croire que je ne pouvais être que fort inutile et même incommode, qu'il était plus sage de s'éloigner, pour éviter des altercations où l'on tombera infailliblement, si on y apporte l'esprit que vous savez, monsieur, que quelques évêques ont déjà fait paraître, et qui sont bien indécentes pour des gens de notre caractère. » Bibl. nat., ms. 17748.

2. Lettre du 9 mars 1714 à De Langle. Archives d'Amersfoort, boite *g*.

au gré des uns, monstruosité selon les autres [1] ; sorte de Janus théologique, qui doit plaire aux gallicans et sourire aux ultramontains, dire blanc à Rome et noir à Versailles, flatter tous les partis et mentir à chacun. Au regard du clergé de France, cette instruction sera un commentaire et un jugement de la bulle ; au regard du pape une adhésion très expresse et très soumise à ses commandements : enfin, pour le P. Timothée, rompu à concilier les contraires, « un jugement adhésif qui ne fait qu'exécuter les ordres et les oracles de Sa Sainteté [2] ».

Tellier, par cet artifice, pensait arracher à l'assemblée un assentiment unanime. Il en tirerait ensuite telles conséquences qu'il conviendrait à ses desseins. Les molinistes consentaient volontiers à entretenir et à propager l'équivoque ; ils étaient sûrs du dénouement. Leurs adversaires, après examen, s'y refusèrent ; ils auraient fait marché de dupe. Dès là qu'il était impossible d'atteindre l'unanimité, il importait d'en finir au plus vite. Les écrits de circonstance, libelles, vers et satires, pullulaient contre la bulle, les jésuites et l'assemblée. Pour peu que celle-ci traînât en longueur, la volonté royale deviendrait impuissante à étouffer le cri de l'opinion publique. « Jamais, dit Joly de Fleury, constitution n'a tant révolté et la cour et la ville [3]. » D'autre part, le pape se plaignait, irrité de lenteurs qu'il n'avait point prévues. Louis XIV le rassurait, lui prêchait patience, colorait avantageusement la scission surve-

1. Voyez, pour la discussion de l'instruction pastorale, l'*Examen théologique* de Petitpied. C'est une réfutation, ligne à ligne, des doctrines de l'assemblée de 1713-1714.

2. Archives du Vatican. Lettre du P. Timothée au pape, du 15 décembre 1713.

3. *Récit* inédit de Joly de Fleury. (Collection Adrien Le Paige.) — Cf. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 91.

nue parmi les prélats. Dans une dépêche du 25 janvier, il chargeait le cardinal de la Trémoille d'expliquer au Souverain Pontife que les neuf évêques n'ont pas *refusé*, mais *différé* leur acceptation, et qu'un délai de peu de jours suffira pour les ramener : « Je suis persuadé, conclut-il, que j'aurai bientôt la satisfaction de les voir tous souscrire le procès-verbal qui sera dressé de manière que le pape aura certainement sujet d'en être content [1]. » C'est là une des innombrables illusions dont Louis XIV aimait à se repaître dans cette tragique aventure de l'*Unigenitus*, où il prenait pour la réalité les désirs et les récits du P. Tellier. Par intervalles, il lui fallait toutefois se rendre à l'évidence ; mais combien n'était-elle pas cruelle à son orgueil ! Une fraction de l'épiscopat lui échappait : il était réduit à en faire l'aveu humilié au nonce, c'est-à-dire au pape même. A l'ombre du Vatican, le cardinal de la Trémoille se morfondait, pressé de questions et lardé d'épigrammes par tout l'entourage papal, qui se faisait un malin plaisir de venir chaque jour chercher des nouvelles à la légation de France. Notre ambassadeur, tenu au courant des travaux de l'assemblée par son collègue Rohan, exhalait sa mauvaise humeur et son découragement dans une lettre à Torcy : « Tout ce « que je puis vous souhaiter de mieux est que le « P. Quesnel ou autres de ses pareils ne fassent plus de « livres, et que par conséquent on ne demande plus de « constitution ; car, à force d'en demander, il pourrait « peut-être prendre envie au pape d'en faire sans « qu'on lui en demandât. Je crois que MM. les évêques « de Luçon et de la Rochelle vont bientôt entrer en « danse avec M. le cardinal de Noailles. » Enfin, dans

1. Aff. étr. Rome, 535.

une phrase exaspérée, il résume son impression sur toutes ces affaires ecclésiastiques, qui depuis trois ans empoisonnent son existence : « Pareilles matières « sont peu agréables à traiter, et souvent les suites « en sont encore plus dégoûtantes que les commen- « cements. Si la bulle était à refaire, Sa Sainteté y « prendrait plus de garde qu'elle n'a fait [1]. » Là se borne, pour la Trémoille, la morale de cet imbroglio. Combien plus perspicaces, et presque prophétiques, étaient les vues de son correspondant parisien, l'ingénieux Polignac ! « Si le pape, écrivait celui-ci, traite « le cardinal de Noailles avec rigueur et le veut « forcer sans autre cérémonie à signer la constitution, « voilà *un homme cabré avec toute sa suite*, qui ré- « sistera jusqu'au bout et qui se laissera pousser aux « dernières extrémités, homme d'ailleurs très res- « pecté des magistrats et du peuple [2]. » C'est l'histoire même de la bulle, entrevue et résumée avec une lumineuse prescience, dès le mois de février 1714.

L'assemblée touchait au terme. Elle accélérait ses travaux avec une hâte fiévreuse, sous la pression manifeste du roi. Bissy s'était d'ailleurs vanté de faire en temps utile *sonner la grosse cloche* [3]. Le 1er février, le cardinal de Rohan apportait l'instruction pastorale élaborée par la commission. C'était une nouvelle et éclatante affirmation des droits souverains du pape, et pratiquement la subordination absolue de l'église de France. Noailles et les huit évêques déclarèrent, avec une respectueuse fermeté, que leur conscience leur interdisait d'accueillir cette pièce, qu'ils ne pouvaient se joindre à leurs collègues aussi longtemps que le Saint-Siège n'aurait point

1. Aff. étr. Rome, 535. Cardinal de la Trémoille à Torcy, 6, 15 et 26 février 1714.
2. Bibl. nat., ms. 17748. Lettre du 8 février 1714.
3. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 131.

fourni des éclaircissements à sa constitution, qu'au surplus ils continueraient d'assister aux délibérations, mais sans y participer. La majorité, toujours compacte, répondit à ces objections en adoptant l'instruction pastorale.

Le 5 février, il se tint encore une séance d'apparat, pour lire les projets de lettres au pape, au roi et aux évêques absents ; puis l'on passa à la dernière formalité qu'il y eût à remplir : la signature des procès-verbaux, qui impliquait acquiescement à tous les actes de l'assemblée. Il se produisit à ce moment une scène courte et silencieuse, mais émouvante. Le cardinal de Rohan, se tournant vers le cardinal de Noailles président, lui présenta la plume et le pria de signer. Celui-ci s'inclina, sans quitter sa place. Alors commença l'appel nominal. Quarante membres vinrent apposer leur signature au bas du procès-verbal. Huit s'y refusèrent. L'un d'entre eux, Clermont de Chaste, évêque de Laon, devait céder cinq jours plus tard. Quand tout fut terminé, Rohan sentit le besoin de se justifier auprès de l'archevêque de Paris, et l'aborda en lui disant qu'il ne s'était conduit comme il avait fait qu'après avoir consulté les théologiens les plus rigoristes. — « Et moi, lui répondit Noailles, « je n'ai pris mon parti qu'après avoir consulté les « plus relâchés, qui m'ont assuré que je ne pouvais « en conscience me conduire d'une autre manière [1]. »

Dangeau mentionne que cette dernière séance finit fort avant dans l'après-midi, en sorte que l'abbé de Cambout, agent du clergé, qui venait à Versailles rendre compte au roi, n'arriva au château qu'après le coucher. L'étiquette ne permettait plus au souverain de le recevoir ; mais, sans nul doute, cet en-

1. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 160.

voyé du parti moliniste s'aboucha, durant la nuit, avec madame de Maintenon ou le P. Tellier. Le lendemain, relate le même Dangeau, Louis XIV donna audience au cardinal de Rohan et lui dit : « Vous « avez eu beaucoup de peine par des endroits où vous « ne deviez pas vous y attendre, ni moi non plus. « J'espère que Dieu vous en saura gré, et moi, sans « comparaison, je vous en sais beaucoup [1]. » Ce *sans comparaison* est admirable. Le Roi-Soleil se fait humble et modeste pour affronter le voisinage de Dieu.

Les jésuites triomphèrent hautement de leur victoire. Tout incomplète et disputée qu'elle fût, du moins elle avait le mérite de couper en deux tronçons irréconciliables l'épiscopat français et de leur en livrer la portion la plus nombreuse, la plus bruyante et la plus maniable. Quelle revanche n'était-ce pas pour eux des dédains jadis subis et de l'éloignement où les reléguait la défiance gallicane? Cent ans plus tôt, ils n'osaient ni se montrer ni se nommer. Au début du règne de Louis XIV, ils étaient sans crédit. Ils avaient mis cinquante années à s'insinuer dans l'entourage du roi, à répandre leurs créatures et leur esprit dans l'église. Enfin, la cour était pays conquis, et la bulle attestait parmi le clergé leur progressive domination. Aussi les historiens de la compagnie, ceux d'autrefois comme ceux d'à présent, célèbrent-ils à l'envi cette date de l'*Unigenitus* comme l'apogée de leur gloire. La vie nationale est entre leurs mains; ils ont le roi, ils ont la plupart des évêques, ils croient tenir la France. Treize ans auparavant, une assemblée du clergé flétrissait leur doctrine, leur morale, leur institut, et

1. *Journal* de Dangeau, XV, 78.

voici que cette même assemblée, en 1714, consomme leur apothéose. Arrivé à ce point, le jésuite Lafitau, évêque de Sisteron et panégyriste de la bulle, personnage mixte, moitié moine et moitié prélat, entonne un chant d'allégresse, comme David dansant devant l'arche. L'âme de sa congrégation renaît en lui et l'inspire ; il sert de trait-d'union entre ses confrères de la vie conventuelle et ses collègues mitrés : « Ainsi finit, s'écrie-t-il, au gré du pape et du roi, « cette célèbre assemblée, dont la sagesse et les lu- « mières seront éternellement louées dans les fastes « de l'église. » Quand il écrivait cette phrase dithyrambique, vers 1730, Lafitau pouvait croire en effet que le molinisme avait cause à jamais gagnée, que la bulle et l'assemblée de 1713 avaient fondé sur des bases indestructibles le catholicisme ultramontain. Autour de lui, il ne voyait que ruines jansénistes et gallicanes, Port-Royal anéanti, Bossuet oublié, Marie Alacoque béatifiée. Mais s'il eût écouté les bruits prochains du siècle, s'il eût prêté l'oreille aux débats des parlementaires et lu plus attentivement les *Nouvelles ecclésiastiques*, il aurait entendu sourdre confusément la philosophie tumultueuse et vivante, il aurait vu poindre à l'horizon les silhouettes confondues du tiers-état, le robin et le curé marchant du même pas à l'assaut de la compagnie de Jésus, appelant des mêmes vœux une église plus chrétienne, une société plus juste, d'un seul mot, la Révolution.

CHAPITRE XI

LA BULLE AU PARLEMENT ET EN SORBONNE

Février-mai 1714.

Le P. Timothée, courrier de la bulle. — Irritation et doléances du cardinal de la Trémoille. — Embarras de Torcy. — L'archevêque de Paris consigné à Versailles. — Exil des huit évêques. — Louis XIV et les parlementaires. — L'abbé Pucelle, tribun d'église. — Séance plénière du parlement (15 février). — Enregistrement de la bulle. — Décrets du Saint Office contre Noailles et les prélats opposants. — La bulle en Sorbonne. — Gaillande écoute aux portes. — Assemblées tumultueuses. — Fraude du syndic Le Rouge. — Un dîner de remerciement chez le cardinal de Rohan. — Lettres de cachet contre les docteurs rebelles. — La Sorbonne se tait. — Les *Hexaples* et l'*Histoire du livre des Réflexions morales*. — Division de l'épiscopat français. — Opinion de la catholicité. — Les protestants et les orthodoxes. — La bulle *Unigenitus* jugée par Pierre le Grand. — Premier jalon dogmatique de l'infaillibilité. — Triple victoire de Rome sur le gallicanisme. — Défaite posthume de Bossuet.

Si savamment rédigée que fût l'instruction pastorale, encore contenait-elle, pour rassurer la timidité de certains prélats et le zèle farouche des parlementaires, plusieurs expressions qui pouvaient chagriner Clément XI. On résolut de les lui *faire digérer* par un interprète officieux et habile. Dépêcher un évêque à cette fin était inusité, et de nature à blesser notre ambassadeur en titre. Le cardinal de Rohan eut alors l'idée singulière d'attribuer cette mission au P. Timothée (de la Flèche) ; mais il fallut surmonter les répugnances de Louis XIV. Aux premières ouvertures, le 25 janvier, Torcy répondit par un

refus : « Sa Majesté juge que le départ d'un capucin « en poste serait une nouveauté, dont l'effet pourrait « être plus mauvais que bon[1]. » Ainsi une pure question de forme arrêtait le roi et son ministre. La personne du diplomate n'était point en cause, mais bien la manière de faire voyager un capucin. Cependant les divisions de l'assemblée s'aggravaient. Depuis la régale, il n'y avait point d'affaire ecclésiastique qui eût souffert autant de difficultés. Les oreilles en étaient assourdies, les esprits rebattus ; on avait hâte d'en être délivré. Le parti moliniste criait sur tous les tons que seul au monde Timothée serait capable de démêler cette affaire embrouillée. Soit persuasion, soit lassitude, Louis XIV se ravise et cède. Le 30 janvier au matin, le moine mendiant reçoit commission royale pour se rendre à Rome. Le même jour, dans l'après-midi, il se met en route. Ce choix extraordinaire cause à la cour et va provoquer en Italie un long mouvement de stupéfaction. Pour beaucoup, c'est un scandale que ce religieux en robe de bure, barbe longue et pieds nus, la corde et le chapelet noués à la ceinture, soit revêtu d'un mandat si considérable et porte de bouche au pape les secrets d'état, de la part du roi de France. Nous avons sur cet intermède diplomatique des documents en foule : les lettres mêmes du P. Timothée, celles de la Trémoille et de Torcy[2]. Elles nous montrent les curieux dessous de la politique papale, les compétitions ecclésiastiques, les jalousies de métier et les détails, parfois plaisants, d'une négociation engagée contre toutes les règles. Dans la précipitation du départ, le *corriere barbuto*, — comme l'appelait le

1. Aff. étr. Rome, 535. Torcy au cardinal de Rohan, 25 janvier 1714.
2. Aff. étr. Rome, 535-536.

cardinal d'Estrées, — n'avait été muni d'aucune instruction écrite ni d'aucune pièce qui l'accréditât auprès de notre ambassadeur. Pour tout bagage officiel, il apportait des lettres privées du cardinal de Rohan et du P. Tellier. Était-ce négligence ou préméditation du ministre[1] ? Du moins, cette omission valut au P. Timothée d'essuyer, en arrivant à Rome, un accueil assez froid et assez dédaigneux pour rebuter tout autre qu'un « capucin indigne ». Moulu par une course ininterrompue de seize jours, à travers les chemins impraticables de la Savoie et du Piémont remplis de neige et de glace, il se présente, le 16 février, à la légation de France. On ne l'attendait guère et on le lui fit sentir ; mais, en homme modeste, contrit et résigné, il se cuirasse d'indifférence chrétienne. Le 21, il écrit simplement à Torcy : « Monseigneur le cardinal de la Trémoille « fut surpris de me voir, le courrier de France, arrivé « un jour avant moi et qui était chargé de lettres du « 29 de Paris, ne lui ayant rien apporté de votre « Grandeur[2]. » Il se garde bien de raconter, et pour cause, quels éclats de rire et quelles gorges chaudes saluaient son ambassade insolite. Par bonheur, les témoignages ne manquent point. Voici celui du consul de France : « L'entrée du P. Timothée a été d'au- « tant plus remarquable qu'on n'en trouve point « d'exemple dans la chronique des capucins. Sa course « est la fable de cette ville, et Sa Sainteté en a été peu

1. Torcy répond à la Trémoille, le 9 mars 1714 : « J'ai remarqué la faute que j'avais faite à l'égard du P. Timothée ; car il est vrai qu'en partant il me demanda des lettres pour votre Eminence, et je lui dis que je les enverrais par la poste, comptant effectivement que le courrier ordinaire précéderait son arrivée. Il est encore vrai que j'oubliai si parfaitement ce que je lui avais promis, que je ne m'en suis souvenu qu'en lisant la lettre de votre Eminence. » Aff. étr. Rome, 535.

2. Aff. étr. Rome, 535.

satisfaite [1]. » Le cardinal de la Trémoille, surtout, ne se prive pas d'exprimer à Torcy son mécontentement : « La principale chose dont je dois vous « rendre compte est de l'arrivée d'un courrier de « nouvelle forme. C'est le R. P. Timothée, qui entra « dans ma chambre vendredi matin, dans le temps que « j'allais au sermon à Monte-Cavallo... Je lui con- « seillai de s'aller reposer, parce qu'il était très fati- « gué, et lui dis que je l'enverrais chercher à quelque « heure de l'après-midi pour l'entendre, n'ayant « pas le temps alors de m'arrêter ; mais il me ré- « pondit qu'il fallait qu'il me parlât d'abord après « mon retour de Monte-Cavallo, parce qu'il fallait « qu'il allât incessamment à l'audience du pape, et « qu'il avait fait déjà avertir Sa Sainteté en annonçant « qu'il était arrivé et qu'il avait des paquets à lui « rendre. Il me rendit aussi une lettre de M. le cardi- « nal de Rohan, qui me marque que le roi l'a chargé « de me faire le détail de ce qui s'est passé en France « dans l'affaire de la constitution. Il m'ajouta qu'il « était l'*ange de paix*. Je vous avoue que quand j'en- « tendis tant de belles choses en si peu de temps, et « jugeant de l'impatience que le pape pourrait avoir « de l'entendre, puisqu'il l'avait fait avertir si promp- « tement de son arrivée, je m'estimai bien heureux « qu'il voulût m'attendre ici à mon retour pour me « faire l'honneur de dîner avec moi. Il alla pendant « ce temps-là faire un tour à son couvent, où j'eus « soin de l'envoyer prendre en carrosse ; car, étant « arrivé déjà en chaise de poste le matin, dans la- « quelle il alla descendre chez la reine de Pologne, « qui a un capucin demeurant chez elle pour confes- « seur, pour y prendre, dit-il, un compagnon capucin

1. Aff. étr. Rome, 535. La Chausse à Torcy, 17 février et 6 mars 1714.

« qui pût l'accompagner, je crus qu'un capucin qui « allait par les champs en chaise de poste pouvait bien « aller par la ville en carrosse. Il me rendit compte « après dîner de sa commission et voulut bien se « servir ensuite de mon même carrosse pour aller à « l'audience de Sa Sainteté, à laquelle il fut admis « aussitôt et y demeura longtemps. Il vint le lende- « main me rendre compte de cette audience, qui n'est « pas la seule qu'il ait eue depuis son arrivée. Je lui « laisse, monsieur, le soin de vous informer de ce « qu'il aura dit à Sa Sainteté et de ce qu'elle lui aura « répondu. Je craindrais de me méprendre dans le « rapport que je pourrais vous en faire, et cela ne serait « pas juste, car je ne doute point qu'il n'ait fort bien « parlé et exécuté sa commission. Au moins j'en juge « ainsi par ce qu'il m'a dit [1]. »

Sous chaque mot, il y a un trait d'ironie et la sourde rancune du négociateur supplanté, du cardinal de la Trémoille cédant le pas à un moine de rien. Celui-ci, d'ailleurs, n'y mettait ni bonne grâce ni politesse. Les lettres du consul La Chausse lui reprochent une vanité puérile, un empressement ridicule à faire parade de ses visites au Vatican, et l'oubli complet de ses devoirs, non seulement envers un hôte, mais envers un dignitaire de l'église, représentant du roi. De là, entre le ministre officiel et le messager de hasard, une rivalité qui apparaît dans la correspondance diplomatique. Le cardinal est persuadé, il dit à Rome, il écrit à Paris, qu'on a voulu placer près de lui un *surveillant*, — lisez : un espion. Sans doute on le soupçonne d'entretenir des liaisons avec les jansénistes ou de secrets rapports avec Noailles ; et le P. Timothée, sous couleur

1. Aff. étr. Rome, 535. La Trémoille à Torcy, 20 février 1714.

d'être expédié au pape, vient tirer au clair cette vague inculpation. Quelle n'est pas sa colère, à la pensée qu'un capucin puisse se transformer en investigateur de ses actes, en juge de sa conduite! Hors d'état de comprimer son émotion, il adresse à Torcy, le 12 mars, une dépêche solennelle qui débute ainsi : « Je ne puis, monsieur, me dispenser de vous « ouvrir mon cœur sur une chose qui me tient dans « une agitation continuelle depuis plusieurs jours. » Et, prenant un à un les griefs articulés contre lui, il se défend de fréquenter aucun janséniste, de favoriser le cardinal de Noailles ni personne de son parti, d'approuver ni même d'excuser l'attitude des évêques opposants. Il souscrit avec joie à toutes les résolutions de l'assemblée. Dès lors, que signifie ce capucin venu en poste, qui, sans garder aucune mesure, fait savoir au pape qu'il a des dépêches à lui rendre; qui reçoit et expédie des courriers; qui correspond mystérieusement avec la cour, et tient du cardinal de Rohan des instructions, tantôt conformes, tantôt contraires à celles que le gouvernement destine à son ambassadeur? Comment tolérer cette ambiguïté de fonctions, cette promiscuité des documents d'état qu'on se communique ou qu'on se refuse, de capucin à cardinal? Mais le plus fâcheux, ce sont les libres entrées et les longs colloques dont Timothée jouit au Vatican : « Il va à l'audience du pape quand il lui plaît et quand il plaît à Sa Sainteté de l'entendre. » Est-il rien d'aussi mortifiant pour celui qui tant de fois a fait antichambre en vain chez le Souverain Pontife? L'occasion paraît excellente à la Trémoille de rappeler ses services. Il se plaint d'être mal payé de retour; il mêle les protestations de dévouement, le dépit et la menace : « J'ai agi pour « la constitution sans aucun relâche. Mes dépêches

« au roi en font foi, et j'ose dire qu'il m'était si facile « de troubler cette constitution, sans même qu'on « pût m'en attribuer la faute, que, si je n'avais au con- « traire fait tous mes efforts pour surmonter les diffi- « cultés, je ne sais si elle ne serait point encore à « faire. Je ne rapporte point cela pour m'en faire un « mérite ; car j'avais les ordres du roi, et ce doit être « une chose sacrée[1]. » Plusieurs pages durant, il continue sur ce ton son plaidoyer apologétique. Finalement il offre, pour satisfaire Louis XIV, — et pour qu'on le débarrasse du P. Timothée, —de cesser toute correspondance, fût-ce de politesse, avec le cardinal de Noailles, son très ancien ami. Par le même courrier, il soumet à Torcy un spécimen de lettre à cachet volant, en le priant de la rendre à l'archevêque de Paris ou de la supprimer, selon qu'il lui semblera bon[2]. La réponse du secrétaire d'état porte la date du 2 avril 1714. Elle est moins guindée, moins officielle que la plupart des pièces de cette nature et de cette provenance. L'ambassadeur est autorisé à en user comme auparavant avec le cardinal de Noailles ; on a trouvé son modèle de lettre rédigé en termes

1. Aff. étr. Rome, 536. La Trémoille à Torcy, 12 mars 1714.

2. Lettre du cardinal de la Trémoille à Torcy, 14 mars 1714 : « Il me reste, monsieur, un doute sur lequel je prends la liberté de vous demander comment je me dois conduire à l'avenir : M. le cardinal de Noailles me fait l'honneur de m'écrire tous les ordinaires, et je lui réponds aussi régulièrement. Je n'aurais aucune difficulté que les lettres qu'il m'écrit et celles que je lui écris fussent lues. Néanmoins, je n'ai aucune peine à le prier de trouver bon que le commerce qui est entre lui et moi soit interrompu. Cependant, comme ce commerce est fort innocent, j'ai cru que le devoir d'ami et de parenté m'obligeait à ne pas rompre tout d'un coup un commerce qui dure depuis plusieurs années. Ainsi, comme j'ai reçu encore une de ses lettres la semaine passée, je n'y répondis point par l'ordinaire d'hier au soir et j'y réponds par le retour du courrier, et prends la liberté de mettre la lettre dans votre paquet, afin que vous la lui fassiez rendre, si vous le jugez à propos, ou que vous la gardiez sans la lui rendre, si vous jugez qu'il convienne que je ne lui écrive plus. » Aff. étr. Rome, 535.

sages et dans un esprit satisfaisant. Mais ce n'est là qu'un point accessoire de la dépêche. L'article principal vise le P. Timothée, et la matière est fort embarrassante. Torcy ne peut désavouer l'agent secret choisi par les molinistes, agréé par le roi, et cependant il a le ferme propos de ne froisser aucunement la Trémoille, de verser même quelque baume sur la blessure faite à son orgueil. Il espère l'adoucir en traitant cavalièrement le messager : « Il est certain « que son arrivée et son début à Rome ont été assez « extraordinaires; mais si l'envie de se faire valoir, « assez commune aux hommes et excessive dans un « moine, lui a un peu tourné la tête, j'ose dire à « votre Éminence qu'elle ne doit pas croire qu'on ait « jamais songé à lui donner un surveillant, encore « moins un surveillant de ce caractère. Le roi, « frappé du ridicule que bien des gens trouveraient « à voir un capucin arriver en poste à Rome, ne « voulait pas qu'il y fût envoyé. M. le cardinal de « Rohan et plusieurs évêques de l'assemblée insis- « tèrent sur cet envoi, parce qu'ils crurent que le « Timothée, ayant été témoin de leurs peines et des « ménagements qu'ils avaient été obligés d'employer « pour faire admettre la constitution, réussirait « mieux que personne à mettre Sa Sainteté au fait « de tout ce qui s'était passé, et qu'il expliquerait « même à votre Éminence des particularités qu'il « est presque impossible de ne pas omettre dans les « lettres. C'est de cette manière que M. le cardinal de « Rohan m'en a toujours parlé, et j'avouerai même « ma faute. J'avais promis au Timothée d'écrire à « votre Éminence qu'il partait et le sujet de son « voyage. Quelques autres affaires survinrent, j'ou- « bliai mon engagement, et en vérité, si je m'exa- « mine, je crains de trouver que je ne me serai guère

« souvenu de lui que sous le nom de *corriere bar-*
« *buto*. Voilà ma confession. Elle fera voir à votre
« Éminence que je suis particulièrement engagé à
« justifier auprès d'elle le P. Timothée [1]. »

Tandis que le gouvernement français le *justifiait* de telle sorte, le révérend père éprouvait à Rome bien d'autres déboires. Clément XI, dans les premiers jours de mars, décidait de ne plus traiter directement avec lui et de renvoyer l'affaire au cardinal Fabroni. Par là, cette mission, si pompeusement annoncée, avortait; le capucin retombait du faîte des honneurs à une situation subalterne, mal définie. Autant il était gonflé dans le triomphe, autant il redevint modeste dans la fortune adverse. Cet échec même le releva aux yeux des Romains et de la Trémoille. Le religieux, humblement dévoué à son pape et à son roi, reparut sous les maladresses de l'apprenti diplomate, sous les ridicules du parvenu.

Des nouvelles de Versailles avaient déterminé la volte-face du Souverain Pontife. L'assemblée une fois close, on pouvait croire à une accalmie. Tout au contraire, en peu de jours la situation s'était aggravée. Le 7 février, le cardinal de Noailles recevait défense formelle de se présenter à l'audience royale, par un billet ainsi conçu [2] :

Monseigneur,

Le roi vient de m'envoyer chercher et m'a

1. Aff. étr. Rome, 536. Torcy au cardinal de la Trémoille, 2 avril 1714.

2. Ce fut pour Noailles une épreuve cruelle. On le voit par ce passage d'une lettre qu'il écrit à madame de Maintenon, en mai 1714 : « Etre privé de paraître devant le roi et d'entrer dans les lieux où est Sa Majesté, quelle mortification pour moi ! » (Archives du séminaire de Versailles, *Lettres édifiantes de madame de Maintenon*, t. VI, 562.)

commandé de marquer de sa part à votre Éminence qu'ayant appris que vous deviez arriver ici aujourd'hui, pour le voir demain, Sa Majesté ne désire pas que vous y veniez dans la conjoncture présente, parce qu'elle ne pourrait vous voir. Je me flatte que votre Éminence me rend assez de justice pour être bien persuadée du chagrin que j'ai d'avoir été chargé d'un pareil ordre, et je me remets, Monseigneur, à ce que M. le duc de Noailles pourra vous dire de mes sentiments à votre égard. Je suis toujours, et pour toute ma vie, Monseigneur, de votre Éminence le très humble et le très obéissant serviteur [1].

PONTCHARTRAIN

Par cette interdiction signifiée à son archevêque, au premier prélat du royaume, Louis XIV étalait à plein jour la scission survenue au sein de l'épiscopat. Il la grossissait encore et en faisait une manière de schisme, en manifestant ses préférences et sa réprobation avec un tel éclat. Bien plus, pour ac-

1. *Journal* de Dorsanne, I, 100; *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 162; *Anecdotes secrètes*, I, 180. — Cette lettre avait dû être cruelle à celui qui la signait. Le chancelier Pontchartrain allait donner, quelques mois plus tard, un exemple de rare désintéressement en rendant au roi les sceaux, pour se retirer chez les pères de l'Oratoire. La mort de la chancelière, qui l'atteignait dans ses plus chères affections et rompait une union dont tous les contemporains ont loué la tendresse constante, contribua sûrement à lui inspirer cette résolution. Il faut lire, dans Saint-Simon et dans les *Additions* au *Journal* de Dangeau (XV, 176), ce qu'était ce ménage et ce que fut ce deuil inconsolable. Mais aussi l'arrivée de la bulle, la domination des jésuites, et surtout l'imminente légitimation des bâtards (qui fut consommée le 2 août 1714, juste un mois après sa démission), avaient ému la conscience du magistrat et les scrupules du chrétien. Illustre déjà par ses vertus publiques et privées, par son intégrité d'homme d'état, par l'indépendance de son caractère au sein du conseil et en face même du roi, Pontchartrain s'illustra plus encore par cet adieu volontaire à la cour et au monde. L'estime, le respect et le regret de tous, sauf de quelques forcenés, environnèrent « cette sortie, qui, — selon le mot de Soanen (I, 111), — a eu bien moins l'air d'une retraite que d'un triomphe ».

centuer le caractère comminatoire de cette mesure, il en étendait les effets à quiconque dans l'assemblée avait embrassé le parti du cardinal de Noailles. L'archevêque de Tours, MM. de Verdun, de Châlons-sur-Marne, de Boulogne, de Bayonne, de Senez et de Saint-Malo reçurent simultanément des lettres de cachet, qui leur enjoignaient de regagner leurs diocèses dans les trois jours. Il n'y eut point à sévir contre M. de Laon. Épouvanté, il se sépara de ses collègues [1]. Ces procédés, suggérés par le P. Tellier, n'étaient pas seulement l'explosion de la colère royale contre des magistrats ecclésiastiques, serviteurs désobéissants à l'église et au trône. Ils avaient pour objet d'empêcher les évêques opposants d'adresser au pape une lettre de protestation collective contre l'instruction pastorale. Dès l'instant où Louis XIV avait su cette lettre imminente et qu'on s'apprêtait à la lui communiquer, il avait consigné Noailles et lancé ses lettres de cachet. « Ce qui, — observe Joly de Fleury, — ne nous parut pas fort propre à faire croire dans les siècles à venir que les suffrages avaient été libres dans l'assemblée [2]. »

Les sept évêques attendirent de pied ferme le coup qui les frappait. Tout injuste qu'il fût, ils obéirent sans retard. Appartenant à une hiérarchie religieuse et, pour la plupart, aux classes privilégiées de l'état, ils avaient le culte de l'autorité, même errante. Soanen, le plus ardent et le plus audacieux du groupe, répondit sur-le-champ au comte de Pontchartrain, — le 8 février, à onze heures un quart du soir, — qu'il exécuterait très ponctuellement les ordres royaux et, sous trois jours, se retirerait dans son diocèse, où il ne cesserait de prier pour la conservation et le salut

1. *Journal* de Dangeau, XV, 80.
2. *Mémoire* inédit de Joly de Fleury.

de Sa Majesté. Il terminait ainsi son rapide billet : « Je « n'ai agi dans la dernière assemblée que par un pur « motif de religion, suivant en cela les seuls mouve- « ments de ma conscience. Le roi connaîtra dès main- « tenant ma soumission, et j'espère que Dieu lui fera « connaître quelque jour mon innocence[1]. » Déjà cependant M. de Senez prévoyait la nécessité de moyens héroïques, destinés à préserver l'honneur et l'avenir de l'église. Le premier, il invoquait la procédure canonique par excellence, l'appel, et pressentait à ce sujet le cardinal de Noailles : « Après tout, au pis aller, un « appel au concile général serait-il si extraordinaire, « si criminel, puisque la France l'a souvent employé « légitimement pour arrêter Rome? Or, un concile na- « tional pourrait-il juger d'un tel appel, dont la con- « naissance n'est dévolue qu'au supérieur du pape, « c'est-à-dire au concile général, selon nos lois? » Mais à peine a-t-il dressé, par hypothèse, ce gigantesque échafaudage, vénérable et vermoulu, cette énorme machine rouillée, si lourde à mettre en branle, qu'aussitôt il rassure la timidité de son correspondant: « A Dieu ne plaise qu'on en vienne là! On ne prend « l'émétique qu'à l'extrémité[2]. » Pour lui, l'heure est écrite où il faudra prendre, non seulement l'émétique, mais la ciguë; non plus le chemin de Senez, mais celui de la Chaise-Dieu. En vrai chrétien, il sera toujours prêt.

Le 8 février, on en avait fini avec les évêques. Le lendemain, vint le tour du parlement. Le premier président, de Mesmes [3], et les gens du roi étaient

1. *Lettres* de Soanen, I, 44.
2. *Lettres* de Soanen, I, 68.
3. Le premier président de Mesmes jouera sous la régence un rôle considérable, notamment lors de l'exil du parlement à Pontoise. Saint-Simon a mis en lumière la bouffissure et l'inconsistance du personnage, et les *Mémoires* du président Hénault, — un magistrat

convoqués à Versailles, au sujet de l'enregistrement de la bulle. Il y eut plusieurs entrevues chaudes et même orageuses : les parlementaires se montrèrent énergiques, le roi emporté, presque brutal. Aux moindres objections, il entrait dans des accès de colère, que les contemporains ont entourés de silence. Nous avons actuellement la physionomie exacte de ces entretiens, sous la plume de Joly de Fleury. — Louis XIV appela d'abord le premier président dans son cabinet et l'accueillit avec une suprême hauteur : « Il lui dit qu'on se préparait à faire des difficultés, « mais qu'il ne les écouterait point ; qu'il était le « maître et qu'il voulait être obéi. Il parla ensuite de « nous (*les gens du roi*), en marquant que nous vou- « lions apporter quelques obstacles à ses volontés, mais « que nous pourrions n'être pas longtemps dans nos « places. En un mot, le premier président nous repré- « senta le roi, dans cette conversation, comme un « maître plein de fureur pour l'exécution de ses vo- « lontés... Sa Majesté dit encore qu'elle savait que « M. le procureur général (*d'Aguesseau*), à l'exemple « de feu M. de Harlay, avait résolu de lui offrir sa dé- « mission, si le roi insistait à donner des lettres « patentes, mais qu'il ne s'y jouât pas, qu'il s'en trou- « verait mal[1] ; que nous prissions garde à nous, *qu'il* « *avait le pied levé sur nous, et que, si nous faisions* « *la moindre bronchade, il nous marcherait à deux* « *pieds sur le ventre*. Il ajouta que le chemin n'était « pas long de son cabinet à la Bastille, qu'il voulait « être obéi, qu'il y avait assez longtemps qu'il ré- « gnait pour savoir faire valoir son autorité ; qu'il « voulait s'en servir sur la fin de son règne plus que

encore, mais de bonne souche, — fournissent sur de Mesmes ce trait piquant : « On disait qu'il menait le procureur général à la cour et que le procureur général le menait au parlement. »

1. Le roi était particulièrement courroucé contre le procureur

« Jamais, dût-on dire que ce fût tyrannie[1]. » Voilà, certes, un Louis XIV inédit, en un déshabillé de langage que nous ne soupçonnions guère. Et personne ne récusera la véracité de Joly de Fleury. Mais combien fallait-il que le majestueux souverain fût pressé par le P. Tellier ou assiégé d'inquiétudes morales, pour se départir ainsi de sa royale dignité et s'abaisser jusqu'à des colères humaines! — Le même jour (9 février), il reçut le procureur général et les avocats généraux, qui lui présentèrent de respectueuses, mais fermes remontrances sur le libellé des lettres patentes. Ils critiquaient surtout le terme *enjoignons*, appliqué à l'épiscopat contre l'usage le plus constant de l'église de France, et voulaient y substituer celui d'*exhortons*, conforme à toutes les traditions du royaume. Louis XIV avait d'abord paru se rendre à leurs observations. Il les ajourna à une audience ultérieure, pour consulter sans doute le P. Tellier, directeur de sa conscience, et madame de Maintenon, directrice de son cœur. Quand ils revinrent, le mardi gras (13 février), ils le trouvèrent exaspéré, intraitable : on était à la veille du carême, temps de pénitence et de confession. L'entretien ne fut, de sa part, qu'une longue succession de menaces et d'outrages adressés aux

général d'Aguesseau. En voici la preuve, dans un billet qu'écrivait à ce dernier le premier président :

« Vendredi, 9 février, 11 heures.

« Le tendre intérêt que je prends, monsieur, à ce qui vous regarde, me fait vous supplier de vous ménager de telle manière que d'une part vous ne vous fassiez point d'affaire, et de l'autre que vous puissiez tirer le parti le moins mauvais qui sera possible de la situation où nous nous trouvons. *L'on* veut des lettres patentes; vous ne gagnerez rien sur cet article En faisant vos remontrances le plus doucement que vous pourrez, rabattez-vous à tâcher que les lettres soient convenables et que nous ayons la liberté de faire notre devoir sur les excommunications. Pardonnez ce griffonnage en faveur du sentiment qui vous l'attire. » (Collection Adrien Le Paige.)

1. *Mémoire* inédit de Joly de Fleury.

parlementaires. Vainement, le procureur général, MM. de Blancmesnil et Chauvelin, — celui-ci plus qu'à demi gagné au parti moliniste, — invoquaient-ils la pureté de leurs doctrines et la fidélité de leur dévouement ; vainement proposaient-ils de remplacer *enjoignons* par un mot presque aussi vigoureux et plus correct, *admonestons :* le roi ne voulut rien entendre, s'écria brusquement qu'ils ne cherchaient qu'à lui faire des difficultés, et se leva en les congédiant du geste. Mais, avant de leur laisser franchir le seuil, il marqua ses intentions dans les termes les plus impératifs, leur répéta qu'il n'avait nul besoin de mémoires ni de commentaires, qu'il avait prévu et balancé toutes leurs raisons, et voulait être obéi. C'était son premier, son dernier mot. Et comme Joly de Fleury, très tenace, osait insister sur l'impropriété juridique du terme *enjoignons*, il se produisit une scène que le récit de l'acteur rend en quelque sorte présente à nos yeux : « Le roi nous « répliqua qu'il avait dit assez de fois ce qu'il vou- « lait, pour que nous ne répliquassions pas. Je pris « encore la liberté de lui dire que cela nous mettait « dans un embarras étrange et dans une cruelle « incertitude sur ce que nous devions et pouvions « faire; qu'il eût la bonté de nous donner quelque « temps pour y penser. Il ne nous répondit que par : « Je le veux. » Je lui dis enfin qu'il fallait un comman- « dement bien exprès pour nous forcer à une chose « qui paraissait si contraire à notre devoir. « Eh ! « quel commandement plus exprès, dit le roi en « s'allumant, que de vous dire autant de fois que je « l'ai dit que je le veux. » Je me retirai fort humilié « et plein d'inquiétude, lorsque M. le procureur « général me dit à l'oreille de demander au roi la « permission de déclarer que c'était par son ordre ;

« ce que je fis. « Eh ! monsieur, me dit il, dès que je « vous dis que je le veux, je ne prétends point le « cacher, et vous pouvez le dire à tout le monde. » « Le roi parut se retirer fort en colère, et nous « nous retirâmes aussi fort contrits d'une conversa- « tion si fâcheuse [1]. »

Est-il rien qui éclaire mieux les événements, le caractère de Louis XIV à son déclin, la noble indépendance des grands parlementaires, que ce simple dialogue entre deux portes, d'où dépendent les plus graves résolutions politiques et religieuses, et qui est noté sur l'heure, avec ses redites et ses incorrections ?

Les gens du roi, mal secondés d'ailleurs par le premier président, avaient épuisé les droits de représentation qui leur appartenaient comme officiers de la couronne, à moins que d'entrer en rébellion contre l'autorité dont ils tenaient mandat. L'eussent-ils fait, non seulement ils étaient dépouillés de leurs charges et jetés à la Bastille, mais la cour se soulevait contre eux et les désavouait. Déjà l'entourage de madame de Maintenon les accusait de comploter la mort du roi, ou du moins d'abréger sa vie par l'excès des tourments. « Il est bien cruel, s'écrie madame de Caylus, de voir que ces gens-là mettent Sa Majesté dans l'état où nous la voyons [2]. » Louis XIV veut un enregistrement pur et simple de la bulle. Il l'obtiendra, de gré ou de force ; puis, quand tout sera consommé, il écrira à la Trémoille : « J'ai été obligé de modérer le zèle de mon parlement de Paris [3]. » En bon français, il lui a fait violence, il l'a réduit, le couteau sous la gorge, à donner

1. *Mémoire* inédit de Joly de Fleury.
2. *Souvenirs* de madame de Caylus, 247.
3. Aff. étr. Rome, 536. Le roi au cardinal de la Trémoille, 2 avril 1714.

un acquiescement entaché de surprise et de dol. Il faut rappeler dans quelles conditions cet enregistrement fut arraché : on jugera comment le grand roi traitait la première de ses cours de justice. Aussi, vers la fin du siècle, la monarchie sera-t-elle mal venue à se plaindre des coups qu'on lui porte, après avoir rempli l'histoire des coups portés par elle aux plus anciennes et plus sacrées de ses institutions.

Le 15 février, le parlement tient audience, la Grand'chambre et la Tournelle assemblées. Nombre de conseillers ont évité de se rendre ce jour-là au palais, sachant par avance que toute discussion sera étouffée et que ce fantôme de délibération constituera une comédie indigne de leur compagnie et du prince. A l'ouverture de la séance, Joly de Fleury, premier avocat général, requiert l'enregistrement des lettres patentes. Toutefois il formule, — c'est le jésuite Lallemand qui le déclare à Fénelon, — « quelques restrictions, pour empêcher qu'on ne pût abuser, dans la suite, des propositions sur l'excommunication, en faveur de la cour de Rome [1] ». Restrictions légères et bien inoffensives, car le texte du discours avait été remanié par le roi, qui mit l'original dans sa cassette et fit envoyer à Joly de Fleury une copie dûment corrigée.

Après la harangue de l'avocat général, le premier président demanda s'il y avait lieu d'appeler toutes les chambres au débat. Par 19 voix contre 18, il fut décidé qu'on les appellerait, sans surseoir. Alors les conseillers entrèrent en assez grand nombre, mais bien peu prirent effectivement séance. Une centaine environ « se tinrent collés à la muraille près la porte, comme simples spectateurs [2] ». Au milieu d'un profond

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 222. Lettre du 16 février 1714.
2. *Journal* de Dorsanne, I, 103.

silence, l'abbé Robert présenta le rapport sur les lettres et conclusions des gens du roi, puis chacun dut opiner à son rang. La plupart des conseillers ne répondaient point à l'appel de leur nom. Les autres acquiesçaient d'un seul mot, et l'on pouvait croire que pas une protestation ne vengerait nos franchises nationales, lorsque vint le tour de l'abbé Pucelle [1].

1. L'abbé Pucelle est une curieuse physionomie d'homme d'église et d'homme de loi, qui se détache avec un relief saisissant sur la masse uniforme des parlementaires. Fils d'un avocat et neveu, par sa mère, du maréchal Catinat, il fut tour à tour séminariste, soldat, puis sous-diacre, et devint, en 1684, conseiller-clerc au parlement de Paris : il avait vingt-neuf ans. Pendant plus d'un demi-siècle (il ne mourut qu'en 1745), *l'illustre magistrat-abbé*, comme l'appelle Soanen, occupa continûment cette charge, se refusant à toute situation plus brillante. Une seule fois, après la mort de Louis XIV, il consentit, sur les instances du cardinal de Noailles, à faire partie du Conseil de conscience; mais on ne put le déterminer à accepter jamais un autre bénéfice que la très médiocre abbaye de Saint-Léonard de Corbigny, dont il était pourvu depuis 1694. Les harangues de l'abbé Pucelle ont eu, hors du palais, un large retentissement. Elles valurent à leur auteur une réputation d'improvisateur merveilleux. A distance, il est malaisé d'apprécier le caractère de cette éloquence tant vantée, dont les monuments nous échappent ; car, comme le disait Gilbert des Voysins à Louis XV, qui se plaignait d'un discours de l'abbé et en demandait le texte : « Il ne peut y avoir par écrit de discours vrai de M. Pucelle, parce qu'il n'écrit jamais et qu'il parle toujours sur-le-champ. » Si nous en jugeons d'après certain morceau inséré dans les *Mémoires* du duc de Luynes (I, 337), la faconde et la redondance oratoire recouvraient une réelle vigueur de pensée et un singulier bonheur d'expressions. Par un ironique contraste, cet abbé de parlement a la verve tribunitienne et l'âme populaire. Isolé dans son temps et dans son milieu, il offre un cas peu commun d'atavisme intellectuel à plusieurs générations d'intervalle, et relie les prêtres insurgés de la Ligue, les prédicateurs factieux de la Fronde, aux curés démocrates de la Révolution. C'est une réduction, pâlie mais vertueuse, du cardinal de Retz ; un précurseur de l'évêque Grégoire. — Le meilleur portrait que nous ayons de lui est tracé par le président Hénault. Il semble qu'on voie vivre et qu'on entende parler le personnage : « L'abbé Pucelle était d'une taille médiocre, haut en couleur; des cheveux blancs qui le rendaient vénérable, quoiqu'il ne fût pas d'un âge avancé : en un mot, taillé en chef de parti. Quand il opinait, il avait l'air pénétré. D'une main, il frappait avec force sur son bureau et, de l'autre, il passait ses doigts dans ses cheveux, qui devenaient hérissés. C'était le Démosthène du parlement. Sans affecter l'éloquence, il n'était que plus éloquent. Le désordre était son art. La Constitution était pour lui ce que Philippe était pour l'orateur athénien. Les tableaux les plus touchants, les images les

Il se leva et, d'une voix vibrante, avec cette fougue de l'improvisation qui prêtait tant de force communicative à sa parole, il jeta aux échos du parlement le cri de révolte que nulle autre bouche n'osait pro-

plus fortes, les entrailles émues, les larmes qui lui échappaient, c'était bien plus qu'il n'en fallait pour émouvoir la plus grande partie du parlement. D'ailleurs, un fort bon homme, aimant le plaisir, et d'un commerce fort agréable. » Tous ces éloges n'étaient que trop fondés, et les constitutionnaires enrageaient d'avoir affaire à un ennemi aussi irréprochable. Fénelon, dès 1706, distinguait en lui « une capacité rare, des talents qu'il ne songe jamais à montrer, une politesse et une délicatesse infinies, avec des manières simples et commodes. En vérité, c'est un grand dommage qu'un tel homme ne soit pas dans des emplois proportionnés à l'étendue de ses talents. » (*Œuvres*, VII, 621.) Et l'archevêque terminait sa lettre par offrir à l'abbé l'hospitalité de son palais et de le conduire, tout à travers son diocèse, jusqu'à Maubeuge chez des amis. Combien les éditeurs sulpiciens n'ont-ils pas déploré cette fâcheuse lettre et pris soin de signaler qu'elle était antérieure aux mouvements de M. Pucelle en faveur du jansénisme! Par grand malheur pour eux, Fénelon survécut une année à l'enregistrement de la bulle; or, nulle part il n'a rétracté ni atténué son premier jugement sur celui qu'on appelait au parlement *le dernier des Romains*. Eût-il même perdu les sympathies de M. de Cambrai, l'abbé en conservait ou en gagnait mille autres, à la cour, dans la robe, parmi la bourgeoisie. Le peuple surtout affectionnait ce magistrat libéral, inflexible aux menaces Son nom était répandu et célébré; sa voix passait l'enceinte du parlement, et l'écho en arrivait jusqu'au public. En 1732, il deviendra le porte-drapeau de l'opposition parisienne, le héros des chansons du jour. On fredonnera, dans les rues, sur l'air de *ma pinte et ma mie, ô gué*, ce couplet gaulois qui faisait la nique à la police et au ministère :

Le roi, pour plaire à Fleury
Et à sa séquelle,
Vient d'exiler de Paris
Le zélé Pucelle.
Le peuple va murmurer,
Et les filles vont crier :
Rendez-nous Pucelle
O gué !
Rendez-nous Pucelle!

(*Journal* de Barbier, II, 279.)

Quelques mois plus tard, à son retour d'exil, quand l'abbé traversa la salle du palais pour se rendre chez le premier président, une haie se forma sur son passage. Ce fut une ovation, qui le consola des inimitiés de la cour. « On a claqué des mains, on a fait des cris d'applaudissements (raconte un témoin oculaire), en sorte qu'il se cachait le visage par modestie avec son mouchoir. » Mais Pucelle n'est point seulement un de ces favoris d'occasion, heureux et audacieux, dont un parti ou un peuple s'engoue, qu'on

férer. Dans une discussion savante et habile, il prouva que ce terme, *enjoignons*, aliénait la liberté des évêques, qu'il était du devoir de la compagnie, comme de l'intérêt de la couronne, de dresser sans retard et de présenter au roi de très humbles remontrances. A trois reprises, le premier président l'interrompit avec une vivacité blessante. Mais l'abbé Pucelle ne se laissait point déconcerter. Il suivit son discours et, quand il s'arrêta, pour tout esprit impartial la démonstration était complète.

Hélas! ni la bonté de la cause, ni l'art de l'avocat ne purent enhardir le courage des parlementaires. Chacun d'eux conspirait en secret à la nécessité des remontrances. Pris en masse, ils n'osaient publiquement s'y associer ni encourir les risques d'une manifestation qui offensât le roi. Joly de Fleury, au sortir de l'audience où il requérait l'enregistrement, redevient tout brave, la plume en main, et tire de leur défaillance collective une conclusion réconfor-

exalte soudain et que soudain on oublie. Celui-là est un caractère, homme de résolution et d'initiative, à qui il n'a manqué que des circonstances et un cadre propices pour briller au premier rang. Molinistes et gallicans, chroniqueurs et historiens, Saint-Simon et Barbier, Voltaire et les *Nouvelles ecclésiastiques*, rendent pareillement justice à sa piété de chrétien, à ses vertus privées, à sa science canonique. Quant à son intrépidité de magistrat, dès le mois de février 1714 il en fournit un précieux témoignage. Son frère, qui le suppliait de ne point assister à la séance du parlement, s'attira cette fière réponse, — réponse de soldat qui connaît sa consigne et de prêtre qui suit son devoir : « Chacun a son ordre de milice. » Et pouvait-il s'absenter et se taire, quand il s'agissait de la constitution, *fléau de l'église et du royaume?* Trente années durant, Pucelle garda cette attitude qu'aucune persécution ne put abattre. Tel était son renom d'intégrité, que les plaideurs estimaient auprès de lui les recommandations inutiles; telle la solidité de ses principes, tel l'amour de nos libertés et de l'antique religion, que les jésuites n'osèrent assiéger sa dernière maladie, ni solliciter la faiblesse de ses quatre-vingt-dix ans. Quel silencieux hommage par eux rendu à un janséniste, le seul peut-être entre leurs adversaires au dix-huitième siècle qu'ils aient respecté mort, tant ils le redoutaient vivant! (Cf. Archives d'Amersfoort, carton 15, lettre de la secrétaire de l'abbesse de Maubuisson à M. Dilhe, 13 janvier 1745.)

tante : « A l'avenir, ce premier pas pouvait faire con-« naître que le parlement avait encore assez de vigueur « pour se faire craindre [1] ». Enfin de compte, il ne se trouva que dix membres qui appuyèrent l'avis de l'abbé Pucelle. Ce furent les présidents Croizet, de Lesseville et de Ménars, les abbés Menguy et de Mousseau, les conseillers Dodun, Boule, de la Porte et Goelard[2]. Tandis qu'ils émettaient leurs votes, le premier président, inquiet pour sa compagnie mais d'abord pour lui-même, ne cessait de s'agiter sur son fauteuil, de témoigner par ses gestes et par sa contenance une formelle désapprobation. Voire, il coupa net la parole à M. Goelard dès le milieu de la première phrase, et jeta ces mots au greffier : « Qu'on écrive le nom de monsieur ! » S'il avait projeté d'intimider l'assemblée, il y réussit pleinement : personne ne s'éleva plus contre l'enregistrement des lettres patentes.

Tant d'efforts et de complaisances n'allaient pas encore satisfaire Clément XI. Peu lui importaient les sacrifices d'autorité ou de doctrine, consentis par le roi, subis par le parlement. Il ne voulait voir et ne voyait que les résistances opposées à sa volonté souveraine. La protestation des huit évêques ulcérait sa passion d'infaillibilité. Noailles surtout, cardinal de la sainte église romaine, lui semblait être un fils qui désobéissait insolemment à l'autorité paternelle. Aussi longtemps que l'archevêque de Paris et les siens n'auraient point courbé la tête, l'église de France restait insoumise. Et que valaient alors les bons offices de Louis XIV, les délibérations d'une assemblée ecclésiastique où manquait l'unanimité, les actes d'un parlement où des laïques et des clercs dis-

1. *Mémoire* inédit.
2. *Journal* de Dorsanne, I, 103.

cutaient la bulle du pape? Or, Noailles, loin de se rendre à merci, s'obstinait dans sa dissidence et consommait un nouvel acte décisif. — Le 24 février, le bruit se répandit que le roi, sur les instances de Bissy, porte-voix du P. Tellier, avait résolu d'envoyer la constitution à la faculté de théologie et de l'y faire accepter, au *prima mensis* suivant, par lettre de cachet. Le lendemain même, l'archevêque lançait une instruction pastorale, préparée à toute éventualité. Il y défendait aux prêtres de son diocèse, en termes modérés et circonspects, de recevoir la bulle indépendamment de son autorité, sous peine de suspense ; et simultanément, pour maintenir l'équilibre, il réitérait ses prohibitions de septembre 1713 contre le livre des *Réflexions morales*. Cependant que la cour entourait de mille précautions la publication de l'arrêt du parlement, au point d'interdire aux colporteurs de le crier par les rues et de les autoriser seulement à le présenter aux passants, l'instruction de Noailles soulevait la curiosité publique : en peu de jours, l'imprimeur Coignard en vendit 20.000 exemplaires. Les molinistes poussèrent des plaintes courroucées. Fénelon, dans une lettre dont on nous laisse ignorer le destinataire, se fait l'écho de leurs dénonciations. Visant directement la pièce pastorale du 25 février, il relève, « dans les « écrits du cardinal, une hauteur, une délicatesse « sur son point d'honneur personnel, une occupation « de son intérêt, une jalousie sur ce qui a rapport à « lui, qui ne promettent rien de grand » ; d'un seul mot, « un fonds de duplicité qui afflige et alarme[1] ». En relisant ce réquisitoire d'une sévère anatomie psychologique, on se demande si la pensée de M. de

1. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 225, lettre 488.

Cambrai n'a pas dévié ; si, par un retour inconscient sur soi, ce n'est pas son propre diagnostic moral qu'il nous propose, quand il croit analyser le caractère de Noailles.

Parallèlement à Fénelon, un tout-puissant auxiliaire, madame de Maintenon, poursuivait son œuvre souterraine, de jour en jour plus opiniâtre. Si les actes répondaient aux menaces verbales ou écrites, combien devait-elle ruiner le malheureux archevêque dans l'esprit du roi ! Ouvrez plutôt sa correspondance. Le 5 mars, c'est un billet mélancolique à la princesse des Ursins : « Les affaires de M. le cardinal jettent une « grande amertume sur toute ma vie, qui ne sera point « assez longue pour en voir la fin. » Et, le 27 avril, s'adressant à Noailles même, elle lui dit de son ton mielleux, d'une douceur empoisonnée : « C'est une « expression de ma peine, monseigneur, qui m'a fait « vous demander si vous vouliez *miner* le roi ; car je « suis persuadée que vous voudriez prolonger ses « jours... Vous avez l'avis du pape et de bien des évê- « ques contre vous, et c'est en ce cas-là que le nôtre « nous peut être suspect[1]. » De Rome aussi, part une bordée d'injures contre l'archevêque de Paris, sous la forme d'une lettre du cardinal Paulucci : « Mon- « seigneur, j'aimerais beaucoup mieux que votre « Éminence apprît d'un autre que de moi la surprise « et l'étonnement, pour ne pas dire le scandale, que « votre conduite et surtout votre mandement ont « causés au pape, au Sacré Collège et à toute cette « cour, dont les tribunaux n'ont pas cru pouvoir diffé- « rer un instant à commencer à donner des marques « de leur indignation. Cependant, les égards que je « dois à votre personne et à votre dignité m'enga-

1. *Madame de Maintenon*, éd. Geffroy.

« gent à prier instamment Notre Seigneur qu'il vous « inspire des sentiments plus convenables à votre « honneur, à votre conscience et à l'édification que « vous devez à l'église. Je vous baise les mains [1]. »

Par manière de conclusion, une série de décrets du Saint Office, le premier rendu public le 28 mars, condamnent l'instruction pastorale de Noailles comme captieuse, scandaleuse, téméraire, injurieuse, sentant le schisme et y conduisant ; puis, au même titre, les mandements de l'archevêque de Tours, de MM. de Boulogne, de Bayonne et de Châlons-sur-Marne, qui s'étaient également prononcés contre la bulle. Ces décrets, infligés à cinq prélats notables de l'église de France, — dans le temps où le pape écrivait aux quarante évêques un bref de félicitations, — étaient une faute lourde, échappée en un accès d'impatience. « Sa Sainteté est fort agitée, mandait « la Trémoille. Elle ne sait quel parti prendre, crai- « gnant extrêmement que ces affaires ne finissent par « un schisme, ce qu'on regarde ici comme inévitable, « si M. le cardinal de Noailles et ceux qui l'ont suivi « ne se réunissent avec le corps de l'assemblée [3]. » Afin de prévenir le schisme, Clément XI provoque et pousse à bout les évêques opposants ; il les cantonne ainsi et les affermit dans leur scission encore indécise. L'entreprise est menée avec un tel mystère que notre ambassadeur n'en surprend même pas les préparatifs. La veille de la publication (27 mars), il adresse à Torcy une dépêche des plus rassurantes ; mais l'ordinaire de France est à peine parti, que le pape expédie un courrier pour le rejoindre en route. Il s'agit de transmettre au nonce quatre exemplaires

1. Bibl. nat., ms. 17748. Lettre du 28 mars 1714.
2. *Journal* de Dangeau, XV, 124 : 14 avril 1714.
3. Aff. étr. Rome, 536. Lettre du 27 mars 1714.

de ce décret qui, sans aucun retard, devra être signifié à Versailles. Aussitôt la Trémoille se fâche, interroge et menace. Pour toute justification de ce procédé insolite et belliqueux, la curie répond hypocritement que Sa Sainteté ne pouvait demeurer dans le silence, qu'au surplus elle s'était attachée au seul mandement et n'avait eu garde d'attaquer la personne de Noailles. Une pareille distinction est acceptée à Rome, pays de casuistes; elle n'a point cours en France [1].

Louis XIV aurait voulu ignorer le décret pontifical, ignorer surtout les critiques acerbes dirigées contre son parlement. Mais, parmi ses ministres et légistes, le soulèvement était universel. Au regard de nos usages, le pape avait tort dans le fond et dans la forme. A tout le moins, il choisissait fort mal son heure pour susciter en France de nouveaux embarras. Peu s'en était fallu que la volonté royale, déjà bravée par Noailles, n'échouât misérablement devant la faculté de théologie. Encore n'avait-elle échappé à cette humiliation que par un coup de force et une audacieuse supercherie.

Le dernier jour de février, le cardinal de Rohan remettait au syndic une lettre de Sa Majesté enjoignant à la faculté d'insérer la constitution *Unige-*

1. L'abbé de Targny, dans le *Journal de son voyage à Rome, à la suite de M. Amelot* (15 janvier-28 septembre 1715), raconte la fulmination solennelle d'une bulle : « Le pape, le Sacré Collège et tous les officiers sont montés dans la loge du portique de l'église de Saint-Pierre. Après certaines prières, le pape a jeté un cierge allumé qu'il tenait à la main, et, afin qu'il tombât plus avant dans la place, le Saint-Père s'est avancé à la fenêtre de la loge et avec un effort assez grand il a lancé le cierge. On s'est aperçu, même de loin, qu'il a souri en faisant cet effort. Au reste, cette cérémonie assez lugubre, puisqu'il s'agit d'un fort grand nombre d'excommunications, se fait au son des tambours et des trompettes des troupes du pape rangées en bataille dans la place, et au milieu d'une décharge de toute l'artillerie du château Saint-Ange. » Aff. étr. Rome, 555.

nitus dans ses registres, comme il avait été fait jadis pour la bulle *Vineam*[1]. Cette demande officielle était introduite selon toutes les règles, dont Louis XIV était un religieux observateur, plus respectueux des rites et des formules à mesure qu'il vieillissait. Mais, sous la politesse des circonlocutions épistolaires et la terminologie ecclésiastique, se cachait une intraitable rudesse. A côté de ce que le roi écrivait pour le public, voici comme il s'exprimait dans le privé : « Il ne s'agit point des libertés « gallicanes, mais de la religion. Je n'en veux qu'une « dans mon royaume et, si les libertés servent de pré- « texte pour en introduire d'autres, je commencerai « par détruire les libertés[2]. » La Sorbonne sera donc mal venue à entamer une discussion loyale et sérieuse, quand on lui commande une silencieuse soumission. Ce qui, chez les docteurs, était le libre et consciencieux exercice de leur fonction deviendra, sous les interprétations haineuses des molinistes, une insurrection soudoyée par Noailles. L'abbé Legendre, il va sans dire, se fait l'écho de cette version : « Le mandement du 25 février fut un tocsin et « une pomme de discorde, qui répandit l'effroi et le « trouble parmi les docteurs. »

La vérité sera facile à rétablir.

Le jeudi 1er mars, à huit heures et demie, la faculté de théologie tient son assemblée mensuelle dans la maison de Sorbonne. 200 docteurs environ sont présents, « au lieu de 250 et plus, qu'on aurait dû voir

1. Les débats de Sorbonne sur la bulle *Unigenitus* ont été minutieusement analysés en deux ouvrages contradictoires : l'un janséniste, *Relation des délibérations de la faculté de théologie*, 1714 (par l'abbé de la Morlière) ; l'autre, d'un jésuite anonyme, *Relation fidèle des assemblées de Sorbonne*, 1716.

2. Archives du Vatican. Lettre de Gaillande au P. Timothée, 14 avril 1714.

dans une affaire aussi importante ; mais beaucoup s'absentèrent par la crainte des suites fâcheuses auxquelles ils s'exposeraient, s'ils ne paraissaient pas assez complaisants pour les intentions de la cour[1] ». Le syndic Le Rouge, fervent moliniste, se fait attendre près d'une heure, étant allé quérir les instructions du cardinal de Rohan. La séance ouverte, il lit la lettre de cachet ordonnant réception et enregistrement de la bulle, prononce un véhément discours contre « les rejetons de la damnable souche de l'hérésie » ; puis l'on passe aux voix. Mais les sorbonistes opinent avec prolixité, sinon toujours avec éloquence, et, comme les assemblées finissaient nécessairement à onze heures et demie, 29 docteurs seulement purent émettre leur vote ce matin-là. Encore est-il impossible de savoir exactement la répartition des suffrages. D'après les historiens jansénistes, 15 proposèrent l'acceptation pure et simple, 14 furent d'avis de donner au roi une marque extérieure d'obéissance, en enregistrant la bulle par ordre exprès, mais sans lui conférer force de loi, jusqu'à plus amples éclaircissements de l'autorité pontificale. Suivant la version moliniste, il y eut 17 docteurs du premier sentiment et 12 du second. Quoi qu'il en soit, la faculté s'ajourna au surlendemain, 3 mars. Le syndic s'en alla incontinent rendre compte au cardinal de Rohan de ce qui s'était passé, mais surtout de la distribution du mandement de Noailles faite à la porte de l'assemblée.

Dans l'après-midi du même jour, un certain abbé Desmarets soutenait en Sorbonne sa thèse de tentative. Rohan et le P. Tellier vinrent y assister. Ils conversèrent avec plusieurs docteurs, puis retour-

1. *Relation des délibérations*, p. 20. — *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 169.

nèrent ensemble à Versailles. Quels entretiens eurent-ils avec l'entourage immédiat du roi? Quel récit firent-ils des événements de la journée? Ce sont mystères qui nous échappent, détails que Dangeau même ignore. Du moins, nous savons les résolutions prises, les mesures comminatoires échafaudées contre les rebelles, et la nouvelle lettre de jussion, plus impérative et plus terrifiante, signifiée au syndic Le Rouge.

Cependant les jésuites appréhendaient l'issue de l'assemblée du 5, et, pour prévenir des défections possibles, ils organisèrent un service d'espionnage. Leur factotum Gaillande, dont nous avons déjà rencontré la louche figure, se glissa dans les écoutes, — ou tribunes, — qui dominaient la salle. On l'aperçut et on l'en fit chasser [1]. Mais l'épouvante était répandue parmi les docteurs. Quand ils eurent entendu la lettre royale leur commandant d'enregistrer la bulle « sans aucun retardement ni aucune modification », les plus fermes sentirent leur énergie fléchir. Les molinistes, groupés sur les bancs inférieurs, couvraient de huées et d'insultes quiconque se prononçait contre l'acceptation simple ou hasardait une restriction. Le syndic les appuyait manifestement, avec une scandaleuse partialité, en disant au greffier : « *Scribe, adversatur regi.* » Aussi la plupart des docteurs du

1. La *Relation* de l'abbé de la Morlière (p. 71) raconte ainsi l'expulsion de Gaillande : « Dès qu'on le vit dans les écoutes, on cria de toutes parts qu'il fallait qu'il en sortît et qu'on n'opinerait pas qu'il n'en fût dehors. On y alla, et on frappa à la porte ; mais il s'y était enfermé, et il s'obstinait à y demeurer. Il se cachait et ne disait mot. Il espérait qu'à la fin ce bruit s'apaiserait et qu'on le laisserait en repos, mais il se trompait. Le syndic arriva ; et, comme il était étonné du tumulte, on lui dit ce que c'était. Il répondit qu'il fallait envoyer chercher un commissaire et un serrurier. Mais avant qu'on exécutât ses ordres, le sieur Gaillande, averti sérieusement et plusieurs fois de l'affront auquel il s'exposait, prit le parti de se retirer, et il sortit avec toute la honte qu'on peut s'imaginer. »

parti janséniste se turent ou dérobèrent leur pensée sous des formes évasives. Quelques-uns pourtant eurent l'audace de braver l'orage et, parmi les quolibets, les bras levés, les poings tendus, de vouloir émettre un vote indépendant. Peine inutile. La majorité les traitait de séditieux qui désobéissaient au roi : « *Reus est læsæ majestatis. Ejiciatur. Manifesta rebellio in regem.* » Si l'orateur s'obstinait à poursuivre, les interrupteurs « s'unis- « saient tous ensemble, tombaient tout à la fois avec « des cris effrayants sur celui qui opinait, de sorte « que, tout interdit, il ne savait de quel côté se « tourner ni où il en était. C'était comme une espèce « de ligue et de conspiration à laquelle on ne pou- « vait résister [1] ». Triste et affligeant tableau, que cette cohue déchaînée dans une assemblée ecclésiastique, où le sang-froid et la sincérité auraient dû présider à l'étude des choses divines! Quelle liberté d'examen, quelle lucidité d'esprit pouvaient survivre à cette pression du dehors et du dedans, à une intimidation exercée par le roi, à une contrainte physique imposée par la force brutale du tumulte et du nombre ?

Parmi les docteurs qui cherchèrent un biais entre une abdication odieuse à leur honneur et une protestation périlleuse à leur repos, nommons l'abbé Lambert qui, en quatre mots, trouva une échappatoire : « *Censeo obtemperandum, non deliberandum,*

1. Petitpied de Vaubreuil écrit à son frère Nicolas, le 3 mars, au sujet de la séance tenue en Sorbonne le même jour : « Le docteur qui m'était venu conter les particularités de l'assemblée de jeudi est venu tantôt pour me dire ce qui s'était passé ce matin. Il était tout hors de lui et si troublé qu'il ne pouvait parler. Confusion horrible, m'a-t-il dit enfin, et sans exemple : cris, menaces, emportements, visages pâles et défigurés, mêlés parmi d'autres allumés de colère et furieux. Je sors de l'enfer; la salle de Sorbonne était aujourd'hui l'enfer. » Arch. d'Amersfoort, boîte R.

obéir, et non délibérer, » — et M. Garson, curé de Saint-Landry, ancien syndic, qui, sollicité par les ordres réitérés du roi et le mandement suspensif de l'archevêque, déclara qu'il aurait pu invoquer l'Ecriture et les pères, mais qu'il se contenterait de citer le mot de Cicéron : « Il ne faut pas opiner là où il n'y a pas de liberté[1]. » Ce jour, sur quarante-huit votants, deux seuls, M. Blanchard et M. Witasse, professeur de théologie en Sorbonne, se refusèrent à tout compromis et repoussèrent à la fois l'enregistrement et la bulle. Des quarante-six il y en eut quinze, disent les uns[2], vingt-trois, disent les autres[3], à *accepter* selon le vœu du syndic. Le grand nombre se réfugiait dans une opinion intermédiaire et obscure, prudente peut-être, mais non pas brave, et que l'évêque de Boulogne apprécie avec une sévérité méprisante : « La crainte des peines temporelles a eu « plus de force sur l'esprit des docteurs poltrons et « intéressés que la crainte des peines spirituelles[4]. »

Une nouvelle séance, tenue le lundi 5 mars, confirma les résultats précédents. Le syndic, n'ayant pas cette fois à sa disposition une troisième pièce signée du roi, y suppléa par un discours fulminant, où il menaçait d'exclusion les membres indociles et laissait entendre qu'une pluie de lettres de cachet pouvait s'abattre sur l'assemblée. Mais surtout il usa d'un infaillible stratagème. Par son ordre, les solutions mixtes furent écartées, et le greffier ne dut établir sur son registre que deux colonnes : *Acceptantes* et *Adversantes regi*. Combien en reste-

1. Archives du Vatican, Francia, I, 2074, *Abrégé de ce qui s'est passé en Sorbonne*.
2. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 172.
3. *Relation fidèle des assemblées de Sorbonne*, p. 162.
4. Bibl. nat., ms. 23207. Lettre à Gaston de Noailles, du 10 mars 1714.

rait-il qui auraient le front d'encourir la note d'infamie et de s'inscrire eux-mêmes : *ennemis du roi ?*

Deux hommes, néanmoins, et des plus qualifiés parmi les docteurs, proclamèrent leur résistance absolue à l'enregistrement, comme qu'on voulût l'interpréter. C'était l'abbé Bidal, jadis envoyé extraordinaire de France auprès des cours du nord, qui depuis trente années n'avait pas paru en Sorbonne et n'y revenait que pour accomplir ce devoir; et son frère, l'abbé d'Asfeld, qui s'allait signaler par une lutte héroïque contre la constitution. Sur soixante-quatre opinants, trois se joignirent à eux, dont M. Boursier, qui sera le théologien des évêques appelants et la plume du parti. Vingt et un, au contraire, se rangèrent pleinement à l'avis du syndic. Le surplus était une masse flottante qui, avec des nuances et des variations individuelles, voulait tout ensemble enregistrer la bulle pour complaire au roi, et ne point l'accepter pour satisfaire Noailles.

Restait à récapituler les suffrages, émis dans ces trois séances successives. Les molinistes, dûment convaincus qu'aucune opinion n'avait recueilli la majorité absolue, n'étaient point pressés d'en faire la constatation. Mais le syndic Le Rouge, homme de plus de ressources que de scrupules, s'approcha du bureau du greffier, supputa les suffrages, les distribuant à sa fantaisie, et finit par déclarer que le sentiment de M. Léger prévalait. Or, M. Léger, l'un des chefs du parti gallican modéré, avait ainsi formulé son vote, qu'il répéta avec sa gravité ordinaire : « Il « convient d'inscrire la constitution dans les regis- « tres de la faculté avec les deux lettres de cachet « du roi, et de députer à Sa Majesté pour lui rendre « compte de la manière dont on a exécuté ses « ordres. » En ces termes et dans cet esprit, c'était un

acte, non de croyance, mais de respectueuse docilité. Sous la main de Le Rouge et sous l'influence de la terreur qui régnait en Sorbonne, cette acceptation restreinte et motivée va se métamorphoser en pleine et entière acceptation.

Le 10 mars, il se tint, pour la forme, une quatrième assemblée. Outre qu'elle était peu nombreuse (cinquante docteurs à peine y assistaient), il fut impossible d'entendre un traître mot de la lecture faite par le greffier avec une volontaire précipitation. Déjà le syndic, stylé par Bissy, Rohan et Tellier, avait amendé le texte de la conclusion. Il se proposait d'y apporter encore de plus amples et plus utiles retouches. C'est ainsi qu'une motion gallicane devenait motion moliniste, et que la rédaction complaisante de Le Rouge se substituait à celle du docteur Léger. Quelques-uns, plus défiants, eurent le pressentiment vague d'une entorse donnée à la sincérité de leurs délibérations, sans que nul osât porter ses soupçons à la tribune. Mais, la séance levée, ils échangèrent leurs impressions, leurs inquiétudes, et commencèrent à entrevoir la supercherie audacieusement concertée. On parla de rouvrir la discussion, de rappeler le syndic, de le convaincre de fraude. C'eût été contrarier les ordres du roi : responsabilité trop lourde à assumer. Il fut seulement convenu que ce débat officieux, dont chacun rendrait témoignage, servirait d'acte public, en attendant qu'une protestation formelle fût introduite à la prochaine assemblée. Aussi bien, certaine considération supérieure les rassurait : c'est qu'une erreur de fait jamais ne se couvre, qu'un mensonge en matière de dogme est imprescriptible, et qu'à toute époque on peut arguer de faux la pièce controuvée.

Les constitutionnaires ne négligeaient aucun de leurs avantages. Le 14 mars, une députation de la faculté, syndic en tête, était présentée au roi par le cardinal de Rohan. Quelle meilleure récompense, quelle plus solennelle consécration de leur dévouement? Au sortir de l'audience, l'aimable cardinal leur réservait la surprise et le régal d'un dîner magnifique. « Jamais ils n'avaient vu si grande « fête, ils étaient dans une admiration continuelle de « tout ce qu'on leur servait [1]. » L'exquise politesse de leur hôte, sa table plus exquise encore, achevèrent ce qu'avait préparé le gracieux accueil de Louis XIV. La députation rentra à Paris fort tard, conquise, joyeuse et échauffée. Entre tous, le bedeau de la faculté se signalait par un enthousiasme délirant. Pris d'attendrissement et devin, les larmes aux yeux, il jurait fidélité au roi et tendresse à ce cardinal qui venait de les traiter à cinquante francs par tête.

La pierre d'achoppement, pour les molinistes, c'était de faire sortir la conclusion, par eux remaniée, du registre où elle se cachait, et de la produire au jour. Sitôt imprimée, la falsification sauterait à tous les yeux. Or, nul moyen de s'y soustraire. Les jansénistes de Sorbonne, qui avaient fléchi, recevaient de Hollande les plus vigoureuses objurgations. Petitpied, interprète de la pensée de Quesnel, écrivait le 19 mars : « C'est un vrai brigandage que les trois « assemblées pour l'enregistrement de la bulle. J'y « vois d'une part la fureur et la violence portées à « l'excès, et de l'autre une excessive lâcheté. Les uns « se retirent ou n'osent paraître pour donner leur avis. « D'autres cèdent à la crainte et se laissent plutôt ar-

1. *Relation des délibérations*, 243.

« racher leurs consentements qu'ils ne les donnent;
« d'autres, après avoir opiné en faveur de la vérité,
« l'abandonnent et se rétractent. Jamais il n'y eut
« d'enregistrement plus irrégulier. La nullité est vi-
« sible; mais la bulle est dans les registres et elle y
« demeurera. On aura beau dire et beau représenter
« (si pourtant on ose le faire), la cabale et la violence
« feront toujours valoir la bulle, de sorte que je ne
« puis m'empêcher d'en regarder l'enregistrement
« comme un grand mal, et apparemment irréparable.
« Autant que j'en puis juger par les variations et les
« incertitudes de ceux mêmes qu'on pouvait regarder
« comme des colonnes, je vois que la tête a tourné à
« la plupart des docteurs. C'est l'effet des lettres de
« cachet, qu'on a bien fait d'enregistrer, pour servir
« de preuve du peu de liberté qu'on a eu dans cette
« affaire. Il faut que M. le cardinal de Rohan soit bien
« changé depuis le temps que je le voyais si familiè-
« rement et que je l'entendais souvent se plaindre des
« jésuites de Strasbourg. Je n'aurais jamais pu croire
« alors qu'il dût un jour se porter à de tels excès.
« Mais me serais-je aussi attendu à voir Vivant et Le
« Moine joints à Dumas et Tournély contre M. le
« cardinal de Noailles [1] ? »

Ces réprimandes, infligées avec l'autorité qui s'attachait au petit sanhédrin groupé autour de Quesnel, héritier de Port-Royal et d'Arnauld, stimulèrent le courage des coreligionnaires parisiens. L'abbé d'Asfeld prit les devants, le 26 mars, et, seul encore parmi le clergé du second ordre, sans se soucier s'il serait suivi, il adressa au cardinal de Noailles une lettre publique, dont les termes valent d'être rappelés : « Je regarde le décret de Rome comme abso-

1. Archives d'Amersfoort. Lettres de Petitpied à M. de Vaubreuil.

« lument insoutenable... Ce décret monstrueux ne « respire que le relâchement et l'infidélité, et je ne « fais aucune différence entre le recevoir et tomber « dans l'apostasie [1]. » L'archevêque évita de répondre : son silence était un assentiment.

L'exemple de M. d'Asfeld exerça une contagion salutaire parmi les docteurs opposés à la bulle. Ils se réunirent, s'informèrent, acquirent la certitude que l'on avait à quatre reprises modifié le texte de la conclusion. Une première rédaction avait été établie, sous le contrôle du syndic Le Rouge ; une seconde, bredouillée par le greffier à la séance du 10 mars ; une troisième et une quatrième successivement imprimées. Or, aucune n'était conforme à la véritable version portée à la tribune. Il fut décidé qu'on interpellerait le syndic, au *prima mensis* suivant. La fête de Pâques, qui tombait le 1er avril, renvoya cette séance au mercredi 4. Cent cinquante docteurs environ étaient présents. Le Rouge raconta longuement le voyage fait à Versailles, l'audience du roi, mais surtout le repas du cardinal de Rohan, et demanda qu'une députation nouvelle rendît à cette Éminence de très humbles actions de grâces. Étrange débat pour une assemblée ecclésiastique ! Plusieurs docteurs se mirent à rire et à souligner le côté plaisant de la proposition. Que signifiait cette ambassade de la faculté de théologie, allant remercier d'un dîner, et peut-être ayant l'air d'en quémander un autre ? Qui sait si le cardinal, toujours galant et généreux, ne dresserait pas ses tables une seconde fois, si dès lors il ne faudrait pas une troisième députation pour le remercier de ce second dîner ? Et ainsi indéfiniment, en alternant visites et festins.

1. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 190.

Les plaisanteries, les exclamations qui se croisaient dans la salle déterminèrent l'orateur à abréger son discours, non sans avoir annoncé que la conclusion du 10 mars était imprimée par ordre exprès du roi, mais qu'on avait attendu, pour la rendre publique, l'aveu de la faculté. C'est alors qu'éclata l'orage. Le prétexte fut une lettre du P. Alexandre, qui, aveugle et infirme, protestait contre la manière dont son vote avait été dénaturé et contre la publication qu'on en avait osé faire, sous le titre de *Rétractation*. Cette lettre, lue au milieu des clameurs et des applaudissements, malgré les défenses du syndic, couvrit celui-ci de confusion, en étalant sa déloyauté à tous les yeux. L'abbé Bidal vint certifier que le P. Alexandre n'était point seul à souffrir de la mauvaise foi apportée au recensement des suffrages. Il attesta que la conclusion supposée ne représentait nullement le sentiment de la faculté, qu'il convenait d'opérer une vérification sur le plumitif, d'appeler les noms des docteurs et de répéter leurs avis, afin que chacun reconnût le sien. C'était bien la plus formelle manifestation qui se pût produire des défiances de l'assemblée.

Le Rouge se leva, tout tremblant, et, dans l'émoi de sa colère, balbutia de vaines dénégations. Le moliniste Tournély, accouru à son aide, s'écria avec emportement : « Quoi donc, vous avez la hardiesse de déclarer faussaires M. le syndic et les conscripteurs qui ont dressé l'acte ? » Puis, se tournant vers le vénérable M. de Bragelone qui venait de souscrire à la proposition de l'abbé Bidal, il lui jeta au visage cette aménité sorbonique : « *Mentiris*, vous en avez menti ! » A ce diapason, la discussion devait fatalement dévier. Les molinistes avaient tout intérêt à la couper par des vociférations et des invectives.

Quelle n'eût pas été leur humiliation, si, le plumitif en main, l'on démontrait que le vœu de la faculté avait été falsifié, que la majorité entendait distinguer l'enregistrement qu'elle subissait d'avec l'acceptation de la bulle qu'elle éludait délibérément! Il s'agissait de gagner du temps, de rendre un vote impossible avant onze heures et demie. A la prochaine convocation, tout serait remis dans l'ordre et la Sorbonne épurée. Ainsi fut fait. Les gallicans se perdirent en discours, au lieu d'exiger qu'on passât aux voix, et le syndic se déroba par une nouvelle irrégularité. Quand onze heures sonnèrent, il rompit l'assemblée, contre tous les usages, contre les statuts même de la faculté, et malgré des représentations presque unanimes.

Dès lors, le parti moliniste avait beau jeu. Il allait prendre des mesures qui ôteraient aux docteurs le goût de collationner les registres, de dénombrer les suffrages et de rouvrir le débat. Il y avait un remède qui pourvoyait à tout : les lettres de cachet. Sur-le-champ on en usa, pour écarter les chefs et paralyser les plus intrépides des opposants. M. Habert fut exilé à Blois, M. Witasse à Noyon. Quant à MM. de Bragelone, Garson, Navarre, des Moulins, Courcier et Begon, ordre leur était signifié de ne plus paraître en Sorbonne. Du même coup, le syndic Le Rouge, désormais sûr de son fait et soutenu par la cour, recouvrait toute sa morgue. « Si quelqu'un, disait-il, l'accusait d'être faussaire, il le traduirait en justice, et en aurait bonne raison [1]. »

Grâce à ces préparatifs menaçants, la sixième assemblée, extraordinairement convoquée pour le mardi 17 avril, fut muette et consternée. Elle s'ouvrit par la

1. *Mémoire* inédit de Joly de Fleury.

lecture de deux lettres : l'une du roi, sèche, courte et hautaine ; l'autre de Pontchartrain, fort délayée. Cette formalité remplie, on leva la séance. Pas un des docteurs n'avait demandé la parole, tellement tous redoutaient de subir le traitement des exilés ou des interdits. Le seul M. Bidal écrivit à Pontchartrain, pour réitérer ses précédentes affirmations et s'inscrire en faux contre la conclusion du 10 mars. La question était tranchée en fait devant la faculté, non par les voies de la persuasion ni de l'unanimité morale, mais par l'épouvante des lettres de cachet. Au *prima mensis* de mai, les docteurs Boivin et Hullot hasardèrent une dernière et timide protestation, rappelant que la bulle était enregistrée, mais non pas acceptée ; que de ce chef la conclusion était sciemment inexacte. MM. Bidal, d'Asfeld et quelques autres leur apportèrent l'appui d'une parole courageusement inutile : les molinistes régentaient l'assemblée. Quand on passa au vote, il y eut en tout quatorze suffrages pour qu'on fît la revision sur le plumitif. C'était le contingent irréductible de l'opposition janséniste, dans son suprême effort contre l'arbitraire royal et l'intrusion jésuitique. Depuis ce mois de mai 1714 jusqu'à la mort de Louis XIV (1er septembre 1715), le silence pèse sur la Sorbonne, sur les consciences attristées des docteurs [1].

Si la faculté de théologie déserte la lutte, d'autres voix surgissent qu'on ne réussit pas à étouffer. Le P. Boyer publie, en un style éloquemment déclamatoire, un quatrième *Gémissement sur la constitution*, pour faire suite à ceux de l'abbé d'Étemare sur Port-Royal. Le P. de la Borde achève

1. Les facultés de Reims et de Nantes, à l'exemple de celle de Sorbonne, n'enregistrèrent la bulle qu'à grand'peine. Voyez l'*Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 195.

son *Témoignage de la vérité*, brillante dissertation contre la bulle. Les compagnons de Quesnel à Amsterdam et leurs coreligionnaires de France préparent en quelques mois, sous la direction du maître, les *Hexaples ou six colonnes sur la constitution Unigenitus*, gigantesque compilation collective, où se déploie une science théologique, hérissée et profonde, jointe à une ferveur d'enthousiasme que l'on a peine à s'expliquer de loin, sur des matières si maussades. Parmi les collaborateurs de cette apologie doctrinale, sorte d'*Encyclopédie* du jansénisme dogmatique en sa seconde étape, les bibliographies nous ont gardé les noms des abbés Boursier, Fouillou, d'Étemare et Nivelle, de MM. de Fernanville, Jacques Lefèvre, Boulenois, Dilhe et Laniez. Combien d'obscurs amis, d'âmes pieuses, — il faudrait citer tous les correspondants de Quesnel, — ont prêté leur concours à cette œuvre de combat, qui n'avait pour objet aucun profit de gloire littéraire, mais bien la justification d'une cause et d'une école chrétienne, devant les hommes, devant l'église et surtout devant Dieu ! Lorsque cette controverse en sept lourds volumes in-quarto sera terminée, on projettera d'y adapter un éclaircissement historique. Ce sera d'abord une préface succincte, résumant les origines de la bulle ; puis la préface s'amplifiera, deviendra, en quatre tomes énormes, l'*Histoire du livre des Réflexions morales et de la constitution Unigenitus*. Les disciples de Quesnel érigeront à sa mémoire ce monument des persécutions endurées par l'église de France. Ils compléteront ainsi le commentaire didactique, dressé sous ses yeux en l'honneur des cent une propositions condamnées, où survivaient l'esprit de saint Augustin et le génie de Port-Royal.

Les évêques attachés à Noailles rivalisent de zèle

avec les théologiens. L'un après l'autre, ils affirment, dans des lettres pastorales ou des actes publics, la ferveur de leur résistance et leur attachement inviolable à la vérité. « Il vaut mieux, écrit de Langle à Gaston de Noailles, tout souffrir, la perte de ses biens et l'exil, que de rien faire contre son devoir [1]. » Certes, autour d'eux, les tentations sont grandes. En cédant à la force, ils se concilient la faveur du prince, les grâces de Rome, l'amitié des plus puissantes congrégations; ils s'épargnent de croissantes difficultés pour l'administration de leur diocèse; ils mettent leur existence à l'abri des tourments, sinon leur âme à l'abri des remords. En gardant, tout au contraire, leur attitude insoumise, ils demeurent à l'index, dans un épiscopat asservi. Et combien faibles en nombre! Huit, au début, contre quarante; puis, quand tous les évêques ont pris position, une vingtaine environ contre cent douze! Mais tandis que les prélats unis à l'assemblée se prononcent avec éclat aux applaudissements de la cour, ceux de leurs confrères qui se joignent à la minorité sont retenus par mille entraves. D'autant plus méritoire est la manifestation de leurs préférences. Encore faut-il distinguer, dans cette opposition, les intrépides et les prudents. Les premiers se refusent hautement à recevoir la bulle et même à en faire mention : c'est de Verthamon, évêque de Pamiers, de la Broue, évêque de Mirepoix; Colbert de Croissy, évêque de Montpellier; Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras; de Kervilio, évêque de Tréguier; de Rezay, évêque d'Angoulême. Les autres se bornent à des restrictions plus ou moins formelles sur le sens, l'esprit ou la canonicité de la

1. Bibl. nat., ms. 23207. De Langle à Gaston de Noailles, 27 avril 1714.

bulle. Établir la liste de ces timides est malaisé; leur nombre est aussi fugace que leur doctrine. Tel d'entre eux semble sur la limite du « oui » et du « non ». partisan du *peut-être :* aujourd'hui à demi constitutionnaire avec des explications, hier rebelle, demain rallié; acceptant ceci, repoussant cela. On ne sait trop à quel moment les surprendre, ni sur quel point les fixer. Parmi ceux qui inclinent à combattre, voici Thomassin, évêque de Sisteron; Caillebot de la Salle, ancien évêque de Tournay; de Tilladet, évêque de Mâcon, et du Cambout de Coislin, évêque de Metz, qui se fit un malin plaisir de publier la bulle pour en souligner les erreurs et les vices. Parmi ceux qui tendent à des ménagements et réservent l'avenir, voilà Polastron, évêque de Lectoure; Milon, évêque de Condom; d'Arbocave, évêque de Dax; Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, et l'ancien curé de Versailles, Hébert, devenu évêque d'Agen. Ainsi, en appelant le ban et l'arrière-ban des prélats qui ont rejeté, ajourné ou discuté la bulle, on n'arrive qu'à un total de vingt-trois noms, plus ou moins déclarés contre les entreprises de Rome. Chiffre important toutefois, si l'on songe à la compression de l'église de France, à la lente et sourde et continue infiltration du jésuitisme, à la frayeur qu'inspire la triple alliance du pape, du roi et du confesseur; si surtout l'on médite cette parole du cardinal de Noailles, dont la philosophie s'applique aux choses de la religion comme de la politique : « Il ne faut point « s'étonner qu'il y ait plus de soixante-dix évêques « joints à l'assemblée. La multitude n'est pas d'ordi- « naire pour le bon parti [1]. »

En dépit des défaillances ou des trahisons épisco-

1. Lettre du cardinal de Noailles à l'évêque de Boulogne, 4 juin 1714. Arch. d'Amersfoort.

pales, la majorité des prêtres et des moines, la masse des laïques soutiennent les prélats opposants. Les encouragements et les sympathies se produisent en foule, sous les yeux d'un prince courroucé, habitué à se faire craindre, et subitement désobéi. L'opinion populaire, d'autant plus redoutable qu'au lieu de s'étaler dans les gazettes elle se répand alors par l'insaisissable véhicule du salon et du confessionnal, déclare la guerre, non pas tant à la bulle qu'à ses artisans, et spécialement au P. Tellier, « chef de la troupe noire ». Les femmes même ont leur part, et non la moindre, dans ce concert. Au premier plan, mademoiselle de Joncoux, qui excelle et s'emploie toute à stimuler les évêques, à les féliciter ou les tancer, suivant le besoin. — Noailles semble-t-il enclin à des compromissions fâcheuses, elle se pique de le ramener dans la voie droite : « Vous ferez fort « bien, mande-t-elle à Petitpied, d'écrire à M. le « cardinal une lettre particulière. Quand il serait « le seul, il doit s'exposer à tout plutôt que de se « rendre. Croyez-moi, faites cela et parlez-lui forte- « ment. Il n'en sera pas fâché, dès que la lettre « demeurera secrète. *Envoyez-la moi, je la lui don-* « *nerai*[1]. » Et elle ne manquait pas de la remettre à son Éminence, avec accompagnement d'un petit sermon. — M. de Montpellier se signale-t-il par sa ténacité contre la bulle, elle lui envoie, sous un pseudonyme, des compliments si flatteurs et si émus qu'il répond avec modestie : « Un valet de berger mérite-

1. Mademoiselle de Joncoux à Petitpied, 13 novembre 1713. Arch. d'Amersfoort.— Pour réconforter le courage chancelant de Noailles, elle ne craint point, toute femme qu'elle est, d'appeler à la rescousse tour à tour MM. de Senez, de Mirepoix, d'Angoulême, mais surtout Colbert de Croissy, à qui elle écrit, le 3 septembre 1714 : « Personne n'est plus propre que vous, monseigneur, à l'engager à tenir ferme contre tous les pièges. »

« t-il des louanges de la part des hommes et des ré-
« compenses de la part du chef de tous les pasteurs,
« pour n'avoir pas voulu empoisonner ses ouailles[1] ?»

Impatients de rompre le faisceau des résistances gallicanes, les molinistes recourent à un mensonge. Ils annoncent à grand fracas que la constitution est reçue et publiée dans tout l'univers catholique. C'était bien l'argument qui devait le mieux toucher les prélats dissidents, soucieux des franchises nationales, mais passionnés pour l'unité de l'église et respectueux de tout ce qui ressemble à l'unanimité doctrinale. A cette nouvelle, les jansénistes s'alarment et ouvrent une enquête. Des deux camps, les affirmations et les démentis s'entre-croisent. Si l'on confronte ces documents contradictoires, il ressort que les jésuites avaient chanté victoire trop tôt. Dans un livre fait pour eux par un des leurs, *Témoignage de l'église universelle en faveur de la bulle Unigenitus*[2], l'auteur s'évertue à démontrer que partout, sauf en France, la constitution était admise sans conteste. En réalité, nulle part, excepté en France, elle n'a été imposée comme règle de foi. Les mandements cités par le *Témoignage* établissent simplement qu'en Italie, en Allemagne, en Espagne, en Portugal, aux Pays-Bas, même en Hongrie et en Pologne, il y eut quelques diocèses où des évêques zélés, sous l'impulsion ultramontaine, publièrent la bulle. C'était affaire de convenance individuelle, non d'obligation dogmatique. Et, pour ce qui est de l'adhésion même des gouvernements, la plupart se sont abstenus d'intervenir dans un débat qui n'avait à leurs yeux aucun carac-

1. Arch. d'Amersfoort. Cette lettre, du 2 septembre 1714, ne figure pas dans la correspondance imprimée de Colbert.
2. Un vol. in-8, Bruxelles, 1718.

tère général et n'intéressait que l'église de France, à propos d'un livre écrit en français. Vainement la papauté a multiplié ses instances et fait un appel collectif à la conscience catholique. En Italie même, elle s'est heurtée à des obstacles imprévus. La république de Venise a péremptoirement refusé, la Savoie et la Sicile ont évité de recevoir la constitution [1]. Le royaume de Naples, qui comptait cent trente diocèses, la Sardaigne, les états du grand-duc de Toscane, le Milanais ont gardé un silence absolu. Ainsi, dans la péninsule, presque aux portes de Rome, les ordres de Clément XI étaient ouvertement bravés, et son infaillibilité subissait un réel affront de la part des pouvoirs civils. En Pologne, les évêques « ne se mettaient point en peine de la bulle, et le nonce ne faisait aucun pas là-dessus [2]. » En Allemagne, les efforts du pape obtenaient cette réponse, « qu'il n'y avait rien à craindre du jansénisme et que ce serait le moyen d'introduire la nouveauté [3] ». A peine deux ou trois évêques, le long du Rhin, s'empressaient-ils à satisfaire le Saint-Siège. Tout le reste de l'Empire demeurait indifférent. Or, la Pologne, l'Allemagne et les états héréditaires comprenaient la moitié des catholiques romains d'Europe. Qu'en Espagne ou dans les Pays-Bas autrichiens la constitution ait reçu

1. *Lettres* de Soanen, I, 62. — *Anecdotes secrètes*, II, 265. — « J'ai vu, écrit Quesnel à l'abbé d'Etemare le 8 mai 1716, un Italien qui est présentement secrétaire de l'ambassadeur de Venise, à qui j'ai demandé comment on avait reçu à Venise la constitution. Il m'a dit que le nonce, ayant demandé audience au Sénat, il avait été introduit dans leur assemblée, qu'il avait présenté la constitution, qu'il l'avait laissée sur la table et que, sans autre cérémonie, on l'avait mise dans une armoire. » Arch. d'Amersfoort.

2. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 318. Lettre de Varsovie, du 30 juillet 1716. — *Les Tocsins*, page X.

3. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 319. Lettre de Hambourg, du 10 août 1716. — Cf. *Journal* de Buvat, novembre 1721 et janvier 1722.

bon accueil, il n'importe guère. Ce sont contrées où l'on admet, sans réserve, toutes les communications papales. Les évêques y ont une autorité subordonnée à celle du Saint Office, et les théologiens des universités y déploient librement leur fanatisme ultramontain. Toutefois, en Flandre même, aucune acceptation régulière n'intervint, ni aucun examen du corps épiscopal, et la bulle ne s'implanta à Bruxelles que par un subterfuge du conseil d'état, complice de l'internonce[1].

Bref, si nous dressons une statistique pour toute la catholicité hormis la France, il se trouve jusqu'à 22 ou 23 prélats ayant promulgué la constitution, sur les 466 archevêques ou évêques des diverses églises. Ce total se décompose ainsi : six en Italie, pour près de trois cents sièges; huit ou neuf en Espagne et en Portugal, pour soixante-six ; sept ou huit en Allemagne, en Hongrie et en Pologne, pour soixante-sept[2]. Et voilà ce que les agents français du molinisme appelaient l'universelle acceptation de l'*Unigenitus!* Or, nous avons, de leur propre main (dans des documents qui sont restés trop longtemps ignorés), la preuve que les allégations officielles étaient sciemment contraires à la vérité. — C'est d'abord, aux archives du Vatican, une lettre de Bissy au P. Timothée, du mois de février 1714, dont nous retenons ce passage : « On assure que la bulle n'a pas été reçue en Espagne, « à Venise, en Savoie, en Portugal, en Allemagne et « plusieurs autres endroits ; il serait très important que « Sa Sainteté fît envoyer à M. le nonce des certificats « des lieux où la bulle a été reçue, et, en cas qu'elle « ne l'ait pas été, de prendre promptement des me-

1. *Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle Unigenitus dans les Pays-Bas autrichiens* (par l'abbé du Pac de Bellegarde), pages 39-72.
2. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 301 et suiv.

« sures efficaces pour la faire recevoir. Je vous prie « de communiquer ceci au P. Daubenton[1]. » Sans attendre plus ample informé, des évêques français parlant à des évêques, au clergé et au peuple, affirmaient publiquement ce dont ils cherchaient encore la preuve et ce qu'ils avaient tout lieu de croire erroné. — C'est aussi, dans nos archives diplomatiques, un mémoire adressé au P. Daubenton par le cardinal de Rohan et Bissy, en décembre 1714, quinze mois après la fulmination de la bulle. Il contient l'implicite et capital aveu, que rien encore n'était réglé hors de France : « Nous ne pouvons « assez vous représenter combien il importe que Sa « Sainteté donne les ordres nécessaires, afin que la « constitution soit publiée dans tous les états catho- « liques et que son nonce en ait la preuve. Vous en « comprenez la conséquence. Par cette publication gé- « nérale, on sera en droit de dire aux évêques séparés « que la bulle est reçue par toute l'église[2]. » Donc, huit mois plus tôt, au printemps de 1714, il est avéré que la constitution n'était pas publiée dans tous les états, qu'elle n'était pas reçue par toute l'église, et qu'on mentait en le disant. Mensonge pieux, qui se colportait et s'accréditait par ordre, sur la foi du Souverain Pontife!

Que si nous sortons des limites du monde catholique, on n'entend que les exclamations indignées des confessions protestantes. Toutes, devant un pareil défi jeté aux traditions chrétiennes et aux enseignements des pères, se réjouissent d'avoir rompu avec l'outrecuidante domination des papes. Même stupéfaction dans l'église orthodoxe, qui, répandue des confins du pôle à la Méditerranée et de l'Adria-

1. Arch. du Vatican. Francia, Giansenismo, T.
2. Aff. étr. Rome, 542.

tique au Caucase, égale presque en force numérique et surpasse en ferveur religieuse le catholicisme latin. Parmi les protestants comme parmi les orientaux, l'apparition de cette étrange bulle provoquait un redoublement d'hostilité contre Rome, de qui l'on ne pouvait espérer une si parfaite justification du schisme de Photius et de la réformation de Luther. Le pasteur Basnage, interrogé à sa grande surprise, lui hérétique! par l'évêque de Tournay, sur le parti qu'il convenait de prendre, répondit à cette question par une autre question: « Croyez-vous toujours que le « pape soit infaillible dans ses décisions, et que la « constitution parte d'une autorité infaillible? » — L'évêque affirma qu'il le croyait et que c'était un sentiment dont il ne se départirait jamais. — « Si « cela est, répliqua Basnage, il n'y a plus à consulter. « Vous agiriez contre tous vos principes, si vous « refusiez d'accepter la constitution. Quand une auto- « rité infaillible parle, il n'y a d'autre voie à suivre « que celle de la soumission. Cependant, prenez garde « aux avantages que cette constitution va nous « donner contre vous. Elle sera pour nous un sujet de « triomphe, et nous y trouverons des preuves de « plusieurs points dont nous nous sommes servis « jusqu'ici pour autoriser notre séparation et prouver « la défection de l'église romaine [1]. »

A ce jugement de l'un des plus autorisés parmi les théologiens réformés, joignons celui, moins docte, mais plus humoristique, du czar Pierre le Grand, qui regardait les vérités de la religion au travers des nécessités de la politique. Ce prince s'était fait instruire des matières de l'*Unigenitus* et trouvait fort raisonnable la conduite des évêques opposants. Il

1. *Journal* de Dorsanne, I, 261.

s'en expliqua sans détours avec le régent, lors de son voyage en France. Selon lui, on ne pouvait condamner le cardinal de Noailles, à moins de supposer le pape infaillible, ce qu'il ne croyait pas qu'on pût avancer sérieusement. Et il ajoutait, avec cette verve bourrue et primesautière du demi-barbare, qui vient à la civilisation et en discerne du premier coup d'œil les fissures et les ruines prochaines : « Il faut, si le pape « se croit infaillible, qu'il soit un sot, et, s'il ne le « croit pas, qu'il soit un fourbe. » Son bon sens, encore neuf et réfractaire aux conventions religieuses ou sociales d'un monde raffiné, ne comprend ni n'admet « qu'un homme pût se persuader à soi-même qu'étant homme il eût le don de l'infaillibilité [1] ». C'est, en effet, sur ce pivot du dogme infaillibiliste que repose directement l'axe de la bulle *Unigenitus*, alors qu'en apparence il est uniquement question de condamner des propositions hétérodoxes sur la grâce. Là, comme dans l'affaire de l'*Augustinus* et des cinq propositions, comme dans les débats sur le formulaire, la politique pontificale saisit une conjoncture heureuse pour atteindre son but et réaliser le rêve dès longtemps caressé. Toute cette querelle, dont Quesnel et Noailles font les frais, où le livre des *Réflexions morales* sert de bouc émissaire, peut se résumer en deux questions pendantes depuis que le Saint-Siège existe, et maintenant tranchées : « La papauté est-elle au-dessus de l'église ? Le pape même est-il personnellement infaillible ? »

Le jansénisme, chargé et grossi en temps opportun, a servi de prétexte à préparer la solution de l'un et de l'autre problème. En agitant cet épouvan-

1. *Journal* de Dorsanne, I, 341.

tail, en se glissant à l'abri de cet ouvrage d'art moliniste, Rome a remporté sur la France, sur la religion et sur l'esprit humain, une triple victoire : victoire doctrinale, où les jésuites accablent saint Augustin et abattent Port-Royal ; victoire politique, où le pouvoir spirituel triomphe du temporel, en plein règne de Louis XIV ; victoire d'orgueil personnel, où le pape italien dompte l'église gallicane, où Sfondrate, survivant en Clément XI, inflige à Bossuet un châtiment posthume.

CHAPITRE XII

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS A ROME

Mai 1714-Août 1715.

Noailles sévèrement jugé à Marly. — Défiance des évêques opposants. — Situation intime du parti. — Conférences entre les cardinaux français. — On parle d'enlever Noailles et de le transférer à Rome. — Plan de *décardinalisation*. — Projet de concile national. — Fénelon offre ses services. — Mission d'Amelot à Rome. — Mort de Fénelon et du cardinal de Bouillon. — Bissy promu au cardinalat. — Massillon négociateur. — Le P. Timothée, évêque de Béryte. — Dénaturaliser pour décardinaliser. — Résistance courageuse de Noailles. — Détresse d'Amelot. — Audience capitale du 4 août au Vatican. — Clément XI feint d'accepter le concile. — Retour imminent d'Amelot.

Les quinze mois qui vont des assemblées de Sorbonne à la suprême maladie de Louis XIV sont gros d'incidents et de complications. Dès le premier jour, le roi est résolu à rompre ce qu'il appelle la *ligue* et la *cabale* des évêques opposants ; mais il entend d'abord user des moyens de douceur, puis de demi-contrainte ; plus tard, s'il le faut, il recourra à la menace et finalement à la violence. Plan subtil, qui consiste à manifester des intentions conciliantes, pour obtenir de Noailles la bassesse tardive d'une lâche capitulation. Fénelon, qui conduit la campagne, a marqué ses volontés expresses dans une lettre adressée, le 3 mai 1714, au P. Daubenton, et que les éditeurs sulpiciens se sont privés de publier. Il coupe la retraite à l'archevêque de Paris, lui enlève la res-

source même d'un mandement justificatif, et le condamne à souscrire sans commentaire l'instruction pastorale des quarante. « Un autre projet, dit-il, sera « pernicieux et déshonorant pour Sa Sainteté. Tout « protecteur de la nouveauté ne manquera jamais, « après cet exemple, d'éluder toutes les constitutions « de ce siège en demandant des explications restric- « tives. Si le pape les lui refuse, il les fera lui-même à « sa mode par un mandement, et il ne recevra la « constitution que relativement à l'explication qu'il en « aura faite. On commencera par consulter Rome sur « une explication, bientôt on fera l'explication sans la « consulter. Dès que cette porte sera ouverte, la déci- « sion du Saint-Siège n'aura plus de réelle autorité. « Les évêques la restreindront en l'expliquant, et ils « ne s'embarrasseront plus de ce que Rome aura « condamné. L'exemple de ce cardinal fera une forme « nouvelle où Rome sera dégradée[1]. » Fénelon termine en conseillant de tenir ferme et en promettant à bref délai la soumission de tous les rebelles. — Moins confiant est la Trémoille, si naturellement optimiste que soit le tour de son humeur ; mais il voit les événements de trop près et sous un trop vilain jour pour se repaître longtemps d'illusions : « L'affaire de la bulle, « écrit-il à Torcy[2], ne me paraît pas prendre le che- « min de finir si tôt ; il me semble, au contraire, qu'elle « ne fait que commencer. » Et Louis XIV, malgré les belles assurances de M. de Cambrai, incline secrètement à cette prévision. L'aveu lui en échappe, dans les intervalles où l'émotion domine sa royale sérénité et où il redoute que l'âge ne lui permette point de parachever son œuvre. Ainsi, le 19 juillet au soir, devant une cour assez nombreuse, il s'écrie brusque-

1. Archives du Vatican. Francia, constituzione Unigenitus, 2277.
2. Aff. étr. Rome, 538, juillet 1714.

ment : « Sans être théologien, je vois, par tout ce « qu'on a dit ce matin, que le cardinal de Noailles « est un hérétique ; et, cela étant, il doit s'attendre « que j'userai de toute mon autorité pour le pousser « à bout. » Est-il besoin d'ajouter que le roi avait passé la matinée avec les cardinaux constitutionnaires, Rohan et Polignac, et l'après-dîner chez madame de Maintenon, au lieu de chasser comme à son ordinaire ?

L'archevêque de Paris ne sait que devenir, ni que résoudre, en cette continuelle incertitude du lendemain. Officiellement on l'invite à chercher un moyen de conciliation, tandis que dans le salon de Marly on le traite en hérétique et en factieux. Autour de lui, se dérobent les appuis nécessaires à sa faiblesse. Il flotte entre la crainte de la cour et la terreur de l'opinion, entre son amour pour le roi et son respect pour l'église, entre les suggestions de sa conscience et les curiosités de son esprit, sans cesse orienté vers les compromis. Il a bien donné sa parole aux évêques opposants ; il a pris avec eux des engagements solidaires, et néanmoins il souhaiterait de faire un accommodement, en leur nom et sans eux. Dès lors, doit-il s'étonner si ses associés le surveillent avec quelque inquiétude, si l'écho de leurs soupçons arrive parfois jusqu'à lui ? Son frère même, M. de Châlons-sur-Marne, lui reproche un peu de mollesse et l'excite à la lutte : « Vous devez « à l'église l'humiliation du P. Tellier et celle de « ses insolents confrères. Tout me confirme dans la « persuasion où j'ai toujours été, qu'on tâcherait de « vous pousser au pied du mur, de sorte qu'après vous « avoir arraché tantôt une chose, tantôt une autre, « on vous réduise à accepter la constitution purement « et simplement... Je ne désire rien ni plus sincère-

« ment ni plus ardemment que de voir la fin des « troubles qui durent depuis soixante-dix ans. Vous « croyez y pouvoir parvenir en cédant, et je crois « que ce n'est que par notre fermeté à soutenir la « vérité et la justice, par notre courage et notre pa- « tience à tout souffrir, que nous en pourrons venir « à bout. Je me trouve entre ma conscience et ce que « je vous dois et vous rends avec toute l'inclination « et la tendresse possibles. Mais entre Dieu et vous, « dois-je balancer [1] ? » Ce que Gaston de Noailles pensait et exprimait avec les précautions de l'affection fraternelle, d'autres évêques le ressentaient et le traduisaient plus rudement. Dès le début, il s'était glissé une équivoque et un dissentiment tacite parmi les opposants. Le cardinal penchait à recevoir la bulle, interprétée et amendée par le pape. Tout au rebours, les amis de Quesnel la déclaraient à jamais inadmissible et radicalement irréformable, Dans les rangs du second ordre, c'était l'opinion dominante, jointe à des récriminations contre Noailles. Les jansénistes de 1714 lui reprochent déjà avec aigreur ce que l'abbé d'Étemare appellera sévèrement « sa dissimulation envers Louis XIV, qui à la fin s'en est aperçu [2] ». Plusieurs d'entre les prélats accusent leur chef de *lâcher pied* et de se laisser duper par les *fripons*. Colbert de Croissy écrit à un docteur de Sorbonne, le P. Pouget : « Je ne sais que « penser de M. de Noailles. Il paraît qu'il est près de « mollir [3]. » Et Soanen, dans une lettre inédite au P. de Vence, déploie son implacable franchise : « Plus « je réfléchis sur la conduite que M. le cardinal tient

1. Bibl. nat., ms. 23.206. Lettres de mai et juin 1714.
2. Archives d'Amersfoort, correspondance de l'abbé d'Étemare. Lettre du 1er juillet 1731 à M. de Fourquevaux.
3. *Œuvres* de Colbert de Croissy, III, 17. Lettre du 9 juin 1714.

« depuis un an, plus je me persuade qu'il ne cherche « qu'une porte bien ou mal ouverte pour sortir, et « que, s'il n'en trouve aucune, il se jettera par la fe- « nêtre. Ainsi, dès ce moment, je ne m'appuie plus « sur ce roseau qui me percerait la main en se bri- « sant. Les casaques tournées sont à la mode, et les « fripiers en faveur [1]. »

Noailles, soit qu'il fût informé des dispositions et du langage de ses confrères plus ardents, soit qu'il sentît la situation fausse où il s'était confiné, multipliait les efforts pour maintenir sous sa direction les évêques qui lui étaient plus personnellement attachés. Il leur envoyait, presque chaque semaine, des lettres destinées à justifier ses actes et à raffermir leur confiance. A M. de Boulogne, par exemple, il écrit le 2 mai 1714 : « Nous avons, des deux côtés, des esprits « outrés dont nous devons nous défendre. Il faut de- « meurer dans nos principes et ne point varier mal à « propos [2]. » — Étrange ironie que cette prétention à l'invariabilité, de la part de ce variable par excellence! — Ou bien encore il mande à M. de Mirepoix, le 8 juin : « Vous pouvez juger aisément, par ce qui se « passe, que j'ai le malheur d'être mal dans les bonnes « grâces du roi. Mais je ne puis les désirer aux dépens « de ma conscience [3]. » Or, les opposants connaissaient à merveille la conscience du cardinal, sa bonne foi toujours déçue, ses illusions plus dangereuses que des mensonges. Et la Broue, entre tous ces évêques, était bien le plus difficile à surprendre et à duper. Les gravures du temps nous le montrent doux et souriant, la mine aimable, le regard un peu railleur, un air de finesse répandu sur sa physionomie distin-

1. Archives d'Amersfoort. Lettre du 13 mars 1715.
2. Archives d'Amersfoort. Lettres inédites du cardinal de Noailles.
3. *Ibid.*

guée et noble, encore qu'alourdie par l'embonpoint. C'est le prélat spirituellement janséniste : et cette rencontre est assez rare, assez unique peut-être, pour qu'on la souligne au passage. Alors que M. de Senez, sorte d'Alceste héroïque au milieu d'un épiscopat courtisan, donne crûment leur fait à ceux de Rome comme à ceux de Versailles, M. de Mirepoix, quand il reçoit de Noailles des protestations auxquelles il ne croit guère, hoche la tête et ne répond point. En vain le cardinal insiste : il ne peut arracher ni un éloge complaisant à la sincérité de son confrère, ni un désaveu à sa courtoisie. La Broue se contente de résumer les appréhensions que lui inspire l'état troublé de la question religieuse : « Je crains beaucoup « des pouvoirs d'un confesseur violent et emporté sur « l'esprit d'un roi de soixante-dix-sept ans, j'ajoute « d'un pape si entêté de sa puissance [1]. » Mais, dans sa correspondance avec son intime ami M. de Montpellier, il témoigne clairement qu'il a discerné le point faible de l'archevêque et ce dont celui-ci se défend avec le plus de chaleur : l'impatient désir de rentrer en grâce auprès du souverain [2].

De mai à juillet 1714, des conférences ont lieu entre les représentants des deux partis. On y discute le plan et les termes d'une instruction pastorale, où le cardinal fournirait lui-même les explications qu'il avait inutilement sollicitées à Rome. De la sorte, on espérait aboutir à une acceptation relative ingénieusement combinée, en persuadant d'abord à Noailles que la relation corrigeait l'acceptation, ensuite au pape que l'acceptation annulait la relation. Un jeu si

1. Archives d'Amersfoort. Lettre de M. de Mirepoix au cardinal de Noailles, du 15 novembre 1714.
2. Archives d'Amersfoort. Lettre à M. de Montpellier, du 27 mars 1715.

compliqué réclamait une main légère : celle de Bissy était terriblement lourde. Il ne réussit qu'à tout embrouiller et se rendit odieux aux cardinaux d'Estrées et de Polignac qui, de concert avec lui, négociaient au nom de la cour. Il y eut même, le 29 juillet, entre ces trois personnages une altercation que tous les historiens rapportent, à l'exception de Lafitau. Comme Bissy, loin de ménager un accommodement, s'appliquait à envenimer le débat, à fermer tout retour aux prélats dissidents et particulièrement à Noailles, le cardinal d'Estrées lui lança cette apostrophe : « Vous « ne parlez pas comme un évêque, mais comme un « barbare. Nous sommes ici les seuls qui pouvons vous « dire vos vérités[1]. » Bissy, interloqué, répliqua que si l'on dédaignait ses conseils, *il se ferait écouter en certains endroits, lorsqu'il y parlerait*. C'était en appeler au roi même des décisions de la conférence. Toutefois cette verte mercuriale avait un peu rabattu son audace. Durant plusieurs séances, il se tint coi ou garda une attitude moins arrogante. Et le cardinal d'Estrées fut complimenté chaudement par les autres commissaires d'avoir *rencoigné l'esclave du P. Tellier* et de lui avoir *rivé son clou*. Seul Rohan, qui recevait un mot d'ordre et le suivait à la lettre, s'associait à toutes les exagérations de M. de Meaux[2].

Après maintes discussions, on s'aperçut, vers le mois d'août, qu'il était chimérique d'échafauder un accord entre des doctrines et des personnes inconci-

1. *Journal* de Dorsanne, I, 126.

2. Il y eut, dans ces conférences, des intermèdes comiques, qui prouvent le peu de confiance réciproque des cardinaux. Ainsi Noailles se refusa toujours à livrer le brouillon de son mandement. Un secrétaire, M. Bourzon, apportait cette pièce aux commissaires réunis chez le cardinal d'Estrées, la lisait sans s'en dessaisir, et la remportait. Une fois seulement il n'assista point à la lecture, mais il attendait dans l'antichambre, pour donner et reprendre au fur et à mesure les cahiers ou feuillets dont on avait besoin. *Journal* de Dangeau, XV, 156; *Journal* de Dorsanne, I, 119.

liables. Le cardinal de Noailles, au lendemain de la séparation de l'assemblée, avait demandé un délai de deux mois pour rédiger et soumettre au roi une instruction pastorale portant acceptation de la bulle. A l'échéance, un nouveau terme lui avait été concédé, et six mois entiers s'étaient perdus en de stériles controverses. Le parti moliniste exploita fort adroitement ce concours de circonstances. A la faveur du voyage de Fontainebleau, on simula une accalmie, on suspendit les pourparlers; bien plus, on alla jusqu'à dire que le roi rendait son amitié à l'archevêque de Paris; les prélats, les princes du sang lui firent visite, la cour se répandit en félicitations, la ville manifesta une joie universelle [1]. Et cela, dans le temps même où la haine du P. Tellier ourdissait contre lui un nouveau complot. Des courriers passaient et repassaient les Alpes. Un projet de coup d'état était mis à l'étude, qui pouvait tout sauver et rétablir l'ordre, par l'enlèvement du cardinal de Noailles et sa translation à Rome, pour y être jugé. Quand il fallut venir à l'exécution, le courage manqua aux instigateurs de cette mesure extraordinaire et brutale. Elle fut, non pas rejetée, mais ajournée.

Cependant, par des intermédiaires, soit vendus, soit honnêtes et dont la conscience se révoltait, la

1. Vers les derniers jours d'août 1714, on débita dans Paris le billet suivant :

« Messieurs et dames,

« Vous êtes avertis d'assister, samedi 8 septembre, à l'anniversaire et aux pompes funèbres de mademoiselle la Constitution, fille du pape Clément XI, qui se feront dans l'église de la maison professe des PP. jésuites. Monseigneur l'évêque de Meaux officiera; MM. Le Rouge et Le Moine d'Asnieres seront diacre et sous-diacre, M. Tournély, maître des cérémonies. M. Vivant curé de Saint-Merry, prononcera l'oraison funèbre. Les PP. Tellier et Doucin seront les pleureurs.

REQUIESCAT IN PACE! »

rumeur de cette tentative abandonnée à mi-chemin courut dans le public et grossit de bouche en bouche. Les amis de Noailles le regardèrent comme un martyr désigné. L'imagination exaltée des jansénistes inventa de sombres et mystérieuses machinations. Ainsi, le très grave M. de Vaubreuil mande à son frère, le 8 septembre 1714 : « L'ancien plan n'ayant « pu réussir, les adversaires désespérés du cardinal « pensent à s'en défaire autrement. On m'assure que « l'abbé Bossuet a averti son Éminence de veiller « sur ses officiers de bouche et de se précautionner « contre l'aconit. La plume me tombe des mains en écri- « vant ceci [1]. » De vrai, les zélateurs de la constitution se tenaient prêts à rouvrir les hostilités contre Noailles. A point nommé, Louis XIV lui enjoignit de remettre son mandement au cardinal de Polignac, avant le 18 octobre. L'ordre était conçu en des termes qui ne souffraient ni réplique ni atermoiement : « Ce « jour-là même, je veux l'envoyer à Rome. Sinon, je « sais ce que j'ai à faire. » Jusque-là, l'archevêque de Paris avait usé de subterfuges, traîné de semaine en semaine et mendié des sursis, comme un écolier pris en faute. Pensait-il triompher à force d'inertie et de temporisation, sans courir les risques d'un refus ? Comptait-il (c'est l'insinuation assez perfide des jésuites) sur la mort du pape ou du roi, pour recouvrer sa liberté ? N'importe, il dut obéir. Il le fit avec une mauvaise grâce et une maladresse insignes. Une fois encore, il prêtait le flanc à ses ennemis.

Dans les dernières réunions tenues sous la présidence du cardinal de Polignac, le texte du mandement avait été discuté, ainsi que plusieurs corrections exigées par les reviseurs. Sous sa nouvelle

1. Archives d'Amersfoort, boîte R.

forme, il pouvait, sinon plaire à Rome, du moins y être reçu et considéré comme orthodoxe. Mais, — négligence, erreur ou calcul, — Noailles n'effectua point les modifications proposées. Aussi, quand Polignac, la bouche enfarinée, apporta la pièce au roi et lui en fit la lecture, quelles ne furent pas la stupéfaction et la colère de Louis XIV [1] ! L'archevêque, taxé de déloyauté, jura n'avoir point manqué à une parole qu'il n'avait point donnée. On ne le crut qu'à demi. Les molinistes, dans leurs correspondances avec le Saint-Siège, attisaient le feu infatigablement ; Gaillande surtout, leur espion attitré, pilier d'antichambres et de compagnies suspectes, dont les lettres au P. Timothée circulaient de main en main, parmi les cardinaux. « Faites attention, écrivait-il, « aux malheurs incalculables dont la foi est mena- « cée, si nous avons la douleur de perdre le roi, qui « est très avancé en âge et dont la vie est fort ca- « duque. » Il ajoutait, d'un ton de subalterne envieux et menteur, qui veut se faire valoir en dénigrant un personnage important : « Le cardinal de Polignac a « agi dans toute cette affaire avec beaucoup de four- « berie et de duplicité [2]. » Or, la curie tenait le Gaillande pour un oracle, et, de par cette dénonciation de bas étage, Polignac était regardé comme un traître et comme un janséniste. De quoi lui servait-il d'avoir fait ses preuves, étant auditeur de rote, et tant fourni de gages de son dévouement à la papauté ? Les injustes soupçons de Clément XI allaient même si loin à son endroit que l'insouciant cardinal de la Trémoille sentit *la patience lui échapper*. Voici comment il raconte son intervention, dans une dépêche au marquis

1. *Journal* de Dangeau, XV, 264 ; 18 et 19 octobre 1714.
2. Archives du Vatican. Lettres du 7 septembre et du 2 octobre 1714.

de Torcy : « Je dis à Sa Sainteté que je ne savais pas « qui l'informait, mais que ce ne pouvaient être que « des gens passionnés ; que M. le cardinal de Polignac « avait fait le devoir d'un honnête homme et d'un « digne cardinal en ne poussant point M. le cardinal de « Noailles à bout, mais en tâchant de le ramener peu à « peu à l'union et que, bien loin de mériter des re- « proches de la part de Sa Sainteté, il méritait toutes « sortes de louanges... Je ne sais effectivement qui « écrit ni qui parle, ou au moins je ne veux pas le « savoir ; mais il y a des gens ou bien passionnés, « ou qui cherchent à brouiller, ou au moins bien im- « prudents, s'ils ne sont pas remplis de malice [1]. »

Il est clair qu'au Vatican les avis modérés n'étaient plus de saison et que les conciliateurs étaient vus avec ombrage. Quiconque suggérait un accommodement ou seulement prêchait la patience, déplaisait au pape qui, stylé par les jésuites français et les *zelanti* italiens, voulait une acceptation pure et simple et une entière soumission. Toute autre voie lui semblait un *piège* et un *artifice*. — De même à Versailles. Depuis la surprise causée par le mandement de l'archevêque de Paris, le roi est résolu à tenter les moyens violents et ne s'arrête qu'à chercher le plus rapide et le plus sûr. Il annonce avec affectation, comme s'il voulait s'interdire tout retour, que Noailles l'a trompé, que l'affaire désormais terminée en France doit se poursuivre à Rome, et qu'un courrier vient d'être dépêché pour en saisir le pape. Mais il ne suffit point de proférer des menaces ; encore faut-il les mettre à exécution. Et Louis XIV, par un reste de formalisme gallican ou par une frayeur de vieillard appelé à bientôt rendre ses comptes, répugne à l'unique

1. Aff. étr. Rome, 539. Cardinal de la Trémoille à Torcy, 4 septembre 1714.

solution radicale et définitive : la *décardinalisation* immédiate de Noailles. Les jésuites cependant l'y poussent avec une cauteleuse insistance. Ils échouent sur des scrupules de procédure. Aussitôt, ils se retournent vers le Souverain Pontife et s'efforcent à suggérer par son canal ce que le roi n'ose décider de sa propre initiative. C'est toujours à Gaillande qu'il faut revenir et à ses lettres au P. Timothée, pour connaître les arrière-desseins des molinistes : « Le « moyen que nous croyons, après y avoir bien réflé- « chi devant Dieu, être le meilleur et le plus court, se- « rait d'écrire au roi afin d'obtenir de lui, s'il est pos- « sible, qu'il permît qu'on fît au cardinal de Noailles « les trois monitions; après quoi, qu'on le déclarât « excommunié, qu'on le privât de la pourpre, et que « le roi, par un arrêt du conseil évoquant cette affaire « à son conseil privé, défendît au parlement de rece- « voir aucun appel comme d'abus [1]. »

C'était aller un peu bien vite en besogne. Tout pressé que fût Louis XIV d'imposer la constitution, il ne se souciait pas de charger son âme *in extremis* d'un si monstrueux accroc aux canons de l'église et aux lois de l'état. Il préférait, par des étapes graduées et des sentiers couverts, suivant les règles de la stratégie ecclésiastique, atteindre au même but. Et il avait la certitude d'y toucher à heure dite, pourvu que la mort lui fît crédit du temps strictement nécessaire. Ainsi, la religion serait sauvée et sa conscience sauve. A cet effet, les théologiens et les politiques qui l'environnaient avaient inventé et lui inculquèrent la combinaison d'un concile national, assemblé tout exprès pour procéder contre Noailles, le dépouiller de sa

1. Archives du Vatican, Francia, constituzione Unigenitus, 2277. Lettre du 14 décembre 1714.

dignité archiépiscopale en même temps que le pape lui arracherait la pourpre, terrifier les opposants et proclamer une seconde fois la bulle à la face du jansénisme consterné. Ce projet entraînait encore trop de précautions, de lenteurs et de timidités, au gré des furieux et des fanatiques ; mais il avait une origine et un patronage qui lui présageaient en haut lieu bon accueil et succès. Conçu par Fénelon, adopté par Tellier, il revêtait des apparences conformes aux plus anciennes traditions gallicanes, qui devaient embarrasser le candide Noailles et ses associés. D'ailleurs, appliqué d'une main ferme, avec la complicité de la cour, il ne laissait qu'une part assez restreinte à l'imprévu. M. de Cambrai ne l'ignorait pas et avait tout pesé, quand il offrait ses services pour la tenue du concile national. Il n'en demandait point la présidence, mais il se fût résigné à la subir comme un glorieux couronnement de sa carrière, encore qu'il s'en défendît de cet air papelard et confus qui cachait mal l'orgueil de ses triomphes. Dans une lettre du 26 novembre 1714 à l'abbé de Beaumont, il étale toute sa sensibilité, il s'apitoie et sur le sort de Noailles et sur le sien propre : « Si j'étais « convoqué selon la règle comme tous les autres, « qu'est-ce que je devrais faire ? Je serais sensible- « ment affligé d'être l'un des exécuteurs d'un « homme qui m'a exécuté autant qu'il a pu. Ce per- « sonnage aurait un air de vengeance, et serait un « prétexte de m'imputer une conduite très odieuse. « D'un autre côté, je me dois à l'église dans un si « pressant besoin. Si je croyais que tout allât bien, « je serais ravi que tout se fît sans moi. Mais, si le « concile se trouvait dans un grand péril de trouble « et de partage, où je pusse n'être pas tout à fait inutile, « je me livrerais, supposé qu'on me désirât véritable-

« ment ; après quoi, je m'en reviendrais ici par le « plus court chemin [1]. »

Dans le temps même où il prend ces mines confites, Fénelon consacrait le reste de sa santé et le dernier effort de sa plume à rédiger des factums théologiques contre ses confrères opposants. C'est, d'abord, un *Mémoire sur la nécessité et les moyens de ramener le cardinal de Noailles et les autres prélats réfractaires à l'avis de l'assemblée du clergé* ; puis un autre *Mémoire sur l'affaire des huit prélats réfractaires et de leurs adhérents* : un troisième, *sur la voie de procéder contre les huit prélats* ; un quatrième, *sur les motifs qui doivent engager le Saint-Siège à envoyer la constitution Unigenitus à toutes les églises catholiques* [2]. Ces pièces de polémique, qui concluaient pareillement à la convocation d'un concile national, ont été composées avec un soin extrême, d'octobre à décembre 1714, dans les trois derniers mois de la vie du prélat. On y relève cette déclaration solennelle : « Je me mets devant Dieu, et « je vais parler comme si j'allais mourir en ce mo- « ment. » Voilà bien toujours ce même genre de sublimité fausse et guindée, qui contraste avec le sublime simple et touchant de Bossuet : cette même inspiration artificielle, qui, d'après la Broue, rendait les mandements de M. de Cambrai « aussi vides de bonne théologie que pleins d'une éloquence ampoulée [3]. » Par contre, il y avait chez cet habile homme

1. *Œuvres* de Fénelon, VII, 485.—Voyez aussi, tome X, 318, l'*Histoire de Fénelon*.

2. *Œuvres* de Fénelon, VIII, 260-280.

3. Archives d'Amersfoort, boite *g*. Lettre de M. de Mirepoix au cardinal de Noailles, 6 décembre 1714. —« J'ai vu, écrivait Noailles le 19 août 1714 à M. de Boulogne, le mandement de M. de Cambrai. Il lui ressemble parfaitement. Il y a du roman comme dans tous ses ouvrages ; l'illusion et le sophisme y régnent partout. » Arch. d'Amersfoort.

un art de présenter ses vues et de les colorer avec grâce, qui faisait illusion sur le chimérique de l'idée et les difficultés d'application. Or, Louis XIV communément ne s'arrêtait point aux détails ; il les subordonnait à ses desseins. Malgré l'expérience d'un demi-siècle de négociations presque ininterrompues avec Rome, il nourrissait la fantaisie de demander une seconde bulle, treize mois après l'*Unigenitus*. A quelles fins? « Pour faire sentir aux évêques réfractaires le ridicule et la déraison attachés à leur séparation[1]. »

Ceux des conseillers de Louis XIV qui avaient le sens des réalités ultramontaines et la science de la diplomatie ecclésiastique s'évertuaient à dissiper de telles erreurs et se rabattaient avec enthousiasme sur la piste frayée par Fénelon. Aussi fut-il décidé en principe, le jeudi 25 octobre, que le roi enverrait à Rome et qu'on assemblerait un concile national. Dangeau, en enregistrant cette nouvelle d'importance, ajoute simplement : « Il n'y a plus d'espérance « que le cardinal de Noailles accepte la constitution. « Le cardinal de Polignac avait proposé au roi de « l'aller voir encore, pour faire une nouvelle tentative. « Le roi lui répondit qu'il pouvait faire tout ce qu'il « lui plaisait ; *mais pour moi*, lui dit-il, *je n'ai plus « rien à en attendre, et mon parti est pris là-« dessus*[2]. »

Quatre jours plus tard, la nouvelle devenait publique, et l'on apprenait que M. Amelot, conseiller d'état, allait partir en mission auprès du pape. Le choix de l'ambassadeur était excellent, l'objet de l'ambassade à peu près irréalisable : il s'agissait

1. Aff. étr. Rome, 542. Mémoire pour le P. Daubenton, décembre 1714.
2. *Journal* de Dangeau, XV, 270.

d'obtenir l'autorisation de convoquer un concile français, c'est-à-dire le droit pour l'épiscopat gallican de régler à son usage les affaires de discipline et les questions de dogme. Émancipation grosse de conséquences et de transformations, qui pouvait rajeunir et vivifier notre organisation ecclésiastique, mais qui eût été un acheminement vers la création d'églises nationales, de jour en jour plus attachées à la patrie et moins esclaves de la papauté. Cette autonomie, — qu'un catholique libéral, M. Saint-René Taillandier, définissait « l'unité dans les dogmes, la variété dans les rites [1] », — devait être propice à une nouvelle floraison du sentiment chrétien, mais défavorable à l'omnipotence du siège de saint Pierre. De là, l'inutilité et le fatal insuccès de la mission de M. Amelot. Louis XIV avait cru faire un coup de maître en députant à Clément XI un protégé de madame de Maintenon, et qui n'était point suspect aux partisans de Noailles ; « l'une des meilleures têtes qu'il y eût en France, » au dire de Mathieu Marais [2]. Saint-Simon même lui a consacré un portrait des plus flatteurs : « Ami des jésuites, mais homme « d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'es- « prit, il était doux, poli, liant, assez ferme, de plus « fort sage et modeste... C'était ce qu'on avait de « mieux pour les négociations, où il avait passé une « partie de sa vie, en Suisse, à Venise, à Madrid, à « Lisbonne, et toujours parfaitement réussi [3]. » Que ne pouvait-on espérer de ses talents ? Il avait restauré les finances, la marine et l'armée espagnoles, au milieu des bénédictions du peuple ! Les cardinaux

1. *Bohême et Hongrie*, dernier chapitre.
2. *Journal et mémoires* de Mathieu Marais, III, 112.
3. *Mémoires* de Saint-Simon, III, 164 ; VII, 148, et *Additions* au *Journal* de Dangeau, XV, 270.

romains allaient lui infliger son premier échec.

Amelot partit, le 12 décembre, « sans autre caractère que de simple ministre, » afin de ne point offusquer le cardinal de la Trémoille. Mais il avait reçu de la bouche du roi, dans deux ou trois entretiens, des instructions verbales, et de la main de Torcy des instructions écrites fort détaillées, qui lui donnaient en fait le rôle prépondérant qu'il n'avait pas en titre[1]. Aussi bien, à cette date, un envoyé de Louis XIV pouvait parler avec autrement d'assurance que quelques années plus tôt, au temps de Ramillies, d'Oudenarde et de Malplaquet, lorsque Rome elle-même profitait de nos désastres pour nous humilier. La fortune était revenue, grâce à Villars, éclairer d'un dernier rayon l'astre couchant du Roi-Soleil. Et, le 7 septembre, la paix conclue avec l'Empire faisait poser les armes à toute l'Europe, après treize années de guerre. Il ne restait à Louis XIV, pour satisfaire à la fois sa conscience et son orgueil, qu'à consommer la pacification religieuse. Il avait compté qu'une bulle y pourvoirait et, la bulle reçue, que ses légistes et ses prélats en tireraient parti. La tentative ayant échoué au dedans du royaume, il cherchait une solution au dehors et chargeait M. Amelot de concerter avec Clément XI « les moyens de réduire, par le droit et la rigueur, ceux que des voies plus douces et plus convenables n'ont pu engager à rentrer dans leur devoir[2] ». Mais la curie n'était

1. Le dépôt des Affaires étrangères renferme les *Instructions* de M. Amelot (Rome, 540 et suiv.), ses volumineuses dépêches et le *Journal*, plutôt anecdotique, de son secrétaire, l'abbé de Targny, depuis le 15 janvier jusqu'au 28 septembre 1715 (Rome, 555). — Aux Archives nationales, il existe un recueil (F[10], 60) de la correspondance diplomatique de M. Amelot, qui mérite d'être confronté avec les documents des Affaires étrangères.

2. Aff. étr. Rome, 540. Instructions de M. Amelot, 2 décembre 1714.

point disposée à tenter de rechef ce dangereux expédient des décrets pontificaux, jetés en pâture aux controverses épiscopales. Elle voulait que l'*Unigenitus* fût l'immuable expression de sa doctrine, et n'avoir à en produire ni atténuation, ni variante, ni paraphrase.

En arrivant à Rome, le 9 janvier, après un voyage laborieux à travers les neiges des Alpes, Amelot trouva l'entourage du Vatican singulièrement prévenu contre sa mission. Sans doute le pape et les cardinaux le comblèrent de prévenances, lui envoyant pour sa bienvenue « un régal magnifique de vin, de gibier, de fruits et de liqueurs [1] » ; partout il fut traité d'Excellence, et il s'en réjouissait fort, comme s'il ignorait que les Italiens prodiguent ce terme à quiconque est étranger, riche, distingué ou vaniteux ; enfin, il parut à l'audience du Souverain Pontife, sans quitter l'épée ni le chapeau, avec le propre cérémonial des ambassadeurs. Mais ce n'était là que politesse romaine et poudre d'or cardinalice. Dès qu'il voulut toucher à l'objet même de son voyage, il s'aperçut que le pape ne prenait point au sérieux la poursuite du concile national et témoignait « une grande répugnance à un remède violent dont il y a beaucoup à craindre et auquel il ne faut venir qu'à l'extrémité [2] ». Premier et cruel déboire pour Amelot, qui pensait rapporter en France, selon le mot du cardinal de Rohan, *la paix ou les moyens de la faire* [3] ! Au lieu de rentrer couvert de gloire, il allait perdre son temps et sa peine à exposer au pape les éton-

1. Aff. étr. Rome, 545. Amelot à Torcy, 15 janvier 1715.
2. Aff. étr. Rome, 540. Cardinal de la Trémoille au roi, 20 novembre 1714. — *Ibid.*, 552. Mémoire du 1er avril 1715.
3. Aff. étr. Rome, 542. Cardinal de Rohan à Amelot, 14 janvier 1715.

nantes *Instructions* du chancelier Voisin, qui se résumaient sous quatre chefs distincts :

« 1° — Le pape citerait à Rome M. le cardinal de « Noailles et les évêques joints à lui ; ils y seraient « jugés après avoir été entendus, et le roi leur or- « donnerait de déférer à cette citation ;

« 2° — Le pape nommerait des commissaires sur « les lieux, pour juger l'affaire de ces mêmes évêques ;

« 3° — Le pape enverrait une commission à son « nonce ou à quelque évêque du royaume, pour or- « donner aux prélats séparés de recevoir sa bulle « comme l'assemblée l'a reçue, sous peine d'inter- « diction de leurs fonctions et de l'entrée de leurs « églises, et pour les interdire en effet, si après les « monitions ils refusaient d'y déférer ;

« 4° — Il serait tenu un concile national [1]. »

Le devoir de M. Amelot consistait à ne présenter les trois premiers projets que pour les ruiner aussitôt sous des objections accablantes et exalter le quatrième, comme l'unique manière de finir la division causée dans l'épiscopat. Tout ceci était bel et bon sur le papier, mais en réalité fort chanceux. Notre envoyé extraordinaire se trouvait jeté soudain au milieu des obstacles, sur un terrain qu'il ne connaissait pas, presque sans ressources et sans éléments d'information, en face d'adversaires rompus à toutes les ruses. Le cardinal de la Trémoille, — malgré les précautions prises par Louis XIV pour ménager sa fierté et lui demander le concours de ses lumières, de ses conseils et de son crédit, — voyait avec regret cette atteinte portée à ses prérogatives d'ambassadeur [2]. Somme

1. Aff. étr. Rome, 540.

2. La Trémoille, très circonspect dans ses dépêches à Louis XIV, laisse percer son dépit et son irritation dans les lettres semi-officielles et presque intimes qu'il adresse à Torcy. Dès le 15 janvier, il lui écrit : « Comme M. Amelot est ici présentement *chargé* des

toute, une négociation s'entamait et se déroulait sous ses yeux, dont on lui cachait les péripéties. A peine en apprenait-il quelques bribes par un certain secrétaire, théologien et homme de confiance, vrai maître Jacques, que le P. Tellier employait à surveiller M. Amelot et à amadouer la Trémoille. C'était Targny, docteur de Sorbonne et second bibliothécaire royal, qui, sous couleur de ne se point occuper de politique et de s'intéresser uniquement aux antiquités romaines et aux manuscrits du Vatican, jouait un rôle d'observateur et, tranchons le mot, d'espion affidé des jésuites. Il s'en acquittait, d'ailleurs, avec une extrême souplesse, évitant de se mettre en évidence, soutenant et stimulant dans des colloques clandestins le cardinal Fabroni que le pape avait désigné, comme le plus passionné du Sacré Collège, pour conférer avec M. Amelot. Celui-ci, placé entre « le misérable Targny [1] » et le pauvre la Trémoille qui crevait de jalousie, devait compter sur sa seule expérience et sur son rapide discernement des hommes. Du premier coup d'œil, il vit en Clément XI le prisonnier d'une cabale qui ne songeait qu'à redoubler l'agitation, autant pour vexer les Français que pour affirmer la toute-puissance de Rome et, finalement, faire sortir le mieux de l'excès du mal. D'autre part, il était manifeste que le cardinal de Noailles avait certains alliés parmi les cardinaux mécontents et toute une petite clientèle, dévouée et intelligente, qui se recrutait dans les divers milieux ecclésiastiques, mais

affaires de la constitution, j'ai cru qu'il était plus convenable que je m'abstinsse d'en rendre compte au roi. » A tout moment, et sur un ton vexé, il se défend « d'entrer dans une affaire dont il n'est point *chargé* ». Il allègue même qu'il lui a fallu espacer ses visites au Vatican, pour se dérober aux instances et aux questions du pape. Aff. étr. Rome, 545-546, passim.

1. Arch. d'Amersfoort. L'abbé Monnier à Fouillou, 9 novembre 1714.

surtout au sein des congrégations. Son correspondant et, en quelque façon, son représentant officiel était l'actif et audacieux Philopald, prêtre de la Mission, qui nouait des intrigues avec plusieurs palatins, prélats ou assistants de la maison du pape. Autour de lui, se groupaient ceux que Voysin signalait à Amelot comme les *émissaires* de l'archevêque de Paris [1] : deux religieux, le P. Girard et le P. Francœur, qui avaient accès chez le cardinal de la Trémoille ; un gentilhomme français, M. de la Rivière ; un moine, dom Quirini ; enfin, l'évêque de Conon, Maigrot, que son séjour en Chine avait édifié sur le caractère et les procédés de la compagnie de Jésus.

Combattu par la masse des *fabronistes*, suspecté par le groupe d'opposants qui suivaient la fortune de Noailles, Amelot comprit dès l'abord la vanité de sa mission, encore que Clément XI lui prodiguât de belles paroles et lui jurât que c'était « une *affaire* à accommoder dans quinze jours [2] ». Mais l'évidence des faits démentait hautement le verbiage pontifical. L'*affaire*, à Rome et à Versailles, dépendait de deux maîtres absolus, sous qui tout devait plier : or, l'un se livrait à Fabroni, l'autre à Rohan et à Tellier, qui tous trois avaient profit majeur à entretenir la lutte et mettre le feu aux poudres. Dès lors, à quoi bon dépêcher au Vatican un honnête homme qui serait tristement mystifié, qui le sentait, l'insinuait avec douceur et poursuivait sa tâche sans espoir, par pure obéissance à son prince ?

Ce plan du concile national, qui soulevait tant et de telles répulsions et aurait eu besoin d'être appuyé par des voix autorisées, perdait en France son plus

1. Aff. étr. Rome, 551. Voysin à Amelot, 4 février 1715.
2. Aff. étr. Rome, supplément XII. Philopald au cardinal de Noailles, 15 janvier 1715.

solide soutien, avant même que M. Amelot fût à Rome. Le 7 janvier 1715, Fénelon mourait, à la veille sans doute d'atteindre la réalisation de ses vœux et de rentrer en grâce triomphalement. Gaillande le considérait comme seul capable de tenir au concile le personnage de légat du pape, et le P. Timothée, confident de toutes ces basses intrigues, lui garde presque rancune d'être disparu trop tôt : « C'était le « seul du royaume qui pût ramener les esprits, d'au- « tant plus que le roi devait le faire revenir en cour « incessamment, et que tout était disposé pour cela. « Cet accident doit encore bien éloigner l'idée du con- « cile national. Si on eût été obligé de donner les « mains à ce dangereux projet, c'eût été une conso- « lation et une ressource d'avoir ici une personne ha- « bile et sûre, pour lui confier les intérêts de l'église « et du Saint-Siège. A parler sincèrement et devant « Dieu, je ne vois personne en France qui puisse le « remplacer [1]. »

Il s'en allait, lui le chef et le dernier du parti quiétiste, après son cher duc de Bourgogne, après Chevreuse, après Beauvilliers, après la dispersion du petit troupeau qui avait tant pesé dans les destinées de la religion et de la politique française, mais depuis quinze années s'étiolait dans le délaissement. Combien pourtant eussent-ils été forts, si le plus absolu dévouement à un homme pouvait assurer le succès d'une cause ! « Tous, dit Saint-Simon, n'avaient « qu'un but qu'aucune disgrâce ne put déranger, tous « qu'une marche compassée et cadencée vers ce but, « qui était le retour de Cambrai, leur maître, et cepen- « dant de ne vivre et ne respirer que pour lui, de ne « penser et de n'agir que sur ses principes, et de re-

1. Archives du Vatican, 2258.

« cevoir ses avis en tout genre comme les oracles de « Dieu même dont il était le canal [1]. » Et voici qu'à l'heure où la revanche allait sonner, où les jésuites le rappelaient et le désiraient impatiemment pour sauver leur ouvrage, un peu de santé faisait défaut à son ambition « qui n'était rien moins que morte [2] », et la vie lui échappait avec toutes les jouissances entrevues de la faveur reconquise. A son lit de mort, comme si les ressouvenirs aigris du quiétisme l'assiégeaient jusqu'au suprême instant, il dénonce encore une fois ses ennemis, des chrétiens, des évêques, et leur décoche le trait du Parthe. Ni une parole de réconciliation dans sa bouche, ni un sentiment de pitié dans son cœur. Immédiatement après avoir reçu l'extrême-onction, n'ayant plus le temps ni la force d'écrire un mandement de combat, il dicte et signe une lettre que le P. Tellier mettra sous les yeux de Louis XIV. Il y demande « un successeur « pieux, régulier, bon et ferme contre le jansénisme, « lequel est prodigieusement accrédité sur cette fron- « tière ». N'était-ce pas léguer au confesseur et au roi même, dans la solennité de son agonie, cette recommandation sacrée de poursuivre impitoyablement la guerre contre toute une fraction du clergé de France, contre les disciples mêmes de Bossuet, vainqueurs des *Maximes des Saints*, puis vaincus de l'*Unigenitus*, et contre le premier de tous, Noailles [3]?

1. *Mémoires* de Saint-Simon, VI, 87.
2. *Mémoires* de Saint-Simon, VII, 276.
3. Michelet, le premier, a démasqué M. de Cambrai et nous a appris à voir l'homme vrai dans sa correspondance : « Le respect perd l'histoire. Personne n'a osé exposer franchement, dire la part odieuse de Fénelon à la triste affaire de la bulle et au règne de Tellier. Tous semblent avoir dit : « Quel dommage de gâter une si belle légende, qui concilie la religion, la liberté, la philosophie! Il vaut mieux supprimer les dix dernières années de Fénelon, laisser croire qu'il fut tolérant. » *Histoire de France*, XVI, 378.

A Versailles, les sentiments furent divers. Madame de Maintenon, chez qui survivait le dépit de s'être laissé abuser par les rêveries de madame Guyon, n'avait jamais pardonné pleinement au Chrysostome du molinosisme. Aussi ne lui accorde-t-elle qu'une mince oraison funèbre : « Nous avons perdu monseigneur « l'archevêque de Cambrai. Sa place n'est pas encore « remplie. Il a abjuré encore en mourant le quiétisme « et s'est déclaré fortement contre le jansénisme [1]. » Au contraire, pour Tellier et les siens, le malheur était irrémédiable. Quant au roi, partagé entre cette femme et ce prêtre, entre des passions et des calculs qui lui étaient également chers, il regardait à la fois les intérêts d'état et le profit de son règne. En six mots, il résume sur Fénelon sa pensée, ses projets et ses regrets, son art souverain d'utiliser les hommes, de les sacrifier, de les reprendre et de les toiser à leur mesure : « Il nous manque bien au besoin. »

Deux mois plus tard, le 2 mars, un autre personnage mourait à Rome, qui avait tenu quelque place dans la politique et gaspillé à profusion des facultés heureuses : le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré Collège. Ayant jadis brigué les premiers postes, bravé Louis XIV et lassé ses menaces, sans que la confiscation, l'exil, la vieillesse ni l'oisiveté pussent le réduire, il s'éteignait dans le néant et dans l'oubli [2].

1. Aff. etr. Rome, 542. Lettre de madame de Maintenon, du 14 janvier 1715.

2. Les *Additions* au *Journal* de Dangeau (XV, 379) racontent que Bouillon voulut introduire la nouveauté, parmi les cardinaux, de parler au pape en consistoire la calotte sur la tête. Il en fit lui-même l'expérience, sans s'être concerté suffisamment avec les principaux du Sacré Collège, qui le désavouèrent et demandèrent justice et réparation. « Ils ne se trouvaient point flattés d'un honneur aux dépens du pape, et qu'ils font et qu'ils peuvent devenir, et dont par gradation la grandeur est la leur même... Bouillon en tomba malade de rage, et de rage il en mourut en cinq ou six jours; chose étrange

C'était un chapeau français vacant. Amelot, pour donner des gages aux partisans de la constitution, poussa avec les plus vives instances la candidature de Bissy. La Trémoille y joignit les ressources de sa diplomatie inoccupée. Clément XI se faisait prier, désireux de troquer cette nomination contre quelque bon office de la cour de France. Mais nos ambassadeurs s'acharnaient à tel point que le pape dut donner, le 7 mai, en consistoire, un public témoignage de son irrésolution. Il avait grande envie de se débarrasser de sollicitations importunes et se souciait fort peu de perdre un chapeau sans compensation. « J'assurai Sa Sainteté, — raconte la Tré-« moille, — qu'elle serait fort aise de l'avoir fait et « qu'il n'en serait plus parlé. Elle me laissa en sus-« pens et demeura toujours pensive, sans quasi pou-« voir se résoudre, comme doutant encore si elle « nommerait M. de Meaux, et enfin elle ne nomma « que M. Olivieri [1]. » Grande déception des meneurs molinistes ! Bissy s'impatiente et, le 14 mai, écrit à Amelot : « Je vous conjure, monsieur, de faire en

pour un homme qui devait être si familiarisé avec la rage, puisque depuis tant d'années il en vivait. Lucifer est peut-être la seule créature qui lui fût supérieure en orgueil. » Il y aurait imprudence à se fier au seul témoignage d'un ennemi personnel, aussi déclaré et aussi acerbe que Saint-Simon. Le cardinal de Bouillon, et dans son existence privée fort discutable et dans sa vie publique qui est un long duel avec Louis XIV, mérite une particulière étude. Entrevu au passage, il semble n'être qu'un débauché et un outrecuidant. Analysé de près, il devient un politique ingénieux, mais paradoxal, qui toujours préféra les causes perdues, goûta une jouissance secrète dans les persécutions, et commit sa première erreur, — cause de toutes les autres, — en acceptant à vingt-six ans, contre nature, le bonnet de cardinal. Il était né pour courir les barricades ou les ruelles et vivre dans la liberté des mœurs italiennes.

(Il existe à la Bibliothèque nationale une série de manuscrits fort curieux, relatifs au cardinal de Bouillon : fonds français, nos 5772, 8162, 10206, 10292, 11433-36, 12769, 16538, 23220 ; et nouveaux achats français, 28, 277, 773-780.)

1. Aff. étr. Rome, 547. Cardinal de la Trémoille au roi, 7 mai 1715.

« sorte que le pape fasse ma promotion avant qu'il « entreprenne rien contre M. le cardinal de Noailles. « Vous savez les préventions du public contre moi, « et cela pour avoir fait mon devoir avec tous les « ménagements possibles. J'ai pour garants et té- « moins de ma conduite le roi, madame de Mainte- « non et M. le chancelier. Ainsi, monsieur, rien ne « me serait plus douloureux que de me voir faire « cardinal dans un temps où l'on pourrait soupçonner « que je serais revêtu des dépouilles de M. le cardi- « nal de Noailles. Je peux même dire que cela nui- « rait beaucoup à la bonne cause, à la défense de la- « quelle je me suis toujours livré [1]. » Avant la fin du mois, il obtenait satisfaction. Nos deux chargés d'affaires, le laïque et l'ecclésiastique, à force d'obséder Clément XI et de lui promettre la terminaison des résistances gallicanes, le décidèrent à convoquer, le 28 mai, un consistoire spécial pour la promotion de leur protégé. La Trémoille s'empresse de chanter victoire et d'attirer modestement l'attention royale sur ses mérites : « On trouvera peu d'exemples de « ce qui arrive à M. de Meaux. C'est pourquoi je peux « répéter, sans craindre de me trop vanter, qu'il a été « bien servi par M. Amelot et par moi. J'ose me « flatter que le roi en sera content. »

Pour arracher au pape cette faveur, qui récompensait un des plus ardents constitutionnaires et devait stimuler le zèle des autres ouvriers, on avait présenté sous un faux jour l'état des négociations en France. Loin de s'éclaircir, elles s'embrouillaient. Mais la distance, la difficulté de communications écrites, en ces matières qui veulent un examen verbal et des solutions rapides, permettaient de duper

1. Aff. étr. Rome, 552. Bissy à Amelot, 14 mai 1715.

alternativement Rome et Versailles. A ce moment, un projet était sur le tapis, dû à l'initiative du P. Massillon, oratorien [1], de concert avec le cardinal de Rohan et le P. Daniel. Les conférences s'étaient liées en décembre 1714 et se poursuivaient depuis le départ de M. Amelot. Il s'agissait, si le projet de concile national échouait là-bas, de tenir en réserve un autre moyen de pacification. Massillon, « plus propre à peindre les passions dans la chaire qu'à négocier avec les grands dans le cabinet, [2] » fut la dupe de Rohan, dupe lui-même du P. Daniel. En apparence, il devait proposer au cardinal de Noailles de s'accommoder d'un bref qui corrigeât la constitution ; le pape y déclarerait n'avoir porté aucune atteinte ni à la grâce efficace par elle-même, ni à la prédestination gratuite, ni à l'étendue du grand précepte d'aimer Dieu, ni à la doctrine du concile de Trente sur le sacrement de la pénitence, ni aux autres dogmes de la stricte et sévère théologie. En fait, les acolytes du candide Massillon comptaient profiter d'un instant de faiblesse de Noailles, lorsque la cour de Rome rejetant l'idée du concile éclaterait en menaces, pour glisser quelque bref pontifical qui ne contiendrait aucune des concessions promises. L'archevêque de Paris en eut le pressentiment. Il répondit qu'ayant dès l'origine demandé au pape des explications sur la bulle, il était toujours disposé à les accepter, pour peu qu'elles fussent nettes et suffisantes. Cela dit, il n'écouta plus que d'une oreille distraite les propositions que les PP. Tellier et Daniel inspiraient, que

1. Sur le rôle de Massillon dans les affaires du jansénisme, on peut consulter sa *Correspondance inédite*, publiée par M. l'abbé Blampignon ; mais l'introduction de cet ouvrage se réfère à des sources suspectes et aveuglément molinistes.

2. *Anecdotes secrètes*, I, 2e partie, 91.

Rohan traduisait en beau langage, et que Massillon se chargeait de transmettre, avec sa simplicité de grand orateur et d'honnête homme, inconscient des pièges qu'on lui faisait dresser.

Ce n'était là que peloter en attendant partie. La sérieuse négociation se continuait au Vatican et n'avançait pas. On vivait sur un quiproquo. Les Romains feignaient de discuter les conditions du concile et n'en acceptaient le principe à aucun prix. Noailles s'enfermait dans le silence, et cependant il brûlait de produire sa justification et d'attaquer ses adversaires devant tout l'épiscopat de France assemblé : « On « parle, mandait-il à la Broue [1], du concile par désir « de me faire peur. Loin d'en être effrayé, j'en se- « rais ravi, si on pouvait espérer qu'il fût canonique « et que la liberté, qui y est essentielle, s'y trouvât en- « tière. » Mais bien il était dans les intentions de ceux qui tenaient en mains la politique religieuse de provoquer une manière de concile, dont par avance l'allure fût réglée et l'indépendance garrottée solidement. Tout d'abord, les évêques dissidents ne devaient pas y comparaître, sinon comme accusés. « Dès qu'on « est accusé, disait l'instruction secrète de M. Ame- « lot, on ne peut plus être juge [2]. » En cette forme, ce ne serait pas une assemblée délibérante, mais un tribunal. Et quel tribunal ! Circonvenu, flatté, vendu et terrorisé tour à tour, intéressé au débat, et destiné uniquement à prononcer un arrêt dont les considérants seraient faits à Paris et le dispositif à Rome. « Ils ne voudront, écrivait De Langle, qu'un « *conciliabule*, un *latrocinium Ephesinum*, où l'on « n'observera aucun ordre ni discipline [3]. » La prédic-

1. Arch. d'Amersfoort, carton 37. Lettre du 22 juillet 1715.
2. Aff. étr. Rome, 540. Instruction secrète du 2 décembre 1714.
3. Bibl. nat., ms. 23207. Lettre à Gaston de Noailles, 2 avril 1715.

tion de M. de Boulogne est prématurée. Elle ne se réalisera que douze ans plus tard, à Embrun, lorsque les jésuites tiendront pour assuré l'asservissement du clergé français. En 1715, un concile national, même étranglé, épouvante les Romains : « Je ne veux pas, s'écriait le pape, me livrer à une centaine d'ours qui me dévoreront tout vivant[1]. » L'expression n'est pas relatée seulement par une plume janséniste, mais avec une légère variante, dans les dépêches d'Amelot au roi : « M. Alamanni, secrétaire de la congréga-« tion du Saint Office, a dit, il y a peu de jours, à un « de ses amis qui lui parlait du concile national, que « cette cour n'avait garde d'y consentir et qu'il fallait « regarder cette assemblée comme une union de cent « vingt ou de cent vingt-cinq lions animés contre le « Saint-Siège[2]. »

Lions ou *ours*, l'un et l'autre terme est également irrévérencieux à l'adresse de notre haut clergé et d'un projet que Louis XIV avait fait sien. Ainsi en juge le très peu gallican chancelier Voysin ; mais, comme son respect des pouvoirs établis ne lui permet de critiquer ni une parole, ni une pensée du Souverain Pontife, il fait intervenir quelque autre personnage romain, moins auguste et moins infaillible : « Quand le concile sera assemblé, M. le cardinal « Fabroni connaîtra que les prélats français ne mé-« ritent pas la mauvaise opinion qu'il a d'eux, lors-« qu'il les compare à des lions déterminés à déchirer « l'église et l'autorité du Saint-Siège. » Et, deux se-

— Soanen écrivait déjà, le 3 novembre 1714, à mademoiselle de Joncoux : « L'expédient du concile national, dont la cabale de nos adversaires fait sa grande ressource, sera indubitablement leur confusion ; car, si on est libre, on parlera ; et, si on ne l'est pas, tout sera nul. Rien ne me paraît d'une plus grande absurdité que d'assembler des juges pour ne pas juger. » (*Lettres*, I, 83.)

1. *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, XIV, 220.

2. Aff. étr. Rome, 552. Amelot au roi, 21 mai 1715.

maines plus tard, le même Voysin revient sur cette métaphore qui lui tient au cœur, de quelque nom de bête que le pape se soit servi : « Nos évêques ne sont pas des ours intraitables [1]. »

De jour en jour, Amelot était plus empêché et sentait son rôle devenir insoutenable. Clément XI lui glissait entre les doigts, et Fabroni se hérissait. Vainement avait-il changé de tactique, essayé les procédés les plus divers. S'il se faisait doux et confiant, on le bernait avec des discours attendris, des sourires et des effusions entremêlées de larmes. S'il se rappelait l'adage diplomatique, que « cette cour a l'habitude de se raidir, plus on a de condescendance pour elle [2] », et s'il montrait les griffes, on lui fermait les portes du Vatican, sous prétexte de maladie du pape, et Fabroni restait quinze jours sans le recevoir. Mais surtout il se heurtait à un obstacle qui brisait son opiniâtreté : l'incessante mobilité de Clément XI, ou plutôt cette ténacité sournoise, qui se dérobait sous un perpétuel tournoiement. Esclave du Gesù, le Souverain Pontife se donnait parfois la comédie ou l'illusion de paraître excédé de ce joug et de vouloir se reprendre. Il appelait Amelot, le comblait de caresses, lui faisait les offres les plus séduisantes, et l'accord semblait établi. Mais, à la prochaine audience, il ne s'en souvenait plus et attestait le ciel qu'il n'avait rien promis, ou bien il envoyait un camérier, un secrétaire quelconque, avertir Amelot « qu'il ne devait « pas prendre à la lettre tout ce que Sa Sainteté « avait pu lui avoir dit, qu'il savait bien qu'elle avait « remis toute cette affaire à M. Fabroni, que c'était « par lui qu'il apprendrait ses véritables intentions ;

1. Aff. étr. Rome, 552. Voysin à Amelot, 10 et 23 juin 1715.
2. Aff. étr. Rome, 545. La Chausse à Torcy, 19 février 1715.

« au surplus, que lui, Saint-Père, dans la grande mul-
« titude des affaires dont il se trouvait accablé, avait
« pu lui dire quelque chose, mais qu'il ne fallait pas
« insister là-dessus, parce que tout ce que Sa Sain-
« teté avait dit était par manière de discours, d'en-
« tretien et de projets, mais non comme des réso-
« lutions[1] ». Ainsi le tour se trouvait joué, et l'on revenait en arrière, après deux ou trois semaines perdues. Un pape, si rompu à se dédire, était pour les jésuites le meilleur des complices et le plus inestimable auxiliaire.

L'entourage d'Amelot n'offrait qu'une médiocre garantie et menait des négociations souterraines. C'était, outre l'abbé de Targny, ce P. Timothée et ce P. Daubenton, que l'on retrouve à Rome au fond de toutes les intrigues, barbotant dans la vase diplomatique, l'un à la suite de Tellier, l'autre à la discrétion de M. de Cambrai. Fénelon mort, Daubenton n'en continuait pas moins son commerce d'informations. Et Voysin conseillait de l'utiliser, comme un agent qui avait toute la confiance de Fabroni, qui pénétrait ses secrets et dirigeait sa pensée. — Timothée ne jouit pas d'un moindre crédit, soit au Vatican, où on l'écoute, soit à Versailles, où il a l'oreille des dignitaires ecclésiastiques. Amelot, au début, le voyant « sur le pied d'aller librement chez le pape[2] », le met en avant et l'emploie à de menues commissions. Mais bientôt il s'aperçoit que ce vaniteux personnage brouille tout et ne résout rien. Déjà la Trémoille avait appelé sur son manège l'attention de Louis XIV : « Ces canaux sont quelquefois dangereux
« et embarrassent le ministre qui est chargé des af-
« faires dont ils parlent sans discrétion et avant qu'il

1. Aff. étr. Rome, 555. *Journal* de Targny, 24 février 1715.
2. Aff. étr. Rome, 551. Amelot au roi, 15 janvier 1715.

« puisse avoir audience. » Le même jour, en une lettre moins officielle à Torcy, il s'excusait de s'être un peu oublié dans sa dépêche au roi, et introduisait ce commentaire aggravant : « Il n'est pas juste que « toutes sortes de gens se mêlent de ce qui regarde « directement le service; qu'ils sachent tout ce que je « ne sais pas; qu'ils préviennent le pape sur tout ce « que je pourrai lui dire. J'ai dissimulé le plus que j'ai « pu jusqu'à cette heure, mais à la fin la patience m'é- « chappe. Il faut me le pardonner, car cela ne m'arrive « pas souvent [1]. » Torcy lui répondit très sèchement qu'il faisait fausse route, que rien ne serait changé avant que les négociations fussent closes, et qu'au surplus Amelot allait prendre l'affaire en main. C'est à ce moment, et sur ce prétexte, que le cardinal avait définitivement cessé de s'occuper de la constitution. « Sa Sainteté, écrivait-il, ne s'ouvrait pas volontiers « avec moi sur cette matière; elle le fait peut-être « avec d'autres. Ainsi je leur laisse le soin d'informer « leurs correspondants de ce qu'ils savent [2]. »

Amelot héritait là d'une situation assez gênante; mais il avait le caractère moins endurant que la Trémoille. Dès qu'il se fut aperçu que le Timothée faisait l'important et le fâcheux, qu'il affectait d'avoir des audiences du pape la veille ou le jour du départ des courriers, qu'enfin il exerçait, non seulement sans profit pour la France, mais au grand dam de la paix religieuse, une espèce de ministère clandestin et hostile, il résolut de s'en délivrer au plus vite. Encore ne fallait-il point demander à Versailles le rappel de l'intrigant capucin; on ne l'eût pas obtenu. Il imagina un meilleur biais, qui était de le nommer

1. Aff. étr. Rome, 540. La Trémoille au roi et à Torcy, 4 décembre 1714.
2. Aff. étr. Rome, 540. La Trémoille à Torcy, 11 décembre 1714.

évêque. Cette combinaison ne réussit pas sans peine, la cour de Rome étant fort opposée à la promotion d'un moine mendiant à l'épiscopat. Mais Amelot tint bon ; il voulait absolument être agréable à Timothée, que la bure démangeait et qui préférait la soutane violette. Le pape n'osa refuser à son cher confident une faveur sollicitée par des amis si chaleureux. Un beau matin de mai, le capucin de la Flèche se réveilla évêque de Béryte et coadjuteur de l'évêque de Babylone. Il était au comble de ses vœux, et remercia le roi de France par une lettre dithyrambique [1], le pape par des agenouillements sans fin, Amelot et la Trémoille par la protestation d'une éternelle reconnaissance. Sa nouvelle dignité l'obligeait à quitter Rome sans retard. Chacun en fut ravi, même le neveu du pape, Alexandre Albani, qui mandait à Torcy, dès le 22 janvier : « *Spero che per avvenire saranno tolti di mezzo i maneggi del padre Timoteo* [2]. »

Le 26 février, Clément XI, dans un de ces brusques revirements qu'il affectionnait, tenta de soustraire la négociation aux efforts d'Amelot, de la transporter en France et de tout régler par un accord qui jetât bas le projet du concile national. A cet effet, il envoya deux brefs, de *douceur* et de *rigueur*, qu'on appela aussi, l'un d'*invitation*, l'autre de *jussion*. Le courrier qui les apportait arriva à Versailles le 9 mars ; un second le suivait, à quarante-huit heures d'intervalle, tant le pape était impatient de

1. Voici le ton de cette lettre : « Confus de voir Votre Majesté jeter les yeux, pour semblables dignités, sur un pauvre religieux qui ne se connaît d'autre mérite que celui d'être le dernier des sujets du plus grand monarque du monde... » Aff. étr. Rome, 547, 14 mai 1715.

2. « J'espère qu'à l'avenir nous serons débarrassés des intrigues du P. Timothée. » Aff. étr. Rome, 547.

convaincre et d'entraîner Louis XIV. Même, à l'instigation de Philopald, il avait glissé dans le bref de *douceur* quelques mots ambigus qui tendaient à passer pour une explication et qui n'expliquaient rien [1]. Il se bornait à affirmer que le sens pernicieux attribué à la bulle était loin de sa pensée, et proposait à l'archevêque de Paris d'insérer ce bref en tête d'une instruction pastorale d'acceptation. C'était demander à Noailles le double sacrifice de sa doctrine et de sa fierté, en échange d'une simple politesse. Peut-être lui eût-on arraché cette concession énorme, si la cour avait adressé un appel ému à son amour du roi, et le nonce à sa tendresse filiale pour l'église. Mais Bentivoglio, que Saint-Simon appelle à juste titre « l'infâme nonce[2] », était, de l'aveu de Gaillande, « un bon seigneur malheureusement plus cavalier que théologien [3] ». Il réservait tous ses soins aux jésuites qui payaient le surplus de sa dépense, et aussi à certaine danseuse d'opéra dont il eut deux filles, publiquement connues pour telles et qu'on surnomma la Constitution et la Légende, par allusion à l'*Unigenitus* et à la *Légende de Grégoire VII*. Toutes les affaires religieuses ou diplomatiques qui venaient à la nonciature tombaient aux mains du P. Studendoli, minime vénitien, servant à Bentivoglio de pédagogue et de surveillant, « homme d'ailleurs d'un bon commerce, de beaucoup de bon sens et d'autant plus rusé qu'il avait l'air et les manières d'un simplard [4] ».

1. Targny convient, dans son *Journal* (Aff. étr. Rome, 555, 14 février), « qu'il ne paraissait pas qu'il y eût aucune explication, pas même enveloppée, comme on aurait pu le faire par manière de reproche. »

2. « Les cheveux se dresseraient en la tête, dit Saint-Simon (*Mémoires*, VIII, 380), à la lecture de la conduite véritable et journalière de Bentivoglio. »

3. Archives du Vatican. Lettre au P. Timothée, du 24 avril 1714.

4. *Mémoires* de l'abbé Legendre, VI, 312.

La cour ne fit pas plus de frais que l'ambassadeur du pape pour rendre le bref de *douceur* agréable à Noailles. Voysin le lui remit tout uniment, en l'invitant à le renvoyer sous quatre jours avec sa réponse. D'avance, il savait que le cardinal ne l'accepterait jamais. Aussi bien, ne considérait-on cette formalité que comme une démonstration de courtoisie, et l'autre bref, celui de *rigueur*, était le seul dont on attendît quelque effet. Adressé au roi, on y retrouvait la main et la volonté de Fabroni. Au cas où Noailles persistait dans ses refus et déclinait les offres de douceur, le pape se chargeait de le citer à Rome, de le priver de sa dignité, et, pour ne point violer les usages du royaume, il exigeait que Sa Majesté commençât par dépouiller cette Éminence de la naturalité française. Par quelle aberration la curie, qui reculait devant la saisie du temporel, pouvait-elle bien inciter Louis XIV à de pareilles violences sur la personne de son archevêque! En tant qu'épouvantail, c'était puéril; en tant que réel projet, c'était chimérique. On créait à Noailles une situation privilégiée et inexpugnable, en semblant le revêtir des bandelettes du sacrifice et en apitoyant sur son sort, non pas seulement les jansénistes, ni même les gallicans ou les parlementaires, mais quiconque, laïque ou prêtre, gardait le respect du caractère épiscopal. Cette folie ne pouvait germer que dans une tête foncièrement ignorante des choses de France. Fabroni avait fait tout le mal; il avait imaginé cette procédure bizarre, — que des mots plus bizarres encore peuvent seuls traduire, — de *dénaturaliser* Noailles à Paris, avant que de le livrer à Rome pour être *décardinalisé*. Et il osait prétendre que ces mesures d'exception étaient combinées au plus grand profit de l'archevêque, « pour le faire rentrer dans

« son devoir et dans les bonnes grâces du pape et « du roi, de même que Dieu a créé l'enfer sans inten- « tion d'y précipiter les hommes ».

Amelot se récriait à ce langage perfidement mystique de diplomate théologien, à ces allures doucereuses qui recouvraient des desseins si criminels. Le Romain avait beau lui jurer « qu'en ceci ce serait « uniquement l'autorité de Sa Majesté qui ferait tout, « que le pape n'y entrerait que parce qu'on voudrait « bien lui ouvrir une porte dont Sa Majesté avait la « clef » ; qu'au surplus il fallait que Clément XI et Louis XIV s'entendissent ensemble, comme avaient fait Léon X et François Ier : Amelot restait incrédule et indifférent à ce beau mirage, agité devant ses yeux et coloré de toutes les séductions italiennes. Il répondait, avec son urbanité française, mais avec sa précision et son expérience de politique ayant couru le monde, que la proposition était *inouïe, injuste et impraticable*, et il développait son dire en trois points. En effet, il ne se trouvait pas d'exemple d'une peine aussi rigoureuse depuis les siècles les plus reculés, et c'était une procédure inique que de soustraire un homme à ses juges naturels et aux lois de son pays, pour le déporter devant un tribunal composé de ses ennemis. « A la vérité, — concluait Amelot « avec une nuance d'ironie que son interlocuteur ne « pouvait manquer de saisir, — plusieurs étrangers « ont été naturalisés en France, mais je n'avais ja- « mais ouï dire que personne y eût été dénaturalisé « que par des condamnations judiciaires qui empor- « tent la mort civile. Cela même est si éloigné de nos « mœurs et de celles de tous les états chrétiens, que « j'aurais plutôt cru que le pape se serait soulevé « contre un prince qui aurait entrepris de dégrader « ainsi un évêque, que d'entendre proposer cette

« vue par un cardinal de l'église romaine [1]. »

En dépit des objections d'Amelot et de son refus de transmettre « ce qu'il savait bien que le roi n'approuverait jamais », Rome avait persévéré dans sa tentative. Fabroni, — encore qu'excité en faveur du concile national par des lettres du P. Tellier qu'il est bien fâcheux de n'avoir pas retrouvées, mais dont Torcy a eu connaissance [2], — Fabroni, le Sacré Collège et le pape avaient l'illusion que ce serait tout un, d'épouvanter Noailles et de déterminer Louis XIV. Au Vatican, on disait communément « que le cardinal ne devrait pas tant faire le difficile, que ses lumières en théologie n'allaient pas si loin [3]. » Et, d'autre part, pour agir sur l'esprit du prince, on escomptait les mille influences molinistes de Versailles. Aussi, dans le même temps que partaient les courriers porteurs des deux brefs, des messages allaient en différents diocèses annoncer le triomphe imminent du Saint-Siège. De là une grande frayeur parmi les jansénistes et les amis de Noailles. Philopald écrit en toute hâte à son cher cardinal pour parer le coup ; il tremble que « cet expédient terrible et imprévu [4] » ne soit agréé ; il ne respirera qu'en recevant de Paris des informations rassurantes. Du Vaucel, qu'un long séjour en Italie a édifié sur les artifices de la curie, mande de Bruxelles au P. Quesnel : « On crèverait plutôt à Rome que de reculer « d'un pas et de venir à quelque composition [5]. » En France, les évêques gallicans s'émeuvent, et l'un d'eux plus osé, M. de Montpellier, interpelle Noailles,

1. Aff. étr. Rome, 551. Amelot au roi, 26 janvier 1715.
2. Aff. étr. Rome, 551. Torcy à Amelot, 18 février 1715.
3. Aff. étr. Rome, 553. *Journal* de Targny, 15 février 1715.
4. Aff. étr. Rome, supplément XII. Lettre du 12 mars 1715.
5. Arch. d'Utrecht. *Ad Quesnellum epistolæ*, t. I, lettre du 11 mars 1715.

tant pour le raffermir que pour lui témoigner les sentiments énergiques de ses alliés : « Je crains une « paix et un accommodement faits aux dépens de la « vérité. Est-ce une chose nécessaire au bien de « l'église que de recevoir une constitution du pape « mal faite[1] ? »

Par fortune, Noailles était dans une passe d'héroïsme. Sans profiter des quatre jours de répit qui lui avaient été laissés, il écrivit dès le lendemain, 15 mars, une lettre vraiment admirable, par laquelle il refusait de se parjurer et de se déshonorer. Il convient de la reproduire. Elle fait le plus grand honneur au cardinal et compense bien des fautes, hélas ! sans les expliquer :

« Il ne me faut pas, monsieur, plus de temps pour « vous répondre sur la pièce que vous eûtes hier la « bonté de me communiquer, et pour vous la ren- « voyer ; j'ai fait ce que j'ai pu pour ne la pas trou- « ver telle que je la sentis d'abord : mais, plus je la « lis, et plus je me persuade qu'il n'y a rien de mieux « à faire que de la supprimer. L'obéissance aveugle, « la soumission pure et simple, la dégradation de « l'épiscopat y sont nettement établies ; on n'y a « rien épargné, ni les menaces, ni les objurgations. « Je suis un enfant prodigue qu'on veut bien rece- « voir, un criminel à qui l'on offre le pardon, pourvu « qu'il se reconnaisse. Si j'en conviens, il ne doit plus « être question pour moi de publier la bulle, mais « de faire amende honorable à toute l'église, de quit- « ter ma place dont je me serai reconnu indigne, et « d'aller dans la retraite faire pénitence. Je puis « l'avoir mérité pour autre chose, mais dans cette « occasion le témoignage de ma conscience m'assure

1. Bibl. nat., ms. 23216. Lettre du 17 mars 1715.

« que je n'ai rien fait que ce que je devais à la pu-
« reté de la foi, aux droits de l'épiscopat, au service
« du roi et aux maximes de l'état. Si c'est un crime
« à Rome, il ne le doit pas être pour vous, mon-
« sieur, puisque votre charge vous établit le défen-
« seur de nos libertés et des droits de la couronne.
« Je ne puis douter que vous ne sentiez l'obligation
« que vous avez de les défendre; je me flatte aussi
« toujours de vos bontés[1]. »

Cette réponse rompit toute négociation de l'archevêché avec les prélats molinistes. Ceux-ci, d'ailleurs, n'apportaient qu'une bonne volonté languissante et le prenaient plutôt sur un ton de menace que de conciliation. Le contre-coup fut de rejeter le cardinal vers les évêques les plus hostiles à la bulle et les moins traitables, dont il regardait la rigidité avec une admiration jalouse et craintive. Certes, MM. de Senez, de Montpellier et de Boulogne n'étaient point faits à sa ressemblance, ni même MM. de Mirepoix et d'Auxerre, qui se piquaient d'autant de courtoisie que de fermeté. C'est qu'entre leur opposition vraiment théologique, fondée sur un dissentiment de dogme, sur une interprétation tout augustinienne du christianisme, et la résistance ecclésiastique et politique du cardinal, appuyée sur des considérations d'intérêt français, il y avait une fondamentale divergence. Ceux-là répugnaient à accepter la constitution, ne voulant aucunement léser, sous le couvert de Quesnel, des vérités contenues dans l'Evangile, développées par les pères, rajeunies par les Port-Royalistes ; celui-ci se défendait uniquement de souscrire à une condamnation dé-

1. *Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 382, et *Anecdotes secrètes*, I, 2e partie, 131. — Il y a, aux Affaires étrangères (Rome, 552), la même lettre, avec des variantes sans importance.

pourvue de précédents et lourde de conséquences. Mais la forme seule du jugement pontifical le retenait. Sur le fond du débat il était prêt à transiger, et déjà il avait donné ce gage essentiel de répudier les *Réflexions morales*. Ainsi, à l'abri du même drapeau, tous ne servaient pas la même cause : l'état-major et les troupes luttaient pour une idée chrétienne, le chef pour une conception gallicane.

Au lendemain, toutefois, de cette lettre au chancelier Voysin, les dissidences d'interprétation s'évanouissent. Dans le péril commun, les opposants se rapprochent, serrent les rangs et font face à l'ennemi, sans savoir d'où viendra la première attaque, du Vatican ou de Versailles, ou des deux côtés à la fois. Noailles, en particulier, prêche l'accord des volontés et la concentration des forces résistantes, tellement il éprouve le besoin d'être encouragé dans ses velléités d'audace et soutenu dans ses accès de défaillance ! Le 29 avril, il écrit à son frère : « Tâchons de ne nous point séparer. Ce serait bien « triste pour l'un et pour l'autre [1]. » Le 26 mai, à M. de Boulogne : « Les choses sont bien changées, il « n'est plus question de négociation, mais d'employer « contre moi (car il n'est question que de moi présen- « tement) les plus grandes rigueurs. Il faut attendre « ce qui viendra de Rome et se préparer à tout [2]. » Et le 18 du même mois, à la Broue : « Je combats pour « obtenir des explications et suis à la veille de souf- « frir les plus grandes calamités. Mais elles ne me « font pas peur, par la miséricorde de Dieu... Je ne « suis point en peine de la fermeté de M. de Montpel- « lier. Je crains qu'il n'en ait trop et qu'il ne veuille

1. Archives d'Amersfoort, boîte *i*.
2. *Ibid.*

« aller plus loin que nous [1]. » Ainsi reparaît toujours sous la plume de Noailles, alors même que le pacte d'union lui semble indispensable, une secrète défiance envers les alliés dont le concours lui pèse et dont la défection le perdrait.

Les constitutionnaires de France, exaspérés contre l'archevêque de Paris, ne songeaient plus qu'à ouvrir son procès et demandaient sans relâche qu'on agît par la voie des monitions canoniques. Ce devait être le préambule de l'instance qui aboutirait à un jugement du Sacré Collège. Tout autre était le point de vue d'Amelot. Dominé par le tour juridique de son esprit et par le souci des prérogatives françaises, à mesure qu'il pratiquait les Romains il s'attachait davantage au projet de concile national dont il avait d'abord douté. Que si le Vatican n'y adhérait point, on le pouvait convoquer malgré le Vatican, et il en donnait l'avis à Voysin, par deux dépêches des 16 et 23 avril : « Plus je fais réflexion sur ce qui « s'est passé, plus je suis convaincu que le roi ne doit « rien attendre de cette cour qui ne tende par quelque « endroit à la destruction de nos libertés, et que par « conséquent il est de la dernière importance à tous « égards de finir à l'amiable avec M. le cardinal de « Noailles, s'il est possible, et sans demander l'appro- « bation du pape... Si vous ne finissez pas avec M. le « cardinal, j'avoue que vous n'avez plus d'autre par- « ti que celui du concile national; mais souvenez- « vous, je vous en supplie, qu'il faut commencer par « le convoquer de la seule autorité du roi. Le pape, « voyant le concile indiqué, pourra peut-être alors « se résoudre d'y envoyer ses légats. Sans cela, cette « cour ne conviendra jamais de concourir volontai-

1. Archives d'Amersfoort, carton 37.

« rement à ce concile, et vous me laisserez inutile-
« ment ici faire un triste personnage [1]. » Car il est las, cet homme de bien et de droit jugement, las de poursuivre un pape qui se dérobe éternellement et qui revient toujours à cette même conclusion : « Que c'était trop de vouloir qu'il s'expliquât comme « nous, que c'était assez que chacun demeurât dans ses « prétentions, qu'il nous laissait parler français et qu'il « était juste que nous le laissassions parler italien [2]. » A quoi bon continuer un colloque où les deux interlocuteurs ne parlent point la même langue? Et quelle ne devait pas être la colère d'Amelot, lorsque des brouillons et des boute-feux le taxaient de criminelle complaisance pour Noailles, le soupçonnaient de se relâcher et de fléchir sur le concile, lui qui avait essuyé, à le solliciter, tant de déboires et d'insolences! Aussi, dès qu'il apprend que ces insinuations viennent de l'entourage de Rohan, avec quelle hauteur et quelle dignité s'en ouvre-t-il à ce cardinal! « J'ai servi le roi « pendant vingt et un ans dans les emplois étrangers, « et voici le vingt-deuxième : c'est la première fois « qu'on m'accuse. Je ne l'ai certainement pas mérité. « Je n'ai jamais perdu de vue le concile national. Il est « vrai qu'après avoir été pendant plus de quinze jours « à le prêcher à Sa Sainteté et à M. le cardinal Fa-
« broni, comme si j'eusse parlé aux rochers, il a bien « fallu écouter les idées extraordinaires de ce cardinal « et tâcher de les mitiger. C'est lui qui, voyant à quel « point je rejetais ses projets, proposa le bref qu'on a « appelé de *douceur*. Je dois vous dire, monseigneur, « qu'il n'y a ici ni cardinal, ni prélat, ni ecclésiastique « de toute espèce, qui n'ait le concile en horreur. Si

1. Archives nationales, F[10] 60. — *Cf.* Aff. étr. Rome, 552, Amelot au roi, 26 mars 1715.
2. Archives nationales, F[10] 60. Amelot au roi, 28 mai 1715.

« l'on vous en écrit autrement, on vous trompe, ou « par ignorance ou par des vues moins pardon- « nables [1]. »

Telle est la mobilité ou la duplicité des Romains qu'on pourrait formuler à leur propos cet axiome diplomatique : — Autant de personnes, autant d'avis ; autant de jours, autant de projets. Rien, à Rome, n'est vrai que d'une vérité relative au moment et au fait fugitif dont il s'agit. — Amelot cependant osait, avec sa perspicacité et sa hardiesse ordinaires, affirmer l'insurmontable antipathie du Saint-Siège pour toute espèce de concile national. Mais les menus agents qui évoluaient autour de lui gardaient de plus tenaces illusions. Ainsi le consul La Chausse, en ses lettres à Torcy des 9, 16 et 23 juillet, croit encore à la possibilité d'un accord entre les deux puissances : « Il semble, écrit-il, que le pape ne soit « plus si éloigné de consentir à un concile national, « peut-être parce qu'il connaît que l'intention de Sa « Majesté est de le convoquer, quand bien même il n'y « concourrait pas [2]. » C'est sur cette dernière ressource que spéculent, autour de Louis XIV, laïques et religieux. Ils doutent fort que jamais leur roi en vienne à s'insurger contre Clément XI par une audacieuse initiative, et, d'autre part, ils n'arrêtent même plus leur pensée sur le moyen suggéré par Amelot, de *finir à l'amiable* avec l'archevêque de Paris. Voysin a, dès le 15 mai, répondu péremptoirement à cette proposition : « Il n'y a rien du tout à espérer de M. le cardinal de « Noailles ; il faut que vous soyez aussi nettement « détrompé que nous le sommes, et il ne peut plus

1. Archives nationales, F[10] 60. Amelot au cardinal de Rohan, 29 mai 1715.
2. Aff. étr. Rome, 548.

« être question ici d'aucune sorte de négociation. Cela « vous met dans la nécessité de recommencer la vôtre « à Rome [1]. » En réalité, on faisait un suprême appel à la dextérité d'Amelot, pour sortir la France d'un inextricable embarras. Louis XIV voulait briser la révolte de Noailles, mais ne savait trop par quels ressorts. Il avait reçu en mars le bref de *rigueur* et ne l'avait point utilisé. Le jour de Pâques, le nonce lui remettait un nouveau bref enjoignant à l'archevêque de Paris de publier la constitution sous deux semaines et de cesser le scandale qu'il infligeait à l'église. En cas de désobéissance, après trois monitions de cinq en cinq jours, il serait privé de sa dignité de cardinal et poursuivi selon les formes canoniques.

Une pièce si foudroyante allait, par l'excès même de sa dureté, tromper les intentions du pape. Louis XIV ne jugea pas l'instant propice pour faire un tel éclat, et il interdit au nonce de notifier à Noailles le bref pontifical. Avant que de recourir aux mesures désespérées, encore fallait-il attendre le dernier résultat des efforts d'Amelot Il était manifeste que Rome et Versailles cherchaient mutuellement à se duper : Rome aurait voulu la décardinalisation sans le concile; Versailles, le concile sans la décardinalisation. Et les deux camps, au lieu d'aller droit au but, s'enveloppaient dans des chinoiseries diplomatiques. Voysin, impatient d'aboutir et de complaire aux jésuites, chargeait Amelot de proposer un moyen terme ou plutôt un marché, donnant donnant. Pour éviter les manquements de foi, tout aurait lieu par un échange simultané. Touchante confiance qui régnait entre le représentant de Dieu et le fils aîné de l'église ! « Le pape, écrivait le chancelier, aura la sa- « tisfaction que la décardinalisation qu'il fera à Rome

1. Aff. étr. Rome, 552. Voysin à Amelot, 15 mai 1715.

« soit avant la tenue de la première séance du con-
« cile, et, à notre égard, il nous suffira que les lettres
« de convocation du concile soient antérieures [1]. »

Quand Amelot apporta au Vatican, le 26 mai, cette combinaison machiavélique qui, sous prétexte d'empêcher la tromperie, la réglementait en quelque manière et la consacrait, le pape se récria devant ce luxe inouï de précautions : il avait peur d'être joué, contre son habitude. Toutefois, il écouta notre envoyé jusqu'au bout, en levant de temps à autre les mains et les yeux au ciel avec des espèces de soupirs. A la fin, il laissa percer sa douleur et sa désespérance; il murmura, par phrases entrecoupées, « que c'était un
« grand malheur que la constitution qu'il avait accor-
« dée aux pressantes instances du roi causât de si
« grands troubles, que, si l'on assemblait un concile,
« il croyait le schisme inévitable; qu'il n'avait jamais
« approuvé l'instruction de l'assemblée, quoiqu'il ne
« l'eût pas positivement désapprouvée; qu'il y avait
« certaines choses qu'il voulait bien tolérer et que c'é-
« tait tout ce qu'on pouvait exiger de lui [2] ». Satisfait sans doute de la définition qu'il avait imaginée, il répéta encore une fois que chacun pouvait demeurer dans ses prétentions et parler sa propre langue, Amelot français et lui-même italien.

Cette liberté respective était purement verbale et ne visait, à tout le mieux, que la personne de notre ambassadeur. Philopald allait l'éprouver, subitement chassé de Rome le 26 août, sans autre motif que d'avoir été associé aux correspondances du cardinal de Noailles. Vainement Amelot et la Trémoille s'étaient élevés contre la façon brutale

1. Aff. étr. Rome, 552. Voysin à Amelot, 15 mai 1715.
2. Aff. étr. Rome, 552. Amelot au roi, 28 mai 1715.

dont on frappait « un sujet injustement calomnié et qui, dans la grande affaire, avait fait humainement tout le possible pour la terminer heureusement [1] ». En cela, le Souverain Pontife cédait à une rancune vieille de quatre ans, que Fabroni avait attisée; mais aussi il agissait en parfaite harmonie avec le roi de France qui, à la veille de brûler ses vaisseaux, ne voulait point se compromettre sans que la papauté fût engagée et compromise du même coup. De si graves déterminations étaient notifiées de Paris par de secrets intermédiaires, quelques moines probablement ; car nos chargés d'affaires, l'officiel et l'officieux, ne recevaient que de lointains et vagues renseignements. Désormais, la négociation passait au-dessus de leur tête, ou plutôt elle s'établissait par des voies souterraines. Amelot, dépité, éprouvait une furieuse démangeaison de partir. Quant à la Trémoille, il se sentait tellement isolé que sa fierté s'épanchait en dépêches aigries, parfois même impertinentes. Le 2 juillet, il écrivait à Torcy : « On « a mandé qu'on avait donné de nouveaux ordres en « France de soutenir les propositions de 1682. Cela « me paraît bien contraire à ce qui se passe ici pré- « sentement sur la constitution. Ce n'est pas par rap- « port à cette affaire que j'en parle, ce n'est pas à moi « d'en parler ; mais par rapport à bien d'autres « choses qui regardent tous les jours mon ministère. « Il faudrait au moins que je fusse instruit de ce que « je dois répondre. Il ne serait pas mal à propos que « ceux qui président à ces résolutions en avertissent « le ministre qui est à Rome, qui ne l'apprend jamais « que par quelques lettres particulières et par la « *Gazette de Hollande* [2]. »

1. Aff. étr. Rome. 548. Amelot au roi, 20 août 1715.
2. Aff. étr. Rome, 548. Cardinal de la Trémoille à Torcy, 2 juillet 1715.

Ainsi sevrés de nouvelles officielles, que pouvaient nos ambassadeurs, sinon tirer leur poudre aux moineaux et dépenser leurs talents en pure perte ? Amelot ne le cachait point au roi : « Sa Sainteté « a dit à M. Battelli, secrétaire des brefs, que j'avais « fait de nouvelles instances très vives pour le con- « cile national, mais que c'était se battre la tête contre « les murs et qu'elle n'y consentirait jamais. Cela ne « m'empêchera pas d'aller mon chemin, comme si j'a- « vais les meilleures espérances du monde [1]. » Avec une absolue loyauté, il montrait l'opinion des cardinaux presque unanimement hostile au projet de la cour de France, et la coalition de tous les intérêts romains contre cet acte éventuel d'émancipation gallicane. Il ne laissait pas ignorer qu'au sein du Sacré Collège, Fabroni, véritable maître de la politique papale, avait représenté avec véhémence que tous les catholiques sans exception devaient se soumettre aux décisions du Saint-Siège. « C'est à saint Pierre, « en effet, et à ses successeurs que Jésus-Christ a con- « fié le gouvernement de l'église et le dépôt de la doc- « trine : *Pasce oves meas*. Et ces paroles s'étendent à « tout ce qui compose l'église, car on ne lit nulle part « dans l'Évangile, *exceptis Gallis*, qui seuls s'opposent « à la constitution. » L'abbé de Targny, en résumant ces faits dans son *Journal*, nous fournit la clef des inflexibles résistances de Fabroni : « Cette cour s'i- « magine que nous n'agissons point sérieusement « dans la poursuite du concile national [2]. »

Quelle complication n'était-ce pas, pour Amelot, de vivre tiraillé perpétuellement entre les aimables menteries du pape, les refus hautains de Fabroni et les suspicions mal déguisées de nos ministres ! Par

1. Aff. étr. Rome, 552. Amelot au roi, 4 juin 1715.
2. Aff. étr. Rome, 555, 23 juillet 1715.

chaque courrier, il apprenait qu'à Paris on révoquait en doute ou son habileté ou sa bonne foi. Et comment se justifier de si loin ? Comment se défendre d'avoir échoué, sans crier toutes les embûches françaises ou italiennes tendues sous ses pas ? « On dit « que je n'ai aucun crédit à la cour de Rome et que « le pape me regarde comme l'agent de M. le cardi- « nal de Noailles. Pour du crédit, il ne me siérait pas « de me piquer d'en avoir beaucoup dans une cour « comme celle-ci; mais tout le monde connaît que le « pape me traite avec distinction. Il est vrai que je ne « suis pas parvenu à faire agréer le concile national, « et je voudrais fort qu'on envoyât à ma place les « gens qui croient cette besogne si aisée[1]. » Quant à lui, — c'est le fond de ses dépêches au roi, — il recommencerait avec résignation le triste métier qu'il fait depuis sept mois, s'il voyait jour à en bien sortir. Mais sa présence n'est que mortifiante et stérile ; car il ne garde aucune créance aux intentions ni aux paroles ultramontaines. Sa Sainteté peut dorénavant tout lui promettre : derrière les plus beaux engagements, il aperçoit des ruses et des biais perfidement tramés pour obtenir, par l'appât d'un concile prochain, une immédiate décardinalisation. Avec cette pourpre arrachée à Noailles, combien ne pourrait-on pas allumer de convoitises ! D'abord, on offrirait de la lui rendre, s'il venait à résipiscence et sollicitait son pardon. Ou bien on conserverait ce chapeau, pour le jeter comme une amorce au zèle avide des prélats de France et récompenser le plus entreprenant. A cette fin, il était indispensable de lâcher quelques concessions ou de s'en donner au moins l'apparence. Le pape fit mine encore une fois, mais avec grand fracas, de

1. Aff. étr. Rome. 553. Note d'Amelot, 30 juillet 1715.

secouer le joug de Fabroni. Et, voulant doubler le prix de son sacrifice, il laissa courir le bruit qu'il avait trouvé sur sa table un billet tracé d'une main inconnue, qui l'adjurait de ne point souscrire au concile national, de n'y point envoyer ses légats, et qui lui rappelait les paroles du pape Gélase, formule embryonnaire de l'infaillibilité : « *Super eo quod semel ex cathedra pontifex decreverit, non possit amplius haberi quæstio* [1]. »

Tout ce manège n'abusait aucunement les négociateurs français. La Trémoille était persuadé que Clément XI parlait de concile et de légats sans avoir la moindre envie, ni que l'un se tînt, ni que les autres vinssent en France. Pour Amelot, la certitude était encore plus complète ; mais avait-il le droit de fermer l'oreille aux propositions papales? Le 4 août, il fut appelé au Vatican, en audience extraordinaire. L'avant-veille, un courrier était arrivé de Versailles, porteur des plus redoutables nouvelles. Les dépêches officielles faisaient pressentir, et les correspondances des amis molinistes confirmaient pleinement, que le roi avait résolu de convoquer de son chef en assemblée plénière l'épiscopat gallican. Le pape aussitôt de prendre l'affaire en main : c'est l'unique espoir qui lui reste de la faire avorter. Il s'entretient longuement avec Amelot, abonde dans le sens des projets français, s'engage avec vivacité à seconder tous les efforts dirigés contre Noailles et les prélats opposants. En principe, sauf examen des voies et moyens, il accepte l'idée du concile national. « Qui « l'aurait cru, il y a trois mois? ajoute-t-il mélanco- « liquement avec une suprême dissimulation. Nous

1. « On ne remet pas en discussion les arrêts dogmatiques du Souverain Pontife. » Aff. étr. Rome, 548. La Chausse à Torcy, 27 août 1715.

« le voulons de bonne foi, et l'on travaillera à aplanir « les difficultés qui peuvent en rendre la tenue em- « barrassante [1]. » Il va même jusqu'à citer les noms des légats qui agréeraient le mieux à la curie : Albani et Rohan.

Amelot accueille toutes ces protestations de l'air le plus crédule, en ayant soin de remercier le pape avec effusion. Néanmoins, il ne néglige pas une occasion si propice de se plaindre amèrement de Fabroni comme d'un homme intraitable, entêté, féru de soi, un *furioso*, qui souvent a manqué de respect au roi et même à Sa Sainteté assez hardie pour ne pas suivre aveuglément ses volontés. Aussi, n'eût été sa personnelle déférence envers le choix du Souverain Pontife qui l'avait abouché avec cette Éminence, il y a beau temps qu'il aurait salué le Fabroni et serait sorti de chez lui pour n'y jamais rentrer. — Clément XI l'écoute avec attendrissement et, soucieux de le payer de retour, il lui lit une réponse qu'il a minutée à l'adresse du roi. Cette pièce est le point culminant de la mission d'Amelot et vaut qu'on s'y arrête. Elle marque le terme précis où les deux pouvoirs civil et religieux ont failli se rencontrer et tomber d'accord pour réduire Noailles à l'extrémité. Voici les principales dispositions de cette lettre, dont l'original italien fut communiqué à notre ministre et expédié le lendemain à Louis XIV :

« Quelque graves et importantes qu'aient été et « que soient les difficultés qu'ont opposées et qu'op- « posent généralement dans Rome toutes les per- « sonnes qui ont le plus de sagesse, de piété et de sa- « voir contre la proposition du concile national. Sa « Sainteté, cependant, pour montrer le cas qu'elle

1. Aff. étr. Rome, 555. *Journal* de Targny, 7 août 1715.

« fait de tant de personnages pleins de bonne inten-
« tion et de zèle pour le Saint-Siège qui, d'un autre
« côté, ne cessent d'attester de Paris unanimement
« et constamment la convenance et même la néces-
« sité de ce concile, et principalement pour secon-
« der les pieux désirs du roi très chrétien qui, plei-
« nement informé du besoin de ses peuples, juge
« que c'est le seul et l'indispensable remède, Sa Sain-
« teté, dis-je, se laissera induire à y donner les mains
« en y envoyant ses légats, sans lesquels il est évi-
« dent que l'affaire ne pourrait être terminée et que
« plutôt il en naîtrait d'autres encore plus fâcheuses,
« pourvu que préalablement l'on concerte, l'on éta-
« blisse et l'on assure les formes qu'il faudra obser-
« ver et les mesures qui sont à prendre, afin que
« tout se commence, se poursuive et se conclue, de
« manière qu'en mettant à couvert l'autorité du siège
« apostolique et l'obéissance due à la constitution
« dont il s'agit, on fasse cesser tout danger de con-
« fusion et de rupture qui sont si abhorrées du cœur
« paternel de Sa Sainteté [1]. »

Le pape poursuit, en se déclarant prêt à lancer le *bref préceptif*, qui servira de prélude à la réunion du concile. Un exemplaire spécial de ce bref sera destiné à chacun des prélats refusants, et rédigé à peu près en la forme précédemment employée à l'égard du cardinal de Noailles. Pour ce dernier, les termes seront les mêmes; mais un paragraphe sera ajouté sur le point du cardinalat.

En entendant cette lecture, en recevant de la bouche de Clément XI des explications complémentaires, Amelot demeura tout perplexe. Il se demanda si c'était capitulation ou ruse de guerre, si le pape était

1. Aff. étr. Rome, 553.

pris ou s'il lui échappait, si le concile national était enfin acquis ou définitivement perdu. La lettre pontificale une fois partie, il s'interrogea avec un redoublement d'anxiété. En l'un et l'autre cas, sa mission était close. Mais quel gré allait-on lui savoir de sa conduite? Quel jugement encourraient ses efforts ? Étaient-ce des félicitations ou des reproches qui l'attendaient? L'impatience le prit. Le 8 août, pour préparer son retour et se justifier au préalable s'il en était besoin, il dépêcha son propre neveu, Amelot de Chaillou, qui devait lui envoyer de sûres informations. Quand celui-ci arriva à Paris, déjà les choses avaient changé de face, et notre politique religieuse allait être de fond en comble renouvelée.

CHAPITRE XIII

LA RÉSISTANCE DES PARLEMENTAIRES

Juillet-août 1715.

Opinion du lieutenant de police sur l'état des esprits. — Louis XIV informe les parlementaires de son intention de convoquer le concile. — Sécheresse de son accueil. — Mort de l'avocat général Chauvelin. — Lettre du P. Tellier, trouvée dans ses papiers. — Est-elle apocryphe ? — Exactitude des faits qu'elle contient. — Mademoiselle de Chausseraye aide à sauver Noailles. — Nouvelles audiences à Versailles. — Louis XIV sur son pliant. — — Menaces de Voysin. — Dernière sortie du roi en voiture. — Mesures dirigées contre les évêques opposants. — D'Aguesseau retourne à Versailles. — Souverain ascendant du chancelier. — — On prépare un lit de justice. — Tolle général du parlement contre le projet de déclaration royale. — Lettre du P. Timothée au pape.

Tandis qu'Amelot achevait précipitamment sa mission, des événements considérables se déroulaient en France, qui couvaient depuis tantôt trois mois. Le 7 mai, Dangeau mentionnait dans son *Journal :* « Les affaires de la constitution vont plus mal que « jamais, si on en croit les bruits publics. » Toutefois, les amis de Noailles espéraient encore gagner des semaines ou des mois, et peut-être la mort éventuelle de Louis XIV n'était-elle point indifférente à leurs calculs. Dorsanne, intime confident de l'archevêque, écrivait, le 11 juin, à M. de Châlons-sur-Marne, au sujet des négociations pendantes : « Du temps est né- « cessaire pour convenir des termes de l'acceptation.

« On est ici bien persuadé qu'il faut qu'elle soit réel-
« lement et physiquement liée avec les explications,
« et que le nœud qui les unira ne puisse être ni défait
« ni coupé par les ciseaux romains. Cependant, on con-
« vient qu'il ne faut rien de trop grossier et qu'un fil
« de fer ou d'acier conviendra mieux que la corde à
« puits qui, pour être plus grosse et plus visible, n'en
« est pas plus sûre... Au milieu de toutes les agita-
« tions publiques, M. le cardinal est aussi tranquille
« que Jonas [1]. » Rapprochement bizarre, et qui évoque Louis XIV ou Clément XI sous une forme inusitée. Mais, sans préjuger les sentiments de quiétude ou d'angoisse que Jonas a pu connaître en certains passages difficiles, il est avéré que Noailles se comporta non moins bien devant la décardinalisation que l'autre dans sa baleine. Déjà la rumeur d'une spoliation brutale circulait avec persistance, et le lieutenant de police d'Argenson, questionné sur l'état de l'opinion parisienne, avait répondu gaiement que, la réduction des rentes n'ayant soulevé aucune émeute, la déposition du cardinal amènerait tout au plus des larmes et des gémissements [2]. Au reste, Noailles était préparé au sacrifice de sa pourpre. Il prononça même à ce sujet un mot noble et stoïque, que nous croirions supposé par la ferveur janséniste, si précisément il n'était rapporté par Gaillande : « On reçoit « cet habit avec joie, mais on le quitte sans chagrin, « lorsque c'est pour son devoir [3]. » Tellement, sous l'aiguillon de l'honneur, peuvent naître des résolu-

1. Bibl. nat., ms. 23208.
2. *Journal* de Dorsanne, I, 106.
3. Archives du Vatican, Francia, Giansenismo, 2258, lettre au P. Timothée, 7 mai 1715. — A Bissy, qui venait lui faire visite avec une hypocrite compassion, Noailles répondit par le verset du psaume 118 : « *Paratus sum, non turbatus.* » (*Histoire du livre des Réflexions morales*, I, 432.)

tions et des paroles sublimes, dans les âmes les plus asservies à la frivolité des distinctions humaines!

Pour les jésuites, l'archevêque de Paris est un *monstre* [1], indigne du cardinalat. Vers la mi-juillet, ils parviennent à persuader le roi, à s'emparer de son esprit abattu par la maladie et d'autant plus impatient de faire acte d'autorité, une suprême fois. A la suite de conciliabules où madame de Maintenon, le P. Tellier, Rohan, Bissy et le chancelier Voysin assistaient régulièrement, il fut résolu que la constitution serait enregistrée au parlement dans le plus bref délai, sans aucune réserve, et le concile national convoqué pour le 1er septembre. Entre évêques molinistes, les dernières dispositions avaient été prises et les rôles distribués, au cours des repas, des divertissements, des concerts exécutés par des musiciens des deux sexes [2], que Bissy donnait presque chaque jour, pour fêter sa nouvelle barrette. Le 14 juillet, bon nombre de prélats de l'assemblée quinquennale alors en session allèrent, après vêpres et la conférence, souper à Bercy chez le sieur Ogier, receveur général du clergé. Ce fut un gala magnifique qui ne se termina qu'à deux heures après minuit. Le surlendemain, le premier président de Mesmes se trouvant à Marly, le roi l'informa qu'il y aurait un concile, et que M. d'Aguesseau, M. Joly de Fleury et tous les parlementaires devraient se dispenser de faire des objections qui seraient inutiles et malsonnantes. M. de Mesmes ne répondit que par une très humble révérence.

1. Archives du Vatican, *ibid.*

2. Quelques-unes des musiciennes de Bissy (d'après l'*Abrégé d'histoire ecclésiastique*, XIV, 220) logeaient à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Chez le cardinal de Rohan, à Marly, le jeu durait jusqu'à cinq heures du matin, en nombreuse compagnie féminine.

Cet avertissement allait être promptement suivi d'une notification officielle. Le 28 juillet, le premier président et le procureur général furent mandés chez le roi. « On ne dit point, écrit Dangeau, « sur quelle affaire ils sont venus parler. » Le bon Dangeau était seul de la cour à vouloir l'ignorer. La nouvelle, en effet, volait partout, qu'une déclaration solennelle allait condamner le cardinal de Noailles et ses associés, afin de les traduire devant le concile en une posture amoindrie. Aussi bien, les lettres adressées par le chancelier aux deux magistrats étaient fort explicites. En voici le texte :

« A Marly, ce 24 juillet 1715.

« Monsieur,

« Le roi paraît déterminé à convoquer par son auto-
« rité un concile national pour terminer l'affaire de
« la constitution. La convocation doit être précédée
« d'une déclaration qui sera enregistrée au parlement.
« Sa Majesté souhaite vous expliquer elle-même ses
« intentions. Il est nécessaire pour cela que vous vous
« rendiez ici dimanche prochain avec M. le procureur
« général, à la sortie du dîner de Sa Majesté.

« Je suis, monsieur, etc...

« VOYSIN. »

Pour Louis XIV, la réunion du concile, ou du moins la menace de cette réunion, avait un double intérêt : c'était vraisemblablement de forcer la main à Clément XI, mais aussi de fixer la situation des prélats non acceptants. Jusque-là, il n'y avait point de leur part un refus formel qui autorisât à les violenter. L'édit royal allait les mettre en demeure d'obéir ou de comparaître devant leurs pairs à l'état d'accusés,

in reatu. Ainsi le terrain se trouverait déblayé, et Noailles exclu sans débat de la présidence de l'assemblée. Le 28 juillet au matin, le chancelier avait remis à MM. de Mesmes et d'Aguesseau le projet de déclaration pour y joindre leurs remarques. Ils demandèrent le loisir d'y réfléchir et de pouvoir conférer avec MM. les avocats généraux. Dans l'après-midi, le roi les reçut. L'audience fut très brève. Sa Majesté les pria de mener leur examen promptement et d'apporter le moins de difficultés possible. « Vous en- « tendez bien? dit-il au premier président; vous « voyez bien? dit-il au procureur général ». Et, comme tous deux se regardaient avec un visage interdit, il continua sèchement : « Vous voulez dire « quelque chose ? » Le président répondit, non sans audace : « Nous craignons, Sire, que Votre Majesté « n'empiète un peu sur l'autorité de l'église. » — « Je n'ai fait, répliqua le roi, que ce qu'on m'a dit « que je pouvais faire, et ce que j'ai déjà fait [1]. » Sur ce mot, il les congédia.

Durant toute une semaine, ils furent occupés à imaginer les moyens de faire échouer la déclaration et à rédiger un mémoire pour le chancelier. Autour d'eux, cependant, s'agitaient les intrigues et les séductions molinistes. D'Aguesseau restait inébranlable ; de Mesmes « nageait entre la cour et sa compagnie[2] ». Quant aux avocats généraux, le seul sur qui les jésuites pussent compter et qui devait porter la parole pour l'enregistrement en cas de refus de ses collègues, Chauvelin, fut enlevé subite-

1. *Journal* de Dorsanne, I, 201 ; *Anecdotes secrètes*, I, 2e partie, 167. — Louis XIV faisait allusion à la déclaration de 1665, au sujet du formulaire. Mais cette simple question de discipline n'offrait qu'une analogie lointaine avec la bulle *Unigenitus*, qui tranchait de graves problèmes théologiques.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, VII, 332.

ment, le 2 août, par une petite vérole maligne. Dans les papiers de ce magistrat, on trouva le projet du plaidoyer qu'il avait dessein de prononcer au parlement, et aussi certaine lettre que le P. Tellier lui adressait de Versailles le jour même de sa mort. La famille de Chauvelin en a nié l'authenticité, mais nulle part nous n'avons vu un désaveu en règle du P. Tellier. On alléguera que le confesseur écrivait peu et préférait les émissaires compromis aux billets compromettants. Pour une fois, il a pu se risquer, alors que le coup semblait sûr et comme déjà fait, et quand il ne devait point prévoir que la mort de Chauvelin allait le trahir. Cette lettre est citée par extraits dans le *Journal* de Dorsanne (I, 205) et dans l'*Histoire du livre des Réflexions morales* (I, 433). Une copie en existe aux archives des affaires étrangères, avec cette mention : *trouvé sous le scellé*. C'est un document que l'on peut discuter, mais qu'il n'est point permis de passer sous silence :

« Tout est fort bien disposé, monsieur, pour l'enre-
« gistrement du grand édit. Le roi se transportera lui-
« même au parlement, le 20 du courant, et cassera
« M. le procureur général pour huit jours. Il vous char-
« gera de cette place pour faire la charge du réquisi-
« toire, et il prononcera lui-même l'enregistrement
« sans que personne puisse s'y opposer. Les lettres de
« cachet sont toutes prêtes pour arrêter le cardinal de
« Noailles, qui sera conduit à bonne garde à Pierre-
« Encise [1]. Lorsque nous aurons abattu cette hydre,
« nous n'aurons plus rien à craindre. Servez-vous de
« votre capacité en cette occasion et de votre élo-

1. Forteresse de Lyon, située sur un rocher qui domine la Saône, et où l'on mettait les prisonniers d'état. Elle fut démolie en 1793, à la suite du siège de cette ville.

« quence ordinaire pour vous attirer l'estime du roi.
« Il ne tiendra pas à nous qu'elle ne vous soit acquise
« et que nous ne vous donnions des marques de l'at-
« tachement que notre compagnie vous doit, et moi en
« particulier qui suis, monsieur, votre très humble
« et très obéissant serviteur.

« LE TELLIER,
« de la Compagnie de Jésus.

« A Versailles, le 2 août 1715 [1]. »

La verve janséniste s'empara de cette pièce et, la paraphrasant, en tira une chanson dont certains couplets, sur l'air de la *faridondaine*, sont moins lourdement tournés que les communs produits de la versification théologique [2].

1. Aff. étr. Rome, 548. — Le texte publié par Dorsanne, par l'*Histoire du livre des Réflexions morales* et par les *Nouvelles ecclésiastiques*, offre des différences de rédaction. *Hydre* y est remplacé par *idole* ; mais le fond de la lettre reste le même.

2. *Lettre du P. Tellier à M. Chauvelin, avocat général.*

1

Tout est bien disposé, monsieur,
Pour la belle entreprise.
Ah ! pour le coup notre bonheur
Ne craint plus de surprise ;
A la fin bientôt nous verrons,
La faridondaine, la faridondon,
Enregistrer le grand édit,
Biribi, etc.

2

Le roi, le vingt du mois courant,
Transporté par son zèle,
Ira montrer au parlement
Que sur les lis l'appelle
L'amour de la religion,
La faridon laine, la faridondon,
Dont toujours son cœur fut épris,
Biribi, etc.

3

Son procureur il cassera
Seulement pour huitaine,
Son office il vous donnera
Pour dans cette semaine

Quelques doutes, d'ailleurs, que l'on veuille élever sur la lettre du P. Tellier, et fût-il admis, — contre les plus sûrs indices, — qu'elle est apocryphe, nous

Faire la réquisition,
La faridondaine, la faridondon,
Sans obstacle et sans contredit,
Biribi, etc.

4

Le roi sur son lit reposant
Prononcera lui-même
L'édit et l'enregistrement
D'autorité suprême.
Sans aucune opposition,
La faridondaine, la faridondon,
Voilà comme on e t obéi,
Biribi, etc.

5

Par une lettre de cachet
Qu'avec grand soin l'on garde,
On veut que pris dans le secret,
Sous bonne et sûre garde,
Le cardinal, ce grand brouillon,
Lafaridondaine, la faridondon,
A Pierre-Encise soit conduit,
Biribi, etc.

6

Cette hydre une fois à bas,
Nous n'aurons rien à craindre.
Ceux qui ne se soumettront pas
Seront les plus à plaindre.
A Paris nous triompherons,
La faridondaine, la faridondon.
Partout nous serons en crédit,
Biribi, etc.

7

Mettez au jour votre talent
Pour attirer l'estime
Du roi et de notre couvent.
Pour moi, je vous estime
Comme la constitution,
La faridondaine, la faridondon,
Et notre compagnie aussi,
Biribi, etc.

8

Il ne dépendra pas de nous,
Vous en verrez des marques,
Qu'on ne voie couler sur vous
Du plus grand des monarques
Les grâces, la protection,
La faridoodaine, la faridondon,

avons d'autre part l'irréfutable confirmation des faits qu'elle contient. Et cela, non pas de provenance discutable et suspecte, mais sous la plume de Joly de Fleury, de Saint-Simon et de Buvat, mieux encore, dans les dépêches officielles qui furent échangées durant ce mois d'août 1715. De Rome, la Trémoille écrit, tout en alarme : « Le courrier nous apporte des nouvelles qui font frémir [1]. » Certes, elles étaient de nature à épouvanter quiconque, de loin ou de près, avait gardé une âme française dans un cœur chrétien. — Saint-Simon raconte au long comment mademoiselle de Chausseraye fut informée du complot ourdi contre Noailles et contribua à en prévenir les suites. Ancienne fille d'honneur de Madame et jadis fort courtisée de Louis XIV, elle n'avait point cessé de correspondre avec lui, de le voir à Versailles et chez elle même, en sa petite maison du bois de Boulogne. C'était Bloin, le premier valet de chambre, qui transmettait les lettres et les messages, et qui l'introduisait au palais, « par les derrières, dans le plus grand secret ». Fort amie de Noailles, elle était révoltée des scélératesses dont on usait pour le perdre ; mais, afin de le mieux servir, elle simulait l'indifférence. Or, son intimité chez la duchesse de Ventadour, où fréquentaient les Rohan, la mit au

Je vous serai toujours uni,
Biribi, etc.

9

Vous vous surpasserez, monsieur,
Durant cette manœuvre ;
Pour augmenter notre faveur
Vous mettrez tout en œuvre,
Eloquence, érudition,
La faridondaine, la faridondon,
La probité, le bel esprit,
Biribi, etc.
(*Poésies sur la Constitution*, I, 271.)

1. Aff. étr. Rome, 549. La Trémoille à Torcy, 3 septembre 1715

courant des projets molinistes : « Ils eurent l'im-
« prudence, dit Saint-Simon, de parler devant elle de
« celui de faire enlever le cardinal allant à Conflans,
« par ordre du roi, et de l'envoyer tout de suite à
« Rome, qui n'attendait que cela pour le déposer de
« son siège et le priver de la pourpre. La mine était
« chargée, où chacun devait faire son personnage, et
« le P. Tellier le principal [1]. » A peine au fait, mademoiselle de Chausseraye réussit à approcher Louis XIV, qui le matin même avait travaillé avec son confesseur sur cette affaire. Sachant combien il était accessible par l'intérêt que l'on prenait ou semblait prendre aux misères de sa santé, elle lui trouva mauvais visage et le pressa de se soigner. Le roi était effectivement malade, épuisé par soixante-treize ans de règne, haletant sous l'effort de conscience qu'on lui voulait arracher *in extremis*. Pour un instant, il dépouilla sa royauté et raconta, comme un vieillard obsédé qui parle secrètement à un ami, les tourments qu'on lui infligeait, les disputes et les assauts qu'il lui fallait endurer; avec quelle ténacité les maîtres de ses derniers jours se relayaient pour le vaincre, et que « ces gens-là le feraient mourir [2] ». Il n'entra précisément dans aucun détail, mais elle en savait assez Sous prétexte de s'apitoyer sur sa mélancolie, elle le piqua d'honneur de ne plus laisser ainsi troubler son repos. Quand elle eut cause gagnée, elle alla passer la soirée chez madame de Ventadour, où elle rencontra les Rohan qui exultaient : Tellier croyait avoir em-

1. Saint-Simon, *Mémoires*, VIII, 419; Lacretelle, *Histoire du dix-huitième siècle*, 85. — Duclos soupçonne la lettre à Chauvelin d'être « une de ces fraudes pieuses que les différents partis se permettent et dont l'usage remonte à la primitive église »; mais il ajoute : « Quoi qu'il en soit, je ne suis pas moins certain du projet de Tellier et de la manière dont il échoua. Mademoiselle de Chausseraye en eut tout le mérite. » *Mémoires secrets*, I, 155.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, VIII, 419.

porté la place. Après le souper, elle se retira de bonne heure. Le cardinal de Noailles était déjà prévenu du péril qu'il courait, s'il sortait de Paris. Elle lui donna rendez-vous la nuit même, à quatre heures, en un recoin de la cour de l'archevêché, proche l'église de Notre-Dame, et là, « dans un méchant lieu nu et ouvert, où il n'y avait rien et où on n'entrait point, » elle lui conta ce qu'elle avait appris et la violence qu'elle venait de conjurer. Étrange colloque à l'aube, entre ce cardinal matineux et cette fille des petites entrées du roi, naguère encore galante et bientôt tout aumônière et repentie! Par quelle ironie de la providence ou quel jeu de l'histoire faut-il que cette Chausseraye, pauvre contrefaçon de la Vallière, au lieu de sauver son âme dans la solitude du Carmel, puisse sauver un saint homme d'archevêque et peut-être l'église de France, en trottinant dans les corridors de Versailles!

Le soir, chez madame de Ventadour, elle trouva la mine des Rohan fort allongée. Elle aborda le prince et par le même artifice, en s'intéressant à ses vapeurs, elle lui tira les vers du nez sur toute cette aventure. Louis XIV avait brusquement changé d'avis, et l'enlèvement de Noailles était contremandé. Sa Majesté venait de dire tout sec au P. Tellier qu'elle n'y consentirait jamais. Et Rohan, quittant toute prudence, accusait la mollesse et la sénilité du roi. Mademoiselle de Chausseraye se donna le régal d'abonder dans son sens et de le consoler. — Taxera-t-on de fausseté cette anecdote, consignée par celle même qui y jouait le premier rôle, dans des *Mémoires* qu'une piété trop tardive et trop étroite lui suggéra d'anéantir? Plus d'une fois, elle l'a racontée à des amis et particulièrement à son confesseur, le très pieux abbé d'Andigné, qui s'en porta garant auprès de Saint-Simon. Mais,

si ce sont encore là, au crible d'une sévère critique, des sources récusables, en ira-t-il de même des conversations relatées par tous les historiens, des lettres de Noailles, des scènes et des faits notés sur l'heure par Joly de Fleury ?

Le 3 août, le premier président convoqua le procureur général et les avocats généraux pour leur lire le projet de mémoire et en arrêter le texte. C'était une série d'objections contre la forme et le principe même de la déclaration, qui semblait préjuger l'issue du concile et constituer l'autorité royale juge des questions de dogme, par l'injonction faite aux évêques d'accepter une bulle. Adressé sur-le-champ à Versailles, ce mémoire y fut regardé comme un monument solide, irréprochable, mais gênant, des traditions parlementaires et gallicanes.

Noailles se montrait moins habile et moins circonspect; sous les mauvais traitements et les rudesses, il se cabrait. Certaine lettre, écrite par lui le 7 août au premier président, où il laissait percer la crainte, d'aucuns diront la menace d'un schisme dans l'église, fut montrée à madame de Maintenon, au duc du Maine, à Voysin, et souleva des protestations qu'ils ne manquèrent point de communiquer au roi.

Une nouvelle audience fut accordée, le 8 août, à MM. de Mesmes et d'Aguesseau. Ils virent d'abord le chancelier et tâchèrent de lui démontrer que l'affaire pouvait s'accommoder, grâce à Amelot, par la publication d'un mandement de Noailles auquel le Saint-Siège donnerait les mains [1]. Voysin ne voulut entendre à aucun ajournement ni à aucun compro-

1. Lafitau, dans la *Réfutation des Anecdotes* (p. 31), prétend que ce moyen d'accord était «une pure supposition » et que le pape regardait le mandement de Noailles comme « une pièce insultante pour le Saint-Siège et pour l'assemblée des quarante ».

mis, tout en convenant que « de six portions du public, le cardinal en avait cinq [1] ». Cependant il rabattit quelque peu de sa morgue, quand le premier président lui demanda à brûle-pourpoint: « Si M. le « procureur général, M. Joly de Fleury et moi, ne « pouvons vous prêter notre ministère, mettrez-vous « au parlement de nouveaux officiers ? » Peut-être même prononça-t-il ce mot que les jésuites lui ont tant reproché : « Eh ! monsieur, croyez-vous donc être un « chancelier Séguier et avoir pour vous un roi de « trente-cinq ans [2] ? » La conférence n'était pas terminée, quand Louis XIV les appela dans son cabinet. Il les attendait, assis sur un pliant, et leur dit aussitôt qu'il n'avait point coutume de les recevoir ainsi, mais qu'il se trouvait trop fatigué pour pouvoir même se lever. La veille, en effet, il avait eu des éblouissements, et sa voix était tremblante. Tour à tour, les deux magistrats s'expliquèrent sur la déclaration, en développant les principaux arguments du mémoire. M. de Mesmes insista sur ce point, qu'il ne savait en aucune façon ce que penserait le parlement, et pria Sa Majesté de lui marquer s'il devait assembler les enquêtes. Le roi parut hésiter, puis, les souvenirs lointains de la Fronde et les troubles de sa minorité lui revenant à l'esprit en cette dernière phase de son règne, il répondit qu'il ne le jugeait pas à propos. Alors le premier président demanda la permission, qui lui fut accordée, de sonder au préalable messieurs de la Grand'chambre. Jusque-là l'entretien, maintenu sur une question de procédure, était demeuré très correct et très froid. Mais le nom de Noailles ayant été prononcé, Louis XIV s'échauffa tout à coup. Il traita le cardinal comme

1. *Mémoire* inédit de Joly de Fleury.
2. Supplément d'Adrien Le Paige au *Mémoire* de Joly de Fleury.

« un homme sans parole à qui il ne se fiait plus, qui « l'avait trompé trop de fois et qui ne cherchait qu'à « allonger [1] ». Pourtant il n'eut point, ce jour-là, un de ces terribles accès de colère auxquels il avait habitué les chefs du parlement, depuis qu'il s'agissait de la constitution. « Sa faiblesse de corps, de voix « et de santé, observe Joly de Fleury, fit qu'il fut assez « patient. » Au premier mot de contradiction, il murmura qu'il n'en pouvait plus et, — comme à mademoiselle de Chausseraye, — que cette affaire-là le ferait mourir. Si les forces manquaient, la volonté chez lui restait impérieuse. Il invita d'Aguesseau à venir encore le dimanche suivant, 11 août, et le chargea, à défaut de la déclaration projetée, de découvrir dans l'intervalle et de proposer *quelque chose d'équivalent*. « S'il n'y a point d'autre expédient, con- « clut-il, il faudra bien qu'on m'obéisse. » Car il ne tolérerait pas que le cardinal de Noailles, cet *hérétique* (le mot fut prononcé), allât au concile en qualité de juge. Finalement, il recommanda au procureur de se faire accompagner, pour la prochaine audience, de l'avocat général Joly de Fleury, que l'on disait « dur comme une barre de fer [2] ».

Au sortir du cabinet royal, d'Aguesseau passa chez le chancelier et le supplia de les tirer tous d'embarras, soit en temporisant, soit en faisant échouer la déclaration. Ce ministre s'excusa sur la grande envie que Sa Majesté avait d'en finir et sur

1. *Mémoire* de Joly de Fleury.

2. *Ibid.* — Joly de Fleury connaissait fort bien les matières ecclésiastiques, les ayant étudiées dans sa jeunesse. « Il était tonsuré, quoique avocat général (lisons-nous dans les notes manuscrites d'Adrien Le Paige). Il se maria secrètement et conserva quelque temps ses bénéfices, sans doute pour les résigner à un de ses parents, mort depuis chanoine de Notre-Dame. Mais M. Vivant, curé de Saint-Merry, qui le sut, les obtint en cour de Rome, ce qui fit le plus grand éclat. »

l'apparence d'un ajournement tout naturel, la semaine suivante étant trop pleine de fêtes pour qu'on pût porter la déclaration au parlement. Devant ce refus déguisé, d'Aguesseau jugea nécessaire de se prononcer sans ambages et même d'épouvanter un peu Voysin. Il affirma avec solennité que ni lui, ni Joly de Fleury n'accompliraient jamais la besogne dont on les voulait charger, dussent-ils être réputés jansénistes et amis de Noailles. Le chancelier, tout en protestant de son dévouement pour la personne du cardinal et de son aversion pour les jésuites, répliqua que le roi irait, s'il le fallait, tenir un lit de justice et imposer la déclaration. Il s'attira du procureur général cette verte riposte : « Ce serait, mon« sieur, un grand honneur pour le parlement que d'y « voir Sa Majesté. Mais voudriez-vous l'y faire venir « pour mettre la consternation dans Paris et pour « assiéger tout son parlement? »

Dans l'un et l'autre parti, on agit, on résiste ou l'on presse avec acharnement. Dès le lendemain, vendredi 9 août, Tellier est là qui, d'après Saint-Simon, « répète le roi longtemps sur l'enregistrement « pur et simple de la constitution [1] ». Ce que Dangeau traduit : « Sa Majesté travailla le matin avec le « P. Tellier et courut le cerf l'après-dîner, menant « toujours sa calèche ; mais il paraît qu'il en est un « peu fatigué [2]. » Ce devait être sa dernière promenade en voiture.

De leur côté, les parlementaires se préparaient à la lutte. Joly de Fleury relate que, très affecté du tour des événements, il alla, le jeudi soir, attendre le procureur général à son retour de Versailles. « Je le trouvai résolu à tout refuser, ainsi que moi,

1. *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 30.
2. *Journal* de Dangeau, XVI, 9.

« fort pénétrés à la vérité du chagrin de voir que par « là nous allions déplaire au roi et perdre peut-être « notre fortune, mais convaincus que notre conscience « ne nous le permettait pas [1]. » Le vendredi, il fut chez le premier président, qui se montra très catégorique sur la nécessité d'une intervention légale; mais, pour ce qui était, après remontrances faites, de tenir tête au prince et de quitter leur magistrature plutôt que de fléchir, « il me parut, dit Joly de Fleury, n'être ni dedans ni dehors ».

Que se passe-t-il, cependant, à l'archevêché? Noailles confère avec MM. de Mesmes et d'Aguesseau; il déploie l'âme la plus sereine au milieu des extrêmes périls, soutenu qu'il est, non seulement par le sentiment du devoir, mais par une légitime fierté. L'église a les yeux fixés sur lui: il le sait et fait bonne contenance. Son entourage le félicite, l'admire et le regarde, ou peu s'en faut, comme un Athanase gallican. A distance, on n'est pas sans inquiétude ni sans redouter de sa part quelque défaillance. M. de Montpellier le conjure respectueusement de ne point céder à « un roi qui veut agir en tuteur de l'église et faire exécuter comme infaillibles les décisions des papes [2] »; il lui promet son fidèle concours, celui de tous les prélats soucieux des libertés nationales. M. de Boulogne également, par l'entremise de Gaston de Noailles, stimule *le chef de la petite troupe* : « Les saints, qui se sont trouvés en « pareil cas que nous, ne se sont pas contentés de « souffrir dans le silence ; ils ont écrit, ils ont parlé, « ils se sont expliqués dans leurs exils, dans leurs pri- « sons, au milieu de la persécution, et ils ont annoncé « aussi haut qu'ils l'ont pu les vérités pour lesquelles

1. *Mémoire* de Joly de Fleury.
2. *Œuvres* de Colbert de Croissy, III, 27.

« ils étaient persécutés. Pourquoi ne ferions-nous pas « de même[1] ? » Quelques jours plus tard, le 7 août, il mande à son correspondant les propos tenus en nombreuse compagnie par un jésuite considérable : « Il n'y aura point de concile national, parce que le « pape n'en veut point et que les évêques ne vou- « draient pas faire le procès à leurs confrères ; il « faut pourtant que l'apostume crève et elle crèvera « bientôt. Voilà le bistouri, que cette déclaration qui « perce l'apostume ; mais je ne crois pas qu'il en « sorte un gros pus ; on souffrira l'incision sans s'en « beaucoup ébranler. » Lourde et bien jésuitique métaphore, pour signifier que la saisie du temporel est imminente contre les évêques récalcitrants. M. de Boulogne ne s'en émeut point : « Il faudra vivre des « charités des fidèles qui ne nous manqueront peut- « être pas. La providence a des ressources pour ceux « qui y mettent leur confiance[2]. » Quelle méprise, de la part de Louis XIV, de recourir à la menace ou à la contrainte, et de supposer que de misérables intérêts d'argent auraient raison de consciences ecclésiastiques si fortement trempées ! Quel triste expédient et quelle basse vengeance, de traiter en criminels d'état des évêques à qui l'on n'ose même pas intenter un procès par les voies canoniques ! Quel abus de pouvoir, de faire intervenir le prince dans un conflit où son autorité n'est point en cause, où nul grief précis ne peut être allégué et où Dieu seul a droit de justice ! Quelle lourde faute, envers l'église de France, de transformer en crime de lèse-majesté un simple refus de se soumettre à l'infaillibilité papale !

1. Bibl. nat., ms. 23207. Lettre du 28 juillet 1715.
2. Bibl. nat., ms. 23207. Lettre du 7 août 1715.

On savait trop, parmi les gallicans, dans quelle « boutique » était forgé le projet de saisie, et comment cette prostitution de la volonté royale se perpétrait au confessionnal même du roi. De Langle, qui de loin a discerné le péril, déplore l'absence de tout commerce entre les évêques non-acceptants. Presque dans chaque lettre à Gaston de Noailles, il signale « la lenteur de celui qui est au centre et par « lequel ils devraient communiquer ; on s'étonne fort « à Paris de ce que M. le cardinal ne s'ébranle point « et ne fasse rien ». Il blâme, mais surtout il plaint l'*illustre chef de la bande* de trop déférer à de certains amis qui ont du mérite et de l'esprit, mais plus encore de mollesse ou de timidité. Et l'on voit clairement, dans cette correspondance, que, suspectant la solidité de Noailles et les lumières d'un épiscopat pris de vertige, il fonde son unique espoir sur « les magistrats éclairés, religieux, dépositaires des lois et de la justice ». Sous la plume d'un prélat, c'est, à défaut des hommes d'église qui chancellent ou qui trahissent, un direct appel aux gens de robe pour sauver la foi chrétienne et l'institution gallicane.

En cela, le zèle de M. de Boulogne devenait injuste ; car l'archevêque de Paris, sans bruit et sans ostentation, accomplissait son devoir tout entier. Combien, hélas ! lui était douloureuse cette offense à un roi qu'il aimait, à la monarchie dont il avait le culte, au siège romain dont il acceptait l'écrasante primauté ! Mais la conjoncture était trop grave et la notion du devoir trop impérieuse, pour qu'il se dérobât. « J'essuie, s'écriait-il au moment où l'orage se « formait, des incertitudes et des variations conti- « nuelles. Il n'y a point de piège que l'on ne me tende « et que l'on ne couvre des apparences les plus spé-

« cieuses. Il faut que je sois toujours sur mes gardes [1]. » En pleine mêlée, il adresse à la Broue cette phrase dont la bravoure, ne fût-elle qu'oratoire, témoigne chez lui un état exalté : « Nous devons refuser la « déclaration jusqu'à la déposition et à la mort inclu- « sivement [2]. » Et voilà que, tout à côté, dans la même page, reparaissent des sentiments ombrageux et mesquins à l'endroit de M. de Montpellier : « Je « sais que la plus petite condescendance lui fait peur, « et que nous risquons de le perdre, si nous en avons. « Il court depuis quelque temps un fragment d'une « lettre qu'il vous a écrite, qui fait voir qu'il est plus « tendu que jamais. Mais, si nous le perdons par la « condescendance, nous en perdrons plusieurs autres « par la trop grande raideur, même les plus anciens « et les plus estimés. Cela ira bien à dix ou douze. « C'est une grande perte sur une si petite troupe. » A cette réserve près, qui correspond à une antipathie d'humeur plus qu'à une divergence de doctrine, Noailles est irréprochable. Dans ses rapports indirects avec la cour, il évite toute violence de langage et tout fléchissement de conduite. Au premier écart, il eût été perdu. Que pouvaient, pour le protéger, les seuls complices de sa résistance, d'Aguesseau et Joly de Fleury ? La toute-puissance et le nombre sont contre lui : Tellier, Bissy, Rohan, Voysin le guettent comme une proie ; madame de Maintenon n'écrit ni ne se montre. Elle se renferme à inspirer le roi.

Le 9 août, le premier président, résolu à ne point assumer une responsabilité trop pesante, mais bien à

1. Arch. d'Amersfoort, boite *i*, lettre du 15 juin 1715 ; et carton 37, lettre du 27 mai 1715 à M. de Mirepoix.
2. Arch. d'Amersfoort, carton 37. Lettre du 24 août 1715 à M. de Mirepoix.

la partager avec sa compagnie, assembla chez lui quatre des plus influents parlementaires, les conseillers Dreux, Robert, Pucelle et Ferrand. Ils estimèrent le projet de déclaration insoutenable. Dreux toutefois inclinait, devant un ordre royal, à obéir en n'assistant point à la séance; les trois autres n'admettaient aucune transaction qui leur eût semblé déshonnête. Pareil avis, et vigoureusement motivé, du président de Maisons, qu'une mort subite enleva le samedi, alors qu'il projetait de porter au chancelier ses représentations verbales. Le même jour, un accident de voiture obligea Joly de Fleury à garder la chambre, en sorte que le procureur général se rendit seul à la convocation qui leur avait été fixée. Avant de partir pour Versailles et d'affronter une audience dont les suites pouvaient être capitales, il avait prévenu la procureuse générale que le soir peut-être il coucherait à la Bastille. A quoi elle fit cette fière réponse: « Allez, monsieur, et agissez comme « si vous n'aviez ni femme ni enfants. J'aime infini- « ment mieux vous voir conduire avec honneur à la « Bastille que de vous voir revenir ici déshonoré[1]. » D'Aguesseau eut la déception de ne pouvoir éviter la présence en tiers du chancelier Voysin, qui exerçait un espionnage ou une tutelle, comme si l'on doutait de la volonté de Louis XIV et qu'on craignît de sa part quelque soudaine évolution[2]. La conversation se passa en généralités. Le procureur général confirma ses intentions précédentes. Et si, par grand malheur, il ne nous a point laissé la relation de ces événements mémorables, du moins Joly de Fleury en a reçu le récit de sa bouche et l'a

1. *Journal* de Dorsanne, I, 208; *Anecdotes secrètes*, I, 2e partie, 178.
2. « Il paraissait, dit Dorsanne (I, 209), qu'il n'était plus possible « aux magistrats de parler au roi qu'en présence de ce ministre. »

transcrit aussitôt, avec une simplicité fidèle qui n'est pas sans saveur :

« Le roi était si amaigri, si changé et si faible, « qu'il parla peu et dit faiblement : « Mais, malgré ces « difficultés, quand je dirai *je veux*, il faudra bien qu'on « m'obéisse. » Ce qui fit le plus de peine à M. le « procureur général, ce fut un discours sans aucun « sens qu'il lui tint. Il lui dit : « Mais je ne vous com- « prends pas, vous autres, de vous opposer ainsi au « prince de l'église. » M. le procureur général, qui « ne savait que répondre, lui dit : « Sire, nous serons « toujours soumis à la doctrine de l'église. » Le roi « répliqua en ces termes : « Mais oui, dit-il, car les « cardinaux sont les princes de l'église. » M. le pro- « cureur général ne répartit rien, mais ce discours, « qui n'avait point de sens, lui fit comprendre, ce « qu'on disait déjà depuis quelque temps dans le « public, que l'esprit du roi baissait un peu, ou du « moins qu'il avait quelque absence ; et cela, joint « à la faiblesse du corps, nous mortifiait autant que « l'affaire présente. M. le procureur général proposa « au roi une conférence des évêques avec nous. Le « roi dit : « Ce serait un procès. » « Mais, dit le pro- « cureur général, Votre Majesté n'en serait point « importunée ; cela se passerait en présence de M. le « chancelier qui en rendrait compte à Sa Majesté. » « Le roi ne goûta point la proposition [1]. »

D'après Saint-Simon, l'entrevue fut beaucoup plus agitée que ne le ferait croire la version parlementaire. Il y aurait eu une *forte prise*, et Louis XIV, outré contre d'Aguesseau, se serait emporté « jusqu'à sortir de son naturel et en venir aux menaces de lui ôter sa charge en lui tournant le dos [2] ». C'est ce

1. *Mémoire* de Joly de Fleury.
2. *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 30.

que Dangeau laisse entendre, en son langage prudent et incolore : « Il paraît que Sa Majesté ne fut pas fort contente des réponses de ce magistrat . » Les détails importent peu, et deux faits essentiels restent acquis : le procureur général déploya la fermeté d'un homme que rien n'effraie, et le roi le ridicule entêtement d'un vieillard qui ne raisonne plus et ne sait que répéter « *je veux* », comme un enfant. Il s'est logé dans cette tête souveraine, devenue impuissante à discerner les calculs de ses familiers et les conséquences de leurs plans, l'unique idée de se faire obéir. Cette idée, il la ressasse et la rumine. il la croit sienne et ne se rend pas compte que c'est lui-même qui obéit. Exemple, le projet de lit de justice que le roi en personne devait tenir au parlement pour l'enregistrement de sa déclaration. Dernier étalage imaginé par Voysin pour flatter sa manie, dans le même temps où on l'occupe à recevoir, en costume d'apparat qui l'écrase, un ambassadeur prétendu du schah de Perse. Ainsi, l'esprit courtisan accapare la vieillesse des princes, comme il s'applique à prolonger leur jeunesse et à dominer leur âge mûr, à force de plaisirs, d'intrigues et d'adulations. De ce rôle odieux qui répugne à la robe de Tellier, à la pourpre de Bissy, à la noblesse de Rohan, Voysin s'est chargé. Il y porte un zèle éhonté, mêlant la platitude du valet à la tyrannie du gardien. Pour juger le personnage, sa servilité, sa haine contre Noailles et les parlementaires, sa maladive envie d'accomplir quelque dessein grandiose qui plût à Rome et livrât son nom à la postérité, il suffit de lire ses lettres au premier président, des 11, 13 et 17 août. Il s'est juré de réussir, et il circule, il parle, il écrit, il

1. *Journal* de Dangeau, XVI, 10.

menace, il cajole, avec une furie bourdonnante. Le lit de justice sera son œuvre et sa chose, la grande pensée, l'apothéose du règne : « La présence de Sa Majesté au parlement dissipera sûrement tous les nuages et lèvera toutes les difficultés [1]. »

Les chefs molinistes, qui faisaient mouvoir les ficelles du chancelier, exigeaient que la déclaration fût immédiate. Ils se targuaient de l'assentiment de tous les prélats qui avaient eu mandat du roi pour conférer avec Noailles. Or, déjà l'archevêque de Bordeaux avait infligé de ce chef un démenti à Rohan en présence du procureur général, ajoutant même que MM. de Narbonne, d'Auch et de Blois partageaient son avis et que c'étaient les deux cardinaux qui avaient imposé leur volonté sur la déclaration. Pour peu que l'on tardât, d'autres protestations épiscopales pouvaient éclater en public et mettre à rude épreuve l'autorité du roi.

Du côté du parlement, aucune défection ne se produisait, et son attitude énergique devait inquiéter la cour. Dans une conférence entre d'Aguesseau et Rohan, il put sembler que les fonctions étaient interverties, que c'était le procureur général qui parlait en évêque, et le cardinal qui prenait le parti contraire aux droits de l'épiscopat. D'Aguesseau en fit la remarque à son contradicteur qui s'écriait pour tout argument : « Mais, monsieur, si le roi pense comme « cela, pourquoi voulez-vous l'empêcher de le dire? « — C'est-à-dire, monsieur, répliqua le procureur gé- « néral, que, si le roi pense qu'il faut établir un nou- « vel article de foi, il lui sera permis de le dire, et « d'enjoindre aux évêques de le croire et à ses magis- « trats de donner à ses pensées force de loi pour tout

1. Collection Adrien Le Paige. Lettre du chancelier au premier président, du 13 août 1715.

le royaume[1] ! » La masse des conseillers, laïques ou clercs, marchait sur les traces du procureur général et entraînait le premier président qui, très court de vues et très égoïste, aimait à être couvert par le grand nombre et à s'abriter derrière sa compagnie. A cet effet, il avait consulté les présidents à mortier : six, MM. de Ménars, de Lamoignon, Portail, Amelot, Pelletier et Bailleul, se prononcèrent contre l'enregistrement[2] ; un seul, M. de Novion, ne répondit *ni oui ni non*. Puis ce fut le tour des membres de la Grand'chambre qui se réunirent, quatre par quatre, et six par six. Chaque fois, le chancelier était tenu au courant des opinions émises et du tollé presque unanime soulevé par la déclaration. Le 13 août, le premier président annonçait officieusement « que cette pièce ne passerait point, et qu'ils étaient tous prêts à remettre leurs robes plutôt que contribuer à déshonorer la couronne[3] ». Voysin lui répondit une lettre sèche et hautaine, qui marquait le mécontentement de Sa Majesté et son intention formelle d'aller tenir un lit de justice, où serait enregistrée la déclaration dressée de concert avec différents évêques et les plus habiles théologiens. Enfin, pour ébranler le premier président, le chancelier usa tout à la fois de menaces et de supplications : il l'adjura de ne pas porter un coup funeste à la santé du roi, dont le chagrin allait

1. *Anecdotes secrètes*, I, 2e partie, 180.
2. Le président de Maisons, très malade, ne put se joindre à eux, mais ses sentiments étaient bien connus.
3. *Preuves de la liberté de l'église de France*, 22. — D'après le *Mémoire* de Joly de Fleury, « le premier président dit au chancelier que, quand même le roi viendrait au parlement, il ne répondait pas de la chose ; qu'il ne serait pas impossible que tel homme des plus respectables, avant que d'opiner, demandât si les opinions étaient libres ou ne l'étaient pas. Le chancelier répartit que celui qui commencerait un tel propos serait bien hardi. Le premier président répliqua que, quand il s'agit de religion, rien n'est impossible. »

être infini, et simultanément il donna l'ordre au greffier en chef de tout préparer pour une séance extraordinaire. M. de Mesmes répliqua, sans s'émouvoir, que sa conviction était immuable et qu'il avait traduit les sentiments de sa compagnie.

En dépit des obstacles, les constitutionnaires étaient persuadés du succès et qu'au prix d'une légère entorse donnée aux franchises parlementaires, la seule vue du roi réduirait au silence la majorité des magistrats. Le P. Timothée, nouvel évêque de Béryte, à qui Tellier venait de procurer l'honneur d'être reçu par Louis XIV en audience privée[1], adresse au pape, le 12 août, une lettre qui livre le secret de la faction. Encore une semaine, et l'on touche au but. Que de grâces à rendre à ceux qui auront si bien servi les desseins de la cour de Rome !

« Je vois les cardinaux de Rohan et de Bissy des « quatorze heures par jour appliqués *al tavolino*, en- « fermés, ne parlant quasi à personne, se privant de « toutes les douceurs de la vie et de la société, afin de « prévenir et d'éloigner tout ce que les gens du roi, « autrement le parlement, sous prétexte de soutenir « l'autorité royale et les libertés de l'église gallicane. « peuvent tramer comme ils font sans cesse contre vos « intérêts. Sa Majesté, après avoir bien entendu et « consulté nos deux éminentissimes susdits, monsei-

1. *Mémoires* du P. Timothée, p. 117 : « Le 12 d'août, je me rendis à Versailles. Le roi commençait à être indisposé ; le P. Tellier m'avertit d'abréger ce que j'aurais à dire, me bornant au pur nécessaire pour ne pas l'incommoder. Je fus bien mortifié d'être obligé d'estropier un grand discours que j'avais préparé pour remplir mes commissions, mais l'affabilité charmante du roi et un air de gaieté que j'aperçus sur son visage me rassurèrent. J'eus le courage de prononcer impitoyablement ma harangue. » — Aussi bien, les contemporains ne se méprirent pas sur le personnage, mi-parti de *Tartufe* et de *Glorieux*, que jouait le P. Timothée. La *Gazette de la Régence* l'appelle « un ouvrier capucin qui fourbait à toutes mains ».

« gneur le chancelier et autres qui entrent dans le désir « de ce religieux prince, Sa Majesté, dis-je, s'est dé- « terminée à donner une déclaration... Cette déclara- « tion doit paraître dans deux ou trois jours et être « enregistrée dans le parlement. Comme le cardinal « de Noailles, ses adjoints et le parti y ont des amis « puissants, et qu'il est à craindre qu'on y fasse diffi- « culté d'enregistrer cette déclaration et qu'on ne s'y « oppose, Sa Majesté médite quelque chose de plus. « Elle a formé le dessein de venir elle-même à Pa- « ris, d'entrer dans son parlement, et de se servir de « son autorité royale pour la faire enregistrer et « empêcher tout trouble et toute opposition, dé- « marche importante et d'autant plus remarquable « que Sa Majesté n'a point paru dans son parlement « pour chose de cette nature depuis qu'elle y parut « pour y faire enregistrer le formulaire contre les « cinq propositions. Je dis ceci à Votre Sainteté sous « le même secret que je l'ai dit et communiqué à « monseigneur Massei (*camérier*) et à moi monsei- « gneur le cardinal de Bissy. Elle peut juger de là de « la piété, du zèle et de la fermeté de ce grand « prince... On ne peut mieux en user que font M. le « cardinal de Rohan, monseigneur le chancelier et « madame de Maintenon, vous avez tout sujet d'en « être content [1]. »

En quelques jours, volte-face complète. Le lit de justice, dont Voysin avait par le menu étudié le cérémonial, va être renvoyé à une date incertaine, par suite de la maladie du roi.

1. Archives du Vatican, VII. Francia, Giansenismo, 2263. — Cf. *Mémoires* du P. Timothée, 191.

CHAPITRE XIV

MALADIE ET MORT DU ROI

Août-1er septembre 1715

L'état du roi s'aggrave. — Comment se nourrissait Louis XIV. — Dernières audiences d'apparat. — Le P. Timothée jette l'alarme à Rome. — Doléances du pape. — Solennelles consultations médicales. — Madame de Maintenon et le P. Tellier veillent. — La Saint-Louis. — Syncope du roi. — La confession et l'extrême-onction. — Codicille au sujet de la régence. — Baiser de Judas au duc d'Orléans. — Faut-il appeler le cardinal de Noailles? — Majesté de cette mort royale. — Suprême adieu à son arrière-petit-fils. — Madame de Maintenon se retire à Saint-Cyr. — Volte-face des courtisans. — Scandaleuse attitude du duc du Maine. — Agonie solitaire. — Jugement de Saint-Simon, de Clément XI, des jansénistes. — Louis XIV et la compagnie de Jésus. — L'œuvre religieuse de cette fin de règne.

Il suffisait d'entrevoir Louis XIV pour juger la gravité de son état et qu'il n'avait plus la force de se rendre au parlement; mais les molinistes affirmaient le contraire avec tant de sécurité que le gros du public les croyait sur parole. La maladie inexorable vint déranger tous leurs calculs. Suivons, au jour le jour, chez Dangeau[1], les nouvelles de la santé du roi. Le 10 août, il se promène dans les jardins de Marly et rentre le soir à Versailles. Le 11, « il paraît ne se passi bien porter »; pourtant il préside le conseil d'état, se rend à Trianon, tra-

1. *Journal* de Dangeau, XVI, *passim*.

vaille avec Pelletier. Le 12, « il prend médecine et ressent des douleurs de sciatique à une jambe et à la cuisse, qui le tourmentent assez. » Le 13, il se fait porter à la messe dans un fauteuil, puis il donne au pseudo-ambassadeur persan une audience où il resta debout et qui le fatigua extrêmement. Cette fatigue s'aggrava d'autant qu'elle se greffait sur un dépérissement continu. Depuis près d'une année, il déclinait. Les bâtards et madame de Maintenon, constatant les progrès du mal, avaient pris leurs précautions. La légitimation était intervenue à l'heure où les médecins entrèrent en conflit. Car ils bataillèrent autour de cet auguste malade, Maréchal et Fagon surtout. Celui-ci, qui resta le maître par le crédit de madame de Maintenon et grâce aussi à l'ancienneté de ses services, est accusé par aucuns d'avoir ruiné la santé du roi. « Il lui faisait manger, dit Saint-Simon, à « l'entrée de ses repas beaucoup de fruits à la glace, « c'est-à-dire des mûres, des melons et des figues, et « celles-ci pourries à force d'être mûres, et à son des- « sert beaucoup d'autres fruits, qu'il finissait par une « quantité de sucreries qui surprenait toujours. Toute « l'année, il mangeait à souper une quantité prodi- « gieuse de salade... Tant d'eau et tant de fruits, sans « être corrigés par rien de spiritueux, lui noyèrent « l'estomac, en émoussèrent les digestifs, lui ôtèrent « l'appétit, tournèrent son sang en gangrène, à force « d'en diminuer les esprits, et furent cause de sa « mort, comme on le reconnut à l'ouverture de son « corps. Les parties s'en trouvèrent toutes si belles « et si saines qu'il y eut lieu de juger qu'il aurait « passé le siècle de sa vie [1]. »

Qu'il faille en accuser la médecine ou les fruits,

1. *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 32.

la providence ou le hasard, Louis XIV touchait au terme. Le 14 août, il se fit porter à la chapelle pour la dernière fois, et mangea gras. Le 15, après une nuit fiévreuse, il entendit la messe dans son lit, conféra avec ses ministres et ne se leva qu'à cinq heures, pour passer chez madame de Maintenon. « Il paraît « assez tranquille, écrit Dangeau, cependant il souffre « toujours de sa sciatique. » Le 16, même état. Il reçoit dans l'après-midi l'envoyé de Wolfenbuttel et joue avec les dames familières ; mais son épuisement éclate à tous les yeux. « Il ne veut point qu'aucun « médecin couche dans sa chambre ; on espère pour- « tant qu'il y consentira par complaisance pour les « personnes qui l'en prient [1]. » Le 17 au matin, il se trouve un peu mieux, se lève, dîne à son ordinaire, donne audience et travaille. Le soir, la fièvre redouble. Fagon, inquiet, se fait dresser un lit près de l'alcôve royale, et dès ce moment il est avéré que la moindre secousse aurait une issue fatale. Le voyage de Paris, le transport en lit de justice deviennent de toute évidence impossibles. Il ne saurait en être question, ni de saisir le temporel de Noailles, au nom d'un roi qui n'a que le souffle et d'une autorité sans lendemain [2]. On le sait à Versailles, à l'archevêché, au parlement, dans les cercles mondains, dans les communautés religieuses, enfin dans le public; les uns en gémissent, les autres s'en consolent ou s'en félicitent, mais tout bas. Et le P. Timothée jette à Rome le premier cri d'alarme, en écrivant le 19 août une lettre désespérée, moins d'une semaine après avoir chanté victoire :

« Je n'ai que de fâcheuses nouvelles à mander à « Votre Sainteté. La déclaration devait sortir aujour-

1. *Journal* de Dangeau, XVI, 96.
2. *Journal* de Buvat, 20 août 1715.

« d'hui ; c'était le jour destiné pour cela ; le parlement « devait s'assembler à cet effet, mais l'indisposition du « roi non seulement arrête et suspend ce qui devait « se faire, mais donne lieu de croire qu'elle ne sortira « plus, et que, si on la voulait faire recevoir et enre- « gistrer au parlement, il refuserait hautement de le « faire. Les gens du roi, qui sont à la tête dudit par- « lement, savoir le premier président, le procureur « général et l'avocat général, tous dévoués au cardinal « de Noailles et au parti, surtout le procureur géné- « ral, n'ont pas craint de résister déjà en face au « roi et de lui parler de manière à lui faire entendre « qu'eux et tout le parlement étaient résolus de s'op- « poser à cette déclaration, comme contraire aux li- « bertés de l'église gallicane et aux intérêts de la cou- « ronne. Voilà ce qu'occasionne le grand âge du roi « et son indisposition. S'il était plus jeune et que sa « santé fût moins vacillante, ces MM. les officiers du « parlement se garderaient bien de parler si haut à « un prince qui a toujours su se faire obéir, et de se « montrer opposés à ses résolutions et à ses volontés. « Une pareille audace, qui donne lieu à bien des « réflexions, n'a pas peu frappé l'esprit de Sa Majesté. « Elle voit assez que si, dès que sa santé est altérée, « on ose ainsi lui résister en face, ces gens-là ne gar- « deront plus de mesures après sa mort, si elle arrivait « avant que cette grande affaire fût terminée. C'est ce « qui l'inquiète à un point que sa santé en a été beau- « coup plus altérée. Il ne paraît que trop, en effet, que « ces gens audacieux et mal intentionnés n'attendent, « de même que le cardinal de Noailles et ceux de « son parti, que la mort de ce religieux prince, si « dévoué à Votre Sainteté et si zélé pour le soutien « de la religion, pour faire éclater ce qu'ils projettent « depuis longtemps, et que de plus ils la souhaitent.

« Voilà ce qui nous fait tous frémir et nous jette dans « la dernière consternation. »

Enfin, pour réveiller les passions romaines et déterminer Clément XI à sévir sans retard, Timothée trace un noir tableau de l'attitude et des visées ambitieuses de l'archevêque de Paris. Peu s'en faut qu'il ne l'accuse de préparer un schisme national et l'institution, en sa personne, d'un patriarchat gallican :

« Le cardinal de Noailles, par avance, cherche de « plus en plus à se captiver le cœur des peuples. On « le voit sans cesse dans les rues de tout Paris, où il « ne paraissait que rarement, assister aux moindres « petites fonctions, pour se rendre cette grande ville « toute favorable. Il se familiarise avec grands et pe- « tits, affecte un visage doux, affable et gracieux en- « vers tous, et parle à un chacun avec un air de dévo- « tion et une bonté sans exemple, faisant sans cesse « arrêter son carrosse pour donner la bénédiction, et « on entend crier à haute voix : « Vive notre saint « archevêque ! » Une telle conduite, et si fort affectée « (il est aisé d'en juger), a ses vues et donne bien « matière à penser. De grâce, Très Saint Père, sauvez « l'église de France, ne la laissez pas se séparer du « chef visible des fidèles[1]. »

Quelle maligne et perfide interprétation d'une conduite respectueuse et désintéressée, plutôt chancelante que provocatrice ! Quel appel jeté par le capucin-évêque à la violence et à la haine, contre un prélat dont il ne pouvait comprendre et dont il devait jalouser la probe indépendance ! Jamais les pensées qu'on lui prête n'ont hanté l'âme de l'arche-

1. Archives du Vatican, VII. Francia, Giansenismo, 2263. — Cette lettre figure, avec quelques variantes, dans les *Mémoires* du P. Timothée, 198.

vèque de Paris. Combien étaient-elles éloignées de sa candeur débonnaire et de sa vertu un peu lente ! Hélas ! il eût été désirable que plus de hardiesse, sinon plus de calcul, inspirât ses actions. Il n'aurait pas seulement tenu pied quelques années, mais protégé pour l'avenir et sauvé l'église de France ; il aurait brisé, selon la comparaison de Saint-Simon, « les « funestes ressorts qui l'ont perdue, et qui, la dernière « de toutes les nationales, l'ont enfin abattue sous le « joug qui par différents chemins a écrasé toutes les « autres sous l'empire romain [1] ». C'était trop demander à Noailles que d'espérer de lui, avec les jansénistes, un tel déploiement d'audace, ou de le supposer, avec Timothée, si démesurément redoutable. Il n'était pas homme à sortir de son ministère pour attaquer la papauté ni la monarchie, mais bien à se cantonner dans la place et à garder de toute atteinte le siège que Dieu et le roi lui avaient confié.

En dehors des cénacles molinistes que fréquente le capucin mitré, on n'ignore pas que nulle agression n'est à redouter du cardinal et que toujours il se maintiendra sur la défensive. Aussi, n'est-ce pas à lui qu'on regarde, c'est au parlement, c'est à Rome, et surtout à la santé du prince. Le 21 août, madame de Maintenon, d'ordinaire si maîtresse de soi, mais qui voit venir la mort plus rapide que les résolutions humaines, écrit à la reine d'Angleterre une lettre consternée : « Le pape ne rend aucune réponse ; il « s'oppose à tout et ne propose rien ; le parlement fait « de grandes difficultés. Nos cardinaux et M. le chan- « celier tâchent de les lever. M. Amelot revient, se « trouvant inutile à Rome [2]. » Dès lors, ceux qui ont tant intérêt à ce que Louis XIV vive ne gardent

1. *Journal* de Dangeau, XVI, 80 (*addition* de Saint-Simon).
2. *Madame de Maintenon*, éd. Geffroy, 21 août 1715.

plus qu'une lueur d'espoir. Le 19 et le 20, les médecins ont discuté, — scène digne de Molière, — si Sa Majesté avait la fièvre. Fagon dit : non, mais Maréchal dit : oui, et quelques autres : peut-être [1]. Le voyage de Fontainebleau est rompu, le temps des voyages est passé. Le roi, d'après Dangeau, a la bonté de plaindre les pauvres gens de Fontainebleau qui perdent beaucoup à son absence; mais les pauvres gens de Paris et d'ailleurs ne le plaignent guère, en récompense. On est lassé de ce règne trop vieux, trop guerroyant, trop solennel et trop dévot. Les courtisans, et c'est le plus grave indice, vont se détourner peu à peu de la chambre où le maître languit et de l'alcôve où il meurt. Les mieux informés et les plus habiles prennent secrètement le chemin de l'archevêché et traversent cette cour proche Notre-Dame, où déjà l'herbe poussait; les plus pressés et les plus avides osent, à Versailles même, se glisser vers les appartements du duc d'Orléans. Et là, parmi ces antichambres naguère si désertes et réputées si dangereuses, quel spectacle fait pour attrister quiconque irait chercher la morale et ses enseignements dans l'histoire ! Les jours où le roi est moins bien, la foule *lime les murailles*, nous dit Saint-Simon [2]; les jours où il est mieux, le vide se produit comme par enchantement. C'est un flux et un reflux subits de la bassesse courtisane.

Le 20 au matin, on affecte encore de répandre des nouvelles rassurantes, et Voysin affirme au procu-

1. *Mémoires* du P. Timothée, 204 : « L'âge du roi fort avancé, son épuisement et plusieurs symptômes fâcheux de sa maladie où les médecins ne connaissent rien, font que la crainte l'emporte sur l'espérance; l'un veut qu'il y ait de la fièvre, l'autre qu'il n'y en ait pas; on lui donne le soir le quinquina, et le matin le lait d'ânesse. »

2. *Journal* de Dangeau, XVI, 94 (*addition* de Saint-Simon).

reur général que la santé de Sa Majesté est fort bonne. A quoi celui-ci réplique « qu'en cela l'opinion avait le même effet que la réalité, que tout le monde croyait le roi fort mal[1] ». Dans l'après-midi, arrive d'Italie M. Amelot de Chaillou, porteur de dépêches assez menaçantes. Le pape fait mine de se fâcher et se plaint qu'on ne le serve pas assez vite : procédé classique du Saint-Siège pour arracher quelque énorme concession. Il y a beau temps que Quesnel avait dit : « Ce sont de fines gens que les Romains, ils ont à la « fin tout ce qu'ils demandent, sans rien donner[2]. » Une fois de plus, la formule janséniste est exacte.

Ce même jour, survient une rechute dans l'état de Louis XIV. On veut l'attribuer aux déboires que lui cause l'ingratitude de la curie. Au vrai, il n'est plus d'humeur ni de force à s'en préoccuper. Les familiers mentent, madame de Maintenon ment, en laissant circuler des bulletins optimistes. Tandis que Fagon les signe, il « prie le roi de trouver bon que des mé- « decins que l'on fait assembler, et de la cour et de « Paris, puissent avoir l'honneur de le voir et d'exa- « miner son mal. Sa Majesté y avait quelque répu- « gnance, mais elle s'est rendue aux instances qu'on « lui en a faites[3] ». Quatre médecins se réunissent en consultation, le 21. Ils opinent du bonnet sur le traitement institué par Fagon ; puis, à eux quatre, ils imaginent de prescrire de la casse. Ce remède fort doux dépasse leurs espérances et ne laisse pas de purger Sa Majesté trois fois, « ce qu'ils regardent comme une très bonne marque ». Dangeau le mentionne.

1. *Mémoire* de Joly de Fleury.
2. Archives d'Amersfoort. Correspondance inédite de Quesnel, lettre du 16 mars 1696 à du Vancel.
3. *Journal* de Dangeau. XVI, 97 ; 20 août 1715.

Le lendemain 22, le roi est plus mal : quatre autres médecins interviennent. Ils sont tous d'accord, mais non pas avec ceux de la veille. Et l'historiographe, qui enregistre ces conciliabules d'augures avec une crédulité pieuse, écrit, quelques lignes plus bas, à propos du président de Maisons, cet apophtegme humiliant pour la faculté : « Une heure avant qu'il mourût, les médecins le croyaient hors de danger [1]. » Quelle comédie jouent ces Esculapes ! Elle n'a d'égale que la tragi-comédie que machinent les plus fieffés molinistes autour du *Jupiter mourant* [2]. Madame de Maintenon ne le quitte pas, le P. Tellier travaille avec lui, disons mieux, le travaille jusqu'à la dernière heure. On exploite sa maladie pour attendrir les parlementaires, comme auparavant la menace du lit de justice pour les terrifier. Peine perdue. Ni le premier président, ni le procureur général ne sont dupes du stratagème, non plus que d'un nouveau projet de déclaration, où, suivant la pittoresque image de Joly de Fleury, le poison serait mieux préparé [3]. Or, le dénouement approche, le temps manque, et c'est le dernier tour du sac de Voysin. Celui-ci se lamente dans une dépêche à Amelot, du 26 août : « L'affaire malheureusement change bien de « face par l'état de la santé du roi. Hier, le mal se dé- « clara de manière à ôter presque toute espérance [4]. » Timothée, lançant lettre sur lettre, adjure le pape de lever les difficultés relatives au concile : « Sinon, que n'y aura-t-il pas à craindre [5] ? »

Le 23 et le 24, Louis XIV avait beaucoup souffert. Sa jambe, enveloppée de linges, l'empêchait de remuer

1. *Journal* de Dangeau, XVI, 99 ; 22 août 1715.
2. *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 39.
3. *Mémoire* de Joly de Fleury.
4. Aff. étr. Rome, 553.
5. *Mémoires* du P. Timothée, 205.

et de s'habiller. Il gardait toutefois assez d'énergie pour refuser de pourvoir à quelques gros bénéfices vacants : riche proie que Tellier ne pouvait se résoudre d'abandonner en des mains inconnues : plusieurs fois il revint à la charge, inutilement. Aussi bien, ne faudrait-il pas de ce fait avéré tirer, avec Saint-Simon, des conséquences excessives. Louis XIV a pu doucement sur un point résister à celui qu'il regardait comme le maître de sa conscience et qu'il instituait directeur de son petit-fils, mais non pas « lui déclarer qu'il avait assez de comptes à rendre « à Dieu, sans se charger encore de ceux de cette « nomination, et défendre de lui en parler davan- « tage [1] ». De telles hypothèses, que rien n'étaye, offensent à la fois la vraisemblance historique et la vérité du caractère royal. — C'est le 24, au soir, que les médecins voient clair et reconnaissent leur impuissance ; l'enflure et les taches noires de la jambe leur font redouter la gangrène ; ils disent mystérieusement, et Dangeau répète, que « le mal est beaucoup plus sérieux qu'on n'avait cru d'abord ». Encore deux ou trois jours, et, comme les rats qui fuient les vieux navires, ils vont céder la place aux consolations de l'église. Déjà le cercle s'est étroitement resserré de ceux qui peuvent approcher le roi. Il ne supporte plus qu'à grand'peine, soir et matin, cette visite des courtisans qui fait partie intégrante et nécessaire de la représentation monarchique. Le 24 précisément, à son coucher, les ayant reçus en robe de chambre, l'excès de la douleur l'oblige presque aussitôt de les congédier. Par la seule force de l'habitude, les secrétaires d'état viennent encore prendre ses ordres ; car il n'est plus capable de les

1. *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 63.

entretenir d'affaires. Les princes et princesses du sang se tiennent dans une galerie prochaine, attendant d'être appelés ; mais on ne les appelle plus. Dans l'antichambre même, il n'y a que les domestiques familiers, les gens de pharmacie et de médecine. Seuls ont libre accès le maréchal de Villeroy, Voysin, le duc d'Orléans, qui n'en use guère, les deux bâtards, Maine et Toulouse, qui en abusent, le curé de la paroisse qui vient pour la forme, le P. Tellier qui fait tous les actes de son ministère, madame de Maintenon dont le règne touche au terme ; enfin, il va sans dire, Fagon, Maréchal et les premiers valets de chambre.

Dans la nuit du 24 au 25, il y eut une alerte ; on crut à un danger imminent, et Tellier confessa son malade, en grande hâte. Le lendemain, fête de la Saint-Louis, le roi fit un suprême effort et une suprême imprudence. Voulant tenir son rôle jusqu'au bout, autant par devoir que par faste, il exigea, en dépit de ses souffrances, que rien ne fût changé à l'ordre accoutumé. Les tambours et les hautbois vinrent sous sa fenêtre, les vingt-quatre violons jouèrent dans la pièce voisine, durant son dîner. Il reçut les hommages des courtisans, ceux entre autres du premier président « qu'il gracieusa fort [1] » ; puis il s'enferma avec madame de Maintenon, pour dicter au chancelier un codicille par lequel il aggravait les précautions de

1. *Journal* de Dorsanne, I, 218. — Le premier président et le procureur général avaient dû, ce même jour, subir les assauts du chancelier, qui les menaça de signaler au roi leur obstination. « Vous le pouvez, monsieur, répartit d'Aguesseau, mais je vous crois trop sage pour le faire dans de pareilles circonstances. » Et comme son interlocuteur annonçait un arrêt du conseil, qui déjà serait intervenu si l'on n'avait craint d'offenser le parlement en se passant de ses services : « Point du tout, reprit le procureur général, le parlement ne sera jamais offensé de vous voir faire une faute qu'il n'a pas voulu faire. Mais il sera fâché de voir ainsi commettre l'autorité du roi, et moi, comme votre ami, j'en serai très affligé. Croyez-moi, monsieur, il viendra un jour que vous remercierez le parlement du service qu'il vous aura rendu. » *Ibid.*

son testament contre le duc d'Orléans et confiait à son préféré le duc du Maine, ainsi qu'au maréchal de Villeroy, la garde de son arrière-petit-fils, un héritier de cinq ans. Ensuite, il voulut recevoir ses ministres et, sinon *travailler*, comme le dit Dangeau, du moins se montrer à eux et leur adresser quelques paroles. Les dames familières entrèrent à leur tour, mandées par madame de Maintenon, et la musique habituelle arriva à sept heures. Mais le roi s'était assoupi au bruit des conversations. Quand il se réveille, la tête est embarrassée, le pouls mauvais, des mouvements de convulsion se produisent; les médecins prennent peur et appellent les prêtres. On va quérir le P. Tellier, qui de nouveau confesse son pénitent ; le cardinal de Rohan, grand aumônier, lui administre le viatique et les saintes huiles. « En un quart d'heure, dit Saint-Simon, tout fut fait. » — Quelle journée de fête, et combien diversement remplie, la Saint-Louis de 1715! Cette musique du matin, qui prélude à l'anniversaire royal, cette musique du soir, qui précède les sacrements de l'église, ce défilé d'hommes et de femmes de cour, qui continue au milieu des pires souffrances du corps, des angoisses de la conscience épouvantée et des retours de préoccupations de la politique; ce testament, qui prépare le gouvernement de demain, où l'égoïsme se survit, où les rancunes ne sont point apaisées, mais où persiste le souci des intérêts de l'état : cette existence, qui flotte entre la crainte de Dieu et les calculs terrestres, entre les dernières pompes du cérémonial et le sentiment de leur absolue vanité ; ces flonflons profanes, qui alternent avec la clochette de l'enfant de chœur et les prières latines, — tout cela garde un air et un parfum de sublime. Dangeau, pour la première fois ému depuis quarante ans qu'il tient la

plume, écrit presque sans hyperbole, ce dimanche 25 août à minuit, dans son appartement du château : « Je sors du plus grand, du plus touchant, du plus hé- « roïque spectacle que les hommes puissent voir. » Louis XIV, en effet, quelque jugement qu'on porte sur son personnage historique, sur ses talents et sur ses vices, meurt majestueusement, comme il a vécu. Ce qui s'accomplit à Versailles est le soir d'un grand règne, un crépuscule digne du Roi-Soleil.

Pourquoi faut-il que madame de Maintenon soit là pendant la confession, pendant la communion, pendant l'extrême-onction ? Sa seule vue devait rappeler au moribond les péchés d'autrefois : les bâtards élevés en cachette et légitimés insolemment, la servante substituée à la maîtresse, enfin la veuve Scarron, demi-reine de France, devenue l'*abbesse universelle* [1], profitant des sortilèges séniles de son esprit ou de son amour pour mettre hors la loi des protestants, des jansénistes, des évêques et des cardinaux, pour charger d'un tel faix et rendre à ce point impitoyable l'âme d'un prince tant et tant de fois adultère. Pourquoi faut-il qu'à peine l'eucharistie consommée, et comme si tous les sacrements reçus venaient de lui donner du courage, Louis XIV ait signé, sur un coin de son lit, avec quatre ou cinq lignes ajoutées de sa main, ce codicille qui bouleversait les principes essentiels de la régence et risquait de plonger dans la guerre civile la minorité de son successeur ? Dangeau dit simplement : « Pen- « dant que Sa Majesté écrivait, madame de Main- « tenon s'est mise à la ruelle la plus éloignée de la « porte du cabinet, en sorte que les courtisans ne la

1. *Journal* de Dangeau, XVI, 58, *addition* de Saint-Simon. — « Elle nagea en plein dans la direction des affaires de l'église. » Saint-Simon, *Mémoires*, VIII, 166.

« voyaient point [1]. » Mais le roi la voyait et lui obéissait. Pourquoi, enfin, appelait-il le duc d'Orléans, celui même qu'il dépossédait de ses droits, et pourquoi, d'une bouche qui venait de communier et qui déjà mentait, lui jurait-il estime, amitié et confiance, pourquoi l'embrassait-il, avec la tranquillité d'un baiser de Judas et la promesse qu'il ne trouverait rien dans son testament dont il ne dût être content [2] ? Mais ce sont là les impénétrables mystères des morts royales, où s'entre-croisent et se dupent la religion et la politique.

Après le futur régent, qui sort tout en larmes, les autres princes ont leur tour : le duc de Bourbon, le comte de Charolais, le prince de Conti, le duc du Maine et le comte de Toulouse. Ces deux derniers demeurèrent une demi-heure près de leur père, et madame de Maintenon assistait à l'entretien. Rivée à cette alcôve, elle ne s'en était écartée que pour faire place au duc d'Orléans.

Le lundi 26, des coups de lancette et des incisions pratiqués par les médecins révélèrent que la gangrène atteignait l'os de la jambe devenue insensible [3]. Ici se place une phrase de Dangeau que les historiens dévoués à madame de Maintenon ont soigneusement relevée, pour justifier sa conduite prochaine, dès que va commencer l'agonie : « Elle était seule « dans la chambre et à genoux au pied du lit, pendant « qu'on pansait Sa Majesté, qui l'a priée d'en sortir et « de n'y plus revenir, parce que sa présence l'atten- « drissait trop [4]. » Sur ce mot, on veut persuader que

1. *Journal* de Dangeau, XVI, 121.
2. *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 66.
3. Voysin écrit à Amelot, le 26 août : « La cessation de douleur et même de sensibilité à une jambe, qui a été d'abord attaquée, nous menace de notre malheur. » Aff. étr. Rome, 553.
4. *Journal* de Dangeau, XVI, 126.

c'est docilité pure et sacrifice, si elle devance la mort et se réfugie à Saint-Cyr, « cette héroïne chrétienne » qu'admire le P. Timothée[1] ! A elle pourtant vont les pensées dernières et les dernières affections du roi. Il dit à tous combien intimement elle a été mêlée à sa vie, à son règne ; il la recommande aux princes et aux princesses, en affirmant « qu'elle ne « lui a jamais donné que de très sages et bons con- « seils, dont la religion et l'état avaient lieu de lui être « obligés ». L'église aussi reste l'objet de sa sollicitude. En présence de Villeroy, de Voysin, du P. Tellier et toujours de madame de Maintenon, il appelle Rohan et Bissy, leur atteste qu'il meurt en chrétien fidèle et soumis, « catholique, apostolique et romain ». Cependant un souci le poursuit, qui est la division survenue dans l'épiscopat. Il répète aux deux cardinaux qu'il est peiné de laisser en état si triste les affaires de l'église, mais que constamment il s'est guidé sur leurs avis. Ajouta-t-il (comme Saint-Simon et Dorsanne le rapportent) que « c'était à eux « de répondre devant Dieu pour lui de tout ce qui « s'était fait, du trop ou du trop peu, qu'il y était par- « faitement ignorant[2] » ? On ne le croira guère : le ton de ces paroles n'est pas à l'unisson de cette mort d'apparat. Du moins il eut un souvenir et un regret pour le cardinal de Noailles : « Vraiment je serais « bien aise de le voir, et je suis fâché de mourir « brouillé avec lui. » Cela fut dit devant Bloin, premier valet de chambre, devant Maréchal et Fagon,

1. *Mémoires* du P. Timothée, 212-213 : « Madame de Maintenon s'est comportée en dame vraiment chrétienne pendant toute la maladie du roi. »

2. Saint-Simon, *Mémoires*, VIII, 67. — D'après Dorsanne (I, 220), le roi leur dit : « Je suis de la meilleure foi du monde. Si vous m'avez trompé, vous êtes bien coupables, car je ne cherche que le bien de l'église. »

qui s'entre-regardèrent et demandèrent à mi-voix si on ne le laisserait pas recevoir son archevêque. Ce faisant, ils étaient l'écho timide et affaibli des murmures et de l'indignation de la ville. Le célèbre avocat Dorémieux avait traduit hardiment l'émotion générale, en écrivant au cardinal de Rohan que Paris ne pouvait souffrir cette séparation de communion entre le roi et son propre pasteur. Le molinisme veillait, pour prévenir ce monstrueux scandale d'une réconciliation. Tellier, le prenant de haut, déclara que, si Sa Majesté voyait M. le cardinal de Noailles, on pourrait croire ou prétendre qu'elle se repentait à la mort et que ce serait avouer son erreur. « Mais, répliqua le roi, je n'ai rien dans « le cœur de personnel contre lui, je l'ai toujours « estimé et aimé. Que M. le chancelier lui écrive et « qu'on mette au moins dans la lettre quelque chose « d'obligeant de ma part[1]. » D'après Saint-Simon, il aurait même ordonné que sur-le-champ on appelât l'archevêque, si ces messieurs, fit-il en désignant les deux cardinaux, n'y trouvaient pas d'inconvénient.

Un silence embarrassé succéda aux paroles du roi. Rohan, Bissy, Voysin, Tellier, madame de Maintenon sentaient leur œuvre compromise, perdue sans doute, si Noailles franchissait le seuil de cette chambre. Tous les cinq, par un mouvement rapide, se rejoignirent dans l'angle de la fenêtre et causèrent bas. En quelques minutes ils tombèrent d'accord et dirent d'une seule voix que M. l'archevêque serait le bienvenu, à condition qu'il acceptât la constitution et qu'il en donnât sa parole. Cette clause sauvait tout : Noailles se déshonorait en venant, et, en ne venant

1. *Journal* de Dorsanne, I, 218. Cf. *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 67. — N. Lafitau, ni Bérault-Bercastel, les deux historiens jésuites, ne soufflent mot de cet incident.

pas, il semblait refuser la bénédiction à un mourant et l'obéissance à son roi. Pour rendre l'alternative plus cruelle et plus insoluble, on fabriqua une lettre qui ne fut terminée qu'à huit heures du soir et que le chancelier signa. Elle offrait au cardinal l'accès de Versailles, au prix d'une répudiation de sa conduite passée. Pouvait-il supposer qu'on répondrait ainsi aux démarches par lui faites, aux prières publiques qu'il avait ordonnées, dès les premières nouvelles de la maladie désespérée du roi? Madame de Maintenon, par un billet fort sec, l'avait invité, sans plus, à implorer le secours de la providence, et voici qu'on exigeait de lui le ridicule et l'humiliation d'un *mea culpa* public.

Autant la proposition de la cour était blessante et impérative, autant la réplique de Noailles au chancelier fut mesurée, calme et ferme : « Dieu seul con-
« naît jusqu'où va ma douleur de ne pouvoir rendre
« mes derniers devoirs au roi. Je n'ai pu refuser
« à mon attachement inviolable et tendre pour Sa
« Majesté d'en demander la permission; mais je
« regarde votre lettre, monsieur, moins comme une
« permission que comme une défense. La triste con-
« joncture où je me trouve ne change rien à l'affaire
« qui m'a attiré la disgrâce du roi, et ne me permet
« pas de faire présentement ce que j'ai cru ne pouvoir
« faire en conscience, lorsque Sa Majesté était en
« pleine santé. Ce serait une grande joie pour moi
« de donner au roi quelque consolation et lui faire
« connaître le fond de mon cœur, qui est pénétré de
« la plus vive reconnaissance et prêt à tout sacrifier,
« à la réserve de ma conscience. Je conserverai
« jusqu'au dernier soupir de ma vie tous les senti-
« ments que je dois au roi, qui ne cèdent qu'à ceux
« que je dois à Dieu. »

Quand cette lettre arrive à Versailles, la joie des molinistes déborde sous l'étalage de leur douleur. Ils avaient joué fort habilement leur partie pour écarter Noailles, accusé d'une insolente rébellion. Tout le camp ultramontain, dans l'épiscopat et le clergé, applaudit au petit troupeau choisi, qui, serré autour de ce chevet, garde et confisque cette âme moribonde. « Puisque le cardinal, s'écrie l'évêque de « Châlons-sur-Saône, n'a pas voulu voir le roi avant « sa mort, nous devrions tous aujourd'hui former la « résolution de ne voir jamais ce cardinal. » Sous peu de jours, le même Noailles, tant maltraité et si impuissant, deviendra l'un des pouvoirs de l'état et *l'idole de la France*: c'est le terme qu'emploiera le régent pour rendre hommage à ses vertus, en y ajoutant ce commentaire d'une philosophie assez désabusée : « Nous sommes dans un pays où l'on « passe sans milieu d'une extrémité à l'autre [1]. » Le parti janséniste en fait la soudaine épreuve. Les évêques qui l'inspirent étaient à deux doigts de leur perte, exposés aux foudres royales, à la déposition, à l'emprisonnement, menacés d'un concile qui devait les jeter hors l'église. Il suffit du vouloir d'un homme pour les abattre, ou de sa maladie pour les sauver. Voilà ces forces mystérieuses qu'a entrevues Pascal: le nez de Cléopâtre, le grain de sable de Cromwell; ici, la gangrène de Louis XIV ! « La « providence, écrit M. de Boulogne à Gaston de « Noailles, a arrêté le bras du roi qui devait porter « un coup si terrible et faire une plaie si cruelle à « l'ordre ecclésiastique [2]. » Et, le 29 août, le même prélat mande à l'archevêque de Paris : « Les furieux

1. Aff. étr. Rome, 548. Le régent au cardinal de la Trémoille, 13 septembre 1715.
2. Bibl. nat., ms. 23207. Lettre du 26 août 1715.

« qui ont conçu et enfanté l'ouvrage monstrueux de « la déclaration n'ont point encore reconnu le doigt « de Dieu. Je suis étonné qu'on ne pense point à repré- « senter au roi, en l'état où il est, l'obligation qu'il a « d'appeler son véritable et légitime pasteur pour se « réconcilier avec lui et pour recevoir ses salutaires « avis, avec sa bénédiction épiscopale. En vérité, les « gens qui l'approchent ont d'étranges principes. » Ainsi se mêlent, chez tous les évêques alliés à Noailles, le regret en quelque sorte forcé de la perte du roi et le sentiment que cette perte même va terminer une crise lamentable et « changer la face des affaires ecclésiastiques ». C'est le courtisan qui se prépare à porter officiellement un deuil public, dont le prélat se console et dont l'homme privé se réjouit presque.

Louis XIV, aussi bien, n'omet aucune des fonctions qui lui incombent, pour couronner le plus solennellement possible un règne solennellement accompli. Il se fait amener son arrière-petit-fils et lui tient un langage que les historiens ont peut-être embelli, que l'enfant sans nul doute n'a point entendu, mais qui en sa forme oratoire est d'une rare majesté : « Mignon, commence-t-il, vous allez être « un grand roi. Évitez autant que vous le pourrez de « faire la guerre. C'est la ruine des peuples... » Et il termine en ces termes : « Suivez les conseils « du P. Tellier que je vous donne pour confesseur [1]. » Plus tard, devant les entrées, il demande pardon des mauvais exemples qu'il a pu laisser, et pour la première fois il paraît courber le front sous l'effroi de la mort, lui qui venait de traverser trois quarts de siècle sans que ni les défaites, ni les remords, ni

1. *Journal* de Dangeau, XVI, 127. — *Mémoires* de Saint-Simon, VIII, 69.

les misères privées ou publiques eussent jamais abaissé sa tête altière. Merveilleux acteur, toujours égal à son rôle, modèle du monarque absolu, il aura su aimer, parader et mourir.

Les princesses ensuite et leurs dames d'honneur ne font guère que traverser la chambre et la remplir, au passage, de leurs sanglots et de leurs cris. Le roi a mieux à faire que d'écouter des lamentations féminines. Il s'enferme avec madame de Maintenon et le chancelier pour ouvrir deux cassettes réservées, en dépouiller le contenu et brûler un grand nombre de papiers. Il consacre à cette besogne l'après-midi, avec des intervalles de souffrance, des intermèdes de piété et des entretiens où madame de Maintenon et le directeur ont leur part.

Ce ne fut, le 27, qu'une alternance de convulsions, de fièvre, de prières, de petites confessions et d'absolutions générales. A vingt reprises, selon Dangeau, le roi appela le P. Tellier « pour lui parler de Dieu ». Vers le soir, il envoya chercher le comte de Pontchartrain et lui ordonna d'expédier, sitôt qu'il serait mort, un brevet pour porter son cœur à la maison professe des jésuites et l'y placer près de celui de son père. Il recommanda également de préparer le château de Vincennes, où il voulait que le Dauphin fût conduit durant les tristes cérémonies des funérailles. Dès lors, il n'a plus que de rares instants de répit, entre des crises aiguës et des états de torpeur. Mais, dans les courts réveils de sa raison, les paroles qu'il prononce et que l'on a recueillies ont un tour singulier d'élévation. Celles-ci d'abord : « J'ai toujours ouï dire qu'il est difficile de mourir : « pour moi, qui suis sur le point de ce moment si « redoutable aux hommes, je ne trouve pas que cela « soit difficile. » Et, le 28 au matin, apercevant dans

le miroir de la cheminée deux garçons de sa chambre qui pleuraient, il leur demanda doucement : « Pour-« quoi pleurez-vous ? Est-ce que vous m'avez cru im-« mortel ? » Vraies ou fausses, de telles phrases sont un bel accompagnement littéraire et comme un cadre harmonieux de la mort.

Le 28, il est au plus mal. Les médecins, à bout d'efforts, cèdent la place à un manant provençal, nommé Le Brun, qui offrait un remède soi-disant infaillible contre la gangrène. Il donna au roi dix gouttes de son élixir fait avec le cadavre d'un animal inconnu. L'effet n'en fut pas appréciable. Aussitôt une dispute de s'élever entre Fagon et les courtisans favorables à l'empirique, mais surtout les dames « qui voulaient que ce fût une espèce d'ange « envoyé du ciel et qu'on jetât tous les médecins dans « la rivière [1] ». Le duc d'Orléans, pris pour arbitre, interroge le Provençal et décide de continuer l'épreuve. Mais le malade baisse à vue d'œil, la tête est embarrassée, l'abattement presque continu.

Il fit encore ce matin-là, d'après Saint-Simon, « une amitié à madame de Maintenon, qui ne lui plut « guère et à laquelle elle ne répondit pas un mot; « il lui dit que ce qui le consolait de la quitter était « l'espérance, à l'âge où elle était, qu'ils se rejoin-« draient bientôt. » Elle ne parut dans la chambre qu'une seule fois, l'après-dîner assez tard, et, trouvant le roi assoupi, elle sortit sans lui parler et s'en fut coucher à Saint-Cyr. Sur le fait en soi tous les témoignages concordent, mais non pas les historiens sur les conséquences qu'il en faut déduire. Suivant les uns, elle se sauve, coiffes baissées et l'œil sec, embrasse le maréchal de Villeroy et lui dit adieu.

1. *Journal* de Dangeau, XVI, 134.

Selon Dangeau, elle s'éloigne seulement « pour « faire ses dévotions le lendemain et revenir si la vie « du roi se soutient ». Résolution bizarre, à tout prendre, que ce voyage sous prétexte de dévotions que rien n'empêchait à Versailles ! Heure bien mal choisie pour une retraite subite, après tant et tant de jours d'une présence opiniâtre ! Quand la médecine abdique, quand le charlatan arrive, quand la mort commence son œuvre, elle s'évade furtivement. Tellier de même. Ni l'un ni l'autre ne paraissent au chevet du lit : on n'y voit que des gens de service. Deux jours de suite, il n'y a point de messe célébrée dans la chambre royale. Il faut que le duc de Charost, capitaine des gardes, rappelle les aumôniers à leur devoir. Dans la soirée, Louis XIV semble sortir de léthargie ; il reprend du fameux élixir, mange deux petits biscuits dans du vin d'Alicante, et demande madame de Maintenon.

Pendant qu'on l'allait chercher à Saint-Cyr, le roi retombait en faiblesse, délirait et « s'anéantissait ». C'est l'expression même qu'il balbutie. Dans le coma où il était plongé, revenaient parfois des phrases entrecoupées, confuses, où il était question de son salut et du jeune roi. Ces deux idées le hantaient : la vie d'outre-tombe et le règne de son successeur. Quand il s'éveilla, on voulut le panser, mais il s'évanouit : la gangrène tenait le pied, le mollet, gagnait le genou, et déjà la cuisse enflait. — Non loin de cette chambre, dans les autres appartements du palais, se déroulaient des scènes à écœurer les plus insensibles. Chez le duc d'Orléans, la foule se pressait à tel point qu'exactement parlant, dit Saint-Simon, une épingle ne serait pas tombée à terre. Chez les bâtards, le spectacle était plus odieux encore : le duc du Maine faisait des gorges chaudes

de la consultation du Provençal et de sa querelle avec Fagon. Les antichambres l'entendirent, des passants aussi, rire aux éclats en nombreuse compagnie. Et l'opinion publique, celle même de plusieurs à la cour, trouva infâme la conduite de ce fils étalant sa gaieté et ses brocards, tandis que son père agonisait, un père qui l'avait chéri et favorisé jusqu'au scandale.

Quand madame de Maintenon revint, on ne sait si le mourant la reconnut. Il n'avait, dit Dangeau, « quasi que la connaissance animale » ; il ne parlait ou ne faisait signe que pour demander à boire. En même temps, le P. Tellier avait repris son poste, mais sans obtenir aucune réponse à ses questions. Ainsi se traînèrent deux interminables journées. A la fin de la première (vendredi 30 août), madame de Maintenon comprit que son retour était inutile, qu'il n'y avait plus rien à faire, à solliciter ni à attendre. Elle partagea ses meubles entre ses domestiques et quitta Versailles, à cinq heures, pour n'y jamais rentrer.

Ni elle, ni Tellier, ni le duc du Maine, mais les seuls gens de l'art assistèrent à la levée de l'appareil, fort avant dans la soirée. On trouva, dit le *Journal* de Dangeau, « la jambe aussi pourrie que s'il y avait six mois qu'il fût mort, et l'enflure de la gangrène au genou et dans la cuisse. » Il résiste toute la journée du 31 août. Sur cette fin, sur cette lutte épouvantable entre les puissances de destruction et la vigueur prodigieuse de ce tempérament, les détails sont navrants : « Quand on lui « donne de la gelée ou à boire avec le biberon, il faut « lui ouvrir la bouche et lui tenir les mains, parce que « sans cela il ôterait tout ce qu'on lui donne. » L'empirique provençal s'est avoué vaincu par la nature ; on le renvoie dos à dos avec les médecins.

La duchesse du Maine veut encore tenter un remède réputé pour la petite vérole, et les valets de chambre décident « qu'il vaut autant qu'il meure après l'avoir pris ». Vers onze heures du soir, on récite les prières des agonisants. Le roi, sans recouvrer connaissance, mais secoué par ce cérémonial et ces psalmodies, répète d'une voix qui domine celle des aumôniers, l'*Ave Maria* et le *Credo*. Déjà, sans doute, l'intelligence est éteinte, mais non pas la sensibilité ni la vie. La machine jetant son dernier souffle et la mémoire ses derniers mots achèvent de fonctionner dans le vide et l'inconscience de la pensée.

Une agonie royale toujours attire des témoins, comme un champ de bataille des corbeaux. Toute la nuit du 31 août au 1er septembre, les curieux viennent, au seuil de cette chambre, savoir et voir si ce n'est point enfin terminé. Il leur faut patienter et veiller jusqu'au matin. A l'aube, on sent que le dénouement approche; la respiration ne sort plus qu'à grand'peine, à de longs intervalles, de cette poitrine haletante. A huit heures un quart et demi, dit le précis historiographe, « le roi a rendu l'âme sans aucun effort, comme une chandelle qui s'éteint ». Mais *le Mercure*, en publiant ce récit, jugea le mot *chandelle* trop mesquin pour une telle Majesté et le remplaça par *bougie*. O profondeur du style courtisan!

A qui demander un jugement sur ce prince, le premier de notre histoire, sinon au premier par le génie littéraire d'entre ceux qui l'approchaient? Saint-Simon a beau envisager les hommes et les faits en un universel grossissement; chez lui la passion n'est que l'hyperbole de la vérité. Écoutons plutôt cette oraison funèbre, où le détail n'est point exact, mais l'ensemble tout frémissant de l'intime réalité de

l'histoire : « Ainsi mourut l'un des plus grands « rois de la terre, entre les bras d'une indigne et téné- « breuse épouse et de ses doubles bâtards, maîtres de « lui jusqu'à sa consommation pour eux, muni des sa- « crements de l'église de la main du fils de son autre « bien-aimée (*Rohan*) et assisté uniquement par un « confesseur tel qu'on a vu qu'était le P. Tellier. Si « telle peut être la mort des saints, ce n'est pas là au « moins leur assistance. » A regarder de tout près ce tableau, l'épouse n'est plus là, les bâtards se sont écartés, Rohan et Tellier ne viennent plus qu'à regret et par ordre. Pourtant, c'est Saint-Simon qui dit vrai : Louis XIV meurt dans leurs bras, car il meurt sous leur loi.

Et voici qu'une autre voix répond, voix de panégyrique, qui s'élève de Rome. Clément XI, devant les cardinaux assemblés le 23 septembre en consistoire secret, pleure, avec toutes les élégances cicéroniennes, « un prince qui a été la lumière et « l'ornement le plus éclatant de son siècle, le protec- « teur des beaux-arts et des sciences les plus nobles, « zélé pour la maison de Dieu, ardent contre les héré- « tiques, et qui, dans cette maladie, laquelle a mis fin « à ses travaux mortels, n'a rien tant souhaité que de « soumettre les rebelles à la constitution, en mettant « la dernière main à ses entreprises[1] ».

Assurément, Louis XIV méritait la gratitude romaine, les complaisances de la compagnie de Jésus, pour qui il avait tant et tant fait. S'ensuit-il qu'il faille croire, avec certains historiens, qu'il était affilié à cette société, qu'il en avait prononcé le quatrième vœu et portait, en guise de scapulaire, le passe-port de saint Ignace? La renommée l'a dit,

1. Aff. étr. Rome, 553.

Dorsanne l'a cru, c'est-à-dire Noailles : les historiens jansénistes l'ont répété à l'envi, avec des indications très circonstanciées [1]. Les preuves, malgré tout, semblent insuffisantes, et l'on doit se défier d'anecdotes hasardeuses, suivant lesquelles, par exemple, les garçons bleus auraient chassé le P. Tellier lors des dernières confessions et l'auraient menacé de lui faire sauter les degrés, s'il fatiguait encore le roi sur la constitution [2]. L'histoire équitable rejette dédaigneusement ces commérages anonymes, issus des bas-fonds de la valetaille. La vérité lui suffit, en sa forme indubitable. Que Louis XIV fût ou non lié aux jésuites par un vœu, il n'importe. Il l'était par toutes les tendresses de l'âme et toutes les forces de la volonté. Il leur a, par testament, légué son cœur, et non pas seulement un viscère périssable et humain, voué à la pourriture, mais bien donné ses affections, ses haines, sa puissance, sa politique, sa vie de roi, son salut de chrétien. Il a été plus qu'un des leurs ; il leur a tout livré, son peuple et soi. Il a régné pour eux, leur maître devant les hommes, leur serviteur devant Dieu. — La constitution *Unigenitus* était leur œuvre propre. Il la reçoit, la souscrit, l'impose. Pour leur complaire, il oublie Bossuet, renie les maximes gallicanes, humilie la France devant Rome, et va transmettre à ses successeurs un héritage caduc, miné par les querelles religieuses.

1. D'après Dorsanne (I, 220), le P. Tellier plaça un petit crucifix entre les mains du roi, non sur sa poitrine ; et plusieurs jésuites, contre l'usage de la cour, se relevèrent pour prier auprès du corps, devoir qu'ils ne rendent qu'aux personnes agrégées à la société par le quatrième vœu.

2. Suivant une autre version, non seulement les garçons bleus, mais le médecin Fagon, le grand écuyer et Blois auraient apostrophé, et même invectivé le P. Tellier. Voyez à ce sujet la lettre XII dans un recueil de trente-huit lettres, fort intéressantes, adressées au cardinal de Noailles sur les affaires de la bulle, de septembre 1714 à mars 1717. (Bibl. Sainte-Geneviève, Df 475, 3 volumes.)

APPENDICE

LA
CONSTITUTION UNIGENITUS

SANCTISSIMI D. N. DOMINI

CLEMENTIS

DIVINA PROVIDENTIA

PAPÆ XI

Damnatio quamplurium Propositionum excerptarum ex Libro gallico idiomate impresso, et in plures tomos distributo, sub titulo : Le Nouveau Testament en Français, avec des Réflexions Morales sur chaque Verset, etc., à Paris 1699. *Ac aliter*, Abrégé de la Morale de l'Evangile, des Actes des Apôtres, des Épitres de saint Paul, des Épitres Canoniques et de l'Apocalypse, ou Pensées chrétiennes sur le texte de ces Livres sacrés, etc. à Paris 1693 et 1694.

Cum Prohibitione ejusdem Libri, et aliorum quorumcumque in ejus defensionem tam hactenus editorum, quàm in posterùm edendorum.

CONDAMNATION

FAITE

PAR NOTRE TRÈS SAINT

PÈRE LE PAPE

CLÉMENT XI

De plusieurs Propositions, extraites d'un Livre imprimé en Français, et divisé en plusieurs Tomes, intitulé : *Le Nouveau Testament en Français, avec des Réflexions Morales sur chaque Verset, etc., à Paris 1699*, et autrement, *Abrégé de la Morale de l'Evangile, des Epitres de saint Paul, des Epitres Canoniques et de l'Apocalypse*, ou *Pensées chrétiennes sur le texte de ces Livres sacrés, etc., à Paris 1693 et 1694.*

Avec la Prohibition tant de ce Livre que de tous les autres, qui ont paru ou qui pourront paraître à l'avenir pour sa défense.

CLEMENS

EPISCOPUS

Servus Servorum Dei.

Universis Christi fidelibus, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

UNIGENITUS Dei Filius pro nostra et totius mundi salute Filius hominis factus, dum Discipulos suos doctrinâ veritatis instrueret, universamque Ecclesiam suam in Apostolis erudiret, præsentia disponens, et futura prospiciens, præclaro ac saluberrimo documento nos admonuit, ut attenderemus à falsis Prophetis, qui veniunt ad nos in vestimentis ovium; quorum nomine potissimùm demonstrantur magistri illi mendaces, et in deceptione illusores, qui splendidâ pietatis specie prava dogmata latenter insinuantes, introducunt sectas perditionis sub imagine sanctitatis; utque faciliùs incautis obrepant, quasi deponentes lupinam pellem, et sese divinæ Legis sententiis, velut quibusdam ovium velleribus obvolventes; sanctarum Scripturarum, adeoque etiam ipsius novi Testamenti verbis, quæ multipliciter in suam aliorumque perditionem de-

CLÉMENT

ÉVÊQUE

Serviteur des Serviteurs de Dieu.

A tous les Fidèles Chrétiens, Salut et Bénédiction Apostolique.

LORSQUE LE FILS unique de Dieu, qui s'est fait Fils de l'homme pour notre salut et pour celui de tout le monde, enseignait à ses Disciples la doctrine de vérité; et lorsqu'il instruisait l'Eglise universelle dans la personne de ses Apôtres, il donna des préceptes pour former cette Eglise naissante; et prévoyant ce qui devait l'agiter dans les siècles futurs, il sut pourvoir à ses besoins par un excellent et salutaire avertissement; c'est de nous tenir en garde contre les faux Prophètes, qui viennent à nous revêtus de la peau des brebis; et il désigne principalement sous ce nom ces maîtres de mensonge, ces séducteurs pleins d'artifices, qui ne font éclater dans leurs discours les apparences de la plus solide piété que pour insinuer imperceptiblement leurs dogmes dangereux, et que pour introduire, sous les dehors de la sainteté, des sectes qui conduisent les hom-

pravant, nequiter abutuntur: antiqui scilicet, à quo progeniti sunt, mendacii parentis exemplo ac magisterio edocti, nullam omnino esse ad fallendum expeditiorem viam, quàm ut, ubi nefarii erroris subintroducitur fraudulentia, ibi divinorum verborum prætendatur auctoritas.

mes à leur perte; séduisant avec d'autant plus de facilité ceux qui ne se défient pas de leurs pernicieuses entreprises, que comme des loups, qui dépouilleraient leur peau pour se couvrir de la peau des brebis, ils s'enveloppent, pour ainsi parler, des maximes de la Loi divine, des préceptes des saintes Ecritures, dont ils interprètent malicieusement les expressions, et de celles même du Nouveau Testament, qu'ils ont l'adresse de corrompre en diverses manières, pour perdre les autres et pour se perdre eux-mêmes : Vrais fils de l'ancien père de mensonge, ils ont appris par son exemple, et par ses enseignements, qu'il n'est point de voie plus sûre, ni plus prompte pour tromper les âmes, et pour leur insinuer le venin des erreurs les plus criminelles, que de couvrir ces erreurs de l'autorité de la parole de Dieu.

His nos verè divinis monitis instructi, ubi primùm, non sine intimâ cordis nostri amaritudine, accepimus, Librum quemdam, gallico idiomate olim impressum, et in plures tomos distributum, sub titulo : *Le Nouveau Testament en Français, avec des Réflexions Morales sur chaque verset, etc., à Paris 1699.* Aliter vero : *Abrégé de la Morale de l'Evangile, des Actes des Apôtres, des Epîtres de saint Paul, des Epîtres Canoniques, et de l'Apocalypse ;* ou *Pensées chrétiennes sur le texte de ces Livres sacrés, etc. A Paris, 1693 et 1694,* tametsi aliàs à Nobis damnatum, ac

Pénétrés de ces divines instructions, aussitôt que nous eûmes appris dans la profonde amertume de notre cœur, qu'un certain Livre, imprimé autrefois en langue Française, et divisé en plusieurs Tomes, sous ce titre : Le Nouveau Testament en Français, avec des Réflexions Morales, etc... *Que ce Livre, quoique nous l'eussions déjà condamné, parce qu'en effet les vérités Catholiques y sont confondues avec plusieurs dogmes faux et dangereux, passait encore dans l'opinion de beaucoup de personnes pour un livre exempt de toutes sortes d'erreurs : qu'on le mettait partout entre les*

mains des Fidèles, et qu'il se répandait de tous côtés par les soins affectés de certains esprits remuants, qui font de continuelles tentatives en faveur des nouveautés : qu'on l'avait même traduit en latin, afin que la contagion de ses maximes pernicieuses passât, s'il était possible, de Nation en Nation, et de Royaume en Royaume ; Nous fûmes saisis d'une très vive douleur de voir le troupeau du Seigneur, qui est commis à nos soins, entraîné dans la voie de perdition par des insinuations si séduisantes et si trompeuses : ainsi donc, également excités par notre sollicitude Pastorale, par les plaintes réitérées des personnes qui ont un vrai zèle pour la Foi orthodoxe, surtout par les lettres et par les prières d'un grand nombre de nos Vénérables Frères les Evêques, et principalement des Evêques de France, Nous avons pris la résolution d'arrêter par quelque remède plus efficace le cours d'un mal, qui croissait toujours, et qui pourrait avec le temps de produire les plus funestes effets.

Après avoir donné toute notre application à découvrir la cause d'un mal si pressant, et après avoir fait sur ce sujet de mûres et de sérieuses réflexions, Nous avons enfin reconnu très distincte-

reverà Catholicis veritatibus pravarum doctrinarum mendacia multifariàm permiscentem, adhùc tamen tanquàm ab omni errore immunem, à pluribus haberi, Christi Fidelium manibus passim obtrudi, ac nonnullorum nova semper tentantium consilio et operâ studiosè nimis quaqua-versùm disseminari, etiam latinè redditum, ut perniciosæ institutionis contagium, si fieri possit, pertranseat de gente in gentem, et de Regno ad populum alterum : versutis hujusmodi seductionibus atque fallaciis creditum Nobis Dominicum gregem in viam perditionis sensim abduci summoperè doluimus : adeoque Pastoralis non minùs curæ nostræ stimulis, quàm frequentibus orthodoxæ Fidei zelatorum querelis, maximè vero complurium Venerabilium Fratrum, præsertim Galliæ Episcoporum, litteris ac precibus excitati, gliscenti morbo, qui etiam aliquando posset in deteriora quæque proruere, validiori aliquo remedio obviam ire decrevimus.

Et quidem ad ipsam ingruentis mali causam providæ nostræ considerationis intuitum convertentes, perspicuè novimus summam hujusmodi libri perniciem ideo potissimùm progredi

et invalescere, quod eadem intùs lateat, et velut improba sanies, nonnisi secto ulcere foras erumpat; cùm liber ipse primo aspectu legentes specie quadam pietatis illiciat; molliti enim sunt sermones ejus super oleum; sed ipsi sunt jacula, et quidem intento arcu ità ad nocendum parata, ut sagittent in obscuro rectos corde. Nihil propterea opportunius aut salubrius præstari à Nobis posse arbitrati sumus, quàm si fallacem libri doctrinam generatim solummodo à Nobis hactenùs indicatam, pluribus singillatim ex eo excerptis propositionibus, distinctiùs et apertiùs explicaremus, atque universis Christi Fidelibus noxia zizaniorum semina è medio tritici, quo tegebantur, educta, velut ob oculos exponeremus. Ità nimirùm denudatis, et quasi in propatulo positis non uno quidem aut altero, sed plurimis gravissimisque, tùm pridem damnatis, tùm etiam novè adinventis erroribus, planè confidimus, benedicente Domino, fore ut omnes tandem apertæ jam manifestæque veritati cedere compellantur.

ment que le progrès dangereux qu'il a fait, et qui s'augmente tous les jours, vient principalement de ce que le venin de ce Livre est très caché, semblable à un abcès, dont la pourriture ne peut sortir qu'après qu'on y a fait des incisions. En effet, à la première ouverture du Livre, le Lecteur se sent agréablement attiré par de certaines apparences de piété. Le style de cet ouvrage est plus doux et plus coulant que l'huile : mais ses expressions sont comme des traits prêts à partir d'un arc, qui n'est tendu que pour blesser imperceptiblement ceux qui ont le cœur droit. Tant de motifs nous ont donné lieu de croire que nous ne pouvions rien faire de plus à propos, ni de plus salutaire, après avoir jusqu'à présent marqué en général la doctrine artificieuse de ce Livre, que d'en découvrir les erreurs en détail ; et que de les mettre plus clairement et plus distinctement devant les yeux de tous les Fidèles, par un extrait de plusieurs propositions contenues dans l'Ouvrage, où nous leur ferons voir l'ivraie dangereuse, séparée du bon grain, qui la couvrait. Par ce moyen, nous dévoilerons et nous mettrons au grand jour, non seulement quelques-unes de ces erreurs ; mais nous en exposerons un grand nombre des plus pernicieuses, soit

qu'elles aient été déjà condamnées, soit qu'elles aient été inventées depuis peu. Nous espérons que le Ciel bénira nos soins; et que nous ferons si bien connaître et si bien sentir la vérité, que tout le monde sera forcé de suivre ses lumières.

Ce ne sont pas seulement les Evêques ci-dessus mentionnés, qui nous ont témoigné que par ce moyen nous ferions une chose très utile et très nécessaire pour l'intérêt de la Foi Catholique, et pour le repos des consciences, et que nous mettrions fin aux diverses contestations, qui se sont élevées principalement en France, et qui doivent leur origine à de certains esprits qui veulent se distinguer par une doctrine nouvelle, et qui tâchent de faire naître dans ce Royaume florissant des divisions encore plus dangereuses; mais même notre très cher Fils en Jésus-Christ, Louis Roi de France très chrétien, dont nous ne pouvons assez louer le zèle pour la défense et pour la conservation de la pureté de la Foi Catholique, et pour l'extirpation des Hérésies; ce Prince, par ses instances réitérées et dignes d'une Roi très chrétien, nous a fortement sollicité de remédier incessamment au besoin pressant des âmes, par l'autorité d'un jugement Apostolique.

Touchés de ces raisons, animés par le Seigneur, et mettant notre confiance en

Id ipsum maximè è re Catholicà futurum, et sedandis præsertim in florentissimo Galliæ Regno exortis ingeniorum varie opinantium, jamque in acerbiores scissuras protendentium dissidiis apprimè proficum; conscientiarum denique tranquillitati perutile, et propemodùm necessarium, non modo præfati Episcopi, sed et ipse imprimis Carissimus in Christo Filius noster Ludovicus Francorum Rex Christianissimus, cujus eximium in tuendâ Catholicæ Fidei puritate extirpandisque erroribus zelum satis laudare non possumus, sæpiùs nobis est contestatus; repetitis proptereà verè piis, et Christianissimo Rege dignis officiis, atque ardentibus votis à Nobis efflagitans, ut instanti animarum necessitati prolatâ quantociùs Apostolici censurâ Judicii consuleremus.

Hinc, adspirante Domino, ejusque cœlesti ope confisi, salutare opus sedulo dili-

genterque, ut rei magnitudo postulabat, aggressi sumus, ac plurimas ex prædicto Libro, juxtà suprà recensitas respectivè editiones, fideliter extractas, et tum Gallico, tum Latino idiomate expressas Propositiones à compluribus in sacrâ Theologiâ Magistris, primo quidem coram duobus ex venerabilibus Fratribus nostris sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalibus accuratè discuti : deindè vero coram Nobis, adhibito etiam aliorum plurium Cardinalium consilio, quàm maximâ diligentiâ ac maturitate, singularum insuper Propositionum cum ipsomet libri textu exactissimè factâ collatione, pluries iteratis Congregationibus, et expendi et examinari mandavimus. Hujusmodi autem Propositiones sunt, quæ sequuntur, videlicet.

son divin secours, nous avons cru devoir faire une si sainte entreprise, et nous nous y sommes attachés avec tout le soin et toute l'application que l'importance de l'affaire pouvait exiger. D'abord, Nous avons fait examiner par plusieurs Docteurs en Théologie, en présence de deux de nos Vénérables Frères Cardinaux de la sainte Eglise Romaine, un grand nombre de propositions extraites avec fidélité, et respectivement, des différentes éditions dudit Livre, tant françaises que latines, dont nous avons parlé ci-dessus : Nous avons ensuite été présents à cet examen : Nous y avons appelé plusieurs autres Cardinaux pour avoir leur avis ; et après avoir confronté pendant tout le temps, et avec toute l'attention nécessaire, chacune des Propositions avec le texte du Livre, Nous avons ordonné qu'elles fussent examinées et discutées très soigneusement dans plusieurs Congrégations, qui se sont tenues à cet effet. Les Propositions dont il s'agit sont celles qui suivent.

I.

QUid aliud remanet animæ, quæ Deum atque ipsius gratiam amisit, nisi

I[1]

QUe reste-t-il à une âme, qui a perdu Dieu et sa grâce, sinon le péché et ses

Luc. 16 édit. 169 1699.

1. *Nota primo*. Que ce qui est en lettre italique et en lettre romaine dans les propositions françaises, est fidèlement extrait des éditions condamnées du Livre des *Réflexions, etc.*, avec cette différence, que ce qu'on lit en lettre italique répond exactement aux propositions latines de la Constitution ; et que ce qu'on lit en lettre romaine n'est point dans les propositions latines ; ce qui est nécessaire pour l'intelligence de la proposition française.

suites, une orgueilleuse pauvreté et une indigence paresseuse, c'est-à-dire, une impuissance générale au travail, à la prière, et à tout bien ?

peccatum, et peccati consecutiones, superba paupertas, et segnis indigentia, hoc est, generalis impotentia ad laborem, ad orationem, et ad omne opus bonum ?

II.

II.

Joan. 15. 5. édit. 1693.

La grâce de Jésus-Christ, principe efficace de toute sorte de bien, est nécessaire pour toute bonne action, grande ou petite, facile ou difficile, pour la commencer, la continuer et l'achever. *Sans elle, non seulement on ne fait rien, mais on ne peut rien faire.*

Jesu Christi gratia, principium efficax boni cujuscumque generis, necessaria est ad omne opus bonum; absque illâ, non solum nihil fit, sed nec fieri potest.

III.

III.

Act. 16. 10. édit. 1693. 1699.

En vain vous commandez, Seigneur, *si vous ne donnez vous-même ce que vous commandez.*

In vanum, Domine, præcipis, si tu ipse non das quod præcipis.

IV.

IV.

Marc. 9. 22. édit. 1693. 1699.

Oui, Seigneur, tout est possible à celui à qui vous rendez tout possible, en le faisant en lui.

Ità, Domine. Omnia possibilia sunt ei, cui omnia possibilia facis, eadem operando in illo.

V.

V.

Rom. 9. 18. édit. 1693.

Quand Dieu n'amollit pas le cœur par l'onction intérieure de sa grâce, les exhortations et les grâces extérieures ne servent qu'à l'endurcir davantage.

Quando Deus non emollit cor per interiorem unctionem gratiæ suæ, exhortationes et gratiæ exteriores non inserviunt, nisi ad illud magis obdurandum.

VI.

VI.

Rom. 11. 27. édit. 1693. 1699.

Quelle différence, ô mon

Discrimen inter fœdus Ju-

Nota secundo. Qu'on a mis des points à la place de quelques endroits du texte du livre, qui ont paru trop longs à rapporter et qui ne sont point nécessaires pour l'intelligence des propositions.

daïcum et Christianum est, quod in illo Deus exigit fugam peccati et implementum legis à peccatore, relinquendo illum in sua impotentia : in isto vero Deus peccatori dat quod jubet, illum sua gratia purificando.

Dieu, entre l'alliance Judaïque et l'alliance Chrétienne! L'une et l'autre a pour condition le renoncement au péché et l'accomplissement de votre Loi : mais là, vous l'exigez du pécheur en le laissant dans son impuissance; ici, vous lui donnez ce que vous lui commandez en le purifiant par votre grâce.

VII.

Quæ utilitas pro homine in veteri fœdere, in quo Deus illum reliquit ejus propriæ infirmitati, imponendo ipsi suam legem? Quæ vero felicitas non est, admitti ad fœdus, in quo Deus nobis donat, quod petit à nobis?

VII.

Quel avantage y a-t-il pour l'homme dans une alliance, où Dieu le laisse à sa propre faiblesse en lui imposant sa Loi? Mais quel bonheur n'y a-t-il point d'entrer dans une alliance, où Dieu nous donne ce qu'il demande de nous?

Heb. 8. 7. édit. 1693. 1699.

VIII.

Nos non pertinemus ad novum fœdus, nisi in quantum participes sumus ipsius novæ gratiæ, quæ operatur in nobis id quod Deus nobis præcipit.

VIII.

Nous n'appartenons à la nouvelle alliance, qu'autant que nous avons part à cette nouvelle grâce, qui opère en nous ce que Dieu nous commande.

Heb. 8. 10. édit. 1693. 1699.

IX.

Gratia Christi est gratia suprema, sine qua confiteri Christum nunquam possumus, et cum qua nunquam illum abnegamus.

IX.

Ce n'est que par la grâce de Jésus-Christ que nous sommes à Dieu; *Grâce souveraine, sans laquelle on ne peut jamais confesser Jésus-Christ, et avec laquelle on ne le renie jamais.*

1. Cor. 12. 3. édit. 1693.

X.

Gratia est operatio manûs omnipotentis Dei, quam nihil impedire potest, aut re-

X.

La compassion de Dieu sur nos péchés, c'est son amour pour le pécheur; cet

Matt. 20. 31. édit. 1693 1699.

amour la source de la grâce; *cette grâce une opération de la main toute-puissante de Dieu, que rien ne peut empêcher ni retarder.*

tardare.

XI.

Marc. 2. 11. édit. 1693. 1699.

La grâce peut tout réparer en un moment, parce que ce *n'est autre chose que la volonté toute-puissante de Dieu, qui commande et qui fait tout ce qu'il commande.*

XI.

Gratia non est aliud, quàm voluntas omnipotens Dei jubentis et facientis quod jubet.

XII.

Marc. 2. 11. édit. 1693. 1699.

Quand Dieu veut sauver l'âme, en tout temps, en tout lieu, l'indubitable effet suit le vouloir d'un Dieu.

XII.

Quando Deus vult salvare animam, quocumque tempore, quocumque loco effectus indubitabilis sequitur voluntatem Dei.

XIII.

Luc. 5. 13. édit. 1693.

Quand Dieu veut sauver une âme, et qu'il la touche de la main intérieure de sa grâce, nulle volonté humaine ne lui résiste.

XIII.

Quando Deus vult animam salvam facere, et eam tangit interiori gratiæ suæ manu, nulla voluntas humana ei resistit.

XIV.

Marc. 5. 6. 7. édit. 1693.

Quelque éloigné que soit du salut un pécheur obstiné, quand Jésus se fait voir à lui par la lumière salutaire de sa grâce, il faut qu'il se rende, qu'il accoure, qu'il s'humilie, et qu'il adore son Sauveur.

XIV.

Quantumcumque remotus à salute sit peccator obstinatus, quando Jesus se ei videndum exhibet lumine salutari suæ gratiæ, oportet ut se dedat, accurrat, sese humiliet, et adoret Salvatorem suum.

XV.

Luc. 9. 60. édit. 1693. 1699.

Quand Dieu accompagne son commandement et sa parole extérieure de l'onction de son esprit et de la force intérieure de sa grâce, elle

XV.

Quando Deus mandatum suum et suam externam locutionem comitatur unctione sui Spiritus et interiori vi gratiæ suæ, operatur illa in

corde obedientiam, quam petit.

XVI.

Nullæ sunt illecebræ, quæ non cedant illecebris gratiæ, quia nihil resistit Omnipotenti.

XVII.

Gratia est vox illa Patris, quæ homines interiùs docet, ac eos venire facit ad Jesum Christum. Quicumque ad eum non venit, postquam audivit vocem exteriorem Filii, nullatenus est doctus à Patre.

XVIII.

Semen verbi, quod manus Dei irrigat, semper affert fructum suam.

XIX.

Dei gratia nihil aliud est, quàm ejus omnipotens voluntas : hæc est idea, quam Deus ipse nobis tradit in omnibus suis Scripturis.

XX.

Vera gratiæ idea est, quod Deus vult sibi à nobis obediri, et obeditur; imperat, et omnia fiunt; loquitur tanquam Dominus, et omnia sibi submissa sunt.

XXI.

Gratia Jesu Christi est gratia fortis, potens, suprema, invincibilis, utpote quæ est operatio voluntatis omnipo-

opère dans le cœur l'obéissance qu'elle demande.

XVI.

Il n'y a point de charmes qui ne cèdent à ceux de la grâce, parce que rien ne résiste au Tout-Puissant. Act. 8. 12. édit. 1693. 1699.

XVII.

La grâce est donc *cette voix du Père, qui enseigne intérieurement les hommes, et les fait venir à Jésus-Christ. Quiconque ne vient pas à lui, après avoir entendu la voix extérieure du Fils, n'est point enseigné par le Père.* Joan. 6. 45. édit. 1693. 1699.

XVIII.

La semence de la parole, que la main de Dieu arrose, porte toujours son fruit. Act. 11. 21. édit. 1693. 1699.

XIX.

La grâce de Dieu n'est autre chose que sa volonté toute-puissante. C'est l'idée que Dieu nous en donne lui-même dans toutes ses Ecritures. Rom. 14. 4. édit. 1693. 1699.

XX.

La vraie idée de la grâce est que Dieu veut que nous lui obéissions, et il est obéi; il commande, et tout se fait; il parle en Maître, et tout est soumis. Marc 4. 39. édit. 1693. 1699.

XXI.

La grâce de Jésus-Christ est une grâce... divine, comme créée pour être digne du Fils de Dieu, *forte, puis-* 2. Cor. 5. 21. édit. 1693. 1699.

sante, souveraine, invincible, comme étant l'opération de la volonté toute-puissante, une suite et une imitation de l'opération de Dieu, incarnant et ressuscitant son Fils.

tentis, sequela et imitatio operationis Dei incarnantis et resuscitantis Filium suum.

XXII.

Luc. 1. 38. édit. 1693. 1699.

L'accord de l'opération toute-puissante de Dieu dans le cœur de l'homme avec le libre consentement de sa volonté, nous est montré d'abord dans l'Incarnation, comme dans la source et le modèle de toutes les autres opérations de miséricorde et de grâce, toutes aussi gratuites et aussi dépendantes de Dieu que cette opération originale.

XXII.

Concordia omnipotentis operationis Dei in corde hominis, cum libero ipsius voluntatis consensu, demonstratur illico nobis in Incarnatione, veluti in fonte atque archetypo omnium aliarum operationum misericordiæ et gratiæ, quæ omnes ità gratuitæ, atque ità dependentes à Deo sunt, sicut ipsa originalis operatio.

XXIII.

Rom. 4. 17. édit. 1693. 1699.

Dieu, dans la foi d'Abraham à laquelle les promesses étaient attachées, *nous a donné lui-même l'idée qu'il veut que nous ayons de l'opération toute-puissante de sa grâce* dans nos cœurs, *en la figurant par celle qui tire les créatures du néant, et qui redonne la vie aux morts.*

XXIII.

Deus ipse nobis ideam tradidit omnipotentis operationis suæ gratiæ, eam significans per illam, qua creaturas è nihilo producit, et mortuis reddit vitam.

XXIV.

Luc. 7. 7. édit. 1693. 1699.

L'idée juste qu'a le Centenier de la toute-puissance de Dieu et de Jésus-Christ sur les corps, pour les guérir par le seul mouvement de sa volonté, est l'image de celle qu'on doit avoir de la toute-

XXIV.

Justa idea, quam Centurio habet de omnipotentia Dei et Jesu Christi, in sanandis corporibus solo motu suæ voluntatis, est imago ideæ, quæ haberi debet de omnipotentia suæ gratiæ in sa-

nandis animabus à cupiditate.

puissance de sa grâce, pour guérir les âmes de la cupidité.

XXV.

Deus illuminat animam et eam sanat æquè ac corpus solâ suâ voluntate; jubet, et ipsi obtemperatur.

XXV.

Dieu éclaire l'âme et la guérit, aussi bien que le corps, par sa seule volonté; il commande, et il est obéi.

Luc. 18. 42. édit. 1693. 1699.

XXVI.

Nullæ dantur gratiæ, nisi per Fidem.

XXVI.

Point de grâces que par la Foi.

Luc. 8. 48. édit. 1693. 1699.

XXVII.

Fides est prima gratia, et fons omnium aliarum.

XXVII.

La Foi est la première grâce et la source de toutes les autres.

2. Petr. 1. 3. édit. 1693. 1699.

XXVIII.

Prima gratia, quam Deus concedit peccatori, est peccatorum remissio.

XXVIII.

La première grâce que Dieu accorde au pécheur, c'est le pardon de ses péchés.

Marc. 11. 25. édit. 1693. 1699.

XXIX.

Extra Ecclesiam nulla conceditur gratia.

XXIX.

Hors d'elle, l'Eglise, *point de grâce.*

Luc. 10. 35. 36. édit. 1693. 1699.

XXX.

Omnes, quos Deus vult salvare per Christum, salvantur infaillibiliter.

XXX.

Tous ceux que Dieu veut sauver par Jésus-Christ, le sont infailliblement.

Joan. 6. 40. édit. 1693.

XXXI.

Desideria Christi semper habent suum effectum; pacem intimo cordium infert, quando eis illam optat.

XXXI.

Les souhaits de Jésus ont toujours leur effet; il porte la paix jusques au fond des cœurs quand il la leur désire.

Joan. 20. 19. édit. 1693. 1699.

XXXII.

Jesus Christus se morti tradidit ad liberandum pro semper suo sanguine primogenitos, id est electos, de

XXXII.

Assujettissement volontaire, médicinal et divin *de Jésus-Christ..... de se livrer à la mort, afin de délivrer*

Gal. 4. 4. 5. 6. 7. édit. 1693. 1699.

pour jamais par son sang les ainés, c'est-à-dire, les élus, de la main de l'Ange exterminateur.

manu Angeli exterminatoris.

XXXIII.

Gal. 2. 20. édit. 1693. 1699.

Combien faut-il avoir renoncé aux choses de la terre et à soi-même, pour avoir la confiance de s'approprier, pour ainsi dire, Jésus-Christ, son amour, sa mort et ses Mystères, comme fait saint Paul en disant : Il m'a aimé et s'est livré[1] pour moi.

XXXIII.

Proh quantum oportet bonis terrenis et sibimetipsi renunciasse, ad hoc ut quis fiduciam habeat sibi, ut ita dicam, appropriandi Christum Jesum, ejus amorem, mortem et Mysteria, ut facit sanctus Paulus dicens : *Qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me.*

XXXIV.

2. Cor. 5. 21 édit. 1693. Joan. 1. 16. édit. 1693. 1699.

La grâce d'Adam... *ne produisait que des mérites humains.*

XXXIV.

Gratia Adami non producebat, nisi merita humana.

XXXV

2. Cor. 5. 21. édit. 1693. 1699.

La grâce d'Adam est une suite de la création, et était due à la nature saine et entière.

XXXV.

Gratia Adami est sequela creationis, et erat debita naturæ sanæ et integræ.

XXXVI.

Rom. 7. 4. édit. 1693. 1699.

C'est une différence essentielle de la grâce d'Adam, et de l'état d'innocence d'avec la grâce Chrétienne, que chacun aurait reçu la première en sa propre personne ; au lieu qu'on ne reçoit celle-ci qu'en la personne de Jésus-Christ ressuscité, à qui nous sommes unis.

XXXVI.

Differentia essentialis inter gratiam Adami et status innocentiæ, ac gratiam Christianam est, quod primam unusquisque in propria persona recepisset : ista vero non recipitur, nisi in persona Jesu Christi resuscitati, cui nos uniti sumus.

XXXVII.

Ephes. 1. 6. édit. 1693. 1699.

La grâce d'Adam le sanctifiant en lui-même, lui était proportionnée : la grâce

XXXVII.

Gratia Adami, sanctificando illum in semetipso, erat illi proportionata : gratia

Christiana nos sanctificando in Jesu Christo, est omnipotens, et digna Filio Dei.

Chrétienne nous sanctifiant en Jésus-Christ, est toute-puissante et digne du Fils de Dieu.

XXXVIII.

Peccator non est liber, nisi ad malum, sine gratia Liberatoris.

XXXVIII.

Le pécheur n'est libre que pour le mal sans la grâce du Libérateur.

Luc. 8. 29. édit. 1693. 1699.

XXXIX.

Voluntas, quam gratia non prævenit, nihil habet luminis, nisi ad aberrandum; ardoris, nisi ad se præcipitandum; virium, nisi ad se vulnerandum. Est capax omnis mali, et incapax ad omne bonum.

XXXIX.

La volonté qu'elle, la grâce, *ne prévient point, n'a de lumière que pour s'égarer, d'ardeur que pour se précipiter, de force que pour se blesser; capable de tout mal, impuissante à tout bien.*

Mat. 20. 3. 4. édit. 1693. 1699.

XL.

Sine gratia nihil amare possumus, nisi ad nostram condemnationem.

XL.

Sans laquelle, cette grâce de Jésus-Christ, *nous ne pouvons rien aimer qu'à notre condamnation.*

2. Thess. 3. 18. édit. 1693. 1699.

XLI.

Omnis cognitio Dei, etiam naturalis, etiam in Philosophis ethnicis, non potest venire nisi à Deo, et sine gratia non producit nisi præsumptionem, vanitatem, et oppositionem ad ipsum Deum, loco affectuum adorationis, gratitudinis et amoris.

XLI

Toute connaissance de Dieu, même naturelle, même dans les Philosophes païens, ne peut venir que de Dieu ; sans la grâce elle ne produit qu'orgueil, que vanité, qu'opposition à Dieu même, au lieu des sentiments d'adoration, de reconnaissance et d'amour.

Rom. 1. 19. édit. 1693. 1699.

XLII.

Sola gratia Christi reddit hominem aptum ad sacrificium Fidei; sine hoc nihil nisi impuritas, nihil nisi indignitas.

XLII.

Il n'y a que la grâce de Jésus-Christ qui rende l'homme propre au sacrifice de la foi : sans cela, rien qu'impureté, rien qu'indignité.

Act. 11. 9. édit. 1693. 1699.

XLIII.

Rom. 6. 2. édit. 1699.

Le premier effet de la grâce du Baptême *est de nous faire mourir au péché; en sorte que l'esprit, le cœur, les sens, n'aient non plus de vie pour le péché, que ceux d'un mort pour les choses du monde.*

XLIII.

Primus effectus gratiæ baptismalis est facere, ut moriamur peccato; adeo ut spiritus, cor, sensus non habeant plus vitæ pro peccato, quàm homo mortuus habeat pro rebus mundi.

XLIV.

Joan. 5. 29. édit. 1693. 1699.

Il n'y a que deux amours d'où naissent toutes nos volontés et toutes nos actions; l'amour de Dieu qui fait tout pour Dieu, et que Dieu récompense; l'amour de nous-mêmes et du monde, qui ne rapporte pas à Dieu ce qui doit lui être rapporté, et qui par cette raison même devient mauvais.

XLIV.

Non sunt nisi duo amores, unde volitiones et actiones omnes nostræ nascuntur; amor Dei, qui omnia agit propter Deum, quemque Deus remuneratur; et amor quo nos ipsos ac mundum diligimus, qui, quod ad Deum referendum est, non refert, et propter hoc ipsum fit malus.

XLV.

Luc. 15. 13. édit. 1693.

Quand l'amour de Dieu ne règne plus dans le cœur du pécheur, *il est nécessaire que la cupidité charnelle y règne et corrompe toutes ses actions.*

XLV.

Amore Dei in corde Peccatorum non ampliùs regnante, necesse est ut in eo carnalis regnet cupiditas, omnesque actiones ejus corrumpat.

XLVI.

Matt. 5. 28. édit. 1693. 1699.

La cupidité ou la charité rendent l'usage des sens bon ou mauvais.

XLVI.

Cupiditas, aut Caritas, usum sensuum bonum vel malum faciunt.

XLVII.

Matt. 23. 26. édit. 1693. 1699.

L'obéissance à la Loi doit couler de source, et cette source c'est la charité. Quand l'amour de Dieu en est le principe intérieur et sa gloire la fin, le dehors est net; sans

XLVII.

Obedientia legis profluere debet ex fonte; et hic fons est caritas. Quando Dei amor est illius principium interius, et Dei gloria ejus finis, tunc purum est quod

apparet exterius; alioquin non est nisi hypocrisis, aut falsa justitia.

cela, ce n'est qu'hypocrisie, ou fausse justice.

XLVIII.

Quid aliud esse possumus, nisi tenebræ, nisi aberratio, et nisi peccatum, sine fidei lumine, sine Christo, et sine caritate.

XLVIII.

Que peut-on être autre chose que ténèbres, qu'égarement et que péché, sans la lumière de la foi, sans Jésus-Christ, sans la charité? Ephes. 5. 8. édit. 1693. 1699.

XLIX.

Ut nullum peccatum est sine amore nostri, ita nullum est opus bonum sine amore Dei.

XLIX.

Nul péché sans l'amour de nous-mêmes, comme nulle bonne œuvre sans amour de Dieu. Marc. 7. 22. 23. édit. 1693. 1699.

L.

Frustrà clamamus ad Deum, Pater mi : si spiritus caritatis non est ille, qui clamat.

L.

C'est en vain qu'on crie à Dieu, Mon père, *si ce n'est point l'esprit de charité qui crie.* Rom. 8. 15. édit. 1693. 1699.

LI.

Fides justificat, quando operatur; sed ipsa non operatur, nisi per caritatem.

LI.

La Foi justifie quand elle opère; mais elle n'opère que par la charité. Act. 13. 39. édit. 1693. 1699.

LII.

Omnia alia salutis media continentur in fide, tanquam in suo germine et semine; sed hæc fides non est absque amore et fiducia.

LII.

Tous les autres moyens de salut sont renfermés dans la foi, comme dans leur germe et leur semence; mais ce n'est pas une foi sans amour et sans confiance. Act. 10. 43. édit. 1693. 1699.

LIII.

Sola caritas Christiano modo facit (actiones Christianas) per relationem ad Deum et Jesum Christum.

LIII.

La seule charité les fait, les actions chrétiennes, *chrétiennement par rapport à Dieu et à Jésus-Christ.* Coloss. 3. 14. édit. 1693. 1699.

LIV.

Sola caritas est, quæ Deo

LIV.

C'est elle seule, la charité, 1. Cor. 13. 1. édit. 1693. 1699.

qui parle à Dieu; c'est elle seule que Dieu entend.

loquitur, eam solam Deus audit.

LV.

1. Cor. 9. 24. édit. 1693. 1699.

Dieu ne couronne que la charité; qui court par un autre mouvement et un autre motif, court en vain.

LV.

Deus non coronat, nisi caritat em; qui currit ex alio impulsu et ex alio motivo, in vanum currit.

LVI.

Matt. 25. 36. édit. 1693. 1699.

Dieu ne récompense que la charité, parce que la charité seule honore Dieu.

LVI.

Deus non remunerat nisi caritatem, quoniam caritas sola Deum honorat.

LVII.

Matt. 27. 5. édit. 1693. 1699.

Tout manque à un pécheur quand l'espérance lui manque : et il n'y a point d'espérance en Dieu, où il n'y a point d'amour de Dieu.

LVII.

Totum deest peccatori, quando ei deest spes; et non est spes in Deo, ubi non est amor Dei.

LVIII.

1. Joan 4. 8. édit. 1693. 1699.

Il n'y a ni Dieu ni Religion, où il n'y a point de charité.

LVIII.

Nec Deus est, nec Religio, ubi non est caritas.

LIX.

Joan. 10. 25. édit. 1693.

La prière des impies est un nouveau péché, et ce que Dieu leur accorde, un nouveau jugement sur eux.

LIX.

Oratio impiorum est novum peccatum; et quod Deus illis concedit, est novum in eos judicium.

LX.

Matt. 27. 5. édit. 1693. 1699.

Si la seule crainte du supplice anime le repentir, plus ce repentir est violent, plus il conduit au désespoir.

LX.

Si solus supplicii timor animat pœnitentiam, quo hæc est magis violenta, eo magis ducit ad desperationem.

LXI.

Luc. 20 19. édit. 1693. 1699.

La crainte n'arrête que la main : et le cœur est livré au péché, tant que l'amour de la justice ne le conduit point.

LXI.

Timor nonnisi manum cohibet; cor autem tamdiù peccato addicitur, quamdiù ab amore justitiæ non ducitur.

LXII.

Qui à malo non abstinet, nisi timore pœnæ, illud committit in corde suo, et jam est reus coram Deo.

LXII.

Qui ne s'abstient du mal que par la crainte du châtiment, le commet dans son cœur et est déjà coupable devant Dieu.

Matt. 21. 16. édit. 1693 1699.

LXIII.

Baptizatus adhuc est sub lege sicut Judæus, si legem non adimpleat aut adimpleat ex solo timore.

LXIII.

Un baptisé est encore sous la Loi comme un Juif, s'il n'accomplit point la Loi, ou s'il l'accomplit par la seule crainte.

Rom. 6. 14. édit. 1693. 1699.

LXIV.

Sub maledicto legis, nunquam fit bonum, quia peccatur, sivè faciendo malum, sivè illud nonnisi ob timorem evitando.

LXIV.

Sous la malédiction de la loi on ne fait jamais le bien, parce qu'on pèche, ou en faisant le mal, ou en ne l'évitant que par la crainte.

Gal. 5. 18. édit. 1693. 1699.

LXV.

Moyses, Prophetæ, Sacerdotes et Doctores legis mortui sunt, absque eo quod ullum Deo dederint filium, cum non effecerint nisi mancipia per timorem.

LXV.

Moïse et les Prophètes, les Prêtres et les Docteurs de la Loi sont morts sans donner d'enfants à Dieu, n'ayant fait que des esclaves par la crainte.

Marc. 12. 19. édit. 1693. 1699.

LXVI.

Qui vult Deo appropinquare, nec debet ad ipsum venire cum brutalibus passionibus, neque adduci per instinctum naturalem, aut per timorem, sicuti bestiæ, sed per fidem et per amorem, sicuti filii.

LXVI.

Qui veut s'approcher de Dieu, ne doit ni venir à lui avec des passions brutales, ni se conduire par un instinct naturel, ou par la crainte comme les bêtes, mais par la foi et par l'amour comme les enfants.

Heb. 12. 20. édit. 1693. 1699.

LXVII.

Timor servilis non sibi repræsentat Deum, nisi ut dominum durum, imperiosum, injustum, intractabilem.

LXVII.

La crainte servile ne se le représente, Dieu, *que comme un maître dur, impérieux, injuste, intraitable.*

Luc. 19. 21. édit. 1693.

LXVIII.

Act. 2. 21. édit. 1693. 1699.

Quelle bonté de Dieu d'avoir ainsi abrégé la voie du salut, en renfermant tout dans la Foi et dans la prière!

LXVIII.

Dei bonitas abbreviavit viam salutis claudendo totum in Fide et precibus.

LXIX.

Marc. 9. 22. édit. 1693. 1699.

La Foi, l'usage, l'accroissement et la récompense de la Foi, tout est un don de votre pure libéralité.

LXIX.

Fides, usus, augmentum et præmium Fidei, totum est donum puræ liberalitatis Dei.

LXX.

Joan. 9. 3. édit. 1693. 1699.

Dieu n'afflige jamais des innocents; et les afflictions servent toujours ou à punir le péché, ou à purifier le pécheur.

LXX.

Nunquam Deus affligit innocentes; et afflictiones semper serviunt, vel ad puniendum peccatum, vel ad purificandum peccatorem.

LXXI.

Marc. 2. 28. édit. 1693 1699.

L'homme peut se dispenser, pour sa conservation, d'une loi que Dieu a faite pour son utilité.

LXXI.

Homo ob sui conservationem potest sese dispensare ab ea lege, quam Deus condidit propter ejus utilitatem.

LXXII.

Heb. 12. 22. 23. 24. édit. 1693. 1699.

Marques et propriétés *de l'Eglise Chrétienne. Elle est..... catholique, comprenant et tous les Anges du Ciel et tous les élus et les justes de la terre et de tous les siècles.*

LXXII.

Nota Ecclesiæ Christianæ est, quod sit Catholica, comprehendens et omnes Angelos Cœli, et omnes electos et justos terræ, et omnium sæculorum.

LXXIII.

2. Thess. 1. 1. 2. édit. 1693. 1699.

Qu'est-ce que l'Eglise, sinon l'assemblée des enfants de Dieu, demeurant dans son sein, adoptés en Jésus-Christ, subsistant en sa personne, rachetés de son sang, vivant de son esprit, agissant par sa grâce, et atten-

LXXIII.

Quid est Ecclesia, nisi cœtus filiorum Dei manentium in ejus sinu, adoptatorum in Christo, subsistentium in ejus persona, redemptorum ejus sanguine, viventium ejus spiritu, agentium per ejus gratiam , et expectan-

tium gratiam futuri sæculi.

dant la paix du siècle à venir.

LXXIV.

Ecclesia, sive integer Christus, incarnatum Verbum habet ut caput, omnes vero sanctos ut membra.

LXXIV.

L'Église, ou le Christ entier, qui a pour chef le Verbe incarné, et pour membres tous les saints.

1. Tim. 3. 16 édit. 1693. 1699.

LXXV.

Ecclesia est unus solus homo, compositus ex pluribus membris, quorum Christus est caput, vita, subsistentia et persona; unus solus Christus, compositus ex pluribus sanctis, quorum est sanctificator.

LXXV.

Unité admirable de l'Église. C'est..... un seul homme composé de plusieurs membres, dont Jésus-Christ est la tête, la vie, la subsistance et la personne..... Un seul Christ composé de plusieurs saints, dont il est le sanctificateur.

Ephes. 2. 14. 15. 16 édit. 1693. 1699.

LXXVI.

Nihil spatiosius Ecclesiâ Dei, quia omnes electi et justi omnium sæculorum illam componunt.

LXXVI.

Rien de si spacieux, que l'Église de Dieu, *puisque tous les élus et les justes de tous les siècles la composent.*

Ephes. 2. 22. édit. 1693. 1699.

LXXVII.

Qui non ducit vitam dignam Filio Dei et membro Christi, cessat interiùs habere Deum pro Patre, et Christum pro capite.

LXXVII.

Qui ne mène pas une vie digne d'un enfant de Dieu ou d'un membre de Jésus-Christ, cesse d'avoir intérieurement Dieu pour Père, et Jésus-Christ pour Chef.

1. Joan. 2. 22. édit. 1693.

LXXVIII.

Separatur quis à populo electo, cujus figura fuit Populus Judaicus, et caput est Jesus Christus, tam non vivendo secundùm Evangelium, quàm non credendo Evangelio.

LXXVIII.

Le peuple Juif était la figure du pouple élu, dont Jésus-Christ est le Chef. L'excommunication la plus terrible est de n'être point de ce peuple et de n'avoir point de part à Jésus-Christ. *On s'en retranche aussi bien, en ne vivant pas selon l'E-*

Actes. 3. 23 édit. 1693 1699.

vangile, qu'en ne croyant pas à l'Evangile.

LXXIX.

1. Cor. 14. 5. édit. 1693. 1699.

Il est utile et nécessaire en tout temps, en tous lieux et à toutes sortes de personnes, d'en étudier, de l'Ecriture, *et d'en connaître l'esprit, la piété et les mystères.*

LXXX.

Act. 8. 28. édit. 1693. 1699.

Celle, la lecture, *de l'Ecriture sainte*, entre les mains même d'un homme d'affaires et de finances, marque qu'elle *est pour tout le monde.*

LXXXI.

Act. 8. 31. édit. 1693. 1699.

L'obscurité sainte de la parole de Dieu n'est pas aux laïques une raison pour se dispenser de la lire.

LXXXII.

Act. 15. 21. édit. 1693. 1699.

Le Dimanche, qui a succédé au sabbat, *doit être sanctifié par des lectures de piété, et surtout des saintes Ecritures.* C'est le lait du chrétien, et que Dieu même, qui connaît son œuvre, lui a donné. *Il est dangereux de l'en vouloir sevrer.*

LXXXIII.

Joan 4. 26. édit. 1693. 1699.

C'est une illusion de s'imaginer que la connaissance des mystères de la Religion ne doive pas être communiquée à ce sexe par la lecture des Livres saints, après cet exemple de la confiance, avec laquelle Jésus-Christ se mani-

LXXIX.

Utile et necessarium est omni tempore, omni loco, et omni personarum generi studere, et cognoscere spiritum, pietatem et mysteria sacræ Scripturæ.

LXXX.

Lectio sacræ Scripturæ est pro omnibus.

LXXXI.

Obscuritas sancta verbi Dei non est laïcis ratio dispensandi se ipsos ab ejus lectione.

LXXXII.

Dies Dominicus à Christianis debet sanctificari lectionibus pietatis, et super omnia sanctarum Scripturarum. Damnosum est velle Christianum ab hac lectione retrahere.

LXXXIII.

Est illusio sibi persuadere, quod notitia mysteriorum Religionis non debeat communicari fœminis, lectione sacrorum Librorum. Non ex fœminarum simplicitate, sed ex superba virorum scientia, ortus est Scripturarum abu-

sus, et natæ sunt hæreses.

feste à cette femme. *Ce n'est pas de la simplicité des femmes, mais de la science orgueilleuse des hommes, qu'est venu l'abus des Ecritures, et que sont nées les hérésies.*

La Samaritaine.

LXXXIV.

Abripere e Christianorum manibus novum Testamentum, seu eis illud clausum tenere, auferendo eis modum illud intelligendi, est illis Christi os obturare.

LXXXIV.

C'est la fermer aux chrétiens, la bouche de Jésus-Christ, *que de leur arracher des mains ce Livre saint, ou de le leur tenir fermé, en leur ôtant le moyen de l'entendre.*

Matt. 5. 2. édit. 1693. 1699.

LXXXV.

Interdicere Christianis lectionem sacræ Scripturæ, præsertim Evangelii, est interdicere usum luminis filiis lucis, et facere ut patiantur speciem quamdam excommunicationis.

LXXXV.

En interdire la lecture, de l'Ecriture et particulièrement de l'Evangile, *aux Chrétiens, c'est interdire l'usage de la lumière aux enfants de la lumière, et leur faire souffrir une espèce d'excommunication.*

Luc. 11. 33. édit. 1693. 1699.

LXXXVI.

Eripere simplici populo hoc solatium, jungendi vocem suam voci totius Ecclesiæ, est usus contrarius praxi Apostolicæ et intentioni Dei.

LXXXVI.

Lui ravir, au simple peuple, *cette consolation d'unir sa voix à celle de toute l'Eglise, c'est un usage contraire à la pratique apostolique et au dessein de Dieu.*

1. Cor. 14. 16. édit. 1693. 1699.

LXXXVII.

Modus plenus sapientia, lumine et caritate, est dare animabus tempus portandi cum humilitate et sentiendi statum peccati, petendi spiritum pœnitentiæ et contritionis, et incipiendi, ad minus, satisfacere justitiæ Dei, antequam reconcilientur.

LXXXVII.

C'est une conduite pleine de sagesse, de lumière et de charité, de donner aux âmes le temps de porter avec humilité et de sentir l'état du péché ; de demander l'esprit de pénitence et de contrition; et de commencer au moins à satisfaire à la justice de Dieu,

Act. 9. 9. édit. 1693. 1699.

avant que de les réconcilier.

LXXXVIII.

Luc. 17. 11. 12. edit. 1693. 1699.

On ne sait ce que c'est que le péché et la vraie pénitence, quand on veut être rétabli d'abord dans la possession des biens dont le péché nous a dépouillés, et qu'on ne veut point porter la confusion de cette séparation.

LXXXIX.

Luc. 15. 23. edit. 1693. 1699.

Le quatorzième degré de la conversion du pécheur est qu'étant réconcilié, il a droit d'assister au sacrifice de l'Eglise.

XC.

Matt. 18. 17. edit. 1693. 1699.

C'est l'Eglise qui en a l'autorité, de l'excommunication, *pour l'exercer par les premiers Pasteurs, du consentement au moins présumé de tout le Corps.*

XCI.

Joan. 9. 22. 23. edit. 1693. 1699.

La crainte même *d'une excommunication injuste ne nous doit jamais empêcher de faire notre devoir..... On ne sort jamais de l'Eglise, lors même qu'il semble qu'on en soit banni par la méchanceté des hommes, quand on est attaché à Dieu, à Jésus-Christ et à l'Eglise même par la charité.*

XCII.

Rom. 9. 3. edit. 1693. 1699.

C'est imiter saint Paul, que de souffrir en paix l'excommunication et l'anathème

LXXXVIII.

Ignoramus quid sit peccatum et vera pœnitentia, quando volumus statim restitui possessioni bonorum illorum, quibus nos peccatum spoliavit, et detrectamus separationis istius ferre confusionem.

LXXXIX.

Quartus decimus gradus conversionis peccatoris est quod, cum sit jam reconciliatus, habet jus assistendi Sacrificio Ecclesiæ.

XC.

Ecclesia auctoritatem excommunicandi habet, ut eam exerceat per primos Pastores de consensu, saltem præsumpto, totius Corporis.

XCI.

Excommunicationis injustæ metus nunquam debet nos impedire ab implendo debito nostro : Nunquam eximus ab Ecclesia etiam quando hominum nequitiâ videmur ab eâ expulsi, quando Deo, Jesu Christo, atque ipsi Ecclesiæ per caritatem affixi sumus.

XCII.

Pati potiùs in pace excommunicationem et anathema injustum, quàm prodere ve-

ritatem, est imitari sanctum Paulum : tantùm abest, ut sit erigere se contra auctoritatem aut scindere unitatem.

injuste, plutôt que de trahir la vérité, loin de s'élever contre l'autorité ou de rompre l'unité.

XCIII.

Jesus quandoque sanat vulnera, quæ præceps primorum Pastorum festinatio infligit, sine ipsius mandato; Jesus restituit quod ipsi inconsiderato zelo rescindunt.

XCIII.

Jésus guérit quelquefois les blessures, que la précipitation des premiers Pasteurs fait sans son ordre; il rétablit ce qu'ils retranchent par un zèle inconsidéré.

Joan. 18. 11. édit. 1693. 1699.

XCIV.

Nihil pejorem de Ecclesia opinionem ingerit ejus inimicis, quàm videre illic dominatum exerceri supra fidem fidelium, et foveri divisiones propter res, quæ nec fidem lædunt nec mores.

XCIV.

Rien ne donne une plus mauvaise opinion de l'Eglise à ses ennemis, que d'y voir dominer sur la Foi des fidèles et y entretenir des divisions pour des choses qui ne blessent ni la Foi ni les mœurs.

Rom. 14. 16. édit. 1693. 1699.

XCV.

Veritates eo devenerunt, ut sint lingua quasi peregrina plerisque Christianis, et modus eas prædicandi est veluti idioma incognitum; adeo remotus est à simplicitate Apostolorum, et supra communem captum fidelium; neque satis advertitur, quod hic defectus sit unum ex signis maximè sensibilibus senectutis Ecclesiæ et iræ Dei in Filios suos.

XCV.

Les vérités sont devenues comme une langue étrangère à la plupart des Chrétiens, et la manière de les prêcher est comme un langage inconnu; tant elle est éloignée de la simplicité des Apôtres, et au-dessus de la portée du commun des fidèles. Et on ne fait pas réflexion que ce déchet est une des marques les plus sensibles de la vieillesse de l'Eglise et de la colère de Dieu sur ses enfants.

1. Cor. 14. 21. édit. 1693. 1699.

XCVI.

Deus permittit ut omnes Potestates sint contrariæ prædicatoribus veritatis, ut

XCVI

Dieu permet que toutes les puissances soient contraires aux prédicateurs de la véri-

Act. 17. 8. édit. 1693. 1699.

té, afin que sa victoire ne puisse être attribuée qu'à sa grâce.

ejus victoria attribui non possit, nisi divinæ gratiæ.

XCVII.

Act. 4. 11. édit. 1693. 1699.

Il n'arrive que trop souvent que les membres le plus saintement et le plus étroitement unis à l'Eglise sont regardés et traités comme indignes d'y être, ou comme en étant déjà séparés. Mais le juste vit de la foi de Dieu, et non pas de l'opinion des hommes.

XCVII

Nimis sæpè contingit membra illa, quæ magis sanctè ac magis strictè unita Ecclesiæ sunt, respici atque tractari tanquam indigna ut sint in Ecclesia, vel tanquam ab ea separata. Sed justus vivit ex fide, et non ex opinione hominum.

XCVIII.

Luc. 22. 37. édit. 1693. 1699.

Celui, l'état, *d'être persécuté et de souffrir comme un hérétique, un méchant, un impie, est ordinairement la dernière épreuve et la plus méritoire, comme celle qui donne plus de conformité à Jésus-Christ.*

XCVIII

Status persecutionis et pœnarum, quas quis tolerat, tanquam hæreticus, flagitiosus et impius, ultima plerumque probatio est, et maximè meritoria, utpotè quæ facit hominem magis conformem Jesu Christo.

XCIX.

2. Cor. 2. 16. édit. 1693. 1699.

L'entêtement, la prévention, l'obstination à ne vouloir ni rien examiner, ni reconnaître qu'on s'est trompé, changent tous les jours en odeur de mort, à l'égard de bien des gens, ce que Dieu a mis dans son Eglise pour y être une odeur de vie ; comme les bons livres, les instructions, les saints exemples, etc.

XCIX.

Pervicacia, præventio, obstinatio in nolendo aut aliquid examinare, aut agnoscere se fuisse deceptum, mutant quotidiè, quoad multos, in odorem mortis, id quod Deus in sua Ecclesia posuit ut in ea esset odor vitæ ; v. g. bonos libros, instructiones, sancta exempla, etc.

C.

Joan. 16. 2. édit. 1693. 1699.

Temps déplorable, où on croit honorer Dieu en persécutant la vérité et ses dis-

C.

Tempus deplorabile, quo creditur honorari Deus, persequendo veritatem ejusque

Discipulos. Tempus hoc advenit..... Haberi, et tractari à Religionis Ministris, tanquam impium et indignum omni commercio cum Deo, tanquam membrum putridum, capax corrumpendi omnia in societate Sanctorum, est hominibus piis morte corporis mors terribilior. Frustra quis sibi blanditur de suarum intentionum puritate et zelo quodam Religionis, persequendo flammâ ferroque viros probos, si propria passione est excæcatus aut abreptus aliena, propterea quod nihil vult examinare. Frequenter credimus sacrificare Deo impium, et sacrificamus diabolo Dei servum.

ciples. Ce temps est venu... Etre regardé et traité par ceux qui en sont les ministres, de la Religion, *comme un impie, indigne de tout commerce avec Dieu, comme un membre pourri, capable de tout corrompre dans la société des saints. C'est pour les personnes pieuses une mort plus terrible que celle du corps. En vain on se flatte de la pureté de ses intentions, et d'un zèle de Religion, en poursuivant des gens de bien à feu et à sang, si on est ou aveuglé par sa propre passion, ou emporté par celle des autres, faute de vouloir bien examiner. On croit souvent sacrifier à Dieu un impie, et on sacrifie au diable un serviteur de Dieu.*

CI.

Nihil spiritui Dei et doctrinæ Jesu Christi magis opponitur, quàm communia facere juramenta in Ecclesia; quia hoc est multiplicare occasiones pejerandi, laqueos tendere infirmis et idiotis, et efficere ut nomen et veritas Dei aliquando deserviant consilio impiorum.

CI.

Rien n'est plus contraire à l'esprit de Dieu et à la doctrine de Jésus-Christ, que de rendre communs les serments dans l'Eglise; parce que c'est multiplier les occasions des parjures, dresser des pièges aux faibles et aux ignorants, et faire quelquefois servir le nom et la vérité de Dieu aux desseins des méchants.

Matt. 5. 37. édit. 1693. 1699.

Auditis itaque tum voce, tum scripto nobis exhibitis præfatorum Cardinalium aliorumque Theologorum

A CES CAUSES, après avoir reçu, tant de vive voix que par écrit, les suffrages des susdits Cardinaux et de

plusieurs autres Théologiens; et après avoir ardemment imploré le secours du Ciel, par des prières particulières, que Nous avons faites, et par des prières publiques, que Nous avons ordonnées à cette intention, Nous déclarons par la présente Constitution, qui doit avoir son effet à perpétuité, que Nous condamnons et réprouvons toutes et chacune les Propositions ci-dessus rapportées, comme étant respectivement fausses, captieuses, mal sonnantes, capables de blesser les oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses à l'Eglise et à ses usages, outrageantes, non seulement pour elle, mais pour les Puissances séculières; séditieuses, impies, blasphématoires, suspectes d'hérésie, sentant l'hérésie, favorables aux hérétiques, aux hérésies et au schisme, erronées, approchantes de l'hérésie, et souvent condamnées; enfin, comme hérétiques et comme renouvelant diverses hérésies, principalement celles qui sont contenues dans les fameuses Propositions de Jansénius, prises dans le sens auquel elles ont été condamnées.

Nous défendons à tous les Fidèles de l'un et de l'autre sexe de penser, d'enseigner, ou de parler sur lesdites

suffragiis, divinique imprimis luminis, privatis ad eum finem, publicisque etiam indictis precibus, implorato præsidio; omnes et singulas Propositiones præinsertas, tanquam falsas, captiosas, male sonantes, piarum aurium offensivas, scandalosas, perniciosas, temerarias, Ecclesiæ et ejus praxi injuriosas, neque in Ecclesiam solum, sed etiam in Potestates sæculi contumeliosas, seditiosas, impias, blasphemas, suspectas de hæresi, ac hæresim ipsam sapientes, nec non hæreticis et hæresibus, ac etiam schismati faventes, erroneas, hæresi proximas, pluriès damnatas; ac demùm etiam hæreticas, variasque hæreses, et potissimum illas, quæ in famosis Jansenii Propositionibus, et quidem in eo sensu, in quo hæ damnatæ fuerunt, acceptis, continentur, manifestè innovantes, respectivè, hac nostra perpetuo valitura Constitutione declaramus, damnamus et reprobamus.

Mandantes omnibus utriusque sexus Christi Fidelibus, ne de dictis Propositionibus sentire, docere, prædicare

aliter præsumant, quàm in hac eadem nostra Constitutione continetur; ita ut quicumque illas, vel illarum aliquam conjunctim, vel divisim docuerit, defenderit, ediderit, aut de eis, etiam disputativè, publicè, aut privatim tractaverit, nisi forsan impugnando, Ecclesiasticis censuris, aliisque contra similia perpetrantes à jure statutis pœnis ipso facto, absque alia declaratione subjaceat.

Propositions autrement qu'il n'est porté dans cette Constitution; en sorte que quiconque enseignerait, soutiendrait ou mettrait au jour ces Propositions, ou quelques-unes d'entre elles, soit conjointement, soit séparément, ou qui en traiterait même par manière de dispute, en public ou en particulier, si ce n'est peut-être pour les combattre, encourre, ipso facto, *et sans qu'il soit besoin d'autre déclaration, les Censures Ecclésiastiques et les autres peines portées de droit contre ceux qui font de semblables choses.*

Cœterum per expressam præfatarum Propositionum reprobationem alia in eodem libro contenta nullatenus approbare intendimus; cum præsertim in decursu examinis complures alias in eo deprehenderimus Propositiones illis quæ, ut suprà, damnatæ fuerunt, consimiles et affines, iisdemque erroribus imbutas : nec sanè paucas sub imaginario quodam veluti grassantis hodiè persecutionis obtentu, inobedientiam et pervicaciam nutrientes, easque falso christianæ patientiæ nomine prædicantes; quas propterea singulatim recensere, et nimis longum esse duximus, et minimè necessarium; ac demùm, quod intolera-

Au reste, par la condamnation expresse et particulière que Nous faisons des susdites Propositions, Nous ne prétendons nullement approuver ce qui est contenu dans le reste du même Livre, d'autant plus que dans le cours de l'examen que Nous en avons fait, Nous y avons remarqué plusieurs autres Propositions, qui ont beaucoup de ressemblance et d'affinité avec celles que Nous venons de condamner, et qui sont toutes remplies des mêmes erreurs. De plus, Nous y en avons trouvé beaucoup d'autres, qui sont propres à entretenir la désobéissance et la rébellion, qu'elles veulent insinuer insensiblement sous le faux nom de patience

chrétienne, par l'idée chimérique qu'elles donnent aux Lecteurs, d'une persécution qui règne aujourd'hui. Mais Nous avons cru qu'il serait inutile de rendre cette Constitution plus longue, par un détail particulier de ces Propositions. Enfin, ce qui est plus intolérable dans cet ouvrage, Nous y avons vu le Texte sacré du Nouveau Testament altéré d'une manière qui ne peut être trop condamnée ; et conforme en beaucoup d'endroits à une traduction dite de Mons, qui a été censurée depuis longtemps; il y est différent, et s'éloigne en diverses façons de la version Vulgate, qui est en usage dans l'Église depuis tant de siècles, et qui doit être regardée comme authentique par toutes les personnes orthodoxes ; et l'on a porté la mauvaise foi jusqu'au point de détourner le sens naturel du Texte, pour y substituer un sens étranger et souvent dangereux.

bilius est, sacrum ipsum novi Testamenti textum damnabiliter vitiatum compererimus, et alteri dudùm reprobatæ versioni Gallicæ Montensi in multis conformem; à vulgata vero editione, quæ tot sæculorum usu in Ecclesia probata est, atque ab Orthodoxis omnibus pro authentica haberi debet, multipliciter discrepantem et aberrantem, pluriesque in alienos, exoticos, ac sæpè noxios sensus, non sine maxima perversione detortum.

Pour toutes ces raisons, en vertu de l'autorité Apostolique, Nous défendons de nouveau par ces Présentes et condamnons de rechef ledit Livre, sous quelque titre et en quelque langue qu'il ait été imprimé ; de quelque édition, et en quelque version qu'il ait paru, ou qu'il puisse paraître dans la suite (ce qu'à Dieu ne plaise). Nous le condamnons comme étant très capable de séduire les âmes simples par des paroles pleines de douceur et par

Eumdem proptereà librum, utpotè per *dulces sermones et benedictiones,* ut Apostolus loquitur, hoc est, sub falsa piæ institutionis imagine, *seducendis innocentium cordibus* longè accommodatum, sive præmissis, sive alio quovis titulo inscriptum, ubicumque, et quocumque alio idiomate, seu quavis editione aut versione hactenus impressum, aut in posterum (quod absit) imprimendum, auctoritate Apostolicâ, tenore præsentium

iterum prohibemus, ac similiter damnamus; quemadmodum etiam alios omnes et singulos in ejus defensionem, tàm scripto quàm typis editos, seu forsan (quod Deus avertat) edendos libros, seu libellos, eorumque lectionem, descriptionem, retentionem et usum, omnibus et singulis Christi Fidelibus sub pœna excommunicationis per contrafacientes ipso facto incurrenda, prohibemus pariter et interdicimus.

des bénédictions, *ainsi que s'exprime l'Apôtre, c'est-à-dire, par les apparences d'une instruction remplie de piété. Condamnons pareillement tous les autres Livres ou Libelles, soit manuscrits, ou imprimés, ou (ce qu'à Dieu ne plaise) qui pourraient s'imprimer dans la suite, pour la défense dudit Livre: Nous défendons à tous les Fidèles de les lire, de les copier, de les retenir, et d'en faire usage, sous peine d'excommunication, qui sera encourue* (ipso facto) *par les contrevenants.*

Præcipimus insuper Venerabilibus Fratribus Patriarchis, Archiepiscopis et Episcopis, aliisque locorum Ordinariis; necnon hæreticæ pravitatis Inquisitoribus, ut contradictores et rebelles quoscumque per Censuras et pœnas præfatas, aliaque juris et facti remedia; invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, brachii sæcularis auxilio, omnino coerceant et compellant.

Nous ordonnons de plus à nos Vénérables Frères les Patriarches, Archevêques et Evêques, et autres Ordinaires des lieux, comme aussi aux Inquisiteurs de l'Hérésie, de réprimer et de contraindre par les censures, par les peines susdites, et par tous les autres remèdes de droit et de fait, ceux qui ne voudraient pas obéir; et même d'implorer pour cela, s'il en est besoin, le secours du bras séculier.

Volumus autem, ut earumdem præsentium transumptis, etiam impressis, manu alicujus Notarii publici subscriptis, et sigillo personæ in dignitate Ecclesiastica constitutæ munitis, eadem fides prorsùs adhibeatur, quæ ipsis originalibus litte-

Voulons aussi que même foi soit ajoutée aux copies des Présentes, même imprimées, pourvu qu'elles soient signées de la main d'un Notaire public, et scellées du sceau de quelque personne constituée en dignité Ecclésiastique, que celle que l'on

aurait à l'original, s'il était montré et représenté.

Que personne donc ne se donne la licence d'enfreindre en aucune manière les Déclaration, Condamnation, Ordonnance et Défense que dessus, et n'ait la témérité de s'y opposer : Que si quelqu'un ose commettre cet attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des Bienheureux Apôtres S. Pierre et S. Paul.

Donné à Rome, à Sainte Marie Majeure, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1713, le 8 de septembre ; et de notre Pontificat le treizième.

I. Card. Prodataire.

F. Olivieri.

Visa *de la Cour L. Sergardi.*

La place ✝ du Sceau.

Registrées dans la Secrétairerie des Brefs.

L. Martinetti.

L'an de la Nativité de notre Seigneur Jésus-Christ 1713, Indiction 6, le dix du mois de septembre, et la 13e année du Pontificat de notre très Saint Père en Jésus-Christ, Clément par la Providence de Dieu Pape XI du nom ; ces Lettres Apostoliques ont été affichées et publiées aux portes de l'Eglise

ris adhiberetur, si forent exhibitæ vel ostensæ.

Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostræ declarationis, damnationis, mandati, prohibitionis et interdictionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum.

Datum Romæ, apud sanctam Mariam Majorem, anno Incarnationis Dominicæ millesimo septingentesimo decimo tertio, sexto Idus Septembris, Ponticatus nostri anno decimo tertio.

I. Card. Prodatarius.

F. Oliverius.

Visa de Curia L. Sergardus.

Loco ✝ Plumbi.

Registrata in Secret. Brevium.

L. Martinettus.

Anno à Nativitate Domini nostri Jesu Christi millesimo septingentesimo decimo tertio, indictione sexta, die vero decima septembris, Pontificatus sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Clementis divina Providentia Papæ XI anno decimo tertio, supradictæ Litteræ Apostolicæ affixæ et publicatæ fue-

runt ad Valvas Ecclesiæ Lateranensis et Basilicæ Principis Apostolorum, Cancellariæ Apostolicæ, Curiæ generalis in Monte Citatorio, in Acie Campi Floræ, ac in aliis locis solitis et consuetis Urbis, per me Petrum Romulatium, Apostolicum Cursorem.

de Saint Jean de Latran, et de la Basilique de Saint Pierre, Prince des Apôtres, de la Chancellerie Apostolique, de la Cour générale au Mont Citorio, dans le Champ de Flore, et aux autres lieux ordinaires et accoutumés de Rome, par moi, Pierre Romulatio, Curseur Apostolique.

ANTONIUS PIACENTINUS.
Magister Cursorum.

ANT. PIACENTINO,
Maître des Curseurs.

INDEX ANALYTIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE

A

Abrégé chronologique (par Nicolas Legros), 197.
Abrégé de l'histoire de l'église (par la sœur Bellavoine), manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, 124, 130.
Abrégé de l'histoire de M. Fleury (par François Morenas), 51.
Abrégé de l'histoire ecclésiastique (par l'abbé Racine), 40, 490, 521, 626, 652.
Acciacioli (cardinal), 79, 396.
Acquaviva (camérier d'Innocent XII), remuant ciel et terre pour que le pape fasse une promotion de cardinaux, 70.
Actes du clergé ; sur la bulle *Vineam*, 184.
Agnès de Sainte-Thècle (mère), lettre de Racine, 24.
Agreda (Marie d'), une madame Guyon espagnole, 162.
Aguesseau (d'), 51, 52, 53, 95, — mot piquant sur Noailles, 111; — 162, 174, 177, — *mémoire* inédit, 179; — 186, — délations de Fénelon contre lui, 202; — 208, 209, — soupçonne Cusani d'avoir répandu les brefs refusés, 215; — attaché aux prérogatives de sa compagnie, 217; — 228, 229, — cri de révolte d'un cœur peut-être trop français, 231; — 232, 259, 269, 374, — se récrie contre la grande plaie faite à nos libertés, 386; — 417, 441, 452, 453, 456, — parlementaire de vieille roche, 461; — 464, — note dans son journal que l'*Unigenitus* serait la croix des théologiens, 465; — sur le P. Tellier, 467; — tout à fait libre d'esprit, 469; — ironie solennelle et dédaigneuse, 472; — portrait de Chauvelin, 472; — 474, — combat le projet d'assemblée, 479; — 482, 483, — sur le cardinal de Rohan, 490; — ne saurait être suspect, 495; — 561, 562, 563, 652, — restait inébranlable, 654; — 655, 661, 663, — épouvante un peu Voysin, 664; — 668, — fière réponse de sa femme, 669; — le roi outré contre lui, 671; — conférence avec Rohan, 672; — 686.
Alacoque (Marie), béatifiée, 548.
Albane (les deux frères), neveux du pape, 395, 453, 630.
Albani (cardinal). Voir Clément XI.
Alcibiade, la descendance morale d', 486.
Alexandre (P. Noël), âme excessive et pusillanime, 108; — 109, — mot des jansénistes sur sa rétractation, 113; — aveugle et infirme, 584.
Alexandre VII (formulaire d'), 25, — bulle d', 31; — 94, 168, 180, 380, 476.
Alexandre VIII; ses créatures passionnées pour Albani, 83.
Alfaro (P.), jésuite, 87, 403.
Altieri (cardinal), moins que rien, un zéro, 395.
Amelot, *Journal* de sa mission 573; — envoyé à Rome, 612; — fatal insuccès, 614; — parti le 12 décembre 1714, 614; — premier et cruel dé-

boire, 615; — ses quatre projets, 616; — comprend dès l'abord la vanité de sa mission, 618; — pousse la candidature de Bissy, 622; — 623, — instruction secrète, 625; — de jour en jour plus empêché, 627; — son entourage n'offre qu'une médiocre garantie, 628; — caractère moins endurant que la Trémoille, 629; — 630, — incrédule et indifférent, 633; — ses objections, 634; — tour juridique de son esprit, 638; — taxé de criminelle complaisance pour Noailles, 639; — suggère le moyen de finir à l'amiable avec le cardinal de Noailles, 640; — suprême appel à sa dextérité, 641; — entrevue avec le pape, 642; — éprouve une furieuse démangeaison de partir, 643; — tiraillé perpétuellement, 644; — on révoque en doute son habileté, 645; — 646, — se plaint amèrement de Fabroni, 647; — demeure perplexe, 648; — sa mission close, 649; — 661, — revient, 681; — porteur de dépêches menaçantes, 683; — 684.

Amersfoort (archives d'), 5; — lettres de Quesnel, 14, 17, 20, 21, 31, 35, 42; — correspondance inédite de dom Thierry de Viaixne, 53; — lettre de Quesnel, 54-55; — correspondance de Quesnel et de Soanen, 55; — provenance des documents d'Amersfoort, 56; — lettres de Quesnel, 58, 59, 60, 71, 93; — correspondance de Petitpied, 116; — *Relation de la délivrance du P. Quesnel*, 122; — 133, — lettres de Quesnel pendant sa captivité, 140; — 147, — lettres inédites de Montgaillard, 197; — lettres de Quesnel, 201, 211; — lettre de Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux, 213; — lettre de Soanen, 232; — Quesnel à Mlle de Joncoux, 242; — correspondance inédite de l'abbé d'Etemare, 244; — 253, 271, — lettre de Quesnel, 278; — correspondance de l'abbé d'Etemare, 292; — Quesnel à Mlle de Beaubrun, 312; — Mlle de Joncoux, 315; — 317, — Quesnel, 323; — l'abbé d'Etemare, 342; — lettre du cardinal de Noailles, 376; — 377, — correspondance de l'abbé d'Etemare, 380; — 387, — de l'évêque de Pamiers, 394; — 395, — correspondance de Petitpied, 402; — lettre de Quesnel, 406; — 412, — lettre de Mlle de Joncoux, 441; — lettre de Quesnel, 442; — lettres de Quesnel, de Petitpied, 452; — 468, 471, — mémoire sur M. de Senez, 491; — lettre de Petitpied, 501; — lettres de Quesnel et de Petitpied, 504; — lettre de Gaston de Noailles, 507; — 508, — lettres de Soanen, 529; — testament de Brulart de Sillery, 532; — lettre de De Langle, 537; — 542, 568, — lettre de Petitpied de Vaubreuil, 577; — lettre de Nicolas Petitpied, 582; — lettre du cardinal de Noailles, 589; — lettres de Mlle de Joncoux, 590; — 591, — lettre de Quesnel, 592; — lettre de d'Etemare, 601; — 602, 603, 606, — lettre de M. de Mirepoix, 611; — 617, — lettres de Noailles et de De Langle, 625; — lettre de Noailles, 637; — 638, — lettre de Noailles, 668; — lettre de Quesnel, 683.

Ancelin (Humbert), évêque de Tulle, domestique crossé, 513.

Anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution Unigenitus (de Bourgoin de Villefore), 56, 59, 76, 319, 321, 362, 368, 412, 427, 429, 430, 431, 498, 508, 527, 558, 592, 624, 636, 654, 669, 673.

Angélique de Saint-Jean (mère), 182, 245.

Angélique de Sainte-Madeleine (mère), 182.

Angers (évêque d'). Voir Pelletier (Le).

Angoulême (évêque d'). Voir de Rezay.
Anjou (duc d'), appelé à la couronne d'Espagne, 80.
Antin (duc d'), 275.
Appel, conseillé par Pascal, 118; — répugne à Quesnel, *ibid.*; — procédure canonique par excellence, 560.
Apt (évêque d'). Voir Foresta de Colongue.
Arcé (d'), secrétaire du conseil royal à Bruxelles, 152.
Archives du séminaire de Versailles, 557.
Archives du Vatican, 168, — leur translation à Paris, 189; — 190, 192, 198, 200, 292, — page navrante pour la renommée du cardinal de Noailles, 293; — lettres de Fénelon, 434; — 435, 448, 460, — lettre de Timothée (de la Flèche), 472; — 491, 492, 494, 502, 505, 512, — lettre de Gaillande, 537; — 543, 574, 578, — lettre de Bissy, 593; — 594, — lettre de Fénelon, 599; — 607, — Gaillande au P. Timothée, 609; — 619, 631, 651, 652, 675, 680.
Archives nationales, portrait de Gaillande, 15; — papiers du P. Léonard, 28; — 31, — lettre de Noailles, 65; — lettre du P. Alexandre à Noailles, 113; — lettre du roi d'Espagne au marquis de Bedmar, 123; — 129, — lettres de Noailles, 300; — 337, — lettre de Noailles sur les Marly, 431, — 433, 461; — correspondance diplomatique d'Amelot, 614; — lettre d'Amelot au cardinal de Rohan, 639, 640.
Aremberg (marquis d'), de noblesse douteuse, 143; — chevalier de fortune, 144, 145; — se décide au forage du mur, 147; — exhorte Guillaume Quesnel à partir, 148; — 150, — garde un secret inviolable, 151; — peut gagner la frontière, 155.
Argenson (d'), lieutenant de police, interroge dom Thierry de Viaixne, 52; — mande Rollin, 135; — 280, — se transporte à Port-Royal, 281; — ment effrontément, 282; — dépasse les instructions royales, 283; — à l'audience du roi, 287; — 488, 489, 490, 651.
Argouges (d'), évêque de Vannes; splendeur de sa table, 514.
Armenonville (Fleuriau d'), évêque d'Orléans; espionnage, incarcérations, refus de sacrements, 517.
Arnauld (Antoine), paroles de Quesnel sur sa mort, 5; — 27, 28, 50, — ami de Bossuet par delà l'exil, 64; — inventeur du silence respectueux, 105; — 115, — son écrasant héritage, 117, 118; — craintes de ses correspondants, 129; — inaltérable affection de Bossuet, 131; — 183, 194, 236, 245, 254, — réfute un ouvrage du P. Tellier, 270; — 274, 288, — son œuvre entière est prohibée, 393; — 399, 400.
Arrêt du conseil (11 novembre 1711), destiné à hâter la constitution *Unigenitus*, 375, 376.
Arsenal (bibliothèque de l'); lettre de Clément XI, 112, — 124, — correspondance de Quesnel, 133; — 341, 345, 346, 418, 419, — lettre de l'évêque de Gap au pape, 439.
Asfeld (abbé d'), lutte héroïquement contre la constitution, 579; — prend les devants, 582; — paroles courageusement inutiles, 586.
Assemblée de 1682, 78, 178, 193.
Assemblée du clergé (1705), 176, — touchait au terme, 179; — 181, — reçoit communication de la bulle *Vineam*, 182; — sensible déception, *ibid.*; — gallicane, nullement janséniste, 183; — se refuse à exalter la puissance du pape, 185; — la commission, 186; — acceptation de la bulle avec restrictions, 187; — les quatre opposants, 187, 188, 189; — lettre de l'assemblée au pape, 190;

— ses lenteurs causent quelque surprise à Rome, 191 ; — la lettre au pape n'obtient pas l'honneur d'une réponse, 208 ; — brefs pontificaux, 212, 213 ; — Louis XIV refuse le bref adressé à l'assemblée, 214 ; — 219, — mémoire sur ses actes, 220 ; — 230, — explication annexée au procès-verbal en 1710, 231.

Assemblée du clergé (1710), 230.

Assemblée du clergé (1713) ; — plan de Fénelon, 474 ; — 475, 477, — assemblée de rencontre, 479 : —481, — recrutement des évêques, 482 ; — sélection arbitraire, 483 ; — *mea culpa* exigé de Noailles, 484 ; — deux fractions passionnées et irréductibles, 485 ; — 499, — l'unique problème qui se pose devant elle, 500 ; — voie des restrictions et des explications chagrinantes, 501 ; — prélats qui composent l'assemblée, 505 et suiv. ; — majorité moliniste, les créatures du P. Tellier, 513 et suiv. : — les prélats politiques qui se réservent, 523 et suiv. ; — la composition de l'assemblée préjuge ses actes, 539 ; — 541, — œuvre composite, étrange, 542, 543 ; — ses travaux, 544 ; — pression manifeste du roi, 545 ; — la majorité adopte l'instruction pastorale, 546 ; — consomme l'apothéose des jésuites, 548 ; — 554, — une fois close, on pouvait croire à une accalmie, 557.

Aubigné (Claude-Maur d'), archevêque de Rouen ; lourd, bête, ignorantissime, 515 ; — néant de son caractère, 516.

Aubrac (domerie d'), transmise à Gaston de Noailles, 22.

Augustin (saint), 28, 29, 31, 35, 61, 158, 303, 323, 329, 413, 449, 451, 484, 587, 597.

Avellino (André d'), sa canonisation par Clément XI, 393.

Avenel (M. d'), *les Evêques et les Archevêques de Paris*, 383.

Avertissement sur le livre des Réflexions morales (par Bossuet), 12, — Bossuet le corrige de sa main en 1701, 63 ; — exemplaire conservé, 63 ; — d'une portée considérable, 64 ; — tout imprégné d'un parfum janséniste, 64 ; — le cardinal de Bausset veut écarter l'*Avertissement* des œuvres de Bossuet, 65 ; — lettre inédite de Noailles qui ne laisse aucun doute sur les intentions de Bossuet, 65 ; — publication en 1710, sous le titre de *Justification*, 66 ; — manuscrit fourni au libraire par Quesnel, 66 ; — qui le lui fit tenir, 67 ; — probablement Noailles, 67 ; — mot du P. Roslet à ce sujet, 68 ; — — 352, 353, 369, — l'odieuse *Justification*, 370 ; — on se rabat sur un désaveu de Bossuet, 371 ; — Bossuet chercha et fit recopier cet opuscule, 372 ; — 405.

Avocat du diable (*l'*), 527.

Avrigny (d'). *Mémoires chronologiques et dogmatiques*. Voir *Mémoires*.

B

Bagnols (M. de), intendant de Flandre, 54.

Banchieri, assesseur du Saint-Office, 402.

Barberini (cardinal), d'une horrible duplicité, 395.

Barbier. Voir *Journal*.

Barcos (Martin de), 25, — sa vie, 26 ; — 27, 28, 30, 31, 36, 47.

Bargedé (Edouard de), évêque de Nevers, interdit la lecture des *Réflexions morales*, 298 ; — 516.

Barrière (abbé de), 71.

Barthélemy (Edouard de), *la marquise d'Huxelles et ses amis*, 200 ; — 285.

Basnage, pasteur de la communion wallonne, 121; — opinion sur la constitution *Unigenitus* et l'infaillibilité du pape, 595.
Bastille (la), 54, — incarcération de Vuillart, 136. — il devient à la mode d'en parler plaisamment, 137; — sur ses archives, 138; — des laïques irréprochables y sont jetés, 522; — le chemin n'était pas long du cabinet de Louis XIV à la Bastille, 561; — 564, — d'Aguesseau préfère la Bastille au déshonneur, 669.
Bausset (cardinal de), son *Histoire de Bossuet*, 65.
Bayonne (évêque de). Voir Dreuillet.
Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux, 523; — un calcul sous chacun de ses actes, 524; — naquit, vécut et mourut courtisan, 525.
Beaufort (abbé de), lettre à Gaston de Noailles, 48; — 54, — théologien de l'archevêché, 63.
Beauvau du Rivau, archevêque de Toulouse, fougueux moliniste, 525; — opinion de Fénelon sur lui, 526.
Beauvilliers (duc de), lettre de Fénelon, 33; — 176, 268, 274, 355, 408, 413, 471, — son demi-frère, 537; — 619.
Bellissime (M.), pseudonyme de l'avocat Brunet, 144. — Voir la *Relation de la délivrance du P. Quesnel*.
Belzunce, évêque de Marseille; lettre à l'évêque de Gap, 346.
Bénéfices (feuille des), 467, 529.
Bentivoglio, l'infâme nonce, 631.
Bérault-Bercastel, auteur de l'*Histoire de l'église*, 36, 53, 59, 196.
Berger de Malissoles, évêque de Gap, 341; — Noailles interdit son mandement, 342; — 345, 346, 352, 407, — compare le Souverain Pontife à Dieu, 439.
Bernini, assesseur du Saint-Office, 44.
Bernis (cardinal de), jugement équitable sur le cardinal de Polignac, 317.
Bertier (David-Nicolas de), évêque de Blois; — à l'assemblée de 1705, 186; — un des quatre opposants, 187; — fine mouche et intrigant, prend le mot d'ordre chez Fénelon, 189; — personnel ennemi de Noailles, 514.
Bertrand (abbé), ses *Mélanges de biographie et d'histoire*, son pseudonyme, 96.
Besançon (archevêque de). Voir François-Joseph de Grammont.
Besson (M.), curé de Magny, 96, 97.
Béthune (Hippolyte de), évêque de Verdun, plus ferme qu'un rocher, 506.
Bibliothèque nationale, lettre de Noailles, 21; — de Quesnel, 31; — de l'abbé de Beaufort, 48; — 54, — de M. de Châlons, 57; — du P. Roslet au cardinal de Noailles, 57; — de Quesnel, 60; — du P. Roslet, 68; — billet de Vivant, 102; — Noailles à l'évêque de Châlons, 103; — condamnation du *Cas*, 110; — sur Nicolas Petitpied, 115; — *Relation de la délivrance du P. Quesnel*, copie par Mlle de Joncoux, 122; — 129, 147, — lettre de l'abbé Dorsanne sur Gaston de Noailles, 223; — lettre de Bissy au cardinal de Noailles, 284; — 323, — lettre du cardinal de Noailles, 333; — lettre de Gaston de Noailles, 343; — 347, 350, 351, — Noailles à Mme de Maintenon, 358; — lettre de De Langle, 360; — 361, 362, — lettre de Noailles, 364; — du P. Roslet, 365; — de De Langle, 366, 367; — du cardinal de Noailles au roi, 368; — de De Langle, 369; — du P. Roslet à Noailles, 381; — 382, 403, — P. Roslet à Noailles, 410; — 412, 416, 423; — lettre du P. Roslet, 425; — lettres de Noailles, 456, 466, — lettres de M. de Béthune, 506; — lettre

de Gaston de Noailles, 507; — 508, — lettre de Gaston de Noailles, 509; — Noailles au chancelier Voysin, 539; — lettre du cardinal de Noailles, 542; — 545, — lettre du cardinal Paulucci, 572; — 588, 588, 601, 625, — belle lettre du cardinal de Noailles, 635; — 651, — lettres de M. de Boulogne, 666; — 693.

Bidal (abbé), sa résistance à l'enregistrement de la bulle, 579; protestation réitérée, 584; — écrit à Pontchartrain pour s'inscrire en faux contre la conclusion de la Sorbonne, 586.

Bissy, évêque de Meaux, recommande les *Réflexions morales*, étant évêque de Toul, 14; — occupe le siège de Meaux, 66, 67, 68; — 284, — étoile nouvelle, 318; — très moliniste, 352; — 354, 421, — le roi l'écoute comme un saint, 447; — l'homme de toutes les soumissions, 466; — 471, 472, 485, — laid, fier, méchant et faux, 487; — oracle de la constitution, 494; — un rustre devenu évêque, 495; — le plus grand cuistre qui fût à Paris, 496; — une fort médiocre tête, 497; — en 1712, hésitait encore, 498; — attente fiévreuse d'un rôle politique, 499; — 539, — sa rudesse coutumière, 540; — s'était vanté de faire sonner la grosse cloche, 545; — porte-voix du P. Tellier, 570; — 593, — main terriblement lourde, 604; — candidat au chapeau, 622; — 623, — hypocrite compassion, 651; — repas, divertissements, concerts offerts par lui, 652; — 671, 674, 691.

Blampignon, curé de Saint-Merri, 18, 108.

Blampignon (abbé), éditeur de la *Correspondance de Massillon*, 96, 97.

Blois (évêque de). Voir Bertier (David-Nicolas de).

Bochart de Saron (abbé), sa duplicité et sa bassesse, 25; — lettre à son oncle, 355; — seconde *Bocharde*, 360; — se barbouille de plus en plus, 361; — vers sur lui, 362; — 415.

Bochart de Saron, évêque de Clermont; — mandement sur le *Cas*, 103; — 355, 356, 516.

Boileau (abbé J.-J.), 31, 35, 36, — Saint-Simon lui attribue le *Problème*, 52; — théologien de Noailles, 63; — 66, 67, — père du *Cas*, 102; — Fénelon voudrait l'écarter du cardinal de Noailles, 131.

Boileau-Despréaux, son mot sur l'ordonnance de 1696, 35; — 121, — ami de Vuillart, 136; — 183.

Bois-Jourdain. Voir *Mélanges*.

Bologne (Catherine de), canonisée par Clément XI, 393.

Bossuet (J.-B.), grand évêque politique, 2; — son opinion sur les jésuites, 3; — sur les jansénistes, 4; — 7, — trouve le livre du P. Quesnel un trésor pour l'église, 12; — vœux des gallicans pour sa nomination à Paris, 21; — Noailles lui passe la plume, 31; — ordonnance sur le livre de Barcos, 32; — 36, — sa définition de la grâce, 37; — défère le livre de Sfondrate à Rome, 43; — texte de cette dénonciation, 44; — 56, — vient en aide à son métropolitain dans l'embarras, 57; — défend la religion de Noailles et les *Réflexions morales*, 60-64; — sa mort; sort de ses manuscrits, 65; — velléités d'indépendance, 78; — 92, 96, — le *Cas de conscience*, 104; — ne pouvait se contenter du *silence respectueux*, 105; — s'interpose dans l'affaire du *Cas*, 106; — conférences sur le *Cas*, 108; — refuse d'intervenir officiellement, 109; — mot sur les jésuites, 112; — le recueillement des derniers jours, 119; — parole mordante de Fénelon, 131; — silence intentionnel, 132; — 164,

168, 183, 184, — pièce exhumée à propos, 277 ; — une bouche d'or, selon Quesnel, 296 ; — 325, — appui posthume pour le P. Quesnel, 352 ; — 353, 368, 369, — mot qui lui est prêté, 372, — suspect à Rome, 393 ; — 405, 412, 484, — son opinion sur Bissy, 496 ; — 507, — principal gallican, 513 ; — 536, 548, — sublime simple et touchant, 611 ; — 620, 701.

Bossuet (abbé), court de porte en porte dans l'affaire du *Cas*, 106 ; — 497, 606

Bouillon (cardinal de), souhaitait l'archevêché de Paris, 21 ; — lettre de Louis XIV, 46, — 47 ; — lettre à Torcy, 73 ; — grand politique, ami de Fénelon, 77 ; — lettres intéressantes à Louis XIV, 78 ; — mémoire sur les cardinaux, 79 ; — doyen du conclave, 89 ; — protecteur du P. Dubuc, 305 ; — sa mort, 621-622.

Boulogne (évêque de). Voir Langle (De).

Bourbon (duc de), 691.

Bourdaloue (P.), 29.

Bourg Fontaine (projet de), 194.

Bourgogne (duc de), opinion sur les jansénistes, 274 ; — chargé par le roi d'examiner l'affaire des trois évêques, 352, — propose un expédient, 354 ; — 355, 366, 370, 371, 372, 377, — continue son enquête, 406, 407 ; — sa mort (18 février 1712), 408 ; — celui à qui était le monde entier, 409 ; — 410, — *mémoire* posthume, 411 ; — lettre de lui, 413 ; — les jansénistes se vantaient de l'avoir persuadé, 415 ; — 419, 429, 526, 619.

Bourgogne (duchesse de), 272, — sa mort, 408 ; — assistée par le cardinal de Noailles, 415.

Bourret (docteur), un des premiers signataires du *Cas*, 98 ; — 99, — allait présenter le *Cas* à signer, 102 ; — un des plus opiniâtres, 108 ; — exilé à Quimper, 109.

Boursier, le théologien des appelants et la plume du parti, 579.

Bouthillier de Chavigny, évêque de Troyes, craint d'avoir erré en acceptant la bulle, 532.

Boyer (P.), son style éloquemment déclamatoire, 586.

Bragelone (de), 584 ; — reçoit l'ordre de ne plus paraître en Sorbonne, 585.

Bref du pape au roi (31 août 1706), 210 ; — chaque mot y sue la haine, 211 ; — comment le remettre à Louis XIV, 212 ; — Cusani se décide à le transmettre officieusement, ainsi qu'un autre pour le cardinal de Noailles, 213 ; — pièces inacceptables, rendues à Cusani par Louis XIV, 214 ; — des copies se répandent une à une, 215 ; — rouerie devant servir la politique romaine, 216 ; — 217, — arrêt rendu à huis-clos, 218.

Brigode (Anselme de), vient intercéder pour son frère, 142 ; — 148, — incrédulité au sujet de l'évasion du P. Quesnel, 149 ; — interrogé, 153.

Brigode (Joseph de), cité devant l'archevêque de Malines, 122 ; — arrestation, 124 ; — 145, 401.

Brisacier, supérieur des Missions étrangères, 19.

British Museum, 31.

Broglie (duc Albert de), sur l'intolérance de Louis XIV, 238.

Brovello (Jean), libraire à Lille, 66.

Brulart de Genlis, archevêque d'Embrun, passe pour janséniste, 345.

Brulart de Sillery, évêque de Soissons : un repentant, 530 ; — le désespoir mine sa santé, 531 ; — les jésuites autour de son agonie, 532.

Brunet (M.), avocat, accompagne Guillaume Quesnel à Bruxelles, 145 ; — 148, — surpris de l'évasion de Quesnel, 149 ; — sa présence d'esprit, 157.

Brunetière (M. Ferdinand); son étude sur les cartésiens et les jansénistes, 254, — a esquissé le vrai Fénelon, 320.
Bulle du pape (27 mars 1708) pour l'extinction de Port-Royal; Louis XIV l'attend, 258; — vice de forme, 259; — retourne à Rome, 260; — dressée exprès pour faire recevoir en France la condamnation de nos maximes, 261; — rectifiée, 262; — n'a rien ménagé sur le jansénisme, 264.
Bulles; — Louis XIV sollicite des bulles, un modèle est envoyé à Rome, 168; — n'ont point de force, si elles ne sont reçues par tous les évêques, 178; — 199, — le style d'usage, 200; — délivrées sans frais *ad instantiam regis*, 246; — fulmination solennelle, 573.
Bussy (abbé de), 186.
Bussy-Rabutin, 489.
Buvat. Voir *Journal*.
Buzanval (de), évêque de Beauvais; — un des patrons de Port-Royal, 536.

C

Caillebot de la Salle, ancien évêque de Tournay, 589.
Calvin, 26.
Camilly (Blouet de), évêque de Toul; flatteur de bas étage, 515.
Camus (cardinal Le), lettre à Noailles sur la mort de M. de Harlay, 17; — 29, 39, 69, — demi-janséniste, 86.
Cantalice (Félix de), canonisé par Clément XI, 393.
Caprara (cardinal), usurier, 395.
Carpegna (cardinal), 79, 396, 459.
Cas de conscience, 52; — ses origines, 93; — les jansénistes ont la pleine responsabilité du *Cas*, 95; — erreur de Sainte-Beuve, 96; — première rédaction, 97; — remis à M. Pirot, 98; — les deux versions, 100; — publication en juillet 1702, 101; — les responsabilités, 102; — instruction pastorale de Fénelon, 104; — difficulté de condamner le *Cas*, 105; — 106, — rétractation des docteurs, 108-109; — condamnation à Rome, 110; — lettre de Louis XIV au pape, 111; — 112, — émotion à Paris, 113; — affichage de l'ordonnance, 114; — malheureuse affaire, 116; — 122, 123, — occasion de la bulle *Vineam*, 127; — 131, 161, 165, 166, 184, — poésie sur le *Cas*, 185; — 197, 199, 273, 322, 325, 343, 384.
Casoni, assesseur du Saint Office, 303.
Cassini (cardinal), 459.
Castres (évêque de). Voir Quiqueran de Beaujeu.
Catéchisme historique et dogmatique (par l'abbé de Fourquevaux), 12, — ouvrage janséniste, 528.
Catellan (abbé de), 186.
Catholicisme (le) à Rome et à Port-Royal, 390-392.
Causa Quesnelliana, 70, 118, 122.
Caylus (de), évêque d'Auxerre; — sa *Vie*, 272; — comme un paria parmi les molinistes, 511; — persévérance de son repentir, 511-512; — 532, — lâche pied à l'assemblée du clergé, 542.
Caylus (Mme de), mot sur Mme de Maintenon, 173; — 488, — très séduisante, 511; — 564.
Chalmette (abbé), dressé par Fénelon, 323; — 324, 329, 330, 331, 342, 344, — agent de MM. de Luçon et de la Rochelle, 440.
Chamillart (Jean-François de), évêque de Senlis, 186, — un des quatre opposants, 187; — la risée de la cour, 188; — 515.
Champflour (Etienne de), évêque de la Rochelle, 96, — son portrait par Quesnel, 97; — consent à exécuter une basse besogne,

322 ; — véritable excrément de séminaire, d'après Saint-Simon, 322 ; — 329, 330, 331, 332, 335, 341, 342, 352, 370, 371, 421.
Chanterac (abbé de), 42.
Charles II, roi d'Espagne ; — sa mort, 80 ; — la nouvelle en est répandue dans le conclave, 82.
Charolais (duc de), 691.
Château-Renaud (Mme de), supérieure de Port-Royal de Paris, 279 ; — simulacre de prise de possession de la maison des Champs, 280.
Chausse (de la), correspondant attitré des jansénistes, 436 ; — 437, 444, 553, 640.
Chausseraye (Mlle de), informée du complot contre Noailles, 658 ; — 659 ; — pauvre contrefaçon de la Vallière, 660 ; — 663.
Chauvelin, avocat général, avocat du pape plutôt que du roi, 472 ; — plus qu'à demi gagné au parti moliniste, 563 ; — le seul sur qui les jésuites puissent compter, 654.
Chétardie (La), curé de Saint-Sulpice ; Fénelon, dans sa correspondance, l'appelle *M. Robert*, 130 ; — homme de confiance de Mme de Maintenon, 322 ; — 323, 345, — bavard et vaniteux, 347 ; — Mme de Maintenon le glissait partout, 352.
Chevreuse (duc de), un des vaincus du quiétisme, 176 ; — 268, 274, — les confidences de Fénelon, 275 ; — 408, 413, 419, 619.
Chevrolat, régent de théologie au séminaire, envoyé comme confesseur à Port-Royal, 256 ; — communie la prieure, 257.
Chinoises (cérémonies), 175 ; — ingérence du P. Tellier dans cette affaire, 270 ; — 306, 363.
Choiseul (duc de), fait rechercher les papiers de Quesnel en 1761, 133.
Clémencet (dom), 25, 40.
Clément IX ; paix de l'église, 101 ; — 105, 166, 176, — en contradiction posthume avec Clément XI, 197 ; — 243, — avait assuré le repos de Port-Royal, 244.
Clément XI, — et les *Réflexions morales*, 12 ; — et Sfondrate, 40 ; — lettre de Louis XIV, 74 ; — reçoit les ordres précipitamment, 75 ; — va de sa première messe au conclave, 76 ; — portrait par Saint-Simon, 77 ; — mémoire rédigé par le cardinal de Bouillon, 78 ; — 81, — refuse d'être élu pape, 85 ; — se débat, se lamente, puis cède, 86-87 ; — entre simple prêtre au conclave, en sort Souverain Pontife, 88 ; — chef énergique, opiniâtre, 89 ; — opinion de Noailles, 90 ; — ne retient pas Noailles à Rome, 91 ; — opinion de Quesnel, 93 ; — diligence inusitée dans l'affaire du *Cas*, 110 ; — joué par l'accord du roi et du cardinal, 111 ; — réponse spirituelle de Noailles, 112 ; — invite Louis XIV à sévir contre le jansénisme, 126 ; — vise Noailles en frappant Quesnel, 127 ; — Louis XIV demande des bulles contre le jansénisme, 166 ; — affirme qu'il marchera de concert avec le roi, 169 ; — veut échanger la bulle contre des concessions, 171 ; — ennemi personnel de Noailles, 172 ; — répugne à donner communication préalable, 174 ; — se dérobe de semaine en semaine, 175 ; — une menace le décide, 176 ; — témoignage de haute confiance en Louis XIV, 177 ; — refuse de modifier la bulle *Vineam*, 178 ; — ténacité inflexible, 179 ; — la France doit passer sous ses fourches caudines, 180 ; — plonge les esprits dans un chaos théologique, 185 ; — lettre de l'assemblée, 190 ; — s'attendait à des congratulations enthousiastes, 191 ; — a reçu fort agréablement la lettre, 192 ; — colère et agitation, 193 ; — désir de venger ses prédécesseurs, 193 ;

— doléances platoniques, 196; — une vengeance à assouvir, 197 : — poussé par Fénelon contre M. de Saint-Pons, 199; — Janson à l'audience pontificale, 205; — feint de ne plus s'inquiéter de la France, 208 ; — brave à bon compte, 209; — élève accompli des jésuites, 210 ; — sa passion d'infaillibilité, 211 ; — garde une année entière *in petto* un bref pour Louis XIV, 212 ; — son intime pensée, 214; — pousse les hauts cris, 215;—habitude que les pontifes se sont faite de mentir,216; — grand désespoir et pusillanimité, 217-218 ; — se radoucit, 219 ; —veut commencer une nouvelle vie avec Louis XIV, 220 ; — lettre du roi, 221 ; — haine vouée à Noailles,222 ; — reçoit la lettre de Noailles, 224 ; — entraîné par Fabroni, 225 ; — ne pardonnera jamais à Noailles la dénonciation de Sfondrate, 227; — son opinion sur les évêques, 228 ; — pleure durant toute une audience, 230; — bref à Noailles en 1711, nettement refusé par Louis XIV, 232 ; — jette la dernière pelletée de terre sur la bulle *Vineam*, 233 ; — réserve à Noailles une surprise de sa façon, 234 ;— scrupules du pape, 247; — désaccord avec Louis XIV, 249 ; — n'aime point qu'on le presse, 258; — lit avec un plaisir extrême une lettre de Mme de Maintenon, 259; — ne taxe point les religieuses d'hérésie, 260 ; — est invisible, 262 ; — renouvelle le procédé de Ponce-Pilate, 263 : — opinion indulgente ou timorée, 264; — désapprouve ce qu'il accepte, 265 ; — mémoire accablant pour Noailles adressé à Rome, 292 ; — 293, 297, — conversation avec le P. Timothée, 301-302 : — veut aboutir à un arrêt exempt de préjugé,305 ; — surcroît de précautions, 306 ; — souffre d'être grondé par Fabroni, 307; — ministre de la haine, 309; — déclaration solennelle, 311 ; — pleure toujours pour gagner sa cause, 314 ; — 340, — sentiments à l'endroit de Noailles, 344; — guette l'heure de le frapper, 354; — accuse Noailles de s'ériger en pape, 366 ; — Louis XIV cherche à l'amadouer, 375; — promet la constitution, 381 ; — se croit suffisamment couvert, 385; — candeur ou infatuation, 386 ; — le *Philotanus*, 389; — les gallicans, 393 ; — nerveux et flottant, 394 ; — le pape est conduit en cavalcade, 397, — mot sur le duc de Bourgogne, 410 ; — 418, — Louis XIV autorise les deux évêques à se pourvoir à Rome, 422 ; — plongé dans une crise de désespoir, 424 ; — a conscience de son imprudence, 426 ; — lettre de Quesnel, 436 ; — suit le mouvement, ne le dirige pas, 437; — notes de sa main, 439 ; — suprême résistance à vaincre, 440 ; — ne peut se résoudre à faire le saut, 442 ; — a eu la main forcée, 443 ; — crise d'asthme, 445 : — envoie à Paris le P. Timothée, 446; — lettre de Timothée, 447 ; — n'hésite plus, 448; — rappelle que la bulle a été sollicitée en France, 449 ; — ne perd pas un jour, 451 ; — coutumier de ne pas tenir ce qu'il promet, 452 ; — mensonge gratuit, 454 ; — 456, — ingénieux artifice, 457 ; — s'inquiète des conséquences possibles, 458 ; — proteste que la publication s'est faite à son insu, 459 ; — douloureux état d'âme, 461 ; — portrait du pape, 462; — jette l'Evangile dans l'abîme, 463 ; — 472, — ses intentions,480 ; — riantes espérances, 481 ; — 500, — ne peut pas vivre longtemps, sa constitution est mauvaise, 501 ; —

expédie le chapeau à Mailly, 519 ; — Bissy s'oppose à la demande d'explications, 540 ; — se plaint de lenteurs qu'il n'avait pas prévues, 543 ; — commentaire de la Trémoille, 544; — prendrait plus de garde si la bulle était à recommencer, 545 ; — on lui fait digérer l'instruction pastorale, 549 ; — curieux dessous de sa politique, 550 ; — 554, — décide de ne plus traiter avec le P. Timothée, 557 ; — la protestation des huit évêques ulcère sa passion d'infaillibilité, 569 ; — provoque et pousse à bout les évêques opposants, 572;— ne peut demeurer dans le silence, 573 ; — Sfondrate survit en lui, 597 ; — entêté de sa puissance, 603 ; — injustes soupçons sur Polignac, 607 ; — 609, 613, — comble Amelot de prévenances, 615; — prisonnier d'une cabale, 617 ; — prodigue de belles paroles, 618 ; — se fait prier, 622; — 623, — ne veut pas se livrer aux ours, 626; — glisse entre les doigts d'Amelot, 627 ; — rompu à se dédire, 628; — brusque revirement, 630 ; — brefs au cardinal de Noailles, 631-632 : — procédure inique, 633 ; — illusions du pape, 634 ; — se dérobe sans cesse, 639 ; — semble moins éloigné de consentir au concile, 640; — 641, — avait peur d'être joué, 642 ; — cède à une vieille rancune, 643 ; — 645. — manège contre le concile national, 646 ; — écoute Amelot avec attendrissement, 647 ; — lettre sur le concile, 648 ; — Louis XIV veut lui forcer la main, 653 ; — 674, — lettre du P. Timothée, 675 ; — longue lettre du même, 679-680 ; — fait mine de se fâcher, 683 ; — 684, — pleure Louis XIV avec toutes les élégances cicéroniennes, 700.

Clermont (évêque de). Voir Bochart de Saron.

Clermont de Chaste, évêque de Laon, 407 ; — n'aura que des velléités de courage, 510 ; — se terre au fond d'un palais moisi, 511 ; — 546, — épouvanté, se sépare de ses collègues, 559.

Clermont-Tonnerre (François-Louis de), évêque de Langres ; — prélat très modéré, 388 ; — 407, — lettre au roi, 439 ; — voix gallicane, 440 ; — ment à toutes ses promesses, 514.

Cluzeau (abbé), fervent moliniste, 96.

Coislin (cardinal de), part pour Rome en 1700, 72.

Coislin (du Cambout de), évêque de Metz ; — souligne les erreurs et les vices de la bulle, 589.

Colbert, archevêque de Rouen ; — son portrait, par l'abbé Legendre, 182 ; — 185, — son rapport sur la bulle *Vineam*, 187 ; — son discours exaspère le pape, 194.

Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, 55, 103, — est mal en cour, 186 ;— fidèle à la cause vaincue, 291 ; — 335, — professe le pur gallicanisme, 375 ; — grande allure épiscopale, 376 ; — son mot sur l'interdiction des jésuites, 430 ; — 498, 499, — on ne disposait pas de lui, 503 ; — trouvé par Desmarets trop raide et trop amer, 509 ; — 523, 525, 527, 536, 588, —tenace contre la bulle, 590 ; — lettre à Mlle de Joncoux, 591 ; — croit Noailles près de mollir, 601 ; — intime ami de M. de Mirepoix, 603 ; — interpelle Noailles, 634 ; — le raffermit, 635 ; — Noailles craint en lui trop de fermeté, 637 ; — conjure Noailles de ne point céder, 665 ; — plus tendu que jamais, 668.

Colloredo (cardinal), ses conférences avec Albani pendant le conclave, 84.

Colonna (cardinal), sans nul talent, bon cocher et bon violoniste, 395.

Concile général, énorme machine rouillée, si lourde à mettre en branle, 560.
Concile national, 560, — projet formel d'un concile français, 612-613; — 616, — soulève des répulsions, 618; — perd en Fénelon son meilleur soutien, 619; — 624, — Rome n'en accepte le principe à aucun prix, 625; même étranglé, épouvante les Romains, 626; — 630, 634, — on pouvait le convoquer malgré le Vatican, 638; — personne, à Rome, qui n'ait le concile en horreur, 639-640; — Clément XI craint un schisme, si on assemble le concile, 642; — 645, — manège hostile du pape, 646; — lettre du pape à ce sujet, 647-648; — est-il acquis ou définitivement perdu ? 649; — on décide de le convoquer pour le 1er septembre 1715, 652; — 653, 661, — il n'aura point lieu, 666; — 684.
Conclave (de 1700); Louis XIV fait partir les cardinaux français avant la mort d'Innocent XII, 72; — 52 cardinaux déjà présents au conclave, 73; — intrigue menée suivant les rites, 79; — la mort du roi d'Espagne accélère les délibérations, 80; — analyse du conclave dans une lettre des cinq cardinaux français au roi, 83; — un valet écoute à la porte d'Albani, 83; — larmes d'Albani, 84; — sa résistance, 85-86; — derniers scrupules, 87-88; — le cardinal de Bouillon, doyen, 89.
Concours général (institution du), due à l'abbé Legendre, 10.
Conseil (arrêts du) contre Port-Royal des Champs, 250.
Conseil de conscience; l'abbé Pucelle en fera partie, 566.
Constitution (la). Voir *Unigenitus*.
Constitution Unigenitus avec des remarques, par Gudver, 449.
Conti (prince de), 689.
Conti (princesse de), favorable au jansénisme, 526.
Convulsions de Saint-Médard; jugées par Petitpied, 115-116; — aberration hallucinée des convulsionnaires, 392.
Corbie (abbaye de), 24.
Correspondance de Grimm, 22, 486.
Correspondance de Madame, duchesse d'Orléans, 408, 485, 486, 487, 496.
Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon, 395.
Correspondant (le), 238.
Corsini (cardinal), joueur, 395.
Couet, grand vicaire de Rouen, 115, 270.
Coups d'État religieux et politiques, 124.
Cousin (Victor), 280.
Coutances (évêque de). Voir Loménie de Brienne.
Crébillon fils; *Tanzaï et Néadarné*, roman sur la bulle *Unigenitus*, 487-488.
Crécy (comte de), se rend au congrès de Ryswick avec le P. Doucin, 59.
Crevi (de), évêque du Mans, excelle à dérider ses collègues, 527; — une pantalonnade théologique, 528.
Crillon (François de), évêque de Vence, puis archevêque de Narbonne, 508; — accepte la constitution en la déclarant détestable, 526-527.
Crillon (Louis de), évêque de Saint-Pons; — poli, gracieux, conciliant, 526-527.
Cusani, nonce du pape; — ardent et belliqueux, 204; — n'a pas le courage de remettre le bref du pape à Louis XIV, 212; — exil de sa maîtresse à Tulle, 212; — craint de repasser la frontière, 213; — Louis XIV lui rend les deux brefs, 214; — accusé de les avoir répandus, 215; — son insuffisance et sa légèreté, 230; — 233, 251, — Noailles souhaite son renvoi, 316; — 319.

D

Damascène (P.), franciscain, 402.
Dangeau. Voir *Journal.*
Daniel (P.), jésuite, de la cabale des Normands, 50, 54, 58, 624.
Daubenton (P.), jésuite, 421, 427, — correspond avec Fénelon, 434; — 435, 438, 448, — marché conclu, 460; — 475, 500, 537, 540, 594, — lettre de Fénelon supprimée par les éditeurs sulpiciens, 598-599; — 612, — barbote dans la vase diplomatique, 628.
Dauphin (le), 21.
Décret du pape (13 juillet 1708), condamnant les *Réflexions morales*, 310; — réponse du pape à la lettre de M. le cardinal de Noailles, 311; — ni reçu, ni supprimé, 312; — atteint Noailles au plus intime de sa conscience religieuse, 314; — 352, 353, — dirigé contre les libertés gallicanes, 374; — contient des expressions inadmissibles en France, 384.
Delcourt (Adrien), président du collège de France à Tournay, 50.
Dépôt des affaires étrangères; — base diplomatique de cette étude, 1; — lettre du cardinal de Janson sur Noailles, 11; — les cardinaux de Janson et Le Camus sur la mort de M. de Harlay, 17; — Feydeau de Brou sur dom Gerberon, 25; — Maille sur le livre de Barcos, 29; — le cardinal de Janson sur Sfondrate, 39; — derniers jours de Sfondrate, 41; — Louis XIV au cardinal de Janson, 42-43; — Janson au roi, 44-45; — Polignac sur la cour de Rome et sa prostitution 46-47; — 69, — le prince de Monaco sur la maladie d'Innocent XII, 70; — Louis XIV au pape, 71; — les cardinaux de Janson et de Bouillon, 73; — Louis XIV sur le cardinal Albani, 74; — le cardinal d'Estrées sur Clément XI, 76; — Louis XIV sur les *Maximes des Saints*, 77; — mémoire du cardinal de Bouillon sur le Sacré Collège, 79; — cardinal de Janson à Louis XIV, 81; — les cardinaux au roi sur le conclave, 83; — le prince de Monaco sur Clément XI, 89; — portrait du pape par sa belle-sœur, 90; — le cardinal de Noailles au roi, 91; — Janson au roi, 92; — Noailles au roi, 93; — bref sur le *Cas*, 110; — 112, — Janson sur Quesnel, 126; — 127, 133; — lettre de Ravechet, 162; — excuses de Louis XIV au pape sur des arrêts du Parlement, 166; — le roi demande une bulle, 168; — lettre de Louis XIV, 172; — 174, 177; — il accepte les conditions papales à toute extrémité, 179; — Louis XIV à Janson, 180; — Noailles à Torcy, 181; — 191, 193, — Louis XIV à Janson, 196; — duplicité de la politique religieuse du roi, 199; — changement d'ambassadeur à Rome, 205; — demandes insatiables de la Trémoille, 207; — opinion de la Trémoille sur la papauté, 209-210; — exil de la maîtresse du nonce Cusani, 212; — Louis XIV rend les brefs du pape au nonce, 214; — 215, — lettre du maréchal de Tessé au roi, 216; — 217, — le clergé de France veut réduire le pape comme un simple curé, 219; — 220, — deux lettres de Louis XIV, 221; — 222, 225, — bref sur les *Réflexions morales*, 226; — plaintes de Polignac, 227; — Noailles demande à être un peu soutenu, 229; — pleurs de Clément XI, 230; — belle lettre de d'Aguesseau sur la politique romaine, 231; — 233, — Louis XIV demande une bulle sans frais, 246; — mémoire pour obtenir une bulle contre Port-Royal, 247; — lettre de Louis XIV, 248-249; — ingénieuse observation de la Trémoille, 250; —

Louis XIV et la bulle contre Port-Royal, 258 ; — 259, 261, — lettre de Torcy, 262 ; — remarques de la Trémoille sur la bulle de 1708, 264 ; — 265, — Torcy à l'archevêque de Lyon, 276 ; — Torcy à Polignac et réponse de celui-ci sur les *Réflexions morales*, 299 ; — 303, — sur le P. Dubuc, 304 ; — *Journal* de l'abbé de Targny, 307 ; — 308, 309, — décret contre les *Réflexions morales*, 310 ; — 311, — les jésuites inquisiteurs de la foi, 312 ; — Louis XIV défend Noailles, 313 ; — lettres de Polignac et de la Trémoille, 315 ; — portrait de Polignac, 316 ; — 318, — le P. Roslet à Noailles, 340 ; — 344, 357, 365, 366, 370, — conseils de Philopald à Noailles, 377 ; — curieuse correspondance du P. Roslet, 378 ; — 379, 380, 385, 386, 394, 395, — mémoire de Polignac sur le Sacré Collège, 396 ; — *Journal* de l'abbé de Targny, 397 ; — 403, 405, — lettre du roi sur le mémoire du Dauphin, 411 ; — 415, 417, 418, 423-427, 436, 437, 441-445, 453, 455, — dépêches stupéfiantes de la Trémoille, 456 ; — 457, — portrait de Clément XI, 462 ; — lettres de Torcy, 478 ; — 479, — inquiétudes de la Trémoille, 481 ; — 501, 537, 544, 545, — mission du P. Timothée, 550 ; — 551, — lettre piquante du cardinal de la Trémoille sur le P. Timothée, 552 ; — 553, — lettre de la Trémoille sur ses rapports avec Noailles, 555 ; — 557, 564, 572, — *Journal* de l'abbé de Targny, 573 ; — 594, — lettre de la Trémoille, 599 ; — lettre du même défendant Polignac, 608 ; — 612, — les instructions d'Amelo, 614, 615, 616, 618, 621, 622, 623, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 634, 636, 639, 640 ; — entrevue du pape et d'Amelot, 642 ; — 643, 644, — dépêches au roi, 645 ; — 646, 647, 648, 655, 656, 658, 684, 693, — panégyrique de Louis XIV, 700.

Desmarets (Jacques), archevêque d'Auch ; — son portrait par Saint-Simon, 535 ; — crasseux et débraillé, *ibid.*

Desmarets (Vincent-François), évêque de Saint-Malo ; — inquiet, frisonnant, éperdu, 509.

Dictionnaire des hérésies, par l'abbé Migne, 133.

Dictionnaire des livres jansénistes, par Patouillet, 36, 102, — sur Petitpied, 116.

Dictionnaire ecclésiastique, par dom Brézillac, 333.

Diderot, 391.

Dilhe (Léonard), détenteur des manuscrits jansénistes, 56 ; — ami très cher de M. de Caylus, 512.

Dongois, greffier qui préside à l'exécution de l'arrêt contre le *Problème*, 48.

Dorsanne (abbé), 9, 222, 272, 337. Voir *Journal*.

Doucin (P.), jésuite, de la cabale des Normands, 50 ; — 55, 58, — est l'auteur du *Problème*, 59-60 ; — 343, 362.

Dreuillet, évêque de Bayonne ; — droit et adroit tout ensemble, 509 ; — se fait respecter des prélats molinistes, 510.

Drosmesnil (Hallencourt de), évêque d'Autun ; — croyances légèrement gallicanes, 527.

Dubois, archevêque de Cambrai, 488, 499, 519 ; — reçoit tous les ordres en une matinée, 524, — 538.

Dubuc (P. Alexis), théatin, 304, — ennemi déclaré du cardinalt de Noailles, 305 ; — 309.

Duclos. Voir *Mémoires*.

Du Guet (abbé), 35, — Fénelon voudrait le voir compromis dans l'affaire de Quesnel, 131.

Dumas (Hilaire), moliniste exalté, 24 ; — prête-nom du P. Tellier, 105 ; — 582.

Du Pin (Ellies), docteur de Sorbonne, 97 ; — 108, — emprisonné à Châtellerault, 115.

Du Vergier de Hauranne. Voir Saint-Cyran.

E

Eclaircissements sur quelques ouvrages de théologie, par Gaillande, 15.
Edit de Nantes, 2, 120, 167, 175, 238.
Eglise d'Angleterre, 2, 26.
Eglise de France, 2 : — cruel conflit, 118; — 138, 196, — le P. Tellier croit pouvoir la gouverner comme une classe, 269; — 316, — la paix, de gré ou de force, dans l'église, 386; — le roi demande une mesure funeste, 394; — danger de porter les affaires à Rome, 422 ; — 451 , — Soanen tremble pour l'église, 466; — 520, 528, — sa subordination absolue, 545 ; — restait insoumise tant que Noailles ne courbait point la tête, 569 ; — persécutions endurées, 587; — compression de l'église, 589; — 592.
Eglise de Hollande; attaques haineuses contre elle, 413.
Eglise gallicane (de l') par Joseph de Maistre, 240-241.
Empereur d'Allemagne (l'), 73, — Clément XI se jette dans ses bras, 210.
Entretiens d'un jésuite avec une dame, 40.
Entretiens sur le décret de Rome (par Quesnel), 35, 164, 194, 211, 308, — un des plus alertes et des mieux inspirés de ses écrits, 312.
Episcopat français (l'), 183 : — veut juger conjointement avec le pape, 185; — 190, — le Saint-Siège, 193 ; — 195, — sur une voie de soumission lâche, 197; — le Sacré Collège, 207; — n'a pas à examiner ni à juger les décrets pontificaux, 214 ; — l'opinion du pape, 228 ; — 255, — 302, — les évêques se jalousent et se dénoncent, 346 ; — dans un étrange avilissement, 361 ; — 366, — Louis XIV répond au pape de son clergé, 385 ; — rumeur grossissante 385 ; — les Monsignori du Sacré Collège, 393 ; — 406, — formule des réserves au sujet du *Mémoire* du Dauphin, 412 ; — 454, 469, — Fénelon irrévérencieux, 477 ; — l'unité est rompue, 483 ; — 485, — les évêques de France seront-ils les serviteurs du pape? 500; — est suspect de jansénisme, 512 ; — différence entre l'épiscopat de 1682 et celui de 1712, 513 ; — le dernier degré, 536; — une partie échappe à Louis XIV, 544 ; — deux tronçons irréconciliables, 547 ; — 562, — l'opposition gallicane, 588; — les droits du clergé, 613 ; — 625, — traité par Clément XI d'ours ou de lions, 626-627 ; — 636; — le projet de concile national, 646.
Ernest (M.). Voir Ruth d'Ans.
Estrées (cardinal d'), part pour le conclave, 72 ; — son opinion sur Clément XI, 76 ; — 271, 477, 498, 551, 604.
Etemare (abbé d'), sur Petitpied, 116; — voir *Gémissements d'une âme*, etc., 236; — fougueux janséniste, 244; — son style exclamatif, 281 ; — a prévu le marché de dupe que passait le cardinal de Noailles, 292 ; — 342, 380, 601.
Eustace (M.), confesseur de Port-Royal, 96-97; — sa fuite, 243.
Examen pacifique, par Petitpied, 115.
Examen théologique, par Petitpied ; — réfutation des doctrines de l'assemblée du clergé de 1713, 543.
Exposition de la foi catholique touchant la grâce et la prédestination, par Martin de Barcos, 26 ; — donnait prise à la critique, 28 ; — saisie à son apparition, 29 ; — 30, 31, 47, 52.

F

Fabroni (cardinal) et les *Réfle-*

xions morales, 196 ; — 207, 208, — flatte la passion du pape pour l'infaillibilité, 211 ; — dresse un traquenard à Noailles, 220 ; — 221, — prétend que Noailles le traite de diable, 224 ; — 225, — détestable arbitre pour un accommodement, 226 ; — ennemi juré de Noailles, 227 ; — sa comparaison sur le *Mémoire* de Noailles, 229 ; — ses vivacités, 230 ; — fait remuer les marionnettes, 307 ; — c'est à lui qu'aboutissent les fils de la diplomatie romaine, 309 ; — avait pleins pouvoirs, 310 ; — 311, — son expression rageuse, 312 ; — hait le cardinal de Noailles, 316 ; — sa mauvaise foi, 319 ; — 344, 354, 379, — chargé de s'entendre avec la Trémoille, 381 ; — son entier dévouement pour les jésuites, 382 ; — d'un naturel ardent et féroce, 395 ; — 402, — zélateur de l'ultramontanisme, 403 ; — bon vouloir de Fabroni, 404 ; — disait vrai par hasard, 426 ; — 448, — lit à la Trémoille le projet de la bulle, 456 ; — a malmené le pape, 458 ; — lettre de Daubenton, 460 ; — 557, — désigné pour conférer avec Amelot, 617 ; — les fabronistes, 618 ; — 626, — se hérissait, 627 ; — avait fait tout le mal, 632 ; — 634, 643, — véritable maître de la politique papale, 644 ; — 646, — homme intraitable, entêté, féru de soi, 647.

Fagon (abbé), 186.

Fagon, médecin de Louis XIV, 677, — inquiet de la santé du roi, 678 ; — scène digne de Molière, 682 ; — signe des bulletins optimistes, 683 ; — 686, 692, — se querelle avec les courtisans, 698 ; — aurait invectivé le P. Tellier, 703.

Fénelon ; les *Maximes des Saints*, 3 ; — lutte avec Bossuet, 4 ; — opinion sur Noailles, 10 ; — 15, 21, — controverse avec de Witte, 24 ; — 27, — hésite dans l'affaire de Barcos, 32 ; — sa duplicité coutumière, 33 ; — 34, — sa rouerie sentimentale, 38 ; — risque une justification timide du livre de Sfondrate, 42 ; — 44, — défendu par le cardinal de Bouillon, 77 ; — 103, — hasarde le dogme de l'infaillibilité, 104 ; — jugé par Bossuet, 107 ; — lettre à Quesnel, 117 ; — 118, — médite une revanche, 119 ; — veille à la frontière, 130 ; — parole mordante sur Bossuet, 131 ; — rappelle Bossuet à l'orthodoxie, 132 ; — 173, 176, — le *silence respectueux*, 178 ; — 184, 185, — pousse M. de Blois contre Noailles, 189 ; — manuscrits de Saint-Sulpice, 190 ; — ses écrits contre M. de Saint-Pons, 198 ; — il s'acharne, 199 ; — dénonciations envenimées, 200 ; — 201, — délations, 202 ; — joie de voir décliner la faveur de Noailles, 203 ; — veut se réhabiliter aux dépens de Port-Royal, 274 ; — connivence du P. Tellier, 275 ; — soumet son jugement au P. Tellier, 276 ; — formule des réserves sur la destruction de Port-Royal, 285 ; — dénonce avec fracas la *Théologie* d'Habert, 286 ; — fait sienne l'affaire des *Réflexions morales*, 294 ; — 304, — un des premiers rôles de la politique religieuse, 319 ; — se découvre, 320 ; — emploie ses derniers jours à tendre des embûches ecclésiastiques, 321 ; — 322, — veut susciter un péril janséniste, 323 ; — en contradiction flagrante, 324 ; — prudent et cauteleux, 325 ; — lettre au P. Quesnel, 326 ; — le génie sans la conscience, 327 ; — charges écrasantes, 328 ; — fâcheuse posture, 330 ; — a menti sans vergogne, 331 ; — 333, 339, 348, — conseille de décréditer Noailles, 349 ; — 352, — dirige les deux prélats

comme des marionnettes, 370: — ressources de sa diplomatie, 373 ; — veut qu'on presse le pape, 379 ; — 403, — invoqué par les molinistes, 405 ;— déchirement à la mort du Dauphin, 409 ; — 410, — accusé d'avoir fait le *Mémoire* du Dauphin, 412; — sa surveillance n'est pas niable, 413; — 418, — souriant et fielleux, 419; — sa duplicité, 420 ; — preuves accablantes, signées, irréfutables, 421 ; — portrait cruel du cardinal de Noailles, 433 ; — procédé de l'attendrissement, 434 ; — se démasque, 435 ; — lettres de désespérance, 438 ; — plan de campagne, 467 ; — l'ange gardien de la bulle, 474; — 475, — multiplie ses félicitations à Rome, 476; — tacticien du molinisme, 477 ; — son projet prôné par le P. Tellier et Voysin, 479 ; — jalousait Polignac, 486 ; — sournoiserie sublime et caressante, 495 ; — dédain pour Bissy, une fort médiocre tête, 497 ; — 498, 500, 510, — un rapport de police ecclésiastique, 526 ; — 537, 539, — songe uniquement à aller vite en besogne, 540 ; — 541, 565, — jugement sur l'abbé Pucelle, 567 ; — réquisitoire contre Noailles, 570 ; — 571, — conduit la campagne, 598; — lettre au P. Daubenton sur les mesures à prendre contre Noailles, 599 ; — son air papelard et confus, 610 ;— dernier effort de sa plume, 611-612 ; — sa mort, 619 ; — dénonce encore une fois ses ennemis, 620 ; — le Chrysostome du molinisme, 621.

Fénelon (*œuvres* de), 131, 178, 189, 198, 200, 201, 202, 275, 276, 286, 295, 324, 325, 326, 327, 329, 330, 331, 332, 336, 339, 348, 349, 366, 370, 371, 372, 373, 379, 413, 415, 420, 421, 422, 433, 434, 435, 438, 439, 468, 475, 476, 498, 500, 511, 525, 526, 537, 539, 541, 565, 567, 570, 611.

Ferrari (cardinal), 175, 402, — le pape s'en méfie, 446.

Feydeau de Brou, évêque d'Amiens, 25 ; — proteste contre le livre de Sfondrate, 43.

Fleury (cardinal), son opinion sur Gaillande, 15 ; — 337, 499.

Floquet ; *Etudes sur la vie de Bossuet*, 277.

Foresta de Colongue, évêque d'Apt ; son ordonnance contre les *Réflexions morales*, 159 ; — 160, — important, agité et maladroit, 161 ; — aussi hardi qu'ignorant, 162 ; — incorrection de son ordonnance, 163 ; — Quesnel le poursuit, le presse, 164 ; — prétend que les jésuites lui ont extorqué son ordonnance, 165 , — ses coups de boutoir, 295.

Fouillou, 35, — réfugié à Amsterdam avec Quesnel, 401.

Fourcy (abbé de), 186.

Fréhel (abbé), 96, 97.

Fromageau ; détache, en 1694, du livre de Quesnel 199 propositions suspectes, 16.

Funck-Brentano (M. Frantz) et les archives de la Bastille, 138.

G

Gabrielli, procureur général des Feuillants, puis cardinal : — Fénelon fait impriner sa défense de Sfondrate, 42 ; — 175, 421.

Gaillande, docteur de Sorbonne, 14 ; — son portrait, d'après les *Nouvelles ecclésiastiques*, l'abbé Le Dieu, le cardinal Fleury, le président Hénault, l'abbé Legendre, 15 ; — 16, 537, — surpris dans les écoutes, 576 ; espion attitré, 607 ; — 609, 619, 631, 651.

Gallia vindicata (par Sfondrate), 40.

Gallicane (l'église), 14, — réformation gallicane, 26 ; — Sfondrate hostile à nos libertés, 40 ; — Louis XIV, 46 ; —

Bossuet, 65; — Clément XI, 89; — gallicanisme résolu de Bossuet, 131; — 168, 169, — la cour de Rome, 171; — humiliation de nos doctrines, 174; — 177, — timide rappel des prérogatives gallicanes, 180; — gallicanisme et jansénisme, 183; — habitudes capricieuses du gallicanisme, 187; — 190, — Clément XI veut amener le gallicanisme à composition, 195; — 197, — les parlementaires, 199; — l'intervention de Noailles, 204; — la congrégation de l'index et les maximes de France, 208; — les fiertés gallicanes, 209; — offenses à l'église, 213; — ce qui reste du gallicanisme, 218; — Louis XIV et nos maximes, 221; — 229, — défi aux idées gallicanes, 310; — Fénelon trouve ces libertés de véritables servitudes, 327; — 368, — triomphe ou suicide du gallicanisme, 406; — ses prérogatives, 417; — 440, — memento gallican, 453; — 457, — la capitulation des idées de 1682, 500; — 507, 548, — Louis XIV menace de détruire nos libertés, 574.

Gay (M.), 96.

Gazette de Hollande, 142, 643.

Gazette de la Régence, publiée par M. Edouard de Barthélemy, 517, 674.

Gazier (M.), 1, 52, 190.

Gémissements d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port-Royal des Champs (par l'abbé d'Etemare), 236, 245, 281, 283, 284, 285, 289, 290, — *quatrième Gémissement*, par le P. Boyer, 586.

Gerberon (dom), soulève une tempête, 24; — sa correspondance à Utrecht, 26; — nouvelle maladresse, 36; — présumé auteur du *Problème*, 51; — 116, 124, 126, — n'est qu'un comparse, 127; — sa longue captivité, 128; — 138.

Germont (P.), jésuite, 276.

Gesvres (cardinal de), archevêque de Bourges, 532; — le bon riche, 533; — les écus dont il était idolâtre, 534.

Ghisleri (Michel), 393.

Gif (religieuses de), 244.

Gilbert, grand vicaire de Noailles, ordonne la lecture de la bulle *Vineam* à Port-Royal, 243.

Girard, évêque de Poitiers, 14.

Godet des Marais, évêque de Chartres, 173, 174, — sa lettre au pape, 189; — 253, 515, 522.

Grâce (la) dogme, essentiel, 26; — le traité de Barcos, 28; — 31, — réglement des rapports de l'homme avec Dieu, 37; — opinion singulière de Sfondrate, 40; — les changements demandés par Noailles aux *Réflexions morales* de Quesnel ne se rapportent pas à ce point, 63; — doctrine augustinienne, 391.

Grammont (François-Joseph de), archevêque de Besançon, 298, 514.

Grégoire (abbé); son *Histoire des confesseurs des rois*, 266; — 566.

Grimani (cardinal), domine à Rome, 223; — scélérat de premier ordre, 395.

Grimm. Voir sa *Correspondance*.

Gualtieri (nonce), 111, 199, — remplacé en 1706 par Cusani, 204; — français de cœur, 212; — 314, 343.

Gueston, docteur de Sorbonne, exilé à Valence, 115.

Guettée (abbé), son introduction aux *Mémoires* de Le Dieu, 3; — 62, 63, — son *Histoire des jésuites* et son *Histoire de l'église de France*, 104; — 105, 112.

Guyon (Mme), 3, 33, 34, 132, 275, 303, — et la doctrine de Molinos, 392.

H

Habert; sa *Théologie* censurée

par Fénelon, 286 ; — *Dénonciation* virulente, 323 ; — mensonges de Fénelon à ce sujet, 324 ; — 328, 393, — exilé à Blois, 585.

Hanotaux (M. Gabriel) ; *Recueil des instructions aux ambassadeurs (Rome)*, 2.

Harlay (de), archevêque de Paris, 10, — *M. des Arquins* dans la correspondance de Quesnel, 14 ; — sa mort, 17 ; — 18, 19, 22, 23, — et la pension du P. Doucin, 60 ; — 244, 484.

Harlay (de), premier président, 177, — son mot sur la papauté, 209 ; — sur le cardinal de Noailles, 470.

Havart (M.), choisi comme confesseur par les religieuses de Port-Royal, 255 ; — Noailles lui défend de reparaître à Port-Royal, 256.

Havet (M. Ernest), son édition des *Provinciales*, 3.

Hébert (M.), avocat, plaide pour Port-Royal, 251-252.

Hébert, évêque d'Agen ; ses lettres inédites à la Bibliothèque nationale, 351 ; — ancien curé de Versailles, 589.

Hénault (président), frais émoulu des leçons de l'Oratoire, 121.

Hennin-Liétard, évêque d'Alais ; — exécré dans son diocèse, 536.

Henri IV, 488.

Hérelle (M.), *Correspondance inédite de dom Thierry de Viaixne*, 53.

Herlau (Antoine), docteur de Sorbonne ; le premier qui vient à composition dans l'affaire du *Cas*, 108.

Hervault (Isoré d'), archevêque de Tours ; d'une humeur douce et spirituelle, 505.

Hexaples (les) ou six colonnes sur la constitution Unigenitus; éclatante démonstration de l'orthodoxie des *Réflexions morales*, 450 ; — livre fait sous la direction de Quesnel, 587.

Hideux, curé des Saints-Innocents, 108.

Histoire abrégée de la dernière persécution de Port-Royal (par l'abbé Olivier Pinault) ; — ne paraît pas connue de Sainte-Beuve, 243 ; — 244, 251, 254, 255, 256, 280, 282, 286, 287, 289.

Histoire de Clément XI, par Reboulet, 76.

Histoire de la Calotte, 497, 529.

Histoire de la constitution Unigenitus, par Lafitau, 13, 197, 436, 476.

Histoire de la sortie du P. Quesnel, 50, 145

Histoire du cardinal de Polignac, par C. Faucher, 317.

Histoire du Cas de conscience, 35, 94, 97, 98, 100, — sur M. Vivant, 101, — organe officiel du parti, 102 ; — 103, 110, 144, 147, 157, 187, 189, 194, 211, 224.

Histoire du dix-huitième siècle, par Lacretelle, 659.

Histoire du livre des Réflexions morales et de la constitution Unigenitus, 5, 16, 19, 29, 35, 165, 403, 446, 543, 545, 546, 558, 575, 578, 583, 586, 587, 592, 593, 636, 651, 655, 656.

Huet (Daniel), ancien évêque d'Avranches ; laisse à d'autres la tâche de batailler pour la bulle, 534.

Huxelles (marquise d') ; mot sur M. de Saint-Pons, 200 ; — 285, — lettre de M. de Coulanges à la marquise sur le cardinal de Rohan, 489.

Huxelles (la marquise d') et ses amis, par M. Edouard de Barthélemy, 200, 285, 489.

I

Idée (l') du libelle intitulé : Procès du P. Quesnel, 118, 125, 147, 157, 160.

Immaculée conception (l'), doctrine propagée par Sfondrate, 41.

Imperiali (cardinal), fantasque, bourru et bizarre, 395.

Index (congrégation de l'), 126, — arrêt du parlement, déféré à l'index, 208.

Infaillibilité du pape : hantait l'esprit d'Innocent XII, 46 ; — Louis XIV ne souffre pas qu'on l'enseigne dans son royaume, 47 ; — 161, — sympathies de Fénelon, 202 ; — sans prononcer le *petit mot*, 203 ; — passion que les familiers de Clément XI flattent bassement, 211 ; — 250, 256, — omnipotence du roi, reflet du pape, 267 ; — soutenue par le P. Dubuc, 304 ; — et les maximes de 1682, 385 ; — 418, — doctrinale et personnelle, 439 ; — le pape est Dieu, 462 ; — 469, — l'infaillibilité des décrets romains, 502 ; — asservissement des trônes au pape-roi, 527 ; — opinion de Bassnage, 595, — mot du czar Pierre le Grand, 596.

Ingold (P.), de l'Oratoire ; lettre de Quesnel communiquée par lui, 5 ; — 7.

Innocent X ; sa bulle, 31 ; — 94, 168, 180, 192, 380, 456.

Innocent XI ; laisse sans évêques trente-cinq diocèses français, 2 ; — 19, 75, 83, — et le P. Alexandre, 113 ; — 238, 349.

Innocent XII ; bienveillant pour Sfondrate, 40 ; — répugne à flétrir la mémoire d'une de ses créatures, 44 ; — aurait livré l'œuvre de Sfondrate en échange des libertés gallicanes, 46 ; — boutade des jansénistes à son avènement, 70 ; — sa maladie, 71 ; — journal exact de sa santé, 71 ; — mot du pape sur l'arrivée prématurée des cardinaux pour le conclave, 72 ; — se décide à mourir (27 septembre 1700), 73 ; — 75, 83, 85, — sa bulle contre le népotisme, 90 ; — 94, 304, 479.

Inquisition (tribunal de l') ; le cardinal de la Trémoille y est déféré, 206 ; — jamais admis par un tribunal de France, 312.

Intrigue (*l'*) *découverte ou réflexions sur la lettre de M. Bochart de Saron* (par Quesnel), 97, 360.

J

Jansénisme et jansénistes ; — respecté par Bossuet, 3 ; — 4, 18, 23, 25, — un janséniste est un calviniste qui dit la messe, 27 ; — 28, — ils enseignent la grâce augustinienne, 31 ; — Noailles interdit de se servir de l'accusation vague et odieuse de jansénisme, 34 ; — ils respectent Sfondrate, 40 ; — 49, 51, — jugent des coups, 58 ; — ne sont pas les auteurs du *Problème*, 60 ; — orthodoxes avec Bossuet, 64 ; — espèrent en Clément XI, vite désabusés, 93 ; — auteurs du *Cas*, 95 ; — apologie janséniste, 101 ; — incriminent Noailles, 102 ; — Clément XI demande des mesures implacables, 112 ; — bref pontifical, 114 ; — on chansonne leurs vainqueurs, 121 ; — 123, — Clément XI disposé à renouveler les bulles antérieures, 126 ; — ils se récrient contre la confiscation des papiers de Quesnel, 128 ; — archives du parti, 129 ; — transportées à Paris, 132 ; — défi de Quesnel à propos de ses papiers, 133 ; — haine de madame de Maintenon, 133 ; — dénoncés par les jésuites en 1761, 133 ; — le trésor des mystères du jansénisme, 139 ; — 155, — Louis XIV veut le frapper au cœur, 165 ; — réveil janséniste dans les congrégations, 166 ; — on veut l'anéantir, 168 ; — le péril déclaré, 169 ; — 174, 175, — mise hors l'église du jansénisme silencieux, 176 ; — 177, — grande école d'honnêteté, 178 ; — 180, 182, — opposé au gallicanisme, 183 ; — 186, 190, 191, — le spectre janséniste, 195 ; — et la destruction de

Port-Royal, 196 ; — 211, 214, — ils sont accusés d'avoir répandu les brefs refusés, 215 : — accusation fort injuste, 216 ; — Noailles chargé d'extirper le jansénisme, 235 ; — janséniste signifiait démocrate, 239 ; — les derniers chrétiens, 242 ; — Quesnel, oracle du parti, 244 ; — vocabulaire janséniste, 245 ; — ferme propos de détruire le jansénisme, 247 ; — 264, — Tellier avait passé sa vie à écrire contre eux, 269 ; — 273, — plus calvinistes que catholiques, selon le duc de Bourgogne, 274 ; — ils rendent Noailles responsable de la ruine de Port-Royal, 280 ; — leurs clameurs, 285 ; — 286, — morts même ils ont été persécutés, 289 ; — ceux du XVIIe et ceux du XVIIIe siècle, 291 ; — et le cardinal de Noailles, 292 ; — leur chef avéré, 296 ; — ils avaient tendu les bras à Polignac, 317 ; — 320, 322, 323, — cabale contre le parti, 325 ; — 340, 346, 366, 368, 380, — opinion vraie des jansénistes, 386 ; — lente agonie, 391 ; — vigueur purement locale, 391 ; — reste debout jusqu'au jour lamentable des convulsions, 392 ; — 399, 405, — gravité de la crise, 406 ; — 411, 415, 416, 438, — ils s'imaginent avoir des alliés dans Rome, 459 : — 468, — les plus saints prélats suspects, 512 ; — combattu par M. de Chartres, 523, — 526, — hommage rendu à l'abbé Pucelle, 568 ; — alarmes du jansénisme, 591 ; — n'est pas à craindre en Allemagne, 592 ; — chargé et grossi en temps opportun, 596 ; — grande frayeur du parti, 634 ; — la verve janséniste, 656 ; — 681, 693.

Jansénistes (les premiers) et Port-Royal, par M. Ricard ; l'esprit du livre, 286.

Jansénius, 3, — deux disciples seulement soutiennent sa doctrine en la forme où Rome la condamne, 24 ; — 26, 28, 169, 237, 275, 330, 332, 384, 411, — magique influence de ses cendres, 514.

Janson (Toussaint de Forbin de), cardinal ; jugement sur Noailles, 9 ; — 11, 17, 21, — part pour Rome, 72 ; — lettre au roi sur le P. Quesnel, 126 : — chargé d'excuser les parlements, 166 ; — sa médiocrité, 170 : — sa lourde prose, 171 ; — se plaint de traiter avec un pape qui a si peu d'attention aux paroles qu'il donne, 175 ; — meilleur courtisan que théologien, 179 ; — désir passionné de finir ses jours auprès du roi, 181 ; — 191, — naturel optimiste, 192 ; — usé et cacochyme, nommé grand aumônier, 205 ; — 206, 380, — mémoire rédigé par lui, 383 ; — 384.

Janson (Jacques de Forbin de), neveu du précédent et archevêque d'Arles : un fanatique, 510.

Jésuites ; opinion de Bossuet sur eux, 3 ; — 13, 15, — leur brouille avec Mme de Maintenon, 19 : — 20, — guettent l'occasion de perdre Noailles, 23 ; — leur colère contre l'ordonnance de 1696, 34 ; — leurs historiens, 36 ; — 49, — la fourberie de Douai, 50 ; — l'auteur du *Problème*, 52 ; — 53, 54, — paroles amères de Noailles contre eux, 56 ; — prodigieux orgueil collectif, 57 ; — les victimes et les humiliations de la compagnie, 58 ; — lourde part dans les fautes de l'église, 95 ; reçoivent de Noailles, une volée de bois vert, 111-112 ; — mot de Bossuet sur eux, 112 ; — 114, 119, — chansonnés, 121 ; — ont des complices dans l'épiscopat, 122 ; — 123, — la cour est à leur remorque, 127, — chargés de dépouiller les archives de Quesnel, 129 ; — dénoncent le parti janséniste en 1761, 133 : — jugés par Soanen, 139 ; — sommés de produire la correspondance saisie, 157 ; — derrière le petit évêque d'Apt,

160; — obtiennent sa signature, 165; — la cour et le prince à leurs pieds, 168; — croient le gallicanisme un acheminement vers le presbytérianisme, 194; — attaques contre Port-Royal, 203; — défendus contre Noailles par Mme de Maintenon, 204; — ont en Clément XI un élève accompli, 210; — ont pour mission de signaler les retours offensifs du jansénisme, 246; — 259, 268, 269, — le cardinal de Noailles veut prouver à Rome qu'il n'est pas leur ennemi, 293; — chacun d'eux parle pour tous, 297; — trop avisés pour se mettre en évidence, 300; — l'alarme chez eux, 306; — 307, — inquisiteurs de la foi, 312; — témoins irréprochables, selon la Trémoille, 315; — 316, — et Fénelon, 328; — 338, — jugés par des évêques, 343; — leur action à Rome, 343; — la main partout, 344; — Noailles et la compagnie, 350; — violences contre eux, 351; — manœuvres, 355; — leur influence, 362; — dissimulent soigneusement leur nombre, 364; — interdits par Noailles, 365; — clabaudent en Italie, 366; — congrégation envahissante, 367; — précieux auxiliaires de Fénelon, 373; — réclament la bulle, 379; — 386, 390, — bataillent autour de la bulle, 391; — coalisés avec le roi et le pape contre Port-Royal, 392; — ont épluché et sondé le jansénisme, 392; — nombreuses canonisations, 393; — 399, — avec Fénelon contre Bossuet, 405; — affront éclatant infligé par la Dauphine, 408; — 410, 413, 414, — conflit avec Noailles, 416; — pèsent sur Clément XI indécis, 426; — leurs ramifications, 427; — 428, — ouvriers relâchés, révoltés, 429; — Mme de Maintenon les défend habilement, 430; — ont boutique ouverte de simonie, 431; — *Requête* sur leur interdiction, 432; — semblaient mortellement frappés, 433; — humiliant désaveu, 440; — 441, — obtiennent la bulle malgré Rome même, 443; — Timothée député près d'eux, 446; — la sainte compagnie, 447; — 452, 460, — efforts continuels vers l'infaillibilité, 462; — ils étaient le canal des grâces, 472, — crieurs des jésuites, 499; — rebelles à l'Evangile et aux pères, 506; — ballet composé par eux, 520; — 531, 534, — triomphent hautement, 547; — l'assemblée de 1714 consomme leur apothéose, 548; — leur factotum Gaillande, 576; — lente infiltration de leur doctrine, 589; — 597, 609, 617, 620, — soumission du clergé français, 626; — 627, 631, 652, — au chevet du roi, 693; — 700, — Louis XIV a régné pour eux, 701.

Joly de Fleury, avocat général, 464; — *Mémoire* inédit, 465; — 472, — mot sur la bulle, 543; — 559, 561, — personne ne récusera sa véracité, 562; — très tenace, 563; — texte de son discours remanié par le roi, 565; — brave, la plume en main, 568, — 569, 585, 661, 662, 663, — très affecté des événements, 664; — 665, — obligé de garder la chambre, 669; — 670, 673, 683, — pittoresque image, 684.

Joncoux (Mlle de), 35; — lettre à Quesnel sur le *Problème*, 60; — son portrait par Soanen, Quesnel et Sainte-Beuve, 60; — obtient la grâce de Vuillart, 137; — véritable ange de Port-Royal, 137; — lettre de Quesnel, 242; — dernière démarche en faveur de Port-Royal, 277; — scène plaisante avec le cardinal de Noailles, 278; — 288, — voyait plus clair que les docteurs, 314; — 315, — écoute derrière une tapisserie, 441; — s'emploie toute à stimuler les évêques, 590.

Joubert (abbé), 186.
Journal de Barbier: sur Petitpied, 115; — 530, 538, — couplet sur l'abbé Pucelle, 567.
Journal de Buvat, 516, 521, 592, 678.
Journal de Dangeau, 48, — *Additions* de Saint-Simon, 269; — passe sur la destruction de Port-Royal comme chat sur braise, 285; — 311, 338, 408, 461, — personnage très officiel, 468; — relate les faits tout secs, 481; — sa candeur, 482; — 484, 534, 546, 547, 559, 572, 604, 607, 612, 650, 653, 665, 671, 676, 678, 683, 684, 685, 687, 688, 689, — dernières paroles de Louis XIV, 694; — 696, 697.
Journal de l'abbé Dorsanne, 15, 55, 272, 337, 350, 358, 368, 412, 454, 459, — le journal de Noailles, 486; — 490, — émouvant tableau, 501; — 502, 506, 510, 523, 539, 558, 565, 569 595, 596, 604, 650, 654, 655, 669, 686, 690, 691, 701.
Journal inédit de Torcy, publié par M. Frédéric Masson, 282, 319.
Journal de Mathieu Marais, 374, 375, 415, 519, 613.
Jouvency (P.), 59, — condamnation d'un de ses livres, 440; — discours de l'abbé Pucelle sur ce livre, 441.
Justification des Réflexions morales (par Bossuet), 37. — Voir *Avertissement sur les Réflexions*.

K

Kervilio (de), évêque de Tréguier; se refuse à recevoir la bulle, 588.

L

La Borde (P. de), achève son *Témoignage de la vérité*, 587.
La Broue (de), évêque de Mirepoix, 588, — le plus difficile à surprendre et à duper, 602; — spirituellement janséniste, 603; — opinion sur Fénelon, 611; — 625, 637, 668.
La Chaise (P. de), 2, — anecdote à propos des *Réflexions morales*, 12; — 17, 18, 20, 26, — désavoué par Louis XIV dans l'affaire de Fénelon, 77; — 96, 119, 123, 128, 130, — défi du P. Quesnel, 133; — 134, — lettre du P. Quesnel, 157; — 167, — plus difficile à vaincre que Mme de Maintenon et le roi même, 174; — 177, — le P. Tellier le fait regretter, 266; — son opinion sur sa compagnie, 269; — 271, 272, — anecdote invraisemblable, 297.
La Combe (P.), 132, — mollesse et dépravation de sa doctrine quiétiste, 392.
Lafitau, jésuite, puis évêque de Sisteron, 13, 36, 40, 61, — panégyriste de Clément XI, 75; — 86, 88, — s'évertue à donner le change, 378; — 431, 436, 548, 604.
Laigues (marquis de), présente les *Réflexions morales* à Vialart, 7.
Lallemand (P.), jésuite, une des fortes têtes de la société, 50; — 202, 276, 284, — libelles contre le P. Quesnel, 296-297; — 336, — écho du P. Tellier, 348; — 438, 474, 510, — termes qui valent d'être enchâssés, 539; — 565.
Lambert (abbé), trouve une échappatoire, 577.
Lamennais; jugement sur le jansénisme, 27; — son voyage à Rome, 91.
Lamoignon (président de), 673.
Lan (de), docteur de Sorbonne, 115.
Langeron (abbé de), confident de Fénelon, 130; — 324, — tient la plume, 329; — intempérance épistolaire, 330; — sa mort, 331.
Langevin, un des signataires du *Cas*, 100.
Langle (Pierre de), évêque de Boulogne, 360; — 361, 366, —

éloquente protestation, 369; — 387, — répudie par avance la constitution, 388; — ironie transparente, 411; — adversaire déterminé du P. Tellier, 507; — vainement on le tenta, 508; — servira de lien, 509; — 514, 531, 537, 572, — sévère pour la faiblesse de la Sorbonne, 578; — aime mieux tout souffrir que rien faire contre son devoir, 588; — 625, 637, — stimule Noailles, 665; — 666, 667, 693.

Langres (évêque de). Voir Clermont-Tonnerre.

Languet de Gergy, évêque de Soissons; historien dévoué aux jésuites, 51. Voir *Mémoires de Languet*.

Lantenay (Ant. de), pseudonyme de M. l'abbé Bertrand, 96.

Laon (évêque de). Voir Clermont de Chaste.

La Tour (P. de); Fénelon voudrait l'éloigner du cardinal de Noailles, 131.

Lauzun, mot sur Voysin, 473-474; — sa descendance morale, 486.

Lavardin (marquis de), ambassadeur à Rome, 2, — 208.

Le Brun, doyen de Tournay, 66-67.

Lectoure (évêque de). Voir Polastron.

Le Dieu (abbé); *Mémoires et Journal*, 3; — jugement sur Gaillande, 15; — 32, 56, — sur le *Problème*, 57; — 61, 62, 64, 65, 66, 67, 104, 105, 106, — portrait de Fénelon, 107; — 112, 314, 334, 365, 372, — sur le *Mémoire* du Dauphin, 412; — 496, 497.

Le Drou, augustin et sacriste du pape, 402; — indulgent aux doctrines de saint Augustin, 446.

Légende de Grégoire VII, 631.

Legendre (abbé), dénigre Noailles, 9; — son portrait, 9-10; — malveillance la plus outrée, 182; — 266, — a vu la bulle chez le P. Tellier, 460.

Léger (M.), un des chefs du parti gallican modéré, 579-580.

Le Noir de Saint-Claude, son arrestation, 257.

Léonard (P.) **de Sainte-Catherine**, 29, 32.

Le Paige (*collection d'Adrien*), communiquée par M. Gazier, 1; — 179, 322, 336, 337, — vers sur l'abbé Bochart, 362; — lettre de M. de Langres, 388; — 410, 411, — discours de l'abbé Pucelle, 441; — 461, — *Mémoire* inédit de Joly de Fleury, 464; — 465, 473, 543, — billet de d'Aguesseau, 562; — 569, 585, 663, 672.

Le Roi (M.), abbé de Haute-Fontaine, 135.

Le Rouge, syndic de Sorbonne; fervent moliniste, 575; — nouvelle lettre de jussion au syndic, 576; — discours fulminant, 578; — homme de plus de ressources que de scrupules, 579; — stylé par Bissy, Rohan et Tellier, 580; — raconte le voyage de Versailles, 583; — sa colère, 584; — se dérobe par une nouvelle irrégularité, 585; — soutenu par la cour, 585.

Lescure (Valderies de), évêque de Luçon; livré aux jésuites, 322; — 323, 329, 332, — sacré par le cardinal de Noailles, 333; — 335, 341, 342, 352, 371, — jugé par MM. de Laon et de Langres, 407; — 421.

Le Tellier, archevêque de Reims, 43; — 520.

Lettre aux jésuites sur les écrits séditieux, etc., 113.

Lettre d'un ecclésiastique de Paris à un grand seigneur, 339.

Lettre de M. l'évêque d'Agen à M. de Pontchartrain, 56, 340.

Lettres d'Eusèbe Philalèthe à Morenas, 25, 40, 127.

Lettres d'un docteur de Sorbonne, (par Hilaire Dumas), 24.

Lettres d'un théologien à un de ses amis, 63, 67, 358.

Lettres d'un théologien à un évêque (par l'abbé Couet), 430.

Lettres de cachet; une pluie, 578; — leur effet, 582; — remède qui pourvoyait à tout, 585; — prêtes contre le cardinal de Noailles, 655.
Lettres de Jean Soanen, 139, 466, 470, 558, 560, 592. Voir Soanen.
Lettres persanes (de Montesquieu), 502.
Lit de justice; projeté, 671; — sera l'œuvre de Voysin, 672; — 673, — renvoyé à une date incertaine, 675; — impossible de toute évidence, 678.
Loménie (M. de), comte de Brienne, engage Quesnel à publier les *Réflexions morales*, 6.
Loménie de Brienne, évêque de Coutances; — à l'assemblée de 1705, 186; — un des quatre opposants, 187; — de la plus mince valeur, 188; — 514.
Louail (abbé), un des auteurs de l'*Histoire du Cas de conscience*, 35.
Louis XIV, rompt en visière au Saint-Siège, 2; — frappé de la mort de Harlay, 18; — 19, — voulait un archevêque issu de noblesse, 21; — 24, 42, — nullement disposé à livrer les libertés gallicanes, 46; — ne veut pas qu'on enseigne l'infaillibilité dans son royaume, 47; — retranche la pension du P. Daniel, 58; — présente Noailles pour le cardinalat, 71; — envoie les cardinaux au conclave avant la mort du pape, 72; — instructions sur les cardinaux papables, 74; — et la disgrâce du cardinal de Bouillon, 77; — 78, 79, — invite le prince de Monaco à regagner Rome, 81; — lettre du roi, 82; — lettre ironique au pape, 111; — 113, 119, 123, — sollicite une bulle, 126; — réclame Gerberon, 127; — et les papiers de Quesnel, 133; — impitoyable, 137; — influence triomphante des tartufes sur la conscience royale, 138; 152, — lettre de Quesnel au roi, 157; — cherche à frapper le jansénisme au cœur, 165; — veut établir l'accord entre les pouvoirs civil et religieux, 166; — désire que le pape agisse de concert, 167; — se met à solliciter des bulles, 168; — précautions pour ménager l'épiscopat, 169; — 170, — instances et caresses, 171; — volonté amollie, 172; — exige de voir la bulle, 175; — 176, — examine le projet, 177; — 178, — s'ingénie à capituler sans honte, 179; — se félicite d'une satisfaction insignifiante, 180; — reçoit la bulle, 181, — 189, — prépare de lourdes déceptions à Clément XI, 191; — humiliations dont il avait abreuvé les Romains, 195; — conseille au pape d'en demeurer là, 196; — recule devant la condamnation de M. de Saint-Pons, 199; — consent à rappeler Janson, 205; — 207, 208, — mot curieux sur la cour de Rome, 209; — convainc Clément XI de manquement de foi, 210; — toujours le grand roi, 212; — reçoit communication officieuse des brefs, 213; — les rend au nonce avec hauteur, 214; — 215, — harcelé par Clément XI, 216; — menace le Saint-Père, 217; — ne néglige aucun moyen efficace, 218; — espère que le monstre s'évanouira, 219; — lettres à la Trémoille et au pape, 221; — arrête un bref du pape au passage, 232; — impatient et lassé, 233; — fait de l'intolérance son affaire personnelle, 238; — se charge de l'extermination de Port-Royal, 240; — décide de solliciter une bulle à Rome, 246; — lettres du roi, 247; — à la Trémoille, 248-249; — 252, — mot très sec au cardinal de Noailles, 253; — attend une bulle, 258; — vice de la bulle, 259; — la renvoie à Rome, 260; — force la main à Noailles, 263;

— le pape supprime Port-Royal à la demande du roi, 264 ; — les mesures de violence concertées, 265 ; — 274, 276, — arrêt du 20 octobre 1709, 281 ; 285, — personnelle responsabilité, 287 ; — 297, — réclame l'extradition du P. Dubuc, 304 ; — narguê de loin par le P. Dubuc, 305 ; — 306, — ce qu'il demande à Rome ne peut aboutir, 309 ; — 311, — se réveille et se cabre sous l'aiguillon ultramontain, 313 : — partagé entre son archevêque et son confesseur, 319 : — 341, 342, 345, 346, — vieillard inquiet et malade, 347 ; — lettre de Noailles, 349 : — cherche à régler pacifiquement la querelle, 352 ; — prévenu, retourné et stylé, 358 : — le seul en France qui crut à la seconde *Bocharde*, 360 : — lettre de Noailles au roi, 362 ; — 363, — son âme et celle du P. Tellier, 364 : — ne pouvait heurter de front son archevêque, 365 ; — Noailles et Tellier, 368 ; — 369, 372, — sa conscience lui est plus chère que sa couronne, 374 ; — le roi a fait le pape, 374-375 : — instructions à la Trémoille, 383 ; — parole donnée au pape, 385 ; — manœuvre du roi, 386 ; — majesté classique du règne, 391 ; — 402, — coup cruel, 408 ; — 410, — on ne crut pas à sa parole, 411 : — le silence respectueux, 412 ; — le mensonge semble improbable, 415 ; — généreux dans ses pardons, impitoyable dans ses rancunes, 416 ; — avait demandé la bulle, 417 : — ignorant et dégoûté des chicanes théologiques, 419 ; — sa politique, 421 ; — reviseur des papiers d'église, 422 ; — presse la Trémoille, 424 ; — redouble d'impatience, 425 : — veut une constitution immédiate, 426 ; — 427, — lettre de Noailles, 428 ; — 429, 431, 433, — poussé par Fénelon contre Noailles, 434 ; — 437, — la bulle lui tient au cœur, 440 : — mise en demeure polie, 442 : — sa volonté subjuguée, 443 ; — 445, 451, — vit en pleine illusion, 452 ; — les événements vont lui dessiller les yeux, 453 ; — a soif de tenir la bulle, 455 ; — dresse la fragile barrière des précautions gallicanes, 456 ; — 462, — rayonne de joie en recevant la bulle, 463 ; — roi caduc, lassé d'être obéi, 466 ; — 467, — lueur de clairvoyance, 471 ; — Voysin, son favori, 473 ; — accuse réception de la bulle, 478 ; — 480, — son confesseur, 482 ; — mot de Polignac au roi, 487 ; — et Mme de Soubise, 488 ; — 509, 513, — est mortel, 540 : — 541, — rassure Clément XI, 543 ; — 544, — trait d'orgueil, 547 : — a certaines répugnances, 549 ; — juge que le départ d'un capucin en poste serait une nouveauté, 550 ; — et la scission survenue dans l'épiscopat, 558 ; — consigne Noailles, 559 ; — menaces à Joly de Fleury, 561 ; — un Louis XIV inédit, 562 ; — ne veut rien entendre, 563 ; — fait violence au parlement, 564 ; — 569, — voudrait ignorer le décret pontifical, 573 ; — religieux observateur des règles, 574 ; — intimidation exercée par lui, 577 ; — gracieux accueil à la députation de Sorbonne, 581 : — lettre à la Sorbonne, sèche, courte et hautaine, 586 ; — forme un plan subtil, 598 ; — 599, — traite Noailles d'hérétique, 600 ; — 601, — ordonne à Noailles de remettre son mandement sans délai, 606 ; — stupéfaction et colère du roi, 607 ; — résolu de tenter les moyens violents, 608 ; — 609, — nourrit la pensée de demander une seconde bulle, 612 ; — croit faire un coup de maître, 613 ; — veut consommer la pacification religieuse, 614 ; — ménage la fierté de la Trémoille, 616 ; — 620, — entre Mme de

Maintenon et le P. Tellier, 621 ; — 626, 631, 632, — ne doit rien attendre de Rome, 638 ; — 640, — voulait briser la révolte de Noailles, 641 ; — 646, — lettre de Clément XI, 647 ; — mort éventuelle du roi, 650 : — impatient de faire acte d'autorité une suprême fois, 652 ; — 653, — entrevue avec de Mesmes et d'Aguesseau, 654 ; — 658, — épuisé par soixante-treize ans de règne, 659 ; — change brusquement d'avis, 660 ; — s'échauffe contre Noailles, 662 ; — sa volonté impérieuse, 663 ; — dernière promenade, 664 ; — discours sans aucun sens, 666 ; — 669, — outré contre d'Aguesseau, 670 ; — ridicule entêtement, 671 ; — 672, — intention formelle d'aller tenir un lit de justice, 673 ; — reçoit le P. Timothée, 674 ; — 675, — gravité de son état, 676 ; — son alimentation, 677 ; — touche au terme, 678 ; — on ose lui résister en face, 679 ; — scène digne de Molière, 682 ; — déboires que lui cause la curie, 683 ; — le dénouement approche, 684 ; — conférence avec le P. Tellier sur les bénéfices, 685 ; — la Saint-Louis, 686 ; — dernier codicille, 688 ; — baiser de Judas, 689 ; — un souci le poursuit, 690 ; — voudrait revoir le cardinal de Noailles, 691 ; — langage d'une rare majesté, 694 ; — ses dernières paroles, 695 ; — dernière amitié à Mme de Maintenon, 696 ; — deux idées le hantent, 697 ; — son agonie, 699-698 ; — meurt dans les bras des jésuites, 700 ; — à eux par toutes les tendresses de l'âme, 701.

Louvain (faculté de), devance Rome même, 123.

Louvois (abbé de), 186.

Loysel (François), doyen de la Sorbonne, 192.

Luther, 91.

Luzerne (Briqueville de la), évêque de Cahors, 516.

M

Mabillon, sa *Correspondance inédite*, 395.

Machiavel, 76.

Maës (P.), jésuite, confesseur de l'archevêque de Malines, 152.

Maille, lettre à Le Camus sur la mort de M. de Harlay, 17 ; — 28, — sur Sfondrate, 39 ; — 41, — sur Innocent XII, 45.

Mailly (François de), archevêque de Reims, embrasse éperdument le parti de la constitution, 517 ; — l'ambition du cardinalat le dévore, 518 ; — fanatique dans l'âme, 519 ; — expire rongé de vices, sans confession, 520 ; — sa maladie honteuse, 521 ; — contraste devant ce cadavre, 522.

Maine (duc du), 686, 687, 691, — faisait des gorges chaudes de la consultation de l'empirique, 697 ; — étale sa gaieté, tandis que son père agonise, 698.

Maine (duchesse du) et le cardinal de Polignac, 486 ; — veut tenter un dernier remède sur le roi, 699.

Maintenon (Mme de), favorise la nomination de Noailles à Paris, 19 ; — lettres désolées à Noailles lors de son départ pour Rome, 72 ; — 73, — conseils à Noailles sur un nuage de jansénisme, 114 ; — règne, 119 ; — et les papiers du P. Quesnel, 133 ; — 167, — et le cardinal de Noailles, 172 ; — admoneste Noailles, 173 ; — se figure être une mère de l'église, 174 ; — 189, — sévère pour Noailles, 203 ; — défend les jésuites, 204 ; — parallèle avec Mme des Ursins, 204-205 ; — 253, — lettre au pape reçue avec un plaisir extrême, 259 ; — 267, — lettre de Noailles au roi contre le P. Tellier, 272 ; — 274, — ses admirateurs, 280 ; — impitoyable aux vaincus, 287 ; — son empire mystérieux, 313 ; — pro -

tége Polignac, 317; — 318, — se charge d'amener Noailles à composition, 344; — dicte son devoir à un cardinal, 345; — son confesseur, 347; — 349, 352, 358, — billet très sec à Noailles, 364; — témoignage récusable, 371; — née huguenote et devenue catholique jusqu'au fanatisme, 372; — 388, — rassure Fénelon, 413; — suit les progrès de la désaffection du roi envers Noailles, 416; — avec quelle habileté elle se mêle aux grandes choses de la diplomatie, 417; — 429, 430, — à Versailles on se gausse d'elle, 431; — 443, 473, 495, — son Elisée, M. de Meaux, 496; — 511, 515, — les Noailles et les Mailly se disputent son crédit, 517; — 547, — lettre désespérée de Noailles, 557, — 562, — poursuivait son œuvre souterraine, 571; — 600, — un de ses protégés, 613; — lettre sur la mort de Fénelon, 621; — 652, 661, — n'écrit ni ne se montre, 668; — le pape a sujet d'en être content, 675; — prend ses précautions, 677; — lettre consternée, 681; — et les bulletins optimistes, 683; — ne quitte plus le roi, 684; — son règne touche au terme, 686; — 687, — l'abbesse universelle, 688; — rivée à l'alcôve royale, 689; — cette héroïne chrétienne, 690; — son départ pour Saint-Cyr, 696; — son retour, 697; — sa retraite définitive, 698.

Maintenon (*correspondance de Mme de*), édit. Lavallée, 72, 114.

Maintenon (*madame de*) *d'après sa correspondance*, par M. Geffroy; lettre au cardinal de Noailles, 19; — 115, 173, 204, 317, 318, 345, 416, 430, 444, 571, 681.

Maintenon (*mémoires* de Languet de Gergy sur Mme de), 51.

Maisons (président de), 669, 673.

Maistre (Joseph de). Voir *Eglise gallicane*; — se complaît à dénoncer des catholiques, 241; — ses violences contre les jansénistes, 242.

Malezieu (de), évêque de Lavaur, 514.

Malines (officialité de), 129.

Marais (voir *Journal* de Mathieu).

Maréchal, médecin du roi, 677, 682, 686, 692.

Marescotti (cardinal), 79.

Marignier (M.), confesseur de Port-Royal en 1706; reçoit l'ordre de lire la bulle *Vineam*, 243; — 245, — lettre de Quesnel, 254; — sa mort (août 1706), 255.

Marmontel. Voir *Régence du duc d'Orléans*.

Martineau (P.), jésuite, confesseur de la duchesse de Bourgogne, 104; — 371, — ses bavardages, 372.

Massillon; sa *Correspondance inédite* publiée par l'abbé Blampignon, 96; — projet dû à son initiative, 624; — sa simplicité d'honnête homme, 625.

Masson (M. Frédéric). Voir *Journal inédit de Torcy*.

Massoulié (P.), dominicain, 87.

Maximes de France, 227, — bulle dressée pour faire recevoir en France leur condamnation, 261; — 461, 480.

Maximes des Saints, par Fénelon, 33, 42, 44, 77, 132, 274, 304, 321, 325, 479, 620.

Mazarin (cardinal), n'avait que la tonsure, 477.

Médicis (cardinal), son rôle dans le conclave, 83; — défend Noailles à Rome, 172; — dépense 25 louis d'or par jour en rafraîchissements, 395.

Mélanges de biographie et d'histoire (par Ant. de Lantenay), 96, 100.

Mélanges de Bois-Jourdain, 499.

Mémoire de monseigneur le Dauphin pour N. T. S. P. le pape, 410; — pièce trop opportune pour être bien authentique, 411; — quelque moliniste avait

passé par là, 412 ; — 413, — le Dauphin meurt à point pour endosser le *Mémoire*, 414 ; — pensum théologique, 415 ; — 418, 429.
Mémoire sur la constitution Unigenitus, ouvrage inédit du chancelier d'Aguesseau, 179, — 269, — raconte le marché de dupe de la constitution, 452 ; — 453, 456, 461, — réception de la bulle à Fontainebleau, 464 ; — 465, 467, — sur le cardinal de Noailles, 469 ; — 472, 473, 479, 482, 490, 496, 514.
Mémoire touchant l'ordonnance publiée sous le nom de M. l'évêque d'Apt (par Quesnel), 164.
Mémoires chronologiques et dogmatiques (par d'Avrigny), 2, 24, 70, 108, 140.
Mémoires de Feydeau, 27.
Mémoires de l'abbé Legendre, 9, — sur Gaillande, 15 ; — chanson sur Noailles, 22 ; — sur dom Gerberon, 24 ; — 48, —sur le *Cas* et Noailles, 102 ; — rendent justice à Petitpied, 116 ; — découvertes sur le jansénisme, 119 ; — 196, — sur le P. Tellier, 266 ; — sur Polignac, 317 ; — 323, 332, 335, — disculpent les deux évêques, 336 ; — 340, 357, 460, — sur le cardinal de Rohan, 489, — sa doctrine définie, 494 ; — 520, 528, 574, 631.
Mémoires de Languet de Gergy sur madame de Maintenon, 51, — un des panégyristes de la compagnie de Jésus, 270 ; — 344.
Mémoires du duc de Luynes, 9, 566.
Mémoires du marquis de Sourches, 21, — 48, — remise du chapeau à Noailles, 71 ; — mot d'Innocent XII, 72 ; — 80, 97, 103, 129.
Mémoires du P. Rapin, 28.
Mémoires du P. Timothée (*de la Flèche*), 241, 300, — sa conversation avec Clément XI, 301 ; — 302, 304, 305, 537, 674, 675, 682.
Mémoires du président Hénault, sur Gaillande, 15 ; — sur Polignac, 316 ; — portrait de Crillon, évêque de Saint-Pons, 527 ; — 560, — portrait de l'abbé Pucelle, 566-567.
Mémoires historiques et chronologiques sur l'abbaye de Port-Royal (par Guilbert), 18, 240, 243, 244, — il faut déjansèniser Noailles, 250 ; — 251, 252, 253, — visite de M. Havart, 256 ; — 258, 260, 277, — scène entre le cardinal de Noailles et Mlle de Joncoux, 278 ; — 281, 282, 283, 284, 287, 289.
Mémoires historiques sur l'affaire de la bulle Unigenitus dans les Pays-Bas autrichiens (par l'abbé du Pac de Bellegarde), 593.
Mémoires historiques sur les affaires de l'église de France, par le chancelier d'Aguesseau ; —faits sur des souvenirs assez incertains, 52 ; — 111, 174, — mot du roi sur la commission pour l'examen de la bulle *Vineam*, 186 ; — 190, 195, 198, — mot sur Fénelon, 202 ; — 208, — sur la cour de Rome, 209 ; — 215, 218, 228, — sur le mémoire demandé à Noailles, 229 ; — plus réservé que dans ses lettres, 231 ; — 312, 314, — portrait de Polignac, 316.
Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIIIe siècle (par Picot), 325.
Mémoires secrets de Duclos : portrait du P. Tellier, 269 ; —270, — portrait du cardinal de Rohan, 489 ; — 492, 493, 508, 531, 659.
Ménars (président de), 673.
Mérinville (de), évêque de Chartres, 517, — très pieux, très honnête, 522 ; — bon serviteur du pape et du roi, 523.
Mesmes (de), premier président, 465, 560, 652, 654, 661, 662, 674.
Mesnil (la mère Louise de

Sainte-Anastasie du), dernière prieure de Port-Royal des Champs, 279 ; — mourra inébranlable, 285; — ne cède qu'à la main militaire, 392.
Metz (évêque de). Voir Coislin (du Cambout de).
Michelet, 162, 242, 268, 289, 462, 463, 474, — le premier, a démasqué Fénelon, 620.
Milon, évêque de Condom ; —réserve l'avenir, 589.
Mirepoix (évêque de). Voir La Broue.
Missions étrangères (les), favorisées par Mme de Maintenon, 19 : — 269.
Molina : — et Marie-Alacoque, 392; — 483, 537.
Molinistes, 14, — soutenus par le roi et par Rome, 29; — criailleries contre le livre de Barcos, 30 ; — Fénelon, défenseur du molinisme, 32 ; — leur haine contre Noailles date de l'ordonnance de 1696, 36. — trompent le pape, 45; — 47, — leur déconvenue, 132; — haine contre Quesnel, 165; — 170, — politique moliniste la plus effrénée, 176 ; — 187, — dupeurs et dupes, 192 ; — 197, — fatras moliniste, 229 ; — 237, — leurs basses œuvres, 266 ; — 277, — en détruisant Port-Royal, croyaient abolir le jansénisme, 290 ; —333, 340, 344, — chantent victoire, 348; — prennent leur revanche, 373 ; — rancunes tenaces, 402; — 433, — déceptions et colère du parti, 438 ; — 484, — désirent la capitulation du gallicanisme, 500 ; — exigent qu'on souscrive immédiatement la bulle, 542 ; — consentent à propager l'équivoque, 543 ; — croient avoir cause à jamais gagnée, 548 ; — plaintes courroucées, 570 ; — interprétations haineuses,574; — pierre d'achoppement pour eux, 581 ; — 584, — recourent à un mensonge, 591 ; — attisent le feu infatigablement, 607 ; — intrigues et séductions, 654.
Molinos, 132, 275, 303, 392.
Monaco (prince de), ambassadeur de France à Rome ; lettre à Louis XIV, 70 ; — 71, 74, — mouvement de colère malencontreux, 80 ; — quitte son poste, 81 ; — sa mort, 82 ; — 89, — assisté par le cardinal de Noailles, 92.
Montaign (Mme de), maîtresse du nonce Cusani, sa relégation à Tulle, 212.
Montespan (Mme de), 507.
Montesquieu. Voir *Lettres persanes*.
Montfaucon, sa *Correspondance*, 395.
Montgaillard (de), évêque de Saint-Pons, adopte les *Réflexions morales*, 14 ; — mandement sur la bulle *Vineam*, 197 ; — polémique de Fénelon avec lui, 198 ; — traité de bête féroce et de galeux, 198 ; — basse délation de Fénelon, 199 ; — la flétrissure romaine ne l'amollira pas, 200 ; — 208, 244, — sur les religieuses de Port-Royal, 285.
Moréri (*Dictionnaire* de), 25, 52.
Motif de droit (par Quesnel), 119, 125, 129, 141, 157.

N

Nécrologe des appelants ; notice sur le P. Quesnel, 6 ; — sur J.-J. Boileau, 52 ; — 98.
Negroni (cardinal), odieux au peuple, qui voulut le lapider, 396.
Nevers (évêque de). Voir Bargedé (Edouard de).
Nicaise (abbé), 5.
Nicole ; son opinion sur les *Réflexions morales*, 12 ; — 27, 236, 270.
Noailles (Louis-Antoine, cardinal de), âme faible, cœur vacillant, 7 ; — la reculante Eminence, 8 ; — portrait par l'abbé

Legendre, 9; — par Voltaire, 10; — par Fénelon, 10; — à Châlons-sur-Marne, 11; — recommande les *Réflexions morales*, 13; — translation à Paris, 17; — 18, 19, 20, — chanson sur sa nomination, 22; — 23, — son langage incolore, 28; — et la condamnation de Barcos, 30; — 31, — examinateur des livres de Mme Guyon, 33; — 36, — proteste contre le *Nodus*, 43; — 47, 49, — sur sa correspondance, 56; — l'exaspération lui enlève quelque clairvoyance, 57; — et le P. Daniel, 58; — supprime une pension du clergé au P. Doucin, 60; — défendu par Bossuet, 61; — se désintéresse de l'édition des *Réflexions morales*, 63; — lettre sur l'*Avertissement* de Bossuet, 65; — 67, — nommé cardinal par Innocent XII, 71; — chagrin de Mme de Maintenon lors de son départ pour Rome, 72; — apogée du crédit de Noailles en 1700, 73; — arrive des derniers au conclave, 74; — ses instructions sur l'élection, 79; — son style enchevêtré, 90; — départ de Rome, 91; — protecteur secret du jansénisme, 92; — rentre à Paris couvert de gloire, 92; — a connaissance du *Cas de conscience*, 97; — instruit à deux reprises, 98; — attitude équivoque, 99; — s'arrache à sa torpeur, 101; — témoignages accablants, 102; — chansonné, 106; — obligé par Bossuet à faire son instruction pastorale sur le *Cas*, 109; — date du mandement, 110; — lettre au pape, 111; rudoie les jésuites, 112; — conseils de Mme de Maintenon sur un nuage de jansénisme, 114; — écrase quelques docteurs de Sorbonne, 115; — ses abandonnements, 116; — 121, — ordonnance contre les signataires, 122; — visé par Clément XI, 127; — Fénelon voudrait lui ôter toute ressource de conseil, 131; — Quesnel s'abrite derrière lui, 163; — 165, — un reste de crédit, 172; — brouille avec Mme de Maintenon, 173; — examine le projet de bulle, 177; — trouve la bulle très belle et très bonne, 181; — toujours prêt à pilatiser, 182; — son mandement, 184; — manquait d'autorité, 186-187; — déjà diminué, 189; — achève de s'user et de s'amoindrir, 196; — on trouvera dans les *Réflexions morales* de quoi le punir, 197; — 200, — sentiments de Fénelon, 202; — livrera Port-Royal pour prolonger un crédit qui s'épuise, 203; — l'orage s'assemble et grossit sur sa tête, 204; — 207, — un bref du pape, 213; — le roi refuse le bref adressé à Noailles, 215; — Rome lui dresse un traquenard hypocrite, 220; — lettre au pape, 221; — 222, — blâmé de ne pas être resté six mois à Rome, 223; — lettre à son frère, 223-224; — sa lettre au pape soulève la fureur de Fabroni, 224; — mollesse et entêtement, 225; inquiétude aiguë, 226; — se plaint des insultes qui lui sont faites à Rome, 227; — on lui reprochait de ne pas déserter la doctrine du clergé français, 228, — demande à être un peu soutenu, 229; — une certaine lenteur d'âme, 230; — *Explication* dressée par lui, 231; — a tant adouci son jugement de 1705, qu'il l'a anéanti par ses explications de 1710, 232; — dévore silencieusement les outrages, 235; — à Rome, disputant six années sur la bulle, à Paris, l'imposant à des religieuses, 236; — séduit, non convaincu, 236; — n'avait pas de sang aux ongles, 237; — n'hésite point quand le roi parle, 238; — formule préparée pour l'acceptation de la bulle à Port-Royal, 243; —

244, 245, — son attitude et celle des religieuses, 246; — jette à Port-Royal la première pierre, 246; — un mémoire pour Rome, 247; — un lourd fardeau, 250; — il faut se déjansénisèr, 250; — compassion impuissante pour Port-Royal, 251; — on oppose Noailles à lui-même, 255; — éloigne le confesseur de Port-Royal, 256; — interdit les sacrements à Port-Royal, 257; — Clément XI veut le mortifier, 260; — quel usage il va faire des pouvoirs que Rome lui délègue, 263; — 265, — devient l'exécuteur des basses œuvres molinistes, 266; — vie intègre, 267; — s'oppose à la nomination du P. Tellier, 272; — se dévoue, 276; — franchit le Rubicon, 277; — a hâte de courir au terme, 278; — face à face avec l'huissier de Port-Royal, 279; — s'efface devant Voyer d'Argenson, 280; — obligé de rougir de son œuvre, 281; — tout plaide contre le cardinal, 282; — son déshonneur lui pèse, 287; — Soanen voit les pierres de Port-Royal suspendues sur la tête de Noailles, 291; — c'est la guerre qu'on lui déclare, 292; — preuve accablante de sa faiblesse, 293; — tout autre dans les démêlés qui vont suivre, 294; — périphrase de Fénelon qui le vise, 295; — voudrait empêcher la condamnation des *Réflexions morales*, 298; — 299, — flaire l'intervention du P. Timothée, 300; — défendu par Polignac, 308-309; — malice de ses ennemis, 310; — vengeance du pape, 311; — 313, — accoutumé à combattre en fuyant, 314; — se persuade qu'il est trahi, 315; — se retourne vers le Souverain Pontife et le nonce, 316, — condamné par Mme de Maintenon, 318; — 319, — le point mal défendu, 321; — basse besogne contre Noailles, 322; — Fénelon veut le décréditer, 325; — 330, — attaqué traîtreusement, 333; — son luxe, 334; — fracas épouvantable, 336; — mouvement de colère, 338; — actes incohérents, 339; — volonté molle, cœur orgueilleux, 340; — ne sait pas garder son sang-froid, 341; — se fait justice lui-même, 342; — une lettre du P. Roslet, 343; — les Romains ne laisseront échapper aucun prétexte à le mortifier, 344; — chapitré par Mme de Maintenon, 345; — conseils de La Chétardie, 347; — disgrâce complète, 349; — lettre énergique à Louis XIV, 349; — se prononce contre le P. Tellier, 350; — promet de se soumettre à un arrêt du pape, 351; — le conflit soumis au Dauphin, 352; — Noailles se prononce pour les vaincus, 353; — il brave tout, 354; — aubaine précieuse, 357; — ne sait pas en profiter, 358; — ce qu'il devait dire, 360; — acte décisif, 362; — lettre au roi, 363; — 364, — généreuse audace, 365; — allégresse des jansénistes, 366; — n'est point isolé dans sa résistance, 367; — plaintes au Dauphin contre Noailles, 370; — ses frères en épiscopat, 374; — son martyre, 375; — mollesse têtue, 376; — n'est pas trop sûr de l'opinion qu'il professe, 377; — la constitution ne pouvait être faite et promulguée qu'à ses dépens, 378; — s'abandonne à une quiétude complète, 379; — attitude humiliée, 380; — 382, 388, 403, 404, — ses partisans se couvrent du nom de Bossuet, 405; — défendu par MM. de Laon et de Langres, 407; — comment il est traité dans le *Mémoire* du Dauphin, 412; — change de tactique et biaise, 415; — souscrit à une déclaration, 416; — 418, 420, — affirme ses droits contre les jésuites, 427; — lettre au roi,

428; — à Mme de Maintenon, 429; — ironie légère, 430; — se sent soutenu par l'opinion publique, 431; — a l'audace de se plaindre tout haut, 432; — portrait par Fénelon, 433; — Fénelon suggère des mesures rigoureuses contre lui, 434; — 438, — cause de tout le mal, selon le P. Timothée, 448; — manifeste son inquiétude, 456; — 460, 465, — le coup le plus cruel pour lui, 467; — triste palinodie, 468; — à la fois humble et hautain, 469; — portrait de Noailles, 470; — vers qui courent Paris, 471; — 474, — président de l'assemblée, 481; — se met en scène, 484; — son entourage à l'assemblée, 485; — joie du cardinal de Rohan de le mortifier, 494; — lâche et tournoyante honnêteté, 495; — 498, — en mesure de former un schisme, 502; — hésite, tâtonne et tremble, 505; — 511, — rival de Mailly, 517; — sera inquiété quinze ans, 521; — refuse de sacrer Dubois, 524; — mystère d'iniquité, 531; — Noailles enveloppé dans les filets des molinistes, 536; — ses remontrances à Beauvilliers de Saint-Aignan, 538; — tout se trame en dehors de lui, 539; — pressentiment trop fondé, 540; — 541, — huit évêques le suivent, 542; — 544, — voilà un homme cabré avec toute sa suite, 545; — respectueuse fermeté, 545; — scène émouvante, 546; — 554, 555, — défense formelle de se présenter à l'audience royale, 557; lettre de Pontchartrain, 558; — 559, 569, — il s'obstine dans sa dissidence, 570; — lettre de Mme de Maintenon, 571; — condamnation de son instruction pastorale, 572; — 573, — distribution de son mandement, 575; — 582, — sa philosophie, 589; — sermonné par Mlle de Joncoux, 590; — 596, — plan subtil contre Noailles, 598; — on le traite en hérétique et en factieux, 600; — inquiétudes des évêques opposants sur sa faiblesse, 601; — variable par excellence, 602; — désire rentrer en grâce, 603; — se refuse à livrer le brouillon de son mandement, 604; — un projet d'enlèvement, 605; — ses amis le regardent comme un martyr désigné, 606; — taxé de déloyauté, 607; — 608, — plan de décardinalisation, 609; — mot sur Fénelon, 611; — Louis XIV n'a plus rien à attendre de lui, 612; — avait certains alliés à Rome, 617; — 620, 623, — les jésuites cherchent à profiter d'un instant de faiblesse de sa part, 624; — s'enfermait dans le silence, 625; — on lui demande le double sacrifice de sa doctrine et de sa fierté, 631; — brefs de douceur et de rigueur, 632; — on veut le dénaturaliser et le décardinaliser, 633; — dans une passe d'héroïsme, 635; — se rejette vers les évêques les plus hostiles à la bulle, 636; — lutte pour une conception gallicane, 637; — se délie de ses alliés, 638; — Amelot propose de finir à l'amiable, 640; — pièce foudroyante contre Noailles, 641; — 645, 647, — aussi tranquille que Jonas, 651; — un monstre pour les jésuites, 652; — 654, — lettres de cachet prêtes pour l'arrêter, 655; — complot contre lui, 658; — 659, — prévenu du péril qu'il courait, 660; — se cabre, 661; — Louis XIV le traite comme un homme sans parole, 663; — déploie l'âme la plus sereine, 665; — accomplit son devoir, 667-668; — haine de Voysin pour Noailles, 671; — 678, — le parlement lui est dévoué, 679; — plutôt chancelant que provocateur, 680; — n'était pas si démesurément redoutable, 681; — 690, — Louis XIV désire le revoir, 691; — on exige de lui une rétracta-

tion, 692; — sous peu de jours deviendra l'idole de la France, 693; — 694, — crut Louis XIV affilié aux jésuites, 701.

Noailles (Gaston de), évêque de Châlons-sur-Marne et frère du cardinal, 22; — lettre à son frère sur le *Problème*, 56-57; — le pape lui refuse des bulles, 222; — réclamations de Louis XIV, 223; — lettre pressante au cardinal, 342; — plus impétueux que son frère, 361; — point d'appui du cardinal de Noailles, 506; — lettre à De Langle, 531; — un mot plaisant, 542; — 588, — excite son frère à la lutte, 600; — 637, 665, 667, 693.

Noailles (maréchal, duc de), frère du cardinal, 28, 173, 558.

Noailles (duchesse de); sous la direction religieuse de son fils le cardinal, 20.

Nodus prædestinationis dissolutus (par Sfondrate), enflamme les passions religieuses, 39; — amas confus de conceptions étranges, 40; — 41, — monstruosités théologiques, 42; — dénoncé à Rome par cinq évêques français, 43; — déféré au Saint Office, 44; — attitude de la curie, 45; — 85, 91.

Nonces du pape. Voir Gualtieri et Cusani.

Normant (Le), évêque d'Evreux; un cuistre de la lie du peuple, 514.

Nouvelles ecclésiastiques (les), raillent Gaillande, 15; — 51, 52, 59, 98, 224, 290, — *Discours preliminaire*, 291; — 505, 517, 520, 527, 548, 656.

Novion (président de), 673.

O

Opuscules de Rollin, 135.

Oratoire (congrégation de l'), 5; — tout à fait gâtée, selon Clément XI, 301; — 400, — du parti de Noailles, 502; — 503.

Ordonnance du 20 août 1696 sur le livre du Barcos, 31; — frappe un livre et en glorifie la doctrine, 32; — souffle le chaud et le froid, 33; — 34, — Quesnel la déclare un excellent abrégé de la doctrine de la grâce, 35; — inspirée par Bossuet, 36.

Orléans (duc d'). Voir Régent (le).

Ottoboni (cardinal), 79, — 83, — exhorte Albani à accepter la papauté, 84; — le sermonne, le supplie et le malmène, 85; — 168, — tout dévoué aux intérêts français, 191; — 299, — panier percé, 396; — commerce de lettres avec le P. Tellier, 427.

P

Paix de Clément IX, 4.

Palatine (princesse), communément insensible aux misères de la cour, 408; — portraits de quelques cardinaux, 485.

Pantiatici (cardinal), 79, — Albani vote pour lui au conclave, 84.

Papauté (la); opinion de Quesnel sur elle, 194; — il faut lui baiser les pieds et lui lier les mains, 209; — habitude que les pontifes se sont faite de mentir, 216; — 221, — l'infaillibilité, 246; — 250, 311, 346, — ne peut jamais prétendre être juge en premier ressort, 407.

Parlement de Paris (le), 48, 49, — condamne le mandement de M. de Clermont, 103; — Louis XIV demande qu'il n'y ait pas de tracasseries pour la bulle *Vineam*, 195; — gardien de l'indépendance gallicane, 199; — correction des bulles, 200; — les prétentions de la papauté, 214; — les brefs répandus, 215; — le parlement entre en scène, 217; — généreuse illusion, 218; — et Clément XI, 219; — furieuses scènes, 441; —

473, — après les évêques vient le parlement, 560 : — Louis XIV lui met le couteau sous la gorge, 564 ; — comment Louis XIV le traitait, 565 ; — séance du 15 février 1714, 566 ; — attitude énergique, 672 ; — tollé presque unanime, 673 ; — Louis XIV projette de venir au parlement, 675 ; — résolu de s'opposer à la déclaration, 679.

Pascal, 27, 37, 96, 117, — conseillait l'appel, 118 ; — 178, 182, 236, 254, 274, — forces mystérieuses qu'a entrevues Pascal, 693.

Pastoral de saint Grégoire, 86, 87.

Paul (saint), 29, 451.

Paulucci (cardinal), 193, 213, 214, — lettre au cardinal de Noailles, 571.

Pavillon, évêque d'Aleth, 28.

elletier (Le), évêque d'Angers ; à l'assemblée de 1705, 186 : — un des quatre opposants, 187 ; — ne devait sa fortune qu'à son père, 188.

Péréfixe (de), archevêque de Paris, 244, 255.

Périer (abbé Louis), neveu de Pascal, 96.

Petitpied (Nicolas), docteur de Sorbonne, 35, — ses réserves sur le *Cas de conscience*, 97, — situation éminente parmi les théologiens amis de Port-Royal 98 ; — refuse de signer, 99 ; — signe le 20 juillet 1701, 100 ; — un des plus opiniâtres, 108 ; — son exil et sa résistance, 115 ; — son portrait et sa correspondance, 116 ; — 197, — lettre de Quesnel, 386 ; — a retracé l'existence intime des jansénistes, 401 ; — factum de circonstance, 413 ; — 471, — vigoureuses objurgations aux jansénistes de Sorbonne, 581 ; — lettre de Mlle de Joncoux, 590.

Petitpied de Vaubreuil, frère de Nicolas Petitpied, 577, 606.

Phélippeaux d'Herbault, évêque de Riez : politique peureux, 528 ; — fait la culbute sans façon, 529.

Philippe V, roi d'Espagne ; ordonne l'arrestation du P. Quesnel, 123 ; — 129, — la couronne chancelle sur sa tête, 195 ; — Clément XI accorde le titre de roi à l'archiduc, son compétiteur, 210.

Philopald (abbé), correspondant de Noailles à Rome, 366 ; — 369, — conseils au cardinal de Noailles, 377 ; — ardeur de sa plume, 378 ; — lettres sur la demande de la constitution à Rome, 380 ; — 381, 382, — tient Noailles au courant des moindres événements de la curie, 404 ; — 418, 424, — agent actif et audacieux, 618 ; — 631, — écrit en toute hâte à son cher cardinal, 634 ; — subitement chassé de Rome, 642.

Philosophie (la), semée par la Régence, 391 ; — précipite l'œuvre de décomposition du christianisme, 399.

Philotanus (le), le moins fastidieux des poèmes suscités par la constitution, 388, — 389, 492.

Pierre le Grand ; s'était fait instruire des matières de l'*Unigenitus*, 595.

Pignatelli. Voir Innocent XII.

Pignatelli (cardinal), le plus déshonoré du Sacré Collège, 395.

Pileur (Le), évêque de Saintes : le plus valet de la troupe, 515.

Pirot (M.), 31, — garde deux mois le *Cas de conscience*, 98-99 ; — implore le secours de Bossuet, 105 ; — chargé de préparer le mandement de Noailles, 109.

Poésies sur la constitution Unigenitus, portrait de Noailles, 8 : — 122, — sur le *Cas de conscience*, 185 ; — sur le P. Tellier, 273 ; — le *Philotanus*, 388 ; — 389, 491, 492.

Polastron, évêque de Lectoure, 589.

Polignac, abbé, puis cardinal ; jugement sur la cour de Rome, 46 ; — seconde avec succès la

Trémoille, 220 ; — 221, 226, — toujours prêt à fléchir les maximes de France, 227 ; — 228, 259, 261, — défend le cardinal de Noailles au sujet des *Réflexions morales*, 308-309 ; — 310, 311, — accusé de trahison par Noailles, 315; — ambitieux, 316 ; — une sirène ecclésiastique, 316 ; — jugé par les mémoires du temps, 317 ; — 318, 344, — mémoire sur les cardinaux, 396 ; — 477, 485, — portraits, 486; — son urbanité, 495 ; — apostrophe à Bissy, 498 ; — vues prophétiques de l'ingénieux abbé, 545; — 600, 604, 606, — la bouche enfarinée, apporte le mandement de Noailles au roi, 607 ; — a fait le devoir d'un honnête homme, 608.

Pollet, vicaire de Saint-Nicolas du Chardonnet; envoyé comme confesseur à Port-Royal, 256; — réclame une adhésion à la bulle *Vineam*, 257.

Pomponne (abbé de), 217.

Pomponne (marquis de), 288.

Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, 516.

Pontchartrain; délations de Fénelon contre le chancelier, 202; — 374, 464, — son austérité, 473; — combat le projet d'une assemblée de rencontre, 479 ; — note sur lui, 558; — lettre de Soanen, 559; — lettre à la Sorbonne, fort délayée, 586; — 695.

Port-Royal des Champs (abbaye de), — 3, 18, — la nomination de Noailles semble une faveur d'en haut, 23 ; — 24, 26, 27, 29, 31, 35, 36, — et la grâce, 37; — 53, 60, — Bossuet faisait alliance avec ses idées, 64; — 92, — et Noailles, 103 ; — Port-Royal languit, 119 ; — garde la plume seule de Quesnel, 120; — son catholicisme, 121; — 128, — opinion de Bossuet, 131 ; — 134, — pure école de Port-Royal, 153; — 158, 166, 172, 182, — la ruine imminente, 184 ; — 196, 197, 202, — la destruction, 235; — Noailles trahit, 236 ; — asile pour la pensée indépendante et chrétienne, 239; — tant qu'il reste une religieuse, le Port-Royal subsiste, 240 ; — son influence, 241 ; — ce qu'il y avait en France de plus saint, 242; — lecture de la bulle *Vineam*, 243 ; — continuation de l'ancien système, 244 ; — perte résolue, 245 ; — les religieuses tiennent bon, 246; — les protecteurs à Rome, 247 ; — quelques mois de répit, 248 ; — refus des bulles de l'abbesse, 249; — requête de Port-Royal de Paris, 250 ; — procédure, 251 ; — on cerne la maison, 252; — beauté morale, 253 ; — s'il se renierait, 254 ; — lettre malicieuse des religieuses, 255 ; — le choix d'un confesseur, 256 ; — refus des sacrements, 256-257 ; — le centre de l'intrigue se transporte à Rome, 258 ; — la bulle n'ordonne pas la destruction immédiate, 259 ; — Louis XIV la renvoie à Rome, 260 ; — condamné par son demi-complice, absous par son pire adversaire, 260 ; — plaintes de Torcy sur la bulle, 261 ; — la Trémoille presse le pape pour qu'on retouche la bulle en trois semaines, 262 ; — clause impitoyable, 263 ; — Clément XI veut laisser les religieuses mourir à Port-Royal, 264 ; — le pape désapprouve la violence exercée, 265, — le P. Tellier s'acharne contre Port-Royal, 273 ; — Fénelon espère se réhabiliter à ses dépens, 274 ; — bataille suprême autour de Port-Royal, 276; — lettre de Bossuet aux religieuses, 277; — un vivant reproche, 278 ; — parodie de la religion et des lois, 279 ; — glas du monastère, 280 ; — coïncidence touchante et poétique, 281 ; — 282, — journée d'agonie, 283 ; — l'esprit de Port-Royal rassemblé pour la dernière fois, 284; — sa religion, 285 ; — les

tombes de Port-Royal, 286, — arrêt du conseil prescrivant la démolition, 287 ; — violations de sépultures, 288 ; — 289, — changé en un désert morne, 290 ; — toujours vivant aux yeux de la foi, 291 ; — vendu par le cardinal de Noailles, 293-294 ; — 309, 310, 321, 323, — son indépendante fierté, 328 ; — 340, 353, — balayé par l'orage, 386 ; — 390, — s'est imposé au monde, 391 ; — 392, — ses vierges, 392-393 ; — 398, 399, 451, 452, — son Christ, 512 ; — Port-Royal anéanti, 548 ; — 587.

Port-Royal (par Sainte-Beuve), sur la mort de Harlay, 18 ; — 28, — une lacune, 49 ; — 50, — portrait de Mlle de Joncoux, 60 ; — erreur sur le *Cas*, 96 ; — 133, 135, — sur l'embastillement de M. Vuillart, 138 ; — l'œuvre maîtresse de Sainte-Beuve, 244 ; — 245, 251, 277, 280.

Pouget (P.), docteur de Sorbonne, 601.

Précipiano (Humbert de), archevêque de Malines, 24 ; — 122, — emporté contre les novateurs, 123 ; — 143, — écume à la nouvelle de l'évasion de Quesnel, 152 ; — menaces de l'archevêque, 155 ; — redouble de violence contre le fugitif, 157 ; — donne l'impulsion contre Quesnel, 159 ; — 164.

Preuves de la liberté de l'église de France, 515, 673.

Prié (marquis de), ambassadeur d'Allemagne ; jadis à peine toléré, devient le dieu de Rome, 210.

Problème ecclésiastique proposé, etc..., brochure lancée avec une savante perfidie, 47 ; — d'où vient le *Problème*, 48 ; — opinion de Quesnel, 49 ; — 50, 51, 52, 53, — Bossuet l'attribue aux jésuites, 57 ; — Quesnel au P. Jouvency, 58-59 ; — il est du P. Doucin, 59 ; — acte de vengeance contre Noailles, 60 ; — 61, 67, 68, — à peu près inconnu à Rome, 69 ; — 93, 99, 138, 165, — ressuscité, 336 ; — 353.

Proprio motu (la clause), inconciliable avec les libertés gallicanes, 384.

Protestants (les), en Hollande, 120 ; — passions confessionnelles, 121 ; — 174, 346.

Provinciales (les), 64, 178, 210, 291, 389, 393. — Voir Pascal.

Proyart (abbé). Voir *Vie du Dauphin*.

Pucelle (abbé), un des parlementaires les plus hostiles aux molinistes, 441 ; — son portrait, 566 ; — 567, — ses discours, 568 ; — 669.

Q

Quesnel (Pasquier), prêtre de l'Oratoire, 5, — portrait dans le *Nécrologe*, 6 ; — *Curriculum vitæ*, 6 ; — 11, — lettre inédite, 14 ; — 16, 17, — sur la nomination de Noailles à Paris, 20 ; — sur Noailles, 30 ; — — conseille de ne pas se piquer de l'ordonnance de 1696, 35 ; — cite un mot de Boileau-Despréaux, 35 ; — 36, 37, 42, — opinion sur le *Problème*, 49 ; — sur le P. Souâtre et le *Problème*, 54-55 ; — la correspondance du P. Quesnel sera publiée, 55 ; — lettre inédite, 58 ; — croit découvrir l'auteur du *Problème*, 59 ; — sur Mlle de Joncoux, le petit coq si bien ergoté, 60 ; — les corrections des *Réflexions morales*, 62 ; — 71, — fait imprimer l'*Avertissement* de Bossuet, 66 ; — 92, — lettre inédite sur Clément XI, 93 ; — rejoint par Petitpied, 115 ; — ses épreuves, 117 ; — outrages molinistes, 118 ; — sa grande âme, 119 ; — vieillard infatigable, 120 ; — se croit en sûreté à Bruxelles, 122 ; — instructions de Philippe V, 123 ; — ordre d'arresta-

lion, 124 ; — son pseudonyme ; il est arrêté, 125 ; — dénoncé à Rome comme personnage dangereux, 126 ; — 127, — mis au secret, 128 ; — examen de ses papiers, 129 ; — 130, 131, — pas une ligne de Bossuet contre lui, 132 ; — défi au P. de La Chaise, 133 ; — 134, 138, — innocent qu'ils veulent lapider, 139 ; — dure captivité, 140 ; — sa cellule, 141 ; — plan d'évasion, 143 ; — 145 ; — entend la voix de ses amis, 146 ; — supplie qu'on renonce au plan d'évasion, 147 ; — prie toute la nuit, 148 ; — en sûreté chez le curé de Sainte-Catherine, 149 ; — dut se mettre en chemise et en caleçon, 150 ; — déjà jaune et défait, 151 ; — fuite à travers Bruxelles, 152 ; — sortie dans Bruxelles à dix heures du soir, 153 ; — se déguise en femme, 153-154, — est pris pour une vieille servante, 155 ; — en costume de gentilhomme, quitte Bruxelles, 156 ; — sain et sauf à Liège, 157 ; — se surpasse lui-même dans ses écrits de 1703, 158 ; — ajourne van Susteren au tribunal de Dieu, 159 ; — ordonnance de l'évêque d'Apt, 160 ; — 163, — sa défense des *Réflexions morales*, 164 ; — 183, — opinion sur la puissance du pape, 194 ; — 196, — mot sur le bref du pape de 1706, 211 ; — sur Port-Royal, 242 ; — l'oracle du parti, 244 ; — à l'abbesse de Port-Royal, 253 ; — à M. Marignier, 254 ; — sur un livre du P. Tellier devant le Saint Office, 270 ; — 271, 274, 278, 291, 295, — tympanisé à double carillon, 296 ; — 298, 303, 305, — aura son heure, 306 ; — frappé pour atteindre Noailles par ricochet, 310 ; — condamné avec toutes ses sauces, 312 ; — 314, — constante modération à l'égard des personnes, 323 ; — 325, — belle réponse à Fénelon, 326 ; — 328, 329, 332, 333, 340, 347, 351, — se ménage l'appui posthume de Bossuet, 352 ; — 353 — affaire Bochart, 355 ; — page éloquente, 358 ; — 359, 368, 369, — Noailles refuse de condamner Quesnel, 377 ; — 384, — toujours intrépide, 386, — doute qu'on écoute aucune justification, 387 ; — *le P. Quesnel à l'Académie*, 390 ; — va être mis hors l'église, 393 ; — 399, — réside à Amsterdam, 400 ; — tableau de sa vie en Hollande, 401 ; — 404, — inaltérable philosophie, 405 ; — nul n'ose élever la voix pour le défendre, 406 ; — 413, 423, 425, 434, 435, — tente un dernier effort, 436 ; — 440, — ses divers correspondants, 441, — 446, — sa morale pure et même rigoureuse, 450 ; — odieux à Rome et à Versailles, 451 ; — attitude résignée, fière et inébranlable, 452 ; — prévoit le désaveu de Noailles, 468 ; — 484, — un loup-garou pour beaucoup de gens, 504 ; — 516, 544, 581, — petit sanhédrin groupé autour de lui, 582 ; — les *Hexaples* préparés sous sa direction, 587 ; — lettre à l'abbé d'Etemare, 592 ; — 634, 636, — mot sur les Romains, 683.

P. Quesnel hérétique, par le P. Lallemand, 297.

P. Quesnel séditieux, par le P. Lallemand, 296, 297.

Quesnel (Guillaume), frère de Pasquier Quesnel, vient à Bruxelles, 142 ; — répugne à l'évasion, 143 ; — 144, — va sous un déguisement au cabaret, 145 ; — quitte Bruxelles, 148 ; — 151.

Quiétisme, dévotion amollie, 3 ; — 4, 32, 214, 320, 392, — le pur amour, 419 ; — 619, — ressouvenirs aigris, 620.

Quinet (Edgar), raison sereine, imagination lumineuse, 462.

Quiqueran de Beaujeu, évêque de Castres, 589.

R

Rabelais, 519.
Racine (abbé), son *Abrégé de l'histoire ecclésiastique*, 490, 521.
Racine (Jean), envoyé en ambassade par Port-Royal à Noailles, 23; — 24, 77, — ami de Quesnel, 120; — ami de Vuillart, 136; — 183, 288.
Ramillies (désastre de), semblait marquer la ruine de la puissance française, 209; — punition de la manière dont on a reçu la bulle *Vineam*, 211.
Rancé (abbé de), 183.
Ratabon (Martin de), évêque de Viviers; âme damnée des jésuites, prétendait qu'il y avait une vapeur dans sa cathédrale, 514.
Ravechet, lettre à Torcy, 162.
Reboulet, écrivain de la compagnie de Jésus, 40, 76, — excès de zèle, 88.
Recueil de pièces concernant les religieuses de Port-Royal des Champs, opuscule moliniste, 284.
Recueil des mandements du cardinal de Noailles, 35, 184, 351.
Réflexions morales sur le Nouveau Testament (par Pasquier Quesnel), apparition du livre, 4; — 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 47, — soutenues par Bossuet, 57; — 61, — Noailles demande quelques modifications sans importance; âpre controverse à ce sujet, 62; — Noailles se désintéresse de l'édition de 1699, 63; — 116, 120, 126, 127, 132, — blessent les jésuites, 139; — 160, 162, 163, 164, — des mandements timides les rangent parmi les livres suspects, 165; — 196, — on prépare la condamnation du livre, 220; — publication du bref, 225; — 271, 291, 295, 296, — réquisitoire du P. Lallemand, jésuite, 297; — l'affaire mystérieusement portée à Rome, 298; — premier document de nos archives où les *Réflexions morales* soient mentionnées, 299; — 300, — dénoncées par le P. Timothée, 302; — rien n'est encore fait ni ébauché, 304; — rapport passionné et haineux, 305; — décret de condamnation, 306; — vengeance contre Noailles, 308; — Fabroni engagé à fond, 310; — 311, — une censure dogmatique, 312; — abandon du livre par Noailles, 314; — 321, — condamnation lancée par les deux évêques, rôle de Fénelon, 329; — 332, — moins le livre de Quesnel que celui du cardinal de Noailles, 335; — fracas épouvantable, 336; — 340, 350, — d'une parfaite innocuité, 351; — 352, 355, 368, 369, — mot prêté à Bossuet, 372; — le livre à la barre du Conseil d'État, 373; — 374, — révocation du privilège, 375; — Noailles sera forcé, pour plaire au roi, de les condamner, 377; — 378, 380, 384, 390, 400, — congrégation spéciale pour les examiner, 402; — sur treize membres, trois seulement parlent français, 403; — deux années entières employées à qualifier des propositions, 404; — 405, — sort de ce petit ouvrage, 406; — 407, 423, — l'obstacle principal est de qualifier les propositions, 424; — cent trois propositions dénoncées, 425; — les qualificateurs, 435; — 436, 438, — notes de la main de Clément XI, 439; — 440, 446, — le mauvais livre, 447; — le livre mignon et chéri, 448; — le venin caché, 449; — propositions censurées, 450; — 460, — seront condamnées par Noailles, 468; — sentiments de Noailles, 484; — 504, — Noailles entretient l'équivoque à propos des *Réflexions*, 505, — 514, 528, 541, — nouvelle prohibition, 570; — ce livre sert de bouc émissaire, 596; — 637.

Réflexions sur l'état de l'église, par Lamennais, 27.
Réflexions sur un écrit intitulé : Mémoire de Mgr le Dauphin (par Petitpied); condamnées au feu, 413.
Réforme (la); conflit avec la papauté, 346.
Refus de sacrements, timide début, 257.
Réfutation des anecdotes (par Lafitau), 16, 61, 362, 431, 502, 661.
Régence du duc d'Orléans, par Marmontel, 239.
Régent (le), fait grâce à Vuillart, 137; — 519, — impiété fanfaronne, 521; — et le czar Pierre le Grand, 596; — 682, 686, 687, — baiser de Judas donné par Louis XIV, 689; — 696, — la foule se presse chez lui, 697.
Relation de la délivrance du P. Quesnel (par Bellissime), 122, 127, 129, 130, 142, 144, 152, 153, 154, 155.
Relation des délibérations de la faculté de théologie, ouvrage janséniste de l'abbé de la Morlière, 574-575; — raconte l'expulsion de Gaillande, 576, — 581.
Relation du différend entre M. le cardinal de Noailles et MM. les évêques de Luçon et de la Rochelle, 340, — livre peu tendre pour le duc de Bourgogne, 414.
Relation fidèle des assemblées de Sorbonne, œuvre d'un jésuite anonyme, 574, 578.
Remarques sur l'ordonnance etc. (par dom Gerberon), 36.
Renaudot (abbé), 12.
Réponse aux deux lettres de Mgr l'archevêque de Cambrai (par Quesnel), 326, 328.
Révolution française, 368, — son quadruple aspect, 391; — 548.
Revue historique, notice de M. Gazier relative au *Problème*, 52
Rezay (de), évêque d'Angoulême, 588.
Ricard (M.), prélat de la maison du pape; *les premiers jansénistes et Port-Royal*, 286.
Rigorisme (le), 183.
Robert (sœur Euphrasie), ne survit que six jours à la ruine de Port-Royal, 284.
Rochebonne (de), évêque de Noyon, 516.
Rohan (cardinal de), 467, — 477, — veut réduire Noailles, 485; — vain comme un paon, tripotier, intrigant, 486; — jouera les rôles de haute tenue, 487; — prenait à soixante ans des bains de lait, 488; — prélat don Juan, 489; — cavalier et danseur accompli, 490; — vers dirigés contre lui, 491; — les repas de la belle Eminence, 492; — Duclos dénature le personnage, 493; — séductions musquées, 495; — 539, 544, 545, 546, 547; — idée singulière du cardinal 549; — 551, 552, 554, 573, 575, — dîner magnifique à la députation de Sorbonne, 581; — bien changé, autrefois il se plaignait des jésuites, 582; — la Sorbonne et les dîners de Rohan, 583; — 600, 604, — mot de lui, 615; — 624, — son beau langage, 625; — 647, — faisait jouer jusqu'au matin, 652; — accuse la mollesse et la sénilité du roi, 660; — 668, 671, — démenti donné à Rohan, 672; — 674, — administre le viatique au roi, 687; — Louis XIV l'appelle, 690; — écarte Noailles, 691; — ne vient plus que par ordre, 700.
Rollin, sa réputation d'honnêteté, 134; — perquisition chez lui et stratagème innocent, 135; — ami de Vuillart, 136.
Rome, la politique de la curie, 46; — l'intérêt sordide et la crainte servile sont, d'après Polignac, les seuls ressorts qui font jouer la machine, 46; — artifices dont use le Vatican, 47; — 78, — cruel désenchantement rapporté de Rome, 91; — 92, 110, — ses erreurs, 117;

— 120, 164, — veut anéantir le jansénisme pour effacer le malentendu de 1682, 168; — 170,—les marchés romains, 171; — veut usurper de nouveaux avantages, 172; — 176, 178, — le gallicanisme, formule de résistance, 183; — exigences de Rome et nécessités nationales, 187; — la question de la bulle *l'ineam* va s'envenimer à Rome 191; — sa fatuité, 192; — ses sentiments sur les doctrines gallicanes, 193; — la haine de la France, 195; — 200, — trouve en la Trémoille avec qui négocier, 207; — revanche de Rome sur la France, 209; — l'ambassadeur d'Allemagne devient le dieu de Rome, 210; — 216, 217, — monuments judiciaires dressés en face de Rome, 218; — durant près d'un an, accalmie, 219; —emploie son temps à raviver des passions, 220; —complot ourdi, 222; — Rome et Gaston de Noailles, 223; — 224, — Noailles doute qu'on fasse trophée de sa lettre, 225; — insultes qu'on fait à Noailles, 227; — comment on entend le mémoire demandé à Noailles, 229; — ne s'accommode pas de l'*Explication* de Noailles, 231; — importance de la forme, 247; — minuties de procédure, 248; — c'est une misère que d'avoir affaire à ces gens-là pendant les chaleurs, 262; — 263, — le P. Tellier à Rome, 271; — 273, 300, 306, 313,—le voyage de Rome ne rend pas meilleur, 318; — 340, — Rome et Versailles en présence, 345; — les aigreurs de Rome, 354; — 366, 368, 374, 375, — craint les maximes de France, 379, — demande officielle de la constitution, 380; —la diplomatie en soutane, 382; — recours introduit à Rome, 386; — le catholicisme politique, 390; — puissance internationale, 391; — dictait des principes de vertu et d'honneur qu'elle n'observait plus, 392-393, — son christianisme, 394: — l'esprit du christianisme s'est évaporé à Rome, 399; — 402, 403, — exulte, 410; — 418, 422, 433, 438, 440, — réveil des défiances contre la France, 441; — 443, — maquignonnages de la curie, 451; — on y a les oreilles si délicates, 452: — les événements se pressent, 455; — veut reprendre les derniers lambeaux de nos libertés ecclésiastiques, 457; — 460, 461, — Rome et Michelet, 462;—476,— on y vit quinze jours sur une illusion, 478; — 479, — le bruit court que la bulle est fort agréée, 481; — on vit dans l'attente, 481;—droits respectifs de l'église de France et de Rome, 500; — est à vendre et ne cherche qu'un acheteur, 506; — 533, 543, — arrivée du P. Timothée à Rome, 551; — 553,— les débuts du P. Timothée, 556; — 560, 565, 571, — un pays de casuistes, 573; — entreprises de Rome, 589; — a remporté une triple victoire, 597; — 599, — projet de translation de Noailles, 605; — 614, — toute-puissance de Rome, 617; — le pape veut citer Noailles, 632; — on crèverait plutôt que de reculer d'un pas, 634; — rien n'y est vrai que d'une vérité relative, 640; — aurait voulu la décardinalisation sans concile, 641; — 671, 674, 678, 681, 700.

Rondeau, de l'Oratoire, 56.

Roslet (P.), lettres inédites au cardinal de Noailles, 57; — 68, 192, 230, 304, 340, 343, 357, 365, — curieuse correspondance, 378; —lettre à Noailles, 379; — 380, 382, — nouvelle lettre à Noailles, 423; — croit que la constitution peut avoir de fâcheuses suites, 425;—436.

Roulland (M.), docteur de Sorbonne, et le *Cas de conscience*, 97.

Rousseau (Jean-Jacques), 309, 391.
Ruffin (P.), de l'Oratoire ; lettre du P. Quesnel, 405 ; — 452.
Ruth d'Ans (Ernest), chanoine de Sainte-Gudule, 140 ; — son départ de Bruxelles, 151 ; — interrogé à l'archevêché, 153 ; — amené à deux reprises à l'officialité, 155 ; — 156.

S

Sabatier, évêque d'Amiens, s'emploiera à harceler De Langle, 516 : — déverse les lettres de cachet, 517.
Sacré Collège ; prépare l'élection du nouveau pape en 1700, 73 ; — notices sur chaque cardinal, 74 ; — le cardinal de Bouillon en est le doyen, 78 ; — abrège le conclave, 80 ; — lettre du Sacré Collège à Louis XIV, 81 ; — 87, 259, 262, — aime les harangues cicéroniennes, 317 ; — 393, 394, — jugement officiel de notre diplomatie sur les cardinaux, 397 ; — les plus indépendants, 459 ; — fixe les destinées de la catholicité, 521 ; — scandale causé par Noailles, 571 ; — 573, — le plus passionné, Fabroni, 617 ; — 638, 644.
Sacripanti (cardinal), 249, — sorti d'une échoppe de tailleur, 395.
Saint-Aignan (Beauvilliers de), évêque de Beauvais, abjecte figure, 537 ; — infamie de ses mœurs, 538.
Saint-Cyran (abbé de), 26, 27, 31, 37, — son rigorisme théologique, 182 ; — 197, 392.
Sainte-Beuve, 243, 253, 283. Voir *Port-Royal*.
Sainte-Geneviève (*Bibliothèque de*), 701.
Saint Office (le), 42, — Bernini assesseur, 44 ; — condamnation du *Problème*, 57 ; — 69, — condamnation du *Cas*, 110 ; — remet l'affaire de l'assemblée de 1705 sur le tapis, 230 ; — un livre du P. Tellier examiné, 270 ; — 271, 302, 304, — pressé par Fabroni, 310 ; — 393, 423, — et le livre de Quesnel, 437 ; — une série de décrets, 572 ; — 593.
Saint-Papoul (évêque de). Voir Ségur.
Saint-Simon, *Mémoires*, 2 ; — 9, 11, 17, 19, 20, — portrait de Feydeau de Brou, 43 ; — Sfondrate, 46 ; — attribue le *Problème* à l'abbé J.-J. Boileau, 52 ; — 60, — portrait de Clément XI, 77 ; — 188, — sur le cardinal de la Trémoille, 206 ; — ce qu'on appelait jansénistes était un parti républicain, 239 ; — mort du P. de La Chaise, 266 ; — portrait du P. Tellier, 268-269 ; — 272, — destruction de Port-Royal, 283 ; — expression saisissante sur Dangeau, 285 ; — sur Polignac, 317 ; — sur Champflour, 322 ; — 336, 337, 339, 341, 388, — portrait de Grimani, 395 ; — 396, 397, 408, — — la douleur le rend déclamatoire, 409 ; — parfois crédule, 458 ; — pages admirables, 466 ; — portrait de Voysin, 473 ; — ne décolère pas, 483 ; — portrait de Polignac, 486 ; — 487, 489, — brillant parallèle entre Rohan et Bissy, 495 ; — 514, 515, 517, 518, 519, — cri d'effroi et de pitié, 522 ; — 524, — sur Brulart de Sillery, 532 ; — sur Desmarets, 535 ; — 537, — 538, 560, — portrait d'Amelot, 613 ; — 619, 620, 654, — Mlle de Chausseraye, 658 ; — 659, 664, 670, 677, 684, 685 ; — tire des conséquences excessives, 685 ; — 688, 689, 690, 691, 694, 696, 697, — le premier des historiens, 699 ; — 700.
Saint-Simon (*Additions* au *Journal* de Dangeau, par), 269, 409, 415, 473, 474, 558, 613, — sur le cardinal de Bouillon, 621 ; — 631, 681, 682, 688.
Saint-Simon (*Ecrits inédits* de), 268.

Saint-Sulpice (séminaire de), 338, — renvoi des deux neveux de MM. de Luçon et de la Rochelle, 339.
Saint-Vanne (bénédictins de); leur histoire, 53.
Salazar (dom Livio, comte de), chargé de l'enlèvement du P. Quesnel, 143 : — loue une chambre près du cachot, 144; — 145, — grimpe jusqu'à la lucarne du P. Quesnel, 146; — se méfie des moyens de Dieu, 147; — 148, — menace une femme, le pistolet au poing, 150 : — 151, — peut gagner la frontière, 155 ; — 156.
Salviati, nonce extraordinaire; chargé d'une négociation avec le cardinal de Noailles, 230.
Sartre (abbé), 56.
Ségur (de), évêque de Saint-Papoul, 512.
Séminaire de Versailles. Les lettres de Mme de Maintenon, 133.
Senlis (évêque de). Voir Chamillart. (J.-F. de).
Sénoc (Barthélemy), bénédictin, 60.
Sève de Rochechouart (de), évêque d'Arras; proteste contre le *Nodus* de Sfondrate, 43 ; — 588.
Sévigné (Mme de), 514.
Sfondrate (cardinal) ; nommé cardinal malgré la France, 39; — sentiments hostiles aux libertés gallicanes, 40 ; — et l'immaculée conception, 41 ; — Quesnel le traite de crâne bien étroit et un peu visionnaire, 42 ; — 44, — la pourpre, quoique mort, le protégea, 46 ; — 47, — le pape se refuse à le sacrifier, 47 ; — 91, — livre monstrueux, 164; — 227, — inflige à Bossuet un châtiment posthume, 597.
Sicaut (P.), jésuite, 362.
Siècle de Louis XIV, par Voltaire, 10.
Silence respectueux (le), inventé par Arnauld, 105; — 109, — pierre d'achoppement du jansénisme, 177 : — la vérité ne comporte pas le silence, 178; — 184, 197, — Port-Royal en vivait, 242 : — 245, 384.
Silvy (M.), janséniste zélé du début de ce siècle, 189.
Sisteron (évêque de). Voir Thomassin.
Soanen (Jean), oratorien, puis évêque de Senez : prend le P. Quesnel pour confesseur à l'Oratoire, 6 ; — sa correspondance inédite à Amersfoort, 55 ; — 60, — mot cruel sur Noailles, 103; — rend témoignage à Petitpied, 116 ; — lettre sur Quesnel, 139; — sur Noailles, 232 ; — voit les pierres de Port-Royal suspendues sur la tête de Noailles, 291 ; — 317, 351; — appelle l'*Unigenitus* une vraie tempête, 466 ; — refusera de jeter la dernière pierre sur un innocent, 470 ; — murmure contre les repas du cardinal de Rohan, 490 ; — humble de cœur autant que ferme d'esprit, 503; — à peu près seul à défendre l'orthodoxie des *Réflexions morales*, 504 ; — échangera son palais épiscopal contre les neiges de la Chaise-Dieu, 505 ; — martyr, 521 ; — 529, — affection du cardinal de Gesvres pour lui, 533; — mot sur Pontchartrain, 558 : — le plus ardent et le plus audacieux des opposants, 559 ; — prévoyait l'appel, 560 ; — 566, — son implacable franchise, 601; — sorte d'Alceste héroïque, 603; — ses idées sur le concile national, 626.
Solution des divers problèmes, etc. (par Quesnel), 49, 54.
Sorbonne (la), 29, 30, 64, 93, 192, — on lui apporte la bulle, 574; — séance de l'enregistrement, 575; — les jésuites appréhendaient l'assemblée du 5 mars, 576; — colme déchaînée dans une assemblée ecclésiastique, 577; — les docteurs poltrons, 578, — suffrages émis dans les trois

séances successives, 579 ; — terreur qui régnait, 580; — députation moliniste de la faculté chez le cardinal de Rohan, 581; — nullité visible de l'enregistrement, 582; — on décide d'interpeller le syndic, 583; — violent orage, 584; — la Sorbonne épurée, 585 ; — sixième assemblée, 586; — jusqu'à la mort de Louis XIV, le silence pèse, 586.

Souâtre (P.), jésuite, fait imprimer le *Problème* à Bruxelles, 54, 55, 59.

Spada (cardinal), papable, 74.

Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon, par Tabaraud, 51, 59.

Susteren (van), official de l'archevêché de Malines, 124, — arrête Quesnel, 125; — 128, 129, — jeune homme fort ignorant, 130; — 132, 140, 151, — lettre éloquente de Quesnel, 158; — humiliation et impuissance de l'official, 159; — 165.

T

Tabaraud, 51, 59, 337. Voir *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon.*

Tacite; les élans vers la servitude, 106.

Taillandier (M. Saint-René), sa définition des églises nationales, 613.

Tamizey de Larroque (M.), *Notes sur la vie et les ouvrages de J.-J. Boileau*, 52.

Tanzaï et Néadarné. Voir Crébillon fils.

Targny (abbé de), raconte la fulmination solennelle d'une bulle, 573 ; — secrétaire d'Amelot, 614 ; — chargé par le P. Tellier de surveiller Amelot, 617 ; — 628, 644.

Tartufe, 347.

Tellier (P.), 2, 15, 24, — son prête-nom, 105 ; — 198, 201, — entre en scène, 266 ; — sa tâche est d'humilier le cardinal de Noailles et de le perdre, 267 ; — tyran d'église ; portrait par Saint-Simon, Michelet, d'Aguesseau, Duclos, Languet de Gergy, 268-270 ; — devant le Saint Office, 271 ; — son livre mis à l'index, 271 ; — plus que roi dans l'état, 272 ; — plus pape que le pape même, 273 ; — ennemi de Port-Royal, 274 ; — son alliance avec Fénelon, 275 ; — Fénelon lui soumet son jugement, 276 ; — 286, 310, — son crédit muet, 313 ; — 319, 333, 340, 343, 346, — caractère taciturne, 347 ; — Noailles se prononce contre sa direction, 350 ; — procès intenté, 351 ; — bien supérieur en pouvoir aux évêques, 352 ; — complote, 355 ; — 358, — couvert par Bochart, 360 ; — homme outré et sans mesure, 362 ; — condamné deux fois à Rome, 363 ; — 364, — attaqué par Noailles, 365 ; — voulait que le cardinal fût déposé, 368 ; — directeur morose, 369 ; — 371, 373, 406, — protestation contre sa tyrannie, 408 ; — 415, — correspondance avec Fénelon, 419 ; — 420, 426, 427, 434, — réglait et conduisait tout, 441 ; — 443, — un grand homme, selon Timothée, 446 ; — attachement au pape, 447 ; — la bulle communiquée au P. Tellier, 460 ; — 465, — sa joie exubérante à l'arrivée de la bulle, 466 ; — menaces de ce tout-puissant, 467 ; — accord avec Bissy, 471 ; — paye d'audace, 472 ; — 474, 476, — collaborateur de Fénelon, 477 ; — son influence devait fatalement l'emporter, 479 ; — a le champ libre pour machiner son œuvre, 482 ; — en tête à tête avec Saint-Simon, 483 ; — sa main rude, 485 ; — redoute le cardinal de Polignac, 486 ; — 490, — lettre au pape, 492 ; — oracle de la constitution, 494 ; — modestie perverse, 495 ; — 498, — surprend la

religion du roi, 506 ; — libelles furieux qui sortent de sa boutique, 507 ; — le chef de la troupe noire, 507 ; — 508, — tient dans sa main le sort et l'avancement des évêques, 513 ; — sa farine, 514 ; — 527, 528, — pense arracher à l'assemblée un assentiment unanime, 543 ; — 547, 551, 559, 562, 570, 575, 580, 590, 600, — Bissy son esclave, 604 ; — complot contre Noailles, 605 ; — 610, 617, — a profit à entretenir la lutte, 618 ; — chargé de mettre la dernière lettre de Fénelon sous les yeux du roi, 620 ; — une perte irrémédiable, 621 ; — ses conciliabules, 652 ; — lettre à Chauvelin, 655 ; — chanson sur cette lettre, 656 ; — 657, 659, 660, — répète le roi longuement sur la bulle, 664 ; — 668, 671, 674, — travaille Louis XIV jusqu'à la dernière heure, 684 ; — le roi lui résiste sur l'affaire des bénéfices, 685 ; — fait tous les actes de son ministère, 686 ; — de nouveau confesse le roi, 687 ; — écarte Noailles, 691 ; — 694, — appelé à vingt reprises par le roi, 695 ; — s'éloigne furtivement, 697 ; — reprend son poste, 698 ; — ne vient plus que par ordre, 700 ; — 701.

Témoignage de la vérité, par le P. de la Borde, 587.

Témoignage de l'église universelle en faveur de la bulle Unigenitus, 591.

Tencin (abbé de) ; devait déshonorer la pourpre, 86 ; — 87, 538.

Tessé (maréchal de), brave soldat et fort honnête homme, 216 ; — 217.

Thiberge, supérieur des Missions étrangères, 19.

Thiroux (dom Jean), prieur à Meulan ; emprisonné, 138.

Thomassi (P.), théatin, 87.

Thomassin, évêque de Sisteron ; parmi les timides, 589.

Timothée de la Flèche (P.), capucin. Voir ses *Mémoires* ; — homme des jésuites, 300 ; — le vaniteux capucin, 307 ; — le courrier de la bulle, 446 ; — lettre à Clément XI sur Chauvelin, 472 ; — lettre au pape, 491 ; — 502, 505, 512, 537, — rompu à concilier les contraires, 543 ; — sa mission, 549 ; — commission royale pour se rendre à Rome, 550 ; — gorges chaudes qui saluent son ambassade insolite, 551 ; — l'ange de paix, 552 ; — ni bonne grâce, ni politesse, 553 ; — correspond mystérieusement avec la cour, 554 ; — la Trémoille demande à être débarrassé de lui, 555 ; — agent et espion des molinistes, 556 ; — le *corriere barbuto*, 557 ; — 609, — confident des basses intrigues, 619 ; — à la suite de Tellier, 628 ; — faisait l'important et le fâcheux, 629 ; — se réveille évêque de Béryte, 630 ; — reçu par Louis XIV, 674 ; — jette un cri d'alarme à Rome, 678 ; — trace un noir tableau des visées de Noailles, 680 ; — capucin mitré, 681 ; — 684, — admire Mme de Maintenon, 690.

Tocsins (les), 592.

Torcy (marquis de), lettres au Saint-Siège, 112 ; — 162, 186, 191, 199, — sur le choix d'un ambassadeur à Rome, 205 ; — informe la Trémoille de l'affaire des brefs, 216 ; — 219, 225, — avise Polignac des plaintes du cardinal de Noailles, 227 ; — lettre du cardinal de Noailles à Torcy, 229 ; — lettre de d'Aguesseau, 231 ; — excelle à admonester presque gracieusement, 260 ; — lettre à la Trémoille, 261 ; — *Journal inédit* publié par M. Frédéric Masson, 282 ; — lettre à l'abbé de Polignac sur l'affaire des *Réflexions morales*, 298 ; — conseille au cardinal Gualtieri de se faire une bonne bibliothèque avec les livres mis à l'in-

dex, 314 ; — joli mot sur le voyage de Rome, 318 ; — signale l'espionnage officiel des jésuites, 319 ; — 436, 455, — porte la bulle au roi, 464 ; — son optimisme, 478 ;— 550, — lettre du P. Timothée, 551 ; — lettre à la Trémoille, 553 ; — ne peut désavouer le P. Timothée, 556 ; — instructions à Amelot, 614 ; — 629.

Tournay (ancien évêque de). Voir Caillebot de la Salle.

Tournély (docteur de Sorbonne), parrain de Gaillande, 15 ; — son emportement, 584.

Tournon (cardinal de), 374, — séquestré par les jésuites, meurt à Macao, 375.

Tourreil, agent des jansénistes à Rome, 317.

Tours (archevêque de). Voir Hervault (Isoré d')

Tréguier (évêque de). Voir Kervilio (de).

Trémoille (cardinal de la); lettre au roi, 199 ; — chargé de gérer l'ambassade de Rome, 205 ; — frère de Mme des Ursins, 206 ; — son portrait, 206-207 ; — toujours occupé à mendier, 207 ; — revenu des courtes illusions de son noviciat, 210 ; — se rend au Vatican, 216 ; — demande le retrait des deux brefs, 217 ; — un grain de crédulité, 220 ;— 224, — ballotté entre ses obligations gallicanes et ses inclinations romaines, 226 ; — soucieux d'éviter les écueils, 227 ;— 233, 247, —parle des grosses dents au cardinal Sacripanti, 249 ; — son ingénieux à propos, 250 ; — 259, — admonesté vertement, 260 ; — réponse penaude à Torcy, 261 ; — sa correspondance, 263 ; — choisit les jésuites pour caution, 315 ; — penche toujours du côté de la fortune, 316 ; — demande la constitution au pape ; — 380, 381, 382, — écrit au roi qu'on y va de bonne foi à Rome, 403 ; — ni consulté, ni prévenu, 417 ; — étrange dépêche du roi, 422 ; — nous révèle toutes les traînantes formalités de la curie, 423 ; — n'en peut mais, 424 ; — annonce que la bulle sera terminée vers octobre, 425 ; — 435, — n'est point rassuré, 436 ; — a moins d'enthousiasme que de docilité, 437 ; — 442, 444 ; — enchanté du pape, 445 ; — volte-face, 452 ; — se récrie, proteste, invoque la foi jurée, 453 ; — pauvre dupe, 454 ; — 455, — ses stupéfiantes dépêches, 456 ; — a une taie sur les yeux, 457 ; — 478, — la bulle lui semble irréprochable, 480 ; — supplie qu'on le tire d'incertitude, 481 ; — explique au pape que les neuf évêques n'ont que différé l'acceptation, 544 ; — phrase exaspérée, 545 ; — surpris par l'arrivée du P. Timothée, 551 ; — témoigne son mécontentement, 552 ; — sourde rancune, 553 ; — dépit et menaces, 554 ; — offre de cesser toute correspondance avec Noailles, 555 ; — Torcy verse quelque baume sur sa blessure, 556 ; — mande que le pape est très agité, 572 ; — se fâche et interroge le Vatican, 573 ; — voit les événements sous un vilain jour, 599 ; — sent la patience lui échapper, 607 ; — défend le cardinal de Polignac, 608 ; — 614, — précautions prises pour ménager sa fierté, lors de la mission d'Amelot, 616 ; — crève de jalousie, 617 ; — sa diplomatie inoccupée, 622 ; — chante victoire, 623 ; — se plaint du P. Timothée, 628-629 ; — se sent isolé, 643 ; — 646, — tout en alarme, 658.

Tressan (Lavergne de Monthenard de), évêque du Mans, 336 ; — un drôle de beaucoup d'esprit, 337 ; — confère tous les ordres à Dubois dans une matinée, 524.

Trévoux (P. de), confesseur du duc de Chartres, 104.

Trévoux (*Nouveau Testament de*), 164.
Tronchai; paroles sur la mort de Harlay, 18.
Turgot, évêque de Séez, 515.

U

Unigenitus (bulle), 4, — Gaillande, colporteur de la bulle, 15; — 16, — un prélude lointain, 25; — 35, 53, 115, 190, 196, 232, 291, — sa genèse, 374; — 378, — les jésuites réclament une bulle, 379; — la demande officielle, 380; — — 381, — une pierre d'achoppement, 382; — instructions de Louis XIV, 383; — Louis XIV promet d'assurer le sort de la bulle, 385; — demandée dans des conditions anormales, 388; — sa naissance, 389; — 391, 417, 423, — l'unique remède, selon Louis XIV, 425; — les deux pouvoirs pressés d'avoir la bulle, 426; — ralentissement dans la mise en œuvre, 435; — 150 propositions relevées, 436; — 437, 440, — les jésuites l'ont obtenue, malgré Rome même, 443; — la bulle est achevée, 444; — coup d'état théologique, 448; — dédale des 101 propositions, 449; — 450, — Louis XIV attend le brouillon de la constitution, 452; — refus du pape de le communiquer, 453; — 454, — arrive au jour, 455; — 456, 457, — procédé insolite, 459; — coup de force ecclésiastique, 461; — la « farce » de l'*Unigenitus*, 462; — arrive à Fontainebleau (25 sept. 1713), 463; — mouvement immédiat de révolte, 465; — publication retardée de 48 heures, 468; — monument éternel de la faillibilité du pape, dit d'Aguesseau, 472-473; — opinion de Fénelon sur la réception à lui réserver, 474-475; — 478, 479, — semble irréprochable à la Trémoille, 480; — désastre inopiné, 481; — écrasant anathème, 484; — 498, — les champions de la bulle, 499; — découragement où la bulle pontificale jette les âmes vraiment religieuses, 501; — émoi dans les cloîtres et dans les monastères, 502; — 505, — bulle détestable, 511; — 523, — la première victime de la constitution, 532; — ample rapport sur la bulle, 539; — 541, — groupe hostile, 542; — commentaire et jugement de la bulle, 543; — jamais constitution n'a tant révolté, 543; — si elle était à refaire, Sa Sainteté y prendrait plus de garde, 575; — l'histoire même de la bulle entrevue et résumée par Polignac, 545; — atteste la puissance des jésuites, 547; — Lafitau, son historien, 548; — fléau de l'église et du royaume, 568; — 573, 574, — débats de la société de Sorbonne sur la bulle, 574; — lettre de cachet ordonnant réception et enregistrement, 575; — 576, — acceptation en Sorbonne de la bulle, 578; — deux docteurs s'opposent à l'enregistrement, 579; — 582, — décret monstrueux, 583; — 585, — *Histoire du livre des Réflexions morales*, 587; — les évêques opposés à la bulle, 588; — les hésitants, 589; — les molinistes annoncent que la bulle est reçue dans tout l'univers catholique, 591; — refusée par la république de Venise, la Savoie, la Sicile, etc., 592; — ce que les molinistes appellent une acceptation universelle, 593; — jugements du pasteur Basnage et du czar Pierre le Grand, 595; — repose sur le dogme de l'infaillibilité, 596; — l'affaire de la bulle ne paraît pas prendre le chemin de finir si tôt, 599; — billet de faire part du décès de la bulle,

605 ; — 612, —immuable expression de la doctrine de la curie, 615 ; — 620, — la Trémoille cesse de s'occuper de la bulle, 629 ; — 631, — le roi veut la faire enregistrer au parlement sans aucune réserve, 652 ; — tranche de graves problèmes théologiques, 654 ; — œuvre propre des jésuites, 703.

Urfé (d'), évêque de Limoges, prend goût au *Nouveau Testament* de Quesnel, 14.

Ursins (Mme des), véritable fleur d'intrigue, 205 ; — fait déférer son frère au tribunal de l'Inquisition, 206 ; — le fait nommer cardinal, 207 ; — 267, — lettre de Mme de Maintenon, 444.

Utrecht (*Archives d'*) ; lettres de dom Gerberon, 26 ; — correspondance inédite de dom Thierry de Viaixne, 53 ; — lettre de Mlle de Joncoux, 60 ; — 133, — correspondance inédite de du Vaucel, 161 ; — 182, — jugement de du Vaucel sur Noailles, 237 ; — lettres de Mlle de Joncoux, 288 ; — lettre de du Vaucel, 307 ; — 317, — lettre de Fouillou, 357 ; — lettre de du Vaucel, 398.

Utrecht (église des anciens catholiques d') ; ses loyales contradictions, 117.

V

Vaïni (prince), son différend avec le prince de Monaco, 81.

Vain triomphe du cardinal de Noailles, par dom Gerberon, 25.

Vains efforts des jésuites (par Quesnel), 16, 62, — sur la mort de M. Vuillart, 137 ; — ce livre rendait toute réconciliation impossible, 452.

Vallière (La), temps joyeux et lointain, 167.

Valois (sœur Gertrude du), mourra inébranlable, 285.

Vannes (évêque de). Voir d'Argouges.

Varese (P. de), observantin, 87

Vatican (le). Voir Rome. — 179, 191, — a le culte de la fortune et la religion du succès, 209 ; — sa politique tourne subitement, 210 ; — tous ses théologiens dressés en face de Noailles, 228 ; — groupe demi-janséniste à l'ombre du Vatican, 343 ; — visite de la Trémoille 382 ; — 392, — on travaille à satisfaire les rancunes des molinistes, 402 ; — 404, 435, — ses affaires de ménage, 459 ; — fertile en chimères, 480 ; — 481, 544, 553, — les avis modérés n'y sont plus de saison, 608 ; — prévenu contre Amelot, 615 ; — sérieuse négociation, 625 ; — 634, — Amelot appelé au Vatican, 646.

Vaucel (du), chanoine d'Aleth, ambassadeur de Port-Royal à Rome, 14 ; — 161, 182, 237, — appelle le P. de La Chaise sa Révérence qui radote ou peu s'en faut, 266 ; — ne fait rien sans les conseils de Casoni, 303 ; — portrait de Fabroni, 307 ; — 317, — le carrousel à Padoue, 398 ; — 463, 471, — édifié sur les artifices de la curie, 634.

Ventadour (Mme de), 658, 659, 660.

Verdun (évêque de). Voir de Béthune.

Verschuren (M.), vicaire de Sainte-Catherine à Bruxelles, 155.

Verthamon (J.-B. de), évêque de Pamiers, 394, 588.

Viaixne (dom Thierry de), 41, 52, — sa correspondance inédite à Utrecht, 53 ; — 116, — interné au donjon de Vincennes, 138.

Vialart (Félix), évêque de Châlons ; approuve les *Réflexions morales* du P. Quesnel, 4 ; — 7, — haute estime pour Quesnel, 12 ; — 484.

Vie de Clément XI, par Lafitau, 76.
Vie de M. de Caylus, évêque d'Auxerre, 271, 272, 511.
Vie du Dauphin, par l'abbé Proyart, 413.
Vienne (abbé de), 186.
Villeroy (maréchal de), 696.
Vincennes (donjon de); séjour de Gerberon, 51; — de dom Thierry de Viaixne, 138.
Vineam (bulle), 35; — ses effets funestes, 126; — cause la destruction de Port-Royal, 127; — est demandée, 167; — machinations de la cour de Rome, 170; — œuvre de Mme de Maintenon, 174; — Louis XIV l'exige, 176; — examen de la bulle à Versailles, 177; — on relève deux passages défectueux, 178; — négociations, 179; — publiée à Rome, reçue à Paris le 27 juillet 1705, 180; — le glas du monastère de Port-Royal, 184; — 185 — la commission d'examen, 186; — rapport de l'archevêque de Rouen, 187; — Louis XIV entretient les illusions du pape, 191; — la bulle en Sorbonne, 192; — reçue par Louis XIV avec une bonne foi parfaite, 195; — négociations qui dureront plus de six ans, 196; — la question reste ouverte, 204; — l'accueil fait à la bulle a froissé chez le pape le point le plus sensible, 211; — *papomachie*, 213; — les récriminations engendrées, 219; — reliée à la constitution *Unigenitus*, 222; — 224, — son prolongement lointain, 232; — suprême pelletée de terre jetée sur la bulle, 233; — contre-coup fatal, 235; — on demande la signature des religieuses de Port-Royal, 242; — lecture à Port-Royal de la bulle, 243; — 244, 249, — sert de transition entre le jansénisme du XVIIe siècle et celui du XVIIIe, 291; — ricochets de la bulle, 295; — condamne en bloc la doctrine et les œuvres du jansénisme, 298; — 306, 310, 380, 452, — vieille rancœur du pape à ce sujet, 454; — un recommencement, 500; — 574.
Vintimille (G. du Luc de), archevêque d'Aix, a plus d'égard pour les dames que pour les meilleurs prêtres, 529; — monseigneur Ventremille, 530.
Vivant (M.), curé de Saint-Leu, 98, 99, 101, — maître à signer et à dessigner, 102; — souple d'échine, 192; — collecteur de signatures, 252; — visite à Port-Royal, 255; — 256, 279, 582.
Voltaire, 10, 12, 244, 272, 391, 466.
Voysin, conseiller d'Etat, puis chancelier, 250, 350, 355, — correspondance inédite à la bibliothèque de l'Arsenal, 418; — 419, — portrait de Voysin, d'après ses contemporains, 473; — 479, 482, 541, 616, 618, — le très peu gallican chancelier, 626; — 637, — impatient de complaire aux jésuites, 641, — lettre de lui, 653; — 661, 664, 668, — son espionnage et sa tutelle, 669; — dernier étalage imaginé par lui, 671; — 673, — étudie le cérémonial d'un lit de justice 675; — 682, — dernier tour de son sac, 684; — 686, 691, 697.
Vuillart (Germain), 134, — lettré des plus lettrés, un saint homme, 135; — procureur général de l'ordre des jansénistes, 136; — lettres inédites à Utrecht, 136; — douze années, à la Bastille, sa grâce, sa mort, 137; — 271.

W

Witasse (M.), professeur de théologie en Sorbonne, 578; — exilé à Noyon, 585.
Witte (de), soutenait la pure doctrine de Jansénius, 24; — le dénonciateur, 118.

Z

Zelanti (les); les plus ardents des ultramontains, 41; — 85, 263, 303, 319, 394, 396, 417, 608.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ..... I-XXIII

CHAPITRE PREMIER

LES RÉFLEXIONS MORALES DU P. QUESNEL

1671-1696.

Louis XIV et la direction religieuse de Bossuet. — Quiétisme et jansénisme. — Rapports de Bossuet avec Port-Royal. — Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire. — Ses *Réflexions morales* approuvées par plusieurs prélats. — Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, est nommé à l'archevêché de Paris. — Espoir de Port-Royal. — Visite de Racine à l'archevêché. — L'*Exposition de la foi* par Martin de Barcos. — Ordonnance de Noailles du 20 août 1696 ; collaboration de Bossuet. — L'ordonnance jugée par Fénelon, par les jésuites, par les jansénistes..... 1

CHAPITRE II

LE PROBLÈME ECCLÉSIASTIQUE

1696-1699.

Le cardinal Sfondrate, auteur du *Nodus*. — Impression de l'ouvrage posthume. — Réclamation de cinq évêques gallicans. — La cour de Rome et la politique de temporisation. — Une diversion en France : le *Problème ecclésiastique*. — Son origine controversée. — Intervention de Bossuet; l'*Avertissement aux Réflexions morales*. — Justification de Quesnel..... 39

CHAPITRE III

ÉLECTION DE CLÉMENT XI. — LE CAS DE CONSCIENCE

1699-1703.

Nomination de Noailles au cardinalat. — Maladie et mort d'Innocent XII. — Préparatifs du conclave. — Papables et non papables.

— Caractère du cardinal de Bouillon; ses démêlés avec Louis XIV. — Mort du roi d'Espagne. — Contre-coup en Europe et au conclave. — Conflit de notre ambassadeur, le prince de Monaco, avec le Sacré Collège. — Comment se fait un pape. — Élection de Clément XI (cardinal Albani). — Les origines du *Cas de conscience*. — Participation ou tolérance de Noailles. — Quarante signatures sont réunies. — L'opinion de Fénelon et celle de Bossuet. — Condamnation du *Cas* à Rome et à Paris; l'archevêque devance le pape. — La plupart des signataires se rétractent. — Exil de Petitpied et de quatre autres docteurs..... 69

CHAPITRE IV

CAPTIVITÉ ET ÉVASION DE QUESNEL

1703.

Quesnel à Bruxelles. — La vie en exil. — Opinion des protestants sur le jansénisme. — Philippe V intervient. — Arrestation de Quesnel et de dom Gerberon. — Saisie de leurs papiers. — Efforts des jésuites pour trouver la trace d'un complot — Concours de Fénelon; silence de Bossuet. — Perquisition chez Rollin; incarcération de Germain Vuillart. — La persécution religieuse sous Louis XIV. — Projets d'évasion de Quesnel. — Les obstacles et les dangers, le mur percé, la délivrance. — Fuite d'asile en asile; les déguisements nécessaires. — Sortie de Bruxelles et arrivée à Liège. — Nouvelles polémiques de Quesnel; sa *Lettre* à van Susteren..... 117

CHAPITRE V

LA BULLE VINEAM

1705-1708.

Foresta de Colongue, évêque d'Apt, censure les *Réflexions morales*. Théorie de l'infaillibilité papale. — L'action des jésuites à Versailles. — Revanche de 1682 : la révocation de l'édit de Nantes et la guerre au jansénisme. — Louis XIV demande une bulle pontificale. — Madame de Maintenon et le cardinal de Noailles. — La bulle *Vineam Domini*. — Le gallicanisme est-il une religion ou une politique? — L'assemblée du clergé : gallicane, nullement janséniste. — Elle accepte la bulle par voie de jugement. — Colère de Clément XI. — Est-il l'un des évêques ou l'évêque unique? — Conflit entre Fénelon et M. de Saint-Pons. — Le cardinal de Janson remplacé à Rome par l'abbé de la Trémoille. — Bref du pape (31 août 1705). — Louis XIV le refuse. — Arrêt secret du parlement. — Les parlementaires et le gallicanisme. — Noailles résiste longtemps et capitule soudain. — L'assemblée de 1710..... 161

CHAPITRE VI

LA DESTRUCTION DE PORT-ROYAL

1709.

Port-Royal *républicain*. — L'intolérance de Louis XIV jugée par un royaliste. — Procédure dirigée contre la maison des Champs; le rôle de Noailles. — La communauté refuse de souscrire la bulle *Vineam*. — Plaideuses et martyres. — Objections à Rome sur la forme. — La subtilité de Port-Royal. — Interdiction des sacrements: le pain de l'âme clandestin. — Clément XI autorise la dispersion. — L'école de Ponce-Pilate. — Mort du P. de La Chaise; avènement du P. Tellier. — Décret portant extinction du titre de de l'abbaye des Champs. — Le glas du monastère. — Jugements des contemporains. — L'église détruite, le cimetière profané. — La fin de Port-Royal est un réveil janséniste. — Détresse morale de Noailles..... 235

CHAPITRE VII

PREMIÈRES ATTAQUES CONTRE QUESNEL ET NOAILLES

1708-1711.

Les *Réflexions morales* à Rome. — Le dénonciateur : P. Timothée (de la Flèche). — Gallicans et molinistes au Vatican. — Clément XI règne et Fabroni gouverne. — Décret pontifical du 13 juillet 1708. — La triple alliance contre Noailles : Fénelon, le P. Tellier, madame de Maintenon. — Intervention des évêques de Luçon et de la Rochelle. — Mission de l'abbé Chalmette. — Le vrai Fénelon ; flagrant délit de sa *Correspondance*. — Jalousies épiscopales. — Une réception chez le cardinal de Noailles. — *Réponse à la sibylle d'Argenton*, fable théologique. — Mandement de l'évêque de Gap. — Noailles riposte par une ordonnance. — Madame de Maintenon chapitre son archevêque. — La direction politique des directeurs de conscience. — Le déclin d'un grand règne..... 295

CHAPITRE VIII

LOUIS XIV DEMANDE UNE BULLE

1711.

Disgrâce de Noailles. — Ses griefs contre le P. Tellier. — Le roi donne commission au duc de Bourgogne d'examiner l'affaire des

évêques. — Publication de l'opuscule de Bossuet, *Avertissement aux Réflexions morales.* — La lettre de l'abbé Bochart. — Valet de chambre, laitière et chanoine. — La seconde *Bocharde.* — Noailles dénonce le confesseur royal et sa compagnie. — Interdiction de plusieurs jésuites à Paris; les pouvoirs maintenus au P. Tellier. — Les deux clergés, séculier et régulier. — Retrait du privilège des *Réflexions morales.* — Encore Fénelon. — Louis XIV veut une bulle pontificale pour trancher le différend. — La demande officielle est introduite au Vatican. — Résistance du gallicanisme à la clause *Proprio motu.* — La théologie en vers : le *Philotanus.* — Quesnel et les grammairiens molinistes. — Les deux christianismes : Rome et Port-Royal. — Le Sacré Collège. — Mœurs romaines. — Le jansénisme et la philosophie..... 348

CHAPITRE IX

GENÈSE DE LA CONSTITUTION

1712-1713.

Quesnel à Amsterdam. — Une congrégation examine les *Réflexions morales.* — Intervention des évêques de Laon et de Langres. — Mort du duc de Bourgogne. — Mémoire posthume publié sur l'ordre de Louis XIV. — Lettres de divers prélats et bref du pape. — Quel est l'auteur du *Mémoire ?* — Nombreuses charges contre Fénelon. — L'affaire des trois évêques déférée à la curie. — On travaille à la constitution. — Lenteurs romaines. — Cent trois nouvelles propositions dénoncées. — Lettres hardies de Noailles à Louis XIV et à madame de Maintenon. — L'archevêque de Cambrai et le P. Daubenton. — Le pape s'engage à communiquer la bulle en France avant sa publication. — Pressantes instances du roi. — Voyage du P. Timothée à Paris. — La bulle *Unigenitus* promulguée le 8 septembre 1713. — Manquement de parole de Clément XI ; déboires du cardinal de la Trémoille. — Rome a compté sans le gallicanisme..... 400

CHAPITRE X

LA BULLE DEVANT L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ

Septembre 1713 — Février 1714.

Impressions du Sacré Collège. — La bulle arrive à Fontainebleau (25 septembre). — Opinion de Joly de Fleury et de d'Aguesseau. — La tactique du P. Tellier. — L'archevêque de Paris révoque son approbation des *Réflexions morales.* — Fénelon propose une assemblée spéciale d'évêques. — Ses factums en l'honneur de la bulle. — Attente et impatience de Clément XI. — Convocation de l'assemblée. — Prélats à retenir, mander ou congédier. — Présidence de Noailles. — L'*Unigenitus* dans les œuvres de Cré-

billon fils. — Partis en présence. — L'opposition : l'archevêque de Tours, les évêques de Verdun, Châlons-sur-Marne, Senez, Boulogne, Saint-Malo, Bayonne, Laon et Auxerre. — Les quarante de la majorité. — Essai de classification. — Les créatures ; les fanatiques ; les ambitieux ; les politiques ; les repentants. — Daniel Huet et Beauvilliers de Saint-Aignan. — La commission de l'assemblée présente son rapport. — Résistance de Noailles et de huit évêques. — Adoption de l'instruction pastorale. — Les neuf opposants refusent de signer le procès-verbal. — Victoire du molinisme. — Hosanna du jésuite Lafitau..... 458

CHAPITRE XI

LA BULLE AU PARLEMENT ET EN SORBONNE

Février - Mai 1714.

Le P. Timothée, courrier de la bulle. — Irritation et doléances du cardinal de la Trémoille. — Embarras de Torcy. — L'archevêque de Paris consigné à Versailles. — Exil des huit évêques. — Louis XIV et les parlementaires. — L'abbé Pucelle, tribun d'église. — Séance plénière du parlement (15 février). — Enregistrement de la bulle. — Décrets du Saint Office contre Noailles et les prélats opposants. — La bulle en Sorbonne. — Gaillande écoute aux portes. — Assemblées tumultueuses. — Fraude du syndic. Le Rouge. — Un dîner de remerciement chez le cardinal de Rohan. — Lettres de cachet contre les docteurs rebelles. — La Sorbonne se tait. — Les *Hexaples* et l'*Histoire du livre des Réflexions morales*. — Division de l'épiscopat français. — Opinion de la catholicité. — Les protestants et les orthodoxes. — La bulle *Unigenitus* jugée par Pierre le Grand. — Premier jalon dogmatique de l'infaillibilité. — Triple victoire de Rome sur le gallicanisme. — Défaite posthume de Bossuet..... 549

CHAPITRE XII.

DERNIÈRES NÉGOCIATIONS A ROME

Mai 1714 — Août 1715.

Noailles sévèrement jugé à Marly. — Défiance des évêques opposants. — Situation intime du parti. — Conférences entre les cardinaux français. — On parle d'enlever Noailles et de le transférer à Rome. — Plan de *décardinalisation*. — Projet de concile national. — Fénelon offre ses services. — Mission d'Amelot à Rome. — Mort de Fénelon et du cardinal de Bouillon. — Bissy promu au cardinalat. — Massillon négociateur. — Le P. Timothée, évêque de Béryte. — Dénaturaliser pour décardinaliser. — Résistance courageuse de Noailles. — Détresse d'Amelot. — Audience capitale du 4 août au Vatican. — Clément XI feint d'accepter le concile. — Retour imminent d'Amelot..... 598

CHAPITRE XIII

LA RÉSISTANCE DES PARLEMENTAIRES

Juillet-Août 1715.

Opinion du lieutenant de police sur l'état des esprits. — Louis XIV informe les parlementaires de son intention de convoquer le concile. — Sécheresse de son accueil. — Mort de l'avocat général Chauvelin. — Lettre du P. Tellier, trouvée dans ses papiers. — Est-elle apocryphe ? — Exactitude des faits qu'elle contient. — Mademoiselle de Chausseraye aide à sauver Noailles. — Nouvelles audiences à Versailles. — Louis XIV sur son pliant. — Menaces de Voysin. — Dernière sortie du roi en voiture. — Mesures dirigées contre les évêques opposants. — D'Aguesseau retourne à Versailles. — Souverain ascendant du chancelier. — On prépare un lit de justice. — Tollé général du parlement contre le projet de déclaration royale. — Lettre du P. Timothée au pape. 650

CHAPITRE XIV

MALADIE ET MORT DU ROI

Août — 1er Septembre 1715.

L'état du roi s'aggrave. — Comment se nourrissait Louis XIV. — Dernières audiences d'apparat. — Le P. Timothée jette l'alarme à Rome. — Doléances du pape. — Solennelles consultations médicales. — Madame de Maintenon et le P. Tellier veillent. — La Saint-Louis. — Syncope du roi. — La confession et l'extrême-onction. — Codicille au sujet de la régence. — Baiser de Judas au duc d'Orléans. — Faut-il appeler le cardinal de Noailles ? — Majesté de cette mort royale. — Suprême adieu à son arrière-petit-fils. — Madame de Maintenon se retire à Saint-Cyr. — Volte-face des courtisans. — Scandaleuse attitude du duc du Maine. — Agonie solitaire. — Jugement de Saint-Simon, de Clément XI, des jansénistes. — Louis XIV et la compagnie de Jésus. — L'œuvre religieuse de cette fin de règne..... 676

INDEX ANALYTIQUE ET BIBLIOGRAPHIQUE..... 739

---

91 '8. — POITIERS, IMPRIMERIE BLAIS, ROY ET Cie, 7 rue Victor-Hugo.

8
110

KERVYN DE LETTENHOVE (Baron)

Marie Stuart. L'œuvre puritaine. — Le Procès — Le Supplice (1585-1587). Deux beaux volumes in-8 ..... 15 »

BLAZE DE BURY (Henri)

Jeanne d'Arc. Un beau volume in-8 ..... 7 50

WORMS (Émile)

Les Attentats à l'Honneur. Diffamation, Injures, Outrages, Adultère, Duel, Lois sur la presse, etc. Un beau volume in-8 ..... 7 50

SCHURÉ (Édouard)

Les Grands Initiés. *Esquisse de l'histoire secrète des Religions.* Rama. — Krishna. — Hermès. — Moïse. — Orphée. — Pythagore. — Platon. — Jésus. Un volume in-8 ..... 7 50

LA ROCHETERIE (Maxime de)

Histoire de Marie-Antoinette. (*Ouvrage couronné par l'Académie française :* Prix Marcelin Guérin.) Deux beaux volumes in-8 ..... 15 »

HOUSSAYE (Henry)

1814. Histoire de la campagne de France et de la chute de l'Empire, d'après les documents originaux. 1 vol. in-8° 7 50
Le même volume, in-12. 8e édition 3 50

GUILLOIS (Antoine)

Napoléon, *l'homme, le politique, l'orateur,* d'après sa correspondance et ses œuvres. 2 beaux volumes in-8° ..... 15 »

VILLÈLE (Comte de)

Mémoires et correspondance du comte de Villèle. 5 beaux volumes in-8°, enrichis d'un portrait et de fac-similés d'autographes 37 50
Il a été imprimé 10 ex. numérotés sur papier de Hollande ; chaque vol. 20 »
— 5 ex. numérotés sur papier Whatman ; chaque vol. 40 »

FALLOUX (Cte de)

Mémoires d'un Royaliste. 4e édition. 2 vol. in-8° ..... 16 »
Il a été imprimé de la première édition :
40 exemplaires numérotés, sur papier de Hollande. Prix ..... 40 »
20 exemplaires numérotés, sur papier Whatmann ..... 80 »

MEAUX (Vte de)

La Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie. (*Ouvrage couronné par l'Académie française :* Prix Thérouanne.) 2 beaux vol. in-8° ..... 15 »

BERTRAND (Pierre).

Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon (1800-1809), publiées avec introduction et notes. 1 vol. in-8° avec portrait et fac-similé d'autographe 7 50

MASSON (Frédéric)

Les diplomates de la Révolution. Hugou de Bassville à Rome. Bernadotte à Vienne. 1 vol. in-8° avec 2 planches ..... 6 »

MIGNET

Histoire de la Révolution française, depuis 1789 jusqu'en 1814. 16e édition. 2 vol. in-12 ..... 7 »

Paris. — Imp. E. Capiomont et Cie, rue des Poitevins, 6.

BX
1529
L46

Le Roy, Albert
Le gallicanisme au
XVIIIe siécle

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY